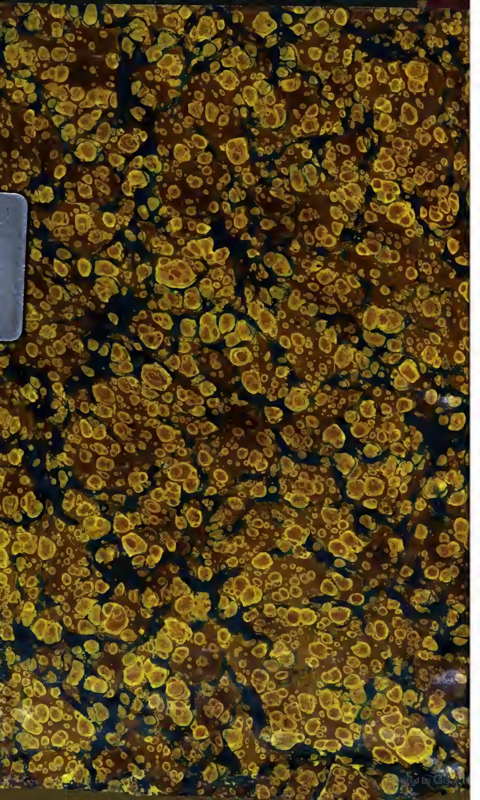
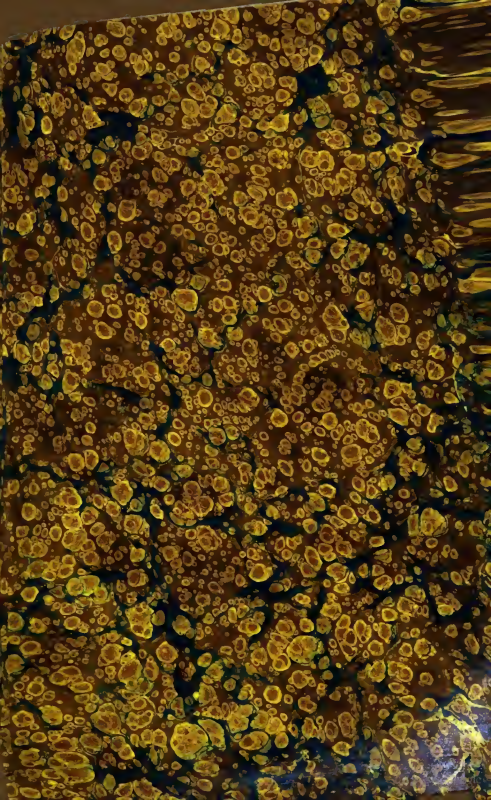

Google






BIBLIOTECA PROVINCIALE
NAPOLI

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES.

ANGLETERRE.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

ANGLETERRE,

PAR

MM. LÉON GALIBERT ET CLÉMENT PELLÉ,

RÉDACTEURS DE LA REVUE BRITANNIQUE.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,

FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,

RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XLII.

L'UNIVERS,

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

ANGLETERRE,

PAR MM. LÉON GALIBERT ET CLÉMENT PELLÉ,

RÉDACTEURS DE LA REVUE BRITANNIQUE.

LIVRE VI.

PÉRIODE DES TUDORS.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE. — GUERRES.

§ I. Couronnement de Henri VII; sa prudence, son avarice; son mariage avec Élisabeth.— Insurrection; Lambert Simnel se fait passer pour le comte de Warwick qui est enfermé à la Tour. — Son arrestation. — Avarice du roi à l'égard de la duchesse de Bretagne. — Perkin Warbeck, nouveau prétendant, cause un moment de vives inquiétudes au roi. — Son arrestation, sa mort. — Mort du comte de Warwick. — Henri marie son fils Arthur à Catherine, fille de Ferdinand d'Espagne; mort d'Arthur quelques jours après ce mariage. — Nouveau projet de mariage formé par Henri pour marier Catherine à son second fils Henri. — Mort du roi.

La mort de Richard n'avait point complétement rassuré le vainqueur de Bosworth; au milieu de son triomphe ses regards se portaient avec inquiétude vers le château de Shérif-Hutton dans le Yorkshire, où Édouard Plantagenet, comte de Warwick, fils du duc de Clarence, était retenu prisonnier. Édouard Plantagenet, qui n'avait alors que quinze ans, était le plus proche héritier de la maison d'York après la princesse Élisabeth, et il avait à ce titre des droits incontestables au trône. Henri envoya sir Robert Willoughby à Shérif-Hutton, pour se saisir du prisonnier et le conduire à la Tour de Londres. Lui-même se dirigea ensuite à petites journées vers la capitale. Le maire, les aldermen et leur suite vinrent à sa rencontre jusqu'à Hornseywood et l'accompagnèrent à l'église de Saint-Paul. Henri par prudence resta caché dans sa litière au lieu de se montrer à cheval à l'exemple de ses prédécesseurs; circonstance qui fit naître dans l'esprit des habitants de Londres de sinistres pressentiments. Une maladie épidémique ayant éclaté à la suite de cet événement, on en conclut que c'était là

un bien mauvais présage pour le nouveau règne. Aussitôt son arrivée, Henri s'entoura d'un certain nombre d'archers d'élite qu'il nomma *Yeomen* des gardes, et il fit de nombreuses promotions pour récompenser ses amis. Jasper, son oncle, comte de Pembroke, fut créé duc de Bedford; lord Stanley, qui avait placé la couronne sur sa tête après la bataille de Bosworth, devint comte de Derby; sir Édouard Courtenay fut créé comte de Devonshire; sir Gilbert Talbot, sir John Cheney, sir Humphrey Stanley et quelques autres personnages reçurent le titre de baronnet. Henri s'occupa ensuite de son couronnement, et Bourchier, archevêque de Cantorbery, le même qui deux ans auparavant avait sacré Richard, célébra la cérémonie, en déclarant comme la première fois que la nation appelait à l'unanimité le nouveau roi au trône, et que l'huile sainte versée sur son front rendait sa personne inviolable.

Les droits de Henri à la couronne ne reposaient que sur la bataille de Bosworth, bataille décisive, il est vrai; mais à titre d'hérédité la couronne appartenait évidemment à la maison d'York. Henri ne pouvait même revendiquer en sa faveur les droits ou plutôt les prétentions des Lancastres au trône; car, s'il descendait d'un des fils naturels de Jean de Gand, duc de Lancastre, l'acte de légitimation souscrit par ce prince en faveur de ses bâtards portait que ni eux, ni leur postérité ne pourraient jamais hériter de la couronne. Mais Henri ne l'entendait pas ainsi; et lorsque le 7 novembre (A. D. 1485) le speaker des communes se présenta devant lui, il lui déclara « qu'il était arrivé au trône par droit de naissance et par la volonté de Dieu qui lui avait permis de vaincre ses ennemis. » Le parlement confirma ses prétentions; car, les élections s'étant faites sous l'influence de la victoire de Bosworth, le parlement était entièrement dévoué à la cause du roi. Cette assemblée déclara que la succession aux couronnes d'Angleterre et de France était désormais et pour toujours dévolue « au très-haut et royal seigneur Henri VII, et à ses héritiers légitimes à perpétuité, avec la grâce de Dieu, et *point à d'autres;* » clause qui n'était insérée que pour enlever toute espérance à la princesse Élisabeth, héritière de la maison d'York. Ce dévouement du parlement fut récompensé par le roi avec libéralité; des indemnités considérables furent également accordées à la comtesse douairière de Richmond, mère du roi; aux ducs de Bedford, de Buckingham et de Somerset, au marquis de Dorset, au comte d'Oxford, et aux lords Beaumont, Wells, Clifford, Hungerford, de Roos, ainsi qu'à un grand nombre d'autres seigneurs qui avaient combattu à Bosworth. Ne faisons point un crime à Henri de récompenser ainsi ceux qui l'avaient aidé à conquérir sa couronne, ni de chercher à faire confirmer par le parlement des droits ainsi disputés. Mais cela ne devait point suffire à un homme du caractère de Henri.

Le nouveau roi prétendait faire remonter sa royauté au jour qui avait précédé la bataille de Bosworth. Suivant Henri, son règne avait commencé le 21 août, la veille de la bataille, alors que la couronne était encore sur la tête de Richard, et que lui-même n'était que comte de Richmond. Henri voulait par ce moyen atteindre et punir avec un semblant de légalité tous ceux qui avaient pris les armes contre lui. Un acte d'accusation fut en conséquence présenté au parlement contre les ducs de Glocester et de Norfolk, les comtes de Surrey et autres; on y faisait une longue énumération des prétendus crimes commis par ces personnages; l'acte portait en outre que les accusés, armés de toutes armes, s'étaient réunis le 22 du mois d'août et avaient livré bataille à leur légitime souverain pour le renverser du trône. Rien de plus odieux, rien de plus injuste que le principe de cet acte. En effet, on ne pouvait avec justice accuser de trahison ces lords et ces nobles, puisqu'ils avaient combattu sous les drapeaux d'un prince

auquel tout le royaume avait fait serment de fidélité, et lorsque le comte de Richmond avait été déclaré traître à la patrie. Après des débats assez animés, cet acte reçut la sanction du parlement. Toutefois Henri désirait simplement s'approprier les biens des condamnés; il n'en voulait point à leur vie. Il s'empara donc des domaines les plus beaux du royaume, en garda une partie pour lui-même, et distribua l'autre à ses partisans. Parmi les personnes arrêtées, il n'y eut que Catesby, conseiller intime de Richard, et deux personnes du nom de Brecher qui furent mis à mort. Stillington, évêque de Bath, dont la plume facile avait rendu de grands services à Richard, fut jeté en prison et traité d'abord avec beaucoup de rigueur; mais Henri comprit sans doute qu'une plume aussi peu scrupuleuse pouvait lui être d'un grand secours, car il ne tarda pas à donner la liberté à l'évêque et à lui rendre ses bonnes grâces.

Henri, s'apercevant alors qu'il serait dangereux de pousser le ressentiment trop loin, fit suivre cet acte de spoliation d'une amnistie générale pour tous ceux qui feraient leur soumission et lui prêteraient serment de fidélité. Édouard Stafford, fils aîné du duc de Buckingham, rentra à cette occasion dans les titres et l'immense fortune de sa maison; et la plupart des partisans du dernier roi sortirent des sanctuaires où ils s'étaient réfugiés. Henri, jaloux de ses prérogatives, montra dans cette circonstance l'esprit de domination dont il était dominé; car il ne voulut point permettre au parlement d'intervenir dans cet acte de grâce, et ordonna que ce pardon serait proclamé comme étant une émanation directe de sa volonté.

Henri avait au fond du cœur une haine violente contre la famille des York; cependant il sentait qu'une alliance avec cette maison consoliderait son trône. Il prit l'engagement dans une assemblée de la noblesse et du clergé d'épouser la princesse Élisabeth; mais comme il ne voulait pas qu'on supposât qu'il tenait la couronne de cette princesse, et qu'il craignait que les droits des Yorkistes ne ressortissent trop évidemment de cette union, il résolut d'en retarder indéfiniment la célébration. Ce délai déplut à la nation, et le parlement présenta à cet égard une adresse au roi, dans laquelle on l'invitait à hâter son mariage. « Dieu bénira cette union, disait l'adresse, et donnera à votre majesté une longue race de rois. » A ces mots les lords temporels et spirituels, se levant de leurs siéges, s'inclinèrent avec respect vers le trône, comme pour attendre une réponse. Henri ne put s'empêcher de la donner; il répondit qu'il avait la ferme intention de se marier dans un court délai. Le mariage fut en effet célébré le 18 janvier 1486, et la cérémonie se fit avec beaucoup de pompe et d'éclat. A Londres, à Westminster et dans presque toutes les villes de l'Angleterre, les réjouissances furent très-brillantes, et plus brillantes qu'elles ne l'avaient été pour l'avénement et le couronnement; ce qui mortifia vivement Henri, car il en conclut que le peuple conservait toujours une grande affection pour la maison d'York, et qu'il lui était moins attaché qu'à son épouse. Cette préférence fut la source de grands chagrins pour la reine; elle lui enleva le cœur de son mari, qui la traita toujours avec beaucoup de dureté. Henri reçut à l'occasion de son mariage une bulle du pape Innocent III dans laquelle le souverain pontife reconnaissait la légitimité des droits du nouveau roi, et menaçait de l'excommunication quiconque oserait prendre les armes contre lui.

Henri songea alors aux amis qu'il avait laissés en otage. Le marquis de Dorset, sir John Bourchier, et Morton, évêque d'Ély, qui, lors de l'avortement de l'insurrection de Buckingham, s'était enfui en Flandre, revinrent dans le royaume, et furent élevés à des postes éminents. Morton rentra dans son siége d'Ély, et fut bientôt après élevé au siége de

Cantorbéry. Richard Fox, autre ecclésiastique qui avait accompagné Henri dans son exil, fut placé au sceau privé, et devint successivement évêque de Bath et de Wells, de Durham et de Winchester. Morton et Fox devinrent les ministres de Henri et ses principaux conseillers. Suivant quelques historiens de l'époque, la prédilection que montrait Henri pour les hommes d'église avait sa cause dans la gravité de leur profession. Mais Bacon donne à cette préférence une autre raison : « Henri aimait, dit-il, à s'entourer de prêtres et de prélats, parce qu'ayant à sa disposition de riches bénéfices qui ne lui coûtaient rien, il pouvait facilement récompenser leurs services. »

Henri se disposa ensuite à visiter la partie septentrionale du royaume dont les habitants s'étaient montrés très-affectionnés au dernier roi et à la maison d'York. Il se dirigea vers York, et s'arrêta à Lincoln où il apprit que lord Lovel, Humphrey et Thomas Stafford avaient quitté le sanctuaire de Colchester. Peu de jours après, on lui apprit que lord Lovel marchait sur York, à la tête de quatre mille hommes, et que les deux Stafford assiégeaient avec une autre armée la ville de Worcester. Henri alla à la rencontre de lord Lovel et le défit. Ce seigneur, cherchant son salut dans la fuite, se retira dans le Lancashire, où, après être resté quelques jours caché dans la maison de son ami, sir Thomas Broughton, il parvint à passer dans la Flandre. A la nouvelle de cette défaite, les deux Stafford se réfugièrent dans le sanctuaire de l'église de Colnham, près d'Abington; mais cette petite église n'avait point le privilége de recéler les traîtres; les deux coupables furent arrêtés; Humphrey, qui était l'aîné, fut exécuté, et Thomas obtint sa grâce.

Henri entrant aussitôt à York, chercha à ramener à sa cause les habitants de cette ville qui conservaient encore un vif attachement à celle de Richard et de la maison d'York. Le nouveau roi était avare, avide; mais dans de certaines circonstances, il savait se relâcher de son avarice. Il réduisit l'impôt que la ville devait à la couronne, de cent soixante-dix-huit livres à cinq livres; répandit avec une certaine profusion ses faveurs royales; donna de grandes fêtes et distribua de l'argent au peuple, qui, en retour de telles largesses, faisait retentir l'air de ces joyeuses acclamations : « Le roi Henri! le roi Henri! Que Dieu garde ce bon et beau visage! » Henri, portant ensuite ses pas vers le sud-ouest, visita Worcester, Hereford, Glocester, et Bristol. Henri montrait partout sur son passage une grande ferveur religieuse, et assistait avec une grande régularité au service divin. Quelques écrivains ont remarqué à ce sujet que Henri avait soin de choisir lui-même le texte du sermon. Tous les dimanches et les jours de fête, d'après ses ordres, lecture était faite aux fidèles assemblés de la bulle papale qui reconnaissait la validité de ses droits, et vouait à l'excommunication tous les ennemis de sa cause. Henri revint ensuite à Londres, où il reçut une ambassade du roi d'Écosse qui demandait à renouer l'ancienne alliance des deux pays par un mariage entre les deux familles régnantes. Le roi alla alors visiter la reine qu'il avait reléguée avec sa mère et ses sœurs au château de Winchester. La reine était sur le point d'accoucher, et après huit mois et deux jours de mariage, elle donna le jour à un fils qui fut nommé Arthur, du nom du héros de la Table ronde, dont Henri prétendait descendre par Owen Tudor, son grand-père. Les écrivains du jour chantèrent la naissance du prince en vers et en prose, en latin et en anglais; et quelques-uns lui prédirent des destinées plus brillantes encore que celles du fameux prince dont on lui avait donné le nom.

Vers cette époque, un prêtre d'Oxford qu'accompagnait un jeune garçon d'une belle figure, d'un maintien noble et d'un air distingué, débarqua à Dublin. « Ce jeune garçon, disait le prêtre avec assurance, n'était autre

que Édouard Plantagenet, comte de Warwick, qui s'était échappé d'une manière miraculeuse de la Tour de Londres. » Aux grâces de la figure ce jeune homme joignait un esprit vif et pénétrant, et il racontait lui-même sa touchante histoire de la manière la plus ingénue et avec les plus grands détails. Sa jeunesse et sa candeur firent une impression profonde en Irlande, contrée qui s'était toujours vivement intéressée à la cause yorkiste. Thomas Fitz-Gérald, zélé yorkiste et vice-roi d'Irlande, le chancelier son frère, et un grand nombre d'évêques, qui étaient probablement initiés au mystère, reçurent le jeune homme à bras ouverts, et le reconnurent unanimement pour Édouard Plantagenet, fils unique du duc de Clarence, comte de Warwick. Les habitants de Dublin firent aussi de grandes réjouissances, et le jeune garçon fut conduit avec pompe de sa demeure au château, où il reçut les honneurs dus à un prince. Peu de temps après il fut proclamé solennellement roi d'Angleterre et lord d'Irlande, sous le nom d'Édouard VI.

Cette histoire si artistement fabriquée n'était pourtant qu'une fourberie imaginée par le parti yorkiste pour ressaisir le pouvoir. Le véritable comte de Warwick était toujours prisonnier dans la Tour de Londres, et celui qui prenait son titre et son nom s'appelait Lambert Simnel. Il n'était point né en Irlande comme il le prétendait. Un boulanger d'Oxford lui avait donné le jour, et tous les habitants de cette ville connaissaient sa personne et sa famille.

Henri, encore mal affermi sur son trône, conçut de vives alarmes de cet événement. Ses ennemis s'agitaient; déjà l'un d'eux, Jean comte de Lincoln, fils d'Élisabeth, duchesse de Suffolk, dont il connaissait la bravoure et l'activité, avait quitté l'Angleterre, et se trouvait à la cour de sa tante, Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, son ennemie implacable. Pressé par le danger, Henri assembla à Shene un grand conseil composé de ses amis; et, après de longues délibérations, on convint de donner une plus grande extension à l'amnistie. Henri ordonna ensuite l'arrestation d'Élisabeth Woodville, sous prétexte qu'elle avait quitté le sanctuaire de Westminster, et la fit conduire au monastère de Barmondsey. « Le motif réel de cette sévérité, dit Bacon, c'est que cette princesse était soupçonnée d'avoir trempé dans la fourberie du prêtre d'Oxford; » et ce soupçon est justifié par la conduite de cette princesse; cette femme avait une grande énergie et un caractère actif. On enferma également le marquis de Dorset, son fils, dans la Tour, afin qu'il n'entreprît point de délivrer ou de venger sa mère. Henri fit ensuite sortir le jeune Édouard Plantagenet de sa prison, et le fit promener dans les principales rues de Londres où chacun eut la liberté de s'approcher et de converser avec lui. On le conduisit à l'église de Saint-Paul, où se trouvaient réunis toute la noblesse et les citoyens de marque, et le comte répondit à toutes les questions qui lui furent adressées au sujet de cette étrange substitution de personne.

Ces diverses mesures avaient calmé les habitants de Londres, « mais, dit Bacon, elles produisirent peu d'impression en Irlande, car les Irlandais accusèrent à leur tour le roi d'imposture, et déclarèrent que, pour se défaire du véritable Warwick et pour en imposer aux ignorants, il avait échangé la personne du véritable Plantagenet contre une autre personne qui avait sa ressemblance. » Henri était plus inquiet que jamais; car, d'un autre côté, le comte de Lincoln, en arrivant à Bruxelles, avait trouvé la duchesse de Bourgogne très-disposée à seconder ses projets. Cette princesse, qui, selon Bacon, joignait à la résolution et à l'énergie d'un homme, l'esprit fin et délié d'une femme, voulait replacer la couronne d'Angleterre dans sa maison et regardait Henri comme le seul obstacle à ses projets ambitieux.

Elle fournit à lord Lincoln et à lord Lovel, qui était en Flandre depuis sa défaite dans le Yorkshire, un corps

de deux mille Allemands, commandé par Martin Swartz, officier distingué, et fit transporter ces troupes sur les côtes d'Irlande. Quelques jours après le débarquement, le faux comte de Warwick fut couronné solennellement dans la cathédrale de Dublin par l'évêque de Meath. On n'avait point de couronne, et à cette occasion, l'évêque se servit du diadème qui ceignait le front d'une statue de la Vierge. Le nouveau roi reçut le surnom d'Édouard VI; il fut porté en triomphe de l'église au château, sur les épaules d'un *chieftain* d'une haute stature appelé Darcy. L'Irlande le reconnut roi, et la ville de Waterford, dont les habitants étaient de vieux Lancastériens, et des ennemis déclarés de Thomas Fitz-Gérald, le vice-roi ayant voulu protester contre cette royauté on la força à la soumission. Les deux mille Allemands, auxquels se joignirent un grand nombre d'Irlandais, s'embarquèrent alors pour l'Angleterre, et descendirent le 4 juin 1487 sur la côte du Lancashire, où ils trouvèrent un renfort que leur amenait sir Thomas Broughton, personnage qui jouissait d'une grande influence dans cette province.

Pour faire face au danger, Henri levait des troupes; il faisait garder les ports, envoyait des espions en Irlande et en Flandre, et plaçait des courriers sur toutes les côtes pour être instruit promptement de ce qui se passait. Au milieu de ces préparatifs guerriers Henri visitait les châsses des saints les plus renommés pour implorer leur protection. De Bury Saint-Edmond, il se rendit à Norwich. De là il alla en pèlerinage à Walshingham, et visita l'église de Notre-Dame, église fameuse par ses miracles, et il y fit des prières et des vœux pour obtenir la victoire. Il se rendit ensuite au château de Kenilworth, par Northampton et Coventry, et laissa dans les murs de cette place sa mère, sa femme et son fils Arthur. S'avançant alors dans la direction de York par Coventry, Leicester et Nottingham, il rencontra l'armée ennemie près du village de Stoke, dans une plaine peu éloignée de Newark (16 juin 1487). La bataille s'engagea avec une égale fureur, et les Irlandais déployerent une grande valeur; mais n'ayant point de cavalerie ils ne purent résister au choc des archers anglais, et après trois heures de carnage, ils se debandèrent, laissant sur le champ de bataille quatre mille de leurs meilleurs soldats. Parmi ceux-ci étaient le comte de Lincoln, Thomas Broughton, Martin Swartz, et un grand nombre des principaux officiers. L'armée de Henri avait perdu deux mille soldats; mais la prise de Lambert Simnel, le faux comte de Warwick, et de son précepteur, qui étaient au nombre des prisonniers, compensait bien cette perte. « Henri ne voulut point ôter la vie à Simnel, dit Bacon, parce qu'il considérait ce jeune homme comme un morceau de cire que d'autres avaient moulé, et aussi parce qu'il jugea qu'en lui donnant la mort il serait trop tôt oublié, tandis qu'en offrant Simnel en spectacle, après l'avoir avili, il espérait désillusionner tous ceux qui seraient tentés de suivre son exemple; » il garda donc à sa cour le jeune Simnel et lui donna un modeste emploi dans ses cuisines. Ainsi on vit Simnel tourner la broche après avoir porté la couronne. Plus tard Simnel devint fauconnier du roi. Son précepteur fut mis en prison; on n'entendit plus parler de lui ni de lord Lovel qui était parvenu à échapper au carnage. On crut qu'il s'était noyé en essayant de traverser la Trent à la nage. Longtemps après, lorsque la race des Tudors eut cessé de diriger les destinées de l'Angleterre, et que la dynastie des Stuarts eut été chassée du royaume, des ouvriers qui travaillaient à Minster-Lovel, ancienne résidence de ce seigneur, découvrirent une chambre souterraine dans laquelle était le squelette d'un homme, assis sur une chaise, et la tête posée sur une table. Ce squelette indiquait assurément une lugubre histoire, et peut-être étaient-ce là les restes de l'ancien maître du lieu.

Le premier soin de Henri, fut,

après avoir rendu des actions de grâce à Dieu, et déposé sa bannière sur la châsse de Notre-Dame de Walshingham, de poursuivre ceux qui avaient pris part à la révolte ou manifesté le désir de la voir réussir. La plupart de ceux qui tombèrent dans ses mains furent condamnés à une forte amende. Ensuite Henri, pour donner satisfaction à un grand nombre de ses sujets et particulièrement aux partisans de la maison d'York qui étaient très-mécontents du retard qu'il apportait dans la célébration du couronnement de la reine, résolut de ne plus différer cette cérémonie. Le couronnement fut célébré à Westminster le 20 novembre. Bacon, dans son langage ironique, compare cette cérémonie à un baptême dont la célébration aurait été longtemps retardée faute d'un parrain et d'une marraine. « Cet étrange délai, dit-il, ne trompa personne. Tout le monde comprit que la résolution du roi avait sa source dans des raisons d'État. » Henri rendit aussitôt la liberté au marquis de Dorset; mais il ne voulut point qu'Élisabeth Woodville, mère de ce seigneur, et la propre mère de sa femme, sortît du couvent de Bermondsey. Dans le courant de la même année, Henri envoya Fox en Écosse, et par l'intermédiaire de ce ministre, les hostilités furent de nouveau suspendues entre les deux contrées.

L'agrandissement successif de la France paraissait alors peu rassurant à la politique anglaise. A l'époque de la mort de Louis XI, la monarchie française, grâce à d'heureuses alliances et à une politique vigoureuse, avait élargi son territoire des principautés indépendantes qui se trouvaient dans ce royaume. Une seule principauté n'était point encore réunie au grand corps de la nation; c'était le duché de Bretagne, et la cour de France aurait voulu absorber cette province. Charles VIII, successeur de Louis, qui n'avait encore que quatorze ans, n'aurait pu par lui-même accomplir cette grande œuvre. Mais, d'après les arrangements faits par son pere, il avait été placé sous la tutelle de sa sœur aînée, princesse qui avait hérité de la finesse de Louis. Toutefois la révolte du duc d'Orléans qui eut lieu à cette époque, en obligeant ce prince à chercher un refuge à la cour du duc de Bretagne contraria, pendant quelque temps les projets de la cour de France. Ce prince, tirant avantage du caractère timide et irrésolu du duc, résolut, malgré son mariage avec une princesse française, d'épouser Anne de Bretagne, fille aînée du duc et son héritière, dans l'espoir d'obtenir la possession du duché. Un fort parti parmi les Bretons se déclara en faveur de la France, et une armée française s'avanca vers la frontière des deux pays. D'après une convention faite avec le parti breton, l'armée française ne devait se composer que de quatre mille hommes d'armes et de quatre mille fantassins; elle devait de plus agir de concert avec le maréchal de Rieux et une petite armée de troupes indigènes. Il était dit dans la convention que les libertés du duché et les propriétés particulières des habitants seraient respectées, et qu'aussitôt que le duc d'Orléans serait chassé, les troupes françaises repasseraient la frontière. Mais ces conditions n'étaient point de nature à satisfaire l'ambition de la cour de France; on les accepta pour servir de prétexte sans aucune intention de les tenir. Au lieu de huit mille hommes, Charles en envoya seize. Les Français s'emparèrent successivement de Ploërmel et de Vannes, et mirent le siége devant Nantes où le duc de Bretagne s'était retiré avec ses filles. Un secours envoyé par Maximilien, roi des Romains, força cependant les Français à lever le siége de Nantes. Mais la révolte des citoyens de Gand et de Bruges ayant reclamé toutes les forces et les ressources de cet allié, les Français reprirent l'initiative en Bretagne, et la soumission entière de cette province à la domination française parut certaine.

Deux députations vinrent alors demander l'alliance de l'Angleterre; l'une au nom du roi de France, l'autre

au nom du duc de Bretagne. Dans cette circonstance, Henri convoqua son parlement à Westminster-Hall (9 novembre 1487), et Morton, archevêque de Londres et chancelier d'Angleterre, expliqua les motifs de la convocation en ces termes : « Le roi a mandé son parlement pour le consulter sur deux questions; l'une concerne l'étranger, et l'autre appartient au gouvernement intérieur de l'Angleterre. Vous n'ignorez pas sans doute que le roi des Français fait une guerre très-active au duc de Bretagne. En ce moment une armée assiége Nantes et la tient bloquée. C'est la principale et la plus forte ville du duché. Par ce début vous pouvez juger des espérances de la cour de France; elle connaît seule le véritable motif de cette guerre. Mais on donne pour prétexte que le duc de Bretagne a des intelligences, et donne des secours au duc d'Orléans et à quelques autres seigneurs français que le roi considère comme ses ennemis. Quoi qu'il en soit, on soupçonne des raisons différentes. Les deux partis ont envoyé plusieurs ambassades en Angleterre pour solliciter des secours. Le roi de France demande ou des secours ou la neutralité. Les Bretons demandent du secours dont ils ont le plus pressant besoin. En qualité de prince chrétien, et de fils de la sainte Église, notre roi a offert sa médiation pour traiter de la paix. Le roi des Français consent à traiter, mais il ne veut point suspendre les opérations de la guerre. Les Bretons, qui désirent plus sincèrement la paix, s'y prêtent moins, non pas par présomption ni par obstination, mais par défiance, parce que la guerre ne se ralentit point. De façon que le roi s'est donné plus de peine pour cette affaire qu'il n'en a jamais pris pour aucune autre, et cela sans pouvoir obtenir de l'une des parties la suspension des hostilités, ni faire cesser dans l'autre la méfiance fondée sur le refus de cette suspension. Cet exposé doit vous faire connaître l'état de la question sur laquelle le roi désire vous voir; vous déterminerez donc s'il doit entreprendre, en qualité d'auxiliaire, une guerre défensive en faveur des Bretons contre la France. »

Ce discours ambigu n'avait d'autre objet que d'obtenir de larges subsides du parlement, car Henri avait la soif de l'or, et, dès qu'ils furent accordés, le roi, au lieu d'envoyer une armée en France, se contenta d'y envoyer son chapelain pour faire des représentations à la cour française. Les Français, comme on le pense, ne firent aucun cas de ces représentations. Le 20 juillet 1488, ils livrèrent une grande bataille aux Bretons dans laquelle ceux-ci furent complétement défaits. Lord Édouard Woodville, frère de la reine douairière d'Angleterre, qui était allé avec quatre cents hommes en Bretagne, périt dans cette journée, et le duc d'Orléans, qui avait combattu avec beaucoup de bravoure, y fut fait prisonnier. Le soir, soupant avec la Trémouille, son vainqueur, il vit entrer dans sa chambre, sur la fin du repas, deux moines au visage sinistre. Le duc changea de couleur, car il crut sa dernière heure venue, mais la Trémouille le rassura en lui disant que cette visite était destinée à d'autres qu'à lui, et que c'était au roi à disposer de sa personne comme prince du sang. Le duc fut envoyé au château de Bourges, où il resta prisonnier pendant près de trois années, et le duc de Bretagne, réduit à solliciter humblement la paix du roi de France, obtint un traité de paix. Ce traité reçut le nom *traité de Verger* il portait que Charles conserverait toutes les villes et les forts, dont il était en possession, et que le reste de ses troupes évacuerait la Bretagne; clause que le roi de France parvint a éluder.

La conduite peu honnête de Henri dans cette circonstance excita un vif mécontentement en Angleterre; surtout quand, le duc de Bretagne étant mort peu de jours après la conclusion de la paix, on apprit que l'héritage de ses États revenait à la princesse Anne, sa fille unique, âgée d'environ treize ans. Henri, obligé de répondre aux vives sympathies qui se manifestaient dans la nation en faveur de la jeune du-

chesse, déclara publiquement qu'il prenait sous sa protection la princesse et ses États. Il envoya aussitôt des ambassadeurs à Maximilien, roi des Romains, à son fils l'archiduc Philippe, au roi d'Espagne et au roi de Portugal, afin qu'ils lui prêtassent leur assistance, et qu'ils formassent une ligue puissante avec lui contre les Français en faveur de la Bretagne. Henri convoqua ensuite un second parlement et demanda de nouveaux subsides; ces subsides, comme ceux qui avaient été accordés antérieurement devaient être employés à conduire la guerre; « *c'était pour faire la guerre* » dirent les ministres du roi. Mais le parlement, par mesure de prudence, réduisit cette fois la somme, et, sur 100,000 liv. qui avaient été demandés, il n'en accorda que 75,000.

Henri n'aimait point la guerre; malgré ces démonstrations, il n'était point encore disposé à s'écarter de sa politique pacifique; il fit un traité avec la duchesse Anne, et s'engagea à lui envoyer six mille archers anglais; mais il eut soin de limiter la durée du service de ses troupes à six mois, exigea de plus qu'on lui remît plusieurs villes fortes pour sûreté du remboursement de ses avances, dans lesquelles il comprit la levée, le transport, la solde et l'entretien des six mille archers jusqu'au moment où ils seraient rentrés en Angleterre; de façon que les subsides accordés par le parlement restèrent intacts dans ses coffres. Une autre clause du traité portait que Henri se réservait la liberté d'observer la trêve avec la France, ce qui réduisait le rôle de ses troupes à un rôle tout à fait passif. L'usurier le plus avide n'aurait pas traité un débiteur affamé avec autant de rigueur.

Au printemps, lord Willoughby de Brocke débarqua en Bretagne avec une petite armée. Une force espagnole s'avançait par Roncevaux, pour faire une diversion dans le sud de la France; et Maximilien, qui était occupé à étouffer une insurrection en Flandre, promit d'attaquer la frontière septentrionale de la France. Ces forces auraient pu faire changer la fortune de la guerre en faveur de la Bretagne; mais par ordre de Henri, les troupes anglaises ne combattirent point, parce que les Français observèrent très-exactement la trêve. Six mois après leur débarquement, elles rentrèrent en Angleterre. Alors la cour de France proposa un accommodement, et il y eut un traité de paix entre elle et Maximilien; il y fut arrêté que les troupes françaises se retireraient de la Bretagne, que la duchesse Anne renverrait ses troupes auxiliaires, et que les forteresses de Saint-Malo, de Fougères, de Dinant et de Saint-Aubin seraient remises entre les mains du duc de Bourbon et du prince d'Orange, pour être gardées par eux jusqu'au moment où les différends qui existaient entre la France et la Bretagne seraient définitivement réglés.

Cependant la Bretagne était encore menacée par la France. Alors la jeune duchesse épousa Maximilien par procuration; mais son mari resta en Flandre, où le retenait une insurrection, et il ne put lui offrir que des vœux stériles. La jeune duchesse ayant demandé de nouveaux secours à l'Angleterre, l'occasion parut bonne à Henri d'exiger de la duchesse le payement de quelques reliquats de compte qui n'avaient point encore été réglés. La seule monnaie courante de la Bretagne consistait, à cette époque, en cuir estampé, coupé en morceaux de différentes grandeurs, et les coffres de la duchesse étaient vides. Cependant Henri voulut former une coalition contre la France, et il s'adressa à cette occasion à Ferdinand d'Espagne et à Maximilien, roi des Romains. Cette ligue, formée avec beaucoup de solennité, était uniquement destinée, disait-on, à comprimer l'ambition de la France, et les alliés professaient un profond désintéressement; mais la coalition cachait au fond des projets d'égoïsme. Comment Henri se serait-il décidé à faire la guerre à la France, s'il n'avait pas espéré lui arracher de l'argent? Ferdinand, de son côté, comptait bien saisir le

Roussillon, tandis que le roi des Romains convoitait du sien les provinces du nord de la France.

Un événement important qui survint à la cour de France donna pour quelque temps à la coalition un caractère plus décisif. Charles avait atteint sa vingt et unième année, et il venait de prendre en main les rênes du gouvernement. Le caractère de ce prince se distinguait par un grand fonds de prudence, et son esprit avait été imbu de bonne heure par Louis XI de cette maxime politique, qu'un prince qui ne sait pas dissimuler, n'est pas propre à régner sur une nation civilisée. Charles, voyant de grands obstacles à la conquête de la Bretagne par la force des armes, résolut d'arriver à ses fins d'une autre manière. Depuis plus de sept ans, il était fiancé à Marguerite, fille de la belle Marie de Bourgogne et de Maximilien; ce mariage, à l'époque des fiançailles, avait été considéré comme l'un des plus grands actes politiques du règne de Louis XI. Mais Charles avait maintenant en sa possession les riches provinces que la jeune Marguerite lui avait apportées en dot, et n'entrevoyait plus que des avantages éloignés et de peu d'importance dans l'exécution du contrat. Il conçut l'idée de le rompre, et d'épouser la duchesse Anne, malgré le mariage que cette princesse avait contracté par procuration avec Maximilien, père de Marie de Bourgogne. Il fallait obtenir le consentement de la jeune duchesse, et Charles n'épargna ni promesses ni menaces. La comtesse de Laval, la comtesse de Dunois, le maréchal de Rieux, et Montauban, chancelier du duché, s'engagèrent à faire accepter ce projet de mariage à la jeune duchesse; et le duc d'Orléans lui-même, qui, quelques annés auparavant, avait brigué la main de la duchesse, se joignit à ces agents pour appuyer les prétentions de son souverain. Les difficultés étaient plus grandes qu'on ne s'y était attendu; car, outre que la jeune duchesse n'ignorait pas le contrat qui existait entre le roi de France et Marguerite de Bourgogne, elle se croyait engagée à Maximilien par des liens indissolubles. Elle avait alors quinze ans, et joignait à une éducation distinguée, l'expérience du malheur. De plus, le nouvel époux qui la demandait en mariage, s'offrait à elle le glaive à la main, et jusqu'à ce jour il ne s'était pas montré vainqueur généreux. L'âme de la duchesse, douce d'une grande fierté, s'indignait à l'idée de se soumettre et de livrer son pays au roi de France. La souveraineté de la Bretagne lui souriait en outre plus encore que le rang suprême de reine de France. Sous le rapport de l'âge, son union avec le roi de France était sans doute plus sortable que celle qui l'aurait liée au sort de Maximilien. Mais Charles n'avait pas d'autres avantages que la jeunesse; il était de petite taille, mal fait, sa tête était difforme, et son esprit n'avait pas une grande culture. Anne, au contraire, se distinguait par la beauté de sa figure et les grâces de sa personne, et joignait à ces avantages une éducation distinguée. La duchesse repoussa d'abord l'union qu'on lui proposait, et peut-être aurait-elle résisté aux sollicitations pressantes des dames de sa cour, si une armée française qui s'approchait n'eût menacé de l'assiéger dans sa capitale. Il fallut se résigner. On convint que la duchesse épouserait le roi de France, et qu'elle lui céderait tous ses droits sur la Bretagne; que, si le roi lui survivait, il conserverait la possession du duché comme partie intégrante de la France; que, si elle survivait à Charles, elle léguerait ses domaines au souverain régnant dans le cas où elle resterait veuve, et que, si elle se mariait, elle n'épouserait que le possesseur du trône ou l'héritier présomptif. Par ce traité la possession de la Bretagne était définitivement assurée à la France. Qu'on juge de la fureur de Maximilien, qui, par ce mariage, perdait à la fois une femme et un grand territoire pour lui-même, et pour sa fille un mari et l'un des pre-

miers trônes de l'Europe! Toutes les cours retentirent de ses doléances, et de ses menaces contre la France.

De son côté, Henri, qui avait espéré profiter des querelles de la France et de la Bretagne pour arracher de l'argent aux deux cours, et qui voyait sa politique renversée par ce coup imprévu, manifesta la plus vive indignation. Il convoqua son parlement, déclara lui-même que Charles était le perturbateur du repos du monde chrétien, dit qu'il était cette fois bien déterminé à conquérir la couronne de France, qui était son légitime héritage, et demanda qu'on lui votât de nouveaux subsides. C'était à ce devoir que se bornaient alors les fonctions du parlement, et ce fut pour ainsi dire le seul qu'il eut à remplir pendant toute la durée de ce règne. Les subsides furent votés, et Henri, pour grossir la somme, nomma une commission chargée de stimuler la bienveillance des citoyens, c'est-à-dire de leur extorquer le plus d'argent possible. Les citoyens de Londres payèrent dix mille livres sterling pour leur part. Pauvres et riches durent prendre leur part à cette contribution. A ceux qui excipaient de leur pauvreté, on disait que, vivant avec économie, ils devaient être riches, et, par conséquent, qu'ils devaient payer; ceux qui menaient un grand train de vie, et vivaient dans l'opulence, furent traités en conséquence. On vota ensuite un bill pour autoriser les propriétaires des terres à vendre leurs domaines sans payer les droits ordinaires dus à l'État, « afin, disait l'acte, que ceux qui voudraient s'équiper à leurs frais, pussent prendre part au partage des terres que la conquête prochaine de la France allait livrer aux vainqueurs,

On aurait dû s'imaginer, à voir tant de préparatifs et de démonstrations hostiles, que le roi était bien déterminé cette fois à faire la guerre. Cependant, quelques soupçons commencèrent à naître, lorsqu'on s'aperçut qu'il laissait passer le printemps et l'été sans se mettre en campagne. Néanmoins, au mois d'octobre, Henri s'embarqua et partit pour Calais, où il descendit avec une armée de vingt-cinq mille fantassins et de seize cents chevaux. Quelques-uns de ses officiers lui ayant dit que ce n'était là qu'une vaine démonstration, et qu'il n'aurait point commencé la campagne dans une saison aussi avancée, s'il n'était sûr de conclure la paix, Henri leur répondit que la conquête de la France n'était pas l'œuvre d'une année, et qu'il importait peu, en conséquence, qu'il commençât l'invasion en octobre. Les conjectures de ces officiers étaient fondées. Depuis trois mois Henri était entré en arrangement avec Charles, et la paix était conclue avant que l'armée eût quitté l'Angleterre. Pour sauver les apparences, le roi fit partir son armée de Calais le 15 octobre, et investit la place de Boulogne le même jour. Henri reçut alors des lettres de ses deux alliés, Ferdinand et Maximilien, qui lui apprirent ce qu'il savait déjà, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas encore prêts à le seconder dans l'invasion de la France. Henri fit grand bruit du contenu de ces lettres, car c'était une bonne occasion pour calmer l'ardeur guerrière de son armée, et la disposer à recevoir favorablement des ouvertures de paix. Huit jours après son arrivée devant Boulogne, il assembla un conseil composé de vingt-quatre officiers supérieurs de l'armée et il leur soumit les préliminaires du traité de paix. Les membres du conseil étaient gagnés par lui et le roi de France, et ils conseillèrent au roi d'accepter le traité. « La saison, dirent-ils, était fort avancée, le siége serait long; d'ailleurs les alliés avaient manqué à leur parole : et de plus Charles s'engageait à payer au roi d'Angleterre six cent vingt mille écus d'or pour ses avances en Bretagne, et cent vingt-cinq mille écus pour les arrérages de la pension promise par Louis XI à Édouard IV. La paix allait être aussi d'un avantage inappréciable pour le commerce. » En un mot, aux yeux des membres du conseil, le traité proposé était le plus glorieux qu'un roi d'Angleterre eût

jamais fait avec un roi de France, et ils en prenaient la responsabilité. Le traité portait en outre que Charles et Henri vivraient en paix jusqu'à la fin de leurs jours, et que la paix entre les deux pays durerait jusqu'à la mort du dernier survivant. Il fut accepté, et la paix fut définitivement conclue le 6 novembre 1492.

Cette paix ne fut pas du goût de la nation; car l'armée, pour laquelle elle avait été taxée si rigoureusement, n'avait rien fait d'utile ni d'honorable. D'un autre côté, ceux qui avaient emprunté ou vendu une partie de leurs biens, et qui comptaient sur les dépouilles de l'ennemi et sur les profits de la conquête pour se dédommager, en voyant leurs espérances tout à coup détruites, montrèrent un vif mécontement. Une sourde rumeur annonçait une commotion au sein du pays. Un nouveau prétendant, qui se disait être le prince Richard, duc d'York, et le dernier fils d'Édouard IV, se présenta sur la scène politique. Ce furent là les motifs principaux qui engagèrent Henri à faire la paix. Le prétendant avait trouvé de puissants protecteurs. Comme Simnel il avait de la jeunesse et de la figure; il disait s'être échappé d'une manière miraculeuse de la Tour, et revenait après sept longues années d'infortunes et d'exil réclamer l'héritage de ses pères. A son débarquement à Cork, il fut reçu avec empressement par le maire de la ville et la plupart des citoyens les plus influents. Cependant, ayant écrit au comte de Kildare pour lui demander son assistance, ce seigneur refusa son concours à l'entreprise. L'aventure de Simnel était trop récente; les Irlandais n'avaient point encore oublié la dure leçon qu'ils avaient reçue. Le prétendant partit aussitôt pour la France où l'appelait Charles qui s'attendait alors à l'invasion de Henri. Il reçut à cette cour le meilleur accueil, et le roi de France le traita comme un prince du sang royal et comme l'héritier de la couronne d'Angleterre. Sir George Nevil, sir John Taylor, et environ cent autres gentilshommes anglais s'unirent alors à sa cause. Les choses en étaient là lorsque Charles eut connaissance des bonnes dispositions de Henri à son égard. Alors le prétendu duc d'York eut ordre de chercher un asile ailleurs, et se rendit aussitôt à la cour de la duchesse de Bourgogne dont il implora la protection.

Cette princesse était elle-même l'auteur de toute cette machination. Pour mieux tromper ses courtisans, elle feignit d'abord une grande incrédulité, et commença même par traiter d'imposteur le jeune aventurier, disant qu'elle avait été trompée une fois, mais qu'elle ne le serait pas une seconde. Comme pour confondre l'étranger, elle lui fit concernant le roi Édouard, son épouse et sa famille, différentes questions. Mais la duchesse avait concerté d'avance les réponses avec celui qu'elle interrogeait. Simulant aussitôt le plus grand étonnement, et comme entraînée par la force de l'évidence, elle se leva et embrassa son cher neveu, « l'image vivante, dit-elle, de son bien-aimé frère le roi Édouard IV. » Puis elle lui donna le surnom de la Rose blanche d'Angleterre par allusion à son origine purement yorkiste, et lui forma une garde de trente hallebardiers.

Henri ne restait point inactif; ses émissaires s'agitaient de toutes parts sur le continent. Après de nombreuses recherches, il apprit que la Rose blanche n'était autre qu'un nommé Peterkin ou Perkin Warbeck, et que ce Warbeck était fils d'un juif converti de la ville de Tournay, qui avait passé sa jeunesse à rôder d'un pays dans un autre; que ce jeune homme, d'abord accueilli par Marguerite avec tant de soupçon, était depuis longtemps protégé et soutenu par la duchesse qui, frappée de la ressemblance de ce jeune homme avec le véritable duc d'York, et de la conformité de leur âge, l'avait instruit de tout ce qui concernait le caractère d'Édouard IV, de la reine, des princes ses fils, des princesses leurs sœurs, et de tous les incidents arrivés à la cour d'Angleterre du-

rant l'enfance du duc d'York ; que, lorsque Perkin avait été en état de répondre à toutes les questions, elle l'avait envoyé en Portugal où il était resté une année, et qu'il n'était allé en Irlande que d'après ses ordres.

A l'intérieur régnait une vive fermentation; et, lorsque les marchands de la Flandre qui faisaient un commerce actif avec l'Angleterre répandirent dans le royaume la nouvelle de l'accueil favorable que la duchesse de Bourgogne faisait au faux duc d'York, ceux qui haïssaient personnellement Henri firent cause commune avec les partisans de la maison d'York. Sir Robert Clifford fut envoyé comme agent secret par les mécontents à la cour de la duchesse Marguerite, pour s'assurer de l'identité du prince. Clifford revint et affirma qu'il avait vu « la Rose blanche; » qu'il avait causé avec le prince et sa tante, et qu'il n'y avait point dans son esprit le moindre doute à l'égard de sa naissance et de ses droits.

Henri envoya aussitôt des ambassadeurs à l'archiduc Philippe, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne et petit-fils de Charles le Téméraire, pour lui demander de lui livrer Warbeck, ou du moins de le chasser de ses États; mais l'archiduc lui répondit qu'il n'était pas en son pouvoir d'intervenir dans les affaires de la duchesse, et que tout ce qu'il pouvait faire pour conserver ses bonnes grâces, c'était de n'accorder aucun secours à Perkin; Henri défendit alors toute relation avec la France.

Henri s'efforça aussitôt de prouver que le duc d'York avait été sacrifié avec son frère Édouard V, et qu'ils étaient morts ensemble. Il n'existait plus que deux auteurs de cette scène tragique. L'un était Tyrrel, lieutenant de la Tour; l'autre était Jean Dighton, l'un des meurtriers; on les appela tous deux, et ils firent la déclaration suivante qu'on rendit publique : « Jean Dighton et Miles Forest ont étouffé les deux princes dans leur lit, et ont aussitôt appelé Tyrrel, leur maître, pour voir les deux cadavres exposés nus. » Tyrrel et son complice déclarèrent que les deux princes avaient d'abord été enterrés sous l'escalier, mais que leurs corps avaient été transportés par le prêtre de la Tour dans un autre lieu qu'il leur était impossible de découvrir, parce que le prêtre n'existait plus.

Henri chercha ensuite à corrompre par des promesses et de l'argent sir Robert Clifford qui avait servi d'agent secret aux mécontents; il y réussit, et il obtint de lui les noms des principaux personnages qui favorisaient la cause de Perkin. Henri les fit arrêter en secret. Parmi les prisonniers figuraient John Ratcliffe, lord Fitzwater, sir Simon Mountford, sir Thomas Thwaites, William Daubeney, Robert Ratcliffe, et un grand nombre de prêtres et de moines de l'ordre de Saint-Dominique. Les conspirateurs comptaient dans leurs rangs un plus grand nombre de personnages élevés; mais, malgré les précautions de Henri, toutes les arrestations ne purent se faire sans quelque bruit, et beaucoup des conjurés se réfugièrent dans les sanctuaires. Tous ceux qui furent pris furent condamnés à mort, et sir Robert Ratcliffe et William Daubeney furent immédiatement exécutés. Les autres, ainsi que tous les prêtres, reçurent leur pardon; mais il n'y eut qu'un petit nombre d'entre eux, nous dit un chroniqueur, qui vécurent longtemps. Lord Fitzwater eut aussi la vie sauve, et fut envoyé à Calais; mais peu de temps après on lui trancha la tête, parce qu'il avait corrompu ses gardiens dans l'espoir de s'échapper.

Les soupçons du roi tombèrent alors sur sir William Stanley, frère de lord Stanley qui avait placé la couronne sur sa tête à Bosworth. Après les fêtes de Noël, le roi et sa cour étaient allés demeurer dans la Tour de Londres. Un jour que Henri délibérait avec son conseil, Robert Clifford, qui, d'intime confident de Warbeck, était devenu le plus dangereux de ses ennemis, se présenta devant le roi, et tombant à genoux, il implora son pardon. Interro-

gé sur les ramifications que pouvait avoir la conspiration Clifford accusa de haute trahison Guillaume Stanley, grand chambellan du roi, qui assistait alors au conseil. Henri parut d'abord disposé à ne point ajouter foi à cette accusation. Cependant, il ordonna à son chambellan de ne point sortir de la Tour. Le lendemain matin Stanley fut traduit devant le conseil; on ignore encore si le grand chambellan du roi avait trempé dans cette conspiration. Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait formé le projet d'élever Warbeck au trône, et qu'il lui avait envoyé de l'argent; mais selon d'autres, Stanley aurait dit simplement que, s'il était sûr que le prétendant fût le fils d'Édouard IV, il ne porterait jamais les armes contre lui. Quoi qu'il en soit, ses juges se déclarèrent suffisamment convaincus, et prononcèrent contre lui la sentence de mort. On crut que Henri ne refuserait pas d'étendre son pardon royal à ce condamné; car c'était aux Stanley qu'il devait la couronne; sir William Stanley lui avait même sauvé la vie sur le champ de bataille de Bosworth, lorsqu'il était vivement pressé par Richard, et lord Stanley, son frère, était le mari de sa mère, qui vivait encore. Malheureusement Stanley avait des richesses immenses, et sa mort assurait au roi la possession de 40,000 marcs d'argent tant en monnaie qu'en bijoux, meubles, chevaux, bêtes à cornes : il avait des troupeaux de moutons considérables et un beau domaine qui rapportait annuellement 3000 liv. Stanley fut décapité à Tower-Hill (16 février 1495). Quelques écrivains ont prétendu qu'en frappant un personnage du rang de Stanley, Henri espérait inspirer une terreur salutaire à tous ceux qui seraient tentés de marcher sur ses traces; mais on s'accorde généralement à penser que Stanley aurait eu plus de chances d'obtenir sa grâce, s'il eût été moins riche.

Warbeck débarqua près de Deal le 3 juillet 1495; mais il y fut mal reçu, car le peuple et les gentilshommes du comté de Kent ne voyant que des pillards dans les envahisseurs, les repoussèrent, et après un combat acharné, ils leur firent cent soixante prisonniers. Warbeck, acculé à la côte avec le reste de sa petite bande, regagna ses navires et fit voile pour la Flandre. Tous les prisonniers furent exécutés, et leurs cadavres restèrent suspendus à des poteaux en différents endroits de la côte de Kent, de Sussex, d'Essex et de Norfolk. Warbeck quitta de nouveau la Flandre et revint en Irlande; le mauvais accueil qu'il y reçut l'empêcha d'y séjourner, et il passa en Écosse. Cette contrée était gouvernée par Jacques IV, prince jeune et bouillant, qui brûlait depuis longtemps du désir de rompre ouvertement avec Henri, dans lequel il ne pouvait placer aucune confiance. Jacques accueillit Warbeck avec beaucoup de bienveillance, et lui dit devant sa cour : « Qui que vous soyez, vous n'aurez jamais à vous repentir de vous être mis sous ma protection; » il l'appela publiquement son cousin, célébra son arrivée par des tournois magnifiques, et lui donna en mariage lady Catherine Gordon, fille du comte de Huntley, qui, par sa mère, était proche parent de la famille royale des Stuarts.

La duchesse douairière de Bourgogne et la cour de France ayant alors envoyé à Warbeck des secours en armes et en argent, le roi d'Écosse fit avec le prétendant un traité d'alliance, dans lequel il s'engageait à le placer sur le trône. De son côté; Warbeck s'engageait à rendre au roi d'Écosse le château et la ville de Berwick et à lui payer cinquante mille marcs. L'armée entra en Angleterre dans le courant d'octobre 1496. Warbeck adressa un manifeste à ses fidèles sujets d'Angleterre, dans lequel il exposait la validité de ses droits, et l'insuffisance de ceux de Henri Tudor, il parlait aussi de son évasion de la Tour et de ses longs voyages à l'étranger. Warbeck accusait Henri d'avoir foulé aux pieds les droits et les libertés de ses sujets; d'avoir fait périr injustement sir William Stanley, et plusieurs autres personnages de la plus ancienne

noblesse; il appelait tous les Anglais aux armes, et promettait enfin une récompense de mille livres sterling à celui qui lui livrerait l'usurpateur mort ou vif. Ce manifeste ne fit aucune impression sur l'esprit des habitants du nord; animés d'une vieille haine contre leurs voisins, ils les virent approcher avec défiance et terreur. D'un autre côté, des querelles intestines s'étant déclarées parmi les troupes écossaises, elles rentrèrent dans leurs pays vers la fin de l'année, et cette fois encore Warbeck fut obligé de renoncer à l'espérance qu'il avait conçue.

Cependant au moment même de cette défaite, de graves dissensions se manifestaient au sein de l'Angleterre. La levée des subsides que Henri avait obtenus du parlement pour subvenir aux frais de la guerre contre l'Écosse avait fait naître de longs murmures et augmenté le nombre des mécontents. Parmi ceux-ci se distinguaient les habitants du comté de Cornouailles. Un serrurier du nom de Michel Joseph, et un homme de loi, nommé Thomas Flammock, qui passait aux yeux de ses concitoyens pour un oracle, étaient à la tête des révoltés. Ces chefs, hommes de résolution, entretenaient le feu de la révolte en assurant que la taxe était illégale, et qu'on pouvait se dispenser de la payer, parce que les barons du nord étaient tenus par les conditions de leurs fiefs de défendre les frontières. A leur voix, les habitants du comté de Cornouailles prirent les armes, et entrèrent dans le Devonshire au nombre de seize mille. Du Devonshire ils passèrent dans le Somersetshire, où lord Andley, esprit turbulent et ambitieux, vint grossir leurs rangs avec ses partisans. L'armée des révoltés traversa comme en triomphe le Wiltshire, le Hampshire, le Surrey; elle poursuivit sa route à travers le comté de Kent, et campa vers le milieu de juin à Blackheath, dont les hauteurs dominent la ville de Londres.

Une armée, composée de tous les soldats des comtés voisins que Henri avait levés à la hâte, attendait les révoltés en cet endroit. Henri était superstitieux; il croyait que le dimanche était pour lui un jour de bonheur; en conséquence il ordonna qu'on attendît ce jour pour livrer la bataille. La victoire lui resta et elle fut complète. Lord Daubeney et le comte d'Oxford, qui commandaient son armée, chargèrent l'ennemi, le premier en tête, le second en queue, tandis que Henri couvrait la ville. Les révoltés laissèrent sur le champ de bataille deux mille de leurs meilleurs soldats, et quinze cents hommes furent faits prisonniers. Parmi ces derniers étaient lord Andley, Flammock et Michel Joseph. Le premier eut la tête tranchée à Tower-Hill, les deux autres furent pendus et écartelés à Tyburn. Le serrurier mourut en héros. Les autres prisonniers restèrent à la disposition de ceux qui les avaient désarmés, et obtinrent plus tard leur liberté moyennant deux ou trois shillings par tête. « Chose étrange, dit Bacon, que l'inégalité d'humeur, l'espèce de caprice que montra le roi dans cette circonstance. Dans la révolte de Kent, à laquelle une poignée d'hommes avait pris part, il y avait eu cent cinquante exécutions capitales; tandis que dans la révolte menaçante qui venait de se terminer d'une manière si heureuse, il n'y en eut que trois. On reconnaît pourtant que le roi avait plus d'une bonne raison pour agir cette fois avec prudence. Un nombre d'hommes considérable avait péri dans la bataille, et c'eût été commettre une grande faute que de se montrer sévère dans une cause populaire; les révoltés avaient en outre traversé une partie de l'Angleterre sans commettre le moindre dommage; enfin Henri établissait une grande différence entre ceux qui se révoltaient de gaieté de cœur, sans motif réel ou suffisant, et ceux que le besoin poussait à la révolte. »

Ce succès fut suivi d'une trêve avec l'Écosse, car Jacques désirait maintenant la paix. Henri, qui la désirait également, fit offrir à Jacques, par l'in-

termédiaire de don Pedro Ayala, ambassadeur d'Espagne, la main de Marguerite, sa fille aînée. Des plénipotentiaires se réunirent à Ayton, et le 22 septembre 1497, ils signèrent dans l'église de cette ville une trêve de sept ans. Trois mois après, la trêve fut prolongée; on en fixa le terme à toute la vie des deux rois et à une année après la mort de celui qui survivrait à l'autre.

Cependant Jacques, avant de rien conclure, permit à Perkin de partir. Un navire commandé par Robert Barton fut mis à sa disposition, et une escorte d'honneur l'accompagna jusqu'au vaisseau. Warbeck s'embarqua avec un petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles; sa femme, à laquelle il ne pouvait offrir qu'une vie aventureuse et pleine de dangers, ne voulut point séparer sa destinée de la sienne; et, à la fin de juillet, le duc et la duchesse d'York, car c'est ainsi qu'on les appelait encore, firent un dernier adieu à l'Écosse. Warbeck fit voile pour l'Irlande, et après avoir inutilement essayé de soulever cette contrée il se dirigea vers le comté de Cornouailles.

Là régnaient encore de profonds ressentiments; car il n'y avait pas une famille dans le comté à laquelle la bataille de Blackheath n'eût enlevé un frère, un parent, un ami. D'un autre côté, le roi continuait à y lever la taxe avec la même rigueur. Les prisonniers de Blackheath que le roi avait si facilement mis en liberté disaient en outre à leurs compatriotes que le roi n'avait point osé les faire périr ni les retenir en prison, parce qu'il savait bien que la nation tout entière était disposée à la révolte.

Warbeck comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'état des esprits. Il aborda à Whitsand-Bay avec quatre petites barques, et à peu près cent vingt hommes de combat. De la côte il alla à Badwin, lieu de naissance de Joseph le serrurier, dont le triste sort à Tyburn appelait la vengeance; puis ayant réuni autour de lui une troupe nombreuse et aguerrie, il prit le titre de Richard IV, roi d'Angleterre et de France et lord d'Irlande. Il envoya aussitôt sa femme au mont Saint-Michel, entra dans le Devonshire et vint assiéger Exeter. Son armée se composait de dix mille hommes; mais la ville d'Exeter était riche et forte, et ses habitants, dans la crainte du pillage, étaient résolus à se défendre. Les assiégeants firent d'inutiles efforts. Alors quelques hommes intrépides engagèrent Warbeck à continuer sa marche vers l'est, en lui disant qu'ils étaient prêts à verser pour lui la dernière goutte de leur sang.

Une armée nombreuse, commandée par lord Daubeney, Robert lord Brooke, le duc de Buckingham et Henri lui-même, s'avançait déjà à la rencontre du prétendant; elle atteignit, le 20 septembre, l'armée de Warbeck à Taunton dans le comté de Somerset. Warbeck fit d'abord bonne contenance; mais, au fond, le prétendant manquait d'énergie et de résolution dans les grands dangers. Quand il vit la supériorité numérique des forces de Henri, il fut effrayé, et profitant de la nuit, il monta à cheval et s'enfuit à toute bride vers Newforest, où était le sanctuaire de Beaulieu. Le lendemain matin, son armée se rendit à Henri, qui se montra indulgent. Cinq cents cavaliers furent aussitôt envoyés à la poursuite de Warbeck; mais il avait atteint le sanctuaire de Beaulieu quand ils arrivèrent. Henri dépêcha également une troupe de cavaliers au mont Saint-Michel, dans le comté de Cornouailles, où était la femme du prétendant; car lady Catherine pouvait être enceinte, ce qui aurait compliqué la situation. La belle Catherine fut amenée prisonnière devant Henri, qui, touché de sa douleur et de sa beauté, la traita avec douceur et l'envoya à la reine Élisabeth. On avait déjà cerné le prétendant dans son refuge. Des conseillers de Henri proposèrent de l'arracher de vive force du sanctuaire; mais ce parti déplut au roi, qui aima mieux essayer la ruse. Quelques-uns de ses agents allèrent alors trouver Warbeck, et lui ayant

montré l'impossibilité où il était de recevoir aucun secours, ils l'engagèrent à se rendre et à demander pardon. Perkin suivit ce conseil et sortit librement du sanctuaire; mais Henri ne voulut point l'admettre en sa présence. On rapporte cependant que, poussé par une secrète curiosité, il se plaça derrière un rideau, pour examiner tout à son aise celui qui lui avait causé de si cruelles insomnies. Le roi revint aussitôt a Londres, conduisant avec lui son prisonnier. Quand le cortége entra dans la capitale, une foule immense se porta sur son passage pour voir Warbeck. Quelques personnes le sifflèrent et proférèrent des paroles de mépris contre lui; mais la masse du peuple conserva un respectueux silence; elle semblait douloureusement affectée de l'air de dignité et de noblesse avec lequel Warbeck supportait ces insultes. On le conduisit à la Tour, puis on le ramena au palais de Westminster, où, bien qu'on affectât de le traiter avec le plus grand respect, il fut gardé à vue.

Six ou sept mois s'étaient passés ainsi, lorsque Warbeck, poussé par les conseils de quelque ennemi secret, ou cédant peut-être au désir de se soustraire à la surveillance dont il était l'objet, parvint à s'évader. Poursuivi de près, il fut obligé de chercher un refuge dans le couvent de Shene, auprès de Richmond. On l'en arracha, malgré les sollicitations du prieur, et il fut aussitôt conduit à Westminster. On le fit alors monter sur un échafaud dressé à la porte de la grande salle de Westminster, et on l'obligea à lire à haute voix une déclaration, par laquelle il reconnaissait qu'il en avait imposé à tout le monde en se faisant passer pour le duc d'York. La déclaration était ainsi conçue : « On saura que je suis né dans la ville de Tournai, en Flandre; que mon père s'appelait Jean Olbeck, et qu'il était contrôleur de ladite ville de Tournai. Ma mère s'appelait Catherine de Faro; mon grand-père paternel s'appelait Dirck Olbeck. A sa mort, ma grand'mère épousa Pierre Flamme, receveur de ladite ville de Tournai, et doyen des mariniers de la rivière Leschelde. Mon grand-père maternel était Pierre de Faro, gardien des clefs de Saint-Jean de ladite ville de Tournai. J'avais aussi mon oncle qui portait le nom de maître Jean Statin. Il demeurait dans la paroisse de Saint-Pyas de ladite ville; il épousa la sœur de mon père qui s'appelait Jeanne, avec laquelle j'ai résidé quelque temps; ensuite ma mère me conduisit à Anvers, pour apprendre le flamand dans la maison d'un de mes cousins qu'on nommait Jean Stiébeck. J'y passai un an et demi, après quoi je revins à Tournai. Dans le cours de l'année suivante, on m'envoya avec un marchand de la ville de Tournai, nommé Berlo, à la foire d'Anvers; j'y fus saisi d'une maladie qui dura cinq mois; Berlo voulut que j'apprisse à border chez un pelletier qui demeurait attenant à la maison de la nation anglaise; celui-ci me conduisit à la foire de Barrow, où je logeai à l'enseigne du Vieillard; j'y restai pendant deux mois; Berlo me mit ensuite au service d'un marchand de Middlebourg, pour que j'apprisse la langue. Ce marchand s'appelait Jean Strewe. Je demeurai à son service depuis Noël jusqu'à Pâques. Je m'embarquai alors pour le Portugal avec l'épouse du chevalier Édouard, dans un navire appelé le Vaisseau de la Reine; et, lorsque j'y arrivai, on me mit au service d'un chevalier qui demeurait à Lushborne, et qu'on nommait Pierre Wars de Cugna. Je restai une année entière avec le chevalier, qui était borgne; et, comme je désirais voir d'autres pays, je le quittai et j'entrai au service d'un Breton, appelé Pregent Meno, qui me mena en Irlande. Quand nous fûmes arrivés dans la ville de Cork, les habitants me voyant vêtu des habits de soie de mon maître, vinrent à moi et voulurent me faire dire que j'étais le fils du duc de Clarenee, qui était venu précédemment à Dublin. Comme je m'en défendais, le maire de la ville, appelé

Jean le Melin, me présenta un évangile et une croix, et me fit jurer devant plusieurs témoins de dire la vérité. Je jurai que je n'étais point ledit duc ni son parent. Ensuite un Anglais, nommé Étienne Poitron, et un autre homme, nommé John O'water, prétendirent qu'ils me connaissaient pour le bâtard du roi Richard. Je fis serment du contraire. Alors m'ayant rassuré, ils m'engagèrent à dire hardiment que j'étais le fils du roi Richard, et me dirent qu'ils m'aideraient et me soutiendraient de toutes leurs forces contre le roi d'Angleterre, et que les comtes de Desmont et de Kildare en feraient autant; enfin, malgré moi, ils me firent apprendre la langue anglaise et m'instruisirent de ce que je devais dire et faire. Alors ils me nommèrent duc d'York, second fils du roi Édouard IV, parce que le bâtard du roi Richard était entre les mains du roi d'Angleterre. Sur ce, lesdits John O'water, Étienne Poitron, John Tyler, Hubert Burgh et plusieurs autres personnes, soutinrent cette fausse prétention; et peu de temps après, le roi de France envoya un ambassadeur en Irlande pour m'inviter à passer en France. J'allai en France, de là en Flandre, de Flandre en Irlande, d'Irlande en Écosse, et enfin en Angleterre. »

Cette confession si minutieusement détaillée était assurément l'œuvre de Henri; car elle était fort différente de la première version qui avait été faite sur les informations que le roi avait reçues de ses émissaires. Aussi ne servit-elle qu'à augmenter les doutes et les soupçons. On enferma Perkin dans la Tour, où se trouvait le malheureux comte de Warwick.

Sur ces entrefaites on vit naître et presque aussitot échouer une tentative nouvelle pour renverser Henri du trône. Depuis quelque temps de sourdes rumeurs circulaient dans le public. On disait que Warwick était mort, d'autres affirmaient qu'il s'était échappé. Un nouveau prétendant se présenta en ce moment sur la scène politique. Il se nommait Ralph Wilford ou Wulford; il était fils d'un simple cordonnier. Ralph avait avec lui un moine de l'ordre des Augustins, nommé Patrick, et s'annonçait partout comme le comte de Warwick. Les deux associés se montrèrent d'abord dans le comté de Sussex, et de là ils se rendirent dans celui de Kent, où ils trouvèrent quelques encouragements. Mais Henri déploya dans cette circonstance une si grande activité, que Ralph et son compagnon furent arrêtés presque immédiatement. Ralph fut exécuté, et Patrick fut condamné à la prison perpétuelle.

On apprit dans le même temps que Warbeck et le véritable comte de Warwik s'étaient concertés pour s'échapper de la Tour et exciter une insurrection nouvelle. Le principal instigateur du complot, disait-on, était Perkin, qui, doué d'une puissance de fascination extraordinaire, était parvenu à gagner la confiance et l'amitié de Warwick, et les bonnes grâces de ses gardiens. Strangways, Blewet, Astwood et Long Roger, séduits par lui, devaient assassiner sir John Digby, gouverneur de la Tour, et s'emparer des clefs de cette forteresse. Warbeck devait être proclamé roi sous le titre de Richard IV, et Warwick devait appeler à son aide les amis du duc de Clarence, son père. Tel était le récit des officiers que le roi avait chargés de suivre cette affaire. On sépara aussitôt les deux prisonniers, et on commença à instruire leur procès. Warbeck fut condamné, et fut pendu le 23 novembre à Tyburn avec John O'water, maire de Cork, l'un de ses principaux adhérents. Monté sur l'échafaud, Warbeck lut une autre fois sa confession, et affirma que tout ce qu'elle contenait était vraie. En mourant il demanda pardon au roi. Ce fut ensuite le tour du comte de Warwick; on l'accusait d'avoir conspiré contre la personne du roi et son gouvernement, et ce malheureux prince, après avoir confessé un crime qu'il n'avait pu commettre, fut condamné à mort; il fut décapité le 28 novembre 1499.

C'est ainsi que tombèrent à la fois

le dernier rejeton mâle de la race des Plantagenets et le personnage extraordinaire dont la naissance a donné lieu à tant de conjectures et d'opinions différentes. On prétend que l'affaire de Ralph avait été inventée par Henri pour préparer le public à cet événement, et la facilité avec laquelle le roi s'empara de la personne de ce prétendant tendrait à confirmer cette assertion. Bacon dit au sujet de la mort de Warbeck : « Ce fut la plus longue comédie de ce genre qu'on eût jamais jouée, et peut-être aurait-elle eu une autre fin, si le roi n'avait eu autant de sagesse et de bonheur. » Mais comment justifier l'exécution du comte de Warwick? A sa mort, ce malheureux prince n'avait encore que 29 ans, et depuis son enfance il était resté prisonnier d'État et avait été mis dans l'impossibilité de nuire. Henri, qui comprit aux murmures et aux plaintes de la nation combien sa conduite avait été impolitique, voulut en rejeter tout l'odieux sur un autre tyran renommé pour sa perfidie; et ses agents répandirent le bruit qu'il n'avait cédé dans cette occasion qu'aux instances pressantes de Ferdinand, roi d'Espagne, qui ne voulait lui donner la main de sa fille pour son fils Arthur qu'après la mort du comte de Warwick. « Ces deux rois, nous dit Bacon, s'entendaient à demi-mot l'un et l'autre; on produisit des lettres dans lesquelles le roi d'Espagne écrivait en propres termes, au sujet du mariage de sa fille Catherine avec le prince Arthur, qu'il ne voyait pas la succession assurée tant que comte de Warwick serait vivant, et qu'il hésitait, par ce motif, à envoyer sa fille dans un pays déchiré par des troubles intérieurs. »

Henri, délivré de deux rivaux redoutables et devenu plus tranquille, s'occupa alors de ses affaires extérieures. Une maladie pestilentielle, qui fut regardée comme un juste châtiment du crime qu'il venait de commettre, ayant éclaté à Londres à cette époque, Henri se réfugia à Calais, où il invita l'archiduc Philippe à se rendre; mais celui-ci, par mesure de prudence, se contenta d'aller dans l'église de Saint-Pierre entre Calais et Saint-Omer. Henri s'y trouvait déjà, et les deux souverains, après s'être donné des marques réciproques d'une grande affection, renouvelèrent l'engagement d'observer toutes les conditions d'un traité de commerce qu'ils avaient récemment conclu. Charles VIII et son successeur Louis XII, avec qui Henri avait vécu en bonne intelligence depuis la paix d'Étaples, avaient continué d'acquitter avec beaucoup d'exactitude la pension de vingt-cinq mille livres stipulée par cette paix. Satisfait de ce côté, Henri songea à régler ses différends avec l'Écosse. L'épidémie avait cessé, et la cour revint à Londres. Depuis longtemps Henri avait formé le projet d'établir une paix solide et durable avec l'Écosse, en mariant la princesse Marguerite, sa fille aînée, au roi d'Écosse; mais l'exécution de ce projet avait été retardée par suite de la répugnance qu'il inspirait à Jacques. Henri dépêcha en ambassade Fox, évêque de Durham, l'un de ses plus intimes conseillers. Fox trouva le jeune roi à l'abbaye de Melrose et le décida à accepter le mariage proposé. En conséquence, un traité de paix qui, un siècle plus tard, devait amener l'union de l'Écosse et de l'Angleterre, fut conclu; Henri dans cette circonstance ne sortit point de son caractère de ladrerie; car il ne voulut donner à sa fille que la somme de 30,000 nobles; encore stipula-t-il que cette somme serait payée par trois fois en payements annuels. Jacques, plus généreux, accorda à sa fiancée un revenu de 2000 liv.

L'occasion était favorable pour extorquer de l'argent à la nation. On sait que ceux qui tenaient des terres *in capite* devaient, conformément au système féodal, un secours pécuniaire au roi, lorsqu'il armait son fils aîné chevalier, ou lorsqu'il mariait sa fille. Comme cet usage était tombé en désuétude, Henri convoqua son parlement, et lui demanda des fonds pour célébrer dignement ce mariage. Quarante mille livres sterling lui furent

ainsi accordées. Henri, comme s'il eût été mû par un sentiment de générosité, fit remise à la nation d'un quart de la somme. « 30,000 liv., dit-il, lui suffisaient. » Toutefois Henri était au fond peu satisfait; car il nomma aussitôt des commissaires, et les chargea de lever, à titre de don gratuit, une somme nouvelle sur toute la nation.

Un autre mariage, qui devait marquer dans l'histoire d'Angleterre, avait précédé de quelques mois celui qui venait de se conclure. Ferdinand avait enfin consenti à envoyer en Angleterre l'infante Catherine; et le 2 octoble 1501, Arthur avait épousé la princesse espagnole. Catherine apportait en dot à son époux 200,000 écus. Après quelques mois de mariage le jeune prince mourut. Arthur n'avait alors que quinze ans et demi. Aussitôt Ferdinand d'Espagne proposa à Henri de marier la jeune veuve à Henri, son second fils, qui par la mort d'Arthur était maintenant l'héritier présomptif de la couronne. Ce mariage déplut d'abord à Henri; mais, quand Ferdinand redemanda sa fille et la dot qu'elle avait apportée en mariage, il revint sur sa décision et donna son consentement à l'union proposée, à la condition que le pape accorderait les dispenses nécessaires, et que 100,000 écus, portion de la dot de Catherine qui n'avait point encore été payée, seraient versés immédiatement dans ses coffres. Les dispenses furent obtenues, et aussitôt les fiançailles du prince Henri avec la veuve de son frère furent célébrées.

Dans cette ardeur de marier ses fils et ses filles, Henri, qui peu de temps après la mort de son fils Arthur avait perdu sa femme, songea à se marier lui-même; Henri était un amant difficile. Après s'être consulté quelque temps, il fixa son choix sur la reine douairière de Naples, à qui, disait-on, le roi Ferdinand, son défunt mari, avait assuré un douaire très-considérable. Des démarches furent faites; et, pour éviter toute surprise, Henri envoya à Naples trois gentilshommes anglais qu'il chargea d'examiner avec soin la physionomie, la taille, la santé, l'humeur, les penchants et la conduite de la reine, et de bien s'assurer de la valeur du douaire. Les agents du roi firent un rapport très-favorable sur la personne et le caractère de la princesse; mais ils ajoutèrent que le roi de Naples régnant avait repris son douaire, et lui payait en échange une pension viagère assez médiocre. Il n'en fallut pas davantage pour éteindre l'amour de Henri; il ne fut plus question de ce mariage.

Tout réussissait maintenant au gré des désirs de Henri. La tranquillité régnait au dehors; et, depuis la mort du malheureux comte de Warwick, il n'avait eu aucun trouble sérieux à réprimer au dedans. Le parlement lui obéissait servilement et votait sans discussion tous les bills qu'on lui présentait. Cependant une humeur inquiète et jalouse tourmentait encore Henri. Edmond de la Pole, fils d'une sœur d'Édouard IV et de Richard III, et du duc de Suffolk, et frère du comte de Lincoln qui avait embrassé la cause de Simnel et avait été tué à la bataille de Stoke, était la la cause de cette inquiétude. A la mort du duc de Suffolk, ce seigneur réclama de Henri l'héritage des titres et des biens de son père; mais Henri le lui refusa. Henri, qui avait une logique entièrement personnelle, appuyait son refus sur ce qu'Edmond de la Pole n'avait pas hérité directement de son père, mais bien de son frère Lincoln qui, étant mort avant le duc de Suffolk, n'était point entré en jouissance. Or, comme Lincoln avait perdu ses droits à l'héritage paternel, parce qu'il avait été convaincu de haute trahison, et qu'il se trouvait par conséquent hors d'état de les transmettre, Henri en concluait qu'Edmond de la Pole n'avait aucun droit à la succession. Quelque étrange que fût cette argumentation, elle fut accueillie par le parlement, et Edmond dut se contenter d'une faible portion de son patrimoine qui lui fut accordée comme une grâce, et du titre inférieur de comte

de Suffolk. Edmond avait un caractère bouillaut et irritable; il ressentit vivement cette injustice. Ayant tué un homme par imprudence, et se voyant menacé d'être traité par Henri comme un meurtrier ordinaire, il se réfugia à la cour de la duchesse de Bourgogne, qui restait toujours ouverte aux ennemis de Henri.

Le temps d'agir était venu pour Henri, et il eut recours à ses armes ordinaires. Par ses ordres le chevalier Robert Curson, gouverneur du château de Ham, quitta son poste, et se présenta au comte de Suffolk, comme s'il avait eu à se plaindre du roi; Curson gagna ainsi la confiance du comte, et put découvrir ses desseins. Pour augmenter encore la confiance du comte, Henri obtint du pape une bulle d'excommunication qui vouait à la vengeance céleste Curson ainsi que celui qu'il allait trahir. Ce plan réussit à merveille. Curson apprit bientôt à son maître tout ce qu'il désirait savoir, et grâce à ses instructions, Henri fit arrêter William de la Pole, autre frère de Suffolk; lord Courtenay, qui avait épousé lady Catherine, sœur de la défunte reine; sir James Tyrrel; sir William Windham, et quelques autres personnages d'un rang distingué. William de la Pole et lord Courtenay, beau-frère du roi, furent envoyés à la Tour, où ils restèrent prisonniers; sir James Tyrrel, sir John Windham et plusieurs autres personnages furent exécutés, et leurs biens furent confisqués au profit du roi. Tyrrel confessa en mourant qu'il n'avait employé que Miles Forest et John Dighton pour assassiner les enfants d'Édouard, et que les deux princes avaient été étouffés dans leur lit et enterrés au bas de l'escalier. Le comte de Suffolk, averti à temps, resta à la cour de sa tante; mais la duchesse de Bourgogne étant morte, il fut exposé aux plus cruelles souffrances, et mena longtemps une vie errante, tantôt en Allemagne, tantôt en France. Enfin le duc d'Autriche prit en pitié ses souffrances, et lui permit de demeurer secrètement en Flandre. Quant au traître Curson, il revint en Angleterre, où le roi le combla de ses faveurs.

La fortune, qui n'avait cessé d'être favorable à Henri dans toutes ses entreprises, lui réservait une nouvelle faveur. Isabelle, héritière de Castille, venait de mourir, et la princesse Jeanne, l'aînée de ses filles, qui était mariée à Philippe, archiduc d'Autriche, avait hérité de ce royaume, qu'administrait alors son père, Ferdinand d'Aragon, nommé régent par le testament de sa femme. L'archiduc, voulant gouverner la Castille avec son beau-père, quitta la Flandre, et s'embarqua pour l'Espagne avec sa femme et sa cour (1505). Une tempête furieuse qui s'éleva dans le détroit obligea la flotte à relâcher dans le port de Weymouth. Dès que le prince et la princesse eurent mis pied à terre, ils reçurent la visite de sir Thomas Trenchard et de sir John Carew, qui leur firent entendre qu'il ne leur serait pas permis de s'embarquer sans la permission du roi. Philippe n'avait pas de confiance dans la loyauté du roi; il savait que ce prince était en correspondance avec Ferdinand, son beau-père, qui, à cette époque, cherchait à garder le royaume de Castille. Mais, faisant de nécessité vertu, il parut se regarder comme un visiteur et non comme un prisonnier. Henri lui envoya alors le comte d'Arundel pour le féliciter de son heureuse arrivée, et lui dire que lui-même Henri se disposait à aller l'embrasser en toute hâte. Philippe, persuadé que plus tôt il sortirait du royaume, plus tôt il aurait à s'en réjouir, n'attendit pas l'arrivée du roi; il partit immédiatement pour Windsor. Le 17 janvier, vers trois heures, les deux princes se rencontrèrent à Elworth-Green, à deux milles de Windsor. Après de mutuelles démonstrations d'amitié, Philippe dit qu'il était maintenant bien puni de n'être pas allé à Calais lors de sa dernière entrevue avec le roi d'Angleterre. A quoi Henri répondit gracieusement, « que les murailles et les mers n'étaient « rien, lorsque la franchise régnait « dans les cœurs. » On se rendit à

Windsor, où Philippe trouva des appartements splendides préparés pour lui.

Philippe ne s'était pas trompé; il reconnut bientôt que cette réception allait lui coûter fort cher. Henri lui proposa un nouveau traité de commerce qui était tout entier en sa faveur, et le tirant à l'écart il lui demanda de lui livrer le malheureux comte de Suffolk. Philippe voulut s'y refuser en représentant au roi combien une telle action serait flétrissante pour leur caractère respectif; mais le roi le tranquillisa à cet égard, et lui dit qu'il prendrait la honte tout entière pour lui-même. Philippe obtint pourtant que la vie de Suffolk serait épargnée. Cela ne suffisait point encore à Henri. Philippe avait pour sœur, Marguerite de Savoie, qui était veuve et fort riche. Marguerite parut un parti sortable aux yeux de Henri, et il força Philippe à consentir à ce mariage et à fixer à sa sœur une dot de 300,000 écus. Henri songea ensuite à la princesse Marie d'Angleterre, la plus jeune de ses filles; il demanda pour elle le jeune Charles, fils de Philippe, qui n'avait alors que six ans, et qui, plus tard, devait être l'empereur Charles-Quint. En retour de ces avantages, Henri donna de grandes fêtes au roi de Castille et le créa chevalier de la Jarretière. De son côté Philippe créa le roi et le prince Henri chevaliers de la Toison d'or. Philippe put partir alors et s'embarquer pour l'Espagne.

Henri s'occupa aussitôt de son mariage avec Marguerite de Savoie, mais bientôt il reçut la nouvelle de la mort du roi de Castille. Cet événement changea les dispositions du roi; laissant de côté son projet de mariage avec Marguerite, il songea à épouser la reine Jeanne, veuve de Philippe. Cette princesse était tombée dans un état d'imbécillité presque complet par suite de la douleur que lui avait causée la mort de son mari; mais cette difficulté n'effraya point Henri; il pressa Ferdinand d'Aragon, de conclure ce mariage, et celui-ci lui ayant représenté l'état où était sa fille, il répondit que la maladie de Jeanne avait sa cause dans les mauvais traitements qu'elle avait reçus de son premier mari, et lui donna à entendre que, s'il ne consentait pas à sa demande, son fils, le prince Henri, n'épouserait point Catherine, son autre fille. Ferdinand parvint pourtant à rompre ce mariage, en offrant à Henri d'ajouter 100,000 dollars à la dot de Catherine et en lui promettant que la somme serait payée par quart de six mois en six mois. Cette offre fut acceptée, et Henri promit que le mariage de son fils avec la princesse espagnole serait célébré aussitôt que la somme entière serait versée dans ses coffres.

Henri ne vécut point assez pour recevoir la somme entière, et le mariage de son fils, qui devait être accompagné d'événements mémorables, ne fut point célébré de son vivant. Depuis quelques années, Henri était fort incommodé de la goutte, et chaque jour ses forces déclinaient. Quand il se vit près de sa fin, il fut saisi d'un moment de frayeur au souvenir du passé, et chercha à expier ses fautes envers les hommes par des actes religieux. Dans ce dessein, il chargea ses exécuteurs testamentaires de faire dire dans les trente jours qui suivraient sa mort deux mille messes, dont il fixa le prix à six sous pour chaque messe, et il leur recommanda de distribuer deux mille livres sterling aux prisonniers et aux indigents, à condition que ceux-ci prieraient avec ferveur pour le repos de son âme. « A cet égard, dit-il, nous désirons ardemment que nos exécuteurs examinent entre eux jusqu'à quel point il est profitable aux morts qu'on fasse des prières pour leurs âmes. » Il avait fait récemment des marchés avec le clergé des cathédrales, des couvents et des églises collegiales de tout le royaume, pour la célébration d'un certain nombre de messes; il ajouta au prix convenu une nouvelle somme, pour que le clergé mît plus de solennité dans la célébration des messes et plus de ferveur dans ses prières. Il fit aussi quelques restitutions importantes, paya les dettes de

tous les prisonniers détenus à Londres et à Westminster pour une somme de quarante shellings et pour une moindre somme, et accorda une amnistie aux prisonniers d'État.

Henri mourut le 21 avril 1509, dans son palais de Richmond, et fut enterré à Westminster-Abbaye, dans la chapelle qu'il avait bâtie et qui porte son nom. Il avait alors cinquante-trois ans et en avait régné vingt-trois et demi. Les grandes difficultés qu'il eut à vaincre pour consolider son trône et les dispositions naturelles de son caractère firent de son règne une longue série de tromperies, de stratagèmes et d'intrigues. Henri était mince, vigoureux, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; son maintien était habituellement grave, réservé; il n'avait point de courage personnel, et, quoiqu'il menaçât souvent de la guerre, il évita toujours de la faire, parce qu'il sentait combien elle serait dangereuse à un prince nouvellement monté sur le trône. Le succès constant qui accompagna ses entreprises lui donna une grande réputation de sagesse aux yeux de l'Europe; elle lui valut le surnom de Salomon de son siècle. Il n'avait pas cependant une pénétration très-vive ni très-étendue; mais son jugement était sain, et il suppléait par la réflexion aux qualités qui lui manquaient. La dureté de son cœur, sa haine implacable et l'amour insatiable de l'or furent ses vices principaux. Il n'aimait que lui-même, et n'eut jamais un ami. Sa mère recevait extérieurement des marques de son respect; mais il ne lui laissa jamais la moindre influence dans ses affaires politiques. Comme père, jamais Henri n'éprouva la moindre tendresse pour ses enfants; et comme maître, il fut souvent inexorable.

On peut juger de l'avarice de Henri VII par les deux faits suivants qui nous sont rapportés par Bacon. « Je me souviens, dit-il, d'avoir vu un registre des comptes d'Empson, dont toutes le pages étaient paraphées de la main du roi. J'y ai lu cet article : Item, reçu d'un tel cinq marcs pour obtenir une lettre de grâce; s'il ne l'obtient pas, l'argent lui sera rendu, à moins qu'on ne le satisfasse de quelque autre manière. Au-dessous le roi avait écrit cette apostille « a été satisfait autrement. » Le même auteur nous dit que le roi alla visiter un jour Jean de Vere, comte d'Oxford, à son château de Henninghaw. Le comte d'Oxford était l'un des partisans les plus dévoués de la maison de Lancastre, et l'un de ceux qui avaient le plus souffert pour cette cause. Deux fois on avait confisqué ses domaines, et lui-même avait subi une longue détention dans le château de Ham. Après une heureuse évasion, il était allé joindre le comte de Richmond, et avait contribué au succès de la bataille de Bosworth par sa valeur et ses talents personnels. Ce seigneur voulut traiter son souverain avec splendeur, et au moment du départ, il rangea sur le passage de Henri ses amis, ses serviteurs et ses vassaux. Le nombre de ceux-ci et la richesse de leurs vêtements frappèrent le roi; il s'arrêta et s'approchant du comte, il lui dit : « Mylord, j'avais entendu vanter beaucoup votre générosité; mais je vois qu'elle est fort au-dessus de ce qu'on m'en a dit; tous ces jolis hommes et ces villageois sont sans doute des domestiques de votre maison? » Le comte répondit qu'ils appartenaient effectivement à sa maison, et il ajouta en souriant qu'ils étaient tous venus pour jouir du plaisir de voir leur souverain. « Mylord, je vous suis obligé de votre bonne réception, répliqua le roi; mais, par ma foi, je ne souffrirai pas qu'on viole nos lois en ma présence; il faut que mon procureur s'en explique avec vous. » Un procès fut aussitôt intenté au comte, et il dut payer quinze mille marcs pour arranger l'affaire. »

---

§ 2 Caractère de Henri VIII. — Popularité des premières mesures qu'il adopte; il se prépare à faire la guerre à la France; entrevue du drap d'or.—Portrait du cardinal Wolsey. — Alliance de l'Angleterre avec Charles-Quint contre la France. — Arrivée de Charles-Quint en Angleterre. — Bataille de Pavie. — Inquiétudes de Henri après cette bataille; il fait la paix avec la France pour s'opposer à Charles-Quint. — François Ier recouvre sa liberté.

Autant Henri VII était avare, autant son fils était prodigue; autant l'un aimait à entasser l'or, autant l'autre semblait disposé à en faire un usage extravagant, à le répandre avec profusion. Jamais le vieux proverbe populaire « A père avare enfant prodigue » ne reçut une confirmation plus complète. Henri avait dix-huit ans quand mourut son père, et il aimait le plaisir et le faste avec toute la fougue naturelle à cet âge. Cet amour du plaisir, au lieu de lui nuire dans l'esprit du peuple, fit naître d'heureuses espérances. « On l'aimait davantage, nous disent les historiens de l'époque, en le voyant si différent de son père. » Henri se distinguait par les grâces de sa personne, la franchise de ses manières, et joignait à ces avantages les plus heureuses dispositions. La jalousie de son père l'avait tenu éloigné de l'administration des affaires publiques; mais dans la retraite il avait cultivé les lettres et les arts, et on lui prêtait des talents littéraires et artistiques du premier ordre. Il fut proclamé roi à la satisfaction générale, le 22 avril 1509, et fut couronné le 24 juin de la même année avec l'infante Catherine dont le mariage, si longtemps différé par Henri VII, venait enfin de s'accomplir.

Les premières mesures qu'adopta Henri furent populaires. D'après les avis de sa vertueuse grand'mère, la comtesse de Richmond, qui vivait encore, il composa son conseil de Warham, archevêque de Cantorbéry, de Fox, évêque de Winchester, du comte de Surrey, du comte de Shrewsbury, de lord Herbert, et de sir Thomas Lovel, hommes éminents par leurs talents et leur longue expérience dans les affaires. Il fit ensuite publier deux proclamations, dont l'une confirmait l'amnistie générale accordée par son père à son lit de mort, et l'autre invitait ceux qui avaient été lésés sous le règne précédent à présenter leurs réclamations à des commissaires chargés d'examiner leurs griefs et de leur rendre justice. Dudley et Empson, instruments des exactions du feu roi, furent conduits à la Tour, et un grand nombre de leurs agents furent arrêtés. Dudley et Empson étaient détestés par le peuple; on les mit en jugement, et ils furent condamnés à mort. Empson prononça un discours dont la logique ne manqua pas de produire une certaine sensation sur l'esprit de ses juges. « Le crime, dit-il, dont on nous accuse, et pour lequel on veut nous juger, est d'une espèce fort extraordinaire. On intente à d'autres des procès pour avoir violé les lois; mais à nous, c'est pour les avoir exécutées, lorsque notre emploi nous en faisait un devoir, lorsque nous recevions tous les jours des ordres du souverain, à qui l'exécution des lois est confiée par la constitution. Si l'on se propose de nous sacrifier aux clameurs de ceux que notre devoir nous a forcés à punir, j'invite à garder le plus grand secret sur la cause de notre condamnation; car, si elle était connue chez les étrangers, ils en concluraient qu'il n'existe plus ni lois, ni gouvernement en Angleterre. » Les juges comprirent qu'ils ne pouvaient condamner Empson et Dudley sans entacher la mémoire du feu roi. Mais comme on voulait donner satisfaction au peuple, on les accusa d'avoir engagé, durant la maladie du feu roi, leurs amis à se tenir prêts à venir en armes à Londres, dès que le roi aurait rendu le dernier soupir. La sentence ne fut pas mise à exécution immédiatement; mais le bruit s'étant répandu que la reine Catherine avait demandé leur grâce, de nombreuses pétitions furent adressées au roi pour qu'elle reçût son exécution. Henri céda à d'aussi vives instances, et les deux condamnés furent publiquement décapités à Tower-Hill, le 17 août 1510.

Tranquille au dedans, aimé de ses

sujets, riche et puissant, Henri aurait pu éviter de prendre part aux querelles des souverains du continent, et cette conduite prudente aurait été d'un grand profit pour le royaume; mais Henri ambitionnait la gloire des armes, et voyant que Louis XII, roi de France, paraissait peu disposé à continuer d'acquitter la pension payée par son père, il saisit ce prétexte pour se joindre à la coalition qui existait alors contre la France.

(A. D. 1512.) Un héraut d'armes fut envoyé à Louis, pour lui enjoindre de ne point faire la guerre au pape « père de tous les chrétiens, » et Louis n'ayant tenu aucun compte de cet ordre, Henri lui dépêcha aussitôt un second messager pour le sommer de lui restituer les provinces d'Anjou, du Maine, de la Normandie et de la Guienne, qui étaient, disait-il, son légitime héritage. Des subsides furent votés et une armée fut mise sur pied. Henri voulait entrer en France par Calais; mais Ferdinand, son beau-père, lui fit entendre qu'il serait plus avantageux d'attaquer la France par ses provinces méridionales, et de porter le théâtre de la guerre dans la province de Guienne où, disait Ferdinand, les Anglais trouveraient de vives sympathies. Dix mille hommes partirent sous le commandement du marquis de Dorset, et allèrent débarquer à Fuente-Rabia, auprès de l'embouchure de la Bidassoa. Mais lorsque Dorset voulut traverser cette rivière pour entrer en France, il reconnut qu'il ne pouvait espérer quelques succès qu'autant qu'il agirait de concert avec les troupes espagnoles. A cette demande, Ferdinand répondit par la promesse d'un concours actif, quand il aurait réglé ses différends avec la Navarre. Cette contrée formait à cette époque un royaume séparé de l'Espagne, et elle était gouvernée par Catherine et Jean d'Albret. D'Albret consentait à rester neutre dans la lutte qui existait entre la France et l'Espagne; mais Ferdinand demandait, outre le libre passage pour ses troupes, la reddition de plusieurs forteresses importantes, et la remise comme otage de la personne du prince de Viana. Sur le refus du roi de Navarre, le duc d'Alva entra en Navarre à la tête d'une armée, et s'empara de plusieurs villes. D'Albret, réduit à la dernière extrémité, fut bientôt obligé de se réfugier avec sa femme et ses enfants dans sa petite principauté du Béarn. Pampelune se rendit à Alva, et la Navarre fut ainsi réunie à la monarchie espagnole. Dorset rappela alors les promesses qu'on lui avait faites. Mais Ferdinand, qui ne songeait qu'à ses intérêts dans cette circonstance, lui répondit que le duc d'Alva était prêt à marcher dans la direction du Béarn, mais non dans celle de Bayonne et de Bordeaux. Le commandant des troupes anglaises ne voulut point se réunir aux troupes espagnoles, et Ferdinand envoya un ambassadeur à Henri pour régler cette affaire. Henri s'emporta contre son général, et lui donna l'ordre de se conformer aux instructions de la cour espagnole; mais, dans l'intervalle, les troupes anglaises se mutinèrent et forcèrent leurs officiers à mettre à la voile. Ainsi l'expédition revint en Angleterre sans avoir rien fait.

Henri forma aussitôt le projet de conduire lui-même une armée en France. Il assembla son parlement pour lui demander des subsides; on lui accorda deux dixièmes et deux quinzièmes, indépendamment d'une somme de cent soixante mille livres sterling qui fut prélevée sur la nation, au moyen d'une capitation générale. Avec cet argent Henri arma une flotte et leva des troupes.

La situation de la France était fort difficile; à cette époque elle avait perdu les duchés de Milan, de Parme et de Plaisance, et se trouvait menacée par une ligue puissante formée contre elle par l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre et Jean de Médicis qui venait de succéder au pape Jules II sous le nom de Léon X. Au milieu de ces dangers, la France n'était point abattue, et redoublait d'énergie et d'activité. Mettant à profit les griefs de la cour d'Écosse contre

la cour d'Angleterre, elle rattachait l'Écosse à sa cause, et formait avec elle une étroite alliance, qui obligeait Henri à mettre ses villes du nord en état de défense et à lever des troupes. Henri donna le commandement de cette armée au comte de Surrey pour qu'il surveillât les mouvements de Jacques pendant qu'il serait engagé lui-même sur le continent.

La guerre se poursuivait déjà sur mer avec une grande activité. Un combat sanglant eut lieu dans les eaux de Brest entre la flotte française et la flotte anglaise. C'était le 10 août. Le *Régent,* vaisseau de mille tonneaux, et le plus fort de la marine anglaise, ayant abordé celui de l'amiral français, le feu prit aux deux bords, et les deux vaisseaux sautèrent presqu'au même instant. Cet événement coûta la vie à dix-sept cents hommes. Après ce combat, le roi de France appela sur ses vaisseaux un grand nombre de marins des bords de la Méditerranée et principalement de Gênes. « C'était chose magnifique à voir, dit l'historien Hall, que cette flotte équipée à si grands frais, et pourvue de tout ce qui lui était nécessaire. »

Henri donna le commandement de sa flotte à lord Howard, et lui ordonna de naviguer dans les eaux du détroit, de détruire tous les croiseurs, et d'attaquer ensuite la flotte française qui était à Brest. Howard (avril 1513) se présenta bientôt à l'entrée de la rade de Brest. Il écrivit alors à Henri, pour l'inviter à venir en personne à bord de son vaisseau, afin de jouir du spectacle d'une grande et certaine victoire. Henri, qui n'avait aucun goût pour les engagements maritimes, répondit à son amiral en termes un peu durs, en lui disant de borner ses fonctions à celles d'amiral de la flotte. Howard entra aussitôt dans la rade de Brest, dans l'espoir d'enlever à l'abordage la flotte entière, ou du moins de détruire une partie de ses meilleurs vaisseaux. Il s'approcha du navire amiral ennemi et l'ayant abordé, il sauta sur le pont l'épée à la main. Mais à peine avait-il mis le pied sur le pont du navire français que par une manœuvre savante l'amiral français sépara les deux vaisseaux. Howard n'avait avec lui que quelques-uns des siens. Entouré d'ennemis, et se voyant perdu, l'amiral anglais ôta de son cou sa chaîne d'or et son sifflet d'or, et les jeta dans la mer, ne voulant pas que de tels trophées restassent dans les mains des vainqueurs; il mourut en combattant. La flotte anglaise revint aussitôt en Angleterre où elle fut suivie par la flotte française qui exerça de grands ravages sur la côte du Sussex. Henri nomma lord Thomas Howard amiral à la place de son frère, et le nouvel amiral ayant pris le commandement de la flotte, les vaisseaux français rentrèrent à Brest.

Malgré cet insuccès, on célébrait d'avance d'une extrémité à l'autre de l'Angleterre les victoires que « la rose rouge, la rose royale » allait remporter en France, et le royaume retentissait de ces chants d'espérance :

The rosse wille into Frawnse spring
Almygthy God him Thyder Bring,
And save this flowr which is our king,
Thys rosse, this rosse, this ryalle rosse,[1]

L'honneur de Henri était engagé, et il fit ses dispositions de départ. Par mesure de prudence, il fit trancher la tête au malheureux Edmond de la Pole, comte de Suffolk, que l'archiduc Philippe avait livré au feu roi, et qui était resté en prison depuis sa mort. La reine fut nommée gouvernante du royaume pendant son absence, et Warham, archevêque de Cantorbéry, et sir Thomas Lovel, durent l'assister de leurs conseils. Henri fit son entrée à Calais au bruit d'une artillerie formidable. Il apprit dans cette ville que lord Herbert était entré en campagne, et qu'il avait commencé le siége de la ville de Thérouenne. Au lieu de se presser de le rejoindre, le roi se livrait à ses goûts ordinaires, passant joyeusement son

[1] La rose va s'élancer en France; Dieu tout-puissant, conduisez-la dans cette contrée, et sauvez cette fleur qui est notre roi, cette rose, cette rose, cette rose royale.

temps au milieu des fêtes et des plaisirs. Cependant à la nouvelle qu'une armée française commandée par le duc de Longueville et Bayard s'approchait pour délivrer Thérouenne, Henri quitta Calais, et arriva bientôt avec ses forces sous les murs de la ville assiégée. Son premier soin fut de faire construire en face de la ville une tente magnifique pour y établir sa résidence; mais il en fut presque aussitôt chassé par le mauvais temps. La garnison de Thérouenne était brave et nombreuse; et son artillerie faisait de grand ravages dans les rangs des assiégeants. On savait aussi que le comte d'Angoulême qui, plus tard, devait occuper le trône de France, sous le nom de François Ier, venait à son secours, à la tête d'une armée nombreuse; d'un autre côté, des détachements de cavalerie légère parcouraient la province et enlevaient tous les jours les convois et les fourrageurs de l'armée anglaise. L'arrivée de l'empereur Maximilien n'était point de nature à contre-balancer les dangers de la situation, car bien qu'ayant reçu une avance de cent vingt mille couronnes du trésor anglais pour lever des troupes, il n'amenait avec lui qu'une faible escorte. Henri n'en déploya pas moins pour la réception de cet allié une pompe et un luxe extraordinaires. La vanité de Henri était déjà connue dans toutes les cours de l'Europe. Dans la première entrevue qui eut lieu entre ce prince et Maximilien, celui-ci, pour justifier le petit nombre de troupes qu'il avait avec lui, déclara qu'il n'était venu que pour servir, en qualité de simple volontaire, et Henri fut satisfait. Sur ces entrefaites, un héraut d'armes apporta au camp une déclaration de guerre au nom du roi d'Écosse, et l'on apprit que Jacques avait déjà donné l'ordre à sa flotte de se réunir à celle de son allié, le roi de France, afin d'agir de concert.

Un corps de l'armée française, fort de douze mille hommes, s'étant approché pour ravitailler Thérouenne, Henri et Maximilien traversèrent la rivière et se rangèrent en ligne de bataille pour forcer les Français au combat. Maximilien, qui avait remporté une victoire sur les Français dans le même endroit trente-quatre ans auparavant, fut chargé de diriger les mouvements de l'armée anglaise. Maximilien, prince habile et rusé, ne voulait perdre aucune occasion de flatter la vanité de Henri; il mit sur son armure la croix rouge d'Angleterre et la rose-rouge de Lancastre sur son casque. La cavalerie française s'élança sur les Anglais avec une grande impétuosité; mais, après le premier choc, elle battit en retraite pour s'appuyer sur le principal corps d'armée et y jeta le désordre. Alors les Anglais chargèrent leurs ennemis aux cris répétés de « Saint George, Saint George. » Une terreur panique s'empara de l'armée française. Les officiers essayèrent en vain de rallier leurs soldats; le duc de Longueville, Bayard, Bussy d'Amboise, Clermont d'Anjou, la Palisse, la Fayette et un grand nombre de personnages distingués tombèrent dans les mains des Anglais. On rapporte que Henri, glorieux de ce succès, railla ses prisonniers sur la vitesse de leurs chevaux, et que ceux-ci lui répondirent en riant que cette bataille n'était autre chose que la bataille des éperons. Ce nom resta à cette journée.

Cette victoire aurait pu devenir fatale à la France, si Henri eût su profiter de ses succès; car, menacée du côté du nord par une armée victorieuse, la France l'était encore du côté de la Bourgogne. Les Suisses, auxquels Henri avait envoyé de l'argent, étaient entrés dans la coalition; ils venaient de traverser le Jura, avaient pénétré dans l'intérieur de la Bourgogne et étaient arrivés jusqu'à Dijon, qu'ils tenaient assiégée. Henri aurait dû se concerter avec eux et chercher à se réunir à leurs forces; mais il préféra continuer le siége de Thérouenne. A la fin d'août, la garnison française capitula, et sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre. D'après l'avis de Maximilien, qui était l'âme des conseils de Henri, la ville fut démantelée et incendiée; on en combla

les fossés; on mit le feu aux maisons; et, à l'exception de la cathédrale, tout fut détruit. Après Thérouenne, Henri assiégea Tournay. Cette ville, par sa situation sur le territoire de la Flandre, était d'un fort mauvais voisinage pour Maximilien. Mais Henri et les Anglais n'avaient aucun intérêt à sa possession; excepté pourtant Wolsey, favori du roi, à qui Maximilien avait promis le riche évêché de Tournay, si la ville était prise. Tournay capitula, après une courte résistance, et consentit à donner cinquante mille écus comptant; à payer, en outre, durant dix années une rente de quatre mille livres, et à recevoir dans ses murs une garnison anglaise.

Ces divers succès, quelque flatteurs qu'ils fussent pour la vanité de Henri, n'étaient point de nature à dédommager l'Angleterre des sommes considérables qu'elle avait dépensées pour l'expédition. Il fallait songer à demander du renfort et de nouveaux subsides; car les Suisses, voyant qu'ils ne pouvaient placer aucune confiance dans le roi d'Angleterre, venaient de négocier un traité avantageux avec le roi de France et étaient rentrés dans leurs foyers; ce qui avait permis à Louis XII de concentrer ses forces dans le nord de la France, et en faisait un ennemi plus redoutable que jamais. L'Angleterre n'avait retiré aucun avantage réel de cette expédition; seulement la vanité de son roi était satisfaite; il tint à Tournay une cour splendide où il reçut Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, et son neveu Charles d'Espagne, et dépensa des sommes immenses en bals et en tournois. Laissant ensuite une garnison dans Tournay, il se rendit à Lille et, après y avoir passé quelques jours au milieu de nouveaux plaisirs, il partit le 24 octobre pour Calais avec le reste de son armée, et s'embarqua le même jour pour l'Angleterre.

Le jour que Tournay se rendit, Henri avait pourtant reçu une importante nouvelle qui dédommageait, en quelque sorte, l'Angleterre des sacrifices inutiles qu'elle avait faits sur le continent. Jacques s'était mis à la tête de son armée, et avait été tué à la mémorable bataille de Flodden. L'issue malheureuse de cette campagne a fait juger sévèrement la politique de ce prince. Il y avait pourtant de la sagesse et de la grandeur à faire diversion en faveur de la France, qui en ce moment était menacée de toute part et qui semblait toucher à sa ruine. La France était d'ailleurs la seule alliée sur laquelle les Écossais pussent compter; et, la France une fois conquise, l'ambition de Henri se tournait naturellement sur l'Écosse.

Jacques, sans attendre le retour de son héraut d'armes, avait commencé les hostilités. Ses dispositions belliqueuses furent accueillies avec transport par les Écossais, et on les vit accourir de toutes les parties de la contrée, pour se ranger sous la bannière de leur roi. Mais cet enthousiasme n'était point partagé par la noblesse. La reine surtout se montrait contraire à ce projet. On rapporte qu'après avoir épuisé inutilement les prières et les larmes elle eut recours à la ruse. Un jour, tandis que le roi entendait les vêpres à Linlightgow dans l'église de Saint-Michel, un homme d'une haute stature, et d'une figure vénérable, portant une longue barbe et une ceinture blanche sur une robe couleur d'azur, perça la foule, et s'approchant du roi, lui dit: « Je suis envoyé du ciel, ô roi, pour vous détourner d'une entreprise qui vous sera funeste, et vous ordonner de vous abstenir de vos familiarités avec les femmes, ou vous en serez puni sévèrement. » Ce stratagème qu'on attribua à la reine n'arrêta point Jacques; il marcha vers la frontière à la tête des troupes qu'il avait rassemb traversa la Tweed, et s'empara en peu de jours des châteaux de Wark, de Norham, de Herton et d'Étals, qui furent démolis. Il prit ensuite le château de Ford où, séduit par les charmes de la châtelaine, il resta, dit-on, trop longtemps.

Les Anglais s'attendaient depuis longtemps à cette invasion. Le comte de Surrey, à qui Henri avait donné le

commandement de ses troupes à son départ du royaume, était allé de York à Newcastle; il s'avança jusqu'à Alnwick, et expédia au roi d'Écosse un héraut d'armes pour lui reprocher d'avoir violé son serment en n'observant point le traité de paix perpétuelle qu'il avait juré, et lui offrir en même temps la bataille, qu'il fixa au vendredi 9 septembre. Ce héraut portait un autre message au roi; il était du fils de Surrey; lord Thomas Howard, amiral d'Angleterre, dans une lettre écrite avec hauteur, disait au monarque écossais qu'il viendrait en personne se justifier de la mort du pirate Écossais Barton, grief que Jacques avait fait valoir comme un des principaux motifs de la rupture du traité. Jacques accepta la bataille avec joie, et répondit à Surrey : « Notre frère était tenu envers nous, comme nous étions tenus envers lui; et, lorsque nous fîmes serment devant ses ambassadeurs et notre conseil, nous déclarâmes spécialement que nous observerions notre parole qu'autant que notre frère l'observerait lui-même, et non autrement. Nous jurons ici que notre frère a été le premier à la rompre. » Il ne fit point de réponse à la lettre brutale de lord Howard. Jacques, choisissant aussitôt une position avantageuse, campa sur une éminence près de Flodden. Cette colline est escarpée et les rebords en sont défendus par les eaux profondes de la Till, ruisseau tributaire de la Tweed. Le comte de Surrey, qui connaissait le caractère chevaleresque de Jacques, lui écrivit une lettre au sujet de cette position. Cette lettre était signée des principaux chefs de l'armée anglaise; Surrey reprochait à Jacques d'avoir changé de position après avoir accepté la bataille, et l'invitait à descendre dans la plaine de Milfields, qui séparait les deux armées, pour y décider loyalement et légalement la querelle. Jacques ne voulut pas recevoir le héraut chargé de la lettre, il fit répondre verbalement au comte : « Qu'il ne convenait pas à un comte de donner des ordres à un roi, et qu'il comptait plus sur la justice de sa cause et sur la valeur de ses sujets que sur les avantages de sa position. » L'armée anglaise longeant aussitôt les rives de la Till, passa cette rivière, en se dirigeant sur Berwick; elle campa à Barmoor sur la rive droite de la rivière. Cette fausse marche trompa les Écossais qui, supposant à leurs ennemis le dessein de piller le fertile pays de Merse, abandonnèrent leur position, et se portèrent vers les hauteurs de Branxton. Les Écossais virent alors l'infanterie anglaise passer la Till sur le pont de Twisel. En cet instant Robert Borthwick, qui commandait l'artillerie des Ecossais, se jeta aux genoux du roi et lui demanda la permission de tirer sur le pont, qu'il pouvait rompre facilement. Mais Jacques repoussa cette proposition et répondit avec dureté à cet officier « qu'il le ferait pendre et couper en quatre, s'il s'avisait de faire tirer un seul coup sur le pont. » « Je veux, dit-il, laisser arriver librement l'ennemi, et le combattre loyalement. » Ses nobles l'ayant alors pressé de se placer sur une éminence à l'arrière-garde de l'armée, d'où il pourrait tout voir et donner plus facilement ses ordres : « Non, répliqua-t-il, je veux vivre et mourir avec mes braves sujets. Si nous avons la victoire, comme je l'espère, j'aurai ma part de l'honneur. » Les remontrances du comte de Huntley et du comte d'Angus furent reçues de la même manière. Il dit à ce dernier qu'il pouvait se retirer s'il avait peur. Le comte vivement ému quitta l'armée en prononçant ces paroles : « Mon grand âge a épuisé mes forces, et je suis aujourd'hui peu propre au combat; mais je laisse à mon roi mes deux fils et tous les vassaux des Douglas. Puissent les tristes prévisions d'un vieillard ne point se réaliser! »

La bataille sanglante de Flodden appartient plus particulièrement à notre histoire d'Écosse qu'à celle d'Angleterre, et il est inutile d'en faire ici la description détaillée. Il nous suffira de dire que le malheureux Jacques tomba frappé d'un coup mortel à quel-

ques pas de Surrey lui-même. Cet événement ne termina point le combat, et il dura avec une égale opiniâtreté jusqu'à la nuit qui le termina. Aucun des deux partis ne pouvait encore se flatter d'avoir obtenu la victoire. Mais les Écossais, qui avaient vu tomber presque tous leurs chefs, s'éloignèrent du champ de bataille pendant la nuit, et les Anglais se trouvant ainsi maîtres du champ de bataille se proclamèrent naturellement les vainqueurs. Chaque armée avait perdu environ de huit à neuf mille hommes; mais par le rang, la qualité des morts les Écossais avaient cruellement souffert. Du côté des Anglais le fer de l'ennemi n'avait moissonné que des hommes obscurs; du côté des Écossais, au contraire, les morts appartenaient aux familles les plus illustres de l'Écosse. Le roi, Alexandre Stuart, archevêque de Saint-André, son fils naturel, les comtes de Crawford, de Montrose, de Lennox, d'Argyle, d'Errol, d'Athol, de Morton, de Cassilis, de Bothwell, de Rothes, de Caithness et de Glencairn, Lamotte, commissaire français, et la plupart de ses compatriotes; quinze lords et chefs de clans et environ quatre cents chevaliers gisaient étendus sans vie sur le champ de bataille. Walter Scott nous dit au sujet de cette bataille: « A peine, y a-t-il une seule famille écossaise d'un rang distingué qui n'ait perdu un de ses ancêtres à la bataille de Flodden; et, aujourd'hui même, dans toutes les provinces de l'Écosse, le récit de cette bataille produit une impression profonde de tristesse et de terreur. » Le corps du roi fût reconnu par lord Dacre, qui était allé quelque temps auparavant à la cour d'Écosse en qualité d'ambassadeur; il fut embaumé à Berwick, et transporté au monastère de Shene, où il resta quelque temps sans être inhumé, parce que le pape avait excommunié Jacques pour le punir de son alliance avec Louis XII. Henri pria le pape de révoquer cette sentence d'excommunication; « son beau-frère, dit-il, ayant donné dans ses derniers moments des signes d'une sincère contrition. » Le pape y consentit, et il autorisa l'évêque de Londres à révoquer la sentence, si, après information, la contrition était suffisamment prouvée. Le prince mort fut alors jugé et absous, et on l'enterra dans le monastère de Shene.

Henri, après cette bataille, se hâta de faire la paix avec l'Écosse, et enleva ainsi un allié puissant au roi de France. Mais Louis sut conjurer l'orage par une habile politique. Quelques concessions faites à propos ramenèrent Léon X à des dispositions amicales. Le roi de France offrit ensuite à Ferdinand la main de Renée, sa seconde fille, pour le prince Charles d'Espagne, qui était à la fois petit-fils du roi d'Aragon et de l'empereur Maximilien. Cette offre fut acceptée; de la sorte le projet formé antérieurement par Henri VII et l'archiduc Philippe, au château de Windsor, pour unir le prince d'Espagne à la princesse Marie d'Angleterre, se trouva rompu. Le pape, dans l'espoir de justifier sa conduite, envoya à Henri une lettre flatteuse dans laquelle il vantait son zèle et sa piété, et lui disait que son courage et la terreur de son nom ayant forcé l'ennemi à se soumettre, il avait acquis maintenant une gloire immortelle.

Cette conduite des confédérés avait singulièrement refroidi l'humeur belliqueuse de Henri. Aussi consentit-il sans beaucoup de difficultés à la proposition que lui fit le duc de Longueville, alors prisonnier à Londres, d'un mariage entre son souverain, devenu récemment veuf, et sa sœur la princesse Marie. Il fut arrêté que la paix régnerait entre la France et l'Angleterre durant la vie des deux rois, et une année après leur mort, et que le roi de France paierait tous les ans à Henri six cent mille livres. Louis, qui avait de la répugnance à ce paiement, parce qu'il ressemblait à un tribut annuel, s'engagea à payer en échange de cette somme un million d'écus. Les plénipotentiaires français offrirent en outre une somme considérable pour

la remise de la ville de Tournay. Mais Henri, cédant aux sollicitations de Wolsey qui craignait de perdre ainsi les revenus de ce riche évêché, n'accepta point cette offre. Ces divers articles furent ratifiés, et le jour même de la ratification, la princesse Marie renonça solennellement à son mariage avec le prince d'Espagne; puis le 13 août 1514, le duc de Longueville, chargé de la procuration de Louis XII, épousa cette princesse, qui prit aussitôt le nom de reine de France.

Ce mariage n'était pas du goût de la princesse Marie; car, longtemps avant d'avoir donné sa main à Louis, elle avait donné son cœur au jeune vicomte de Lille, qu'un acte du parlement venait de créer duc de Suffolk. Lettres sur lettres, messages sur messages arrivaient du continent à la jeune fiancée, et toujours Marie trouvait quelque prétexte pour retarder son départ. Elle s'embarqua enfin à Douvres, et partit suivie du duc de Norfolk, de son amant le duc de Suffolk, et d'Anne de Boleyn, sa dame d'honneur, qui devait, quelques années plus tard, jouer un rôle si remarquable dans l'histoire du règne de Henri. La jeune reine fit son entrée publique à Abbeville, où elle fut reçue par son mari avec les démonstrations de la joie la plus vive; le jour suivant, le mariage fut de nouveau célébré avec une grande pompe. Si l'on en croit les écrivains de l'époque, ces cérémonies et la tendresse de Louis ne changèrent point les sentiments de la jeune épouse. Quelques jours après la célébration de son mariage, Marie écrivit à son père, et à Wolsey, qu'une promotion venait d'élever à l'archevêché d'York et qui venait d'être fait cardinal par le pape, pour se plaindre de ce que le lendemain de son mariage on avait renvoyé la plupart des gens attachés à son service. Ses regrets furent de courte durée; car Louis mourut environ trois mois après la célébration de son mariage. Sa mort, vivement regrettée par ses sujets qui lui avaient donné le surnom honorable de Père du peuple, ne le fut point par Marie. Quelques jours après cet événement, cette princesse envoya une lettre à son frère pour lui demander à revenir en Angleterre. He y consentit; mais, avant de quitter la France, Marie épousa secrètement le duc de Suffolk. Ces sortes d'allianees avaient eu de nombreux précédents dans les annales du pays; mais la puissance royale devenait chaque jour plus absolue, plus despotique; depuis le règne de Henri VI, il avait été arrêté que de semblables mariages ne pourraient s'accomplir qu'avec l'assentiment du roi. Henri fut vivement irrité et il relégua le duc et la duchesse dans leur manoir de Suffolk. Cependant l'affection qu'il portait à sa sœur et au duc lui-même, avec lequel il avait été élevé, triompha de sa rancune; et, cédant aux conseils de Wolsey, il rappela les deux époux à sa cour.

Arrêtons un instant nos regards sur ce personnage que nous voyons déjà diriger à son gré les volontés de son souverain. Son histoire, pendant vingt ans, se fond d'une manière intime avec celle d'Angleterre; car, pendant ces vingt ans, il fut plus roi d'Angleterre que Henri lui-même, et jamais aucun ministre n'eut autant de pouvoir ni d'influence.

Il était fils d'un boucher d'Ipswich. Son père, qui le destinait à l'église, voulut lui donner une bonne éducation. Admis à l'université d'Oxford, il y obtint de brillants succès, et fut chargé de l'éducation de plusieurs jeunes gens qui appartenaient aux familles les plus distinguées du royaume. La sobriété, la tempérance, n'étaient pas les vertus de Wolsey. On lui reproche à cette époque de sa vie des fautes graves. Ennuyé de la vie de collége, le jeune Wolsey laissa Oxford pour Calais, où il devint chapelain du trésorier; celui-ci le recommanda à Richard Fox, évêque de Winchester, qui était depuis longtemps habitué aux affaires publiques. Fox, reconnaissant dans Wolsey une grande aptitude aux affaires, le présenta à son maître Henri VII, qui lui-même savait mieux que personne discerner les véritables

talents. Henri employa Wolsey dans une de ces affaires douteuses que ce prince avait toujours en main, et qui exigeaient une grande finesse de la part du négociateur; ce fut à la cour impériale, où il croyait avoir trouvé une épouse selon ses désirs dans la personne de Marguerite de Savoie, fille de Maximilien, qu'il envoya Wolsey. Le négociateur se tira habilement de cette première épreuve.

La mort de Henri VII compromit pendant quelques instants les espérances de Wolsey. Mais une querelle qui survint au sujet de la suprématie dans le conseil entre Fox et le duc de Norfolk qui n'était encore que comte de Surrey, le rapprocha de nouveau du trône. Fox s'était aperçu que le comte, dont le caractère et les goûts guerriers plaisaient au jeune roi, allait l'emporter sur lui; il voulut regagner son influence en introduisant auprès de Henri VIII une personne qui travaillerait pour lui, et son choix tomba sur Wolsey dont il avait déjà pu apprécier les talents. Wolsey fut ainsi placé auprès de Henri. Mais Wolsey, au lieu de prendre le parti de l'évêque contre le comte, s'attacha à les supplanter tous deux.

Jamais homme n'eut un caractère plus souple, plus délié, et ne fut animé d'un plus grand désir de plaire à son maître. Quoique âgé de plus de vingt ans que Henri, Wolsey se faisait à tous les goûts du roi, à tous ses caprices. La principale et la presque unique ambition du roi était de passer aux yeux du monde pour un monarque guerrier, pour un chevalier accompli. Wolsey, oubliant le caractère sacré dont il était revêtu, affecta une certaine ardeur guerrière; il avait une grande érudition, et on le vit passer tour à tour des subtilités métaphysiques de saint Thomas d'Aquin aux galanteries les plus tendres envers le beau sexe. Wolsey prenait une part active aux bals et aux fêtes somptueuses que donnait son roi, se mêlait sans difficulté aux orgies des courtisans et chantait avec eux des chansons obscènes. A ce désir de plaire, se joignait un riche et épais vernis de franchise, souvent même une sorte de rudesse dans la parole qui donnait quelque chose de naturel à tous ses actes.

Henri, qui, pour nous servir de l'expression énergique d'un historien, avait autant de goût à se mêler des affaires publiques qu'un taureau sauvage a du goût à être attelé à la charrue, aima ce caractère, et Wolsey devint bientôt le compagnon de tous ses plaisirs et le dépositaire de tous ses secrets. La première place que le roi lui donna fut celle d'aumônier; il y joignit le don de toutes les confiscations pour crime de félonie. Wolsey fut ensuite admis au conseil privé, comme membre du conseil, et devint bientôt après premier ministre. Parvenu à ce degré de puissance, Wolsey n'était point encore satisfait; il avait été nommé à l'évêché de Tournay et plus tard à l'archevêché d'York. Lorsqu'il fut élevé à ces hautes fonctions ecclésiastiques, il rêva nuit et jour aux moyens de se faire nommer cardinal, et fit écrire à Rome à cet égard par les rois d'Angleterre et de France. Le pape lui donna les fonctions qu'il ambitionnait, malgré l'opposition de quelques cardinaux, et le nomma ensuite son légat *à latere* en Angleterre.

Le favori de Henri déployait un luxe extraordinaire, et rien n'égalait sa magnificence. Lorsque son chapeau de cardinal arriva en Angleterre, il l'envoya chercher jusqu'à Black-Heath, et le fit conduire à travers les rues de Londres avec autant de pompe que si c'eût été le pape en personne. Le personnel de sa maison se composait de plus de huit cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient des personnages de la plus haute noblesse. Des domestiques vêtus d'une riche livrée le servaient à table, et son cuisinier portait un vêtement de satin avec une chaîne d'or au cou. Quand Wolsey paraissait en public, son chapeau de cardinal était porté devant lui par une personne de distinction; deux prêtres, remarquables par leur tournure et leur bonne mine, le précédaient, ayant chacun une crosse

en argent massif, et devant eux étaient deux gentilshommes, chacun avec un bâton d'argent. Le cortége s'ouvrait par un héraut d'armes, qui portait une lourde masse d'argent doré. Enfin le prélat, entouré d'une cavalcade brillante, s'avançait solennellement monté sur une mule harnachée avec une selle de velours cramoisi et des étriers en argent doré.

Tel était l'homme que Henri VIII avait choisi pour son ministre. Une élévation aussi subite donna bientôt ombrage aux courtisans; et Fox, qui était l'auteur de cette élévation, fit le premier, à cet égard, des représentations au roi. Mais Henri en réponse à la suggestion que lui faisait Fox de ne pas souffrir que le serviteur fût plus grand que le maître, répondit d'un ton sec et ferme. « Je sais me faire obéir de tous mes sujets. » D'un autre côté, le peuple partageait l'affection de Henri pour son favori; car il était émerveillé de tant de luxe. Wolsey était un bienfaiteur généreux; il répandait de grandes largesses, d'abondantes aumônes, aimait les savants, les encourageait de sa protection, et faisait de riches dotations aux colléges.

Les affaires de la France préoccupaient vivement alors l'attention de la cour d'Angleterre; car François Ier, qui avait hérité du trône, venait de gagner la sanglante bataille de Marignan sur les Suisses et de reprendre le Milanais. Nul doute que Henri, dont la jalousie était allumée par la brillante valeur du roi de France, n'eût cédé aux sollicitations pressantes de son favori qui portait une haine mortelle à François Ier, et qu'il n'eût déclaré la guerre à la France; mais Henri avait déjà dévoré les trésors que lui avait laissés son père. On ne pouvait guère compter sur les alliés du dehors. Maximilien ne voulait agir qu'autant qu'on lui donnerait de l'argent. « Il ne pouvait rien faire, disait-il, si on ne lui envoyait d'Angleterre des subsides. » Henri étant resté sourd à sa demande, l'Empereur essaya la ruse. Dans une conversation familière avec l'ambassadeur d'Angleterre à sa cour, il feignit d'être fatigué des peines et des soins attachés au trône, et lui dit qu'en considération de sa haute estime et de son amitié pour le roi d'Angleterre, il résignerait très-volontiers l'empire en sa faveur « Revêtu de cette haute dignité, Henri, ajoutait-il, ferait facilement valoir ses droits à la couronne de France. » Henri ne fut point dupe de la supercherie, il remercia poliment l'Empereur, l'invitant à tenir ses intentions secrètes jusqu'à ce que les Français fussent expulsés de l'Italie.

Dans l'espoir de conjurer l'orage, François Ier s'efforçait de gagner l'affection de Wolsey. Pour y parvenir, il flattait son orgueil, affectait de le consulter sur les choses les plus secrètes, et cherchait à lui persuader que ses conseils étaient pour lui très-précieux. Bonnivet, ambassadeur de François à Londres, sut ménager si habilement la vanité du ministre que Henri consentit enfin à restituer Tournay. On convint que la princesse Marie d'Angleterre, fille de Henri et de Catherine, épouserait le dauphin; l'un et l'autre étaient enfants; que Tournay servirait de dot à la princesse; que François Ier payerait six cent mille écus, en dédommagement de ce qu'avait coûté la citadelle nouvellement construite, et qu'il donnerait douze mille livres de pension au cardinal qui, par la reddition de Tournay, perdait les revenus de son évêché. Calais aurait été rendu de la même manière; mais on craignit d'irriter la nation. Dès lors Henri, avec une facilité de caractère qui n'appartenait qu'à lui, conçut la plus vive admiration pour François Ier, et lui demanda une entrevue personnelle; cette entrevue fut acceptée par la cour de France.

La mort de Maximilien, qui arriva sur ces entrefaites, dérangea ces projets et vint compliquer la situation. Deux illustres compétiteurs, tous deux dignes de se partager les suffrages, le premier par sa générosité, sa

franchise et sa valeur, le second par sa prudence et sa politique, se disputaient la succession de ce prince. L'un était François Ier; l'autre était Charles d'Espagne qui, par la mort de Ferdinand d'Aragon, venait d'hériter de la couronne espagnole, sous le nom de Charles-Quint. Henri n'avait aucune chance favorable pour lui-même contre ces deux rivaux; mais cédant à un nouveau caprice, on le vit tout à coup professer un vif ressentiment contre le roi de France auquel il avait récemment prodigué les démonstrations les plus amicales. Henri écrivit à Charles une lettre flatteuse dans laquelle il assurait ce prince de son amitié et lui témoignait le désir qu'il éprouverait à le voir élu Empereur. Charles était déjà arrivé en Flandre où il avait levé une armée nombreuse, et venait de se faire proclamer Empereur par la diète de Francfort. On rapporte que François Ier supporta cet échec avec résignation. « En affaires d'amour comme dans celles où l'ambition joue un rôle, dit-il aux ambassadeurs d'Espagne, l'amant dont les vœux n'ont point été écoutés ne doit point garder rancune à son rival. »

Cependant François Ier, espérant encore rattacher Henri à sa cause, redoublait de cajoleries envers ce prince; il venait d'être père d'un second fils, et il pria Henri de tenir ce prince sur les fonts baptismaux. Henri y consentit et lui donna son nom. Les deux rois, pour se donner des marques de leur affection mutuelle, reprirent alors leur projet d'entrevue, et convinrent de ne point se raser avant de s'être vus.

Pendant ce temps-là, Charles-Quint faisait agir sourdement son ambassadeur à Londres, et lui donnait les instructions les plus pressantes pour empêcher, s'il était encore possible, l'entrevue proposée. Sur la réponse de l'ambassadeur que les choses étaient trop avancées, Charles-Quint résolut de faire lui-même une visite à Henri. On le vit bientôt débarquer à Douvres sans y être attendu, et lorsque Henri était déjà à Cantorbéry, en route pour la France. L'illustre visiteur envoya au cardinal Wolsey une promesse scellée de son sceau privé, dans laquelle il s'engageait à solliciter du pape, en faveur du lord cardinal, l'administration de l'évêché de Badajos en Castille qui rapportait annuellement 5,000 ducats, et une pension de deux mille ducats sur l'évêché de Plaisance. Par ce moyen Charles-Quint parvint à s'assurer une réception favorable. Le lord cardinal alla à sa rencontre dans une barque décorée avec magnificence, et le reçut à terre sous un pavillon tout brillant de dorures. Charles fut logé dans le château de Douvres, où il reçut le lendemain la visite de Henri. Après s'être salués et embrassés avec beaucoup de cordialité, les deux princes passèrent une partie de la nuit en conférence, et partirent le lendemain pour Cantorbéry, où ils furent reçus par Wolsey qui les conduisit à l'église. La cathédrale regorgeait de richesses à cette époque. « Chaque partie de l'église, dit Erasme, étincelait de l'éclat des pierres précieuses. La châsse de Thomas Becket, dans laquelle étaient renfermées les reliques du martyr, brillait comme un soleil. Les joyaux, les pierres précieuses qui la couvraient, étaient en si grand nombre, le travail de l'artiste était si parfait, que l'or de la châsse en était la partie la moins riche. » Les deux souverains ayant déposé leur offrande sur la tombe du martyr, s'agenouillèrent et firent pieusement leurs prières. On se rendit ensuite au palais de l'archevêque, où l'Empereur fut reçu par la reine Catherine, qui était sa tante, et où il vit aussi Marie, sœur de Henri, reine douairière de France, et alors duchesse de Suffolk. La beauté de cette princesse à laquelle Charles-Quint avait été fiancé causa, dit-on, une vive émotion au prince; et l'on rapporte qu'il regretta amèrement que des raisons politiques eussent rompu ce projet de mariage. Mais ces sentiments, s'ils existèrent réellement, s'effacèrent bientôt de l'âme de Charles-Quint. Quoique jeune, Charles était

déjà assez bon politique pour s'apercevoir de l'ascendant que Wolsey avait sur l'esprit de son maître; il fit en conséquence la cour à ce ministre, et obtint de lui tout ce qu'il voulut, en lui promettant d'employer son influence pour le placer dans la chaire de Saint-Pierre vers laquelle l'ambitieux Wolsey, quoique plus âgé que le pape régnant, tournait ses regards. Charles-Quint quitta aussitôt l'Angleterre, bien convaincu qu'il n'avait plus rien à redouter de l'entrevue du roi de France et de Henri.

La description la plus pompeuse ne saurait rendre la splendeur et le faste que la cour d'Angleterre déploya dans cette occasion. Une suite nombreuse de lords, de ducs, de prélats, qui cherchaient à s'éclipser réciproquement par la richesse de leurs habits et le nombre de leurs serviteurs, accompagnèrent le roi et la reine. Le cortége de Wolsey était presque aussi nombreux. Henri, avec toute sa cour, s'embarqua à Douvres, descendit à Calais, d'où, après quelques jours de repos, il partit pour Guines (4 juin 1520). Un magnifique palais en bois, auquel deux mille ouvriers travaillaient depuis plusieurs mois, lui avait été préparé. Ce palais formait un vaste carré; au centre était une cour dont les parties latérales avaient cent huit pieds de longueur; des statues de guerriers dans l'attitude du combat en ornaient les murs et le faîte. Au-dessus de la principale porte de la cour, une statue colossale représentait un sauvage qui tenait à la main un arc et des flèches; et sur le socle on lisait cette inscription : *Cui adhæreo præest!* celui que j'aide l'emporte. Des peintures, de riches étoffes de soie ornaient les plafonds et les murs, et des tapis de Turquie couvraient les planchers. Au dehors, des fontaines laissaient échapper des flots de vin et d'hypocras. Cette inscription écrite en lettres d'or frappait tous les regards: *Faicte bonne chère qui voudra!* Au-dessus de la porte on voyait la statue de Bacchus, et une statue de Cupidon, dont l'arc tendu semblait menacer de ses traits ceux qui entraient dans le palais. Des logements commodes et élégants pour les grands officiers de la cour attenaient à ce palais, et dans la plaine on avait dressé deux mille huit cents tentes pour les autres personnes de la cour. De son côté, le roi de France, ne voulant pas rester en arrière de Henri, avait déployé dans cette circonstance tout le luxe et le faste dont il était capable. « La splendeur extravagante des deux cours peut à peine s'imaginer, nous dit un témoin oculaire de ces fêtes. Les paysans de la Flandre et de la Picardie accouraient en foule pour voir le roi et la reine d'Angleterre. On leur donnait à tous des vivres en abondance et les fontaines de vin coulaient toujours On trouvait ces villageois et d'autres vagabonds ivres-morts et couchés par centaines sur les routes. » « L'historien Hall rapporte qu'à cette occasion on vit plus d'un noble porter sur son dos son château, ses bois et ses terres. »

Au milieu de ce déploiement de luxe, François Ier ne perdait pas de vue le but qu'il désirait atteindre. Vivement inquiète de la visite de l'Empereur, et espérant encore ramener Wolsey, il nomma le cardinal maître des cérémonies, et lui confia la direction des fêtes; Wolsey accepta. Quand il se rendit de Guines à Ardres pour régler le cérémonial de l'entrevue, François l'accueillit avec de grandes démonstrations d'estime et d'affection. Mais pour le cardinal, homme positif, de tels honneurs n'étaient pas de nature à contre-balancer les avantages que lui avait promis Charles-Quint. Deux jours furent employés à négocier un nouveau traité de paix. François Ier dont les regards se portaient toujours vers les Alpes, s'engagea, pour obtenir la neutralité de l'Angleterre dans la guerre qu'il regardait comme inévitable, à payer à Henri et à ses héritiers, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, une somme de cent mille écus, si le mariage du dauphin de France et de la princesse Marie d'Angleterre, fille de

Henri, venait à se conclure, et si les enfants issus de ce mariage succédaient au trône d'Angleterre. A l'égard de l'Ecosse, François consentait à soumettre cette importante affaire à l'arbitrage du cardinal et de sa mère, Louise de Savoie. Mais il ne voulut point abandonner les Écossais, ses vieux alliés, qui avaient perdu leur roi et la fleur de leur noblesse en faisant une diversion généreuse en faveur de la France.

Il eût été facile de reconnaître que ces arrangements n'étaient point sincères par les dispositions qui furent adoptées pour les cérémonies de l'entrevue. Les deux monarques auraient été des ennemis implacables qu'on n'aurait pas pris des précautions plus grandes pour que l'un des deux n'attentât point à la liberté de l'autre. Chacun devait être constamment accompagné d'un nombre égal de gardes, et l'on devait placer des soldats en nombre égal sur leur route. On fit des fouilles dans les environs pour éviter les surprises. Cette défiance réciproque fut surtout remarquable à la première entrevue. Henri s'était dirigé vers la vallée d'Andrem, où une tente magnifique avait été dressée pour recevoir les deux rois. En s'approchant, l'escorte anglaise fut saisie d'une frayeur panique parce qu'elle vit l'escorte française supérieure en nombre. Le roi d'Angleterre s'apprêtait déjà à tourner bride lorsque lord Shrewsbury qui venait de reconnaître la troupe française lui dit d'avancer sans inquiétude. Comme on en était convenu d'avance, les deux rois se saluèrent et s'embrassèrent à cheval. François parla le premier, et Henri lui répondit par un gracieux compliment. « Ce que j'estime dans vous, lui dit-il, c'est la loyauté et la promptitude que vous mettez à exécuter vos promesses. Je ne connais pas de prince qui mérite mieux d'être aimé que vous, et c'est par amour pour vous que j'ai traversé la mer et que je suis venu ici pour vous voir. » Les deux monarques descendirent en même temps de cheval, et allèrent dans une tente où un banquet splendide était préparé; et après s'être entretenus familièrement, ils prirent congé l'un de l'autre.

Plusieurs mois avant cette entrevue des hérauts d'armes avaient proclamé dans toutes les villes principales de l'Europe que les rois de France et d'Angleterre donneraient des joutes et des tournois solennels et qu'ils défendraient le champ contre tous les chevaliers. Une arène immense, entourée d'amphithéâtres et de gradins pour les deux reines et les dames de leur cour, fut préparée à grands frais pour ces luttes. Au milieu de l'arène s'élevait un tertre sur lequel on avait planté des tiges d'aubépine et de framboisier. Les rameaux de ces arbustes s'entrelaçaient, comme pour représenter un emblème symbolique de l'union qui devait unir les deux pays. Deux tentes richement ornées étaient destinées aux deux rois, et près de là se trouvaient des caves pleines des meilleurs vins. Les joutes commencèrent le 11 juin. Henri, accompagné de Charles Brandon, duc de Suffolk, du Marquis de Dorset et de plusieurs autres personnages distingués; et François Ier ayant à ses côtés St Pol, Montmorency, Byron et une foule d'autres nobles, s'avancèrent vers le tertre. L'écu de Henri, sur lequel brillaient les armes d'Angleterre et l'ordre de la Jarretière, fut suspendu aux deux buissons avec celui de François, sur lequel étaient gravés les armes de France et l'ordre de St Michel. Un grand nombre de chevaliers entrèrent dans l'arène, et aussitôt les trompettes et les clairons donnèrent le signal du combat. Henri et François se distinguèrent dans ces luttes, et telle fut leur adresse, ou plutôt tel fut l'excès de flatterie de leurs courtisans respectifs, qu'ils sortirent victorieux de toutes. Les six premiers jours, on combattit avec la lance; les deux suivants avec l'épée et à cheval; les deux derniers on combattit à pied. Henri, qui, avant de monter sur le trône, s'était livré à tous les exercices du corps, défia François Ier à la lutte corps à corps; le défi fut accepté,

et François Ier, qui était très-agile, jeta son antagoniste à terre. Henri voulut recommencer la lutte, mais les assistants intervinrent prudemment, et le combat n'eut pas d'autre suite.

Cependant tout était encore dans les mêmes termes. Ce déploiement de fêtes, cette apparence de cordialité, n'avaient point ramené la confiance. François Ier, qui avait le plus grand intérêt à gagner l'amitié de Henri, résolut enfin de déroger à ces fatigantes cérémonies. Il monta à cheval de bon matin, et suivi de deux gentilshommes et d'un page, il prit la route de Guines. Deux mille Anglais postés sur cette route le reconnurent « Rendez-moi les armes, leur dit-il, et conduisez-moi chez mon frère. » Henri dormait encore; François ouvrit ses rideaux et l'éveilla en lui disant avec gaieté : « Vous avez remporté la victoire, je suis votre prisonnier! » Henri, touché de cette marque de confiance, jeta un collier magnifique autour du cou de son illustre visiteur. De son côté, François lui présenta un riche bracelet, et insista pour lui mettre ses habits. Le lendemain, Henri vint à son tour trouver François. Dès lors il y eut plus de liberté et de confiance entre les deux cours. Les deux souverains restèrent quelques jours ensemble, et, après s'être donné des marques réciproques d'estime et d'amitié, ils se séparèrent très-satisfaits l'un de l'autre en apparence. Henri partit pour Calais, et François reprit la route de Paris.

Cette entrevue fameuse, qui est connue dans l'histoire sous le nom d'entrevue du Drap d'Or, ne devait apporter aucun changement dans les dispositions de la cour d'Angleterre envers la cour de France. Henri, à peine de retour à Calais, voulut aller à Gravelines pour rendre visite à l'Empereur, et Charles, en retour de cette politesse, accompagna Henri à Calais. Plusieurs jours se passèrent en festins, en bals masqués et autres divertissements, et Charles parvint bientôt à faire oublier à Henri les protestations d'amitié que ce prince avait faites au roi de France. Les deux rois se séparèrent alors, et Henri et sa cour revinrent en Angleterre, « tous sains de corps, dit un historien, mais la bourse vide. »

Quoique cette époque fût une époque de despotisme, et qu'il fût dangereux de critiquer les goûts du souverain, il se trouvait cependant des hommes courageux qui exprimaient hautement leur désapprobation sur les dépenses ruineuses et inutiles dans lesquelles se plongeait le gouvernement. Édouard Stafford, duc de Buckingham, encourut à ce titre la disgrâce du roi. Le duc, en raison de sa descendance en ligne directe d'Anne, fille aînée de Thomas Woodstock, dernier fils d'Édouard III, causait en outre de l'ombrage à Henri. C'était un seigneur riche et puissant, brave, généreux, que la nation aimait à cause de sa libéralité et de ses largesses. Tort plus grand encore, le duc venait de blesser vivement l'orgueil du cardinal. Un jour qu'il présentait un bassin rempli d'eau au roi, Henri s'y lava les mains. Le cardinal Wolsey s'avançant ensuite voulut y plonger les siennes. Le duc indigné laissa tomber le vase sur les pieds du cardinal : « Je pourrais bien un jour châtier les dédains orgueilleux du duc, » s'écria Wolsey.

Ces menaces ne furent point vaines. Buckingham vivait paisiblement dans sa terre de Thornbury dans le Glocestershire, lorsqu'il reçut l'invitation inattendue de se rendre à la cour. Le duc, qui n'avait aucun soupçon, se mit en route. Quelques craintes commencèrent à l'assaillir, lorsque arrivé à Windsor, il vit dans l'hôtel où il était descendu trois hommes de mauvaise mine qui l'avaient constamment suivi depuis son départ. Buckingham partit pour Westminster, où il prit un bateau pour se rendre par eau à Greenwich, résidence de la cour à cette époque. En route il s'arrêta au palais de Wolsey, et demanda à parler au cardinal; on lui répondit que Wolsey était indisposé. « Eh bien,

s'écria-t-il, je boirai toujours un verre de vin de milnrd cardinal en passant! » L'air morne et silencieux de celui qui lui présenta le verre réveilla les craintes du duc, et il eut le pressentiment du sort qui l'attendait. Sa barque fut bientôt hélée par un officier des gardes, et lui-même fut aussitôt arrêté au nom du roi. Le duc fut conduit à la Tour. On y enferma aussi son intendant, qu'il avait renvoyé de son service, et dont il s'était fait un ennemi, ainsi que Gilbert Parke son chancelier, Jean Lecourt snn confesseur, et un moine nommé Hopkins. Le duc parut devant ses juges le 12 mai 1521. On l'accusa d'avoir engagé le moine Hopkins à faire des fausses prophéties, d'avoir essayé de corrompre les serviteurs du roi et les soldats de la garde par des présents et des promesses, d'avoir déclaré que, si le roi venait à mnurir, il ferait tomber la tête du cardinal, et s'emparerait du trône, et enfin d'avoir reçu chez lui un certain William Balmer qui avait encouru la disgrâce du roi. Toutes ces charges ne reposaient que sur des témoignages suspects, et il n'y avait aucun acte accompli. Aussi Buckingham se prévalut-il de cette circonstance avec beaucoup de force. Fineux, qui remplissait les fonctions de grand juge et d'avocat de la couronne, lui répondit que tramer la mort d'un roi en idée équivalait à une trahison réelle et consommée par des actes; et en conséquence le malheureux duc fut condamné. Quand le duc de Norfolk prononça la sentence, Buckingham lui dit d'une voix ferme : « Vous m'avez traité comme un traître; mais je n'en suis pas nn! Cependant je ne vous en veux pas. Que Dieu vous pardonne ma mort comme je vous la pardonne moi-même. Je ne demanderai point au roi grâce de la vie. » On le ramena dans sa barque, et sir Thomas Lowell, qui était chargé de le garder, respectant son malheur, l'invita à reprendre sa place sur les coussins qui avaient été préparés pour lui : « Non, répondit-il avec douleur; lorsque j'arrivai à Westminster j'étais duc de Buckingham; mais maintenant je ne suis plus qu'Édouard Stafford, le plus malheureux des hommes. » Quelques jours après on le conduisit à l'échafaud. Dans ce moment suprême Buckingham conserva son sang-froid et déclara fièrement qu'il ne s'abaisserait point à demander grâce au roi. Une foule immense assistait à son exécution. Quand sa tête tomba, un murmure de douleur circula dans la foule. « Que Dieu ait pitié de son âme, s'écrie avec regret un historien de l'époque, car c'était un sage et noble personnage, et le miroir de la politesse et de la courtoisie. »

La réforme religieuse commençait alors à envahir l'Angleterre, et à produire une impression profonde sur les esprits; mais Henri se posait encore comme le défenseur et le champion dévoué de l'Église romaine. Par ses ordres Wolsey, le 14 mai 1521, invita les évêques d'Angleterre à saisir tous les livres qui contenaient les doctrines de Martin Luther, et à déclarer au prêche que toute personne qui aurait en sa possession de tels livres et qui ne les vendrait pas dans quinze jours encourrait la peine de l'excommunication; il leur ordonna également de placarder aux portes des cathédrales et des églises de paroisses de leurs diocèses respectifs une liste des principales hérésies de Luther, afin que le peuple pût en prendre connaissance. Le 20 du même mois, Henri écrivit une lettre autographe à Louis de Bavière dans laquelle il dénonçait Luther à snn indignation, et l'engageait comme bon chrétien à brûler le réformateur et ses livres. « Nous vous offrons, disait-il, du fond du cœur, notre faveur royale, notre patronage, notre assistance, notre sang même, s'il est nécessaire, pour l'accomplissement de cette œuvre qui ne peut manquer d'être agréable à Dieu. » Henri prit la plume lui-même, et autant par haine pour Luther qui, indépendamment de ses réformes, avait parlé peu respectueusement de saint Thomas d'Aquin, son auteur favori, que par désir de montrer son savoir

et de plaire à la cour de Rome, il écrivit sa célèbre défense des sept sacrements, œuvre tellement parfaite selon lui, qu'il voyait déjà Luther confondu et incapable de se relever sous les coups de sa logique. Clark, son ambassadeur, présenta l'ouvrage au pape en plein consistoire. Le souverain pontife l'accueillit de la manière la plus flatteuse, et, dans une bulle expresse, il rendit grâce à Dieu de ce qu'il avait inspiré une œuvre aussi remarquable à Henri, et lui donna le titre de défenseur de la foi.

La guerre devenue inévitable entre les rois de France et d'Espagne attirait alors l'attention du gouvernement. Charles et François, jeunes, puissants, ambitieux, brûlaient tous deux d'en venir aux mains, mais chacun d'eux n'aurait pas voulu passer pour l'agresseur. Ce fut à l'instigation du roi de France que Henri d'Albret, roi de Navarre détrôné, leva en France un corps de troupes, et se disposa à rentrer dans ses États. François permit en outre au marquis de Fleurange de lever une petite armée, et d'aller au secours du prince de Sédan qui venait de recevoir une injure de l'Empereur et lui avait envoyé un cartel. Ces actes provoquèrent des représentations de la part de Charles-Quint, et il réclama la médiation du roi d'Angleterre, qui envoya un ambassadeur à François, pour l'inviter à ne plus donner des secours aux ennemis de son allié. François, qui ne voulait point donner à Henri le prétexte de prendre parti contre lui, ordonna à Fleurange de congédier son armée. Sur ces entrefaites, Charles leva une puissante armée pour se venger, disait-il, du prince de Sedan. François fut forcé d'armer de son côté. La guerre commença aussitôt sans aucune formalité ni déclaration préalable, et sans qu'on pût savoir d'une manière précise de quel côté provenait l'agression; elle éclata à la fois en Flandre et en Italie.

Cependant, dans l'espoir d'une paix prochaine, François s'était adressé à Henri pour lui demander son intervention amicale. Henri accepta l'arbitrage avec joie et s'engagea à observer une stricte neutralité envers les deux partis. Le rôle odieux que joua le négociateur anglais dans cette circonstance sera toujours flétri dans l'histoire. Ce négociateur n'était autre que Wolsey lui-même. Il venait alors de recevoir des bulles du pape dans lesquelles le saint-père lui accordait, outre le droit de créer cinquante comtes palatins, cinquante chevaliers, cinquante chapelains et cinquante notaires, l'autorisation de légitimer les bâtards, et de conférer le grade de docteur en théologie, en droit, et en médecine. A son arrivée à Calais, où il fut reçu avec autant de pompe et de cérémonie que s'il eût été le roi d'Angleterre lui-même, Wolsey trouva les ambassadeurs du roi de France et ceux de l'Empereur. Les conférences s'ouvrirent aussitôt; mais après quelques jours passés en pourparlers inutiles, Wolsey déclara que les prétentions respectives des deux parties ne pouvant se concilier, il irait à Bruges où était l'Empereur pour le disposer à quelques concessions. Wolsey se rendit en effet dans cette ville; mais, au lieu de s'occuper de ses fonctions de médiateur, il entra en négociation avec Charles-Quint pour former une ligue contre François et faire la guerre à la France. Voici en quels termes Wolsey rendit compte à Henri du résultat de ces négociations : « L'Empereur, disait-il, demande avec instance que vous lui donniez votre concours pour déclarer la guerre à la France; mais je l'ai convaincu par de bonnes raisons qu'il fallait différer la déclaration jusqu'après la visite que l'Empereur se propose de faire à Votre Majesté en Angleterre. » Dans un autre passage, le cardinal s'extasiait avec complaisance sur l'admiration de l'Empereur pour la personne de Henri, et sur l'accueil respectueux qu'on avait fait à sa personne. « Il vous met bien au-dessus de tous les princes, disait-il, et m'a dit, en termes pleins de bienveillance et de bonté, qu'il plaçait autant de confiance dans

mes avis que dans ceux de son propre conseil, et qu'il me regardait comme son propre père. » Wolsey dans la même lettre annonçait à son maître qu'il avait débattu avec l'Empereur lui-même les articles d'un traité de mariage entre Charles-Quint et la princesse Marie d'Angleterre, princesse qui avait été fiancée solennellement au dauphin de France quatre années auparavant; il ajoutait que Charles et lui avaient arrêté ce mariage, dont la date et tous les articles devaient rester secrets jusqu'au jour de l'entrevue de l'Empereur. Henri répondit au cardinal, pour le féliciter de sa haute sagesse et de sa grande prudence; « une pareille affaire, lui disait-il, ne pouvait tomber dans de meilleures mains. »

Une pareille conduite était odieuse, Cependant, de retour à Calais, le cardinal Wolsey voulut reprendre les conférences. Les plénipotentiaires français avaient déjà eu une connaissance vague de l'intrigue ourdie contre eux. Ils reçurent toutefois avec respect le plan de pacification que leur proposa le cardinal; mais ce traité, élaboré par Wolsey lui-même, était de telle nature que François ne pouvait s'y soumettre. Le cardinal, affectant alors de se plaindre de l'opiniâtreté de François, déclara que, dans son opinion, le roi de France était l'agresseur, et que Henri devait en conséquence donner son assistance à l'Empereur. On signa aussitôt à Calais le traité d'alliance. Les parties contractantes étaient le pape, l'Empereur et le roi d'Angleterre; il fut arrêté que pour opposer une barrière à l'ambition de la France, chacune des parties attaquerait à la fois François I[er]; que « pour le bien commun de la chrétienté, » le mariage projeté entre le dauphin de France et la princesse Marie ne serait point accompli, et que la princesse épouserait l'Empereur.

Les hostilités n'avaient point été suspendues pendant le cours de ces négociations, et les résultats en avaient été presqu'en tous lieux contraires aux armes de la France. Au delà des Alpes, la ligue italienne, à la tête de laquelle étaient le pape et l'Empereur, avait reconquis le Milanais; et, dans le nord de la France, les Impériaux venaient de s'emparer de la ville de Tournay pour laquelle François avait donné récemment des sommes énormes à Henri. François I[er] était environné de difficultés; la mort du pape, et le désappointement qu'avait éprouvé Wolsey de n'être point élu pape, malgré les promesses de Charles à cet égard, lui avaient d'abord fait concevoir quelques espérances; mais les dispositions de Henri ne changèrent point. Alors François I[er] rompit ouvertement avec l'Angleterre; il arrêta court le payement de la pension de Henri, mit l'embargo sur tous les navires anglais qui étaient dans les ports de son royaume, et s'empara de toutes les marchandises qui appartenaient aux marchands anglais.

A cette nouvelle, Henri se livra à un violent accès de colère et défendit par représailles à l'ambassadeur français de sortir de sa demeure; il ordonna en outre qu'on incarcérât sur-le-champ tous les Français et tous les Écossais qu'on trouverait à Londres. Il chargea ensuite le chevalier Thomas Cheney, son ambassadeur à la cour de France, de demander satisfaction à François I[er] de toutes les injures faites à ses sujets; dans le cas où cette satisfaction lui serait refusée, Henri se proposait de déclarer la guerre à la France. Cheney remplit son mandat, et répondit que le roi de France avait rejeté ses propositions. Un héraut d'armes fût aussitôt envoyé à la cour de France. « Je m'attendais à tout ceci, répondit François au héraut d'armes; le voyage du cardinal à Bruges m'avait donné la certitude que je n'avais rien autre chose à espérer. Votre message est rempli. »

Charles-Quint arriva sur ces entrefaites en Angleterre. Wolsey le reçut au débarcadère, à Douvres, et le conduisit au château où l'attendait Henri. L'Empereur comptait beau-

coup sur les forces navales de l'Angleterre, et Henri lui montra avec une sorte d'orgueil la flotte anglaise qui était à l'ancre dans les dunes. Le lendemain les deux souverains se rendirent au palais de Greenwich, et Charles demanda respectueusement la bénédiction de sa tante Catherine. Malgré l'état désespéré de ses finances, Henri voulut faire une réception royale à son illustre visiteur. Spectacles, fêtes, divertissements de tous genres furent, en conséquence, prodigués à Charles. L'Empereur se rendit ensuite à Windsor, où il reçut l'ordre de la Jarretière, et les deux souverains, après avoir communié, jurèrent solennellement au pied des autels d'observer les conditions du traité de Bruges. Par ce traité, composé de vingt articles, toutes les conditions du mariage de l'Empereur avec la princesse Marie, ainsi que le plan des opérations militaires contre la France, étaient réglés. Il y était dit que chacune des puissances contractantes commencerait la guerre avec quarante mille hommes, et que, tandis que les Anglais envahiraient le nord de la France, l'Empereur attaquerait ce royaume par ses frontières de l'est et du sud; l'Empereur s'engageait à conquérir l'ancienne province de la Guienne pour le compte de son allié. En retour de ce service, l'Empereur, qui était fort pauvre à cette époque, malgré la vaste étendue de ses États, demanda à Henri une somme considérable d'argent, qui lui fut accordée à titre d'emprunt. L'Empereur s'engageait en outre à indemniser Henri de toutes les sommes et pensions qui lui étaient dues ou pourraient lui être dues à l'avenir par François. Il était dit, en outre, dans le traité que, si le désaccord venait à éclater entre les deux illustres contractants, ils prendraient le cardinal pour juge de leur différend, et qu'ils se soumettraient volontairement à sa décision : quel triomphe pour un ministre aussi vain que l'était Wolsey!

L'Empereur partit pour l'Espagne, le 6 juillet 1522, escorté de la flotte anglaise que commandait le comte de Surrey, grandamiral d'Angleterre, et Surrey, dans sa traversée de retour, ravagea la côte de France, et brûla la ville de Morlaix ainsi que plusieurs villages de la Bretagne. Ces avantages étaient de peu d'importance en raison des difficultés qui commençaient à naître. Le trésor, déjà épuisé par les dépenses extravagantes de Henri, venait d'être entièrement mis à sec par l'emprunt que le roi avait consenti en faveur de Charles-Quint, et il fallait songer à trouver de l'argent. Comment faire? car le roi et son ministre avaient de la répugnance pour les parlements Dans cette circonstance le cardinal, dont la popularité était déjà fortement compromise, conseilla à son maître un emprunt forcé de vingt mille livres sterling sur les marchands de Londres. Le maire et ses aldermen ayant été appelés à l'audience du ministre, Wolsey leur annonça que le roi se disposait à leur demander le dixième de leur fortune : « C'est le moins, leur dit-il, que vous puissiez donner à votre roi, et je suis convaincu d'avance que vous vous exécuterez de bonne grâce! — Milord, de quelle manière ce dixième doit-il être payé au roi? demanda un alderman. — En argent, en vaisselle ou en bijoux; peu importe! répondit Wolsey. — Mais, milord, il y a deux mois à peine que la ville de Londres a donné au roi vingt mille livres sterling en espèces; aujourd'hui nos marchands n'ont plus d'argent. » — Il faut qu'ils en trouvent, s'écria le cardinal. L'annonce que fit Wolsey de l'intention où était le roi de nommer des commissaires chargés d'obtenir de chaque citoyen une déclaration sous serment de l'état de sa fortune privée, souleva de nouvelles récriminations, et les alderman supplièrent le cardinal de ne point exiger un pareil serment. « Ils ignoraient la véritable importance de leur fortune, dirent-ils, et se trouvaient dans le danger de commettre un parjure. — Très-bien, s'écria Wolsey; la crainte du parjure indique de bonnes dispositions; et pour vous prouver que je suis de bonne composition, je consens à prendre vos

billets pour la somme que, d'après votre estimation, vous devez au roi. Vous voyez que le roi a maintenant deux armées à entretenir, l'une contre la France, l'autre contre l'Écosse; conduisez-vous en sujets fidèles. Je gage, ajouta-t-il, qu'en ce moment Londres possède plus de deux millions d'or. — Plût à Dieu que cela f t, reprit un des citoyens; malheureusement la ville souffre beaucoup en raison du grand nombre de marchands étrangers qui viennent s'y établir. — Eh bien, dit le cardinal, j'y mettrai ordre. En attendant, que samedi prochain chacun de vous soit prêt à me remettre son billet. » Il fallut s'exécuter; le samedi suivant, chacun remit son billet. Le cardinal essaya en outre de pressurer le clergé, mais le clergé montra une résistance si vive qu'il fut obligé d'y renoncer.

Avec cet argent Henri s'empressa de lever deux armées; l'une était destinée à s'opposer aux Écossais sous les ordres du comte de Shrewsbury; l'autre, sous le commandement du comte de Surrey, devait agir contre la France. Mais au lieu de quarante mille hommes, chiffre auquel cette armée devait s'élever, d'après les conditions du traité fait avec Charles-Quint, Henri n'en put trouver que seize mille, faute de fonds suffisants. Surrey débarqua à Calais au milieu du mois d'août et n'obtint que des succès contestés en Picardie; il fut obligé de revenir en Angleterre au bout de quelques mois. Il fallait d'autre argent, et on ne pouvait songer à en obtenir qu'en convoquant un parlement. Il y avait alors huit ans que les communes n'avaient été convoquées, et nul doute que Henri ne se fût passé encore une fois de leur concours, s'il avait eu quelque autre moyen de trouver des fonds. Henri ouvrit son parlement en personne le 15 avril 1523. Le cardinal était assis à ses pieds. Sir Thomas More, qui occupait, contre son gré, depuis quatre ans, un emploi à la cour, et que l'on croyait dévoué aux intérêts du roi, fut élevé aux fonctions de speaker par les communes. More était un homme probe, et ne voulait rien faire contre sa conscience. Le parlement montra quelques velléités de courage et d'indépendance qui affectèrent vivement Henri; il trouva surtout mauvais que le peuple, qui se préoccupait singulièrement de ces débats, se mêlât de ce qu'il appelait ses affaires personnelles; et l'on entendit dire à Wolsey : qu'à peine un mot était prononcé dans la chambre des communes, qu'il retentissait aussitôt dans les carrefours et les lieux publics.

Le lord cardinal crut pourtant en imposer aux membres opposants par sa présence; il fit dire aux communes qu'il se disposait à se rendre dans leur sein, et sur la réponse de la chambre qu'il serait admis, il fit son entrée triomphante, escorté de ses massiers et d'une foule de nobles et de prélats. Après une harangue pleine d'invectives contre le roi de France qui avait, disait-il, violé tous ses serments et tous ses traités en déclarant la guerre à l'Empereur, et en encourageant le duc d'Albanie à exciter les Écossais à faire une invasion en Angleterre, Wolsey déclara que Henri avait été forcé de lui déclarer la guerre et que la guerre avait coûté huit cent mille livres sterling. « Je viens, dit-il, vous inviter à acquitter cette somme en accordant au roi un cinquième de tous les biens meubles et revenus dont la levée se fera en quatre ans. » La chambre resta muette à cette demande, et tous les regards s'arrêtèrent sur le splendide cardinal, qui commençait à perdre patience. « Messieurs, dit-il, comme je suis envoyé ici par le roi, il m'est bien permis d'espérer une réponse : pourquoi donc ce silence obstiné? Mais peut-être, ajouta-t-il, en arrêtant ses regards sur More, est-ce l'usage de votre chambre de ne parler que par la bouche de votre orateur » More se jeta à genoux, et excusa le silence de l'assemblée en disant qu'elle avait été intimidée par la présence d'un personnage de si haute distinction, dont le savoir déconcertait les plus éminents politiques et les pre-

miers savants du royaume. La cause réelle de ce silence provenait de la stupeur de la chambre, et de la demande qui lui était faite. Après le départ du cardinal, de vifs débats commencèrent à ce sujet. Quelques membres affirmèrent qu'il ne restait pas huit cent mille livres sterling d'espèces dans le royaume, et que, si tout cet argent passait dans les mains du roi, on ne pourrait plus commercer que par échange. On convint pourtant d'envoyer une députation au roi pour lui demander une diminution, et après de longs pourparlers, les chambres accordèrent la moitié des subsides demandés.

Ces subsides si difficilement obtenus coûtèrent plus de peine encore à réaliser. Pendant les débats on avait vu de simples habitants arrêter dans la rue les membres des communes, et proférer contre leurs personnes des paroles menaçantes pour les empêcher de voter selon le désir de la cour. Quand on voulut opérer la rentrée des fonds, plusieurs provinces se refusèrent à payer. Les comtés d'Essex et de Kent chassèrent les commissaires chargés de lever l'impôt; l'Huntingdonshire résista également; Londres ne voulut être taxé que par ses aldermen, et le comté de Suffolk se souleva tout entier. Le clergé, sur lequel le cardinal comptait beaucoup, ne montra pas de meilleurs dispositions, et Wolsey eut de la peine à lui arracher dix pour cent.

Cet argent était destiné contre la France. A l'extérieur cette contrée avait contre elle le pape, l'Empereur, le roi d'Angleterre, les Vénitiens, et d'autres princes de l'Italie. Sa seule alliée était l'Écosse, qui, gouvernée par une régence, dont l'autorité était méconnue, ne pouvait lui rendre de grands services; à l'intérieur sa situation n'était pas plus rassurante; les guerres d'Italie avaient épuisé le trésor public, et la cour était déchirée par des factions. Cependant, au milieu des dangers qui le menaçaient de toutes parts, François continuait tranquillement ses préparatifs pour son expédition d'Italie. « Ils sont tous contre moi, disait-il; mais je ne les crains pas. L'Empereur n'a pas d'argent, les Anglais ne peuvent pénétrer bien avant dans mes États, et la milice des Pays-Bas n'est pas dangereuse. Je marcherai en Italie, j'y vaincrai mes ennemis, et je reviendrai encore à temps pour reprendre ce qu'on pourrait m'avoir pris. » François partit en effet; mais à peine était-il arrivé à Lyon qu'il sut que le duc de Bourbon avait formé le projet de le trahir, et de livrer la France à ses ennemis. Le duc venait effectivement de faire des ouvertures à l'Empereur et à Henri pour leur livrer la France. Les motifs qui poussèrent le duc à adopter une résolution aussi désespérée sont connus. Par sa naissance, par sa richesse et sa bravoure, Charles de Bourbon était l'un des hommes les plus distingués de la France; et sa loyauté et son attachement envers son roi n'avaient jamais encore souffert la moindre souillure. Louise de Savoie, mère de François, conçut, dit-on, un violent amour pour le duc et lui fit des avances qu'il repoussa. Louise exerçait une grande influence sur son fils. Excité par elle, François traita le connétable avec une rigueur extrême. Le payement des sommes qu'il avait avancées pour la guerre d'Italie lui fut refusé. On arrêta son traitement, le bâton de connétable lui fut enlevé, et le parlement de Paris mit sous le sequestre ses vastes domaines. Le duc fit alors des ouvertures criminelles à Henri et à l'Empereur; mais, ses plans ayant été découverts, il sortit à la hâte du royaume et rejoignit l'armée de l'Empereur en Italie.

Henri et l'Empereur avaient reçu avec empressement ces ouvertures, et un traité secret avait été conclu entre eux et le duc. On y avait stipulé que la Provence et le Dauphiné seraient réunis au Bourbonnais et à l'Auvergne, et érigés en un royaume distinct pour le connétable; que le duc épouserait Éléonore, sœur de l'Empereur; que l'Empereur occuperait le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Pi-

cardie, et que le reste de la France appartiendrait à l'Angleterre; et, pour dernière clause, que le connétable se tiendrait prêt à agir avec mille hommes de cavalerie et six mille fantassins, aussitôt que le roi de France serait de l'autre côté des Alpes.

Sur ces entrefaites, l'armée anglaise commandée par le comte de Suffolk, beau-frère de Henri, entra sur le territoire de France; elle se composait de douze mille hommes. Mais la saison était déjà fort avancée, et les pluies et l'humidité occasionnèrent des maladies qui firent de grands vides. Suffolk voyant sa situation compromise revint à Calais. L'armée espagnole qui agissait dans le sud de la France n'avait pas mieux réussi; car ses conquêtes se bornaient à la prise de Fuente-Rabia sur les Français.

La mort du pape Adrien, qui survint à cette époque, ranima les espérances de l'ambitieux Wolsey. Il pressa Charles-Quint de remplir ses promesses, et donna l'ordre aux agents anglais de ne point épargner l'or pour appuyer sa candidature. Mais le peuple de Rome et les Italiens en général n'étaient point disposés à accepter un nouveau pape ultramontain; car le dernier qu'ils avaient eu leur avait déplu à cause de son avarice. Giulo de Médicis fut élu sous le nom de Clément VII. Le nouveau pontife était jeune et jouissait d'une santé vigoureuse. Wolsey perdit donc ainsi toute espérance d'être élevé à la papauté; mais par une sorte de compensation, il fut nommé légat à vie; le pape lui permit aussi de réformer et de supprimer comme il l'entendrait un certain nombre de maisons religieuses du royaume.

Malgré l'insuccès de l'invasion tentée par l'armée anglaise et l'armée espagnole, la situation de la France était alors presque désespérée. En Italie, Bonnivet n'avait pu résister aux armes du duc de Bourbon qui commandait les impériaux dans cette contrée. A quelque temps de là se donnait la célèbre bataille de Pavie. François Ier assiégeait cette place depuis environ trois mois, lorsque dans les premiers jours de février 1523, le duc de Bourbon, le marquis de Pexara et Lannoy, vice-roi de Naples, vinrent l'attaquer, et remportèrent une des victoires les plus décisives dont il soit fait mention dans l'histoire. L'amiral Bonnivet, le maréchal de Chabannes, Richard de la Pole, prétendant à la couronne d'Angleterre, plusieurs autres généraux, et environ quatorze mille Français périrent sur le champ de bataille. François Ier, après avoir fait des prodiges de valeur, et avoir inutilement essayé de franchir le Ticino, dont on avait rompu le pont, fut entouré par un rempart de soldats espagnols; son cheval fut tué sous lui, et lui-même reçut trois blessures. Cependant il refusait encore de se rendre, lorsqu'il fut reconnu par Pompérant, gentilhomme français, qui combattait sous les drapeaux du connétable. Pompérant courut au vice-roi, pour lui dire ce qui se passait, et celui-ci, calmant la fureur des soldats espagnols, reçut l'épée du roi. Jacques d'Avila saisit son casque, et les soldats espagnols s'arrachèrent ses habits. Le roi de France riait de l'empressement des soldats espagnols à le dépouiller ainsi de ses vêtements; mais un nuage de tristesse couvrit son front quand il vit venir à lui le connétable, l'épée toute rouge du sang de ses compatriotes. Le connétable tomba à genoux, et lui demanda la permission d'embrasser sa main. « Ah! sire, s'écria-t-il, si vous aviez suivi mon conseil, vous n'en seriez pas réduit à la triste condition où vous êtes, et le sang des hommes les plus nobles et les plus braves de la France n'aurait pas ainsi arrosé les plaines de l'Italie. » Le roi répondit: « Il faut de la patience, puisque la fortune m'a trahi. » Il monta à cheval, sans prendre congé du connétable, et partit avec Lannoy et Pexara. Il écrivit alors à la reine régente de France ces paroles mémorables. « Tout est perdu hors l'honneur. » Le lendemain, on le conduisit dans la forteresse de Pizzichitana, où il fut gardé à vue.

Cette grande victoire fut reçue à la cour d'Angleterre avec les démonstrations de la joie la plus vive. Henri ordonna des réjouissances publiques; et, malgré des négociations récentes avec la France, le roi reprit son projet d'envahir cette contrée. Heureusement l'argent manquait encore à Henri. Le roi et son ministre, qui avaient pris la ferme résolution de ne point recourir au parlement, crurent tourner la difficulté en nommant dans tous les comtés des commissaires chargés de lever sur les laïques un sixième de leur mobilier et un quart sur le clergé; ces sommes étaient payables comptant en monnaie ou en vaisselle d'argent. Mais de toutes parts il y eut une opposition énergique à cette mesure. « Pauvres et riches proféraient des malédictions contre le cardinal, nous dit Hall; d'autres se vengeaient des commissaires par des insultes et des railleries; en un mot, la nation tout entière exécrait le cardinal, et le regardait comme le destructeur des lois et de la liberté du pays. » De nombreux placards écrits à la main, dans lesquels on critiquait avec amertume les actes du roi et de son gouvernement, circulèrent à Londres et dans les villes les plus importantes du royaume. Les prêtres eux-mêmes encourageaient le peuple à la résistance, et déclaraient hautement qu'ils se refuseraient à payer. Le roi prit l'alarme, et déclara par une proclamation qu'il ne demandait rien qu'à titre de don gratuit. Mais on lui répondit qu'un statut de Richard III avait pour toujours aboli les dons volontaires. Dans le comté de Kent le peuple chassa les collecteurs de taxe et les agents du fisc de la cour; dans le Suffolk quatre mille hommes coururent aux armes et menacèrent de la mort le duc de Suffolk, qui était au nombre des commissaires. Henri rendit aussitôt une autre proclamation par laquelle il annulait les demandes d'argent qu'il avait faites et déchargeait les commissaires qu'il avait nommés.

Une circonstance nouvelle changea tout à coup les dispositions guerroyantes de Henri. Depuis la bataille de Pavie, Charles avait changé de ton avec Henri. Ce n'étaient plus les expressions de tendresse et de soumission dont il était autrefois si prodigue dans ses lettres à son oncle *bien-aimé;* maintenant l'Empereur signait simplement « Charles. » Quand les ambassadeurs anglais parurent à la cour d'Espagne, ils furent reçus avec hauteur. Charles rejeta toutes leurs propositions, et leur reprocha l'inexécution du traité de Bruges, l'invasion de la Picardie, et les récentes négociations de l'Angleterre avec la régente de France. Charles voulait profiter seul de tous les avantages de la fortune, et n'en rien céder au roi d'Angleterre; il rompit ses projets de mariage avec la princesse Marie d'Angleterre et tourna ses vues sur l'infante Isabelle de Portugal.

De son côté, Henri, renonçant au trône et au démembrement de la France, résolut de contribuer de tout son pouvoir à la conservation de ce royaume et à la délivrance de son monarque. Six différents traités furent conclus entre les deux cours: 1° traité de paix et d'amitié perpétuelle, par lequel les parties contractantes se garantissaient mutuellement leurs États contre tous les princes et puissances temporels et spirituels (ce traité avait pour objet d'empêcher François de démembrer la France et de céder quelques-unes de ses provinces à son vainqueur, pour obtenir sa liberté); 2° traité qui engageait François et ses successeurs à payer à Henri ou à ses successeurs une somme de deux millions d'écus à des termes fixes, et cent mille écus par an durant la vie de Henri; 3° traité par lequel le roi de France s'engageait à payer à Marie, sœur de Henri et reine douairière de France, tous les arrérages de son douaire; 4° traité pour prévenir le pillage en mer, et régler les différends qui pouvaient surgir à cet égard; 5° traité qui faisait jouir le roi d'Écosse, sous certaines conditions, du bénéfice de la paix; 6° traité qui fermait au duc d'Albanie l'Écosse durant la mi-

norité du roi Jacques V. Ces traités une fois signés, Henri écrivit à l'Empereur une lettre dans laquelle il le pressait de rendre le roi de France à la liberté, à des conditions raisonnables; et Charles-Quint n'ayant tenu aucun compte de cette invitation, toutes les relations d'amitié cessèrent entre les deux cours, et chacune d'elles rappela son ambassadeur.

Les conditions onéreuses auxquelles François I[er] recouvra sa liberté, après être resté un an prisonnier, n'appartiennent point à cette histoire. On rapporte que ce roi malheureux, en mettant le pied sur le sol français, monta sur un magnifique cheval turc, et que le lançant au galop, il s'écria avec joie : « Je suis encore roi! » Il alla ainsi à Saint-Jean de Luz et de là à Bayonne, où il fut reçu au milieu des transports d'allégresse par son peuple.

Henri envoya immédiatement à la cour de France sir Thomas Cheney et le docteur Taylor, jésuite d'une grande renommée, pour féliciter François de sa délivrance, et l'engager à rompre tous les engagements qu'il avait contractés avec l'Empereur; chose sur laquelle les ambassadeurs ne durent point beaucoup insister, puisqu'elle était déjà arrêtée dans l'esprit du roi. François reçut les deux ambassadeurs avec la plus grande amitié et leur dit qu'après Dieu il n'y avait personne au monde auquel il dût plus, pour sa délivrance, qu'au roi d'Angleterre. Quelques jours après, François ratifia les engagements que sa mère avait contractés comme régente avec Henri. François écrivit alors à Charles pour l'informer qu'il ne lui rendrait pas la Bourgogne, et il lui offrit en compensation une somme d'argent. Convaincu pourtant que sa conduite n'était pas nette et qu'elle avait besoin d'une apologie, il publia un manifeste rédigé avec beaucoup d'art et d'éloquence par le chevalier Duprat, et l'adressa à toutes les cours de l'Europe. Il se fondait principalement sur ce que l'Empereur avait commencé par violer le traité de Noyon, en retenant le royaume de Navarre auquel il n'avait aucun droit et qu'il s'était engagé à rendre; qu'il avait excité le duc de Bourbon et ses partisans à la révolte; il disait qu'il avait été traité, durant sa captivité, d'une manière cruelle; que les promesses arrachées à un prisonnier par la violence pouvaient être brisées sans déloyauté par celui qui les avait données; que lui François avait toujours déclaré que, si on lui arrachait quelque concession déraisonnable, il réclamerait, dès qu'il aurait obtenu sa liberté; qu'il ne dépendait pas de lui enfin de céder la Bourgogne dont les habitants refusaient de se soumettre à la domination de Charles; mais qu'il était prêt à donner une somme d'argent pour cette province ainsi que pour la rançon de ses enfants. La guerre éclata de nouveau; mais malgré ses protestations de dévouement et d'amitié, Henri, comme on doit s'y attendre, n'y joua qu'un rôle presqu'entièrement négatif.

§ 3. Chute de Wolsey; Cranmer. — Cromwell. — Divorce du roi. — Henri épouse Anne de Boleyn. — Mort de More et de Fisher. — Décapitation d'Anne de Boleyn. — Le roi épouse Jeanne Seymour. — Procès de Lambert, sa condamnation. — Changements introduits dans la religion. — Anne de Clèves. — Chute de Cromwell. — Mariage du roi avec Catherine Howard. — Décapitation de Catherine.

Les signes précurseurs d'une rupture prochaine commençaient à se manifester à cette époque entre Henri et son favori. Le roi reprochait à son ministre d'avoir mis à contribution quelques maisons religieuses, et de s'en être approprié les dépouilles. Mais au moment où le vent de la faveur allait entièrement tourner contre Wolsey, Luther, qui voulait lui donner le coup de grâce et qui croyait les choses plus avancées, écrivit à Henri. Luther félicitait le roi d'Angleterre de ce qu'il avait chassé d'auprès de sa personne le cardinal, qu'il appelait le « monstre, la peste du royaume et la chenille de l'Angleterre; » il s'excusait de la véhémence du langage qu'il avait employé pour réfuter le livre publié par Henri en faveur de l'Église romaine, en disant qu'il était assuré qu'un

livre aussi mauvais ne pouvait être sorti de la plume du roi. C'était porter un coup sensible à la vanité de Henri. Henri répondit au réformateur que le « révérend père » (c'est par ce nom que Henri désignait Wolsey) était le meilleur des hommes, qu'il en était le plus honorable et le plus fidèle, et qu'il avait toujours porté une vive affection au cardinal; mais que, depuis la lettre qu'il avait reçue, il sentait qu'il l'aimait mieux encore, et qu'il répandrait plus que jamais sur lui ses royales faveurs; qu'il n'oublierait jamais sa chaleur et son zèle pour repousser l'hérésie, et qu'il le regardait comme un de ses plus fidèles serviteurs, pour avoir empêché que la lèpre allemande ne prît racine dans son royaume. Le roi ajoutait au sujet du mariage de Luther avec une religieuse, que, s'il eût vécu sous l'ancienne domination romaine, la *vestale* qu'il avait épousée d'une manière aussi sacrilége aurait été brûlée vive, et que lui-même aurait été mis en pièces.

Un autre événement, événement mémorable dont les conséquences devaient amener un bouleversement complet dans la religion du pays, allait être fatal à Wolsey. Jamais encore Henri, bien qu'il mît peu de retenue dans sa conduite, n'avait manqué d'égards et de respect envers la reine Catherine; mais, tout à coup, on remarqua un changement notable dans la conduite du roi. Ce changement était causé par l'amour de Henri pour une jeune fille, alors éblouissante de jeunesse et de beauté. Cette jeune fille était Anne de Boleyn, la même que nous avons vue accompagner la princesse Marie à la cour de France, lorsque cette princesse quitta l'Angleterre pour épouser Louis XII. Anne n'était point de la première noblesse; Thomas Boleyn ou Bullen, son père, descendait d'un lord maire de Londres; mais sa famille avait de hautes alliances. La mère de Anne était fille de Thomas Howard, duc de Norfolk, et Thomas Boleyn occupait depuis longtemps à la cour d'importantes fonctions. Au retour de la princesse Marie en Angleterre la jeune Anne était restée à la cour de France, et avait acquis au milieu des plaisirs et de la galanterie de cette cour des agréments qui donnaient encore plus de grâce et de charme à sa beauté. Elle revint en Angleterre à la mort de la reine Claude, épouse de François Ier, et fut alors placée à la cour en qualité de dame d'honneur. Les grâces de sa figure, ses vingt ans, mais surtout l'enjouement de sa conversation, ne tardèrent pas à attirer près d'elle un grand nombre d'admirateurs. Le jeune Percy, fils du duc de Northumberland, la demanda en mariage; mais Percy perdit bientôt toute espérance, car il apprit qu'il avait un rival dans son souverain. On prétend qu'Anne fut d'abord peu flattée de cet amour, et qu'elle éprouva de vifs regrets de la perte de son jeune amant.

A cette époque, on vit Henri commencer à parler publiquement des scrupules religieux que lui inspirait son mariage avec l'épouse de son frère, et de l'intention où il était de rompre ce mariage par un divorce. La plupart des courtisans, mus par différents motifs, l'encourageaient dans ces dispositions. Quelques-uns voyaient avec peine que le seul enfant de Marie fût une fille, et craignaient que la nation ne perdît de sa puissance et de sa grandeur, si les rênes du gouvernement tombaient dans les mains d'une femme; ceux qui connaissaient les secrètes intentions du roi et qui penchaient pour les nouvelles doctrines religieuses entrevoyaient de grandes espérances dans le divorce, parce qu'ils croyaient la jeune Anne disposée à favoriser le nouveau culte. De son côté, Wolsey travaillait au divorce de son maître pour le marier avec Renée, fille de Louis XII.

Le bruit de ce mariage s'étant répandu au dehors, Charles-Quint en conçut de vives alarmes; et autant pour empêcher l'alliance de l'Angleterre avec la France que pour épargner à la reine Catherine un outrage qui rejaillissait sur lui, il fit offrir au duc de Richmond, fils naturel de Henri,

qui n'avait alors que huit ou neuf ans, la main de la princesse de Portugal, sœur de sa femme. Cette offre fut repoussée, et quatre traités séparés furent conclus avec le roi de France : le premier confirmait l'alliance perpétuelle de la France et de l'Angleterre; le second portait que la fille de Henri épouserait le fils du duc d'Orléans, si elle n'épousait pas le duc d'Orléans lui-même; le troisième fixait les subsides qui devaient être fournis par l'Angleterre, pour subvenir aux frais de la guerre d'Italie que devait diriger le roi de France; le quatrième déclarait que jusqu'à ce que le pape, qui était alors prisonnier de Charles-Quint, eût repris le gouvernement de ses États, tous les actes qui seraient faits en France par le clergé de l'Église gallicane, et en Angleterre par le cardinal-légat et les membres principaux de l'Église anglaise qu'il plairait au roi de nommer, auraient la même force que s'ils avaient été décrétés par le pape lui-même. Cette clause avait pour objet d'investir le cardinal de pleins pouvoirs, afin qu'il pût rompre le mariage du roi avec Catherine; mais elle produisit un autre effet que Wolsey n'avait probablement pas prévu; ce fut de donner au roi l'idée de gouverner l'Église par lui-même. Ces divers traités reçurent la sanction du roi, et Henri en témoigna sa satisfaction au cardinal.

On ne saurait imaginer la surprise de Wolsey lorsqu'il apprit que le roi était décidé à se marier avec Anne de Boleyn et à l'élever au trône. Le cardinal se jeta aux pieds de Henri, et le conjura de renoncer à son projet; mais s'apercevant que ses prières étaient inutiles et même dangereuses pour lui, il changea de langage et s'engagea à faire tout ce que le roi lui ordonnerait à cet égard. Les intentions de Henri étaient maintenant fermement arrêtées. Il envoya un traité qu'il avait écrit sur le divorce à sir Thomas More, qui, peu jaloux du rôle de critique dans cette circonstance, voulut s'excuser en prétextant qu'il n'était pas théologien. Henri le pressa de s'entendre avec quelques-uns des évêques. Henri, dans cet ouvrage, disait que les lois de Dieu défendent d'épouser la veuve de son frère, et citait, à l'appui de cette argumentation, deux lois du Lévitique; l'une où il est dit qu'il ne naîtra point d'enfants de ces mariages, se trouvait confirmée, disait-il, par le fait de la mort des deux fils qu'il avait eus de la reine. Dans un autre passage Henri cherchait à prouver que les lois divines devaient être obéies de préférence à celles du pape, et que le pape n'avait pas le pouvoir de delier les hommes des lois de Dieu. Des débats longs et animés eurent lieu à cette occasion. Quelques membres du clergé prétendirent que c'était une hérésie abominable de vouloir fixer des limites au pouvoir du pape, et Fox, évêque de Winchester, menaça d'accuser publiquement d'hérésie l'évêque Warham qui avait avancé que le pape n'avait pas le pouvoir de délier des lois de Dieu. Ceux qui s'opposaient aux doctrines du catholicisme avaient pour eux la volonté du roi.

Pendant ces débats le pape recouvra sa liberté. Charles-Quint la lui rendit à des conditions onéreuses pour lui et outrageantes pour Henri; car indépendamment de fortes sommes, le souverain pontife fut obligé de livrer à son vainqueur plusieurs places fortes et quelques cardinaux comme otages; il s'engagea en outre à ne point prendre parti contre lui dans la guerre d'Italie, et à ne point donner sa sanction au divorce projeté. D'un autre côté, le pape voyait d'un mauvais œil ce projet de divorce qu'il regardait, par suite des débats auxquels il avait donné lieu, comme un empiétement sur ses droits. Henri lui ayant envoyé des ambassadeurs, pour obtenir les dispenses nécessaires à l'exécution de son projet, le souverain pontife donna ces dispenses; mais, quand elles parvinrent à Londres, on les trouva entachées de tant d'irrégularités, qu'on crut qu'il serait dangereux de s'en servir. En conséquence, on envoya de nouveaux ambassadeurs pour obtenir de plus amples pouvoirs. On fit choix du célèbre Étienne Gar-

diner, qui était alors secrétaire du lord cardinal, et d'Édouard Fox, aumônier du roi, deux des plus savants hommes de l'Angleterre. Ils partirent de Londres emportant un modèle de la bulle même que devait signer le pape; elle était tracée de la main de Wolsey, et portait en substance que le pape donnait sa confirmation pleine et entière à tout ce que Wolsey pourrait décider dans cette importante affaire; que la déclaration du Lévitique, malgré l'opinion contraire du Deutéronome, représentait une loi fondamentale de l'Église catholique : en un mot, que le traité de Henri sur le divorce était en tout point une œuvre parfaite. Comme moyens auxiliaires de persuasion, les deux docteurs anglais apportaient au pape la promesse de la restitution des places de Ravenne et de Cervie que les Vénitiens occupaient alors, et que Henri espérait obtenir d'eux.

Henri, de concert avec François Ier, déclara la guerre à Charles-Quint vers cette époque (22 janvier 1528). Mais cette déclaration de guerre de la part du roi n'avait au fond rien de bien sérieux. Charles répondit au héraut de Henri avec beaucoup de modération et en termes fort respectueux : il témoigna des regrets d'avoir perdu son amitié et imputa ce changement à la rancune du cardinal Wolsey; « Je ne puis voir, s'écria-t-il, sans en être cruellement blessé, l'outrage que votre maître fait à ma tante, ni l'insulte qu'il fait à moi-même, en déclarant aujourd'hui entachée de bâtardise, sa fille Marie, qu'il m'a pressé de prendre pour épouse. Je sais d'où tout cela vient: c'est que je n'ai pas voulu céder à l'avidité insatiable du cardinal, ni employer mes armées pour le faire nommer pape; voilà les raisons pour lesquelles il a juré haine et vengeance contre moi, et pourquoi il excite son maître à faire cause commune avec mes ennemis. » Les coffres de Henri étaient à sec; et les marchands anglais s'étant plaints hautement de l'interruption de leurs affaires avec la Flandre, Wolsey fut obligé de faire suivre la déclaration de guerre d'un autre acte par le quel il fût convenu qu'il y aurait une suspension d'hostilités entre l'Angleterre et les possessions de l'Empereur dans la Flandre. Un armistice de huit mois fut en conséquence conclu entre les Pays-Bas et l'Angleterre; cet armistice ne touchait en rien à la position respective du royaume et de l'Espagne; les choses restèrent dans le même état; mais, par le fait, la guerre ne se fit qu'en Italie, et faute d'argent, Henri n'y prit aucune part sérieuse.

La grande, la principale affaire qui occupait Henri à cette époque c'était l'affaire de son divorce! Ses ambassadeurs, Fox et Gardiner, arrivèrent à Orviette, où était le pape, et lui présentèrent le livre que Henri avait composé; ils défendirent la cause de leur maître, soutinrent l'illégalité de son mariage, et démontrèrent au pape qu'il y avait nécessité de nommer une commission composée de deux prélats chargés de décider cette importante affaire, et au jugement desquels le pape devrait se rendre. Ce projet de commission était l'œuvre de Volsey, qui désirait être un des commissaires proposés. Le pape, quoique un peu humilié par ses revers passés et sa situation présente, tenait beaucoup encore aux droits de ses prédécesseurs. Mais d'un autre côté, les pressantes sollicitations des ambassadeurs, et plus encore que ces sollicitations, les succès des Français et de leurs alliés, qui s'étaient emparés du royaume de Naples, s'opposaient à ce qu'il rompît ouvertement avec Henri. Il employa la ruse. Par une bulle datée du 6 juin, à Viterbe, le cardinal Wolsey et le cardinal Campegge furent nommés commissaires et reçurent les pouvoirs les plus étendus pour juger et terminer l'affaire du roi relative à son mariage. Le 13 juillet 1528 le pape signa une autre bulle par laquelle il s'engageait à ne point révoquer la commission des légats et à ne point évoquer la cause à Rome; enfin par une décrétale il annula le mariage de Henri avec Catherine, et lui permit de prendre une autre épouse.

Le cardinal Campegge jouissait de

toute la confiance de son maître; il feignit d'abord, à raison de son âge et de ses infirmités, beaucoup de répugnance à entreprendre le voyage d'Angleterre; et lorsqu'à force d'importunités, de promesses et d'argent, les ambassadeurs eurent vaincu sa résistance, il fit la route si lentement qu'il n'arriva pas avant le mois d'octobre. Henri voulut lui faire une réception brillante; mais Campegge parvint à s'y soustraire en prétextant un violent accès de goutte.

Après quelques jours de repos on le porta dans un fauteuil à Bridewell, où le roi donnait audience. Le secrétaire de Campegge prononça un discours en latin, dans lequel il raconta les atrocités que l'armée de l'Empereur avait commises à Rome, et il termina par une flatterie pour Henri, qu'il nomma le libérateur du pape et le sauveur de l'Église. L'évêque Fox fit une réponse dans la même langue à ce discours. Tout allait au gré des désirs du roi; du moins Henri le pensait ainsi; lorsqu'à l'issue de l'audience, et dans une conference particulière avec Campegge, celui-ci l'exhorta à vivre en bonne union avec la reine et à se désister de son projet de divorce: Campegge, pour appuyer ces exhortations, montra au roi une décrétale du pape qui annulait la bulle donnée précédemment aux ambassadeurs de Henri et par laquelle le souverain pontife annulait le mariage de Henri et lui permettait d'en former un autre. Campegge avait ordre de ne pas se dessaisir de cette bulle, et quand le roi lui demanda de la lui confier pour quelques jours, Campegge s'y refusa. Il fallut envoyer de nouveaux ambassadeurs à Rome.

Une grave maladie, dont le pape fut attaqué au mois de février 1529, ranima pendant quelque temps les espérances de Henri et de Wolsey. Le cardinal pouvait bien encore devenir pape; affaire du plus haut intérêt pour le roi, car Henri connaissait trop bien son ministre pour douter un instant que dans ces fonctions importantes il ne s'empressât de se rendre à ses vœux. Mais le roi et son ministre durent renoncer à leurs espérances; le pape recouvra la santé. D'un autre côté, la persistance de Henri faisait naître de vifs mécontentements, et dans plusieurs parties du royaume il y eut des soulèvements qui nécessitèrent de la part du roi une déclaration publique. Henri annonçait à ses sujets que les scrupules de sa conscience et la crainte de laisser une succession susceptible d'être contestée l'avaient décidé à faire examiner la légitimité de son mariage; mais qu'il était fort éloigné d'avoir pour la reine du dégoût et de l'aversion. Cette déclaration et les menaces dont elle était accompagnée calmèrent pour quelque temps l'effervescence populaire.

Henri espérait enfin que Campegge reculerait devant la nécessité de mettre au grand jour la duplicité du pontife; il exigea que les deux légats exécutassent sans délai la commission dont ils étaient chargés. La cour suprême, qui devait décider ce grand débat, se réunit le 31 mai. Wolsey et Campegge prirent leurs places et sommèrent le roi et la reine de comparaître. Le roi se fit représenter par deux procureurs, mais la reine comparut en personne : elle dit qu'elle protestait contre le jugement des deux cardinaux, et qu'elle en appelait au pape. Alors Campegge ajourna la cour au 21 juin. Ce jour-là Henri comparut en personne et s'assit à la droite des cardinaux; il répondit « Présent » à l'appel de son nom. La reine assise à la gauche des deux cardinaux, et assistée de quatre évêques, ne répondit qu'au second appel de son nom; elle se leva, se jeta aux pieds du roi, lui demanda en quoi elle avait pu l'offenser; elle protesta de son amour et de sa soumission, et lui rappela qu'ils avaient vécu vingt années dans les liens du mariage. « Vous pouvez, dit-elle, me faire beaucoup de mal; car je n'ai point de conseillers ni de juges impartiaux autour de moi. Remarquez que mes juges ont tous été pris dans votre conseil. Je vous demande comme une grâce et pour l'amour de Dieu, qui est le véritable juge des hommes, de ne point m'obliger à me soumettre au

jugement de cette cour, jusqu'à ce que je sache de mes amis d'Espagne ce que je dois faire. Si vous me refusez une faveur aussi juste, que votre volonté soit faite; mais alors, je remets ma cause dans les mains de Dieu. » Catherine se levant aussitôt, fit un profond salut; mais, au lieu de reprendre sa place, comme on s'y attendait, elle sortit de l'audience, et ne voulut plus y rentrer. Henri, désirant combattre l'effet des paroles de Catherine, recourut au mensonge. Il dit que la reine avait effectivement accompli ses devoirs de reine de la manière la plus digne et la plus honorable; mais que les scrupules de sa conscience et la crainte de la colère de Dieu lui avaient inspiré la conduite qu'il tenait aujourd'hui; et quant à Wolsey, qu'il ne lui avait point suggéré l'idée de ce procès; qu'au contraire, il avait essayé de l'en dissuader.

Les débats commencèrent, malgré l'absence de la reine, et on entendit un grand nombre de témoins qui affirmèrent sous serment que le prince Arthur avait consommé son mariage, et qui indiquèrent toutes les preuves d'un fait passé depuis si longtemps. Le 30 juin, jour fixé pour le prononcé de la sentence, le roi alla se placer dans une pièce qui touchait à celle du tribunal; mais, lorsque, d'après ses ordres, l'avocat qui avait plaidé sa cause demanda à Campegge la sentence, celui-ci d'une voix forte prononça ces paroles : « Je ne suis venu ici pour plaire à aucun homme, roi ou tout autre, et mon caractère de juge me défend de céder à la crainte ou aux promesses. Je suis vieux, infirme. Qu'arriverait-il, si, par l'espérance de quelque faveur dans ce monde, j'allais déplaire à Dieu, et encourir ainsi, par une lâche complaisance, la damnation éternelle. Autant que je puis le voir, l'affaire qui nous est soumise est très-difficile. La défenderesse se refuse à comparaître, et elle a fait appel de notre jugement en cour de Rome. En conséquence, et pour éviter de commettre une injustice et lever toutes mes incertitudes, je déclare qu'avant de prononcer la sentence je consulterai l'opinion du pape et des personnes de son conseil qui ont plus d'expérience que moi. J'ajourne la cause jusqu'au mois d'octobre. » A ces mots, le duc de Suffolk, beau-frère du roi, frappa violemment sur la table et s'écria que le vieux proverbe avait raison, « que jamais légat n'avait rien apporté de bon en Angleterre. « Cette attaque déplut à Wolsey; il se leva avec beaucoup de dignité et dit : « Milord, de tous les hommes de ce royaume vous êtes celui assurément qui a le moins à se plaindre des cardinaux; car, sans moi, simple cardinal que je suis, vous n'auriez pas en ce moment votre tête sur les épaules, et votre bouche n'aurait pas prononcé les paroles dures que nous venons d'entendre. Sachez que mon collègue et moi-même ne le cédons à personne en bonnes intentions pour le roi, et que nul ne cherche plus vivement que nous-mêmes à complaire à ses désirs légitimes. Si vous-même vous agissiez au nom du roi, dans un pays étranger; si vous aviez une affaire à traiter aussi importante que celle qui nous occupe aujourd'hui, n'apporteriez-vous pas toute votre prudence et feriez-vous autrement que nous avons fait nous-mêmes? Non, sans doute. Je vous engage à ne nous prêter aucune mauvaise intention; nous ne sommes que des commissaires dont les fonctions sont limitées, et nous n'ajournons point notre jugement sans des causes suffisantes. »

La colère de Henri ne peut se rendre; il vit clairement qu'il était la dupe du pape. Wolsey lui-même qu'il avait tiré de la poussière, pour l'élever au faîte des grandeurs, qu'il avait honoré de son affection, de toute sa confiance, Wolsey ne lui avait point donné dans toute cette affaire des preuves d'un grand dévouement. Sa conduite était incertaine, équivoque; son langage au duc de Suffolk semblait indiquer qu'il s'était prêté à cette perfidie. Wolsey fut perdu.

Pour se distraire de ses chagrins, Henri fit, vers le commencement du

mois d'août, une excursion, dans le Northamptonshire, accompagné d'Anne de Boleyn; les deux légats le suivirent, et à Grafton, ils furent reçus par le roi qui les traita civilement et ne laissa rien percer de son ressentiment. Les deux cardinaux retournèrent le soir à Towcester, et, dans la matinée du lendemain, Wolsey revint chez le roi; mais Henri lui fit dire d'accompagner Campegge à Londres. Wolsey ne devait plus revoir son maître. Suffolk que Wolsey avait cruellement blessé, le duc de Norfolk, et plusieurs personnages de la plus haute noblesse, Anne de Boleyn elle-même, dont Wolsey se croyait sûr, représentèrent au roi que Wolsey n'avait jamais désiré sincèrement son divorce avec la reine; mais que, dans toute sa conduite, il avait suivi l'impulsion de la cour de France qui, depuis longtemps, l'avait acheté. On conduisit d'abord très-mystérieusement cette affaire, et ce ne fut que dans les premiers jours d'octobre qu'elle éclata. Le cardinal se rendait avec sa pompe ordinaire à Westminster pour ouvrir la cour dela Chancellerie; il remarqua qu'aucun des serviteurs du roi ne lui rendait les honneurs accoutumés. Le même jour, Hall, procureur général, lança contre lui à la cour du banc du roi une accusation pour avoir violé une loi de Richard II, en recevant de Rome une bulle qui le nommait légat *a latere;* violation qui entraînait les peines portées par l'acte de *premunire*, c'est-à-dire la forfaiture au roi de tous les biens et même de la liberté de l'accusé. Une pareille accusation eût inspiré peu de craintes à Wolsey dans une autre circonstance, tant elle lui eût paru ridicule, mais Wolsey connaissait bien son maître, et il vit tout d'abord que sa perte était résolue.

N'attendez pas de lui cette énergie qu'on aime à trouver dans un homme abattu. Qu'est devenu ce cardinal si vain, si superbe dans sa grandeur? Il ne cherche point à se défendre de l'accusation portée contre lui; il reconnaît sa culpabilité, et remet son sort dans les mains du roi en lui disant qu'il ne sait pas comment il l'a offensé. Sur la promesse qui lui est faite qu'il conservera ses dignités ecclésiastiques et les biens qui en dépendent, il donne tout le reste de ses biens au roi. On peut juger des richesses immenses du cardinal et des exactions auxquelles l'acquisition de tant de trésors dut donner lieu par l'énormité de la donation. Ces sommes furent évaluées à un demi-million d'écus. Henri, alléché par une capture aussi riche, voulut davantage; et la promptitude que mit son ministre à s'exécuter ne le désarma point. Quelques jours après, les ducs de Suffolk se rendirent à York-Place aujourd'hui White-Hall, résidence à Londres de Wolsey; ils dirent au ministre déchu de la part du roi de quitter cette demeure splendide et de se retirer dans sa résidence d'Esher près d'Hampton-court. Wolsey répondit qu'il allait faire ses préparatifs de départ; puis ses ennemis lui ordonnèrent, d'un air de triomphe, de rendre le grand sceau. « Milords, dit Wolsey, j'ai reçu le grand sceau des mains mêmes de mon souverain; il me l'a donné par lettres patentes, et je ne puis le rendre sur la simple parole de vos seigneuries. » Le lendemain les deux lords lui ayant présenté un ordre signé du roi, il e lur remit sans difficulté le sceau royal. Il quitta aussitôt son palais, et s'embarqua dans une gondole. La grande nouvelle était déjà connue dans Londres, et les eaux de la Tamise ployaient sous des bateaux chargés de spectateurs; ceux-ci le sifflèrent et lui jetèrent à la face des paroles de mépris et des menaces. Il arriva à Putney, et voulut se rendre par terre à Esher. Un des chambellans du roi arrivant alors à toute bride lui présenta une bague de la part de Henri et l'engagea à la patience en lui disant qu'il espérait le voir prochainement dans une position meilleure. Le cardinal descendit de sa mule et tomba à genoux; puis, ôtant son bonnet, il fit une humble prière pour remercier Dieu de la bonne nouvelle; se tournant alors vers le chambellan, il lui dit que cette nou-

velle valait pour lui la moitié d'un royaume, mais que, comme on ne lui avait laissé que les habits qu'il avait sur le dos, il ne pouvait lui donner une récompense convenable. Il présenta à l'envoyé une petite chaîne d'or et un crucifix. « Quant à mon souverain, dit-il, je suis fâché de n'avoir rien à lui offrir qui soit digne de lui. Je me trompe, reprit-il après un court moment de réflexion, voici mon fou qui est à cheval; je vous prie de le conduire à la cour et de le donner de ma part à Sa Majesté. Je vous garantis que pour les délassements d'un seigneur il n'y en a point de pareil. »

Mais ce retour de faveur ne fut pas de longue durée; car un parlement fut aussitôt convoqué pour consommer la ruine du cardinal. Le 1er décembre 1529 une longue adresse, qui contenait quarante-quatre chefs d'accusation contre le cardinal, fut rédigée par un comité choisi dans le sein des communes. Quelques-unes des accusations portées contre le malheureux cardinal étaient dictées par la haine et la vengeance. On y lisait ces mots: « Votre Grâce étant notre souverain seigneur et chef dans lequel résident toute la richesse et la sûreté de ce royaume, et ledit lord cardinal, sachant qu'il avait le sale et contagieux mal de Naples, et des éruptions de ce mal sur différentes parties du corps, n'en venait pas moins tous les jours auprès de Votre Grâce lui parler à l'oreille, l'infecter de son haleine impure, et l'exposer à des dangers dont elle a été préservée par la bonté infinie de la Providence; et quand ledit cardinal fut guéri du gros mal, il fit croire à Votre Grâce qu'il avait eu un abcès dans la tête. » Le cardinal trouva parmi les membres de la chambre des communes un défenseur dans Thomas Cromwell, son intendant, qui d'une condition obscure était parvenu aux premières dignités de l'État. Cromwell défendit son maître avec tant d'éloquence que l'adresse fut rejetée par les communes. Ce même parlement adopta presque dans le même temps un acte dont l'injustice et la tyrannie l'emportaient de beaucoup sur toutes les vexations du cardinal. Le roi avait emprunté à ses sujets de toutes les classes des sommes considérables, sur des obligations à terme et sur d'autres sûretés légales. Le parlement lui fit très-généreusement remise de toutes ces sommes, et déclara nulles toutes les obligations et les sûretés qu'il avait données. Henri remercia les deux chambres, et accepta le don qu'on lui faisait de l'argent de ses sujets.

Cavendish, intendant de Wolsey, nous fait l'inventaire suivant du palais de York-Place, lorsque le cardinal quitta cette résidence. « Dans la galerie, dit-il, il y avait un grand nombre de tables chargées de ballots de riches étoffes, de pièces de soieries de toutes les couleurs; on y voyait des velours, des satins, des taffetas gros grain, écarlate, et d'autres marchandises précieuses. Il y avait mille pièces de la plus belle toile de Hollande. Dans l'attente d'une visite du roi, la galerie était tendue d'étoffe d'or et d'argent; on voyait aussi d'un côté de la galerie de magnifiques chapes d'église que le cardinal avait achetées pour en faire cadeau aux cathédrales d'Oxford et d'Ipswich. De ma vie je n'ai rien vu de si riche et de si brillant. Dans deux pièces attenantes à la galerie, dont une était connue sous le nom de la chambre dorée, il y avait exposée sur deux longues tables une immense quantité de vaisselle de toute espèce; une partie était d'or pur. Sur les tables ou buffets où était la vaisselle, il y avait un registre qui indiquait le nom et le poids de chaque pièce. Tous ces biens furent perdus pour le lord cardinal; et, malgré les promesses du roi, la meilleure partie de ses revenus ecclésiastiques lui échappèrent encore. Le fastueux, l'opulent Wolsey ne put acquitter les gages de ses domestiques, et fut obligé d'en renvoyer un grand nombre. »

Chose remarquable! cet homme qui par ses exactions avait amassé tant de haines sur sa tête, excitait maintenant les plus vives sympathies. Il était tombé dangereusement malade, et

toute la contrée qu'il habitait faisait des vœux sincères pour sa conservation. « Qui fut jamais plus aimé dans le nord du royaume, s'écrie Cavendish, que milord cardinal? Nous haïssons souvent ceux que nous devrions aimer! Il est vraiment étrange de voir comme ils ont changé, et comment ses ennemis les plus acharnés sont devenus ses amis les plus chauds! » Disons, pour expliquer ces sympathies, que Wolsey d'arrogant et fier était devenu doux, humain, hospitalier. Henri, par un retour d'amitié, lui avait permis de disposer d'une partie de ses revenus ecclésiastiques, et sa table s'ouvrit aussitôt à toute la noblesse de l'Yorkshire; sa main donnait largement aux pauvres; et ce qui était mieux, Wolsey employait trois cents d'entre eux à réparer les églises et les maisons religieuses de son siége.

Mais les ennemis du cardinal étaient actifs et puissants; alarmés de quelques faveurs accordées à leur insu, et particulièrement de la permission que le roi venait de donner à Wolsey de résider à Richmond près de la cour, ils réunirent leurs efforts pour l'éloigner; car ils craignaient qu'une entrevue entre le roi et le cardinal ne rétablît leur ancienne intimité. Wolsey reçut l'ordre d'aller résider dans son archevêché d'York; ce fut un coup de foudre pour l'infortuné cardinal, qui s'était toujours flatté d'obtenir une audience du roi et de rentrer en grâce. Il conjura Cromwell, qui lui avait apporté cet ordre, de lui obtenir la permission de résider dans son évêché de Winchester, parce qu'il aurait été moins éloigné de la cour; mais ce fut en vain, le roi s'y refusa. Le goût de la dépense n'abandonnait pas le ministre disgracié. Quand il partit, il se fit accompagner de cent soixante serviteurs et d'une file de charriots qui portaient ses meubles et sa vaisselle. Après un voyage à petites journées, il arriva à son château de Cawood, à sept milles d'York. Comme à son ordinaire Wolsey y reçut ceux qui vinrent lui rendre visite, et les traita généreusement. Wolsey voulut égayer sa solitude par un redoublement d'activité. Tous les dimanches il allait dire la messe dans quelque église des environs, et il occupait un grand nombre d'ouvriers aux réparations de son château de Cawood. Ses manières affables, ses largesses lui gagnèrent l'affection du clergé d'York, qui vint lui rendre visite en corps et l'inviter à se faire installer dans sa cathédrale comme l'avaient fait tous ses prédécesseurs. Wolsey y consentit, à la condition que cette cérémonie se ferait avec le moins de pompe que possible, et il fixa au premier lundi après la Toussaint le jour de l'installation.

A cette nouvelle, la noblesse et tous les gens riches des environs envoyèrent de la venaison, du vin et des provisions de toute espèce à York pour y faire une fête brillante au cardinal. Un événement imprévu, et qui devait terminer cette singulière vie, en empêcha l'exécution. Quelques jours avant la cérémonie, et lorsque Wolsey était à dîner, on vint lui annoncer que le comte de Northumberland venait d'arriver de la cour, et qu'il descendait de cheval. Wolsey exprima ses regrets de ce que le comte n'était pas arrivé avant le dîner; car le comte avait été élevé dans sa maison, et il ne doutait pas que le roi ne l'eût choisi pour lui apporter de bonnes nouvelles; en le voyant entrer, il se leva et alla vers lui d'un air amical; puis, s'étant aperçu que le comte était entouré d'une escorte armée, qui se composait en partie des vieux serviteurs de sa famille, il lui dit avec beaucoup de grâce : « Milord, je m'aperçois que vous n'avez point oublié les préceptes et les instructions que je vous ai donnés, lorsque vous étiez jeune; vous aimez toujours les vieux serviteurs de votre père. » Prenant la main du comte avec amitié, il le conduisit dans une autre chambre. Northumberland, touché de cette réception, hésita pendant quelque temps à remplir son message; mais, à la fin, il posa une main tremblante sur l'épaule du vieillard et lui dit d'une voix émue : « Milord, je vous arrête au nom du roi; vous êtes ac-

cusé de haute trahison. » L'infortuné cardinal, atteré par la surprise, ne put proférer une parole; et, lorsqu'il revint de sa stupeur, ce fut pour se livrer à des gémissements et à des lamentations.

Il suivit le comte sans difficulté, et arriva à Sheffield-Park, résidence du comte de Shrewsbury, grand maître de la maison du roi; mais là un flux de sang l'obligea de garder le lit pendant quinze jours. Quand il reprit son voyage, il était si faible qu'on fut obligé de le tenir sur sa mule. Le soir du troisième jour, il arriva à l'abbaye de Leicester, où il fut reçu à la lueur des torches par les moines. « Mon père, dit-il à l'abbé, je viens mourir chez vous. » En effet, les moines le transportèrent dans un lit d'où il ne se releva plus. Le second jour il fit appeler le chevalier Kingston, gouverneur de la Tour, que l'on avait envoyé pour s'assurer de sa personne. Il l'entretint longtemps de ce qui s'était passé entre le roi et lui-même au sujet du divorce projeté : « Si j'avais servi mon Dieu, lui dit-il, avec autant d'exactitude et de zèle que j'ai servi mon roi, il ne m'aurait pas abandonné dans ma vieillesse; mais j'ai mérité mon sort en négligeant mes devoirs vis-à-vis de Dieu pour ne m'occuper que du service de mon prince. » Le cardinal expira le 29 novembre 1530 à huit heures du matin.

Telle fut la fin du célèbre cardinal; il avait soixante ans : on l'enterra sans aucune pompe dans l'église du monastère. Si nous sommes entrés dans des détails aussi longs sur les dernières pages de sa vie, ce n'est point pour justifier sa conduite; car toute sa vie politique ne fut qu'une série d'actes injustes et souvent odieux. Mais nous avons voulu montrer cet homme, auquel ses ennemis les plus acharnés n'ont point refusé de brillantes qualités, tombant sous le premier caprice de son maître. Quels regrets donna Henri à Wolsey pour prix de tant d'actes blâmables commis par ses ordres et pour lui plaire? La nouvelle de la mort du cardinal fut reçue par lui avec une profonde indifférence; puis Henri demanda à Cavendish, qui la lui avait apportée, où était une somme de quinze cents livres qu'il supposait que Wolsey avait cachée quelque part. Un seul acte d'indépendance avait causé la chute du favori; il avait fait quelques représentations à son maître au sujet de son projet de mariage avec Anne de Boleyn, et ce maître impérieux l'avait aussitôt brisé.

Il fallait à Henri des hommes qui obéissent à ses volontés, à tous ses caprices, ou du moins des hommes assez habiles pour déguiser leurs sentiments en flattant sa vanité; car Henri avait l'ambition de croire qu'il agissait par lui-même, bien que, dans un grand nombre de circonstances, il ne faisait que céder à l'impulsion des autres. Un autre personnage s'élevait alors en faveur. C'était le célèbre docteur Cranmer de Cambridge, qui devait, comme Wolsey, sa célébrité à des circonstances extraordinaires. Il était un soir à souper chez un gentilhomme de Woltham, appelé Cressy, lorsque le hasard y amena les docteurs Fox et Gardiner. Pendant le souper le divorce du roi devint le sujet de la conversation, et les deux docteurs ayant demandé à Cranmer ce qu'il y avait de mieux à faire dans cette circonstance, il leur dit qu'au lieu de perdre du temps à Rome en négociations inutiles, il vaudrait mieux proposer à tous les savants théologiens de l'Europe, et aux plus célèbres universités, la question suivante : « Les lois de Dieu, telles qu'elles sont écrites dans la Bible, permettent-elles à un homme d'épouser la veuve de son frère? » « Si les réponses, ajouta le docteur, sont universellement négatives, comme je le suppose, le pape n'osera pas prononcer une sentence contre le sentiment de tant d'hommes éclairés et de corps savants. » Cet avis plut au roi; il envoya chercher Cranmer, le plaça dans la maison du chevalier Boleyn, père d'Anne de Boleyn, et l'invita à composer un ouvrage en faveur du divorce. Le livre composé, Henri s'occupa de recueillir les opinions des savants et des universités de l'Europe. A Oxford et à Cambridge, Henri obtint

un succès complet ; mais dans les universités étrangères où ses menaces ne pouvaient rien, il fallut recourir à la corruption. En Italie, les universités de Bologne, de Padoue et de Ferrare, se déclarèrent pour Henri ; en Allemagne, où la domination de l'Empereur était toute-puissante, les docteurs allemands, protestants et catholiques, condamnèrent tous, à quelques exceptions près, le projet de Henri. Luther lui-même pensait qu'il était plus légitime pour Henri de vivre en état de mariage avec deux femmes que de divorcer avec Catherine pour épouser une autre femme. En France, les universités de Paris, d'Orléans, de Toulouse, d'Angers et de Bourges, déclarèrent que le mariage de Catherine était contraire aux lois de Dieu. Les autres universités ne furent point consultées ; ou, si elles le furent, on supprima leur opinion, parce qu'elles n'étaient pas favorables à Henri.

Cependant Henri voulait une dernière fois s'adresser au pape. Il envoya Cranmer et le comte de Wiltshire, père d'Anne de Boleyn, à Rome, et les chargea d'employer tous les moyens possibles pour obtenir le consentement désiré. L'Empereur se trouvait à cette réception. En voyant au nombre des ambassadeurs le comte de Wiltshire, il ne put retenir son indignation : « Arrêtez, monsieur, s'écria-t-il : laissez parler vos collègues ; vous êtes partie intéressée dans cette cause. » Le comte répondit qu'il parlait au nom de son souverain et non comme père d'Anne de Boleyn ; Charles reprit qu'il ne vendrait jamais l'honneur de sa bonne tante Catherine. Le comte partit et Cranmer resta à Rome. Cranmer s'offrit hardiment de soutenir contre tous les savants de la cour du pape la légalité de divorce du roi ; mais personne n'accepta le défi du docteur.

Il serait fastidieux de suivre ce débat dans tous ses détails. Cranmer, trouvant qu'il ne pouvait rien obtenir du pape, quitta Rome, et se rendit en Allemagne, où, quelque temps après, il se convertit aux doctrines nouvelles, et où il épousa la nièce de son ami Osiander. Ce mariage fut tenu secret.

Grâce aux conseils donnés par Thomas Cromwell, on commençait à s'apercevoir en Angleterre qu'on pourrait bien se passer de l'assentiment du pape. Ce Cromwell était fils d'un forgeron de Putney ; son père lui avait donné une éducation assez libérale. Dans sa jeunesse il était allé sur le continent, où il avait appris plusieurs langues ; sa vie avait été fort aventureuse. Il avait été employé en qualité de commis dans une maison de commerce à Anvers ; il avait ensuite servi dans les armées du connétable de Bourbon, et se trouvait avec ce général au sac de Rome. A la paix il avait repris ses premiers travaux, et avait servi dans le comptoir d'un marchand de Venise. De Venise il était revenu en Angleterre où il avait repris ses études et s'était livré à l'étude du droit. Wolsey, l'ayant pris à son service, l'avait chargé de ses affaires, et l'avait employé comme son principal agent dans la dissolution des monastères et la fondation de ses colléges. Cromwell avait acquis dans cet emploi de grandes richesses. Il fut bientôt élu membre de la chambre des communes, et son éloquence et ses talents en firent un des membres les plus distingués de cette chambre. On ne sait, au juste, comment il conserva la faveur de la cour, après la chûte de Wolsey ; mais, dès qu'il eut obtenu un pied à la cour son esprit pénétrant comprit tout d'abord l'avantage qu'il pourrait retirer d'une pareille situation.

Au moment donc où Henri et ses courtisans paraissaient le plus alarmés de la vigoureuse opposition que leur faisait pape, il demanda une audience au roi, et lui dit que la plus grande difficulté avait sa source dans la timidité des ministres qui se laissaient conduire par l'opinion populaire ; que le meilleur moyen de décider la question du divorce était de nier l'autorité du pape, et de ne tenir compte que de l'opinion des universités, opinion qu'on pouvait faire con-

firmer sans peine par le parlement anglais. Cromwell recommandait également au roi de suivre l'exemple des princes allemands, qui avaient adopté la religion nouvelle, et de se déclarer le chef suprême de son Église; il démontrait ensuite à Henri que, par la séparation du pouvoir spirituel d'avec le pouvoir temporel, il n'était qu'un demi-roi; et que, pour être entièrement roi, les évêques et le clergé devaient être dans la dépendance absolue de la couronne.

Ces conseils furent fortement goûtés par Henri qui voyait déjà la possibilité de s'approprier les richesses du clergé. Pour mesure préparatoire, il lança une accusation de *premunire* contre le corps entier du clergé, parce que celui-ci avait reconnu l'autorité de Wolsey comme légat; et aussitôt Cromwell, qui venait d'être admis dans le sein du conseil, donna à entendre au clergé que la colère royale s'apaiserait par le don d'une grande somme d'argent. Le clergé offrit cent mille livres sterling. Cette somme ne suffisait pas à Henri, il demandait davantage. Toutefois il consentait à accepter la somme si les prélats le reconnaissaient pour le protecteur et le chef suprême de l'Église et du clergé d'Angleterre. A cette proposition inattendue, le clergé se récria beaucoup; mais la majorité de ses membres cédant à la crainte, l'on convint d'admettre cette nouvelle prétention avec cette restriction *quantum per legem Christi liceat*, autant que la loi du Christ pouvait le permettre. Henri ne l'entendait pas ainsi : « Mère de Dieu, s'écria-t-il en s'adressant à Cromwell, vous m'avez joué là un plaisant tour. Je croyais me moquer de ces prélats, et voilà que, grâce à la manière dont vous vous y êtes pris, ce sont eux qui se moquent de vous et de moi. Retournez vers eux, et dites-leur que je ne veux ni *quantum* ni *tantum* dans toute cette affaire. » — Malgré la colère du roi, la clause restrictive qu'imposait le clergé resta; Henri se contenta pour le moment des cent mille livres sterling qui lui étaient offertes.

L'affaire du divorce fut portée devant le parlement. Sir Thomas More, lord chancelier, accompagné de douze pairs, vint à la chambre des communes (30 mars 1531), et expliqua les motifs qui le faisaient désirer au roi. Une boîte, qui contenait les décrets des universités, les livres et les opinions des savants sur ce sujet important, fut ouverte; on en tira les décrets des universités, dont on fit la lecture en anglais. Il y avait encore une centaine de livres, mais on n'eut point le temps de les lire. Quelques jours après, la mesure ayant été adoptée, le roi envoya à Greenwich plusieurs membres de son conseil privé pour inviter la reine à consentir au divorce; mais ils la trouvèrent inébranlable. Le chancelier Thomas More, dégoûté de la tournure que prenaient les affaires, se démit à cette époque de ses fonctions de chancelier, et trois jours après, le roi remit le grand sceau au chevalier Thomas Andley.

Henri était plus épris que jamais d'Anne de Boleyn; il résolut enfin de l'épouser. Anne l'avait accompagné en France où il était allé au mois d'octobre 1532 pour faire visite à François Ier. Au retour de ce voyage, Henri la conduisit au pied des autels. Le plus profond mystère dut envelopper cette cérémonie; car on ne sait, au juste, le jour où elle s'accomplit. Une chapelle retirée du palais de White-Hall, où se trouvaient déjà le docteur Lee, chapelain du roi, Norris et Heneage, gentilshommes de la chambre, et mistriss Savage, qui plus tard devint lady Berkley, reçut les deux futurs. Henri dit au prêtre qu'il avait enfin obtenu une dispense du pape, et que cet acte était sous clef dans son cabinet. Le chapelain n'opposa aucune difficulté; après la cérémonie, les mariés et leurs témoins se séparèrent en silence. Pendant plusieurs semaines les amis les plus intimes de Henri ignorèrent ce qui s'était passé. Cependant le roi envoya quelques jours après un agent confidentiel à François Ier, afin que le roi de France, qui devait avoir une entrevue pro-

chaine avec le pape, agît dans ses intérêts. Henri lui disait qu'il tiendrait son mariage secret jusqu'au mois de mai 1533, époque de l'entrevue; que, si le roi de France parvenait alors à vaincre l'opiniâtreté du pape, le mariage serait légitimé par l'Église de Rome; mais que, dans le cas contraire, il serait validé par un tribunal nommé à cet effet par le roi lui-même.

Mais l'amoureux Henri était trop impatient pour attendre le résultat de cette entrevue. Cranmer était de retour de l'Allemagne; il lui donna l'archevêché de Cantorbéry que la mort de Warham venait de laisser vacant. Malgré son récent mariage, et malgré sa conversion aux doctrines de Luther, Cranmer accepta ces fonctions, et son élection, grâce au soin qu'il prit de cacher sa position, fut ratifiée par le pape. Le nouveau primat se saisit de l'affaire qu'il appelait « la grande cause, » et s'empressa de reconnaître la supériorité du roi à toutes les lois civiles ou ecclésiastiques. D'un autre côté, le parlement, cédant à l'impulsion de Cromwell, passa deux bills dont l'un défendait pour toujours les appels en cour de Rome; l'autre déclarait la reine Catherine déchue de son titre de reine, et lui donnait en échange le simple nom de princesse douairière de la principauté de Galles, comme veuve du prince Arthur, son premier mari, seul titre, disait la loi, qui fût légitime. On nomma ensuite une cour composée de l'évêque de Lincoln, de Gardiner et des évêques de Londres et de Bath, devant laquelle Catherine fut citée à comparaître. La reine s'y refusa. Mais Cranmer la dénonça contumace, et prononça contre elle un jugement qui infirmait son mariage et le déclarait nul (23 mai 1533). Quelques jours après, Anne, qui se trouvait enceinte, fut proclamée reine dans Westminster, et reçut la couronne des mains de l'archevêque.

Ainsi fut consommée l'union de Henri avec Anne de Boleyn. Un événement de cette gravité, dans un pays où la nation existait, pour ainsi dire, dans la personne de son roi, où sa grandeur s'élevait et s'abaissait selon la nature des actes de son souverain, devait naturellement jeter une perturbation profonde dans tous les intérêts intérieurs et extérieurs du royaume. Au dehors, le pape et Charles-Quint ne pouvaient manquer d'être vivement irrités. Au dedans, deux partis préparaient leurs armes; le parti *papiste*, c'est le nom que ses ennemis lui donnaient déjà pour le flétrir, et le parti protestant. Chacun d'eux commençait déjà à compter ses adversaires. Le parti protestant, bien que peu nombreux, bien qu'obligé d'agir sourdement, car, malgré l'atteinte portée à l'autorité du pape, Henri avait encore la prétention de vouloir passer pour un bon catholique, triomphait alors par l'élévation au trône d'Anne de Boleyn, que l'on disait secrètement attachée au culte nouveau. Le clergé catholique avait contre lui de grandes fautes, des mœurs lâches, dissolues; ses disputes continuelles avec la couronne qui l'avaient depuis longtemps affaibli; mais il était encore vigoureux et pouvait opposer une résistance opiniâtre à ses ennemis; d'ailleurs la religion qu'il professait était la religion antique, la religion de la patrie depuis de longs siècles, et, à ce titre, il pouvait compter sur de puissants auxiliaires dans le peuple qui, habitué à ses fautes, les lui pardonnait volontiers.

Une vive sensation se manifesta donc au dehors et au dedans à la nouvelle du divorce et du mariage de Henri. Le pape annula la sentence de Cranmer, et lança une bulle d'excommunication contre Henri et la nouvelle reine. De son côté Catherine protesta. Quand Montjoie, qu'on avait envoyé près d'elle, lui apprit que la séparation et le divorce avaient eu lieu du consentement de tous les lords spirituels et temporels, et des communes du royaume, elle répondit que les universités et le parlement n'avaient point le droit de prononcer le divorce; qu'elle maintenait son appel au pape; le seul tribunal compétent en pareille matière. L'opinion populaire, cette

arme si forte quelquefois, se manifestait également en faveur de la malheureuse reine, car d'une extrémité à l'autre du royaume, on n'entendait que des paroles de mépris et des injures contre la nouvelle reine que le peuple appelait « Nan Bullen[1] » L'opposition la plus énergique vint des moines : ils avaient déjà beaucoup perdu, et qui pouvait leur assurer que dans un temps plus rapproché ils ne perdraient pas davantage encore? Un moine nommé Péto prêchant un jour à Greenwich devant la cour, prit pour texte de son sermon un passage de l'Écriture qui avait trait à la circonstance, et reprocha au roi en termes durs l'illégalité de son mariage. Henri garda le silence; mais le dimanche suivant le docteur Curwen montant en chaire censura vivement Péto, le traita de chien, de mendiant, de rebelle et de traître. Curwen, qui n'ignorait point l'absence de Péto, lui adressa une vive interpellation, comme s'il eût pu l'entendre; il lui reprocha ce qu'il appelait sa lâcheté pour s'être enfui, et le mit au défi de répondre à ses arguments. Henri jouissait de ce triomphe; mais le docteur était allé trop loin, et un moine du nom d'Elstow, qui était du même ordre que Péto, s'avançant au milieu de l'auditoire, répondit au prédicateur que le frère Péto était allé à un concile de Cantorbéry, non par crainte du roi, mais par ordre de ses supérieurs; puis Elstow déclara soutenir en son propre nom la vérité de tous les faits que son confrère avait avancés; il dit que le roi avait commis un adultère en épousant Anne de Boleyn; et il ajouta que Curwen en soutenant le contraire avait moins en vue le salut de son souverain que l'espérance d'une promotion prochaine. Cet excès d'audace mit en fureur Henri, et de sa voix tonnante il imposa silence au moine. Le lendemain Péto et Elstow furent traduits devant le conseil et y reçurent une sévère réprimande; mais les deux moines n'avaient rien perdu de leur courage et de leur fierté. Le comte d'Essex leur ayant dit qu'ils méritaient d'être mis dans un sac et jetés dans la Tamise, Elstow lui répondit: « Ces menaces, milord, ne sauraient effrayer que les gens riches et ceux qui placent toutes leurs espérances dans ce monde; mais elles n'ont aucune prise sur nous; nous sommes prêts, et, comme nous connaissons la bonne voie qui mène au ciel, peu nous importe que nous y allions par terre ou par eau. » Les moines de l'ordre de Péto furent peu de temps après bannis du royaume, et le docteur Curwen, ainsi que l'avait prédit Elstow, reçut un évêché.

Henri rêvait encore une réconciliation avec le pape; car l'entrevue de François Ier qu'il avait chargé de ses intérêts, approchait; mais cédant bientôt aux obsessions de Cromwell et de la plupart des membres de son conseil, il se décida à rompre définitivement avec Rome. La naissance de la princesse Élisabeth dont Anne de Boleyn venait d'accoucher le confirma dans sa résolution, et les persécutions recommencèrent avec plus de rigueur contre la reine. On l'obligea de quitter sa résidence de Ampt-Hill et de se retirer dans le manoir de Somersham. Tous ceux qui lui donnaient encore le nom de reine furent jetés en prison et punis avec la plus grande sévérité. Le parlement s'étant assemblé, les appels en cour de Rome et les payements au pape furent abolis. Le titre de chef suprême de l'Église anglaise et le droit de nommer aux évêchés et de prononcer dans toutes les causes ecclésiastiques furent accordés au roi. Cet acte solennel, qui consacrait la séparation de l'Église d'Angleterre et de l'Église romaine, reçut la sanction royale le 30 mars 1534. Le même parlement reconnut la légitimité du mariage de Henri et d'Anne de Boleyn; il déclara la naissance de la princesse Marie, fille de Catherine, entachée de bâtardise, et régla la succession de la couronne en faveur des enfants mâles d'Anne de Boleyn, et, à défaut d'enfants mâles, en faveur d'Élisabeth. Un autre bill portait que tout auteur d'écrit ou d'imprimé contre le second mariage de Henri serait

traduit devant les tribunaux comme coupable de haute trahison, et que toute personne majeure serait tenue de prêter serment au nouvel acte de succession. Henri prit en grande cérémonie son nouveau titre et il ordonna de l'ajouter à ses autres titres, et d'en faire mention dans tous les actes publics. La séparation de l'Angleterre et de Rome fut ainsi définitivement consommée, mais rien n'était encore changé au fond de la religion catholique; les rites, les croyances restèrent les mêmes. Seulement la coupe enchantée, la baguette magique, le diadème éclatant dont Rome moderne s'était parée passèrent à d'autres mains.

De sinistres prophéties accueillirent ces changements. Une jeune fille d'Adington, dans le comté de Kent, Élisabeth Barton, surnommée plus tard la sainte fille de Kent, répandit dans le public le bruit d'un prochain bouleversement. Cette jeune fille était sujette à une maladie hystérique, et, à la vue de ses contorsions, le peuple la crut inspirée. Du Kent, sa réputation s'étendit à Londres et dans d'autres parties du royaume. Le gouvernement, vivement alarmé, la fit arrêter avec un certain nombre de ses complices. L'affaire fut instruite par l'archevêque de Cantorbéry, Cromwell et Hugh Latimer, et fut portée devant la chambre étoilée. Les accusés au nombre de sept furent tous condamnés à faire amende honorable, et furent ensuite exécutés à Tyburn.

Une fois entré dans la voie des persécutions, le roi ne s'arrêta plus, et ses rigueurs frappèrent les personnages les plus illustres du royaume. More et le vénérable Fisher, évêque de Rochester, l'un des prélats les plus savants de l'époque, devinrent ses victimes. Ami de Henri depuis son enfance, Fisher avait rendu de grands services à son père, et la duchesse de Richemond l'avait vivement recommandé au roi. Mais Fisher, qui portait un vif attachement au culte romain, était contraire au nouveau mariage, et on l'accusa d'avoir entretenu des relations coupables avec Élisabeth Barton. Cependant Cromwell lui dit qu'il recevrait son pardon s'il voulait reconnaître ses erreurs et s'abandonner à la merci du roi. Fisher envoya une lettre à la chambre des lords, dans laquelle il avouait avoir eu une conférence avec Élisabeth Barton, et l'avoir entendu prononcer ses prophéties. Il avouait aussi n'avoir point communiqué ses discours à son souverain; « mais son silence, disait-il, ne pouvait être criminel, puisque la jeune fille ne lui avait parlé d'aucune tentative violente contre la vie du roi. » Cette justification ne parut point suffisante. On le déclara coupable de haute trahison. Sir Thomas More, qui quelque temps auparavant avait résigné les fonctions de chancelier, devint ensuite l'objet des persécutions de Henri. More était coupable au même chef que Fisher, mais il refusait en outre de reconnaître la succession du roi et de donner son approbation au divorce et au second mariage. Il fut condamné ainsi que Fisher à un emprisonnement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Tous deux furent conduits dans la Tour, où ils furent traités avec la plus grande sévérité. Fisher, qui avait alors 76 ans, fut laissé sans vêtements, et ne reçut pour nourriture que des aliments grossiers. More n'échappa à de pareils traitements que par l'héroïsme filial de sa fille.

Fisher était depuis un an dans la Tour lorsque le pape, par égard pour son grand âge, ses vertus et ses souffrances, lui envoya le chapeau de cardinal. A cette nouvelle Henri entra en fureur. « Le pape, s'écria-t-il, peut lui envoyer le chapeau de cardinal si cela lui convient, mais je ferai bien en sorte qu'il n'ait point de tête pour le porter. » Fisher fut alors accusé d'avoir dit que le roi, en matières spirituelles, ne pouvait être le chef suprême de l'Église, et fut condamné à mort. Son exécution eut lieu le 22 juin, et sa tête blanche fut placée sur le pont de Londres. Son corps, d'après les ordres de Henri, fut exposé nu aux

regards du peuple. On fit ensuite le procès de sir Thomas More. L'archevêque Cranmer, Cromwell et plusieurs autres allèrent le visiter dans la Tour pour lui arracher le serment de suprématie, mais More fut inébranlable. Il écrivit une lettre touchante dans laquelle il protestait de sa fidélité au roi, et déclarait qu'il n'avait jamais nourri dans son cœur de mauvaises intentions contre lui. Henri, qui joignait la mesquinerie à la cruauté dans ses vengeances, envoya Rich à la Tour pour enlever au prisonnier les livres qui avaient fait sa seule consolation pendant sa captivité. On le priva même de plumes, d'encre et de papier. Peu de jours après on le conduisit à Westminster-Hall, où il fut condamné à mort. Comme il quittait la barre, son fils perçant la foule, tomba à ses genoux et lui demanda sa bénédiction; et dans le trajet à la Tour, Marguerite Roper, sa fille chérie, qui l'avait consolé dans sa captivité, se jeta à son cou et baigna son visage de ses larmes. Sir Thomas la consola et lui fit un dernier adieu, mais au moment de la séparation, la jeune femme s'attacha à lui convulsivement. More ne put retenir son émotion, il pleura avec amertume, mais il retrouva bientôt son courage; et quand on vint lui apprendre que le roi, dans sa miséricorde, commuait sa peine en la simple décapitation, « Que Dieu préserve mes amis, s'écria-t-il en souriant, de pareilles faveurs! » On rapporte qu'à ses derniers moments il pria un de ses amis de l'aider à monter sur l'échafaud, vu que probablement il ne l'aiderait pas à en descendre. L'exécuteur lui demanda son pardon, il le lui accorda et lui dit en riant : « J'ai le cou trop court pour que mon exécution puisse vous faire honneur, » et lorsqu'il eut la tête sur le billot, il lui cria d'attendre pour qu'il arrangeât sa barbe : « car, dit-il, elle n'a point commis de trahison et ne doit point être tranchée. » Sa mort fut vivement regrettée, et peut-être l'aurait-elle été davantage encore, si on n'avait pas eu à reprocher à More lui-même de grandes persécutions.

Dans le même temps, Henri, comme pour dissiper les doutes que ces exécutions auraient pu faire naître sur son orthodoxie, faisait brûler à Smithfield des luthériens, des anabaptistes et d'autres qui étaient convaincus d'attachement à la religion nouvelle. Un nouveau parlement ayant été convoqué par ses ordres, Henri, qui était devenu comme une sorte de pape laïque, fit de nouvelles victimes, mais cette fois il frappa indistinctement catholiques et partisans de la réforme. C'est ainsi que le 5 mai, John Stoughton, prieur de la chartreuse de Londres, Augustin Webster, prieur de la chartreuse de Belval, Thomas Laurence, prieur de la chartreuse de Hexham, Richard Reynolds, docteur en théologie, et un moine de Sion, John Stailis, vicaire de Thitleworth, furent pendus et écartelés à Tyburn. Le 18 du mois suivant, Exmew, Middlemore, Nudigate et trois moines dominicains, furent également exécutés. On déchira leurs membres, on arracha leurs entrailles et on leur trancha la tête.

Pour obtenir ces condamnations, on avait habitude de caresser les jurés, et quand ils résistaient, on les menaçait de les pendre eux-mêmes. Le 25 mai de la même année, dix-neuf hommes et cinq femmes furent examinés à St-Paul, et quatorze d'entre eux furent condamnés à périr dans les flammes.

Ces terribles exécutions avaient du retentissement au dehors. Charles-Quint, en apprenant l'exécution de More, fit appeler sir Thomas Elliot, ambassadeur d'Angleterre à sa cour, et lui dit : « Si j'avais eu à mon service un sujet aussi dévoué et aussi habile que More, j'aurais préféré perdre la meilleure ville de nos possessions que de le perdre lui-même. » François Ier s'exprima en termes fort durs à cet égard; il dit à l'ambassadeur anglais à sa cour, que son maître devait se contenter de bannir de tels hommes, plutôt que de les mettre à mort. A Rome, Fisher et More furent canonisés, et

Paul III, qui occupait alors la chaire de St-Pierre, prépara contre Henri une bulle dans laquelle il lui accordait quatre-vingt-dix jours pour comparaître à Rome en personne ou par procuration. Le pape enjoignait, en outre, à tous les prêtres et moines de quitter les possessions d'Henri; il déliait ses sujets du serment d'allégeance et invitait toutes les nations chrétiennes à cesser leurs relations de commerce avec l'Angleterre. Mais cette bulle resta dans les cartons, parce qu'on voulut la lancer dans un temps plus opportun.

Cette circonstance permit à Henri d'ouvrir des négociations avec les protestants de l'Allemagne et de s'allier d'une manière plus étroite avec François Ier. Il poursuivit alors ses plans de réforme avec une nouvelle ardeur, en établissant un ministère à part pour la direction des affaires ecclésiastiques. A la tête il mit le vigoureux Cromwell, qui reçut les titres de vice-régent royal, vicaire général et commissaire général, et il l'investit de toute l'autorité spirituelle, à sa place : fonction étrange, pour un homme dont la vie s'était passée dans les comptoirs et dans les camps. Cromwell haïssait le clergé, qui lui rendait haine pour haine; et comme les caisses de l'échiquier étaient vides, le vicaire général proposa au roi d'abolir un certain nombre de monastères, de couvents et d'abbayes, et de saisir tous les biens qui en dépendaient. Cette mesure plut au roi. D'après ses ordres des commissaires furent chargés de parcourir les provinces pour s'enquérir de la manière de vivre et des mœurs du clergé. Ces commissaires, auxquels on donna le nom de « visiteurs pour la propagation de la foi et pour la réforme de la discipline et des mœurs des ordres monastiques, » avaient l'ordre d'exiger des moines le serment de suprématie, et de les obliger à reconnaître la succession au trône des enfants d'Anne de Boleyn.

Un événement de la plus grande importance survint au milieu de ces dispositions. La reine Catherine était morte à Kimbolton; elle avait cinquante ans. Quelques jours avant de mourir elle avait envoyé au roi une lettre touchante dans laquelle elle lui recommandait la princesse Marie, sa fille, et l'engageait à la traiter en bon père. Henri fut ému, dit-on, à la lecture de cette lettre; cependant il se fit rendre les bijoux et les effets de la reine. Anne de Boleyn était au comble de la joie. Mais tout à coup la cour apprit que la jeune et belle Jeanne Seymour, fille du chevalier Jean Seymour de Woolhall, avait allumé de nouveaux désirs dans le cœur du volage Henri. Ce nouvel amour n'était point un secret pour la reine elle-même, car elle avait surpris un jour sa rivale sur les genoux de Henri. Son agitation était devenue si vive, que peu de jours après elle avait mis au monde un enfant qui mourut en naissant.

L'orage, qui grondait depuis quelque temps sur la tête de la reine, allait éclater. Anne, en accordant sa protection aux réformés, s'était fait des ennemis dans le parti catholique. Dès que ceux-ci s'aperçurent de l'inconstance du roi, ils résolurent de la perdre. La vicomtesse de Rochford, qui avait épousé le frère de la reine, fut la plus acharnée à sa perte. Cette femme, d'un caractère odieux, commença à attaquer la réputation de sa belle-sœur, et, par ses insinuations perfides, elle éveilla la jalousie du roi. Le 1er mai 1536, on célébrait à Greenwich un tournoi en présence de toute la cour. Au milieu de la fête, le roi se leva brusquement, monta à cheval et partit, suivi de cinq ou six personnes. Le lendemain la reine vit arriver le duc de Norfolk et Andley, le chancelier, qui lui dirent qu'elle était accusée d'adultère et l'arrêtèrent au nom du roi. On la conduisit à la Tour, où l'avaient précédée le vicomte de Rochford, son frère, Norris, Weston et Brereton, gentilshommes de la chambre du roi, et nn musicien nommé Smeaton, tous accusés d'avoir été ses complices.

Anne fut renvoyée à Greenwich

pour y être examinée par le conseil privé, qui était présidé par le duc de Norfolk, son oncle et son ennemi mortel. A son retour la reine dit à Kingston, lieutenant de la Tour, qu'elle avait été cruellement maltraitée par le conseil. Le vicomte de Rochford et les quatre autres prisonniers furent interrogés, et on essaya de leur faire avouer leur crime et celui de la reine. Henri Norris, qui avait joui pendant longtemps de la faveur du roi, reçut la promesse d'Henri lui-même, de la liberté et de la restitution de sa fortune s'il voulait accuser la reine; mais Norris rejeta cette proposition avec mépris en protestant de son innocence et de celle de la reine. Quelques jours après, un acte d'accusation de haute trahison fut dressé contre la reine d'Angleterre, Henri Norris, Weston, William Brereton et Smeaton le musicien. La reine était accusée de trahison et d'adultère depuis l'époque de son mariage. L'acte portait qu'enflammée d'orgueil et de désirs incestueux, elle s'était concertée avec le vicomte de Rochford, son frère, et chacun des accusés séparément pour commettre des crimes abominables; qu'elle avait couché plusieurs fois avec chacun des cinq accusés, sans même en excepter son frère; qu'elle avait dit à chacun d'eux qu'elle l'aimait mieux que le roi, et qu'elle avait tramé avec les accusés divers complots pour tuer le roi. Le musicien Smeaton, sur la promesse d'avoir la vie sauve, confessa son intimité avec la reine en trois occasions différentes. Le vicomte de Rochford déclara qu'étant entré un matin chez sa sœur lorsqu'elle était encore au lit, il avait posé la main sur le lit, liberté qu'un acte du parlement avait depuis peu classée au nombre des crimes de haute trahison. Rochford, Weston, Brereton et Norris furent condamnés et décapités, et à leur mort ils déclarèrent que la reine était innocente. Smeaton le musicien fut pendu, et au moment de son exécution, il convint qu'il avait mérité la mort.

La cause de la reine avait été détachée de celle de ses coaccusés pour être portée devant une commission judiciaire composée du duc de Norfolk, du lord chancelier et de plusieurs autres membres choisis par le roi. La reine se présenta devant ses juges accompagnée de quelques femmes. On lui donna la permission de s'asseoir, privilége dont ne jouissaient pas les accusés d'un rang inférieur, mais on lui refusa un défenseur. Sa présence d'esprit ne l'abandonna pas. Elle repoussa avec beaucoup de fermeté les charges portées contre elle; cependant le tribunal la déclara coupable de haute trahison, et la condamna à être brûlée ou décapitée. Aussitôt le barbare Henri résolut de faire casser son mariage et de faire déclarer la naissance de la princesse Élisabeth entachée de bâtardise. Ayant appris que le jeune duc de Northumberland avait fait la cour à la reine, il essaya d'obtenir de ce seigneur la déclaration qu'il y avait eu entre lui et la reine une promesse de mariage; mais le comte jura, devant deux archevêques, qu'il n'y avait eu entre lui et Anne de Boleyn aucune promesse. On réussit mieux auprès de la reine, qui consentit à déclarer qu'il y avait eu un empêchement légal à son mariage avec le roi. La sentence du divorce fut prononcée et le mariage déclaré nul. La seule faveur que le roi accorda à Anne de Boleyn fut qu'elle ne serait pas brûlée. Deux jours après Anne dut se préparer à mourir. La veille encore elle semblait avoir quelques lueurs d'espérance. A l'heure du dîner elle dit à Kingston, son geôlier, qu'elle espérait aller à Anvers. Mais quand elle apprit que sa dernière heure était venue, elle fit appeler Kingston et protesta de nouveau de son innocence. « Je viens d'apprendre, lui dit-elle, que je ne dois mourir qu'à midi; j'en suis fâchée, parce que je croyais que tout serait terminé à cette heure et que je n'aurais plus à souffrir. » Kingston lui dit que la douleur qu'elle aurait à éprouver ne serait point longue : « Tant mieux, répondit-elle; » et se faisant un collier de ses deux mains,

elle ajouta : « J'ai entendu vanter l'habileté de l'exécuteur, et sa tâche sera facile, car j'ai un cou fort petit. » A midi elle fut conduite au lieu de l'exécution, où se trouvaient déjà les ducs de Suffolk et de Richemond, les fils naturels du roi, le chancelier Andley, le secrétaire d'État Cromwell, le maire, les aldermen et les shérifs. Jamais elle n'avait été si belle. Les angoisses de la douleur avaient disparu et un certain air de satisfaction rayonnait sur son visage. S'apercevant de l'émotion que causait sa présence, elle dit aux spectateurs : « Mes amis, ne pleurez point sur mon sort, et pardonnez-moi de m'être écartée quelquefois de la douceur et de la modération que j'aurais dû toujours conserver, et de n'avoir pas fait tout le bien que j'aurais pu faire. Je suis ici pour mourir et non pas pour accuser, ni pour me défendre des crimes dont je suis moi-même accusée. Je prie Dieu d'accorder ses bénédictions et un long règne au roi, car il n'exista jamais de prince plus doux et plus humain. Il a toujours eu pour moi beaucoup de bontés. Si quelqu'un de vous prétend me juger, je l'invite à me juger avec indulgence. » A ces mots elle ôta le voile qui couvrait son cou, elle s'agenouilla et répéta ces mots : « Christ, ayez pitié de moi; Jésus, recevez mon âme. » L'exécuteur, qu'on avait fait venir de Calais, lui donna le coup fatal. Anne de Boleyn qu'Henri avait tant aimée, et pour laquelle il avait remué ciel et terre, mourut quatre mois après Catherine et trois ans seulement après son mariage. On rapporte que le cruel Henri alla à la chasse dans la forêt d'Epping le jour de cette exécution. A déjeuner ses courtisans remarquèrent sur son visage une inquiétude qui ne lui était pas habituelle, mais au bruit lointain d'un coup de canon, une expression de joie ranima son visage. Il se leva de table et s'écria : « L'affaire est enfin terminée! Qu'on prépare la meute. » Ce coup de canon lui annonçait que l'exécution venait d'avoir lieu. Le lendemain, il épousa Jeanne Seymour, et la présenta à sa cour quelque jours après.

Le parlement s'assembla le 8 juin à Westminster et rendit alors un nouveau statut relatif à la succession en faveur des enfants qui pouvaient naître du mariage du roi avec Jeanne Seymour. Ce statut confirmait les deux divorces du roi, déclarait illégitimes la princesse Marie ainsi que la princesse Élisabeth, assurait la couronne aux enfants futurs de la présente reine, et dans le cas où elle mourrait sans postérité, il autorisait le roi à choisir son successeur. On suppose que, par cette clause, Henri avait l'intention de faire passer la couronne a son fils naturel le duc de Richemond, auquel il portait une vive affection; mais le duc mourut peu de temps après. A la même époque, la princesse Marie, qui vivait dans la retraite de Hamsden, rentra en grâce auprès du roi; mais il lui fallut signer une déclaration par laquelle elle reconnaissait que le roi était le chef suprême de l'Église d'Angleterre et que son mariage avec sa mère était illégal et incestueux.

Cromwell supprimait et réformait les monastères. Il présenta au parlement un bill qui donnait au roi et à ses héritiers tous les établissements monastiques dont le revenu annuel n'excédait pas 200 livres sterling, ainsi que les propriétés personnelles qui dépendaient de ces établissements. Ce bill fut adopté, et trois cent quatre-vingts maisons religieuses furent ainsi supprimées; elles donnèrent au roi un revenu annuel de 32,000 livres sterling, indépendamment de 100,000 livres sterling que l'on trouva en espèces et en joyaux précieux. Alors Henri lança plusieurs décrets spirituels qui méritent d'être cités. Dans l'un, le nombre des sacrements de sept était réduit à trois, à ceux du baptême, de l'eucharistie et de la pénitence. Un autre défendait l'adoration des images; un autre abrogeait un certain nombre de jours de fête; et les saintes Écritures ainsi que les trois symboles, des

apôtres, de Nicée et d'Athanase, étaient représentés à la nation comme les seuls régulateurs de sa foi. Chaque évêque devait expliquer les nouvelles doctrines en bon anglais et surveiller et diriger l'impression et la distribution d'une traduction de la Bible en langue vulgaire. Le roi insistait sur la nécessité de la confession auriculaire et reconnaissait la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Pour le purgatoire, Henri déclarait qu'il y avait des doutes dans son esprit à cet égard; mais, prenant un terme moyen, il permit à ses sujets de prier pour les âmes de leurs amis trépassés, si ceux-ci de leur vivant n'avaient point enrichi les maisons religieuses ou ne leur avaient point fait de donations.

Ces changements, faits avec trop de promptitude, causèrent une vive agitation dans la nation. Un cri de révolte partit de Lincolnshire; au mois d'octobre 1536, les habitants de cette province prirent les armes, au nombre de plus de vingt mille, et mirent à leur tête un nommé Mackerel, prieur de Barling, qui prit le nom de capitaine Cobler. Le duc de Suffolk fut envoyé contre eux, mais trouvant l'insurrection trop formidable, il préféra négocier. Les insurgés adressèrent une remontrance destinée au roi, dans laquelle ils se plaignaient de ce qu'on avait supprimé des monastères; de ce que des gens de naissance obscure et d'une réputation équivoque (lord Cromwell et sir Richard Rich étaient nommés), qui, disaient-ils, avaient provoqué les mesures nouvelles, dans un but personnel de lucre, avaient été admis dans le sein du conseil; de ce que Cranmer et les évêques de Rochester, de Salisbury, de St-David et de Dublin, avaient détruit l'ancienne foi, et enfin de ce qu'on levait des subsides sans nécessité. Henri répondit à cette pétition, de la manière suivante : « D'abord, disait-il, nous commencerons par répondre au quatrième et au sixième article de votre pétition, parce que ces deux articles sont relatifs au choix de nos conseillers. Je n'ai jamais lu, ni entendu dire, ni su que les princes, les prélats et les conseillers dussent être élus par un peuple ignorant et grossier, ni que ce peuple eût assez d'habileté pour discerner et choisir les conseillers qui conviennent le mieux à un prince. Quelle présomption est donc la vôtre, vous habitants grossiers d'un comté qui est considéré comme le plus rude et le plus stupide du royaume? Comment osez-vous trouver votre prince en faute pour avoir élu des prélats et ses conseillers, et vouloir, contrairement aux lois divines et humaines, imposer des conditions à votre roi, que vous vous êtes engagés à servir au sacrifice de votre existence, de vos terres et de vos richesses, et à n'abandonner pour aucun motif? Quant à la suppression des monastères et autres établissements religieux, notre volonté est que vous et tous nos sujets sachent bien que cette suppression nous a été accordée par tous les lords spirituels et temporels du royaume, et par les communes en vertu d'un acte du parlement, et non d'après la simple volonté ou fantaisie de mes conseillers, comme vous cherchez faussement à le persuader à tout le royaume. Vous alléguez que le service de Dieu a beaucoup souffert; c'est précisément le contraire, car nous avons respecté les établissements dans lesquels Dieu était bien servi, tandis que nous avons supprimé ceux qui étaient souillés par le vice et les mauvaises mœurs. Cela est évident par la confession qui en a été faite par les moines eux-mêmes, confession écrite de leur main à l'époque de la visite desdits établissements. » Henri repoussait sur le même ton toutes les demandes des pétitionnaires, et leur enjoignait de livrer leurs chefs et de se soumettre à tel châtiment qu'il lui plairait de leur infliger. Pendant qu'il écrivait, l'effervescence se calma, et, sur la promesse d'une amnistie complète, les insurgés se dispersèrent.

Dans le même temps une autre in-

surrection éclatait dans la province d'York et les autres comtés du nord. Les insurgés, au nombre de plus de quarante mille, avaient pour chef Robert Aske, gentilhomme de l'Yorkshire, homme d'énergie et de talent. La discipline régnait dans leurs rangs, et, pour mieux assurer leur union, ils s'étaient liés par serment, et avaient juré de chasser du conseil privé tous ceux qui n'étaient pas de race noble et de ne tuer que dans l'intérêt de l'Église. Leur entreprise portait le nom de « pèlerinage de la grâce, » et leur bannière avait pour emblème les cinq plaies de Jésus-Christ. Ils s'avancèrent dans l'intérieur, rétablirent les moines et les religieuses dans leurs anciennes demeures, et forcèrent par des menaces le peuple à se joindre à eux. Les villes d'Hull, d'York et de Pontefract leur ouvrirent leurs portes, et les lords Darcy, Lumley, Latimer et Neville, Édouard Lee, archevêque d'York, et un grand nombre de chevaliers et de gentilshommes du nord du royaume vinrent grossir leurs rangs.

Henri était alors sans argent, et telle était sa pauvreté, que Cromwell fut obligé de prendre à la Tour une partie de la vaisselle qui s'y trouvait et de la faire frapper immédiatement. Le duc de Suffolk avec cet argent alla à la rencontre des rebelles et corrompit les principaux chefs de l'insurrection. Les révoltés, à l'exemple de leurs frères du Lincolnshire, adressèrent une pétition au roi, et ce prince leur répondit de la même manière. Il leur disait que les aveugles ne pouvaient pas juger des couleurs, et qu'il prouverait qu'à aucune époque le pays n'avait possédé de lois plus utiles et plus convenables. « Quant à mes conseillers, disait-il, ce sont de braves gens, qui exécutent avec fidélité les lois de Dieu et les miennes. Il est vrai que la plupart d'entre eux ne sont pas d'une extraction illustre, mais, ajoutait-il, ceux que m'a laissés mon père étaient en grande partie de la même souche. Les uns étaient des gentilshommes fort mal équipés, les autres, pour le plus grand nombre, étaient des prêtres et des hommes de loi. » Henri terminait en disant que la plus grande concession qu'il pouvait faire aux insurgés c'était de leur pardonner leur rébellion, s'ils consentaient à lui livrer dix de leurs chefs qu'il désignerait lui-même. Ces conditions furent repoussées, mais la faim, le froid et l'indiscipline réduisirent bientôt les insurgés à la dernière extrémité. Alors le roi, cédant aux remontrances du duc de Norfolk, qui venait de prendre le commandement de l'armée et qui désirait ardemment une pacification, accorda une amnistie générale, et les insurgés se dispersèrent.

Ces deux insurrections formidables et si rapprochés l'une de l'autre se terminèrent pour ainsi dire sans que Henri eût besoin de tirer l'épée. Mais on s'aperçut bientôt que le mécontentement existait encore. Au mois de janvier 1537, et quelques mois seulement après que les insurgés de l'Yorkshire eurent mis bas les armes, une nouvelle insurrection éclata dans le Cumberland. Cette entreprise échoua comme les précédentes. Mais le duc de Norfolk, renonçant cette fois à la modération, livra tous ceux qui tombèrent entre ses mains à une cour martiale. Les ordres d'Henri lui prescrivaient la plus grande sévérité. « Notre volonté et notre bon plaisir, lui disait le roi, est que vous fassiez un grand nombre d'exécutions dans chaque ville, village ou hameau qui a pris part à cette rébellion ; que ceux qui seront condamnés soient pendus aux arbres ; que leurs membres soient dispersés dans chaque ville grande ou petite, pour l'effroi de ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple. Agissez sans pitié et sans crainte, en vous conformant à mes premières lettres. » Ces ordres furent exécutés, et dans toutes les provinces du nord le sang coula à grands flots. Alors Henri, oubliant ses promesses antérieures, frappa indistinctement ceux qui avaient été compris dans l'amnistie. Ainsi lord Darcy, sir Robert Constable, sir John Bulmer, sa femme,

Thomas Percy, Étienne Hamilton, Robert Aske et beaucoup d'autres furent conduits à la Tour et décapités. Lady Bulmer fut brûlée vive à Smithfield, et Robert Aske fut pendu sur une des tours de la ville d'York.

Au milieu de ces exécutions, la nouvelle reine donna le jour à un prince, qui reçut le nom d'Édouard. Le roi le créa prince de Galles, peu de jours après son baptême. La naissance de ce prince causa une grande joie à Henri, mais la mort de la reine changea bientôt cette joie en deuil. Elle expira le 24 octobre 1537, douze jours après avoir mis au monde le prince Édouard.

Plusieurs grands noms commencent à poindre à l'horizon politique à cette époque. Les principaux sont ceux des Paulet et des Russell. William Paulet est nommé trésorier d'Angleterre, et Russell, contrôleur de la maison du roi; tous deux prennent place au conseil privé. Dans le règne suivant, Paulet fut créé marquis de Winchester, et Russell comte de Bedford. Reginald Pole, parent du roi, commence aussi à paraître sur la scène politique. A cette époque, le roi éprouvait pour lui une vive affection, et il le prit sous sa protection. Mais Pole avait un caractère indépendant, et lorsque Henri lui demanda de soutenir son divorce et ses prétentions à la suprématie spirituelle, il repoussa ses propositions, et se retira en Italie, où il écrivit plusieurs ouvrages pour déterminer les droits de l'Église de Rome. Son éloquence était vive, passionnée; et, grâce à lui, l'Europe entière retentit du meurtre de l'infortuné sir Thomas More.

Ceci se passait au moment où l'insurrection éclatait avec fureur dans les provinces du nord de l'Angleterre, et Paul III crut ce moment favorable pour ressaisir son pouvoir. Il invita Pole à se rendre à Rome, et, après lui avoir donné le chapeau de cardinal, il l'envoya dans la Flandre en qualité de légat *à latere* pour y fomenter des divisions et y entretenir le feu de la discorde en Angleterre. Mais François Ier, à la sollicitation du roi d'Angleterre, ne voulut point permettre à Pole de passer par la France. D'un autre côté, Pole en arrivant à Cambrai trouva un ordre de Charles-Quint qui lui interdisait le territoire de la Flandre. Ne trouvant d'assistance nulle part, menacé en second lieu par Henri, qui avait mis sa tête à prix, Pole revint aussitôt à Rome.

Pendant ce temps-là le roi poursuivait le cours de ses spoliations. Rien n'était plus facile à démontrer que les ordres monastiques avaient pris part aux dernières insurrections. Aussi Henri, sans attendre un nouvel acte du parlement, fit main basse sur un nombre considérable de leurs établissements. Quelque temps après, le parlement donna son adhésion à cette mesure. Alors Henri ne s'arrêta plus, et, à l'exception d'un petit nombre d'établissements que l'on rendit aux familles de leurs fondateurs, tous les autres furent supprimés. Les châsses, les autels et les niches furent dépouillés de leurs ornements précieux et des pierres qui les enrichissaient. Telle était son ardeur, qu'il intenta un procès au fameux sir Thomas Becket, dont les os étaient enfermés dans la tombe depuis près de trois cents ans. Par ses ordres, la châsse du saint, qui contenait des richesses immenses, fut ouverte, et Becket lui-même fut cité à comparaître à Westminster-Hall pour se justifier de l'opposition violente que cet homme extraordinaire avait montrée de son vivant envers la prérogative royale. On accorda un délai d'un mois au saint, et au jour fixé la cour s'ouvrit avec une grande solennité (11 juin 1539). Le saint n'ayant point obéi à la citation, comme on devait s'y attendre, Henri, par une « grâce spéciale, » ordonna qu'un avocat représenterait l'accusé devant la cour et plaiderait pour lui. Becket fut déclaré coupable de rébellion, de trahison, et la sentence fut prononcée contre lui; elle portait que ses os seraient brûlés pour servir d'exemple aux vivants; que toutes les richesses dont sa châsse était ornée seraient confisquées au profit du roi, comme étant la pro-

priété personnelle du traître. Cette sentence fut exécutée. On dépouilla la châsse de l'or, des pierreries, des perles précieuses, du diamant royal de France et d'une coupe d'or massif d'une grande valeur, présent de Louis VII, qu'elle contenait. Ces richesses étaient si considérables qu'elles remplissaient d'or et de joyaux deux coffres énormes dont chacun demandait huit hommes pour être porté. Toutes les châsses furent alors mises au pillage.

Parmi ces objets sacrés il y avait dans la principauté de Galles un crucifix très-vénéré auquel le peuple avait donné le nom de David Darvel Gatheren, et auquel la superstition populaire accordait des vertus extraordinaires. Une vieille légende avait prédit qu'entre autres choses merveilleuses le crucifix incendierait un jour une forêt. Il arriva qu'à cette époque un moine, nommé Forêt, après avoir prêté le serment de suprématie, voulut se rétracter. Forêt fut aussitôt arrêté et condamné à être brûlé comme traître, relaps et hérétique. Alors Henri ordonna que le David Darvel Gatheren fût transporté de la principauté de Galles à Smithfield pour servir de combustible et allumer le bûcher destiné au malheureux Forêt. Le jour de l'exécution on plaça le crucifix et le condamné sur le même bûcher, et tous deux furent consumés à la fois. De la sorte Henri déclara que la prophétie était accomplie.

Après Cantorbéry on saccagea l'abbaye de la Bataille, dont Guillaume le Conquérant avait posé la première pierre; puis ce fut le tour de l'abbaye de Merton, dans le Surrey; de celle de Stratford, dans l'Essex; de celle de Lewes, dans le Sussex; de la chartreuse, du monastère des moines noirs, de celui des moines gris, de celui des moines blancs, à Londres. La tempête éclata enfin dans toute sa force au printemps de l'année 1540; alors tous les établissements religieux furent supprimés, et toutes leurs richesses, leurs effets précieux, leurs terres, devinrent la proie du roi et de ses courtisans. « Rien ne fut épargné, dit un historien de l'époque. Des statues admirables, des tableaux qui étaient sortis de la main des plus grands maîtres de l'école italienne, et qui, aux yeux du goût, devaient avoir comme une sorte de sainteté inviolable ou du moins un caractère de neutralité, furent détruits. On brisa les pavés en mosaïque des chapelles et les vitraux peints qui ornaient les abbayes et les cathédrales. Des chevaux furent attachés au maître-autel; le bétail fut parqué dans les chapelles et dans les cellules destinées jusqu'alors par la piété des fidèles à recevoir les objets de leur vénération. Les bibliothèques furent pillées et dépouillées de chefs-d'œuvre inappréciables : la plupart de ces livres étaient destinés à essuyer les chandeliers des spoliateurs ou à nettoyer leurs bottes; d'autres furent vendus à des épiciers et à des fabricants de savon; d'autres furent expédiés à l'étranger par cargaisons entières. Un seul marchand acheta deux grandes bibliothèques bien fournies à quarante shellings chacune pour employer le papier à l'usage de son magasin. » Ces richesses furent dissipées d'une manière scandaleuse. Au lieu de les appliquer aux besoins de la religion, de l'éducation et de la jeunesse, Henri et ses ministres les appliquèrent à leurs besoins personnels; et quand le parlement voulut établir de nouveaux évêchés et des colléges, on trouva que l'argent et les terres étaient gaspillés. Westminster, Oxford, Peterbourough, Bristol, Chester et Glocester furent les six évêchés nouveaux. On réduisit ainsi le nombre des évêchés de dix-huit à six.

Dans le même temps les flammes homicides de Smithfield consumaient protestants et catholiques qui se refusaient à reconnaître la suprématie du roi. Il y eut une exécution pour cause d'hérésie dans laquelle le roi joua personnellement un rôle remarquable. Un nommé John Lambert, qui avait été prêtre et qui depuis était devenu maître d'école à Londres,

avait adopté les doctrines de quelques-uns des réformateurs Allemands, relatives au sacrement de l'eucharistie. Accusé d'hérésie, Lambert fut condamné par Cranmer et il appela de cette condamnation au roi en personne. Henri accepta. C'était une occasion de montrer la supériorité qu'il prétendait avoir dans les discussions théologiques. Henri ayant donc convoqué un grand nombre d'évêques et de pairs temporels ordonna qu'on dressât un vaste amphithéâtre dans Westminster-Hall pour que le peuple pût être témoin du spectacle. Au jour fixé, Henri, vêtu d'une robe de soie blanche, s'assit sur un trône préparé pour lui. A sa droite étaient les évêques, et derrière, les juges et les principaux légistes du royaume; à sa gauche on voyait les lords temporels, et derrière les gentilshommes et les officiers de la maison du roi. Richard Sampson, évêque de Chichester, ouvrit la séance en établissant que Lambert ayant été accusé d'hérésie, en avait appelé au roi; appel qui avait été accepté, dit-il, pour prouver aux gens crédules que le roi ne haïssait point la religion de ses prédécesseurs et n'avait point embrassé les doctrines nouvelles qui s'étaient répandues en Allemagne, comme la malveillance cherchait à le faire accroire. « Il est vrai, dit l'évêque, que la tyrannie de la cour de Rome a été cruelle pour les prédécesseurs de Henri, et qu'elle a pesé plus lourdement encore sur le roi lui-même, c'est ce qui a fait qu'il s'en est affranchi; c'est aussi pour que la religion ne protégeât pas davantage la paresse qu'il a expulsé les moines, qui étaient les frelons de la ruche; qu'il a renversé le culte idolâtre des images; qu'il a répandu parmi ses sujets la connaissance de la véritable parole de Dieu, et qu'enfin il a fait d'autres réformes qui, bien que contraires aux préceptes de l'Église de Rome, doivent manifestement, et sans que personne puisse le nier, faire le bien de l'Église elle-même et des fidèles. Quant au reste, ajouta l'évêque, Sa Majesté a décidé qu'il n'y aurait aucun autre changement dans la religion pendant son règne. » Le roi se leva à ces mots, et regardant l'accusé d'un air sévère, il lui dit : « Quel est ton nom? — Je me nomme Nicholson, mais beaucoup de gens m'appellent Lambert. — Comment, s'écria Henri, tu as deux noms! Je n'aime pas les gens qui ont deux noms : je n'aurai jamais de confiance dans un homme qui a deux noms, fût-il mon frère. » Passant alors au sujet du débat : « Eh bien, lui dit-il, que penses-tu du sacrement de l'eucharistie? Crois-tu à la doctrine de l'Église, ou nies-tu que l'eucharistie soit le corps réel de Jésus-Christ. » En prononçant le nom du Christ, Henri souleva respectueusement son bonnet de dessus sa tête, comme un dévot catholique. Lambert répondit qu'il persistait dans sa croyance. De longs débats s'engagèrent, et ils durèrent plus de cinq heures. Alors Henri termina la discussion par ces paroles adressées à l'accusé. » Qu'as-tu à dire maintenant, que tu as entendu raisonner ces hommes instruits? Es-tu content? Veux-tu vivre ou mourir? — Je remets mon sort entre les mains de Votre Majesté, répondit Lambert. — Dans ce cas, lui répondit le roi, remets-le entre les mains de Dieu. Tu mourras, car je ne veux pas être le patron des hérétiques. » Cromwell, comme vicaire général, lut la sentence, qui condamnait le malheureux Lambert à être brûlé vif. Cromwell écrivant quelques jours après à Wyatt, ambassadeur d'Angleterre en Allemagne, au sujet de cet appel, fit un éloge pompeux du roi. « C'est vraiment une chose merveilleuse, disait-il, de voir de quelle manière auguste et avec quelle noblesse et quelle gravité Sa Majesté a rempli les fonctions de chef suprême de l'Église d'Angleterre; avec quelle bonté Sa Grâce a essayé de convertir le misérable Lambert, et quelles raisons fortes et logiques elle a opposées à ses divagations. Je voudrais que les princes et les potentats de la chrétienté eussent été présents à cet auguste spectacle. »

Tandis que ces choses se passaient

au dedans, les affaires de Henri se compliquaient au dehors. Le pape, après de longs efforts, avait enfin réussi à opérer un rapprochement entre Charles-Quint et François Ier. Par sa médiation les deux monarques avaient conclu (le 28 juin 1538) une trêve de dix ans et avaient eu (le 5 juillet suivant) une entrevue. Ce succès avait encouragé le pontife, et il avait lancé les bulles qu'il avait préparées depuis trois ans pour l'excommunication et la déposition de Henri. Cette fois encore les foudres du Vatican restèrent sans effet. Henri fit armer sa flotte, envoya des commissaires dans toutes les provinces pour faire prendre les armes aux hommes en état de les porter, visita lui-même la ville de Douvres et ordonna d'en réparer les fortifications; puis après avoir parcouru les côtes, et fait construire en divers endroits de solides remparts, il reprit le cours de ses persécutions. Henri Courtenay, cousin germain du roi, le marquis d'Exeter, le comte de Devonshire, lord Montacute et sir Geoffroy Pole, tous deux frères du cardinal, sir Édouard Neville et sir Édouard Carew, écuyer du roi et chevalier de l'ordre de la Jarretière, qu'il soupçonnait d'avoir pris part à la conspiration du cardinal Pole, furent arrêtés; et tous, à l'exception du chevalier Geoffroy Pole, qui trahit, dit-on, ses complices et révéla le complot, périrent sur l'échafaud. La comtesse de Salisbury, mère du cardinal Pole, devint ensuite l'objet des persécutions de Henri. Un bill d'*attainder* fut lancé contre elle, et Gertrude, veuve du marquis d'Exeter, ainsi que contre le fils de lord Montacute qui n'avait qu'une dizaine d'années, sir Adrien Fortescue et sir Thomas Dingley. La comtesse de Salisbury avait alors soixante-dix ans. Quand elle parut devant ses juges, elle montra une grande fermeté, et nia toutes les charges dont elle était accusée, déclarant que ses fils ne lui avaient jamais dit un mot de leurs projets; elle fut condamnée à mort avec ses coaccusés; ceux-ci furent décapités, et la marquise d'Exeter reçut sa grâce. La vieille comtesse, après être restée quelque temps en prison, fut conduite à l'échafaud. Malgré son grand âge et son triste sort, elle montra en ce moment beaucoup d'énergie. Quand le bourreau lui dit de placer sa tête sur le billot fatal, elle lui répondit que sa tête n'avait pas commis de trahison; qu'en conséquence s'il voulait l'avoir, il eût à la prendre comme il le pourrait; s'échappant aussitôt des mains de l'exécuteur, elle se mit à courir sur l'échafaud avec beaucoup de vitesse en agitant sa tête de côté et d'autre. Elle reçut dans cette tentative de profondes blessures. Alors, toute meurtrie, les cheveux ensanglantés, incapable de résister, elle tomba, et l'exécuteur d'un coup de hache lui trancha la tête.

Henri, après avoir prévenu les dangers du dedans et du dehors par son énergie et son activité, donna suite à ses projets de réforme religieuse. A cette occasion, le parlement vota un statut composé de six articles; ce statut fut appelé l'*Acte de sang*. Le premier article consacrait la doctrine de l'eucharistie telle qu'elle est établie dans l'Église catholique; le second portait que la communion sous les deux espèces n'était point nécessaire au salut de l'âme; le troisième, que les prêtres ne devaient point se marier, par obéissance à la loi divine; le quatrième, que les vœux de chasteté, soit qu'ils fussent contractés par un homme ou une femme, un prêtre ou un moine, étaient obligatoires; le cinquième, que les messes particulières étaient efficaces; et le dernier, que la confession auriculaire était nécessaire. La violation du premier de ces articles entraînait le supplice des flammes et la confiscation des biens du condamné; si quelqu'un prêchait ou se déclarait ouvertement contre les cinq autres, il était condamné comme félon. Il y avait une légère atténuation dans la peine pour ceux qui ne faisaient qu'émettre une opinion contraire aux doctrines établies par le statut, sans chercher à la propager; mais pour la

récidive on leur appliquait la peine de mort. Le statut annulait le mariage des prêtres et des religieuses contracté jusqu'à sa publication, et déclarait que les individus ainsi mariés devaient se quitter immédiatement; que s'ils cohabitaient encore ils devaient être punis comme félons. Le coupable était puni la première fois de l'emprisonnement et de la confiscation de ses biens; la récidive entraînait la peine de mort. Ce même parlement fit don au roi de toutes les terres, rentes, bâtiments, bijoux, espèces, vaisselle d'or ou d'argent et meubles de toute espèce, des monastères, abbayes, prieurés, colléges, chapelles, hôpitaux, chapitres et maisons religieuses, supprimés ou à supprimer. Par cette immense donation, le roi devint possesseur de 645 monastères, de 90 colléges ecclésiastiques, de 2,374 chapelles et de toutes les terres qui en dépendaient. Le revenu annuel de ces terres fut évalué à 161,100 liv. sterling (environ 4,000,000 de francs); mais cette évaluation est considérée par un grand nombre d'écrivains, comme étant de beaucoup au-dessous de la réalité.

La publication de l'acte des six articles fut suivie d'une joute sur la Tamise, donnée par le roi. Deux galères, l'une aux armes du roi, l'autre aux armes du pape, engagèrent une lutte bord à bord; comme on le pense bien, la galère royale sortit victorieuse de la lutte. Alors les armes du pape et celles des cardinaux furent jetées dans la Tamise, aux acclamations de la cour et du peuple.

Ces deux statuts furent adoptés sans opposition, tant était grande la servilité du parlement. Chose remarquable, c'est qu'au nombre de ces statuts que l'archevêque de Cantorbery avait votés lui-même, il y en avait un qui l'atteignait directement. Cranmer était marié : sa femme, nièce du protestant Osiander, qui se trouvait alors en Angleterre, l'avait rendu père de plusieurs enfants. Comme ecclésiastique marié, Cranmer était donc passible des peines prononcées par le statut qui défendait le mariage aux prêtres et leur enjoignait de quitter leurs femmes. Cranmer envoya sa femme et ses enfants en Allemagne, et s'en remit à sa prudence ordinaire pour s'échapper si l'orage venait à éclater. Il se conforma au statut.

Une position plus critique encore était celle de Cromwell. Par ses persécutions contre les catholiques, il s'était attiré la haine du duc de Norfolk et de l'évêque Gardiner, ardents catholiques qui gagnaient du terrain à la cour. Pour contre-balancer cette influence, Cromwell s'attacha à flatter les penchants du roi, qui désirait une autre fois rallumer les flambeaux de l'hyménée. Une demande fut faite à la duchesse douairière de Milan; mais on rapporte qu'elle fit répondre à Henri que si elle avait eu deux têtes elle aurait pu prendre sa proposition en considération, mais que n'en ayant qu'une, elle croyait nécessaire à sa santé de refuser l'honneur qu'il lui faisait. Après plusieurs tentatives également infructueuses, Cromwell parla à son maître d'Anne de Clèves, sœur du duc de Clèves, qui était un des princes de la confédération protestante, et lui fit un portrait trop flatté de la princesse. Hans Holbein, peintre du roi, partit aussitôt pour l'Allemagne et envoya au roi le portrait de la princesse. C'était une charmante miniature renfermée dans une boîte en ivoire qui représentait une rose, et le roi en fut enchanté. Le parti protestant et Cromwell, principal auteur de ce projet d'union, triomphaient, car ils regardaient la cause du protestantisme comme définitivememt assurée par la réalisation de ce mariage. Au dehors, les princes protestants, qui voyaient dans cette union le moyen d'accomplir la conversion de Henri, en pressaient l'exécution, et, lorsque le comte palatin et les ambassadeurs de Clèves arrivèrent à Londres, ils y reçurent un accueil distingué. Anne quitta aussitôt l'Allemagne. Elle arriva à Calais, où elle fut reçue par le lord amiral qui la conduisit avec beaucoup de pompe à Douvres. Henri, impatient de voir la jeune duchesse,

l'attendait à Rochester; il la vit, mais alors elle lui parut si différente du portrait qu'on lui avait tracé, qu'il ne lui dit que quelques mots et partit aussitôt, le cœur plein de colère contre ceux qui lui avaient proposé ce mariage.

Ce fut contre Cromwell que se porta principalement la colère de Henri. Il lui reprocha en termes fort durs de l'avoir marié « à une grande jument flamande. » C'est ainsi qu'il désignait la duchesse, et il lui ordonna de chercher quelque prétexte pour rompre cette union. Mais une pareille conduite aurait été trop dangereuse dans les circonstances où se trouvait placée l'Angleterre, car l'Empereur venait de traverser la Flandre, et avait passé plusieurs jours à Paris avec François Ier; on soupçonnait ces deux princes de méditer une invasion en Angleterre. Le pape était toujours hostile à Henri, et il régnait dans la nation de nombreux ferments de désordre et d'agitation ; enfin le roi d'Écosse avait pris récemment le titre de défenseur de la foi chrétienne et faisait des préparatifs. En renvoyant la sœur du duc de Clèves, qui était belle-sœur de l'électeur de Saxe, le prince le plus puissant de la ligue de Smalcalde, Henri s'aliénait tous les princes protestants de cette confédération, et restait seul, sans allié, exposé aux attaques de voisins ambitieux et puissants. « N'y a-t-il donc aucun remède? s'écria Henri; faut-il contre mon gré que j'épouse une femme que je n'aime point? » La politique l'emporta cette fois sur les antipathies du roi, et le mariage fut conclu. Cromwell ayant demandé au roi le lendemain de ce mariage s'il était un peu plus satisfait de son épouse, Henri lui répondit qu'il l'était beaucoup moins ; qu'il avait reconnu que son épouse n'était point vierge et qu'il n'avait eu aucune envie de l'approcher. Néanmoins il traita publiquement la reine avec les plus grands égards.

Quelque temps après ce mariage, Henri vit pour la première fois la jeune et belle Catherine Howard. Catherine, nièce du duc de Norfolk, était aussi dévouée à la cause de l'église romaine qu'Anne de Boleyn l'avait été à la cause du protestantisme. Ce fut à un dîner qui lui fut donné par Gardiner, évêque de Winchester, que Henri la rencontra. On suppose généralement que ce prélat et son parti ménagèrent cette entrevue, dans l'espoir que les charmes de Catherine produiraient une vive impression sur l'esprit du roi. Catherine captiva effectivement Henri; le roi la revit plusieurs fois chez l'évêque Gardiner et chez d'autres personnes qui portaient un vif attachement à la cause de l'Église romaine et qui conséquemment devaient être les ennemis déclarés de Cromwell. Celui-ci, ignorant ce qui se tramait contre lui, continuait alors son œuvre de destruction et frappait sans pitié les catholiques qui refusaient de prêter le serment de suprématie. Mais tout à coup il fut arrêté et conduit à la Tour sur un ordre émané du roi. Ses papiers furent saisis; ses domestiques furent interrogés, et aussitôt un acte d'accusation fut dressé contre lui. Il y était dit qu'il s'était laissé corrompre; qu'il avait empiété sur la prérogative royale en accordant des grâces aux criminels et des licences pour l'exportation des marchandises prohibées; qu'il avait trahi la sainte cause de la véritable Église, comme vicaire général, en protégeant les protestants et en laissant circuler dans le royaume des livres hérétiques, enfin qu'il avait dans une conversation particulière tiré son épée du fourreau et dit qu'il soutiendrait la cause de la réforme, même contre le roi. Aux jours où il était en faveur, Cromwell avait encouragé le roi à ne tenir aucun compte des lois et à procéder dans les affaires judiciaires selon son bon plaisir. On en usa de même envers lui, quand il demanda à être jugé par ses pairs. On présenta contre lui au parlement un bill d'*attainder*, bill atroce qu'il avait provoqué lui-même et en vertu duquel les communes et les pairs décidaient du sort d'un accusé, sans débats contradictoires et même en son absence. Le bill d'*attainder* fut adopté dans les deux

chambres sans discussion, et le 29 juin 1540, c'est-à-dire neuf jours après son arrestation, Cromwell fut décapité. Avant sa mort il écrivit plusieurs lettres au roi pour implorer sa clémence, mais ses lettres restèrent sans réponse. Les charmes de Catherine Howard joints aux importunités du duc de Norfolk et de Gardiner l'emportèrent; l'ordre de l'exécution fut donné.

Déjà Henri se disposait à devenir l'époux de Catherine. Le 25 juin, Anne reçut l'ordre de se retirer à Richmond, séjour qui, lui dit-on, était plus convenable à sa santé que celui de Londres. Ensuite le roi donna des ordres à ses évêques et à ses ministres pour qu'ils trouvassent un moyen qui pût motiver sa séparation avec son épouse. Cet ordre fut rempli. On découvrit sur-le-champ qu'il y avait eu un contrat de mariage entre Anne et le fils du duc de Lorraine. Cette promesse de mariage parut suffisante à Henri pour motiver le divorce, et le parlement s'étant assemblé, le mariage du roi fut déclaré nul. La pauvre reine, qui avait devant les yeux la triste fin de celle qu'elle avait remplacée sur le trône, se soumit sans résistance à son sort. Elle écrivit une lettre au roi dans laquelle elle reconnaissait la validité du jugement qui la dépouillait du titre de reine, et s'en remettait à sa bonté et à sa générosité pour régler sa position nouvelle. A la sollicitation de Henri, elle écrivit à son frère et à sa famille pour leur dire qu'elle était contente du traitement qu'on lui faisait en Angleterre, qu'elle était décidée à y rester, et elle les priait de n'entretenir contre le roi aucun ressentiment au sujet de ce qui venait de se passer. Alors Henri épousa Catherine Howard (le 8 août 1540), qui fut aussitôt déclarée reine et présentée à la cour.

L'année 1541 s'ouvrit par une nouvelle tentative d'insurrection dans l'Yorkshire; mais cette insurrection fut promptement réprimée, et l'insuccès de cette entreprise coûta la vie à quatorze gentilshommes. Le roi fit alors un voyage dans les provinces du nord, accompagné de sa jeune femme, dont il paraissait éperdument amoureux. Au moment où la cour se disposait à revenir à Londres, Cranmer apprit une nouvelle qui, dit-on, lui fit verser un torrent de larmes. Un nommé John Lossels vint le trouver et lui déclara que la reine, avant son mariage, avait eu une conduite irrégulière; il disait qu'elle avait entretenu des relations criminelles avec deux hommes, l'un nommé Mannoc, l'autre nommé Dereham, qui tous deux servaient dans la famille de Norfolk. Lossels ajoutait que trois femmes de chambre avaient vu Dereham coucher à plusieurs reprises dans le lit de la reine avec elle, et que Mannoc avait appris à ses camarades de service des détails sur la personne de Catherine dont une familiarité indécente et criminelle pouvait seule lui avoir donné connaissance.

Cranmer se consulta avec le chancelier Andley, le comte de Hertford et quelques autres personnes du parti protestant, et le roi fut aussitôt instruit de ce qui s'était passé. On s'imagine aisément la colère de ce prince. Tout son amour s'évanouit en un moment. Il fit aussitôt arrêter les personnes qu'on lui avait désignées comme complices et confidentes de la reine, et leur fit subir un interrogatoire rigoureux. Il paraît que cet interrogatoire ne produisit pas les résultats qu'on en espérait. Dereham, suivant les uns, s'avoua coupable, mais la reine repoussa l'accusation. Cependant le même jour elle écrivit, dit-on, une confession dans laquelle elle faisait l'aveu de son inconduite avant son mariage. Cranmer alla visiter la reine pour en savoir davantage. Dans une lettre écrite par lui et adressée au roi, il commence par décrire la malheureuse situation de la reine, et annonce qu'il lui a fait entrevoir l'espoir d'une promesse de grâce; qu'à cette nouvelle, l'infortunée avait levé les mains au ciel et prié avec ferveur; que pendant quelques instants elle avait eu une at-

taque nerveuse. « Dans ce moment de crise, continue le prélat, je me conduisis de la manière suivante : lorsque je la vis en proie à une vive agitation, j'insistai près d'elle; je lui demandai quelle était la cause de son trouble et cherchai à la rassurer en lui disant qu'elle devait me la faire connaître. — Hélas! me dit-elle, pourquoi faut-il que je vive? la crainte de la mort n'a jamais produit sur moi l'effet que produit aujourd'hui le souvenir des bontés du roi. Quand je songe aux bienfaits de ce prince généreux, je ne puis que verser des larmes, et cette promesse de grâce qu'il m'a faite dans un tel moment, montre à mes yeux mes fautes sous un jour plus odieux qu'elles ne l'étaient auparavant. » Cranmer ajoutait qu'il s'était emparé de la confiance de la malheureuse Catherine, et qu'il avait obtenu d'elle des communications fort importantes.

La mort de la reine était résolue. Un conseil s'était assemblé, et Henri chargea Cranmer, qui avait pris sur lui la direction principale de cette affaire, de conduire la reine à Sion et de veiller à sa sûreté. L'acte d'accusation portait qu'un nommé Culpepper, proche parent de la reine et gentilhomme de la chambre, avait eu des relations coupables avec elle avant son mariage; que durant le séjour de la cour à Lincoln, il avait été introduit dans sa chambre à onze heures du soir par lady Rochford et qu'il n'en était sorti qu'à quatre heures du matin. La reine avait malheureusement rappelé Dereham d'Irlande et l'avait fait placer à sa cour, où une des femmes qui était reconnue pour avoir autrefois cohabité avec lui, se trouvait en ce moment attachée à son service. On fit subir un nouvel interrogatoire à la reine, et à la suite de cet interrogatoire, Culpepper, Catherine et lady Rochford, la vieille duchesse de Norfolk, grand'mère de la reine, lord William Howard, son oncle, plusieurs de ses parents et des domestiques de sa famille furent renfermés dans la Tour. Culpepper et Dereham furent jugés et condamnés le 30 novembre 1541, et on les pendit le 10 décembre à Tyburn. La vieille duchesse de Norfolk, grand'mère de la reine, lord William Howard, son oncle, lady Howard, sa femme, et la plupart de ceux qui avaient été arrêtés, furent déclarés coupables de trahison pour avoir caché l'inconduite de la reine, ils furent condamnés à un emprisonnement perpétuel.

Un bill d'*attainder* fut aussitôt lancé contre la reine et lady Rochford, et le parlement prononça contre toutes deux la peine de mort. Deux jours après, l'exécution fatale eut lieu dans l'enceinte de la Tour. Catherine avoua sur l'échafaud que sa vie avait été irrégulière avant son mariage; mais elle déclara qu'elle s'était conduite en épouse sage depuis qu'elle avait été unie au roi.

§ 4. — Guerres de l'Angleterre avec l'Irlande et l'Écosse. — Intrigues de Henri en Écosse. — Mariage du roi avec Catherine Parr. — Traité de paix avec la France et l'Écosse. — Mort de Henri.

De graves préoccupations politiques absorbaient alors l'attention de Henri. Depuis quelque temps la principauté de Galles avait été unie au royaume d'Angleterre; mais cette contrée était encore divisée en deux parties, dont l'une était gouvernée par les lois anglaises et l'autre était subdivisée en seigneuries indépendantes qui n'étaient justiciables que de leurs chefs et ne reconnaissaient d'autres lois que les leurs; circonstance qui permettait aux malfaiteurs de trouver un refuge assuré, lorsqu'ils parvenaient à se placer sous la protection de l'un des petits souverains du pays. Ces petites seigneuries, au nombre de 141, étaient en outre dans un état d'hostilité continuelle les unes contre les autres. Henri ordonna qu'aucun des chefs n'aurait à l'avenir le pouvoir de protéger ou de gracier les criminels, et que chaque comté de la principauté enverrait des membres au parlement. Ces règlements s'étendirent au comté palatin de Chester, qui jusqu'alors

avait été une autre anomalie dans le système politique du royaume.

L'Irlande, malgré quelques succès obtenus récemment par Henri, inspirait alors de vives inquiétudes. Les innovations introduites dans l'Église avaient trouvé dans la plupart des prêtres de cette contrée une resistance opiniâtre. Les querelles des fonctionnaires publics, qui pour la plupart étaient Anglais, leur jalousie, et surtout l'avidité avec laquelle ils se partageaient les terres confisquées, avaient en outre soulevé dans le pays des antipathies violentes contre les Anglais. Un chef irlandais, nommé O'Connor, se mit à la tête d'une armée nombreuse de mécontents et s'adjoignit un allié puissant, O'Neil, le grand chieftain du Nord et l'un des ennemis les plus redoutés des Anglais. Les Écossais firent passer des secours aux rebelles, et le bruit se répandit qu'on préparait en France et en Espagne de grands armements qui leur étaient destinés. Les Irlandais obtinrent quelques avantages (1540). O'Connor envahit la province de Kildare, incendia les villes et les villages dont il put s'emparer; O'Neil prit Dundalk. Mais là s'arrêtèrent leurs succès. Les insurgés furent obligés de mettre bas les armes. O'Connor se soumit sur la promesse qui lui fut donnée d'être créé baron.

Henri songea à faire un royaume de l'Irlande, qui jusqu'alors n'avait été qu'une seigneurie. Dans ce dessein il chercha à s'attacher quelques-uns des chefs indigènes les plus puissants, ainsi que des grands propriétaires anglo-irlandais qui n'étaient point anoblis, en leur accordant les honneurs de la pairie. Les de Burgh, les O'Brien, les O'thool, les Cavanah, et beaucoup d'autres, firent ainsi le sacrifice de leur indépendance pour le titre de pair; ils consentirent à tenir leurs terres de la couronne à titre de tenanciers militaires, prêtèrent le serment d'hommage à Henri, et reçurent de lui des maisons à Dublin, qu'ils s'engagèrent à habiter lorsqu'ils seraient appelés à siéger comme pairs dans le parlement irlandais. Ulliac de Burgh fut créé comte de Clanricarde; O'Neil, comte de Tyrone. Henri donna à ces chefs et à d'autres chefs irlandais des lettres patentes qui leur assuraient la possession de toutes leurs terres et leur en garantissaient l'inviolabilité.

De même que l'Irlande, l'Écosse était continuellement déchirée par des factions sanglantes, depuis la célèbre bataille de Flodden (1513). Jacques IV en mourant avait laissé un fils, Jacques V; mais ce prince n'avait encore que dix-sept mois quatre jours. Comme il fallait pourvoir à la tranquillité de l'Écosse, Marguerite, veuve du feu roi fut nommée régente et tutrice du royaume; on lui forma un conseil composé de Jacques Beaton, archevêque de Glascow, des comtes d'Aran, de Huntley et d'Angus; d'après leur avis, la reine devait agir dans toutes les circonstances importantes. Cette princesse n'avait alors que vingt ans, et, quoique la conservation de son autorité fût attachée à son veuvage, elle épousa, le 6 août 1517, Archimbault Douglas, comte d'Angus. Ce mariage fut une source de violents chagrins pour elle et de grandes calamités pour l'Écosse. Un vif mécontentement éclata parmi les jeunes nobles, qui virent avec dépit une préférence que chacun d'eux croyait sans doute mériter, et les membres du conseil déclarèrent que, n'ayant pas été consultés par la reine, elle avait perdu ses droits au gouvernement. Un nouveau régent, Jean, duc d'Albanie, proche parent du roi, fut nommé pour la remplacer.

Ce duc, qui était alors en France, où il avait hérité des vastes domaines de la comtesse de Boulogne, sa mère, jouissait d'une grande faveur à la cour de France, et comme le gouvernement d'Écosse allait passer dans ses mains, il était naturel que Henri en conçut de vives inquiétudes. Le duc, à son arrivée en Écosse, s'occupa de mettre un terme aux désordres intérieurs, en établissant l'autorité des lois et en assurant leur action contre ceux qui croyaient pouvoir les

violer avec impunité. Le duc d'Albanie avait des talents et les meilleures intentions, mais malheureusement il ne connaissait ni la langue, ni les lois, ni les mœurs du peuple qu'il était appelé à gouverner, et il se fit bientôt de nombreux ennemis.

De graves désordres éclatèrent au sein de ce royaume. Bientôt Marguerite, reine douairière d'Écosse, fut obligée de chercher un refuge en Angleterre. Cette princesse éprouvait une aversion profonde pour le duc d'Albanie; elle fit partager ses sentiments à son frère. Aussitôt Henri envoya une lettre adressée aux trois états d'Écosse, dans laquelle, s'appuyant sur les craintes qu'il éprouvait pour la sûreté de son neveu, il les pressait de destituer le duc d'Albanie de la régence, et de le renvoyer en France. Les états d'Écosse répondirent à cette lettre en faisant l'éloge de la sagesse et des talents du duc d'Albanie, et des soins qu'il prenait du jeune roi son parent. Cette lettre fut signée (le 4 juillet 1516) par tous les prélats et les lords du parlement, et par le comte de Lafayette, ami du duc d'Albanie, qui la porta à la cour d'Angleterre.

Après quelques efforts inutiles pour rétablir la paix intérieure en Écosse, le duc d'Albanie, qui avait déjà eu le temps de s'apercevoir que les fonctions de la régence n'étaient ni faciles à remplir ni satisfaisantes pour lui, voulut retourner en France, pour voir sa famille et vaquer à ses affaires personnelles. Il demanda aux trois états la permission d'aller lui-même négocier le renouvellement de l'ancienne ligue entre la France et l'Écosse que sollicitait François Ier, et la permission lui en ayant été accordée, il partit après avoir nommé à sa place les comtes d'Aran, d'Angus, de Huutley et d'Argyle, les archevêques de Saint-André et de Glascow, et le chevalier d'Arcy sieur de la Beauté, né en France. Afin de mettre la personne du roi en sûreté, il fit passer Jacques du château de Stirling dans celui d'Édimbourg, et confia la garde du prince aux soins du comte de Marshal, des lords Ruthven et Borthwick, et de lord Erskine, son gouverneur.

Marguerite revint alors en Écosse, et sa présence ranima les espérances du parti anglais, dont elle était l'âme. Le chevalier d'Arcy fut le premier sacrifié. Ce seigneur, Français d'origine, occupait de hautes fonctions judiciaires en Écosse, mais sa conduite sévère et juste lui avait suscité des inimitiés profondes et implacables. Un jour, tandis qu'il présidait le tribunal à Duns, le chevalier David Hume de Wedderburn entrant dans la salle à la tête d'une troupe d'hommes armés, l'insulta et tua plusieurs de ses domestiques. Aussitôt d'Arcy monta à cheval et essaya de s'échapper; mais, malheureusement, s'étant engagé dans un marais, les assassins l'atteignirent, lui coupèrent la tête et la portèrent en triomphe à David Hume, qui la fit exposer à la porte de son château. Le chevalier fut si satisfait de ce glorieux exploit, qu'il fit enlever la chevelure du crâne de sa victime et qu'il la porta comme un trophée à l'arçon de sa selle.

Plusieurs actes de ce genre avaient abattu le parti français, lorsque le retour du duc d'Albanie en Écosse (1521) vint relever ses espérances. Henri, à cette occasion, adressa une lettre très-dure au parlement écossais, dans laquelle il déclarait que si les trois états ne destituaient pas immédiatement le duc de la régence et ne le renvoyaient pas en France, lui et ses confédérés leur feraient la guerre à outrance. Le parlement fit à cette lettre menaçante une réponse pleine de fierté : elle exprimait l'étonnement des trois états de voir qu'un prince doué d'un si grand discernement encourageait par sa protection des sujets rebelles contre leur roi son neveu, qu'il faisait profession d'aimer si tendrement; le parlement déclarait que le duc d'Albanie ne s'était jamais mêlé personnellement de la garde de leur jeune roi, et qu'il avait laissé ce soin à la reine sa mère, à son conseil et au parlement, qui en avaient chargé les quatre nobles les plus recommandables

du royaume par leur réputation et leur expérience. « Il fallait, ajoutaient les états, que Henri leur supposâtbien peu de vertu, d'honneur et de loyauté, pour douter qu'ils s'intéressassent moins que lui à la sûreté de leur souverain. »

Ce fut le signal d'une rupture. Les deux nations se préparèrent à la guerre et bientôt le comte de Shrewsbury, à la tête des troupes anglaises, fit une incursion sur les frontières. Le duc d'Albanie s'avança jusqu'à quelques milles de Carlisle pour arrêter sa marche, mais au moment où il s'apprêtait à entrer en Angleterre, les plus puissants chieftains de son armée refusèrent de le suivre. Le souvenir de la bataille de Flodden était encore présent à tous les esprits. Ils savaient en outre que la nouvelle guerre n'avait pour but que de faire une diversion en faveur de la France, et ils croyaient avoir assez de fait en arrêtant les troupes du nord l'Angleterre, et en mettant leurs foyers à l'abri d'une invasion. Force fut au duc d'Albanie de se retirer; puis voyant qu'il ne pouvait rien entreprendre d'important, si le roi de France n'envoyait pas un corps de troupes suffisant pour le soutenir, d'Albanie partit pour la France.

Ces secours lui furent accordés. Il reparut avec une flotte de quatre-vingt-sept vaisseaux, qui portait quatre mille fantassins, cinq cents hommes d'armes, mille arbalétriers et six cents hommes de cavalerie. A son arrivée, il trouva Marguerite, reine douairière, dégoûtée d'Angus, son époux. Elle nourrissait alors un nouvel amour pour le comte d'Aran, et était à la veille de conclure un traité de paix avec les généraux anglais.

Le régent fit le siége du château de Wark avec des troupes françaises qu'il avait amenées avec lui; mais il ne fut pas heureux dans cette entreprise, et, après avoir perdu quelques centaines de soldats, il fut obligé de battre en retraite. Quelques-uns des pairs écossais l'ayant alors accusé d'être la cause de cette défaite, le duc d'Albanie, dégoûté du pouvoir, rentra en France, et ne revint plus en Écosse.

Henri s'empressa aussitôt d'entrer en correspondance avec le mari de Marguerite, le comte d'Angus, qui était alors en exil sur le continent parce qu'il était devenu odieux à sa femme, et il chercha à protéger son retour en Écosse. Marguerite avait des passions impétueuses, et l'amour l'emportait chez elle sur la prudence. Elle menaça Henri de se jeter dans les bras des ennemis de l'Angleterre, s'il donnait suite à ses projets. Marguerite demandait en même temps de l'argent à Henri ainsi que l'ordre de la Jarretière pour son nouvel amant, le comte d'Aran. Peu de temps après, elle se dégoûta d'Aran, et prit pour amant Henri Stuart, second fils du comte Avandal, qu'elle éleva aux fonctions importantes de trésorier, et plus tard à celles de chancelier. Pendant ce temps-là, Henri continuait ses négociations avec Angus, qui s'était rendu à sa cour. Le comte revint en Écosse, où il s'empara de la personne du jeune roi. Mais la reine ouvrit aussitôt des négociations secrètes avec le duc d'Albanie et François Ier, et leur promit de ne rien épargner pour abattre l'influence du parti anglais, s'ils consentaient à l'aider à chasser son mari de l'Écosse et obtenir une permission de divorce de la cour de Rome. Malheureusement ces lettres furent interceptées et placées sous les yeux du roi. Henri dans sa colère ne ménagea point les expressions insultantes à sa sœur, car la lecture de la lettre qu'il lui écrivit fit couler, dit-on, un torrent de larmes de ses yeux. Elle fut alors privée du reste d'autorité qu'elle avait encore, et son mari et les Douglas gouvernèrent le pays. Angus ayant ensuite consenti au divorce, Marguerite put épouser le jeune Stuart.

Alors le jeune Jacques désirait s'affranchir de sa tutelle. Au mois de juillet 1528, lorsqu'il n'avait encore que dix-sept ans, il s'échappa des mains de ses gardiens, sous le déguisement d'un *yeoman* de sa garde,

et se jeta dans le château de Stirling, où il fut rejoint par les comtes d'Aran, d'Argyle, d'Églington et de Murray, et par un grand nombre d'autres personnages puissants, qui le saluèrent comme leur libérateur et leur roi. Jacques fit aussitôt une proclamation dans laquelle il défendait au comte d'Angus ainsi qu'aux membres de la famille des Douglas de s'approcher de six milles de sa cour, sous peine de trahison. Jacques avait de la franchise, de la générosité, et ses manières affables lui gagnèrent les cœurs de ses sujets. Il résolut d'affranchir son pays de l'influence étrangère et de l'intervention de l'Angleterre dans les affaires de l'État. La guerre éclata entre les deux pays, mais les hostilités ne dépassèrent pas les frontières, et bientôt un traité fut conclu, par la médiation du roi de France. Ce traité, qui était très-honorable pour l'Écosse, fut signé au mois de mai 1534. Jacques avait alors vingt-deux ans. Ses ministres auraient bien voulu qu'il se mariât, mais le jeune roi avait hérité des goûts volages de son père, et ne pouvait se fixer. Il épousa enfin la princesse Madeleine, fille du roi de France, qui n'avait alors que seize ans. Il perdit bientôt cette princesse, qui était d'une complexion délicate, et après un très-court veuvage il épousa Marie de Guise, veuve du duc de Longueville.

Ceci se passait à l'époque où une ligue était projetée entre François I[er] et Charles-Quint contre l'Angleterre. Henri, craignant que Jacques ne se joignît à la ligue, envoya aussitôt sir Ralph Sadler, diplomate habile, à la cour du jeune roi, pour sonder ses intentions. L'ambassadeur fut reçu avec courtoisie, et Jacques lui donna l'assurance qu'il n'inquiéterait en aucune façon son oncle, si celui-ci voulait lui laisser la paisible jouissance de ses États. Henri n'était pas encore satisfait; il aurait voulu convertir son neveu à son nouveau système de religion. Au mois de février 1540, il lui envoya six beaux étalons. Sadler, qui était chargé de les présenter, eut ordre de demander au roi une audience privée. Sadler devait mettre sous ses yeux des lettres de l'archevêque de Saint-André au pape, dans lesquelles l'archevêque semblait nourrir des projets d'usurpation. Dans cette audience, Sadler déclara que Henri était presque honteux pour son neveu de ce qu'il élevait de nombreux troupeaux de moutons pour augmenter son revenu, ce qui l'assimilait, dit-il, à un simple fermier et non à une tête couronnée. « Il vaudrait bien mieux, ajouta l'ambassadeur, que, à l'exemple de Henri, le roi d'Écosse séquestrât à son profit les biens des moines, dont l'immoralité était aussi notoire en Écosse qu'en Angleterre. » Mais ces arguments ne firent aucune impression sur l'esprit du roi. Il sourit lorsqu'on lui parla des lettres de l'archevêque, et dit qu'il en connaissait depuis longtemps le contenu. Quant à ses moutons, il y tenait, et pour ce qui regardait les moines, il répondit qu'il admettait que la conduite d'un grand nombre d'entre eux était loin d'être irréprochable, mais qu'il ferait en sorte qu'ils s'amendassent; que d'ailleurs beaucoup de ces moines étaient des hommes sages et de talent, et qu'il refusait de s'enrichir à leurs dépens.

Quelque temps après, Henri pressa son neveu de venir le joindre à York, et, sur la promesse du roi d'Écosse de se rendre à l'invitation, il se mit en voyage avec sa cour. Ce fut ce voyage qui devint si fatal à Catherine Howard. Henri arriva à York, et y attendit son neveu pendant six jours, mais Jacques n'y vint point. Henri, furieux de ce qu'il regardait comme une insulte, envoya des ordres à ses généraux pour réunir des troupes sur les frontières; et, d'après ses instructions, l'archevêque d'York eut ordre de faire des recherches dans les annales du royaume pour établir les titres des rois d'Angleterre au royaume d'Écosse. Au mois d'août 1542, une armée anglaise, dans laquelle figuraient le comte d'Angus, sir Georges Douglas et d'autres exilés écossais, entra

dans le Teviotodale, mais elle fut battue par l'armée écossaise, qui lui fit six cents prisonniers de distinction. Henri publia aussitôt un manifeste dans lequel il disait que les Écossais étaient les agresseurs, et ordonna une levée de quarante mille hommes, dont il donna le commandement à lord Norfolk. L'armée anglaise entra en Écosse à la fin d'octobre 1542; elle était précédée d'un nouveau manifeste dans lequel Henri réclamait la souveraineté de l'Écosse; cette armée brûla deux villes et environ vingt villages sur la rive gauche de la Tweed.

Pendant ce temps-là, Jacques arrivait avec ses forces, qui s'élevaient à trente mille hommes. Mais la désunion régnait dans son camp, car un grand nombre des chieftains écossais favorisaient en secret les doctrines de la réforme, tandis que d'autres conservaient encore un reste d'attachement pour les Douglas, dont l'étendard flottait dans l'armée anglaise. Quand Jacques proposa d'user de représailles envers les Anglais et d'envahir leur territoire, il rencontra une vive opposition parmi les principaux chefs de son armée. Ce fut en vain qu'il leur montra les villes encore fumantes, les villages et les fermes que le duc de Norfolk avait incendiés, ils ne voulurent pas franchir les frontières, et commencèrent à se débander. Le roi fut obligé de revenir à Édimbourg, où le clergé et plusieurs pairs du royaume résolurent de tenter un dernier effort, et levèrent une armée de dix mille hommes, qui devait faire invasion sur le territoire anglais. Mais il y eut un nouvau désappointement. Jacques s'était avancé avec sa petite armée jusqu'au château de Caerlaverlock, où, sur l'avis de son conseil, il s'arrêta, tandis que Maxwell, l'un de ses généraux, passait sur l'autre rive. Quand les Écossais furent de l'autre côté, Olivier Sainclair, mignon du roi, présenta aux chefs assemblés une commission du roi, qui lui donnait le commandement supérieur de toute l'armée. Les chefs de clans et une partie des troupes se mutinèrent aussitôt et refusèrent d'obéir au nouveau chef. Au milieu de ce désordre un corps de cavalerie anglaise composé de trois cents chevaux s'avança pour reconnaître l'ennemi. Les Écossais, croyant que cette troupe était l'avant-garde de l'ennemi, prirent aussitôt la fuite, et la cavalerie anglaise, chargeant sur eux, fit plus de mille prisonniers. Ce fut un coup de mort pour Jacques. Il revint à Édimbourg, et de là se rendit à son palais de Falkland, où il resta enfermé et ne voulut parler à personne. Il était encore dans la fleur de l'âge; sa constitution était pleine de vigueur, et jamais il n'avait été malade; mais une fièvre lente s'empara de lui, et il mourut bientôt après, laissant pour héritière l'infortunée Marie Stuart, que Marie de Guise, sa femme, venait de lui donner sept jours avant sa mort. On rapporte que ce malheureux prince laissa échapper à ses derniers moments des paroles de tristesse, qui annonçaient le triste sort qui était réservé à sa fille et à son royaume.

Henri, en apprenant la nouvelle de la mort de son neveu, conçut encore une fois l'espoir d'unir la Grande-Bretagne sur une seule tête; et il résolut de marier son fils Édouard à la jeune Marie d'Ecosse. A cette ocassion il mit dans ses intérêts les lords Somerville, Maxwell, Gray et d'autres seigneurs qui avaient été faits prisonniers de guerre dans la dernière bataille. Ceux-ci s'engagèrent par un traité solennel à reconnaître Henri comme souverain d'Écosse, à exercer toute leur influence pour lui procurer le gouvernement du royaume, et à lui livrer toutes les forteresses, ainsi que la jeune Marie, qui devait être gardée en Angleterre. Sir Georges Douglas, frère du comte d'Angus, devait avoir la direction suprême de cette affaire, et, comme le roi avait nommé à la régence, dans son testament, l'archevêque Beaton, que le pape venait d'élever récemment au cardinalat, on taxa de faux ce testament. L'archevêque fut obligé de se démettre de ses fonctions en faveur d'Aran. Alors on rappela Angus et Douglas de l'exil

et on arrêta le cardinal Beaton, que l'on conduisit au château fort de Blackness. Cette arrestation produisit une sensation profonde. Les églises furent fermées et les prêtres refusèrent d'administrer les sacrements et d'enterrer les morts. Henri, effrayé de la tournure que prenaient les affaires en Écosse, s'efforça de gagner le régent par des promesses et des menaces, et croyant le tenter, il s'engagea à lui donner pour bru sa fille Élisabeth ; mais cette offre ne séduisit point le comte, qui avait l'espoir de marier son fils à la jeune Marie. D'un autre côté, Douglas, Angus et les autres pensionnaires du roi, redoublaient d'activité, et, grâce à leurs efforts, un traité fut définitivement conclu, dans lequel on arrêta que la reine Marie épouserait le prince Édouard aussitôt qu'elle serait en âge, et qu'une paix durable existerait entre les deux pays; que Marie resterait en Écosse jusqu'à sa dixième année, mais que Henri enverrait près d'elle un noble anglais avec sa famille pour faire partie de sa maison, et qu'en retour deux comtes écossais et quatre barons seraient envoyés en Angleterre comme otages; que, dans tous les cas, le royaume d'Écosse conserverait sa neutralité et ses propres lois. Par une clause additionnelle qui avait été tenue secrète, Angus, son frère Georges, Maxwell, Glencairn, et tous ceux qui s'étaient liés à la cause de Henri, s'engageaient au besoin à prendre les armes pour l'Angleterre et à défendre ses intérêts, afin, disait le contrat, que le roi pût obtenir tout ce qui avait été convenu ou arrêté dans le traité, ou du moins qu'il pût étendre sa domination sur une partie du Frith, c'est-à-dire, sur la presque totalité de la partie méridionale de l'Écosse

Sur ces entrefaites le cardinal Beaton recouvra sa liberté, on ne sait comment; et son premier soin fut d'opposer au régent le comte Lennox, qui arrivait de France après avoir servi sous François I[er] dans ses guerres d'Italie. Le cardinal et le comte de Huntley levèrent une armée dans le nord de l'Écosse, et Argyle et Lennox en levèrent une autre dans l'ouest; Bothwell, Hume et le laird Buccleugh rassemblèrent leurs vassaux auprès des frontières. Le cardinal, Buccleugh et Lennox arrivèrent avec toutes leurs forces à Édimbourg, et, après avoir investi la place, ils forcèrent le comte Aran et Douglas à leur livrer la jeune reine et la reine douairière, qu'ils firent conduire au château de Stirling. Aran toutefois conserva la régence. On s'occupa ensuite de la ratification du dernier traité avec l'Angleterre, ratification qui avait été donnée par le régent et son parti. Le cardinal représenta que cette ratification avait été faite contrairement au vœu de la nation, qu'elle n'avait pas été autorisée par le parlement, et que par conséquent elle était illégale. Beaton fit alors couronner la jeune reine à Stirling, nomma un nouveau conseil, et désigna Aran comme gouverneur ou régent.

Henri n'avait pas attendu cette dernière manifestation pour agir. Déjà il avait saisi divers bâtiments écossais qui avaient été forcés par la tempête de chercher un refuge dans les ports d'Angleterre, et les avait confisqués sous prétexte qu'ils apportaient des marchandises aux ennemis de l'Angleterre en France. Il se disposait en outre à envahir l'Écosse. D'un autre côté il répandait l'or à pleines mains dans ce pays pour se faire des partisans et augmenter le nombre des mécontents. Le comte Lennox, que Beaton avait opposé au régent, irrité de la réconciliation récente qui le privait de la régence, s'était jeté dans le parti anglais. Mais la saisie de plusieurs lettres et l'arrestation de Somerville et de Maxwell, agents du parti anglais, compensèrent cette défection. Le parlement s'assembla, et tous les conspirateurs furent signalés à la justice. On déclara nul le dernier traité avec l'Angleterre; on renouvela les traités avec la France; et des ambassadeurs furent envoyés en Danemark, en Bavière et en Espagne.

Telle était la situation de l'Angle-

terre avec l'Écosse lorsque Henri, qui depuis son mariage avec Anne de Boleyn n'avait point été en bonne intelligence avec son allié le roi de France, chercha à se réconcilier avec l'Empereur. Charles-Quint se montra disposé à écouter les propositions qui lui étaient faites; mais il exigea que Henri rétablirait la princesse Marie dans ses droits à la succession, et rendrait à cette princesse ainsi qu'à sa demi-sœur, la princesse Élisabeth, la jouissance de leurs droits civils; ce qui eut lieu. Un traité fut conclu au mois de février 1543. On y stipula que François Ier serait requis de renoncer à son alliance avec le grand Turc, et de faire réparation aux puissances chrétiennes pour les pertes qu'elles avaient souffertes en raison de cette alliance; que François aurait également à payer les sommes arriérées qu'il devait au roi d'Angleterre, et qu'il donnerait des garanties pour les payements à faire; enfin que le roi de France aurait un délai de quarante jours pour s'exécuter. Ce délai passé, Charles-Quint devait réclamer la Bourgogne, et Henri, de son côté, devait demander toutes les possessions qui avaient appartenu à ses ancêtres sur le territoire français. Les deux alliés, en cas de refus s'engageaient à envahir la France. François Ier, comme on s'y attendait, ne tint aucun compte de la sommation. Alors Henri envoya sur le continent une petite armée de six mille hommes sous le commandement de sir John Wallop; Charles-Quint chercha de son côté à recouvrer les villes qu'il avait perdues en Flandre, et à réduire à la soumission le duc de Clèves, qui était devenu l'allié du roi de France.

A cette époque une autre affaire préoccupait vivement le roi d'Angleterre. Son veuvage durait depuis plus de dix-huit mois, et fatigué de cette solitude, Henri songeait à un nouveau mariage. Cette fois, ce fut une veuve qui obtint les honneurs de sa couche royale. Le dernier acte du parlement avait fait de Henri un galant dangereux pour cette portion du beau sexe qui prétend aux honneurs de la virginité. Il épousa Catherine Parr, veuve de lord Latimer, femme déjà sur l'âge, discrète, intelligente, qui était très-attachée au protestantisme. Cette union causa de vives alarmes au parti catholique, mais seize jours après qu'elle fut consommée, on brûla trois protestants sur la place de Smithfield, pour le rassurer.

Les affaires de Henri prirent bientôt une mauvaise tournure en France. Sir Thomas Wallop, après avoir inutilement assiégé la ville de Landrecies, y avait perdu une partie de son armée, et s'était retiré dans ses quartiers d'hiver. Aussitôt Henri leva à grands frais une armée de trente mille hommes, dont il prit le commandement, et partit pour la France, qu'il espérait conquérir. A Calais l'armée se grossit des troupes du duc de Norfolk et de lord Russell, qui avait assiégé inutilement Montreuil, et d'un renfort de quinze mille Impériaux envoyés par Charles-Quint. On s'attendait à des merveilles, car le plan de campagne avait été tracé avec le plus grand soin; Charles-Quint par la Champagne, et Henri par la Picardie devaient marcher sur Paris; et une fois maîtres de cette ville, les deux alliés devaient disposer du sort de la monarchie française. Mais on ne fit rien.

Henri, après avoir réuni ses troupes sous les remparts de Boulogne, ne voulut aller plus loin qu'autant qu'il aurait pris possession de cette ville. Ce fut en vain que Charles-Quint le pressa d'avancer; Henri, s'excusant sur ce que Charles lui-même s'était arrêté pour prendre plusieurs forteresses de la Champagne, persista dans sa résolution et continua le siége de Boulogne. La ville capitula après deux mois de siége, et Henri fit son entrée triomphante dans la place. Mais alors Charles-Quint était en pourparler avec le roi de France, et entamait avec lui des négociations qui amenèrent le traité de Crespy. Le roi d'Angleterre n'était pas compris dans ce traité, et restait seul à faire la guerre. Alors Henri comprit que la conquête

de la France n'était pas aussi facile qu'il se l'était imaginé. Il mit une forte garnison dans Boulogne, et reprit la route de l'Angleterre, où il revint plus pauvre qu'il n'était parti.

Si les résultats de l'expédition contre la France avaient été nuls, ceux de la campagne contre l'Écosse n'étaient en réalité guère plus avantageux. Quelque temps avant son départ pour le continent, Henri avait équipé une flotte de deux cents vaisseaux, montée par dix mille soldats, et en avait donné le commandement au vicomte de Lisle, grand amiral d'Angleterre, et au comte de Hertford. Cette flotte parut sur les côtes d'Écosse, et l'armée débarqua le 4 mai 1543, à Leith, qu'elle occupa après l'avoir mis au pillage. De là elle se porta sur Édimbourg; mais les citoyens de cette ville en avaient barricadé les portes; et quoique abandonnés à eux-mêmes, ils prirent la résolution de s'y défendre. Quand l'armée anglaise se présenta, ils envoyèrent en parlementaire Otterburn de Reid-Hall pour proposer au commandant anglais un arrangement à l'amiable. Hertford lui répondit qu'il était venu comme soldat et non comme ambassadeur, et demanda en conséquence qu'on lui livrât immédiatement la jeune reine; il ajouta qu'autrement il ravagerait le pays par le fer et le feu. Otterburn crut prudent, pour sa sûreté personnelle, de rester dans le camp anglais. Mais les citoyens d'Édimbourg nommèrent un nouveau prévôt et forcèrent par leur courageuse résistance l'armée anglaise à se replier sur Leith. Hertford reparut bientôt avec son artillerie, et alors les citoyens d'Édimbourg ayant reconnu l'impossibilité de défendre la ville, laissèrent la citadelle sous la garde du brave Hamilton de Stenhouse, et, emportant avec eux tout ce qu'ils purent enlever, ils évacuèrent la place pendant la nuit. Hertford ne put résister au feu de la citadelle. Après avoir mis le feu à la ville, et l'avoir presque entièrement réduite en cendres, il battit en retraite. Ensuite, se repliant de nouveau sur Leith, il mit tout le pays qu'il parcourut à feu et à sang. Mais vivement poursuivi par les forces réunies du régent et du cardinal Beaton, il fut bientôt obligé de quitter les rives du Forth. Une partie de son armée s'embarqua sur la flotte, et l'autre partie, sous sa conduite, gagna la frontière. Hertford laissa partout des traces de son passage. Solon Haddington, toutes les villes situées entre Édimbourg et Berwick, les villages et les maisons particulières furent pillés et incendiés. Cette dévastation fut portée si loin, que ceux qui avaient désiré la présence de l'armée anglaise sur le territoire, pour abattre le parti catholique, et une partie de ceux qui avaient vendu leur pays à Henri, revinrent pour quelque temps à la cause nationale. Glencairn et Lennox, parmi les traîtres, restèrent seuls attachés à la cause de Henri; mais le premier fut défait dans une bataille sanglante près de Glascow, et Lennox fut obligé de prendre la fuite et de se sauver en Angleterre.

Mais des haines implacables, des divisions intestines, déchiraient alors le sein de la malheureuse Écosse; le parti protestant et le parti catholique, au lieu de s'unir, se livraient à leurs querelles avec plus de violence que jamais. Lennox parut à la tête d'une flotte de huit vaisseaux, et s'empara des îles d'Aran et de Bute qu'il livra à sir Rice Manuel et à Richard Brooke, officiers de Henri. Lennox essaya alors de s'emparer de Dunbarton, qui forme la clef de la partie occidentale de l'Écosse; mais il échoua dans cette entreprise. Se portant sur le Kentire, le Kyle et le Karrick, il ravagea ces trois districts et en fit un désert. D'un autre côté, sir Ralph Eare, sir Richard Brooke, qui commandaient l'armée anglaise, ravageaient les frontières dans toute leur étendue. Henri promit à sir Ralph tous les biens d'Angus, s'il parvenait à les conquérir. Angus jura par un serment terrible, qu'il ratifierait cette donation en

appliquant son *seizin* (1) sur la peau de sir Ralph avec des plumes de fer et de l'encre de sang. Sir Ralph ne fut pas effrayé, et son armée se livra aux plus horribles excès. Elle se composait d'archers anglais, d'un ramas de mercenaires étrangers et de sept à huit cents flibustiers, hommes déterminés s'il en fut jamais. Elle saccagea tout le pays entre Jedburgh et Kyle, brûla la tour de Broom-house, qui était alors habitée par une dame âgée et sa famille, et entra dans Melrose, où, après avoir mis au pillage une magnifique abbaye, elle viola les tombeaux des Douglas que renfermait la nef.

Une défaite sanglante suivit de près ces actes de barbarie. L'armée anglaise avait la plus grande confiance d'elle-même et elle avançait avec insouciance dans l'intérieur du pays. Elle arriva ainsi près d'Ancrum Moor, où elle trouva les Écossais rangés en ordre de bataille. Ceux-ci, en raison de l'infériorité de leur nombre, paraissaient peu désireux d'en venir aux mains; mais, sur les instances de Walter Scott, laird de Buccleugh, qui arriva en ce moment et leur annonça l'approche d'un corps nombreux de ses vassaux, ils engagèrent le combat, et s'élancèrent avec furie sur leurs adversaires; une panique générale s'empara de l'armée anglaise et la déroute fut complète. De terribles représailles furent alors exercées contre les vaincus. Partout où ils passaient ils trouvaient des ennemis. Les femmes et les enfants s'associaient au carnage, et quand la pitié qu'inspirait leur malheur faisait entendre sa voix, ces paroles l'étouffaient aussitôt : « Souvenez-vous de leur cruauté à Broom-house. » Huit cents d'entre eux furent trouvés parmi les morts sur le champ de bataille, et on leur fit mille prisonniers. Parmi ces morts figuraient sir Ralph et Eare lui-même.

Pendant que ces événements se passaient, François Ier se préparait à attaquer Boulogne, conquête qui avait coûté à Henri 400,000 livres sterling (10 millions de francs). De larges galères furent construites à Rouen, à Marseille et dans les autres ports de la Méditerranée. Après avoir réuni un nombre considérable de marins expérimentés de Venise, de l'Espagne et de l'Italie, le monarque français résolut d'attaquer l'île de Wight et de prendre ou détruire Portsmouth. Le 13 juillet 1545, la flotte française, composée de cent trente-six navires et commandée par Annebaut, parut dans le détroit qui sépare l'île de Wight de l'Angleterre, et jeta l'ancre à Sainte-Hélène. Dudley essaya vainement de l'y déloger. Henri, qui était alors à Portsmouth, vit sous ses yeux une flotte étrangère sillonner en triomphe les eaux du détroit. Annebaut ravagea la côte, brûla des villages entiers et des fermes, et se présenta devant le port de Portsmouth pour forcer la flotte anglaise à accepter le combat. Mais par les ordres de Henri la flotte anglaise ne bougea point. Il n'y eut qu'un engagement partiel dans lequel la Marie-Rose, le plus grand navire de la marine anglaise à cette époque, coula bas sous le feu des canons de la flotte française; les quatre cents hommes de son équipage, ainsi que son capitaine sir Georges Carew, périrent dans les flots. Les Français, encouragés par ce succès, firent plusieurs descentes dans l'île de Wight et cherchèrent à empêcher les Anglais de ravitailler Boulogne, et d'envoyer des navires des ports de la Tamise dans celui de Portsmouth. Alors Dudley reçut l'ordre de sortir, ce qu'il fit en disant au roi qu'il était heureux de recouvrer sa liberté. Toutefois, comme ses ordres portaient qu'il devait attendre l'avantage du vent pour attaquer l'ennemi et choisir, autant que possible, un vaisseau ennemi de force égale à la sienne, les deux flottes en s'approchant restèrent longtemps en présence avant d'en venir aux mains. Mais, après un échange de quelques coups de canon, la flotte anglaise rentra à Portsmouth et la flotte française se retira à Brest.

[1] On appelle *seizin*, en Écosse, le cachet qui est apposé sur un acte public.

On craignait que les Français ne reprissent leur entreprise audacieuse, et Boulogne était toujours menacé par terre. D'un autre côté, les Écossais, transportés de joie de leur dernière victoire, s'apprêtaient à poursuivre le cours de leurs succès. Henri et ses ministres songèrent à se procurer de l'argent. Wriothesley était alors chancelier à la place d'Audley, qui venait de mourir. En réponse aux demandes d'argent qui lui furent faites Wriothesley écrivit au conseil pour lui faire part de l'état de pénurie dans lequel était le trésor. « Milords, leur dit-il, bien que vous m'écriviez toujours : Payez ! payez ! faites vos dispositions pour telle chose ou pour telle autre ; je vous engage à ne point oublier que le trésor est à sec. »

Mais Henri n'était point homme à entrer dans toutes ces considérations. Comme il avait en sa possession depuis longtemps un état des propriétés de ses sujets, il résolut d'adresser une lettre royale à tous ceux qui avaient un revenu annuel d'au moins cinquante livres sterling, pour leur demander de l'argent à titre d'emprunt ; ce prêt eut lieu. Ensuite, il fit voter par le parlement un bill qui le libérait de ces emprunts et lui faisait abandon de toutes les sommes ainsi empruntées depuis le commencement de son règne. Comme cette ressource était insuffisante, Henri eut recours à la bienveillance de ses sujets, moyen déjà employé sous le lord-cardinal et qui à cette époque avait suscité de violentes antipathies. On commença par attaquer la bourse des citoyens de Londres ; mais il s'en trouva deux qui refusèrent. L'un était Richard Beed, l'autre s'appelait Williams Berut ; tous deux remplissaient les fonctions d'alderman. Henri traita d'avarice leur résistance, et envoya l'un servir en personne dans la guerre d'Écosse, où il fut fait prisonnier et obligé de payer une forte rançon, tandis que l'autre fut accusé d'avoir proféré des paroles séditieuses contre les commissaires de Sa Majesté ; il fut jeté en prison et n'en sortit qu'en payant une somme considérable d'argent. Henri altéra ensuite la monnaie, ce qu'il fit avec si peu de mesure, que le shilling d'argent contenait deux fois autant d'alliage que d'argent. Enfin au mois de novembre il fit un appel à son parlement, qui, non-seulement lui vota d'énormes subsides, mais encore mit à sa disposition tous les colléges et les hôpitaux du royaume, ainsi que les manoirs, les terres que les fondateurs avaient affectés a leur usage.

Une grande partie de cet argent fut employée à soudoyer les traîtres d'Écosse, car la victoire d'Ancrum avait relevé le courage national. Angus, Georges Douglas son frère, Glencairn, Cassilis reprirent donc le cours de leurs intrigues. Ces traîtres écrivirent à Sadler une lettre dans laquelle ils lui proposaient de tuer le cardinal si le roi leur promettait une récompense. Henri crut prudent de ne pas s'engager ouvertement dans cette affaire ; mais dans les instructions données à ce sujet au comte Hertford, son général, il lui recommanda de faire agir sir Ralph Sadler, à qui la proposition avait été adressée.

Sur ces entrefaites, l'armée de Hertford entra sur le territoire écossais. Comme elle était assez mal équipée et payée plus mal encore, elle se livra au pillage, et couvrit de nouveau le territoire d'Écosse de ruines et de sang. Seymour, dans une lettre écrite à ce sujet à Henri, s'enorgueillit de ces désastres, et lui dit qu'il a fait plus de mal à l'Écosse dans cette seule campagne que toutes les guerres ne lui en ont fait depuis plus de deux cents ans. Ces ravages détachèrent encore une fois Angus et son parti de la cause de Henri, et sur le refus que leur fit Hertford de s'abstenir du pillage, ils songèrent à lui opposer une vigoureuse résistance.

Le cardinal Beaton ne perdait pas courage au milieu de ces difficultés. Un parlement s'assembla à Stirling, et des mesures énergiques furent proposées pour la défense de l'indépendance nationale. Le cardinal voulait se rendre lui-même en France pour y deman-

der des secours en argent et en hommes, mais ce projet fut éventé par Crichton, laird de Brunston, qui le communiqua à Henri. Après avoir écrit à Henri ce qui se passait, le laird exprimait l'espoir que le voyage projeté du cardinal pourrait être arrêté. Il écrivit quelques jours après à lord Warton pour lui demander une audience particulière à l'effet de savoir si Sa Majesté donnait son consentement à ce qu'il voulait entreprendre et quelle en serait la récompense. Dans ue autre lettre, le laird de Brunstoun demandait à Henri de lui envoyer Sadler pour affaire de la plus haute importance. Cette affaire de haute importance était la mort de Beaton, que méditait le traître.

Beaton avait assemblé un concile d'évêques et d'abbés à Saint-André, et de son autorité privée il avait traduit devant ce concile Georges Wishart, surnommé le martyr, prédicateur zélé des doctrines nouvelles, qui lui avait été livré par le comte de Bothwell. Le concile condamna Wishart à être brûlé, et le malheureux subit sa sentence sur la place de Saint-André. Ce fut un acte barbare autant qu'impolitique; Wishart mort devint plus redoutable que vivant. Jusqu'alors la majorité de la nation était restée catholique, et les progrès de la réforme n'avaient encore atteint que quelques districts et un petit nombre de villes; mais cette exécution causa un profond retentissement; et Cassilis, Glencairn, sir Georges Douglas et les autres conspirateurs s'empressèrent de l'exploiter pour perdre le cardinal.

Il était allé dans le comté d'Angus pour célébrer le mariage de sa fille aînée, car bien qu'il se montrât très-rigide observateur des lois de l'Église romaine pour les autres, le cardinal était fort indulgent pour lui-même. La cérémonie du mariage fut magnifique, et le cardinal fit à la mariée un douaire digne d'une princesse. Il alla ensuite s'enfermer dans son château de Saint-André, qu'il fit réparer et fortifier pour résister aux attaques de l'ennemi du dehors et du dedans. Alors Beaton appela autour de lui les gentilshommes du comté de Fife pour se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour défendre la côte. Dans une de ces réunions il eut une dispute violente avec un des assistants nommé Norman Leslie, au sujet d'une propriété qui lui était disputée. Norman Leslie irrité alla chez son oncle John Leslie, qui était un ennemi déclaré du cardinal, et qui avait dit maintes fois qu'il fallait verser son sang, en expiation du sang de Wishart. Il y eut aussitôt un conciliabule secret, auquel prirent part l'oncle et le neveu, William Kirkuldy, laird de Grunge, un nommé James Melville, fanatique religieux, Carmichael, et quelques autres, et l'on y décida la mort du cardinal. Peu de jours après, les conspirateurs se rendirent secrètement à Saint-André, et le lendemain de leur arrivée, ils surprirent le château, en s'y introduisant avec les ouvriers qui étaient employés aux fortifications. Ils allèrent ensuite à la chambre du cardinal et l'assassinèrent dans son lit. John Leslie et Carmichael frappèrent les premiers; puis Melville s'avançant avec gravité pour exécuter ce qu'il appelait le jugement de Dieu, passa à plusieurs reprises sa longue épée à travers le corps de la malheureuse victime.

A cette nouvelle, les habitants s'étaient assemblés autour du château et demandaient qu'on leur rendît le lord cardinal. Norman Leslie, tirant à lui le cadavre ensanglanté, le suspendit à un drap et le fit passer par-dessus la muraille. « Voilà, dit-il, voilà votre Dieu! et maintenant que vous êtes satisfaits, retirez-vous chez vous. »

Cet événement ne réalisa point toutes les espérances de Henri; les embarras de son gouvernement augmentaient tous les jours. Il fut obligé de conclure un traité de paix avec le roi de France, qui insista pour que l'Écosse y fût comprise. Par ce traité, qui est connu sous le nom de traité de Campes, François s'engageait à payer l'arriéré de la

pension de Henri, et à soumettre une réclamation de 500,000 écus que lui faisait Henri, à la considération des commissaires. Henri s'engageait en retour, et une fois les sommes payées, à rendre au roi de France Boulogne, dont les fortifications lui avaient coûté des sommes considérables.

Durant les six derniers mois de la vie de Henri les deux grandes factions religieuses s'usèrent en luttes et en intrigues. Le sang ruissela sur l'échafaud, et de grands efforts furent tentés pour exclure les Écossais des avantages du traité de paix. L'Angleterre souffrait cruellement de tant de maux. Mais le plus malheureux de tous était le roi lui-même. Depuis longtemps sa santé déclinait. Il s'était adonné à la bonne chère, et était devenu si énormément gros qu'il ne pouvait passer par une porte ordinaire, et aller d'une chambre à une autre sans le secours d'une machine ou de nombreux domestiques. Il avait à la jambe une plaie qui avait résisté à tous les traitements, et d'où s'échappait une odeur fétide, qui lui causait une vive douleur ainsi qu'une grande irritabilité dans l'esprit. La plus légère contrariété le faisait entrer en fureur. Sa femme, Catherine Parr, n'échappa à la mort que par miracle, et plus d'une fois sa vie fut en danger. Un jour qu'elle avait contrarié le roi sur un point de doctrine religieuse, Henri entra en grande fureur. « Voilà, dit-il, qui est beau à voir! les femmes discutent maintenant! C'est en vérité pour moi très-flatteur d'être arrivé à mon âge pour recevoir des leçons de ma femme. » Gardiner et Wriothesley eurent aussitôt l'ordre de préparer un acte d'accusation contre Catherine; mais elle fut avertie à temps et regagna adroitement la faveur qu'elle avait perdue. Le lendemain, la conversation étant tombée comme à l'ordinaire sur la religion, la reine parla avec la plus grande humilité de son infériorité intellectuelle, et du grand bonheur qu'elle avait d'être unie à un prince aussi savant que son mari. « Cela n'est pas, par sainte Marie, s'écria Henri. Je vous connais, Kate, vous êtes un grand docteur. » Catherine répondit que le roi n'avait pas compris son intention; qu'elle avait, il est vrai, discuté avec lui la veille, mais que c'était seulement dans le but de le distraire, car elle s'était aperçue que dans la chaleur des discussions religieuses, il oubliait la douleur que lui causait son mal. « Est-il vrai, chère amie? s'écria Henri avec joie. Alors nous voilà redevenus bons amis. Ces mots sortis de votre bouche me font plus de plaisir à entendre que si on me donnait mille livres sterling. » Le lendemain matin, quand Wriothesley se présenta accompagné de quarante hommes pour conduire la reine en prison, le roi accabla son chancelier d'injures, et le renvoya.

Mais si Catherine échappa à la mort, plusieurs dames de sa cour ne furent point aussi heureuses. Une d'elles réunissait aux charmes de l'instruction les grâces de la jeunesse et de la beauté. Elle s'appelait Anne Kyme; ne trouvant pas dans le mariage le bonheur qu'elle avait espéré, elle avait quitté le Lincolnshire, où elle demeurait avec son mari, pour venir à Londres y prêcher la foi nouvelle. A son arrivée dans cette ville, elle avait cherché à faire des prosélytes parmi les dames de la cour, en leur donnant des livres et des instructions. Elle fut arrêtée, et sur son refus d'apostasier la foi qu'elle avait embrassée, elle fut condamnée à être brûlée vive comme hérétique. Shaxton, évêque de Salisbury, qui avait embrassé la religion nouvelle, mais qui n'avait renoncé à la religion catholique que pour sauver sa vie, vint la voir et l'engagea à suivre son exemple, à signer une rétractation formelle, lui promettant le pardon du roi. Mais Anne Kyme resta ferme dans sa conviction. Le jour où la terrible sentence devait être exécutée, on la conduisit à Smithfield, et on l'attacha à un poteau. Sur le même bûcher étaient John Lasselles, gentilhomme de la maison du roi, qui ne

croyait pas à la transsubstantiation; Nicolas Belenain, ecclésiastique du Shropshire, et un pauvre tailleur de Londres, nommé John-Adams, qui était accusé d'avoir violé quelques-uns des six articles. Une chaise était placée devant les poteaux pour Nicolas Shaxton, qui fit ce qu'on appelait alors un sermon approprié à la circonstance; et quand il eut fini, le chancelier offrit au nom du roi le pardon aux patients, s'ils voulaient renier leur foi; mais aucun d'eux n'accepta l'offre et on les brûla vifs.

La fin du roi approchait; quoiqu'on eût pris de grandes précautions pour cacher au public ce qui se passait, il était évident pour tout le monde que Henri n'irait pas loin. Cet événement devait encore coûter du sang. Une longue et amère rivalité régnait entre l'ancienne maison des Howard et la maison des Seymour qui devait son élévation récente au mariage du roi avec Jeanne Seymour, et à la naissance du prince Édouard. Le duc de Norfolk, chef de la famille des Howard, était, comme nous l'avons dit, partisan zélé de la religion romaine. Lord Hertford, oncle du prince Édouard, et fondateur réel de la grandeur des Seymour, penchait au contraire pour la réforme. Au fond, ces deux chefs avaient un caractère cruel et rampant; tous deux s'étaient montrés empressés à exécuter les ordres les plus barbares de Henri, et s'étaient abaissés à la flatterie la plus vile au moindre signe de son mécontentement. Les rivalités des deux familles se montrèrent plus prononcées aux derniers moments de Henri, car chacune d'elles aurait voulu conserver dans ses mains l'administration du royaume pendant la minorité du prince. Leurs droits étaient à peu près égaux. Hertford avait le grand avantage d'être l'oncle de l'héritier de la couronne; mais Norfolk l'emportait sur lui par les alliances de sa famille, par ses relations et l'importance de ses richesses.

Hertford voyant que le plus grand obstacle à son élévation aux fonctions qu'il ambitionnait viendrait du duc et de son fils le comte de Surrey, résolut de les perdre tous deux. Rien n'était si facile que d'exciter la jalousie et les craintes de Henri; le comte et ses amis lui ayant dit que Norfolk avait manifesté un vif mécontentement pour les changements opérés dans la religion, le duc et son fils, le comte de Surrey, furent arrêtés comme traîtres et conduits à la Tour. Quelques jours après, Henri, en présence du comte de Hertford et de cinq membres de son conseil, changea ses dipositions testamentaires, et raya les noms du duc de Norfolk et de quelques autres membres de sa famille de la liste de ceux qu'il avait institués pour ses exécuteurs testamentaires. L'acte d'accusation dressé contre Surrey faisait un crime à l'accusé de ce qu'il avait porté sur la côte d'armes de sa famille les armes d'Édouard le Confesseur. On arrêta aussi la duchesse de Norfolk, qui vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence avec son mari et qui en était séparée, ainsi que la duchesse de Richmond, qui nourrissait une haine violente contre son frère le comte de Surrey. On chercha à obtenir d'elles des aveux qui compromissent le duc et son fils; mais bien que la duchesse de Norfolk fût prête à déposer contre son mari, et la duchesse de Richmond contre son frère, on ne trouva rien dans leurs dépositions qui pût donner du poids à l'accusation capitale portée contre le le duc de Norfolk et son fils. On eut alors recours au témoignage de deux hommes obscurs, qui affirmèrent sous serment que Surrey avait entretenu des relations criminelles avec des Italiens qu'on soupçonnait d'espionnage. Surrey, homme d'intelligence et de courage, parut à Guildhall et plaida sa cause d'une manière éloquente. Il reconnut qu'il avait porté les armes d'Édouard le Confesseur dans les armes de sa famille; mais il montra, par décision des hérants d'armes, qu'il était en droit de le faire. Il dit en outre à ses juges, qu'il avait porté ces armes depuis longtemps, même en présence du roi, sans que Henri y eût trouvé à

redire. Surrey, comme tant d'autres malheureuses victimes, était condamné d'avance. La terrible sentence fut prononcée, et il fut décapité le 19 janvier 1547.

Norfolk était resté enfermé dans la Tour; espérant détourner le coup fatal, il écrivit au roi et signa une confession dans laquelle il déclara qu'il avait révélé dans plusieurs circonstances les secrets du conseil privé, contrairement à son serment: il adressa ensuite une pétition au roi pour lui demander comme une faveur que tous ses biens, qu'il voulait arracher aux Seymour, fussent placés sur la tête du prince Édouard. Mais cette donation, loin de désarmer ses ennemis, ne fit qu'accroître leur haine, et un bill d'*Attainder* fut lancé contre lui. Le parlement procéda à la hâte; l'arrêt de mort fut prononcé, et comme Henri était dans un état désespéré et qu'il ne pouvait signer, Wriothesley annonça aux chambres que le roi avait désigné plusieurs lords pour donner son assentiment au bill. C'est ainsi que le bill reçut la sanction royale. Sans perdre de temps, un ordre fut expédié au lieutenant de la Tour pour exécuter le duc de bonne heure dans la matinée du lendemain. Heureusement pour Norfolk, le roi mourut pendant la nuit. Plusieurs personnes avaient été mises à mort dans le cours de son règne pour avoir prédit sa mort et avoir dit qu'il était à la veille de mourir. Aussi les courtisans n'osaient-ils annoncer à Henri qu'il touchait à sa dernière heure. A la fin l'un d'eux se hasarda à lui faire part de cette triste nouvelle. Henri la reçut avec un profond soupir, et ne parut se résigner à son sort que lorsque les médecins qui entouraient son lit lui eurent confirmé ce qu'il venait d'entendre. Un des assistants lui ayant demandé s'il voulait qu'on fit venir des ecclésiastiques, « Je n'en veux pas d'autres que l'archevêque Cranmer, mais qu'on attende! dit-il; je vais prendre un peu de repos; puis, selon que je me trouverai, je me déciderai à le recevoir. » On alla chercher Cranmer en toute hâte, mais quand il arriva le roi avait déjà perdu la parole. Henri ne put que saisir la main de l'archevêque et mourut aussitôt. Il avait alors cinquante-cinq ans sept mois, et avait régné trente-sept ans neuf mois et six jours. Sa mort sauva le duc de Norfolk, car ses ennemis, malgré leur puissance, n'osèrent point commencer le nouveau règne en versant le sang d'un personnage aussi éminent que l'était le duc.

§ 5. Couronnement d'Édouard. — Somerset est nommé protecteur du royaume. — Guerre de l'Angleterre avec l'Écosse. — Bataille de Pinkey. — Lois sur les pauvres. — Ambition de Thomas Seymour, frère de Somerset. Ses intrigues avec la princesse Élisabeth. — Sa mort. — Le comte de Warwick renverse Somerset et devient lord protecteur à sa place. — Il est créé duc de Northumberland. — Son ambition.

La mort de Henri VIII fut cachée jusqu'au 31 janvier; alors elle fut annoncée aux deux chambres par le chancelier Wriothesley: « Cette nouvelle, disent les archives du parlement, causa une douleur profonde à tous les assistants; on vit le chancelier lui-même verser un torrent de larmes. » D'autres écrivains et le nouveau roi lui-même affirment que lorsque la mort du roi fut rendue publique à Londres, la population tout entière fut vivement affectée de cette perte. Il est difficile pourtant de supposer que la mort de Henri VIII ait pu inspirer à la nation d'autre sentiment que celui que cause la délivrance d'une tyrannie odieuse; car des deux partis qui divisaient alors la nation, l'un avait été constamment froissé pendant son règne dans ses croyances les plus chères; tandis que l'autre entrevoyait dans le nouveau règne un avenir brillant d'espérances.

(1547) Édouard n'avait encore que dix ans. Depuis l'âge de six ans, on l'avait confié aux docteurs Cox et Cheke, hommes éminents par leur savoir et très-versés dans les langues. Sous ces maîtres Édouard avait fait de rapides progrès pour son âge. Burnet rapporte qu'à l'âge de huit ans Édouard écrivait déjà des lettres en latin à son

père. Cox et Cheke étaient favorables à la religion réformée, et leur élève adopta leurs idées. Ce fut au château d'Hertford où était alors la princesse Élisabeth que le jeune prince apprit la mort de son père ; tous deux fondirent en larmes à cette nouvelle. On conduisit aussitôt le prince à Londres; toutes les rues sur le passage du cortége étaient remplies d'une foule avide de voir les traits d'Édouard. Arrivé à la Tour, le roi fut reçu par les nobles de la cour, et le lendemain (février 1547) les lords spirituels et temporels s'étant assemblés, on fit la lecture des dernières volontés et du testament de Henri. Le feu roi désignait seize personnes pour être ses exécuteurs testamentaires et remplir les fonctions de gouverneurs du jeune prince. Henri nommait encore douze personnages dont les fonctions devaient se borner à donner leur avis quand ils en seraient requis; la plupart des membres nommés dans le testament appartenaient à la famille de Hertford ou avaient épousé sa cause. Une communication importante qui fit une vive sensation suivit la lecture du testament.

Hertford se proposait aux suffrages de l'assemblée par l'intermédiaire du chancelier, pour administrer les affaires de l'État et veiller à l'éducation du prince. La réunion de ces doubles fonctions dans une seule main avait pour objet, disait-on, de donner plus d'unité aux affaires. Comme tout était prévu d'avance, le comte fut nommé à une grande majorité protecteur du royaume et gouverneur du roi. Hertford fit ses remercîments à l'assemblée et dit qu'il mettait sa confiance en Dieu.

Il existait une clause singulière dans le testament de Henri. Cette clause disait que les exécuteurs devaient remplir avec fidélité les promesses qu'il avait faites et qu'il n'avait pas tenues. Mais quelles étaient ces promesses? On sut qu'elles concernaient les exécuteurs eux-mêmes auxquels, disait-on, le roi avait l'intention de conférer de nouvelles dignités. Telle fut la déposition de sir William Paget et de Herbert, les seules personnes auxquelles le roi aurait communiqué ses secrètes intentions. « Henri, disaient-ils, leur avait réitéré sa prière avec beaucoup d'instance sur son lit de mort. » « Le protecteur, par déférence pour les dernières volontés du roi, autant que pour son propre honneur, nous dit l'historien Burnet, déclara que les dernières intentions du roi seraient remplies. » La difficulté de payer les diverses allocations pécuniaires faites par le roi l'embarrassa bien un peu; mais cette difficulté fut levée par la vente de quelques terres ecclésiastiques qui restaient encore. Essex devint alors marquis de Northampton; le vicomte Lisle devint comte de Warwick; Wriothesley, comte de Southampton; sir Thomas Seymour, frère du protecteur, fut créé baron Seymour de Sudley et lord grand amiral; Rich devint baron Rich; Willoughby, baron Willoughby; Sheffield, baron Sheffield; Hertford, en sa qualité de protecteur, prit les titres de très-noble et victorieux prince Édouard, duc de Somerset, comte de Hertford, vicomte Beauchamp, lord Seymour, gouverneur de Sa Majesté le roi, protecteur de tous ses royaumes, lieutenant général de ses armées de terre et de mer, lord grand trésorier, grand maréchal d'Angleterre, gouverneur des îles de Guernesey et de Jersey, chevalier de l'ordre très-noble de la Jarretière, et enfin celui de « bon duc » qui lui fut donné par le parti protestant. La fabrication de cette noblesse fut vivement critiquée et parut suspecte à beaucoup de gens.

On s'occupa alors des funérailles de Henri. Son corps, après avoir été exposé à White-Hall jusqu'au 14 février 1547, fut conduit à Sion-House; de là on le transporta à Windsor, où il fut enterré avec beaucoup de pompe dans la chapelle de Saint-George. L'historien Stryppe nous apprend que cette cérémonie se fit avec de grandes démonstrations de douleur; « Tous les officiers de la maison du roi, dit-il, versaient des larmes, et remplissaient

l'église de leurs gémissements; les hérauts d'armes brisèrent leurs bâtons sur leur tête en signe de douleur. » Quatre jours après, on célébra le couronnement d'Édouard dans l'abbaye de Westminster, et les voûtes du temple retentirent d'acclamations d'une nature différente en l'honneur du nouveau roi. Cette cérémonie ne différa point des précédentes; seulement, au lieu de présenter le roi au peuple après la prestation du serment, l'archevêque intervertit l'ordre ordinaire et fit suivre la présentation de la prestation du serment; « ce qui avait pour objet de montrer, nous dit Burnet, qu'Édouard n'était point un prince électif, mais l'héritier légitime de la couronne en vertu de la loi divine et humaine, et que le peuple lui devait à ce titre soumission et obéissance, comme étant lié à son roi par son devoir d'allégeance. » Un pardon général fut accordé à cette occasion aux personnes accusées ou convaincues de crimes politiques, et toutes celles qui étaient retenues prisonnières, à l'exception du duc de Norfolk, recouvrèrent leur liberté.

Le « bon duc », quelque élevée que fut la position dans laquelle les circonstances et ses intrigues l'avaient poussé, n'était point encore satisfait. Somerset aurait voulu laisser dans l'ombre Southampton dont les fonctions de chancelier lui offraient dans l'avenir des entraves perpétuelles à l'exercice de sa puissance souveraine. Le chancelier se perdit lui-même en créant, sans consulter ses collègues, une commission composée de quatre membres de la cour de la chancellerie qu'il chargea d'administrer la justice en son nom et en son absence. En se déchargeant ainsi de ses travaux judiciaires « le chancelier voulait, dit-on, se livrer entièrement aux affaires de l'État, et assister chaque jour aux réunions du conseil. » Cette conduite, habilement exploitée par ses ennemis, fut dénoncée comme attentatoire aux droits de la couronne; Southampton eut à se justifier devant des juges, et après d'inutiles efforts pour prouver la légalité de la commission, il fut condamné à restituer le grand sceau, à payer une amende de quatre mille liv. sterl. et à rester prisonnier dans sa résidence d'Elyhouse. Une semaine après, un nouveau conseil, composé de douze des créatures le plus dévouées à la cause de Somerset, prit la place du dernier conseil que l'on conserva pour la forme; et Somerset se réserva le droit d'y faire entrer tel nombre de membres qu'il jugerait convenable.

L'attention du protecteur se porta aussitôt sur les affaires extérieures. Le traité de Campes (7 juin 1546) en rétablissant la paix avec la France avait suspendu les hostilités avec les Écossais; mais Henri avait toujours continué d'entretenir de sourdes intrigues avec les protestants de cette contrée. A son lit de mort, il avait recommandé expressément aux lords de son conseil de faire tous leurs efforts pour accomplir le mariage de son fils avec la jeune reine d'Écosse. Somerset écrivit une lettre à la noblesse écossaise dans laquelle il lui parlait des avantages réciproques que ce mariage offrirait aux deux pays et lui rappelait ses promesses; « car, disait-il, il est de notoriété publique que vous avez pris l'engagement et fait le serment de conclure ce mariage. » Cet appel ne produisit aucun effet. Sur ces entrefaites arriva la mort de François Ier (30 mars 1547); ce prince ne survécut que de deux mois à Henri. Personne ne doutait maintenant que, cédant à l'influence du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, qui tous deux étaient frères de la reine douairière d'Écosse, et qui avaient alors la direction des affaires de France, le nouveau roi n'appuyât les catholiques écossais et ne cherchât à renouer l'ancienne alliance des deux pays pour susciter des embarras à l'Angleterre. En effet, la France envoya bientôt des secours aux catholiques écossais. Les protestants de cette contrée, dont un grand nombre étaient dévoués à la cause d'Angleterre, furent défaits; on assiégea la forteresse de Saint-André, dans laquelle s'étaient renfermés les meurtriers du cardinal,

et les assiégés consentirent à se rendre à la condition qu'ils auraient la vie sauve et qu'on les conduirait en France; ce qui leur fut accordé. Les trésors que le malheureux cardinal avait entassés dans son château n'avaient point été touchés; Aran retrouva son fils aîné que les meurtriers avaient retenu prisonnier pendant les quatorze mois que la forteresse était restée en leur possession. Le fameux Jean Knox, qui était allé rejoindre Norman Leslie et ses compagnons après l'amnistie conclue avec Aran dans le mois de février précédent, était au nombre des prisonniers. On rasa aussitôt le château par ordre du conseil privé d'Écosse.

Le protecteur ayant rassemblé une armée partit vers la fin d'août pour le nord. Son armée se composait d'environ vingt mille hommes d'infanterie et de six mille hommes de cavalerie; sa flotte, commandée par lord Clinton, consistait en soixante-cinq vaisseaux, dont trente-cinq étaient des bâtiments de guerre, et trente étaient des bâtiments de transport. Quand l'armée se trouva réunie à Newcastle, le protecteur quitta Londres pour se rendre dans cette ville. La réception qu'on lui fit dut paraître bien douce à son orgueil. Warwick, qui remplissait les fonctions de lord lieutenant, et Sadler, qui était maître trésorier, tous les nobles, les chevaliers de l'armée, vinrent à cheval à sa rencontre à six milles de la ville. On passa une revue générale le jour suivant. Le 29 août 1547, l'armée s'ébranla et se porta sur Berwick où se trouvait la flotte, qui appareilla aussitôt et longea la côte dans la direction du nord. L'armée entra ensuite dans la vallée sauvage de Peaths ou Pease à Cokburnspath; elle commença ses opérations en rasant le château de Douglas, ainsi que les châteaux de Thornton et d'Anderwick qui appartenaient au lord Hume. Quelques jours après, elle poussa à une portée de canon de Dunbar, et vint camper pendant la nuit dans les environs du château de Tantallou, où l'on reçut la première nouvelle de la position de l'ennemi. L'armée d'invasion ayant trouvé une petite rivière appelée la Lynn, aperçut devant elle un certain nombre de soldats écossais qui cherchaient à inquiéter les flancs de la cavalerie. Il y eut une escarmouche dans laquelle Warwick fut sur le point d'être fait prisonnier, car, s'étant avancé avec une grande impétuosité pour repousser l'attaque, il fut enveloppé subitement, et ne dut son salut qu'aux prompts secours qui lui furent envoyés du corps d'armée. On établit aussitôt des communications avec la flotte qui était entrée dans le Frith de Forth, et qui se trouvait mouillée devant Leith; et après avoir pris les dispositions nécessaires, l'armée campa dans le voisinage de Salt Preston, lieu qui est appelé aujourd'hui Prestonsans.

Les deux armées n'étaient plus séparées que par une distance d'environ deux milles. Chacune avait la mer au nord, tandis qu'au sud et à une égale distance s'élevait la petite éminence de Falcside ou Fawside Brae, dont les hauteurs terminent une rangée de collines qui s'étendent dans une direction parallèle à la mer. L'attaque commença par une escarmouche dans laquelle plusieurs personnes furent tuées; le fils et l'héritier de lord Hume tomba au pouvoir de l'armée de Somerset. L'avantage étant resté aux Anglais, ils purent examiner à leur aise la position formidable de l'ennemi: au nord, ainsi que nous l'avons dit, était la mer; un vaste marais protégeait le côté opposé, tandis que le front des lignes était défendu par la rivière Esk dont les eaux profondes et les bords escarpés présentent en cet endroit une barrière difficile à franchir. De retour au camp, Somerset trouva deux hérauts d'armes, qui lui étaient envoyés du camp ennemi; l'un lui proposait au nom d'Aran de terminer le différend par d'autres moyens que par ceux de la guerre; l'autre était chargé de lui remettre un cartel au nom du comte de Huntley. Ce seigneur demandait un combat seul à seul, avec dix ou douze cavaliers de chaque côté. Somerset repoussa les deux proposi-

tions. A l'un des hérauts d'armes il répondit qu'il ne voulait d'autre paix que celle qu'il pourrait obtenir à la pointe de son épée; il demanda à l'autre si son maître avait l'intention de se railler de lui pour oser faire une proposition de cette nature à un homme « qui avait, dit-il, un joyau précieux à garder dans la personne du roi et à défendre tous ses royaumes. » Warwick voulut accepter le cartel, mais Somerset s'y opposa en disant : « S'ils veulent nous rencontrer sur le champ de bataille, libre à eux! ils auront alors le loisir de se battre, et nous leur donnerons toute satisfaction à cet égard. »

Le lendemain était le samedi, jour néfaste dans les annales écossaises, que le peuple a pendant longtemps appelé pour cette raison le *samedi noir*. L'armée anglaise s'étant mise en marche découvrit devant elle l'armée ennemie, qui, par un mouvement inexplicable, avait quitté sa position de la veille et traversé la rivière. La bataille s'engagea, les Écossais allèrent à la rencontre de leurs adversaires au pas de charge, mais une volée de canons lancée des galères de l'amiral anglais fit de nombreuses trouées dans leurs rangs, et les arrêta dans leur marche. Les deux armées s'avancèrent aussitôt vers Fawside Brae; cette fois encore l'avantage resta aux Anglais. Les Écossais, s'arrêtant tout à coup, se retranchèrent dans un champ inculte, et se trouvèrent séparés de leurs ennemis par un simple fossé. Lord Gray étant venu les attaquer ils le repoussèrent avec une grande furie; peut-être la journée leur fût-elle restée, car la confusion et la frayeur se répandaient déjà dans les rangs des Anglais; mais ceux-ci avaient des chefs d'un courage éprouvé et d'une habileté consommée; ils s'aperçurent que l'impétuosité des Écossais avait entraîné une partie de leurs troupes à une distance trop éloignée pour qu'elles pussent recevoir du secours en temps utile. Alors le feu bien dirigé des batteries anglaises ne tarda pas à jeter l'épouvante dans leurs rangs; la déroute fut complète. Aran fut le premier à tourner bride, ce fut ensuite le tour d'Angus; puis les archers highlanders prirent la fuite en masse. Ces cris retentissants : « Ils fuient, ils fuient! » que poussaient les Anglais précipitaient leur marche. Ils prirent trois directions différentes; les uns s'enfuirent vers Leith, les autres vers Édimbourg, les autres vers Dalkeith.

Cette journée, qui reçut le nom de bataille de Pinkey, fut fatale à l'Écosse, et depuis la mémorable bataille de Flodden les Écossais n'en avaient point essuyé de plus désastreuse. Le champ de bataille et tous les lieux où les fuyards avaient passé étaient couverts de leurs cadavres, et la rivière roulait des flots de leur sang; l'Écosse perdit la fleur de sa jeunesse. Patten, l'historien de cette expédition, qui, pour excuser la barbarie de ses compatriotes, est obligé de rappeler les cruautés exercées par les Écossais dans des occasions précédentes, parle du grand nombre de gentilshommes écossais qui périrent dans cette mêlée; il nous dit qu'on comptait à peine un gentilhomme sur vingt prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait ce même comte de Huntley qui avait envoyé un défi à Somerset, mais qui, malgré cette bravade, fut accusé de trahison par les Écossais; quelques prisonniers de marque furent mis à mort, bien qu'on leur eût promis quartier. A cinq heures du soir, Somerset mit fin au carnage, et l'armée victorieuse revint sur ses pas pour piller le camp ennemi. Les tentes des chefs étaient ornées avec une grande somptuosité; partout on y voyait les fleurs de lis de la France; on y trouva une grande quantité de pain blanc, d'ale, de moutons, de fromage et de beurre en pots. D'autres succès accompagnèrent cette grande victoire. Clinton, profitant de la terreur générale, balaya la côte avec sa flotte de tous les vaisseaux écossais qui s'y trouvaient, et porta l'incendie dans tous les lieux qu'il put atteindre. L'île d'Incholn dans le détroit tomba dans ses mains; Kinghorn ainsi que d'autres villes et villages fu-

rent pillés et détruits par le feu; une partie des gentillâtres des provinces s'empressa de faire sa soumission; la forteresse de Broughty, à l'embouchure de la Tay, qui est la clef de cette rivière et des villes de Dundee et de Perth, ainsi que Hume-Castle dans le district de Mers, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs. Enfin Edimbourg et le port de Leith furent étroitement bloqués, et Somerset fit des préparatifs pour prendre cette dernière ville.

Le sort de l'Écosse paraissait décidé lorsque Somerset ordonna subitement à ses troupes de lever les tentes, et de se préparer à quitter cette contrée, pour revenir en Angleterre. Mais Somerset ne partit point sans laisser une dernière marque de son passage dans ce pays déjà si cruellement dévasté par ses armes. Le jour même où l'armée se mit en marche, la ville de Leith, dans laquelle le protecteur s'était ménagé de secrètes intelligences, fut incendiée par ses ordres. Quelques écrivains ont prétendu que cet acte de barbarie ne doit point retomber sur Somerset, mais l'esprit de devastation bien connu du protecteur ne laisse aucun doute à cet égard. De secrètes influences et l'ambition d'un rival puissant, qui agissaient dans l'ombre à la cour tandis que Somerset frappait d'aussi grands et d'aussi terribles coups, étaient la cause de cette brusque détermination.

Le parti catholique n'était point abattu, car si Édouard était un protestant enthousiaste, sa sœur, la princesse Marie, que l'on regardait généralement comme l'héritière présomptive de la couronne, professait pour la religion romaine un culte plein de ferveur et de zèle. Somerset et ses partisans avaient d'ailleurs à lutter contre l'envie, les ressentiments profonds, et l'antipathie qui régnaient au fond du cœur de l'ancienne noblesse. La plupart des membres du haut clergé catholique se remuaient contre le protecteur; au nombre de ceux-ci figuraient Bonner, évêque de Londres, et le courageux Gardiner de Winchester. Une partie de la nation murmurait aussi contre l'introduction des nouvelles doctrines religieuses; elle aurait voulu conserver le rituel et le culte de ses ancêtres.

A son arrivée à Londres, le vainqueur de Pinkey refusa les ovations des citoyens. « Tout ce qui a été fait pour l'honneur du royaume, dit-il, est l'œuvre de Dieu; c'est donc à lui que vous devez rendre des actions de grâce. » Mais il accepta ou plutôt il s'adjugea lui-même en sa qualité de protecteur des propriétés dont le revenu annuel s'élevait à 500 liv. L'œuvre de la réformation de l'Église avait été poussée avec vigueur depuis le commencement du nouveau règne; on avait renouvelé les visites des diocèses qui avaient eu lieu sous le feu roi; à son retour le protecteur eut la satisfaction d'apprendre que les commissaires qui avaient été envoyés dans les provinces pour cet objet avaient suivi ponctuellement ses ordres. L'historien Burnet rapporte que le jour même où les images du culte romain furent abattues à Londres, l'armée de Somerset remportait l'éclatante victoire de Pinkey. Somerset s'occupa ensuite de se défaire de ses ennemis. L'un deux était Bonner, évêque de Londres. Bonner avait promis de n'obéir aux injonctions prescrites par le gouvernement qu'autant qu'elles s'accorderaient avec la loi de Dieu, et avec les ordonnances de l'Église; il fut traduit devant le conseil pour répondre de ces restrictions, retira sa protestation et se soumit sans condition; mais pour l'exemple il fut décidé qu'on l'enverrait pendant quelque temps à la prison de la flotte. Ce fut ensuite le tour de Gardiner qui alla rejoindre Bonner à la flotte. Gardiner ne voulut point se rétracter. Il dit à ses juges qu'il était résolu de souffrir les plus cruels traitements plutôt que de renoncer à ses opinions religieuses; qu'il ne chercherait point à se mettre en opposition à la loi, mais qu'il userait de son droit de pétition pour réclamer contre elle. Un membre du conseil lui ayant demandé, s'il obéirait aux

injonctions royales, il répondit « Qu'il ne s'y croyait pas engagé et qu'il répondrait à cet égard aux visiteurs lorsqu'ils viendraient dans son diocèse. »

Le parlement s'étant assemblé, fit diverses lois importantes dont l'objet tendait naturellement à donner de la force au parti victorieux. L'une d'elles rapportait toutes les lois rendues contre les Lollards, y compris le statut des six articles. Une autre loi donnait à la couronne la nomination directe des évêques, et ordonnait que tous les procès dans les cours des évêques seraient désormais suivis au nom de la couronne; que toutes les pièces des procédures porteraient le sceau royal et non le sceau épiscopal; enfin que tous les établissements religieux qui n'avaient point été confisqués appartiendraient à la couronne. Il y eut une loi rendue pour arrêter la mendicité. Cette loi qu'Édouard dans son journal appelle « la loi extrême » portait le titre de « loi destinée à punir les vagabons et à secourir les personnes pauvres et infirmes. » Elle accordait à toute personne âgée ou infirme asile ou secours sur place au lieu de sa naissance; mais à l'égard des mendiants de profession, elle était d'une odieuse atrocité; nous y reviendrons quand nous aurons à parler de la législation. Le parlement termina la session en confirmant le pardon général accordé par le roi aux détenus politiques. On excepta seulement de l'amnistie le duc de Norfolk et le cardinal Pole. Gardiner et Bonner qui étaient enfermés dans la prison de la flotte furent rendus à la liberté; mais quelques mois après le premier ayant donné de nouveaux sujets de plainte au conseil, fut enfermé dans le Tour, où il resta prisonnier pendant tout le règne d'Edouard.

La guerre avec l'Écosse occupait alors l'attention du gouvernement; car des événements importants venaient de se passer dans cette contrée. La noblesse écossaise réunie à Stirling avait décidé sur la proposition de la reine douairière qu'on demanderait du secours à la France, et qu'on offrirait pour l'obtenir la jeune reine en mariage au dauphin; l'offre avait été acceptée, le roi de France faisait déjà de grands préparatifs pour défendre avec vigueur le royaume d'Écosse qu'il pouvait regarder maintenant comme étant à lui. Somerset adressa sans perdre de temps, une proclamation à la nation écossaise dans laquelle il énumérait tous les avantages qu'elle allait perdre par le rejet du mariage qui devait l'unir à l'Angleterre; ensuite il envoya en Écosse (fin d'avril 1548) une armée nombreuse commandée par lord Gray de Wilson. L'armée s'avança jusque dans les environs de la capitale. La ville de Haddington fut prise et fortifiée, on y laissa une garnison de deux mille hommes, on battit en brèche plusieurs châteaux isolés qui furent forcés de se rendre, Dalkeith et Musselburgh furent incendiés. Ces pertes n'abattirent point le courage des Écossais, car ils étaient soutenus par l'espoir d'une vengeance prochaine lorsqu'arriveraient les secours attendus. Ces secours se composaient de six mille vétérans français et allemands, commandés par d'Esse d'Espauviliers, général d'une grande bravoure et d'une expérience consommée. Huit mille Écossais se joignirent aux alliés, et aussitôt la place d'Haddington fut investie. Pendant ce temps la flotte française faisait le tour de l'Écosse pour entrer dans la Clyde; elle s'approcha de Dunbarton, et reçut à bord la jeune reine et sa suite. La jeune Marie arriva à Brest le 13 août 1548, et fut immédiatement conduite à St.-Germain en Laye où elle fut fiancée solennellement au dauphin de France qui n'avait que cinq ans; Marie avait quelques mois de plus. Les assaillants pressaient alors le siége de Haddington, et un corps de cavalerie de treize cents hommes ayant voulu s'introduire dans la place, ils le mirent en pièces. A la nouvelle de cette défaite, la cour envoya en Écosse une autre armée de vingt-deux mille hommes sous le commandement du comte de Shrewsbury; elle donna l'ordre en même temps à Clinton de mettre à la mer

avec sa flotte. Shrewsbury en arrivant en Écosse délivra Haddington dont les défenseurs étaient réduits à la dernière extrémité; mais les forces françaises et écossaises s'étant retirées à Musselburgh, et ayant pris dans cet endroit une position avantageuse, il n'osa point les attaquer et battit en retraite pour regagner la frontière. Clinton n'avait pas été plus heureux; il avait débarqué cinq mille hommes sur la côte de Fife pour dévaster le pays, lorsque le laird de Wemys et les barons de Fife vinrent à sa rencontre et le forcèrent à regagner ses vaisseaux. D'Esse voulut profiter de ces avantages en cherchant à surprendre la ville d'Haddington, mais il fut repoussé et se retira dans Leith avec ses troupes.

Des préoccupations d'un autre genre appelaient l'attention du protecteur. Somerset avait pour frère sir Thomas Seymour, homme ambitieux, qui avait été élevé à la pairie avec le titre de baron Seymour de Sudley et qui remplissait alors les fonctions de grand amiral. Seymour aurait voulu une part plus large dans la direction des affaires. De longues antipathies divisaient les deux frères, mais la crainte les avait fait taire tant que Henri avait vécu. Tous deux avaient la même soif du pouvoir, le même amour de l'or, mais c'était là le seul point par lequel leurs caractères se ressemblassent. Le protecteur n'avait point de capacité intellectuelle de courage moral. Il était vain, timide, obéissait en esclave à sa femme qui le gouvernait en maître impérieux, et se reposait peut-être à cause du sentiment de sa faiblesse personnelle, sur le premier instrument qu'il trouvait sous sa main plutôt que de compter sur ses propres forces. Insolent comme un parvenu, il aimait à faire sentir son pouvoir et ne ménageait personne; les *huzzas* de la foule lui étaient chers, et il les recherchait avec avidité. Ce fut à cette circonstance qu'il dut ses succès, car son désir de conserver l'estime publique, lui donnait aux yeux de la nation des vertus qu'il n'avait pas. Thomas Seymour, au contraire, était regardé comme un homme d'une capacité supérieure, mais bouillant, emporté, ne tenant aucun compte de l'opinion publique, et affichant ses débordements avec une effronterie scandaleuse. Il aimait le faste, la dépense, et ses succès amoureux dont il tirait vanité faisaient dire au peuple qu'il possédait quelque art magique pour séduire les cœurs. Il professait la plus grande indifférence pour les affaires religieuses; car on ne sait au juste à laquelle des deux religions il appartenait. Les applaudissements populaires que recherchait Hertford avec tant de sollicitude n'étaient point du goût de Thomas Seymour. Il aimait les grandeurs aristocratiques, et son esprit fier et hautain ne savait pas même dissimuler le profond dédain qu'il ressentait pour la multitude.

Seymour résolut de sortir du rôle secondaire qu'on lui avait donné. Il essaya d'abord d'obtenir la main de la princesse Marie, puis celle de la jeune Élisabeth; mais ayant rencontré de trop grands obstacles, il offrit sa main à la veuve du feu roi. La reine douairière, dit-on, aimait depuis longtemps Seymour. Dans une de ses lettres écrite de Chelsée, elle dit : « C'est moi qui ai recherché Seymour et non Seymour qui m'a fait la cour; » elle ajoutait qu'elle l'aimait depuis la mort de lord Latimer son premier époux, et avant de devenir la femme du feu roi. Le mariage s'accomplit au mois de juin 1547, pendant que le protecteur faisait ses préparatifs pour son expédition d'Écosse. Seymour avait un double objet en vue dans ce mariage; il comptait sur les richesses que Catherine avait amassées pendant qu'elle était reine, et sur le donaire auquel elle avait droit en sa qualité de reine douairière. Il espérait en outre obtenir un accès plus facile auprès de la personne du roi par l'intermédiaire de Catherine à qui le jeune Édouard témoignait beaucoup d'amitié et de respect. Sous le rapport de la fortune ses espérances furent déçues en partie, car Catherine fut obligée par ordre du

protecteur et du conseil de rendre plusieurs bijoux de prix qui lui avaient été donnés par le roi, et qu'on ne jugea pas devoir lui laisser après son mariage. On prétend que la haine et la jalousie de lady Somerset, provoquèrent cette mesure, et qu'usant de l'autorité qu'elle exerçait sur son mari, elle le poussa à faire cet outrage à sa belle-sœur. Quoiqu'il en soit, et, peut-être, aussi à cause de ce désappointement, Seymour ne tarda pas à changer de conduite à l'égard de sa femme; d'amoureux qu'il était il redevint volage, et laissa Catherine dans un complet abandon.

Ce qu'ambitionnait Seymour, c'était d'enlever à son frère une de ces grandes charges dont il était revêtu. Somerset était en Écosse occupé à poursuivre le cours de ses succès, lorsqu'il apprit par Paget (septembre 1547) les intrigues de son frère. Les griefs allégués par le conseil contre Seymour étaient nombreux. On lui reprochait d'avoir brisé la promesse qu'il avait faite à son frère, en cherchant par des moyens détournés à lui enlever le gouvernement; d'avoir corrompu plusieurs membres du conseil privé par des promesses et des largesses; d'avoir écrit une lettre de sa main, et de l'avoir donnée à écrire et à signer au roi, avec l'intention de la lire lui-même à la chambre des communes; d'avoir excité du désordre et du tumulte dans le sein de cette chambre; d'avoir abusé de la jeunesse du roi pour lui persuader de prendre en ses mains la direction des affaires de l'État; d'avoir cherché à faire naître dans son esprit des sentiments de haine contre la personne du protecteur, enfin de lui avoir donné de l'argent pour qu'il le distribuât à ses domestiques.

Le lord protecteur, à son retour d'Écosse, somma son frère de comparaître devant le conseil. L'amiral s'y refusa d'abord; cependant le conseil ayant ordonné son emprisonnement à la Tour, il jugea prudent de se soumettre. Cet acte de soumission le sauva cette fois; on lui pardonna, et on crut un moment que l'harmonie allait se rétablir entre les deux frères. A la suite de cette réconciliation Catherine mourut en donnant le jour à une fille (30 septembre 1548). On supposa tout d'abord que Catherine était morte par le poison, et que son mari était l'auteur de ce crime. Mais la déposition d'Élisabeth Tyrwhit qui fut trouvée dans les papiers relatifs au procès du lord amiral ne confirma point cette supposition. Lady Tyrwhit s'exprimait ainsi : « Étant entrée le matin dans la chambre de Catherine, elle me demanda pourquoi j'avais tant tardé, et me dit qu'elle craignait bien qu'il n'y eût en elle quelque chose qui l'empêchât de vivre. » Puis elle ajouta : « Milady Tyrwhit, je ne suis pas heureuse, car ceux qui sont auprès de moi ne font aucun cas de moi, et rient au contraire de mes souffrances; plus je leur veux du bien, plus ils me font du mal. — Pourquoi parler ainsi, chère amie, s'écria le lord amiral. Je ne vous veux aucun mal — Je le pense ainsi, milord, répondit-elle à haute voix; puis l'attirant à elle, elle lui dit à l'oreille; « Milord, vous m'avez donné de grands et de nombreux sujets de plainte. » Le lord amiral s'assit alors auprès d'elle et chercha à la calmer par de douces paroles; mais à peine eut-il prononcé quelques mots qu'elle l'interrompit avec vivacité, et lui dit; « J'aurais donné volontiers mille marcs, si j'avais pu parler librement à Hewyke le jour où je suis accouchée; mais je ne l'ai point fait dans la crainte de vous déplaire. » On voit par ces détails que la reine Catherine ne fut pas plus heureuse avec le troisième époux qu'elle avait épousé par amour, qu'elle ne l'avait été avec le second qu'elle avait épousé par vanité.

L'avertissement du conseil ne profita point à Seymour. A peine échappé au danger, il se livra à la poursuite de ses projets ambitieux avec plus d'ardeur que jamais. Quelque temps après la mort de sa femme il renouvela ses prétentions à la main de la jeune princesse Élisabeth. Il paraîtrait que des relations d'une nature fort équivoque

et fort compromettante pour le caractère de virginité auquel prétendait Élisabeth, existèrent entre cette princesse et l'amiral, et que ces relations auraient eu lieu même du vivant de Catherine. Les dépositions des témoins dans le procès du lord amiral, nous fournissent à cet égard des détails pleins d'intérêt. Thomas Parry, trésorier de la maison de cette princesse, déclara que dans une conversation qu'il avait eue avec mistriss Catherine Ashley, gouvernante de la princesse, cette dame lui avait dit qu'elle avait reçu une forte réprimande de lady Somerset, parce que milady Élisabeth était allée un soir se promener en bateau, et qu'elle avait commis d'autres inconséquences; que lady Somerset lui avait dit entr'autres choses qu'elle, (Catherine Ashley) n'était pas digne d'être la gouvernante de la fille d'un roi. Parry ajoutait au sujet des soins donnés par l'amiral à la princesse, avoir entendu dire à Élisabeth elle-même, que l'amiral l'aimait beaucoup, et que la reine Catherine était jalouse d'elle; qu'un jour se trouvant seule avec l'amiral, la reine était entrée subitement et l'avait surprise dans les bras de l'amiral; qu'ayant alors appelé mistriss Ashley, Catherine s'était plainte à cet égard, et qu'il en était résulté un grand déplaisir pour tout le monde : » Élisabeth habitait avec la reine à cette époque, mais immédiatement après cette aventure elle quitta Chelsée. La déposition de Catherine Ashley, sur le même sujet, est plus explicite. « Elle dit qu'à Chelsée, immédiatement après le mariage de la reine, l'amiral avait coutume d'entrer fréquemment dans la chambre d'Elisabeth, avant qu'elle fût habillée, et souvent même avant qu'elle fût sortie du lit; que si elle était au lit, il ouvrait les rideaux et lui disait bonjour; qu'il s'approchait d'elle, et qu'elle s'enfonçait dans le lit pour l'empêcher de venir jusqu'à elle; que lorsqu'elle était debout il la frappait familièrement sur les hanches et dans d'autres parties du corps; et qu'un matin il avait essayé de l'embrasser au lit : qu'elle (Catherine Ashley) scandalisée d'un pareil excès d'audace, avait grondé l'amiral comme il le méritait. » Suivant mistriss Ashley, la reine était souvent témoin des libertés que son mari prenait vis-à-vis de la princesse, ce qui est assez improbable. « Une fois, ditelle, tous deux arrivèrent dans la chambre de la princesse pendant qu'elle était au lit, et se mirent à la chatouiller en sa présence. Une autre fois, la princesse s'étant amusée à jouer avec l'amiral, dans le jardin du palais, sa robe fut déchirée en plusieurs morceaux; qu'ayant grondé la princesse, sa Grâce lui repondit qu'elle n'avait pu l'empêcher parce que la reine la retenait tandis que l'amiral lui déchirait sa robe. Dans une autre circonstance, Élisabeth, dit-elle, ayant entendu la porte de la chambre s'entr'ouvrir, et se doutant qui c'était, s'était enfuie dans la chambre de ses femmes; qu'elle s'était cachée derrière le rideau, et que milord l'avait appelée pendant longtemps. » Élisabeth fit également sa déposition; mais la princesse ne faisait allusion qu'au projet de mariage que l'amiral avait formé, et ne disait rien, comme on le pense bien, à son désavantage; elle affirmait que mistriss Ashley ne lui avait conseillé ce mariage qu'autant qu'il serait agréable au protecteur et au conseil. Cependant, dans une lettre écrite par elle de Hatfield au protecteur dans le mois de janvier 1549, tandis qu'on instruisait le procès de Seymour, elle parlait d'un fait important qui serait resté ignoré sans elle : « J'ai appris, disait-elle, qu'on a répandu le bruit que j'étais enfermée dans la Tour, enceinte des œuvres de milord amiral; ces bruits sont d'infâmes calomnies et je demande à paraître immédiatement à la cour pour les détruire, et me montrer telle que je suis. » Les dépositions des témoins inspirèrent les plus vives inquiétudes à Élisabeth. Sir Robert Tyrwhit, mari de lady Tyrwhit, ayant été envoyé à Hatfield pour la surveiller, et arracher d'elle tout ce qu'il pourrait en savoir, écrivit à cet égard une lettre

au protecteur; il disait qu'à la nouvelle de l'arrestation de Parry et de mistriss Ashley, la princesse était tombée dans un profond abattement, qu'elle avait versé un torrent de larmes, et demandé à milady Brown si les témoins avaient fait quelques aveux; que lui, Tyrwhit, ayant invité la princesse à lui dire toute la vérité, en lui promettant que tout le mal et la honte retomberaient sur mistriss Ashley et ses complices, elle n'avait rien voulu avouer quoiqu'il vît clairement sur sa figure qu'elle était coupable. Le jour suivant Tyrwhit écrivait une autre lettre au protecteur dans laquelle il lui disait qu'ayant fait la question suivante à la princesse « Épouseriez-vous l'amiral dans le cas où le conseil vous donnerait son assentiment? » elle lui avait répondu avec beaucoup de vivacité, « Ceci me regarde et je n'ai rien à vous répondre à cet égard; » puis qu'elle lui avait dit : « Mais, pourquoi, cette question? qui vous a ordonné de me la faire? » « La princesse a beaucoup d'esprit, disait l'interrogateur, et on ne peut rien obtenir d'elle qu'avec beaucoup de politique. » Quelques jours après on présenta à la princesse, les confessions de Parry et d'Ashley, et elle parut comme anéantie quand elle en eut achevé la lecture. Elle écrivit au protecteur une lettre qui existe encore et dans laquelle elle le supplie ainsi que le conseil d'épargner mistriss Ashley. « La première raison, dit-elle, sur laquelle j'appuie ma requête, est que mistriss Ashley a vécu avec moi pendant longtemps et qu'elle s'est donné beaucoup de mal pour m'instruire, et pour m'élever dans des principes honnêtes; » à l'appui de l'assertion qu'elle avançait, la princesse citait un long passage de Saint-Grégoire; « la seconde raison est que, quelle que soit la part qu'elle ait prise dans les projets de milord amiral sur moi, elle ne l'a fait que, dans la pensée qu'étant membre du conseil lui-même, l'amiral ne poursuivrait l'exécution de son projet de mariage, qu'autant que le conseil y donnerait son assentiment; la troisième raison enfin c'est que le peuple sachant qu'une personne que j'ai tant aimée reste enfermée dans la Tour, ne manquera pas de croire que je suis coupable, car autrement, dira-t-il, on la rendrait à la liberté. » Élisabeth n'aurait pas fait autant de frais de logique pour se justifier si elle eût été réellement irréprochable comme elle voulait le persuader.

Une des clauses du testament du feu roi, portait que si une des deux princesses se mariait sans le consentement du conseil, elle perdrait ses droits à la succession; cependant cet obstacle à ses projets ambitieux joint aux menaces de son frère qui voulait le faire enfermer à la Tour s'il continuait à voir Élisabeth, n'arrêta point le duc. Il s'entendit en outre avec un nommé Sharington, directeur de la monnaie à Bristol, pour altérer la monnaie et fabriquer des pièces fausses. On s'empara de sa personne et il fut envoyé immédiatement à la Tour (19 janvier 1549). L'ordre d'arrestation était signée par le comte de Southampton, ce qui prouverait que le comte s'était réconcilié avec le protecteur. On essaya la crainte et les menaces sur l'esprit du prisonnier et on lui promit son pardon s'il consentait à faire acte de soumission au protecteur. Mais Seymour avait une âme forte et courageuse : il protesta de son innocence et se contenta de déclarer qu'il n'avait pris aucune part dans les projets de trahison dont il était accusé. Le parlement fut saisi de l'affaire, et il fut décidé qu'un bill d'*Attainder* serait lancé contre l'amiral. Édouard donna son assentiment de la manière suivante à cette mesure : « Nous venons de nous apercevoir que des accusations graves sont portées contre milord amiral, notre oncle; que justice soit faite; votre requête est juste, et vous pouvez conduire la procédure comme il est dit. » Le bill fut présenté à la chambre des lords, et le lendemain à la chambre des communes. Dans cette chambre il s'éleva de vives réclamations contre ce mode de procédure; et un grand

nombre de membres demandèrent que l'amiral ne fût point jugé sans être entendu. Les débats s'étant prolongés pendant quelques jours, un message du roi annonça que S. M. ne jugealt pas à propos que l'amiral fût entendu, et la chambre vota aussitôt à la presque unanimité l'adoption du bill proposé. Le 14 mars le bill reçut la sanction royale, et le 17 du même mois le conseil donna l'ordre d'exécution. Seymour mourut avec courage (20 mars 1549). Avant de livrer sa tête au bourreau, on l'entendit faire quelques recommandations au domestique du lieutenant de la Tour. On sut que l'amiral invitait ce domestique à remettre aux princesses Marie et Élisabeth, deux lettres dans lesquelles il les engageait à conspirer contre le protecteur. Ces lettres furent trouvées cousues dans la semelle d'un des souliers du domestique; et il fut lui-même exécuté. La fille que Seymour avait eue de Catherine et qui n'avait alors que six mois fut remise aux soins de la duchesse de Suffolk ainsi que son père l'avait désiré. Somerset promit de lui faire une pension annuelle, mais l'enfant resta à la charge de la duchesse de Suffolk jusqu'à sa mort qui arriva quelques mois après.

Diverses influences agitaient alors la population des campagnes. Les monnaies sans cesse altérés pendant le cours du règne précédent et du règne actuel avaient éprouvé une dépréciation considérable qui avait nécessairement élevé le prix nominal des denrées nécessaires à la consommation; mais les salaires des travailleurs n'avaient point changé, ou du moins ils ne s'étaient point élevés dans la même proportion. Une grande augmentation venait également d'avoir lieu dans le prix de la laine, circonstance qui en excitant les propriétaires à convertir leurs terres labourables en pâturages laissait un grand nombre de bras sans travail. La suppression progressive du *villainage* en donnant naissance au travail libre, avait encore diminué le nombre des travailleurs. Enfin la ruine des établissements religieux avait laissé sans pain des milliers d'individus qui auparavant trouvaient leur nourriture dans ces asiles.

Des symptômes précurseurs d'une commotion violente s'annoncèrent donc dans toutes les parties du royaume, lorsque parut une proclamation du protecteur ayant pour but de restreindre le privilége de culture dont jouissaient les habitants des villages sur les communaux et d'autres terres ouvertes. Cette proclamation alluma l'incendie. La première levée de boucliers commença dans les comtés de Somerset, de Buckingham, de Northampton de Kent, d'Essex, de Lincoln, et de Wilt. sir William Herbert réunissant à la hâte une petite troupe d'hommes déterminés battit les insurgés et leur tua un certain nombre d'hommes. Mais ce succès ne comprima pas la révolte; elle gagna bientôt le Sussex, le Hampshire, le Kent, le Glocestershire le Suffolk, le Warwikshire, l'Essex, l'Hertfordshire, le Leicestershire, le Worcestershire et le Rutlandshire. Cette manifestation vigoureuse obligea le gouvernement à envoyer des commissaires spéciaux dans les provinces pour connaître des abus et y porter remède. Ces commissaires étaient revêtus d'un pouvoir presqu'arbitraire; et ils augmentèrent le mal au lieu de le guérir.

L'esprit religieux accrut encore le désordre, et ce fut dans le Devonshire qu'il fit entendre d'abord sa voix puissante. Les révoltés de ce comté mirent à leur tête un gentilhomme du nom de Humphrey Arundel, et des prêtres catholiques; ils se réunirent au nombre de dix mille et mirent le siége devant Exeter. Lord Russell vint à leur rencontre; mais soit qu'il n'osât pas les attaquer à cause de leur force numérique, soit qu'il eût des instructions de la cour pour ne point prendre des mesures décisives, il se contenta d'observer leurs mouvements, et leur fit dire qu'il était prêt à recevoir leurs plaintes et à les transmettre au conseil. Arundel d'accord avec les principaux chefs de son parti envoya à Russel une déclaration qui comprenait quinze articles. Les révoltés demandaient que

tous les décrets des conciles généraux fussent observés; que le statut des six articles fut remis en vigueur; que la messe fut dite en latin; que le saint sacrement fut adoré; que ceux qui se refusaient à l'adorer fussent punis comme hérétiques; que la communion fût administrée au peuple à Pâques et sous une seule espèce; que le pain bénit, l'eau bénite, et les rameaux, ainsi que les images et toutes les anciennes cérémonies fussent rétablies; qu'il fût permis aux prêtres de célébrer le service divin dans les églises de paroisse; que tous les prédicateurs dans leur sermon, et les prêtres à la messe fussent obligés de prier pour les âmes du purgatoire; que le cardinal Pole fût admis à prendre place dans le conseil du roi; que la moitié des terres ecclésiastiques fussent restituées aux deux principales abbayes de chaque comté; et finalement que tous les griefs des réclamants fussent réparés comme le conseilleraient au roi Arundel et le maire de Bodmin pour lesquels les insurgés demandaient un sauf-conduit. La requête envoyée au conseil et examinée par Cranmer revint aux insurgés qui réduisirent leur demande à huit articles; mais ils y ajoutèrent une clause qu'ils avaient omise: cette clause avait rapport au célibat des prêtres sur lequel les insurgés insistaient beaucoup. Cette seconde requête n'eut pas plus de succès que la précédente, et un message fut envoyé aux insurgés au nom du roi: « Nous sommes, disait Édouard, votre souverain, lord et roi naturel Édouard VI pour vous gouverner, pour vous défendre contre tous vos ennemis extérieurs; pour présider à la bonne administration de nos lois, pour assurer les droits de chacun de vous, pour arrêter les désordres, et punir les traîtres, les voleurs, les pirates et préserver nos royaumes de la *malice des Écossais, des Français, et de l'évêque de Rome.* » Édouard terminait en jurant au nom du Dieu vivant que si les insurgés ne se repentaient pas et refusaient ses offres de pardon, ils ressentiraient cruellement la force de son bras et qu'il tirerait sa bonne épée contre eux comme il ferait contre des Turcs et des infidèles.

Les insurgés pour toute réponse poussèrent avec vigueur le siége d'Exeter. La ville, quoique bien fortifiée, aurait capitulé; car dans le sein de sa population il y avait une faction puissante qui était dévouée à la cause catholique, et qui par divers stratagèmes cherchait à faciliter l'entrée de la place aux assaillants. D'un autre côté, le parti protestant n'était pas très-uni; une violente querelle venait d'éclater entre John Courtenay et Bernard Duffield, deux des principaux chefs de ce parti. Duffield ayant été enfermé par l'ordre des magistrats à la suite de cette querelle, sa fille s'était présentée devant le maire et avait demandé que son père fût mis immédiatement en liberté. Sur le refus du maire, la jeune fille l'avait accablé d'injures et l'avait frappé au visage. Cette scène avait jeté un instant l'alarme et la confusion dans la ville entière. Enfin la disette se faisait vivement sentir; le pain manquait; la chair de cheval servait de nourriture au plus grand nombre, et cet aliment devenait plus rare de jour en jour.

Sur ces entrefaites, Russell, à qui des marchands d'Exeter venaient de faire passer une somme d'argent considérable, se transporta avec son armée à Fennington-Bridge. Les rebelles étant venus à sa rencontre, il y eut un combat sanglant dans lequel ils furent défaits. Quelques jours après un renfort arriva de Londres, commandé par lord Gray, Russell s'avançant alors sur Exeter livra bataille aux insurgés, les battit et délivra la ville. La déroute des rebelles fut complète et ils eurent un nombre considérable de prisonniers. Aussitôt des gibets furent dressés dans différents endroits du comté, et l'on pendit les principaux chefs. Arundel fut conduit à Londres, et y fut exécuté. Les historiens contemporains évaluent à quatre mille hommes le nombre de ceux qui périrent par l'épée ou par la main du bourreau dans cette insurrection.

L'Yorkshire et tout le nord de

l'Angleterre, l'Oxfordshire et le Buckinghamshire s'étaient insurgés à l'exemple du Devonshire, mais forcés de se soumettre, ils avaient été traités avec la même cruauté. Le comté de Norfolk qui s'était également insurgé ne voulut point mettre bas les armes aussi facilement. Les insurgés de ce comté insistaient principalement sur les griefs qui affectaient la condition matérielle du peuple : ils accusaient hautement la noblesse d'avarice, de rapine, d'extorsions; et se plaignaient de l'oppression qui pesait sur le peuple. Ils avaient à leur tête un tanneur du nom de Robert Ket. Leur armée se composait de seize mille hommes; et ils avaient à leur disposition une grande quantité de poudre, et d'autres munitions de guerre. Comme de fréquentes querelles s'élevaient entre eux, Ket et les autres chefs décidèrent qu'on établirait une cour suprême où les jugements seraient rendus comme dans une cour de justice; cette cour formée sur le modèle de la cour de Westminster se composait d'une cour de chancellerie, d'une cour du banc du roi, d'une cour des plaids communs; on l'établit au pied d'un grand chêne qui fut appelé l'arbre de la réformation. Sous l'ombrage de ses branches on discutait également les grands intérêts que les insurgés voulaient faire triompher; et les orateurs y étaient librement entendus. Alorich, maire de Norwhich et d'autres y vinrent faire de longs discours; Matheo Parker, qui plus tard devint archevêque de Cantorbery, monta lui-même sur l'arbre pour y pérorer contre les insurgés, mais ayant fait entendre quelques paroles de menace, cette licence parut de mauvais goût à l'auditoire; il y eut dans l'assemblée un cliquetis d'armes qui arrêta court l'orateur. Cependant on lui permit de se retirer sans lui faire aucun mal.

Cette insurrection durait depuis un mois lorsque un héraut d'armes envoyé par le conseil se présenta au camp des insurgés. Il était couvert de sa cotte de mailles, et se plaçant devant l'arbre de la réformation, il promit un pardon complet à tous ceux qui voudraient rentrer chez eux, et déposer leurs armes. Ket et la plupart de ses partisans refusèrent de se soumettre, déclarant qu'ils n'avaient pas besoin de pardon, puisqu'ils ne s'étaient point écartés de leur devoir de sujets fidèles. Les insurgés entrèrent aussitôt à Norwhich, et transportèrent dans leur camp tous les canons et les munitions qu'ils purent y trouver. La cour envoya aussitôt dans le Norfolk une force de quinze cents chevaux sous le commandement du marquis de Northampton qui parvint à entrer dans Norwich et à en chasser les insurgés. Mais le jour suivant, ceux-ci revinrent à la charge; ils tuèrent lord Sheffield, et plusieurs autres personnages de distinction, incendièrent et pillèreut la ville, et forcèrent Northampton à battre en retraite et à revenir à Londres en toute hâte avec les débris de son armée. Le conseil envoya aussitôt Warwick avec une armée de six mille hommes, et ce général s'étant frayé un passage jusqu'à Norwich, attaqua les rebelles à l'improviste, et les mit en déroute. Les fuyards poursuivis à outrance, laissèrent sur le champ de bataille trois mille cinq cents cadavres. Ket, abandonné de tous, fut trouvé le lendemain dans une berne et conduit à Norwich. On pendit neuf des principaux chefs à neuf branches différentes du chêne de la réformation. Plusieurs autres furent écartelés, et leurs membres furent envoyés dans différentes parties du royaume. Ket et son frère William, après avoir été conduits à Londres et renfermés à la Tour, furent renvoyés à Norfolk et y furent pendus enchaînés, l'un au sommet du château de Norwich, l'autre au clocher de Windham.

Pendant que le gouvernement s'occupait à réprimer ces désordres intérieurs, la guerre continuait avec la France et l'Écosse. Les armes anglaises n'étaient point heureuses en France, car, dans un court espace de temps, les Français avaient repris successi-

vement les forteresses de Sclagues, d'Ambleteuse, de Neufchâtel, et Boulogne était menacé. Du côté de l'Écosse, l'Angleterre avait également essuyé des revers; les Écossais avaient repris le château de Fastcastle dans le sud, et la forteresse importante de Broughty-castle dans le nord, ainsi que Haddington que les Anglais avaient été forcés d'évacuer. Somerset, si arrogant et si hautain dans sa première expédition contre l'Écosse, aurait voulu maintenant faire la paix avec cette contrée et surtout avec le roi de France. Il proposa à Henri de lui rendre Boulogne moyennant une somme d'argent. Mais cette proposition rencontra une vive opposition dans le sein du conseil. Alors il envoya sir William Paget en Allemagne; Paget était chargé d'offrir à l'empereur de prendre Boulogne sous sa protection, et même de lui offrir la possession de cette ville moyennant une somme d'argent raisonnable. Sa mission n'eut point de succès, car à l'époque où il arriva en Allemagne le roi de France avait fait de si grands progrès dans le Boulonnais que l'empereur jugea prudent de refuser les offres qui lui étaient faites.

L'orage grondait sur la tête du protecteur. L'insuccès de ses opérations en France et en Écosse, les disgrâces et les désastres qui en étaient résultés pour les armes nationales, la misère du peuple, et les insurrections auxquelles ce fléau avait donné naissance, la direction qu'il donnait aux affaires publiques, et enfin son arrogance et son insatiable avidité creusaient sous ses pas un abîme profond dans lequel il devait infailliblement tomber. Déjà un compétiteur dangereux se mettait sur les rangs pour lui enlever l'autorité suprême. Le comte de Warwick, qu'inspirait de ses conseils l'ex-chancelier Southampton, ce vieil ennemi que Somerset avait maladroitement écarté du pouvoir, était ce compétiteur. Warwick avait gagné en réalité les victoires dont se glorifiait le protecteur. C'était lui qui avait battu les Écossais dans la plaine sanglante de Pinkey; qui avait soumis les rebelles de Norfolk; qui avait remporté des succès éclatants sur les Français. Ces pensées irritaient Warwick et allumaient dans son cœur des désirs ambitieux. De son côté Southampton travaillait sans relâche à détacher du parti du protecteur ceux qui paraissaient y tenir encore. Aux uns il représentait que l'amitié d'un homme qui n'avait eu aucune pitié de son frère, ne méritait point de confiance; aux autres, que Somerset n'avait bâti sa grandeur que sur leur humiliation, et par le renversement de l'ancien ordre de choses; à d'autres, il parlait de la cupidité du protecteur et de ses dilapidations lorsqu'il avait fait bâtir dans le Strand le palais somptueux et magnifique qui porte aujourd'hui son nom. Somerset avait fait venir des architectes et des artistes de l'Italie pour construire cet édifice, tandis que l'État était engagé dans des guerres ruineuses qui réclamaient toutes ses ressources. Il avait forcé trois évêques à lui livrer leurs demeures épiscopales, et avait abattu une église qui le gênait, ainsi que plusieurs édifices religieux qui étaient situés dans les environs pour se servir des matériaux.

Au mois de septembre 1549, les ennemis du protecteur élevèrent la voix dans le sein du conseil et parlèrent de lui enlever le pouvoir exorbitant dont il était revêtu. Quelques jours après, Warwick et ses partisans s'étant réunis à Ely-place à Londres, appelèrent dans le sein de leur assemblée le lieutenant de la Tour, et le lord maire avec les aldermen. Tous s'y rendirent et promirent d'obéir aux ordres qui leur seraient donnés; on écrivit ensuite à la noblesse dans les provinces pour s'informer de ce qui se passait. Somerset crut d'abord en imposer à ses ennemis en faisant prendre les armes à cinq cents hommes, et en envoyant le roi au château de Windsor; il écrivit ensuite à son ami Russell qui était encore occupé dans l'ouest, pour lui dire d'accourir à la défense du roi avec toutes les forces qu'il pourrait réunir. Mais Somerset n'avait point

de courage personnel. Il adressa une lettre au conseil à Londres pour l'informer, que, pourvu qu'on ne fit aucun mal à la personne du roi, on le trouverait disposé à consentir à tout arrangement. On ne tint aucun compte de sa lettre, et le conseil, après s'être rendu dans le palais du lord maire, publia une proclamation qui déclarait Somerset traitre, et ordonnait qu'il fût éloigné de la personne du roi. Le lendemain, le conseil se réunit à Guild Hall, et confirma ce qui s'était passé. Alors Somerset fit un appel à la générosité de son rival, lui rappela l'amitié qui les avait unis dans leur enfance et les dignités qu'il lui avait données. Il adressa ensuite une proposition au conseil dans laquelle il demandait que sa querelle avec Warwick fût décidée par quatre arbitres, dont deux seraient fournis par chaque parti. Il n'était déjà plus temps de négocier le conseil composé de vingt-deux lords se rendit à Windsor; le même jour le roi fut ramené à Hampton-court et le protecteur fut envoyé à la Tour sous la garde des comtes de Sussex et de Huntingdon.

On avait beaucoup espéré de cette révolution; mais au fond l'état des choses était le même, il n'y avait rien de changé. Le pouvoir de Warwick était presque aussi étendu que celui dont il venait de dépouiller le protecteur. Les espérances que Southampton avait conçues ne se réalisèrent point; il ne fut pas réintégré dans sa place de chancelier, et encourut même la disgrâce de celui qu'il avait si fortement aidé. Le parti catholique qui croyait Warwick sincèrement attaché aux doctrines de la religion romaine, vit bientôt ses espérances déçues, car Warwick ne songeait avant tout qu'à sa fortune personnelle, et ne s'appliqua qu'à affermir l'œuvre de la réforme pour faire la cour au roi.

Le parlement rouvrit ses séances le 14 novembre 1549, et l'un de ses premiers actes fut d'adoucir la loi qui avait été rendue contre les vagabonds deux ans auparavant: il s'occupa ensuite de l'affaire du duc de Somerset, qu'il condamna à la perte de ses emplois, à la confiscation de ses biens, et à une amende annuelle de deux mille livres. Somerset voulut présenter quelques observations au sujet de l'énormité de cette amende, mais il reçut une réponse dure qui l'arrêta court. Jamais on ne vit plus de bassesse; il remercia ses juges et le roi de ce qu'ils avaient épargné sa vie. Un ennemi pareil n'était pas redoutable, on lui rendit la liberté, et quelque temps sa conduite pleine de soumission lui valut le pardon du roi, et sa rentrée au conseil. Un traité de paix fut conclu avec l'Écosse et la France, et il fut arrêté que Boulogne serait rendu au roi de France. On se rappelle que de vives clameurs s'étaient élevées dans le sein du conseil au sujet de la reddition de cette ville; mais cette fois cet article du traité de paix fut accepté presque sans débat, par les mêmes hommes. Il fut stipulé dans le traité que le roi de France payerait à l'Angleterre la somme de deux cent mille couronnes, en échange de la reddition de cette ville, et une somme égale, cinq mois après le premier payement, pour compensation des sommes que les occupants avaient dépensées pour les fortifications. C'était bien peu, si l'on songe que quelques années auparavant François Ier s'était engagé à donner deux millions de couronnes pour obtenir cette ville. La pension et l'arriéré que ce prince était convenu de payer à Henri VIII et à ses successeurs furent abandonnés.

Dans le cours de l'année 1550 et d'une partie de l'année suivante, les affaires religieuses occupèrent l'attention du gouvernement. On brûla à Smithfield, pour cause d'hérésie, une femme du nom de Jeanne Bacher ou Jeanne de Kent, et un Hollandais nommé Von-Paris qui demeurait à Londres et y exerçait la profession de chirurgien. Cranmer présenta l'ordre d'exécution de Jeanne Bacher, à Édouard qui, cédant à un mouvement de pitié naturel à son âge, refusa de le signer. Cranmer lui ayant fait alors quelques observations, il lui dit : « Je

signe puisque vous le désirez, mais je ne le fais que par soumission pour vous, et si l'acte que vous me conseillez est mauvais c'est vous qui aurez à en répondre devant Dieu. » Cette admonition solennelle faite par un jeune homme toucha l'archevêque; il fit tous ses efforts pour empêcher l'exécution, en cherchant à obtenir que Jeanne abjurât. Jeanne repoussa ses exhortations et fut brûlée vive. Bonner, évêque de Londres, qui avait été rendu à la liberté, fut réintégré en prison, et fut privé de son siége. Gardiner de Winchester, Heath de Worcester, Day de Chichester, éprouvèrent le même sort.

Une affaire religieuse qui suscita de grands embarras au gouvernement pendant quelque temps, fut la contumace de la princesse Marie, sœur aînée du roi, et héritière présomptive de la couronne. Marie avait écrit à Somerset au commencement du nouveau règne pour l'informer que tous les changements que lui ou ses collègues tenteraient d'introduire dans la religion tant que Édouard n'aurait pas atteint sa majorité, étaient contraires au respect qu'ils devaient à la mémoire du feu roi, et que ces changements n'auraient d'autre effet que de compromettre la paix publique. Le protecteur fit une réponse longue et pressante à la princesse dans laquelle il lui disait qu'il ne croyait pas que sa lettre eût été écrite par elle, et il l'exhortait, pour l'amour de Dieu, à examiner cette affaire avec plus de soin. Marie ne tint aucun compte de ces exhortations; elle résista aux ordres du conseil. Alors le conseil en vertu d'un statut du parlement, qui prescrivait l'uniformité du culte dans le royaume, l'avertit que ses chapelains n'auraient plus la permission de dire la messe, même dans sa chapelle privée. L'intervention de l'empereur dont le gouvernement sollicitait alors l'assistance dans l'affaire de Boulogne empêcha qu'on ne prit aucune mesure violente contre la princesse, et il fut décidé que la nouvelle loi ne lui serait pas appliquée du moins pour le moment. Cependant quand la paix fut conclue avec la France, on décida que la loi aurait son cours, et qu'elle serait appliquée à la princesse comme à tous les autres sujets du royaume. Deux de ses chapelains furent traduits devant les tribunaux, et le bruit s'étant répandu qu'elle avait l'intention de quitter le royaume, une flotte fut armée pour empêcher sa fuite. Marie comparut elle-même devant le conseil (mars 1551); et Édouard essaya vainement de la convertir. Alors L'ambassadeur de l'empereur donna à entendre au conseil que si on n'accordait pas à la princesse l'indulgence qu'elle réclamait, son maître déclarerait immédiatement la guerre. Il fut décidé qu'on n'inquièterait pas Marie et qu'on lui laisserait la liberté d'entendre la messe dans sa chapelle. Cette tolérance n'avait d'autre objet que de gagner du temps, car au mois d'août suivant on renouvela les tentatives qui jusqu'alors avaient eu si peu de succès. Les officiers de la maison de la princesse reçurent l'ordre d'empêcher qu'on ne célébrât la messe dans l'intérieur du palais; et sur leur refus d'obéir ils furent envoyés à la Tour. Le lord chancelier et d'autres membres du conseil se rendirent ensuite à la résidence de Marie dans l'Essex pour conférer avec elle sur ce sujet important, mais elle leur répondit : « Quand le roi sera en âge, et qu'il pourra, donner par lui-même des ordres, j'obéirai; car quoique le roi soit un prince doux et gracieux, qu'il ait des connaissances au-dessus de son âge, il n'est pas apte encore à juger de ces affaires. Messieurs, s'il y avait une flotte à envoyer en mer, ou bien à décider d'une affaire politique importante, vous croiriez que ces affaires sont au-dessus de ses forces et ne voudriez pas qu'il en jugeât. Pourquoi voulez-vous qu'il soit plus capable de prononcer sur des affaires religieuses dont l'importance est autrement grande. » La princesse déclara que si ses chapelains se refusaient à lui dire la messe, qu'ils étaient libres de le faire, mais qu'elle ne souffrirait point qu'on célé-

brât aucun autre service divin dans son palais, et que si on voulait l'y forcer elle quitterait immédiatement sa résidence. Cette fermeté en imposa au gouvernement; et « Marie continua, nous dit l'historien Burnet, de garder ses prêtres et d'entendre la messe dans son palais. »

Nous avons vu Somerset humble, abattu, demandant grâce à ses juges. Il paraissait maintenant sincèrement réconcilié avec Warwick; celui-ci lui avait même donné à la cour les fonctions insignifiantes de lord chambellan; et sentant qu'un homme aussi rapproché du trône que l'était l'ancien protecteur par les liens du sang pouvait être d'un grand secours à sa fortune naissante, il avait marié son fils aîné lord Lisle, à Lady Anne, fille de Somerset. Ce mariage était à peine consommé qu'on apprit que lord Gray, ami de l'ancien protecteur, était parti pour le nord où Somerset se disposait à le suivre pour soulever ces provinces. L'affaire en resta là pendant quelque temps; « les deux lords, Warwick et Somerset, nous dit Édouard dans son journal, se donnèrent réciproquement à dîner pour montrer au public que les bruits que l'on avait répandus sur leur discorde étaient faux, et que l'union régnait toujours entre eux. » On crut un instant à une réconciliation sincère. Sur ces entrefaites Warwick envoya le marquis de Northampton en ambassade à Paris afin de demander la main de la princesse Élisabeth, fille de Henri, pour le jeune Édouard; la proposition fut acceptée, et la dot fut fixée à deux cent mille couronnes. Les deux rois firent échange de courtoisie à cette occasion. Édouard reçut l'ordre de Saint-Michel, et le roi de France eut en retour l'ordre de la Jarretière.

Rien pourtant n'était plus trompeur que le calme qui semblait exister entre Warwick et Somerset. Warwick venait de se créer duc de Northumberland, et gardien des frontières écossaises, fonctions qui lui permettaient de couper la retraite à Somerset si celui-ci venait à se jeter dans cette partie du royaume. Il avait aussi conféré de nouvelles dignités à ses amis, en créant le marquis de Dorset, le comte de Wiltshire, et sir William Herbert, l'un duc de Suffolk, l'autre marquis de de Winchester, et le troisième comte de Pembroke. Quelques jours après la distribution de ces faveurs, la capitale apprit tout à coup l'arrestation du duc de Somerset et son emprisonnement à la Tour. Lord Gray et plusieurs de ses amis furent arrêtés le même jour, et le lendemain ce fut le tour de la duchesse de Somerset, de quelques-unes de ses dames et d'un grand nombre d'autres personnes. La déclaration d'un complice nommé sir Thomas Palmer avait déterminé ces diverses arrestations. Palmer déclara que Somerset avait envoyé lord Gray dans le nord quelques mois auparavant pour soulever le peuple de ces contrées, qu'il avait ensuite formé le projet d'inviter à dîner Warwick, Northampton et d'autres pour les assassiner; que les conspirateurs avaient l'intention d'insurger Londres; que sir Ralph Vane avait deux mille hommes sous ses ordres; que sir Thomas Arundel devait s'assurer de la Tour, et que sir Miles Partridge devait s'emparer du grand sceau. On fit grand bruit de cette découverte; des messagers furent envoyés dans toutes les cours de l'Europe, et toutes les corporations de la cité reçurent l'ordre d'exercer une grande surveillance aux portes de la ville.

Le premier décembre, Somerset fut retiré de la Tour, et conduit à Westminster-Hall où l'attendaient ses juges. Selon l'usage dans ces sortes de solennités judiciaires, un officier de justice portait la hache de la Tour à quelque pas devant l'accusé. On permit à Sommerset de se défendre, mais les juges de l'ancien protecteur n'étaient autres que ceux-là mêmes contre lesquels on l'accusait d'avoir conspiré; le duc de Northumberland, le duc Northampton, Pembroke et plusieurs membres du gouvernement. Il n'y eut pas de confrontation de témoins, on lut simplement leurs dépositions écrites. Somerset repoussa les charges principa-

les portées contre lui. Il avoua seulement que l'idée de tuer le duc de Northumberland lui était venu, et qu'il en avait parlé à plusieurs personnes, mais qu'après réflexion il s'était décidé à abandonner ce projet. Ce fut sur ce chef qu'il fut condamné; il fut ensuite ramené à la Tour. Comme l'instrument de mort qui l'avait précédé le matin ne paraissait pas cette fois dans le cortége, le peuple qui ne savait pas ce qui s'était passé, crut un instant qu'il était sauvé. L'exécution eut lieu le 22 décembre à Tower-Hill au milieu d'un immense concours de peuple. Somerset s'étant mis à genoux récita une courte prière; se levant ensuite et se tournant vers le peuple, il déclara qu'il n'était coupable d'aucune offense contre la personne du roi, que loin de se repentir de ce qu'il avait fait pendant qu'il était au pouvoir, surtout en matière de religion, il s'en réjouissait puisqu'il voyait que l'ordre de choses établi maintenant dans le royaume, se rapprochait de la forme de la primitive Église. Ici le cri national de *God save the King*, et ces mots, *grâce, grâce*, poussés par la foule interrompirent le malheureux duc. Ce tumulte était causé par le mouvement de quelques cavaliers que le peuple vit s'approcher de l'échafaud, et qu'il crut chargés d'apporter la grâce au condamné; mais le duc reconnut l'erreur et s'empressa de la détruire. Il continua de parler pendant quelque temps et termina en priant ses auditeurs d'être calmes et tranquilles. « Car dit-il, bien que mon esprit soit ferme et résolu, la chair est faible et je pourrais faillir » Après une seconde prière, il se releva, fit ses adieux au lieutenant de la Tour, et serra la main à tous ceux qui étaient avec lui sur l'échafaud. On lui banda les yeux; il posa sa tête sur le billot fatal, et aussitôt le bourreau la lui trancha. Les principaux complices de Somerset périrent de la même manière; sir Miles Partridge, sir Ralph Vane, sir Michel Stanhope, et sir Thomas Stanhope, furent exécutés le 26 février. 1552. Tous protestèrent de leur innocence, et sir Ralph Vane ajouta qu'aussi longtemps que Northumberland reposerait sa tête sur son oreiller, il le trouverait humide de leur sang.

Le parlement s'assembla le lendemain de l'exécution, et adopta dans le cours de la session plusieurs statuts importants. L'un substituait un nouveau livre de prières à ceux qui étaient en usage; un autre revisait la loi qui était relative aux crimes de trahison; un autre maintenait l'observance des jours de jeûne et des jours de fête indiqués dans le calendrier. Les autres lois avaient pour objet de pourvoir à la subsistance du pauvre, de légaliser les mariages des prêtres, et de légitimer leurs enfants. De vifs et longs débats s'engagèrent dans le sein de la chambre des communes au sujet de quelques-uns de ces bills, et principalement au sujet de celui qui était relatif aux crimes de trahison. La chambre des communes demandait qu'aucun bill *d'attainder* n'eût son effet sans qu'il y eut confrontation des témoins avec l'accusé. Cette confrontation fut même exigée par elle quelque temps après, lorsque Northumberland présenta un bill à la chambre des communes tendant à priver Tunstall, évêque de Durham, de sa place; les communes déclarèrent qu'elles ne prendraient connaissance du bill qu'autant que l'accusateur de l'évêque serait confronté en leur présence avec l'accusé, et la chambre ayant persisté dans cette résolution, elle fut dissoute par Northumberland après une session de trois mois. Les subsides ordinaires n'ayant point été votés, le gouvernement s'occupa aussitôt d'obtenir une chambre plus docile; des lettres furent envoyées aux shérifs des comtés; elles avaient pour objet de leur signaler les personnes dont ils devaient appuyer l'élection. Ces efforts eurent le succès que Northumberland en attendait. La session s'ouvrit le 1er mars 1553; les subsides furent votés; le parlement supprima l'évêché de Durham, et en fit deux nouveaux diocèses; l'un comprenait le comté de Durham, et l'autre celui de Northumberland.

L'ambition de Warwick était sans bornes. Dans ces derniers temps la santé du jeune roi paraissait fort affaiblie; l'année précédente il avait eu la rougeole et la petite vérole, et depuis quelques mois il était attaqué d'une toux violente qui résistait à tous les traitements. Son état empira tellement qu'il ne put se rendre à Westminster pour ouvrir la session. Northumberland témoigna dans cette circonstance la plus vive affection au roi en restant presque continuellement à son chevet; il voulait par là ainsi assurer l'exécution d'un projet hardi qu'il méditait. Au commencement de mai, Durhamhouse, nouvelle résidence du duc dans le Strand, fut témoin d'une cérémonie magnifique; car on y célébrait trois mariages, celui de lord Guildford Dudley, quatrième fils du duc avec lady Jeanne Gray, fille aînée du duc de Suffolk; celui de lady Catherine Dudley, sa fille, avec lord Hastings, fils aîné du comte de Huntingdon; et celui de lady Catherine Gray, seconde fille du duc de Suffolk avec lord Herbert, fils du comte de Pembroke. Les deux derniers mariages unissaient Northumberland à des familles puissantes et donnaient ainsi plus de force à son parti. Mais le premier mariage avait été conçu dans un but plus élevé. Frances, duchesse de Suffolk et mère de lady Jeanne Gray qui venait d'épouser le fils de Northumberland était l'aînée des filles de la princesse Marie, fille de Henri VII, qui avait épousé en premières noces Louis XII, roi de France, et s'était en suite mariée à Charles Brandon, duc de Suffolk. Nous avons dit autre part que les princesses Marie et Élisabeth, étaient sous le coup du statut de bâtardise promulgué sous Henri VIII, et que les descendants de Marguerite, épouse de Jacques IV d'Écosse, et sœur de Henri, avaient été reconnus par ce prince comme n'ayant aucun droit à la couronne; Jeanne Gray, belle-fille de Northumberland, pouvait donc, par mère y avoir quelques droits.

Northumberland espérait faire entrer de cette manière la couronne dans sa famille; les obstacles qui s'offraient à lui ne l'effrayèrent point. Il décida d'abord la duchesse de Suffolk à faire abandon de ses droits en faveur de sa fille aînée, et déroula ensuite ses plans au jeune roi. Northumberland avait acquis une grande influence sur l'esprit timide d'Édouard; il lui fit un tableau alarmant des malheurs qui allaient fondre sur le pays si l'une ou l'autre de ses sœurs arrivait au trône. La princesse Marie était bigote, et ses principes religieux étaient connus; Northumberland n'oublia point sans doute la prétendue bâtardise de Marie et de sa sœur Élisabeth; ensuite il lui parla de lady Jeanne Gray et de son dévouement au protestantisme. Le roi consentit à tout ce que désirait Northumberland, et convoqua à Greenwich un conseil pour lui faire part de ses intentions et des motifs qui les avaient déterminées. Les membres du conseil lui répondirent que l'acte de succession tel qu'il avait été établi par le gouvernement précédent, ne pouvait être ainsi annulé; le roi insista. Le lendemain sir Édouard Montague, grand juge de la cour des plaids communs, sir Thomas Bromley, membre de la même cour, revinrent à Greenwich et déclarèrent qu'après avoir examiné attentivement les statuts, ils avaient reconnu qu'en dressant un nouvel acte de succession, ils se rendraient coupables du crime de haute trahison. Northumberland étant entré dans la salle en ce moment appela Montague traître, et le menaça de le battre lui et les autres conseillers si l'acte n'était dressé au plus vite. Ces menaces décidèrent Montague et ses collègues; le testament fut préparé, et envoyé à la cour de chancellerie, où il fut scellé du sceau de l'État; il fut ensuite signé par tous les lords du conseil, par la plupart des juges, et par l'avocat de la couronne, et l'avocat général. On y joignit une autre pièce dans laquelle vingt-quatre membres du conseil, l'archevêque Cranmer en tête, s'engageaient sur l'honneur et par serment à observer tous les articles du testament du roi, à en surveiller

l'exécution, et à poursuivre quiconque chercherait à y porter atteinte, comme un ennemi du royaume et à le punir comme tel. Édouard mourut quelques jours après.

§ 6. Jeanne Gray est proclamée reine. — Progrès de Marie; Northumberland est arrêté et conduit à la Tour; son exécution. — Projets de mariage de la reine. — Révoltes de Wyatt. — Élisabeth est arrêtée et conduite à la Tour. — Mariage de la reine avec Philippe d'Espagne. — Haine des Anglais contre les Espagnols. — Élisabeth est retirée de la Tour. — Prudence de sa conduite. — Exécutions religieuses. — Philippe dégoûté de sa femme quitte l'Angleterre. — Prise de Calais par les Français. — Mort de Marie.

Le règne d'Édouard VI n'avait point modifié d'une manière bien importante la situation de l'Angleterre, vis-à-vis des puissances étrangères. Mais la cause du protestantisme, encore indécise, incertaine, à la mort de Henri VIII, avait fait un grand pas sous le règne qui venait de finir. C'était principalement sur ce point que s'était porté l'attention du gouvernement. Warwick en s'appuyant sur la religion nouvelle avait cru assurer le triomphe de sa cause, et les dispositions qu'il venait de prendre durent réjouir un instant les partisans de cette religion. Mais la mort d'Édouard surprit le duc à l'improviste; il n'avait pas eu le temps de faire tous ses préparatifs; et les circonstances qui le ruinèrent compromirent pendant quelque temps la cause à laquelle il avait attaché la sienne.

On cacha soigneusement pendant plusieurs jours la mort d'Édouard. Northumberland s'étant ensuite consulté avec ses amis, appela à Greenwich (8 juillet 1553) le lord maire de Londres, six aldermen et douze des principaux citoyens pour leur apprendre la mort du roi et leur communiquer ses dispositions testamentaires en faveur de lady Jeanne Gray. La députation prêta le serment d'allégeance à Jeanne Gray, et deux jours après elle fut conduite à la Tour de Londres, où elle fut reconnue publiquement comme reine. Le soir du même jour, la mort du roi Édouard ayant été rendue publique, Jeanne fut proclamée reine dans la cité. Le peuple de Londres accueillit la proclamation avec froideur, et plusieurs citoyens prononcèrent le nom de Marie. La nouvelle reine semblait elle-même protester par ses larmes contre l'ambition de ceux qui l'avaient élevée si haut. » Elle versait d'abondantes larmes, nous dit Roger Asham, et montrait par sa douleur à ceux qui avaient accès auprès d'elle qu'elle n'avait accepté le poste dangereux qu'elle occupait que parce qu'elle y avait été contrainte par ses parents et ses amis. » Que de regrets réveille le triste sort de cette victime de l'ambition. Voici le portrait que nous en a laissé l'écrivain que nous citions tout à l'heure. « Elle était dans la fleur de la jeunesse, dit-il; elle n'était point belle si l'on veut, mais elle était jolie, aimable, sans affectation, douce et modeste. Ses devoirs domestiques et l'attachement qu'elle portait à son jeune mari l'occupaient presqu'entièrement; elle aimait la retraite et la littérature élégante, et ses talents littéraires lui permettaient de lire Platon dans le grec original. »

Marie que Northumberland avait laissée dans l'ignorance de la mort de son frère, mais qu'il avait invitée de se rendre à la cour dans l'espoir de la faire prisonnière, avait été avertie à temps de ce qui se passait par un messager du comte d'Arundel. Elle s'était retirée dans le Suffolk au château de Framlingham qui est situé auprès de la mer, afin de gagner, en cas de revers, les possessions que l'empereur Charles, son parent, avait dans la Flandre. Élisabeth qui se trouvait en ce moment dans l'Hertfordshire, avait été également avertie à temps de la mort d'Édouard. Bientôt les partisans de Marie s'agitèrent dans le Suffolk, dans le Norfolk et dans le Cambridgeshire où Northumberland comptait de nombreux ennemis à cause de la sévérité qu'il avait déployée dans ces contrées contre les insurgés. Il y avait parmi ces hommes un fort parti qui penchait pour la réforme, mais lorsque Marie

leur promit solennellement de ne faire aucun changement dans la religion et les lois d'Édouard, ce parti embrassa sa cause avec ardeur. Des personnages distingués par leur naissance et puissants par leur fortune accoururent des autres provinces, pour faire prévaloir ses droits. D'un autre côté, le parti de Northumberland s'affaiblissait chaque jour par des défections. Un corps de troupes venait de passer à ses adversaires et une petite flotte qu'il avait armée pour empêcher la fuite de Marie si elle venait à quitter l'Angleterre avait arboré le pavillon de la princesse. La ville importante de Norwich venait enfin d'embrasser sa cause, et lui avait envoyé des troupes et des munitions de guerre.

Marie écrivit aux membres du conseil pour réclamer le trône qui, disait-elle, lui appartenait par le droit de sa naissance, par la décision du parlement et par la volonté de son père. Mais le conseil, qui était pour ainsi dire, gardé à vue dans la Tour de Londres par Northumberland, lui répondit que ses droits avaient été infirmés par le mariage de sa mère, et par les dernières volontés du feu roi, et par la voix générale du peuple. A peine eurent-ils fait cette réponse qu'ils apprirent que la princesse était allée à Kenning-Hall dans le Norfolk où les comtes de Bath et de Sussex, sir Thomas Wharton, sir John Mordaunt, sir Henry Bedingfield et d'autres personnages influents étaient venus la rejoindre. Cette nouvelle changea tout à coup leurs dispositions.

Northumberland ne savait quel parti prendre. D'un côté il avait à craindre les cabales et les intrigues des courtisans s'il quittait Londres, mais de l'autre il ne savait à qui confier le commandement de son armée. Un instant il eut l'idée de donner ce commandement au duc de Suffolk, père de lady Jeanne; mais Suffolk n'avait aucune capacité militaire. A demi persuadé par le conseil qui, pour s'en débarrasser, lui donnait à entendre que seul il était capable d'assurer la victoire dans un pays où il avait déjà vaincu, il se décida à marcher à la tête de ses troupes. Northumberland dans cette circonstance fit un appel chaleureux aux sentiments des membres du conseil. Il leur dit que les nobles personnages qui allaient se battre sous ses ordres risqueraient avec plaisir leur vie pour le succès de la bonne cause; que cette cause était celle de Dieu, et de l'évangile, qu'ils y avaient donné leur assentiment, en proclamant reine lady Jeanne Gray; il rappela le serment d'allégeance qu'ils avaient récemment prêté et dit que lui et ses compagnons confiaient leurs enfants et leurs femmes à leur loyauté. Tous les membres du conseil promirent solennellement de soutenir la bonne cause. Mais ces protestations n'avaient point complétement rassuré Northumberland, de tristes pressentiments assaillaient encore son âme. On rapporte que traversant les rues de Londres avec sa petite armée qui se composait de six mille hommes et que voyant le silence morne de la multitude qui était accourue sur son passage, il ne put retenir un soupir de tristesse et qu'il dit à un de ses officiers qu'on ne leur souhaitait pas seulement le « bon voyage. »

Les craintes de Northumberland n'étaient que trop fondées. Il avait à peine quitté Londres que ceux qui lui avaient fait les protestations les plus formelles de dévouement se déclaraient contre lui. On persuada d'abord au duc de Suffolk d'ordonner au conseil de se transporter dans le château de Baynard qui appartenait alors au comte de Pembroke; mais une fois rendu dans le château le conseil se déclara à l'unanimité pour la reine Marie, et lui dépêcha le comte d'Arundel, sir William Paget, et sir William Cécil pour lui annoncer sa soumission. Dans le cours de la même journée, le conseil fit appeler le lord maire et les aldermen. Alors lady Marie, fille de Henri VIII et de la reine Catherine, fut proclamée par les ordres du conseil reine d'Angleterre, de France et d'Irlande, et chef suprême de l'Église. Le conseil détacha quelques troupes pour

faire le siége de la Tour où était encore lady Jeanne. Le duc de Suffolk qui en avait la garde en ouvrit immédiatement les portes. Le duc allant aussitôt dans la chambre de sa fille, lui annonça que son règne avait cessé, et qu'elle devait se préparer à reprendre le rang plus modeste qu'elle avait quitté. On rapporte que Jeanne loin de montrer de l'affliction à cette nouvelle, parut contente, et qu'elle dit à ceux qui l'entouraient que sa conduite innocente dans cette affaire lui servirait sans doute d'excuse pour l'erreur qu'elle avait involontairement commise. Son père, le duc de Suffolk, se réunit au conseil, et apposa sa signature à tous les actes qui furent rendus au nom de la reine Marie. Northumberland lui-même arrivait alors à Cambridge avec une partie de sa petite armée, car l'autre partie s'était débandée en route, et le premier, dans cette ville, il proclamait reine la princesse Marie.

Lettres sur lettres lui arrivaient de Londres et l'instruisaient de ce qui se passait. Le conseil, qui quelques jours auparavant obéissait servilement à ses ordres, venait également de lui écrire pour lui ordonner de renvoyer ses troupes sous peine d'être traité comme traître. Cette lettre portait entre autres signatures celle du père de Jeanne, du duc de Suffolk lui-même, de Cranmer et de Cécil. Northumberland hésitait encore. Que faire? Devait-il fuir, ou implorer sa grâce? Le comte d'Arundel qui quelques jours auparavant avait déclaré qu'il verserait la dernière goutte de son sang pour lui vint l'arrêter au milieu de ses hésitations. Le duc qui manquait de noblesse et de grandeur d'âme se jeta aux genoux d'Arundel et lui demanda sa grâce en termes suppliants, mais celui-ci resta sourd à ses prières et le conduisit à la Tour de Londres où déjà par les ordres de Marie se trouvaient enfermés lady Jeanne Gray qui avait été reine pendant dix jours, le comte de Warwick, lord Ambrose, et lord Henri Dudley, fils de Northumberland; sir A. Dudley, frère du duc; le marquis de Northampton, le comte de Huntingdon; sir Thomas Palmer; sir John Gates, sir Henri Gates son frère; et le docteur Edwin Sand, vice-chancelier de l'université de Cambridge qui du haut de la chaire avait protesté contre la validité des droits de Marie. Deux jours après les cachots de la Tour s'ouvraient encore pour recevoir d'autres prisonniers d'État. C'étaient sir Roger Cholmley, chef de justice du banc du roi; sir Edmond Montague, chef de justice des plaids communs; le duc de Suffolk et sir John Cheke.

La reine Marie qui avait quitté Norfolk, arrivait alors à petites journées à Wanstead dans l'Essex (1er août). Marie trouva dans cette ville sa sœur Elisabeth, qui, décidée à faire cause commune avec elle, avait quitté sa retraite pour venir à sa rencontre. La reine congédia aussitôt sa petite armée et partit ensuite pour Londres. Le 3 août, Marie fit son entrée solennelle dans cette capitale, et se rendit à la Tour au milieu d'un cortége magnifique et d'un concours immense de citoyens. Le vieux duc de Norfolk, Edward Courtenay, fils du marquis d'Exeter qui avait eu la tête tranchée en 1538, Gardiner, et Anne, duchesse de Somerset, prisonniers d'État des règnes précédents, se présentèrent à genoux devant elle. Alors l'ancien évêque de Winchester prenant la parole au nom de tous, lui fit un discours pour la féliciter de son avénement au trône. « Vous êtes tous les prisonniers de ma propre cause, » leur répondit Marie avec courtoisie, et elle embrassa chacun d'eux. On donna aussitôt des ordres pour que ces prisonniers fussent rendus à la liberté; deux jours après, Bonner et Tunstall, évêques destitués de Londres et de Durham, furent également relâchés, et des mesures furent adoptés pour les rétablir ainsi que leurs amis dans les siéges épiscopaux dont ils avaient été privés.

Le gouvernement n'avait point encore parlé de faire aucun changement en matière de religion, mais on ne resta pas longtemps dans le doute sur les in-

tentions de la cour. Marie, aux funérailles de son frère, ordonna que le service fût fait en latin; quelques jours après, on entendit à Saint-Paul Cross des prédicateurs déclamer contre les innovations introduites dans la religion sous le règne d'Édouard. Le peuple dans cette circonstance manifesta une vive agitation; le prédicateur fut sur le point d'être lapidé, et l'un des assistants lui lança un coup de poignard qui heureusement ne l'atteignit point. Aussitôt la foule se pressa menaçante autour de la chaire, mais Bradford et Rogers, prédicateurs protestants, pour lesquels le peuple avait une profonde vénération protégèrent la fuite du prêtre catholique et parvinrent à le sauver de la fureur populaire.

L'attention publique s'arrêtait en ce moment sur les prisonniers qui étaient enfermés dans la Tour. Le 18 août, John Dudley, le duc de Northumberland, John comte de Warwick, son fils aîné, William Parr, marquis de Northampton, furent conduits à Westminster Hall, et traduits devant la cour que présidait le vieux duc de Norfolk, qui venait de recouvrer sa liberté. Northumberland déclara qu'il n'avait agi que par les ordres du conseil, et demanda si les hommes dont il n'avait fait que suivre les commandements et qui par conséquent étaient tout aussi coupables que lui, avaient droit de le juger. Cette défense fit si peu d'impression que Cranmer, Cécil, Suffolk père de Jeanne Gray qui avait été rendu à la liberté, deux jours après son arrestation, et d'autres ne se récusèrent point. La peine de mort fut prononcée contre le duc. Northumberland dans l'espoir d'obtenir son pardon de la reine en apostasiant, demanda aussitôt à s'entretenir avec quelques-uns des ecclésiastiques qui composaient le conseil pour éclairer, disait-il, sa conscience, et leur divulguer des secrets d'où dépendait la sûreté du royaume; mais ses efforts pour obtenir la vie sauve furent inutiles. Son fils, le comte de Warwick, montra plus de courage; il entendit sa sentence avec fermeté, demanda pour toute grâce qu'on payât ses dettes sur ses biens que la sentence confisquait au profit de la couronne. Le marquis de Northampton, sir Andrew Dudley, sir John Gates, sir Henri Gates, et sir Thomas Palmer furent également condamnés par la même cour. Le 22 du même mois, le lieutenant de la Tour livra trois des condamnés aux shérifs de Londres : c'étaient Northumberland, sir John Gates et Palmer. Quand Northumberland fut en présence de sir John Gates, il lui dit qu'il lui pardonnait de tout son cœur, bien que *le Conseil et lui* fussent cause de son malheur. Gates remercia le duc et lui rendit son pardon en lui disant qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même et à son ambition. Northumberland du haut de l'échafaud fit un long discours aux assistants dans lequel il les engageait à prier pour la reine, et s'agenouillant il dit à ceux qui l'entouraient : « Je veux que vous sachiez tous que je meurs dans la sainte religion catholique. Alors il récita le *Miserere*, le *De profundis* et le *Pater noster* ainsi que les six premiers vers du psaume qui commence par ces mots: « *In te, Domine, speravi*. Sa tête tomba d'un seul coup sous la hache du bourreau. Ce fut ensuite le tour de sir John Gates et celui de sir Thomas Palmer qui tous deux firent également un discours au peuple. Le dernier voulut que le bourreau essayât si la hache allait bien à son cou, et recommanda à l'exécuteur de ne point le frapper parce qu'il avait encore quelques prières à réciter; le bourreau y consentit. Palmer après quelques moments passés en prières replaça sa tête sur le billot et il fut exécuté. La tête et le corps de Northumberland furent transportés à la Tour, et enterrés près de l'endroit où reposaient les restes de sa victime, le duc de Somerset, ceux d'Anne de Boleyn et de Catherine Howard.

La reine méditait d'autres vengeances, car le cœur de Marie nourrissait une haine profonde pour le parti protestant. C'était ce parti qui avait causé les malheurs de sa mère et les siens;

c'était aux réformateurs qu'elle devait attribuer les menaces et les mauvais traitements de son père; c'étaient des ministres attachés au protestantisme qui lui avaient fait signer l'acte par lequel elle reconnaissait que sa religion était une duperie, et que sa mère n'était point la femme légitime de son père. Marie n'était point dans l'âge où l'on pardonne aisément; elle avait trente-sept ans, et son cœur, déjà aigri par tant de chagrins, l'était encore par des souffrances physiques.

Une stupeur profonde régna dans la nation quand le jour qui suivit l'exécution de Northumberland on apprit que Gardiner, évêque de Winchester, avait été élevé aux fonctions de chancelier. De plus la conduite de Marie ne justifiait que trop ces appréhensions. L'empereur Charles qu'elle consultait dans les affaires importantes, l'engageait à ne punir que ses principaux ennemis, et à ne rien faire à la hâte, Marie lui répondit : « J'ai confiance en Dieu qui m'a soutenue dans tous mes malheurs, et je ne veux pas attendre pour lui donner des marques de ma gratitude. J'agirai immédiatement et ouvertement. » En effet Marie, au mépris d'une déclaration publique dans laquelle elle disait qu'elle laisserait à tous ses sujets la liberté de conscience, et leur recommandait de ne plus employer les termes offensants de papiste et d'hérétique, venait d'ordonner l'arrestation de Cranmer qui avait prononcé le divorce de Catherine, et que Marie regardait comme le plus grand ennemi de sa mère, Cranmer fut arrêté le 15 septembre, et conduit à la Tour avec Latimer et d'autres. Quelques jours après cette arrestation on célébra la cérémonie du couronnement, et le parlement s'étant assemblé la session s'ouvrit dans chacune des deux chambres par la célébration de la grand'messe. On vit s'agenouiller à l'élévation du saint sacrement les mêmes hommes qui, quelques années auparavant, avaient déclaré cette cérémonie impie; dans la chambre des lords Taylor, évêque de Lincoln, fut le seul qui refusa de s'agenouiller; mais on le chassa immédiatement.

Le divorce de Catherine fut annulé et la reine déclarée légitime; de plus le parlement infirma par un seul vote tous les statuts relatifs à la religion qui avaient été rendus sous Édouard. De la sorte les choses revinrent à peu près au même point où elles étaient dans la dernière année du règne de Henri VIII. La reine ne refusa point le titre de chef suprême de l'Église, et ne parla point non plus de la restitution des abbayes; mais ce fut par prudence, car Marie savait que tous ces lords qui se montraient si soumis et si obéissants en matière de doctrine et de foi, opposeraient une vigoureuse résistance à tout bill qui compromettrait leurs biens et leurs propriétés. De son côté le clergé, sans prendre avis de la reine, ni s'occuper du parlement, déclara impie le livre de prières à l'usage de l'Église réformée, et arrêta qu'on supprimerait sur-le-champ le nouveau catéchisme. Les mesures les plus violentes furent adoptées contre tous les membres du clergé qui étaient mariés et ceux qui se refuseraient de revenir aux doctrines orthodoxes du catholicisme. Cranmer et Latimer étaient déjà dans la Tour; ils y furent bientôt suivis par Holgate, archevêque d'York, qui était marié; par Ridley, évêque de Londres, qui avait prêché à Saint-Paul's Cross pour défendre les droits de Jeanne Gray; par Poynet qui avait occupé l'évêché de Winchester pendant la détention de Gardiner; par Taylor, évêque de Lincoln, qui avait refusé de s'agenouiller à l'élévation du saint sacrement à la chambre des lords quand on avait ouvert la session; par Hooper, évêque de Worcester et de Glocester, qui était marié; par Coverdale d'Exeter, traducteur de la Bible. Les prisons regorgèrent bientôt d'ecclésiastiques protestants, et les moins coupables furent livrés aux horreurs de la misère et de la faim, car on leur arracha leurs bénéfices. Le service divin tel que l'avait établi la réforme fut aboli dans les églises, et la messe fut célébrée comme autrefois dans tout le royaume.

Marie ordonna qu'on procédât aussitôt contre les grands coupables. Cranmer, lady Jeanne Gray, lord Guildford Dudley, son jeune mari, et son frère, lord Ambrose Dudley, accusés de haute trahison, furent traduits devant leurs juges et condamnés à mort. La jeunesse de Jeanne Gray, et de son époux, excitait une vive sympathie dans la nation; il en était de même pour lord Guilford Dudley, et l'on crut pendant quelque temps que Marie leur ferait grâce. Cranmer. obtint un sursis; Marie lui fit même grâce de la peine de mort qui venait d'être prononcée contre lui pour le crime de trahison dont il avait été convaincu, mais il fut renvoyé à la Tour pour crime d'hérésie; crime plus grand que le premier. Aussi les amis de Cranmer, l'engagèrent-ils à quitter le royaume avant d'être arrêté; mais Cranmer leur répondit qu'il s'en remettait à Dieu, et qu'il resterait.

Le clergé vainqueur aurait voulu une soumission absolue, et ses exigences étaient grandes. Faute grave! car il aurait ramené sans peine avec de la prudence la plupart de ceux qu'il poursuivait de ses fureurs. Bon nombre de ceux-ci n'avaient adopté le culte nouveau que pour assurer leur existence et non par conviction; depuis, beaucoup d'entre eux s'étaient mariés. Or il est probable que ces ecclésiastiques ou du moins une grande partie d'entre eux seraient rentrés paisiblement dans le sein de l'Église romaine, avec la même facilité qu'ils l'avaient quittée, si on ne les eût pas dépouillés violemment de leurs bénéfices, si on ne les eût pas obligés à se séparer de leurs femmes. Une émigration considérable de ces ecclésiastiques fut la conséquence inévitable de ces persécutions. Les uns s'enfuirent dans le Danemarck, les autres cherchèrent un refuge dans l'Allemagne; mais dans cette contrée ils eurent à endurer des souffrances cruelles parce qu'ils étaient opposés aux doctrines religieuses des protestants allemands.

L'esprit public commençait à se préoccuper vivement de ces changements. La réforme n'avait à proprement parler, pour ennemis que les populations des campagnes, qui n'avaient jamais été parfaitement converties, mais la population des villes, et surtout celle de Londres professait pour elle un culte ardent. Une vive irritation en faveur du protestantisme se manifesta dans le Suffolk dont les habitants avaient replacé la reine sur le trône; plusieurs des révoltés osèrent rappeler à Marie les promesses solennelles qu'elle avait faites à cette occasion. La modération se rencontre rarement dans la victoire. On continua comme on avait commencé. Le juge Hall, l'un de ces courageux opposants, Hall qui avait défendu avec une rare énergie les droits de la reine, fut arrêté arbitrairement et mis au pilori; le malheureux juge en se voyant traité avec une telle rigueur perdit la raison, et essaya de se couper la gorge. On lui ouvrit enfin les portes de la prison, mais il était trop tard: il était fou, et il termina sa vie en se jetant à l'eau.

Marie aurait voulu se marier pour empêcher que la couronne ne tombât dans les mains d'un protestant. Elle avait été fiancée dans son enfance à Charles-Quint, puis au roi de France, puis au Dauphin, mais aucun de ces projets de mariage ne s'était réalisé. On prétend qu'elle avait alors une vive affection pour le fils du marquis d'Exeter, le jeune Édouard Courtenay, qui était sorti de la Tour par ses ordres, aussitôt son arrivée à Londres. Marie lui rendit le titre de comte de Devonshire, et les biens patrimoniaux que la condamnation de son père comme traître avait fait rentrer dans le domaine de la couronne. Mais le comte de Devonshire ayant été soupçonné de professer des doctrines anticatholiques, et faute plus grave encore! de nourrir un penchant secret pour la demi sœur de la reine, pour la princesse Élisabeth, Marie lui retira ses bonnes grâces. Marie n'avait jamais eu une grande affection pour sa sœur, et cette circonstance n'était pas de nature à l'augmenter. Élisabeth reçut donc l'ordre de se retirer dans sa résidence de Ashridge

dans le Buckinghamshire, où sir Thomas Pope et sir John Gage furent envoyés pour la surveiller. Marie songea ensuite au cardinal Pole, qui n'avait pas encore reçu les ordres sacrés, mais elle renonça bientôt à son projet lorsqu'on lui représenta que le cardinal avait cinquante-trois ans.

C'était sur Philippe II, d'Espagne, fils de Charles-Quint qui était veuf, que devait s'arrêter définitivement son choix. Marie consultait toujours l'empereur dans ses difficultés; Charles-Quint profita de cette circonstance pour faire naître l'idée de ce mariage dans son esprit. Cependant on jugea prudent de tenir sous le secret ce projet, parce qu'on prévit d'avance qu'il soulèverait une vive opposition dans la nation. En effet, quand les premiers bruits en circulèrent dans le public, les catholiques s'unirent aux protestants pour le maudire; les uns, parce qu'ils craignaient que les libertés de la nation qui avaient été acquises au prix de tant de peine et d'effort, ne fussent anéanties, et que le royaume ne devint dépendant de l'Espagne et de l'empereur; les autres, parce qu'ils voyaient déjà l'Inquisition et toutes ses horreurs s'établir au sein de l'Angleterre à la suite de Philippe dont le caractère cruel et le bigotisme étaient connus. Dans la chambre des communes le projet rencontra une vive opposition; cette chambre adressa même une pétition à la reine à cet égard; hardiesse qui provoqua la dissolution immédiate du parlement.

Cependant au mois de janvier 1554, une ambassade splendide arriva d'Espagne, en Angleterre, et le 14 du même mois, l'évêque Gardiner, en sa qualité de chancelier, annonça officiellement le mariage de Marie avec Philippe II. Les conditions en étaient fort avantageuses pour l'Angleterre. Philippe avait le titre de roi d'Angleterre, mais le gouvernement restait dans les mains de la reine que le roi devait aider dans l'administration de son royaume et de ses autres domaines à titre de simple conseiller; il était en outre convenu qu'aucun Espagnol n'aurait des places; qu'aucune innovation ne serait introduite dans les lois, les coutumes et les priviléges nationaux; que la reine ne sortirait pas du royaume sans son consentement, et que ses enfants ne la quitteraient point sans celui de la noblesse. Dans le cas de survivance de la reine, Philippe allouait à sa femme une pension de soixante mille liv. sterl. dont quarante mille liv. devaient être fournis par l'Espagne, et le reste par les Pays-Bas et les provinces qui en dépendaient; les enfants mâles de ce mariage devaient hériter de la Bourgogne et des Pays-Bas, et dans le cas où don Carlos, fils de Philippe par son premier mariage, viendrait à mourir sans descendance, les enfants de la reine devaient hériter de l'Espagne, de la Sicile, de Milan, et des autres possessions attachées à la monarchie espagnole. Le lendemain du jour où cette communication fut faite à la cour, Gardiner appela le lord maire de Londres, les aldermen, et quarante citoyens notables de Londres pour leur recommander de se conduire comme de loyaux sujets et de se réjouir d'un événement aussi heureux. Le même jour Robert Dudley, fils du feu duc de Northumberland, fut condamné à mort comme traître.

Quelques brillantes que fussent les promesses de ce traité de mariage, elles n'étaient point du goût de la nation; et de fâcheuses nouvelles annoncèrent bientôt à la cour les dispositions du pays à cet égard. On apprit en effet que sir Peter Carew venait de s'emparer de la ville et de la forteresse d'Exeter, dans le but de s'opposer au débarquement de Philippe; et que sir Thomas Wyatt, fils du poëte de ce nom, avait soulevé le comté de Kent dans la même intention. Wyatt bien qu'allié aux Dudleys avait refusé de participer au complot du duc de Northumberland; il avait le premier proclamé Marie reine dans la ville de Maidstone, et tout le parti papiste l'estimait pour son attachement aux doctrines catholiques. Mais le patriotisme de Wyatt s'était alarmé du bigotisme cruel et de l'ambition déme-

surée de la cour d'Espagne. Il avait pris les armes et plusieurs personnages éminents, entre autres lord John Gray, et le duc de Suffolk, père de lady Jeanne Gray, le même à qui la reine avait fait grâce en arrivant à Londres, avaient fait cause commune avec lui. Les plans des conspirateurs indiquaient une grande confiance ou une grande témérité. Wyatt devait marcher sur Londres et s'emparer de la Tour et de la ville; Suffolk devait soulever les provinces centrales du royaume, et sir Peter Carew soulever les provinces de l'ouest.

Le 29 janvier le duc de Norfolk et le comte d'Arundel quittèrent Londres à la tête d'une petite armée et s'avancèrent jusqu'à Rochester dont la forteresse était déjà dans les mains de Wyatt; mais ayant trouvé le pont qui conduit à la ville défendu par une batterie de canons, et une force considérable d'insurgés, ils furent obligés de s'arrêter. Wyatt n'ayant pas voulu recevoir le héraut d'armes qui lui fut envoyé du camp des royalistes, Norfolk donna aussitôt l'ordre d'avancer. Une troupe composée de cinq cents hommes de Londres s'étant alors approché du pont se disposait à commencer l'attaque lorsque l'officier qui la commandait fit faire halte, et dit à ses soldats: « La cause que nous défendons est une cause injuste, car ceux contre lesquels nous allons nous battre n'ont pris les armes que parce qu'ils ont compris quels seraient les maux qui affligeraient notre pays s'ils venaient à tomber dans les mains des Espagnols. En conséquence je crois que nous n'avons rien à leur reprocher, et que nous devons nous réunir à eux pour défendre une cause qui est aussi la nôtre. » Les soldats et leur officier faisant aussitôt volte face se précipitèrent sur les troupes de la reine, aux cris de Wyatt! Wyatt! Norfolk fut obligé de prendre la fuite, laissant au pouvoir de l'ennemi ses canons et ses munitions de guerre. Alors la troupe à laquelle s'étaient joints un grand nombre de soldats réguliers traversa le pont et prit du service avec les insurgés.

Wyatt aurait dû chercher à gagner Londres à marches forcées, car la nouvelle de la défection des troupes de Norfolk y avait jeté la stupeur et la confusion, mais il n'atteignit Greenwich et Deptford que trois jours après cette affaire. Le gouvernement avait eu le temps de se préparer; déjà la reine avait ramené quelques esprits en déclarant au lord-maire et aux aldermen qu'elle n'avait l'intention de se marier qu'autant que son conseil trouverait ce mariage avantageux et honorable pour le royaume; qu'autrement elle continuerait à rester dans son état de célibat; qu'en conséquence ils eussent à lui donner leur concours pour repousser les rebelles. D'autres précautions avaient été prises; lord William Howard et le comte de Pembroke avaient été mis à la tête d'une force imposante pour surveiller les mécontents de la ville. Enfin les insurgés venaient d'essuyer un échec important, car le jour même où la reine faisait sa déclaration au lord maire, on avait appris que Suffolk n'avait point réussi à soulever les provinces centrales, et que sir Peter Carew avait été battu dans l'ouest.

Cependant Wyatt approchait; il entra dans Kent-Street, et pénétra dans le faubourg de Southwark où il fut reçu avec joie par les habitants. Toutefois les espérances que lui fit concevoir un instant cet accueil ne se réalisèrent point, car la garnison de la Tour ayant ouvert un feu nourri d'artillerie sur le faubourg de Southwark, ces mêmes habitants changèrent de dispositions à son égard, et l'obligèrent par leurs prières et leurs plaintes à lever son camp. Wyatt se dirigea vers Kingston dans le but de traverser la rivière en cet endroit, et de tomber ensuite sur Londres et Westminster. En route il rencontra un marchand de Londres nommé Dorell : « Cousin Dorell, lui dit-il, je vous engage à dire à vos concitoyens de ma part qu'ils ont refusé la liberté que je venais leur offrir; car pour assurer leur indépendance et pour les sauver de l'oppression étrangère dont ils sont menacés, je verserais

volontiers tout mon saug. » La rivière fut franchie à Kingston : de là Wyatt s'étant rendu à Hyde-Park, pénétra jusqu'à l'endroit où est situé maintenant le palais de Saint-James. Mais déjà une partie des siens, effrayée des préparatifs formidables qui en avaient été faits pour les recevoir, et ne voyant pas venir de renforts, avaient pris la fuite. Wyatt n'en persista pas moins dans ses projets; après une légère escarmouche, il chargea lui-même la cavalerie ennemie à la tête de quatre cents des siens. La cavalerie de la reine ouvrit ses rangs pour le laisser passer; de la sorte Wyatt atteignit librement Charing-Cross, et descendit le Strand jusqu'à Ludgate. A sa grande mortification les portes de la ville restèrent fermées, et pas un homme ne parut sur les murs pour le saluer de ses acclamations. En vain criait-il : « La reine Marie! Dieu sauve la reine Marie qui a fait droit à notre pétition, et qui ne veut point d'un époux espagnol. » Les habitants, qui savaient quelles étaient les forces du comte de Pembroke, ne bougèrent point. Wyatt voulut retourner sur ses pas, mais une barrière formidable de cavalerie et d'infanterie lui barra le passage. La résistance était inutile; Wyatt se rendit à sire Maurice Berkley qui le mit en croupe derrière lui et le conduisit aussitôt à Westminster. Le reste des insurgés fit une vigoureuse résistance; déjà quelques-uns avaient pénétré jusqu'à Westminster et avaient commencé l'attaque du palais; mais l'artillerie de leurs adversaires les força de se rendre ou de chercher leur salut dans la fuite.

Une telle victoire n'était pas de nature à changer la politique du gouvernement; le système de rigueur adopté jusqu'à ce jour fut donc poursuivi avec autant de constance que par le passé. Wyatt fut conduit à la Tour, et le gouvernement publia une proclamation en vertu de laquelle il était défendu sous peine de mort de donner asile à ceux qui avaient fait partie de l'insurrection. Quelques jours après, quarante potences furent dressées dans différents endroits de Londres, et on y pendit cinquante personnes dont les cadavres restèrent suspendus jusqu'au jour où Philippe fit son entrée publique à Londres. La Tour de Londres regorgea bientôt de prisonniers de distinction. Vingt-deux des soldats de la reine qui avaient passé à l'ennemi lors de l'affaire du pont de Rochester et leur officier furent conduits dans le comté de Kent où ils furent exécutés. Soixante autres furent promenés avec une barre au cou dans les rues de Londres; cependant la reine fit grâce de la vie à ceux-ci; en résumé, dans l'intervalle d'un mois quatre cents personnes furent mises à mort.

L'espoir d'obtenir des aveux sur une affaire qu'on voulait éclaircir avait fait retarder l'exécution de Wyatt et des principaux coupables. Le jour où la nouvelle de l'insurrection était parvenue à la cour, la reine avait donné l'ordre d'arrêter sa demi-sœur Élisabeth et son premier favori, le beau Courtenay, comte de Devonshire, qu'elle soupçonnait d'avoir pris part au complot. Sir Richard Southwell, sir Edouard Hastings et sir Thomas Cornwallis se rendirent à la résidence de la princesse dans le Buckinghamshire, et la trouvèrent retenue au lit par une indisposition feinte ou réelle. Il était dix heures du soir, Élisabeth se refusa à les recevoir. Malgré ce refus et les instances des dames de service, les trois agents de la reine entrèrent dans la chambre de la princesse. « Êtes-vous donc si pressés que vous ne puissiez attendre jusqu'à demain? » leur dit Élisabeth. Ils lui parlèrent des ordres qu'ils avaient reçus, et lui témoignèrent le regret qu'ils ressentaient de la voir engagée dans une pareille affaire. « Et moi, leur dit-elle, je ne suis pas contente non plus de vous voir dans ma chambre à cette heure de la nuit. » La princesse se plaignit ensuite de la violence qu'on exerçait contre elle, et invoqua son état de maladie pour obtenir quelque délai. Élisabeth espérait, dit-on, profiter de ce délai pour prendre la fuite. Mais sir Richard Southwell et ses collègues;

avaient reçu l'ordre formel de la ramener morte ou vive. Les médecins ayant décidé qu'elle pouvait partir sans qu'il y eût danger pour sa vie, il fallut se résigner à la soumission. Le voyage se fit à petites journées; le premier jour, Élisabeth s'arrêta à Redburne, le second à Saint-Albans; le troisième, elle ne fit que sept milles, et passa la nuit à Mimnis; le quatrième jour, elle arriva à Highgate où elle s'arrêta un jour et une nuit. Entre Highgate et Londres elle vit accourir sur son passage une foule immense qui, par sa tristesse et sa contenance pleine de respect, semblait prendre part à sa position. Ces démonstrations ranimèrent ses esprits abattus. Elle traversa Smithfield et Fleet-Street dans une litière ouverte des deux côtés, précédée et suivie par une garde de cent hommes, et arriva avec ce cortége au palais de la reine, qui semblait vivement alarmée de l'intérêt qu'elle avait excité. Le conseil privé lui fit subir un interrogatoire relativement à l'insurrection de Wyatt et de Carew dans les provinces de l'ouest; Élisabeth ayant protesté de son innocence, il lui fut permis de retourner à sa résidence d'Ashridge. Courtenay, malgré ses protestations d'innocence, fut conduit à la Tour. La princesse se croyait sauvée; mais elle était à peine remise de sa frayeur qu'on arrêtait un des officiers attachés à son service comme complice de Wyatt, et qu'elle-même était conduite de nouveau prisonnière à Hampton y court. Cette fois l'accusation était formelle, car Wyatt, disait-on, était lui-même un des accusateurs; Élisabeth protesta de nouveau de son innocence, mais on lui répondit qu'il fallait qu'elle se préparât à aller à la Tour.

Au jour fixé, le comte de Sussex, accompagné d'un autre lord, se présenta devant elle, et lui dit que la barge qu'on avait préparée était prête à la conduire à la Tour. Élisabeth vivement alarmée le supplia d'attendre à la marée suivante; et sur le refus de Sussex, elle demanda d'écrire à la reine, faveur qu'elle n'obtint qu'avec peine. Élisabeth écrivit une longue lettre, dans laquelle elle rappelait à sa sœur des promesses antérieures. « Si, disait-elle, ce vieux dicton que la promesse d'un roi est plus sacrée que le serment d'un autre homme est vrai, je supplie très-humblement Votre Majesté de m'en accorder le bénéfice; je la supplie de se rappeler sa dernière promesse et ma dernière demande, afin que je ne sois pas condamnée sans de bonnes preuves. » Dans un autre passage Élisabeth repoussait avec indignation toute participation aux projets de Wyatt. « Quant au traître Wyatt, disait-elle, il peut m'avoir écrit une lettre, mais j'atteste sur ma foi que je ne l'ai jamais reçue, et pour ce qui est de la prétendue lettre que j'aurais envoyée au roi de France, je déclare que je suis entièrement innocente de ce dont on m'accuse. » Dans le post-scriptum Élisabeth demandait avec les plus vives instances une réponse à sa sœur; mais Marie ne lui en fit aucune. Ce jour était la fête des Rameaux, et des ordres avaient été donnés pour que tous les habitants allassent à l'église; de la sorte personne ne sut qu'on conduisait Élisabeth à la Tour. La barge s'étant arrêtée à la porte des Traîtres, la princesse refusa d'abord de débarquer en cet endroit; mais un des seigneurs qui l'accompagnaient ayant fait mine d'employer la violence, elle mit pied à terre en s'écriant : « Ici a débarqué un sujet loyal et fidèle; je l'atteste devant toi, ô mon Dieu, qui es maintenant mon seul ami. » Elle fit alors quelques pas et se reposa sur une pierre; le lieutenant de la Tour s'étant avancé et l'ayant invitée à quitter ce lieu, parce qu'elle y était exposée au froid et à l'humidité, elle lui répondit : « Cette place vaut mieux que celle que vous me destinez. Car Dieu seul sait où vous allez me conduire! » Elle suivit aussitôt cet officier, qui la conduisit dans une chambre dont il referma soigneusement la porte.

De sanglantes exécutions avaient précédé l'entrée d'Élisabeth dans ce

lugubre séjour. La fatale sentence prononcée depuis plus de trois mois contre Jeanne Gray et lord Guildford Dudley son époux avait reçu son exécution, leur sang venait de rougir l'échafaud. Peut-être Marie aurait-elle cédé au désir de la nation qui s'intéressait vivement à ces deux jeunes gens, et leur aurait-elle fait grâce de la vie, mais l'insurrection de Wyatt lui avait inspiré de sérieuses alarmes, et cette circonstance la décida ; elle signa l'arrêt de mort de Jeanne et de son mari. Lord Guildford Dudley fut livré aux shérifs le matin du 12 février, et fut conduit à Tower-Hill. Dudley récita ses prières, puis versa quelques larmes ; et il posa sa tête sur le billot, et mourut avec résignation. L'exécution de Jeanne Gray se fit, par mesure de prudence, dans l'intérieur de la Tour. Jeanne refusa l'assistance d'un prêtre catholique qu'on lui avait envoyé, et ne voulut point renoncer aux doctrines nouvelles qu'elle avait embrassées ; elle refusa de voir son mari, dont la présence, dit-elle, au lieu d'adoucir sa peine, ne servirait sans doute qu'à l'augmenter; « d'ailleurs, ajouta-t-elle, nous nous rencontrerons bientôt dans un monde meilleur et dans une situation plus heureuse. » Elle regarda même avec une sorte de tranquillité le corps mutilé de son époux, quand il passa sous ses yeux pour être enterré dans la chapelle de la Tour.

Tout était prêt pour elle : quand elle fut sur l'échafaud, elle adressa une courte allocution aux spectateurs et leur dit qu'elle méritait son sort pour avoir servi d'instrument à des ambitieux. Une vive émotion s'était emparée des assistants, ceux qui étaient le plus attachés à la cause de la reine Marie versaient eux-mêmes d'abondantes larmes. Quand ses femmes lui eurent ôté sa robe, et mis un mouchoir sur les yeux, elle exhorta l'exécuteur, qui tremblait à la vue de tant de beauté, à remplir courageusement son devoir; sa tête charmante tomba aussitôt sous la hache fatale. « C'est ainsi que mourut Jeanne Gray, nous dit l'évêque Godwin, cette dame renommée pour sa naissance, mais plus encore pour ses belles vertus et ses hautes connaissances ; cette victime de l'ambition de son beau-père et de son impérieuse mère, qui prit le titre de reine, et qui, précipitée du trône sur un échafaud, souffrit pour les fautes des autres, et se montra grande dans la mauvaise fortune par son courage et son innocence. »

Le duc de Suffolk, père de lady Jeanne, qui s'était laissé arrêter après sa déconfiture, lord Thomas Gray, frère du duc de Suffolk, et le savant William Thomas suivirent de près Jeanne Gray à l'échafaud. Wyatt fut exécuté le 14 avril, et mourut en déclarant que ni la princesse Élisabeth ni Courtenay n'avaient eu connaissance de ses plans. Il fut écartelé, ses membres furent envoyés en différents endroits, et sa tête fut fixée sur un pieu à Hay-Hill près d'Hyde-Park; mais elle en fut enlevée furtivement peu de temps après par quelques amis. D'autres exécutions et de nombreuses arrestations eurent lieu pendant qu'Élisabeth était enfermée dans la Tour.

Le plus remarquable des procès d'État auxquels l'insurrection de Wyatt donna naissance fut celui de sir Nicolas Throgmorton, ami de Wyatt et partisan dévoué de la princesse Élisabeth. Throgmorton avait été traduit à Guildhall le 17 avril pour y être jugé, et la cour s'attendait à une condamnation certaine. Mais Throgmorton se défendit d'une manière si adroite que le jury eut le rare courage de rendre un verdict de non culpabilité. Sir Thomas Bromley, lord grand juge, s'adressant aussitôt aux jurés, leur fit entendre des paroles de menace. « Cette affaire regarde la reine, leur dit-il, ayez bien soin de ce que vous faites. » En dépit de ces menaces, les jurés confirmèrent leur verdict. Alors Throgmorton demanda que le juge prononçât son acquittement conformément à la loi. Bromley lui répondit qu'il ne serait complétement déchargé qu'après le payement de certains droits, et ordonna au lieutenant de le reconduire à la Tour. Quant aux jurés, chacun d'eux

dut payer 500 liv. sterl. et fut mis provisoirement en prison. Quatre d'entre eux ayant fait leur soumission quelque temps après, recouvrèrent la liberté; mais les huit autres persistant à déclarer que le verdict rendu en faveur de Throgmorton était l'expression de leur conscience, furent retenus en prison. Six mois après on les traduisit devant le conseil et tous répétèrent qu'ils n'avaient point changé d'opinion; l'un d'eux déclara même qu'il avait agi dans cette affaire comme un honnête et un fidèle sujet, et qu'en conséquence on devait le mettre en liberté. Cette résistance déplut au conseil, et le chef du jury ainsi que celui qui avait pris la parole furent condamnés chacun à 2000 liv. sterl., les autres à 1000 marcs; la somme devait être payée dans les quinze jours. Ces hommes courageux furent renvoyés ensuite en prison, et des ordres furent donnés aux shérifs de Londres pour qu'ils missent les scellés sur leurs biens. Enfin, après une détention de plus de huit mois, cinq de ces jurés recouvrèrent leur liberté en payant chacun 220 liv. sterl;. les trois autres ayant représenté que toute leur fortune ne suffirait pas pour payer la somme qu'on exigeait d'eux, furent déchargés en donnant chacun 60 liv. sterl.

Élisabeth était entrée dans la Tour avec des craintes fort vives sur les dispositions de la reine à son égard, et plusieurs fois depuis elle avait cru sa mort certaine. Ses craintes prirent plus de consistance encore lorsqu'au mois de mai sir Henri Bedingfield, homme cruel et bigot, fut installé à la place du constable de la Tour; car cette circonstance rappelait à la princesse que soixante-dix ans auparavant sir James Tyrrel avait remplacé de la même manière sir Robert Brackenbury, et que dans la nuit de mystère et d'horreur qui suivit le retour de Brackenbury les deux princes de la maison d'York avaient disparu. Elle demanda avec inquiétude aux personnes qui l'entouraient si l'échafaud qui avait servi à l'exécution de Jeanne Gray avait été enlevé. Mais la reine n'en voulait point à la vie d'Élisabeth; quelques jours après la mutation dont nous avons parlé, la royale captive fut conduite par eau de la Tour à Richemond; de Richemond à Windsor, et de Windsor à Woodstock, où elle fut placée sous la surveillance du sévère et soupçonneux Bedingfield. Six jours après, on retira de la Tour Courtenay, comte de Devonshire, et on l'envoya dans la forteresse de Fotheringay.

Les mesures adoptées par le gouvernement déplaisaient à la masse de la nation et surtout au peuple de Londres, et des protestations de toute nature s'élevaient contre les changements apportés dans la religion. Au mois de juin, un prédicateur catholique nommé Pendleton, prêchant à Paul's Cross, reçut un coup de feu. Un autre jour, un chat dont on avait tonsuré la tête et qu'on avait habillé comme un prêtre de l'église romaine, fut trouvé pendu à un gibet dans Cheapside; quelques jours après on arrêta une femme du peuple qui avait répandu de sinistres prédictions contre le nouvel ordre de choses. L'irritation publique s'accrut encore par la continuation des préparatifs du mariage de la reine. Philippe était arrivé à Southampton (le 19 juillet) avec un corps nombreux de troupes et de gardes, précaution qu'il avait jugée nécessaire pour éviter le sort du comte d'Egmont, l'un de ses ambassadeurs qui, ayant été pris pour lui, avait été assailli par la populace quelque temps auparavant. Le prudent Philippe voulant s'assurer de l'opinion publique à son égard, était resté quelques jours à Southampton, mesure d'autant plus sage qu'à son arrivée dans les eaux de Southampton sa flotte avait essuyé le feu de la flotte anglaise, parce qu'elle n'avait point salué le pavillon de la Grande-Bretagne. Quatre jours après son arrivée, le prince se rendit à Winchester, où il trouva la reine qui était venue à sa rencontre: les deux futurs époux eurent de longs entretiens, et le jour de la St-Jacques, patron de l'Espagne, les noces royales furent célébrées avec beaucoup de pompe

dans cette ville. La reine et son époux se rendirent ensuite au château de Windsor, où Philippe reçut les insignes de l'ordre de la Jarretière ; de Windsor ils allèrent à Londres, où ils firent leur entrée solennelle le 12 du mois d'août.

Le parlement, que la reine avait assemblé trois mois avant l'arrivée de Philippe, commençait de son côté à montrer des dispositions moins bienveillantes en faveur de Marie; il déclara que la paix serait maintenue entre la France et l'Angleterre, malgré le mariage de la reine, et qu'il ne serait permis en aucune façon à Philippe de toucher aux domaines de la couronne. La hauteur de Philippe, son orgueil excessif, et l'étiquette espagnole qu'il apportait avec lui, n'étaient point de nature à faire revenir les esprits. Tout le monde savait qu'en contractant son mariage avec la reine, Philippe avait autre chose en vue que l'amour d'une femme jalouse et déjà sur l'âge : « personne ne l'aimait, dit un auteur de l'époque, à l'exception de la reine. » Dans l'espoir de trouver une chambre plus docile Marie convoqua un nouveau parlement, et ne négligea rien pour influencer les élections. L'or que Philippe avait apporté fut répandu à profusion, et, à l'exemple de ses prédécesseurs, la reine écrivit des lettres circulaires dans lesquelles elle recommandait aux bourgs et aux comtés d'élire des membres dévoués à sa cause. Ce parlement s'assembla à Westminster le 12 novembre ; mais il n'était pas mieux disposé. Un bill fut présenté dans lequel la reine proposait d'abolir une loi passée sous le règne de son père, qui annexait irrévocablement le titre de chef suprême de l'Église à celui de souverain; mais les propriétaires des abbayes et des terres monastiques qui remplissaient les deux chambres ayant compris que cette renonciation de la couronne au titre de chef de l'Église pouvait un jour les obliger eux-mêmes à restituer leurs terres au clergé, refusèrent leur sanction à ce bill. Alors le pape, sollicité par le clergé catholique, envoya une bulle qui assurait aux nouveaux propriétaires des terres ecclésiastiques la possession de ces biens, et cette bulle pontificale termina le différend. Le parlement montra ensuite le meilleur vouloir en matière de religion. Une adresse fut votée à Philippe et à la reine; le parlement déclarait se repentir du schisme dans lequel il avait vécu, et demandait à Leurs Majestés d'intercéder auprès du pape pour en obtenir l'absolution. Gardiner présenta la pétition au cardinal Pole, et celui-ci, en sa qualité de légat du pape, donna au parlement et à tout le royaume l'absolution demandée. Le parlement rétablit aussitôt sans la moindre hésitation les anciennes lois contre les hérétiques, rendit plusieurs statuts qui défendaient les paroles séditieuses, et déclara traître toute personne qui attenterait à la vie de Philippe pendant son mariage avec la reine. Le gouvernement aurait dû borner à cela ses exigences; mais le ministre de Marie demanda pour Philippe le droit de porter la couronne. La reine rencontra une opposition formelle, et fut obligée de renoncer au projet qu'elle avait conçu de faire couronner son époux, et de le faire nommer héritier présomptif de la couronne. Elle ne fut pas plus heureuse quand elle essaya d'obtenir des subsides pour aider son mari et l'empereur dans leurs guerres contre la France, car le parlement les lui refusa. Philippe, voulant alors essayer de se rendre populaire, engagea la reine à élargir immédiatement quelques-uns des prisonniers les plus distingués qui étaient enfermés dans la Tour, et l'on suppose que ce fut à sa recommandation qu'Élisabeth et le comte de Devonshire, ainsi que lord Henri Dudley, sir George Harper, sir Nicolas Throgmorton, sir William Sentlow durent leur liberté.

Les craintes les plus vives assaillaient la reine, car elle redoutait que la couronne ne tombât dans des mains hérétiques. Dans son désir extrême d'avoir un héritier direct, elle prit le commencement d'une hydropisie pour des signes certains de grossesse. Aussitôt avis officiel fut donné au lord maire et au parlement de son état prétendu.

Alors le lord maire de Londres et ses aldermen, habillés de rouge, se rendirent en grande solennité à l'église de Saint-Paul (27 novembre 1554) pour rendre des actions de grâce à Dieu et le remercier de cet heureux événement. Le docteur Chadsey qui prêcha en cette circonstance prit pour texte de son sermon ce verset de saint Luc: *Ne Timeas, Maria; invenisti enim gratiam apud Deum!* (ne crains rien, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu). On chanta le *Te Deum*, et il y eut une procession solennelle autour de l'église. Les deux chambres adoptèrent de leur côté plusieurs mesures importantes relativement à l'éducation que l'on donnerait au futur héritier du trône, et Philippe fut nommé protecteur du royaume pendant la minorité de l'enfant à naître, dans le cas où la reine viendrait à mourir. Mais ces joies ne furent pas de longue durée, car il devint évident à tous que la reine s'était trompée sur son état.

L'année 1555 s'annonçait sous les plus tristes auspices. L'orgueil des Espagnols déplaisait aux Anglais. Malgré la satisfaction récente que venait de leur donner Philippe en permettant qu'un Espagnol fût pendu à Charing-Cross, les Anglais persistaient à croire que le prince encourageait l'insolence de ses compatriotes. Le premier jour de l'année, toute la ville de Westminster fut mise en rumeur par une rixe violente qui éclata entre des Espagnols et des Anglais. On arrêta aussi un pauvre maniaque nommé William Featherstone qui avait pris le titre et le nom d'Édouard VI. William, qui était le fils d'un simple meunier, disait partout que sa vie avait été préservée par un miracle, et ce récit, quelque grossier qu'il fût, avait trouvé crédit parmi les habitants des campagnes. Après un emprisonnement de quelques mois, il fut pendu et écartelé à Tyburn. Tout annonçait en outre que le gouvernement allait prendre des mesures violentes contre les protestants, car la reine venait d'envoyer à Rome une ambassade brillante pour confirmer la réconciliation de la nation avec l'Église catholique, et pour se concerter avec cette cour sur les moyens de consolider l'ancienne religion dans le royaume. Déjà les prisons regorgeaient de victimes; et cependant les statuts contre les hérétiques; c'est-à-dire les lois rendues contre les Lollards sous les règnes de Richard II, de Henri IV et de Henri V ne devaient recevoir leur entière application que le 20 janvier. Enfin, une commission, chargée de juger les protestants, venait d'être installée dans l'église de Sainte-Marie Overy, dans le faubourg de Southwark.

John Roger, chanoine de Saint Paul, qui depuis un an languissait dans Newgate, au milieu des voleurs et des assassins, parut le premier devant cette cour. Roger, pour sa défense, demanda à Gardiner si lui-même n'avait pas prié autrefois contre le pape: « J'y fus forcé, lui répondit l'évêque, par des traitements cruels. — Eh bien, reprit Roger, votre intention est-elle d'user des mêmes traitements à notre égard? » Roger justifia ensuite son mariage en disant qu'il l'avait contracté en Allemagne, contrée où non-seulement le mariage était permis aux ecclésiastiques, mais où il leur était recommandé. La cour le condamna à être brûlé vif. Avant d'aller au supplice, le malheureux Roger demanda à voir sa femme et ses enfants, mais cette consolation lui fut refusée. Les feux des bûchers s'allumèrent alors dans tout le royaume pour brûler les hérétiques. Le jour qui suivit l'exécution de Roger à Smithfield, Hooper fut brûlé vif à Glocester; ce fut ensuite le tour de Robert Ferrar, évêque de Saint-David, et celui du docteur Rowland Taylor, qui subit la même peine à Hadleig, dans le Suffolk. Ce Taylor était un homme énergique et d'un grand courage qui ne dissimulait point son attachement aux doctrines nouvelles. Ses amis l'ayant engagé à fuir, « Non, répondit-il. Je veux voir Gardiner en face, et lui dire à sa barbe qu'il fait mal. » Son courage ne se démentit point; quand il parut devant Gardiner, il lui demanda comment il se présenterait devant le tribunal du juge éternel, et comment il répondrait

devant le juge suprême des serments qu'il avait faits sous Henri VIII et Édouard VI. « Ces serments étaient ceux d'Hérode, lui répondit le chancelier; je les ai brisés parce qu'ils étaient injustes. J'espere et je désire que vous fassiez de même. » Taylor ayant persisté dans sa foi, la sentence de mort fut prononcée. Quand l'évêque Bonner se présenta à la prison, pour le dégrader de la prêtrise, cérémonie ordinaire qui précédait l'exécution, et qui se pratiquait en frappant la poitrine du condamné avec la crosse, le prisonnier qui, malgré son grand âge, était encore fort et robuste, ne voulut point laisser commettre cet acte de violence sur sa personne sans résistance. « Ne le frappez point, milord, s'écria un chapelain en s'adressant à Bonner, car il vous rendrait le coup. — Par saint Pierre, je le ferai, repondit Taylor, car la cause que je défends est celle du Christ, et je ne serais pas un bon chrétien si je refusais de me battre dans la querelle de mon maître. » Tous les âges et toutes les conditions fournissaient leur contingent à ces terribles exécutions. Laurence Saunders qui, après avoir été marchand était devenu prédicateur, fut brûlé à Coventry. Un nommé William Branch, qui avant d'embrasser la religion réformée avait été moine d'Ély, fut brûlé près du cimetière de Sainte-Marguerite; John Cardmaker et John Bradford, ecclésiastiques, périrent à Londres; Thomas Hawkes, gentilhomme de l'Essex, fut brûlé à Coggeshall; John Laurence, à Colchester; Tomkins, tisserand, à Shoreditch; Pigott, boucher, à Braintree; Knight, barbier, à Maldon; Hunter, apprenti, à Brentwood.

L'évêque Gardiner, le moins cruel de ces juges, s'étant lassé de présider l'horrible cour de Sainte-Marie Overy, se démit de ses fonctions en faveur de Bonner. Celui-ci avait toutes les qualités nécessaires à un inquisiteur et à un familier du saint office, et sans contredit aucun Anglais n'était plus propre que lui à remplir de telles fonctions. Mais Bonner agissait encore trop lentement au gré du conseil privé, de la reine et de son mari, qui le pressaient de mettre plus d'activité dans ses persécutions.

Depuis le mois de mars de l'année précédente, Cranmer, Ridley et Latimer avaient été retirés de la Tour et conduits à Oxford. Les deux derniers et le primat lui-même avaient favorisé l'usurpation de Jeanne Gray, et Ridley avouait avec franchise qu'il avait agi dans cette affaire de son propre mouvement; à ce titre Ridley et Latimer pouvaient donc être traduits devant les juges comme Cranmer l'avait été lui-même, mais on préféra l'accusation d'hérésie, car on espérait obtenir d'eux la renonciation de leurs principes religieux. Tous trois comparurent le 14 avril devant leurs juges dans Saint-Mary's Church à Oxford. Plusieurs questions sur la transsubstantiation et sur l'efficacité de la messe comme sacrifice leur furent posées; il leur fut permis de débattre ces questions en public, et promesse leur fut faite que, dans le cas où ils convaincraient leurs juges, les portes de la prison leur seraient ouvertes. Cranmer, Ridley et Latimer soutinrent alternativement leur thèse; mais des sifflets et des trépignements accueillaient leurs paroles toutes les fois qu'ils émettaient une opinion qui n'était point du goût de leurs auditeurs. Latimer s'en plaignit à ses juges : « J'ai, dit-il, dans plus d'une occasion parlé en présence de deux grands rois pendant deux et trois heures consécutives sans être interrompu, mais maintenant je ne puis parler un quart d'heure sans entendre des éternuments et des sifflets. » Cranmer et Ridley se défendirent en latin; Latimer parla dans sa langue maternelle et fut mieux compris. Le 28 avril, ayant été ramenés devant leurs juges, on leur demanda s'ils voulaient abandonner leur foi, et sur leur refus, tous trois furent condamnés à être brûlés. Après un séjour de plusieurs mois en prison, Ridley et Latimer furent conduits au lieu du supplice (16 octobre 1555). Ridley marchait entre le maire d'Oxford et un al-

derman; Latimer, affaibli par l'âge, s'avançait lentement derrière lui. « Ayez bon courage, frère, lui dit Ridley en l'embrassant; Dieu diminuera pour nous l'activité des flammes ou nous donnera le courage de les supporter. » Les deux condamnés écoutèrent paisiblement le sermon que leur fit un docteur Smith; ensuite Ridley, se dépouillant lui-même de ses habits, les distribua à ses amis et aux personnes qui entouraient le bûcher. Latimer, vieux et cassé, se laissa déshabiller par l'exécuteur. Ridley fut attaché le premier au poteau, et Latimer fut placé à ses côtés. « Ayez bon courage, s'écria le vieillard, maître Ridley, soyez homme; aujourd'hui, nous allumons des flammes qui, par la grâce de Dieu, ne s'éteindront jamais en Angleterre. » Alors le feu fut mis au bûcher, et les flammes terminèrent bientôt les souffrances des deux martyrs.

La cour savait que le primat chercherait à temporiser lorsqu'il ne se sentirait plus soutenu par Ridley et Latimer, et qu'il ferait dans la crainte de la mort des actes qui le couvriraient d'infamie et jetteraient du discrédit sur le parti protestant; elle avait pour cette raison retardé l'exécution de Cranmer. Comme métropolitain, Cranmer avait en outre à rendre compte de sa conduite au pape lui-même. En conséquence le primat, qui était alors prisonnier à Oxford, fut cité à comparaître à Rome pour y répondre aux charges portées contre lui; mais comme on le pense bien, on ne permit pas à l'archevêque de quitter le royaume. Le primat ayant été condamné à être dégradé, l'évêque Bonner fut chargé d'exécuter la sentence. On prétend que Bonner insulta sa victime de la manière la plus grossière et témoigna une joie barbare à la vue de sa douleur. Cranmer fut aussitôt livré au pouvoir séculier. Ses ennemis ne s'étaient point trompés; le primat trembla à l'approche de la mort. Il écrivit une lettre suppliante à la reine, et consentit à recevoir la visite d'un moine espagnol. On lui donna à entendre qu'il pouvait obtenir son pardon s'il consentait à revenir à la religion catholique et à renier les doctrines qu'il avait professées; et pour lui inspirer plus de confiance encore on le traita avec des égards et une certaine douceur; il quitta sa prison, et alla loger chez le doyen de Christchurch où il put se promener librement; la reine, lui disait-on, l'aimait, et ne demandait que sa conversion; le conseil était rempli de ses amis qui désiraient le recevoir parmi eux. Cranmer, malgré ses soixante-septans, eut la faiblesse de disputer à la mort par un parjure le peu d'années qu'il avait à vivre; il renonça à la foi qu'il avait enseignée, et signa six pièces différentes dans lesquelles il confirmait cette renonciation. Mais le primat apprit bientôt que ses ennemis ne pardonnaient point aussi facilement. Le 21 mars 1556 il fut conduit à l'église de Sainte-Marie où le docteur Cole, prévôt du collége, fit en sa présence un long sermon dans lequel il déclara qu'il ne suffisait pas à un homme de se repentir pour détourner de sa tête le châtiment mérité. Alors Cranmer, reniant de nouveau le pape et toutes ses doctrines, protesta contre les moyens indignes dont on avait usé à son égard, et s'accusa lui-même d'avoir sacrifié la vérité à la crainte de mourir. Quand il se vit face à face avec la mort, il montra plus de courage qu'on ne l'aurait cru. Il étendit dans les flammes la main qui avait signé sa honte, et resta ferme au milieu des souffrances. Les flammes qui le consumèrent effacèrent ses fautes aux yeux des protestants, et l'Église romaine d'Angleterre vit périr toutes ses espérances sur le bûcher où il était mort. Quelques jours après, le cardinal Pole fut élevé à la primatie à sa place. Pole, convaincu de l'inefficacité des persécutions, aurait voulu y mettre un terme; mais ses sages conseils ne purent changer les dispositions de la reine ni lier les mains de ses favoris et de ses ministres.

La triste nomenclature que nous allons faire compléter le tableau des persécutions religieuses qui furent exercées sous le règne de Marie. Depuis

le martyre de Roger qui fut brûlé vif, le 4 février 1555, six mois après l'avénement de la reine, jusqu'au 10 novembre 1558, sept jours avant sa mort, deux cent quatre-vingt-huit individus, parmi lesquels on comptait cinq évêques, vingt et un ecclésiastiques, cinquante-cinq femmes et quatre enfants, furent brûlés pour leurs opinions religieuses dans différentes parties du royaume. Indépendamment de ces victimes, il y eut plusieurs centaines d'individus qui furent mis à la torture; d'autres auxquels on arracha leurs biens; d'autres qui périrent de misère et de faim dans les cachots pour la même cause. La plupart de ceux qui souffrirent pour la religion appartenaient à la classe moyenne et aux classes les plus humbles de la société. Cependant parmi les grands et les riches, il y eut quelques exemples de persécution. Les comtes d'Oxford et de Westmoreland et lord Willoughby reçurent une réprimande sévère du conseil pour leur conduite suspecte en matière de religion; le comte de Bedford fut condamné à subir un court emprisonnement pour la même cause. D'autres qui occupaient des places importantes dans le gouvernement furent obligés de les résigner.

Il était rare qu'on pardonnât dans ces occasions; et, quand on pardonnait, la clémence était souvent si dure que bien des gens lui auraient préféré le châtiment lui-même. John Cheke, l'un des hommes les plus savants de l'époque, qui avait été précepteur du roi Édouard VI et de la princesse Élisabeth, avait été enfermé dans la Tour pour avoir pris part à l'affaire de Jeanne Gray. La reine lui rendit bientôt après la liberté, mais tous ses biens furent confisqués. Ayant obtenu la permission de voyager sur le continent, Cheke alla en Suisse, et de là en Italie. A son retour il s'arrêta en Flandre et alla rendre visite à ses deux amis lord Paget et sir John Mason, qui venaient de se convertir au catholicisme, et qui étaient ambassadeurs de Marie dans cette contrée. On suppose que lord Paget, oubliant les liens d'une ancienne amitié, trahit Cheke pour faire sa cour à la reine; car celui-ci fut arrêté entre Anvers et Bruxelles par un prévôt du roi Philippe, sous prétexte que sa permission d'absence était expirée; il fut aussitôt conduit en Angleterre, les pieds et les mains liés. Cette arrestation injuste avait un autre motif; Cheke, quoique laïque, avait presque autant fait pour consolider l'Église réformée que Cranmer lui-même, et l'on espérait obtenir de lui une renonciation. Sir John Cheke, cédant à la crainte de la mort, signa trois pièces dans lesquelles il déclara publiquement qu'il acceptait toutes les doctrines de l'église romaine. Ensuite il fut obligé de remercier ses juges et persécuteurs, qui le forcèrent à s'asseoir à côté de l'évêque Bonner, pour aider cet inquisiteur à condamner ses frères protestants. La honte, le remords et la douleur terminèrent les jours du savant; il mourut à 47 ans d'une mort plus terrible que celle qu'il avait voulu éviter.

La commission ecclésiastique n'agissait en vertu d'aucun pouvoir du parlement, et cependant sa puissance était illimitée. Elle pouvait s'enquérir des hérésies, soit en forçant l'accusé à se présenter en personne, soit en appelant des témoins devant elle; ceux qui apportaient dans le royaume des livres hérétiques, ceux qui les vendaient, ceux qui les lisaient, étaient jugés par elle; elle examinait et punissait les personnes qui se conduisaient d'une manière malséante à l'église et mettaient de la négligence à aller à la messe ou à confesse; jugeait les prêtres qui ne prêchaient pas d'une manière orthodoxe, entrait de force dans les maisons, faisait des visites domiciliaires, quand elle le jugeait convenable, forçait les témoins à comparaître, et les obligeait par la torture à faire des aveux. La délation était encouragée publiquement, et des ordres étaient donnés par elle aux juges de paix des provinces pour qu'ils chargeassent deux ou trois personnes de leurs districts de surpren-

dre la confiance des familles; elle instruisait ensuite le procès des personnes ainsi accusées, sans leur dire d'où portait l'accusation.

Ces mesures violentes ne faisaient qu'aigrir les esprits, et quel que fût l'intérêt que prît Marie au salut des âmes de ses sujets, elles n'amélioraient point le moral de la nation. Les grandes routes se couvraient d'hommes désespérés qui dévalisaient les voyageurs, et les crimes augmentaient d'une manière effrayante. Cinquante-deux personnes furent condamnées et exécutées à Oxford dans une seule assise; dans plusieurs circonstances, on vit des hommes d'une haute naissance faire le métier de voleurs et de coupe-bourses. Le 18 juin de l'année 1556, un des fils de lord Sandy fut pendu à Londres pour vol; le 8 juillet de la même année, Henri Peckam, fils de sir Édouard Peckam, et John Daniel furent exécutés à Tower-Hill pour la même cause. La misère, la famine, la peste et l'insurrection vinrent aggraver la situation du pays. En 1556 des fièvres pestilentielles se déclarèrent à Londres et dans d'autres villes; l'année suivante il y eut une famine, et la peste vint à la suite. Depuis longtemps le Norfolk et le Suffolk se plaignaient amèrement de l'ingratitude de la reine. Dans l'un de ces comtés un maître d'école du nom de Clever et trois frères nommés Lincoln se mirent à la tête d'une insurrection qui inspira pendant quelque temps des inquiétudes sérieuses au gouvernement; mais Clever et ses trois associés tombèrent bientôt dans les mains de l'autorité qui les fit pendre.

De son côté le parlement continuait à se montrer rétif. Dans son zèle ardent pour le pape, Marie aurait voulu restituer à leurs premiers propriétaires les terres ecclésiastiques. « Ces terres, disait-elle, avaient été enlevées au clergé dans un temps de schisme, et par des moyens contraires à la fois aux intérêts de Dieu et de l'Église » donc une restitution des biens ecclésiastiques devait avoir lieu, et cette restitution était regardée par elle comme une chose essentielle au salut de son âme, salut qu'elle estimait plus que la possession de dix royaumes comme celui de l'Angleterre. Le parlement s'assembla le 21 octobre 1555, cinq jours après la mort de Ridley et de Latimer, et refusa de sanctionner cette mesure. Le vote des subsides donna lieu également à une vive discussion. Plusieurs membres demandèrent avec véhémence s'il était bien juste d'imposer des taxes à la nation pour subvenir aux dépenses de la couronne, lorsque la reine refusait de toucher à des fonds dont elle pouvait disposer légalement. « C'était au clergé catholique, disait-on, qui devenait plus riche de jour en jour, à faire des sacrifices en faveur de sa bienfaitrice. » Il fut répondu que le clergé consentait à donner à la reine six shillings par livre sterling. Les subsides et le bill relatif aux annates et aux dîmes furent alors adoptés. Les ministres ayant ensuite présenté un bill pour obtenir la séquestration des biens de la duchesse de Suffolk, mère de Jeanne Gray, et des personnes qui s'étaient enfuies sur le continent, la chambre des communes ne voulut point sanctionner cette mesure. Elle repoussa également un bill qui avait pour objet de frapper d'incapacité les personnes qui dans les fonctions de juges de paix n'apportaient pas assez de diligence et d'activité à poursuivre les hérétiques. Après une session très-orageuse, le parlement fut dissous le 9 décembre. Gardiner mourut dans l'intervalle de la session (12 novembre 1555), et le grand sceau fut donné à Heath, archevêque d'York.

La reine ne trouvait aucune consolation dans son intérieur. Philippe, son époux, ne l'avait jamais aimée; depuis qu'il voyait ses espérances déçues, il trouvait son mariage lourd et ennuyeux. Quelques jours avant l'ouverture de la session, il quitta l'Angleterre et partit pour le continent. Cette absence augmenta l'amour de la reine; elle écrivit à son époux les lettres les plus tendres; mais celui-ci n'y répondait que pour lui demander

de l'argent. Marie aurait voulu répondre aux exigences de Philippe, mais la somme peu importante que lui avait accordée le parlement ne lui permettait pas de faire de grandes largesses. La reine eut alors recours à des moyens aussi violents qu'arbitraires. D'abord elle désigna mille personnes dont la richesse fut évaluée approximativement et qui furent prises parmi celles qui étaient les plus dévouées à la cause, et elle leva sur elles un emprunt de soixante mille livres sterling; il y eut ensuite un emprunt général, et chaque personne possédant un revenu de vingt livres dut y prendre part; soixante mille marcs furent levés sur sept mille yeomen qui n'avaient pas payé leur contribution lors du premier emprunt, et trente-six mille livres sterling furent exigées des marchands. Le commerce fut ensuite rançonné. Des marchandises appartenant à des étrangers, achetées et payées par eux, furent saisies et mises sous l'embargo, afin de forcer les propriétaires à payer un nouveau droit. Dans une autre circonstance, la reine prohiba pendant quatre mois l'exportation des draps anglais dans les Pays Bas, afin que certains marchands de Londres dont elle avait reçu des sommes considérables eussent l'occasion de vendre avec grand profit les marchandises qu'ils avaient déjà exportées dans cette contrée. La compagnie anglaise établie à Anvers ayant refusé un emprunt de soixante mille livres sterling, Marie dissimula son ressentiment, et attendit qu'elle eût embarqué une grande quantité de marchandises pour la foire d'Anvers; elle mit alors l'embargo sur les navires et les marchandises et obligea les marchands à lui prêter soixante mille livres sterling, et à payer un impôt de vingt shillings pour chaque pièce d'étoffe. Marie défendit en outre aux marchands étrangers qui habitaient l'Angleterre de faire des exportations et en donna le monopole à des marchands anglais, qui lui donnèrent en retour beaucoup d'argent. La reine voulut ensuite emprunter de l'argent aux grandes villes commerçantes du continent, mais son crédit était si mauvais, que bien qu'elle offrît un intérêt de quatorze pour cent, elle ne trouva de l'argent que lorsque la ville de Londres consentit à lui servir de caution.

Un rapprochement s'était opéré entre la reine et Élisabeth. Cette princesse, guidée par les conseils du prudent Cécil, montrait maintenant une obéissance illimitée aux ordres de la reine. Une chapelle catholique desservie par des prêtres avait été construite dans sa résidence. Un large crucifix était constamment appendu aux murs de sa maison; elle travaillait de ses mains aux vêtements des saints et des madones; et quand elle visitait la cour, elle accompagnait la reine dans ses processions religieuses. Philippe, qui aurait désiré l'éloigner du royaume proposa à la reine de donner sa main au duc de Savoie; Mais Élisabeth eut le talent de gagner sa sœur; et cette fois, Marie résista aux désirs de son mari. Le roi de Suède essaya ensuite d'obtenir la main de la princesse pour Éric son fils aîné. L'ambassadeur suédois que l'on avait chargé de cette mission délicate avait l'ordre de s'adresser directement à Elisabeth sans faire part de cette communication à la reine ni au conseil. Élisabeth, qui voyait maintenant que la succession à la couronne ne pouvait lui échapper, rejeta l'offre et résolut de la faire tourner à son profit en déclarant qu'elle ne pouvait entendre de telles ouvertures, si préalablement elles n'avaient obtenu l'assentiment de la reine. Marie fut charmée de cette marque de confiance; il paraît pourtant qu'Élisabeth ne cessa pas de se mêler dans les intrigues secrètes que ses amis ourdissaient contre l'État.

La perspective d'une fortune brillante s'ouvrait alors devant l'ambitieux Philippe. Charles-Quint, son père, après un règne long et glorieux, venait de résigner ses immenses possessions en sa faveur et s'était retiré sur les frontières de la Castille et du Portugal dans le monastère de Saint-Just. Toutefois un événement de cette importance ne pouvait s'accomplir sans commotion.

Ainsi Paul IV qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre croyant l'occasion favorable pour renverser la domination espagnole en Italie, avait ouvert à cet égard des négociations avec la cour de France. Mais Philippe avait tout prévu. Déjà le duc d'Alva prenait, par ses ordres, le commandement suprême de toutes les provinces italiennes qui étaient sous la domination espagnole, et s'apprêtait à combattre l'armée française qui s'avançait à travers les Alpes, et menaçait la Lombardie.

Philippe vint à Londres à cette occasion (mars 1557) pour demander des secours à la reine et l'engager à déclarer la guerre à la France; mais le cardinal Pole et la plus grande partie du conseil s'opposèrent à ses projets guerriers. Il était impossible, en effet, de se dissimuler qu'une guerre avec la France entraînerait une guerre avec l'Écosse, et que les plus grands dangers pourraient en résulter pour le pays, dans une situation financière aussi mauvaise et dans l'état d'irritation où étaient les esprits. Philippe était furieux; et l'on rapporte qu'il déclara à sa femme que si entière satisfaction n'était pas donnée à ses demandes, il quitterait immédiatement le royaume et qu'il ne la reverrait jamais. Un événement, peu important par lui-même, permit à la reine de servir les intérêts de son époux. Parmi les réfugiés anglais qui étaient en France il y avait un nommé Thomas Stafford, homme de naissance et d'une grande influence. Stafford, dans l'espérance d'insurger l'Angleterre, traversa le détroit avec trente-deux personnes, et débarqua à Scarborough dans l'Yorkshire; mais le troisième jour il fut fait prisonnier avec les siens par le comte de Westmoreland. Les prisonniers, conduits à Londres, furent mis à la torture, et ils déclarèrent que le roi de France les avait aidés et encouragés dans leur entreprise. Stafford eut la tête tranchée à Tower-Hill, le 28 mai, et le lendemain trois de ses compagnons furent pendus à Tyburn. Marie, tirant avantage des aveux des révoltés, accusa la France de donner asile aux proscrits de son royaume, et déclara la guerre à cette contrée. Philippe quitta aussitôt l'Angleterre après avoir recommandé à sa femme de lever le plus promptement possible des troupes et de les lui envoyer sur le continent pour agir de concert avec les siennes sur les frontières septentrionales de la France. Cette levée de troupes était fort difficile à exécuter; cependant, après de grands efforts, Marie parvint à mettre sur pied mille cavaliers, quatre mille fantassins et deux mille pionniers.

Vers cette époque, Anne de Clèves mourut paisiblement à Chelsée; elle fut enterrée dans l'abbaye de Westminster avec les honneurs dus à une princesse du sang royal. « Le peuple, nous dit Holinshed, avait pour elle une grande affection. » L'armée anglaise était commandée par le comte de Pembroke et lord Robert Dudley. Elle se réunit à l'armée de Philippe, et une victoire complète fut remportée sur les Français sous les murs de Saint-Quentin. Quand la nouvelle en parvint en Angleterre, Marie ordonna qu'on fît des processions dans tout le royaume et qu'on chantât des *Te Deum* dans toutes les villes pour célébrer un événement aussi glorieux. Cependant cette joie fut de courte durée. Le duc de Guise, qui commandait l'armée française en Italie, avait repassé les Alpes au premier bruit de cette défaite, et était accouru vers les frontières menacées. Ayant appris que l'armée ennemie s'était retirée en Flandre à l'approche de l'hiver pour prendre ses quartiers, il résolut de mettre le siége devant Calais qui jusqu'à ce jour avait été regardée comme imprenable. Au mois de novembre, Strozzi et Delbene, ingénieurs italiens qu'il avait avec lui, s'introduisirent déguisés dans la ville. Philippe offrit à Marie de jeter une garnison espagnole dans la place, mais le conseil, par un motif bien raisonnable de jalousie, refusa l'offre. L'Angleterre n'était pas cependant en état de faire aucun effort par elle-même. Sa marine était ruinée; la reine pour envoyer des troupes en Flandre avait fait saisir tout le blé qu'on avait pu trouver dans le Norfolk et le Suffolk

sans le payer; elle avait en outre obligé la ville de Londres à lui prêter soixante mille livres st. (1,500,000 francs); de la sorte la garnison de Calais et ses habitants restèrent sans secours.

Guise entra dans les retranchements anglais le premier jour de l'année 1558 et se rendit maître après deux jours de siége de deux postes importants dont l'un commandait l'entrée de la rade, et l'autre la route de Flandre. Le jour suivant il battit en brèche à la fois les murs de la ville et ceux du château, et il envoya Grammont vers la fin du jour reconnaître la forteresse. Sur le rapport de cet officier que la citadelle semblait abandonnée, Guise à la tête des siens se jeta dans les fossés et entra par la brèche dans la place. Les Anglais avaient amassé une grande quantité de poudre afin de faire sauter la citadelle; mais les Français en sortant des fossés avec leurs vêtements imprégnés d'eau mouillèrent les poudres qui ne firent point explosion. Guise ordonna aussitôt l'assaut de la ville, qui capitula après quelques jours de siége. La capitulation portait que la ville avec toute sa grosse artillerie, ses vivres et ses munitions de guerre serait livrée au roi de France; que les habitants auraient la vie sauve, et qu'on leur accorderait un sauf-conduit pour aller où bon leur semblerait, mais que le commandant de la place et cinquante autres personnes désignées par le duc resteraient prisonniers, et n'obtiendraient leur liberté que sur rançon. Le lendemain, les Français prirent possession de Calais, et tous les habitants, hommes, femmes et enfants, au nombre de quatre mille deux cents personnes, sortirent de la place. Quelques jours après Guise se rendit maître de la ville et du fort de Guines, qui est à une petite distance de Calais, et du château de Ham.

C'est ainsi qu'après un siége de huit jours l'Angleterre perdit cette ville de Calais dont la prise avait coûté tant d'efforts à Édouard III, et qu'elle avait conservée à travers les différentes vicissitudes de sa fortune pendant deux cent onze ans. La joie de la cour de France ne peut se rendre; mais autant cette joie fut vive, autant elle inspira de regrets amers en Angleterre. C'était là en effet une humiliation bien grande, un coup bien dur pour l'orgueil national. Calais, l'un des yeux de l'Angleterre, comme on l'appelait, appartenait maintenant à la France. Son importance commerciale et sa proximité d'Anvers augmentaient encore les regrets. Aussi de longs murmures accusèrent-ils le gouvernement de ce triste résultat. Les conséquences de cette perte semblaient ne pas devoir s'arrêter là. La vieille ennemie de l'Angleterre, l'Écosse commençait déjà à s'agiter. Marie de Guise, reine douairière d'Écosse, deux ans avant cet événement, était allée en France où était sa fille Marie, et en était revenue avec des dispositions plus hostiles contre l'Angleterre. Nommée régente à son retour, Marie de Guise avait fait diversion en faveur de la France sur les frontières, et, depuis la prise de Calais, le roi de France venait de marier son fils aîné avec Marie Stuart, fille et seule héritière de Jacques V, dernier roi d'Écosse. L'importance politique de ce mariage sera développée dans le règne suivant. Le mariage fut célébré à Paris, le 24 avril 1558. Marie n'avait alors que seize ans, et son mari était moins âgé qu'elle de quelques mois.

Quelque temps avant ce grand événement, la reine convoqua son parlement pour lui demander de l'argent; et, tourmenté du désir de recouvrer Calais, et de venger l'honneur des armes nationales, le parlement vota des subsides considérables. Le clergé fit en outre un don volontaire de huit shelling par livre sterling. Avec cette somme Marie loua un grand nombre de vaisseaux et arma une flotte de près de cent voiles dont elle donna le commandement à Édouard, lord Clinton, grand amiral d'Angleterre. Clinton reçut l'ordre de réunir sa flotte à celle du roi Philippe, et de profiter du moment où les troupes françaises seraient engagées avec l'armée espagnole pour ravager la côte et surprendre quelques villes et notamment celle de Brest.

Mais l'expédition fut mal conduite : au lieu d'aller directement à Brest, Clinton et l'amiral flamand allèrent bombarder la petite ville du Conquet, qu'ils mirent au pillage; de là, s'étant avancés dans le pays, ils brûlèrent plusieurs villages, et revinrent ensuite à leurs vaisseaux. Les Flamands, entraînés par le désir du pillage, ayant pénétré plus avant dans l'intérieur que les Anglais, rencontrèrent une troupe armée qui leur tua quatre ou cinq cents hommes. Ce débarquement donna l'éveil aux Français, et des forces considérables s'étant réunies dans la Bretagne sous le commandement du duc d'Étampes, Clinton n'osa plus faire de descente et rentra en Angleterre avec sa flotte. Dans le nord, une petite escadre composée de dix vaisseaux anglais contribua pourtant au succès de la bataille de Gravelines gagnée contre les Français par le comte d'Egmont. S'étant approchée du théâtre de l'action, elle ouvrit un feu terrible sur le flanc droit de l'armée française, et décida par cette manœuvre du succès de la journée. Le maréchal de Termes, Villebon, et d'autres Français de distinction furent faits prisonniers, et un grand nombre de soldats français périrent dans les flots en cherchant à s'échapper.

La mort de la reine, événement plus important pour l'Angleterre que la bataille de Gravelines, suivit de près cette journée. Vers le commencement du mois de septembre Marie tomba malade. Elle quitta aussitôt sa résidence favorite de Hamptoncourt, et se rendit à Westminster, où elle expira après avoir langui pendant six semaines (17 novembre 1558). On n'a aucune certitude sur la maladie qui la conduisit au tombeau. Quelques personnes prétendent qu'elle fut attaquée d'une sorte de maladie épidémique qui régnait alors et qui fit de grands ravages parmi la noblesse. D'autres ont supposé, et cette assertion paraît plus vraisemblable, que ce fut le chagrin d'avoir perdu Calais qui causa sa mort. Dans ses derniers instants, Marie poussait de profonds soupirs, et quelques membres de son conseil lui ayant parlé du roi Ferdinand, elle leur répondit que ce n'était point la seule cause de sa douleur, mais qu'elle avait au fond du cœur une blessure plus profonde. Quelques jours après cet entretien elle fit connaître aux dames qui étaient auprès d'elle quelle était cette blessure. « Quand je serai morte et qu'on m'ouvrira, vous trouverez, dit-elle, Calais au fond de mon cœur. » Marie fut enterrée à Westminster dans la chapelle de Henri VII, selon les rites de l'Église romaine. Quelques jours après sa mort, le cardinal Pole, célèbre par sa sagesse, sa douceur et l'amour que ses vertus avaient inspiré généralement, la suivit au tombeau.

Ainsi se termina ce règne terrible; il avait duré cinq ans quatre mois et onze jours. Malgré tant de sang répandu, Marie a trouvé de chauds apologistes parmi les écrivains catholiques. Ces écrivains vantent généralement la douceur de son caractère, la bonté de son âme, sa libéralité envers ses amis, l'élévation de son esprit et l'étendue de ses talents littéraires. Les faits que nous venons de rapporter nous disent ce que nous devons croire de cette opinion. De leur côté la plupart des écrivains protestants, cédant à l'influence du préjugé contraire, ont jugé Marie avec une grande sévérité. Il est évident que ces écrivains n'ont point tenu compte de l'esprit du temps où vivait cette souveraine, ni des persécutions antérieures commises par les protestants sur les catholiques sous le règne d'Henri VIII et celui d'Édouard VI. Leur assertion est cependant plus fondée que celle des catholiques. Le règne de Marie ne fut qu'une série continuelle de violences, d'exactions et d'injustices. L'élévation de son esprit, si elle en eut réellement, consista à ramener toutes choses à elle-même. Ses talents littéraires si vantés par Burnet, Michel de Venise et d'autres, ne lui donnèrent aucune connaissance de l'esprit de la nation dont les destinées étaient dans ses mains. Elle ne voulut point se plier aux besoins de son peuple; ce fut son

peuple qui dut se plier aux caprices de son imagination superstitieuse et malade, à son désir de plaire à un mari qui ne l'aimait point, et qui était odieux à la nation.

§ 7. Avénement d'Élisabeth au trône. — Sa politique à l'égard des catholiques. — Ses premiers différends avec l'Écosse. — Ses machinations dans cette contrée. — Elle refuse plusieurs offres de mariage. — Sa jalousie à l'égard de Marie Stuart. — Elle soutient le parti huguenot en France. — Elle propose Leicester, son favori, à Marie Stuart pour époux. — Sa coquetterie. — Mariage de Marie Stuart avec Darnley. — Dépit qu'en conçoit Élisabeth. — Meurtre de Rizzio. — Plusieurs historiens prétendent qu'Élisabeth ne fut pas étrangère à cet assassinat. — Elle donne asile aux meurtriers. — Dépit qu'elle éprouve en apprenant la naissance de Jacques. — Elle accepte d'être marraine du prince.

A. D. 1558. « Rien ne pourrait exprimer la joie qui éclata parmi le peuple, nous dit l'historien Goldsmith, à l'avénement d'Élisabeth au trône, où elle monta sans la moindre opposition. Elle était à Hasfield lorsqu'elle apprit la mort de sa sœur. Elle se hâta aussitôt de se rendre à Londres, où elle fut accueillie par des acclamations universelles. Élevée à la meilleure des écoles, celle de l'adversité, Élisabeth avait fait un digne usage de la solitude où elle avait toujours vécu. Privée des jouissances et des plaisirs du monde, elle s'était livrée entièrement aux charmes de l'étude. Son esprit était cultivé avec soin; elle avait appris plusieurs langues étrangères; mais de tous les talents naturels qu'elle possédait, celui qui lui procura le plus d'avantages, fut celui de savoir dissimuler à propos ses opinions, de vaincre ses penchants, de ne blesser personne, et de savoir régner enfin.

« La reine vierge, ainsi que plusieurs historiens l'ont nommée, ne put s'empêcher en se rendant à la Tour, selon la coutume ordinaire, de faire la différence de sa position actuelle avec celle où elle était lorsqu'elle y avait été amenée prisonnière. A peine eut-on proclamé son avénement, que Philippe son beau-frère, qui lui avait toujours témoigné de l'affection, ordonna à son ambassadeur à Londres, le duc de Feria, de lui faire des propositions de mariage. Élisabeth ne pouvait qu'éprouver de la répugnance pour un pareil mariage. Elle n'aimait point la personne ni la religion de cet amant. Elle voulait d'ailleurs jouir des plaisirs de l'indépendance et des nombreux hommages auxquels elle avait droit de prétendre. Cependant, quelle que fût sa façon de penser relativement à cette proposition, elle fit à Philippe une réponse très-obligeante, quoique évasive, et dont il conçut tant d'espoir, qu'il envoya un courrier à Rome afin d'obtenir les dispenses nécessaires pour ce mariage. »

Dix jours après son couronnement le parlement s'assembla (25 janvier 1559), et divers actes furent adoptés concernant la religion. Élisabeth ne s'était point encore prononcée ouvertement en faveur de la religion protestante; elle laissa à la prudence de sir William Cécil, qu'elle venait de nommer secrétaire d'État, le soin de diriger cette importante affaire. D'après les conseils de cet homme d'État, les exilés furent rappelés, et la liberté fut rendue à tous les prisonniers renfermés pour cause de religion. La reine fit publier ensuite une proclamation qui défendait à tout prédicateur de prêcher sans une permission spéciale; elle suspendit l'exécution des lois qui s'opposaient à ce que le service se fît en anglais, et défendit que l'hostie fût élevée en sa présence. Les communes lui ayant représenté que la sûreté et la tranquillité de son royaume exigeaient qu'elle se mariât, elle les remercia de leur avis, et leur dit qu'elle était la femme de son peuple, et qu'elle serait charmée qu'on pût graver pour épitaphe sur sa tombe, qu'Élisabeth ayant régné avec équité, avait vécu et était morte vierge.

Élisabeth, pour ne point alarmer les catholiques, avait parlé en montant sur le trône de ne point changer la religion qu'elle avait trouvée établie par la loi; vaines promesses! Dans le cours d'une session qui ne dura que quelques mois, le parlement rendit à la couronne les annates et les dîmes,

nomma la reine chef suprême de l'Église, et remit en vigueur les lois d'Édouard sur la religion; en un mot, l'Église anglaise fut définitivement perdue pour le parti papiste. Une vive opposition se manifesta d'abord contre ces changements parmi les évêques et les hauts fonctionnaires du clergé catholique; mais comme cette opposition entraînait la perte du bénéfice, elle ne tarda pas à se calmer. L'Angleterre, qui depuis le commencement du règne de Henri VIII avait changé trois fois de croyance, en changea une quatrième fois; sur neuf mille quatre cents bénéficiaires existant dans le royaume, il n'y eut que quatorze évêques, douze doyens, autant d'archidiacres, cinquante chanoines, quinze recteurs de colléges, et environ quatre-vingts personnes du clergé paroissial qui aimèrent mieux renoncer à leurs bénéfices qu'à leurs sentiments religieux. La plupart de ceux-ci se refugièrent sur le continent; Heath, Bonner, Bourn et Tuberville, pour avoir adressé une pétition à la reine dans laquelle ils l'engageaient à suivre l'exemple de la reine Marie, furent arrêtés et mis en prison. Bonner y mourut après une captivité de neuf ans. Ses compagnons de captivité, après avoir passé un certain temps dans la Tour et d'autres prisons, furent rendus à la liberté, et les évêques protestants qui les avaient remplacés dans leurs évêchés durent pourvoir à leurs besoins.

La politique prudente de William Cécil et du chancelier Bacon que la reine venait de placer à la tête des finances et de la direction des relations de l'Angleterre avec les puissances étrangères, avait amené ces changements sans qu'il eût été nécessaire de recourir à la violence et aux flammes du bûcher. De nouveaux événements réclamèrent bientôt l'attention du gouvernement. Le 2 avril 1559, six mois après l'avénement d'Élisabeth au trône, un traité de paix avait été signé entre la France et l'Angleterre. En vertu de ce traité Calais devait rester à la France pendant huit années, et rentrer, à l'expiration de ce terme, sous la domination de l'Angleterre à de certaines conditions. L'Écosse, comme alliée de la France, avait été comprise dans le traité de paix. Mais plusieurs points relatifs au débat qui existait entre l'Angleterre et l'Écosse étaient restés en litige pour être réglés à l'amiable, dans une discussion ultérieure, lorsque les prétentions que manifestait alors Marie de Guise, reine douairière, rendirent tout arrangement impossible. Suivant les lois canoniques de l'Église romaine, disait Marie de Guise, les droits de Marie Stuart au trône d'Angleterre reposaient sur une base plus solide que ceux de sa cousine Élisabeth. Les Guises qui soutenaient cette cause représentaient le mariage d'Anne de Boleyn comme illégitime, parce qu'il avait été déclaré nul par une sentence de l'Église; ils ajoutaient que l'acte d'*Attainder* qui avait frappé Elisabeth n'avait jamais été révoqué par le parlement, tandis que Marie d'Écosse, bien qu'elle eût été oubliée dans le testament de Henri VIII, avait par sa naissance et la légitimité de son origine des droits incontestables au trône. Marie et son époux avaient déjà mis à profit la circonstance en ajoutant les armes d'Angleterre à celles de la France, et en prenant le titre de roi et de reine d'Écosse.

Élisabeth n'attendit point une nouvelle provocation, pour faire tourner à son profit les dissensions religieuses qui divisaient l'Écosse à cette époque. Un nommé John Knox s'étant mis à la tête d'une partie de la noblesse écossaise, avait obtenu de grands avantages sur le parti catholique; et la reine régente avait été obligée d'appeler des troupes françaises pour soutenir son gouvernement. Des bruits adroitement répandus dans le public que l'intention de la régente et de sa famille était de détruire l'indépendance nationale et de faire de l'Écosse une province française, occasionnèrent de grandes défections dans le parti de la reine. Le comte d'Aran, qui se glorifiait quelque temps auparavant de son titre français de duc de Châ-

tellerault, ainsi que le célèbre Jacques Stuart, commandeur de St.-André, fils naturel du feu roi et demi-frère de Marie Stuart, se rangèrent parmi les partisans de John Knox qui avaient pris la dénomination de « Lords de la congrégation du Seigneur. » Le mécontentement s'accrut encore lorsqu'à l'avénement de l'époux de Marie au trône de France (10 juillet 1559), on vit débarquer à Leith des troupes françaises. Le parti protestant aurait volontiers privé Marie de Guise de la régence, mais un grand nombre des lords de la congrégation avaient de la répugnance pour les mesures extrêmes; d'ailleurs le parti de la reine, renforcé par les troupes étrangères, était maintenant trop formidable pour qu'on pût espérer la victoire. On préféra s'adresser à la reine Élisabeth.

La cause des réformateurs écossais avait de chauds partisans au sein du conseil, et sur les représentations de ceux-ci, que si les protestants écossais étaient battus, les Français unis aux catholiques essayeraient indubitablement de placer Marie Stuart sur le trône, il fut décidé qu'on soutiendrait les lords de la congrégation contre la reine régente, mais d'une manière secrète et détournée, afin qu'ils ne parussent point être à la solde de l'Angleterre, et qu'Élisabeth ne fût point engagée dans une guerre ouverte avec sa sœur et rivale. Sir Ralph Sadler qui, sous le règne de Henri VIII, avait rempli en Écosse des fonctions d'agent provocateur, fut choisi pour remplir les mêmes fonctions. Mais pour dissimuler le but caché de sa mission, il fut chargé ostensiblement de régler les différends qui existaient relativement aux frontières, et de surveiller les réparations que le gouvernement se proposait de faire aux fortifications de Berwick et de plusieurs autres places fortes du nord. Avis fut donné à la cour d'Écosse des intentions de l'Angleterre à cet égard, et Marie de Guise nomma de son côté des commissaires. Au nombre de ces derniers était Jacques Hepburn, comte de Bothwell, qui, quelques années plus tard, devait pousser la reine Marie dans l'abîme.

Sir Ralph répandait l'or avec profusion. Un armistice avait été conclu entre les deux partis après l'arrivée des troupes françaises en Écosse, et il avait été convenu que personne ne serait poursuivi pour cause de religion, que la ville d'Edimbourg n'aurait point de garnison, et aurait la liberté de professer le culte qui lui conviendrait. Une querelle s'éleva à l'occasion de cette liberté entre les catholiques et les protestants; le parti de la reine désirait conserver au culte catholique l'église de St-Giles; de leur côté les réformateurs insistaient pour avoir cette église. La reine régente ne fut point dupe de la conduite qu'Élisabeth tenait à l'égard de l'Écosse. Elle s'en plaignit, et protesta contre les encouragements donnés aux insurgés qui passaient en Angleterre et revenaient librement en Écosse sans qu'on lui donnât connaissance de leurs allées et de leurs venues; mais les intrigues de Sadler n'en continuèrent pas moins. Il est donc incontestable, quoique le fait soit nié par plusieurs historiens, que la première agression vint d'Élisabeth. On objecte que la reine Marie d'Écosse et son mari avaient ajouté à leurs armes les armes d'Angleterre, avant qu'il y eût encore aucune provocation de la part de la reine d'Angleterre. Cette allégation ne fut qu'un prétexte pour couvrir une politique injuste, et Élisabeth n'aurait jamais songé à en tirer profit, si elle n'avait eu au fond de l'âme des sentiments de haine et d'ambition contre Marie. D'ailleurs Marie n'avait alors que dix-sept ans, son mari n'en avait que seize, elle n'était entourée que d'assez mauvais conseillers; au contraire, Élisabeth était alors dans sa vingt-sixième année, et avait autour d'elle des hommes d'État très-habiles.

Cependant de nouveaux renforts étaient attendus de la France, et il devenait évident que si on ne faisait quelques efforts énergiques en faveur des protestants d'Écosse, ce parti était perdu. Alors Élisabeth leva le masque,

et ses préparatifs belliqueux furent connus au dehors. Dans ce moment de crise la France lui offrit la restitution immédiate de Calais, si elle ne voulait pas intervenir dans les affaires de l'Écosse ; mais Élisabeth répondit que la possession d'une ville de pêcheurs ne pouvait contre-balancer la sûreté de son royaume. Elle conclut aussitôt un traité de paix avec les lords de la congrégation (27 février 1560) par lequel elle s'engageait à ne déposer les armes que lorsque les Français auraient quitté l'Écosse, et leur donnait l'assurance solennelle qu'elle ne porterait aucune atteinte aux lois, aux libertés et aux coutumes de leur pays. Sa flotte, composée de treize grands navires de guerre, indépendamment des navires de transport, parut dans le frith de Forth au mois de mars, et força les Français qui ravageaient le comté protestant de Fife à rentrer à Édimbourg. Doisel qui les commandait y trouva mourante la reine régente. Marie de Guise n'avait pu résister à une épreuve aussi longue et succombait sous le poids de ses fatigues. Ne voyant que périls autour d'elle, la reine régente demanda à lord Erskine de la recevoir dans le château d'Édimbourg, et ce seigneur qui conservait encore la neutralité, lui accorda un asile à la condition qu'elle n'amènerait avec elle qu'un petit nombre de serviteurs. Doisel se renferma aussitôt avec son armée dans Leith, qui fut assiégée par terre et par mer. La ville était bien fortifiée, et les assiégés paraissaient disposés à la bien défendre. La cour d'Angleterre tenta alors de négocier un arrangement. Sir Ralph Sadler fut encore chargé de cette mission. Élisabeth disait à la reine douairière, qu'elle n'avait pris les armes que pour la défense de son propre royaume ; elle protestait contre toute intention qu'on pourrait lui prêter de vouloir s'emparer de l'Écosse, et lui offrait ses armes pour ramener la tranquillité au sein de son royaume. Marie de Guise qui, au lit de mort, avait encore toute l'énergie de son caractère, ne put s'entendre avec les commissaires anglais. Alors Élisabeth donna l'ordre aux chefs de son armée de ne repousser aucune offre raisonnable qui leur serait faite par la garnison française de Leith. Mais les troupes françaises ne paraissaient pas disposées à rendre Leith, et elles continuèrent de défendre cette ville avec une bravoure qui fut admirée de toute l'Europe. Selon Brantôme, tout soldat français qui avait servi dans ce siége mémorable avait sa réputation de bravoure faite.

La mort de la reine régente, qui eut lieu au château d'Édimbourg le 10 juin 1560, aplanit pourtant les différends. A son lit de mort Marie de Guise fit venir le bâtard Jacques Stuart, demi-frère de sa fille, ainsi que quelques autres lords de la congrégation, et leur recommanda avec chaleur les intérêts de sa fille absente. Ce fut un grand échec pour le parti catholique. Sur ces entrefaites la maison de Lorraine, à qui de nombreux ennemis disputaient le pouvoir à cette époque, fit au nom de la France de secrètes ouvertures à Élisabeth ; et un traité de paix fut conclu. Par ce traité, qui reçut le nom de traité d'Édimbourg, Leith, Dunbar et Incheith furent rendus et leurs fortifications furent détruites. Il fut convenu que l'administration des affaires serait placée dans les mains d'un conseil composé de douze nobles écossais, dont sept seraient nommés par la reine et cinq par le parlement ; qu'aucune force étrangère ne serait introduite en Écosse sans le consentement du parlement écossais, et que chacun rentrerait dans l'emploi qu'il occupait avant le commencement des hostilités. Pour ce qui regardait la religion, on arrêta que les états du royaume feraient connaître à la reine Marie et à son époux leur opinion et leurs désirs, et qu'un parlement s'assemblerait immédiatement pour décider cette affaire importante. Il y eut en outre un traité séparé entre la France et l'Angleterre, par lequel la France reconnaissait les droits d'Élisabeth au trône, et consentait à ce que Marie ne prît point à l'avenir les armes d'Angleterre. Les troupes françaises

partirent aussitôt de Leith, et s'embarquèrent à bord de vaisseaux anglais, qui les conduisirent en France.

Plusieurs princes se mirent à cette époque sur les rangs pour obtenir la main d'Élisabeth. Éric, qu'elle avait refusé, et qui depuis était monté sur le trône de Suède, renouvela ses offres, et envoya son frère, le duc de Finlande, pour plaider sa cause; l'archiduc d'Autriche et le roi de Danemark demandèrent aussi la main d'Élisabeth. Mais ces illustres prétendants furent tous refusés.

Le retour de Marie Stuart en Écosse accrut encore le désordre qui régnait dans ce malheureux pays. Marie venait de perdre son époux (le 5 décembre 1560), et le pouvoir royal étant passé des mains de ses oncles dans celles de la fameuse Catherine de Médicis qui n'avait aucune affection pour elle, elle s'était décidée à revenir dans son pays natal qu'elle n'avait pas revu depuis son enfance. Marie ne voulut point ratifier le traité d'Édimbourg qui lui enlevait le titre de reine, et refusa même de reconnaître la validité du parlement qui avait été convoqué sans son ordre. Elle s'embarqua à Calais au mois d'août, et demanda avant de partir un sauf-conduit à la reine Élisabeth, qui le lui refusa. Cette malheureuse princesse ne put retenir ses larmes en voyant fuir devant elle le rivage d'une terre où elle avait été élevée depuis son enfance; et les regards attachés sur la côte française, elle murmura ces paroles : « Adieu, France! Adieu, chère France, je ne te reverrai plus. » La flotte anglaise ne se montra point; le vaisseau qui la portait arriva sans accident à Leith le 19 du mois d'août, où elle fut accueillie par les acclamations du peuple. Mais les espérances qu'elle put concevoir de cette réception ne tardèrent pas à se dissiper. Rien ne pouvait égaler l'audace du parti protestant. John Knox, prédicateur furieux qui professait les doctrines calvinistes, dirigeait ce parti; il eut plusieurs entrevues avec la reine, et chercha à la convertir à ses doctrines. Trouvant Marie rebelle, il excita les passions populaires contre elle, et ses confrères, renchérissant encore sur lui, firent bientôt de Marie un objet de haine pour les uns et de suspicion pour tous. Jésabel, telle était l'appellation sous laquelle ces fougueux prédicateurs désignaient la reine d'Écosse dans leurs sermons. Marie fit quelques représentations à cet égard; elle dit à Knox de lui faire ses réprimandes en particulier s'il avait à lui en adresser, et non à l'église devant le peuple assemblé. Mais l'ardent réformateur lui répondit que c'était à elle à venir à l'église pour l'entendre, et non à lui à se rendre auprès d'elle.

La reine d'Angleterre se réjouissait de ces dissensions; et pour augmenter encore les embarras de Marie, elle insistait près d'elle et demandait la ratification du traité d'Édimbourg. Marie chargea Maitland de Lethington de régler cette affaire; et Lethington consentit au nom de sa souveraine à la ratification demandée, si Élisabeth voulait reconnaître par un acte solennel du parlement les droits de Marie au trône d'Angleterre, dans le cas où elle viendrait à mourir sans héritier directe. Ces prétentions fort justes furent repoussées.

D'un autre côté, dans l'éventualité d'hostilités prochaines Élisabeth par une administration prudente réparait les maux du dernier règne. La paix se rétablissait à l'intérieur. Le vide que la mauvaise administration de la reine Marie avait opéré dans les finances commençait à se combler. Des achats considérables d'armes étaient faits sur le continent, et la fabrication de la poudre ainsi que l'art de fondre les canons recevaient de grands encouragements.

Une humeur inquiète et jalouse tourmentait sans cesse Élisabeth, et tout ce qui de près ou de loin semblait jeter quelque incertitude sur la validité de ses droits au trône lui donnait ombrage. Outre Marie Stuart, elle voyait encore une rivale dangereuse dans la ligne des Suffolk. On sait que le jour fatal où Jeanne Gray avait été mariée à lord Guildford Dudley, Catherine Gray, sa sœur,

avait été mariée à lord Herbert, fils du comte de Pembroke. A l'avénement de Marie au trône d'Angleterre, le comte de Pembroke rompit le mariage de son fils par un divorce, et lady Catherine vécut dans la retraite depuis 1554 jusqu'en 1560. On découvrit alors que cette dame était mariée secrètement au comte Hertford, fils du duc de Somerset, le feu lord protecteur. La colère d'Élisabeth ne peut se rendre; mais elle s'accrut encore quand elle apprit que Catherine était enceinte. La jeune femme fut conduite à la Tour, et lord Hertford, qui était alors en France, fut sommé de revenir dans le plus bref délai possible pour rendre compte de sa conduite. Hertford soutint la validité de son mariage et fut envoyé à la Tour. Aussitôt Élisabeth nomma des commissaires pour instruire cette affaire, et la commission déclara illégitime le mariage du comte et de Catherine, et frappa de bâtardise l'enfant issu de cette union. Tous deux étaient restés dans la Tour. Ayant obtenu de l'humanité du lieutenant de la Tour la liberté de se voir, Catherine devint une seconde fois enceinte. Alors lord Hertford fut traduit devant la chambre étoilée, et fut condamné à payer une amende de quinze mille liv. st. comme coupable d'avoir séduit une femme du sang royal. Catherine dut subir un emprisonnement plus dur; elle mourut dans sa prison, et le lieutenant de la Tour perdit sa place.

Les Poles, descendants d'une autre tige royale, inspiraient aussi des craintes sérieuses à la reine. On prétend qu'Arthur et Edmond Pole, neveux du fameux cardinal, avaient conçu le projet de faire une révolution en Angleterre; qu'Arthur Pole devait aller en France pour solliciter l'appui des Guises, et revenir en Angleterre, à la tête d'une armée, envahir la principauté de Galles et proclamer Marie Stuart reine légitime d'Angleterre. Arthur et Edmond Pole, ainsi que leurs complices, furent arrêtés et condamnés à mort; mais Élisabeth leur fit grâce de la vie, et voyant qu'elle n'avait rien à craindre d'eux, elle se contenta de les tenir enfermés pendant quelque temps à la Tour.

Si au dehors les princes catholiques regardaient Élisabeth d'un mauvais œil; si en France surtout de sourdes machinations se tramaient sans cesse pour la renverser du trône, et y faire monter à sa place Marie d'Écosse, au dedans son autorité était déjà affermie; les catholiques murmuraient, mais ne bougeaient point. D'un autre côté, l'Écosse était bouleversée; les protestants du dehors tournaient leurs regards vers elle avec espérance, comme vers la seule souveraine qui pût les sauver de la fureur de leurs ennemis. Élisabeth sut faire tourner à son profit ces divisions religieuses.

La France était alors partagée en deux camps. L'un, le parti catholique, avait à sa tête le duc de Guise et Catherine de Médicis; l'autre, le parti protestant, avait pour chefs le prince de Condé, l'amiral Coligny, Andelot et d'autres. La fureur des deux partis était la même, et chacun d'eux sollicitait au dehors des secours. Philippe II envoya six mille hommes et quelque argent au parti catholique. Alors le prince de Condé s'adressa à Élisabeth, et lui offrit, en retour des secours qu'il lui demandait, la cession immédiate de la ville du Havre.

Élisabeth accepta l'offre; elle envoya au prince de Condé de l'argent, et une petite armée de trois mille hommes qui prit immédiatement possession du Havre. On ne fit point de déclaration de guerre à la France; aux représentations des ambassadeurs français Élisabeth répondit qu'elle n'agissait que dans l'intérêt du roi de France que le duc de Guise retenait, disait-elle, prisonnier malgré lui. Un petit détachement des troupes anglaises fut jeté dans la ville de Rouen qu'assiégeaient alors les catholiques, mais il y fut détruit. La ville fut prise d'assaut et toute la garnison fut passée au fil de l'épée. Élisabeth résolut de renforcer sa petite armée; par ses ordres Ambroise Dudley, comte de Warwick,

frère aîné de son favori, partit pour la France avec trois mille hommes de nouvelles troupes. Warwick prit le commandement du Havre, et fortifia cette place que menaçait déjà le vainqueur de Calais.

Pendant ce temps-là, l'argent d'Élisabeth grossissait l'armée des huguenots de soldats protestants recrutés en Allemagne. L'amiral Coligny et Andelot parvinrent à réunir par ces moyens une force assez considérable pour forcer le duc de Guise à quitter les bords de la Seine et le voisinage du Havre, et à se replier sur la Loire, où les huguenots occupaient la ville d'Orléans. Cependant, malgré une campagne remarquable durant laquelle Condé et Coligny avaient menacé la ville de Paris, les protestants furent complétement défaits près de Dreux. Cette affaire n'étant pas décisive, Élisabeth se décida à soutenir encore Coligny et à lui envoyer d'autre argent.

La reine, en entretenant ainsi les divisions religieuses qui désolaient la France, ôtait à cette puissance la possibilité de soutenir les intérêts de Marie Stuart. Toutefois l'assistance qu'elle donnait aux protestants français épuisait ses coffres; ce qui l'obligea de convoquer un parlement. Élisabeth venait alors d'avoir la petite vérole; et le parlement effrayé des dangers qu'entraînerait pour le pays une succession disputée, l'invita de nouveau à se marier, ou du moins à désigner un successeur, lui disant que depuis la conquête, la nation n'avait jamais été plus malheureuse que lorsqu'elle n'avait pas connu l'héritier légitime de la couronne. L'alternative était embarrassante. Il fallait reconnaître les droits de Marie Stuart, ou ceux de Catherine Gray, ou prendre un époux. Élisabeth déclara que sa résolution de vivre et mourir vierge n'était plus aussi ferme qu'auparavant. Mais la reine n'en persista pas moins dans sa première résolution; le duc de Wurtemberg, prince protestant, s'étant présenté, elle le refusa. Les subsides demandés furent votés, et le clergé protestant, qui voyait avec plaisir la continuation de la guerre avec la France, y ajouta un subside de six shellings par livre sterling payable dans trois ans. Le parlement étendit en outre les pouvoirs de la reine en rendant un acte qui obligeait toutes les personnes dans les ordres sacrés ainsi que celles qui occupaient des fonctions dans les cours de justice ou les universités, les membres du parlement et les maîtres d'école, à prêter à la couronne le serment de suprématie. Toute personne qui s'y refusait, ou qui affirmait par écrit ou autrement la suprématie du pape, devait être poursuivie comme traître, et subir les peines qu'entraînait la confirmation d'un tel crime. Un bill fut aussi rendu contre les conjureurs, les diseurs de bonne fortune et autres qui abusaient étrangement alors de la crédulité publique.

La reine envoya immédiatement une partie de l'argent que le parlement venait de lui accorder à Coligny, et l'autre partie à Warwick. Mais les résultats qu'elle espérait de ses sacrifices ne répondirent pas à son attente. La cause protestante paraissait alors fortement compromise en France, et ses défenseurs étaient vivement pressés par le duc de Guise, lorsque ce chef fut assassiné par un gentilhomme protestant nommé Poltrot (24 février 1563). Cette circonstance rapprocha les deux partis, et une réconciliation apparente, qui fut confirmée par un traité de paix, eut lieu entre les catholiques et les protestants français. Dans cet arrangement, les intérêts d'Élisabeth avaient été complétement mis de côté; seulement il fut convenu que si elle voulait rendre le Havre, on lui payerait les sommes qu'elle avait avancées, et que Calais lui serait rendu avant l'expiration du terme fixé. Ces conditions ne satisfirent point Élisabeth, et elle donna l'ordre à Warwick de défendre le Havre jusqu'à la dernière extrémité. La ville fut en effet vaillamment défendue; mais après un siége de quelques mois, elle fut obligée

de capituler (28 juillet 1563). Les Français permirent aux vaincus d'emporter armes et bagages, ainsi que les marchandises et autres objets qui appartenaient à la reine d'Angleterre, ou à ses sujets, et leur accordèrent six jours pour s'embarquer. Cette défaite, qui fut suivie d'une peste à Londres, et de plusieurs tremblements de terre dans les comtés de Lincoln et de Northampton, refroidit le zèle d'Élisabeth pour les huguenots; un traité de paix fut signé à Troyes le 11 avril 1564. Par ce traité Élisabeth rendit les otages que les Français lui avaient livrés pour garantie de la restitution de Calais, et reçut en retour deux cent vingt mille écus. La question relative à la reddition de Calais resta dans l'état où elle était avant le commencement des hostilités.

Les affaires de l'Écosse s'étaient encore compliquées dans cet intervalle. Les haines religieuses qui divisaient les deux partis étaient plus âpres que jamais, et les nobles mettaient mille intrigues en jeu pour se ruiner les uns les autres. Jacques Stuart, qui désirait s'enrichir aux dépens de quelques-uns des lords catholiques, avait, par son influence sur l'esprit de Marie, obtenu avec le titre de comte de Murray les terres qui formaient l'apanage de cette dignité; lord Huntley, aux dépens duquel cette cession avait été faite, leva aussitôt les clans des hautes terres pour lui disputer un titre et des propriétés qui lui appartenaient. Une bataille sanglante fut livrée près d'Aberdeen, presque sous les yeux de Marie; Huntley y fut battu et y perdit la vie. Son fils, lord Gordon, fut fait prisonnier et exécuté à Aberdeen. Le bruit se répandit à cette occasion que si Huntley avait été vainqueur, il se serait emparé de la personne de Marie Stuart, et l'aurait forcée à épouser un de ses fils. Ces bruits augmentèrent l'inquiétude qui régnait dans les esprits, et les Écossais demandèrent à leur reine de se choisir un époux.

Ce choix était difficile, bien que Marie Stuart n'eût pas l'aversion d'Élisabeth pour le mariage, et que les prétendants ne lui manquassent point. Les parents qu'elle avait en France lui proposèrent alternativement don Carlos, qui était alors l'héritier présomptif de la monarchie espagnole; puis le duc d'Anjou, l'un des frères de son premier mari; puis le duc de Bourbon, puis le duc de Ferrare. Mais ces princes étaient catholiques et ne plaisaient point à la masse de la nation. De plus, une alliance de cette nature aurait infailliblement amené une guerre immédiate avec l'Angleterre. Dans cette conjoncture difficile et dans l'espoir de tout concilier, et d'assurer en même temps ses droits à la couronne d'Angleterre, dans le cas où Élisabeth viendrait à mourir sans enfants, Marie envoya sir Jacques Melville à la cour de Londres, afin de consulter Élisabeth sur le choix qu'elle devait faire.

Élisabeth proposa à l'ambassadeur comme le meilleur époux que pût choisir Marie, lord Robert Dudley, à qui elle venait de donner le titre de comte de Leicester. Ce personnage était le favori même d'Élisabeth, et l'attachement de cette princesse pour le comte était connu de toute la nation. Aussi pense-t-on que la proposition de la reine n'était point sérieuse, et qu'elle ne céda en cette occasion qu'à un mouvement de vanité féminine. L'idée que le beau Leicester rejetterait pour elle une reine jeune et belle lui souriait; peut-être aussi voulait-elle mettre à l'épreuve l'attachement de son favori. Toutefois c'était moins l'amour que l'ambition qui remplissait le cœur du favori. Élisabeth venait de refuser le duc Casimir, fils de l'électeur palatin, nouveau prétendant qui lui offrait ses vœux. Or les étoiles avaient été consultées par l'ordre du savant Cécil, et les étoiles avaient répondu que la reine se marierait dans sa trente et unième année à un seigneur et qu'elle aurait un fils qui deviendrait un grand prince, et une fille qui serait un jour une grande reine. La reine persistait malgré les astres à ne pas prendre un mari; mais Leicester es-

pérait qu'Élisabeth renoncerait à cette résolution pour lui. Leicester était marié; il perdit sa femme d'une manière subite, et la voix publique l'accusa de l'avoir assassinée pour donner cours à ses projets. Les lignes suivantes d'un écrivain de l'époque tendraient à confirmer cette opinion : « Comme sa femme, dit-il, le gênait dans ses projets ambitieux, il l'envoya par Oxford chez un de ses domestiques, nommé Foster; quelques jours après, la jeune femme tomba comme par accident du haut d'un escalier, et se brisa la tête sans que le chaperon qu'elle avait sur les cheveux fût aucunement dérangé. Sir Richard Varney était resté seul ce jour-là avec la jeune femme et avait congédié tous les domestiques à l'exception d'un seul; pourquoi ces mesures de précaution? Ces deux hommes connaissaient seuls le secret de cette catastrophe. » Le domestique fut quelque temps après arrêté pour crime de félonie, et périt secrètement dans la prison. Vers la même époque, sir Richard Varney mourut à Londres en blasphémant Dieu et en disant à un ecclésiastique qui l'assistait dans ses derniers instants, qu'il était déchiré par tous les démons de l'enfer. Quoi qu'il en soit, Leicester, qui était un acteur consommé, ayant eu une conversation familière avec lord Melville, chercha à se représenter comme un homme indigne d'épouser une aussi grande reine que Marie, et dit que l'invention d'un tel projet ne pouvait provenir que de Cécil, son ennemi secret.

On trouve dans les lettres de l'ambassadeur de Marie des détails curieux sur le caractère d'Élisabeth. Nous croyons devoir les donner ici pour montrer combien à côté de grandes vues il y avait de vanité et de faiblesse féminine dans le cœur de cette reine si vantée. C'est lord Melville qui parle : « Elle me conduisit, dit-il, dans sa chambre à coucher, et ouvrit un petit cabinet, où étaient divers petits portraits enveloppés dans du papier. Sur le papier de chacune de ces miniatures la reine avait écrit les noms des personnes dont elles représentaient les traits. La première qu'elle prit portait cette inscription : « portrait de mon maître. » Je pris la lumière et la priai de me montrer ce portrait; mais elle parut embarrassée; cependant l'ayant pressée de nouveau, elle se rendit à mes instances, et me montra ce portrait que je reconnus pour celui du comte de Leicester. Je la priai de me le donner pour le porter à ma souveraine, mais elle me le refusa, en me disant qu'elle n'avait que ce seul portrait de Leicester. Je lui répondis qu'elle avait en ce moment l'original auprès d'elle, car j'aperçus à l'extrémité de la chambre le comte causant avec sir William Cecil. Elle prit ensuite le portrait de Marie Stuart, et l'embrassa. Je me hasardai à lui baiser la main en retour de l'amitié qu'elle montrait à ma souveraine. Elle me montra alors un beau rubis, et lui ayant dit de me donner ce rubis ou le portrait de lord Leicester comme un gage de son amitié pour ma souveraine, elle me répondit que si la reine voulait suivre son conseil, elle aurait avec le temps tout ce qui était à elle, et que, pour le moment, elle lui enverrait par moi un beau diamant comme gage de son amitié. Elle me dit alors de me trouver le lendemain matin auprès d'elle à huit heures. » La conversation entre la reine et l'ambassadeur roule cette fois sur la toilette. C'est encore lord Melville qui parle : « Elle me dit qu'elle avait des costumes de toute sorte, qu'elle portait un jour le costume anglais, un autre jour le costume français, un autre jour le costume espagnol ou italien, et me demanda lequel lui allait le mieux; je lui repondis que c'était le costume italien; ce qui lui fit plaisir, car ce costume lui permettait d'étaler sa chevelure. Ses cheveux sont plutôt rouges que jaunes et paraissent naturellement bouclés. Elle me demanda ensuite quelle était la couleur qu'on jugeait la plus belle dans les cheveux, et laquelle de ma reine ou d'elle avait les plus beaux cheveux. Je lui répondis que ses cheveux et ceux de ma souveraine étaient également beaux. Cette réponse

ne l'ayant pas satisfaite, je lui dis qu'elle était la plus belle en Angleterre, et que ma souveraine était la plus belle en Écosse; et comme elle insistait encore pour une réponse catégorique, j'ajoutai qu'elle avait la peau plus blanche, mais que ma souveraine était très-belle. Elle me demanda laquelle de Marie Stuart ou d'elle était la plus grande; je lui répondis que c'était ma reine; alors, me dit-elle, elle est trop grande, car moi je ne suis ni trop grande ni trop petite. M'ayant interrogé sur les occupations de la reine d'Écosse, je lui répondis qu'elle allait quelquefois à la chasse, que d'autres fois, quand ses occupations le lui permettaient, elle lisait des livres d'histoire, et que pour se récréer elle jouait du luth et du clavecin; elle me demanda si elle en jouait bien: — Très-bien pour une reine! Le même jour, me promenant dans une galerie isolée avec lord Hunsdon, ce seigneur me conduisit près d'un appartement où j'entendis les sons d'un clavecin. C'était la reine elle-même qui jouait de cet instrument. Après avoir soulevé la tapisserie qui cachait l'entrée de la chambre, et voyant qu'elle avait le dos tourné à la porte, j'entrai doucement et je l'entendis exécuter quelques morceaux. Elle me vit, parut surprise, et s'avança vers moi comme pour me frapper avec la main, disant qu'elle n'aimait pas à jouer devant les hommes, qu'elle ne jouait que lorsqu'elle était seule pour chasser l'ennui — Comment êtes-vous venu ici? ajouta-t-elle. — Je lui répondis que me promenant dans la galerie avec lord Hunsdon, et passant devant sa chambre, j'avais entendu une si douce musique que je m'étais décidé à entrer; puis je cherchai à m'excuser en disant que j'avais été élevé à la cour de France, où cette liberté était permise. Que votre majesté daigne m'indiquer le genre de punition qu'elle désire m'infliger pour une pareille offense, et je suis prêt à me soumettre à sa volonté. Elle s'assit sur un coussin, et je me mis à genoux devant elle; alors elle me tendit avec la main un coussin, et malgré mon insistance à le refuser, elle me força à le prendre. Elle appela aussitôt auprès d'elle lady Strafford, car elle était seule, et me demanda laquelle de Marie ou d'elle jouait le mieux du clavecin. Je me crus obligé dans cette circonstance de dire que c'était elle. Elle me fit ensuite compliment de la manière dont je parlais français, et me demanda si je pouvais parler italien, langue qu'elle parlait avec facilité; je lui répondis que n'étant resté que quelques mois en Italie, je n'avais pas eu le temps d'apprendre cette langue. Alors elle me parla en allemand, langue qu'elle parlait mal, et me demanda quelle était la lecture qui me plaisait le mieux, si c'était l'histoire, les romans, ou les livres de théologie; je lui répondis que ces diverses lectures me plaisaient également, et je profitai de cette occasion pour lui demander mes dépêches. Elle me dit que j'étais plutôt ennuyé de sa compagnie qu'elle ne l'était de la mienne. Lui ayant représenté que les affaires de ma souveraine réclamaient ma présence en Écosse, elle voulut que je prolongeasse mon séjour pendant deux jours encore pour que je la visse danser. A cette occasion, elle me demanda laquelle de la reine d'Écosse ou d'elle dansait avec le plus de grâce. Je lui répondis que ma souveraine ne dansait pas avec autant de gaîté qu'elle le faisait. Elle me dit alors qu'elle désirait bien voir la reine d'Écosse dans un lieu convenable, et je m'offris de la conduire secrètement en Écosse déguisée en page, en lui disant que sous ce déguisement elle pourrait voir la reine, comme Jacques V était allé voir en compagnie seulement de son ambassadeur la sœur du duc de Vendôme qu'il devait épouser. J'ajoutai que sa chambre pourrait rester fermée pendant son absence, comme si elle était malade; qu'elle n'avait besoin de communiquer ce projet à personne, à l'exception de lady Strafford et de l'un des grooms de sa chambre. Ce projet parut d'abord lui sourire; cependant, après une courte

pause, elle poussa un profond soupir et laissa tomber ces paroles : Hélas! si cela pouvait être ainsi! »

Élisabeth aurait bien voulu que Marie Stuart restât veuve; mais, au milieu de ces intrigues, Marie porta ses vues sur Henri Stuart, lord Darnley. Ce seigneur qui avait alors vingt ans, et auquel Élisabeth donnait le nom de grand garçon à cause de sa taille allongée, était le fils aîné du comte de Lennox; il était à la fois, par sa mère et son aïeule maternelle, cousin des deux reines. Son père, après avoir trahi la cause écossaise, s'était retiré en Angleterre où Henri VIII en récompense de ce service lui avait donné avec la main de Marguerite Douglas sa nièce, des biens considérables dans l'Yorkshire. Darnley était alors en Angleterre; et rien n'eût été plus facile pour Élisabeth que d'empêcher ce seigneur de quitter le royaume et de partir pour l'Écosse. Cependant, à la nouvelle que ce mariage allait se conclure, Élisabeth manifesta une vive irritation et envoya sur-le-champ un ambassadeur à la cour d'Écosse pour le rompre. Les biens de la famille Lennox en Angleterre furent confisqués; la comtesse de Lennox et son plus jeune fils furent conduits à la Tour. Marie représenta à l'envoyé anglais que les choses étaient trop avancées; que d'ailleurs son prétendu possédait les qualités essentielles qu'Élisabeth demandait à son époux, puisque Darnley était Anglais, et qu'elle avait exigé comme condition principale de son mariage, qu'elle ne se marierait qu'à un Anglais. Le fatal mariage de Marie et de Darnley fut arrêté; Darnley fut créé comte de Ross et duc de Rothsay, et proclamé roi au Crossmarket d'Édimbourg; le jour suivant le mariage fut célébré.

Mais la lune de miel n'était pas encore expirée que Marie Stuart était obligée de prendre les armes pour faire face à de grands dangers. Les intrigues de la cour d'Angleterre continuaient. Darnley était catholique, et les lords de la congrégation, s'emparant de cette circonstance, répandaient l'alarme parmi leurs coreligionnaires. Le comte de Murray, à qui l'élévation de Darnley avait inspiré de la jalousie, le duc de Châtellerault, les comtes d'Argyle, de Glencairn, et d'autres seigneurs avaient mis de fortes garnisons dans leurs châteaux. Les dispositions promptes et énergiques que prit Marie Stuart en imposèrent d'abord aux mécontents et les forcèrent à la retraite. Ils se retirèrent en Angleterre, et comme ils avaient agi à l'instigation d'Élisabeth, ils y trouvèrent aide et protection.

Toutefois Élisabeth n'avait point de sympathie pour le malheur ou l'insuccès. D'ailleurs elle avait à cœur de se justifier du caractère de duplicité qu'on lui donnait déjà dans toutes les cours de l'Europe; car les ambassadeurs de France et d'Espagne et les envoyés de plusieurs autres puissances se plaignaient hautement de ce qu'elle donnait un mauvais exemple en encourageant la révolte, et en trahissant ainsi la cause des souverains. Aussi quand Murray, Glencairn et l'abbé de Kilwinning, après leur défaite, vinrent à Londres pour demander de nouveaux secours, Élisabeth ne consentit à les recevoir qu'autant qu'ils déclareraient publiquement qu'elle n'était pour rien dans la dernière insurrection, et qu'ils n'avaient eu avec elle aucune correspondance. Cette déclaration fut faite dans une audience solennelle ainsi qu'elle le désirait; Élisabeth, feignant alors une grande indignation, traita ces seigneurs de traîtres et leur dit de se retirer de sa présence. Murray, Glencairn et Kilwinning se retirèrent en effet, mais ce fut sur les frontières où ils continuèrent à rester à la solde de l'Angleterre et à entretenir des relations coupables avec les factieux de leur pays.

Cet appui secret donné aux ennemis de Marie Stuart par la reine d'Angleterre nous oblige à faire une courte digression.

Le mariage de la reine d'Écose n'était pas heureux; Darnley avait des mœurs dissolues, et dès les premiers

jours de son mariage il avait négligé sa femme pour se livrer à la débauche. Voici ce qu'écrivait à cet égard Drury, agent d'Élisabeth à la cour d'Écosse, à sir William Cecil (mois de février 1566): « On dit que Darnley est adonné à la boisson, et l'on rapporte qu'il a eu ces jours passés une vive querelle à cet égard avec sa femme, dans la maison d'un marchand d'Édimbourg. la reine cherchait à le dissuader de boire et d'exciter les autres par son exemple; Darnley, ne tenant aucun compte de ses conseils, lui répondit par des paroles grossières qui ont vivement affecté la reine, et l'ont fait pleurer. Darnley voudrait aussi un surcroît d'autorité que la reine persiste à lui refuser. Aussi commence-t-elle à s'ennuyer de son époux. Ce qui est vrai, c'est que toutes les personnes qui dépendent entièrement de Darnley ne sont point aimées de la reine, et que Darnley de son côté n'aime aucune des personnes qui jouissent des bonnes grâces de Marie; tel est, entre autres, David Rizzio. On prétend que si la reine a une querelle avec son époux, elle réclamera l'assistance du duc de Châtellerault pour lequel elle semble avoir maintenant une grande affection. On parle aussi de vives discussions qui auraient eu lieu entre eux au sujet d'un refus qu'aurait fait Marie à Darnley de le laisser signer son nom avant le sien. La conduite de l'époux de la reine est vivement blâmée par tout le monde; on le trouve volontaire, hautain, vicieux! »

Marie Stuart, qui était en effet fatiguée d'une conduite aussi dégoûtante, avait cessé de prodiguer à son mari de l'argent et des honneurs, et Darnley, qui ne voulait tenir aucun compte des injures qu'il faisait à sa femme, s'imaginait que sa rigueur provenait des conseils de quelque personne qui avait de l'influence sur son cœur. Ses soupçons tombèrent sur David Rizzio, secrétaire de la reine. Rizzio était venu en Écosse quelque temps avant le mariage de Marie Stuart, à la suite de Morata, ambassadeur de Savoie. Il avait peu de naissance, mais son éducation était parfaite; il connaissait la musique et savait plusieurs langues. Ses talents furent, dit-on, remarqués par Marie, qui le nomma son secrétaire intime, fonctions qui réclamaient la présence assidue de Rizzio auprès d'elle. D'autres prétendent que l'amour entra pour beaucoup dans le choix que fit la reine. Dans cette incertitude, nous nous bornerons à dire que cette cause, habilement exploitée par les ennemis de Marie, fit naître dans l'esprit de Darnley un vif ressentiment et qu'il en conçut des projets de vengeance. Le roi parla de ses projets à quelques nobles dont il connaissait les sentiments de haine contre le favori. Parmi ceux-ci était lord Ruthven, réformateur dévoué à la cause des lords de la congrégation, qui regardait comme un acte méritoire le meurtre d'un homme qui, au nom de la reine, correspondait avec le souverain pontife. De son côté Morton, alors chancelier, qui craignait que ses fonctions ne lui échappassent pour être données au secrétaire italien, engagea tous les Douglas à embrasser la querelle de leur parent, car Darnley, comme descendant du comte d'Angus, appartenait à la famille des Douglas. Cependant ces seigneurs ne voulurent agir que sous la responsabilité de Darnley; ils demandèrent à cet effet une pièce signée de sa main par laquelle il prenait les conspirateurs sous sa protection spéciale. Cet acte de sang fut signé du 4 au 5 mars 1566, et le 9 du même mois, vers sept heures du soir, le meurtre de Rizzio s'accomplit.

Marie Stuart était alors enceinte de sept mois; elle avait auprès d'elle la comtesse d'Argyle et Arthur Erskine, gouverneur du palais d'Holy-Rood, qui soupaient avec elle. Rizzio soupait à une table voisine. Darnley entra en cet instant suivi de lord Ruthven et des autres conspirateurs qui étaient tous armés; Ruthven, s'adressant à Rizzio, lui enjoignit de sortir en lui disant que ce n'était pas là sa place. Mais la reine, voyant quelles étaient les intentions des conjurés, ordonna à lord Ruthven de sortir sur-le-champ

de la salle sous peine de trahison. Ce seigneur, ne tenant aucun compte de cet ordre, s'avança avec les autres conspirateurs sur Rizzio qui tenait la reine par sa robe, lui demandant sa protection et implorant merci. Darnley serrait dans ses bras ceux de sa femme, et lui disait qu'on n'en voulait qu'au secrétaire. Rizzio fut saisi par les assassins, et George Douglas, bâtard de la famille d'Angus, prenant le poignard de Darnley, en frappa le malheureux secrétaire. Les autres conspirateurs traînant alors Rizzio dans l'antichambre, le percèrent de cinquante-six coups. Pendant cette affreuse scène, la malheureuse reine versait des larmes, promettant de livrer Rizzio à la justice s'il était coupable: mais quand on lui eut appris que Rizzio était mort, elle essuya subitement ses pleurs, et jura hautement de se venger.

Ce projet de meurtre est regardé par plusieurs historiens comme ayant été connu d'Élisabeth et de Cécil avant son exécution; beaucoup d'entre eux affirment que la reine d'Angleterre et son conseiller y prirent une part indirecte. Ce qui viendrait à l'appui de cette assertion, c'est que les conspirateurs s'enfuirent en Angleterre et y trouvèrent un asile. Le comte de Bedford et Randolph, agents de la reine, qui étaient alors à Berwick, écrivirent aussitôt au conseil privé pour lui annoncer l'arrivée des conjurés sur le territoire anglais, et lui envoyèrent les noms de ces illustres assassins. C'étaient le comte de Morton, chancelier; sir John Balenden, qui occupait l'une des plus hautes charges judiciaires de l'Écosse; lord Ruthven; le maître de Ruthven; son fils Alexandre Ruthven; son frère lord Lindsay; le laird de Lochleven; Adam Erskine; André Ker; André Cunningham, fils du comte de Glencairn; Archibald Douglas; George Douglas, oncle de Darnley; Ormeston, qui plus tard trempa lui-même dans le meurtre de Darnley; Thomas Scott, sous-shérif de Strathearn; le laird de Carmichael, et seize autres personnes. Le nom de Maitland de Lethinghton était donné confidentiellement, parce qu'il n'était pas encore soupçonné. Tous ces noms, disaient Randolph et Bedford, appartiennent à des hommes de naissance et de considération. Marie Stuart de concert avec la cour de France, demanda à Élisabeth de lui livrer les coupables; Mais cette princesse s'y refusa, et répondit froidement qu'elle ne se croyait pas fondée à faire droit à la demande de sa sœur d'Écosse, tant que sa colère ne serait pas calmée.

La prudente Élisabeth savait couvrir sa haine d'une apparente affection pour sa rivale. Marie accoucha d'un fils le 19 juin 1566, et à cette occasion Élisabeth donna un nouvel exemple de sa profonde dissimulation. Ce fils devait un jour occuper le trône d'Écosse sous le nom de Jacques VI, et celui d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier. Aussitôt la naissance de Jacques, Darnley, qui avait abandonné ses complices pour se rapprocher de sa femme, et que l'on croyait maintenant en bonne intelligence avec Marie Stuart, écrivit au cardinal de Guise, oncle de sa femme, pour lui apprendre cet heureux événement, et prier le roi de France d'être le parrain du nouveau-né. Lord Melville était déjà parti pour demander à Élisabeth d'être la marraine. A l'arrivée du messager, Élisabeth, que cette nouvelle surprit au bal, parut vivement affectée, et, se tournant vers les dames de sa cour, elle leur dit avec amertume que la reine d'Écosse était mère d'un beau garçon, tandis qu'elle n'était qu'un arbre stérile. Mais le lendemain, quand lord Melville parut en audience publique, tout était changé, le souris régnait maintenant sur le visage et les lèvres d'Élisabeth. Elle reçut l'envoyé écossais avec une joie apparente, et le congédia en lui donnant une chaîne d'or et une lettre écrite de sa main. Élisabeth acceptait l'invitation de Marie. Elle nomma pour la représenter à la cérémonie le comte de Bedford, M. Carey, et la comtesse d'Argyle. L'enfant eut deux parrains, le roi de France et le duc de Savoie, qui se firent représenter par leurs am-

bassadeurs respectifs. Il reçut le baptême à Stirling selon le rituel catholique.

§ 8. Querelles d'Élisabeth avec le parlement. Elle renouvelle ses intrigues en Écosse. — Mort violente de l'époux de Marie Stuart. — Cette reine épouse Bothwell, l'assassin de son époux. — Parti que tire Élisabeth de ce mariage. — Marie, prisonnière de ses sujets, s'échappe de sa prison. — Elle réunit sous sa bannière ses partisans et ses amis. — Elle perd la bataille de Langside, et vient chercher un asile en Angleterre. — Elle est traitée en prisonnière.

La naissance de Jacques ne fit qu'augmenter la mauvaise humeur et la jalousie d'Élisabeth, parce qu'elle ranima les espérances des catholiques anglais qui, voyant le peu de penchant de la reine pour le mariage, commençaient à tourner leurs vues vers le fils de Marie et à le regarder comme l'héritier présomptif de la couronne. D'un autre côté, le parti protestant, en haine du parti catholique, pressait la reine de se marier ou de prendre des dispositions pour régler la succession. Il y eut à ce sujet de vifs débats dans le sein du parlement, et les deux chambres montrèrent dans cette occasion un esprit de résolution auquel la couronne était peu accoutumée. La reine eut recours aux promesses, elle s'engagea à se choisir un époux, et donna l'ordre au parlement de ne plus s'occuper de cette affaire. Mais cet ordre impérieux causa un grand mécontentement; Paul Wentworth, l'un des membres qui avaient montré le plus de chaleur dans le débat, osa dire qu'une telle intervention de la part de la couronne portait atteinte aux libertés et aux priviléges de la chambre. Élisabeth, qui avait conçu de vives alarmes de cette résistance fit appeler le *speaker* à la cour, et lui donna la nouvelle assurance, qu'elle était réellement décidée à se marier; mais elle accompagna ces paroles de la défense de prolonger les débats à l'égard de la succession; puis, comme le parlement paraissait peu disposé à se soumettre à ses ordres, elle en prononça la dissolution. Elisabeth n'était point femme à laisser partir les membres des communes sans leur donner une leçon. Elle leur dit avec une certaine âpreté que les débats auxquels ils s'étaient livrés cachaient au fond une grande dissimulation et beaucoup d'artifice; que sous le prétexte plausible de mariage et de succession, un grand nombre d'entre eux avaient déguisé des intentions très-malveillantes à son égard, mais qu'elle avait retiré un grand avantage de tout ce qui s'était passé, puisqu'elle pouvait maintenant distinguer ses amis de ses ennemis: « Croyez-vous, leur dit-elle, que je puisse oublier votre sûreté future, ou que je veuille apporter de la négligence pour régler la succession au trône? Non! L'objet de mes vœux les plus chers est de veiller à votre sûreté, parce que je sais que je suis sujette à la mort. Craignez-vous encore que je veuille porter atteinte à vos libertés? Jamais ce ne fut mon intention: j'ai seulement voulu vous arrêter avant que vous vous approchassiez du précipice. Chaque chose a son temps, et quoique vous puissiez avoir un souverain plus sage et plus instruit que moi, je vous assure que vous n'en trouverez point qui ait plus de sollicitude pour vos intérêts que je n'en ai moi-même. En conséquence, soit que je vive ou non pour revoir une assemblée pareille à la vôtre, soit qu'un autre tienne les rênes du gouvernement à ma place, je vous engage à ne point mettre à l'épreuve la patience de votre souverain, comme vous avez fait de la mienne. Quoi qu'il en soit, soyez assurés, car je n'ai pas l'intention de me séparer de vous avec colère, que mes bonnes grâces et mon affection suivront la plupart d'entre vous chez eux. » Comme il n'entrait point dans la politique d'Élisabeth de faire un acte impopulaire sans en faire un autre en même temps qui eût la faveur publique, elle fit la remise d'une partie des subsides qui lui avaient été votés, et prononça à cette occasion ces paroles mémorables: « L'argent dans la bourse de mes sujets est aussi bon pour moi que si je l'avais dans mon propre échiquier. »

Pendant que la question de la suc-

cession s'agitait au sein du parlement, Marie d'Écosse adressait une lettre au conseil privé d'Élisabeth, dans laquelle elle rappelait ses droits héréditaires au trône. Élisabeth, qui était bien décidée à ne point faire droit aux prétentions de sa rivale, fit dire à Marie par le comte de Bedford, qu'elle avait l'intention d'examiner dans un prochain délai le testament de son père. D'un autre côté, elle donnait l'ordre à son agent d'insister auprès de la reine d'Écosse pour obtenir la pleine confirmation du traité d'Édimbourg. Élisabeth, comme à son ordinaire, n'épargnait point les promesses. « Notre intention, disait-elle au comte de Bedford, est d'exiger dans ce traité que la reine confirme simplement ce qui appartient directement à nous et à nos enfants, et d'y omettre toutes choses qui puissent porter atteinte à ses droits, comme héritière la plus rapprochée du trône après nous et nos enfants. Tous ces droits peuvent lui être assurés par un *traité à part* entre nous et elle. Persuadez-la que cette manière d'agir est le meilleur moyen d'écarter toutes les jalousies et toutes les difficultés qui existent entre nous et de rétablir la bonne harmonie; qu'en refusant ce que je demande, nous pouvons concevoir de la part de la reine d'Écosse quelques intentions malveillantes dirigées contre nous et auxquelles nous voudrions ne pas ajouter foi. » Ce traité à part, proposé par une femme du caractère d'Élisabeth, aurait inspiré de la défiance au négociateur le plus facile; car, outre qu'il venait d'Élisabeth, sa ratification ne devait point accompagner celle du traité d'Édimbourg. La ratification ne devait en avoir lieu qu'à une époque éloignée, et dans un temps indéterminé; encore la reine ne parlait-elle que d'une manière évasive d'assurer dans cet acte les droits de la reine Marie d'Écosse.

La confirmation demandée ayant été refusée, la reine mit une plus grande activité dans ses intrigues en Écosse. Les agents qu'elle avait à sa solde dans cette contrée avaient des conférences continuelles avec Murray, et elle prit sous sa protection spéciale et avouée les meurtriers de Rizzio. A la requête du comte de Bedford, son envoyé à la cour d'Écosse, Marie accorda un pardon complet à ceux qui avaient assassiné le malheureux Italien, et à quelques jours de là, Morton, Ruthven et Lindsay, ainsi que soixante-quinze autres conspirateurs, revinrent en Écosse. Darnley, qui habitait le château de Stirling, quitta cette forteresse pour se rendre à Glascow, aussitôt qu'il apprit que la reine avait accordé grâce à Morton, homme qu'il avait de bonnes raisons de craindre.

L'état d'anarchie dans lequel était plongée l'Écosse était pour Élisabeth un puissant auxiliaire. Nous allons parler d'un acte audacieux qui, bien que se rattachant particulièrement à notre histoire d'Écosse, trouve ici sa place, par le parti qu'en sut tirer Élisabeth. La reine Marie d'Écosse vivait toujours dans la même mésintelligence avec son époux, lorsque Bothwell, qui ne reculait devant aucun projet téméraire, conçut l'idée de l'épouser. Ce projet ne pouvait qu'être récent, car, le comte de Bothwell venait d'épouser la sœur du comte de Huntley. La reine Marie, disent quelques écrivains, nourrissait un violent amour pour Bothwell. Quelques jours après son accouchement, elle fit une excursion maritime avec ce seigneur et remonta le Forth pour se rendre à Alloa. Elle venait faire visite au comte de Marr, homme honorable, estimé même de ses ennemis. Darnley, son époux, préféra y aller par terre. A quelques jours de là, Marie revint à Édimbourg, où elle alla s'établir dans le palais d'Holy-Rood avec son mari. De vifs dissentiments éclatèrent alors entre les deux époux. Darnley fut accusé d'avoir dit qu'il se déferait de Murray. On plaça le jeune prince Jacques dans la forteresse de Stirling. Darnley conçut alors le projet de passer à l'étranger, sur les conseils que lui en donna son père. Il prit congé de la reine, et lui fit ses adieux en lui

disant qu'elle ne le reverrait pas de long temps. Il se rendit ensuite à Glascow et loua un bâtiment afin de se tenir prêt à partir. Il écrivit de cette ville une lettre à la reine, pour se plaindre de ce qu'elle ne lui accordait pas, comme auparavant, une autorité qui le fît honorer de la nation, et en second lieu, de ce que la noblesse évitait sa société. Marie répondit à ces reproches, avec une sorte d'amertume ; elle lui dit qu'elle lui avait accordé les plus grandes dignités du royaume; et que, pour prix de telles faveurs, il s'était mis à la tête d'une conspiration contre elle; cependant que, malgré cet outrage, elle avait continué à lui montrer des égards et du respect.

Pendant ces dissensions domestiques, Bothwell se trouvait sur les frontières de l'Écosse. Il avait été nommé gardien des Marches, et, dans l'exercice de ses fonctions, il avait été blessé par un *outlaw*, nommé Éliott de Parc, qu'il avait essayé de faire prisonnier de sa propre main. A la nouvelle de cet événement, Marie, qui se trouvait à Jedburgh, se rendit au château de l'Hermitage, où était le blessé, dans le but de lui faire visite. La distance entre les deux endroits est d'environ vingt mille anglais; la reine revint le même jour à Jedburgh. Ce voyage, qui fut fait à cheval, fatigua beaucoup Marie, car le lendemain elle eut une forte fièvre qui inspira des craintes sérieuses à ses amis. Darnley, qui était à Glascow et qu'on instruisit immédiatement de l'état de sa femme montra une grande indifférence à la réception de cette nouvelle, car il n'arriva à Jedburg que dix jours après l'avoir reçue. La reine était alors convalescente, elle l'accueillit avec beaucoup de froideur. Le lendemain il repartit.

Les choses en étaient là lorsque vers le commencement de décembre, Maitland et Murray, de concert avec Argyle, Huntley et Bothwell, engagèrent la reine à divorcer avec son époux. Mais Marie repoussa sans hésiter cette proposition, en disant qu'une telle mesure ne pouvait être adoptée par elle sans jeter du discrédit sur son caractère et des doutes sur la légitimité de son enfant. Bothwell lui répondit qu'à l'égard du prince Jacques, il n'y avait rien à craindre : « Mon père et ma mère, dit-il, étaient divorcés, cependant les titres de mon père, ses biens et ses emplois me sont revenus légalement. » La reine resta ferme : elle dit qu'elle désirait qu'ils ne lui parlassent point davantage de ce divorce, et qu'elle laissait à Dieu le soin de veiller sur elle. « Madame, lui repondit Lethington, permettez que nous arrangious l'affaire entre nous, et votre grâce n'en verra rien sortir que de bon pour elle; le parlement approuvera tout. » Darnley ne savait rien de ce qui se passait entre Bothwell, Maitland et Morton, mais il n'ignorait pas qu'ils étaient ses ennemis déclarés. Il arriva à Glascow, où il fut attaqué de la petite vérole. A la nouvelle de sa maladie, la reine lui envoya son propre médecin. Peu de jours après il y eut entre les deux époux une réconciliation apparente; l'entrevue de la reine et de son mari fut dit-on, amicale, et, comme Darnley était alors en convalescence, il fut convenu qu'il accompagnerait Marie à Edimbourg. En effet, ils quittèrent Glascow en compagnie l'un de l'autre. Marie, comme à son ordinaire voyageait à cheval; Darnley, à cause de son état de faiblesse, était porté dans une espèce de litière. Ils s'arrêtèrent pendant près de deux jours à Linlithgow, le palais le plus agréable de l'Écosse, et arrivèrent dans la capitale le dernier jour de janvier. La maladie du roi demandait des ménagements, disait on; il ne pouvait loger dans le palais tumultueux d'Holy-Rood. On choisit pour cette raison, et par l'ordre du médecin de la reine, qui demandait pour son malade une situation aérée, une demeure agréable, appelée Kirk-à-Field, et située près de l'endroit où s'élève aujourd'hui le collége d'Édimbourg. Cette maison appartenait à un nommé Robert Bal-

four, prévôt de l'église collégiale de Sainte-Marie. La reine vint visiter son mari dans cet endroit, et souvent elle dormait dans une chambre au-dessous de celle du roi. Cependant un grand nombre de personnes soupçonnaient déjà que le comte de Bothwell nourrissait des projets sinistres contre Darnley. Toutefois elles n'osaient point en avertir le roi, car elles savaient qu'il répétait tout à ses serviteurs dont quelques-uns trahissaient sa confiance. Le comte d'Orkney lui ayant dit que s'il ne se hâtait pas de quitter Kirk-à-Field, il y trouverait la mort, ces paroles furent rapportées à la reine; mais elles furent niées ensuite par le comte d'Orkney. Alors Bothwell se hâta de mettre son projet à exécution. Le jour fatal, Murray, qui avait pour coutume invariable de se tenir à l'écart lorsque quelque chose de douteux et de dangereux devait avoir lieu, s'absenta de la cour sous le prétexte que sa femme, qui se trouvait à la campagne, était malade. De son côté la reine, en compagnie de plusieurs nobles, passa la soirée avec son mari qu'elle quitta à onze heures pour assister au mariage d'un de ses domestiques, qui se célébrait à Holy-Rood. Trois heures après son départ, la ville fut ébranlée par une violente explosion (10 février 1567), et lorsqu'on se porta vers la maison de Kirk-à-Field, on la trouva entièrement détruite. Darnley avait péri; son corps et celui de son valet gisaient sans vie dans un jardin et ne portaient l'empreinte d'aucune violence. Le corps du roi fut transporté dans une maison voisine, et mis sous la surveillance d'un gardien. « Je ne pus en soutenir la vue, dit Melville. » Puis il ajouta : « Je me présentai le lendemain matin au palais de la reine, et j'y trouvai le comte de Bothwell, qui me dit que la reine « était fort triste. » J'ai été témoin, continua-t-il, de l'événement le plus étrange qui soit jamais arrivé : cette nuit le tonnerre est tombé du ciel et a brûlé la maison du roi, et son corps a été trouvé à une petite distance de la maison, étendu sans vie sous un arbre. Il voulut que j'allasse avec lui pour le voir, et me dit qu'il n'y avait aucun coup ni aucune marque de violence sur tout son corps. »

Mais cette version ne trompa personne, car toute la nuit le ciel avait été d'une grande pureté. D'ailleurs l'œil de l'observateur le plus inhabile aurait reconnu les traces d'une explosion occasionnée par la poudre. Les soupçons étaient tombés immédiatement sur Bothwell; cependant, malgré cette accusation populaire, le secrétaire Maitland, Morton, Huntley, Argyle; en un mot, tous les ministres de la reine, et, pour ainsi dire, tous ceux qui avaient accès auprès de sa personne, sans même en excepter son frère Murray, continuaient de vivre sur le pied d'une étroite amitié avec cet homme et s'accordaient à proclamer son innocence. Disons que plusieurs d'entre eux ne pouvaient admettre son crime, sans reconnaître en même temps qu'ils y avaient participé. Néanmoins les ministres de la reine publièrent, le 12 février, une proclamation par la quelle ils offraient une récompense de 2,000 livres sterling à qui découvrirait les meurtriers. On y répondit par des placards qui furent affichés dans les places publiques, et dans lesquels on désignait le comte de Bothwell et trois de ses domestiques comme les meurtriers. Ces placards ayant causé à Marie un violent chagrin, les mêmes ministres qui venaient de lancer la proclamation offrirent une nouvelle récompense à celui qui en découvrirait les auteurs. Personne n'eut le courage de se présenter et d'accuser en face le gouvernement. Mais au commencement du mois de mars, le comte de Lennox, père de Darnley, envoya de Glascow demander à la reine l'arrestation de personnes qui étaient désignées dans les placards. On lui répondit d'une manière évasive; Le 17 du même mois, Lennox ayant lancé une accusation plus formelle contre Bothwell et d'autres, le conseil de la reine, après avoir remis préalablement

entre les mains du comte le château d'Édimbourg, rendit une ordonnance qui fixait son procès au 12 avril. Lennox se plaignit de cette précipitation qui ne lui permettait pas, disait-il, de réunir ses témoins; mais ses plaintes à cet égard ne furent point écoutées, il se rendit alors de Glascow à Stirling pour aller à Édimbourg. Mais de vives craintes l'assaillirent en route; il fit aussitôt ses excuses et s'enfuit au plus vite en Angleterre, où il fut bien accueilli par Élisabeth. Le procès eut lieu au jour fixé, et, lorsque la cour de justice s'ouvrit, Bothwell se présenta à la barre accompagné de Maitland et de Morton. Comme aucun témoin ni accusateur ne parurent, il fut nécessairement acquitté; mais à cette époque il n'y avait personne dans le royaume qui n'eût la conviction que ce fût lui qui avait commis le crime. Quelques jours après, le parlement s'étant assemblé à Édimbourg, la reine y parut en personne, et Bothwell s'y présenta portant le sceptre devant elle. Ce parlement confirma au meurtrier tous les biens et les honneurs qu'il avait reçus récemment, et en même temps il fit de grandes largesses aux nobles que l'on connaissait pour ses partisans.

Le bruit se répandait déjà que la reine avait l'intention d'épouser le comte de Bothwell. Six mois avant il s'était marié avec la sœur du comte de Huntley, mais il se disposait, disait-on, à se séparer de sa femme. Ces bruits affectèrent d'abord très-vivement Marie, mais elle subissait déjà l'influence de l'audacieux comte. Aussitôt après la clôture de la session du parlement, Bothwell invita les principaux membres de cette assemblée à une fête qu'il donna dans une taverne d'Édimbourg, et leur déclara qu'il avait l'intention d'épouser la reine. Il présenta ensuite à la signature des invités un écrit par lequel les signataires reconnaissaient l'innocence du comte pour le meurtre du feu roi, et le recommandaient chaudement, lui Bothwell, comme un parti sortable pour sa majesté, dans le cas où elle condescendrait à se marier avec un de ses sujets; ils s'engageaient en outre à favoriser le dit mariage au risque de leur vie et de leurs biens. Soit de gré, soit par crainte, huit évêques, neuf comtes et sept lords signèrent cet écrit que Bothwell mit ensuite dans sa poche. Maitland et l'ex-chancelier Morton, signèrent également; Argyle, Rothes et Boyd, qui étaient les amis intimes du comte de Murray, signèrent avec eux.

Quelques jours après, Bothwell rassembla mille hommes de cavalerie sous prétexte d'aller à la frontière, et d'accompagner la reine, qui revenait alors du château de Stirling, où elle avait été visiter son fils. Cette troupe de cavaliers arriva à Foulbrigs entre Linlithgow et Édimbourg. Alors Bothwell, après s'être emparé du comte de Huntley, du secrétaire Lethington et de Melville, qui étaient avec la reine, arrêta Marie elle-même, et la conduisit prisonnière dans la forteresse de Dunbar. On ne sait si Marie avait donné la main à cet audacieux projet. Melville, qui était de l'escorte, dit que le comte de Bothwell, après avoir pris la bride du cheval de Marie, se vanta d'épouser la reine, qu'elle le voulût ou non; « mais, ajoute-t-il, le capitaine Bladckadder, qui me fit prisonnier, me dit que tout cela se faisait du consentement de la reine » Bothwell garda Marie pendant cinq jours dans la fortesse de Dunbar et la conduisit ensuite au château d'Édimbourg, où elle parut jouir d'une certaine liberté, quoiqu'en réalité elle fût l'objet d'une surveillance très-active de la part du comte et de ses partisans. Bothwell divorça aussitôt avec son épouse, et huit jours après la dissolution de son mariage, il devint l'époux de la reine (15 mai 1567). Il avait été créé préalablement duc d'Orkney. « Le mariage, nous dit Melville, fut célébré dans le palais d'Holy-Rood, dans la grande salle où le conseil avait coutume de siéger. Adam Bothwell, évêque d'Orkney, célébra la cérémonie religieuse suivant le rite de la religion réformée,

et le même jour les époux furent mariés d'après le rite catholique. Je fis de fréquentes allées à la cour, et le soir je trouvai le nouveau duc d'Orkney se disposant à souper. Il se plaignit de ne m'avoir vu que rarement pendant le jour, et me dit de m'asseoir et de souper avec lui. Le comte de Huntley et plusieurs autres personnages de distinction étaient assis à sa table. Il demanda qu'on lui apportât une coupe de vin et but à ma santé, voulant, disait-il, que je lui tinsse tête comme un Allemand. Alors il me dit de boire afin d'engraisser. « Votre zèle pour le bien du pays vous a presque tout dévoré, me dit-il, vous êtes maintenant trop maigre. » Je lui répondis que j'étais entièrement dévoué à mon pays. La conversation tomba ensuite sur les femmes; et comme il en parlait en des termes grossiers, je le quittai pour me rendre auprès de la reine, qui parut très-aise de me recevoir. »

Les intrigues d'Élisabeth étaient plus actives que jamais en Écosse. Morton et Maitland, sur lesquels elle comptait le plus, car c'étaient eux qui avaient le plus excité la reine Marie à se remarier, la tenaient au courant de tout ce qui s'y passait. Morton, avait en outre trempé dans le meurtre de Rizzio comme dans celui de Darnley. Tous deux préparaient déjà en secret la chute de Bothwell. Aussitôt que le mariage de la reine fut public, des bruits injurieux pour Bothwell commencèrent à circuler; et quand ces bruits eurent pris assez de consistance, Morton, Maitland et leurs partisans n'hésitèrent point à se déclarer ouvertement. Trois semaines après le mariage, ils coururent aux armes sous le prétexte spécieux de punir Bothwell, de s'assurer de la personne du jeune prince et de délivrer la reine du joug que son mari faisait peser sur elle. Leur but réel était de détrôner Marie et de couronner son fils Jacques à sa place. Mais la tentative qu'ils firent pour s'emparer de la reine et de Bothwell au château de Borthwick, à environ huit milles au sud-est d'Edimbourg, n'eut aucun succès; le comte et la reine parvinrent à s'échapper. Aussitôt Bothwell se mit à la tête de deux mille hommes et alla à la rencontre de l'armée des conjurés à Carberry-Hill. On allait en venir aux mains lorsque Lecroc, ambassadeur de France à la cour de Marie, s'avança vers les insurgés et s'efforça d'amener un accommodement entre les deux partis. Le comte de Morton lui répondit qu'ils n'avaient point pris les armes contre la reine, mais contre le meurtrier du roi; que si elle consentait à leur livrer Bothwell ou à l'éloigner de sa présence, ils rentreraient dans le devoir et l'obéissance. Pendant cette conférence Bothwell envoya un héraut d'armes avec un cartel, dans le but de prouver son innocence par un combat singulier, selon l'ancienne coutume. Deux des insurgés acceptèrent le défi, mais Bothwell ne voulut point se mesurer avec eux parce qu'ils étaient d'un rang inférieur au sien. Le comte de Morton fut ensuite nommé par Bothwell, et Morton ayant refusé le combat, lord Lindsay voulut prendre sa place; mais la reine refusa son assentiment, et le duel n'eut pas lieu. On convint alors que Bothwell traverserait les rangs des insurgés, sans qu'il lui fût fait aucun mal, et que la reine se livrerait ensuite à eux; ce qui fut accepté. Marie fut d'abord l'objet de grands égards de la part des insurgés, mais bientôt ces marques de respect s'évanouirent. Elle fut conduite à Édimbourg où la populace irritée l'assaillit de ses cris. Devant elle on promenait une bannière sur laquelle étaient représentés le corps de Darnley gisant sous un arbre, et la figure du prince Jacques, son fils, à genoux à côté de lui, qui demandait vengeance au ciel. Elle fut logée dans la maison du prévôt, et le lendemain elle fut conduite sous une forte escorte dans le château de Lochleven, qui est situé sur un îlot du lac de ce nom. On lui donna pour gardien le féroce lord Lindsay, et Ruthven, qui avait

été l'un des principaux acteurs de l'assassinat de Rizzio.

Le sort de Bothwell mérite d'être cité. D'abord le conseil privé lança un ordre d'arrestation contre lui pour qu'il eût à rendre compte du meurtre de Darnley et de la violence qu'il avait faite à la reine en la forçant au mariage. Le conseil offrait une récompense de mille couronnes à celui qui amènerait le traître à Edimbourg. Bothwell, qui se trouvait alors au château de Dunbar, dans le Murrayshire, crut trouver un refuge dans son duché d'Orkney; mais l'officier à qui il avait confié la garde de son propre château lui en refusa l'entrée. Dans cette situation désespérée, il se mit à la tête de quelques pirates et confia sa fortune aux flots de l'Océan. Une petite flotte du port de Leith, fut expédiée contre lui; mais Bothwell parvint à gagner la côte de Norwége, où quelques mois après il fut pris par le gouvernement danois, qui le traita comme un pirate et le jeta dans la forteresse de Malmoé, où, dit-on, il devint fou. On rapporte qu'à l'heure de sa mort, qui eut lieu environ dix ans après, il déclara sous serment, que c'était lui qui avait commis le meurtre de Darnley, par les conseils de Murray, de Morton et d'autres. Murray, nommé régent, ayant appris l'arrivée de Bothwell en Danemarck, demanda qu'on le lui livrât; mais le gouvernement danois s'y refusa.

Les lords confédérés auxquels Marie s'était rendue, prétendaient qu'ils n'avaient envoyé la reine au château de Lochleven que pour la mettre à l'abri des tentatives du dangereux Bothwell. De son côté la reine Élisabeth disait aux cours étrangères, que l'Angleterre était disposée à faire des efforts pour la délivrance de Marie, aussitôt que Bothwell serait sorti du royaume. Bothwell partit, et les lords confédérés, changeant de ton et de langage, déclarèrent à Marie qu'il fallait qu'elle renonçât au trône et qu'elle résignât la couronne en faveur de son jeune fils. Murray, demi-frère de la reine, et son parti devaient avoir l'administration entière des affaires publiques. Marie avait encore des amis puissants parmi les familles les plus nobles de l'Écosse; tels étaient les Hamilton, le comte de Huntley, lord Herries; et ces seigneurs insistaient pour qu'on lui rendît la liberté et la couronne, à des conditions raisonnables. Mais ses ennemis étaient plus nombreux, car tout le parti protestant était contre elle. Les lords confédérés prirent le titre de lords du conseil secret. Les comtes d'Athole, de Marr, et de Glencairn; les lords Ruthven, Hume, Sempil, Sanquhar et Ochiltree, devinrent membres de ce conseil; le comte de Morton en était l'âme. Marie était l'objet d'une surveillance extraordinaire. Villeroi envoyé de la cour de France, ne put parvenir jusqu'à elle; il reçut même de la part du conseil secret un accueil si peu favorable, qu'il s'empressa de retourner en France. Sir Nicolas Throgmorton, envoyé d'Élisabeth, ne put lui-même être admis près de Marie; mais il reçut du conseil secret un accueil amical et devint l'objet d'attentions particulières de sa part. Cet envoyé était chargé de faire des remontrances aux lords du conseil secret, sur l'illégalité de leur conduite; mais Élisabeth était bien décidée à ne rien entreprendre contre eux et ne donner aucun secours à Marie. Son agent, l'ami intime des lords du conseil secret, avait l'ordre de demander la remise en ses mains du prince Jacques et d'empêcher que Marie n'allât en France.

Pendant que ces choses se passaient, les lords confédérés informaient la cour de France que si elle faisait quelques tentatives en faveur de la reine prisonnière, ils se jetteraient dans les bras de l'Angleterre et rendraient ainsi la condition de Marie plus malheureuse. Abandonnée de tous, entourée de dangers, Marie, cédant à la fin aux sollicitations de ses ennemis, résigna la couronne en faveur de son fils Jacques (24 juillet 1567), qui n'avait alors que quatorze mois. Elle signa en même temps un acte par lequel elle

nommait régent Murray, son demi-frère, pendant la minorité de son fils. Jacques fut couronné à Stirling, le 29 juillet, et Murray s'empressa de prendre possession du poste élevé auquel il venait d'être appelé. Il alla rendre visite à Marie à sa prison de Lochleven, et après avoir excité ses craintes par la perspective d'une mort prochaine, il lui dit qu'il n'y avait pour elle d'espoir de salut qu'autant qu'elle ne ferait aucune tentative pour s'échapper; qu'elle ne donnerait aucun encouragement à ses partisans, et que le roi de France ou la reine d'Angleterre ne prendrait aucune mesure pour la mettre en liberté. Murray brisa ensuite les sceaux qui portaient le nom et les titres de la reine; il prit possession du château d'Édimbourg et couvrit d'honneurs et de richesses le meurtrier Morton. Celui-ci reçut les biens confisqués de Bothwell; on lui rendit la place de chancelier qu'il avait perdue et celle de lord grand amiral, qui était restée vacante par la fuite de Bothwell; de plus il fut nommé shérif de tous les shires d'Édimbourg et d'Addington. Cette cause était celle du parti protestant. On fit revivre toutes les lois qui avaient été publiées en 1560 contre le papisme en y ajoutant de nouveaux statuts. Il fut arrêté que personne n'occuperait un emploi public s'il n'était pas protestant. D'autres lois confirmèrent tout ce qui avait été fait pour la déposition de la reine et la nomination de Murray à la régence; et Marie, sans aucune forme de procès, fut déclarée coupable du meurtre de son mari et d'un grand nombre d'autres crimes.

Marie avait du courage, de l'adresse et possédait dans sa personne et ses manières des charmes auxquels peu de gens pouvaient résister. Elle avait aussi en dehors des murs de sa prison des amis et des serviteurs qui étaient vivement attachés à son sort, et prêts à risquer leur vie pour elle. Une première tentative d'évasion n'avait point réussi; la reine, non découragée par cet insuccès, voulut en essayer une seconde; et parvint cette fois à franchir les eaux du lac qui entouraient les murs de sa prison. Lord Seton, Georges Douglas et quelques-uns des Hamilton la reçurent avec des transports de joie et la conduisirent en triomphe à Hamilton. Un grand nombre d'amis l'attendaient dans ce lieu; les autres vinrent le lendemain, et en quelques jours elle eut une armée de quatre à six mille hommes. Marie promit un pardon complet à tous ses ennemis; elle en excepta seulement le comte Morton, lord Lindsay, lord Semple, sir James Balfour et le prévôt d'Édimbourg; mais son pardon fut rejeté.

Le régent Murray ayant rassemblé à la hâte une armée alla à sa rencontre; et le 14 mai 1568 les deux armées se trouvèrent en présence à Langside, entre Glascow et Dumbarton; elles s'attaquèrent avec furie. Marie, qui était restée sur une hauteur voisine pour être témoin de ce combat sanglant, eut la douleur de voir son armée défaite par celle de ses ennemis, et bientôt elle-même, suivie de quelques amis, fut obligée de prendre la fuite. Elle alla sans s'arrêter jusqu'à l'abbaye de Dundrennan, dans le Galloway près de Kirkcudbright, à soixante milles du lieu où s'était livrée la bataille. Trois partis s'offraient à elle : elle pouvait rester et se livrer à la merci de ses sujets, mais elle ne devait attendre d'eux que peu de pitié; elle pouvait partir pour la France, et ce parti elle l'aurait adopté si elle avait trouvé un navire pour cette contrée; elle pouvait enfin chercher un refuge en Angleterre. Ce fut à ce dernier parti que Marie s'arrêta malgré les vives représentations que lui firent à cet égard ses conseillers. Aussitôt lord Kerries, qui l'accompagnait, écrivit à Lowther, commandant des troupes anglaises à Carlisle, pour l'informer de la situation de la reine, et lui demander si elle pouvait en toute sécurité se rendre en Angleterre. Lowther répondit par une lettre évasive; il dit que lord Scrope, gardien des Marches de cette partie de la frontière était à la cour, où il venait d'écrire; mais que

si la reine était obligée de venir en Angleterre, il irait à sa rencontre et la protégerait jusqu'à ce que le bon plaisir de sa maîtresse lui fût connu. Marie n'attendit point l'arrivée de cette lettre. Accompagnée seulement de seize personnes, au nombre desquelles était l'honnête lord Herries, elle s'embarqua dans un bateau pêcheur pour traverser le détroit de Solway, et le 16 mai 1568 au soir, elle arriva à Workington, dans le Cumberland. Elle écrivit aussitôt une lettre à sa « bonne sœur » pour l'informer de ses infortunes et de son arrivée dans ses domaines. Le jour suivant, elle fut conduite à Carlisle, dont elle alla habiter le château, où elle fut traitée en prisonnière.

Marie espérait qu'Elisabeth lui permettrait de traverser l'Angleterre pour se rendre en France ou autre part, lorsqu'elle reçut la visite des commissaires envoyés par la reine pour lui faire connaître ses volontés. Ils lui remirent une lettre de leur souveraine. Élisabeth disait à sa prisonnière qu'elle ne pouvait point la recevoir tant qu'elle ne se serait pas justifiée du soupçon qui pesait sur elle relativement au meurtre de Darley. En lisant cette lettre Marie eut un mouvement de colère et versa des larmes; elle affirma d'une manière solennelle en présence des deux commissaires, que Maitland de Lethington et lord Morton avaient tous deux trempé dans le meurtre de son mari, quoique en ce moment ils poursuivissent les autres meurtriers, et elle renouvela sa prière, au sujet du passage qu'elle demandait pour aller en France ou en Espagne, où elle espérait trouver assistance et protection. Marie voulut alors envoyer lord Herries à Londres pour plaider sa cause auprès d'Élisabeth. Quelquelques jours après elle reçut une nouvelle visite des commissaires, et put prévoir le sort qui lui était réservé. Knollys, l'un d'eux, qui avait sans doute connaissance de la conduite que sa royale maîtresse avait l'intention de tenir dans cette affaire, lui dit qu'il y avait quelques cas ou les princes pouvaient être déposés légitimement par leurs sujets; il revint sur le meurtre de Darnley, en ajoutant que sa souveraine serait la plus heureuse femme de la terre si Marie pouvait se justifier d'un pareil crime. Marie congédia les commissaires, pour écrire à Élisabeth.

On redoublait de précautions envers la royale captive. Lord Herries, qui était allé à Londres, pour plaider sa cause, n'avait obtenu aucun résultat favorable; seulement à sa prière Élisabeth envoya un agent en Ecosse. Le but apparent de cette mission était de mettre un terme à la guerre civile qui désolait cette contrée; mais le but réel était d'engager le régent Murray à poursuivre ses mesures énergiques contre les partisans de Marie. La prisonnière écrivit une nouvelle lettre à cet égard à Élisabeth; elle se plaignait de ce que son agent, au lieu de servir de protecteur aux sujets qui lui étaient restés fidèles, avait fait cause commune avec ses ennemis. Mais cette lettre resta sans réponse comme les précédentes. Marie fut alors éloignée de Carlisle et conduite sous une forte escorte au château de Bolton, dans le nord de l'Yorkshire, à une petite distance de Middleham. Ce changement de lieu avait pour objet de séparer entièrement Marie de ses sujets et de ne lui permettre que les communications qui plairaient à Élisabeth. Ses gardiens avaient à cet égard les ordres les plus sévères, et plusieurs Anglais qui appartenaient au parti catholique, ayant voulu s'introduire près de la prisonnière, furent sévèrement punis.

Marie écrivit une nouvelle lettre à Élisabeth pour lui rappeler ses premières promesses et lui dire qu'elle comptait sur elle pour la replacer sur le trône, lorsqu'elle se serait justifiée et qu'elle aurait exposé la conduite de ses ennemis. Elle demandait que Murray et Morton fussent entendus et que les deux lords vinssent en Angleterre pour cet objet. Élisabeth consentit à cette demande. Mais Ma-

rie ne devait point profiter de ces actes de la reine. Murray était alors dans les bonnes grâces d'Élisabeth ; déjà il avait envoyé son secrétaire à Londres, pour montrer à la reine et à son ministre des copies de papiers secrets. Élisabeth lui écrivit de venir en Angleterre pour répondre aux charges de la reine d'Écosse. Il obéit, après avoir de délais en délais ajourné son départ de plusieurs mois. On espérait qu'Élisabeth servirait simplement d'arbitre entre les deux partis; mais elle déclara que si Marie consentait à se laisser juger par les membres de son conseil, elle, Élisabeth, traiterait avec les nobles écossais et amènerait les choses à une heureuse conclusion. Dans tous les cas, elle promettait à Marie de lui rendre la libertéet de la rétablir sur le trône.

La commission se réunit à York, le 4 octobre 1568. Élisabeth y était représentée par le duc de Norfolk, le comte de Sussex et sir Ralph Sadler; Marie, par Leslie, évêque de Ross, par Herries, Levingston et Boyd, par Hamilton, l'abbé de Kilwinning, sir John Gordon de Lochinvar et sir James Cockburn de Stirling. Le régent Murray comparut en personne; il était accompagné du comte de Morton, de l'évêque d'Orkney, de lord Lindsay, de l'abbé de Dunfermline, de Maitland de Lethington, de Jacques M'Gill, de Henri Balnaves, du laird de Lochleven et de Georges Buchanan, qui a laissé un nom célèbre comme poëte et comme historien. Le duc de Norfolk ouvrit la séance en demandant au régent Murray de faire hommage à la couronne d'Angleterre; ce qui déconcerta le régent : mais l'esprit prompt de Maitland vint à son aide. Murray répondit qu'il serait temps de rendre hommage lorsque l'Angleterre aurait restitué à l'Écosse le Northumberland et la ville de Berwick, attendu que c'était pour ces domaines que les Écossais faisaient autrefois hommage à la couronne. Les commissaires procédèrent aussitôt aux débats. Les amis de Marie, qui agissaient comme demandeurs, exposèrent les charges qu'ils portaient contre Murray et ses coaccusés. Alors le régent et ses collègues demandèrent au duc d'York si dans une action semblable ils pouvaient établir les faits sous leur vrai jour et charger la reine qui était la mère de leur souverain, et quelle était l'assurance qu'on leur donnerait pour leur sûreté personnelle ainsi que pour celle de leur jeune roi, dans le cas où Marie viendrait à être rétablie sur le trône. Ayant reçu une réponse évasive, ils élevèrent des doutes sur l'étendue des pouvoirs donnés par Élisabeth à Norfolk, à Sussex et à Sadler, et il fut convenu qu'une lettre serait envoyée à Élisabeth pour lui demander de nouvelles instructions.

Mais Murray et Maitland n'attendirent point l'arrivée de cette lettre pour répondre aux charges de Marie et faire peser sur elle de terribles accusations; car ils mirent secrètement sous les yeux des commissaires anglais des traductions de plusieurs lettres écrites en français, deux contrats de mariage, un recueil de poésies, qui, disaient-ils, avait été composé par la reine et envoyé à Bothwell. Les commissaires prirent connaissance de ces lettres, et avant d'avoir reçu une réponse de la reine, ils en firent un extrait qui tendait à prouver la culpabilité de Marie à l'égard du meurtre de Darnley. Ils déclaraient que, d'après les phrases contenues dans lesdites lettres, il était prouvé que Marie avait eu un amour vil et désordonné pour Bothwell; qu'elle n'avait eu que de la haine pour son mari Darnley ; qu'elle avait fait un voyage à Glascow pour le visiter quand il était malade, dans le but de le conduire dans la capitale, où il devait être assassiné; que dans une lettre écrite de Glascow à Bothwell, elle lui disait qu'elle avait l'espoir de décider son mari à ce voyage, et que le comte de Lennox, père de Darnley, le même jour où elle avait formé le projet de conduire son mari à Édimbourg, avait saigné du nez et de la bouche, laissant à Bothwell à deviner ce que signifiait un pareil présage; que dans

une autre lettre écrite au même Bothwell, elle disait qu'elle remplissait un rôle qu'elle haïssait beaucoup, en ce sens qu'elle était obligée de mentir et de dissimuler avec son mari, et d'agir avec lui en traître; et que si ce n'était point pour obéir à Bothwell, elle préférerait la mort à la vie pour ne point se conduire ainsi, car son cœur en saignait; qu'elle lui avait écrit en outre que son mari était décidé à l'accompagner à Édimbourg, et qu'elle était résolue à faire tout ce que Bothwell lui dirait; qu'elle demandait à Bothwell de l'informer s'il ne pouvait pas trouver quelque autre invention secrète, une médecine par exemple, car son mari en devait prendre une ainsi qu'un bain; qu'elle recommandait à Bothwell de brûler la lettre, comme pouvant les compromettre tous deux; que pour obéir à son cher amant, elle ne reculerait devant aucun sacrifice d'honneur, de conscience, de sûreté et de grandeur; enfin, que pour remplir la commission désagréable qu'il lui avait donnée, elle amènerait l'*homme* avec elle à Édimbourg; qu'elle l'engageait à agir avec prudence, qu'autrement tout le fardeau retomberait sur elle, et qu'elle l'exhortait surtout à faire bonne garde pour que l'oiseau n'échappât pas de sa cage (1).

Ces charges terribles furent soigneusement cachées aux défenseurs de Marie. Quant à Murray et ses collègues, ils répondirent aux accusations portées contre eux, en alléguant qu'ils n'avaient pris les armes que contre Bothwell; que s'ils avaient séquestré la reine, c'était parce qu'elle avait adhéré à la cause de Bothwell, et enfin qu'ils avaient accepté sa résignation de la couronne, non en la lui arrachant, mais comme un acte spontané de sa volonté.

La ville d'York était alors le théâtre des intrigues les plus compliquées. Le duc de Châtellerault, qui était récemment de retour de France, fit quelques tentatives en faveur de Marie, et plusieurs nobles écossais demandèrent un arrangement. Murray ne paraissait pas éloigné d'accorder à sa sœur un revenu considérable, pourvu qu'elle confirmât sa résignation de la couronne et qu'elle consentît à résider en Angleterre et à prendre un époux anglais. De son côté Maitland, dont les projets étaient toujours impénétrables, suggérait l'idée d'un mariage entre Marie et le duc de Norfolk, en faisant rompre l'union de la reine avec Bothwell par un divorce, et il eut l'adresse de faire accepter ce projet par Norfolk et, dit-on, par Marie elle-même.

Mais tandis que ces intrigues se poursuivaient, un ordre émané de la cour vint tout à coup les rompre, en renvoyant la cause pour être jugée à Westminster. Élisabeth déclarait maintenant d'une manière ouverte que la couronne d'Écosse ne serait jamais rendue à Marie, si Murray pouvait prouver les charges qu'il portait contre elle. Elle s'arrogeait en outre le droit arbitraire de prononcer la sentence avec l'assistance de son conseil privé. Élisabeth adjoignit Leicester, Cecil, Bacon et d'autres aux membres de la commission et en ordonna la convocation immédiate. Marie ne se plaignit point de ces dispositions; mais lorsqu'elle apprit que Murray avait été admis en présence d'Élisabeth, au mépris de la promesse qui lui avait été faite par la reine d'Angleterre, elle ordonna à ses commissaires de requérir d'Élisabeth, en présence de sa cour et des ambassadeurs étrangers, qu'il lui fût permis d'aller elle-même à Londres pour répondre de vive voix à ses accusateurs. Cette demande ne reçut point un accueil favorable de la reine : elle répondit simplement que l'affaire était difficile; qu'elle exigeait de longues délibérations, et ne voulut point donner d'autre réponse. Les commissaires de Marie, sur l'avis du duc de Châtellerault, des ambassadeurs de France et d'Espagne, déclarèrent alors que les débats étaient terminés; mais Cecil ne voulut point

(1) Burghley Papers.

admettre ces moyens comminatoires, et la procédure fut reprise.

Le moment critique et décisif arriva le 14 décembre; le comte de Murray remit aux commissaires un coffret en argent rempli de lettres d'amour qu'il présenta comme des originaux. De son côté, Élisabeth leur donna les lettres que Marie lui avait écrites, pour qu'ils pussent confronter les écritures. Élisabeth les informa en outre que Marie lui avait demandé de répondre en sa présence à l'accusation portée contre elle; demande qu'elle avait refusée, parce qu'elle la regardait comme incompatible avec sa réputation de reine vierge et sa modestie. Le jour suivant elle envoya dire à l'évêque de Ross et à lord Herries, commissaires de Marie, qu'elle ne recevrait jamais leur maîtresse, et que si Marie ne répondait pas aux charges portées contre elle, elle devait se soumettre à une infamie éternelle. Elle faisait alors proposer à Marie de ratifier sa résignation de la couronne et de sauver ainsi son honneur, en lui promettant qu'à cette condition ses ennemis ne publieraient pas les preuves qu'ils avaient contre elle. Marie, au milieu des dangers sans nombre qui l'entouraient, conservait son courage. Elle repoussa avec mépris cette proposition, et ordonna à ses commissaires de déclarer immédiatement à Élisabeth et à son conseil, que Murray et ses complices étaient des traîtres et des calomniateurs, en lui imputant un crime dont ils étaient eux-mêmes les auteurs et les inventeurs, car quelques-uns d'entre eux l'avaient exécuté de leur propre main; que ses accusateurs avaient porté atteinte à son amour maternel; qu'elle repoussait avec indignation leurs dires, en accusant elle-même Murray et ses complices d'hypocrisie; car, disait-elle, les égards dont ils ont entouré mon fils n'avaient d'autre but que de bien établir leur tyrannie. Elle demandait ensuite des doubles de toutes les pièces qui avaient été produites contre elle, pour qu'elle pût y répondre et montrer son innocence aux yeux de « sa bonne sœur » et des autres princes. Élisabeth n'ayant tenu aucun compte de ces remontrances, l'évêque de Ross déposa dans ses mains la défense de Marie. L'évêque établissait qu'il n'y avait contre la reine d'Écosse que des présomptions; qu'il n'était point prouvé que les lettres contenues dans la boîte produite par Murray fussent écrites par sa souveraine, qu'elle avait trop d'honneur dans l'âme pour commettre une pareille faute, et trop d'esprit pour confier au papier de semblables choses; que ces lettres n'avaient ni dates ni adresses et qu'elles ne portaient aucun sceau; que son écriture pouvait être aisément contrefaite; qu'en conséquence la comparaison des écritures ne pouvait fournir aucune évidence; qu'à l'égard de son mariage avec Bothwell, la noblesse et particulièrement quelques-uns de ses adversaires, comme on pouvait le prouver par leur signature, l'avaient engagée à le contracter et y avaient souscrit.

La commission suspendit ses travaux le jour de Noël, et de nouvelles instances furent faites auprès de Marie pour qu'elle résignât la couronne; mais elle répondit qu'elle voulait mourir reine d'Écosse, et que si justice lui était faite, on lui rendrait son royaume. Alors Élisabeth mit fin aux débats, d'une manière inattendue. Elle dit au régent Murray, en présence de sa cour et de ses ministres, que rien n'avait été prouvé contre l'honneur et la loyauté de la reine d'Écosse, et qu'il n'y avait point de causes suffisantes pour qu'elle eût une opinion défavorable de la reine Marie, « sa bonne sœur; » elle le congédia ensuite, après lui avoir donné cinq mille livres sterling, et elle ordonna à ses officiers de lui rendre les plus grands honneurs sur sa route. L'intention d'Élisabeth était de retenir Marie prisonnière en Angleterre. En conséquence elle donna des ordres pour que la reine d'Écosse fût conduite en toute hâte à Tutbury, lieu qui lui offrait de la sécurité à cause de sa si-

tuation au centre du royaume. La reine d'Écosse fut aussitôt conduite dans cet endroit; elle partit, le 26 janvier 1569, par un temps rigoureux. Pendant la route, lady Livingstone, l'une de ses dames d'honneur, tomba malade et resta à Rotherham. A Chesterfield, elle-même se plaignit d'une violente douleur au côté et d'un grand mal de tête, ce qui l'obligea à s'arrêter dans cette ville. Elle arriva au château de Tutbury, le 3 février. Ce château, qui était situé sur la rivière Dove dans le Staffordshire, appartenait au comte de Shrewsbury, auquel on avait confié la garde de Marie.

Mais Élisabeth comprit bientôt qu'en gardant Marie prisonnière, elle allait amasser sur sa tête une immense responsabilité, tout en se privant de sa tranquillité d'esprit. Des craintes sans nombre vinrent bientôt assaillir son imagination. Sa rivale lui paraissait plus dangereuse qu'auparavant. Elle n'entrevoyait que complots tramés contre sa personne, que projets d'évasion et que sanglantes représailles; aucun château ne lui semblait assez fort, aucun gardien assez sûr, pour garder la rivale qu'elle détestait. Ses craintes avaient, il est vrai, quelque fondement. Marie trouvait maintenant dans le royaume de vives sympathies, des amis dévoués, qui devisaient en silence pour la délivrer, qui voulaient révolutionner tout le pays et la placer sur le trône d'Angleterre. D'un autre côté, les cours étrangères se plaignaient des traitements infligés à une tête couronnée; plaintes timides sans doute, car aucune puissance n'était disposée à hasarder une guerre contre la puissante reine d'Angleterre, pour défendre la reine malheureuse d'un État aussi faible, aussi pauvre et aussi déchiré que l'Écosse. Élisabeth répondait qu'il y avait erreur de la part de ceux qui réclamaient en faveur de Marie; elle disait à tous qu'elle était la sœur chérie de la reine d'Écosse et sa meilleure amie; qu'elle lui avait donné un asile lorsque ses sujets l'avaient chassée de son royaume et qu'ils voulaient attenter à ses jours; qu'elle avait été la gardienne vigilante de sa réputation, et qu'elle avait supprimé et supprimait encore des documents qui la rendraient infâme aux yeux de ses contemporains et de la postérité. Les sollicitations des cours étrangères étant devenues plus pressantes, Élisabeth, qui négociait à cette époque (1570) un mariage avec le jeune duc d'Anjou, condescendit à entrer dans des explications plus étendues pour justifier sa conduite. Elle écrivit à sa manière une histoire d'Écosse et d'Angleterre qui comprenait les dix années qui venaient de s'écouler et en envoya un exemplaire à Henri Norris pour qu'il le montrât au roi de France, son futur beau-frère, et à Catherine de Médicis, qui lui avait demandé, non-seulement de traiter Marie en reine, mais de la mettre en liberté et de l'aider à recouvrer son royaume. Dans cette histoire, qui porte des marques évidentes de la main habile de Cécil, l'auteur établissait comme un fait prouvé l'accusation portée par Morton, Ruthven, Murray et Maitland; il faisait surtout un crime à Marie d'avoir pris dans son enfance les armes d'Angleterre; Élisabeth arrivait à cette conclusion, qu'elle retenait Marie prisonnière parce qu'elle ne pouvait lui donner la liberté avec sécurité pour elle-même.

§ 9 — Élisabeth envoie de nouveaux secours aux huguenots. — Ses projets de mariage avec l'archiduc d'Autriche. — Elle irrite Philippe II en s'emparant de plusieurs bâtiments chargés d'argent qui avaient relâché dans ses ports. — Attitude menaçante de la France et de l'Espagne. — Manifestation armée en faveur de Marie. — Les rebelles sont défaits. — Vengeance d'Élisabeth. — Attaques du parti catholique contre la reine. — Persécutions d'Élisabeth.

Laissons pour un moment Marie d'Écosse dans sa prison de Tutbury, et reprenons les événements importants qui s'étaient passés en Europe avant sa détention dans cette forteresse. Nous avons parlé dans plusieurs passages de l'état d'agitation où était la France. Deux factions ennemies, les catholiques et les huguenots, tou-

tes deux commandées par des personnages de mérite et pleins d'ambition, mettaient le pays en feu. En 1564, le prince de Condé, chef du parti protestant que protégeait Élisabeth, irrité du refus qu'on lui avait fait de la place de lieutenant général du royaume laissée vacante par la mort du roi de Navarre, s'était mis à la tête d'une armée formidable et, avait inquiété pendant quelque temps tout le nord de la France avec cette force armée, qui se distinguait par sa bonne discipline. De son côté, la cour avait été obligée de mettre sur pied une armée considérable pour garantir la frontière de toute violation qui aurait pu venir des Pays-Bas, où le peuple était en guerre ouverte avec le gouvernement espagnol. De vives antipathies régnaient alors dans cette contrée contre les Espagnols. Philippe II n'avait point eu pour ces provinces la modération de son père Charles-Quint. La noblesse y était insultée, les marchands ployaient sous le poids de taxes illégales, chaque jour on violait les priviléges des villes, et Philippe II, poussé par le bigotisme, venait d'y introduire l'inquisition. Cette mesure avait soulevé tous les esprits. Les protestants firent cause commune avec les catholiques, et le puissant prince d'Orange ainsi que les comtes d'Egmont et d'Horn se mirent à leur tête (1566) dans le but de renverser l'inquisition et de recouvrer l'indépendance du pays.

La duchesse de Parme, qui gouvernait ces provinces au nom de Philippe, céda à l'orage, et déclara, comme les vice-rois de ce prince à Naples avaient été obligés de le faire, que l'inquisition serait abolie. Dès lors les catholiques et les protestants se séparèrent et recommencèrent la guerre entre eux. Pendant quelque temps la fortune seconda les armes des protestants, mais bientôt Philippe II rappela la duchesse de Parme, et envoya à sa place le fameux duc d'Alva, qui avait autant d'habileté militaire que de bigoterie. Le duc arriva dans les Pays-Bas avec une armée remarquable par sa discipline; et ses succès jetèrent l'alarme, non-seulement dans cette contrée, mais en Angleterre, en Écosse et surtout en France. Les huguenots, qui partout formaient encore la minorité, virent qu'ils allaient être écrasés; ils comprirent qu'Alva avait été désigné spécialement pour mettre à exécution le traité secret de Bayonne, dont le but était de faire rentrer par la force tous les protestants sous la domination de l'Église catholique. Alors ils résolurent de former une ligue contre leurs ennemis. Le prince de Condé ren oua ses relations avec le prince d'Orange dans les Pays-Bas, avec la cour d'Angleterre et les autres personnes qui étaient intéressées à s'opposer au traité de Bayonne; et de concert avec Coligny et d'autres chefs du parti, il conçut l'idée de surprendre le roi qui était à Monceaux avec toute sa cour. Charles IX ne dut sa délivrance qu'à la bravoure et la fidélité des mercenaires suisses. Ces soldats formèrent un carré dans lequel ils le placèrent avec sa cour, et après avoir, à différentes reprises, repoussé la cavalerie des huguenots, ils l'escortèrent jusqu'à Paris.

Élisabeth envoya de l'argent au prince de Condé. La plupart des historiens de l'époque s'accordent à dire qu'elle connaissait les plans de ce chef à l'égard du roi, et que sir Henri Norris, son ambassadeur à la cour de France, y avait donné la main. L'insuccès de cette entreprise fut le signal d'une guerre acharnée entre les huguenots et les catholiques. Cécil donna des instructions à Norris pour encourager le parti protestant à pousser la guerre avec vigueur. Charles IX fut bientôt cerné dans sa capitale, mais il fut délivré par la bataille de Saint-Denis, dans laquelle les huguenots furent défaits. Le connétable de Montmorency ayant été tué dans cette bataille, le roi fut obligé d'en venir à un arrangement, mais ce traité n'eut point de durée. Au printemps de l'année 1568, trois mille protestants français traversèrent la frontière nord de

la France pour se réunir au prince d'Orange qui s'avançait contre les Espagnols. Le prince fut obligé de battre en retraite devant le duc d'Alva, mais au mois d'août il reparut avec une armée de vingt mille hommes. Alva évita la bataille, et sut manœuvrer de manière à épuiser les forces et les ressources des protestants sans s'exposer à être attaqué par eux. A la fin de la campagne, le prince d'Orange fut obligé de traverser le Rhin et de congédier les troupes qui lui restaient. Ces troupes avaient en quelque sorte été levées au moyen d'argent venu d'Angleterre, Élisabeth avait pourvu secrètement à leur solde; et bien qu'elle fût alors en paix avec Philippe, et qu'elle prît soin de proclamer en public le respect qu'elle éprouvait, disait-elle, pour la personne de ce monarque, et le déplaisir que lui causait toute espèce de rébellion, ses efforts en faveur des insurgés des Pays-Bas et de la France ne s'étaient point ralentis: politique savante, peut-être, mais peu honorable, qui était de son goût. L'année précédente, le gouvernement français lui avait donné des sujets de plainte assez vifs pour qu'on pût les regarder comme une provocation à la guerre, si Élisabeth et son conseiller Cecil eussent été décidés à faire une guerre ouverte. D'après le traité de Cateau-Cambresis, sir Henri Norris ayant demandé la restitution de Calais à l'expiration du terme fixé, le ministre français cita un article du traité par lequel Élisabeth renonçait à toutes ses prétentions sur cette ville, si elle venait à commettre des hostilités contre la France, et il ajouta que cette clause devait recevoir son application puisque Élisabeth avait pris possession de la ville du Havre. La reine, qui n'avait point espéré de restitution, n'éprouva aucun désappointement; sans reconnaître la justice des raisons qu'on lui alléguait, elle attendit les événements et ne perdit aucune occasion d'envoyer des secours et de donner des encouragements aux huguenots français.

En 1567 Élisabeth reprit ses négociations matrimoniales avec son ancien amant, l'archiduc Charles, qui lui avait écrit une lettre très-flatteuse. Elle envoya le comte de Sussex en ambassade à Vienne, quoiqu'elle n'eût aucune intention de se marier. Car il y avait deux grandes difficultés à vaincre: la reine ne voulait prendre un mari qu'après avoir vu sa personne, et elle exigeait qu'il adoptât sa propre religion. Sussex, qui désirait vivement ce mariage, essaya de tourner ces difficultés, et fit ainsi le portrait de la personne et des qualités de l'archiduc: « Le prince, disait-il à la reine, est un bel homme; la couleur de ses cheveux et de sa barbe est brun foncé; sa figure est bien proportionnée; sa chair est belle, elle ne porte aucune marque de rousseur, elle n'est pas non plus trop pâle; dans ses discours il est gai, très-courtois, et a une grande dignité; son corps est bien formé et n'a aucune difformité ni défaut; ses mains sont belles, ses jambes sont propres, bien proportionnées, et d'une grosseur suffisante pour sa stature; son pied est aussi beau qu'il peut l'être. » Le négociateur assurait en outre à la reine sur son honneur, qu'il ne trouvait aucune difformité et rien qui pût inspirer du dégoût dans toute la personne de l'archiduc; qu'au contraire, toute sa tournure était belle, et qu'elle était digne d'être aimée à tous égards; en un mot, que ses qualités naturelles étaient telles, qu'il était difficile d'en rencontrer de pareilles dans un prince de son rang. Sussex passait ensuite aux talents du prince. « Son Altesse, disait-il, parle, indépendamment de l'allemand, sa langue maternelle, l'espagnol et l'italien ainsi que le latin. Elle a quelques connaissances en astronomie et en cosmographie; elle aime beaucoup les horloges avec lesquelles on fixe le cours des planètes. Elle se tient bien en selle et conduit un cheval avec l'adresse du meilleur écuyer. Elle aime la chasse au courre, la chasse à l'épervier; elle est très-forte sur les armes, et prend plaisir à la musique toutes les fois qu'elle trouve l'oc-

casion d'en entendre de bonne (1). »

Ces avantages ne séduisirent point Élisabeth; auraient-ils été plus grands qu'ils ne l'auraient point sans doute engagée à rompre le célibat qu'elle s'était imposé. D'ailleurs l'archiduc n'était pas disposé à abandonner sa religion pour embrasser celle d'Élisabeth. Il exprima même quelques doutes sur les intentions réelles de la reine à l'égard de ce mariage. Sussex lui ayant donné l'assurance qu'Élisabeth était bien décidée à se marier, il se découvrit la tête et dit qu'il honorerait Sa Majesté, qu'il l'aimerait et la servirait toute sa vie. Mais Sussex lui ayant parlé du changement de religion, il s'écria que ses ancêtres avaient vécu dans la religion qu'il professait, qu'il n'en connaissait pas d'autre, et qu'il n'en changerait point. A quelques jours de là, l'archiduc écrivit une lettre à Élisabeth elle-même pour lui demander la faculté d'entendre la messe en Angleterre dans une chambre particulière du palais, où il n'y aurait d'admis que lui et les gens attachés à sa personne. Il consentait à accompagner régulièrement la reine à l'église protestante. Élisabeth, faisant valoir les craintes et les sentiments religieux de ses sujets, répondit à l'archiduc qu'ils ne souffriraient jamais qu'elle prît pour époux un prince catholique. Alors l'archiduc épousa la fille d'Albert, duc de Bavière.

Élisabeth, qui avait une répugnance prononcée pour se marier, montrait le même éloignement pour les mariages des autres quand ces mariages lui faisaient ombrage. On lit dans la correspondance du secrétaire Cecil ce passage adressé à sir Thomas Smith : « Voici qui est monstrueux! Le sergent-portier, qui est l'homme le plus gras de toute la cour, vient d'épouser secrètement lady Marie Grey. Ils ont été tous deux mis en prison. Le crime est très-grand. » Cette Marie Grey était la plus jeune sœur de Jeanne Grey; elle descendait de la ligne de Suffolk, crime capital aux yeux d'Élisabeth. On rapporte que Marie, effrayée du malheur de ses deux sœurs aînées, avait sacrifié son rang à sa sûreté, et qu'elle avait épousé un homme qu'elle seule pouvait aimer, mais que personne ne pouvait craindre. Martin Kays, son mari, n'était en effet qu'un simple écuyer; il ne remplissait à la cour que des fonctions peu importantes. L'obscurité de ce mariage aurait dû désarmer le ressentiment d'Élisabeth; mais la reine fit jeter les deux époux en prison et les sépara l'un de l'autre pour qu'ils n'eussent point d'enfants. Marie écrivit à la reine et à Cecil des lettres pleines de repentir; elle leur disait qu'elle préférait mourir plutôt que de perdre la faveur de Sa Majesté. Mais ces sollicitations furent inutiles; elle resta prisonnière jusqu'à sa mort, qui arriva treize ans après. Quant à son mari, les annalistes de l'époque ne disent rien à son égard; on ne sait ce qu'il devint.

Des intrigues bien plus dangereuses pour les intérêts d'Élisabeth, et qui avaient également trait à un mariage, venaient d'être découvertes. La reine s'en montrait vivement alarmée : Norfolk avait repris ses projets de mariage avec Marie Stuart. Avant le retour de Murray en Écosse et la sequestration de Marie dans le château de Tutbury, Élisabeth avait reproché au duc de Norfolk ce mariage; le duc lui avait assuré que l'idée n'était pas la sienne et qu'elle n'avait jamais eu son approbation. Cependant à deux jours de là, dans une conférence secrète à Hamptoncourt avec le comte de Murray et ensuite avec l'évêque de Ross et Maitland de Lethington, le duc avait dit que si Marie était rendue à la liberté et que si on la rétablissait sur son trône, il l'épouserait. On lui avait répondu qu'un seigneur de son rang, qui appartenait à une famille aussi puissante, ne pouvait manquer de rendre la tranquillité à l'Écosse et de rétablir la bonne harmonie entre l'Angleterre et cette contrée. Les choses

(1) Illustrations de Lodge sur l'histoire d'Angleterre.

en étaient restées là, lorsque Norfolk, cédant aux conseils de l'astucieux Leicester, des comtes d'Arundel et de Pembroke, et de sir Nicolas Throgmorton, qui s'étaient associés au favori, dans l'espoir de renverser Cecil et de se mettre à sa place, se jeta d'une manière plus décidée dans cette intrigue. Des propositions furent faites à Marie relativement à ce mariage, à la condition qu'elle abandonnerait toutes les prétentions qui pourraient porter atteinte aux intérêts de Sa Majesté; que la religion protestante serait établie en Écosse comme en Angleterre; que l'alliance avec la France serait dissoute, et qu'une nouvelle alliance serait faite entre l'Angleterre et l'Écosse. Mais Marie, malgré son désir de voir ouvrir les portes de sa prison, répondit qu'elle n'accepterait la proposition qu'autant qu'Élisabeth y donnerait son consentement. Cette transaction faite dans le plus grand secret parvint aux oreilles d'Élisabeth; elle invita le duc de Norfolk à dîner, et fut polie avec lui comme à l'ordinaire; mais lorsqu'elle se leva de table, elle lui dit de bien se tenir sur ses gardes et de bien voir sur quel oreiller il reposait sa tête. La cour était alors à Farnham. Elle alla ensuite à Titchfield, où le comte de Leicester, alarmé de la tournure que prenait cette affaire, feignit une maladie grave. Élisabeth, qui avait encore de l'amour pour son favori, accourut à son chevet, et le comte, avec des soupirs et des larmes, lui dévoila tous les détails du complot dans lequel il avait poussé Norfolk. Leicester obtint un pardon complet, et Norfolk reçut une sévère réprimande. Il partit pour sa terre de Kenninghall dans le Norfolk, mais comme Élisabeth n'était pas complétement rassurée, il fut immédiatement rappelé à la cour, pour y rendre un plus ample compte de sa conduite. Norfolk obéit à cet ordre, espérant que la colère de la reine serait entièrement apaisée. Mais aussitôt arrivé à Londres, il fut jeté dans la Tour.

Si ces intrigues tramées dans l'ombre inspiraient de sérieuses alarmes à Élisabeth, les succès des armes catholiques sur le continent venaient les augmenter encore. La reine d'Angleterre n'avait point borné à des secours d'argent l'assistance qu'elle avait donnée aux huguenots français; elle avait permis à quelques-uns de ses sujets de franchir le détroit et de combattre dans leurs rangs. Parmi ceux-ci figurait le célèbre Walter Raleigh. Mais à la bataille de Jarnac, dans l'Angoumois, les huguenots furent défaits et le prince de Condé, leur chef, fut fait prisonnier dans cette bataille; il fut tué par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou que nous allons voir tout à l'heure se ranger parmi les soupirants à la main d'Élisabeth. A quelque temps de là, les huguenots, renforcés par des troupes venues d'Allemagne, remportaient une victoire à la Roche-Abeille dans le Limousin; mais au commencement d'octobre ils éprouvaient une nouvelle défaite. Les catholiques en firent un terrible carnage à Montcontour dans le Poitou. Cette victoire des catholiques français parut décisive; les huguenots se débandèrent, et un grand nombre d'entre eux cherchèrent un asile en pays étranger, et particulièrement en Angleterre.

D'un autre côté, Élisabeth venait de provoquer d'une manière ouverte le puissant Philippe II. Dans le cours de l'automne de 1568, une escadre espagnole de cinq vaisseaux, qui portait de l'argent et des approvisionnements à l'armée de Philippe dans les Pays-Bas, s'était retirée dans un port d'Angleterre pour échapper aux poursuites d'une flotte protestante armée par le prince de Condé. Élisabeth était en paix avec l'Espagne; Philippe avait un ambassadeur à sa cour, et elle-même en avait envoyé un à Madrid. Mais l'argent que portait la flotte était destiné à payer ceux qui se battaient contre ses coreligionnaires sur le continent! ceux-ci recevaient d'elle en secret des sommes considérables; en outre Élisabeth voyait ses ressources épuisées par les

largesses qu'elle faisait depuis longtemps pour soutenir la religion protestante au dehors. La tentation était trop forte, et après de longues hésitations, elle se décida à s'emparer de l'argent, sous le prétexte qu'il n'appartenait pas réellement au roi d'Espagne, mais à des banquiers italiens qui, l'ayant exporté par spéculation, devaient se trouver contents que Sa Majesté le gardât pour elle, si elle leur donnait un intérêt convenable. L'ambassadeur espagnol ayant fait des remontrances, on lui répondit avec aigreur. Le duc d'Alva s'empara aussitôt des marchandises anglaises, et fit jeter en prison tous les marchands anglais qu'il put trouver en Flandre. La cour anglaise répondit à cet acte d'agression en faisant main basse sur les Espagnols qui se trouvaient dans le le royaume et en faisant arrêter l'ambassadeur lui-même dans son hôtel. La mer se couvrit bientôt de corsaires anglais. Élisabeth comprit cependant que ces moyens coërcitifs ne justifiaient point la saisie irrégulière qu'elle avait faite, et chercha à la colorer d'une autre manière; elle dit que l'empereur Charles-Quint, père de Philippe, à l'époque de la guerre de Landrecy, avait emprunté à Henri VIII une forte somme qui n'avait point été rendue. Elle protestait en même temps de son grand désir pour le maintien de la paix, et demandait que cette affaire fût arrangée par la voie diplomatique.

Autre embarras! La France avait embrassé la querelle de l'Espagne, car les croiseurs anglais, quoique n'attaquant point les bâtiments français, aidaient ceux des Pays-Bas à transporter des troupes qu'ils débarquaient sur la côte française pour le service des huguenots. A la fin de janvier, le gouvernement français, après plusieurs remontrances inutiles à la cour d'Angleterre sur les approvisionnements envoyés dans les vaisseaux anglais aux huguenots, s'empara de toutes les marchandises anglaises qui étaient à Rouen, et répondit à la demande impérieuse que fit Élisabetb d'une satisfaction immédiate, que la France ne désirait point la guerre avec l'Angleterre; qu'elle avait simplement adopté ces mesures pour l'empêcher de secourir ceux de ses sujets qui s'étaient révoltés, et dans le but de conserver par devers elle une indemnité pour les navires français capturés et les marchandises françaises saisies par les croiseurs anglais. Un cri de guerre s'éleva dans toutes les parties de l'Angleterre, à cette occasion, et le gouvernement fit de grands préparatifs, comme si la guerre eût été imminente. Tout se borna néanmoins à augmenter le nombre des corsaires, auxquels on permit à la fois de saisir et de piller les navires français et les navires espagnols. Dans le mois de mars, la cour de France demanda à celle d'Angleterre une déclaration formelle, pour savoir si Élisabeth voulait la paix ou la guerre, et lui donna quinze jours pour se prononcer. La reine répondit à Lamothe-Fénelon, qui lui avait été envoyé par la cour de France à cette occasion, qu'elle désirait vivement conserver la paix, et que si le roi de France voulait rendre la propriété anglaise saisie à Rouen, elle restituerait les marchandises françaises qui avaient été saisies par ses corsaires. Mais à quelques jours de là, on découvrit que sir Henri Norris, son ambassadeur à Paris, recommençait ses intrigues avec les huguenots et qu'il leur promettait des secours. Le gouvernement français répondit à cette agression en saisissant de nouveau les marchandises anglaises qui étaient à Rouen, à Calais et à Dieppe. On négocia une autre fois, et la reine promit de mettre un terme à cette espèce de guerre, en rappelant ses corsaires, si la France en voulait faire autant. Mais quelques semaines s'écoulaient à peine, qu'Élisabeth agissant encore contrairement à ses promesses, recevait les envoyés des huguenots français et ceux du prince d'Orange, leur promettait de l'argent, des armes et de la poudre, et envoyait une flotte armée en guerre à la Rochelle, qui continuait d'être le port principal des protestants français.

Cette flotte, retenue par des vents contraires, n'arriva point à sa destination, et les huguenots furent défaits. Aussitôt, Élisabeth fit de nouvelles protestations et lança une proclamation pour rappeler ses corsaires. Cette conduite perfide irrita au dernier degré la cour de France; et comme la puissance des protestants français semblait abattue, elle résolut de donner des encouragements aux catholiques d'Angleterre et d'intéresser toutes les cours catholiques du continent à la cause de Marie d'Écosse. Le duc d'Alva entra dans ce projet, et un Florentin, nommé Rodolphi, qui connaissait bien l'Angleterre, fut choisi pour être l'agent du pape dans cette contrée.

L'occasion était favorable à la France de tenter une pareille entreprise. Dans le nord de l'Angleterre, où les catholiques étaient plus nombreux que les protestants, les comtés d'York, de Durham et de Northumberland, étaient en proie à une vive agitation, et paraissaient prêts à s'insurger. Nicolas Morton, venu de Rome avec le titre de pénitencier apostolique, avait eu des conférences avec le clergé catholique de ces contrées. Il avait donné des encouragements aux gentillâtres catholiques, et leur avait assuré que le pape se préparait à excommunier Élisabeth, et à les relever, ainsi que tous ses sujets, de leur serment d'allégeance. Cet émissaire était un homme d'énergie et de grande habileté, il connaissait la plupart des meilleures familles du nord. A la même époque la reine Marie trouvait le moyen d'établir une correspondance régulière avec le comte catholique de Northumberland, le comte de Westmoreland, dont la femme était sœur du duc de Norfolk, et avec d'autres grands personnages. La plupart de ces seigneurs professaient une admiration enthousiaste pour la reine prisonnière et s'étaient dévoués secrètement à son service. Tous étaient les amis intimes du duc de Norfolk, qui était dans la Tour, et considéraient comme sainte une révolution qui rendrait au royaume l'ancienne foi, quelque cher qu'elle pût coûter. Leur chef apparent était le comte de Northumberland. C'était un homme magnifique, mais faible; parlant avec imprudence et ne faisant rien.

Cependant le 16 novembre au matin, les conjurés se déclarèrent ouvertement. Leur but était de délivrer Marie. Déjà la comtesse de Northumberland avait essayé d'obtenir accès auprès de la reine prisonnière, en se déguisant au moyen des vêtements d'une femme de service; elle espérait que Marie, en prenant ces vêtements, pourrait s'échapper; mais cette tentative ne réussit point. Alors les insurgés se décidèrent à se diriger sur le château de Tutbury, pour délivrer la reine par la force des armes. Ils lancèrent une proclamation par laquelle ils invitaient tous les bons catholiques à se réunir sous leur bannière; et s'étant avancés jusqu'à Durham, ils brûlèrent la bible et le livre de prière adopté par l'église réformée, et célébrèrent la messe dans la cathédrale. Mais déjà le comte de Sussex s'avançait à leur rencontre, tandis qu'une armée commandée par sir Georges Bowes s'assemblait sur leurs derrières. En ce moment, la reine d'Écosse fut enlevée de la forteresse de Tutbury et conduite en toute hâte à Coventry. A cette nouvelle, Northumberland et Westmoreland battirent en retraite, et après avoir emporté d'assaut le château de Barnard, ils firent le siége de la ville maritime de Hartlepool, et s'y établirent pour attendre des secours des Espagnols des Pays-Bas.

L'armée royale que commandait Sussex était restée inactive à York, ce qui fit pendant quelque temps suspecter la fidélité du général, dont la reine connaissait l'ancienne amitié pour le duc de Norfolk, et qui avait un de ses frères dans les rangs des insurgés. Mais après un mois de séjour dans la capitale de l'Yorkshire, le lord amiral et le comte de Warwick, dont la réputation de protes-

tantisme et de loyauté était bien établie, se réunirent avec douze mille hommes à l'armée royale. L'armée s'avança aussitôt vers le nord. Le duc d'Alva n'avait fait aucune tentative en faveur des insurgés; ils manquaient d'argent et de provisions et se retirèrent vers les frontières de l'Écosse. Leur armée se débanda aussitôt et s'enfuit dans toutes les directions. Élisabeth demanda que les fugitifs lui fussent remis; mais Murray, malgré son désir de lui être agréable, ne put satisfaire à cette demande, car la plupart des insurgés trouvèrent asile et protection dans les clans des Humes, des Scots, des Kers et dans d'autres clans de la frontière qui bravaient l'autorité du régent. La plupart parvinrent à se réfugier dans les Pays-Bas. Cependant Northumberland, par la trahison d'un nommé Graham de Harlow, que Murray avait acheté, fut arrêté. Le régent le fit jeter dans la prison de Lockleven, où la reine Marie avait autrefois été retenue prisonnière.

La vengeance d'Élisabeth fut terrible. Comme elle ne pouvait atteindre les principaux chefs de l'insurrection, elle frappa les amis et les parents des fugitifs. Du 4 au 5 janvier, soixante-six individus furent exécutés à Durham seulement. Sir Georges Bowes partit de cette ville avec l'exécuteur; et traversant toute la contrée située entre Newcastle et Netherby, il la couvrit de gibets. L'évêque de Durham, qui avait cru prudent de se tenir à l'écart et qui n'était que fort tard revenu à son poste, écrivit à Cecil pour lui dire que le nombre des coupables était si grand, qu'il était impossible de trouver assez d'hommes innocents pour en faire des jurés et juger les rebelles. En conséquence, ceux des révoltés qui étaient pauvres, furent livrés aux cours martiales, et les hommes les plus marquants furent réservés pour les jurys. Dans ces circonstances les jurys étaient toujours gagnés d'avance; on était certain de leur arrêt. La cupidité la plus vile présidait souvent à ces actes de cruauté. On se disputait les dépouilles des condamnés; l'un voulait avoir le meilleur fauconnier du comte de Northumberland, l'autre demandait sa jument blanche : tous voulaient quelque chose. Cependant Élisabeth publia une amnistie; mais la reine faisait une obligation aux amnistiés du serment d'allégeance et du serment de suprématie. Elle fit suivre cet acte d'une proclamation qui portait ce titre : « Déclaration des actes de la reine depuis son règne. » Elle disait dans cette proclamation, qu'elle n'avait point adopté et qu'elle n'avait point l'intention d'adopter des mesures générales de sévérité à l'égard des opinions religieuses, et rappelait à ce sujet la prospérité et le bonheur dont la nation avait joui pendant les dix années de son règne. Ce n'était point, disait-elle, par la force qu'elle voulait se faire obéir de ses sujets, mais par l'amour, et elle répétait, à cet égard, ces paroles d'un prince grec, que le roi qui règne sur ses sujets comme un père sur ses enfants est le prince le plus heureux. A l'égard de la religion, elle déclarait qu'elle avait fait tous ses efforts pour que son royaume et son peuple vécussent dans la crainte du Dieu tout-puissant; mais elle niait avoir jamais prétendu déterminer les articles de foi et avoir pris, comme chef suprême de l'Église, plus d'autorité que n'en avaient eu ses prédécesseurs, et principalement son noble père Henri VIII et son frère Édouard VI.

Cependant cette insurrection n'était pas encore entièrement terminée; car les suspects étaient nombreux. Parmi ceux-ci figurait Léonard Dacre, représentant de l'ancienne famille des Dacre de Gillsland. Léonard était un homme plein de hardiesse et de courage. Il résolut de risquer sa vie et sa fortune au service de la reine prisonnière, pour laquelle il professait un dévouement romanesque. Il leva une troupe de braves pour se réunir à Northumberland et à Westmoreland; les deux comtes ayant pris la fuite, il essaya de donner le

change à Élisabeth, en lui faisant accroire qu'il avait pris les armes contre les insurgés. Mais Élisabeth n'était point femme à se laisser abuser ainsi. Elle envoya l'ordre au comte de Sussex de l'arrêter secrètement. Dacre prit la fuite, mais avant de se soumettre à l'exil, il résolut d'essayer sa bonne épée contre les troupes de la reine. A un mois de là, il était à la tête de trois mille hommes déterminés qu'il avait rassemblés sur les frontières de l'Écosse. Mais il fut attaqué par des forces supérieures et fut défait. Alors il traversa la frontière, trouva asile chez quelques amis de Marie, et passa aussitôt en Flandre.

A cette époque Murray venait de tomber sous les coups d'un nommé Hamilton; ce fut la cause principale qui excita les Anglais à prendre les armes. Hamilton qui avait été fait prisonnier à la bataille de Langside, en combattant pour la reine Marie, avait été condamné à mort comme tous ceux qui se trouvaient dans la même situation. Le régent lui avait fait grâce de la vie, ainsi qu'à la plupart des autres prisonniers, mais ses biens, ses terres avaient été confisqués; Murray les avait donnés à un de ses favoris, et en avait chassé brutalement la femme d'Hamilton La pauvre femme devint folle. Hamilton, homme vindicatif, jura que Murray, premier auteur de sa ruine, périrait de sa main. Il se consulta avec son clan, ainsi qu'avec les Hamilton, ses parents, et les amis du duc de Châtellerault, qui avaient été ruinés par le régent. Ceux-ci applaudirent à son dessein, et s'engagèrent à l'assister pour en opérer l'exécution. Hamilton loua une maison dans la principale rue de Linlithgow, par laquelle le régent avait habitude de passer lorsqu'il sortait du palais ou qu'il y entrait; après avoir attendu quelques jours, il le vit passer à cheval, accompagné de plusieurs seigneurs anglais qu'Élisabeth lui avait envoyés pour obtenir la reddition du comte de Northumberland et de quelques autres prisonniers d'État. Aussitôt Hamilton leva sa carabine sur Murray, et lui traversa le corps d'une balle. Le meurtrier parvint à s'échapper en France.

A la mort de Murray, le duc de Châtellerault, les comtes d'Argyle et de Huntley prirent les rênes du gouvernement au nom de la reine Marie, et s'emparèrent de la capitale et du château d'Édimbourg. Aussitôt, la faction opposée, ou les gens du roi, comme on les appelait, à cause de leur prétendue adhérence au jeune Jacques, courut aux armes sous la conduite du comte de Morton. Cette faction repoussait l'autorité de Marie; elle invita Élisabeth à envoyer une forte armée anglaise pour se soutenir. Élisabeth en envoya deux; l'une, commandée par lord Scrope, entra en Écosse par la partie occidentale; l'autre, commandée par le comte de Sussex et lord Hunsdon, y entra par la partie orientale. Trois cents villages furent livrés aux flammes, et cinquante châteaux forts furent rasés par les généraux anglais. L'armée de Scrope, qui agissait dans l'ouest, commit des ravages non moins considérables. Après une campagne d'une semaine, les deux armées rentrèrent en Angleterre. A quelque temps de là, Sussex et Hunsdon, et après eux sir William Drury, maréchal de Berwick, visitèrent de nouveau l'Écosse et mirent le pays à feu et à sang. Les châteaux qui appartenaient au duc de Châtellerault et tous les biens des Hamilton furent entièrement saccagés; les excès auxquels se livrèrent les généraux d'Élisabeth furent tels que la grande famille des Hamilton et le clan tout entier furent réduits à la mendicité. Élisabeth parvint ainsi à ouvrir les voies de la régence au comte de Lennox qu'elle protégeait. Alors elle s'engagea à lui fournir, ainsi qu'à son ami Morton, des secours plus considérables, s'ils en avaient besoin.

Au milieu de ces succès, des craintes venaient assaillir le cœur d'Élisabeth. Un homme hardi avait placardé à la porte de l'évêque de Londres la bulle d'excommunication que le

pape avait lancée contre elle. La reine et son conseil, frappés de terreur à cet acte d'audace, firent les recherches les plus actives pour en découvrir l'auteur. On trouva une copie de la bulle dans la chambre d'un étudiant de Lincoln's Inn. Aussitôt le pauvre étudiant ayant été mis à la torture, confessa qu'il tenait ce papier d'un nommé John Felton, riche gentilhomme qui vivait près de Southwark. Felton fut arrêté et mis à son tour à la torture; il déclara que c'était lui qui avait placardé la bulle à la porte de l'évêque, mais il ne voulut point révéler le nom d'aucun de ses complices. Après un séjour de quelques mois dans la Tour, il fut jugé à Guidhall et déclaré coupable de haute trahison. Quatre jours après on le pendit devant la porte du palais de l'évêque, et il fut écartelé avant qu'il y eût strangulation. Felton supporta cet horrible supplice avec le courage que donne le fanatisme; il prouva en même temps qu'il n'avait aucune haine personnelle contre la reine, en tirant de son doigt une bague de diamant de la valeur de quatre cents livres sterling qu'il lui envoya pour présent. Cette sévérité ne désarma point les catholiques; bientôt on découvrit une conspiration qui avait pour but d'enlever le duc de Norfolk de la Tour, et chasser du royaume les protestants étrangers qui s'étaient récemment établis en Angleterre. Les principaux chefs de cette conjuration étaient John Throgmorton de Norwich, Thomas Brook de Rolesby et Georges Redman de Cringleford, personnages de distinction et amis dévoués du duc de Norfolk. Tous trois furent arrêtés et mis à mort.

Ces différentes tentatives exigeaient de nouvelles mesures repressives dans l'opinion des conseillers de la reine. Le 2 avril 1571, le parlement se réunit à Westminster, et des subsides considérables furent votés pour rembourser la reine des dépenses qu'elle avait faites dans la répression des rebelles et les guerres récentes avec l'Écosse: le parlement s'occupa ensuite de répondre aux désirs d'Élisabeth, en adoptant un bill qui avait pour objet de ranger au nombre des crimes de haute trahison toute prétention à la succession de la couronne durant la vie de la reine, et toutes paroles tendant à établir qu'Élisabeth était hérétique, schismatique, oppresseur de son peuple, usurpatrice; ou que la succession ne pouvait pas se déterminer par des statuts faits par le parlement. Il était en outre déclaré dans ce bill que toute personne qui par écrit ou d'une autre manière indiquerait un héritier à la reine, à l'exception des héritiers auxquels elle pourrait donner le jour, subirait pour la première offense une année d'emprisonnement, et encourrait pour la récidive la peine infligée par l'acte de *premunire*. Une loi classait encore au nombre des crimes de haute trahison, toute tentative qui avait pour objet d'obtenir et de mettre en usage des bulles du pape; les peines déterminées par l'acte de *premunire* étaient prononcées contre tous ceux qui seraient convaincus d'avoir introduit ou d'avoir reçu des Agnus Dei, des croix, des chapelets ou des tableaux bénits par le pape. Par une autre loi, toute personne au-dessus d'un certain âge était obligée d'aller régulièrement à l'église protestante et de recevoir le sacrement dans la forme établie par la loi. Enfin, une loi enjoignait aux catholiques qui étaient sur le continent, et le nombre en était grand, de revenir dans le délai de six mois, sous peine de voir leurs biens et leurs terres confisqués au profit de la couronne. La reine voulait atteindre de cette manière les catholiques qui, dans la crainte d'être poursuivis, s'étaient retirés à l'étranger.

§ 10. Premières manifestations des puritains. — Haine qu'ils inspirent à Élisabeth. — Mesures de rigueur qu'elle adopte à leur égard. — Ses intrigues à la cour de France. — Projet de mariage entre elle et le duc d'Anjou. — Décapitation du duc de Norfolk et du comte de Northumberland. — Massacre de la Saint-Barthélemy. —

Conduite de l'Angleterre à l'égard de la France après cet événement. — Intrigues d'Élisabeth en Écosse pour perdre Marie Stuart. — Refus qu'elle fait de la souveraineté de la Hollande et de la Zélande qui lui est offerte par le prince d'Orange. — Le duc d'Anjou vient en Angleterre pour épouser Élisabeth; la reine le refuse.

La chambre des communes et la majorité de la nation voyaient avec plaisir les persécutions dirigées contre les papistes; et la chambre haute, où le parti catholique était en force, n'avait pas le courage de résister à l'opinion publique. Toutefois ces actes de sévérité ne paraissaient point suffisants encore aux yeux d'une certaine classe de protestants. Ceux-ci étaient les puritains; classe déjà considérable et qui augmentait sans cesse; dangereuse à cause de son enthousiasme; détestée à cause de ses idées républicaines et démocratiques, et qui était à la fois redoutée des catholiques et de la reine. Cette secte qui s'était imprégnée des doctrines sévères de Calvin, bien qu'elle fût odieuse à Élisabeth, avait été encouragée par elle; la reine l'avait même soutenue en Écosse pour troubler le repos de la reine Marie. Les puritains maintenaient que la réforme en Angleterre n'avait pas été poussée assez loin; que le service de l'église établie contenait encore une foule d'abominations qui appartenaient au papisme; qu'il était nécessaire pour le salut de la nation de simplifier ce service; d'omettre, par exemple, le signe de la croix, l'anneau de mariage, l'observance des fêtes, le chant des psaumes, l'usage des instruments de musique et les robes du clergé, qu'ils appelaient la livrée de la bête. Mais la reine approuvait en secret plusieurs des dogmes que les protestants les plus modérés désavouaient. Elle aimait surtout la pompe et l'éclat des cérémonies, les robes splendides; vierge elle-même, elle ne voyait aucun péché à offrir ses prières à la Vierge Marie. Elle avait aussi une grande affection pour les images des saints, et surtout pour son crucifix; car, on prétend qu'elle le conserva dans sa chapelle avec des cierges allumés jusqu'au jour de sa mort, bien qu'elle eût jugé convenable, en 1559, de donner l'ordre d'enlever tous les crucifix des églises.

Élisabeth et les puritains étaient en désaccord sur d'autres points. Les prédicateurs de cette secte et quelques membres de l'église établie déclamaient chaque jour dans leurs églises avec violence contre la loi qui imposait le célibat au clergé. De son côté, Élisabeth avait une violente antipathie contre tous les prêtres mariés; telle était sa répugnance à cet égard, qu'elle ne voulut jamais consentir d'une manière formelle à rapporter le statut du règne de sa sœur qui défendait le mariage au clergé. Elle élevait ainsi des difficultés de toute nature pour empêcher les prêtres de paroisse de se marier, et traitait souvent les femmes des premiers dignitaires de l'Église, avec un profond dédain. On rapporte que Parker, archevêque de Cantorbery, l'ayant invitée, au commencement de son règne, à une fête somptueuse dans son palais de Lambeth, elle prit congé de mistriss Parker en ces termes : « Je ne puis vous appeler madame; je ne puis non plus vous appeler *maîtresse;* mais n'importe! je vous remercie pour la manière dont vous m'avez traitée (1) ».

Le clergé, qui avait des bénéfices, se soumettait en général aux exigences de la reine, en évitant de parler de ses doctrines inorthodoxes; mais les puritains, qui n'avaient rien à perdre et peu de chose à espérer, continuaient d'attaquer ouvertement ce qu'ils appelaient l'hérésie royale. Élisabeth en fut outrée; ce qui l'irrita davantage encore, ce fut l'union que les puritains anglais formèrent avec les puritains écossais, et surtout leur attachement aux doctrines de John Knox, qui avait écrit contre les femmes. Élisabeth, décidée à mettre un terme à cette opposition (mois de juin 1567), fit arrêter cent d'entre eux pendant

(1) Strype. Vie de Parker.

l'office divin et en fit mettre quatorze ou quinze en prison. Mais le conseil paraissait peu disposé à seconder la reine dans ses violences. Les comtes de Bedford, de Huntingdon et de Warwick, le chancelier Bacon, Walsingham, Sadler et Knollys, penchaient par conviction pour les puritains, tandis que Leicester, qui voyait leur nombre s'augmenter rapidement, intriguait avec eux sous main pour les faire servir à ses projets ambitieux. Le grand Cecil gardait la neutralité. Le parti puritain comptait en outre dans ses rangs des hommes d'un mérite éminent; tel était Thomas Cartwright, professeur en théologie à l'université de Cambridge, homme probe qui par ses écrits avait considérablement augmenté le nombre des prosélytes du puritanisme.

De son côté, la chambre des communes paraissait peu bienveillante en faveur de la couronne. Un membre de cette chambre, nommé Strickland, ayant présenté plusieurs bills qui avaient pour objet de continuer l'œuvre de la réformation et d'extirper ce que les partisans des idées nouvelles appelaient des abus criants, Élisabeth en devint furieuse. Elle ordonna à Strickland de s'absenter de la chambre et d'attendre les ordres de son conseil privé. Mais les amis du député, qui commençaient à sentir leurs forces, demandèrent qu'il fût appelé à la barre de la chambre, et qu'il vînt y donner les motifs de son absence. Ces motifs n'étaient point un secret pour la chambre; aussi déclara-t-elle que les priviléges du parlement avaient été violés dans la personne de Strickland; que si Strickland obéissait aux ordres de la couronne, ce serait un dangereux antécédent, et que la reine par elle-même ne pouvait ni faire ni briser les lois. Ce langage hardi confondit les ministres; et Strickland, étant reparu le lendemain à sa place, il y fut reçu au milieu des applaudissements. Ce fut la première grande victoire obtenue sur les principes despotiques par la chambre des communes. Mais cette fois la prudence habituelle de la reine céda à la colère. A la fin de la session le chancelier Bacon informa les communes, par ses ordres, que leur conduite avait été fort étrange et fort inconvenante; que, s'étant oubliées, elles devaient être rappelées à leurs devoirs, et que la reine désapprouvait formellement et condamnait leur folie pour s'être mêlées de choses qui n'étaient point de leur ressort et dont elles ne pouvaient prendre connaissance, à cause de l'infériorité de leur intelligence.

La haine de la reine pour le parti puritain ne fit donc que s'accroître. Le statut des 39 articles fut remis en vigueur, et tous ceux qui refusèrent d'y souscrire furent poursuivis. Les ministres puritains furent traqués dans leurs églises; on se saisit de leurs personnes; leurs livres furent supprimés; les plus exaltés comparurent à la barre de la chambre étoilée. Plusieurs furent emprisonnés pour la vie, le plus grand nombre fut réduit à la mendicité. Une cour de justice, qui reçut le nom de cour de Haute Commission, et qui a été comparée par quelques historiens au tribunal de l'inquisition, à cause de sa ressemblance avec ce tribunal, fut instituée par la reine. Cette cour se composait d'évêques, de délégués de la reine, et de Parker, le primat, qui en était le président. Son autorité était fort étendue; elle prenait connaissance de toutes les opinions hérétiques, obligeait tous les sujets de la reine à suivre le service de l'église établie, et les empêchait de fréquenter les conventicules des puritains; elle supprimait tous les livres séditieux et inorthodoxes, ainsi que les libelles dirigés contre la reine et son gouvernement; connaissait de tous les adultères, des actes de fornication et des autres offenses du ressort de la loi ecclésiastique, et punissait les coupables par des censures spirituelles, par l'amende et la prison. Ce fut le primat qui conseilla ces rigueurs; Parker soutenait qu'une répression vigoureuse devait

jeter la terreur dans l'âme des non conformistes et les ramener à son orthodoxie. « Je sais, disait-il, dans une lettre adressée à Cecil, que ce sont des lâches. » Erreur funeste ! le peuple qui est excité par l'enthousiasme religieux est toujours brave. Un esprit plus élevé aurait prévu sans peine ce qui allait arriver. La lutte était maintenant commencée, et elle ne devait plus cesser qu'au moment où les puritains renverseraient dans la boue la mitre et la couronne.

Le bruit se répandit alors dans les cours étrangères que la reine d'Écosse était recherchée en mariage par le duc d'Anjou, l'un des frères du roi de France. Cette nouvelle inspira de vives alarmes à Élisabeth. Pour empêcher l'exécution d'un pareil projet qui toutefois ne pouvait avoir lieu qu'avec son assentiment, puisque Marie était sa prisonnière, la reine entra en pourparler avec Charles IX ou plutôt avec sa mère, Catherine de Médicis, et s'offrit elle-même pour épouser le duc. D'autres causes lui faisaient alors rechercher l'amitié de la cour de France. Les huguenots semblaient abattus depuis leur défaite à Montcontour, et il n'y avait plus d'espérance d'alimenter la guerre civile en France. Cette contrée pouvait donc embrasser la cause de l'Espagne, qui depuis la séquestration de la flotte espagnole, avait pris une attitude menaçante; or, cette union des deux pays aurait été dangereuse pour Élisabeth, surtout en ce moment où il régnait une grande fermentation en Angleterre; car les protestants du royaume étaient sur le point d'en venir aux mains avec les catholiques. Walsingham fut envoyé en ambassade en France. Ses instructions lui commandaient de noircir le caractère de Marie, de prolonger autant que possible les négociations matrimoniales; d'obtenir en même temps, non pas une simple trêve, mais un traité de paix, et de favoriser sous main le parti huguenot. Après plusieurs mois passés en vaines négociations, le duc d'Anjou retira son engagement, parce qu'Élisabeth insistait pour qu'il changeât de religion. Alors on songea au duc d'Alençon, son jeune frère, qui était encore enfant; et sir Thomas Smith vint rejoindre Walsingham pour cette importante négociation.

La conversation que les deux diplimates eurent avec Catherine de Médicis, et dont ils envoyèrent copie à Cecil, nous a semblé assez intéressante pour être rapportée ici. Catherine croyait peu à la sincérité d'Élisabeth. « Savez-vous, dit-elle, si votre reine a réellement envie de se marier avec mon fils? — Madame, lui répondit Smith, vous me connaissez depuis longtemps, et je n'oserais point affirmer à Votre Majesté une chose dont je ne serais pas sûr. — Eh bien, reprit la reine, si elle est réellement disposée à se marier, je ne vois pas où elle pourrait trouver un meilleur parti. On peut m'accuser, avec raison, de partialité, comme mère; mais parmi ceux que j'ai entendu désigner comme briguant la main de la reine (je citerai le fils de l'empereur et don Juan d'Autriche), je n'en vois pas un qui par la tournure puisse l'emporter sur mon fils, ou qui soit d'une stature à comparer à la sienne (Catherine connaissait la prédilection d'Élisabeth pour les hommes d'une haute taille); si donc elle veut se marier, ce serait dommage de perdre du temps à négocier. — Madame, reprit le diplomate, s'il plaisait à Dieu qu'elle se mariât, et qu'elle eût un enfant de son union avec monseigneur d'Alençon, je m'inquiéterais peu que la reine d'Écosse fût ici, car alors vous surveilleriez la reine Marie, dans l'intérêt de la sûreté de ma maîtresse, avec autant de vigilance qu'elle le ferait elle-même. — Sans doute, répondit la reine; mais si ce mariage n'a pas lieu, ou si votre souveraine se marie avec un autre que mon fils, le traité d'amitié ne saurait avoir la même force. — Votre Majesté a raison assurément : le lien qui est cimenté par le mariage offre plus de garanties que le traité qui est scellé avec de la cire; le premier lien dure plus longtemps quand Dieu lui donne de la

réussite. Cependant tous les traités d'amitié n'ont point été scellés par le mariage, comme celui-là peut l'être, s'il plaît à Dieu; il en est d'autres qui ont été fort avantageux pour les parties qui les ont contractés. — Je tiens à la réussite de ce mariage, reprit la reine; alors j'irai faire un petit voyage en Angleterre, pour voir votre souveraine, ce que je désire le plus au monde. » Smith, sans répondre un mot à la question indirecte que lui adressait Catherine au sujet d'une visite en Angleterre lui dit qu'il regrettait de n'avoir point à l'égard du duc d'Alençon des instructions aussi positives que celles qu'il avait eues en premier lieu pour le duc d'Anjou; et Walsingham se mêlant alors à la conversation, chercha à justifier Élisabeth, qui, dit-il, avait été profondément blessée de quelque bruit peu honorable pour elle; car on avait prétendu que le duc d'Anjou n'avait refusé sa main que parce qu'il avait appris qu'elle avait eu deux enfants du comte de Leicester, et qu'elle avait eu une intrigue amoureuse avec sir Christophe Hatton.

Il fallait une grande habileté pour justifier Élisabeth, car les assertions de Lamothe-Fénelon, qui venait d'être envoyé en Angleterre en qualité d'ambassadeur, étaient positives a l'égard de son inconduite. Voici ce qu'il en disait « On le taxa (Leicester) de ce qu'ayant l'entrée, comme il a, dans la chambre de la royne lorsqu'elle est au lict, il s'estoit ingéré de luy bailler le chemise au lieu de sa dame d'honneur, et de s'ayarder de luy-mesmes de la bayser, sans y estre convyé. — « Madame, dit Walsingham, ce n'est certainement aucun motif religieux qui a déterminé le refus de monsieur le duc; il faut qu'il y ait quelque autre cause. — Aucune autre, lui répondit Catherine; il ne m'a jamais expliqué différemment son refus. — Je vous assure, madame, reprit Walsingham, que je puis à peine croire ce que vous me dites, car, à Gaillon, monsieur le duc paraissait vivement désirer ce mariage. J'étais profondément touché de la manière dont il parlait de la reine, ma maîtresse, et de ses ministres. Il manifestait les meilleures dispositions à l'égard de ma souveraine dans ses discours, son maintien, ses gestes. Mais à son retour à Paris, tout était évidemment changé. — Cela est vrai, monsieur l'ambassadeur, et j'en ai été fortement surprise. Cependant à Gaillon il avait déjà fait quelques représentations au sujet de la religion de votre souveraine. Toutefois cet éloignement n'était point encore aussi prononcé qu'il l'est devenu plus tard : alors je dis au duc que le motif de sa conduite, car cela me faisait beaucoup de peine ainsi qu'au roi mon fils, comme vous savez, provenait de ce qu'il ajoutait foi à de mauvais propos et à des contes faits sur la reine par des personnes malintentionnées. J'ajoutai que tout le mal que des hommes méchants pouvaient faire à des femmes nobles et aux princes, c'était de répandre au dehors des bruits mensongers, et de faire des histoires désobligeantes sur leur compte; que nous autres femmes d'un rang élevé, nous étions principalement en butte à la calomnie de nos adversaires. Il me répondit et jura même qu'il ne donnait aucune créance à ces bruits; qu'il savait que votre souveraine depuis longtems gouvernait son royaume avec sagesse, et que c'était à ses yeux la meilleure réputation de vertu et d'honneur qu'elle pût avoir; mais que sa conscience et sa religion ne pouvaient lui permettre un pareil mariage, vu que son âme ne serait point en repos. »

Sir Thomas Smith et Walsingham parvinrent à décider la cour de France à ne faire aucune démonstration en faveur de Marie d'Écosse. Ils dirent au roi de France et à sa mère qu'on avait intercepté des lettres que la reine d'Écosse adressait au duc d'Alva, dans lesquelles, pour prix de son assistance, elle offrait d'envoyer le prince Jacques, son fils, en Espagne, et faisait d'autres propositions incompatibles avec le repos de l'Angleterre et de l'Écosse, de la France et de l'Espagne. Ces discours, mais plus

encore la perpective de voir un de ses frères marié à Élisabeth, firent impression sur l'esprit de Charles IX. Il convint de laisser Marie où elle était, et sans prendre souci des avertissements de son ambassadeur, qui lui assurait qu'Élisabeth voulait ne se jamais marier, il entra en arrangement avec les deux envoyés de la reine d'Angleterre et fit avec eux un traité d'alliance offensif et défensif.

La situation de Marie se compliquait. Un de ses serviteurs, nommé Charles Bailli, avait été arrêté à Douvres avec un paquet de lettres dans lesquelles il était dit que le duc d'Alva se disposait, dans l'intérêt de la cause de la reine captive, à faire une invasion en Angleterre. Une de ces lettres était sans suscription; on supposa qu'elle avait été adressée au duc de Norfolk, qui était dans la Tour. Le duc devint aussitôt l'objet d'une surveillance active. Les bruits qui se répandirent à l'occasion de ces lettres étaient d'une nature très-alarmante. On disait que le duc d'Alva venait en Angleterre avec une armée de papistes pour brûler Londres, exterminer la reine et tous les bons protestants, et que le pape se disposait à envoyer de Rome des sommes considérables pour soutenir ses défenseurs. La presse, qui déjà était une puissance, propageait ces alarmes dans tout le royaume, tandis que les églises retentissaient chaque jour des anathèmes lancés contre le duc d'Alva, le pape, le roi d'Espagne et toutes les puissances catholiques, qui, disait-on, avaient pris part au complot.

Le duc de Norfolk fut traduit devant une commission chargée de le juger. Il était accusé d'avoir cherché à épouser la reine d'Écosse et de lui avoir donné de l'argent; d'avoir favorisé la rébellion qui s'était déclarée dans le nord du royaume, et d'avoir envoyé un nommé Rodolphi au pape, au roi d'Espagne et au duc d'Alva, pour les engager à faire une invasion en Angleterre. Après la lecture de ces charges, le greffier de la couronne s'écria : « Qu'as-tu à répondre, Thomas, duc de Norfolk? es-tu coupable, oui ou non? » Le duc demanda à ses juges qu'on lui accordât un conseil; mais Cateline, qui remplissait les fonctions d'avocat général, lui répondit par un refus; « La loi, dit-il, n'accorde pas de conseil aux accusés de haute trahison. » Norfolk déclara qu'il n'était pas coupable; que la reine d'Écosse n'était point l'ennemie de sa souveraine; qu'il n'avait parlé qu'une seule fois à Rodolphi et seulement pour traiter d'un emprunt et d'une affaire de banque, et qu'il n'avait jamais fourni de l'argent aux révoltés anglais du nord du royaume. Cette justification ne fut point admise. Alors Norfolk demanda à être confronté personnellement avec ses accusateurs, ce qui lui fut encore refusé. Murray, le fameux régent, ayant adressé à Élisabeth, quelque temps avant sa mort, une lettre qui inculpait Norfolk, et qui était censée avoir été envoyée directement au régent par le duc lui-même, on s'en servit pour l'accabler. Le malheureux duc fut condamné à mort.

Cependant Élisabeth hésitait à infliger la peine capitale à un noble qui jouissait d'autant de popularité. Cinq jours après la condamnation, Norfolk écrivit une longue lettre à la reine, dans laquelle il confessait avoir agi d'une manière offensante pour elle, mais où il désavouait toute tentative de trahison. La reine, peu touchée de cet appel, mais désirant tirer avantage de la faiblesse du prisonnier, lui demanda de faire une ample confession et d'accuser d'autres personnes; Norfolk repoussa cette demande avec noblesse. Il y eut encore quelque hésitation de la part de la reine. Norfolk lui avait écrit de la Tour le 23 janvier 1572, et le 8 février, l'exécution n'avait point encore eu lieu. Mais ce jour-là Élisabeth signa le fatal warrant, et en fixa l'exécution au lundi suivant. Le dimanche soir elle revint encore sur sa décision. L'ordre fut contremandé, ce qui eut lieu à trois reprises. Il était évident que la

reine désirait se laver de l'odieux que cette exécution allait faire peser sur elle. Mais laisser échapper un ennemi qui était dans ses mains, c'était un effort au-dessus de la générosité d'Élisabeth. Elle eut recours à de sourdes intrigues. Des prédicateurs qui étaient à sa solde firent retentir la chaire de vives clameurs contre le duc, qu'ils accusaient d'avoir mis en danger la reine, l'État et l'Évangile. Des lettres, dictées sans doute par des amis qu'elle avait mis dans la confidence de ses craintes, lui furent écrites au même effet. Sur ces entrefaites le parlement s'assembla, et le 16 du mois de mai, les communes s'associant à la chambre des lords, firent une pétition au trône, dans laquelle elles représentaient qu'il ne pourrait y avoir de sûreté pour le pays tant que le duc serait vivant. Le parlement demandait son exécution immédiate. Alors Élisabeth signa l'ordre d'exécution pour ne le plus révoquer. La sentence prononcée contre le duc portait qu'il serait conduit de la tour de Londres à Tyburn pour y être pendu jusqu'à ce qu'il fût à moitié mort; qu'alors il serait coupé en morceaux; que ses entrailles lui seraient arrachées du corps pour être brûlées devant ses yeux; que sa tête serait enlevée du corps et que le tronc serait partagé en quatre parties; que ses membres et sa tête seraient ensuite envoyés dans les lieux qu'il plairait à Sa Majesté de désigner. La reine dans sa magnanimité commua cette peine en celle de la décapitation, et Tower-Hill, lieu ordinaire des exécutions de ce genre, fut choisi pour celle du duc.

Le 22 juin 1572, Norfolk fut conduit à l'échafaud. Il embrassa sir Henri Lee et murmura quelques mots à son oreille. Alors le doyen Noël se tournant vers le peuple, s'écria : « Le duc désire que vous priiez tous pour lui, et il vous engage à garder le silence pour qu'il puisse lui-même prier en paix. » Le bourreau ayant demandé au duc de lui accorder son pardon, il le lui donna, et quelqu'un lui ayant offert un mouchoir pour lui couvrir les yeux, il le refusa en disant: « Je n'ai aucune frayeur de la mort. » Quelques instants après, le bourreau tranchait sa tête d'un seul coup, et la montrait à la multitude éplorée.

Camden, spectateur de cette scène lugubre, nous dit que le duc était chéri du peuple, et qu'il avait gagné son affection par sa munificence princière et par sa grande affabilité. « Les personnes d'un rang supérieur, ajoute-t-il, furent diversement affectées. Quelques-unes furent effrayées de la grandeur du danger qu'aurait couru l'État s'il eût vécu, à cause des nombreux partisans qui lui étaient attachés; d'autres, au contraire, étaient émues de pitié en voyant tomber sous la hache du bourreau la tête d'un personnage aussi illustre, et qui aurait pu servir d'appui et d'ornement à son pays, si les envieux et sa propre ambition ne l'eussent point écarté de la voie qu'il avait suivie en premier lieu. Ils se rappelaient aussi la fin prématurée du père, le comte de Surrey, homme d'un grand savoir qui s'était illustré par ses services guerriers, et qui avait été décapité dans le même endroit vingt-cinq ans avant son fils. »

Le sang de Norfolk fumait encore que le parti protestant, qui n'était point satisfait par cette exécution, demandait un nouveau sacrifice. De sourdes rumeurs circulaient dans le public; on disait que non-seulement il serait juste, mais même honorable pour Élisabeth, d'envoyer la malheureuse reine d'Écosse à l'échafaud. Les deux chambres étaient même disposées à procéder contre elle par un bill *d'attainder*, lorsque Élisabeth intervint. Pour le moment on se contenta d'annuler les droits héréditaires de Marie et de rendre une loi qui la rendait incapable et indigne de succéder à la couronne d'Angleterre. Marie était alors prisonnière dans le château de Sheffield, sous la garde de sir Ralph Sadler et de lady Shrewsbury. Quand elle apprit la mort du duc de Norfolk, elle pleura avec amertume, et resta

pendant une semaine entière enfermée dans sa chambre.

Marie n'était pas encore arrivée au terme des malheurs que le sort lui réservait. Le comte de Northumberland, après être resté deux ans prisonnier au château de Lockleven, venait d'être bassement vendu à Élisabeth par Morton, qui, pendant son exil en Angleterre, avait reçu lui-même la plus généreuse hospitalité du comte. Deux mille livres sterling avaient été données par la comtesse de Northumberland pour le rachat de son mari; mais Morton faisait dans le même temps un autre marché avec Élisabeth. Northumberland avait quitté Lockleven sans défiance, pour s'embarquer à bord d'un navire qu'il croyait destiné pour un port de la Flandre, mais le navire alla le débarquer au port de Berwick. De cet endroit, le comte fut conduit à York, où il fut décapité sans procès.

La cause de Marie Stuart devenait donc chaque jour de plus en plus désespérée lorsqu'un événement qui se passait en Écosse vint ranimer ses espérances. Grâce aux encouragements qu'il avait reçus d'Élisabeth, Lennox, père de Darnley, s'était emparé de la régence; Lennox était l'ennemi déclaré de Marie. Mais après une régence turbulente il tomba percé d'une balle qui avait été tirée par un des membres de la famille des Hamilton, et le comte de Marr fut nommé régent à sa place. Le comte de Marr était un homme d'honneur et de probité, et il était probable qu'il soutiendrait la cause de Marie; mais Morton, qui était dévoué aux intérêts d'Élisabeth, sut par ses intrigues conserver plus de puissance que le nouveau régent.

La France, avec laquelle l'Angleterre avait récemment conclu un traité de paix (avril 1572) par lequel le roi de France s'engageait à donner à Élisabeth assistance dans tous les cas possibles d'invasion, venait d'être alors le théâtre d'un événement terrible. Élisabeth, qui était allée passer quelques jours au château de Kenilworth avec Leicester, revenait à Londres, lorsque, à Woodstock, elle apprit la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy à Paris. Les derniers arrangements pris entre les catholiques français et les huguenots avaient été aussi peu sincères que ceux qui les avaient précédés. De vieilles haines, des jalousies profondes, une défiance excessive séparaient encore les deux partis; car chacun d'eux avait commis sur ses adversaires des actes de cruauté qu'il était difficile d'oublier. Le chef des huguenots était le jeune roi de Navarre, plus tard Henri IV; le chef réel était Coligny, amiral de France et l'un des premiers généraux du XVe siècle. A la conclusion du traité de paix entre les deux partis, Coligny avait reçu une invitation pressante de venir à la cour; mais soupçonnant les desseins de la reine mère, Catherine de Médicis, il avait refusé l'invitation et s'était prudemment retiré à la Rochelle, où étaient venus le rejoindre le roi de Navarre, Condé et d'autres personnages éminents du parti protestant. Les sollicitations de Charles IX avaient enfin triomphé des répugnances de Coligny. Le roi de France offrait au vieux guerrier le commandement d'une armée française qu'il voulait envoyer en Flandre pour agir avec celle du prince d'Orange contre celle du roi d'Espagne, et promettait la main de sa sœur à Henri de Navarre. L'amiral s'était rendu à Blois, où Charles tenait sa cour. Il y avait été reçu avec de grands honneurs; on lui avait rendu toutes ses anciennes dignités, et le roi l'avait appelé son père.

A quelque temps de là, on célébrait avec une grande pompe, à Paris, le mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite (18 août 1572.) Les trois jours suivants se passèrent en fêtes. Le quatrième, qui était un vendredi (22 août), l'amiral en sortant du conseil reçut un coup d'arquebuse qui partit d'une maison occupée par un homme au service du duc de Guise; il fut frappé en deux endroits sans qu'aucune des deux blessures fût dangereuse. Les huguenots s'étant réunis

aussitôt devant la maison de l'amiral, firent retentir l'air de cris menaçants contre les Guise, car ils soupçonnaient que le duc de Guise avait dirigé le coup pour se venger de la mort de son père, qui avait été assassiné par un nommé Poltrot, au siége d'Orléans. Le roi Charles vint chez Coligny, accompagné de sa mère, de son frère le duc d'Anjou et de ses courtisans. Coligny demanda à lui parler seul, ce qui lui fut accordé; mais comme l'amiral mettait quelque chaleur dans son entretien, Catherine s'avança et emmena le roi avec elle.

Le samedi 23 août, la reine mère tint plusieurs conseils secrets au Louvre, et après le dîner, elle entra dans la chambre du roi, suivie de son second fils le duc d'Anjou et de plusieurs seigneurs. Des sollicitations pressantes furent faites à Charles : on lui représenta que les huguenots complotaient dans ce moment sa destruction, et que s'il ne donnait pas l'ordre de les détruire avant la nuit, sa personne et toute sa famille seraient sacrifiées avant le jour suivant. L'ordre fut donné; l'exécution de cet horrible massacre fut confiée aux ducs de Guise, d'Anjou et d'Aumale, à Montespan et au maréchal Tavannes. Charles et Catherine allèrent sur le balcon du Louvre, pour être témoins de ce spectacle. Au signal convenu, l'œuvre de sang commença. La maison de Coligny fut envahie, et l'amiral ainsi que toutes les personnes qui s'y trouvaient furent assassinés. Leurs corps furent jetés par les fenêtres dans la rue, où ils reçurent les plus indignes outrages. Tout Paris retentit alors de ces cris abominables : « Mort aux huguenots! Tuez! tuez! » et des milliers de protestants, hommes, femmes et enfants, furent impitoyablement massacrés. Vers le soir une proclamation fut faite au son des trompettes. Le roi ordonnait la cessation de cette boucherie; mais les Parisiens étaient ivres de sang, et le massacre continua partiellement toute la nuit et les deux jours suivants. Des scènes semblables eurent lieu à Rouen, à Lyon et dans d'autres villes. A Paris seulement, il y eut cinq cents hommes de marque et près de dix mille hommes appartenant aux classes inférieures qui furent ainsi exterminés de sang-froid, et dans toute la France il périt environ trente mille individus (1). Le roi Charles se rendit quelques jours après en grande cérémonie au parlement; il s'avoua l'auteur de cet odieux attentat, dénonça l'amiral et ses partisans comme traîtres, et déclara que par les mesures qu'il avait prises à temps il avait empêché la destruction de toute sa famille.

La nouvelle de ce massacre remplit d'indignation toute l'Angleterre, la nation demanda que la guerre fût déclarée à la France, et elle voulut courir aux armes pour punir la cruauté des catholiques français. Mais la reine, qui prenait la chose plus froidement, défendit d'une manière formelle à ses sujets toute manifestation, à moins qu'ils ne voulussent les faire pour leur propre compte et comme volontaires privés. Elle ne rappela point son ambassadeur, et n'interrompit même point ses négociations matrimoniales, quoique pourtant elle profitât de cette occasion pour dire qu'une visite en Angleterre de son jeune prétendu le duc d'Alençon, visite qui avait été projetée, n'était point opportune dans l'état d'irritation où étaient les esprits. Le 27 août, Walsingham envoya son secrétaire avec un message très-civil à Catherine de Médicis. Walsingham prodiguait à la reine et au roi son fils les remercîments les plus humbles pour le grand soin qu'ils s'étaient plu à donner à sa sûreté personnelle et à celle des sujets anglais en France, pendant ce dernier *tumulte*, car c'est par ce mot seul que l'ambassadeur qualifiait l'un des actes les plus atroces dont l'histoire ait jamais fait mention. A quelques jours de là Walsingham recevait des ins-

(1) Les historiens ne sont point d'accord sur le chiffre. Les uns l'établissent à 4,000; d'autres à 10,000; d'autres à 40,000; d'autres à 70,000; d'autres à 100,000. De Thou, Adriadni, et Serre, etc.

tructions de sa cour à l'effet de dire qu'on espérait bien que le roi de France pourrait prouver à la face du monde qu'il y avait eu réellement conspiration contre sa personne de la part de Coligny et des huguenots; car autrement le roi serait à peine excusable devant Dieu et devant les hommes. Mais quelques mois après, Élisabeth, pour montrer l'affection qu'elle portait à son « bon frère Charles, » était marraine de sa fille et parlait encore de son mariage avec le duc d'Alençon.

Mais le peuple anglais était autrement disposé. Un cri de vengeance s'éleva dans la nation contre les catholiques anglais. On demanda l'exécution immédiate de la reine Marie, et tout le clergé protestant, depuis le primat jusqu'au plus simple fonctionnaire de l'Église, réclama cette mesure comme étant de nécessité. La reine était effrayée à l'idée de l'odieux qui allait rejaillir sur elle si elle trempait ainsi publiquement les mains dans le sang de sa rivale; elle n'aurait pourtant point voulu la laisser échapper. Elle crut qu'elle pourrait tourner la difficulté en envoyant un agent à Édimbourg. Le but avoué de la mission de cet agent était de faire un traité de paix entre la régence et les partisans de Marie qui occupaient le château d'Édimbourg; mais le but réel était de placer le château en d'autres mains et de livrer la reine Marie à ses ennemis. Élisabeth demandait pour gage de sûreté des otages appartenant aux premières familles de l'Écosse; ils devaient être choisis parmi les plus proches parents de ceux à qui elle avait l'intention de livrer sa rivale. L'agent d'Élisabeth avait également l'ordre de représenter que la continuation du séjour de la reine d'Écosse en Angleterre devenait de plus en plus dangereuse pour la reine, ainsi que pour la tranquillité du royaume; qu'il était, en conséquence, indispensable qu'elle sortît du territoire. « Justice peut être faite, il est vrai, en Angleterre, disait la reine; mais pour certaines raisons, il est plus convenable que Marie soit renvoyée en Écosse. »

Cette négociation échoua d'abord, grâce au régent Marr, qui cherchait à rapprocher les deux partis. Malheureusement Marr mourut sans avoir pu accomplir ses intentions patriotiques. Quelques écrivains ont prétendu qu'Élisabeth ne fut point étrangère à la mort de Marr. Il s'était rendu à l'invitation du comte de Morton, et avait été traité par lui avec une grande somptuosité, lorsqu'il fut saisi tout à coup d'une maladie violente, qui le conduisit au tombeau. Quelques-uns de ses amis prétendirent qu'il avait été empoisonné. Le comte Morton fut élu régent, sous les auspices d'Élisabeth, et ne songea plus qu'à s'enrichir en confisquant les biens de ses ennemis, et à se soumettre aux volontés d'Élisabeth. L'agent de la reine d'Angleterre resta auprès de lui, et parvint par ses intrigues à détacher du parti qui soutenait la reine Marie, plusieurs personnages influents. Le siége du château d'Édimbourg, où s'étaient renfermés Maitland de Lethington et d'autres, fut alors pressé avec vigueur. Maitland demanda une capitulation honorable, mais Morton exigea qu'il se rendît sans conditions. Maitland, qui savait bien le sort qui lui était réservé, mit fin à ses jours; il mourut en s'empoisonnant. Le château d'Édimbourg se rendit peu de temps après.

Elisabeth avait maintenant en Écosse un parti puissant sur lequel elle pouvait compter, tandis que Marie n'y conservait qu'un petit nombre de partisans, hommes abattus par le malheur et trop faibles pour inspirer des craintes à la reine d'Angleterre. Élisabeth aurait pu dès lors exécuter son projet de se défaire de Marie, en la mettant à la discrétion de ses ennemis; mais, par cette action, elle eût commis un acte encore plus odieux que celui devant lequel elle avait déjà reculé. D'ailleurs d'autres préoccupations assiégeaient alors vivement son esprit

Charles IX venait de mourir à Vincennes, à l'âge de vingt-six ans (1574). Il avait eu pour successeur son frère le duc d'Anjou, l'ancien amant d'Élisabeth, qui avait été élu roi de Pologne deux années auparavant, et qui, depuis la mort de son frère, était venu prendre la couronne dans son pays natal. Le nouveau roi était détesté des protestants pour la part qu'il avait prise au massacre. Il était à peine depuis un an sur le trône qu'il découvrit une conspiration contre sa personne, dans laquelle était impliqué son propre frère, le duc d'Alençon, prétendant actuel à la main d'Élisabeth. Alençon s'était échappé de la cour et avait levé des troupes, de concert avec le jeune Henri de Navarre, et tous deux s'étaient adressés à Élisabeth pour lui demander du secours. La reine préféra prendre le rôle de médiatrice; et le 14 mai 1576, elle parvint à rapprocher les partis par un traité dans lequel il fut convenu que les huguenots auraient la liberté d'adorer Dieu à leur manière dans les églises publiques, et qu'Alençon obtiendrait les honneurs, les titres et l'apanage dont son frère aîné avait joui avant son avénement au trône. Ce traité fut presque aussitôt brisé que conclu. Henri III, au mépris de ses promesses, se mit à la tête d'une ligue catholique pour protéger l'Église contre les attaques des protestants, et annula d'un seul coup les priviléges accordés aux huguenots (1577); alors ceux-ci coururent aux armes.

En ce moment, la guerre désolait les Pays-Bas. Le prince d'Orange, après une lutte acharnée, était parvenu à établir l'indépendance de la Hollande et de la Zélande; mais voyant les difficultés s'accroître, ce prince avait offert la souveraineté et le protectorat de ces deux contrées à Élisabeth, qui était regardée comme le représentant des anciens princes de ces pays, parce qu'elle descendait de Philippa de Hainaut, femme d'Édouard III. La reine hésitait; à la fin elle déclara qu'elle ne pouvait en conscience accepter l'offre qu'on lui faisait; qu'elle agirait cependant comme médiatrice entre le prince d'Orange et Philippe II. Les événements se succédaient avec une rapidité étonnante. Jean d'Autriche, bâtard de l'empereur Charles-Quint, général d'expérience et plein de bravoure, pressait alors vivement le prince d'Orange, et l'on disait que, non content de soumettre tous les Pays-Bas, il avait l'intention d'envahir l'Angleterre et de contracter mariage avec la reine d'Écosse. De son côté, le prince d'Orange, réduit à l'extrémité, parlait d'offrir la souveraineté de son pays au nouveau duc d'Anjou. Alors Élisabeth conclut une alliance offensive et défensive avec le parti d'Orange, tout en déclarant en même temps à Philippe qu'elle avait seulement l'intention d'empêcher que les Pays-Bas ne tombassent dans les mains des Français, et de préserver son royaume de l'invasion dont la menaçait l'ambitieux don Juan. La reine avait déjà fourni des sommes considérables d'argent aux États de Hollande, et comme les états en avaient encore besoin, ils obtinrent cinquante mille livres sterling, en donnant pour gage des joyaux précieux qui leur avaient été engagés par Mathias d'Autriche. Les Hollandais furent battus à la grande bataille de Gemblours. Ils s'adressèrent en tout hâte aux princes protestants d'Allemagne et au duc d'Anjou. Casimir, l'un de ces princes, et autre prétendant de la reine d'Angleterre, s'avança dans les Pays-Bas avec une armée puissante, et le duc d'Anjou le suivit bientôt avec dix mille hommes. Mais ni l'un ni l'autre n'avaient les talents ni l'expérience de don Juan et d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui était arrivé récemment avec une armée d'Espagnols et d'Italiens. Casimir et le duc d'Anjou furent défaits.

Le duc d'Anjou, qui conduisait ses affaires amoureuses en même temps que ses affaires militaires, justifia son manque de succès en déclarant qu'il n'avait agi faiblement que parce

qu'il craignait de déplaire à Élisabeth auprès de laquelle il redoublait alors d'assiduités. Il avait envoyé à la cour d'Angleterre un gentilhomme du nom de Simier, qui était renommé pour sa galanterie et son habileté en affaires amoureuses. Simier gagna bientôt un ascendant extraordinaire sur l'esprit de la reine, à laquelle il représentait constamment le duc comme vivement épris de ses charmes. Il lui découvrit que son favori le comte de Leicester avait récemment épousé en secret la veuve du comte d'Essex. Des bruits compromettants pour la réputation du favori couraient à cet égard; on disait qu'il avait empoisonné Essex pour le remplacer dans la couche de sa femme. Leicester fit de grandes protestations, mais pour la première fois de sa vie il trouva sa royale maîtresse implacable. Il reçut une sévère réprimande et fut mis en prison à Greenwich.

Cependant Élisabeth dit à Simier, comme elle l'avait fait tant de fois auparavant, qu'elle n'épouserait jamais un homme qu'elle n'aurait pas encore vu. Le duc d'Anjou vint en conséquence en Angleterre (1580), après avoir voyagé sous un déguisement. Cette démarche plut à la reine, et il paraît que la personne du duc, dont la figure était pourtant un peu marquée de la petite vérole, fit sur elle une impression favorable. Après quelques jours d'assiduités empressées et de nombreux entretiens privés, le duc partit, et Élisabeth rassembla les lords de son conseil pour leur soumettre la grande question. Comment expliquer les oscillations étranges que l'on remarqua dans cette circonstance dans l'esprit d'Élisabeth? On prétend qu'elle était fortement décidée à s'unir au duc, et qu'elle versa des larmes abondantes en voyant que les lords de son conseil ne s'empressaient point de lui adresser une pétition pour l'engager à se marier, comme ils l'avaient fait auparavant. Il y eut même des arrangements préliminaires concernant ce mariage, qui furent arrêtés avec Simier. Mais deux mois s'étaient à peine écoulés qu'Élisabeth déclarait de nouveau qu'elle voulait mourir reine vierge. A quelque temps de là, Catherine de Médicis lui envoya une splendide ambassade, et elle revint sur sa décision (1581), en arrêtant que le mariage serait conclu dans l'espace de six semaines, sous la condition toutefois qu'elle serait libre de rompre ce mariage si certaines stipulations secrètes n'étaient point préalablement remplies.

Tout semblait maintenant aller à merveille. Les États de Hollande, où l'influence de la reine était considérable, avaient élu formellement le duc d'Anjou pour leur souverain; ce prince s'était avancé dans le pays à la tête de seize mille hommes, et la reine lui avait envoyé un présent de cent mille couronnes. Grâce à cette assistance, le duc avait levé le siége de Cambrai, et remporté de grands avantages. D'Anjou, après avoir logé ses troupes dans des quartiers d'hiver, revint en Angleterre, vivement sollicité par Élisabeth, qui le pressait avec instance de se rendre auprès d'elle. Son arrivée fut le signal de réjouissances publiques; la reine, en présence de toute sa cour, tira une bague de son doigt, qu'elle mit dans celui du duc. Le bruit se répandit au dehors qu'il était décidément vrai que la reine allait se marier; à Anvers ainsi qu'à Bruxelles on alluma des feux de joie, comme si le mariage avait déjà eu lieu. Mais Élisabeth venait encore de changer de détermination; et le duc d'Anjou apprit bientôt de sa bouche, qu'elle n'avait pas l'intention de se marier.

Les prédicateurs se livraient à de violentes attaques contre ce mariage. Un nommé Stubbs publia un libelle dans lequel il blâmait la reine au sujet de cette union, et attribuait au duc d'Anjou des vices abominables. Élisabeth défendit le caractère de son amant par une proclamation, et ordonna que le pamphlet serait brûlé par la main du bourreau. Stubbs, ainsi que l'éditeur et l'imprimeur, furent condamnés à perdre leur main droite et à rester en prison durant le bon plai-

sir de la reine. L'imprimeur obtint son pardon, mais la peine barbare eut son exécution à l'égard des deux autres coupables. Lorsque Stubbs vit tomber sa main droite, il ôta son chapeau de la main gauche, et l'agitant au-dessus de sa tête, il s'écria : « Vive la reine! » Le duc d'Anjou, après un séjour de trois mois en Angleterre, partit; mais ce ne fut pas sans promettre à la reine qu'il reviendrait bientôt. Elle l'accompagna jusqu'à Cantorbéry, où elle prit congé de lui en pleurant à chaudes larmes. D'Anjou revint dans les Pays-Bas, mais il fut bientôt contraint de quitter ce pays, après avoir perdu la plus grande partie de ses troupes. Il revint en France, où il tomba malade et mourut (1584).

§ 11. État de l'Irlande. — Troubles en Écosse. — Jacques gouverne par lui-même. — Espérances que conçoivent de cet événement les catholiques anglais. — Nouvelles rigueurs d'Élisabeth. — Ses différends avec l'Espagne. — Conspiration catholique dans laquelle est impliquée Marie Stuart. — Une cour de justice est nommée pour la juger. — Dignité de Marie. — Elle est condamnée à mort. — Hésitations d'Élisabeth à signer l'ordre d'exécution. — Mort de Marie Stuart.

Ainsi que la France et les Pays-Bas l'Irlande voyait éclater dans son sein de violentes querelles religieuses. Les Irlandais étaient restés attachés à l'église de Rome, et les efforts tentés par le gouvernement anglais pour amener dans ce pays l'adoption du culte national, avaient donné naissance à de nombreuses insurrections. Les propriétés anglaises y étaient dévastées par le fer et par le feu, bien qu'en général ces violences tournassent contre leurs auteurs; car on confisquait leurs terres que l'on donnait ensuite à des colonistes anglais. Ces spoliations ne faisaient qu'accroître l'irritation. En 1573, Walter d'Évreux, comte d'Essex, ayant entrepris de soumettre et de coloniser le district de Clan-Huboy, n'obtint aucun succès; il mourut à Dublin, en 1576. On prétend qu'il y fut empoisonné. Les prêtres irlandais tournaient naturellement leurs regards vers le pape et les puissances catholiques, que de temps à autre leur envoyaient des messages encourageants. Mais le premier qui leur donna des secours réels fut le pape Grégoire XIII. Six cents hommes de troupes disciplinées et trois mille hommes de troupes irrégulières furent embarqués par ses ordres à Civita-Vecchia. Cette petite armée devait toucher à Lisbonne pour y prendre Fitz Morris, exilé irlandais, et se rendre ensuite sur la côte d'Irlande; Stukely, qui commandait cette expédition, était un traître. En arrivant à Lisbonne, il offrit ses services à Sébastien, roi de Portugal, et au lieu d'aller en Irlande il se rendit en Afrique, où il fut tué ainsi que le roi Sébastien à la bataille d'Alcazar. Fitz Morris, qui était frère ou demi-frère du comte de Desmond, partit alors de Lisbonne pour l'Irlande; mais il n'avait avec lui que quatre-vingts soldats espagnols et un petit nombre d'Irlandais et d'exilés catholiques anglais. Cette troupe, à laquelle se réunirent plus tard des renforts venus de Portugal, fut défaite près de Smerwick, dans le comté de Kerry. Les Espagnols demandèrent à capituler, mais il leur fut répondu que l'Angleterre n'étant point en guerre avec l'Espagne, ils ne pouvaient espérer qu'on les traitât comme des troupes régulières, et qu'ils devaient se rendre à merci. Ayant déposé les armes, tous furent massacrés, à l'exception d'un noble irlandais et de quelques officiers espagnols. Les Anglais poursuivant ce système de cruauté, soumirent bientôt les insurgés de la province d'Ulster et de celle du Connaught. En 1583, le comte de Desmond, qui était resté caché pendant près de trois ans dans la partie la plus sauvage de la contrée, fut enfin arrêté et périt sur le seuil de sa propre maison, par la main d'un nommé Kelly, de Moriarty. Kelly lui trancha la tête et l'envoya à Élisabeth, qui ordonna qu'elle fût fixée sur le pont de Londres.

La confusion qui régnait en Écosse était toujours la même; l'intrigue et la trahison semblaient y avoir fixé

leur séjour. Le régent Morton gouvernait le pays avec une verge de fer, pillant partout, altérant les monnaies et cherchant de tout côté les moyens de s'enrichir. Une querelle qui avait eu lieu sur les frontières et dans laquelle plusieurs Anglais de distinction avaient perdu la vie, avait failli lui faire perdre les bonnes grâces d'Élisabeth; mais il était parvenu par son obséquieuse soumission à rentrer en faveur. En 1578, la noblesse insista pour que Jacques, qui avait alors treize ans, gouvernât par lui-même. Morton pris par surprise se retira dans le château de Lochleven. Trois mois après il s'empara de la personne du jeune roi et reprit son autorité. Une vive indignation éclata parmi les partisans du prince à cet audacieux attentat. Les comtes d'Argyle et d'Athole levèrent une armée, et tout indiquait qu'une bataille allait s'en suivre, lorsque l'ambassadeur anglais intervint et opéra une réconciliation. Quelques jours après, Morton donna un banquet à ses adversaires; mais le comte d'Athole, le principal d'entre eux, y ayant été invité, mourut à la suite du dîner.

Le moment était venu où Morton allait payer de sa vie tous ses crimes. Il avait obtenu un bill du parlement, qui ratifiait tous les actes de sa régence, et qui le déchargeait de tous les actes illégaux de son administration, actes dont il se justifiait en invoquant les circonstances difficiles de l'époque. On ne jugea pas prudent de le poursuivre à cet égard. Mais longtemps avant sa régence, Morton avait été soupçonné d'avoir pris part au meurtre du père du roi. Le capitaine Stuart, second fils de lord Ocbiltree, famille qui avait des relations de parenté avec la maison royale, engagea Jacques à poursuivre Morton sur ce chef. Stuart venait d'être créé comte d'Aran et il avait la confiance du roi. Morton se laissa jeter en prison. De vives représentations furent faites en sa faveur à la cour d'Écosse. Élisabeth envoya un agent spécial pour le sauver. Le prince d'Orange et Henri de Navarre intervinrent aussi. Mais on n'eut point égard à leurs représentations; et Élisabeth ayant rassemblé des troupes sur les frontières pour intimider les Écossais, Jacques lui envoya un message pour lui demander si elle voulait la paix ou la guerre. Alors Élisabeth abandonna Morton à son sort. L'ex-régent, après un jugement très-irrégulier, fut condamné et exécuté. Binning, un de ses domestiques, périt de la même manière, le jour suivant.

Après la mort de Morton, Jacques gouverna le royaume par lui-même, mais en réalité toutes les affaires de l'État étaient conduites par l'un de ses favoris, le jeune duc de Lennox, qui était fils de l'un de ses oncles. Jacques Stuart, nouveau comte d'Aran, homme de mœurs dissolues, que l'on pouvait comparer pour le caractère à Morton, mais qui était loin d'avoir son expérience et son habileté, partageait avec Lennox l'administration des affaires. Élisabeth était peu rassurée; car les catholiques d'Angleterre tournaient alors leurs regards vers le nord, dans l'espoir que Jacques ferait quelques tentatives en faveur de sa mère et de l'Église de Rome. Aux sollicitations pressantes qui lui étaient faites, Jacques objectait qu'il n'avait point d'argent. Philippe lui fit présent de douze mille couronnes et le pape lui en promit quatre mille. De son côté, Marie, qui suivait tous les fils de cette entreprise, offrit à certaines conditions de légaliser l'avénement au trône de son fils Jacques.

Cependant toutes ces intrigues étaient surveillées avec une grande vigilance par la cour d'Angleterre. A cette époque, le comte de Gowrie, fils du meurtrier Ruthven, invita Jacques à se rendre à son château de Ruthven. Le roi accepta sans défiance l'invitation, et fut fait prisonnier. Alors le pouvoir passa dans les mains du parti protestant. Aran fut pris et jeté en prison. Lennox s'enfuit en France, où il mourut bientôt après : on prétend qu'il y fut empoisonné. A la nouvelle de la captivité de son fils,

Marie, oubliant ses propres malheurs, écrivit à Élisabeth une lettre pleine de tendresse maternelle, dans laquelle elle lui demandait de sauver son unique enfant. Élisabeth ne tint aucun compte de cette lettre. Mais Jacques, tout jeune qu'il était, se distinguait déjà par sa dissimulation. Il sut endormir la vigilance de ses gardiens, recouvra sa liberté, et reprit les rênes du gouvernement, après avoir promis de pardonner à tous ceux qui avaient pris part au complot de Ruthven.

Les menées des catholiques anglais devinrent naturellement plus hardies, plus audacieuses, et le gouvernement dut redoubler de vigilance. Des espions furent payés par lui pour savoir s'il ne se tramait pas des complots contre l'État. Le moindre soupçon motivait l'arrestation des suspects, que l'on mettait ensuite à la torture pour leur arracher des aveux. L'usage de ces violences devint abusif et le peuple en murmura; ce qui obligea l'autorité de déclarer par une proclamation que la torture serait abolie. Cette promesse ne fut point tenue, la torture fut employée plus que jamais. Plus leurs personnages d'un rang élevé furent victimes de cette politique soupçonneuse du gouvernement. Ainsi Philippe Howard, comte d'Arundel, fils du dernier duc de Norfolk, qui s'était converti au catholicisme, fut arrêté et jeté dans la Tour, où il mourut quelque temps après. Francis Throckmorton, gentilhomme du Cheshire, fut également arrêté, et sur la simple évidence d'une lettre interceptée, qui avait été écrite par un nommé Morgan, que l'on supposait partisan de la reine d'Écosse, il fut accusé de félonie et condamné à mort. Throckmorton fut mis à la torture à trois reprises dans l'espoir qu'il ferait des aveux; il ne confessa rien. Mais à la quatrième fois, il accusa Mendoza, ambassadeur d'Espagne, qui repoussa l'accusation avec indignation, et accusa lui-même le gouvernement anglais d'avoir favorisé les révoltés espagnols et d'avoir comploté contre la vie de don Juan d'Autriche. L'ambassadeur fut renvoyé du royaume, et Throckmorton périt à Tyburn par la main du bourreau.

Dans de pareilles circonstances, l'arme ordinaire dont se servent les gouvernements absolus pour se défendre est la création de nouvelles rigueurs. (1584), Élisabeth convoqua le parlement, qui, après lui avoir voté avec libéralité des subsides, rendit de nouveaux statuts contre les catholiques. Ces rigueurs étaient principalement dirigées contre les jésuites, les prêtres qui étaient dans les séminaires et contre ceux qui avaient reçu la consécration du pape. Quarante jours leur furent accordés pour quitter le royaume. Ce terme écoulé, ils devaient être mis à mort, et tous ceux qui les auraient cachés devaient être réputés coupables de félonie. Les catholiques anglais n'ayant point d'écoles dans le pays, avaient coutume depuis quelques années d'envoyer leurs fils au dehors pour y faire leur éducation; ces jeunes gens allaient principalement au collége de Douai, qui était dirigé par des jésuites. Il fut arrêté que tous les étudiants anglais qui étaient à l'étranger et qui ne rentreraient pas dans les six mois qui suivraient la proclamation, seraient réputés traîtres; que les personnes qui leur enverraient de l'argent encourraient des peines très-graves; que les parents qui enverraient leurs enfants dans ces séminaires sans une permission du gouvernement seraient passibles d'une amende de cent livres sterling, et que les enfants élevés dans ces colléges seraient déshérités.

A la troisième lecture du bill, un docteur Parry, Gallois de naissance, se prononça ouvertement contre la mesure. Pour ce discours il fut mis entre les mains du sergent d'armes. Six semaines après, il fut jeté dans la Tour, sous l'accusation de haute trahison, et fut condamné à mort, par une commission spéciale réunie à Westminster-Hall pour le juger. Parry déclara que plusieurs jésuites, ainsi que le cardinal Como et le pape lui-

même, l'avaient encouragé à assassiner la reine Élisabeth; mais sur l'échafaud il rétracta ces aveux, et dit que la reine Élisabeth répondrait de sa mort devant Dieu. Sir Francis Knollys, qui, avec d'autres personnages de la cour, assistait à cette exécution, l'ayant pressé d'avouer son crime, il leur dit : « Je prie le ciel pour que la reine Élisabeth ne reconnaisse point qu'en prenant ma vie, elle a tué un de ses meilleurs sujets. »

Les catholiques présentèrent alors une pétition à la reine dans laquelle ils protestaient de leur loyauté, et déclaraient qu'ils abhorraient les projets d'assassinat dont on avait récemment parlé. Mais leurs protestations n'empêchèrent pas que le gouvernement ne redoublât de vigilance et de précautions contre eux. Une association protestante, à la tête de laquelle était Leicester, et qui fut confirmée par le parlement, se forma contre tous les ennemis de la reine Élisabeth. Tous les membres jurèrent solennellement de défendre la reine et de venger toute injure qui lui serait faite.

A ces complications intérieures se joignaient les complications extérieures qui étaient peu rassurantes. Il n'y avait point encore eu de déclaration de guerre contre l'Espagne, quoique depuis 1570 Drake eût obtenu du gouvernement une commission régulière pour piller les Indes orientales, l'Amérique espagnole et les îles de la mer Pacifique, d'où l'Espagne voulait exclure le commerce des autres nations. Drake, dans le cours de trois expéditions, saccagea les villes espagnoles de Nombre de Dios et de Carthagène, et presque toutes les villes qui sont situées sur la côte du Chili et du Pérou. Il captura en outre un nombre considérable de navires espagnols. Au retour de chaque voyage Drake rapportait un immense butin. Élisabeth insistait avec raison pour que l'Angleterre ainsi que les autres nations eussent le droit de naviguer dans ces mers, et de visiter les ports que la jalousie des Espagnols fermait au commerce de tous les autres peuples. Mais comme il n'y avait point eu déclaration de guerre préalable, il était évident qu'Élisabeth avait commis des actes réels de piraterie. Le roi d'Espagne avait en outre des perfidies à reprocher à Élisabeth dans les Pays-Bas; car c'était elle qui avait soudoyé ses sujets révoltés et qui leur avait envoyé des secours. Pendant longtemps la reine avait agi dans toutes ces transactions avec le plus grand secret, mais le cours des événements l'avait enfin obligée de se déclarer ouvertement.

En l'année 1585, elle envoya en Hollande une armée de six mille hommes, à la condition que les états paieraient toutes les dépenses de son armée et lui livreraient pour sûreté les villes de Brill et de Flessingue et la forteresse importante de Ramnekins. Leicester, qui ne jouissait plus de la même faveur dans l'esprit de la reine, depuis qu'elle avait appris son mariage secret avec la comtesse d'Essex, eut le commandement de cette armée. Le comte, dans ce poste élevé, montra une grande inhabilcté militaire; il nourrissait en outre des projets très-ambitieux; sans consulter sa souveraine, il engagea les états à le nommer gouverneur général des Pays-Bas et à lui conférer l'autorité suprême et absolue. Élisabeth lui écrivit avec colère pour lui dire de ne point oublier la poussière d'où elle l'avait tiré, et de faire ce qu'elle pourrait lui commander, s'il estimait sa tête à quelque chose. Leicester ne donna plus suite à ses projets, mais il évita avec soin d'en venir aux mains. Son plus grand fait d'armes fut une attaque sur Zutphen, qui n'eut aucun succès. Il revint en 1586, après avoir calmé la reine. A peine était-il parti, que deux aventuriers auxquels il avait donné le commandement de deux forts importants, les livrèrent au prince de Parme et se rangèrent du côté des Espagnols.

Le bruit se répandit alors en Angleterre que le roi d'Espagne se préparait à faire une invasion dans le royaume avec des forces considérables. Chaque jour on parlait en outre de quel-

ques conspirations catholiques. Mais la plupart de ces conspirations n'existaient que dans l'imagination de ceux qui les répandaient ainsi dans le public. Cependant dans l'automne de 1586, on découvrit un complot réel. A la tête était Anthony Babington, jeune catholique anglais d'un caractère enthousiaste; il avait formé le projet d'assassiner la reine Élisabeth et de délivrer Marie de sa captivité. Babington avait plusieurs complices, et notamment un nommé Pooley, qui découvrit le complot en se mettant en relation directe avec Walsingham. Celui-ci, satisfait des détails qu'il avait reçus, n'ébruita point ce qu'il savait, car il voulait impliquer Marie dans le complot; mais quand il eut en sa possession deux lettres adressées à Babington par la prisonnière, il le découvrit à Élisabeth; Babington et ses complices furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés.

Le moment était opportun pour se défaire de la reine d'Écosse. Aussi le conseil d'Élisabeth voulait-il la faire passer immédiatement en jugement; mais au grand regret de Burghley, de Walsingham, de Salder et des autres membres du ministère, Élisabeth hésitait encore. Leicester, qui était en ce moment sur le continent, proposa le poison, mais Walsingham, qui avait la direction suprême de cette affaire, repoussa cette proposition. Cependant un statut fut rendu pour déférer à la justice le crime prétendu de la reine d'Écosse. Alors la reine Élisabeth, cédant aux conseils de Walsingham, nomma une commission pour juger Marie. Les plus grands noms de l'Angleterre figuraient dans cette commission. C'étaient le chancelier Bromley, le lord trésorier Burghley, les comtes d'Oxford, de Kent, de Derby, de Worcester, de Rutland, de Cumberland, de Warwick, de Pembroke et de Lincoln, le vicomte Montague, les lords Abergavenny, Louch, Morley, Stafford, Grey, LumZey, Stourton, Sandys, Wentworth, Mordant, Saint-Jean de Bletsoe, Compton et Cheney, sir James Croft, sir Christophe Hatton, sir Francis Walsingham, sir Ralph Sadler, sir Walter Mildmay et sir Amyas Pawlet; Wray, chef de justice des plaids communs; Anderson, chef de justice de la cour du banc du roi; Manwood, premier baron de l'échiquier, et Gawdy, juge de la cour des plaids communs.

Marie Stuart était maintenant prisonnière dans la forteresse de Fotheringay, dans le Northamptonshire, où elle avait été conduite avec la plus grande surveillance. On avait évité les grandes routes, et l'ordre avait été donné à sir Amyas Pawlet, au soin duquel elle avait été confiée, de faire feu sur elle si elle cherchait à s'échapper. Lorsque Élisabeth apprit son arrivée dans la forteresse de Fotheringay, elle éprouva la joie la plus vive et écrivit en ces termes au geôlier de sa rivale : « Amyas, le plus fidèle et le plus diligent de mes serviteurs, que Dieu tout-puissant te récompense trois fois pour avoir si bien rempli la charge difficile que je t'avais confiée. » A quelques jours de là, Pawlet reçut l'ordre, dans le cas où il entendrait du bruit dans les appartements de Marie, de la tuer sans attendre de nouvelles instructions. Malgré de si grandes précautions, la reine Marie fut sur le point de s'échapper, un soir que le feu prit à la cheminée de son misérable donjon.

Le 11 octobre, trente-six commissaires arrivèrent à la forteresse de Fotheringay, et le jour suivant, ils envoyèrent trois d'entre eux avec un notaire public à Marie pour lui remettre une lettre d'Élisabeth. La reine d'Angleterre accusait sa rivale d'avoir trempé dans la conspiration de Babington et de ses complices, et l'informait qu'elle avait nommé une commission pour la juger sur ce chef et sur d'autres. Marie lut la lettre et répondit avec beaucoup de dignité aux commissaires, qu'elle éprouvait beaucoup de peine de voir sa chère sœur si mal instruite sur son compte; elle dit

qu'on l'avait retenue prisonnière bien qu'elle fût souffrante, et malgré les offres répétées de conditions raisonnables et sûres qu'elle avait faites pour obtenir sa liberté; qu'elle avait instruit Sa Majesté des dangers qui la menaçaient, mais que ses avis n'avaient trouvé aucune créance et qu'au contraire on les avait toujours méprisés; que lorsque l'association protestante s'était formée et que le parlement l'avait confirmée, elle avait fort bien prévu que, quels que fussent les dangers qui pourraient naître au dehors ou au dedans, tout le blâme retomberait sur elle, qui avait malheureusement tant d'ennemis à la cour d'Angleterre; qu'il lui semblait fort étrange que la reine lui donnât l'ordre à elle, son égale, de se laisser juger comme un sujet; qu'elle était une reine indépendante et qu'elle ne ferait rien qui pût porter atteinte à sa dignité royale, à celle des princes de son rang ou aux droits de son fils; que son esprit n'était point encore assez abattu pour fléchir sous le malheur présent qui l'accablait. « Les lois et les usages de l'Angleterre, continua-t-elle, me sont inconnus. Je manque de conseillers et ne puis dire quels seront mes pairs. Mes papiers m'ont été enlevés, et personne n'ose se présenter pour me défendre. Je n'ai rien fait contre la reine. Je n'ai excité aucun complot contre elle, et l'on ne peut se prévaloir contre moi de mes propres paroles ou de mes propres écrits; d'ailleurs, je suis sûre qu'on ne pourrait rien produire contre moi. Cependant je ne nie point que je me sois recommandée aux princes étrangers. » Les commissaires partirent et se représentèrent le lendemain pour lui demander si elle persistait dans sa réponse. Elle répondit par l'affirmative : « Mais, ajouta-t-elle, j'ai fait une omission : la reine dit que je suis sujette aux lois de l'Angleterre, et que je dois être jugée d'après ces lois, parce que je suis sous leur protection; à cela je répondrai que je suis venue en Angleterre pour lui demander aide et assistance, et que depuis lors j'ai toujours été retenue prisonnière; de sorte que je n'ai pu jouir de la protection de ces lois, et que je suis encore à comprendre ce qu'elles sont. » Les commissaires cherchèrent alors à obtenir son consentement par la persuasion; mais elle répondit avec la même fermeté, qu'elle n'était point sujette à la loi anglaise, qu'elle préférerait plutôt mourir de mille morts que de se déshonorer par une pareille soumission; cependant qu'elle consentait à répondre à toutes les charges portées contre elle en plein parlement; que comme cette manière de procéder donnait à l'accusation une certaine couleur de légalité, elle désirait qu'ils examinassent bien leur conscience et qu'ils se rappelassent que le théâtre du monde entier était plus étendu que le royaume d'Angleterre. Elle se plaignit alors d'une manière touchante des mauvais traitements auxquels elle avait été exposée; mais Burghley l'interrompit et lui dit que la reine sa maîtresse l'avait toujours traitée avec une grande bonté. Quelques heures après, on lui envoya la liste et les noms de ses juges : tous étaient ses ennemis personnels et jurés. Elle persista dans sa première réponse, en disant qu'elle préférait mourir plutôt que de répondre aux charges portées contre elle, comme sujette de la reine et comme criminelle. Burghley l'ayant interrompue, et lui ayant dit qu'on procéderait néanmoins contre elle le lendemain comme absente et contumace, Marie répondit : « Songez à vos consciences. » Alors le vice-chambellan Hatton, qui était un homme de cour, prit la parole et dit : « Si vous êtes innocente, vous n'avez rien à craindre; mais songez qu'en cherchant à éviter le débat, vous couvrez votre réputation d'une tache éternelle. » Ce discours fit une grande impression sur l'esprit de Marie Stuart, et le matin du jour suivant elle dit qu'elle consentait à se défendre dans l'intérêt de sa réputation,

mais à condition que sa protestation contre l'autorité de la cour serait admise. Burghley lui répondit que sa protestation serait constatée, sans être entièrement admise par eux.

Le 14 octobre, les commissaires s'assemblèrent dans la grande salle du château de Fortheringay. A l'extrémité supérieure de cette salle était un siége vacant richement couvert, qui semblait destiné pour la reine Élisabeth. Au-dessous, mais à quelque distance, était une chaise sans ornements pour la reine d'Écosse. Les commissaires et les légistes les plus habiles du royaume étaient assis sur des bancs placés le long du mur de chaque côte de l'appartement. Marie n'avait point de défenseur, et on lui avait enlevé ses papiers. A son entrée et aussitôt qu'elle se fut assise, le chancelier Bromley lui dit que la reine Élisabeth, sa très-gracieuse Majesté, ayant appris, à son grand regret, qu'elle avait conspiré contre sa personne et le royaume d'Angleterre, avait nommé la présente commission pour que Marie eût à se justifier des charges portées contre elle, et faire éclater son innocence à la face du monde. Marie se levant aussitôt dit qu'elle était venue en Angleterre comme amie et comme sœur d'Élisabeth, pour lui demander l'aide qui lui avait été promis, et qu'elle avait été depuis cette époque retenue prisonnière; alors elle répéta la protestation qu'elle avait déjà faite contre l'autorité de la cour. Le chancelier nia qu'aucune assistance lui eût été promise, et lui dit qu'ayant vécu en Angleterre, elle était sujette à la loi anglaise, et qu'en conséquence sa protestation ne pouvait être admise. On convint pourtant qu'il serait fait mention de la protestation et de la réponse du chancelier. Alors Gawdy, le sergent de la reine, ouvrit le débat en faisant un récit historique de la conspiration de Babington, que Marie était censée avoir connue, avoir approuvée, et à laquelle, disait l'acte d'accusation, elle avait promis son concours. Des copies des lettres qu'on disait avoir été écrites par elle à Babington furent produites, et lecture en fut faite. Marie écoutait avec tranquillité, mais lorsque dans une de ces lettres on parla du sort du comte d'Arundel, fils du duc de Norfolk, elle ne put retenir ses larmes : « Helas! dit-elle, que de maux la noble famille des Howard a soufferts pour moi. » Elle se remit de son trouble et déclara qu'elle ne connaissait point Babington; qu'elle n'avait jamais reçu de lettres de lui, et qu'elle ne lui en avait point écrit; que ceux qui prétendaient qu'elle avait écrit à Babington, devaient présenter les originaux de ses lettres et non les copies; que si Babington lui avait écrit des lettres, on devait lui prouver qu'elle les avait reçues; que sans doute un grand nombre de personnes, prenant en pitié son triste sort, lui avaient fait en secret des offres de service, mais qu'elle n'avait donné des encouragements à aucun d'eux; que, retenue prisonnière, éloignée du monde, et dans l'ignorance de tout ce qui s'y passait, elle n'avait pu empêcher les entreprises de tous ses amis, mais qu'elle n'était pas responsable des actes d'autrui; qu'elle n'avait fait que suivre l'impulsion de la nature en cherchant à recouvrer sa liberté, et que, à cet effet; elle avait sollicité l'assistance de ses amis; qu'elle n'avait demandé à aucune puissance étrangère d'envahir le royaume, ni donné la main à aucun des complots tramés contre la vie d'Élisabeth. A l'égard de l'invasion, on lui montra une lettre qui était censée avoir été écrite par elle, et elle déclara qu'elle soupçonnait Walsingham d'en être l'auteur. Le secrétaire se levant aussitôt de sa place, prit Dieu à temoin de son innocence, et Marie lui dit: « Je suis satisfaite de votre désavœu, mais si je repousse avec autant de promptitude les accusations portées contre vous, de votre côté mettez moins de hâte à croire ceux qui me calomnient. »

Les charges les plus fortes contre Marie provenaient de la confession de Babington et des dé-

positions de deux de ses secrétaires, Naue et Curle. A l'égard de Babington, elle dit que si ses adversaires avaient réellement désiré découvrir la vérité, ils l'auraient gardé pour témoin au lieu de le mettre à mort; que Naue, son secrétaire, était un homme simple et timide; que Curle, son autre secrétaire, n'agissait que sur ses avis, et qu'en conséquence leurs dépositions ne pouvaient provenir que du désir de sauver leur propre vie. Elle demanda d'être confrontée avec les deux secrétaires, et, sur le refus des commissaires, elle dit que la sûreté et la majesté des princes n'étaient que de vains mots, si l'on ajoutait ainsi foi aux écrits et aux témoignages de leurs secrétaires; qu'elle était sûre que si Naue et Curle étaient admis en sa présence, ils la justifieraient de tout le blâme qui pesait sur elle dans cette affaire; qu'ils avaient enlevé toutes ses notes et tous ses papiers, et qu'elle ne pouvait répondre d'une manière plus spéciale aux charges dirigées contre elle. On lut ensuite plusieurs lettres adressées par elle à l'ambassadeur espagnol Mendoza, et à des Anglais de distinction qui demeuraient sur le continent. Marie répondit qu'aucune de ces lettres n'indiquait qu'elle eût songé à faire périr la reine, et que si des princes étrangers avaient formé quelques plans pour la mettre en liberté, on ne devait pas lui en faire un crime. Les commissaires lui ayant représenté qu'un passage de ses lettres indiquait qu'elle avait eu l'intention de conférer ses droits à la couronne d'Angleterre au roi d'Espagne, elle répondit qu'étant retenue prisonnière, qu'entourée de soucis et privée de tout espoir de liberté, voyant chaque jour sa santé décliner par la maladie et le chagrin, elle avait cédé aux conseils de quelques amis qui l'avaient engagée à transmettre ses droits à la succession au roi d'Espagne ou à quelque catholique anglais.

Elle demanda de nouveau que ses papiers lui fussent rendus, et que ses secrétaires fussent sommés de comparaître; ce qui lui fut refusé. On lui refusa également l'assistance d'un conseil, ainsi que la faculté d'être entendue en plein parlement, ou de pouvoir parler à la reine en personne devant son conseil. Les commissaires ajournèrent alors l'assemblée au 25 octobre, pour se réunir à Westminster, dans la chambre étoilée. Au jour fixé, ils se rendirent tous à Westminster, à l'exception des comtes de Warwick et de Shrewsbury, et ils firent comparaître devant eux Naue et Curle, qui affirmèrent sous serment que toutes les lettres et copies de lettres qui figuraient au procès étaient véritables et originales, et que tout ce qu'ils avaient dit dans leur confession était vrai. On prononça aussitôt la sentence, et quelques jours après, le parlement s'étant assemblé, les deux chambres adressèrent une pétition à la reine pour demander l'exécution immédiate de Marie (12 novembre).

La reine répondit qu'elle aviserait; qu'elle croyait convenable d'implorer la miséricorde divine pour illuminer son intelligence et l'inspirer de sa grâce, afin qu'elle pût voir clairement comment elle devait agir dans cette circonstance pour consolider son église et donner la paix et la sécurité au royaume qui lui avait été confié; mais que comme elle savait que tout délai pouvait être dangereux, ils connaîtraient bientôt sa résolution. Plusieurs jours se passèrent; alors la reine, qui, d'après ses propres paroles, avait eu une grande lutte à soutenir contre les dispositions bienveillantes de sa nature, envoya un message aux deux chambres, pour leur demander s'il n'y avait pas possibilité d'adopter un moyen autre que l'exécution. Les deux chambres délibérèrent et répondirent qu'il n'y en avait point de meilleure et de plus utile à la sûreté du royaume, de la religion et de la personne de Sa Majesté. Élisabeth n'avait pas encore fini de jouer son rôle. En réponse à cette adresse, elle dit qu'elle avait espéré que leurs consultations auraient une autre issue, et que bien qu'elle eût à se louer de leurs bonnes intentions pour elle, elle

avait néanmoins à s'en plaindre, attendu qu'on allait lui faire un crime de l'exécution de Marie; mais qu'en soumettant l'affaire au parlement, elle avait seulement désiré que chacun agît dans cette circonstance en suivant l'impulsion de sa conscience. Elle se plaignait en outre, après avoir pardonné à un si grand nombre de rebelles et avoir fermé les yeux sur de nombreuses trahisons, d'être obligée de condamner à mort une personne du rang de Marie. « De nombreux écrits et des pamphlets outrageants pour elle l'accusaient, disait-elle, d'être un tyran; mais qu'allait-on dire maintenant, si elle, reine vierge, versait le sang de sa propre parente? Cependant c'était folie de conserver ce qui pouvait la détruire elle-même. »

Quelques jours après, le 6 décembre, elle ordonna que la sentence de mort fût proclamée dans les divers quartiers de Londres et dans d'autres villes; ce qui fut fait avec une grande pompe et de nombreuses réjouissances. A Londres, toutes les maisons furent illuminées. On sonna les cloches dans toutes les églises, et des feux de joie furent allumés dans les rues. Lord Buckhurst et Robert Beale, accompagnés d'une troupe nombreuse, furent aussitôt envoyés au château de Fotheringay pour annoncer à la reine prisonnière l'arrêt fatal. Buckhurst et Beale devaient en outre obtenir, s'il était possible, une confession du crime de la part de la prisonnière, sur la faiblesse de laquelle on comptait beaucoup au moment suprême de la mort. Mais Élisabeth s'était formé une fausse idée de la force d'esprit de sa rivale. Marie reçut les messagers avec fermeté et même avec une sorte de gaîté, en disant qu'elle était ennuyée de cette vie et qu'elle était contente de voir finir ses chagrins. Les deux messagers avaient avec eux un évêque et un ministre protestants, mais Marie refusa leur assistance et demanda qu'on lui envoyât son propre aumônier qui était dans le château et dont elle avait été longtemps séparée. Buckhurst et les prêtres protestants lui dirent avec brutalité, qu'elle avait beau faire, qu'elle ne mourrait pas en odeur de sainteté, même aux yeux des catholiques, puisqu'elle avait été condamnée d'une manière impartiale pour tentative de meurtre contre Élisabeth. Restée seule, Marie écrivit une lettre au pape et une autre lettre à l'archevêque de Glascow, dans lesquelles elle demandait que ses parents, la famille des Guise, qui avaient été accusés conjointement avec elle, vengeassent son caractère des accusations portées contre elle. Quelques jours après, sir Amyas Pawlet et sir Drew Drury, ses geôliers, vinrent lui dire que, comme elle avait refusé de faire des aveux et qu'elle était maintenant morte aux yeux de la loi, elle n'avait aucun droit de continuer à porter les insignes de la royauté, qui lui avaient été laissés jusqu'alors dans sa prison. Marie répondit qu'elle avait été sacrée reine, et qu'en dépit d'Élisabeth, de son conseil et de ses juges, elle mourrait reine. Mais Pawlet, sans égards pour ses représentations, donna l'ordre à ses serviteurs de la dépouiller de ses ornements royaux, et lui-même s'assit en sa présence, le chapeau sur la tête, pendant cette opération. Marie écrivit alors une dernière lettre à sa rivale pour lui dire que son esprit était libre de tout sentiment de haine et de méchanceté contre elle; qu'elle remerciait Dieu de ce qu'il mettait enfin un terme à ses maux dans cette vie; qu'elle demandait pour seule grâce de ne point être mise à mort en secret, mais à mourir en présence de ses serviteurs et de plusieurs autres témoins. Elle demandait, en outre, que ses fidèles serviteurs pussent quitter l'Angleterre en toute liberté et sans être inquiétés; qu'ils pussent jouir en paix des petits legs qu'elle leur faisait, et que son corps fût transporté en France pour y être enterré. Marie sollicitait ces faveurs au nom du Christ, des liens de parenté qui l'unissaient à Élisabeth, de la mémoire de Henri VII, leur ancêtre commun, et de sa propre dignité royale.

Cependant de vives représentations étaient faites à Élisabeth pour empêcher l'accomplissement d'un pareil acte. Henri III, roi de France, était l'un de ceux qui intercédaient le plus vivement en faveur de la reine Marie. Jacques d'Écosse, son fils, avait de son côté envoyé à la cour d'Élisabeth sir Robert Melville et de Grey. L'un et l'autre firent des protestations énergiques pour sauver la reine. Mais les efforts du roi de France, comme ceux des deux envoyés écossais, restèrent sans succès. Ces derniers ayant représenté à la reine que Marie ne pouvait être en réalité très-dangereuse, il leur fut répondu avec dureté que Marie était papiste, et qu'on la représentait comme devant succéder au trône. Les envoyés répliquèrent qu'ils s'engageaient à décider Marie à se désister de ses droits à la couronne d'Angleterre en faveur de son fils; mais ces prétentions n'étaient pas de celles qu'Élisabeth pût supporter; elle répondit avec colère : « Elle n'a point un pareil droit; elle a été déclarée incapable de succéder au trône. » Le comte de Leicester ayant alors expliqué que par cette cession de la part de Marie en faveur de son fils, le roi des Écossais se trouverait placé à l'égard de la succession dans une position exactement semblable à celle qu'occupait maintenant sa mère, Élisabeth, qui haïssait toute espèce de successeurs, qu'ils fussent catholiques ou protestants, s'écria avec violence : « Est-ce là ce que vous voulez dire : mais alors je me jetterais dans une position pire que la précédente. Par la passion du Christ, ce serait me couper la gorge à moi-même. Il ne viendra jamais ici. » Elle se disposait alors à quitter l'appartement, lorsque sir Robert Melville l'ayant suivie la supplia de retarder l'exécution, elle s'écria : « Non, non, pas d'une heure! » et elle disparut. Jacques d'Écosse rappela aussitôt ses ambassadeurs de la cour d'Angleterre.

Malgré cette apparente fermeté la reine était encore indécise. On l'entendait souvent répéter ces mots? *Aut ferias aut non : ne feriare, feri* (ou frapper ou ne pas frapper; qui ne veut pas être frappé doit frapper); les délibérations se succédaient au sein du conseil pour savoir s'il ne conviendrait pas mieux de se délivrer de Marie en secret. Burghley, lord trésorier, qui avait été chargé de rédiger l'ordre d'exécution, l'ayant présenté à la signature de la reine, reçut l'ordre de le garder pour un temps plus opportun, et cinq à six semaines s'étaient écoulées depuis cette époque. Cependant des bruits alarmants circulaient dans tout le royaume; on disait que Londres allait être mis en feu par les papistes; que le duc de Guise avait débarqué, et que Marie s'était échappée de la forteresse de Fotheringay. Élisabeth se décida à signer le warrant; elle dit à Davison, qui le lui présentait, qu'elle avait retardé à apposer sa signature sur un pareil acte par égard pour sa propre réputation, voulant montrer au monde qu'elle n'avait pas adopté légèrement une pareille mesure, et qu'elle ne nourrissait aucun sentiment d'animosité ou de vengeance personnelle contre la reine d'Écosse. Elle lui remit ensuite le warrant en lui recommandant de faire apposer le sceau aussi secrètement que possible, car elle avait des soupçons sur quelques personnes qui entouraient le lord chancelier, et elle craignait que si le warrant était connu avant l'exécution, il n'augmentât ses dangers personnels. Elle recommanda ensuite à Davison, d'une manière expresse, de faire diligence, et d'envoyer immédiatement le warrant au château de Fotgeringay, et de ne plus lui rien dire de cette affaire, qu'après l'exécution. Mais cette décision inquiétait encore visiblement Élisabeth. Quand Davison quitta son appartement, on l'entendit se plaindre de sir Amyas Pawlet et de quelques autres, qui auraient pu, disait-elle, rendre la signature du warrant inutile. Elle exprima le désir de voir Davison ou Walsingham écrire une lettre à sir Amyas et à sir Drew Drury, pour

sonder leurs dispositions, à l'effet de faire périr en secret la reine d'Écosse. Davison, après avoir dit à la reine que c'était peine perdue, écrivit la lettre. Sir Amyas Pawlet n'était pas homme à accepter une pareille proposition. Il répondit à la lettre de Davison, que sa vie, ses biens étaient à la disposition de Sa Majesté, et qu'il était prêt à en faire le sacrifice à l'instant même pour son service, mais que sa conscience lui défendait de verser le sang sans un warrant, et qu'il ne voulait point laisser ainsi une aussi grande tache à sa postérité. Alors Élisabeth changea de ton, et celui qu'elle avait appelé récemment son cher et fidèle Pawlet, devint un garçon précieux et stupide; elle l'accusa, lui et d'autres, d'avoir promis, comme membres de l'association, de faire de grandes choses pour elle et de n'avoir rien fait.

Le warrant fut enfin lancé, et le comte de Shrewsbury, comme comte-maréchal, se rendit à la forteresse de Fotheringay pour assister à l'exécution de Marie. Il était accompagné des comtes de Kent, de Cumberland, de deux ministres protestants et du greffier du conseil. Marie se leva de son lit pour les recevoir. Elle s'habilla elle-même, s'assit à une petite table, ayant à ses côtés ses serviteurs. Alors la porte s'ouvrit à deux battants et les comtes entrèrent. Quand le greffier eut terminé la lecture de la sentence, Marie fit le signe de la croix, et dit avec beaucoup de tranquillité qu'elle était prête à mourir : puis posant sa main sur un livre qui était placé près d'elle, elle déclara solennellement qu'elle n'avait jamais comploté contre la vie de la reine, et qu'elle n'avait jamais désiré sa mort. « Le livre que vous tenez dans les mains, lui dit le comte de Kent avec dureté, est une bible papiste, et par conséquent votre serment n'est d'aucune valeur. — C'est une bible catholique, répondit la reine, et par conséquent, milord, comme je crois que c'est la véritable version, mon serment doit être cru. » Le comte de Kent lui fit alors un long discours pour l'engager à abandonner sa religion et à accepter dans ses derniers moments les secours spirituels du doyen de Peterborough. Marie refusa le doyen et demanda de nouveau son propre chapelain; mais le comte de Kent repoussa cette demande, en lui disant qu'une pareille condescendance de sa part serait contraire à la loi divine et à la loi humaine et dangereuse pour lui-même. La conversation s'étant prolongée, Marie demanda comment il était possible que son seul fils pût avoir oublié sa mère; puis se tournant avec calme vers le comte-maréchal pour savoir l'heure fixée pour son supplice, « A huit heures, demain matin, » lui répondit le comte de Shrewsbury avec trouble. Elle s'enquit alors de son secrétaire Naue et demanda s'il était mort ou en vie. On lui répondit qu'il était en prison. « Je déclare devant Dieu, » dit-elle, en mettant de nouveau sa main sur la bible catholique, « que Naue m'a conduite à l'échafaud pour sauver sa propre vie; mais la vérité sera bientôt connue. » Les comtes de Kent, de Cumberland, de Derby et autres se retirèrent aussitôt, laissant la malheureuse reine avec ses serviteurs; elle leur dit de sécher leurs pleurs et donna des ordres pour qu'on hâtât le souper, « car, dit-elle, j'ai beaucoup de choses à faire. » Elle soupa avec sobriété comme elle en avait l'habitude, et faisant allusion aux efforts du comte de Kent pour lui faire abandonner sa croyance, elle dit avec un sourire : Il n'est pas un docteur assez habile pour opérer ma conversion. Elle fit venir devant elle tous ses serviteurs; elle but à leur santé et leur donna son pardon, en y joignant quelques avis sur leur future conduite dans la vie. Puis leur ayant distribué quelques objets, elle se retira dans sa chambre, où elle écrivit ses dernières volontés ainsi que trois lettres, l'une destinée à son confesseur, l'autre au roi de France, et la troisième à son cousin le duc de Guise. Après avoir lu et prié jusqu'à quatre heures du matin, elle se jeta sur son lit et

s'endormit. Au point du jour, elle se leva, rassembla les personnes attachées à son service, leur lut ses dernières volontés, leur distribua tous ses vêtements, à l'exception de ceux qu'elle portait sur elle, et leur fit ses adieux, et s'étant retirée dans son oratoire, elle se jeta à genoux devant un autel.

L'heure de son supplice était arrivée. A huit heures, le shérif du comté étant entré dans son oratoire, elle se leva pour le suivre. Les deux nobles lords, et les deux chevaliers qui lui avaient servi de geôliers, l'attendaient dans une antichambre. Sir Robert Melville, son vieux et fidèle serviteur, se trouvait dans cet appartement; il tomba à genoux devant elle et dit, en versant d'abondantes larmes, qu'il regrettait le triste sort qui lui était réservé, d'être le porteur d'une pareille nouvelle en Écosse. « Bon Melville, s'écria la reine, sèche tes larmes et réjouis-toi plutôt, car tu vas voir la fin des malheurs de Marie Stuart. Le monde, mon serviteur, n'est que vanité, et il est sujet à plus de maux qu'un océan de larmes n'en pourrait effacer; mais, je t'en supplie, retiens ce que je vais te dire : c'est que je meurs fidèle à ma religion, à l'Écosse et à la France. Que Dieu pardonne à ceux qui ont versé mon sang. Rappelle-moi au souvenir de mon fils et dis-lui que je n'ai rien fait au préjudice de l'Écosse. » Mêlant alors ses larmes à ceux du vieux Melville, elle l'embrassa et lui dit : « Une dernière fois adieu, bon Melville; prie Dieu pour ta maîtresse et pour ta reine. » Ayant ensuite demandé aux lords que ses serviteurs assistassent à son exécution, le comte de Kent lui répondit qu'il ne pouvait consentir à cette demande, parce que s'ils y assistaient, ils ne manqueraient pas, étant tous papistes, de mettre en jeu des pratiques superstitieuses, comme, par exemple, de tremper leurs mouchoirs dans le sang de la reine, ce qu'il ne pouvait raisonnablement permettre, attendu qu'il était protestant. « Milords, leur répondit Marie, je vous donne ma parole qu'ils ne feront point les choses dont vous parlez; mais, pauvres âmes, cela leur ferait plaisir d'assister aux derniers moments de leur maîtresse, et je crois être sûre que votre souveraine, en sa qualité de reine vierge, ne me refuserait pas d'avoir quelques femmes autour de moi au moment de ma mort. Assurément vous pouvez m'accorder une faveur plus grande que celle-ci. » Kent gardait le silence et Marie lui dit alors avec véhémence : « Je suis cousine de votre reine, et je descends de Henri VII. J'ai été mariée à un roi de France, et j'ai été sacrée reine d'Écosse. » Après quelque hésitation les lords consentirent en partie à ce qu'elle demandait; Melville, son intendant, son apothicaire et son médecin, ainsi que deux de ses femmes, eurent la liberté de l'accompagner à l'échafaud.

On l'avait construit dans la grande salle du château, à trois pieds au-dessus du sol, et il était couvert en entier d'un drap noir. Dessus on avait placé un tabouret, un coussin et un billot, également couverts d'une étoffe noire. La reine monta d'un pas ferme sur l'échafaud et s'assit sans pâlir sur le tabouret. A sa droite se tenait le comte de Kent, à sa gauche le comte de Shrewsbury. Le reste des assistants, qui ne se composait que d'un petit nombre de personnes, se tenait au pied de l'échafaud. En face d'elle étaient le bourreau de la Tour et son aide, tous deux vêtus de velours noir. Lecture du warrant fut donnée à Marie, et lorsqu'elle fut terminée, les assistants crièrent à haute voix « Que Dieu sauve la reine Élisabeth ! » Marie prit la parole et dit aux assistants d'avoir à se rappeler qu'elle était princesse souveraine, non sujette aux lois et au parlement d'Angleterre, et qu'elle avait été condamnée à mourir par injustice et par violence; elle déclara de nouveau qu'elle n'avait fait aucune tentative contre la vie d'Élisabeth et dit qu'elle pardonnait du fond de son cœur à tous ses ennemis. Le doyen de

Peterborough, qui se tenait devant elle, l'ayant interrompue en cet endroit pour lui faire un long discours sur sa vie passée, présente et future, elle lui dit : « Monsieur le doyen, ne faites pas de plus grands frais d'éloquence. Je tiens à l'ancienne religion, et par la grâce de Dieu je verserai mon sang pour elle. » Le doyen l'ayant pressée de nouveau de changer de religion, en lui disant que sa gracieuse souveraine, très-soucieuse du salut de son âme, l'avait envoyé tout exprès pour la ramener dans la bonne voie ; que si elle voulait abjurer, il y avait encore espoir de miséricorde, mais que si elle refusait, elle serait inévitablement damnée pour toute éternité, elle dit avec une certaine vivacité : « Très-bien, monsieur le doyen, mais ne vous mettez plus en peine de cette affaire. Je suis née dans la religion catholique, j'ai vécu dans cette religion et je mourrai dans cette religion; » et en disant ces mots elle se tourna pour ne pas voir le doyen. Celui-ci n'était pas homme à se contenter de pareilles objections; il fit le tour de l'échafaud, se plaça de nouveau en face de Marie et recommença son sermon; mais le comte de Shrewsbury l'engagea à cesser sa prédication et l'invita à commencer des prières. De son côté, Marie pria en latin. Elle récita les psaumes de la pénitence avec une grande dévotion, et pria pour l'Église, pour son fils et pour la reine Élisabeth, puis elle embrassa un crucifix. « Madame, » s'écria le comte de Kent, que cet acte semblait avoir rempli d'horreur, « vous feriez mieux de laisser échapper de vos mains cet objet mensonger du papisme et de porter le Christ dans votre cœur. » Marie répondit : « Je ne puis porter cet emblème dans ma main sans le porter en même temps dans mon cœur. » En cet instant les deux exécuteurs s'avancèrent, et s'étant mis à genoux ils lui demandèrent son pardon. Les femmes de Marie commencèrent aussitôt à lui ôter ses vêtements, et les bourreaux, qui semblaient pressés d'accomplir leur tâche, voulurent aussi prendre part à la lugubre toilette. Marie fit alors observer au comte de Kent qu'elle n'avait pas l'habitude de se déshabiller devant de tels hommes et d'ôter ses vêtements devant une compagnie aussi nombreuse; puis voyant que ses serviteurs ne pouvaient retenir leurs larmes, elle mit son doigt sur ses lèvres, les embrassa tous de nouveau, et les invita à prier pour elle. Une de ses femmes lui banda en cet instant les yeux avec un mouchoir bordé d'or, et les exécuteurs la conduisirent au billot devant lequel elle s'agenouilla. La main du bourreau était mal assurée, elle n'était point habituée à frapper des victimes de sang royal; ou peut-être le bourreau était-il troublé par les cris et les lamentations des serviteurs de Marie. Il frappa trois coups avant de séparer la tête du tronc; quand la tête tomba sur l'échafaud, il la prit et la tenant à longueur de bras, il s'écria : « Que Dieu sauve la reine Élisabeth! » Le doyen de Peterborough ajouta : « Ainsi périssent tous ses ennemis, » et le comte de Kent s'approchant du corps inanimé, s'écria d'une voix plus élevée : « Ainsi périssent tous les ennemis de la reine et ceux de l'Église. » Personne ne répondit.

§ 12. **Politique d'Élisabeth après la mort de Marie Stuart. — Sa dissimulation. — Guerre avec l'Espagne. — L'invincible Armada. — Préparatifs de l'Angleterre. — Drake défait l'Invincible Armada. — Élisabeth veut poursuivre ses conquêtes en attaquant le Portugal. — Cette entreprise échoue. — Amour de la reine pour le comte d'Essex. — Inimitié de Cecil pour le nouveau favori. — Brouille de la reine et d'Essex.**

Ainsi périt Marie Stuart. Cet acte, que les admirateurs d'Élisabeth ont vainement cherché à justifier, fera toujours tache à sa mémoire. Aucune nécessité politique n'en réclamait en effet l'accomplissement. Marie Stuart était prisonnière et sans défense dans les mains d'Élisabeth. Les complots qu'on l'accusait d'avoir fomentés avaient échoué, et rien n'avait prouvé qu'elle y eût pris une part personnelle. Mais Marie prisonnière causait encore des insomnies à la reine d'Angleterre; celle-ci craignait que sa rivale ne vînt

s'asseoir un jour sur le trône et ne ceignît la couronne qu'elle portait, si la mort la frappait avant elle. Sa vanité feminine s'indignait à cette idée, et, cédant à un froid égoïsme, elle signa l'arrêt de mort de Marie.

Cependant à la nouvelle de l'exécution qui fut connue le lendemain (9 février 1587) à la cour, Élisabeth affecta un violent chagrin. Elle déclara qu'elle n'en avait jamais donné l'ordre, ni jamais désiré la voir s'accomplir, et fit retomber tout le blâme sur son conseil privé, mais principalement sur Davison, qui, disait-elle, avait abusé de sa confiance en laissant sortir de ses mains le warrant qu'elle lui avait remis. Davison fut arrêté et jeté dans la Tour, le 14 février. La reine tourna ensuite sa colère sur Burghley, qui, saisi de frayeur, se retira dans sa maison pendant quelques jours, d'où il écrivit des lettres pleines d'humilité et de soumission à la reine. Élisabeth envoya ensuite un messager au roi de France pour l'assurer qu'elle avait ignoré l'envoi du warrant; qu'elle regrettait vivement cette exécution et qu'elle était bien décidée à punir ses ministres. Mais la reine ne joua pas longtemps ce rôle; car Burghley et tous les membres du conseil privé qui avaient pris part à ce terrible drame, rentrèrent en grâce. Le seul qui ne fût point épargné fut William Davison. Il fut condamné à payer une amende de dix mille livres sterling et à rester en prison pour en sortir au bon plaisir de la reine. Le pauvre secrétaire vit tous ses biens saisis par le trésor, et vécut dans la plus grande pauvreté pendant les dix-sept ans que dura encore le règne d'Élisabeth. La reine dépêcha ensuite un messager à la cour d'Écosse et le chargea de faire ses excuses au roi Jacques pour le meurtre de sa mère. Dans la lettre écrite à Jacques, Élisabeth parlait du chagrin profond que lui faisait éprouver le malheureux *accident* qui était arrivé *à son insu* en Angleterre. Elle appelait de son innocence au juge suprême du ciel et de la terre; disait qu'elle *abhorrait la dissimulation* et qu'elle n'estimait rien tant dans un prince qu'une conduite *sincère* et *ouverte*; qu'il n'était jamais entré dans son intention de mettre la sentence à exécution, et qu'elle s'occupait de punir ceux qui avaient ainsi méconnu ses miséricordieuses intentions. Elle ajoutait que personne n'aimant Jacques avec autant d'amour qu'elle le faisait elle-même et ne lui portant plus d'intérêt qu'elle ne lui en portait, elle espérait bien qu'il regarderait comme ses ennemis personnels tous ceux qui, en raison de l'*accident*, chercheraient à faire naître quelque animosité entre eux.

Élisabeth, grâce à sa politique astucieuse, sut prévenir les dangers qu'un pareil attentat devait accumuler sur sa tête. Jacques d'Écosse, satisfait d'avoir vu sa mère prisonnière, car par là il se croyait en libre possession du trône, n'avait jamais fait que de faibles efforts auprès d'Élisabeth pour obtenir la liberté de Marie. A la nouvelle de l'exécution, il entra dans une violente colère, mais il se calma presque aussitôt lorsque Élisabeth augmenta la pension qu'elle lui payait depuis longtemps, et qu'elle lui fit entrevoir que, par une conduite sage et prudente, tous les obstacles qui empêchaient qu'il ne succédât au trône d'Angleterre après elle seraient écartés. Le ressentiment de la France inquiétait plus vivement Élisabeth que celui de Jacques; mais pour calmer l'orage, elle fit les plus humbles et les plus chaleureuses protestations de son innocence, et de son amitié pour Henri III. Elle prit l'ambassadeur l'Aubespine par la main, et le conduisant dans un des angles de la chambre, elle lui dit qu'un grand malheur lui était arrivé; que quatre membres de son conseil l'avaient indignement trompée, mais que c'étaient de vieux et fidèles serviteurs, qu'autrement elle aurait fait tomber leurs têtes. D'ailleurs la France était déchirée par la guerre civile. Elle ne pouvait s'armer pour venger l'attentat. L'année suivante, le duc de Guise, cousin de la reine Marie, invité au château

de Blois, fut massacré à la porte de la chambre du roi. Le lendemain, son frère le cardinal périt de la même manière; et quelques mois après, Henri III, faisant le siége de sa propre capitale, tomba assassiné sous le poignard d'un moine fanatique nommé Jacques Clément.

Si Élisabeth n'avait rien à redouter du côté de la France et de l'Écosse, il n'en était point ainsi quant à l'Espagne. Philippe, irrité des brillants succès obtenus par Drake dans les Indes occidentales, flétrissait hautement Élisabeth de l'épithète de meurtrière et excitait son peuple à la vengeance. Pour désarmer la colère de Philippe, Élisabeth rappela d'abord Leicester de la Hollande, et parut disposée à abandonner la cause protestante dans les Pays-Bas; mais voyant que ces concessions n'arrêtaient point les immenses préparatifs de guerre qui se faisaient en Espagne et en Portugal, elle envoya sir Francis Drake avec une flotte de trente vaisseaux sur les côtes d'Espagne et lui ordonna de détruire tous les bâtiments espagnols qu'il rencontrerait. Cette mission fut remplie avec beaucoup d'audace et d'habileté. Le 19 avril 1587, Drake entra dans la rade de Cadix, brûla, coula et prit trente vaisseaux dont quelques-uns étaient d'un fort tonnage. Longeant ensuite la côte entre la baie de Cadix et le cap Saint-Vincent, il prit et brûla cent autres vaisseaux et détruisit quatre forteresses de la côte.

Ces brillants succès n'avaient point abattu Philippe, dont le pouvoir s'était même accru depuis le commencement de son inimitié avec Élisabeth : car s'il avait perdu la Hollande, il avait ajouté le Portugal à ses possessions. Il persistait encore plus que jamais dans son intention d'envahir l'Angleterre. Dans ce dessein, il obtint du pape des secours en argent et le renouvellement de la bulle d'excommunication que le pontife de Rome avait lancée contre Élisabeth. Il leva des troupes dans toutes les directions, loua des navires aux républiques de Gênes et de Venise, s'empara de tous ceux propres au service que possédaient ses sujets de Naples et de la Sicile, pressa de nouvelles constructions dans les ports d'Espagne et de Portugal, et dans la partie de la Flandre qu'il avait encore.

A cette époque critique toute la marine royale d'Angleterre ne se composait que de trente-six vaisseaux. Il est vrai que les nobles et les riches marchands armaient en guerre des bâtiments avec lesquels ils faisaient la course à leurs propres frais. On réunit ces navires à ceux de la marine royale et on parvint à rassembler de cette manière une flotte forte de cent quatre-vingt-onze voiles; elle était montée par dix-sept mille quatre cents matelots. Le plus grand navire de cette flotte, nommé *le Triomphe*, était de onze cents tonneaux. Le commandement en fut donné à lord Howard d'Effingham, grand amiral, qui eut sous ses ordres Drake, Hawkins, Frobisher, les meilleurs marins de l'époque. Les Hollandais furent appelés en aide, et ils envoyèrent soixante voiles.

Les préparatifs sur terre se poursuivaient avec la même activité. Comme on supposait que les Espagnols avaient l'intention de remonter la Tamise et de frapper leurs premiers coups sur Londres, les deux rives de ce fleuve furent fortifiées et un grand camp fut formé au fort de Tilbury à l'opposé de Gravesend. Les comtés maritimes depuis le comté de Cornouailles jusqu'à celui de Kent, et depuis le comté de Kent jusqu'à celui de Lincoln, se couvrirent de soldats. Dans cette crise guerrière la reine donnait des encouragements à tous et faisait naître par sa présence et par sa contenance courageuse un vif enthousiasme. Elle passa la revue des habitants de Londres, qui, au premier bruit de l'expédition, avaient pris les armes; elle alla ensuite visiter l'armée qui était réunie au fort de Tilbury. Elle s'était revêtue d'une armure et portait à la main un bâton de maréchal. Les comtes d'Essex et de Leicester conduisaient son cheval par la bride. A

la vue de leur reine, les soldats de l'armée de Tilbury firent retentir l'air de leurs acclamations, et Élisabeth, pour augmenter cet élan, leur adressa ce discours « Je sais : que je n'ai que le « corps d'une faible femme, mais j'ai « le cœur d'un roi et d'un roi d'Angle- « terre, et je professe un mépris pro- « fond pour le duc de Parme ou pour « tout autre prince de l'Europe qui « oserait envahir mon royaume. Plu- « tôt que de souffrir une pareille dis- « grâce, je prendrais moi-même les « armes et je me ferais votre géné- « ral......... »

La cour d'Espagne avait décidé que la flotte à laquelle elle avait donné le nom d'*Invincible Armada*, quitterait Lisbonne au commencement de mai, sous le commandement du marquis de Santa-Cruz, marin d'un mérite éprouvé; mais la mort de Santa-Cruz et celle du vice-amiral, duc de Pallano, qui par une singulière fatalité arriva peu de jours après, retardèrent le départ de la flotte. Après quelque délai, Philippe en donna le commandement au duc de Medina-Sidonia, qui, sous le rapport de ses connaissances maritimes, était loin d'égaler les deux officiers que l'Espagne venait de perdre. L'invincible Armada quitta le Tage, le 29 mai; elle se composait d'environ cent trente navires de toutes dimensions, et portait deux mille quatre cent trente-un canons de divers calibres et vingt mille hommes de troupes de débarquement. A la hauteur de la Corogne, elle fut assaillie par une tempête violente qui la dispersa. Quatre des plus grands navires sombrèrent en pleine mer, et le reste entra à la Corogne et dans d'autres ports de la côte dans un état qui nécessitait de grandes réparations et de longs délais.

Cependant le 20 juillet la flotte espagnole fut signalée à la hauteur du cap Lézard. On crut d'abord que les Espagnols essayeraient de débarquer à Plymouth, mais le duc de Médina, fidèle au plan qui lui avait été tracé, manœuvra pour se diriger dans le détroit de la Manche et gagner ainsi la côte de Flandre, où il espérait forcer les Anglais et les Hollandais à lever le blocus de Nieuport et de Dunkerque, et opérer sa jonction avec le duc de Parme, dont il devait conduire les troupes en Angleterre. Lord Howard laissant passer la flotte espagnole, s'attacha à sa poursuite et attaqua tous les navires qui étaient mal ralliés. De cette manière il s'empara de plusieurs bâtiments et entre autres d'un galion qui avait à bord cinquante-cinq mille ducats. Quelques jours après, Howard, ayant reçu un renfort, atteignit l'Armada à la hauteur de Portland. Un combat s'engagea qui dura presque toute la journée. Le succès fut encore en faveur des Anglais. Ils prirent un grand navire vénitien et plusieurs bâtiments de transport; le lendemain ils capturèrent encore plusieurs galions et d'autres navires. L'amiral espagnol ne voulait renouveler le combat qu'après s'être rallié aux forces du duc de Palma. Le 27 juillet, ayant jeté l'ancre devant Calais, il envoya par terre un messager au duc pour lui dire de lui expédier des bâtiments légers qu'il destinait à combattre ceux de la flotte anglaise; mais le duc de Palma ne put lui envoyer ces navires à cause du blocus.

La flotte d'Howard recevait en cet instant un nouveau renfort. Elle comptait maintenant cent quarante voiles. Le soir, les Anglais détachèrent huit brulôts et les lancèrent au milieu de l'Armada, ce qui jeta la confusion parmi les matelots espagnols et dispersa leurs navires. Le lendemain les Anglais recommencèrent l'attaque. Une grande bombarde qui était à l'ancre près de Calais fut prise à l'abordage; un riche galion coula sous leur feu, et le *San-Matteo*, commandé par Diégo Pignatelli, marin napolitain, ayant voulu protéger un autre navire, reçut une bordée d'un navire hollandais qui l'obligea de se rendre; d'autres bâtiments furent désemparés et se jetèrent à la côte de Flessingue, où leurs équipages furent faits prisonniers.

Les Espagnols paraissaient décidés à continuer la lutte, car leur flotte en se ralliant était encore formidable, lorsque le duc de Medina-Sidonia, que ces pertes avaient découragé, prit le parti de retourner en Espagne. Howard ne poursuivit point la flotte espagnole; mais elle fut assaillie par une violente tempête à la hauteur des îles, Orkney et la plupart des vaisseaux qui la composaient furent jetés à la côte; les uns firent naufrage sur la côte d'Écosse, les autres sur celle d'Irlande. Dans cette contrée les équipages espagnols furent très-maltraités; car les Anglais craignant qu'ils ne se joignissent aux catholiques irlandais qui étaient en insurrection, les poursuivirent de retraite en retraite et massacrèrent de sang-froid ceux qui tombèrent entre leurs mains; le reste périt en mer en cherchant à regagner l'Espagne dans de frêles barques. Ceux qui firent naufrage sur la côte d'Écosse furent faits prisonniers par Jacques, qui les traita avec quelque douceur. Le duc de Medina gagna enfin le port de Santander, mais de toute sa flotte il ne restait plus que soixante voiles; ses équipages étaient épuisés par les fatigues et les maladies. Du côté des Anglais la perte n'avait été que d'un vaisseau de quelque importance et d'un petit nombre d'hommes.

Cette victoire causa une grande joie dans tout le royaume, et la reine donna aussitôt des ordres pour le licenciement des troupes. Cependant elle voulait inquiéter le roi d'Espagne par tous les moyens en son pouvoir. Le mécontentement qui régnait en Portugal depuis que cette contrée obéissait à l'Espagne, était grand; Élisabeth résolut de porter ses coups à Philippe dans cet endroit. Don Antonio, neveu illégitime de Henri, roi de Portugal, qui avait péri à la bataille d'Alcazar (1580), s'était réfugié en Angleterre, où il vivait depuis quelque temps dans une grande pauvreté. Élisabeth déclara que don Antonio était un prince légitime et qu'elle soutiendrait ses droits. Son parlement, qui ne respirait que vengeance et conquêtes, lui vota de larges subsides pour porter la guerre dans les possessions de Philippe.

Don Antonio partit à la tête d'une flotte de deux cents voiles qui avait à bord vingt mille hommes de débarquement. Drake, qui commandait la flotte, arriva à la Corogne, où il prit quatre navires de guerre, et brûla la ville basse; les troupes, commandées par sir John Norris, défirent un corps espagnol qui vint à leur rencontre. Cependant comme la poudre commençait à leur manquer, elles furent obligées de se rembarquer sans avoir obtenu d'autres avantages. De la Corogne, la flotte s'avança vers l'embouchure du Tage, où l'on débarqua de nouveau les troupes. Cette descente n'eut pas encore de succès. Norris proclamant partout don Antonio pour roi de Portugal, ne vit personne accourir à lui, et il ne put s'emparer de Lisbonne, qui pourtant ne contenait qu'une faible garnison. La famine et les maladies vinrent accroître les difficultés de l'entreprise, et le retour fut décidé. Dans cette retraite les Anglais pillèrent les villes de Cascaer et de Vigo. La flotte arriva à Plymouth, mais sur les vingt mille hommes de troupes qui étaient partis d'Angleterre, il en revint à peine la moitié.

Cet insuccès aurait été vivement senti par Élisabeth si le cœur de la reine n'eût été à cette époque occupé par de nouvelles affections. Le comte de Leicester était mort, peu regretté par Élisabeth (4 septembre 1588), qui immédiatement après sa mort avait fait vendre aux enchères des effets du comte, pour le paiement des dettes qu'il avait contractées envers elle. Un nouveau favori avait pris sa place. Il s'appelait Robert d'Évreux, comte d'Essex. Robert, descendant d'un des anciens compagnons de Guillaume le Conquérant, était fils du malheureux comte dont la femme avait épousé Leicester; la reine avait

eu en premier lieu un sentiment de haine contre lui à cause de sa mère; mais la beauté de sa personne et la vivacité de son caractère avaient effacé peu à peu ces antipathies; à la haine succéda un violent amour. Essex n'avait pas encore vingt ans que sa souveraine lui prodiguait à pleines mains ses faveurs en le créant successivement maître de la cavalerie, chevalier de la Jarretière et capitaine général. A la mort de Leicester, elle l'éleva au rang de premier favori; poste dangereux mais surtout désagréable pour Essex, car il exigeait chaque jour et à chaque heure des attentions et des galanteries qui, rendues à une vieille femme, convenaient mal à son caractère franc et impétueux.

Le comte avait pris part à l'expédition envoyée en Portugal et y avait déployé beaucoup de bravoure. A son retour, Essex trouva sa place prise auprès de la reine par sir Walter Raleigh, et sir Charles Blount, fils de lord Mountjoy. Sa présence écarta bientôt ses rivaux. Raleigh fut envoyé en Irlande, où il resta plusieurs années. Essex se battit ensuite en duel avec Blount. Mais il conçut alors pour son rival une amitié si vive qu'il obtint en sa faveur le titre de comte de Mountjoy. Cette dignité avait été l'objet de pressantes sollicitations de sa part, car quand il s'agissait d'obtenir quelques places pour ses amis, Essex n'était généralement point heureux auprès de sa souveraine. Le comte avait en effet dans Burghley et les hommes de son parti des adversaires redoutables, qui contrariaient sans cesse ses désirs. Ainsi Walsingham, secrétaire de la reine, étant mort en 1590, Essex, se rappelant le malheureux William Davison, qui avait été sacrifié à l'époque de l'exécution de la reine Marie, demanda pour lui la place qui était vacante. Mais « le vieux renard, » c'est ainsi qu'Essex appelait lord Burghley, était décidé à donner un autre successeur à Walsingham. Ce successeur était son propre fils, sir Robert Cecil. La reine, pour mettre les deux partis d'accord, eut recours à l'un de ces moyens douteux qui lui étaient familiers : elle dit à Burghley de prendre la place vacante pour lui-même, et seulement de se faire aider par son fils. Essex oublia bientôt ce différend, mais il resta profondément gravé dans le cœur froid de sir Robert Cecil. Dans le même temps Essex épousa la veuve de sir Philippe Sidney. Ce fut un coup cruel porté au cœur de la reine, qui cependant parut oublier graduellement l'offense.

L'année suivante (1591), Essex qui avait un goût passionné pour la carrière militaire, passa en France à la tête d'une petite armée de quatre mille hommes dans le but d'assister Henri de Navarre, qui était alors devenu roi sous le titre de Henri IV. Ce prince, à la mort de son prédécesseur, avait trouvé dans la ligue catholique de redoutables ennemis; ce qui l'avait obligé de recourir aux armes pour soutenir les droits que sa naissance lui donnait au trône. Voulant éviter l'effusion de sang, il avait d'abord essayé de désarmer le parti catholique par de larges concessions, mais cette conduite avait si fortement irrité les huguenots, qu'il s'était vu sur le point d'en être abandonné.

Dans ce moment critique, Henri IV s'était adressé à Élisabeth, qui, indépendamment de quelques troupes, lui envoya vingt mille livres sterling en or. Essex se distingua dans cette expédition; il y perdit son frère unique, auquel il était vivement attaché. Cependant en 1593, les secours d'Élisabeth devinrent inutiles; car Henri, pour consolider son trône, embrassa la religion catholique. Le roi de France remercia Élisabeth, qui parut d'abord vivement irritée. Elle accusa ce prince de perfidie; mais Henri IV s'étant engagé à ne point traiter avec Philippe tout le temps que celui-ci serait en guerre avec l'Angleterre, et à accorder aux huguenots l'exercice paisible de leur culte, elle se déclara satisfaite.

Élisabeth montrait de son côté des

dispositions peu bienveillantes envers les catholiques. Chaque jour les tribunaux les condamnaient à l'amende et à la prison, et très-souvent à la peine de mort. Lord Burghley prétendait que cette rigueur était salutaire, en ce sens qu'elle ôtait aux catholiques la possibilité de nuire dans le cas d'une invasion; il se trompait. La conséquence de ces rigueurs fut de provoquer de nombreuses conspirations. Au printemps de 1594, un juif nommé Rodrigo Lopez, qui était médecin de la reine, fut arrêté dans son domicile. Interrogé par Essex, par Burghley et sir Robert Cecil, son fils, il fut reconnu innocent du crime dont il était accusé. Essex, qui avait été l'auteur de l'arrestation, fut sévèrement réprimandé par Élisabeth. Mais l'espoir de mortifier les deux Cecil, joint à cette réprimande, stimula l'esprit d'Essex, et après beaucoup de recherches, il parvint à saisir quelques fils d'une conspiration qui avait pour auteurs le médecin juif et deux Portugais nommés Ferreira et Manuel Lewis. Les accusés furent jetés dans la Tour et mis à la torture. Ferreira déclara qu'il avait écrit à Fuentès et Ibara, ministres d'Espagne dans les Pays-Bas, pour leur offrir d'empoisonner la reine d'Angleterre, si on lui donnait cinquante mille couronnes. De son côté, Lewis confessa que les deux ministres espagnols lui avaient donné l'ordre de presser Lopez d'accomplir cet acte. Lopez reconnut qu'il avait reçu des présents de la cour d'Espagne, mais il ajouta qu'en les acceptant il avait eu l'intention de tromper Fuentès et Ibara, et non d'attenter aux jours de la reine Élisabeth. Tous trois furent déclarés coupables et exécutés trois mois après.

Élisabeth poursuivait alors ses préparatifs d'armement contre Philippe, avec une grande activité. Ce prince avait envahi la Champagne et menaçait la Bourgogne. La Picardie était dévastée par ses sujets des Pays-Bas, et les villes de Doullens, de Cambrai et de Calais étaient tombées en son pouvoir. Élisabeth était vivement armée de ces conquêtes et principalement de la prise de Calais, qui plaçait ainsi les Espagnols à la porte de ses domaines. En conséquence elle prépara une expédition par terre et par mer. Au mois de juin 1596, une flotte de cent cinquante voiles, montée par quatorze mille hommes de troupes de débarquement, partit de Plymouth. Lord Howard d'Effingham, grand amiral d'Angleterre, eut le commandement de la flotte; le comte d'Essex eut celui de l'armée; mais en raison de l'inexpérience et de la témérité du jeune comte, on lui adjoignit sir Walter Raleigh, sir Georges Carew et d'autres officiers d'un mérite éprouvé. Le comte avait l'ordre de se soumettre à toutes les mesures importantes que lui conseilleraient ces officiers. Quelques jours après son départ de Plymouth, la flotte entra dans la baie de Cadix, et malgré le feu des forts et de quinze grands bâtiments de guerre, elle pénétra dans le port, où elle captura trois grands vaisseaux espagnols et en brûla cinquante autres. Aussitôt Essex débarqua une partie de ses troupes et alla mettre le siége devant Cadix. Cette ville capitula, et les habitants consentirent à payer douze mille couronnes pour avoir la vie sauve; ce qui n'empêcha pas que leurs maisons et leurs marchandises de toute espèce fussent mises au pillage; la perte qu'ils éprouvèrent dans cette occasion fut estimée à vingt millions de ducats. Essex voulait retenir cette conquête, et s'offrit de rester à Cadix et dans l'île de Léon avec trois mille hommes; mais ses collègues l'obligèrent à se rembarquer; ce qu'il fit après avoir fait raser les fortifications et avoir réduit la ville en cendres.

De graves dissensions, de profondes jalousies éclatèrent parmi les généraux au retour de cette expédition. Les Cecil, ennemis jurés d'Essex, avaient profité de son absence pour le ruiner dans l'esprit de la reine. De son côté, sir Walter Raleigh intriguait en secret contre lui en s'attribuant le principal mérite de la campagne. Il y eut, il est vrai, une sorte

de trêve entre les Cecil et le comte d'Essex, mais la réconciliation n'était pas sincère de la part de sir Robert Cecil (1597). Essex se querella bientôt avec la reine parce que, cédant aux sollicitations de Henri, lord Cobham, elle avait donné à ce seigneur, ennemi personnel du comte, la place de gardien des cinq ports, qu'il demandait pour son proche parent, sir Robert Sidney. Essex quitta la cour en colère, mais au moment où il s'apprêtait à monter à cheval pour se rendre dans la principauté de Galles, la reine le rappela avec instance et l'apaisa par quelques faveurs.

Le gouvernement était en ce moment décidé à armer une nouvelle expédition maritime contre Philippe, qui, de son côté, se disposait à envahir l'Angleterre. On donna le commandement de l'expédition au bouillant Essex, qui eut sous ses ordres lord Thomas Howard et sir Walter Raleigh. Après quelques retards occasionnés par les vents contraires, la flotte quitta Plymouth (17 août 1597) et s'empara des îles Fayal, Gracieuse et Flore, ainsi que de trois navires espagnols qui revenaient de la Havane avec une valeur de cent mille livres sterling en espèces. Cette expédition fut néanmoins considérée comme peu heureuse, et, à son retour, le comte reçut de la reine un accueil froid. Sir Robert Cecil et ses amis avaient encore profité de leur influence pour aigrir le cœur de la reine contre le favori. Essex se retira aussitôt à Wanstead dans l'Essex, et, prétextant une maladie, il refusa de paraître à la cour ainsi qu'au parlement.

Des dissentiments plus profonds ne tardèrent pas à éclater entre la reine et le comte. En ce moment l'Espagne négociait un traité de paix avec la France, et désirait y comprendre l'Angleterre elle-même. Sir Robert Cecil (mai 1598) partit en mission pour Paris et en rapporta des propositions directes pour un traité de paix. Les Cecil ainsi que leurs partisans penchaient pour négocier. Mais le belliqueux Essex insistait avec chaleur pour la continuation des hostilités. La querelle devint si vive que le vieux Burghley perdit patience. Il apostropha Essex et lui dit qu'il ne rêvait que sang et carnage; puis tirant de sa poche un psautier, il lui montra un passage dans lequel on lisait ces mots : « Les hommes qui ont soif du sang de leurs frères ne vivront que la moitié de leurs jours. »

Dans le cours de la même année, le cabinet anglais eut à s'occuper d'une autre question de la plus haute importance. L'Irlande était dans un état alarmant, et il fut jugé convenable d'y envoyer un nouveau lord député, muni de pouvoirs extraordinaires. Les Cecil proposaient une de leurs créatures; Essex proposait une des siennes. La reine prenant parti pour les Cecil, parla à Essex avec une grande sévérité. La colère s'empara aussitôt du comte et oubliant qu'il était en présence de la reine, il lui tourna le dos. Élisabeth ne put supporter cette insolence, et dans un mouvement d'emportement elle donna un soufflet à Essex en lui disant d'aller au diable. Essex allait porter la main sur son épée, mais le lord amiral lui arrêta le bras. Essex jura qu'il ne pouvait supporter un pareil outrage et qu'il ne l'aurait point supporté de Henri VII lui-même. Il quitta ensuite le conseil et se retira dans son domaine de Wanstead. Cependant après plusieurs mois de séjour dans cette solitude, il reparut à la cour, et sembla un moment être rentré en faveur, à la grande surprise du public.

§ 13. Paix de l'Angleterre avec l'Espagne. — Essex est envoyé en Irlande, et revient à Londres sans en avoir reçu l'ordre. — Il est mis à la Tour. — Sa mort. — Différends d'Élisabeth avec le roi d'Écosse. — Jacques se ménage l'amitié de Cecil. — Succès obtenus en Irlande. — Maladie d'Élisabeth. — Sa mort.

Pendant la retraite du comte, la mort frappa Burghley, l'un de ses ennemis déclarés, Élisabeth pleura amèrement, dit-on, cet homme d'État. Dans le même temps le roi d'Espagne mourut; ce qui rendit plus faciles encore les négociations qui avaient été entamées. La mort de Burghley n'arrêta

point les rigueurs d'Élisabeth. De nombreux procès d'État et des exécutions sanguinaires signalèrent encore les dernières années de son règne.

La France, l'Angleterre et l'Espagne étaient en ce moment fatiguées de la guerre, qui, depuis quelque temps, traînait en longueur, et ne donnait de résultat décisif pour aucune des parties belligérantes. Les négociations qui avaient été entamées pour rétablir la paix entre les trois puissances sous le règne du dernier roi d'Espagne, furent reprises à l'avénement de Philippe III, son successeur; et le roi de France, qui dirigeait principalement ces négociations, conclut enfin un traité de paix avec l'Espagne dans lequel l'Angleterre fut comprise. Par ce traité Henri IV rentrait en possession de Calais et de toutes les autres places qu'il avait perdues. Le roi de France pour désarmer ses sujets protestants, publia ensuite le fameux édit de Nantes. Quelque temps après, l'Angleterre conclut un traité avec les états de Hollande. Par ce traité, la reine était affranchie du paiement de 126,000 livres sterling que lui coûtait annuellement l'entretien des garnisons qu'elle avait dans les villes que les états lui avaient données pour caution; et les états se reconnaissaient ses débiteurs d'une somme de 800,000 livres sterling (20,000,000 de fr).

Mais Élisabeth n'était pas encore en paix avec l'Écosse. Une grande froideur régnait à cette époque entre sa cour et celle de Jacques; car ce prince montrait toujours une vive sollicitude pour la succession. Les agents d'Élisabeth au dehors avaient découvert qu'il négociait secrètement avec le roi d'Espagne et avec le pape. Un nommé Valentin Thomas, qui avait été mis en prison pour quelques méfaits, déclara avoir reçu de l'argent de Jacques pour assassiner la reine. Jacques protesta de son innocence. Le roi d'Écosse était-il réellement coupable des intrigues qu'on lui attribuait à cet égard? c'est ce qu'on ignore; mais ce qui tendrait à prouver que cette accusation était le fait d'une des combinaisons secrètes d'Élisabeth, c'est que Valentin Thomas ne fut point traduit devant les tribunaux.

L'état de l'Irlande empirait chaque jour. « La nation irlandaise, nous dit un vieil historien de la cour d'Élisabeth, est ce qu'on peut appeler le cauchemar de la reine. Cette contrée a coûté des sommes tellement considérables, que le trésor a plusieurs fois été épuisé pour y pourvoir. Il faut pour maintenir ce pays dans l'obéissance, que nous y ayons vingt mille hommes de troupes, indépendamment des forces navales que nous sommes obligés de conserver sur les côtes, afin d'intercepter les secours que l'Espagne pourrait y envoyer. »

Le chef actuel des insurgés irlandais était un nommé Hugh, fils du baron de Duncannon, qu'Élisabeth avait fait comte de Tyrone. Hugh avait de l'ambition, de la bravoure et une activité extraordinaire. Il possédait en outre de grandes connaissances militaires et ne manquait pas d'une certaine habileté dans les affaires civiles. Sous sa direction, les Irlandais avaient adopté un système régulier, qui consistait à harasser les troupes anglaises, par des marches et des contre-marches dans les marais, dans les bois, sur les collines, et à profiter de toutes les circonstances favorables pour les attaquer. Il avait mis de cette manière hors de combat sir John Norris, général qui avait acquis une grande réputation militaire dans les Pays-Bas et en France, ainsi que sir Henri Bagnall, qui, dans une bataille rangée près de Tyrone, avait perdu la vie et laissé au pouvoir de ses ennemis son artillerie et ses munitions de guerre.

La cour d'Angleterre résolut d'envoyer contre Hugh un général qui jouissait de la popularité de l'armée anglaise, et Cecil, qui désirait éloigner Essex de la cour, proposa le comte à la reine. Essex montra d'abord de la répugnance à accepter ce commandement; cependant il céda à la demande de la reine, qui lui promit une grande somme d'argent et lui ac-

corda des priviléges dont n'avait joui aucun des généraux qu'il allait remplacer. Essex quitta Londres pour l'Irlande, au mois de mars 1599; il était entouré de la fleur de la noblesse anglaise, et une foule nombreuse se pressait sur ses pas, en criant : « Que Dieu bénisse votre seigneurie, que Dieu la conserve! » Aussitôt son arrivée en Irlande, Essex nomma son ami le comte de Southampton, général de la cavalerie, car il croyait que les pouvoirs dont il était revêtu lui permettaient de faire de telles nominations. Mais la reine, après un échange de quelques lettres pleines de colère, le força de révoquer son ami de ses fonctions. Bientôt après il fut lui-même accusé de perdre son temps et de prodiguer l'argent. Il répondit qu'il n'agissait que d'après les avis des lords du conseil irlandais. « Ces rebelles, disait-il dans une de ses dépêches, sont beaucoup plus nombreux que les soldats de l'armée de Votre Majesté, et je le dis avec regret, ils sont plus vigoureux et savent mieux se servir de leurs armes que les hommes que Votre Majesté m'envoie. » La reine répondit avec dureté, qu'elle avait de bonnes raisons pour croire que son but était de prolonger la guerre.

Essex obtint pourtant un renfort de deux mille hommes et se porta aussitôt dans la province d'Ulster, qui était le centre de la révolte. Il ne parvint point à décider ses adversaires à accepter la bataille; mais il y eut des entrevues particulières dans lesquelles on convint de suspendre les hostilités pendant six semaines. A cet armistice en succéda un autre; de délai en délai plusieurs mois se passèrent sans combattre. Cependant Élisabeth continuait d'envoyer au comte des lettres irritantes : alors Essex, laissant le gouvernement de l'Irlande à l'archevêque de Dublin et à sir Georges Carew, partit pour Londres, sans en avoir demandé la permission. Arrivé dans cette ville, il descendit de sa chaise de poste à la porte du palais habité par la reine. Il se dirigea vers la chambre à coucher d'Élisabeth et ne s'arrêta que lorsqu'il fut en sa présence. Il mit un genou devant elle, lui baisa la main, lui parla pendant quelques instants en particulier et parut très-satisfait de cet entretien; car, lorsqu'il quitta la reine, on l'entendit dire qu'il se jugeait heureux de trouver la paix dans ses foyers après avoir si cruellement souffert au dehors. Dans l'après-midi, il eut une nouvelle conférence avec la reine, qui lui fit encore l'accueil le plus gracieux. Mais après dîner il la trouva très-changée à son égard; Élisabeth commença à lui parler de son retour et lui demanda pourquoi il avait laissé l'Irlande, sans en avoir reçu la permission. Le soir, entre dix et onze heures, il reçut un ordre de la reine, qui lui enjoignait de rester prisonnier dans sa chambre.

Les dispositions d'Élisabeth n'étaient plus les mêmes. Sir John Harrington, qui avait quitté l'Irlande avec Essex, lui avait entendu prononcer des paroles menaçantes lorsqu'il s'était présenté devant elle. « Par le fils de Dieu, je ne suis donc plus reine d'Angleterre! Cet homme est au-dessus de moi. Qui lui a donné l'ordre de venir ici sitôt? Je l'ai envoyé en Irlande pour autre chose. Quand tous les rebelles irlandais auraient été à ma poursuite, je n'aurais pas fui avec plus de vitesse qu'il ne l'a fait pour revenir ici. » Le lendemain Essex parut devant le conseil et s'y défendit avec beaucoup de modération. Trois jours après il fut mis en prison. Ayant demandé à Bacon, qui lui avait de grandes obligations, ce qu'il pensait de son affaire, celui-ci lui répondit : « Ce n'est qu'un brouillard, mais comme tous les brouillards, celui-ci peut se convertir en pluie, ou se dissiper, selon qu'il s'élèvera, ou s'abaissera. » Bacon voulait dire que le sort d'Essex dépendait du caprice de la reine.

La reine disait qu'elle désirait simplement que le comte s'amendât; cependant elle se consulta avec les juges pour savoir si on ne pouvait pas faire peser sur lui une accusation de haute

trahison. Elle ne voulut point permettre en outre que sa femme allât le visiter, et lui refusa l'assistance d'un médecin, même lorsqu'il était dangereusement malade. Essex lui écrivit plusieurs lettres; dans l'une il lui disait qu'il renonçait à toutes les jouissances de la vie, et qu'il ne lui faisait plus qu'une seule demande, c'était qu'elle le laissât vivre paisiblement dans l'obscurité. Dans une autre lettre, il faisait un appel touchant à la bienveillauce d'Élisabeth : il lui disait que pendant quatre mois il avait été entre la vie et la mort; que ses malheurs et la colère de Sa Majesté avaient fait fuir tous ses amis, et l'avaient ruiné lui-même. Il faisait ensuite allusion à ses rivaux et à ses ennemis qui autrefois avaient envié son bonheur et qui maintenant le poursuivaient de leur haine.

Essex fut enfin relâché après environ une année de captivité; mais on lui défendit de paraître à la cour. Quelques jours après son élargissement, il demanda le renouvellement d'une licence qu'il avait obtenue pour le monopole des vins et qui venait d'expirer; il voulait réparer, disait-il, les échecs que venait d'éprouver sa fortune. Mais la reine lui refusa cette faveur en disant que lorsqu'on voulait dompter une bête sauvage, il fallait diminuer sa pitance.

Essex, réduit au désespoir, prit alors un parti violent que lui suggéra son secrétaire. C'était de recouvrer son ascendant à la cour en en chassant de force sir Robert Cecil, Raleigh et ses autres ennemis. Le comte connaissait l'affection des habitants de Londres pour lui; ceux-ci avaient fait retomber sur ses ennemis le blâme de son insuccès en Irlande et montraient une vive compassion pour ses malheurs. La presse et un grand nombre des membres du clergé manifestaient également les dispositions les plus bienveillantes en sa faveur : des pamphlets circulaient dans lesquels on vantait son courage et ses services, tandis que dans les églises, des prédicateurs le défendaient et priaient publiquement pour lui. Essex, séduit par ces manifestations, ouvrit sa maison de Londres à ses partisans, et bientôt l'on y vit affluer des prêtres catholiques, des prédicateurs puritains, des soldats et des matelots, une foule de jeunes gens et tous les aventuriers nécessiteux que renfermait la capitale. Un grand nombre d'officiers de distinction qui avaient servi sous ses ordres vinrent se loger dans son voisinage et se réunirent en conseil. Le comte écrivit ensuite au roi d'Écosse pour lui représenter qu'il y avait un parti puissant à la cour qui cherchait à lui opposer pour successeur à la couronne d'Angleterre, l'infante d'Espagne, dona Isabella Clara Eugenia, fille de Philippe II, et pour le presser d'envoyer un ambassadeur à Londres, chargé de demander à Élisabeth une reconnaissance publique de son titre.

Ces intrigues ne pouvaient rester longtemps secrètes: Essex reçut l'ordre de comparaître devant le conseil. En ce moment il lui parvint un billet d'une personne inconnue, qui l'engageait à pourvoir à sa sûreté. L'alternative était embarrassante ; il fallait fuir, se laisser arrêter, ou frapper un grand coup. Essex se décida à ce dernier parti, et réunissant autour de lui les comtes de Rutland et de Southampton, lord Sandys, lord Mounteagle et environ trois cents gentilshommes, il se disposa à aller dans la cité à l'heure du sermon qui se prêchait à Paul's Cross. Son but était d'inviter le peuple à se réunir à lui, et il espérait bien alors se frayer un passage jusqu'à la reine.

Comme il se disposait à partir avec ses amis, le lord chancelier Egerton, sir William Knollys, le grand juge Popham et le comte de Worcester arrivèrent à Essexhouse. Ils furent reçus, et le chancelier ayant demandé le motif d'une réunion aussi nombreuse, Essex lui répondit avec colère : « Il y a un complot tramé contre mes jours ; des lettres qui portent mon nom ont été fabriquées; des hommes ont été soudoyés pour m'assassiner dans mon lit. » Popham lui représenta que s'il

avait à se plaindre, la reine lui rendrait justice. Alors un grand tumulte s'éleva au sein de l'assemblée et plusieurs voix s'écrièrent : « On vous trompe, milord; on vous trahit, vous perdez du temps. » Le chancelier mit son bonnet sur sa tête, et se tournant aussitôt vers les assistants, il leur ordonna au nom de la reine de déposer leurs armes et de se séparer. Mais des cris tumultueux accueillirent ses paroles : « Tuez-les, tuez-les; gardez-les pour otages : à bas le chancelier. » Alors le comte d'Essex laissant Popham dans l'appartement en referma la porte, après y avoir placé des gardes pour l'empêcher de sortir; puis tirant son épée, il quitta sa demeure suivi des comtes de Rutland et de Southampton, de lord Sandys, de lord Mounteagle et de la plupart des gentilshommes.

En arrivant dans la cité, ils trouvèrent les rues désertes : il n'y avait point de prêche à Paul's Cross et les habitants restaient enfermés dans leurs maisons. Le comte s'écriait : « Vive la reine, ma maîtresse! Un complot a été tramé contre mes jours. Armez-vous, citoyens. » Le peuple lui répondait : « Que Dieu bénisse votre honneur! » mais pas un homme ne venait se joindre à sa troupe. Essex se rendit dans la maison de Smith, l'un des shérifs, et y resta quelque temps, incertain du parti qu'il devait prendre. Vers deux heures de l'après-midi, il quitta cette demeure et traversa de long en large diverses rues. Se voyant abandonné par plusieurs personnes de sa suite, il résolut de revenir par le plus court chemin à sa demeure. Mais les rues étaient déjà barricadées dans plusieurs endroits, et quand il arriva dans Ludgate il trouva le passage barré par plusieurs compagnies d'hommes armés. Une escarmouche s'ensuivit, plusieurs hommes de son parti furent blessés. Le comte lui-même reçut deux coups de feu dans son chapeau, et sir Christophe Blount, son beau-père, fut fait prisonnier. Essex, après avoir battu en retraite, gagna la Tamise, où il prit un bateau et se rendit par eau à Essex house. Il n'y trouva plus les seigneurs qu'il y avait laissés. Sir Ferdinando Gorge, auquel il les avait confiés, leur avait donné la liberté dans l'espoir que cette action le ferait absoudre. Essex fit fortifier sa maison, décidé à y mourir; car il espérait encore que les citoyens viendraient se joindre à lui. Mais sa maison était déjà cernée de tous côtés par des forces imposantes, et des pièces d'artillerie étaient braquées contre elle. Il était donc impossible de songer à une longue résistance. Vers dix heures du soir, Essex, après plusieurs pourparlers, consentit à se rendre au lord amiral, à la seule condition que son jugement se ferait avec promptitude et qu'on lui accorderait une justice impartiale.

Essex et le comte de Southampton furent aussitôt enfermés à la Tour, et le 19 février (1600), ils comparurent devant une commission composée de vingt-cinq pairs. Parmi ceux-ci étaient Cobham et Grey, ennemis personnels d'Essex. Le comte, les yeux fixés sur ces hommes, sourit en touchant la manche de l'habit de son compagnon d'infortune. Il demanda ensuite au chef de justice si on lui accorderait le privilége dont jouissaient les simples individus, de récuser telles personnes de ses juges contre lesquelles il pouvait avoir de justes motifs d'exception. Il lui fut répondu que la loi n'accordait point de privilége à l'accusé; que tels étaient le crédit et l'estime dont jouissaient les pairs d'Angleterre, qu'on ne pouvait les forcer à prêter serment dans une affaire de ce genre, et qu'ils n'étaient sujets à aucune exception.

L'acte d'accusation portait que le comte avait cherché à déposer la reine; qu'il avait conspiré contre sa vie; qu'il avait excité les sujets de Sa Majesté à la révolte, et que son intention était d'altérer la religion établie et de changer en totalité le gouvernement. Les avocats de la couronne Yelverton, Coke et Bacon, étaient chargés de sou-

tenir l'accusation. Coke compara Essex à Catilina. « Catilina, dit-il, s'entourait des personnages les plus suspects lorsqu'il conspirait contre Rome; de même aussi le comte d'Essex avait dernièrement à son service des papistes, des athées et des hommes dangereux. Mais Dieu dans sa bonté a voulu que ses projets criminels échouassent. » A ces mots l'orateur pria l'Être suprême de veiller sur les jours de la reine. « Amen, s'écrièrent à la fois Essex et Southampton, et que Dieu punisse ceux qui auraient d'autres désirs. » Coke continua en établissant le crime par le témoignage des personnes qui avaient assisté à l'insurrection et les aveux des complices, et il termina son discours en appelant les prisonniers des papistes, des athées et des hommes de mœurs dissolues... « Le comte, dit-il, aurait assemblé un parlement, et quel parlement? une assemblée que milord d'Essex, qui est tout vêtu de noir en ce moment, aurait présidée avec une robe teinte de sang. Mais, grâce à Dieu, le comte sera le denier Robert de son duché, lui qui aspirait à être Robert Ier d'Angleterre. » Essex demanda à n'être point jugé sur les paroles de Coke, mais bien sur des faits, et dit qu'il n'avait jamais eu l'intention de faire la moindre violence à la reine. Southampton s'adressant ensuite à Coke, lui demanda de dire en son âme et conscience ce qu'il pensait qu'Essex et lui auraient fait de la reine, s'ils eussent pu parvenir jusqu'à elle. « Je déclare sur mon honneur, s'écria Coke, que je crois qu'elle n'aurait pas vécu longtemps, une fois qu'elle aurait été dans vos mains. Voyez ce qui s'est passé dans les règnes précédents. Combien de temps a vécu Richard II après avoir été surpris par ses ennemis ... » Bacon prit la parole après Coke. Il devait combattre les moyens de défense d'Essex, qui avait été autrefois son ami et son protecteur, et en exposer la faiblesse. « Il est évident, s'écria-t-il, que milord d'Essex avait dans le cœur des projets hostiles contre le gouvernement, et que maintenant, pour excuser sa conduite, il fait retomber ses torts sur ses ennemis personnels. Milord d'Essex, dit-il, je ne puis mieux comparer vos actes qu'à ceux de Pisistrate à Athènes. Milord Cobham et sir Walter Raleigh, que vous regardez comme vos ennemis sont vos meilleurs amis, comme aussi ils sont des conseillers honorables et fidèles. » Essex interrompit Bacon pour lui dire qu'autrefois, lorsqu'il prétendait être son ami, et qu'il affectait de compatir à ses malheurs, il s'était rendu auprès de la reine pour plaider sa cause et qu'il avait à cette occasion écrit une lettre de sa propre main dans laquelle il représentait Cobham, Raleigh et Cecil comme des hommes faux et perfides. Bacon était décontenancé; mais Coke lui vint en aide en accusant Essex d'avoir dit que la couronne d'Angleterre était vendue aux Espagnols. « Je n'ai parlé ainsi, répliqua Essex, que parce qu'on m'a rapporté que sir Robert Cecil avait dit à un de ses collègues que les titres de l'Infante à la succession étaient comparativement aussi bons que ceux de toute autre personne. » A ces mots, sir Robert Cecil, qui assistait aux débats, mais qui jusqu'alors s'était tenu caché dans un coin obscur de la salle, sortit de sa retraite et demanda à la cour la permission de répondre à une imputation aussi fausse et aussi absurde. Cette permission lui ayant été accordée, il s'adressa à l'accusé, en ces termes : « Milord d'Essex, la différence entre vous et moi est grande : pour l'esprit, je vous accorde volontiers la supériorité, vous en avez beaucoup; pour la noblesse, je vous cède également la place, je ne suis que gentilhomme; je ne suis point homme d'épée et à cet égard vous l'emportez encore sur moi; mais j'ai de l'innocence, de la conscience, j'ai de la sincérité et de l'honnêteté dans l'âme pour repousser les accusations scandaleuses des calomniateurs. Dans cette cour je me présente en homme juste, et votre seigneurie y figure en accusé. Vous avez, milord, le cœur

d'un loup sous la toison d'un mouton; en apparence vous êtes humble, religieux, mais au fond vous êtes un autre homme. Grâce au ciel, nous savons qui vous êtes. Votre religion se reconnaît par les papistes qui étaient vos principaux conseillers et à qui vous aviez promis la liberté de conscience dans un temps à venir. Je remercie le ciel de ce que vous ne m'ayez pas pris pour un de vos compagnons, car si vous l'aviez fait, vous m'auriez conduit à trahir ma souveraine. Maintenant, je vous défie de nommer le conseiller auquel, selon vous, j'aurais dit les paroles que vous m'attribuez relativement aux titres de l'Infante. Nommez-le, si vous l'osez ; mais si vous ne le faites pas, permettez-moi de dire que vous avez fait un mensonge. » Le comte d'Essex se tournant alors vers Southampton, dit que c'était la personne qui avait tout entendu. Cecil conjura aussitôt Southampton, au nom de leur ancienne amitié, de nommer la personne. « Milords, s'écria Southampton, croyez-vous que je puisse avec honneur trahir un secret? Si vous répondez par l'affirmative à cette demande, je vous nommerai la personne. » La cour ayant dit qu'il pouvait le faire, Southampton nomma sir William Knollys, que l'on envoya chercher aussitôt. Knollys parut devant la cour, mais il n'était pas probable qu'il trahirait un personnage comme sir Robert Cecil, dont la faveur et la puissance augmentaient chaque jour. Il déposa donc qu'il avait simplement entendu dire à Cecil que les titres de l'Infante à la succession étaient établis dans un livre imprimé. Alors Bacon prononça un autre discours dans lequel il compara Essex au duc de Guise, et traita sa défense d'absurde. Puis le lieutenant de la Tour reçut l'ordre d'éloigner les deux accusés de la barre, et les pairs se retirèrent pour prononcer la sentence.

Le verdict de culpabilité fut rendu à l'unanimité contre les deux comtes. Lorsque, pour la forme, l'huissier demanda à Essex s'il avait quelque objection à faire contre la peine de mort qui allait lui être appliquée, il répondit comme un homme ennuyé de la vie; mais il demanda avec chaleur qu'on fit grâce à son ami Southampton. Il fut reconduit à la Tour, où il reçut la visite du doyen de Norwich, qui chercha vainement à obtenir de lui les noms des personnes qui avaient trempé dans son complot. Le lendemain, son propre chapelain, homme vil et vénal, qui jouissait d'un grand ascendant sur lui, et qui probablement s'était alors vendu à ses ennemis, vint le voir. Essex lui fit, dit-on, une ample confession, dans laquelle il impliquait plusieurs personnes et entre autres le roi d'Écosse. Rien n'est positif à l'égard des hésitations que la plupart des historiens prêtent à la reine; rien non plus ne confirme l'histoire romanesque de la bague qu'Élisabeth n'aurait reçue qu'après la mort d'Essex.

Aussitôt qu'Essex eut achevé sa confession, des ordres furent donnés pour l'exécution, sans qu'il y eût d'empêchement de la part de la reine. Il fut décidé que l'exécution se ferait secrètement, et l'on répandit le bruit que le comte lui-même avait manifesté le plus vif désir pour que son exécution se fît ainsi. Il était évident que le gouvernement voulait étouffer la voix du comte et l'empêcher de se justifier de la confession qu'on disait tenir de lui. Le jour qui précéda sa mort, le lord chancelier, lord Bukchurts et sir Robert Cecil écrivirent à lord Thomas Howard, constable de la Tour, pour lui enjoindre de n'admettre personne dans cette forteresse, sans une permission spéciale. « Sa Majesté, disait la lettre, désire que sept ou huit personnes nobles seulement, désignées par elle et qui vous remettront leur ordre de présence, assistent à cette exécution. Par conséquent, il convient que vous placiez de bonne heure un officier à la porte d'entrée pour les recevoir. Vous admettrez également à la Tour les deux ecclésiastiques qui vous présenteront nos lettres. » Le même jour ils écrivirent une autre lettre au constable et au lieutenant de

la Tour, pour leur dire « que le lendemain matin à six heures au plus tard (on était au mois de février), deux savants eclésiastiques envoyés par l'archevêque de Cantorbery se presenteraient pour assister, ainsi que le désirait la reine, à l'exécution du comte d'Essex, et lui donner les consolations spirituelles avant sa mort; que, de concert avec eux, le constable et le lieutenant de la Tour devaient faire en sorte que le comte, au moment de son exécution, ne prononçât que des discours convenables, comme par exemple, la confession de sa trahison et de ses fautes envers Dieu, son repentir sincère et ses prières pour lui demander pardon; mais que s'il voulait dire autre chose sur l'échafaud, ils eussent à l'arrêter tout d'abord; car il n'était pas prudent de lui accorder la liberté de parler dans ce moment; que s'il disait encore qu'il n'avait eu aucune mauvaise intention contre la reine, mais seulement contre ses ennemis personnels, ils eussent à l'interrompre sur-le-champ et à l'empêcher de continuer. »

La tête de Robert d'Évreux, comte d'Essex, tomba sous la hache du bourreau le 25 février 1601. Sir Walter Raleigh assistait à cette exécution. Son corps et sa tête furent placés dans un cercueil et enterrés dans la chapelle de la Tour, auprès des restes du duc de Norfolk et du comte d'Arundel. Il n'avait alors que trente-trois ans. Le comte de Southampton ne fut point envoyé à l'échafaud, mais il resta prisonnier à la Tour jusqu'à l'avénement de Jacques Ier, qui le fit relâcher immédiatement et lui rendit ses titres et ses biens. De nombreuses exécutions suivirent celle du comte d'Essex. Le 13 mars, Cuffe, son secrétaire, et Merrick, son intendant, furent pendus et écartelés à Tyburn. Cinq jours après, Charles Danvers, ami intime du comte de Southampton, fut décapité à Tower-Hill, et le même jour, sir Christophe Blount, beau-père du comte d'Essex, eut la tête tranchée. Sir John Davis, sir Édouard Baynam et Littleton furent également condamnés comme traîtres; mais tous trois échappèrent à la mort. L'un reçut sa grâce après être resté un an en prison; le second acheta son pardon en donnant une somme considérable à sir Walter Raleigh; le troisième, après avoir fait donation d'une grande propriété et payé au trésor une amende de dix mille livres sterling, fut jeté dans la prison du banc du roi, où il mourut trois mois après.

Si Élisabeth eût été maîtresse en ce moment de la personne de Jacques d'Écosse, nul doute qu'il n'eût subi le même sort que sa mère. La reine avait eu connaissance de la correspondance du prince avec le comte d'Essex. Une tentative d'assassinat fut faite à cette époque sur la personne de Jacques, et quelques écrivains prétendent qu'Élisabeth en fut un des auteurs secrets. Cependant, dès que la nouvelle de la déconfiture d'Essex parvint à Jacques, ce prince envoya des ambassadeurs à Londres pour se disculper de toute connivence avec le comte; ils devaient aussi intriguer en secret avec les ennemis d'Élisabeth. Les envoyés étaient chargés surtout de dire à Cecil et à ses partisans, que s'ils continuaient à desservir les intérêts du roi d'Écosse, ils pourraient s'en repentir plus tard; que si au contraire ils l'aidaient de leur crédit, ils jouiraient de sa faveur royale. Le moment était opportun pour de telles ouvertures, car la santé de la reine déclinait sensiblement. Aussi Cecil, qui désirait rester en place, prêta l'oreille à ces discours; il entretint alors une correspondance secrète avec le roi Jacques, politique qui lui aurait assurément coûté la vie si elle eût été connue. Dans ces transactions occultes, on écarta sir Walter Raleigh et Cobham, qui tous deux furent inscrits sur le livre de proscriptions du roi Jacques. Ce prince augmenta la pension de Cecil de deux mille livres sterling (50,000 fr.)

Au mois d'octobre 1601, Élisabeth réunit son parlement pour la dernière fois. Quand elle se présenta devant

cette assemblée, son état maladif frappa tous les regards, quoiqu'elle eût mis dans son costume plus de recherche qu'à l'ordinaire. Elle demanda des subsides pour conduire la guerre en Irlande, qui lui furent accordés. Cependant les communes continuaient à se montrer indociles; elles élevèrent des plaintes au sujet des nombreux abus qui se commettaient dans l'administration intérieure du royaume, et surtout à l'égard des monopoles du vin, de l'huile, du sel, de l'étain, de l'acier, du charbon, et autres objets de première nécessité, qui étaient accordés à des individus isolés, avec le droit de fixer eux-mêmes le prix de ces divers objets, ce qui les rendait fort chers. En écoutant l'énumération des articles qui étaient ainsi monopolisés, un membre de la chambre demanda si le pain n'y était pas compris. Il y eut de vifs débats à cet égard, et la reine, inquiétée de l'insistance des communes, se décida enfin à leur envoyer un message par lequel elle promettait de révoquer toutes les concessions de monopoles.

Dans le même tems, lord Mountjoy, successeur d'Essex en Irlande, soutenait une lutte terrible contre don Juan d'Aguilar, général espagnol, qui avait débarqué à Kinsale avec quatre mille hommes de troupes espagnoles, et donné par ce renfort un nouveau courage aux insurgés irlandais. Mountjoy agissait avec vigueur et résolution. Il réunit toutes ses forces et alla à la rencontre de d'Aguilar. La veille de Noël (1601), le comte de Tyrone s'avança avec six mille Irlandais et quatre cents étrangers pour secourir les Espagnols. Il espérait surprendre les Anglais à l'improviste. Mais Mountjoy était sur ses gardes et Tyrone fut battu. Cette défaite et les ravages de la famine réduisirent les Irlandais à toute extrémité; Tyrone fut obligé de capituler, on lui promit la vie sauve et des terres, et il se rendit alors au général anglais.

Les succès de Mountjoy ranimèrent un moment la mourante Élisabeth, qui, de plus venait de trouver de puissantes consolations dans l'amour. Le favori était un Irlandais d'une grande stature. Beaumont, ambassadeur français, nous dit en parlant de la reine Élisabeth à l'occation de cette nouvelle passion : « L'œil de la reine est encore très-vif; elle a en général beaucoup de gaîté et tient particulièrement à la vie; c'est pourquoi elle prend le plus grand soin de sa personne. On doit également attribuer cet amour de la vie à un penchant de la reine pour le comte de Clancarty, noble seigneur irlandais d'une grande bravoure et d'une rare beauté. Ce nouvel amour la rend gaie, pleine d'espoir et de confiance relativement à son âge; il occupe en ce moment toute la cour, quoiqu'on n'en parle qu'à demi-mots. Les flatteurs disent que le comte irlandais ressemble au comte d'Essex. D'un autre côté, la reine, qui cherche à dissimuler son penchant, déclare qu'elle ne peut souffrir l'Irlandais, parce que sa personne lui rappelle des souvenirs trop douloureux. » Quelques mois après (mars 1603), Beaumont, dans une autre lettre. informait sa cour qu'Élisabeth était dangereusement malade. « Elle dort à peine, disait-il, et mange beaucoup moins qu'à l'ordinaire; elle est obligée à chaque instant de se rafraîchir la bouche, à cause de la grande chaleur qu'elle ressent à la poitrine. Les uns disent que sa maladie provient du déplaisir qu'elle éprouve au sujet de la succession; d'autres, l'attribuent au pardon accordé, contre son gré, au comte de Tyrone par son conseil; suivant quelques-uns, cette maladie a sa source dans le chagrin que lui a causé la mort du comte d'Essex. Il est certain, ajoutait l'ambassadeur, qu'on voit des traces d'une mélancolie profonde sur ses traits et dans tous ses actes. Cependant, il est probable que les souffrances naturelles à son âge et la crainte de la mort sont les causes principales de l'état dans lequel elle se trouve. » Dans une autre dépêche, l'ambassadeur annonçait à sa cour que la reine était abandonnée de

ses médecins, et qu'elle ne voulait pas se mettre au lit dans la crainte qu'une prophétie qui disait qu'elle mourrait dans son lit, ne se réalisât. « Ces deux derniers jours, ajoutait-il, elle est restée assise sur des tapis, sans pouvoir se lever ni se coucher; elle tenait un de ses doigts dans la bouche; ses yeux étaient ouverts et attachés sur la terre. Cependant ce matin ses musiciens ordinaires sont venus lui donner une sérénade, sans doute parce qu'elle a l'intention de mourir aussi gaîment qu'elle a vécu. » Le 21 mars, on la mit de force au lit; elle écouta attentivement les prières que récitaient l'évêque de Chichester, l'évêque de Londres et l'archevêque de Cantorbery. Le jour suivant, Cecil, le lord amiral et le chancelier s'approchèrent de son lit et lui demandèrent de nommer son successeur. Elle tressaillit, et prononça ces paroles : « Je vous ai dit que mon trône était un trône de rois. Je ne veux point avoir un *manant* pour successeur. » Les lords ne comprenant point se regardèrent entre eux, et Cécil lui demanda ce qu'elle voulait dire par ces paroles. Elle répondit : « Je veux avoir un roi pour successeur! Et quel autre roi pourrait-ce être sinon mon cousin d'Écosse? » Les lords réitérèrent leur demande, et elle leur dit de ne plus l'ennuyer à cet égard. Quelques heures après cet entretien et lorsqu'elle avait perdu l'usage de la parole, Cecil, le lord amiral et le chancelier reparurent à son chevet et lui dirent que si elle voulait réellement avoir pour successeur le roi d'Écosse, elle eût à faire connaître son intention par quelque signe. Élisabeth fit un effort pour se soulever, et formant de ses deux mains une sorte de couronne, elle les posa au-dessus de sa tête. Elle tomba aussitôt en défaillance et mourut à trois heures du matin (24 mars 1603). Elle avait alors soixante-douze ans et en avait régné quarante-cinq.

Tel fut le règne de cette reine célèbre que les Anglais ont placée avec raison au rang des souverains les plus grands et les plus illustres qui ont gouverné leur pays. Ce règne forme en effet une ère mémorable, dans les annales de l'Angleterre. C'est de cette époque qu'elle a le sentiment réel de sa force et de sa puissance. Au dehors Élisabeth rétablit la paix; le pavillon anglais parcourt en triomphe toutes les mers. Au dedans sa main vigoureuse arrête les complots et apaise les factions. Ne demandons point cependant de la franchise, de la générosité à la politique d'Élisabeth; à cet égard les actes de son règne ne furent rien moins qu'honorables. L'intrigue, la corruption, la violence furent souvent ses seules armes. « Le succès justifie les moyens, » telle était sans doute la maxime d'Elisabeth. Cette politique dangereuse par les représailles qu'elle peut exciter au dehors, par les haines qu'elle laisse toujours au dedans, réussit complétement à Élisabeth. Peut-être même était-elle la seule qu'elle pût employer avec chances de succès au milieu des difficultés sans nombre qu'elle avait à combattre au dehors, et des passions haineuses que lui avaient léguées ses prédécesseurs et qui fermentaient toujours au dedans.

LÉGISLATION.

Constitution d'Angleterre sous Henri VII et Henri VIII. — Puissance de la couronne. — Législation sous Édouard VI et sous Marie. — Elle s'applique principalement aux affaires religieuses. — Législation sous Élisabeth. — Premières tendances d'opposition de la part des communes. — Revenus de la couronne. — Condition matérielle du peuple.

Les longs débats entre les maisons de Lancastre et d'York avaient fait couler des flots de sang en Angleterre; et par un heureux concours de circonstances, Henri de Richemond, exilé, aventurier sans richesse et sans titre, était monté sur le trône. La faiblesse des droits de ce prince à la couronne et le désir qu'il avait de la transmettre à ses descendants lui firent adopter une politique d'oppression à l'égard de la noblesse, qui pouvait seule lui inspirer des craintes.

Cette politique fut celle de tout son règne. Les communes continuèrent de voter les subsides, et leur concours fut reconnu nécessaire à la rédaction des lois. Mais la manière dont on procédait aux élections fermait l'entrée de cette chambre à ceux qui auraient été tentés de faire de l'opposition à la couronne. Après la réception de l'ordonnance du roi, le shérif réunissait les électeurs dans la première cour du comté; passé onze heures du matin, personne n'était plus admis à voter. Le shérif devait examiner chacun sous serment, exclure ceux qui ne résidaient pas dans le comté, ou qui n'y possédaient pas un tenement libre de la valeur annuelle de quarante shillings, déduction faite de toute charge; ne permettre la nomination d'aucun candidat, s'il n'était chevalier, ou écuyer notable, ou gentilhomme de naissance, apte à devenir chevalier, et constater les noms des personnes élues par un procès verbal scellé du sceau de tous les votants. On avait en outre arrêté que les représentants des comtés et des bourgs devaient être habitants de ces bourgs et comtés; et que lorsque les maires ou baillifs enverraient leur nomination au shérif, celui-ci en donnerait son reçu.

La législation du règne de Henri ne devait donc tendre qu'à l'absolutisme; Henri pouvait ainsi augmenter la splendeur de la couronne, et diminuer celle de la noblesse. Les lois qui furent promulguées pendant l'administration de ce prince sont remarquables à cet égard. Dans l'une de ces lois il est dit que quiconque reçoit une charge de la couronne ou en a obtenu des redevances doit acompagner en personne le roi lorsqu'il va à la guerre, et que, faute de remplir cette condition, il sera privé desdites charges et redevances, à moins d'une exemption accordée par le roi. Certaines exceptions ont lieu en faveur des membres du clergé, des juges et des hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

Nous avons eu souvent occasion de parler de l'usage de maintenance et de protection. Par maintenance on entendait une association d'individus sous des chefs dont ces individus portaient la livrée, et auxquels ils étaient liés par serments. Ils s'engageaient à soutenir les armes à la main les querelles particulières de ce chef et des membres de l'association. Par ce moyen les nobles avaient la possibilité de lever des troupes nombreuses à la première alerte pour combattre pour le prince régnant dont ils avaient épousé la cause. Un pareil usage était trop dangereux à la couronne pour être conservé. Henri VII, en montant sur le trône, comprit qu'il avait besoin pour s'y affermir, d'un pouvoir énergique; qu'il lui fallait ressaisir cette puissance que la couronne avait été obligée de résigner dans les guerres auxquelles son avénement au trône venait de mettre un terme. Doué d'une habileté politique consommée, il reconnut que les oscillations constantes auxquelles le soumettrait le mécanisme actuel du pouvoir, lui deviendraient fatales. Il demandait une autorité qui le mît au-dessus du parlement. Henri institua donc la chambre étoilée, et, profitant de la servilité du parlement, il fit sanctionner cette institution par un statut. Il fut arrêté que le chancelier, le trésorier, le garde du sceau privé, ou deux d'entre eux avec un évêque, un pair séculier, et les chefs de justice de la cour du banc du roi et de celle des plaids communs, auraient le pouvoir de citer devant eux les personnes accusées de s'être réunies en armes et de punir les coupables comme s'il eussent été convaincus par la justice ordinaire. Ce fut ainsi que l'autorité du parlement confirma la juridiction de la chambre étoilée.

Les lois les plus remarquables de ce règne portent toutes le même caractère. L'une d'elles, rendue pour protéger ceux qui avaient aidé le roi à prendre possession du trône, avait pour objet spécial d'assurer la couronne sur sa tête et sur celle de ses descendants. Un autre statut autorisait les juges de paix à prononcer sans l'assistance

d'un jury, sur tous les délits et crimes, excepté pourtant sur ceux de haute trahison, de meurtre ou de félonie. Il était destiné à remplir les coffres du roi par des amendes infligées aux coupables. Ce fut sous la protection de ce statut qu'Empson et Dudley, ministres de Henri, exercèrent de nombreuses exactions sur le peuple. Un autre statut de Henri VII qui portait ce titre : « Confiscation des biens de ceux qui prendront des faisans et des perdrix ou des œufs de cygne et des faucons » exposait dans son préambule les pertes considérables que les déprédations des braconniers causaient aux seigneurs des manoirs. « Non-seulement, disait le statut, ces seigneurs sont privés du plaisir de la chasse tant pour eux-mêmes que pour leurs amis et leurs serviteurs, mais ils voient leur table et leur cuisine dégarnies de gibier. » Cette loi produisit son effet. « Il y a près d'un siècle, nous dit Barington, que le chasseur en voyant voler un oiseau, ne songeait point à le tirer, parce qu'il désespérait de l'atteindre; mais aujourd'hui le tir au vol est devenu l'amusement ordinaire de toutes les classes. »

Les priviléges qui dans le principe étaient exclusivement destinés pour les prêtres s'étaient graduellement étendus à tous ceux qui savaient lire et qui pouvaient devenir *clercs*. Pour remédier à cet abus, le parlement de Henri VII rendit un statut en vertu duquel les laïques qui se trouvaient dans la condition de devenir clercs, ne pouvaient jouir qu'une seule fois de ces priviléges. Quand ces personnes avaient commis un crime ou un délit, on les brûlait avec un fer chaud au pouce de la main gauche pour les reconnaître. Le clergé perdait chaque jour de son influence. Un domestique ayant assassiné son maître, le parlement rendit un statut spécial pour qu'il fût puni sans égard pour les immunités du clergé. Il fut en outre déclaré qu'à l'avenir toute personne qui assassinerait son seigneur ou son maître ne serait point admise à profiter du bénéfice des cours ecclésiastiques.

C'est à cette époque que les statuts rendus par le parlement commencèrent à être écrits en anglais d'une manière invariable. « On prétend, dit Reeves dans son histoire de la législation anglaise, que les statuts de Henri VII ont tous été publiés en anglais. C'est une erreur; car il y a des manuscrits qui contiennent les statuts des deux premiers parlements et qui sont écrits en français. Mais à partir de la quatrième année du règne de ce prince jusqu'à sa mort, et depuis cette époque jusqu'à nos jours, ces statuts ont toujours été écrits en anglais. »

Le règne de Henri VIII peut être regardé comme l'époque où la prérogative royale atteignit son apogée. « L'État, c'est moi, disait Louis XIV à son parlement. » Henri VIII aurait pu en dire autant du sien, car lui seul fut effectivement le souverain et le législateur unique de son royaume. Avide, opiniâtre, capricieux, inconstant dans ses amitiés, implacable dans ses haines, facile dans sa confiance, mais passant bientôt au soupçon à l'égard de ceux dans lesquels il l'avait placée, Henri saisissait ordinairement le plus léger prétexte pour frapper ceux que sa jalousie ombrageuse lui désignait comme des ennemis. Gonflé des louanges de ses admirateurs intéressés, il dédaignait le jugement des autres; et à son avis, se soumettre était le grand, le souverain devoir de ses sujets.

Tout esprit de liberté avait disparu dans les communes. Dans la chambre des lords la plupart des membres étaient des hommes qui devaient leurs honneurs et leurs biens à la générosité de Henri ou de son père. Les plus orgueilleux parmi les autres, témoins des condamnations prononcées contre leurs égaux et de leur exécution, tremblaient pour eux-mêmes et rampaient servilement aux pieds d'un maître dont la politique était d'abaisser les grands et de punir leurs fautes sans miséricorde, tandis qu'il choisissait ses favoris dans les plus basses classes, accumulant sur leurs têtes les

bonneurs et les richesses et leur confiant l'exercice de son autorité. La plupart des lois rendues sous le règne de ce prince portèrent donc le cachet de la violence et du caprice.

Jusqu'alors les propriétaires réels de biens fonciers pouvaient à l'aide de manœuvres secrètes, consacrées par d'antiques usages, dissimuler leurs titres de propriété; de sorte que lorsque quelqu'un plaidait pour la possession d'une terre quelconque, il arrivait souvent qu'il ne pouvait atteindre le véritable tenancier. On pouvait de cette manière frustrer les créanciers, priver les maris des propriétés qui leur avaient été apportées en mariage; les veuves, de leur douaire; et, chose plus importante, enlever au roi et aux grands seigneurs les revenus auxquels ils avaient droit sur ces biens. Henri rendit une loi destinée à remédier à ces abus.

Un statut remarquable fut rendu sous le règne de Henri; il avait pour titre : « Acte contre les personnes qui font banqueroute. » Sous cette dénomination on comprenait les personnes qui, après avoir obtenu à crédit une grande quantité de marchandises, quittaient leur demeure ou fermaient leur boutique. Le chancelier, le lord trésorier; le lord président du sceau privé et d'autres membres du conseil, les chefs de justice des deux cours, ou trois d'entre eux au moins, devaient, sur une plainte écrite par un ou plusieurs créanciers, saisir les terres, les marchandises et même la personne du débiteur, vendre ses effets ou prendre telles dispositions qu'ils jugeraient convenables dans l'intérêt du créancier. Le statut déclarait que de pareilles ventes devaient être considérées aussi valables que si elles étaient faites par le débiteur en personne. Les receveurs qui cachaient les effets du banqueroutier devaient en payer le double de la valeur; et ceux qui accusaient de fausses créances étaient condamnés à payer le double de la somme demandée. « C'est le premier exemple, nous dit Reeves, de cette espèce de justice sommaire, dirigée contre la personne et les propriétés d'un débiteur, qui depuis a subi de si grandes modifications. A cette époque, le banqueroutier était considéré comme un criminel dont la faute ne pouvait être expiée qu'en payant à ses créanciers jusqu'au dernier farthing. Des statuts postérieurs, tout en ménageant les intérêts du créancier, ont pourvu en quelque sorte à ceux du débiteur, qu'ils ont considéré comme un homme malheureux dans ses affaires. D'après ce principe, le débiteur, en se soumettant à certaines conditions indiquées dans ces statuts, est affranchi de ses premières dettes et reçoit une certaine allocation pour essayer de nouveau les affaires. D'autres modifications ont été faites à ces statuts; enfin les lois sur les banqueroutes ne s'appliquent plus aujourd'hui qu'aux commerçants. »

De nombreux statuts furent rendus sous le règne de Henri pour déterminer les cas de haute trahison. Dans ces lois, chaque mot, chaque acte tendant à affaiblir la dignité royale, sont déclarés crimes de haute trahison; et en voyant avec quel soin de rédaction chaque disposition est définie, on s'étonne que le peuple d'Angleterre ait pu se soumettre à une aussi odieuse tyrannie. Répétons qu'à cette époque la puissance des hautes classes était anéantie, et que celle des classes moyennes et des classes inférieures n'existait point encore. Un champ vaste était ouvert à Henri, et il le parcourut en n'écoutant que ses passions et son penchant au despotisme.

Les premiers statuts de ce genre qui parurent sous le règne de Henri datent de son divorce avec Catherine et de son mariage avec Anne de Boleyn. Ils déclaraient que toute personne qui par écrit, ou par tout autre acte extérieur, ferait quelque chose contre la personne du roi ou contre celle de la reine Anne, et des enfants nés de son mariage avec Henri, serait considérée comme traître et traitée avec toute la rigueur des lois concernant les crimes de haute

trahison. Les paroles séditieuses tendant à déverser du blâme ou à critiquer ce mariage, étaient passibles de peines également rigoureuses. Toute personne âgée de plus de vingt ans devait prêter serment de maintenir et d'exécuter les intentions déclarées dans ledit statut. L'année suivante, un autre statut fut publié pour réprimer les bruits séditieux et les actes attentatoires à la sûreté du roi et de la reine. Cet acte allait plus loin que le premier, car il faisait un crime de trahison des paroles que l'on pouvait prononcer contre le roi ou la reine.

Après l'exécution d'Anne de Boleyn et le mariage du roi avec Jeanne Seymour, le premier acte de succession fut rapporté, et le parlement accorda au roi le pouvoir de se nommer un successeur par lettres patentes ou par testament. Un nouveau statut déclara que toute personne qui s'opposerait aux dispositions prises par le roi à cet égard, serait reconnue coupable de haute trahison. Furent encore déclarées telles, les personnes qui, d'une manière directe ou indirecte, diraient ou *penseraient* que les mariages successifs du roi avec Catherine et Anne de Boleyn avaient été valables et légitimes. Il y avait une autre clause dans cet acte, en vertu de laquelle toute personne qui, requise par un commissaire pour répondre à telle question qui lui serait faite au sujet dudit acte, se refuserait à prêter serment ou à faire la réponse demandée, serait déclarée coupable de haute trahison. En lisant de pareils faits, on se croirait transporté à Rome, aux jours où elle fut gouvernée par ses plus sanguinaires empereurs. Un autre statut déclarait coupable de haute trahison toute personne qui épouserait les enfants légitimes du roi ou ceux réputés pour lui appartenir, ses sœurs, ses tantes du côté de son père, les enfants légitimes des frères du roi ou de ses sœurs, ou qui déflorerait l'une desdites personnes. Un autre statut faisait un crime de trahison du mépris et de la désobéissance aux proclamations du roi; il y était dit que si, d'un côté, de prompts remèdes étaient nécessaires dans plusieurs occasions; s'il était dangereux d'attendre alors la réunion d'un parlement; d'un autre côté, le roi, en vertu du pouvoir royal qu'il tenait de Dieu, pouvait faire de grandes choses; qu'en conséquence le roi pour le temps à venir et sur l'avis de son conseil, aurait la faculté dans de pareilles circonstances, de lancer des proclamations et de déterminer des peines à son gré, et que lesdites proclamations seraient obéies comme si elles émanaient du parlement lui-même.

Quand le mariage de Henri avec Anne de Clèves fut déclaré nul par le parlement, un nouveau statut fut publié. Il déclarait, comme pour les deux premiers mariages, coupables de haute trahison, ceux qui diraient ou penseraient que ledit mariage était valable. L'année suivante, un nouveau statut déclara Catherine Howard coupable du crime de haute trahison pour cause d'inconduite. Il y était dit en outre que si le roi ou quelques-uns de ses successeurs épousaient une femme qui aurait tenu une conduite reprochable, cette femme serait déclarée coupable de haute trahison, si elle cachait ses fautes; que toute personne ayant connaissance de cette inconduite et qui ne la déclarerait pas au roi ou à un membre de son conseil avant le mariage ou dans le délai de vingt jours après, serait également déclarée coupable de haute trahison. Une loi fut aussi rendue pour déterminer les titres du roi. Henri prit alors le titre de : Henri VIII, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, défenseur de la foi et de l'Église d'Angleterre, ainsi que de celle d'Irlande, chef suprême de l'Église sur la terre. Le refus de reconnaître ces titres fut encore déclaré crime de haute trahison.

Nous passerons sous silence plusieurs statuts d'une nature aussi tyrannique et aussi vexatoire, pour nous occuper de quelques lois concernant les délits ordinaires, dont plusieurs sont en vigueur aujourd'hui.

A une époque antérieure, toute personne qui tuait un voleur n'était passible d'aucune peine. Par un statut de Henri VIII, la conduite des personnes qui se trouvaient dans ce cas dut être soumise à une enquête sans laquelle elles n'étaient point déchargées. Un autre statut, concernant les *gipsies* (bohêmienne), portait que toute gipsie qui s'introduirait dans le royaume aurait ses marchandises et ses effets confisqués, et serait tenue de quitter le territoire dans le délai de quinze jours, après en avoir reçu l'ordre, sous peine d'emprisonnement. Les shérifs et les juges de paix du royaume avaient l'ordre de saisir leurs propriétés et de les confisquer au profit du roi. Les gipsies qui se trouvaient à cette époque dans le royaume, avaient seize jours pour le quitter; passé ce temps, elles encouraient la peine de la prison, et tous leurs biens et leurs effets étaient confisqués.

Il y eut une loi contre le jeu rendue sous ce règne, qui est encore en vigueur. Il y est dit à l'égard des jeux prohibés, qu'aucune personne ne doit tenir des maisons de jeu pour y jouer à la boule, aux dés, aux cartes ou à tous autres jeux défendus par des statuts précédents; que toute personne convaincue d'avoir tenu de pareilles maisons sera condamnée à payer une amende de quarante shillings pour chaque jour; et que toutes celles qui fréquenteront ces maisons paieront pour chaque fois six shillings et huit pence. Les juges de paix, les maires et les autres officiers de justice ont l'ordre d'entrer dans ces maisons, d'arrêter les personnes qui tiennent les jeux ainsi que les joueurs et de les retenir en prison jusqu'à ce qu'ils aient donné caution de ne plus récidiver. Ces officiers doivent répéter leurs visites chaque semaine ou au moins une fois par mois, et en cas de négligence de leur part, ils sont déclarés passibles d'une amende de quarante shillings. Aucun ouvrier, laboureur, apprenti, homme de peine, domestique et autres, ne doivent jouer aux dés, aux cartes, aux boules ou à tout autre jeu illicite, sous peine d'une amende de vingt shillings pour chaque délit. Cependant ces jeux leur sont permis aux fêtes de Noël; mais ils ne doivent y jouer que dans les maisons de leurs maîtres respectifs et en leur présence.

Un statut de Henri VIII institua une cour criminelle que présidait le *lord steward* ou grand maître de l'hôtel du roi. Cette cour avait pour mandat de connaître tous les cas de trahison, de meurtre, crimes et délits commis dans les palais ou résidences royales. Nous avons indiqué dans notre premier volume l'ordre dans lequel prenaient rang les fonctionnaires qui composaient la *curia regis* ou cour du roi. Un statut de Henri VIII établit l'ordre de préséance pour ces officiers de la manière suivante : cet ordre est encore en vigueur aujourd'hui : le lord chancelier, le lord trésorier, le lord président du conseil, le lord du sceau privé, le grand chambellan, le constable, le maréchal, le lord amiral, le lord steward ou grand maître de l'hôtel du roi (les fonctions du lord high steward, qui avaient un degré de plus que celles de lord steward, n'existent plus), le chambellan du roi et le principal secrétaire du roi.

Une pratique consacrée depuis longtemps par l'ancienne loi voulait qu'une personne accusée d'un crime, à l'exception pourtant du crime de trahison et de sacrilege, eût la vie sauve, quand elle parvenait à se réfugier dans une église ou dans un cimetière; qu'elle confessait son crime devant le *coroner* et qu'elle déclarait sous serment vouloir quitter le royaume au port qui lui serait fixé et n'y jamais rentrer sans la permission du roi. Tous ses biens étaient confisqués. Comme un grand nombre d'artisans habiles quittaient le royaume en vertu de cette pratique, le parlement voulut y faire d'importantes modifications. Le condamné n'obtint plus la liberté de quitter le royaume; on l'envoya dans un sanctuaire de son choix pour y rester sa vie durant. S'il sortait

du sanctuaire, il était condamné à mort comme si, précédemment, il fût retourné dans le royaume.

La juridiction de la cour de la chancellerie prit un grand développement sous ce règne, principalement lorsqu'elle était présidée par le cardinal Wolsey. Le cardinal aimait à exercer son autorité sur chaque chose qui pouvait demander des connaissances judiciaires. Cependant il trouva bientôt la tâche trop lourde, et s'en étant fatigué, il institua quatre cours qui furent établies par une commission nommée par le roi. L'une tenait ses séances à White-Hall; la seconde, devant l'aumônier du roi; la troisième, à la trésorerie, et la quatrième à la chambre des rôles. Le cardinal prononçait dans les affaires qui lui étaient déférées, sans beaucoup tenir à la loi; ce qui donna lieu à de graves et de nombreuses récriminations contre lui à l'époque de sa disgrâce. Cependant, malgré ces plaintes, Wolsey a laissé derrière lui une réputation extraordinaire d'habileté dans ses fonctions de chancelier. Après lui, cette cour perdit de son éclat; et l'on rapporte qu'à l'époque où sir Thomas More était chancelier, il y avait des jours où on ne voyait aucune cause inscrite au rôle.

Il existait une autre cour de justice dont les magistrats étaient appelés *magistri a libellis supplicum*, ou maîtres des requêtes. Cette magistrature se composait d'un ou de deux membres du conseil, d'un évêque, de docteurs de la loi civile et de la loi canonique et de plusieurs légistes ordinaires. Ils avaient à connaître des pétitions présentées à la couronne par des personnes pauvres et par les gens de la maison du roi. Cette cour subsista pendant quelques années et fut ensuite abolie par le parlement.

Une cour fut instituée par Henri VIII; elle joua un grand rôle sous les règnes suivants et particulièrement sous celui de Charles Ier. On la nommait « cour du président et du conseil du Nord. » Elle fut créée par lettres patentes. Henri établit cette cour de justice dans la trente-troisième année de son règne, à l'époque où des troubles éclatèrent dans le Lincolnshire et le Lancashire, au sujet de la suppression des monastères. Elle était destinée à rétablir l'ordre dans les contrées septentrionales du royaume. Elle prononçait à la fois dans les affaires civiles et criminelles; mais le pouvoir étendu qu'elle prit plus tard, et la manière arbitraire dont elle en usa, firent naître des plaintes nombreuses contre elle, ce qui détermina à la fin sa dissolution.

Le règne de Henri VIII a donné naissance à plusieurs légistes distingués. L'un d'eux est Anthony Fitzherbert, juge des plaids communs. Ses œuvres principales ont pour titre: « *Le Grand abrégé* » et « *Natura brevium*. » Le premier de ces ouvrages renferme un grand nombre de cas qu'on ne trouve dans aucun autre recueil judiciaire. Le second traite de la nature et des effets des principales lois du royaume. Reeves cite encore parmi les légistes célèbres de ce règne John Rastel et William Rastel, son fils, qui tous deux exerçaient la profession de peintre et ne la quittèrent que fort tard pour consacrer tout leur temps à l'étude des lois. John Rastel traduisit du français l'abrégé des statuts qui étaient antérieurs au règne de Henri VII. Il abrégea aussi les statuts qui furent rendus jusque dans la vingt-quatrième année du règne de ce prince. Ce fut le premier abrégé qui parût en anglais des lois du royaume. Il fit précéder son œuvre d'une longue préface, dans laquelle il recommandait de faire imprimer en anglais les livres de jurisprudence et donnait de grands éloges à Henri VII pour avoir ordonné que les statuts fussent écrits dans la langue mère.

La législation administrative d'Édouard est diamétralement opposée à celle de la reine Marie, sa sœur. A la mort de Henri VIII les espérances des protestants commencèrent à renaître; car le protecteur était regardé depuis longtemps comme un partisan secret des doctrines de la réforme. En effet,

dès qu'il fut délivré de toute contrainte, il ne dissimula point son intention de soutenir le protestantisme. Il eut soin de confier l'éducation du roi à des personnes attachées aux doctrines nouvelles; et bientôt on se porta de soi-même à embrasser des opinions que l'on voyait près de devenir dominantes. La chute de Somerset et l'élévation de Warwick ne changèrent rien à ces sentiments. Les catholiques se flattèrent en vain de voir refleurir l'ancienne foi. Warwick regardait avec indifférence toutes les affaires religieuses; et voyant que les principes de la réforme avaient des racines profondes dans le pays, il résolut de prendre parti pour elle, au lieu de hasarder son nouveau crédit en la combattant.

De son côté, Marie, qui avait été élevée sous les yeux de sa mère, s'était pénétrée à son exemple d'un vif attachement pour la communion romaine, et d'une aversion profonde pour les nouvelles opinions, qu'elle regardait comme la source de tous les malheurs de sa famille. Les vexations qu'elle avait essuyées de la part de son père, et celles que le protecteur et le conseil avaient exercées contre elle sous le règne d'Édouard, n'avaient fait qu'accroître son éloignement pour la réforme. A ces causes se joignait un caractère naturellement aigre et opiniâtre qui devait l'affermir de plus en plus dans ses sentiments religieux.

Mais le règne d'Édouard n'offre rien de remarquable à l'égard de la législation civile; les principales lois se rapportent à la religion et à l'église. Le règne de Marie, comme celui d'Édouard, est absorbé par les affaires religieuses. Cependant nous pouvons citer une loi importante qui fut rendue sous ce règne. Elle était relative à l'autorité de la reine, qu'elle avait pour but d'établir : Voici ce qui lui donna naissance. Charles-Quint avait fait présent à Marie d'un livre dans lequel il lui traçait un plan de gouvernement qu'il l'engageait à adopter. L'Empereur disait dans ce livre que toutes les limites imposées au pouvoir royal par des statuts émanés du parlement concernaient les *rois*, mais non les *reines* d'Angleterre, et que Marie étant la première reine régnante d'Angleterre, du moins depuis l'époque où la dynastie du conquérant gouvernait le royaume, elle devait se déclarer elle-même reine par droit de conquête, c'est-à-dire, qu'elle devait repousser les statuts établis à l'égard de la succession et ne reconnaître que la loi commune. Marie remit le livre à Gardiner, en lui disant de le lire et de lui donner son opinion à ce sujet; mais l'opinion de l'évêque ayant été contraire au projet, il livra le livre aux flammes. Alors Gardiner, pour empêcher qu'une pareille idée ne fût mise à exécution à l'avenir, proposa au parlement la loi dont nous avons parlé. Elle fut acceptée. Elle portait que la loi du royaume relative aux fonctions royales et aux prérogatives de la couronne s'appliquait également aux rois et aux reines, et que le pouvoir qu'avaient les uns était le même pour les autres.

Sous le règne de Marie le nombre des cas de haute trahison s'accrut encore et il y eut de nouveaux statuts pour les déterminer. Ainsi furent déclarés traîtres ceux qui contrefaisaient les monnaies d'or ou d'argent ayant cours et les monnaies étrangères dont la circulation était permise; ceux qui introduisaient dans le royaume des monnaies contrefaites; ceux qui contrefaisaient la signature de la reine ou le sceau privé.

Le légiste le plus celebre de ce règne fut Staunfordt, qui écrivit en français un ouvrage intitulé *plaids de la couronne*. C'est le premier ouvrage dans lequel on ait traité de la loi criminelle *in extenso*. Il y eut plusieurs ordonnances réglementaires qui furent rendues à cette époque à l'égard du costume des hommes de loi. Dans l'une d'elles il est dit qu'aucun membre ou compagnon des cours de justice ne portera sa robe dans l'intérieur de la cité plus loin que *Fleet bridge ou Holborn*

bridge, sous peine d'une amende de trois shillings quatre pence pour la première contravention et de l'expulsion pour la seconde; qu'aucuns desdits membres ne pourront, sans encourir les mêmes peines, porter le manteau espagnol, l'épée ou la rapière.

Telle fut la législation des Tudors jusqu'à la fin du règne de Marie. Nous n'avons point encore de données certaines sur l'histoire constitutionnelle d'Angleterre. Les débats du parlement n'ont point été conservés, et nous ignorons quel degré de résistance il opposa aux actes arbitraires des quatre règnes précédents. Sous Élisabeth, nous commençons à avoir des documents plus abondants et plus positifs. Des mémoires particuliers suppléent à la perte d'une partie des procès-verbaux du parlement, et nous voyons pour la première fois les noms des hommes qui donnèrent une impulsion à la chambre des communes.

« Elle comptait à cette époque, dit Hallam, beaucoup de patriotes non moins instruits que hardis qui connaissaient la mesure de leurs droits et celle de leurs devoirs. Le mariage de la reine ou plutôt la désignation d'un successeur, cette grande question qui devait décider de la tranquillité, de la religion et de l'indépendance du royaume, occupa vivement le parlement, qui sollicita plus d'une fois la reine à ce sujet. Mais Élisabeth, à qui de pareilles sollicitations déplaisaient beaucoup, les éluda constamment. En 1566, les deux chambres s'étant réunies pour la presser de se marier, avec une insistance poussée jusqu'à la rudesse, Élisabeth sut résister à ces importunités. Elle exclut les pairs de sa cour jusqu'à ce qu'ils eussent fait leur soumission, et réprimanda les communes après les avoir payées de belles paroles. Cette même question s'étant reproduite, Élisabeth fit défendre a la chambre de s'en occuper davantage. Mais cette injonction excita de vives réclamations comme portant atteinte aux privilèges du parlement, et la reine fut obligée de donner contre-ordre.

« Élisabeth n'agissait ainsi qu'à regret, et lorsqu'à l'ouverture de la session de 1571, le président réclama, selon l'usage, la liberté de la parole pour les communes, le garde des sceaux, dans sa réponse, leur signifia qu'elles n'eussent à se mêler que des affaires d'État qui seraient soumises à leurs délibérations.

« Malgré cette injonction, les communes, où le parti puritain était en grande force, continuèrent comme par le passé; elles s'occupèrent notamment d'une question sur laquelle la reine se montrait extrêmement jalouse, de la réforme de l'église. Strickland ayant présenté un bill sur cette matière, fut cité à comparaître devant le conseil. Les communes prirent l'affaire à cœur, et dans la discussion qui s'éleva à ce sujet, Yelverton soutint que tout ce qui n'était pas trahison était permis dans une chambre investie d'une plénitude de pouvoir telle, qu'elle décidait même du droit à la couronne, et que porter atteinte à ses droits c'était se rendre coupable de haute trahison. Il ajouta que la reine ne pouvait par elle-même ni faire les lois, ni les enfreindre. C'était là le vrai langage de la liberté anglaise. Élisabeth, voyant que les communes se disposaient à lui présenter une adresse, les prévint prudemment en relâchant Strickland, et se débarrassa par des promesses de l'affaire des réformes.

« Les parlements de 1597 et de 1601 reçurent les mêmes admonitions contre l'abus de la parole. Les monopoles fixèrent surtout l'attention de ce dernier. La cour avait accordé certains privilèges exclusifs de commerce à des courtisans, qui les revendaient à des compagnies. Cet abus s'était multiplié à un tel point que peu d'articles, même ceux de première nécessité, étaient affranchis d'un monopole oppressif. Lorsqu'on en lut la liste à la chambre : « *Le pain n'y est-il pas?* s'écria un membre; et

cette exclamation ayant excité un mouvement de surprise dans l'assemblée, « *Il y sera avant le prochain parlement*, ajouta-t-il, *si l'on n'y met ordre*. Alors les membres, comme à l'envi l'un de l'autre, se dechaînèrent contre les monopoles, et les ministres eurent à soutenir pendant quatre jours une attaque des plus vives. La reine fut obligée de promettre de révoquer tous ces priviléges, et l'affaire se termina en remercîments et en compliments réciproques. Les chagrins avaient bien changé Élisabeth ! »

La première chose dont s'occupa le gouvernement d'Élisabeth fut de rétablir la réforme sur le pied où l'avait laissée Édouard VI. Plusieurs statuts furent rendus à cette occasion. Le premier conférait à la reine la suprématie et lui donnait à cet égard le même pouvoir qu'avaient eu Henri VIII et Édouard VI. Par une clause de cet acte, la reine pouvait nommer par lettres patentes, aussi souvent qu'il lui plairait, et pour tel temps qu'il lui conviendrait, des personnes de son choix chargées d'exécuter toute la juridiction relative aux affaires spirituelles du royaume; de visiter, de réformer, deredresser, de corriger, d'amender les hérésies, les abus, les offenses et autres crimes ou délits qui pouvaient être du ressort de l'autorité ecclésiastique. Ce fut l'origine de cette puissance formidable et exécrée connue sous le nom de cour de Haute Commission; l'un des instruments les plus dangereux qui ait jamais été placé entre les mains d'un monarque, et qui, bien que destiné, dans le principe, à abattre la puissance du catholicisme, devint plus tard une arme qui servit à la tyrannie politique. La juridiction de cette cour s'attribua bientôt le pouvoir de punir l'inceste, l'adultère et tous les désordres qui pouvaient survenir dans le mariage.

Le gouvernement d'Élisabeth fut, à peu de chose près, aussi arbitraire que celui de son père, et s'il fut moins détesté, cela provint de deux causes principales, d'abord, parce qu'on vit que des efforts énergiques étaient tentés pour développer les intérêts nationaux; ensuite, parce que le gouvernement d'Élisabeth fut un gouvernement économique. C'est à cette dernière considération surtout qu'Élisabeth dut de conserver intactes ses prérogatives au milieu des dangers et des difficultés sans nombre qui l'assaillirent. Elle préféra borner ses dépenses plutôt que d'obtenir des subsides de son parlement en lui faisant des concessions à l'exemple de ses prédécesseurs, et l'habileté qu'elle déploya dans ce plan de conduite l'a fait considérer avec raison, non-seulement comme une femme extraordinaire, mais encore comme l'un des administrateurs les plus distingués des temps anciens et modernes.

Les légistes les plus renommés de ce règne sont sir Édouard Coke et lord Bacon; mais ce dernier est plus renommé pour ses œuvres philosophiques. Indépendamment de leurs œuvres, la jurisprudence s'enrichit d'ouvrages précieux dont la forme était ignorée jusqu'alors. Quelques hommes de loi ayant pris des notes de ce qui se passait dans les cours de justice, résolurent de les publier pour l'usage de leur profession. Le premier qui entreprit cette tâche s'appelait Edmond Plowden; il publia la première partie de ses notes sous le titre de Commentaires (1571); la seconde partie parut sept ans après. Le succès qu'obtint ce premier essai encouragea les héritiers de sir James Dyer, qui avait été chef de justice de la cour des plaids communs, à imprimer quelques-unes des notes qu'il avait laissées après lui. Cet ouvrage, publié en 1596, parut avec le titre de « Rapport. » Il fut suivi des rapports de sir Édouard Coke, imprimés en 1601 et en 1602; des rapports de Keilwey, publiés en 1602, et des rapports de Bellewe, publiés quelque temps après. De tous ces ouvrages ceux de Plowden et de Coke sont les plus appréciés, et long-

temps ils ont fait autorité dans les cours de justice.

Les revenus de la couronne s'accroissaient à chaque règne. Nous avons dit à quelles sources diverses puisaient les différents monarques qui se succédèrent au trône durant cette époque. On prétend que Henri VII laissa après lui une somme qui s'élevait à environ 1,800,000 marcs (à peu près cent vingt millions de francs). Henri VIII, son fils, eut bientôt dépensé cette somme; il épuisa en suite toutes les ressources pécuniaires qui lui furent accordées par le parlement, recourut à des emprunts forcés, à des dons volontaires, à l'altération des monnaies; reçut des pensions de l'étranger, etc., etc. Mais ce n'était point encore assez pour l'insatiable Henri, et il fit main basse sur la propriété des ordres monastiques. D'après une estimation faite au commencement du dernier siècle, le revenu annuel des terres dont Henri s'empara était à cette époque de 6,000,000 livres sterling (150,000,000 de francs). Les biens seuls qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Alban, rendaient, dit-on, un siècle après la suppression, 200,000 livres sterling par an (5 millions de francs). Le revenu annuel de Henri s'élevait, terme moyen, à 800.000 livres sterling (20 millions de francs); ce qui faisait une somme deux fois plus considérable que celle dont avait joui son père, qui avait été regardé comme le roi le plus riche qu'avait eu l'Angleterre jusqu'alors.

Le règne suivant fut également un règne nécessiteux. On eut recours à tous les moyens dont s'était servi Henri pour lever de l'argent. Les monnaies furent altérées de nouveau; les chapelles libres, les colléges qui avaient été épargnés, au nombre de deux ou trois mille, furent confisqués. En 1502 le gouvernement nomma des visiteurs pour réunir ce qu'ils pourraient trouver dans les églises, de bijoux, de vaisselle, et autres articles superflus, disait l'ordonnance; et ces visiteurs firent main basse sur le linge, sur les surplis, bons et mauvais, les serviettes, essuie-mains, etc., qu'ils trouvèrent dans les lieux visités par eux. Le revenu annuel d'Édouard était estimé à 400,000 livres sterling par année (10 millions de francs); cependant après un court règne de six ans et demi, il mourut laissant une dette de plus de 300,000 livres sterling (7,500,000 francs).

Marie, par un scrupule religieux, ne toucha point à la mine abondante où son père et son frère avaient puisé à pleines mains; mais elle tourna ses exactions et ses rapines vers une autre direction. Le parlement, qui lui avait accordé d'abord de larges subsides, se montra ensuite peu disposé à répondre à ses exigences. Alors Marie mit l'embargo sur les marchandises de ses sujets, établit des monopoles et eut recours à des emprunts forcés. On évalue que son revenu annuel s'élevait à 300,000 livres sterling (7,500,000 francs). Elle emprunta de plus une somme considérable d'argent; ce qui n'empêcha pas qu'à sa mort elle ne fût couverte de dettes.

Le règne d'Élisabeth se distingua des règnes précédents sous ce rapport. Au lieu de contracter des dettes, elle acquitta en principal et intérêts celles de son frère et de sa sœur; au lieu d'altérer la monnaie de son royaume, elle lui rendit sa pureté; au lieu de recevoir de l'argent des puissances étrangères, elle commença ce système de corruption qui a été poursuivi avec tant de bonheur par ses successeurs, en répandant l'or en France, en Hollande, en Écosse. Cependant à diverses époques de son règne ses dépenses durent être considérables. Les huit années que dura la guerre d'Irlande lui coûtèrent chaque année 400,000 livres sterling (10 millions de francs), et cette contrée ne rapportait pas annuellement plus de 20,000 livres sterling au trésor (500,000 francs). Parfois sa cour était splendide, ses dépenses personnelles considérables; sa main royale prodigua l'or à ses favoris, principalement à Leicester et à Essex. D'un au-

tre côté le parlement ne se montrait point très-généreux envers elle, et les revenus qu'elle tirait du clergé étaient peu importants. On évalue à environ 65,000 livres sterling par an (1,625,000 francs) les sommes que lui accordèrent son parlement et le clergé. Cependant vers la fin de son règne son revenu paraît s'être élevé à 500,000 livres sterling (12,500,000 francs). Elle tirait ces sommes de diverses sources. Les principales étaient les domaines de la couronne, qui avaient été considérablement augmentés par les confiscations des terres de l'église; les revenus des duchés de Lancastre et de Cornouailles; les anciennes prérogatives féodales; les droits de tonnage et de pesage; les annates et les dîmes des bénéfices ecclésiastiques. En seconde ligne figuraient les vacances des évêchés, dont Élisabeth accaparait quelquefois les revenus pendant des années entières, et la saisie occasionnelle des biens fonciers appartenant aux dits siéges; la vente des licences accordées aux catholiques romains et autres opposants, qui voulaient être exempts des peines prononcées par divers statuts contre ceux qui n'assistaient pas au service divin; vente qui procurait, dit-on, au trésor une somme annuelle d'environ 25,000 livres sterling (625,000 francs); les dons du premier de l'an (sommes qu'on extorquait ce jour-là aux personnes qui fréquentaient la cour et qui s'élevaient habituellement à quinze ou vingt mille livres sterling); les embargo sur les navires et les marchandises; les emprunts forcés et les monopoles.

La condition matérielle du peuple ne s'améliora point sous ces règnes. Dans quelques circonstances, cette condition est plus mauvaise qu'elle n'a encore été. Voici quelques détails curieux que nous trouvons dans les annales de l'époque au sujet du salaire des ouvriers. En 1500, la journée d'un maçon était de quatre pence plus deux pence pour sa nourriture. En 1575 celle du maître maçon, du tuilier, du plombier, du peintre en bâtiments, était d'un shilling par jour. Celle du laboureur ordinaire était de huit pence. En 1511 les salaires donnés aux personnes employées dans la maison du comte de Northumberland s'élevaient par an : pour un jeune garçon de service à treize shillings quatre pence; pour un ménestrel à quatre livres sterling;, pour un chapelain gradué à trois livres sterling six shillings huit pence; pour un chapelain non gradué à deux livres sterling; pour le principal prêtre de la chapelle, à cinq livres sterling. Toutes ces personnes étaient logées et nourries dans la maison du comte. En 1544 les gages des marins employés sur les vaisseaux du roi s'élevèrent de cinq shillings par mois à six shillings huit pence. En 1545 les émoluments d'un prêtre au service d'un particulier étaient de quatre livres sterling quatorze shillings deux pence; dix ans après, de six livres sterling treize shillings quatre pence. Quoique les fluctuations dans les salaires fussent fréquentes et considérables, ces salaires subissaient en général une progression ascendante; toutefois cette augmentation ne se rapportait pas toujours au prix des denrées. Ainsi le blé qui était vendu trois shillings quatre pence les huit boisseaux en 1485, était vendu en 1491, quatorze shillings; huit pence; en 1497, une livre sterling; en 1498, quatre shillings; en 1500, trois shillings quatre pence; en 1512, dix-huit shillings huit pence; en 1530, quatre shillings quatre pence; en 1544, une livre sterling cinq shillings quatre pence; en 1586, deux livres sterling treize shillings; en 1587, cinq livres sterling quatre shillings; en 1588, dix-sept shillings; en 1596, deux livre sterling deux shillings; en 1599, une livre sterling sept shillings. Les prix de quelques autres articles de consommation sont établis de la manière suivante pour le commencement, le milieu et la fin du XVIe. siècle. En 1500, deux lapins coûtaient deux pence et demi; douze pigeons, quatre pence; un cent d'œufs, six ou sept pence;

un poulet, un penny; une oie, trois ou quatre pence; un mouton, avec sa toison, un shilling huit pence; une brebis avec sa toison, un shilling un penny; un agneau, six pence; un bœuf, onze shillings huit pence; un bélier, neuf shillings. Mais en 1541 ces prix ont augmenté. Un chapon coûte alors neuf à dix pence; une poule grasse, sept pence; douze pigeons, dix pence; une oie, de sept à huit pence; un cent d'œufs, pendant l'été, un shilling deux pence; pendant l'hiver un shilling huit pence; une livre de beurre, trois pence : en 1549, un bœuf coûte d'une livre sterling quatre shillings quatre pence à deux livres sterling huit shillings quatre pence; un mouton tondu, trois shillings; une brebis tondue, deux shillings; une vache, quinze shillings. Vers la fin du siècle, ces prix subissent de nouvelles augmentations : en 1589, une vache grasse coûte trois livres sterling; une vache laitière, une livre sterling, treize shillings, quatre pence; une oie grasse, un shilling ou un shilling deux pence; un dindon, un shilling quatre pence : en 1590, six pigeons coûte six pence, et une livre de beurre, quatre pence. En 1597, douze pigeons coûtent quatre shillings trois pence; onze œufs, quatre pence; quatre poulets, deux shillings huit pence; un veau, de six à huit shillings; une livre de fromage, trois pence; une livre de sucre, un shilling quatre pence; un bœuf gras, cinq livres sterling dix-neuf shillings six pence; un mouton gras, quatorze shillings six pence. Voici le prix de plusieurs autres articles; En 1525, une paire de souliers coûte un shilling quatre pence; un sac de charbon, dix pence; en 1570, une main de papier, trois pence; en 1578, une livre de chandelle, trois pence et demi; en 1589, une chemise, un shilling huit pence; une livre de savon, huit pence; en 1590, une paire de souliers d'homme coûte un shilling six pence; une paire de bas, deux shillings huit pence; une paire de bas de soie, une livre sterling dix-huit shilling; une livre de poudre à canon, un shilling quatre pence.

Nous voyons dans un ouvrage publié en 1581 sous le titre de dialogues de Stafford, qu'il y eut alors une grande élévation dans les prix des articles nécessaires à la subsistance de l'homme et dans ceux relatifs à ses vêtements. Tous les personnages qui figurent dans ces dialogues s'accordent à dire qu'une grande hausse s'est opérée dans les prix de chaque objet durant la période que nous venons d'embrasser. « Je suis obligé, dit le chapelier, de donner à mes ouvriers deux pence de plus par jour que je n'avais coutume de faire, et malgré cela tous disent qu'il ne peuvent vivre. — Ceux d'entre nous, dit le chevalier, qui demeurent habituellement dans la province ne peuvent plus avec deux cents livres sterling par an entretenir la maison qu'ils défrayaient, il y a seize ans, avec deux cent marcs. Ne vous rappelez-vous pas, voisin, ajoute le chevalier en s'adressant à son fermier, qu'il y a trente ans, je pouvais acheter, pour quatre pence un cochon gras qui m'en coûte aujourd'hui douze; qu'un bon chapon coûtait alors trois ou quatre pence; un poulet, un penny; une poule, deux pence, tandis que ces volatiles coûtent aujourd'hui le double et le triple d'alors. Il en est de même pour le bœuf et le mouton et pour tous les autres articles nécessaires à notre usage journalier. Ainsi j'ai payé treize pence un bonnet que je suis obligé de payer aujourd'hui deux shillings six pence; le prix du drap est également beaucoup augmenté. Une paire de souliers me coûte aujourd'hui douze pence, et autrefois j'en avais une paire de meilleure qualité pour six pence. Maintenant je ne puis faire ferrer mon cheval que pour dix ou douze pence, et autrefois le prix ordinaire était de six pence. »

Le nombre des pauvres, et des mendiants fut considérable vers cette époque. Au quinzième siècle nous voyons le parlement diriger ses efforts pour guérir ou du moins pour

atténuer ce mal. Un statut est rendu sous le règne de Henri VII pour que les mendiants soient tenus de rester dans le *Hundred* où ils ont leur domicile et où ils sont connus. Ce statut leur alloue des secours, mais il leur défend de mendier ailleurs que dans leur *Hundred*, sous des peines sévères. Cette mesure n'apporta aucune amélioration; le paupérisme, surtout après la suppression des monastères, couvrit, comme une large plaie, toutes les parties du royaume. En 1530, le parlement déclare que dans toutes les provinces et les villes d'Angleterre le nombre des pauvres s'est considérablement accru et qu'il s'accroît de jour en jour davantage. En conséquence il ordonne que les pauvres impotents soient tenus d'avoir des licences qu'ils recevront des juges de paix pour mendier dans de certaines limites, et que tous les hommes et femmes qui seront trouvés en état de vagabondage et qui ne pourront justifier de leurs moyens d'existence soient saisis par les constables, attachés nus à une charrette pour être promenés dans cet état sur la place du marché et fouettés jusqu'au sang. Le vagabond devait être renvoyé ensuite au lieu de sa naissance ou dans celui où il avait résidé les trois dernières années de sa condamnation, muni d'un certificat attestant qu'il avait été fouetté, et il devait se mettre au travail. Il paraît que les étudiants des universités d'Oxford et de Cambridge allaient eux-mêmes mendier et se livraient fréquemment au vagabondage; car ce statut contenait une clause qui leur était relative. Il y était dit que les étudiants, qui allaient mendier sans une autorisation scellée du chancelier ou du vice-chancelier desdites universités, ainsi que les diseurs de bonne aventure et autres gens suspects, seraient punis du fouet de la manière indiquée plus haut. Cinq ans après, un autre statut est rendu par le parlement, dans lequel il est ordonné aux magistrats des villes et aux membres de la fabrique de chaque paroisse de prendre des mesures efficaces pour recueillir et se procurer des aumônes afin de venir en aide aux pauvres impotents. La loi donne ainsi une prime d'encouragement à la mendicité. Mais les peines prononcées contre les mendiants et les vagabonds valides augmentent en sévérité. Il y est dit que pour la première fois ils seront fouettés, et qu'après récidive ils auront l'oreille coupée, de manière à montrer à tous qu'ils ont été punis pour avoir enfreint les lois du royaume. Sous le règne d'Édouard VI, le paupérisme, malgré ces statuts, était devenu plus menaçant encore, et, comme à l'ordinaire, on redoubla de rigueur pour en arrêter le développement. Les statuts précédents furent rapportés, et il en fut rendu un nouveau en vertu duquel toute personne valide trouvée en état de vagabondage devait être employée au service de quiconque voudrait lui donner du pain et du travail. Dans le cas de fuite, le délinquant devait être marqué sur la poitrine d'un fer rouge portant la lettre V (sans doute pour indiquer le mot vilain), et rester en esclavage chez son maître pendant deux ans. Durant sa servitude son maître pouvait lui donner simplement du pain et de l'eau, lui refuser à son gré de la viande, le forcer au travail en le battant, en le mettant aux fers et l'obliger à tels travaux qui lui convenaient. Si l'esclave venait à prendre la fuite une seconde fois, il était marqué sur le front ou sur la pommette de la joue de la lettre S (*slave*, esclave) et restait en servitude pour le reste de ses jours; enfin, s'il prenait la fuite une troisième fois, il était considéré comme félon et, comme tel, il était puni de mort. Les mendiants des deux sexes, de l'âge de cinq à quatorze ans, pouvaient être arrêtés et être mis en apprentissage ou en service sans le consentement de leurs père et mère. S'ils prenaient la fuite, on les traitait en tous points comme des esclaves jusqu'à leur majorité.

En dépit de cette sévérité le paupérisme s'accrut encore. Le désordre

augmenta d'une manière si effrayante qu'en 1562 le parlement rendit une loi par laquelle on forçait chaque citoyen à contribuer en argent au soulagement de la misère des pauvres. La loi prononçait la peine de la prison contre toute personne qui se refuserait de payer sa part à cette contribution. C'est l'origine de la loi sur les pauvres qui a traversé les siècles et qui a soulevé tant d'agitations au sein des parlements du royaume. Cette loi augmentait la rigueur de celles qui avaient été rendues sous les règnes précédents, car elle refusait aux mendiants pris en récidive le privilége de se retirer dans les sanctuaires, privilége dont jouissaient les autres condamnés. La loi, qui pourvoyait à la subsistance des pauvres par des contributions forcées, fut établie d'une manière permanente dans la quarante-troisième année du règne de la reine Élisabeth. C'est ce dernier acte qui a servi de base à tout le système des lois sur les pauvres de l'Angleterre jusqu'aux changements qui ont eu lieu récemment.

La population de l'Angleterre était encore très-peu considérable, car dans toute la durée de cette période elle ne s'élève pas à plus de six millions d'individus. Voici comment elle est établie d'après diverses évaluations : suivant les relevés de la capitation qui furent faits en 1377, la population entière de l'Angleterre et de la principauté de Galles n'excédait pas à cette époque deux millions et demi d'individus. D'après les rôles militaires dressés en 1574, et en 1575 il paraît que le nombre des hommes propres au service s'élevait à 1,172, 674 individus; mais Harrisson, qui nous donne ce chiffre, ajoute que ce relevé fut fait avec tant de négligence, qu'au nombre des personnes qui y figuraient on aurait pu ajouter facilement un tiers. En doublant ce nombre on peut arriver à connaître le chiffre de la population mâle du royaume, ce qui la porterait à 3,125,000; en doublant ce chiffre pour la population féminine, on voit que la population totale du royaume était de 6,254,000. Les chiffres donnés par Harrisson s'accordent avec ceux de sir Walter Raleigh. Raleigh nous apprend qu'en 1583 il y eut une revue générale de tous les hommes capables de porter les armes et que le nombre s'en élevait à 1,172,000.

CHAPITRE II.

RELIGION.

Prépondérance du catholicisme sous le règne de Henri VII et dans la première partie du règne de Henri VIII. — Buchers de Smithfield. — Doctrines des premiers hérésiarques Anglais. — Mœurs dissolues du clergé catholique. — Frivolité de ses querelles. — Son opposition au pouvoir civil. — Wolsey; — protection qu'il donne aux catholiques. — Querelle de Henri VIII avec Luther. — Premières modifications du catholicisme. — Caractère de Crammer: — visite des monastères et leur confiscation. — Richesse de ces établissements. — Quelles étaient les doctrioes de la religion établie.

Durant le règne de Henri VII et la première partie du règne de son fils, la religion catholique était encore toute-puissante et constituait la religion de l'État. Comme il arrive souvent dans les institutions qui touchent aux dernières phases de leur existence, l'église de Rome brilla en ce moment d'un lustre éclatant. Il suffira de rappeler que cette époque fut celle du cardinal Wolsey, le prélat le plus puissant et le plus fastueux que l'Angleterre eût vu depuis Becket. Les fonctions les plus élevées et les plus importantes de l'État étaient alors en grande partie dans les mains des ecclésiastiques; c'était parmi eux que la couronne choisissait ses ministres au dedans et ses ambassadeurs au dehors. Cette préférence pour laquelle ils avaient lutté autrefois avec tant d'opiniâtreté lorsqu'ils la regardaient comme un droit qui leur était acquis, ils la devaient maintenant à la supériorité de leur intelligence. C'est principalement pour cette raison que le prudent et politique Henri VII, qui au fond n'était ni religieux ni superstitieux, s'entourait d'ecclésiastiques, et leur accordait son patronage.

Sous le règne de ce prince les

lois contre l'hérésie acquirent une rigueur à laquelle elles n'étaient point encore arrivées. L'Église s'arrogea le droit de disposer à son gré de la vie des hommes et de mettre à mort ceux dont elle désapprouvait les opinions religieuses. Mais la sévérité poussée à l'extrême ruine généralement une institution dépourvue de vigueur, au lieu de lui donner de la force.

Il était plus facile d'allumer les bûchers que de les éteindre. On vit des femmes braver l'horreur de ce supplice. La première qui fut brûlée périt en 1494, neuvième année du règne de Henri VII. Elle était veuve, se nommait Jeanne Boughton; elle avait plus de quatre-vingts ans. Fox nous apprend qu'elle était disciple de Wycliffe qu'elle regardait comme un saint. Quand on lui apprit qu'elle allait être brûlée, elle dit qu'elle était tellement aimée de Dieu et de ses anges qu'elle ne périrait point par le feu. Son exécution eut lieu à Smithfield, théâtre ordinaire de ces drames horribles, et dans la nuit ses cendres furent recueillies par ses coreligionnaires et distribuées entre eux. Dans quelques circonstances on se bornait simplement au simulacre de ces exécutions. Voici, d'après Fox, comment on procédait dans ces cérémonies. « Le 17 janvier 1497, dit-il, ce jour étant un dimanche, deux hommes, l'un nommé Richard Milderale, l'autre Jacques Sturdy, marchèrent devant la procession de St. Paul, portant des fagots, et se tinrent avec leur fardeau devant le prédicateur pendant tout le temps que dura son sermon. Quelquefois le patient, un fagot attaché au cou, était couvert de la tête aux pieds d'écriteaux sur lesquels on voyait des flammes dessinées. Les pécheurs endurcis étaient obligés de porter ces fagots durant l'espace de sept années. » La rigueur du châtiment dépendait en général du degré d'hérésie du coupable. Mais souvent il y avait un raffinement de cruauté dans ces supplices dont la pensée seule fait frémir. En 1506, un nommé William Tylesworth fut brûlé à Amersham, et sa propre fille fut obligée de mettre le feu au bûcher. Cette personne, son mari et environ soixante individus durent ensuite porter des fagots au cou et furent conduits dans cet état de ville en ville. Quelquefois on appliquait un fer chaud sur la joue du coupable. Dans ce cas on attachait le cou du patient à un poteau; ses mains étaient liées de manière à ce qu'il ne pût bouger; puis on lui appliquait le fer rougé sur le visage, « afin, dit Fox, qu'il portât ostensiblement sur lui l'empreinte de l'image de notre Seigneur Jésus-Christ. »

Les opinions particulières des hérétiques anglais de cette époque peuvent être appréciées par l'instruction à laquelle furent soumis plusieurs d'entre eux devant Arundel, évêque de Litchfield et de Coventry (de 1496 jusqu'à 1502). La plupart et les principales de ces doctrines avaient une grande analogie avec celles qui furent proclamées quelque temps après par Luther et les autres réformateurs protestants. Dans un grand nombre de cas les accusés professaient un profond mépris pour l'ancienne religion, qu'ils attaquaient de la manière la plus irrévérencieuse et avec beaucoup d'âcreté. John Blomstone fut traduit devant le primat pour avoir dit qu'il y avait autant de vertu dans une herbe que dans l'image de la Vierge; que c'était folie d'aller en pèlerinage à l'image de Notre-Dame de Duncastre, de Walsingham ou de la tour de la cité de Coventry; qu'un homme pouvait adorer la Vierge Marie au coin du feu de sa cuisine aussi bien que dans ces divers endroits, parce que ces images étaient comme les pierres, des choses inanimées. Un nommé Richard Hegham, hérétique de Coventry, fut accusé d'avoir dit que si on mettait au feu l'image de Notre-Dame de la Tour, elle ferait un bon feu.

Les murmures précurseurs de la réforme commençaient à se faire entendre. Un cri d'improbation s'élevait surtout contre les mœurs dissolues des membres du clergé. Les hauts fonctionnaires de l'Église, effrayés eux-mêmes du désordre, résolurent

de corriger le mal ou d'y porter remède. Un concile se réunit à Cantorbery au mois de février 1487, et l'on y prononça des réprimandes sévères contre les coupables. Ces réprimandes s'adressaient principalement au clergé de Londres, que l'on accusait de passer tout son temps à la taverne et dans les tabagies; de se vêtir comme les laïques et de laisser croître les cheveux de manière à cacher la tonsure. Le primat publia ensuite une lettre pastorale, dans laquelle il défendait au clergé de porter de la soie, des robes ouvertes sur le devant et des ceintures brodées. Les vices et la débauche des moines devinrent si notoires qu'en 1490 Innocent VIII rendit une bulle dans laquelle, après avoir parlé de la vie dissolue que menaient en général tous les ordres monastiques en Angleterre, il ordonnait à l'archevêque Morton d'inviter les supérieurs de tous les couvents à se réformer ainsi que les moines qui étaient sous leurs ordres. « Dans le cas où cette admonestation restera sans effet, disait le pape, vous procéderez à des mesures plus décisives. » Morton envoya en conséquence des lettres à tous les supérieurs des maisons religieuses du royaume. L'une d'elles, qui nous a été conservée, était adressée à l'abbé de Saint-Alban. L'archevêque reprochait à l'abbé d'avoir rempli deux couvents qui étaient dans le voisinage, de filles et de femmes perdues, après en avoir chassé les véritables religieuses. Il accusait l'abbé et ses moines d'entretenir ouvertement des concubines et de fréquenter habituellement des mauvais lieux. L'archevêque nommait par leurs noms quelques-unes des femmes et leurs amants. Il accusait en outre les moines de sodomie, d'usure, et leur reprochait de s'approprier la vaisselle et les ornements précieux de l'Église et d'enlever même les joyaux de la châsse de leur patron.

La frivolité des querelles auxquelles se livraient plusieurs ordres monastiques et l'âcreté qu'ils apportaient dans leurs discussions n'étaient point non plus de nature à augmenter la considération du clergé. Deux grand corps ecclésiastiques étaient à cette époque divisés sur un point de doctrine fort peu important selon nous. Les franciscains soutenaient que la Vierge Marie avait été conçue sans le péché originel; les dominicains, leurs rivaux, affirmaient de leur côté que la Vierge Marie avait été conçue de la même manière que tous les autres enfants d'Adam, mais ils admettaient que, dans le sein de sa mère, elle avait été sanctifiée et purifiée du péché originel. En conséquence, ils protestaient contre la célébration de la conception de la Vierge et prêchaient que c'était commettre une hérésie que d'affirmer que la Vierge Marie avait été conçue sans le péché originel. En 1476, le pape Sixte IV voulut faire cesser la querelle, en se déclarant en faveur des franciscains; mais, n'ayant point réussi à imposer silence aux dominicains, il lança une bulle par laquelle il condamnait comme hérétiques et comme passibles de la peine d'excommunication tous ceux qui refuseraient de reconnaître l'immaculée conception de la Vierge. Cette mesure rendit les dominicains plus prudents, mais elle ne les convainquit point, et ils firent une guerre sourde à leurs adversaires.

Indépendamment de ces rivalités et de ces querelles, le clergé avait eu l'imprudence de s'engager dans une lutte contre le pouvoir civil et l'opinion publique. Après l'abrogation des constitutions de Clarendon, la franchise de la juridiction civile avait été regardée comme définitivement acquise à tous les ecclésiastiques; mais les difficultés que présentait cette franchise pour atteindre et punir les coupables, soulevait continuellement de vives réclamations. Sous le règne de Henri VIII le parlement rendit un statut qui refusait le bénéfice de ce privilége à toute personne du clergé accusée de meurtre ou de vol. Ce statut, qui avait été adopté par la chambre des lords, le 26 janvier 1513, rencontra une forte opposition dans le clergé, qui le regarda comme

un empiétement aux privilèges de l'Église et comme une injure qu'il ne pouvait ni endurer ni pardonner. L'abbé de Winchelcomb se distingua surtout parmi les opposants par sa hardiesse et sa violence. Dans un sermon prêché par lui à Paul-Cross, il déclara le statut contraire aux lois divines, et affirma que tous ceux qui lui avaient donné leur consentement étaient passibles des censures ecclésiastiques. Ce discours ayant excité une vive agitation dans les classes élevées de la société, Henri voulut que la question fût débattue en sa présence et celle de ses ministres qui n'appartenaient point à l'Église. L'abbé de Winchelcomb était le champion du clergé, et le docteur Henri Standish celui des cours civiles. Comme il était aisé de le prévoir, les deux partis se séparèrent sans avoir rien terminé.

Une circonstance inattendue embrouilla l'affaire et donna une nouvelle âcreté à la querelle. En 1514, un citoyen de Londres, nommé Richard Hunne, qui exerçait la profession de tailleur, perdit un enfant en bas âge, et le curé de la paroisse de Middlesex, dans laquelle il vivait, réclama le drap mortuaire comme lui appartenant, attendu que l'enfant était mort dans sa paroisse, où il avait été élevé. Hunne repoussa ces prétentions, et ayant été traduit devant la cour spirituelle par le curé, il lança, sur l'avis de son conseil, un writ de *præmunire* contre son adversaire, pour l'avoir traduit, lui, sujet du roi, devant une juridiction étrangère. Cette mesure remplit d'indignation et de fureur le clergé, qui, n'écoutant que sa colère, accusa Hunne d'hérésie et le fit enfermer dans la tour des Lollards à Saint-Paul. Le tailleur fut bientôt après examiné par Fitz-James, évêque de Londres, qui lui posa quelques questions relativement à l'hérésie dont il était accusé, et Hunne ayant répondu à ces questions d'une manière qui le compromit, on le renvoya en prison, où, deux jours après, il fut trouvé mort suspendu à un crochet au plancher. Les personnes qui étaient chargées de le garder déclarèrent qu'il s'était pendu lui-même; mais l'enquête du *coroner* donna un résultat tout différent. Quand les jurés vinrent à examiner le corps, ils déclarèrent qu'ils l'avaient trouvé suspendu à une corde qui était peu tendue; qu'ils avaient vu des ecchymoses à son cou, qu'ils supposaient avoir été faites par une chaîne de fer, car la peau était toute coupée; que le corps portait des traces de violences, et qu'on y voyait des taches de sang; qu'en conséquence, ils déclaraient le sonneur de cloches et un autre serviteur de l'évêque, chargés de la garde du tailleur, coupables du crime que l'on voulait attribuer à Hunne lui-même.

Pendant que cette enquête avait lieu, l'évêque de Londres et son clergé commençaient un autre procès contre le corps du défunt et le déclaraient coupable d'hérésie. En conséquence de cette condamnation le cadavre du malheureux tailleur fut envoyé à Smithfield, où il fut brûlé. Cet acte de barbarie révolta tellement l'opinion publique que le parlement s'empara aussitôt de l'affaire et rendit aux enfants de Hunne les biens de leur père, qui leur avaient été enlevés par suite de sa condamnation. Cette décision ne servit qu'à accroître l'animosité des deux partis. L'évêque appela devant la juridiction ecclésiastique le docteur Standish, qui dans le débat soutenu contre le clergé, en présence du roi et de sa cour, avait défendu la cause du pouvoir civil, et lui demanda compte de quelques paroles qu'il avait prononcées dans son discours. Standish se plaignit au roi; mais le clergé prétendit qu'il n'attaquait point le docteur comme avocat du roi, mais bien pour certains discours antireligieux qu'il avait prononcés à Saint-Paul et dans d'autres lieux. Le clergé fit ensuite un appel à la conscience de Henri, enfin qu'il n'intervint point dans le débat pour enlever le délinquant à la justice. Henri n'avait point encore ce caractère de despotisme qui le distingua plus tard. Se voyant pressé par le clergé, mais sollicité

d'un autre côté par son parlement, il se trouvait dans une grande perplexité; aussi, dans l'intérêt de sa conscience, ordonna-t-il à tous les juges et aux membres spirituels et temporels de son conseil, ainsi qu'à plusieurs membres du parlement, de se réunir à Blackfriars, pour y voir vider le débat. Les juges déclarèrent à l'unanimité que tous ceux qui avaient pris part à la procédure intentée à Standish s'étaient rendus passibles des peines portées par l'acte de *præmunire*. L'affaire fut reprise, et le cardinal Wolsey, au nom du clergé, demanda au roi que l'affaire fût portée au tribunal du pape à Rome pour recevoir une décision finale. Henri répondit : « Nous sommes roi d'Angleterre, par la permission et la volonté de Dieu, et les rois d'Angleterre, dans les temps passés, ne reconnaissaient d'autre supérieur que Dieu seul. En conséquence, sachez bien, messieurs du clergé, que nous maintiendrons les droits de notre couronne ainsi que ceux de notre juridiction temporelle, en ceci comme en toute autre chose, et d'une manière aussi large que l'ont fait avant nous nos ancêtres. Quant à vos décrets, nous sommes bien convaincu, messieurs du clergé, que vous dénaturez l'esprit et la lettre de plusieurs d'entre eux, et que vous les interprétez à votre gré, comme cela nous a été démontré par plusieurs membres de notre conseil. Mais nous ne permettrons pas de telles infractions, et nous nous conduirons en cela comme l'ont fait nos prédécesseurs. » De nouvelles supplications ayant été faites au roi pour que l'affaire fût portée en cour de Rome, Henri resta inébranlable, et le clergé, cédant à l'orage, crut convenable de faire des avances pour entrer en arrangement. On convint donc que l'évêque de Londres se constituerait prisonnier pour être mis en jugement; que lui-même ne réclamerait pas en sa faveur le bénéfice d'une cour eclésiastique, mais que lorsque la formule ordinaire qui commence tous les procès criminels lui serait posée : « Êtes-vous coupable ou non coupable? il répondrait, « Non coupable, » et que l'avocat de la couronne, satisfait de cette soumission, le renverrait absous des charges portées contre lui et lui rendrait la liberté. La procédure se poursuivit de cette manière, et l'évêque de Londres quitta immédiatement la capitale, où il ne reparut plus. Ce fut un coup fatal porté au clergé, car la haine populaire ne fit qu'augmenter contre lui.

Cependant tout le temps que le cardinal Wolsey resta en faveur, l'église catholique n'eut rien à craindre pour sa sécurité. Nous avons dit dans notre partie politique comment ce magnifique cardinal avait su gagner les bonnes grâces du roi, et quel ascendant il avait pris sur lui. Longtemps Wolsey fut plus roi que Henri lui-même. « Le roi, nous dit Cavendish, biographe de Wolsey, avait conçu pour son favori la plus vive affection, principalement parce qu'il était le membre du conseil qui mettait le plus d'ardeur et de promptitude à accomplir ses volontés et ses désirs. Toutes les fois que ses conseillers, pour être fidèles à leur charge, l'invitaient à recourir à son conseil pour y entendre les mesures que l'on voulait adopter dans les affaires importantes, le roi ne paraissait nullement satisfait; car il ne pouvait supporter de faire une chose qui était contraire à son bon plaisir. Quelques-uns lui conseillaient de laisser de côté ses plaisirs pour se livrer aux affaires, mais l'aumônier lui persuadait le contraire, ce qui le lui faisait aimer chaque jour davantage. » Cependant la grandeur même de Wolsey, tout en donnant une protection puissante à l'Église, contribua à hâter sa chute. Ses ennemis étaient nombreux; son arrogance et son avidité lui avaient même aliéné un grand nombre des membres du clergé, et la haine que le public lui portait s'étendit naturellement sur le corps dont il était le principal chef.

Le premier pas était donc fait sous Henri VIII; c'était le plus important et le plus difficile, et à ce titre Henri

peut être regardé comme le véritable auteur de la réforme. En effet, ni ses prédécesseurs ni ses successeurs ne réalisèrent autant de choses que lui à cet égard. Wycliffe et ses disciples, par leurs prédications et leurs écrits, ébranlèrent, il est vrai, les fondements de l'antique édifice. Mais Cranmer et les autres réformateurs du règne de Henri commencèrent à fonder l'édifice nouveau et à lui donner des bases solides. Quelle part eurent à ce grand œuvre Édouard et Élisabeth? Ils semèrent simplement dans un champ déjà défriché. Mais, chose remarquable, dans tout ce que fit Henri, en matière de religion, on remarque qu'il n'agissait que d'après les circonstances de sa position personnelle. L'histoire de la réforme anglaise est l'histoire des caprices du caractère de ce prince, de ses penchants et de ses inimitiés; des flatteries qu'on lui adressait d'un côté et des provocations qu'il recevait de l'autre; des difficultés pécuniaires dans lesquelles il était engagé; de ses amours, de ses jalousies et de ses soupçons, et enfin de l'influence de son état physique. Il est important, pour donner plus de clarté à notre récit, de récapituler dans leur ordre naturel les principaux événements qui signalèrent cette grande révolution morale et politique.

Ce fut huit ans après son avénement au trône que Martin Luther donna le premier signal de son insurrection contre l'eglise catholique. L'illustre réformateur allemand appartenait à l'ordre des moines augustins et enseignait la philosophie dans l'université de Wittemberg. En 1517, un moine dominicain, nommé Tetzel, vint dans cette ville avec des lettres d'Albert, archevêque de Magdebourg, pour y vendre des indulgences. Luther était dans la force de l'âge, il n'avait que trente-quatre ans, et jusqu'alors il s'était distingué par la ferveur de son zèle pour la religion catholique. Cependant ce trafic des indulgences lui déplut, et il nia qu'on pût obtenir la rémission de ses péchés par l'achat de ces sortes de grâces. Lorsque Tetzel et ses associés cherchaient à en étendre la vente, Luther, le premier, exposa la tromperie d'un pareil commerce, et publia ensuite quatre-vingt-quinze propositions dans lesquelles il réfutait la doctrine des indulgences et s'engageait à soutenir dans un débat public les arguments qu'il avait avancés. Ce débat n'eut point lieu, mais les quatre-vingt-quinze propositions de Luther furent lues avec avidité dans toute l'Allemagne. Alors Léon X, qui occupait la chaire de Saint-Pierre, somma Luther de comparaître à Rome dans les soixante jours (juillet 1518) pour y entendre sa décision suprême sur les doctrines nouvelles. Cependant, sur les représentations de Luther lui-même, le pape consentit à faire vider le débat à Augsbourg, où Luther parut devant le cardinal Cajetano, son légat. Cajetano, après un effort inutile de logique pour confondre Luther, le somma de renier son hérésie par déférence pour le saint-siége; Luther refusa, et craignant d'être arrêté, il quitta secrètement Augsbourg. Il lui était impossible de reculer après s'être avancé aussi loin, et, protégé par Frédéric, électeur de Saxe, il demanda à être entendu devant un concile général, en proclamant la supériorité d'un pareil tribunal sur celle du pape (1519). Le 15 juin 1520, le pape rendit une bulle mémorable par laquelle il condamnait comme hérétiques quarante et une des propositions de Luther; défendait à toutes personnes de les lire sous peine d'excommunication; ordonnait à tous ceux qui les avaient en leur possession de les jeter aux flammes, et prononçait contre leur auteur une sentence d'excommunication avec toutes ses peines tant spirituelles que temporelles, dans le cas où il ne renierait pas publiquement ses erreurs et ne brûlerait pas ses livres dans l'espace de soixante jours. Luther répondit à cette bulle en déclarant que le pape était l'antechrist et en engageant tous les princes chrétiens à se-

couer le joug de Rome; et quand il apprit que ses livres avaient été brûlés à Rome, il fit brûler les volumes de la loi canonique sur la place publique de Wittemberg, en présence des professeurs et des étudiants de l'université et d'une foule de spectateurs.

Cette démonstration énergique fut vivement applaudie par les uns et sévèrement condamnée par les autres; aussi pendant quelque temps la rivalité des deux religions devint-elle le principal moteur de la politique européenne. L'un des premiers actes de Charles-Quint fut de convoquer à Worms (6 janvier 1521) une diète extraordinaire pour renverser les nouvelles doctrines. Luther se présenta devant la diète pour y défendre ses opinions religieuses et sa conduite; mais on le déclara, comme hérétique, excommunié, privé de tous les droits dont il jouissait en sa qualité de sujet de l'Empire, et on defendit à tous les princes de l'Allemagne de le protéger après l'expiration du terme spécifié dans le sauf-conduit sous la protection duquel il s'était présenté à la diète. Il se réfugia à la cour de l'électeur Frédéric, qui lui servit de protecteur et d'ami: Frédéric l'enferma dans la forteresse de Wartburg, où il le tint caché pendant neuf mois. Mais déjà ses doctrines retentissaient dans tous les royaumes de la chrétienté.

Ce fut à cette époque que Henri VIII voulut rompre une lance avec le réformateur allemand, en publiant un livre dans lequel il réfutait les doctrines de Martin Luther contre les indulgences. Ce livre fut présenté, sur l'avis du cardinal Wolsey, au pape Léon X, qui, en témoignage de son affection, donna au roi le titre de défenseur de la foi, et plaça le livre dans la bibliothèque du Vatican. L'ouvrage, imprimé à Londres la même année, dans un format in 4°, portait ce titre : « Assertio septem sacramentorum adversus Martin Luther. » Défense des sept sacrements contre Martin Luther). Henri, flatté du titre que le pape venait de lui donner et de l'accueil fait à son livre, se montra zélé catholique, et sur les conseils de Wolsey, il ordonna la suppression, dans tout son royaume, de tous les livres hérétiques qu'on apportait du continent et qui commençaient à s'y propager considérablement.

Luther répondit immédiatement au livre de Henri; mais il le fit avec une grande violence et d'une manière qui dut être bien sensible à la vanité de ce prince; car non seulement il critiqua la logique de son royal adversaire, mais il nia qu'il fût lui-même l'auteur du livre dont il était si vain. Quelque temps après, Luther écrivit une lettre au roi (septembre 1525), dans laquelle il cherchait à excuser l'âcreté qu'il avait mise dans sa réponse. « Si j'ai répondu comme j'ai fait, disait-il dans cette lettre, c'est que j'ai appris par des témoignages dignes de foi, que ce livre qui m'était envoyé au nom du roi, n'était pas réellement l'œuvre de Votre Majesté, comme voudraient le faire entendre d'audacieux sophistes, qui cherchent à spéculer sur le nom de Votre Majesté. » Luther aurait dû savoir que si Henri n'était pas réellement l'auteur du livre, du moins qu'il en réclamait la paternité, et qu'en lui disputant ce titre, il faisait une blessure profonde à sa vanité. Henri répondit immédiatement et fit précéder cette pièce d'une préface avec cette dédicace : « Au lecteur pieux. » Henri, faisant allusion à la lettre qu'il venait de recevoir et aux efforts de son auteur pour captiver ses bonnes grâces, disait qu'il n'était point assez fou pour se laisser duper par les flatteries d'un moine étourdi, ni assez inconstant pour se laisser entraîner en dehors de la bonne voie. « En conséquence, ajoutait-il, j'ai répondu à toutes les parties de la lettre de Luther, dans le but de montrer Luther tel qu'il est, non-seulement à lui-même, mais au monde entier. »

Cependant au bout de quelques années (1527), l'amour que Henri ressentit pour Anne de Boleyn commence à opérer un grand changement

dans ses dispositions envers l'église de Rome. Fatigué de Catherine, dont il était l'époux depuis dix-huit ans, il supplie la cour de Rome de le débarrasser par un divorce de cette reine, et de faire Anne de Boleyn reine à sa place; puis, voyant ses efforts inutiles, il déclare que l'Angleterre ne sera plus désormais une contrée papiste. Nous avons dit comment, en 1529, Cranmer suggéra au roi l'idée de rompre son mariage avec Catherine, sans demander le consentement du pape, et comment l'affection et la confiance du roi furent retirées à Wolsey et passèrent au nouveau conseiller. L'année suivante, une proclamation royale défendit l'introduction dans le royaume, des bulles du pape, sous peine de la prison. La couronne, qui jusqu'alors avait protégé le clergé catholique, se mettait en hostilité ouverte avec lui. En 1531, le clergé fut cité à comparaître devant la cour du banc du roi, pour avoir, au mépris de la loi, reconnu l'autorité de Wolsey, qui était en disgrâce, comme légat du pape; et il ne fut relevé des peines de l'acte de *præmunire* qu'il avait encourues qu'après avoir consenti à payer une forte amende et reconnu le roi pour chef suprême de l'Église d'Angleterre. En 1535, le parlement abolit le payement des annates à la cour de Rome. C'est de ce statut mémorable que date, à proprement parler, le commencement de la réforme. Aussitôt les innovations ecclésiastiques se succédèrent avec une grande rapidité. Les réformateurs anglais prirent le titre de protestants. On publia des statuts qui déclaraient que les paroles prononcées contre l'autorité de *l'évêque de Rome,* car c'est ainsi qu'on désignait maintenant le pontife romain, ne seraient plus traitées d'hérésie. On défendit tous les appels en cour de Rome. On abolit la présentation des évêques et des archevêques au siége de Rome, et leur consécration par l'autorité du pape. L'élection de ces hauts fonctionnaires ne put être faite que par des chapitres qui devaient se réunir avec l'autorisation du roi et par des lettres missives dans lesquelles on leur indiquait la personne qui devait être élue. Le denier de Saint-Pierre et les autres taxes payées jusqu'à ce jour à la cour de Rome furent abolis. Le roi fut ensuite déclaré par son parlement (novembre 1534) chef suprême sur la terre de l'Église d'Angleterre. Il avait le droit de réformer et de corriger, de sa propre autorité, toutes les hérésies; les annates ainsi que les dîmes de tous les bénéfices ecclésiastiques étaient dévolues à la couronne. Nous avons dit que la suprématie du roi fut vivement disputée et qu'elle coûta la vie à deux illustres victimes, l'évêque Fisher et sir Thomas More.

Cromwell était l'un des principaux instigateurs de ces mesures; ce fut lui qui eut la plus grande part à l'établissement de l'église anglicane. Diversement jugé, l'éloge et le blâme lui ont été prodigués sans justice et sans mesure. Sa conduite ne fut pas toujours droite, et il manqua de cette fermeté de caractère à l'aide de laquelle des hommes de talent plus ordinaires peuvent toujours commander le respect; mais sa renommée s'est épurée dans les flammes du bûcher.

Suivant l'historien Strype, ce fut la résistance des moines bénédictins aux mesures prises par le roi qui suggéra à Cranmer l'idée d'examiner avec soin leur vie intérieure et de nommer des commissaires chargés de visiter tous les couvents et les sociétés religieuses, pour s'enquérir des mœurs et de la conduite de leurs habitants. La visite commença en octobre 1535, et non-seulement les monastères, mais toutes les églises collégiales, les hôpitaux, les cathédrales ainsi que les bâtiments appartenant à l'ordre des chevaliers de Jérusalem, furent successivement passés en revue. Le but avoué de ces visites était de réformer les mœurs dissolues des moines, mais au fond, on voulait ruiner leur crédit dans l'esprit du peuple. Le résultat de cette première visite fut de livrer à la couronne six ou sept établissements religieux qui s'étaient tellement obérés, que leur ruine était imminente. Quel-

ques mois après, le parlement rendit un statut qui supprimait toutes les maisons religieuses dont le revenu annuel était moindre de deux cents livres, et donnait à la couronne les terres, les revenus, le bétail, la vaisselle, les bijoux, etc., appartenant auxdits établissements. Cet acte anéantit d'un seul coup trois cent soixante-seize monastères, et augmenta les revenus de la couronne d'une somme de trente-deux mille livres sterling par an, indépendamment d'autres dépouilles dont la valeur dépassait cent mille livres sterling.

L'année suivante, il y eut une nouvelle visite pour les monastères restants; il paraît qu'il s'éleva des plaintes nombreuses contre les visiteurs. L'historien Burnet rapporte qu'ils s'entendaient avec les abbés et les prieurs pour tromper le roi, et qu'ils se partageaient secrètement une grande partie de la vaisselle et des bijoux. Le même historien nous dit que l'abbesse de Chempstow se plaignit de ce que l'un des visiteurs avait débauché ses nonnes. Quand il n'y avait point de charges suffisantes pour supprimer un monastère ou un couvent, il était d'usage de faire peser sur ces établissements une taxe annuelle. Les nonnes du couvent de Styxwold, contre lesquelles on n'alléguait aucune charge, condamnées à payer une amende annuelle de trente-quatre livres sterling, s'adressent à l'un des visiteurs pour être relevées de cette taxe, en ces termes : « Bon monsieur Keneage, disent-elles, nous vous prions avec humilité, au nom de Dieu et par charité, de nous servir d'intermédiaire auprès de milord du sceau privé (Cromwell) et de prier Sa Majesté de nous remettre ladite pension annuelle de trente-quatre livres sterling; autrement nous ne pourrions vivre et payer au roi la dite somme. Nous sommes dix-huit nonnes et une sœur dans notre maison, indépendamment des domestiques, ce qui forme un total de cinquante personnes. L'an passé, nous avons livré notre fortune et notre bétail; c'était là ce qui nous faisait vivre et ce qui était notre principale ressource. Si par la bonté de milord du sceau privé, nous obtenons la remise de ladite pension, nous redoublerons d'activité et vivrons pauvrement en servant Dieu. De plus, nous prierons chaque jour pendant notre vie pour Sa Majesté, pour Milord du sceau privé et pour vous. »

L'avidité de Henri devenait insatiable; une fois entré dans la carrière des spoliations, il ne s'arrêta plus. C'est ainsi que les monastères d'Angleterre furent tous supprimés les uns après les autres. Six cent quarante-quatre couvents, quatre-vingt-dix colléges, cent dix hôpitaux et deux mille trois cent-soixante-quatorze établissements religieux, furent annexés aux domaines de la couronne. Le revenu annuel des établissements supprimés a été évalué par quelques historiens à cent trente mille livres sterling; mais l'historien Burnet affirme que ce revenu était dix fois plus considérable. Les joyaux, la vaisselle et des marchandises de toutes espèces ne sont point compris dans cette évaluation. Pour rendre la mesure populaire, on disait que l'intention du roi était de décharger ses sujets du service militaire et des taxes qui pesaient sur eux; qu'avec les revenus des établissements supprimés, on allait créer quarante nouveaux comtes, soixante barons, trois mille chevaliers, et qu'on lèverait une armée de quarante mille hommes. On promettait encore que de larges sommes seraient distribuées aux pauvres, et que des prédicateurs, grassement rétribués, allaient être envoyés dans toutes les parties du royaume pour y prêcher la véritable religion. « Mais aucune de ces promesses ne se réalisa, dit l'historien Strype. Il n'y eut aucune provision pour les pauvres, on ne donna aucun ordre pour prêcher les doctrines nouvelles; car la majeure partie des revenus que l'on avait accaparés furent dépensés au jeu, dans des mascarades et des banquets. »

La confiscation des monastères fut

suivie de plusieurs réformes importantes : l'une d'elles fut la traduction en anglais des saintes Écritures. Wycliffe avait traduit l'Ancien et le Nouveau Testament en anglais vers la fin du quinzième siècle, et Cranmer affirme qu'il y en avait une version en langue saxonne; mais ces ouvrages se ressentaient du catholicisme de l'époque. Une traduction anglaise du Nouveau Testament fut faite par William Tyndal et par un moine du nom de Roi; elle parut en un volume in-8°, à Anvers, dans l'année 1526. L'édition se composait de quinze cents exemplaires, qui tous étaient destinés à être expédiés pour l'Angleterre, où elle trouva un débouché rapide. Cette traduction, comme les précédentes, n'était point encore irréprochable. En 1536, le parlement, sur la motion de Cranmer, adressa une pétition au roi, afin qu'il donnât des ordres pour qu'on traduisît la Bible en anglais. Après quelque hésitation, cet ordre fut donné. L'année précédente, il avait paru sur le continent une traduction complète de la Bible en anglais par Miles Coverdale. On la présenta à Henri, qui la donna à lire à plusieurs évêques. Quelque temps apres, il leur demanda leur opinion sur cette bible. « Elle renferme beaucoup de fautes, dirent-ils! — Contient-elle des hérésies? reprit le roi. — Nous n'en avons trouvé aucune, répondirent-ils. — Alors, s'écria Henri, laissez-la circuler parmi mon peuple. » On se disposa pourtant à faire une nouvelle traduction, et ce travail fut confié à Cranmer, qui s'associa, dit-on, Coverdale. Cette bible, qui est connue sous le nom de Bible de Cranmer, ou « la grande Bible, « forme un in-folio. Sur la couverture on voit une gravure sur bois de la plus grande beauté. L'artiste y a représenté Henri donnant des exemplaire de cet ouvrage à l'archevêque Cranmer et à Cromwell.

Des ordres furent aussitôt donnés par Cromwell pour que chaque paroisse eût à se pourvoir avant un jour désigné, d'un exemplaire de la Bible. L'édition étant peu considérable, ces ordres ne purent être exécutés. Mais en 1541 il y eut une réimpression, et le roi rendit une ordonnance qui enjoignait de nouveau à chaque paroisse de se pourvoir d'une bible, sous peine d'amende, si avant le jour de la Toussaint de l'année courante l'ordre n'était pas exécuté. Ces bibles, d'un fort volume, devaient être reliées avec soin et ne point dépasser le prix de douze shillings. On les plaçait aux piliers des églises où elles étaient retenues par une chaîne, et on chargeait les personnes qui avaient une voix forte de les lire à ceux qui venaient à l'église pour s'en édifier. Cette Bible n'était pas encore satisfaisante; il y eut des attaques violentes portées contre la manière dont elle avait été traduite; des erreurs furent signalées. On rapporte qu'à cette occasion Gardiner proposa que certains mots fussent laissés en latin, sous prétexte qu'ils ne pouvaient se traduire en anglais. Le but de Gardiner était, dit-on, de faire une traduction qui fût inintelligible pour le peuple. Mais son projet fut déjoué par Cranmer, qui engagea le roi à soumettre les deux traductions existantes à l'examen des deux universités. Cet avis plut au roi, mais la majorité des évêques se prononça contre cette décision, et il n'y eut rien de fait.

Dans le cours de l'année 1503, Henri écrivit et publia lui-même un traité en latin contre la tyrannie et l'impiété de *l'évêque de Rome* (De potestate christianorum regum in suis ecclesiis contra pontificis tyrannidem et horribilem impietatem). Dans ce livre Henri déclame contre l'autorité du pape; cependant, à l'exception d'une seule doctrine, celle qui est relative à la suprématie du souverain pontife, l'ancienne profession de foi de la nation ne subit point d'altération sensible dans aucune partie. Cette même année, Henri lança une proclamation sévère contre l'importation des livres qu'on nommait hérétiques. Parmi ces livres figuraient le Nouveau Testament de Tyndal, les divers traités de Luther, de Huss, de Zuingle et de plusieurs

autres réformateurs du continent. Dans le cours de cette année et des années suivantes, plusieurs personnes furent condamnées à mort pour avoir importé et répandu dans le royaume de pareils livres.

On peut juger, toutefois, par le fait suivant, combien était capricieux et personnel le jugement de ceux qui condamnaient ces livres. Dans le nombre il y en avait un qui avait le titre suivant : « Supplique des mendiants. » C'était l'œuvre d'un nommé Simon Fish, qui avait été obligé de quitter l'Angleterre pour l'avoir publié. L'auteur faisait parler les mendiants de l'Angleterre et leur faisait adresser une supplique au roi, dans laquelle ils se plaignaient du clergé en général, et principalement des moines mendiants, qui, disaient-ils, récoltaient en aumônes 430,000 livres sterling par an, et leur enlevaient ainsi une grande partie des secours auxquels ils pouvaient prétendre à meilleur titre. Le livre fut envoyé à Anne de Boleyn, qui le remit ensuite dans les mains du roi, et Henri en fut si satisfait qu'il envoya chercher immédiatement la femme de Fish et l'invita à faire revenir son mari en Angleterre, en lui disant qu'aucun mal ne lui serait fait. Mais quelque temps après le même livre lui ayant été présenté de nouveau, Henri prétendit ne l'avoir jamais lu, et après une longue pause, il dit d'un air significatif : « Lorsqu'un homme détache une pierre de la base d'un vieil édifice, il court le risque de le faire écrouler tout entier sur sa tête. »

Ce fut vers l'année 1534, à l'époque où la sainte fille de Kent et ses disciples furent mis à mort, que Henri commença à montrer des tendances prononcées pour le protestantisme et les doctrines des réformateurs. Il prit à cette époque pour l'un de ses chapelains le fameux Latimer, qui lui fut recommandé, dit-on, par Cromwell et le docteur Butts, son médecin. Latimer, on le sait, était fortement attaché aux doctrines de la réforme. Disons quelques mots sur ces doctrines et les rites de la religion mixte qui était alors professée par les sommités du pouvoir en Angleterre. Les dix commandements de Dieu différaient un peu de ceux de l'Eglise catholique; ce que les protestants appellent le second commandement était regardé par les catholiques comme partie intégrante du premier. Les autres avaient une teinte protestante. L'*Ave Maria* ou Salutation de la Vierge commençait par cet exorde : « Avant toutes choses, que chacun soit averti qu'il ne peut placer aucune confiance ni espérance dans la mère de Dieu, car l'espérance et la confiance sont dues à Dieu seul. » A la fin de l'*Ave Maria* le lecteur était encore averti que dans les paroles qu'il venait de prononcer, il n'y avait d'exprimées que des louanges, et que ces louanges ne pouvaient point être regardées comme une prière. Les litanies, qui avaient un exorde du même genre, conservaient toutes les apostrophes adressées à la Vierge, aux anges, au douze apôtres, aux martyrs, aux confesseurs et aux vierges, dans lesquelles le catholique a coutume d'invoquer l'intercession de ces personnes en sa faveur auprès du Tout-Puissant. Ces prières, ainsi que les matines et les sept psaumes de la pénitence, étaient en anglais. On attaquait la superstition des personnes qui croyaient en portant sur elles des scapulaires, des chapelets, des images, etc., se soustraire aux dangers auxquels la vie humaine est exposée; de même que les prières pour les morts et la doctrine consolante du purgatoire.

Quelques représentations furent faites à Henri par les princes protestants de l'Allemagne (1536). Ils lui demandaient d'adopter la doctrine de la foi nouvelle telle qu'elle avait été établie à la fameuse confession d'Augsbourg. Henri répondit que depuis longtemps son intention était d'accepter la bible protestante et de se soumettre aux véritables doctrines; « Mais, ajoutait-il, étant reconnu pour un prince de quelque savoir, et ayant dans mon royaume des personnes

haut placées par leurs connaissances, il m'est impossible d'accepter les doctrines de la confession d'Augsbourg sans préalablement en avoir discuté le mérite. » En conséquence, il invitait les princes allemands à lui envoyer quelques-uns de leurs savants les plus instruits pour s'entendre avec lui et les savants de l'Angleterre, et établir une union et une concorde parfaites dans la foi. Mais la fin tragique d'Anne de Boleyn arrêta cette négociation.

Bientôt après, un grand débat eut lieu à l'égard de l'établissement des nouvelles doctrines religieuses. Cromwell, en qualité de vice-gérant du roi, présidait au débat. On y déclara fausses soixante-sept opinions religieuses qui réformaient les principales doctrines des Lollards, des luthériens et autres réformateurs protestants de l'époque, et celles des anabaptistes; des railleries irrévérencieuses sur la confession, les prières aux saints, l'eau bénite, etc. Lee, archevêque d'York, Stokesby, évêque de Londres, Tunstall, évêque de Durham, Gardiner, évêque de Winchester, Longland, évêque de Lincoln, Sherburn, évêque de Chichester, Nix, évêque de Norwich, et Kite, évêque de Carlisle, défendirent les intérêts de l'Église catholique. Cranmer, Goodrich, évêque d'Ely, Shaxton, évêque de Salisbury, Latimer, évêque de Worcester, Fox, évêque d'Hereford, Hilsey, évêque de Rochester, et Barlow, évêque de Saint-David, plaidèrent en faveur de la réforme. On convint de plusieurs articles, qui, après avoir été corrigés et adoucis en quelques endroits, de la propre main du roi, furent signés par Cromwell, Cranmer, dix-sept autres évêques, quarante abbés et prieurs, et cinquante archidiacres. Ces articles furent définitivement sanctionnés par le roi, et publiés avec une préface en son nom. On y admettait le grand principe protestant de la suprématie de la Bible; toutefois avec l'addition de cet autre principe qui appartenait au catholicisme, que les trois anciens symboles, celui des apôtres et ceux de Nicée et d'Athanase, devaient avoir une autorité égale à celle des saintes Écritures. Il était dit dans ces articles, que toutes choses devaient être interprétées d'après ces symboles; que toutes les hérésies qui leur étaient contraires, et principalement celles qui avaient été signalées par les quatre premiers conciles généraux, seraient condamnées. A l'égard du baptême, les opinions des Anabaptistes et des Pélasges étaient dénoncées comme de détestables hérésies. Au sujet de la pénitence, il était dit que ce sacrement avait été institué par le Christ et qu'il était absolument nécessaire au salut de l'âme; qu'elle comprenait la contrition, la confession, l'amendement du pénitent, et des œuvres extérieures de charité; que la confession auriculaire était indispensable; qu'il était dit dans un passage de la Bible que l'absolution avait été donnée par le Christ, et qu'on devait donc accepter l'absolution comme si Dieu l'eût ordonnée lui-même; que personne ne devait condamner la confession auriculaire, mais qu'au contraire chacun devait s'en servir pour le bien-être de sa conscience et de son âme. Dans l'article relatif au sacrement de la communion, le dogme de la transsubstantiation était établi de la manière la plus claire. On y disait qu'il fallait apprendre au peuple, que, sous la forme du pain et du vin, il y avait réellement et en substance le même corps du Christ qui était né des entrailles de la Vierge Marie. Dans un autre article, on établissait que les bonnes œuvres étaient nécessaires au salut de l'âme, ce qui était contraire à la doctrine luthérienne; mais, d'un autre côté, on accordait que le mérite de quelques bonnes œuvres ne suffisait pas au pécheur pour se justifier auprès de Dieu, et l'on déclarait avec une certaine emphase, que les bonnes œuvres nécessaires au salut de l'âme ne devaient pas seulement se composer d'actes extérieurs, mais encore des impressions intérieures de l'âme : tels étaient la crainte et l'amour de Dieu, une ferme

confiance en lui, la patience dans l'adversité, l'horreur du péché, le désir et la volonté de ne plus pécher, et toutes les autres vertus qui pouvaient être agréables à la loi de Dieu. Pour les images, on les conservait, mais on en corrigeait en quelque sorte le principe. Il était dit qu'on apprendrait au peuple que l'usage des images était ordonné par les saintes Écritures; que, comme elles servaient à représenter de bons exemples et à exciter à la dévotion, il était nécessaire de les placer dans les églises; mais que, pour éviter les pratiques superstitieuses, le fidèle devait, en s'agenouillant devant ces images et en leur offrant ses prières, savoir qu'il ne rendait aucun culte à l'image, mais à Dieu seul. Pour les saints, le peuple ne devait point songer à obtenir par leur intermédiaire ce qui ne pouvait être obtenu que de Dieu lui-même; néanmoins il pouvait les inviter à se joindre aux prières adressées au Tout-Puissant; en second lieu, tous les jours consacrés par l'Église à la mémoire des saints devaient être conservés, mais cependant si le roi, plus tard ou à toute autre époque, voulait diminuer le nombre de ces fêtes, le peuple devait lui obéir. Un autre article sanctionnait toutes les anciennes cérémonies du culte religieux et déclarait qu'elles avaient en elles des significations mystiques propres à élever l'âme vers Dieu. Il s'agissait dans cet article des vêtements du prêtre, de l'aspersion du peuple avec de l'eau bénite, de la distribution du pain bénit et de la cérémonie du mercredi des Cendres, de celle du dimanche des Rameaux et du baisement de la croix le vendredi saint. Le dernier article était relatif au purgatoire et aux prières pour les morts. Ici les idées protestantes l'avaient emporté sur les idées catholiques. L'article portait que les prières pour les morts étaient une coutume qui avait commencé avec l'église primitive, et que par conséquent on devait enseigner au peuple qu'il était bon et charitable de prier pour les morts, de faire dire des messes et des requiem à leur intention : « Mais, ajoutait l'article, comme la place où résident les âmes des morts n'a point été indiquée par les Écritures, et qu'on ne sait quelles sont les peines que Dieu leur inflige, ces âmes doivent être simplement recommandées à la miséricorde de Dieu. En conséquence, on doit mettre de côté tous les abus auxquels a donné lieu la doctrine du purgatoire : tels sont ceux qui tendent à faire croire que des âmes peuvent être délivrées du purgatoire par des indulgences du pape ou par des messes dites en certains lieux et devant certaines images. »

On ne pouvait s'attendre à ce que cette religion mixte, qui n'était ni romaine ni protestante, pût satisfaire l'un ou l'autre des partis religieux de la nation. Aussitôt qu'elle fut connue, elle fut en butte à de vives attaques. Cependant on la considérait en général comme un pas fait vers le protestantisme. En effet, les protestants ne doutaient pas que les pratiques de la religion romaine qu'ils avaient laissé subsister dans les articles, ne fussent bientôt renversées par quelques-unes de leurs doctrines; c'est ce qui eut lieu. Une proclamation royale suivit de près la publication de ces articles; elle abolissait un grand nombre de fêtes ; et principalement celles qui avaient lieu dans les chaleurs de l'été. Cromwell, comme vice-gérant du roi, fit ensuite une série d'injonctions au clergé, dans lesquelles, après l'avoir exhorté à veiller à l'observance des nouveaux articles et des statuts qui avaient été rendus pour l'extirpation du pouvoir de *l'évêque de Rome*, il lui enjoignait de faire apprendre à tous les enfants dès leur jeune âge leur *Pater noster*, leurs symboles et les dix commandements dans leur langue maternelle. A cet effet, les curés, dans leurs sermons, devaient réciter à haute voix un passage, puis un autre, de manière à les apprendre peu à peu à leurs paroissiens. Ils devaient aussi les leur donner par écrit, et indiquer à ceux qui savaient

lire, les lieux où l'on vendait ces prières dans des livres imprimés. Dans un autre paragraphe, le vice-gérant enjoignait aux vicaires, aux curés et à tous les ecclésiastiques en général, de ne point fréquenter les tavernes et d'occuper leur apres-dîner à lire des passages des saintes Écritures au lieu de passer les jours et les nuits dans la paresse, en festins ou à la table de jeu.

En 1537, Cromwell et ses collègues firent un pas de plus en ordonnant la destruction des images, des reliques et des châsses, qui depuis des siècles avaient été l'objet de la vénération du peuple. Des commissaires furent nommés pour cet objet; Cromwell les chargea de faire un examen minutieux de toutes les reliques que renfermaient les établissements où l'on avait coutume d'aller en pèlerinage. « Le docteur London, le même que nous avons vu accusé par l'abbesse de Chempstow d'avoir débauché ses nonnes, déploya un grand zèle dans cette mission, dit l'historien Burnet. Il écrit qu'il a trouvé dans Reading un ange avec une aile dans laquelle on voit une plume qui garnissait la flèche par laquelle le Sauveur fut percé au côté. A Saint-Edmonds-Bury on a trouvé les charbons qui ont rôti saint Laurent; le canif et les bottes de Becket; de plus un si grand nombre de morceaux de la vraie croix qu'on aurait pu en faire une croix tout entière. » « Le nombre de leurs reliques, ajoute-t-il, est immense. Les moines en ont contre la pluie, contre la sécheresse, contre les mauvaises herbes, etc. »

On apporta à Londres un crucifix d'une énorme dimension qui fut trouvé à Boxley dans le comté de Kent. Ce christ avait le pouvoir, quand on lui faisait des offrandes, de rouler des yeux, de remuer les lèvres, la tête, la main et les pieds; ils'inclinait avec courtoisie quand il était content de ce qu'on mettait devant lui, et montrait par une pantomime également expressive son mécontentement lorsque l'offrande n'était pas de son goût. Une foule considérable de pèlerins accouraient de toutes les parties du royaume à Boxley pour s'agenouiller devant le crucifix. Un nommé Nicolas Partridge, d'un caractère un peu sceptique, eut la curiosité d'examiner ce christ merveilleux, et découvrit le mécanisme qui faisait remuer son corps. Le roi et toute sa cour voulurent voir le prodige; ensuite on brisa publiquement le crucifix, qui fut enterré dans les environs de Saint-Paul. L'évêque de Rochester, d'après l'ordre du conseil, fit un sermon sur ce sujet. Les riches châsses de Notre-Dame de Walsingham, d'Ipswich, d'Islington, et beaucoup d'autres reliques furent conduites également à Londres, où elles furent brûlées par l'ordre de Cromwell.

Dans le même temps, Cromwell ordonnait au clergé du royaume (1538) de prêcher dans les églises pour exhorter les fidèles à ne point aller en pèlerinage, à ne point offrir de l'argent ni des cierges aux images ou aux reliques, et à ne se livrer à aucune des pratiques superstitieuses encouragées jusqu'alors par le clergé catholique; le clergé devait en outre avertir le peuple que les images n'avaient d'autre objet que de remplacer les livres pour ceux qui ne savaient pas lire, afin que ces personnes pussent se ressouvenir des actes des saints par la reproduction de leur personne. Le vice-gérant enjoignait en outre à chaque curé, qui à une époque antérieure avait recommandé à ses paroissiens les pèlerinages et le culte des images, de revenir publiquement sur ses paroles et de les condamner.

A cette époque les dispositions du roi éprouvent de nouvelles modifications. Quoique ayant mis de côté l'autorité du pontife romain, Henri n'avait jamais eu l'idée de laisser l'église d'Angleterre sans pape; son intention avait été de remplacer *l'évêque de Rome* par une autre personne à laquelle devait être accordée la jouissance de tous les priviléges qui appartenaient au pape en Angleterre.

Et quelle autre personne pouvait-il choisir sinon lui-même? Les circonstances étaient favorables. Les catholiques, ou du moins un grand nombre d'entre eux, espérant empêcher de nouvelles innovations religieuses par la création d'un nouveau pape, le pressaient eux-mêmes de prendre ce titre. Henri fit une longue proclamation dans laquelle il défendait en général l'importation de tous les livres anglais publiés au dehors, ainsi que l'impression dans le royaume d'un livre quelconque sans une permission spéciale. Les saintes Écritures n'étaient point exceptées de la proscription; aucune partie n'en pouvait être imprimée sans un examen préalable fait par le roi et son conseil ou par l'évêque du diocèse. Henri condamnait dans sa proclamation tous les livres des anabaptistes et des sacramentaires, c'est-à-dire, de ceux qui niaient la présence corporelle du Christ dans l'eucharistie; il prononçait des peines contre ceux qui vendraient lesdits livres ou les propageraient d'une manière quelconque; enjoignait à tous ses sujets de ne point s'élever contre la doctrine de la présence réelle sous peine de la mort et de la perte de leurs biens; déclarait que tous ceux qui négligeraient les rites et les cérémonies qui n'avaient point encore été abolis seraient punis sévèrement; ordonnait enfin que tous les prêtres mariés seraient immédiatement privés de leurs femmes; et que ceux qui se marieraient ensuite seraient mis à sa disposition pour être punis selon son bon plaisir.

Le crédit de Cranmer baissait maintenant à la cour. Fox, évêque d'Herford, son ami et l'un de ses plus puissants soutiens, venait de mourir. Latimer était méprisé à cause de ses mœurs simples et de sa faiblesse. Shaxton, par son humeur querelleuse et sa fierté, se faisait haïr. Cranmer n'avait plus qu'un seul appui dans lequel il pût placer quelque confiance; c'était Cromwell: mais Cromwell lui-même ne jouissait plus de la même faveur auprès de Henri. Le mariage d'Anne de Clèves, à cause de la grande part qu'il y prit, porta le dernier coup à Cromwell. Gardiner, évêque de Winchester, avait en ce moment la confiance de Henri. Cet evêque, sectateur de la religion catholique aussi zélé que l'était devenu son royal maître, sut facilement diriger l'esprit vaniteux et inconstant de Henri. En 1539, le parlement publia le fameux statut appelé vulgairement le statut des six articles ou le statut sanguinaire; et l'on prétend que l'évêque de Winchester fut le principal moteur de ce bill. Le statut des six articles servit pendant tout le temps que dura le règne de Henri, de règle fondamentale à l'Église d'Angleterre. On sait combien de sang coûta son adoption.

Il nous reste à parler, pour compléter l'histoire des changements qui survinrent dans la religion nationale sous le règne de Henri, de quelques circonstances particulières relatives au règlement de la doctrine et du culte pendant les dernières années de ce règne, circonstances qui méritent d'être reproduites.

Les revenus d'un grand nombre d'évêchés, depuis les spoliations faites par Henri, étaient devenus en général insuffisants; la plupart des évêques n'avaient que le strict nécessaire. Cranmer (1541), qui voulait que les pauvres ne souffrissent point de cette insuffisance, rendit une ordonnance par laquelle il réglait la dépense de la table des évêques, dans l'espoir que le surplus serait distribué en aumônes. Cette ordonnance portait qu'un archevêque n'aurait pas plus de six plats de viande et quatre de dessert sur sa table; que l'évêque aurait cinq plats de viande et trois de dessert; le doyen, quatre plats de viande et deux de dessert; les autres ecclésiastiques seulement deux plats de viande sans dessert.

Les faits suivants qui sont signalés par Bonner, évêque de Londres, serviront à nous donner une idée des mœurs de l'époque. « C'est une habitude, dit-il, pour les jeunes gens de fréquenter, les dimanches et les jours de fête pendant

les heures du service divin, les cabarets et les tabagies, d'y jouer des jeux défendus, d'y blasphémer et de s'y livrer à l'ivrognerie. » Bonner apostrophe en termes fort durs le clergé de son diocèse, qui, dit-il, va lui-même dans les tabagies et dans d'autres lieux de mauvaise compagnie; il lui défend de quitter les vêtements ecclésiastiques, de cacher la tonsure et de porter des armes. Il s'élève aussi contre une pratique singulière qui s'était introduite en Angleterre avec la réforme, et qui consistait à représenter des miracles dans l'intérieur des églises. Cette coutume existait depuis longtemps dans les monastères, mais les pièces qu'on y représentait avaient un objet sérieux; elles étaient destinées à imprimer le respect dans l'âme des spectateurs pour les choses religieuses. Au contraire, les pièces qu'on représentait sous le règne de Henri ne tendaient qu'à tourner en ridicule les choses qui jusqu'à ce jour avaient été considérées comme sacrées. L'auteur et les acteurs, le premier par des attaques violentes dirigées contre l'ancienne religion, les autres par la contraction de leur figure et la dislocation de leurs membres, cherchaient à deverser le mépris sur l'ancienne foi; aucune indécence, aucun outrage n'étaient épargnés pour exciter le rire du spectateur.

Ces spectacles inconvenants ayant attiré l'attention du gouvernement, (1543), le parlement rendit un statut qui les abolissait. Dans le préambule, il était dit que la loi avait été rendue parce que Sa Majesté s'était aperçue de l'ignorance et de l'aveuglement d'un grand nombre des sujets de son royaume qui faisaient abus des commandements de Dieu et de la véritable religion du Christ, malgré les doctrines salutaires qu'il avait eu soin de leur enseigner pour leur conduite. La loi prohibait les livres de toute nature sur l'Ancien et le Nouveau testament, qui avaient été traduits par Tyndall, ainsi que tous les livres religieux contenant des articles de foi contraires à la doctrine professée par le roi depuis 1540. Le coupable encourait une peine de trois mois d'emprisonnement et d'une amende, pour la première offense; la seconde entraînait la peine de la prison perpétuelle et la confiscation des biens du coupable. « Les bibles et les nouveaux testaments traduits en anglais et qui ne sont pas de la traduction de Tyndall sont permis, disait le statut, à la condition que s'il y a des annotations ou des préambules autres que les sommaires à la tête des chapitres dans ces livres, leurs possesseurs enlèveront ou effaceront lesdites annotations de manière qu'on ne puisse ni les voir ni les lire. » Le statut disait encore : « Liberté entière de se servir de la Bible ou des saintes Écritures, comme à l'ordinaire, est accordée au chancelier d'Angleterre, aux officiers militaires, aux juges de paix et aux autres personnes qui font d'habitude des exhortations vertueuses dans les assemblées, à la condition toutefois que cette faculté ne préjudiciera point à la doctrine de 1540. »

Le statut établissait ensuite un règlement pour la manière dont devaient être lues les saintes Écritures. Toute personne qui n'avait point de licence du roi ou de l'évêque du diocèse, ne pouvait lire la Bible à haute voix dans une église ou dans une assemblée, sous peine d'un mois de prison. Le seigneur ou le gentilhomme qui possédait une maison, avait la faculté de lire ou de faire lire par un membre de sa famille la Bible et le Nouveau Testament, dans son jardin, dans son verger ou dans sa maison; mais ce privilége était refusé aux femmes, aux ouvriers, aux apprentis, aux hommes de peine, aux domestiques, aux laboureurs. Les femmes nobles pouvaient lire la Bible, mais seulement pour elles-mêmes et non pour d'autres.

La doctrine de 1540 dont nous venons de parler avait été établie dans différents circonstances. En 1537, il parut sous le titre de « Instructions divines et pieuses du chrétien » un livre qui contenait toutes les doctrines principales de l'Église. Ce livre

avait été fait par une commission d'évêques et d'ecclésiastiques nommés par le roi; il reçut à cause de cette circonstauce le nom de « Livre des évêques » que lui donna le peuple. Il parut une seconde édition de cet ouvrage en 1540, sous le titre nouveau de « Doctrine nécessaire à l'éducation du chrétien. » Le livre nouveau contenait des doctrines qui appartenaient beaucoup moins au protestantisme qu'au catholicisme. Dans les ordonnances relatives à la religion, rendues par Cromwell, on ne faisait point mention en général des sacrements, à l'exception, pourtant, de ceux du baptême et de l'eucharistie; mais dans la « Doctrine nécessaire à l'éducation du chrétien, » les sept sacrements étaient distinctement reconnus. La transsubstantiation était admise sans restriction ainsi que l'utilité d'entendre la messe, et l'on ne condamnait point l'adoration des images. « Le style de cet ouvrage, nous dit un historien, était fort nerveux et convenait admirablement par sa clarté aux intelligences les plus ordinaires. »

Une troisième commission, nommée également par Henri, publia une nouvelle édition de ce livre en 1543, mais elle fit subir de grands et de nombreux changements à l'ouvrage. Le roi le fit précéder d'une épître écrite par lui-même, et de là vint le nom qu'on lui donna de « Livre du roi. » Le livre nouveau n'était plus le même que celui dont il avait tiré son origine. L'adoration des images, les prières pour les saints, les messes pour les morts et les différentes cérémonies du culte romain, qui avaient été recommandées dans les premières éditions, étaient mises de côté, ainsi que l'article sur le purgatoire. La doctrine de 1543 appartenait d'une manière essentielle au protestantisme.

---

§ 14. Le protestantisme triomphe sous Édouard. — A quoi se bornent les changements apportés dans la religion. — Retour au catholicisme sous le règne de Marie. — Mort de Latimer et de Ridley. — Caractère de ces deux réformateurs. — Élisabeth rétablit le protestantisme.

A l'avénement d'Édouard VI au trône, la population du royaume appartenait encore en grande partie à l'ancienne religion. Dans les campagnes la réforme n'a fait encore aucuns progrès. Dans les classes supérieures, elle ne trouve point ces sympathies ardentes, qui lui sont nécessaires pour prendre racine en Angleterre. C'est dans les classes moyennes et les classes inférieures qu'elle compte de chauds partisans, car là se trouvent des gens qui se sont enrichis aux dépens de l'Eglise, tandis que d'autres ont l'espoir de s'enrichir prochainement par de nouvelles spoliations.

La minorité d'Édouard VI ne pouvait manquer d'être favorable à la réforme, au milieu des luttes qui éclatèrent sous son règne. Dans la première année l'ancienne religion est en effet complétement minée dans sa base. L'église protestante commence à établir ses doctrines et les formes de son culte, et cherche à s'affranchir entièrement de l'église de Rome. Le parlement, qui s'assemble au mois de novembre 1547, rapporte le statut des six articles ainsi que tous les actes rendus contre ce qu'on appelait alors des hérésies; et sous la direction de Cranmer on prépare des homélies et des sermons qui sont destinés à être lus aux congrégations par les curés de paroisse qui n'ont pas la capacité de les composer eux-mêmes. « De là est venue, dit Burnet, la pratique de lire les sermons en chaire. »

Les homélies préparées par Cranmer étaient au nombre de douze; elles devaient être lues dans toutes les églises chaque dimanche pendant l'année. Quelques temps après la publication de ces sermons et de ces homélies, il parut un livre rédigé par une commission d'évêques et d'ecclé-

siastiques moins élevés; ce livre reçut le nom du « Livre du roi Édouard; » il y était dit que la communion serait administrée aux fidèles sous les deux espèces; qu'à l'égard de la confession, ceux qui désiraient conserver ce sacrement, tel qu'il est établi dans la religion catholique, devaient ne point critiquer ceux qui se contentaient d'une confession générale à Dieu; mais ceux qui repoussaient la confession auriculaire devaient ne point troubler ceux qui y restaient attachés.

Voici les doctrines et les rites principaux de l'église d'Angleterre tels qu'ils existaient au commencement du règne d'Édouard :

1. Le latin cessa d'être employé dans les prières de l'église, et une liturgie en langue anglaise fut rédigée.

2. Le culte des images fut proscrit, et les églises furent dépouillées de tous les ornements qui se rapportaient au culte catholique. Les autels furent brisés, les missels détruits, et une foule de cérémonies extérieures, telles que l'usage de l'encens, des cierges, de l'eau bénite, furent supprimées.

3. Le culte de la Vierge et des saints, si populaire parmi les catholiques, fut aboli. La doctrine du purgatoire fut enveloppée dans la même proscription.

La confession auriculaire fut laissée, comme nous l'avons dit, à la discrétion de chacun. Quatre théories principales au sujet du sacrement de l'eucharistie partageaient l'Europe à l'époque de l'avénement d'Édouard VI. L'église de Rome enseignait le *transsubstantiation*, c'est-à-dire le changement, au moment de la consécration, des substances du pain et du vin en celles du corps et du sang de Jésus-Christ. Luther établit sa doctrine de *consubstantiation* ou de la réunion des deux substances dans les éléments sacramentaux qu'on pouvait, selon lui, appeler indifféremment le pain et le vin, ou bien le corps et le sang. Zuingle rejeta toute idée de présence réelle, et ne vit dans les espèces consacrées que des symboles figuratifs. Bucer imagina une quatrième hypothèse, qui fut adoptée par Calvin et par la plupart de ses disciples. Ce système, embrouillé dans un jargon métaphysique singulièrement confus, consiste à rejeter, comme le font les disciples de Zuingle, la présence locale. Toutefois ce système admet que le corps et le sang sont réellement reçus au moyen de la foi par celui qui communie dignement. C'est sans contredit la doctrine la plus obscure des quatre; ce qui n'empêcha pas qu'elle ne fût embrassée par un grand nombre de personnes en Angleterre.

4. La dispense du célibat pour les prélats. Ce fut une espèce de compensation à des innovations qui attaquaient aussi profondément les intérêts du clergé, et cette compensation contribua sans doute à réconcilier le clergé au nouvel ordre de choses.

Après d'autres changements de moindre importance, Cranmer et les autres réformateurs portèrent leur attention sur la loi ecclésiastique ou canonique. Cette affaire avait occupé Henri VIII dans les premiers moments de sa séparation de l'église de Rome, mais elle était restée sans effet pendant tout le règne de ce prince. Le projet fut repris en 1550. Alors le parlement rendit un acte en vertu du quel Édouard eut le pouvoir, sur l'avis de son conseil, de nommer une commission composée de seize membres du clergé, dont quatre devaient être évêques, et de seize autres personnes n'appartenant point à l'ordre ecclésiastique et dont quatre devaient être versées dans la loi civile. Cette commission fut chargée de former un nouveau code de lois ecclésiastiques, qui, après avoir reçu la sanction de Sa Majesté, devait être mis en pratique et adopté dans tout le royaume. En conformité de cet acte, Cranmer et les autres réformateurs se mirent à l'œuvre et composèrent dans le cours de l'année suivante un code complet de lois ecclésiastiques, qui fut ensuite traduit en latin par deux docteurs, dont l'un était John Cheke. Ce code, qui ne reçut point la sanction royale, et qui,

à cause, dit-on, de la mort prématurée d'Édouard VI, fut imprimé sous le règne de la reine Élisabeth, avec ce titre: *Reformatio legum ecclesiasticarum* (Réforme des lois ecclésiatiques), consacrait les doctrines du protestantisme; et déclarait que ceux qui nieraient la religion chrétienne seraient punis de mort et que leurs biens seraient confisqués. Il n'y avait point de peine capitale portée contre l'hérésie; mais les hérétiques obstinés y étaient déclarés infâmes et incapables de remplir aucun emploi public; ils ne pouvaient tester, ni servir de témoins dans aucune cour; la loi ne leur accordait aucune protection. Les blasphémateurs étaient punis de la même manière que les hérétiques obstinés, et ceux qui se rendaient coupables d'idolâtrie, de magie, de sorcellerie, devaient être excommuniés s'ils n'abjuraient point leurs erreurs. La séduction était également punie de l'excommunication, et le séducteur perdait ses biens, qui revenaient à la femme. L'adultère, l'homme qui se rendait coupable de fornication avec une femme autre que la sienne, devait rendre à sa femme la dot que celle-ci lui avait apportée en mariage, lui donner en outre la moitié de ses biens et être mis en prison pour la vie ou banni à perpétuité du royaume. Le divorce était permis pour cause d'abandon, de longue absence non motivée, d'antipathie de caractères ou de mauvais traitements de l'un ou l'autre des deux époux.

A la fin du règne d'Édouard VI, les doctrines et le culte protestants étaient complétement établis. Dans la capitale ainsi que dans d'autres grandes villes et même dans quelques-uns des comtés qui étaient le plus rapprochés de Londres et qui en conséquence étaient le plus exposés à l'influence de l'innovation, la foi nouvelle était adoptée par la majorité des classes inférieures. Toutefois, le règne de Marie fit plus encore que celui d'Edouard, pour l'établissement du protestantisme. Les penchants bien connus de cette princesse pour le catholicisme ne servent en effet qu'à exciter l'énergie des prédicateurs protestants. John Knox, l'un d'eux, nous dit que dans un sermon qu'il prêcha à Amersham, dans le Buckinghamshire, en présence d'une grande assemblée, il fit une violente sortie contre Marie, et peignit sous les couleurs les plus sombres les malheurs qui menaçaient l'Angleterre si cette princesse montait sur le trône. Ridley, pendant le court règne de la malheureuse Jeanne, déclama à Paul Cross de la même manière contre cette princesse.

Marie, durant la première année de son règne, rétablit à l'égard de la religion tout ce que son frère avait renversé, et détruisit tout ce qu'il avait élevé. Le premier parlement qu'elle assembla (octobre 1553) abolit par un seul statut tous les actes du dernier règne relatifs au sacrement qui devait être administré au peuple sous les deux espèces, à l'élection des évêques, à l'uniformité du culte public, au mariage des prêtres, à l'abolition des missels et des images, à l'observance des dimanches et des jours de fête, et ordonna que le service divin serait célébré comme dans la dernière année du règne de Henri VIII.

Dans le même temps les évêques protestants, repoussés de la chambre des lords, étaient privés de leurs siéges épiscopaux; Ridley et Cranmer étaient envoyés à la Tour, tandis que Gardiner, Bonnet, Tunstall, Day et Heath, tous dévoués au culte catholique, étaient rétablis dans leurs évêchés. L'arrivée du cardinal Pole en Angleterre, comme légat du pape (1554), donna une impulsion nouvelle à la réaction. Le parlement rétablit tous les anciens statuts contre l'hérésie; il rapporta tous ceux qui avaient été faits contre le siége apostolique de Rome, depuis la vingtième année du règne de Henri VIII, et rendit au clergé tout les biens dont il avait été dépouillé sous ce règne.

Alors commencèrent ces terribles perséeutions qui ensanglantèrent le

règne de Marie, et qui ont attaché à son nom l'épithète lugubre de « sanguinaire. » (Bloody Mary). John Rogers est celui qui figure en tête de la liste des victimes. Il fut brûlé à Smithfield le 4 fevrier 1555. Le 9 du même mois, l'évêque Hooper était brûlé à Glocester et le docteur Taylor à Hadleigh. Dans la même année, Ferrar, évêque de Saint-David, fut brûlé à Caermarthen, et Latimer et Ridley à Oxford.

L'historien Lingard nous trace le portrait suivant de ces deux illustres réformateurs : « Ridley était né à Welmonsswick; il avait étudié à Cambridge, à Paris, à Louvain, et à son retour en Angleterre il avait obtenu un bénéfice ecclésiastique par la faveur de Cranmer (1529). Durant le règne de Henri il imita son patron en se conformant aux caprices théologiques du monarque; mais à l'avénement d'Édouard, il déclara ouvertement ses sentiments, et fut d'un grand secours au métropolitain. On récompensa ses services en lui donnant l'évêché de Rochester (1547) et celui de Londres quand Bonner fut déposé. On le reconnaissait unanimement comme supérieur par ses connaissances aux autres prélats réformés; et son refus de se prévaloir de la permission de se marier, quoiqu'il ne désapprouvât pas le mariage dans les autres, ajouta à sa réputation. Malheureusement, son zèle pour les nouvelles doctrines le porta à soutenir les projets ambitieux de Northumberland; et ses célèbres sermons contre les prétentions de Marie et d'Élisabeth fournirent un prétexte suffisant pour le faire enfermer à la Tour. Il eut la faiblesse de trahir sa conscience en se conformant à l'ancienne croyance; mais la plume de Bradford le punit sévèrement de son apostasie; et Ridley, par son prompt repentir et ses résolutions subséquentes, consola et édifia ses frères affligés.

« Latimer, au commencement de sa carrière, déploya peu de cette énergie de caractère et de cette opiniâtreté d'opinion qu'on devait s'attendre à trouver dans un homme qui aspirait aux palmes du martyre. Il s'attira l'attention publique par la véhémence de ses déclamations contre Mélanchton et les réformés d'Allemagne. Alors il devint lui-même leur disciple et leur défenseur; et ensuite il renonça publiquement à leurs doctrines par ordre du cardinal Wolsey. Deux ans ne s'étaient pas encore écoulés (1529) qu'il fut obligé d'affirmer de nouveau ce qu'il avait abjuré. L'archevêque l'excommunia pour obstination, et une abjuration tardive et à regret le sauva de l'échafaud (1541). Il revint encore à ses anciennes opinions, mais il en appela des évêques au roi. Henri rejeta son appel, et Latimer à genoux (1532) reconnut son erreur, sollicita le pardon de la convocation et promit de s'amender. Il avait cependant de puissants amis à la cour, Buth, médecin du roi; Cromwell, vicaire général, et la reine Anne de Boleyn. Henri l'entendit prêcher, et prenant plaisir à la grossièreté de ses invectives contre l'autorité du pape, il lui donna l'évêché de Worcester (1535). Il eut soin, dans cette situation, de ne pas se compromettre par un aveu trop positif de ses opinions; mais la discussion des six articles mit son orthodoxie à l'épreuve (1539), et, comme Cranmer, il se hasarda à s'opposer à cette doctrine. Mais il n'eut pas comme celui qu'il imitait le bonheur d'endormir les soupçons de Henri. Il perdit son évêché, fut enfermé à la Tour, et nonobstant sa soumission au jugement supérieur de Henri, on le laissa languir en prison jusqu'à la mort du roi. L'avénement d'Édouard lui rendit la liberté et le rappela à la cour (1547). Comme prédicateur du monarque enfant, il s'emporta avec une apparente égalité d'énergie contre les vices de toutes les classes, déclama avec beaucoup de violence contre les abus qui déshonoraient la nouvelle église, et peignit sous les couleurs les plus hideuses et les plus burlesques les pratiques de l'ancien culte. Son éloquence était vigoureuse et véhémente, mais il n'employait qu'un

langage caustique et grossier qu'il assaisonnait de traits affectés, de gestes abjects et de bouffonneries. Toutefois, telle qu'elle était, elle satisfaisait le goût de ses auditeurs, et les enfants même dans les rues, quand il se rendait au prêche, s'attachaient à ses pas en criant : « Frappez ferme, père Latimer; point de ménagement. » Mais comme Ridley, Latimer eut le malheur d'abandonner les discussions théologiques pour la politique. Sous le règne d'Édouard, il traita en chaire de la question délicate de la succession, et avança qu'il vaudrait mieux que Dieu enlevât les princesses Marie et Élisabeth que de mettre en danger l'existence de l'église réformée par leurs mariages avec des étrangers. Le même zèle le poussa à commettre une imprudence de la même nature au commencement du règne de Marie, et par ordre du conseil on l'emprisonna sur l'accusation de sédition. »

Le nombre des exécutions religieuses s'éleva dans le cours de cette année (1555) à soixante-onze. Douze eurent lieu dans le Middlesex; quinze dans le comté d'Essex, et dix-huit dans celui de Kent. L'année suivante, le nombre des martyrs fut de quatre-vingt-neuf. Seize de ces exécutions eurent lieu dans le Middlesex; vingt et une dans l'Essex, sept dans le Kent, dix dans le Sussex et huit dans le Suffolk; au nombre des victimes était Cranmer. Il fut brûlé à Oxford, le 21 mars, après avoir signé de sa propre main sa renonciation aux doctrines qu'il avait cherché à propager avec tant d'ardeur. Quatre-vingt-huit autres victimes périrent dans les flammes en 1557; en 1558 il y en eut quarante autres; ce qui porte le nombre des personnes qui périrent sur le bûcher à deux cent-quatre-vingt-huit. Speed évalue ce nombre à deux cent-soixante-dix-sept seulement, et classe les victimes de la manière suivante : cinq évêques, vingt et un ecclésiastiques, huit gentilshommes, quatre-vingt-quatre ouvriers, cent laboureurs, vingt-six femmes mariées, vingt veuves, neuf jeunes filles, deux jeunes garçons et deux enfants à la mamelle. « L'un de ces deux enfants, dit-il, fut frappé de verges jusqu'à la mort par l'évêque Bonner lui-même; et l'autre, qui sortait des flancs de sa mère, au moment où les flammes allaient l'atteindre, fut rejeté par lui dans le bûcher. » Un grand nombre d'autres personnes périrent dans les prisons. Lord Burghley évalue ce nombre à plus de cent.

Beaucoup de protestants anglais prévoyant la tempête qui les menaçaient, cherchèrent à s'y soustraire par la fuite. Plus de huit cents personnes quittèrent l'Angleterre dans la première partie de ce règne, et se réfugièrent à Francfort, à Strasbourg, à Zurich et à Genève. Parmi les principaux personnages de cette émigration citons sir Francis Knollys, qui plus tard devint vice-chambellan de la reine Élisabeth; sir John Cheke, sir Anthony Cook; Poynet, qui fut fait évêque de Winchester; Grindal, qui, après avoir été créé successivement évêque de Londres et archevêque d'York, fut élevé à l'archevêché de Cantorbery; Sandys, qui succéda à Grindal dans l'archevêché d'York après avoir occupé successivement les siéges de Worcester et de Londres; Bale, évêque d'Ossory, qui publia de nombreux ouvrages théologiques, biographiques et dramatiques; Pilkington, qui devint évêque de Durham; Bentham, qui devint évêque de Lichfield; Scory, qui devint évêque de Chichester et fut fait ensuite évêque de Hereford; Young, qui fut fait successivement évêque de Saint-David et archevêque d'York; Cox, qui devint évêque d'Ely; Jewel, qui devint évêque de Salisbury; Coverdale, le fameux traducteur de la Bible, qui fut fait évêque d'Exeter; Horn, doyen de Durham; Knox, le grand réformateur écossais; Fox, le martyrologiste, et un grand nombre d'autres personnages distingués.

Mais ces violences ne firent qu'accroître le zèle des réformateurs protestants. Élisabeth, en montant sur le trône, trouva parmi ses sujets

des tendances au protestantisme tellement prononcées qu'elle résolut de favoriser cette religion. Il est vrai que la reine penchait naturellement pour le protestantisme. « Dès son enfance, nous dit Burnet, elle avait été élevée dans la haine du catholicisme. » Cependant, comme les premières impressions qu'elles avait reçues étaient en faveur des anciens rites religieux, que par nature elle aimait l'éclat et la magnificence, elle aurait voulu conserver les images dans les églises et les cérémonies du culte catholique. Aussi lorsqu'à son avénement, le peuple de plusieurs villes commença à demander le rétablissement du service tel qu'il avait été ordonné sous le règne d'Édouard VI, et à renverser les images, elle rendit une ordonnance en vertu de laquelle certaines parties du culte divin devaient être lues en anglais; elle défendait en outre l'élévation de l'hostie; mais à cela se bornèrent pour le moment toutes les innovations qu'elle voulut permettre. Lorsqu'elle réunit pour la première fois son parlement, elle ne prit même pas le titre de chef suprême de l'église.

Cependant tout était déjà concerté dans le sein du conseil pour le rétablissement de l'église réformée. En 1559, le parlement rétablit tous les statuts du règne de Henri VIII, qui avaient été rapportés dans le dernier règne, contre la juridiction et les exactions de la cour de Rome, ainsi que le statut du règne d'Édouard VI, qui ordonnait que la communion serait administrée sous les deux espèces aux laïques. Le même parlement rapporta les anciens statuts contre l'hérésie, que Marie avait remis en vigueur; il déclara que le serment qui donnait à la couronne la suprématie sur l'église serait déféré aux membres du clergé, et que ceux-ci seraient tenus, sous peine de perdre leurs bénéfices, de prêter ce serment; il vota le rétablissement du livre des prières intitulé : « Le livre du roi Édouard » avec certaines additions pour l'usage public, et rendit à la couronne les annates et les dîmes. Il fut proposé ensuite un bill qui avait pour objet de restituer aux ecclésiastiques mariés les bénéfices dont ils avaient été privés sous le dernier règne; mais Élisabeth avait une antipathie profonde pour le mariage des prêtres. Quelque temps après, le parlement ordonna que le serment de suprématie serait déféré aux évêques; mais tous, à l'exception d'un seul, se refusèrent à le prêter. Les noms de ces fonctionnaires ecclésiastiques nous ont été conservés. C'étaient Heath, archevêque d'York; Bonner, évêque de Londres; Thirleby, évêque d'Ely; Bourn, évêque de Bath et de Wells; Bain, évêque de Lichfield; White, évêque de Winchester; Watson, évêque de Lincoln; Oglethorpe, évêque de Carlisle; Turberville, évêque d'Exeter; Pool, évêque de Peterborough; Scot, évêque de Chester; Pates, évêque de Worcester; Goldwell, évêque de Saint-Asaph; Tunstall, évêque de Durham; et trois évêques nouvellement élus. Il n'y eut qu'un évêque qui consentit à prêter le serment exigé; c'était Kitchen, de Saint-Asaph, vicaire de Bray. De cette manière, tous les siéges épiscopaux devinrent tout d'un coup vacants. Les prélats qui venaient d'être privés de leurs siéges furent envoyés en prison; cependant au bout de quelque temps ils recouvrèrent la liberté, et la plupart d'entre eux passèrent le reste de leurs jours paisiblement en Angleterre. Heath resta dans sa propre maison à Surrey, où il recevait quelquefois la visite de la reine. Tunstall et Thirleby résidèrent avec l'archevêque Parker, dans Lambeth. Quelques-uns émigrèrent sur le continent.

On fit alors de grands préparatifs pour faire une inspection générale du clergé. A cette occasion la reine Élisabeth rendit plusieurs ordonnances. L'une abolissait les images. A l'égard du mariage du clergé, il fut déclaré que de grands désordres étant résultés de certains mariages contractés par des prêtres, sous le règne d'Édouard VI, il ne serait permis à aucun prêtre ou diacre de se marier sans une permis-

sion spéciale de l'évêque du diocèse et de deux juges de paix, et sans avoir obtenu le consentement des parents de la fille demandée en mariage. On recommanda aux membres du clergé de porter le costume dont ils étaient revêtus dans la dernière partie du règne d'Édouard VI. Les personnes qui n'allaient pas à l'église devaient être dénoncées au prône. Aucun livre ne pouvait être imprimé ou publié sans une permission, qui était donnée par la reine ou par six membres de son conseil privé. La permission pouvait encore être accordée par des commissaires ecclésiastiques ou par deux archevêques; par l'évêque de Londres, les chanceliers des deux universités, et par l'évêque et l'archidiacre de l'endroit où le livre devait être imprimé. Sur neuf mille quatre cents personnes qui occupaient des fonctions ecclésiastiques en Angleterre, il n'y en eut qu'un petit nombre qui résignèrent leurs fonctions pour ne point accepter le nouvel ordre de choses. Ce nombre, indépendamment des ecclésiastiques dont nous avons donné les noms, se composait de six abbés, douze doyens, douze archidiacres, quinze chefs de collége, cinquante prébendaires et quatre-vingts recteurs. Ainsi, après cette nouvelle révolution, le clergé paroissial resta le même qu'auparavant, et le corps entier du clergé passa d'une croyance à l'autre avec la plus grande facilité, comme si sa conscience n'eût eu rien à voir dans cette affaire.

Le rétablissement de l'église réformée sous le règne d'Élisabeth était complet en 1562, époque où l'on publia les articles de la religion, qui avaient été revus par les évêques et approuvés par eux. L'adhésion à ces articles n'était cependant point encore strictement exigée, mais en 1571 une nouvelle révision ayant eu lieu, elle devint obligatoire.

Il parut sous ce règne une nouvelle traduction de la Bible. Depuis la grande bible de Cranmer, Coverdale et d'autres, qui s'étaient établis à Genève, avaient employé leur temps d'exil, sous le règne de Marie, à préparer une nouvelle version anglaise du saint livre. Cette bible, imprimée à Genève en 1560, devint la bible favorite des puritains d'Angleterre et des presbytériens d'Écosse, jusqu'au règne de Jacques Ier, qui en autorisa la traduction. De nouvelles éditions de la bible de Cranmer parurent en 1562 et en 1566; mais leur inexactitude ayant soulevé de nombreuses plaintes, l'archevêque Parker conçut le projet de faire une nouvelle traduction, et il confia ce travail à plusieurs évêques et à d'autres savants de l'église. Grindal, Bentham, Sandys, Horn, Cox et Goodman, s'occupèrent de cette traduction, qui parut pour la première fois en 1568, et reçut le nom « de Bible de Parker ou Bible de l'Évêque. » Une seconde édition, qui parut en 1572, resta en usage jusqu'au moment où l'on publia celle qui existe aujourd'hui.

Dans le même temps, des efforts étaient tentés pour convertir au protestantisme ceux qui restaient encore attachés à la foi ancienne. La législature venant en aide au clergé nouveau, publia une série de statuts contre les catholiques. Les deux premiers parurent en 1559. L'un avait pour titre : « Statut qui rend à la couronne l'ancienne juridiction sur les affaires ecclésiastiques et spirituelles et qui abolit toute influence étrangère relativement à cette juridiction ; » il ordonnait que le serment de suprématie serait déféré à toute personne ayant un emploi, et appartenant soit à l'ordre ecclésiastique, soit à l'ordre civil ou militaire, ainsi qu'à toutes les personnes qui occuperaient des places dans les universités ou qui réclameraient la protection des lois devant les tribunaux. Ce statut ordonnait que ceux qui ne prêteraient pas le serment exigé seraient privés de leurs fonctions. Les écrits contre la suprématie rendaient leur auteur passible pour la première fois de la confiscation de ses biens; pour la seconde, des peines portées par l'acte de *præmunire;* par la troisième, le cou-

pable était considéré comme passible des peines du crime de haute trahison. Le second statut avait pour titre : « Acte pour établir l'uniformité des prières et du service divin dans l'église, et régler l'administration des sacrements ; » il déclarait que tous les ecclésiastiques qui refuseraient de se servir du livre des prières du règne d'Édouard VI seraient punis pour la première fois de la perte d'une année du produit de leurs bénéfices et de la prison durant six mois ; pour la seconde, de la privation temporaire de leurs places et de la prison durant un an ; pour la troisième, de la privation perpétuelle de leurs places et de la prison à vie. Toute personne convaincue d'avoir parlé contre ledit livre de prières et d'avoir cherché à introduire dans le service de l'église d'autres formes que celles qui y étaient indiquées, était passibles d'une peine de cent marcs pour la première fois ; de quatre cents marcs pour la seconde ; de la confiscation de ses biens et de la prison perpétuelle pour la troisième. Une amende d'un shilling était imposée à toute personne qui s'absentait sans motif valable de l'église de sa paroisse le dimanche ou tout autre jour de fête. En 1563 un nouveau statut étendit les peines déterminées par les statuts précédents et leur donna plus de sévérité. La nouvelle loi déclarait que le serment de suprématie serait déféré non-seulement aux personnes qui étaient dans les ordres, mais encore à tous les maîtres d'école, aux hommes de loi, aux officiers des cours de justice et aux membres de la chambre des communes, et que le refus de prestation entraînerait la peine de l'acte de *præmunire* pour la première offense et celle de haute trahison pour la seconde.

Dans l'année 1571, après la révolte du comte de Northumberland, une nouvelle loi, dirigée principalement contre les catholiques, fut publiée au sujet de la trahison. On déclara coupables de haute trahison tous ceux qui imagineraient, inventeraient ou machineraient quelque trame contre Élisabeth, soit pour attenter à ses jours, soit pour la déposer du trône, soit pour allumer la guerre contre elle, soit enfin pour exciter les puissances étrangères à envahir le royaume. Ceux qui reniaient le titre de la reine et affirmaient par des écrits ou par des paroles qu'elle était hérétique ou usurpatrice, étaient coupables au même chef. Un autre statut de la même année, qui fut provoqué par l'acte d'excommunication que le pape lança contre Élisabeth, déclarait crime de haute trahison, l'obtention et la mise en pratique des bulles de Rome, et passibles des peines de *præmunire* ceux qui introduiraient dans le royaume des *agnus Dei*, des croix, des scapulaires, des chapelets et autres objets de ce genre. Pour empêcher les catholiques d'émigrer sur le continent, un autre acte défendit aux sujets de la reine de quitter le royaume sans une permission spéciale. Ceux qui ne retourneraient pas en Angleterre dans le délai de six mois après la proclamation devaient avoir tous leurs biens confisqués pour la vie. Les lois pénales dirigées contre le catholicisme et la propagation de cette religion devinrent plus sévères encore en 1581. Une loi rendue dans le cours de cette année déclara coupable de trahison toute personne qui prétendrait absoudre les sujets du royaume de leur désobéissance à la reine ou qui chercherait à leur faire embrasser le culte catholique. Toute personne convaincue d'avoir dit la messe était punissable d'une année d'emprisonnement et d'une amende de deux cents marcs. Ceux qui y avaient assisté étaient punis d'une amende de cent marcs et d'un emprisonnement de la même durée ; et ceux qui étaient convaincus de négligence à assister le dimanche au service du culte établi, étaient passibles de l'amende monstrueuse de vingt livres sterling par mois. Quatre ans après, le parlement rendit un autre acte par lequel les jésuites, les prêtres des séminaires et d'autres personnes ayant reçu les or-

dres catholiques, étaient déclarés traîtres s'ils ne prêtaient point le serment de suprématie. Le même acte dénonçait comme félons ceux qui recevraient chez eux des prêtres catholiques, déclarait que les personnes qui envoyaient au dehors de l'argent aux jésuites ou aux prêtres, étaient passibles de l'acte de *præmunire*. Il était défendu, en outre, aux parents d'envoyer leurs enfants au dehors pour y être instruits, sans une permission de Sa Majesté, sous peine de cent livres sterling d'amende.

Les catholiques firent de vives réclamations contre ces mesures, mais on n'en tint aucun compte. Le parlement rendit, au contraire, un acte qui avait pour objet d'augmenter encore la sévérité des peines portées contre eux (1587). Ainsi l'amende de vingt livres sterling par mois qu'encouraient ceux qui négligeaient le service du culte établi, fut prélevée pour ceux qui opposaient leur pauvreté à cette mesure fiscale, sur leurs biens fonciers jusqu'à concurrence des deux tiers de leurs terres, et sur tous leurs meubles ou marchandises qui pouvaient être saisis. Le dernier acte publié contre les catholiques sous le règne d'Élisabeth (1593) déclarait que toute personne absente et âgée de plus de seize ans, convaincue de papisme, serait obligée dans le délai de quarante jours de revenir à son domicile, pour y demeurer et n'en point sortir sans une permission écrite de l'évêque du diocèse ou du lieutenant député du comté. Dans le cas où elle irait à cinq milles de distance, elle encourait la peine de la confiscation de ses marchandises et de ses terres pendant sa vie.

Les puritains étaient comme les catholiques l'objet de rigueurs excessives. Parker, l'un de leurs ennemis les plus acharnés, mourut et laissa le siége de Cantorbery à Grindal, qui par inclination aurait voulu les ménager. Mais les circonstances n'étaient point favorables au modérantisme, et cédant à l'esprit ardent de quelques de ses collègues, il poursuivit avec une grande violence les principes puritains, au lieu de donner cours à ses dispositions de clémence envers la nouvelle secte. Il y avait deux ans qu'il était primat, lorsqu'il s'avisa d'écrire à la reine pour l'engager à adopter des mesures plus douces; la reine répondit à sa lettre par un ordre émané de la chambre étoilée, qui lui enjoignait de rester prisonnier dans son palais et le suspendait de ses fonctions archiépiscopales. Cette suspension dura cinq ans.

Ces rigueurs furent favorables au développement du puritanisme. La chambre des communes qui s'assembla en 1581 était presque entièrement puritaine. Elle ouvrit la session en votant une mesure par laquelle ses membres devaient, le second dimanche suivant, se réunir en corps dans l'église du temple, pour y entendre une prédication et faire leurs prières en commun, afin de demander à Dieu l'assistance de ses conseils dans toutes leurs délibérations. Cette mesure sans précédents porta ombrage à la reine; dès qu'elle en fut informée, elle envoya Hatton, son vice-chambellan, avec un message adressé aux communes: « Elle était fort étonnée, disait-elle dans ce message, que la chambre eût été assez hardie pour adopter une innovation de cette nature, sans sa participation et sans que son bon plaisir eût préalablement été consulté. » La chambre répondit en votant une motion par laquelle elle reconnaissait qu'elle avait commis une offense envers la reine; elle demandait humblement pardon, et déclarait qu'elle ne commettrait plus la même faute à l'avenir.

Ce fut en 1581 que la législature rendit le statut qui condamnait à une amende de vingt livres sterling par mois tous ceux qui seraient convaincus de n'avoir point assisté au service divin. Un autre acte fut publié à la même époque, avec ce titre: « Acte destiné à réprimer les paroles et les bruits séditieux prononcés contre Sa Majesté la reine. » Ces deux bills étaient principalement dirigés con-

tre la secte puritaine; le dernier punissait du pilori et de la perte des deux oreilles toute personne convaincue d'avoir proféré des paroles séditieuses contre Sa Majesté. Ceux qui répétaient dans le public ces paroles, étaient punis du pilori et de la perte d'une oreille. Les auteurs d'écrits, de lettres, de ballades, dans lesquels on parlait en mal de la reine et où l'on faisait des prophéties sur la durée de sa vie, étaient censés avoir commis un crime capital et devaient être jugés comme tels. Un grand nombre de puritains furent mis à mort pour avoir publié de pareils écrits.

L'archevêque Grindal mourut en 1583, et le docteur Whitgift, l'antagoniste de Cartwright, lui succéda à la primatie. Whitgift, quelques semaines après avoir été élevé aux fonctions d'archevêque, suspendit un grand nombre de membres du clergé qui ne voulaient point adopter une nouvelle série d'articles ainsi que le règlement qu'il avait jugé convenable de proclamer. Il engagea ensuite la reine à nommer une nouvelle commission ecclésiastique et à l'investir de pouvoirs extraordinaires pour punir les délinquants spirituels. Cette commission rendit plusieurs ordonnances qui déterminaient les crimes ecclésiastiques et les peines dont ils étaient passibles. Les articles étaient au nombre de vingt-quatre. Leur sévérité frappa d'étonnement Cecil lui-même : « J'ai lu vos vingt-quatre articles, disait-il dans une lettre à l'archevêque, et je les ai trouvés élaborés avec tant de soin, qu'il me semble que l'inquisition d'Espagne ne ferait pas mieux pour tendre des piéges à ceux qu'elle veut atteindre. » Un statut passé en 1592 déclara que toute personne au-dessus de seize ans qui pendant un mois se refuserait à suivre le service divin de l'église établie ou qui chercherait à persuader à d'autres que l'autorité de la reine en matière ecclésiastique n'était point fondée, serait envoyée en prison pour y rester jusqu'au jour où elle ferait sa soumission; que les délinquants qui dans le délai de trois mois ne feraient pas leur soumission, seraient obligés de quitter le royaume et, seraient mis à mort s'ils y revenaient, comme atteints de félonie.

Les puritains modérés parvinrent à se soustraire à ce statut atroce en allant à l'église lorsque les prières étaient presque finies et en recevant le sacrement de la communion dans les églises où il était administré avec une certaine liberté. Mais le statut frappa d'une manière vigoureuse une autre secte dont les principes n'admettaient aucune concession de cette nature. Cette secte était celle des brownistes, qui plus tard prirent le nom d'indépendants. Elle formait une branche des puritains. Son fondateur était Robert Brown, prédicateur du diocèse de Norwich, qui était, disait-on, proche parent de lord Burghley. « Les brownistes, rapporte Neal, voulaient une séparation totale de l'église. Ils disaient que l'église d'Angleterre n'était point la véritable église, et que ses ministres n'étaient pas de véritables ministres; ils renonçaient à toute espèce de rapports avec elle. » Cette secte avait de nombreuses ramifications dans le royaume, et les persécutions auxquelles elle fut exposée ne firent qu'accroître le nombre de ses prosélytes. Raleigh déclara dans le parlement, à cette époque, qu'il n'y avait pas moins de vingt mille personnes appartenant à la secte des indépendants dans le Norfolk, dans l'Essex et les environs de Londres seulement.

On voit paraître vers cette époque une autre secte de dissidents. C'est celle des anabaptistes. En 1575, vingt-sept anabaptistes allemands furent arrêtés à Londres et traduits devant la cour ecclésiastique. On les accusait d'avoir dit que le Christ n'était pas né de la substance de la Vierge; que les enfants nés de parents fidèles à la religion devaient être rebaptisés; qu'aucun chrétien ne devait être magistrat; qu'il n'était point légal pour un chrétien de prêter serment. Quatre d'entre eux consentirent à abjurer ces

opinions. Les autres ayant persisté dans leur croyance, furent condamnés à mort.

« A partir de 1597 jusqu'à la mort de la reine, il y eut, dit Neal, une sorte de cessation d'hostilités entre l'église et les puritains. Les combattants étaient fatigués de la lutte et paraissaient disposés à attendre des temps meilleurs. On disait bien que les puritains étaient vaincus et que leur nombre avait diminué par la rigueur des lois pénales prononcées contre eux. Rien de cela pourtant n'existait réellement; car au commencement du règne précédant, le gouvernement ayant voulu connaître leur nombre, il vit qu'il s'était accru. Cette suspension d'hostilités avait une autre cause. La reine était alors avancée en âge et tout indiquait qu'elle ne pouvait vivre longtemps. C'est pourquoi les évêques agissaient avec circonspection, dans la crainte où ils étaient que de terribles représailles ne fussent exercées contre eux; tandis que les puritains restaient paisibles dans l'espoir d'un meilleur avenir, lorsque le changement prévu viendrait à s'opérer. »

CHAPITRE III.

SCIENCES, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

§ 11. Introduction des études grecques et latines en Angleterre. — Opposition qu'elles rencontrent. — La composition en prose commence à faire des progrès. — Prosateurs de l'époque. — Décadence de la poésie sous les règnes de Henri VII et de Henri VIII. — Éclat dont elle brille en Écosse. — Elle se relève en Angleterre sous les règnes de Marie et d'Élisabeth.

Le XVe siècle, bien qu'il ait laissé derrière lui peu d'œuvres durables, sera toujours cher à l'Angleterre savante par le nombre des colléges dont elle fut dotée à cette époque. Un grand nombre de ces écoles furent établies pour l'enseignement des études classiques, dont l'introduction en Angleterre date du milieu du XVe siècle. Mais ce ne fut que vers la fin de ce siècle et alors que les études nouvelles jouissaient déjà d'un grand crédit sur tout le continent, que l'Angleterre commença à songer sérieusement aux grands modèles littéraires de l'antiquité.

On prétend que la langue grecque ne fut enseignée publiquement en Angleterre qu'en 1512. Le fameux grammairien William Lilly, qui avait étudié cette langue à Rome, ouvrit le premier un cours public de grec à l'école de Saint-Paul. La langue grecque n'eut d'abord qu'un petit nombre de partisans. Le doyen Collet lui-même, fondateur de l'école Saint-Paul, qui passait alors pour l'un des hommes les plus instruits de son époque, ne connaissait les auteurs grecs que par des traductions latines.

Cependant les études classiques eurent bientôt des protecteurs puissants. Parmi les premiers et les principaux furent deux prélats : Fox et son successeur Wolsey, qui tous deux fondèrent des colléges spécialement destinés à l'enseignement des deux langues classiques. Wolsey donna au professeur de latin du collége de *Corpus Christi* l'ordre formel « d'extirper la barbarie de la nouvelle société » (*barbariem à nostro alveario extirpet*); et au professeur de grec celui d'expliquer à ses élèves les meilleurs auteurs classiques grecs, ainsi que les poëtes, les historiens et les orateurs.

Pour montrer l'intérêt qu'il portait aux nouvelles études, Wolsey fonda une école à Ipswich et le collége de *Corpus Christi* à Oxford; il créa dans cette université, indépendamment de plusieurs chaires, deux chaires, dont l'une était destinée à l'enseignement de la rhétorique et des humanités; l'autre à l'enseignement du grec. « Wolsey, nous dit Warton, portait un si grand attachement au nouveau mode d'instruction, que malgré ses hautes fonctions et son rang élevé, il ne dédaigna point d'adresser une circulaire générale à tous les maîtres d'école du royaume, dans laquelle il leur enjoignait d'apprendre aux jeunes gens qui leur étaient confiés la littérature élégante

du grec et du latin. Érasme fait ainsi l'éloge du grand cardinal : « Il introduisit, dit-il, dans son pays les langues savantes, sans lesquelles toute instruction ne sera jamais parfaite. »

Néanmoins, malgré le puissant patronage de Fox et de Wolsey et de quelques autres personnes distinguées par leur savoir, les études nouvellement introduites eurent à essuyer de nombreuses et de vives attaques. Les innovations, quelque bonnes qu'elles puissent être, trouvent toujours des résistances énergiques. Or celles-ci en rencontrèrent dans les personnes qui avaient été instruites d'après l'ancien système. Le doyen Collet, dans une lettre adressée au savant Érasme, rapporte que l'un des prélats de l'église les plus estimés par leur instruction l'avait censuré en termes sévères dans une grande assemblée publique parce qu'il avait permis que les poëtes latins fussent étudiés dans la nouvelle école qu'il venait de fonder : « le prélat, lui disait-il, appelle mon collége une maison d'idolâtrie. « Au bout de quelque temps une révolution complète s'opéra dans ces dispositions, car les réformateurs de la religion devinrent les principaux soutiens du grec. Bientôt même les nouvelles études trouvèrent de chauds partisans parmi les catholiques. On sait que les réformateurs établissaient l'omnipotence des saintes Écritures en toutes choses dans leurs querelles avec leurs adversaires. La coutume, la tradition, les décrets des papes ou des conciles, la traduction latine même, ne faisaient point foi pour eux ; le texte original du Nouveau Testament grec était le seul texte qu'ils voulaient admettre. Il fallut donc forcément étudier le grec.

Les premières éditions du Testament grec qui parurent furent celle du cardinal Ximenès, qui fut imprimée en 1514, mais qui ne fut publiée qu'en 1522, et celle d'Érasme, qui parut en 1516. De violentes clameurs s'élevèrent contre le Nouveau Testament d'Érasme. On disait que le livre était une invention de son fait, et qu'il cherchait à établir une religion nouvelle. Érasme, pendant quelque temps, voulut faire tête à l'orage en essayant d'expliquer la grammaire grecque de Chrysoloras, dans les écoles publiques à Cambridge. Mais des clameurs plus menaçantes s'élevèrent de tous côtés contre lui. Son Nouveau Testament fut mis à l'index et les fonctionnaires de l'université déclarèrent que toute personne qui aurait cet ouvrage en sa possession serait punie d'une sévère amende. Les universités anglaises comme celles de l'Europe étaient alors divisées en Grecs et en Troyens; ceux-ci étaient les adversaires des nouvelles études et ils recrutaient leurs membres parmi les moines et les partisans les plus dévoués de l'ancienne religion.

Les Troyens perdaient chaque jour du terrain, car Henri VIII, qui avait de grandes prétentions au bel esprit, se montrait lui-même favorable aux nouvelles études. Soit caprice, soit amour de la nouveauté, il accueillit cette innovation, et son influence en hâta considérablement le succès. Érasme rapporte qu'en 1519, un des prédicateurs de l'université d'Oxford ayant harangué ses auditeurs avec une grande violence, pour leur défendre d'étudier les saintes Écritures dans leur langue maternelle, ce prédicateur fut approuvé par Henri, qui habitait alors la résidence royale de Woodstock. Le roi rendit ensuite une ordonnance par laquelle il permettait l'étude des saintes Écritures en grec et en hébreu; et il déclarait que cette étude était une branche indispensable de toute instruction académique. Dans une autre circonstance un des chapelains du roi ayant prêché en présence de la cour, et ayant attaqué avec violence l'étude du grec, le roi lui ordonna après le sermon de soutenir ses opinions dans un débat solennel contre sir Thomas More. Celui-ci réduisit presque aussitôt son antagoniste au silence. Le chapelain déclara alors qu'il était réconcilié avec la langue grecque; il avait reconnu, dit-il, que cette langue dérivait de l'hébreu. Il

tomba à genoux aux pieds du roi, et lui demanda pardon de l'offense qu'il avait commise. Le roi le renvoya, en lui enjoignant de ne plus prêcher à l'avenir en sa présence.

Telles furent les difficultés que le grec et le latin eurent à vaincre, et dont ils triomphèrent. Mais n'allez pas croire que ces études, ni même que les études les plus ordinaires, devinrent le partage du plus grand nombre sous les Tudors. Les monastères n'existaient plus; bien que leurs habitants se composassent en partie de ceux qu'on nommait Troyens, c'est-à-dire, d'opposés aux innovations; c'était de là que partait la diffusion du savoir. Ces établissements étaient même, dans un grand nombre d'endroits, les seuls lieux où l'on pût puiser de l'instruction. Ils donnaient du stimulant aux études en répandant le goût des sciences et des lettres parmi la jeunesse des populations environnantes. Après leur suppression, un grand nombre de jeunes gens se livrèrent à des occupations mécaniques au lieu de s'occuper de faire des études dont ils entrevoyaient l'inutilité pour l'avenir; l'ignorance étendit son voile ténébreux sur toutes les provinces. Au commencement du règne d'Élisabeth, Williams, orateur de la chambre des communes, s'adressant au nom de cette chambre à sa souveraine, se plaint de ce que plus de cent écoles florissantes ont été détruites avec les monastères, et il ajoute que l'ignorance a toujours prévalu depuis dans les lieux où étaient ces écoles.

Plusieurs lettres adressées à Cromwell, ministre de Henri, par le tuteur de son fils Grégoire, nous donneront une idée de la manière dont les jeunes gens de famille étaient élevés. Le jeune Grégoire est représenté comme étant doué d'un jugement solide sans être prompt à saisir les objets. Son temps est employé sous plusieurs maîtres à différentes études dont l'anglais, le français, l'écriture, l'escrime, la tenue des livres de commerce, forment les principales branches. L'une de ces lettres nous apprend que le maître avait coutume de faire lire chaque jour à l'élève quelques passages en anglais; de lui donner la prononciation naturelle et véritable de chaque mot et de lui expliquer l'étymologie et la signification originelle des mots empruntés au latin et au français. Suivant l'usage, deux jeunes gens, probablement d'un rang inférieur, étaient élevés avec le jeune Cromwell; entre ces jeunes gens il y avait une lutte continuelle entretenue par le directeur des études. C'était à qui parlerait le mieux le français, à qui aurait la plus belle écriture, montrerait le plus d'habileté dans le maniement des armes, etc. Dans une autre lettre le tuteur annonce à Cromwell, que son élève a commencé l'étude du latin et de la musique; et il entre dans quelques détails curieux sur la manière dont Grégoire passe son temps. « En premier lieu, dit-il, après qu'il a entendu la messe, il fait la lecture du dialogue d'Érasme, appelé *Pietas puerilis*, dans lequel cet auteur indique la manière dont doit être élevé un enfant; et pour cause je lui fais non-seulement lire ce dialogue, mais je lui en fais observer les principes. Je le lui ai traduit en anglais, de manière à ce qu'il puisse comparer la traduction avec le texte original. Cet exercice terminé, il écrit une ou deux heures de suite et lit en outre la chronique de Fabien pendant autant de temps. Le reste de la journée est employé à la musique ou à des récréations. Lorsqu'il monte à cheval, ce qu'il fait très-souvent, je lui raconte à la promenade quelque histoire des Grecs ou des Romains et je lui fais répéter après moi ce que je lui ai dit. La chasse, le tir à l'arc, sont ses principaux amusements, et je dois dire que mon élève excelle dans ces exercices. »

Le grec et le latin triomphèrent définitivement de la scolastique et de ceux qui prenaient parti pour elle, en 1535. Des commissaires spéciaux nommés par Cromwell parurent aux deux universités avec ordre d'abolir pour toujours la lecture des

œuvres du fameux Duns Scot, qui depuis longtemps avaient formé la base de la philosophie adoptée dans les écoles. On abolit également l'étude de la loi canonique, que l'on remplaça par des cours de la loi civile. Plaute, Cicéron, Térence, Tite-Live, Homère, Sophocle, Euripide, Démosthène, Isocrate, Hérodote, Thucydide et Xénophon, furent universellement adoptés.

Grâce aux efforts de deux savants distingués, Thomas Smith et John Cheke, ces études devinrent très-florissantes dans les deux universités. Malheureusement tous les professeurs de grec et de latin n'avaient point le talent de Smith et de Cheke. Aussi la prospérité de ces études fut-elle sujette à de grandes variations. Quand les professeurs distingués qui occupaient les chaires nouvelles étaient obligés par quelques motifs d'abandonner leur cours, la solitude revenait dans les lieux où s'assemblait auparavant une foule attentive et studieuse. Warton nous dit à cet égard que Cheke et Smith ayant cessé de poursuivre le cours de leurs travaux académiques, le bon goût et la véritable instruction quittèrent avec eux l'université de Cambridge où ils professaient leurs cours. A Oxford les choses n'allaient pas mieux. Asham nous apprend que l'étude du grec et du latin avait dégénéré dans cette université. « Lucien, Plutarque, parmi les auteurs grecs, et Sénèque, Gellius, Apulée, parmi les latins, sont préférés, dit-il, aux écrivains les plus purs et les plus estimés qui ont écrit dans ces deux langues. »

Tel était l'état du savoir à l'avénement d'Édouard VI; un grand pas avait été fait; une grande voie avait été frayée, il ne s'agissait plus que de marcher dans un sentier déjà battu. Mais la rapacité des courtisans de ce jeune prince fut sur le point de renverser de fond en comble l'édifice encore mal assis. Thomas Lever, du collége de Saint-Jean à l'université de Cambridge, nous donne les détails suivants sur l'état de cette université pendant ce règne tourmenté. « Il y avait autrefois, dit-il, dans les maisons appartenant à l'université de Cambrigde deux cents etudiants en théologie, ainsi qu'un grand nombre d'autres étudiants et d'anciens docteurs, qui sont tous partis. Il y avait encore cent autres élèves, appartenant à des familles riches et qui ont également quitté l'université. Il n'y reste plus que quelques étudiants pauvres et diligents, mais ils ne peuvent continuer leurs études, faute d'assistance. »

Un étudiant de cette époque se levait entre quatre et cinq heures du matin. De cinq heures jusqu'à six heures il allait à la prière. De six jusqu'à dix heures il s'occupait de ses études particulières ou suivait des cours publics. Dix heures étaient l'heure du repas, qui se composait en général pour l'étudiant pauvre, d'un plat de viande, d'un potage et du gruau. Après ce modeste repas il employait son temps jusqu'à cinq heures du soir à donner des leçons ou à en recevoir; c'était l'heure de son souper, repas qui n'était pas meilleur que le premier. Il s'occupait alors de quelques autres études jusqu'à neuf ou dix heures du soir; et après quelques instants de récréation il se mettait au lit.

Sous le règne de Marie les sciences et les lettres devinrent l'objet d'une espèce de culte. Cette reine qui, dit-on, était fort instruite, se plut à répandre de grandes faveurs sur les deux universités. Élisabeth suivit l'exemple de sa sœur; sous son règne l'étude des belles-lettres prit un accroissement qu'elle n'avait point eu encore. La langue française, qui depuis la conquête des Normands avait été cultivée par les hautes classes, s'étendit aux classes moyennes. L'italien et l'espagnol devinrent à la mode; la langue anglaise différait peu de celle qu'on emploie aujourd'hui : c'était la même perfection.

Cette période a reçu avec raison la dénomination d'époque savante. A considérer, en effet, le nombre des savants qui firent l'ornement de ce siècle nous trouvons que la liste en est considérable; une foule

d'écrivains se pressent dans un étroit espace. A côté de Cranmer, de Ridley, de Tunstal, de Gardiner, de Pole et de plusieurs ecclésiastiques distingués, on voit Richard Pace, sir John Cheke et sir Thomas Smith dont nous avons déjà parlé; Collet, le fondateur de l'école de St.-Paul et Lilly, le premier qui y enseigna le grec; William Grocyn, le premier et le plus savant des hellénistes anglais; John Leland, savant antiquaire, auquel l'Angleterre moderne doit la conservation de monuments précieux qui sans lui auraient péri, et sir Thomas Morus, le savant le plus instruit de son époque; Érasme, qui fut son ami et dont la profonde érudition était relevée par l'éclat d'une grande capacité naturelle; le docteur Thomas Linacer, qui fut le premier médecin de l'Angleterre et l'un des hommes les plus instruits de son temps; Roger Asham, qui écrivit en anglais et en latin; le docteur Walter Haddon, savant latiniste; Buchanan, qui écrivit en vers latins; l'archevêque Parker, l'évêque Andrews. La plupart de ces noms appartiennent au règne de Henri VIII, qui avait, avons-nous dit, de grandes prétentions littéraires et scientifiques. On rapporte que dans son enfance il fut destiné à l'église, et que c'est à cette circonstance que l'Angleterre dut sans doute cette succession de princes instruits qui la gouvernèrent pendant plus d'un siècle. Henri mit les sciences et les belles-lettres à la mode, et son exemple fut suivi avec empressement par ses successeurs. Édouard, son fils, quoique destiné au trône, reçut une éducation des plus distinguées. Il en fut de même pour les filles de Henri. Érasme a fait plusieurs commentaires sur les lettres écrites par Marie en latin; quelques-unes nous ont été conservées. Élisabeth écrivait et parlait non-seulement en latin, en français, en espagnol et en italien, mais elle était encore très-forte sur le grec. Asham, qui lui avait enseigné cette langue, nous dit qu'après son avénement au trône, elle avait coutume de lire chaque jour quelques passages d'un auteur grec.

Cette période se distingua aussi par le nombre de ses femmes savantes. Nous avons parlé des talents de lady Jeanne Grey. Jeanne était très-forte sur le latin et sur le grec. Plusieurs lettres nous sont restées d'elle, et notamment celle qu'elle écrivit à sa sœur, la nuit qui précéda son exécution. Après elle citons Marie, comtesse d'Arundel; lady Jeanne Lumley; Marie, duchesse de Norfolk, qui toutes trois traduisirent plusieurs ouvrages du grec en latin et en anglais; les deux filles de sir Thomas Morus, dont l'une épousa le docteur John Clément, son professeur, et l'autre épousa Roper, biographe du chancelier; celle-ci était regardée comme l'une des femmes les plus savantes de son époque; et enfin les trois filles de sir Anthony Cooke. Mildred, l'aînée, épousa lord Burghley, et son nom a été chanté par la muse de Buchanan; Anne, la seconde, devint gouvernante d'Édouard VI, et plus tard elle épousa sir Nicolas Bacon; Catherine, la plus jeune, qui se maria à sir Henri Killigrew, était renommée pour son érudition, car, indépendamment du grec et du latin, elle connaissait l'hébreu.

Jusqu'alors la composition en prose nationale s'était pour ainsi dire traînée terre à terre. Dans la période précédente, Chaucer avait, il est vrai, écrit en prose et avait laissé plusieurs morceaux d'un mérite réel. Mais aucun prosateur digne de ce nom n'avait marché sur ses traces. Ce ne fut qu'un siècle et demi après sa mort que les écrivains en prose commencèrent à se montrer en Angleterre. L'un des premiers fut sir Thomas Morus, qui écrivit, vers l'année 1513, une histoire de la vie et du règne d'Édouard V, ouvrage qui par le charme du récit peut être mis en parallèle avec les œuvres d'Hérodote. A côté de lui figure sir Thomas Elyot, qui fut son ami. Elyot composa un traité politique ayant pour titre : *le Gouverneur* et plusieurs autres ouvrages d'un

grand mérite. A côté de ces prosateurs il faut placer quelques-uns des principaux chefs de la réforme, qui vécurent dans la dernière partie du règne de Henri VIII et sous celui d'Édouard VI; et plus particulièrement l'archevêque Cranmer, dont les compositions en prose se font remarquer quelquefois par une grande force d'expression et par la profondeur des pensées. Ridley et Latimer, qui prirent une part si active à la réforme, étaient également célèbres à cette époque pour la beauté de leurs sermons. Leurs discours abondent en allusions qui étaient de nature à faire impression sur l'esprit de leurs auditeurs; ils y sèment des histoires et des anecdotes intéressantes. La phrase en est souvent brillante, et toujours énergique; et une piété sincère ainsi qu'une simplicité naïve leur donnent un charme qui en rehausse le mérite.

Les œuvres de ces écrivains donnèrent à la composition en prose, une pureté qu'elle n'avait point eue encore. Tous les savants de l'époque s'efforcèrent de châtier leur style pour exceller dans cette nouvelle branche de la littérature. Érasme, dans une de ses lettres, rapporte que le doyen Collet, son ami, se donnait beaucoup de peine pour améliorer son style, par l'étude de Chaucer, dont les œuvres, dit-il, contenaient des tournures de phrases pleines d'habileté et de goût. La rhétorique commença donc en Angleterre. Le premier écrivain remarquable de cette classe fut le célèbre Roger Asham, qui devint le professeur de la reine Élisabeth. Roger Asham publia en 1545 un ouvrage intitulé : « Toxophilus, » qu'il dédia à tous les gentilshommes du royaume. Dans cet ouvrage, destiné à conserver l'ancienne coutume de l'arc en Angleterre, l'auteur donnait à ses compatriotes un modèle de goût et de pureté par la manière élégante de son style. Il s'applique la maxime d'Aristote, de parler comme fait le peuple, et de penser comme font les sages. Il blâme la pratique adoptée par un grand nombre d'écrivains anglais, qui introduisaient dans leurs compositions, au mépris du précepte d'Aristote, un grand nombre de mots d'origine étrangère et jetaient ainsi de l'obscurité dans leurs œuvres. « Un jour, dit-il, je causais avec un homme qui pensait que la langue anglaise devait être augmentée et enrichie de beaucoup de mots, et me disait, à l'appui de son assertion, qu'un dîner où il y avait du vin, de l'ale et de la bière, était préférable à un dîner où il n'y avait qu'un seul de ces liquides. — C'est très-juste, lui répondis-je, mais si vous mettez le vin rouge et le vin blanc avec l'ale et la bière, vous ferez un breuvage détestable. » Malgré ces préceptes, on trouve dans les écrits d'Asham un grand nombre de mots d'origine française et latine. Toutefois le style de cet auteur est toujours clair et correct.

La publication du Toxophilus d'Asham fut suivie bientôt après d'un traité sur la rhétorique par Thomas Wilson. Cet auteur, dont l'ouvrage parut en 1553, adopta les principes d'Asham pour la pureté et l'élégance du style. Il se plaint avec une certaine aigreur de ce que ses contemporains sèment leur langage d'une surabondance de mots empruntés à l'étranger. « A les entendre parler, dit-il, on dirait qu'ils ont un langage qui appartient à un monde inconnu. »

On aime à voir ces premiers critiques anglais veiller avec vigilance à la pureté de la langue et s'élever avec force contre l'invasion des mots qui menacent de la dépraver. Leurs efforts à cet égard méritaient une meilleure réussite. Mais les mots étrangers se nationalisèrent malgré eux dans la langue du pays. « Notre nation, dit sir Henri Blount, dans sa préface aux œuvres dramatiques de Lyly, doit à cet auteur un nouveau langage. Toutes nos dames les plus distinguées par leur naissance et leurs talents devinrent ses écolières; et toutes celles qui ne pouvaient parler cette nouvelle langue, étaient aussi peu considérées que les dames qui, de nos jours, ne sauraient pas parler le français. »

Qu'était-ce donc que le style de Lyly? Une exubérance de mots pleins de sonorité, mais vides de sens, une affectation outrée que cet auteur s'efforça d'introduire dans la langue, et qui en fit une langue barbare. Lyly fut vivement critiqué, et sir Philippe Sydney, auteur de l'Arcadie, fut l'un des critiques qui l'attaqua le plus fortement. Une partie de l'Arcadie fut publiée en 1590; l'ouvrage fut terminé en 1593; il était destiné à la sœur de l'auteur; Ben Jonson en fait un grand éloge. Sydney, par une satire mordante, frappe avec vigueur les corrupteurs de la langue anglaise. Il suppose une mascarade et fait passer ses héros devant la reine Élisabeth dans le jardin de Wanstead.

Le dernier de tous les grands prosateurs qui brillèrent pendant cette période est Richard Hooker; il composa huit volumes sur les lois de la politique ecclésiastique. Quatre volumes de ce grand ouvrage furent publiés en 1594; le cinquième en 1597, les trois autres en 1632, longtemps après la mort de l'auteur. Le style d'Hooker est remarquable par sa dignité, par sa gravité, par sa pureté, par son élégance extraordinaire. Le mouvement règne dans chaque phrase sans nuire à l'argumentation; la pensée se suit d'une manière logique, et toujours elle est forte, animée, brillante comme la phrase qui l'exprime.

Mais alors que la prose prenait ainsi son essor en Angleterre et que tout annonçait qu'elle parcourrait bientôt une carrière brillante, on voyait d'un autre côté, la poésie ralentir sa course. La muse poétique de Chaucer a cessé ses accords. Dans les premiers temps de cette période, une tourbe tumultueuse invoque les saintes prêtresses de l'Hélicon, mais elles restent sourdes à leurs prières; leurs chants n'ont rien de ces belles qualités qui élèvent l'âme et peuvent lui donner l'amour des grandes choses.

Les seuls poëtes de quelque distinction qui appartiennent au règne de Henri VII, sont Étienne Hawes et Alexandre Barkley. Hawes est l'auteur de plusieurs pièces de poésie dont la principale a pour titre: « L'histoire de Grand Amour et de la belle Pucelle: » cet ouvrage qui fut imprimé en 1517, est regardé par quelques auteurs comme digne du poëte Chaucer Hawes avait beaucoup voyagé et connaissait parfaitement la poésie française et italienne ainsi que celle de son propre pays. Barkley, qui mourut très-vieux, s'occupa surtout de traductions. Son œuvre principale est « le Navire des fous, » ouvrage qu'il traduisit de l'allemand et auquel il fit de nombreuses additions en y introduisant une grande partie des extravagances les plus caractéristiques qui régnaient dans son pays à cette époque. Les œuvres de ce poëte ainsi que celles d'Étienne Hawes n'ont rien de bien saillant. Dans les poésies de ces auteurs, l'idée est généralement sacrifiée à la phrase; et la phrase ne forme souvent qu'un assemblage de mots lourdement pompeux qui n'expriment rien.

La première partie du règne de Henri VIII ne brilla pas non plus par ses poëtes. Toutefois il faut citer John Skelton le satiriste, qui devint dans son temps le poëte favori de la nation. Skelton est regardé comme l'un des premiers auteurs classiques de son époque. Il faisait des vers latins avec une grande pureté, et le savant Érasme l'appelle « Britannicarum litterarum decus et lumen » (l'ornement et la lumière de la littérature anglaise). Ce poëte mourut en 1529 dans le sanctuaire de Westminster, où il s'était réfugié pour échapper à la vengeance du cardinal Wolsey qui pendant longtemps fut en butte à ses satires. A côté de lui figure William Roy, qui aida Tyndal à traduire le Nouveau Testament. Cet auteur écrivit un seul ouvrage avec ce titre: « Lisez-moi et ne vous mettez pas en colère, car je ne dis rien que la vérité. » Ce livre parut vers 1525. C'était encore une satire dirigée contre Wolsey et contre le clergé en général. L'auteur y traitait le clergé avec une

sévérité qui étonne de sa part, car lui-même avait été membre du clergé; il avait commencé sa vie par être moine. Plus tard, il s'attacha au parti de la réforme et finit ses jours sur un bûcher.

Un autre poëte de ce siècle est John Heywood, dont les épigrammes plaisantes deridaient, dit-on, le front soucieux de Henri lorsqu'il était vieux, et celui de la sévère Marie, sa fille. Cet auteur écrivit un grand nombre de comédies ainsi qu'une longue allégorie burlesque, dans laquelle il représente l'ancienne religion aux prises avec la nouvelle. Cet ouvrage, ainsi qu'une grande partie des pièces dramatiques d'Heywood, sont généralement écrits dans une style inintelligible.

Tandis qu'en Angleterre la poésie semblait sommeiller, elle prenait son vol en Écosse et y produisait des œuvres remarquables. Ce furent Chaucer et Gower, poëtes de la période précédente, qui lui donnèrent cet élan. Jacques d'Écosse appelait ces deux poëtes ses chers maîtres. Bientôt la muse écossaise commença à mêler sa voix native aux accents de la muse anglaise. Plusieurs poëtes de distinction illustrèrent cette époque : le plus célèbre est Robert Henryson, auteur d'un chant pastoral intitulé « Robin et Makyn » et de deux poëmes dont l'un a pour titre « le Testament de la belle Cresséide, » et l'autre, celui de « Complainte de Cresséide; » ouvrages qui sont considérés comme une continuation du poëme de Chaucer, intitulé « Croïlus et Cresséide. » Citons avec Henryson Gawin Douglas, évêque de Dunkeld, qui traduisit l'Énéide dans la langue nationale et qui composa plusieurs autres œuvres d'un grand mérite; William Dunbar, qui peut être considéré comme le Chaucer de l'Écosse et qui n'a de rivaux parmi les poëtes modernes, sous le rapport de la grandeur de la pensée et de la facilité de son imagination, que le célèbre Burns; sir David Lyndsay, qui fut le favori du malheureux Jacques V et que l'on peut comparer parmi les poëtes modernes de l'Écosse à Allan Ramsay.

Vers ce temps-là, il y eut une réaction extraordinaire dans les hautes branches de la poésie en Angleterre : deux noms remarquables figurent à la tête de la liste des poëtes de cette époque. L'un est celui de Henri Howard, comte de Surrey, qui fut la dernière victime de la tyrannie capricieuse de Henri VIII; l'autre est celui de sir Thomas Wyatt.

Le premier perdit la vie sous la hache du bourreau à l'âge de vingt-sept ans; il avait déjà fait oublier les œuvres poétiques de ses prédécesseurs. Tel est le talent qui distingue les œuvres poétiques de cet écrivain, que dans les temps modernes on lui a attribué la gloire d'avoir le premier introduit dans la langue le rhythme actuel. Surrey, dit-on, est le premier qui composa des vers en mètres syllabiques, c'est-à-dire en mètres régularisés à la fois par l'accentuation et par le nombre des syllabes. Il chercha à imiter le caractère particulier de la poésie ancienne de l'Italie. Son imagination n'était ni riche ni brillante. Les traits caractéristiques de sa poésie sont une grande facilité, la perfection mécanique du vers, la délicatesse et un moelleux qui lui donne toujours de la grâce et de la fraîcheur.

Wyatt, qui fut son ami, composait des vers d'un caractère tout à fait différent. Ce ne sont point les formes polies, la douceur dans la pensée qui appartiennent à la poésie de Surrey; Wyatt se distingue par une certaine âprete qui cependant, dans l'ensemble, n'est pas sans harmonie. Cette âpreté donne en outre une grande vigueur au vers, dans lequel on voit souvent une profondeur de sentiment qu'on ne rencontre point en général dans la poésie de Surrey.

Les poëmes réunis de lord Surrey et de sir Thomas Wyatt furent publiés pour la première fois en 1557. En 1559 il parut une première édition du Miroir, recueil de récits en vers dans lequel les auteurs passent en revue différents personnages remarquables qui

avaient figuré dans l'histoire du pays. C'est une imitation du traité de Boccace, qui avait été traduit en vers anglais, quelques années auparavant, sous le titre de « la Chute des Princes. » Ces poëmes brillent en général par l'ingéniosité de leur invention; ils sont pleins de tableaux allégoriques, d'images charmantes et délicieuses dont la touche est partout délicate.

Un autre poëte remarquable de cette époque est Edmond Spencer, qui naquit à Londres vers l'année 1553. Les œuvres de ce poëte ont un cachet qui leur est propre; sa poésie est tour à tour flexible, gracieuse, énergique. Les autres poëtes se font remarquer en général par la réflexion, par le raisonnement bien plus que par le feu de leur imagination. Il n'en est point ainsi de Spencer. Ses accents partent tous d'une imagination vivement excitée : ce sont des visions continuelles, où la passion se déchaîne dans toute sa force, où le sentiment prend les formes les plus variées. Spencer chante sur tous les tons et toujours avec une énergie soutenue. L'esprit de ses vers est considéré comme appartenant à une époque antérieure à la sienne, mais la texture de son style n'en est pas affectée; on dirait que sa poésie remonte à ces temps déjà reculés où les bardes nationaux commençaient à faire entendre leurs accords.

L'Angleterre devint une terre poétique sous le règne d'Élisabeth. Les poëtes anglais forment à cette époque une phalange compacte. Parmi eux domine le grand nom de William Shakspeare; ce poëte publia « Vénus et Adonis » en 1593, « Tarquin et Lucrèce » en 1594, « le Pèlerin » en 1599; ses sonnets en 1609. On suppose que les poésies de Shakspeare parurent avant ses drames. Elles brillent, comme tous les ouvrages sortis de sa plume, par la richesse de la pensée, la vigueur de la passion, le sentiment du beau, l'animation des mots, la douceur musicale des phrases et le caractère mâle qui distingue ses œuvres dramatiques. Nous parlerons des œuvres dramatiques de Shakspeare dans un autre chapitre; car ces œuvres appartiennent plus particulièrement à la période dans laquelle nous allons entrer.

§ 15. Fête au château de Kenilworth donnée par Leicester à Élisabeth. — Du théâtre. — Pièces allégoriques. — Portrait d'un fashionable de l'époque. — De l'état culinaire; richesse que déployaient les grands sur leurs tables. — Économie domestique des classes riches et des classes pauvres. — De l'architecture des Tudors; — de la peinture; — de la sculpture.

C'est le propre des sciences et des lettres d'adoucir les mœurs. Le développement que prirent les études sous les Tudors devait donc produire une heureuse influence sur le caractère national. Toutefois le progrès fut lent, et il se borna aux classes supérieures. Dans ces classes même une splendeur extravagante suppléait généralement au bon goût. Georges Gascoine nous fournit à cet égard des documents curieux dans le récit qu'il fait de la visite d'Élisabeth au château de Kenilworth qui appartenait au comte de Leicester, son favori. (1575); nous allons en extraire les principaux passages.

La reine approchait avec son cortége du château de Kenilworth. A son arrivée à Long-Ichington, elle trouva un banquet magnifique que lui avait fait préparer Leicester; la tente avait de si grandes dimensions que les chevilles qui avaient été employées pour la fixer formaient la charge de sept voitures. Après le banquet, le cortége se remit en route pour Kenilworth, et en entrant dans le parc la reine vit venir au-devant d'elle une magicienne vêtue de l'ancien costume des sibylles, qui lui prophétisa une longue vie et un règne plein de gloire et de bonheur. La reine se remit en route et arriva à la porte du château, qu'elle trouva gardée par un géant d'une énorme stature; le géant était habillé de soie blanche, et sa main était armée d'une massue. Au bruit des clameurs de la foule, il parut sortir de son sommeil; il se leva, demanda d'une voix dure et vibrante quelle était la cause de ce bruit. Mais

tout à coup comme frappé d'admiration à la vue du port majestueux de la reine, il tomba à genoux devant Élisabeth, mit à ses pieds en signe de soumission le paquet de clefs qui pendait à sa ceinture, ainsi que sa massue, et donna l'ordre à ses serviteurs de sonner la trompette pour saluer l'arrivée de la reine. A cet ordre six autres géants, embouchant des trompettes d'argent d'une longueur énorme, firent retentir l'air de leurs bruyants accords. Ces géants, qui etaient remarquables par leur hauteur, étaient de simples mannequins, qu'on avait richement habillés pour leur donner une forme humaine, et derrière eux se tenaient cachés des hommes pour sonner de la trompette. Élisabeth entra, et passant auprès des bords d'un beau lac, elle vit se diriger vers elle une île flottante couverte de roseaux et illuminée de torches. Au milieu de cette île étaient trois jeunes filles, dont l'une représentait la dame du lac. Celle-ci fit un discours à la reine. Elle lui dit que, depuis l'époque du roi Arthur, elle était restée cachée dans les profondeurs de ce lac, parce que la terre avait été depuis ce temps teinte de sang et tourmentée par des agitations continuelles; mais que maintenant qu'une reine aussi grande qu'Élisabeth gouvernait le royaume, et que des jours de bonheur étaient revenus, elle (dame du lac) était sortie de sa retraite pour livrer le lac dans les mains de sa souveraine. Élisabeth répondit à ce discours flatteur d'une manière gracieuse, et les accords d'une musique bruyante se firent aussitôt entendre. La reine continua sa route et arriva à un pont de 550 pieds de longueur et de 13 pieds de largeur. Là figuraient de tous côtés les attributs des divinités de la mythologie classique; des cages remplies d'oiseaux de toute espèce; des bassins d'argent remplis de fruits, de grain et de grappes de raisin. La reine arriva ensuite dans la dernière cour; de là elle fut conduite à sa chambre, et la soirée se termina par un magnifique feu d'artifice.

Le lendemain, qui était un dimanche, la matinée fut consacrée aux prières, et, dans l'après-midi, la musique et les danses recommencèrent. Le jour suivant la reine alla à la chasse. A son retour elle vit sortir d'un fourré épais qui était éclairé de torches, un homme vêtu en sauvage et couvert de mousse et de lierre. Le sauvage s'approcha d'elle, un jeune chêne à la main; et après être sorti de sa retraite il appela les nymphes, les satyres et les autres divinités des bois et leur demanda l'explication du tumulte étrange dont ses yeux étaient les témoins. Mais les divinités qu'il appelait restèrent dans leurs antres et ne lui répondirent point. Alors l'homme des bois appela une autre divinité, l'Écho, et lui fit de nombreuses questions, auxquelles l'Écho répondit. Au moyen de ce dialogue, le sauvage apprit qu'il était en présence de la plus grande des souveraines. Frappé de surprise à cette nouvelle, il brisa, en signe de soumission, l'arbre qu'il tenait dans ses mains et en jeta la racine loin de lui. Malheureusement il mit trop de vivacité dans ce mouvement, car le tronc d'arbre alla frapper le cheval de la reine. Grande consternation parmi les courtisans à cette occasion; mais la reine rendit bientôt à tous les visages leur sérénité en déclarant qu'elle n'avait eu aucun mal. Le mardi fut employé en danses et en concerts, et le mercredi il y eut une chasse; le jeudi, un combat d'ours dans lequel on vit lutter treize de ces animaux contre un grand nombre de chiens. « C'était un spectacle admirable, nous dit l'un des spectateurs, de voir l'ours avec ses petits yeux attendre l'approche de son ennemi, tandis que le chien, avec son agilité ordinaire, cherchait à saisir le moment favorable pour l'attaquer. Quand le chien était mordu en quelque endroit, il faisait un violent effort pour se débarrasser; et quand il était repris, il poussait des hurlements terribles. Les deux combattants se roulaient dans la poussière en se tenant collés l'un contre

l'autre; le sang coulait; le chien parvenait à s'échapper une seconde fois; il secouait deux ou trois fois ses oreilles toutes dégoûtantes de sang et se les léchait avec son museau tout rempli de bave. Les spectateurs étaient enchantés. » Cette journée se termina par un feu d'artifice et par une séance de prestidigitation dans laquelle un escamoteur italien étonna tous les assistants par son adresse et la subtilité de ses tours. Le vendredi et le samedi, il n'y eut point de divertissements, à cause du mauvais temps. Le dimanche, la reine alla entendre un sermon dans l'église de la paroisse, et à son retour, les paysans des environs se réunirent au château pour y célébrer une noce et se livrer au jeu du quintain en sa présence. Il y eut ensuite une petite guerre, dans laquelle les combattants représentèrent la défaite et l'expulsion des Danois. Les deux armées, qui se composaient de cavalerie et d'infanterie, en vinrent aux mains. Les cavaliers étaient montés à dos d'homme; ceux-ci représentaient des chevaux et ils étaient richement harnachés. La mêlée fut longue et longtemps disputée; mais enfin, après des efforts glorieux, les Danois furent vaincus, et les vainqueurs défilèrent pompeusement devant la reine.

Ces fêtes durèrent dix-neuf jours, temps que la reine resta à Kenilworth; mais il serait fastidieux de les reproduire toutes; bornons-nous à dire que jamais l'imagination d'un courtisan n'était allée aussi loin pour faire honneur à une reine. Nous parlerons toutefois d'une fête allégorique qui servit de clôture à ces divertissements. Le sujet était la délivrance de la dame du lac de son île enchantée. La reine revenait de la chasse et allait passer le pont dont nous avons parlé lorsqu'un triton, moitié homme et moitié poisson, éleva sa figure limoneuse en dehors de l'eau, et s'approchant d'Élisabeth, lui adressa au nom de Neptune une supplique en faveur de la belle prisonnière. L'histoire de cette belle était fort attendrissante : l'enchanteur Merlin l'avait poursuivie de son amour, et pour l'en punir elle l'avait logé dans les flancs d'un rocher. Mais, par représailles, un parent de l'enchanteur, nommé sir Bruce-sans-pitié, avait déclaré la guerre à la chaste dame. La belle redoutait la violence de Bruce, lorsque Neptune, touché de son danger, lui offrit une retraite dans le lac. Alors Merlin l'enchanteur prédit que la dame du lac ne pourrait se soustraire à la violence de son ennemi qu'autant qu'une vierge plus chaste qu'elle-même viendrait dans ce lieu; et depuis cette prédiction, qui s'était faite à plusieurs siècles de là, elle était constamment restée prisonnière. Mais l'heure de sa délivrance allait sonner, car il y avait en ce lieu une vierge plus chaste qu'elle : c'était Élisabeth! « Que la reine d'Angleterre, s'écria le triton qui venait de raconter cette histoire, daigne s'avancer d'un pas, et sa présence va mettre en fuite sir Bruce et ses indignes auxiliaires. » Aussitôt le triton ordonna aux flots de se calmer, aux poissons de fuir, pour que la reine vierge pût rendre par sa vertu la liberté à la dame du lac. Élisabeth ayant fait quelques pas sur le pont, la dame du lac reparut avec son île, accompagnée de ses nymphes; elle s'approcha de la reine et lui dit que sir Bruce et ses serviteurs n'avaient pu résister aux charmes de sa présence. Alors parut sur les eaux le dieu Protée, porté sur le dos d'un immense dauphin, dans les flancs duquel on avait logé des musiciens et des rameurs. Le dieu fit une promenade triomphante sur les eaux; de leur côté les musiciens donnèrent un concert, tandis que les divinités du lac faisaient retentir l'air de leurs chants pour célébrer la chasteté et la puissance d'Élisabeth.

Tels étaient chez les riches seigneurs le genre de divertissement de l'époque et le luxe qu'on y déployait. Les pièces allégoriques jouissaient surtout d'une grande faveur. Henri VIII et son favori Wolsey aimaient à déployer leur magnificence et leur goût dans ces pièces. Parfois, dans les spectacles de ce genre, on voyait un rocher ou une

montagne couverts d'arbres, de fleurs et de gazon. Le rocher ou la montagne entraient dans la salle où se trouvaient réunis les invités de la fête; après un moment d'immobilité, leurs flancs s'ouvraient, et il s'en échappait une bande folâtre de jeunes gens et de jeunes filles qui exécutaient des danses et chantaient en présence des nobles convives. La représentation finie, les acteurs rentraient dans les flancs du rocher ou de la montagne, qui se refermaient, et ils partaient comme ils étaient entrés.

Ce genre de pièces allégoriques, ainsi que les mascarades, furent très-goûtés à la cour sous le règne de Henri VIII et principalement sous celui d'Élisabeth. Cette époque est encore remarquable dans l'histoire du drame anglais. Les miracles et les mystères n'étaient plus en faveur, car on les avait remplacés par une sorte de pièce appelée « moralité. » Dans ces pièces, le dialogue commence à s'appliquer aux choses de la vie ordinaire; le bouffon de la troupe amuse les spectateurs par ses tours d'adresse. Les premiers théâtres réguliers qui existèrent à Londres étaient de vastes cabanes construites en bois. Les vêtements des acteurs n'étaient ni élégants ni même appropriés aux caractères qu'ils représentaient. Quant aux décors, il n'en existait point. Sir Philippe Sydney dit à ce sujet : « Vous voyez apparaître sur la scène deux ou trois dames qui sont censées y venir cueillir des fleurs, et alors vous devez par la pensée reconnaître qu'on veut représenter un jardin. Peu d'instants après, c'est un naufrage qu'on vous représente, dans le même lieu, avec toutes ses horreurs, et alors la scène (toujours par la pensée) est transformée en un banc de rochers. L'instant d'après, un monstre hideux qui vomit le feu, le sang et la fumée, apparaît à vos regards étonnés : la scène a donc encore changé et est de nouveau transformée (en imagination) en un enfer ou tout autre lieu terrible. Enfin deux armées en viennent aux mains : elles se composent chacune de trois ou quatre combattants. Vous voilà donc transporté (toujours fictivement) sur un champ de bataille. »

Il paraît que dans l'origine de ces pièces on ne jouait que le dimanche, mais bientôt on joua dans la semaine. Un auteur de l'époque se plaint à cet égard des acteurs, qui, dit-il, célèbrent le dimanche cinq fois par semaine. On fit ensuite un règlement qui ordonnait la fermeture des théâtres le mercredi, afin que les combats de taureaux et de chiens pussent être suivis. Le spectacle commençait à une heure après midi; et pour indiquer l'heure d'ouverture ainsi que la durée de la représentation, on mettait un pavillon au sommet de l'édifice. La représentation durait environ deux heures, et, comme aujourd'hui, le spectacle du jour était annoncée par des affiches. Le prix des places était en général très-modéré; mais il augmentait chaque fois qu'on jouait une nouvelle pièce. Au lieu de nos coulisses, il y avait des loges recouvertes par un lambeau de rideau, par où les acteurs faisaient leur entrée sur la scène ainsi que leur sortie; sur chaque rideau on indiquait le rôle que remplissait l'acteur. A cette époque il n'y avait point de loges ni même de galeries. La portion la plus élégante des spectateurs se tenait sur le théâtre, où des bancs étaient placés de chaque côté. Par derrière se tenaient les serviteurs qui donnaient à leurs maîtres des pipes, du tabac et du feu. Le reste des spectateurs occupait le parterre; et là, au milieu même des pièces, ils jouaient aux cartes, buvaient de l'ale ou fumaient. La pièce commençait ordinairement par un prologue. L'acteur qui venait le réciter portait un long manteau de velours noir. Un bruit de trompette annonçait son entrée en scène. Les acteurs portaient des masques et des perruques, et les rôles de femmes étaient joués par des jeunes garçons. Une tragédie était toujours accompagnée d'une pièce comique, et, comme de nos jours, les pièces nouvelles avaient à essuyer une critique animée et souvent capri-

cieuse lors des premières représentations.

De grands changements s'effectuèrent pendant cette période dans la vie domestique des Anglais. Sous les règnes de Henri VII et de Henri VIII, la pompe et le luxe extérieurs étaient encore préférés au confort domestique. Henri VIII, qui mettait tant de recherche dans ses vêtements, avait une chambre à coucher fort mal meublée; et son ministre, le magnifique Wolsey, malgré les richesses immenses qu'on trouva dans ses palais, ne possédait des tables qu'en bois de sapin et une ou deux tables en cyprès. Les meubles auxquels les Anglais attachaient le plus de prix à cette époque, étaient un bon lit, des couvertures de laine et des draps de toile de Hollande. Quelques-uns de ces lits portaient des noms pompeux. Celui où couchait Wolsey était nommé « l'infant lége » un autre était appelé « le soleil. » On faisait un fréquent usage des tapis de Turquie. Les classes inférieures ne restèrent pas étrangères à ces améliorations importantes. L'usage des matelas et des oreillers s'y propage et l'on commence à y faire un emploi considérable de chemises.

Mais où les classes supérieures se distinguaient surtout, c'était par le raffinement qu'elles introduisaient dans leur cuisine. Wolsey, le grand maître de cette époque dans l'art de bien vivre, avait une table qui aurait pu rivaliser avec les mieux fournies du XIX[e] siècle. Dans une fête qu'il donna aux ambassadeurs français, à Hamptoncourt, la salle était éclairée avec des torches de cire que supportaient des candélabres en argent massif; et les buffets ployaient sous le poids de la vaisselle, qui était enrichie de pierres précieuses. Les convives s'assirent à table au bruit des trompettes; des musiciens exécutèrent divers morceaux tout le temps que dura le repas. Stow, après avoir fait la description des différents services, nous dit qu'il ne pourrait indiquer tous les mets variés dont ils se composaient. Un silence solennel présidait à ces repas; c'était le cachet de l'urbanité la plus raffinée. Les mets se composaient de veau, bœuf, mouton, porc, chapons, gibier à toute sauce, fruits, pâtisserie de toute espèce, et de vins et de liqueurs choisis. Les convives se lavaient avant le dîner avec de l'eau de rose ou d'autre eau parfumée; et chacun d'eux était conduit à sa place avec cérémonie selon le rang qu'il occupait. En général, on restait la tête couverte pendant le repas, ce qui permettait au convive de porter ou de rendre un toast, en soulevant son chapeau. Le vin et les liqueurs n'étaient point placés sur la table comme les plats, mais sur une table à part, et chaque personne choisissait le flacon de vin qui lui convenait. Lorsque le dîner était fini, ce qui restait était destiné aux garçons de service et aux domestiques; et s'il restait quelque chose après le dîner de ces derniers, on le distribuait aux pauvres. Les heures de repas étaient huit heures pour le déjeuner, midi pour le dîner, et six heures pour le souper. Pendant le règne de Henri VIII, il y eut deux autres repas ajoutés à ceux-ci. L'un avait lieu entre le dîner et le souper, et l'autre, après souper. Cette distribution dans les repas existe encore dans la plupart des familles anglaises.

La table des personnes de la classe moyenne rivalisait avec celle des seigneurs; elle était sensuelle. « Quand une table, dit le puritain Stubbs, n'est pas couverte de plats, le repas ne mérite pas le nom de dîner. » Chaque mets avait une sauce qui lui était propre; le troisième service se composait de gelées de toute espèce, de grenades, d'oranges assaisonnées avec du sucre, de pommes, de poires, de prunes, de raisins, de dattes, de fromages, de fruit confits. Les gâteaux et les puddings étaient très-recherchés. La quantité considérable de raisins que l'on transportait alors de la Grèce en Angleterre, étonnait les Grecs, et leur faisait penser que les Anglais se servaient de ce fruit délicat pour faire de la teinture ou pour en-

graisser les cochons. On faisait un usage très-fréquent de vins et de liqueurs. L'Angleterre recevait alors de la France cinquante-six espèces de vins et trente-six espèces de vins des autres pays. Il y avait plusieurs variétés de bière : l'ale, la bière double, la petite bière ; le breuvage préféré était une espèce de bière à laquelle les habitués des tavernes donnaient les noms de : « chien enragé, » « nourriture des anges » et « lait du dragon. » Les classes élevées avaient une bière de table qu'on appelait « ale de mars, » du nom du mois où elle était fabriquée. On buvait encore du cidre, du poiré et un breuvage fait avec de l'eau, du miel et des épices.

L'éducation domestique des femmes nobles différait beaucoup de celle qu'on leur donne aujourd'hui. Plusieurs petits travaux dont rougiraient de s'occuper de nos jours les filles et les femmes de grande maison, étaient alors très-goûtés du beau sexe. Tandis que Henri VIII faisait la guerre en France, l'aiguille de Catherine fabriquait des étendards et des guidons ; et, à l'époque de son divorce, lorsque les deux cardinaux se présentèrent à sa résidence pour obtenir son consentement, ils la trouvèrent avec un écheveau de fil pendu au cou comme une simple ménagère de campagne de nos jours. Marie et Élisabeth étaient fort habiles dans les travaux d'aiguille ; celle-ci présenta à Édouard VI, pour cadeau de nouvel an, une chemise de percale qu'elle avait faite elle-même ; et Anne de Boleyn broda une couverture de lit pour son mari. Les filles de la noblesse ne dédaignaient pas les travaux du ménage. Elles soignaient la maison, veillaient à l'entretien de la laiterie et faisaient elles-mêmes leurs vêtements. On rapporte que lorsque l'usage de l'empois fut connu en Angleterre (ce qui arriva au XVI[e] siècle), les dames de la cour voulurent toutes connaître comment on le préparait pour donner de la consistance à leurs fraises et à leurs colerettes.

Une mise recherchée était alors, comme aujourd'hui, l'indice du bon ton ; le dandysme n'est point de date recente. On reconnaîtrait au portrait que nous font les auteurs contemporains des lions de l'époque celui de nos élégants modernes. Le fashionable du temps de Henri VII se levait tard ; il déjeunait d'abord, et après avoir fait sa toilette, parfumé sa barbe, frisé ses moustaches, il allait se promener dans le cimetière de Saint-Paul, qui était le rendez-vous des hommes et des femmes à la mode. Ses vêtements et son chapeau étaient du meilleur goût. Ses chaînes et ses breloques sortaient des plus riches magasins de Londres ; sa rapière et sa dague à la poignée d'argent étaient à l'abri de la critique. Lorsqu'il était fatigué de la promenade, il allait visiter les boutiques qui environnaient le cimetière ; ou bien il rejoignait quelques-uns de ses amis, flaneurs comme lui, et il discourait avec eux sur le mérite des publications nouvelles. Il était beau danseur et faisait des armes à la perfection. C'était aussi un fumeur intrépide ; il avait toujours sur lui une boîte à tabac fourni de tous ses instruments. A onze heures, ce qui était le moment du dîner, il se rendait dans quelque taverne fashionable, où il prenait son repas à un shilling par tête. Après dîner il jouait aux cartes. Puis venait l'heure du spectacle. Il y allait à cheval, et après avoir laissé sa monture à la porte, il entrait, montait sur la scène, louait un tabouret, allumait sa pipe et se plaçait de manière à faire ressortir de son mieux sa figure et son costume. Mais ce n'était pas encore assez pour attirer l'attention sur lui. Il parlait haut, se moquait de la pièce, de l'auteur et des acteurs, et quand les spectateurs, impatientés par ses réflexions, montraient quelque signe de mécontentement, il leur répondait par des gestes de mépris et s'en allait en quête de nouvelles aventures. Le soir, enfin, il reprenait le chemin de son logis, et traversait les rues silencieuses qui, dès la nuit alors, étaient infestés d- -alfaiteurs. Le lende-

main il recommençait la même vie.

On voyageait alors généralement à pied et à cheval : les malades et les hommes âgés, qui étaient obligés de quitter un lieu pour aller dans un autre, s'y rendaient ordinairement dans une litière traînée par un cheval. Mais durant le règne d'Élisabeth il y eut une innovation importante dans les moyens de transport : ce fut l'invention des voitures. William Boonem, Hollandais, fut celui qui les introduisit en Angleterre (1564). Cette invention excita une vive sensation parmi le peuple. « Une voiture, nous dit Taylor, était alors regardée comme une merveille. Les uns disaient que celle qui avait été introduite en Angleterre était une grande écaille de tortue apportée de la Chine; d'autres que c'était un temple païen dans lequel les cannibales adoraient le diable. » Malgré la critique on reconnut bientôt les avantages de cette invention, et en très-peu de temps les voitures furent généralement adoptées.

Un mariage, à cette époque, était pour ainsi dire une sorte de fête publique ; car tous les amis et les parents des deux époux y étaient invités. Dans les classes élevées le marié présentait à la compagnie des gants et des jarretières; il recevait en retour de la vaisselle et d'autres articles de ménage; toute la cérémonie se passait en festins, en mascarades, en pièces allégoriques et en épithalames. Les noces des classes moyennes n'étaient pas moins joyeuses : la mariée, revêtue de ses plus beaux atours, allait en procession à l'Église ayant de chaque côté un petit garçon qui portait son voile et qui avait à la main un bouquet de romarin. Une coupe d'argent remplie de vin, dans laquelle on voyait une grosse branche de romarin ornée de rubans de toute couleur, était portée devant la mariée. Puis venaient des muciciens, une troupe de jeunes filles, les unes avec de larges gâteaux, les autres avec des guirlandes faites d'épis de blé. La fête se terminait par des banquets et des mascarades. Un an et un jour après, le couple avait le droit de demander un jambon au prieuré de Dunmow, dans l'Essex, ou à Wicbenovre dans le Staffordshire, s'il pouvait jurer qu'il ne s'était pas repenti de son mariage pendant tout ce temps; cette coutume curieuse a longtemps existé dans ces endroits. Le serment exigé y était administré avec une certaine solennité, et aussitôt qu'il était prononcé, on remettait aux deux époux la récompense promise. Mais on assure que les époux venaient rarement réclamer cette récompense.

Une révolution importante s'opéra à cette époque dans les beaux-arts et particulièrement dans l'architecture. Car on peut regarder l'ère de l'architecture gothique comme étant arrivée au terme de son existence à l'époque du règne de Henri VII. En effet, à l'exception de l'église de Bath, qui fut commencée en 1500 par l'évêque King, il n'y eut aucun édifice ecclésiastique important construit sous le règne des successeurs de ce prince. Toutefois l'architecture gothique trouva encore un patron libéral dans le cardinal Wolsey. Comme tous les prélats qui l'avaient précédé, Wolsey encouragea les arts avec une magnificence extraordinaire; mais ce dignitaire de l'Église ne fonda aucun monastère et n'éleva point de cathédrales. Les seuls édifices qu'il construisit étaient destinés à l'instruction.

A mesure que nous avançons vers le milieu du XVIe siècle, le style gothique perd encore de son caractère : ce n'est plus qu'à de rares intervalles que ce style présente dans sa composition et les proportions de ses parties, le cachet primitif; encore ces exceptions portent elles-mêmes des signes non équivoques de décadence. Un autre style qui reçut une grande impulsion à cette époque venait de remplacer le style gothique. Les seigneurs de l'Angleterre n'avaient encore construit que des châteaux destinés à leur défense personnelle; mais alors ils voulurent des constructions

qui flattassent leur orgueil et servissent à leurs plaisirs. Ce style d'architecture est communément appelé « le style des Tudors. » Le palais de Richemond, qui reçut ce nom de Henri VII, était dans ce style. La grande salle des cérémonies avait cent pieds de longueur sur quarante de largeur. Les appartements particuliers se composaient de trente-six chambres; on arrivait au jardin par un corridor de deux cents pieds de long. Une grande partie de l'édifice était bâtie en pierre, et les dômes qui en surmontaient les nombreuses tours étaient couverts en plomb. Un trait remarquable du style des Tudors, est le nombre considérable des fenêtres qu'on voyait dans les édifices; ces fenêtres s'accrurent tellement pendant le règne d'Élisabeth, que la solidité du bâtiment en fut souvent compromise.

Le goût de cette architecture se répandit dans les classes supérieures et fut vivement apprécié par les princes de la période que nous traçons. Henri VIII se distingua particulièrement par la magnificence qu'il déploya dans la construction de ses palais. Il bâtit et acheva dix palais qui tous étaient dans le style des Tudors. Hampton-court appartenait originairement à l'architecture des Tudors et l'on y trouve encore les traits principaux de son caractère primitif. Quelques modifications furent introduites ensuite dans l'architecture nationale par le mélange du style italien. Sommerset-house, bâtie pour Sommerset par Jean de Padoue, est, dit-on, le premier édifice appartenant au style italien, qui ait été élevé en Angleterre. Cette combinaison des deux styles, dans les grands édifices, devint très-commune sous les règnes d'Élisabeth et de Jacques Ier. On conserva l'ancien style pour les parties principales des édifices, et l'on appliqua le nouveau aux détails. La tour gothique des écoles, bâtie en 1613 à Oxford, est un modèle de ce style composé.

Les maisons particulières conservèrent la forme qu'elles avaient depuis longtemps, et ne subirent aucune modification importante. Elles étaient bâties en bois. Quelques-unes avaient des cheminées. Dans la plupart de ces maisons on trouvait contigus les écuries, les cuisines et les appartements du maître.

La peinture et la sculpture, qui brillaient alors en Italie du plus vif éclat, ne jetaient encore en Angleterre que de faibles lueurs. On encourageait les talents étrangers, de préférence aux talents nationaux. Hans Holbein et Mabuse, que l'on voit en Angleterre sous le règne de Henri VII, étaient tous deux étrangers. Holbein fut le peintre favori de Henri VIII; ce prince accordait la plus haute estime à ses talents. On rapporte qu'un seigneur ayant excité la colère d'Holbein pour s'être introduit dans son atelier de peinture pendant qu'il était occupé à travailler, l'artiste le renvoya avec dureté. Mais, alarmé des conséquences de cet acte, Holbein alla aussitôt réclamer la protection du roi. Le seigneur étant venu après lui pour faire sa plainte, Henri prit la défense du peintre et menaça son adversaire de sa colère s'il cherchait à se venger. « Vous n'aurez point affaire à Holbein, lui dit-il, mais bien à moi. Rappelez-vous qu'avec sept paysans je puis faire sept seigneurs aussi grands que vous, mais que je ne pourrais pas faire un seul Holbein. » A ce nom fameux dans la peinture, il convient d'ajouter ceux de Toto del Nunziata, peintre de quelque célébrité, qui appartenait à l'école florentine; Gérard Horneband; Johannes Corvus et Gerberius Fleccius, artistes flamands; Lucas Cornélius, qui vint en Angleterre en 1509, et qui apprit, dit-on, à Holbein l'art de faire des miniatures et des aquarelles; Théodore Bernardi, qui fut employé par l'évêque Sherburn à faire les portraits des évêques de Chichester.

Parmi les sculpteurs distingués du règne de Henri VII, il faut mettre au premier rang Pietro Torregiano, sculpteur florentin d'un talent distingué, mais d'un caractère intraitable,

qui lui fit un mauvais parti. Dans sa jeunesse Torregiano eut une querelle avec Michel-Ange et lui défigura le visage pour le reste de ses jours. Cette irritabilité de caractère ne le quitta point avec l'âge ; elle le conduisit à être enfermé dans un donjon de l'inquisition espagnole, où il termina sa vie. Benvenuto Cellini nous le représente dans ses mémoires quittant l'Angleterre et arrivant à Florence. Il y venait pour engager des artistes qui devaient l'aider à faire un grand ouvrage en bronze qui lui avait été commandé. Il paraît que cet ouvrage était la tombe de Henri VII, qu'il finit en 1519 et pour laquelle il reçut la somme de mille livres sterling (25,000 fr.) La tombe de Marguerite, comtesse de Richemond, qui se trouve dans la chapelle de Henri VII, est probablement une œuvre du même artiste.

Élisabeth n'avait point un goût réel pour les arts, ou du moins elle ne les encouragea que pour les faire servir à sa vanité personnelle. Elle tenait à ce que ses traits fussent reproduits avec une grande fidélité. A cette occasion elle rendit en 1563 une proclamation par laquelle elle défendait aux peintres d'un mérite douteux de faire son portrait. « Une pareille occupation, disait-elle, ne doit appartenir qu'aux peintres les plus distingués. » Mais selon Walpole, « ses peintres ne semblent point l'avoir flattée, car, dit-il, il n'y a point un seul portrait de cette souveraine qu'on puisse appeler réellement beau La profusion d'ornements dont ils l'ont chargée indique la prédilection qu'elle avait pour une toilette exagérée. Leurs portraits sont totalement dépourvus de grâce, et l'on croirait voir, une idole indienne qui n'est composée que de mains et de colliers. Un nez à la romaine, une montagne de cheveux chargés de couronnes et de diamants, une immense fraise et une énorme quantité de perles : tels sont les traits principaux auxquels chacun reconnaît les portraits de la reine Élisabeth. »

Sous le règne de cette princesse le portrait devint à la mode; chaque personnage distingué de la cour voulut se faire peindre. Ces portraits sont en général d'une grande ressemblance; mais là se borne principalement leur mérite comme œuvre d'art. La plupart furent faits par des peintres des écoles flamande et hollandaise, quelques-uns par des peintres nationaux. Cet encouragement donné aux peintres de portraits fit naître l'émulation parmi les artistes. L'art prit un développement plus étendu. Lucas de Heere de Gand exécuta plusieurs travaux considérables en Angleterre. Il fit des tableaux pour le comte de Lincoln, dans lesquels il représenta des costumes de différentes nations. Henri Cornélius Vroom fut employé par le comte de Nottingham, et dessina une tapisserie qui représentait la défaite de l'invincible Armada. Cette tapisserie fut placée dans la chambre des lords, où elle fut brûlée dans l'incendie de 1834. Plusieurs peintres étrangers de distinction doivent prendre place à côté de ceux dont nous venons de citer les noms. L'un d'eux est Fréderic Zuccaro, qui, après s'être fait une grande réputation sur le continent, vint en Angleterre en 1574, et y fit un séjour de quelque durée. Les peintres nationaux commencent à se distinguer à cette époque. Les principaux sont Nicolas Hilliard, qui avait un grand talent pour la miniature; Oliver, qui fut l'élève d'Hilliard, et surpassa son maître et qui acquit un talent remarquable en étudiant avec Zuccaro.

L'état de la sculpture pendant la dernière partie du XVIe siècle n'offre rien de remarquable. Dans les monuments funéraires le principe gothique n'éprouve aucune altération. Une seule statue de cette époque, qui se trouve dans l'abbaye de Westminster, mérite d'être citée : c'est celle de lady Élisabeth Russel. C'est peut-être la première œuvre de l'époque, qui indique un meilleur avenir. L'artiste a représenté Élisabeth Russel assise dans une position contemplative. Elle regarde un *memento mori* qui est à ses pieds. Les draperies sont d'un goût parfait. La

sculpture ornementale n'était point dans une condition meilleure; elle manque d'élégance, souvent même elle est grossière. Cependant à cette époque la France avait des sculpteurs du premier ordre. C'est l'époque des Jean Goujon, des Pilon, et de plusieurs autres artistes d'un mérite distingué. En Écosse, l'état de la sculpture était à peu près le même qu'en Angleterre. Cette contrée n'avait point d'artistes nationaux; les embellissements que Jacques V fit aux palais de Linlithgow, de Stirling, de Falkland et d'Holy-Rood, sont dus en général à des artistes étrangers.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE — COMMERCE.

Traités de commerce de l'Angleterre avec différents États de l'Europe continentale. — Jalousie des marchands nationaux contre les marchands étrangers. — Voyages de découvertes. — Établissements coloniaux. — Altérations des monnaies. — Agriculture. — Horticulture. — États des fabriques.

Cette époque est remarquable dans l'histoire commerciale de l'Angleterre par les progrès considérables que firent le commerce et l'industrie. Le besoin de la richesse se fait plus vivement sentir; on en comprend mieux l'importance. A l'intérieur, des fabriques se fondent: au dehors, des expéditions lointaines sont entreprises; des établissements coloniaux se forment; et quelques-uns des Tudors encouragent ce développement de l'industrie nationale par des statuts pleins de sagesse. Des traités de commerce furent faits par Henri VII avec plusieurs nations étrangères. L'un des plus remarquables fut conclu avec le Danemark en 1490. En vertu de ce traité, les Anglais devaient jouir librement des propriétés mobilières et immobilières qu'ils possédaient à Bergen dans la Norwége, à Lunden et à Landscrone; à Dragor dans la Zélande, et à Loysa dans la Suède; car les Anglais avaient déjà des établissements de commerce très-importants dans tous ces endroits. Les résidents anglais en Danemark n'étaient justiciables que des magistrats pris dans leur sein et élus par eux, et le gouvernement danois s'engageait à soutenir cette autorité. Un autre traité important fut fait par Henri VII avec la république de Florence dans l'année 1490. Ce traité modifiait les dispositions d'un traité antérieur conclu en 1485, par Richard III. Sur la demande de plusieurs marchands anglais qui désiraient faire le commerce avec Pise, ce prince avait désigné un marchand florentin pour gouverner ses sujets résidant dans cette ville. Le commerce avec Pise prit bientôt un grand développement. Les sujets anglais s'adressèrent alors à Henri pour obtenir un traité de commerce qui déterminât bien leurs priviléges et leurs droits, et le traité fut conclu. Les Florentins obtinrent autant de laines anglaises qu'ils pouvaient en avoir besoin; mais en retour, ils accordèrent aux Anglais le droit de former une corporation, de nommer un gouverneur et d'autres officiers pris dans leur sein. Le traité leur garantissait en outre la jouissance des priviléges accordés aux citoyens de Pise et de Florence, et les exemptait de toutes les charges municipales qui pesaient sur ces citoyens.

L'affaire de Perkin Warbeck et les encouragements que la duchesse douairière de Bourgogne donna à cet aventurier ralentirent pendant trois ans le commerce de l'Angleterre avec les Pays-Bas. Mais les commerçants des deux pays se fatiguèrent de cet état de choses; des commissaires se réunirent à Londres pour arrêter les bases d'un traité qui reçut le nom de *intercursus magnus* ou grand traité. Le commerce extérieur de l'Angleterre se faisait alors principalement avec l'Espagne, le Portugal, la Bretagne, l'Irlande, la Normandie, la France, Séville, Venise, Dantzick, la Turquie et la Frise.

L'Angleterre avait déjà des manufactures de soieries. En 1504 le parlement rendit un acte pour régulariser l'importation de la soie étrangère.

En vertu de cet acte, l'importation de la soie ouvrée était défendue; « car le royaume, dit Bacon, avait à cette époque des manufactures en activité qui produisaient ces articles. » Cette loi est regardée comme étant d'une grande sagesse et comme émanée d'une haute politique.

Une charte fut accordée en 1507 à plusieurs marchands vénitiens. Dans le même temps, Henri VII arrachait de l'archiduc Philippe, que le mauvais temps venait de jeter en Angleterre dans sa traversée de la Flandre en Espagne, un traité de commerce dans lequel il établissait des clauses favorables pour les marchands anglais qui commerçaient avec la Flandre. Ce traité fut appelé par les Flamands *Intercursus malus* ou le mauvais traité, en opposition au grand traité de 1496. A cette époque, les villes les plus riches de l'Angleterre étaient Londres, Coventry, Norwich, Chester, Worcester, Exeter, York, Bristol, Southampton, Boston, Hull, et Newcastle sur Tyne.

L'activité commerciale s'accrut encore durant la première partie du règne de Henri VIII; le commerce étranger prit surtout un grand développement. Un statut rendu en 1512 est destiné à régler le plombage des étoffes qui viennent d'outre mer. On y voit qu'un seul navire apporta dans le royaume trois à quatre mille pièces de drap d'or ou d'argent, des velours de damas, de satin et d'autres étoffes précieuses. En général ces articles étaient très-recherchés; cependant il y en avait quelques-uns dont l'importation excitait de grandes clameurs. C'étaient ceux que l'on pouvait trouver également dans le royaume, comme le fer, les bois de construction, le cuir, les clous, les serrures, les paniers, les tables, les coffres, les selles et les tissus peints. L'importation de ces produits occasionna même une violente émeute dont le principal instigateur était un nommé John Lincoln, courtier. Lincoln parvint à décider un ecclésiastique nommé Bell à lire en chaire tous les prétendus griefs dont se plaignaient les marchands. Le docteur, dans son sermon, déclara que Dieu avait donné aux Anglais le sol de l'Angleterre pour l'exploiter et en jouir, et il ajouta que, comme les oiseaux qui défendent leurs nids, ils devaient se faire respecter chez eux et en chasser les étrangers pour leur bien-être personnel. Alors le bruit se répandit à Londres qu'il y aurait un massacre général des étrangers; aussi quelques-uns de ceux-ci s'empressèrent de quitter la ville. Cette nouvelle étant parvenue à la connaissance du conseil, Wolsey envoya chercher le lord maire et lui ordonna de prendre les mesures convenables pour que la tranquillité publique ne fût pas troublée. Les aldermen s'étant assemblés rendirent une ordonnance qui défendait à toute personne de sortir de chez elle après neuf heures du soir. Mais les mécontents ne tinrent aucun compte de cette ordonnance. Ils se réunirent en masse, allèrent aux prisons, qu'ils ouvrirent de force, en firent sortir ceux des prisonniers qui y avaient été enfermés pour s'être rendus coupables de violences contre les étrangers pendant les jours précédents. Le maire et les shérifs publièrent inutilement une proclamation, au nom du roi, pour arrêter le désordre. Les insurgés, après avoir forcé les prisons, commencèrent à piller les maisons particulières, principalement celles des étrangers, et en recherchèrent les habitants pour les mettre à mort. L'affaire devint si grave, que le lieutenant de la Tour jugea nécessaire de tirer plusieurs coups de canon sur la cité. Cependant on parviut à se rendre maître des mutins, et quelques jours après, un grand nombre d'entre eux furent condamnés à mort. Il n'y eut cependant que Lincoln qui fut exécuté; car quinze jours après le roi accorda une grâce entière aux autres condamnés; « mais ce ne fut pas, dit la chronique, sans payer une somme considérable d'argent au cardinal Wolsey, que ces condamnés obtinrent leur pardon. » Ce jour laissa de longs souvenirs dans la mémoire des commerçants de

Londres; aussi fut-il appelé pendant longtemps le *mauvais jour de mai.*

Cependant ces manifestations donnèrent à réfléchir au gouvernement. Le parlement de Henri rendit alors plusieurs statuts, pour mettre des entraves au commerce que faisaient les étrangers établis en Angleterre. Ces statuts portaient que les marchands étrangers ne pourraient prendre pour apprentis que des jeunes gens nés dans le pays même, et qu'ils ne pourraient avoir à leurs service plus de deux ouvriers étrangers. « S'ils ne se conforment point à cette clause, disaient les statuts, ils seront passibles d'une amende de dix livres sterling. » Tous les étrangers qui exerçaient un métier à Londres et dans ses faubourgs, furent en outre placés sous la surveillance de la corporation des marchands anglais exerçant le même état dans la cité de Londres. Ceux-ci, en raison de cette surveillance, devaient s'adjoindre un marchand étranger de leur profession. De plus, tous les marchands étrangers, tels que les forgerons, les menuisiers, les charpentiers, reçurent l'ordre de marquer d'une estampille chaque article de leur fabrication.

L'amour des expéditions lointaines, qui sommeillait encore en Angleterre, se réveilla à cette époque. Vers 1530 le capitaine William Hawkins, de Plymouth, fit un voyage à la côte de Guinée pour y chercher des dents d'éléphant. De la Guinée il alla au Brésil et revint ensuite en Angleterre. Deux ans après il fit un autre voyage au Brésil. Les voyages au Brésil et à la côte de Guinée devinrent alors très-fréquents. Le commerce maritime s'étendit également dans la Méditerranée. De 1511 à 1534, de grands navires de commerce partent des ports de Londres, de Southampton et de Bristol, et visitent la Sicile, l'île de Candie et celle de Scio; l'île de Chypre, Tripoli et Beyrouth sur les côtes de Syrie. Les articles exportés dans ces lieux se composent de tissus de laine, peaux de veau, etc.; et les marchandises importées sont la rhubarbe, les vins de Chypre et autres; du coton, de l'huile, des tapis de Turquie, des noix de galle et des épices de l'Inde. Les marchands anglais employent, indépendamment des navires construits en Angleterre, un assez grand nombre de bâtiments étrangers, et notamment des navires ragusais, candiotes, siciliens, génois, des galéasses vénitiennes et des navires espagnols et portugais.

La marine militaire de l'Angleterre suivait le même développement que la marine marchande. Le règne de Henri VIII est considéré comme l'époque où la marine royale commença à s'établir. Ce souverain ne possédait en premier lieu qu'un seul navire de guerre qui lui appartînt. C'était le « Grand Harry. » Quelque temps après, il renforca sa marine d'un autre grand navire de guerre appelé « le Lion » qui avait été capturé sur les Écossais, en 1511; et l'année suivante il en fit construire un autre à Woolwich, auquel il donna le nom de « Régent. » Ce navire, qui était alors le plus fort de la marine anglaise, jaugeait mille tonneaux et pouvait porter sept cents hommes. Il fut coulé bas par le feu de la flotte française, quelques mois après avoir pris la mer. Mais aussitôt Henri en fit construire un nouveau, qui était plus grand encore, et auquel il donna le nom de « Henri Grâce-de-Dieu. » Plusieurs autres constructions suivirent de près celle-ci; on estime qu'à la fin de ce règne les vaisseaux de la marine qui appartenaient à la couronne pouvaient jauger douze mille cinq cents tonneaux.

Ce n'est point à ce titre seul que Henri dut celui de créateur de la marine anglaise. C'est à lui que Douvres fut redevable de son premier môle (1525). Henri fit en outre de grandes réparations aux havres et ports de Plymouth, de Darmouth, de Tinmouth, de Falmouth et de Fowey. Il nomma des commissaires de marine, et des officiers spécialement chargés de cette branche du service public; il créa par une charte royale la corporation de *Trinity house* de Deptford,

institution destinée à examiner et à recevoir les pilotes; à surveiller les phares et à en ordonner l'établissement; à placer les bouées, etc., etc.; il créa d'autres établissements de même espèce et dépendants de celui-ci, à Hull et à Newcastle.

Sous le règne de ce prince les rues commencent à être pavées, et les routes du royaume reçoivent des améliorations importantes. La première rue qui fut pavée à Londres fut celle qui est connue aujourd'hui sous le nom du Strand; puis ce fut Holborn; successivement on pava la rue qui conduit de Aldgate à Whitechapel church, et celle qui conduit du pont de la Cité à Holborn; Chancery-lane, Gray's inn-lane, Shoe-lane et Fetterlane, et quelques autres vinrent ensuite. Vers la fin de ce règne les lettres étaient portées par des exprès envoyés par le gouvernement; ces exprès mettaient quatre jours pour aller de Londres à Édimbourg.

Sous le règne précédent avaient eu lieu deux événements importants dans l'histoire des découvertes maritimes et du commerce moderne. Nous voulons parler du voyage dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance et de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Au nombre des têtes couronnées auxquelles l'illustre Génois offrit une participation dans sa grande entreprise, était Henri VII, à qui il envoya son frère Bartholomé. Dans sa traversée, Bartholomé fut pris par des pirates, dépouillé de tout ce qu'il avait, et fait esclave. Il parvint à s'échapper et arriva en Angleterre. Mais alors il était si pauvre qu'il n'avait pas même d'habits pour se vêtir. Il obtint pourtant une audience du roi, qui lui dit de lui amener son frère en Angleterre. Bartholomé partit, mais à peine était-il arrivé à Paris, qu'il apprit que son frère avait trouvé une protectrice dans Isabelle d'Espagne, et qu'il avait commencé sa grande entreprise. Nous n'avons point à parler ici des découvertes de Christophe Colomb. Bornons-nous à dire qu'après être parti de la baie de Salt, près de Palos dans l'Andalousie, le 3 août 1492, il arriva dans l'île de San Salvador, le 12 octobre suivant; qu'il découvrit ensuite Cuba, Hispaniola et d'autres îles; et que le 15 mars 1493 il revint au port d'où il était parti, apportant à l'Europe étonnée des nouvelles de ses merveilleux succès; que le 25 septembre de la même année, il partit de Cadix pour son second voyage, et revint au même port le 15 juin 1496, après avoir découvert les îles Caraïbes, Porto-Rico et la Jamaïque.

L'Angleterre ne tarda pas à se lancer dans cette carrière de découvertes. Un nommé Jean Cabot, Vénitien, qui était alors établi à Bristol, avec ses trois fils Louis, Sébastien et Sanchez, ayant sollicité du roi la permission de faire pour son compte personnel un voyage de découverte, Henri lui accorda des lettres patentes qui l'autorisaient à naviguer sous le pavillon anglais, avec cinq navires et tel nombre d'hommes d'équipage qu'il lui plairait d'enrôler. Cabot et ses fils partirent de Bristol au mois de mai 1497, avec un navire qui leur appartenait et trois autres petits bâtiments de Londres. Le 24 juin, Cabot découvrit la côte de Labrador. De là il se dirigea vers le nord, dans l'espoir de trouver un passage qui le conduirait dans l'Inde ou en Chine, et s'éleva jusqu'au 67me degré et demi de latitude septentrionale; puis il revint en Angleterre. Cabot fit deux autres voyages, et dans le second il entra dans le golfe du Mexique. Ces voyages encouragèrent Henri; de nouvelles expéditions lointaines furent autorisées par lui, en 1500 et en 1502. Mais Henri était, de son naturel, trop parcimonieux pour aventurer des sommes considérables dans des entreprises de ce genre; aussi faute de fonds suffisants, l'Angleterre ne retira d'elle aucun avantage de ces voyages.

Cependant les esprits actifs et entreprenants se remuaient à la vue de ce qui se passait au dehors. La découverte d'un passage autour du cap de Bonne-Espérance pour aller dans

l'Inde venait alors de produire des changements considérables dans le cours du commerce européen. Les Vénitiens, qui jusque-là avaient fourni à l'Europe les épices et d'autres produits de l'Inde, ne pouvaient déjà plus soutenir la concurrence avec les Portugais. Lisbonne devenait ce qu'avait été Venise, une ville florissante, où l'on allait de toutes les parties de l'Europe s'approvisionner de ces articles. L'Espagne, de son côté, agrandissait son commerce d'une manière considérable, en fournissant à l'Europe du coton, du sucre, du gingembre et d'autres produits qu'elle retirait de ses possessions dans les Indes occidentales. Ses galions rapportaient chaque année des quantités d'or considérables. On évaluait à cette époque à 100. 000 livres sterling (2,500,000 francs) la valeur de l'or qu'elle importait annuellement d'Hispaniola.

Sébastien Cabot n'ayant point obtenu de Henri VII l'encouragement qu'il demandait entra au service du gouvernement espagnol. Mais il revint en Angleterre après la mort de Ferdinand, qui eut lieu en 1516; et Henri VIII lui associa un nommé sir Thomas Perte en l'engageant à faire une autre tentative pour découvrir un passage au nord-ouest. Cabot partit et atteignit le 67° degré ½ de latitude septentrionale. Il entra dans la baie d'Hudson et donna des noms anglais aux lieux qu'il visita sur cette côte. Négligé de nouveau par la cour d'Angleterre, Cabot offrit ses services au gouvernement d'Espagne, qui les accepta. Mais à l'avénement du règne d'Édouard VI, Cabot reparaît encore à la cour d'Angleterre. Le jeune roi l'accueille avec bonté et lui donne une pension de 250 marcs (environ 4,150 francs) dont il jouit pendant toute la durée de ce règne. En 1553 ce navigateur engagea quelques marchands de Londres à former une compagnie, dans le but de faire des découvertes maritimes et de rechercher le passage tant désiré pour aller en Chine et dans l'Inde par les mers du Nord. Cette compagnie s'étant constituée, il en fut nommé le gouverneur.

Aussitôt trois navires sont équipés et partent sous le commandement de sir Hugh Willoughby, qui atteignit le 72° degré de latitude septentrionale, et alla chercher un refuge dans un havre de la Laponie russe pour y passer l'hiver; mais les équipages de deux de ces navires, au nombre de soixante-dix personnes, et lui-même périrent de froid. Le troisième navire, commandé par Richard Chancellor, gagna la mer Blanche, qui était alors entièrement inconnue aux Anglais. Chancellor débarqua près d'Archangel et quitta cet endroit pour aller par terre à Moscou. Il y trouva le czar Jean Basilowitz, qui lui remit des lettres pour Édouard et accorda des priviléges considérables à la compagnie qui l'avait envoyé à la découverte. Ce fut ainsi que commença la compagnie russe. Cette compagnie reçut, quelque temps après, une charte de la reine Marie, qui augmenta ses priviléges, et bientôt elle acquit une grande importance. Il paraît que Cabot, son fondateur, en administra les affaires pendant trois ou quatre ans, et qu'il se retira ensuite.

Ces voyages de découvertes ouvrirent une nouvelle branche à l'industrie anglaise dans la pêche de la morue. Mais les Anglais viennent encore ici à la suite des autres peuples; ainsi en 1517, les Espagnols, les Français et les Portugais employaient déjà un grand nombre de navires à cette pêche, tandis que les Anglais ne commencent à se livrer à cette industrie qu'en 1536. Mais bientôt ce commerce dut prendre un grand développement dans leurs mains, car le parlement est obligé d'en régler la police.

Une activité extraordinaire pour les grandes entreprises commerciales se manifestait alors dans tout le royaume. Chancellor, de retour en Angleterre, partit pour un nouveau voyage avec deux vaisseaux; il remonta la Dwina jusqu'à Vologda, et partit une seconde fois pour Moscou, où il fit un traité de commerce avec le czar.

En 1556 la compagnie équipa de nouveau deux navires, qui revinrent la même année ramenant avec eux les deux navires qui étaient restés en Laponie en 1535; l'un d'eux rapportait le corps de sir Hugh Willoughby, et amenait également un ambassadeur du czar. L'année suivante on expédia quatre navires, dont l'un ramenait l'ambassadeur russe et avait à bord un agent de la compagnie nommé Anthony Jenkinson, qui était chargé d'étendre les relations de la compagnie. Après avoir abordé en Russie, cet agent descendit le Volga jusqu'à Astracan; de là il traversa la mer Caspienne et gagna la Perse; il fit route ensuite pour la ville de Bokhara, qu'il reconnut pour être le rendez-vous des marchands de la Russie, de la Perse, de l'Inde et de la Chine. Il revint en Angleterre en 1560 et publia la même année la première carte de Russie qui eût encore paru. On prétend que cet agent fit six voyages consécutifs à Bokhara en suivant la même route. Les efforts de Jenkinson ne furent pas infructueux. En 1566 la compagnie russe obtint du shah de Perse de grands priviléges qui exemptaient de tous droits les marchandises en Perse et garantissaient la protection du shah à l'égard des personnes appartenant au royaume d'Angleterre. Quelques années après, Jenkinson fut nommé par Élisabeth ambassadeur à la cour de Russie, où il rendit encore de grands services à la compagnie russe.

Sous le règne de Marie, le commerce extérieur resta stationnaire. L'Angleterre éprouva même une perte importante, quand Calais (1558) tomba au pouvoir des Français; car cette ville servait d'entrepôt aux marchandises anglaises, d'où elles étaient répandues en France, en Flandre et dans les autres pays.

Mais dans le cours du long règne d'Élisabeth, le commerce et la navigation prirent un développement qu'ils n'avaient point encore eus. Ce règne fait époque dans l'industrie nationale. Le premier parlement d'Élisabeth modifie les statuts qui défendent l'importation des marchandises par d'autres navires que des navires anglais, et les navires étrangers purent concourir avec les navires nationaux pour le transport des marchandises, en payant de certains droits. Au commencement de ce règne, les marchands anglais envoyent dans les Pays-Bas près de 200,000 pièces de drap de toute espèce. La valeur du commerce qui se faisait entre les deux pays était évaluée à 2,400,000 livres sterling (60 millions de francs). Anvers, ville alors très-florissante, avait des relations fort étendues avec l'Angleterre. Cette ville envoyait dans le royaume des bijoux, des pierres précieuses, de l'argent monnayé, du mercure, des draps d'or et d'argent, du fil d'or et d'argent, des épices, des drogues, du sucre, du coton, du linge, des serges, de la tapisserie, du houblon en grande quantité, du verre, du poisson salé, de la mercerie, des armes de toute espèce, des munitions de guerre et des meubles. Elle recevait, en retour, des draps, des franges, de la laine, du safran, du plomb, de l'étain, des peaux de mouton et de lapin, et différentes autres espèces de pelleteries, de la bière, du fromage, etc. Les draps, les étoffes et la laine, que les marchands anglais envoyaient à Anvers, étaient expédiés de cette ville à Venise, à Naples, à Milan, à Florence, à Gênes et dans d'autres parties de l'Italie. Les draps anglais étaient très-estimés. On en expédiait dans l'Allemagne, le Danemark, la Norwége, la Suède, la Livonie, la Pologne, quelquefois en France et aussi en Espagne.

Sous ce règne s'ouvrit encore une nouvelle branche d'industrie : la traite des nègres. Ce commerce commença en 1562. John Hawkins, le même qui plus tard joua un rôle si brillant dans la marine anglaise, à l'époque où le royaume était menacé par l'invincible Armada, ayant appris que les nè-

gres se vendaient à un prix très-élevé à Hispaniola, arma, de concert avec quelques négociants, trois navires, dont le plus gros était de 120 tonneaux, et le plus petit de 40 tonneaux seulement. Il se rendit à la côte de Guinée, où il prit une cargaison de noirs et alla ensuite à Hispaniola. Après s'être défait avantageusement de sa cargaison, il chargea ses navires de peaux, de sucre, de gingembre et de perles, et revint en Angleterre. Il fit deux autres voyages du même genre, et la reine lui permit d'ajouter à ses armoiries un nègre qui avait la corde au cou.

L'année 1566 est remarquable dans les annales du commerce de Londres, car c'est à cette époque que le *royal exchange* ou la bourse fut commencée par sir Thomas Gresham. Jusqu'alors les marchands de Londres s'étaient réunis en plein air dans la rue des Lombards. Sir Thomas, qui était allé à Anvers et dans d'autres villes du continent où il avait vu des bourses, proposa au lord maire et aux citoyens de Londres de construire à ses frais un établissement commode du même genre, pourvu qu'on lui fournît le terrain. Son offre fut acceptee. On acheta un terrain pour le prix de 3,532 livres sterling (88,300 francs), et après qu'il eut été nivelé aux frais de la cité, on le remit à Gresham, qui posa la première pierre de l'édifice le 7 juin 1566. Au mois de novembre de l'année suivante, l'édifice, qui était en briques, fut entièrement achevé. On lui donna d'abord le nom de bourse; mais dans une visite que fit en 1570 la reine à sir Thomas Gresham, ce nom fut changé, et la reine ordonna qu'il porterait celui de « *royal exchange*. » Cette inauguration fut faite au son des trompettes et par un héraut d'armes. L'édifice original fut incendié en 1666 en même temps qu'une partie de la cité. Alors on en construisit un nouveau sur le même emplacement, lequel coûta 80,000 livres sterling (2,000,000 de francs). Sir Thomas Gresham jouit de la faveur d'Édouard VI, de la reine Marie et d'Élisabeth. Celle-ci le fit chevalier en 1559. Quelques années après, Gresham engagea la reine, qui avait besoin d'argent, à faire un emprunt en s'adressant aux capitalistes nationaux, plutôt que de recourir, comme on l'avait fait jusqu'alors, aux capitalistes étrangers. Cet avis fut adopté, et depuis lors ce système a toujours été suivi.

En 1567 divers voyages de découverte furent entrepris pour chercher un nouveau passage dans l'Inde. Ce fut Martin Frobisher qui entreprit le premier voyage. Cette expédition aventureuse se composait seulement de deux barques de vingt-cinq tonneaux chacune et d'une pinasse de dix tonneaux. Plusieurs personnes de distinction, et notamment Ambroise Dudley, comte de Warwick, frère aîné de Leicester, et la reine elle-même, prenaient le plus vif intérêt au succes de cette expédition. Au départ de Frobisher et de ses compagnons (le 8 juin 1567), la reine, qui s'était placée à une fenêtre du palais de Greenwich, agita sa main quand elle les vit passer, en signe d'adieu. Frobisher atteignit Fara, l'une des îles Shetland, et se portant vers l'est il vint en vue de la côte du Groenland, où il ne put débarquer. Il entra ensuite dans le détroit qui conduit à la baie d'Hudson, et qui porte encore son nom, et prit possession d'une certaine étendue de côtes, au nom de la couronne d'Angleterre. Mais la perte de quelques hommes de son équipage le fit songer au retour; après avoir essuyé une violente tempête, il arriva à Harwich le 2 octobre. Les découvertes géographiques qu'il avait faites n'étaient pas d'une grande importance; cependant son voyage produisit une vive sensation, grâce à une circonstance que nous allons indiquer. Entre autres spécimens des produits qu'il apportait, il y avait une pierre noire d'un poids fort lourd. Cette pierre ayant été mise au feu et jetée ensuite dans du vinaigre, elle en sortit brillante comme de l'or, ce qui fit croire qu'elle contenait des parcelles de ce métal. Aussitôt que cette nouvelle fut con-

nue, une foule de souscripteurs se présentèrent pour aider Frobisher à entreprendre une seconde expédition, et la reine elle-même mit à la disposition de ce navigateur un navire de la marine royale de deux cents tonneaux.

Frobisher partit de Harwich le 31 mai 1577, et revint en Angleterre à la fin de septembre avec une cargaison de pierres de la même nature que celles qu'il avait apportées à son premier voyage. Des épreuves nouvelles furent faites, et le résultat, sans être décisif, donna de telles espérances, que Frobisher repartit encore le 15 mai 1578. Cette fois l'expédition se composait de quinze navires, mais elle n'eut aucun succès, car on reconnut enfin que le minerai prétendu ne contenait aucune parcelle d'or. Toutefois ces divers voyages ne furent point sans d'importants résultats pour la géographie. Ce fut Frobisher qui, le premier, pénétra dans les mers polaires du Nord, et découvrit le détroit qui porte son nom, ainsi que différentes îles situées dans ces parages. Frobisher obtint alors un commandement dans l'armée navale qui défit l'invincible Armada et se distingua dans ce commandement de manière à mériter le titre de chevalier, qui lui fut conféré par le grand amiral. Il mourut en 1594 d'une blessure qu'il avait reçue en attaquant un fort près de Brest.

A l'époque où Frobisher faisait son troisième voyage de découverte dans les mers du Nord, le célèbre Francis Drake exécutait un voyage de circumnavigation autour du globe; c'était le second voyage de ce genre qui eût été entrepris. Le premier avait eu lieu un demi-siècle auparavant par un navigateur portugais, du nom de Fernando Magellan, qui découvrit le détroit de ce nom. Drake partit de Plymouth le 15 novembre 1577 : l'expédition se composait de cinq navires. Le plus grand, nommé le Pélican, jaugeait cent tonneaux; le plus petit était une pinasse de quinze tonneaux. L'équipage se composait de 164 hommes; dans le nombre étaient plusieurs jeunes gens qui appartenaient aux premières familles du royaume. La flotte de Drake aborda à la côte du Brésil et entra dans Rio de la Plata; puis se remettant en mer elle atteignit le détroit de Magellan. Drake découvrit alors la côte méridionale de Tierra del Fuego, et après avoir fait un immense butin par des captures importantes sur les Espagnols, il s'élança dans la mer Pacifique, et atteignit les Moluques et l'île de Java. De là, gagnant le cap de Bonne-Espérance, il revint à Plymouth, où il arriva après une absence d'Angleterre de près de trois années. La reine Élisabeth fit un accueil des plus gracieux au hardi navigateur. Elle ordonna que le navire sur lequel il avait effectué ce voyage fût conservé dans une petite anse près de Deptford sur la Tamise en commémoration de ce glorieux voyage; et après l'avoir consacré avec une grande pompe, elle y vint dîner et donna à Drake le titre de chevalier. Le navire de Drake fut conservé à Deptford jusqu'à ce qu'il tombât en décomposition; on fit ensuite d'un de ses bordages une chaise qui fut donnée à l'université d'Oxford.

Plusieurs grands voyages de long cours suivirent de près le voyage de circumnavigation de Drake. D'un autre côté, John Davis faisait trois voyages consécutifs dans les mers du Nord pour découvrir un passage nord-ouest. Le premier de ces voyages eut lieu en 1585. Davis atteignit le 73e degré de latitude nord et découvrit le détroit auquel il a laissé son nom. Le second et le troisième eurent lieu l'un en 1586 et l'autre en 1587, mais dans ces deux voyages, Davis n'ajouta aucune découverte à celles qui avaient été faites. Dans le même temps un voyage de circumnavigation était entrepris par Thomas Cavendish. Ce navigateur partit de Plymouth avec trois navires le 21 juillet 1586 et revint au même port le 9 septembre 1588. Trois ans après, Cavendish entreprit un second voyage, et John Davis, qui commandait un des navires de l'expédition, découvrit les îles Fal-

kland. D'autres voyages, qui eurent lieu dans les mers du Sud, succédèrent à ceux de Cavendish; l'un fut exécuté par Andrew Merrick en 1589; un autre en 1593 par sir Richard Hawkins; le troisième, en 1602, par le capitaine Georges Weymouth. Mais aucun de ces voyages n'agrandit le domaine des connaissances géographiques.

A cette époque l'Angleterre ouvrait directement des relations commerciales avec l'Inde. En 1583 une compagnie de marchands anglais envoya deux agents en Syrie et leur donna mission d'aller jusqu'à Bagdad; de là jusqu'au Tigre et au golfe Persique. Ils devaient atteindre Ormus et de là s'embarquer pour Goa. Leurs instructions leur enjoignaient de chercher à nouer des relations de commerce avec tous ces endroits. L'un de ces agents mourut dans l'Inde; mais l'autre, après avoir visité Agra, le Bengale, Pégu et l'île de Ceylan, revint au mois d'avril 1591. A la même époque, se préparait un voyage par mer pour l'Inde. Trois navires, armés par les mêmes négociants qui avaient envoyé les deux agents dont nous venons de parler, se disposaient à partir pour ces contrées lointaines L'expédition était commandée par Lancastre. Elle partit de Plymouth le 10 avril 1591 pour le cap de Bonne-Espérance, arriva heureusement dans l'Inde et prit du poivre et d'autres productions précieuses à Ceylan et à Sumatra pour former sa cargaison. Lancastre s'étant ensuite dirigé vers les Indes occidentales, fit naufrage sur l'île de Mona, d'où il fut reconduit en Europe avec son équipage par un petit bâtiment français. Son voyage avait duré environ trois ans et deux mois. Deux ans après, trois autres navires partirent pour l'Inde et la Chine; mais cette expédition eut le même sort que la précédente. Cet insuccès n'abattit point toutefois la persévérance des marchands anglais. En 1599, la compagnie turque fit une autre tentative pour établir le commerce par terre avec l'Inde. Un de ses agents alla à la cour du Grand Mogol à Agra, et arriva dans cette capitale en 1603; il y obtint des priviléges importants de l'empereur pour la compagnie qu'il représentait.

Mais déjà de nouvelles tentatives avaient été reprises pour commercer avec l'Inde par mer. Le 22 septembre 1599, le lord-maire, les aldermen et les principaux marchands de Londres, au nombre de cent personnes, formèrent entre eux une association pour commercer avec l'Inde, et dans la première assemblée ils souscrivirent tout d'abord un capital de 30,000 livres sterling (750,000 francs). Dans une réunion suivante, ils adressèrent une pétition au conseil privé, dans laquelle ils représentaient que, stimulés par les succès qu'avaient obtenus les Hollandais dans les Indes orientales, ils s'étaient associés pour faire des voyages du même genre; ils demandaient qu'à cet effet la reine leur accordât des lettres patentes qui sanctionnassent leur association. Ces lettres patentes furent accordées le 31 décembre de l'année 1600. Elles donnaient à cette association le nom de « Compagnie des marchands de Londres faisant le commerce avec les Indes orientales. » Thomas Smith, alderman de Londres et l'un des principaux membres de la compagnie turque, en fut le premier nommé gouverneur. Entre autres priviléges, les lettres parentes accordaient aux pétitionnaires le droit exclusif de faire du commerce pendant quinze années avec toutes les contrées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, situées à l'est du cap de Bonne-Espérance jusqu'au détroit de Magellan. Sans perdre de temps, la compagnie envoya quatre navires dans l'Inde. Le plus fort était de six cents tonneaux; le plus petit, de deux cent quarante tonneaux. Lancastre commandait la petite flotte avec le titre d'amiral, et la reine l'investit de pouvoirs très-étendus. L'équipage se composait de quatre cent quatre-vingts hommes. La flotte partit de Woolwich le 13 février 1601, et arriva à Achem, dans l'île

de Sumatra, le 5 juin de l'année suivante. Nous parlerons des résultats de cette expédition dans le livre suivant auquel elle appartient plus particulièrement, car Lancastre ne revint en Angleterre qu'après la mort d'Élisabeth.

Dans la dernière partie de ce règne des tentatives furent faites pour coloniser quelques-unes des contrées nouvellement découvertes. En 1576, sir Humphrey Gilbert ayant obtenu des lettres patentes qui l'autorisaient à coloniser plusieurs parties du continent de l'Amérique septentrionale, quitta l'Angleterre avec son beau-frère sir Walter Raleigh, pour mettre à exécution ses projets d'établissement; mais il fut assailli en mer par une violente tempête, et après avoir perdu l'un de ses meilleurs navires, il fut obligé de revenir en Angleterre. Une seconde tentative fut faite par les deux frères en 1583; mais après être arrivés à Terre-Neuve, Gilbert périt avec son navire dans sa traversée de retour, et des quatre navires qui composaient l'expédition, il n'y en eut qu'un qui revint en Angleterre. Cependant sir Walter Raleigh n'était pas découragé. L'année suivante il arma deux navires et les dirigea vers la côte septentrionale d'Amérique. Le résultat de ce voyage fut la découverte de cette partie du continent américain auquel Élisabeth donna le nom de Virginie par allusion à l'état de virginité dans lequel elle était elle-même. Raleigh envoya aussitôt une nouvelle flotte de sept bâtiments, dont il donna le commandement à sir Richard Granville, l'un de ses parents. Sir Richard avait l'ordre de prendre possession du nouveau territoire et d'y former un établissement. Granville laissa cent huit hommes dans l'île de Roanoak, qui est située près de la côte de Virginie. Mais à peine les navires qui avaient transporté la petite colonie furent-ils partis, que les naturels commirent des actes d'hostilité contre les colons; ceux-ci n'étaient point en force pour résister à leurs ennemis, et sir Francis Drake ayant touché dans cet endroit, ils prirent passage sur ses navires et revinrent en Angleterre à la fin de juillet 1586. « Ce furent ces hommes, dit Camden, qui les premiers introduisirent en Angleterre l'usage du tabac. » Une autre flotte, composée de trois navires, était déjà partie; mais Granville, ayant trouvé l'île abandonnée, n'y laissa cette fois que quinze hommes avec des provisions pour deux ans. L'année suivante Raleigh envoya trois autres navires. Cette flotte, qui portait un gouverneur au territoire colonisé, ne trouva aucun des malheureux colons qui y avaient été laissés l'année précédente. Tous avaient été égorgés par les sauvages. Le gouverneur et ses compagnons cherchèrent alors à réparer les edifices construits par les premiers occupants; mais les naturels continuèrent leurs hostilités, et des dissensions éclatèrent parmi les colons eux-mêmes; le gouverneur revint en Angleterre pour y chercher du renfort. Raleigh, qui songeait toujours à ses colons de Roanoak, ne put cependant leur envoyer des secours, car la mer était alors couverte de croiseurs espagnols, qui arrêtaient au passage tous les navires anglais. Hors d'état de se défendre, les malheureux colons de la Virginie, au nombre de cent vingt personnes, périrent tous sous le tomaoc des barbares indigènes qui habitaient ces lieux.

La marine royale et la marine marchande prirent sous ce règne un développement considérable. « Aussitôt qu'Élisabeth monta sur le trône, nous dit Camden, cette princesse sage et prudente, pour se mettre à l'abri des attaques du dehors et assurer à ses sujets les bienfaits de la paix, commença à remplir ses arsenaux d'une quantité considérable de munitions de guerre; elle fit couler un grand nombre de canons en fer et en bronze, et établit une manufacture de poudre. Sa marine la préoccupait vivement. Elle fit bâtir sur les bords de la Medway près de

Upmore une forteresse pour protéger sa flotte, et elle augmenta le nombre de ses matelots. C'est ainsi qu'elle mérita le titre de restaurateur de la gloire navale et de reine des mers du Nord. En 1572 la marine entière d'Angleterre se composait de 146 navires de toutes grandeurs. Dans ce nombre il y en avait un qui portait cent canons; neuf de 60 à 88 canons; quarante-neuf de 40 à 48 canons; cinquante-huit de 20 à 38 canons; et vingt-neuf de 6 à 18 canons. En 1582 les marchands anglais possédaient, dit-on, cent trente-cinq navires dont quelques-uns ne portaient pas moins de cinq cents tonneaux. La couronne avait souvent recours à ces marchands dans les moments de danger, et louait leurs bâtiments, qui étaient alors armés en guerre. Ainsi en 1588, à l'époque où l'Angleterre était menacée par l'Armada espagnole, on mit en mer une flotte de cent cinquante vaisseaux, dont quarante seulement appartenaient à la marine royale, et les cent dix restants étaient la propriété de divers particuliers. Chacun des navires de la reine portait, terme moyen, trois cents hommes; les autres portaient environ cent dix hommes chacun. Le bureau de la marine établissait en 1591 l'état des forces navales de la manière suivante : pour 1547, la fin du règne de Henri VIII, à 12,455 tonneaux; pour 1553, la fin du règne d'Édouard VI, à 11,065 tonneaux; pour 1558, à la fin du règne de Marie, à 7,110 tonneaux; pour la fin du règne d'Élisabeth, à 17,110 tonneaux.

Une nouvelle branche d'industrie maritime vint ranimer le commerce de l'Angleterre pendant ce règne. En 1593, quelques navires anglais firent un voyage au cap de Bonne-Espérance pour y pêcher la baleine. Les mers polaires septentrionales étaient exploitées par les navires de la compagnie russe, qui faisaient chaque année des pêches abondantes dans les parages du Spitzberg. Il paraît qu'alors on n'employait que de l'huile de baleine, et qu'on ne faisait aucun usage des fanons. La pêche de la morue, sur le banc de Terre-Neuve, prit aussi un assez grand développement. L'Angleterre envoyait alors chaque année vingt navires à cette pêche, nombre bien inférieur encore à celui des navires employés par les autres nations, car la France comptait alors cent cinquante navires employés dans cette pêche; l'Espagne, cent; le Portugal, cinquante; les riverains de la Biscaye, vingt. Les navires anglais étaient en général mieux construits et d'un plus fort tonnage que ceux des autres pays.

Durant la période des Tudors, nous voyons s'effectuer une altération continuelle dans les monnaies; aussi éprouvent-elles une grande dépréciation. Henri VII conserva le même étalon que celui qui avait été fixé par Édouard IV. Sous le règne de Henri on frappait 450 pennys avec une livre d'argent. Une nouvelle monnaie en or fut frappée sous ce règne. On l'appela souverain, et quelquefois rose royale. On fit aussi des demi-souverains et des doubles souverains. Sous le règne de Henri VIII, le titre de l'argent devint aussi changeant que le propre caractère du roi. Henri VIII observa d'abord le même étalon que son père, mais bientôt il fit entrer dans les monnaies d'or et d'argent de l'airain et du cuivre. En 1543, il abaissa le titre de l'argent d'un tiers. Deux ans après, il le réduisit encore, et, en 1546, il lui fit subir une troisième réduction. Ainsi, la livre d'argent qui, sous le règne d'Édouard IV, representait 37 shillings 6 pence, ou 450 pennys, représentait en 1527, 45 shillings ou 540 pennys, et en 1543, 48 shillings ou 576 pennys. Les pièces d'or de Henri étaient les souverains, les demi-souverains, les angels, les angelets ou demi-angels, les quarts d'angel, les nobles georges (on appelait ainsi une monnaie sur l'effigie de laquelle on avait représenté saint Georges tuant le dragon; sa valeur était de

six shillings huit pence); des pièces de 40 pennys, des couronnes de la double rose et des demi-couronnes.

Les monnaies furent altérées davantage encore sous le règne d'Édouard VI. Ainsi on fit 72 shillings avec une livre d'argent, qui dans le règne précédent n'en produisait que 48. Les inconvénients et la confusion qui existèrent par suite de cette dépréciation extraordinaire furent si vivement sentis, qu'à la fin du règne d'Édouard des mesures vigoureuses furent prises pour arrêter le désordre. En 1552 on ne fit plus que 60 shillings au lieu de 72 avec une livre d'argent, et la monnaie d'or, qui avait éprouvé les mêmes altérations que la monnaie d'argent, fut remise à un titre plus élevé et dans la même proportion.

Sous le règne d'Édouard VI, le parlement rendit un statut contre l'usure. Il paraît que le taux de l'intérêt s'élevait alors à plus de dix pour cent. Édouard VI abolit ensuite les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à une compagnie de marchands étrangers connue sous le nom de *steelyard company*, dont la richesse excitait la jalousie des Anglais. Cette compagnie avait entre ses mains une grande partie du commerce extérieur de l'Angleterre, et son commerce s'était tellement accru, disait-on dans le document dressé contre elle, qu'elle expédiait à elle seule pour la Flandre 44,000 pièces de drap, tandis que les autres commerçants réunis en expédiaient à peine 1,100. L'abolition de ces priviléges se fit immédiatement sentir; elle porta à la compagnie un coup dont elle ne se releva plus, mais le commerce en général en acquit un grand avantage.

La reine Marie rendit une proclamation pour régulariser le cours des monnaies, dans laquelle étaient exposés les inconvénients qui étaient résultés de leur altération durant le règne précédent. Cependant elle réduisit encore elle-même les monnaies d'or et d'argent au commencement de son règne. Celles qui furent frappées après son mariage portaient sur l'effigie la tête de son mari et le nom de Philippe ainsi que le sien propre.

Une révolution complète s'effectua dans les monnaies sous le règne d'Élisabeth. Dans la seconde année de ce règne la monnaie d'argent recouvra toute son ancienne pureté. Cependant le nombre des shillings resta le même : soixante shillings étaient encore frappés pour une livre d'argent; en 1601, ce nombre s'éleva même à soixante-deux; il est resté tel jusqu'en 1816, où il s'est élevé à soixante-six, nombre actuel. La monnaie de Henri VIII et d'Édouard VI fut retirée de la circulation. La valeur courante de cette monnaie s'élevait à environ 638,000 livres sterling; mais la valeur réelle était seulement de 244,000 livres sterling. Les monnaies d'or d'Élisabeth sont les souverains, les demi-souverains, les couronnes et les demi-couronnes, les angel, les demi-angels et les quarts d'angel, les nobles et les doubles nobles. Parmi les pièces d'argent étaient des pièces appelées couronnes porte-cullis, à l'imitation du dollar espagnol. Ces pièces, dont la valeur était de quatre shillings six pence, étaient destinées à l'usage de la compagnie des Indes orientales.

Pendant la première partie de cette période l'agriculture resta dans l'état où elle était durant la période des Plantagenets. L'Angleterre n'était point encore revenue de l'émotion profonde qu'avaient occasionnée les troubles intérieurs qui l'avaient déchirée. Mais au commencement du règne de Henri VIII on vit naître les signes précurseurs d'un meilleur avenir. Les revenus des fermes augmentent du double en peu d'années; la condition du fermier et du simple cultivateur paraît s'améliorer; on trouve à cet égard les lignes suivantes dans le journal tenu par le roi Édouard. « Les fermiers, dit-il, ont augmenté le prix de leur blé et celui de leur bétail, et les laboureurs qui les assistent obtiennent un salaire plus élevé. »

Il s'opéra à cette époque un grand

changement dans le système agricole du pays. Ce fut de convertir en pâturages les terres destinées au labour; car en raison des demandes qui étaient faites à l'extérieur, de la laine du pays, il devenait plus profitable d'élever des moutons que de labourer la terre pour y semer du blé. Plusieurs statuts furent rendus par la législature pour arrêter ces changements; en effet, telle était l'ardeur avec laquelle ce nouveau système agricole fut adopté, que l'Angleterre semblait menacée d'être convertie en un immense pâturage. Il y avait des fermes qui possédaient des troupeaux de moutons dont le nombre s'élevait jusqu'à vingt mille. On imposa des obligations aux fermiers; ils devaient, par exemple, n'affecter qu'une portion des terres de leurs fermes à l'éducation du bétail et ne se livrer à cette industrie qu'autant que leurs fermes seraient disposées convenablement pour cet objet. « Mais, nous dit l'historien Hume, la fréquence des statuts rendus à cette occasion prouve bien qu'ils ne furent jamais rigoureusement exécutés. »

Une acre produisait alors le double de ce qu'elle avait produit autrefois, car les fermiers fumaient leurs terres. Dans le Sussex on faisait usage de la chaux qu'on allait chercher à une grande distance et que l'on brûlait ensuite. Dans le Cornouaille on employait du sable, et dans les environs de Londres les fermiers achetaient pour le même usage les boues qui étaient recueillies dans les rues de cette ville. Chaque acre de terre produisait alors, terme moyen, vingt boisseaux de blé, trente-deux boisseaux d'orge ou quarante boisseaux d'avoine.

A la fin de cette période, de grandes améliorations s'effectuèrent dans la manière de vivre ainsi que dans le logement des classes agricoles. Les maisons commencent généralement à être bâties en pierre ou en briques. Les chambres sont plus aérées et plus spacieuses; les édifices de servitude plus éloignés du principal corps de logis. Quelques fermiers possèdent déjà de la vaisselle d'argent, et chez le plus grand nombre, de moelleux lits de plume remplacent une couche grossière. Harisson déplore quelques-uns de ces changements. « Lorsque les murs de nos fermes, dit-il, étaient faits avec des lattes et de la claie, nous avions des hommes de fer; mais maintenant ces mêmes hommes deviennent chaque jour de plus en plus efféminés par l'introduction du luxe qui s'est répandu chez eux. » Le charbon devenait alors un article de grande consommation; déjà on avait substitué au bois la tourbe, la bruyère, le genet, et dans quelques contrées, la bouse de vache. Les semailles et la culture des champs se faisaient de la manière suivante : une année on semait du blé ou du seigle; l'année suivante on semait au printemps de l'orge ou de l'avoine; puis les champs étaient mis en jachères. Le trèfle fut introduit en Angleterre sous le règne d'Élisabeth. Cette conquête agricole, qui avait été apportée de la Flandre, permit aux fermiers d'augmenter leur bétail et d'appliquer en outre à la terre une plus grande quantité de fumier. Cinq brebis, à cette époque, représentaient une valeur égale à celle d'une vache. Le jardinage fit de grands progrès pendant toute cette période. Le houblon, la salade, les choux, la groseille, l'abricot et le melon furent introduits en Angleterre en 1564. Ces productions venaient de la Flandre. Les artichauts commencèrent à se répandre en Angleterre, et furent cultivés sous le règne de Henri VIII. Les pommes reinettes y parurent en 1524, les groseilles de Zante en 1555, les cerises en 1540, et différentes espèces de prunes furent apportées d'Italie par Thomas Cromwel, vers 1510; les giroflées, les œillets, la rose de Damas et la rose de tous les mois, en 1567.

L'Angleterre avait déjà des manufactures importantes. Celle de draps conserva pendant toute cette période son ancienne supériorité. Le royaume fournissait la matière première; cette industrie employait un nombre con-

sidérable d'ouvriers. Londres, Bristol, Glocester, Norwich, Coventry et un grand nombre d'autres villes fabriquaient des étoffes de laine. On commençait déjà à se servir de mécaniques; mais diverses ordonnances furent rendues pour défendre l'usage de ces machines, dont on n'appréciait pas encore l'utilité. Ces mécaniques, d'ailleurs, étaient tellement imparfaites, que les étoffes fabriquées par elles étaient toujours défectueuses et grossières. Les manufactures fournissaient une grande variété d'étoffes. Dans les comtés de Berks, d'Oxford, de Surrey, de Sussex et d'York, on fabriquait de la serge croisée. La principauté de Galles était renommée pour ses ratines et ses cotonnades; Taunton, Bridgewater, Chard, et différentes villes du Wiltshire, du Glocestershire, et du Sommersetshire, pour leurs draps fins; Worcester, Evesham, Droitwich, Kidderminster, Bromwich, Coventry, les comtés de Norfolk, de Suffolk et d'Essex, pour leurs draps ordinaires; Manchester, pour ses couvertures de laine et ses ratines; York, pour ses couvertures de lit; le Lancashire et le Cheshire, pour leurs cotonnades.

Les fabricants de Norfolk et principalement ceux de la cité de Norwich se distinguaient sur leurs confrères par la supériorité de leur habileté et de leur esprit d'entreprise. Vers l'année 1554, le maire de Norwich et quelques-uns des principaux citoyens de cette ville invitèrent des artisans étrangers à se fixer parmi eux pour y instruire quelques-uns des ouvriers nationaux dans l'art de tisser les satins et de fabriquer les futaines de Naples. Cette tentative eut un plein succès, et les nouvelles étoffes reçurent le nom de satins de Norwich et de futaines de Norwich. Aussitôt Élisabeth rendit une ordonnance qui accordait de grands privilèges à ces tisserands. Les mêmes artisans étrangers introduisirent de grandes améliorations dans l'art de fabriquer les étoffes, et étendirent ces améliorations à toutes les contrées où ils se fixèrent. L'art de fabriquer du savon fut introduit à Londres en 1524. Auparavant tout le savon blanc dont on faisait usage dans le royaume était importé du dehors. L'art de teindre les étoffes donna lieu à plusieurs statuts du parlement. L'Angleterre avait joui autrefois à l'étranger d'une grande réputation pour la manière dont elle teignait ses étoffes en laine; mais l'introduction des bois du Brésil et de plusieurs autres bois de teinture avait porté une rude atteinte à cette réputation. Le statut défendit l'emploi de ces bois pour teinture, mais ce fut en vain : personne ne revint à l'ancien système.

La fabrication des toiles fut de peu d'importance pendant cette période; car toutes les toiles fines venaient du dehors; on ne trouvait en Angleterre que des toiles grossières, qui étaient fabriquées par les ménagères pour l'usage de leur famille. Vers le milieu du règne de Henri VIII, différentes personnes songèrent à cette industrie, ce qui donna lieu à plusieurs statuts du parlement. Néanmoins l'Angleterre fut encore obligée d'aller chercher à l'étranger les toiles à voiles pour ses navires. Les bonnets de laine, qui avaient eu pendant longtemps une grande vogue, commencèrent à perdre de leur faveur sous le règne d'Élisabeth; car alors on commença à porter des chapeaux de feutre. Plusieurs ordonnances furent rendues pour empêcher la décadence des tissus à mailles. Un acte fut rendu en 1571; il déclarait que toute personne âgée de plus de six ans serait obligée de porter, les dimanches, un bonnet de laine, sous peine d'une amende de trois shillings quatre pence par jour. Il est inutile d'ajouter que cette loi resta sans effet, et que le commerce de la chapellerie devint bientôt très-florissant.

Les matériaux fournis par les auteurs contemporains sur l'état des arts industriels pendant la période qui nous occupe, sont très-incomplets; aussi nous bornerons-nous à de simples citations à l'égard de ces diver-

ses industries. La fabrication du fer s'effectuait alors dans les comtés de Kent, de Sussex et de Surrey; on faisait un fréquent usage d'une espèce de fer appelé fer de Bilbao; avec ce fer on fabriquait des armes et divers instruments. Le fil de fer se faisait à la main dans la forêt de Dean; mais en 1565 une compagnie se forma pour la fabrication de cet article à l'aide des machines. Les mines d'Angleterre fournissaient alors en si petite quantité le minerai de cuivre, que l'exportation de ce minerai ou du métal même était défendue. Mais au commencement du règne d'Élisabeth on découvrit dans le Cumberland une veine de cuivre abondante, et il y eut aussitôt des exportations de ce métal à l'étranger. L'exploitation de l'alun, de la coupe-rose et de plusieurs autres richesses minérales, commença également sous ce règne. Les épingles datent de ce temps; en 1543 le parlement rendit un statut pour régler la fabrication de cet article. Quelques améliorations furent introduites dans le tannage des cuirs. Jusqu'alors les tanneurs avaient coutume de conserver les peaux dans les fosses pendant douze à quinze mois, mais par un procédé nouveau ce délai fut réduit ou trois à quatre semaines. Cette circonstance excita des réclamations de la part des tanneurs, et le parlement, cédant à leurs plaintes, rendit en 1548 un statut qui défendait aux marchands d'acheter des peaux qui n'auraient pas séjourné au moins neuf mois dans les fosses. Ce statut, comme on le pense bien, fut souvent violé, et finit bientôt par être de nul effet.

LIVRE VII.

PÉRIODE DES STUARTS.

1602 à 1660.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE.

§ 1er — Situation des partis à l'avénement de Jacques 1er. — Arrivée du roi à Londres. — Sa politique à l'égard des puissances étrangères. Conspiration de Raleigh. — Haine de Jacques pour les puritains. — Conférence d'Hamptoncourt. — Rigueurs contre eux et les catholiques. — Opposition des communes à la couronne. — Portrait du roi et de la reine. — Conspiration des poudres.

Jacques trouvait une succession embarrassée à son avénement au trône. L'état des nations étrangères n'était point rassurant pour le repos de l'Angleterre, bien que la paix eut été conclue. Au dedans la nation était mécontente par suite des actes oppressifs et de l'augmentation des impôts qui avaient signalé les dernières années du règne précédent. Les persécutions exercées contre les catholiques n'avaient point refroidi leur zèle. Leur nombre s'était même accru par l'excès de ces rigueurs. On avait vu la majorité d'entre eux, opposant la ruse à la violence, ne se faire aucun scrupule de se conformer aux pratiques du nouveau culte, tandis que des prêtres catholiques parcouraient le pays, servaient de chapelains dans les familles, célébraient leurs rites à la faveur de la nuit, et que d'autres, jouant le rôle de prédicateurs protestants, fomentaient le feu de la discorde qui éclatait déjà dans le sein de la nouvelle église. De leur côté, les puritains avaient pris des mesures alarmantes pour le haut clergé. Ils avaient posé d'un commun accord les bases de leur gouvernement, composé, à l'instar de celui des presbytériens d'Écosse, de classes et de synodes, ou assemblées provinciales et générales. On disait qu'ils voulaient renverser l'épiscopat et toute la constitution ecclésiastique du royaume.

De plus les communes ne montraient point un dévouement aussi servile à la couronne qu'elles l'avaient fait sous les premiers Tudors. Déjà elles avaient établi leur privilége de statuer sur toutes les contestations en matière d'élections, contestations qui jusque-là avaient toujours été soumises à la décision de la chancellerie; et leurs jalousies, au sujet de leurs droits, avaient éclaté dans plusieurs démêlés qu'elles avaient eus avec la chambre haute. L'exclusion de la ligne écossaise par le testament de Henri VIII jetait aussi quelques doutes dans les esprits sur la légitimité des droits de Jacques à la succession; on croyait généralement qu'il rencontrerait des adversaires redoutables parmi les nobles dont les mains étaient teintes du sang de sa mère. La jalousie des ecclésiastiques, qui devaient redouter l'accession d'un prince nourri des doctrines de Calvin, enfin les intrigues auxquelles les catholiques, intéressés à chercher dans Jacques un protecteur contre les lois pénales rendues contre eux, ne manqueraient pas de se livrer, excitaient aussi les alarmes de la nation.

Tels étaient la situation de l'Angleterre et l'état des esprits à la mort d'Élisabeth.

Sir Robert Carey, qui était à l'affût de la nouvelle, partit pour l'Écosse, afin d'être le premier à saluer, comme roi d'Angleterre, Jacques Stuar. Carey arriva à Édimbourg quatre jours avant les messagers que le conseil privé avait dépêchés au roi à cette

occasion. Mais Jacques voulut que la grande nouvelle fût tenue secrète jusqu'au moment où elle lui parviendrait de Londres d'une manière officielle. Pendant ce temps-là Cécil, Nottingham, Égerton et d'autres ministres rédigeaient dans la chambre du conseil une proclamation pour annoncer à la nation la mort de la reine et l'avénement au trône de son successeur Jacques premier. La proclamation fut faite au son des trompettes dans l'enceinte de la Tour, et dans Cheapside par trois hérauts. Cécil et ses collègues ordonnèrent ensuite de nombreuses arrestations pour s'assurer de la tranquillité publique; ainsi en deux jours, huit cents personnes suspectes furent arrêtées à Londres et envoyées sur les vaisseaux de la flotte.

Jacques était alors si pauvre, que pour commencer son voyage il fut obligé de demander de l'argent à Cécil. Le nouveau roi aurait voulu que les diamants de la couronne d'Angleterre fussent donnés à la reine son épouse; mais le conseil ne jugea pas convenable de faire droit à cette demande. Le 6 avril 1603, il se mit en route pour Berwick, où il arriva après un court voyage. Il écrivit aussitôt aux membres du conseil privé à Londres pour les remercier de l'argent qu'ils lui avaient envoyé et leur dire qu'il mettrait autant de diligence dans son voyage que possible, mais qu'il avait l'intention de s'arrêter quelques jours dans la ville d'York et de faire dans cette ville une entrée solennelle. Il demandait aux lords du conseil s'il était nécessaire qu'il assistât aux funérailles de la reine Élisabeth, dont le corps n'avait point encore reçu les honneurs funèbres. Cécil et ses collègues comprirent les intentions secrètes du nouveau roi, et firent hâter cette cérémonie.

Jacques nourrissait au fond du cœur une vive antipathie contre Élisabeth. « Il était si profondément pénétré, nous dit Lingard, des outrages qu'elle avait prodigués à sa mère et à lui-même, qu'il ne pouvait souffrir qu'on prononçât son nom, sans donner des signes de mécontentement et de déplaisir. Il affectait de ne parler de ses talents qu'avec mépris et de ses mœurs qu'avec reproche. On s'était attendu à ce qu'il eût honoré ses funérailles de sa présence; mais le conseil lui épargna cette mortification; il pourvut à l'inhumation de la reine. L'absence du roi fut cependant suppléée par une réunion volontaire de quinze cents personnes en grand deuil qui, en témoignage de respect pour la mémoire d'Élisabeth, suivirent ses dépouilles mortelles jusqu'à l'abbaye de Westminster, où elles furent déposées dans la chapelle de Henri VIII. »

Jacques demandait par la même lettre de nouveaux fonds, ainsi que l'envoi d'un lord chambellan dont il disait avoir grand besoin. Le roi voyageait à petites journées, malgré la promesse qu'il avait donnée d'arriver promptement; sept jours après son départ de Berwick il n'était encore qu'à Newcastle. Il écrivit de cette ville une autre lettre à Cécil par laquelle il lui recommandait de faire frapper diverses pièces d'or et d'argent et lui donnait des instructions très-détaillées sur l'effigie et l'exergue que ces pièces devaient avoir. L'une d'elles devait porter ces mots : *Exsurgat Deus; dissipentur inimici* (que Dieu soit loué; que les ennemis soient mis en fuite). Sur l'autre côté on devait frapper la tête du roi et lire cette inscription : *Jacobus Dei gratiâ, Angliæ, Scotiæ, Franciæ et Iberniæ rex* (Jacques, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande). Le 15 avril, Jacques s'arrêta dans la demeure de sir William Ingleby, à Toncliff, et écrivit de cet endroit une nouvelle lettre aux membres du conseil pour se plaindre de ce qu'on ne lui envoyait point les joyaux de la couronne. Il passa trois jours à York où il trouva Cécil, qui était venu à sa rencontre et avec lequel il eut une conférence secrète. A Newarck sur la Trent, il donna au peuple un avant-goût du penchant qu'il avait pour le gouvernement arbitraire. Un escroc

fut découvert et fut arrêté au milieu de la foule; cet homme, sur lequel on trouva beaucoup d'argent, fut interrogé et déclara qu'ayant suivi la cour depuis Berwick jusqu'à Newark, il avait dévalisé de leur bourse plusieurs personnes. Le roi ordonna aussitôt que le coupable fût pendu, et l'exécution eut lieu sans autre jugement.

Jacques conférait avec profusion sur son passage les honneurs de la chevalerie. Avant de quitter l'Écosse, il avait fait chevalier le fils du lieutenant de la Tour de Londres; à Berwick il nomma deux autres chevaliers; à Widrington, il en créa onze; à York, trente et un; à Workshop dans le Nottinghamshire, dix-huit; au château de Newark, huit; sur la route de Newark au château de Belvoir, quatre; au château de Belvoir, quarante-cinq; à Théobald, résidence de Cécil, vingt-huit. Dans ce lieu il rencontra tous les lords du conseil de la reine Élisabeth, qui lui présentèrent leurs hommages et s'agenouillèrent devant lui. Le flot des courtisans et des chercheurs de places ne cessa plus de grossir jusqu'à son entrée dans la capitale. Le grand Bacon, le plus grand savant, mais le plus méprisable des hommes de son époque, figurait dans le nombre des flatteurs qui vinrent à Théobald pour faire leur cour au roi. Cécil était le plus empressé de ces courtisans. Jaloux du comte de Northumberland, de lord Grey, de lord Cobham et de l'ambitieux Raleigh, qu'il voulait renverser, le ministre de la reine Élisabeth eut des conférences secrètes avec le nouveau roi, et bientôt l'un et l'autre parvinrent à s'entendre. Northumberland, qui avait engagé Bacon à venir fêter le roi, reçut la promesse de participer aux faveurs royales; mais Cobham, Grey et Raleigh furent immédiatement écartés. Cécil ainsi que Nottingham, Henri et Thomas Howard, Buckhurst, Mountjoy et Egerton restèrent au ministère. Jacques leur adjoignit cinq lords écossais et son secrétaire Elphinstone. Ces nominations causèrent un vif mécontentement dans le sein du conseil.

Le 7 mai, Jacques arrivait à Stansford-Hill, où il trouva le lord-maire et les aldermen de Londres qui étaient venus à sa rencontre; le même jour il fit son entrée à Londres; il s'y était fait précéder par une proclamation dans laquelle il faisait de pompeuses promesses. Il se rendit ensuite à la Tour, où il créa de nouveaux chevaliers. De la Tour il alla à Greenwich, où il en créa également. Dans son voyage d'Édimbourg à Londres, le roi avait conféré le titre de chevalier à deux cents individus; la liste s'en accrut encore; et après un séjour de trois mois à Londres le nombre s'en éleva à sept cents. Jacques prodiguait avec la même profusion les honneurs de la pairie anglaise, auxquels Élisabeth attachait un si grand prix; il fit, à l'occasion de son arrivée à Londres, quatre comtes et neuf barons. Au nombre de ces derniers était Cécil, qui devint lord Cécil, puis vicomte Cranborne et finalement comte de Salisbury. Ensuite le roi éleva aux honneurs de la pairie anglaise un grand nombre de personnages écossais qui avaient suivi sa cour. Ces diverses nominations, et principalement la profusion avec laquelle elles furent faites, excitèrent un grand mécontentement dans les classes nobles du royaume.

Mais tout semblait présager un règne malheureux. Quoiqu'on fût au cœur de l'été, le temps était sombre et pluvieux; d'un autre côté la peste faisait des ravages considérables dans la cité de Londres et dans ses faubourgs. De grands préparatifs eurent lieu néanmoins pour le couronnement du roi et de la reine; mais il fut défendu au peuple par une proclamation d'assister à cette cérémonie, dans la crainte que la contagion ne devînt plus intense: c'était une mesure de prudence; car dans la semaine qui précéda cette cérémonie, 857 personnes avaient péri de la peste dans Londres et dans ses faubourgs Le couronnement

eut lieu le 25 juillet. Quelques jours après, le roi ordonna de faire chaque jour des prières dans les églises et pratiquer un jeûne général tous les mercredis de chaque semaine pour demander à Dieu la cessation du fléau qui décimait les habitants.

Les ambassadeurs étrangers arrivaient en ce moment à Londres pour féliciter Jacques de son avénement au trône, et pour y soutenir les intérêts de leurs cours respectives. La première ambassade qui vint en Angleterre à cette occasion fut celle des états de Hollande et des Provinces-Unies, qui avaient alors le plus grand besoin de l'assistance de l'Angleterre. Elle se composait de Frédéric, prince de Nassau, fils du prince d'Orange, et de Valck, Barnevelt et Brederode, hommes distingués par l'étendue de leurs connaissances politiques. La seconde avait pour représentant le comte d'Aremberg; le comte venait à la cour d'Angleterre avec le titre d'ambassadeur de l'archiduc d'Autriche et comme agent indirect de toute la famille espagnole. La cour d'Autriche désirait gagner les bonnes grâces de Jacques et empêcher qu'il ne prêtât son appui aux Hollandais que soutenait Henri IV, roi de France. Deux jours après l'arrivée du comte d'Aremberg, Rosny, qui plus tard devint duc de Sully, arriva à Londres envoyé par Henri. La cour de France venait engager Jacques à faire cause commune avec elle pour soutenir les Hollandais contre l'Espagne. De longues et ténébreuses intrigues eurent lieu à cette occasion. Jacques, qui avait pour principe qu'un peuple, sous quelque prétexte que ce soit, ne doit pas prendre les armes contre ses gouvernants, était naturellement peu porté à soutenir les Hollandais; mais les manières engageantes de Rosny, et l'or que cet envoyé distribua aux courtisans et à la reine, triomphèrent de ces antipathies. Jacques fit un traité avec Henri IV, dans lequel il s'engageait à envoyer secrètement de l'argent aux états de Hollande, et à faire la guerre à l'Espagne, si elle attaquait la France. Mais Jacques n'avait au fond aucune idée de batailler avec ses voisins; au contraire, il était décidé à vivre en paix, dût l'honneur national en souffrir. Philippe lui ayant fait quelques ouvertures, il envoya bientôt à la cour d'Espagne un ambassadeur pour y négocier la paix. D'autres envoyés partirent pour le Danemark, la Pologne, l'Allemagne, la Toscane et Venise; et le roi dit à chacun d'eux, au moment du départ, qu'il désirait conserver la paix avec tout le monde.

Pendant que Jacques s'arrangeait ainsi avec les ambassadeurs étrangers, il se tramait déjà des complots contre sa personne. Sir Walter Raleigh, qui avait conçu un vif dépit de la manière dont il avait été éconduit, nourrissait maintenant une haine profonde contre Cécil. Raleigh s'associa à lord Grey de Wilton et à lord Cobham, ainsi qu'au comte de Northumberland, qui comme lui étaient tombés en disgrâce. Tous les quatre commencèrent à intriguer secrètement avec Rosny et l'ambassadeur de France, qui avait reçu des instructions pour jeter des dissensions dans le cabinet anglais et renverser, s'il était possible, le pouvoir de Cécil. Mais Henri IV voyant Jacques disposé à écouter favorablement ses envoyés, abandonna les conspirateurs. Alors ceux-ci se tournèrent vers l'Espagne, qui leur donna des encouragements.

Dans le même temps, les puritains, dont le crédit et la force augmentaient chaque jour et qui désiraient l'établissement d'une église presbytérienne semblable à celle que Knox et ses associés avaient fondée en Écosse, s'associaient aux catholiques qui demandaient le rétablissement complet de leur religion. Jacques, avant son avénement au trône, avait fait de grandes promesses aux catholiques; mais à son arrivée à Londres, il s'était jeté dans les bras des protestants, qui l'avaient effrayé en exagérant les prétentions des catholiques et en lui mettant sous les yeux l'influence

qu'exercerait la cour de Rome sur les affaires de son gouvernement. Deux complots se formèrent à la fois ; l'un, le MAIN, le grand complot, était dirigé par Raleigh, Cobham, Grey de Wilton. Le second, le BYE, le complot d'une nature inférieure, était conduit par sir Griffin Markham et Georges Brooke, père de lord Cobham. Lord Grey de Wilton, qui était puritain, fut nommé chef du Bye; il s'engagea à fournir cent hommes bien armés; lord Cobham et Raleigh, qui en connaissaient toutes les menées, n'y prirent point une part aussi directe. Le projet des conjurés était de s'emparer de la personne du roi et de le retenir prisonnier jusqu'à ce qu'il eût changé ses ministres, et qu'il eût accordé un pardon entier à tous les conspirateurs. Le 24 juin était le jour fixé pour mettre le complot à exécution. On devait se saisir du roi sur la route de Windsor; mais il n'y eut qu'une faible partie des conspirateurs qui se rendirent sur la route. Lord Grey et les cent hommes qu'il avait promis de conduire avec lui n'y étaient point. Quelques jours après, plusieurs arrestations importantes amenèrent la découverte du complot. Ce jour-là Raleigh était à Windsor et se promenait sur la terrasse avec sir Cécil. Cécil l'invita à se présenter devant les lords du conseil, qui étaient secrètement assemblés au château. Raleigh s'étant rendu à cette invitation, se défendit mal. Cependant on lui permit de partir en liberté. Il paraît que Raleigh écrivit alors à Cobham pour le prévenir du danger dont il était menacé, et que sa lettre fut interceptée par Cécil. Cobham fut aussitôt appelé devant le conseil, et la lettre de Raleigh fut mise sous ses yeux. Alors Cobham, se croyant trahi par son complice, découvrit tous les fils de la conspiration.

Les deux conspirateurs furent aussitôt arrêtés et envoyés à la Tour, et quelques mois après, leur procès commença ainsi que celui des personnes qui avaient été arrêtées avant eux et qui avaient donné des indices sur la conspiration. La plupart de ces derniers furent condamnés à mort : on fit ensuite le procès de Raleigh. L'acte d'accusation dressé contre lui portait que, de concert avec d'autres personnes, il avait conspiré pour tuer le roi ; qu'il avait cherché à fomenter une rébellion dans le but de changer la religion de l'État et de renverser le gouvernement, et qu'il avait eu des relations avec l'étranger pour engager les ennemis du roi à envahir le royaume ; de plus, il était accusé de s'être concerté avec lord Cobham pour établir les droits prétendus d'Arabella Stuart à la couronne d'Angleterre (lady Arabella Stuart était fille du comte de Lennox, frère cadet de Darnley, père de Jacques 1er, et descendait comme lui de Henri VII; comme elle était née en Angleterre, plusieurs personnes pensaient que ses droits au trône étaient plus valides que ceux de Jacques, qui était né en Écosse); d'avoir formé le projet d'envoyer lord Cobham au roi d'Espagne et à l'archiduc d'Autriche pour en obtenir une somme de 600,000 couronnes à l'effet de soutenir les droits d'Arabella Stuart au trône ; d'avoir fait écrire par Arabella Stuart des lettres au roi d'Espagne et au duc de Savoie pour les engager à prêter leur concours à cette entreprise, en leur promettant de faire la paix avec l'Espagne et de tolérer le culte catholique en Angleterre. Les autres charges portées contre Raleigh n'étaient que subsidiaires aux précédentes.

Coke, qui remplissait les fonctions d'avocat de la couronne, soutint l'accusation avec beaucoup de chaleur. « Messieurs, s'écria Raleigh, je vous prie de vous rappeler que je ne suis point accusé d'avoir trempé dans le Bye ou la conspiration des prêtres catholiques. — Sans doute, lui répondit Coke ; mais on verra bientôt que toutes ces trahisons se rattachent ensemble comme les renards de Samson, qui étaient unis les uns aux autres par la queue, bien que leurs têtes fussent séparées. » Coke revint aussitôt à la conspiration des ca-

tholiques, et Raleigh lui ayant demandé ce qu'il avait de commun avec cette conspiration. « Je vais arriver à votre affaire, lui dit Coke, et je vous prouverai que vous êtes le plus grand traître qui ait jamais paru à cette barre. » Puis se laissant aller à son emportement, il traita Raleigh d'athée digne de la damnation, d'araignée de l'enfer, et de vil, d'exécrable traître. « Vous parlez d'une manière barbare et incivile, lui dit Raleigh. — Je manque de mots pour exprimer la trahison, s'écria Coke. — Je le vois bien, reprit l'accusé, car vous venez de dire la même chose une douzaine de fois. »

La défense de Raleigh fut remarquable. « De quoi m'accuse-t-on? s'écria-t-il; de haute trahison! Mais m'accuser d'être traître, c'est m'accuser de manquer du plus simple bon sens, car je vois bien que jamais l'Angleterre n'a été aussi forte ni aussi puissante contre ses ennemis du dehors qu'aujourd'hui. L'Écosse, d'où nous venaient toutes nos inquiétudes, est en ce moment unie au royaume. L'Irlande, qui occupait une grande partie de nos forces, est calme. Le Danemark, avec lequel nous avions des rivalités jalouses, demande à vivre avec nous en bonne intelligence. Les Pays-Bas, nos voisins les plus rapprochés, sont en paix avec le royaume, et, au lieu d'une faible femme, nous avons un roi actif qui est arrivé au trône par des droits légitimes, et qui peut par lui-même conduire les affaires du pays. Comment aurais-je été assez fou pour vouloir, dans de pareilles circonstances, remplir le rôle d'un Robin Hood, d'un Wat Tyler ou celui d'un Jacques Cade? Je connais fort bien l'état actuel de l'Espagne, sa faiblesse et sa pauvreté. Je sais que nous l'avons humiliée à plusieurs reprises, en la battant sept fois : trois fois en Irlande, trois fois en mer et une fois à Cadix sur le territoire espagnol même. J'ai servi moi-même sur mer trois fois contre l'Espagne, et dans ces expéditions j'ai dépensé pour mon propre pays quatre mille livres sterling de ma fortune particulière. Je sais parfaitement qu'avant cette époque l'Espagne avait ordinairement dans ses ports au moins quarante grands vaisseaux, et qu'elle n'en a maintenant que six ou sept; et que pour envoyer dans ses possessions indiennes, elle est obligée de louer des navires étrangers, contrairement aux recommandations formelles des rois d'Espagne, qui défendaient à cette contrée de faire apercevoir sa misère aux nations étrangères. Je connais sa pauvreté, et je sais que cette pauvreté est si grande en ce moment, que les jésuites, qui exploitent l'Espagne, en sont arrivés au point de mendier à la porte des églises. L'orgueil du roi d'Espagne est aujourd'hui très-compromis; car, malgré l'état d'hostilité dans lequel son pays a vécu avec le nôtre, il est venu féliciter le roi mon maître de son avénement au trône, et il lui demande aujourd'hui humblement la paix. Comment supposer qu'un prince, placé dans de pareilles conditions, voudrait débourser une somme considérable sans avoir entre ses mains un gage qui lui en assure la rentrée? Et quand on songe aux garanties exigées de plusieurs États, par ce prince, pour des sommes moins importantes, qui pourra croire qu'il aurait donné à milord Cobham 600,000 couronnes? Mais, si j'avais voulu employer lord Cobham dans une pareille affaire, assurément je lui aurais donné quelques instructions pour qu'il pût parvenir à décider le roi et pour qu'il pût répondre lui-même aux objections qui devaient naturellement lui être faites; car je connais assez les talents de Cobham pour être sûr qu'il n'est pas capable de décider un roi nécessiteux à prêter une somme aussi considérable, sans des raisons valables ou des garanties solides et de bon aloi. Je sais que la reine d'Angleterre n'a prêté son argent aux états de Hollande qu'après avoir pris pour garantie Flessingue, Brill et d'autres villes; qu'elle a fait de la même manière pour la France, qui lui a donné le Havre pour cau-

tion de l'argent prêté; bien plus, que ses propres sujets, les marchands de Londres, ne lui ont prêté de l'argent, quand elle en a eu besoin, que lorsqu'elle leur a eu donné en garantie ses propres terres. Quelle garantie avions-nous à donner au roi d'Espagne? que pouvions-nous lui offrir? »

Coke s'écria que lord Cobham avait été un gentilhomme honnête et honorable jusqu'au moment où il avait été séduit par Raleigh. Raleigh répondit que Cobham était un homme vil et un misérable, et il présenta une lettre de Cobham dans laquelle celui-ci prenait Dieu à témoin qu'ils n'avaient jamais comploté ensemble. Mais Coke produisit une autre lettre écrite par Cobham, dans laquelle celui-ci répétait ses premières accusations. Raleigh reprit que Cobham avait écrit cette lettre sous l'influence de sa femme, qui lui avait dit qu'il n'y avait pas d'autre moyen de sauver ses jours qu'en accusant son ami. « Milords, s'écria-t-il, envoyez chercher Cobham; je sais qu'il est ici. Je vous supplie de me confronter avec lui. Qu'il m'accuse ouvertement, en son âme et conscience, et s'il maintient son accusation devant moi, je me déclarerai coupable. » On ne tint aucun compte de sa demande. Mais Raleigh n'était point homme à se laisser abattre. Il répondit avec la plus grande fermeté à son accusateur qui continuait à parler avec la même violence, et soutint cette lutte inégale jusqu'à la fin des débats. « J'aurai le dernier mot pour la défense du roi, s'écria Coke en colère. — J'aurai le dernier mot pour défendre ma vie, répondit l'accusé. — Va-t-en au diable, cria Coke, car tu es le traître le plus impudent qui ait jamais paru à cette barre. » Cécil, qui dans un grand nombre d'intrigues de cour, du temps d'Élisabeth, avait été associé à Raleigh, crut devoir faire parade ici d'une certaine modération. Il interrompit Coke, et lui dit qu'il montrait trop de dureté et d'impatience. « Milord, lui répondit Coke, je suis l'avocat de la couronne et je dois parler : vos paroles jettent le découragement dans l'âme de l'avocat du roi; c'est d'un mauvais exemple pour les traîtres. »

Les débats furent clos. Le jury prononça un verdict de culpabilité, et la sentence de mort fut prononcée contre Raleigh. Elle portait la peine terrible que la loi infligeait aux traîtres. Le condamné s'adressant alors aux comtes de Suffolk, de Devonshire, à lord Henri Howard et à lord Cécil, les pria d'intercéder en sa faveur auprès de Sa Majesté pour l'engager à commuer sa peine en une mort plus honorable. Les lords lui ayant fait cette promesse, il fut reconduit à sa prison.

On fit aussitôt le procès des autres accusés. Lady Arabella Stuart fut déclarée innocente, et lord Cobham et lord Grey, après avoir été jugés séparément, furent condamnés l'un et l'autre à mort. Cobham, en entendant prononcer sa sentence, implora la merci du roi. Watson et Clarke, prêtres catholiques, sir Griffin Markham, et Georges Brooke, frère de lord Cobham, furent condamnés à mort. Watson et Clarke furent exécutés le 29 novembre à Winchester, et tous deux moururent avec courage. Georges Brooke fut décapité dans la même ville le 5 décembre.

La découverte du complot avait inspiré de vives alarmes au roi; aussi n'avait-il point arrêté le cours de la justice pour les condamnés que nous venons de nommer; mais, comme il y avait eu assez de sang répandu, il fit acte de clémence envers les autres condamnés. Toutefois il voulut dans cette circonstance montrer à son peuple toute la sagacité de ses vues politiques; car il avait la prétention d'être un profond politique. Par ses ordres, les évêques de Winchester et de Chichester vinrent offrir des consolations religieuses aux condamnés et les préparer à la mort. L'ordre de leur exécution fut signé. L'exécution devait avoir lieu à dix heures. Markham fut, le premier, conduit à l'échafaud, et il lui fut permis de faire un dernier adieu à ses amis. Quand les derniers préparatifs furent

faits, un envoyé de la cour se présenta au shérif et le prit à part pour lui dire quelques mots à l'oreille.

Markham, était sur l'échafaud attendant sa dernière heure. Survint le shérif qui lui dit qu'étant mal préparé à mourir, on allait lui accorder un sursis de deux heures pour qu'il pût faire sa paix avec le ciel. Markham descendit de l'échafaud et fut reconduit en prison. Ce fut ensuite le tour de lord Grey. Ce seigneur arriva au pied de l'échafaud, entouré d'une troupe de jeunes nobles et ayant de chaque côté deux de ses meilleurs amis. Une certaine gaieté animait son visage. Lorsqu'il arriva auprès du bourreau, Grey tomba à genoux et pria avec ferveur pendant près d'une demi-heure. Le shérif prenant alors la parole dit à Grey que le roi avait envoyé l'ordre de faire exécuter lord Cobham avant lui, et aussitôt Grey fut enfermé dans une chambre séparée. Le peuple donnait des marques de la plus vive surprise, lorsque parut en ce moment lord Cobham, qui savait d'avance ce qui allait se passer. Cobham demanda pardon pour son crime, et se livra au bourreau. Le shérif s'avance et lui dit qu'il allait être confronté avec plusieurs prisonniers. Grey et Markham ayant été ramenés sur l'échafaud, le shérif s'adressa aux trois patients, il leur fit un discours dans lequel il leur représenta l'énormité de leur crime, la justice de leur condamnation, et leur dit que le roi leur faisait grâce. D'immenses applaudissements accueillirent les paroles du shérif, et la clémence de Jacques excita l'enthousiasme des assistants. Raleigh, dont les fenêtres donnaient sur le lieu où était dressé l'échafaud, apprit bientôt que le roi lui accordait un sursis illimité.

Le roi commuait la peine de mort prononcée contre les autres condamnés en une détention à la Tour, où les prisonniers devaient rester selon son bon plaisir. Les biens des conspirateurs furent confisqués à son profit. Lord Cobham resta prisonnier à la Tour pendant quelques années et obtint ensuite la liberté; mais, devenu un objet de mépris pour tout le monde, et privé de ressources, il finit ses jours d'une manière malheureuse dans un asile que lui offrit un de ses serviteurs. Lord Grey mourut à la Tour en 1614. Raleigh resta dans cette forteresse jusqu'au mois de mars 1615; il en sortit avec l'esprit entreprenant qu'il avait toujours conservé. Markham et d'autres furent bannis du royaume.

Les catholiques, qui sentaient leur faiblesse, restèrent silencieux; mais il n'en fut pas ainsi des puritains qui connaissaient Jacques de longue date, et savaient qu'ils n'en avaient rien à espérer. De son côté, Jacques nourrissait une haine profonde contre les puritains : c'étaient eux qui étaient les principaux auteurs de la mort de sa mère, et des attaques faites, à sa réputation. Une pareille injure ne pouvait s'oublier; ce qu'il ne pouvait leur pardonner, c'était le mépris qu'ils professaient hautement pour son autorité. Depuis son enfance jusqu'à son avénement au trône d'Angleterre, ils l'avaient harcelé par leurs exigences; ils l'avaient abreuvé d'humiliations, en l'obligeant à adopter leurs doctrines et à se conformer à leurs croyances. Dans une assemblée générale tenue à Édimbourg en 1590, Jacques, la tête nue et les mains levées vers le ciel, avait déclaré qu'il etait heureux d'être né à une époque comme la sienne, où avait brillé la vraie lumière, et d'être le roi d'un pays où l'on trouvait l'église la plus pure du monde entier. « L'église d'Angleterre, s'était-il écrié, ne peut être comparée à la nôtre. Le service divin y est mal fait; il n'y manque que l'élévation pour ressembler à la messe. Je vous recommande donc, mes bons ministres, et vous tous docteurs, nobles, gentilshommes et barons, de conserver la pureté de notre église, et d'engager le peuple à suivre votre exemple. Quant à moi, je vous déclare qu'aussi longtemps que je vivrai, je maintiendrai notre religion. » Jacques ne parlait ainsi que parce qu'il avait besoin des puritains, et qu'il savait bien

que par ces paroles il consoliderait son trône : mais ces sentiments n'etaient pas dans son cœur. En 1598, il avait déjà complétement renversé la constitution de l'église écossaise, en nommant plusieurs membres du clergé membres de son parlement. Toute sa conduite à l'égard de la religion n'avait plus tendu qu'à une chose, c'était de faire de l'église écossaise une église épiscopale. En 1599, il avait composé pour l'instruction de son fils un ouvrage intitulé « Basilicon Doron, » œuvre très-profonde suivant le roi, et qui était dirigée contre les puritains et l'organisation de l'église écossaise. « Rien, disait-il dans cet ouvrage, n'est plus monstrueux que l'égalité dans l'église; rien ne déroge plus à la dignité royale que l'impudence des prédicateurs. Je vous engage donc, mon fils, à vous délier des puritains, qui sont une véritable peste dans l'église et dans le royaume. Aucune chose ne les lie, ni les serments ni les promesses; ils ne rêvent que sédition, et leur bouche ne prononce que des calomnies. Quand ils raillent, c'est sans raison; ils font de leur imagination le régulateur de leur propre conscience. Je proteste devant le grand Dieu, et ici je ne mens point, que vous ne trouverez pas chez les voleurs de grandes routes les plus endurcis dans le crime, une ingratitude aussi noire et des dispositions aussi prononcées à mentir et à commettre de vils parjures, que parmi ces hommes fanatiques. Ne les souffrez point dans votre royaume, si vous y voulez vivre en paix, à moins que vous ne vouliez les conserver pour essayer votre patience, à l'exemple de Socrate qui gardait chez lui une femme méchante. »

Cependant les puritains et les évêques, qui ne connaissaient point encore les dispositions secrètes du roi, demandèrent une conférence; elle leur fut accordée et eut lieu à Hamptoncourt le 16 janvier 1604. Vingt évêques et les lords du conseil privé composaient le parti qui était chargé de défendre le protestantisme. Le parti puritain était représenté par les docteurs Reynolds et Sparks, docteurs en théologie à l'université d'Oxford, et par Knewstubs et Chatterton de l'université de Cambridge. Jacques, entouré de ses courtisans, qui étaient tout disposés à accepter le parti pour lequel il pencherait, présidait l'assemblée. Les puritains demandèrent qu'on revisât le livre des prières adoptées par l'église établie; que le surplis, le signe de la croix dans la cérémonie du baptême, le baptême par les femmes, la confirmation, l'emploi de l'anneau dans la cérémonie du mariage, la lecture des apocryphes, l'inclinaison du corps à l'énonciation du nom de Jésus-Christ, fussent supprimés; qu'on ne permît point aux évêques et aux autres membres du clergé de s'absenter du poste qui leur était assigné et d'occuper à la fois plusieurs bénéfices; que l'on fît cesser les excommunications inutiles, ainsi que l'obligation de souscrire aux trente-neuf articles. Les évêques protestants portèrent la discussion principalement sur la nécessité de conserver le livre des prières ordinaires dans toute son intégrité, et les évêques de Londres et de Winchester parlèrent à ce sujet avec beaucoup de chaleur.

Les docteurs puritains allaient répliquer, quand Jacques les interrompant, se mit à parler longuement en faveur de l'orthodoxie anglicane. Jacques, qui aimait à se faire écouter, traita, avec beaucoup d'étendue, du baptême public et du baptême particulier, de la confirmation, du mariage, de l'excommunication. Saint Jérôme fut vivement attaqué par lui pour avoir dit que les évêques n'étaient point de création divine, et il termina son discours par ce court aphorisme « Point d'évê- « ques, point de roi. » Le docteur Reynolds ayant présenté quelques observations au sujet des apocryphes dont la lecture était ordonnée par le livre des prières, et principalement par le livre de l'Ecclésiastique, Jacques demanda qu'on lui apportât une bible, et expliqua à sa façon un chapitre de l'Ecclésiastique; puis se tournant vers ses courtisans qui applaudissaient, il leur dit : « Qui peut avoir rendu ces hommes

aussi furieux contre l'Ecclésiastique. Par mon âme, je pense que l'Ecclésiastique était un évêque, car autrement ils ne le traiteraient point ainsi. » Les évêques lui sourirent en signe de remercîment.

Les puritains lui demandèrent alors jusqu'à quel point un mandement de l'Église pouvait lier un homme sans engager sa liberté; le roi répondit qu'il ne voulait pas discuter sur ce point, mais qu'il y aviserait, ajoutant qu'une pareille question sentait beaucoup l'anabaptisme. Jacques raconta ensuite l'histoire d'un nommé John Black, prédicateur écossais, qui lui avait dit qu'à l'égard du cérémonial de l'Église, chaque chose devait être laissée à la discrétion des fidèles. « Je ne veux point cela, s'écria le roi, je ne veux qu'une doctrine, qu'une discipline; en un mot, qu'une religion. Autrement, qu'arriverait-il? vous parlez en faveur de l'église presbytérienne écossaise; eh bien! cette église s'accorde avec la monarchie, comme Dieu s'accorde avec le diable. Jack, Tom, Will et Dick se réuniront; ils me censureront à leur bon plaisir, ils censureront mon conseil, et les mesures même que vous auriez arrêtées. Will dira : Cela doit être ainsi. Dick lui répondra : Mais non, il faut que nous agissions de la sorte. Je dois donc répéter ce que je vous ai dit : le roi s'avisera. » S'adressant alors à Reynolds qui était considéré comme le plus habile logicien et le théologien le plus instruit du royaume, Jacques lui parla ainsi : « Eh bien, docteur, avez-vous quelque chose à me répliquer? » Le docteur interdit répondit par la négative. Jacques reprit que si Reynolds et ses collègues eussent été dans un collége et qu'ils eussent aussi mal soutenu une thèse, et que lui, roi, eût été leur professeur, il les aurait fait fouetter comme des ânes. Les évêques, qui triomphaient, donnèrent leur assentiment à ces paroles du monarque, et Whitgift, le primat, tombant à genoux, s'écria que Sa Majesté parlait sans aucun doute par la grâce du Saint-Esprit; Ellesmère, qui remplissait les fonctions de chancelier, ajouta que jamais la royauté et l'Église n'avaient été plus d'accord entre elles. Jacques lui-même se prodigua des louanges à pleines mains. « Je les ai bien poivrés, s'écria-t-il; ils allaient d'un argument à l'autre comme de simples écoliers. » Quelques jours après, il écrivit une lettre à un nommé Black, dans laquelle il vantait l'excellence de sa logique et de son instruction.

Il y eut alors une convocation du clergé; le résultat de ses délibérations fut un code de lois ecclésiastiques au nombre de cent quarante et une; elles prononçaient la sentence d'excommunication *ipso facto* 1° contre toutes les personnes qui ne reconnaîtraient point la suprématie du roi ou l'orthodoxie de l'église anglicane; 2° contre tous ceux qui affirmeraient que le livre des prières ordinaires était superstitieux et illégal; 3° contre tous ceux qui se sépareraient de l'Église, établiraient des conventicules, ou prétendraient que les règlements ecclésiastiques peuvent se faire ou être imposés sans le consentement du roi. Venaient ensuite les canons pour la célébration du service divin, l'administration des sacrements, les devoirs et la résidence des bénéficiers, et la jurisprudence des cours ecclésiastiques. Ce nouveau code fut confirmé par lettres patentes revêtues du grand sceau.

Quelques jours après, Jacques publia une proclamation par laquelle il ordonnait à tous les fonctionnaires ecclésiastiques et civils de se conformer strictement aux modifications qu'il avait introduites. Jacques défendait aussi à son peuple de tenter ou même d'espérer aucun autre changement dans les prières et le service de l'Église. Dans le même temps, Jacques enjoignait à ses évêques de sévir contre les membres du clergé qui n'obéiraient point à ses ordres. Whitgift mourut. On prétend que ce fut de la douleur que lui causa l'intervention du roi dans les affaires de

l'Église ; et Bancroft, évêque de Londres, lui succéda à la primatie. Le nouveau primat était disposé par lui-même à la persécution et à la sévérité; il n'avait pas besoin à cet égard d'être pressé par le roi. Par ses ordres, trois cents ecclésiastiques furent obligés d'abandonner leurs bénéfices. Les uns allèrent à l'étranger; les autres avec leurs femmes et leurs enfants tombèrent dans un dénûment absolu, en voulant rester chez eux. Les principaux chefs du parti puritain avaient adressé au roi une pétition qu'ils avaient nommée pétition millénaire, et dans laquelle ils demandaient qu'on réformât plusieurs cérémonies de l'église établie. La plupart des signataires furent arrêtés, et tous furent condamnés à la prison.

Les catholiques ne furent point ménagés.

« Il se sentait porté envers eux à quelque peu d'indulgence, nous dit l'historien Lingard. Il le devait aux malheurs qu'il avait éprouvés pour la cause de son infortunée mère; il s'y était engagé par des promesses faites à leurs envoyés et aux princes de leur communion. Mais ses désirs secrets étaient combattus par la sagesse ou les préjugés de ses conseillers, et s'il avait quelque honte de violer sa parole, il craignait aussi d'offenser ses sujets protestants. Enfin, il arrangea les choses en lui-même, en faisant une distinction entre le culte et les personnes des pétitionnaires. Il refusa sur-le-champ avec indignation toute demande pour l'exercice de ce culte. En plus d'une occasion même, il fit enfermer dans la Tour les individus qu'il pressentait vouloir faire une telle insulte à son orthodoxie. Mais il invita les catholiques à fréquenter sa cour; il conféra à plusieurs d'entre eux le titre de chevalier; et il promit de les garantir des pénalités portées contre les réfractaires, tant que, par leur conduite loyale et paisible, ils mériteraient sa faveur. »

Le premier parlement de Jacques s'assembla le 16 mars 1604, c'est-à-dire un an après son avénement au trône. Jacques professait le plus profond mépris pour les assemblées délibérantes, de quelque nature qu'elles fussent. Dans un de ses écrits, publié en Écosse quelques années auparavant et intitulé « De la véritable loi des monarchies libres ou des devoirs réciproques et mutuels d'un roi libre et de ses sujets, » le roi disait d'une manière expresse que le devoir d'un roi était de commander; que celui d'un sujet était de lui obéir en toutes choses; que les rois régnaient en vertu du droit divin, et que le Tout-Puissant les avait placés au-dessus de la loi; qu'un souverain était libre de faire chaque jour des statuts et des ordonnances, et d'infliger tel châtiment qu'il jugeait convenable sans prendre avis de son parlement ni de ses états ; que les lois générales faites publiquement par le parlement pouvaient être adoucies ou suspendues par la volonté du roi pour des causes connues de lui seul ; enfin, que celui-là était un bon roi, qui conformait tous ses actes aux lois du royaume, mais que ce roi n'était nullement lié à leur observation, et que, s'il le faisait, c'était de son propre mouvement et pour donner l'exemple à ses sujets.

Jacques n'avait renoncé à aucune de ces idées en montant sur le trône d'Angleterre. Dans la proclamation qu'il rendit pour convoquer son premier parlement, il imposa à ses sujets les représentants qu'ils devaient choisir. « Si les membres élus, disait la proclamation, sont des personnes reconnues en matière religieuse pour être superstitieuses ou pour avoir une humeur turbulente, ces membres seront repoussés comme illégalement élus, et les villes ou les bourgs qui les auront nommés seront condamnés à l'amende. De plus, toute personne élue ayant ledit caractère sera condamnée à une amende et à la prison. » Mais, malgré le roi et sa proclamation menaçante, le nouveau parlement se trouva rempli de puritains, et dès les premières séances, les communes firent acte d'indépendance. A l'élection du comté de Buckingam,

sir Francis Goodwin avait été choisi de préférence à sir John Fortescue, condidat de la cour et membre du conseil privé. Comme Goodwin, quelques années auparavant, avait été mis hors la loi, la cour profita de cette circonstance pour favoriser son candidat; elle cassa l'élection. De nouveaux writs furent lancés, et cette fois sir John Fortescue fut élu, mais les communes ne confirmèrent point son élection. Quand l'affaire fut soumise à leur délibération, elles déclarèrent que Goodwin était le membre légalement élu, et que lui seul devait siéger dans leur chambre. La chambre des lords demanda que l'affaire fût débattue dans une conférence entre les deux chambres, mais les communes répondirent qu'une pareille conférence porterait atteinte à leurs priviléges; elles se refusèrent à cette mesure. Le speaker de la chambre des communes se présenta ensuite devant le roi pour lui expliquer la cause du refus de la chambre d'accepter la conférence demandée par les lords. « Aucun pouvoir, dit-il, ne peut instituer de nouvelles lois, réformer les imparfaites, ou abroger celles qui semblent inconvenantes, si ce n'est le pouvoir de la haute cour du parlement, c'est-à-dire de la chambre des communes, de celle des lords, et du souverain. Au souverain appartient sans doute le droit de refuser ou de ratifier, mais il ne peut créer, et chaque bill doit passer aux deux chambres avant d'être soumis à sa sanction. »

Jacques, fort affecté de ces dispositions, demanda que l'affaire fût déférée aux juges en présence de sa personne et de son conseil, et que les communes nommassent une commission pour soutenir le débat. La conférence proposée fut acceptée par la chambre des communes, et le roi, après de longues hésitations, ayant demandé que Goodwin et Fortescue fussent tous deux exclus et qu'on procédât à une nouvelle élection, les communes, après avoir débattu cette affaire pendant près de trois semaines, adhérèrent à cette transaction à l'amiable. L'acceptation de ce compromis donna lieu toutefois à une vive opposition; quelques membres firent entendre des paroles sévères au sein de la chambre, en déclarant que l'abandon de l'élection de Goodwin était une atteinte faite au caractère de la chambre.

Jacques, dans le cours de la session, eut à supporter d'autres déboires du même genre. Les communes nommèrent une commission pour connaître des monopoles, qui, malgré les promesses que Jacques avait faites en entrant à Londres, subsistaient avec plus de force que jamais. Elles attaquèrent aussi les priviléges qui accordaient au roi la garde des pupilles et la jouissance de leurs propriétés jusqu'à leur majorité. Les communes affirmaient que les agents du fisc s'emparaient des charrettes, des voitures, des chevaux et des instruments de travail des débiteurs de l'État, lorsque ces personnes étaient dans l'impossibilité de payer, et qu'ils abattaient des arbres sans le consentement des propriétaires, malgré les statuts qui avaient été rendus à cet égard par les parlements antérieurs. Ces griefs furent soumis à l'examen d'une commission dans laquelle François Bacon, dont l'étoile commençait à briller d'un vif éclat, essaya de remplir à la fois le rôle de patriote et celui de courtisan; celui de réformateur et de sycophante. En présence du roi Bacon dit que, pour l'homme, la parole du roi était celle de Dieu; mais dans les communes il changea de langage, attaqua avec force les abus commis par les agents du gouvernement, et parla avec chaleur des souffrances du peuple. La chambre des lords refusa de s'associer à celle des communes, et celle-ci, cédant aux avis de la chambre haute, abandonna l'affaire comme prématurée et inopportune pour une première session. Cependant elle se montra peu disposée à la libéralité, car elle n'accorda au roi que le strict nécessaire. Elle demanda ensuite que les lois pénales rendues contre les catholiques reçussent leur exécution, et

comme les évêques s'unissaient aux puritains pour arriver à ce but, il n'y eut aucune opposition à cet égard. Le 7 juillet le parlement fut prorogé au 7 février de l'année suivante.

« L'inaptitude du roi aux affaires, son amour pour la dissipation, provoquaient déjà, dit Lingard, des remontrances et des plaintes. Deux fois la semaine le roi d'Angleterre passait son temps à voir des combats de coqs; tous les jours la chasse le tenait à cheval du matin au soir. Les fatigues de cet exercice étaient remplacées par les plaisirs de la table, auxquels il se livrait avec excès. Il en résultait que des questions de la dernière importance étaient mises de côté, et que non-seulement les ambassadeurs étrangers, mais encore ses propres ministres, ne pouvaient pendant plusieurs semaines trouver l'instant de paraître en sa présence. Ils le suppliaient à genoux de donner plus d'attention aux affaires publiques; des lettres anonymes l'avertissaient de son devoir; les comédiens ridiculisaient ses faiblesses sur le théâtre; mais le roi n'en était nullement ému. Il répondait qu'il n'entendait pas se rendre esclave; que sa santé, « qui était la santé et le bien-être de tous, » demandait de l'exercice et des récréations, et qu'il retournerait plutôt en Écosse que de consentir à ce claquemurer dans un cabinet ou à s'enchaîner à la table du conseil. » La conduite d'Anne de Danemark, épouse du roi, donnait également lieu à des plaintes. Pour elle, toute son attention se concentrait sur les amusements et les spectacles de la cour, divertissements qu'elle aimait avec passion. Faire valoir les grâces de sa personne et la richesse de ses vêtements, recevoir les hommages de tous ceux qui l'entouraient, briller par-dessus toutes les femmes dans une suite de bals et de mascarades, telle était sa principale étude. Aucune dépense n'était épargnée par elle pour donner de l'éclat à ces fêtes. Les premiers poëtes de l'époque étaient chargés de composer des pièces de théâtre, et les meilleurs artistes des machines. Anne elle-même ainsi que ses favorites surprenaient et charmaient la cour en paraissant successivement sous des costumes différents de déesse, de néréide, de sultane turque ou de princesse indienne. La fête se terminait au milieu des orgies.

Jacques avait dans sa meute un chien nommé Jowler, qu'il aimait beaucoup. Un jour qu'il était à Roystou et qu'il se disposait à partir pour la chasse, il s'aperçut de l'absence de Jowler. Jacques fut vivement contrarié de cette circonstance. Le jour suivant, il voulut retourner à la chasse, mais cette fois il vit Jowler qui battait de la queue à sa vue. Le roi l'appela et le caressa avec la main; tout à coup il découvrit un papier suspendu à son cou. Il l'ouvrit et lut ces mots : « Bon monsieur Jowler, nous vous prions de parler au roi, car il vous voit tous les jours, vous, ce qui n'a pas lieu pour nous. Dites-lui de revenir à Londres; autrement le royaume va périr : toutes nos provisions sont déjà consommées, et nous n'avons plus les moyens de pourvoir à ses besoins. » Le roi se prit à rire de ce billet et n'en tint aucun compte. Toutefois, à quelques jours de là, Mathieu Hutton, archevêque d'York, écrivant à Cécil, qui était devenu lord Cranborne, prit la liberté de faire à ce ministre des observations sur les absences prolongées du roi. Cécil mit la lettre sous les yeux de Jacques, qui déclara que cette lettre était ce qu'il avait jamais lu de plus extravagant, et aussitôt il alla de Royston à Newmarket, et de Newmarket à Thetfort pour s'y livrer à ses plaisirs favoris.

Il se préparait en ce moment contre Jacques et son gouvernement un acte audacieux. Les catholiques étaient profondément irrités du mépris et de l'abandon qui étaient devenus leur partage, et surtout des rigueurs exercées contre eux. Parmi les plus mécontents se trouvait un nommé Robert Catesby, gentilhomme de grande fortune. Catesby, après avoir inutilement intrigué avec les cours de France et d'Espagne dans l'intérêt de

la cause catholique, résolut de détruire d'un seul coup le roi, les lords et les communes. Ce projet était désespéré; cependant Catesby rencontra bientôt des hommes disposés à s'y associer. La première personne à laquelle il s'ouvrit était un nommé Thomas Winter, gentilhomme du Worcestershire, qui avait servi en Espagne d'agent secret aux catholiques anglais. Winter alla en Flandre, où il fit la rencontre d'un autre soldat de fortune nommé Guy ou Guido Fawkes, qui promit également son concours. De retour à Londres, Catesby, Winter et Fawkes s'adjoignirent deux autres conjurés; l'un était Thomas Percy, parent éloigné du comte de Northumberland; l'autre était John Wright, beau-frère de Percy. Les conjurés se réunirent dans la maison de Catesby, et ils s'engagèrent par un serment solennel à garder le secret. Catesby leur dit que son projet était de faire sauter le parlement lorsque le roi s'y rendrait en personne pour ouvrir la session. Tous les conjurés donnèrent leur assentiment à ce projet, et après en avoir entendu les détails de la bouche de Catesby, ils allèrent recevoir le sacrement de la communion des mains du père Gérard, jésuite missionnaire, qui, dit-on, n'avait pas été mis dans le secret du complot.

Les conjurés s'occupèrent aussitôt de louer une maison qui touchait à l'édifice du parlement, et après d'assez longues recherches ils en découvrirent une occupée par un nommé Ferris qui leur parut convenir au but de leur entreprise. Percy, qui occupait une place à la cour, et qui pouvait en conséquence loger dans ce quartier de Londres sans éveiller les soupçons, la loua en son propre nom. Les conjurés jurèrent de nouveau de garder le secret, et aussitôt ils se mirent à l'œuvre. Comme le derrière de la maison touchait au mur même du parlement, ils entreprirent de trouer le mur pour y pratiquer une mine. Mais ils apprirent bientôt que le roi avait prorogé son parlement à l'année suivante. Alors ils convinrent de se séparer et de visiter leurs amis dans la province en attendant leur réunion, qu'ils fixèrent au mois de novembre. Dans l'intervalle, ils louèrent une autre maison située dans Lambeth, où ils déposèrent la poudre et les combustibles qu'ils destinaient à l'exécution de leur projet, pour transporter ensuite ces objets dans la maison qu'ils avaient louée à Westminster. La garde de la maison de Lambeth fut confiée à Robert Kay, gentilhomme catholique, qui était alors dans l'indigence et qui prêta le serment en entrant dans le complot.

Pendant que les conjurés attendaient avec impatience le moment d'agir, le gouvernement se livrait à des actes de cruauté qui étaient de nature à fortifier leur résolution. Aux assises tenues dans le Lancashire, six prêtres jésuites furent condamnés à mort en vertu d'un statut d'Élisabeth, qui défendait aux jésuites de résider dans le royaume, et ils furent exécutés. Les juges qui avaient rendu la sentence se livrèrent dans cette circonstance à des invectives contre les catholiques, et l'un d'eux, s'adressant aux jurés, leur dit que toute personne qui entendait la messe lorsqu'elle était célébrée par un jésuite était coupable de félonie. Un gentilhomme catholique du Lancashire, nommé Pound, se plaignit de cette procédure, et adressa à ce sujet une pétition au roi, dans laquelle il s'élevait aussi contre les persécutions dirigées contre les catholiques. On se saisit immédiatement de sa personne, et il fut traduit devant le conseil privé, qui le renvoya devant la chambre étoilée. Pound, qui était avancé en âge, fut condamné à être emprisonné dans Fleet-prison, et à y rester selon le bon plaisir du roi; à être mis au pilori à Lancastre et à Westminster, et à payer une amende de mille livres sterling. Une sentence plus barbare fut proposée : plusieurs membres de la chambre étoilée demandèrent que le vieillard fût cloué au pilori par les oreilles et qu'on les lui coupât ensuite; mais cette de-

mande fut rejetée à la majorité *d'une* voix. Les persécutions redoublèrent alors, et tous ceux qui montraient quelque velléité d'opposition aux ordonnances du roi au sujet de la religion furent accablés d'amendes.

On était au mois de décembre. La maison louée par Percy à Westminster avait été occupée momentanément par des commissaires nommés par Jacques pour négocier un projet d'union entre l'Angleterre et l'Écosse; mais ces commissaires en étaient partis. Un soir et par un temps sombre, Catesby et les autres conjurés prirent possession de la maison de Westminster, et après s'être munis d'une provision d'œufs durs, de viandes sèches, de pâtisseries et de divers autres comestibles qui pouvaient se conserver, pour éviter les soupçons que leurs allées et venues auraient pu faire naître, ils commencèrent leur opération. Le mur qu'ils avaient à percer était d'une épaisseur extraordinaire, et ils reconnurent qu'il fallait un renfort de bras pour exécuter ce long travail. On alla donc chercher Kay dans la maison qu'il occupait à Lambeth. Les conjurés s'adjoignirent ensuite Christophe Wright, frère cadet de John Wright qui était déjà dans le complot. Les conjurés étaient maintenant au nombre de sept. Tandis que les uns travaillaient à percer les murs, les autres faisaient sentinelle au dehors et examinaient toutes les personnes qui s'approchaient de la maison. Les travaux étaient égayés par des discussions sur les plans qui seraient adoptés aussitôt que le projet aurait été exécuté. Les conjurés pensaient que le fils aîné du roi, le prince Henri accompagnerait son père à l'ouverture du parlement; et qu'il périrait avec lui; Percy aurait voulu sauver le prince Charles et le conduire dans un lieu de sûreté aussitôt que la mine aurait fait explosion. Les conjurés prévoyant que ce plan pourrait ne pas réussir, prirent des arrangements pour enlever la princesse Élisabeth, qui était alors chez lord Harrington, et qui demeurait dans la résidence de ce seigneur près de Coventry. On devait réunir des chevaux et des armes dans le Warwickshire; il fut convenu également qu'on sauverait tous les membres des deux chambres qui étaient catholiques; mais sur l'observation qui fut faite par plusieurs des conjurés qu'une pareille mesure serait dangereuse, on renonça à ce projet. Pendant que ces choses se passaient, les conjurés apprirent que le roi venait une seconde fois de proroger le parlement, et que la session ne s'ouvrirait qu'au 3 octobre. On était alors aux fêtes de Noël; et les conjurés, après s'être promis de ne correspondre par lettres sur aucune chose du complot, se séparèrent aussitôt.

Au mois de janvier de l'année suivante (1605), Catesby étant à Oxford s'adjoignit deux autres personnes. L'une d'elles était John Grant, gentilhomme de fortune du Warwickshire; l'autre était Robert Winter, frère aîné de Thomas Winter qui était déjà dans le complot, et dont une des sœurs avait épousé Grant. Quelque temps après, Catesby, soupçonnant que son domestique Thomas Bats avait quelque indice du complot, jugea prudent de l'associer à l'entreprise et lui fit prononcer le serment qu'avaient prêté les autres conjurés. Tous se réunirent dans leur maison de Westminster, au commencement de février, et reprirent leur pénible travail. Le moindre bruit excitait leurs alarmes. Ils entendirent ou crurent entendre le bruit d'une cloche qui venait de dessous terre, et ils firent aussitôt des aspersions d'eau bénite pour arrêter ce bruit. Un matin, qu'ils travaillaient à leur mine, un bruit plus fort frappa leur oreille. L'idée vint aussitôt à tous qu'ils étaient découverts; mais Fawkes, qui faisait sentinelle, vint bientôt leur apprendre que le bruit qu'ils avaient entendu était occasionné par un marchand de charbon, qui vendait sa marchandise, et se disposait à abandonner une cave qui était placée précisément au-dessous de la chambre des lords, pour

se retirer dans un autre lieu. Cette circonstance parut être envoyée du ciel, car le mur n'était point encore percé, et il était douteux que ce travail s'achevât sans qu'on le découvrît. Percy loua aussitôt la cave du marchand de charbon. La mine fut abandonnée, et on alla chercher aussitôt, dans la maison de Lambeth, trente-six barils de poudre qui furent mis dans la cave. De grosses pièces et des barres de fer furent placées dans la poudre, et le tout fut recouvert de fagots et de pièces de bois. Tout fut achevé au mois de mai, époque à laquelle les conjurés se séparèrent de nouveau. Fawkes fut aussitôt envoyé dans la Flandre espagnole pour gagner sir William Stanley, et le capitaine Owen, qui commandait des troupes anglaises dans ce pays et que l'on supposait pouvoir réunir un nombre assez considérable d'hommes. Fawkes revint au mois d'août, mais il ne rapporta que des promesses vagues du capitaine Owen. Stanley était alors en Espagne. Au mois de septembre, les conjurés s'adjoignirent encore sir Edmond Baynham, gentilhomme de Glocestershire, et l'envoyèrent à Rome, pour obtenir l'appui du pape, lorsque le coup serait porté.

Les conjurés attendaient maintenant avec anxiété le 3 octobre, lorsqu'ils apprirent que le parlement était encore prorogé au 5 novembre. Ils crurent qu'ils avaient été découverts, et Thomas Winter résolut d'aller à la maison de Westminster, le jour même où devait avoir lieu la prorogation, afin d'observer la contenance des lords commissaires; mais les ayant trouvés causant librement et se promenant dans la chambre des lords, il aperçut sur leurs traits qu'ils ne se doutaient de rien et revint dire à ses compagnons que rien n'était découvert. Vers la Saint-Michel on convint d'admettre dans le complot trois gentilshommes catholiques qui possédaient de l'argent comptant. L'un d'eux était sir Everard Digby, qui était nouvellement marié et qui avait deux enfants en bas âge. Le second se nommait Ambroise Rookwood, gentilhomme d'une grande fortune, d'une famille très-ancienne. Digby et Rookwood avaient tous deux souffert pour la cause catholique et étaient d'anciens amis de Catesby. Le troisième était Francis Tresham, qui était proche parent de Catesby, et qui, après avoir prêté serment, s'engagea à fournir deux mille livres sterling. Mais Tresham était un homme léger et de peu de courage; et dès le moment où il fut admis dans le complot, Catesby fut en proie à de vives alarmes, et se repentit, dit-on, sincèrement de lui avoir confié le secret de la conjuration.

Cependant le 5 novembre approchait. Les conjurés ayant eu plusieurs conférences secrètes dans une maison située près du lieu qu'on nomme aujourd'hui Enfield-Chase, il fut décidé que Fawkes mettrait le feu à la mine au moyen d'une mèche qui brûlerait lentement, afin qu'il eût le temps de fuir avant l'explosion. Fawkes devait s'embarquer aussitôt dans un navire qui avait été loué avec l'argent de Tresham, et qui était alors dans la Tamise, et se rendre immédiatement en France. Il fut en outre convenu que la princesse Élisabeth, dans le cas où seraient tués le prince de Galles et le prince Charles, serait aussitôt proclamée reine, et qu'un régent serait nommé pour administrer le royaume pendant sa minorité. Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité.

Cependant, chacun des conjurés avait dans le parlement des parents et des amis qu'il aurait voulu sauver. Dans la chambre haute Tresham avait deux beaux-frères dans lord Stourton et lord Mounteagle, qui étaient tous deux catholiques. Percy, de son côté, aurait voulu sauver son parent le comte de Northumberland; et Kay, qui avait eu la charge de la maison de Lambeth, demandait qu'on épargnât lord Mordaunt, qui avait secouru sa femme et ses enfants. Tous enfin prenaient le plus vif intérêt au jeune comte d'Arundel. Catesby, qui voyait avec peine ces hésitations, chercha d'abord à prouver aux conjurés que

les catholiques auxquels ils s'intéressaient si vivement, seraient absents du parlement, en ce sens que leur présence y serait inutile, puisqu'ils ne pourraient empêcher qu'on ne rendît des lois pénales contre leurs coreligionnaires; « mais, continua Catesby, tous ceux que vous voulez sauver me fussent-ils aussi chers que mon propre fils, je les ferais tous sauter plutôt que de renoncer au projet que nous avons conçu. » Deux jours après, Tresham vint trouver Catesby, Thomas Winter et Fawkes, et leur demanda une seconde fois la permission d'avertir lord Mounteagle, afin qu'il se tînt sur ses gardes. Ayant remarqué de l'hésitation dans Catesby et les deux autres conjurés, il leur dit qu'il ne pouvait pour le moment leur fournir l'argent qu'il avait promis, et qu'en conséquence il valait mieux différer l'exécution du projet jusqu'à la fermeture du parlement. Catesby, Winter et Fawkes repoussèrent cette proposition, et Tresham se retira.

Lord Mounteagle, que Tresham désirait sauver, avait une magnifique résidence à Hoxton. Le 26 octobre, dix jours avant la réunion projetée du parlement, il y réunit quelques amis et leur donna à souper. Au milieu du repas, un page entra et remit à Mounteagle une lettre qui lui avait été donnée par un homme d'une haute stature dont il n'avait pu reconnaître les traits à cause de l'obscurité. La lettre n'avait ni date ni signature. L'anonyme invitait lord Mounteagle à ne point aller au parlement, et lui faisait appréhender quelque grand danger, sans le lui indiquer s'il ne tenait aucun compte de cette invitation. Lord Mounteagle, qui, malgré sa religion, n'était pas en hostilité avec la cour, montra le même soir la lettre à Cécil et à plusieurs des ministres. Le roi chassait alors le lièvre à Royston, et Cécil résolut de ne rien faire avant son retour. Le lendemain matin une des personnes qui avaient soupé avec Mounteagle, et qui avait eu connaissance de la lettre, dit à Thomas Winter ce qui s'était passé. Cette nouvelle alarmante fut aussitôt connue de Catesby, qui soupçonna Tresham de trahison. Rien cependant n'indiquait que le gouvernement eût connaissance du complot. Le 30 octobre, Tresham ayant reçu l'invitation de Catesby et de Winter de se rendre dans la maison d'Enfield-chase, fut interrogé et accusé d'avoir écrit la lettre à Mounteagle, mais Tresham repoussa l'accusation avec fermeté et déclara par les serments les plus solennels qu'il n'avait aucune connaissance de la lettre; il lui fut permis de partir. L'intention de Catesby était de poignarder Tresham si son visage eût décelé la moindre frayeur ou le moindre trouble. Catesby et Winter revinrent alors à Londres et envoyèrent Fawkes, qui ne savait rien de la lettre, à la maison de Westminster, pour voir si tout était en ordre dans la cave. Fawkes remplit cette mission et leur dit que les barils de poudre étaient dans l'état où il les avait laissés précédemment. Catesby et Winter lui parlèrent alors de la lettre, et s'excusèrent de l'avoir placé dans un si grand danger sans l'avoir averti. Fawkes répondit qu'eût-il eu connaissance de la lettre, il eût rempli avec la même fidélité et la même promptitude la mission qui lui avait été confiée, et il ajouta qu'il irait tous les jours visiter la cave jusqu'au 5 novembre. Il leur dit en outre qu'ayant mis une certaine marque derrière la porte, il était sûr que personne ne l'ouvrirait sans qu'il s'en aperçût.

Le 31 octobre, Jacques arriva de Royston, et le jour suivant, Cécil mit sous ses yeux la lettre qui avait été adressée à lord Mounteagle. La lecture de cette lettre éveilla les soupçons du roi; mais sur l'avis de Cécil, il fut décidé que rien ne serait ébruité de l'affaire, et qu'on attendrait pour agir la veille du jour où s'ouvrirait le parlement. Le 3 novembre, les conjurés reçurent avis d'une personne attachée au service de lord Mounteagle, que le roi avait vu la lettre, et qu'il s'en était vivement préoccupé. Aussitôt Thomas Winter somma Tresham de se rendre dans Lincoln's

inn. Walk. Tresham accepta l'invitation, et dit qu'à sa connaissance tous les conjurés étaient perdus s'ils ne prenaient immédiatement la fuite. Malgré la conviction où ils étaient que Tresham était en communication avec lord Mounteagle et peut-être même avec lord Cécil, aucun d'eux ne voulut fuir; le même soir, Fawkes alla faire sentinelle dans la cave.

Le lundi suivant, Suffolk et lord Mounteagle se rendirent à la chambre des lords pour voir si toutes les dispositions pour la cérémonie d'ouverture avaient été bien prises. Après avoir passé quelques moments dans la salle où devait se tenir l'assemblée, ils descendirent dans les caves sous prétexte d'y chercher des étoffes appartenant au roi qui, disaient-ils, étaient égarées. Ils ouvrirent alors la cave aux poudres et virent devant eux un homme d'une haute stature: c'était Fawkes. Suffolk lui demanda avec une insouciance affectée qui il était. « Je suis le domestique de monsieur Percy, répondit Fawkes, et je garde ici le charbon de mon maître. — Votre maître, reprit le lord, paraît avoir fait une grande provision de combustible; » et sans ajouter un mot de plus Suffolk quitta la cave ainsi que lord Mounteagle. Lorsqu'ils furent partis, Fawkes se hâta de rendre compte de cette visite à Percy et revint ensuite à la cave; mais au moment où il en ouvrait la porte, et avant qu'il eût eu le temps de faire aucun mouvement, il fut saisi par des soldats qui lui lièrent les pieds et les mains. Il fut fouillé, et on trouva sur lui une montre, un briquet et des allumettes. Le prisonnier fut aussitôt conduit à Whitehall dans la chambre à coucher du roi, où il fut interrogé par le roi-même et son conseil. Sa contenance était ferme, sa voix était haute; il répondait par des regards de mépris et de défi aux regards inquisiteurs des courtisans. Il dit qu'il se nommait John Johnson et qu'il était au service de Thomas Percy; déclara hautement son projet, et ajouta qu'il était fâché de ne l'avoir pas mis à exécution. Pressé de découvrir ses complices, il répondit qu'il ne voulait accuser personne; et le roi lui ayant demandé comment il avait pu se décider à faire périr tant de personnes innocentes, il dit qu'aux maux dangereux il fallait des remèdes héroïques. Un des courtisans écossais lui demanda pourquoi il avait réuni un si grand nombre de barils de poudre. Fawkes lui répondit que c'était pour envoyer les Écossais au diable. Il fut conduit aussitôt à la Tour, et Jacques donna l'ordre de lui faire subir tous les genres de tortures afin d'en obtenir une confession complète; mais Fawkes ne voulut rien avouer.

Ces aveux eussent été du reste fort inutiles; car les complices de Fawkes se trahissaient eux-mêmes en prenant la fuite. Tous avaient quitté Londres, à l'exception de Tresham, qui s'y montrait publiquement dans les rues; il était allé offrir ses services au conseil pour appréhender les conjurés. Cependant aucun d'eux n'eut l'intention de mettre sa vie en sûreté en quittant le pays. Catesby et John Wright, auxquels s'était réuni Rookwood, et bientôt après Percy et Christophe Wright, gagnèrent de toute la vitesse de leurs chevaux Ashby Saint-Léger dans le Northamptonshire, où ils trouvèrent Winter, autre conjuré. De là ils allèrent à Dunchurch, résidence de sir Everard Digby. Ils trouvèrent Digby en compagnie de plusieurs gentilshommes catholiques qui avaient quelque idée que l'on devait frapper un grand coup à Londres, sans connaître tous les détails du complot, et qui devaient prêter main-forte aux conjurés. Mais, lorsqu'ils apprirent que le complot était découvert, tous ces gentilshommes quittèrent la demeure de Digby pendant la nuit. Alors les conjurés prirent la route de la principauté de Galles. Catesby, qui savait qu'un grand nombre de catholiques étaient fixés dans cette principauté et dans les comtés adjacents, espérait y faire éclater une formidable insurrection.

Ils traversèrent le Warwickshire

et le Worcestershire et y trouvèrent quelques personnes qui s'associèrent à leur cause. Mais déjà ils étaient poursuivis de près par sir Richard Walsh, shérif de Worcester. Ils résolurent de faire résistance, et dans ce dessein ils se barricadèrent dans une maison. Cependant ils s'aperçurent bientôt que leurs efforts seraient inutiles; car, d'un côté, le nombre des assaillants augmentait sans cesse, tandis que le nombre des leurs diminuait dans la même proportion. Sir Everard Digby les quitta sous prétexte d'aller chercher du secours, et tous ceux qui s'étaient réunis à eux dans leur voyage rapide s'esquivèrent pendant la nuit. Un autre événement vint compliquer leur situation. Catesby ayant mis de la poudre sécher devant le feu, il y eut une explosion terrible qui le blessa dangereusement ainsi que trois autres conjurés. Déjà sir Richard Walsh entourait la maison. Il somma les rebelles de déposer leurs armes. Toute résistance devenait inutile. Préférant mourir les armes à la main, plutôt que de tomber sous la hache du bourreau, les conjurés refusèrent de se rendre. Aussitôt le shérif ordonna à ses soldats de mettre le feu à la maison et d'attaquer en même temps les portes de la cour. Les conjurés, armés seulement de leurs épées, se présentèrent alors aux coups de leurs adversaires, et Thomas Winter reçut une balle dans le bras droit. « Tiens-toi auprès de moi, Tom, s'écria Catesby, et nous mourrons ensemble; » au même instant deux balles traversèrent le corps de Catesby; John et Christophe Wright et Percy furent tués de la même manière. Rookwood, qui avait été blessé sérieusement le matin par l'explosion de la poudre, et qui avait eu dans l'attaque le bras brisé par une balle, fut fait prisonnier. On s'empara ensuite facilement de tous ceux qui étaient dans la maison; les conjurés qui avaient pris la fuite furent successivement arrêtés. Tous furent conduits à Londres et mis à la Tour. Tresham, qui était resté à Londres, fut également arrêté et envoyé à la Tour.

Pendant ce temps-là, Fawkes subissait de nombreux interrogatoires, sans que les promesses ou les menaces pussent ébranler sa fermeté ou lui ôter son assurance. On lui montra l'inutilité de ne point révéler les noms de ses complices, parce que par leur fuite ils s'étaient suffisamment découverts eux-mêmes. « Si cela est, répondit-il, si par leur fuite ils se sont nommés eux-mêmes, pourquoi insistez-vous pour que je vous les nomme? » Il avoua toute la part qu'il avait prise au complot; déclara qu'il était prêt à mourir, et qu'il préférait souffrir mille morts plutôt que d'accuser Percy ou tout autre. Il fut mis à la torture et eut à endurer les souffrances les plus cruelles; mais Fawkes conserva son caractère et ne révéla rien au gouvernement qui ne fût déjà connu.

Bats, serviteur de Catesby, n'eut point le même courage. Quand on lui appliqua la torture, il avoua tout ce qu'on voulut, et fut le premier à accuser les jésuites d'avoir pris part au complot. Tresham ne montra pas plus de fermeté. Il avoua que le père Garnet et le père Greenway, qui étaient tous deux jésuites, avaient entretenu des relations coupables avec la cour d'Espagne, par l'intermédiaire de Catesby et d'autres. Déjà Tresham était abandonné par le gouvernement qu'il avait sauvé, mais il fut attaqué d'une maladie violente qui, en le conduisant au tombeau, le sauva de l'échafaud. Dans ses derniers moments, il dicta quelques lignes à son domestique, dans lesquelles il rétractait formellement tout ce qu'il avait dit contre les jésuites Garnet et Greenway.

Le 15 janvier 1606, une proclamation royale fut rendue pour metre en jugement Garnet, Grnway et Gérard, et le procès de la conspiration des poudres commença le 27 du même mois. Les principaux auteurs de cette conspiration furent tous condamnés

à la peine des traîtres. Sir Everard Digby, Robert Winter, John Grant et Thomas Bats furent exécutés le 30 janvier. Thomas Winter, Rookwood, Kay et Guido Fawkes le furent le jour suivant. Tous moururent avec courage, déclarant qu'ils professaient un attachement inébranlable à l'église de Rome.

Le procès d'Henri Garnet ne commença que le 3 mars. Ses deux collègues, Gérard et Greenway, après avoir couru de grands dangers, étaient parvenus à s'échapper sur le continent. Garnet, qui était accusé de haute trahison, fut traduit devant une commission spéciale réunie à Guild-Hall; et son procès excita le plus vif intérêt dans la nation. Tous les membres du parlement et le roi lui-même ainsi que lady Arabella Stuart y assistèrent. L'accusé déclara qu'il avait fait tous ses efforts pour empêcher l'exécution de la conspiration des poudres et que s'il n'avait pas fait des révélations à cet égard, c'est que les lois de l'Église lui défendaient de dévoiler un secret qui lui avait été donné sous le sceau de la confession. Il fut condamné à être pendu et écartelé; mais son exécution fut retardée, car on espérait d'obtenir de lui des aveux qui compromettraient d'autres personnes; Garnet, n'ayant voulu en faire aucun, fut exécuté le 3 mai.

§ 2. — Nouvelles persécutions contre les catholiques. — Extravagances de la cour. — Opposition menaçante des communes. — Insurrection des provinces du centre.— Favoris du roi. — Leurs querelles. — Situation de l'Angleterre vis-a-vis des puissances continentales. — Transaction entre la cour et les communes. — Ses résultats. — Mariage secret d'Arabella Stuart.

Les catholiques devinrent alors odieux à tous les partis et furent en butte aux plus cruelles persécutions. Un grand nombre d'entre eux furent mis à mort dans le Warwickshire et les comtés adjacents. Le gouvernement chercha aussi des victimes dans les rangs les plus élevés de la société. L'une d'elles fut le comte de Northumberland, parent de Percy. Le comte fut arrêté aussitôt que la conspiration des poudres fut découverte et fut mis sous la garde de l'archevêque de Cantorbéry. Les lords Stourton, Mordaunt et Montagu, qui tous trois étaient catholiques, furent également arrêtés sous prétexte qu'ils avaient eu l'intention de s'absenter du parlement à son ouverture; preuve évidente aux yeux du gouvernement que ces lords avaient eu connaissance de la conspiration des poudres. Ils furent traduits devant la chambre étoilée, qui les condamna à payer de fortes amendes et à rester en prison durant le bon plaisir du roi. Le comte de Northumberland comparut également devant la chambre étoilée, et ce tribunal, après l'avoir privé de tous ses emplois, le condamna à une amende de trente mille livres sterling (750,000 fr.) et à un emprisonnement perpétuel dans la Tour.

Le parlement, qui devait se réunir le 5 novembre, avait été de nouveau prorogé au 21 janvier 1606; il s'associa au persécutions du gouvernement et rendit les lois les plus oppressives et les plus cruelles contre les catholiques. Il suffira d'en citer quelques-unes, pour donner une idée de l'esprit qui les avait dictées. Il y était dit que les catholiques qui se refuseraient à se conformer à la religion de l'État (Jacques appelait ainsi la religion qu'il avait modifiée) ne pourraient paraître à la cour, ni vivre à Londres, ni demeurer à dix milles de distance de cette capitale, et qu'ils ne pourraient en aucune occasion s'éloigner de plus de cinq milles de leur demeure, sans une permission signée de quatre magistrats. Aucun catholique dissident ne pouvait exercer la médecine, la chirurgie ou la profession d'avocat. Il ne pouvait être juge, ni remplir aucune fonction dans les cours de justice ou dans les corporations; il ne pouvait être exécuteur testamentaire; il ne pouvait non plus administrer des biens de mineurs ni servir de tuteur. Pour les mariages, et lorsque la cérémonie était célébrée par un prêtre catholique, le

mari, s'il était catholique, n'avait rien à prétendre aux biens de sa femme; ni la femme, si elle était catholique, aux biens de son mari. Tout catholique qui négligeait de faire baptiser son enfant dans le mois de sa naissance par un prêtre protestant, devait payer pour chaque mois de retard cent livres sterling (2500 fr); et vingt livres sterling (500 fr.) étaient exigées de ceux qui faisaient enterrer leurs morts dans un endroit autre que le cimetière de leur paroisse. Les propriétaires qui avaient des catholiques à leur service, devaient payer pour chaque individu dix livres sterling par mois (250 fr.), et une pareille somme était exigée pour chaque convive catholique qu'il recevait à sa table.

Les catholiques étaient pour ainsi dire excommuniés. On pouvait visiter leur maison à toute heure, examiner leurs meubles, leurs livres, brûler ces objets si on leur trouvait quelque rapport avec le culte défendu et s'emparer de leurs chevaux. Il y eut une nouvelle formule de serment d'allégeance qui leur fut spécialement destinée; elle contenait une renonciation formelle de la puissance temporelle du pape et de son droit d'intervenir dans les affaires civiles de l'Angleterre. On avait espéré que la plupart des catholiques accepteraient cette formule de serment, parce qu'elle n'attaquait point leur dogme religieux; mais les jésuites et le pape Paul V, s'étant prononcés contre ce serment dans une bulle, les catholiques se refusèrent à le prêter. Un prêtre nommé Blackwall eut même le courage de publier la bulle du pape devant sa congrégation. Blackwall, qui avait alors soixante-dix ans, fut aussitôt arrêté, et fut jeté en prison, où il resta jusqu'à sa mort, qui arriva six ou sept ans après. Un autre prêtre nommé Drury, qui s'était prononcé contre le serment, fut pendu et écartelé.

Jacques, pour mieux convaincre ses sujets, prit ensuite la plume et soutint la nécessité du serment d'allégeance. Il publia à cette occasion un livre intitulé: « Apologie en faveur du serment d'allégeance. » Parsons, célèbre jésuite, et le cardinal Bellarmin, qui était regardé comme l'un des plus habiles écrivains de l'époque, répondirent à l'apologie. Jacques répliqua et dit de Parsons que la meilleure réponse à lui faire était de lui envoyer une corde; et de Bellarmin, qui avait écrit sous un nom supposé, que c'était un auteur obscur totalement inconnu à lui-même et qu'il était peu connu du monde pour ses autres ouvrages; que par conséquent c'était de sa part un acte bien audacieux et bien hardi de commencer son apprentissage d'auteur par réfuter les écrits d'un roi comme lui.

La conformité de vues qui régnait entre le parlement et le gouvernement à l'égard des catholiques n'avait pas augmenté la libéralité des communes à l'égard de la couronne; toujours elles apportaient du mauvais vouloir pour voter les subsides. La question relative à ces subsides fut mise pourtant en délibération. Le bruit se répandit que le roi, qui était parti pour la chasse, avait été assassiné à Oaking dans le Berkshire, ainsi que trois de ses favoris, Philippe Herbert, comte de Montgomery, sir John Ramsay et sir James Hay. Il n'en était rien; bientôt on apprit que cette nouvelle était dénuée de fondement, et Jacques lui-même arriva sain et sauf à White-hall, pour en confirmer la fausseté. Jacques avait alors le plus grand besoin d'argent, et l'on prétend que lui-même avait fait répandre ce bruit pour décider les communes à se montrer libérales et à mettre plus d'empressement à voter les subsides; ce qui eut lieu. Aussitôt le parlement fut prorogé au 18 novembre.

Jacques continuait sa vie dissipée. Dans le cours de l'année, il reçut la visite de Christian IV, roi de Danemark, son beau-frère, et à cette occasion de grandes fêtes eurent lieu à la cour et à la ville. Dans une de ces fêtes les deux augustes beaux-frères s'enivrèrent, et tandis que les courtisans portaient dans leurs bras Jacques et le mettaient au lit, Sa Ma-

jesté Danoise se trompant de chambre, faisait la plus grossière insulte à la comtesse de Nottingham, épouse du grand amiral d'Angleterre. On trouve dans un ouvrage intitulé *Nugæ antiquæ* des détails curieux au sujet de cette fête dont le lecteur s'amusera sans doute : « Ceux auxquels je n'ai jamais pu faire goûter de bonne liqueur, dit l'auteur, suivent actuellement la mode et se plongent dans les délices. Les femmes abandonnent la sobriété et se montrent ivres à tomber. Après dîner on donna la représentation du temple de Salomon. L'arrivée de la reine de Saba causa une grande confusion. La dame qui jouait le rôle de cette grande reine apportait les dons les plus précieux à Leurs Majestés; mais, oubliant les marches qui étaient sous le dais, elle jeta la cassette sur les genoux de Sa Majesté Danoise, et tomba à ses pieds ou bien plutôt sur son visage. Il y eut beaucoup de bruit et de confusion; on se servit de nappes et de serviettes pour tout nettoyer. Sa Majesté alors se leva, et voulut danser avec la reine de Saba, mais elle tomba elle-même. On l'emporta dans une chambre, et on la mit sur un lit de parade. La fête continua. Beaucoup de personnes qui portaient les présents chancelaient et se soutenaient à peine; car le vin leur était monté au cerveau. On vit enfin paraître, dans de riches habillements, l'espérance, la Foi et la Charité. L'Espérance essaya de parler, mais elle avait tant bu que ses effors, furent inutiles et qu'elle se retira. La Foi était alors toute seule, mais elle quitta la cour tout en chancelant. La Charité vint aux pieds du roi, et parut vouloir excuser la foule de péchés que ses sœurs avaient commis; elle fit la révérence et des présents. Elle revint alors vers l'Espérance et la Foi, qui étaient malades et vomissaient dans une salle basse. »

Au mois de novembre, le parlement se réunit de nouveau. Jacques s'occupait alors d'un projet d'union entre l'Angleterre et l'Écosse. Le grand Bacon soutint le projet avec beaucoup d'énergie. Mais les deux pays n'étaient point encore préparés à cette mesure, car les antipathies et les préjugés qui avaient séparé les deux nations depuis des siècles existaient encore. Indépendamment de ces causes, il y en avait une autre dans la différence de la religion des deux pays. On appréhendait que l'adoption de cette mesure n'augmentât la puissance de la couronne, et qu'elle n'amenât aussi l'union des deux églises. D'un autre côté, Jacques avait toujours insisté sur la supériorité de la législation anglaise, tandis que les Écossais, jaloux avec raison de leur indépendance, qui leur avait coûté de nombreuses luttes, auraient voulu conserver leurs lois. Pour eux, tout acte qui indiquait la soumission ou la reconnaissance d'une supériorité quelconque, devait être repoussé avec indignation. Les Anglais n'avaient pas moins de fierté. Ils ne voulaient en aucune manière admettre les Écossais comme leurs égaux. De plus, la manière dont le roi avait prodigué les places et l'argent à quelques-uns de ses favoris d'Écosse, avait excité une grande irritation. Les esprits s'échauffèrent, et quelques personnes avancèrent que le pays allait être infesté d'Écossais et que ses richesses allaient être dévorées par eux. Dans le cours des débats plusieurs membres de la chambre des communes manifestèrent de la manière la plus énergique leurs sentiments de mépris contre les compatriotes de Jacques. Un orateur exprima son étonnement à l'idée de l'union de l'Écosse avec l'Angleterre. « Comment, s'écria-t-il, songer à unir une contrée riche et fertile comme l'Angleterre à une terre comme l'Écosse, qui est pauvre, stérile et maltraitée par la nature? Comment associer deux peuples dont l'un est renommé pour sa puissance, sa franchise et sa probité, tandis que l'autre est orgueilleux, mendiant et traître? » Poussant plus loin les fureurs de sa rhétorique, l'orateur déclara que la différence entre un Anglais et un

Écossais était la même que celle qui existe entre un juge et un voleur. La nation écossaise ressentit vivement ces injures grossières et menaça de prendre les armes pour se venger. De son côté, Jacques réprimanda Cécil pour avoir laissé passer de pareilles expressions sans les relever et déclara à son conseil que l'insulte le touchait lui-même comme Écossais. Il menaça ensuite de sa colère la chambre des communes, et cette chambre, pour le calmer, expulsa de son sein le membre qui avait parlé avec tant de véhémence et l'envoya même à la Tour.

Toutefois dans le cours de la session de 1604, les commissaires anglais et les commissaires écossais tombèrent d'accord pour abroger les lois hostiles qui existaient dans les deux pays à l'égard l'un de l'autre; pour abolir les cours de justice qui avaient été établies sur les frontières, et lever toutes les restrictions qui pesaient sur le commerce des deux pays. Alors Jacques prit dans ses proclamations le titre de « roi de la Grande-Bretagne » et le fit frapper sur ses monnaies. Ses ministres proposèrent ensuite aux communes un bill qui avait pour objet de naturaliser Anglais tous les Écossais nés avant l'avénement du roi au trône d'Angleterre; mais ce bill fut repoussé. Quelque temps après, les cours de justice accordèrent le droit de naturalisation à tous les Écossais qui étaient nés après l'avénement du roi. Les communes voulurent encore opposer une vive résistance aux désirs de Jacques, mais cette résistance leur valut une sévère admonestation. « Je ne m'attendais pas, leur dit Jacques, à recevoir un pareil refus de vous; de tels discours, remplis de personnalités, ne conviennent point à la gravité de votre assemblée, et vous devriez ne jamais les prononcer. Je suis votre roi; j'ai été placé sur le trône pour vous gouverner et pour répondre de vos erreurs; je suis de chair et d'os, et j'ai mes passions et mes sympathies comme les autres hommes. Je vous engage donc à ne point m'irriter et à ne pas m'obliger à user de mes prérogatives contre vous. » Il menaça ensuite les communes de quitter Londres et de fixer sa résidence à York ou à Berwick.

De nouveaux différends ne tardèrent pas à éclater entre le roi et les communes. Dans le cours de la session les marchands présentèrent aux communes une pétition dans laquelle ils se plaignaient des torts qu'ils avaient soufferts des Espagnols et en Espagne et dans le nouveau monde. Les communes nommèrent aussitôt une commission pour statuer sur ces griefs, et lorsque les commissaires eurent fait leur rapport, elles demandèrent une conférence aux lords, ce qui leur fut accordé après beaucoup d'hésitations. La chambre des communes aurait désiré que le gouvernement fît des représentations à la cour d'Espagne et qu'il eût recours à la force des armes, dans le cas où l'Espagne lui refuserait satisfaction. Mais Jacques, indépendamment du désir qu'il avait de vivre en paix avec toutes les puissances, voyait dans les prétentions de la chambre des communes de faire la guerre ou la paix, un empiétement à sa prérogative. Cécil, défenseur de la couronne, établit que le roi d'Angleterre était investi du pouvoir absolu de faire la paix ou la guerre, et que les pétitions adressées au parlement à cet égard étaient futiles et inconvenantes; que lorsque des affaires aussi importantes que celles de la paix ou de la guerre avaient antérieurement été soumises au parlement, le roi et son conseil avaient eu seulement pour but, soit de provoquer une manifestation de zèle et de dévouement de la part de son peuple, soit de lui demander des subsides pour soutenir les frais de la guerre. Cécil chercha en outre à pallier les torts imputés à l'Espagne. Le différend se termina aussitôt; les communes mirent de côté la pétition des marchands. Le 4 juillet 1607, le parlement fut prorogé au mois de novembre de la même année; mais il ne se réunit qu'au mois de février 1610.

Tous les esprits avaient été mis en

mouvement dans le cours de la session; on avait appris que des troupes nombreuses d'hommes, de femmes et d'enfants parcouraient les comtés de Northampton, de Warwick et de Leicester. On crut un moment que l'insurrection était organisée par les papistes ou par les puritains, car les deux sectes étaient également mécontentes du gouvernement. Mais on apprit bientôt que ce qui excitait ces démonstrations provenait de ce que plusieurs propriétaires entouraient leurs champs par des clôtures, mesure qui privait le peuple des campagnes de la faculté de faire paître son bétail dans les endroits où il avait eu accès jusqu'alors. Les insurgés prirent le titre de *niveleurs;* ils brisaient les haies, démolissaient les murs et comblaient les fossés; mais ils ne se livraient à aucun vol et ne commettaient aucune violence sur les personnes. Ils n'avaient eu en premier lieu aucun chef, mais bientôt il placèrent à leur tête un pauvre diable nommé John Reynolds, qu'ils surnommèrent le capitaine Poche, à cause d'une large besace qu'il portait à son côté. Reynolds qui était sans éducation, et que quelques historiens ont regardé comme atteint de folie, disait qu'il était sûr d'être invulnérable, qu'il était à l'épreuve des balles, et il assurait à ses compagnons qu'il avait dans sa besace une relique qui mettrait lui et eux-mêmes à l'abri de tout danger, pourvu qu'ils s'abstinssent de jurer et de commettre de mauvais actes. Il se disait, de plus, envoyé de Dieu pour contenter toutes les classes du royaume. Les gouverneurs des provinces voulurent lever la *yeomanerie* pour dissiper cette troupe, mais comme l'intérêt des *yeomen* n'était point impliqué dans cette affaire, ceux-ci se montrèrent peu disposés à obéir aux ordres du gouvernement. Alors le roi envoya à la rencontre des insurgés les comtes de Huntingdon et d'Exeter, et lord Zouche, à la tête d'une force considérable de troupes régulières. Les insurgés n'avaient pour armes que de longues piques, des arcs et des flèches. Deux fois on les engagea de se retirer, mais comme ils étaient décidés à en venir aux mains, la cavalerie et l'infanterie les chargea à la fois. Ils soutinrent la première attaque avec beaucoup de courage, mais à la seconde ils prirent la fuite, laissant cent cinquante des leurs sur le champ de bataille, et un grand nombre de prisonniers dans les mains des soldats du roi. Ceux-ci furent aussitôt jugés, et condamnés à mort comme rebelles et comme traîtres. Le capitaine, Poche également fait prisonnier, fut condamné à être pendu et écartelé.

Jacques, par sa vie indolente et dissipée, s'était fait déjà un grand nombre d'ennemis. Mais ce qui plus que ses folies irritait la nation, c'était la manière dont Jacques répandait ses faveurs royales sur les Écossais. Lorsque Jacques était arrivé en Angleterre, il s'était attaché sir John Ramsay, qui avait assassiné le comte de Gowrie à l'époque où, disait-on, ce seigneur voulait tuer Jacques, et il l'avait comblé de richesses et d'honneurs. A cette occasion, Jacques l'avait créé vicomte d'Haddington. Le vicomte écossais avait les goûts de son maître pour la dépense, il faisait de nombreuses dettes que le roi payait; Jacques, voulant donner une marque d'amitié à son favori, l'avait marié à la fille du comte de Sussex, l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants du royaume. Plus tard, le vicomte fut élevé à la pairie avec le titre de comte de Holderness. Un autre favori du roi était sir James Hay, qui était également du pays de Jacques. Sir James Hay fut bientôt créé lord Hay; puis il devint successivement vicomte de Dunkaster et comte de Carlisle. Jacques donnait à pleines mains à ce favori des places, des honneurs et de l'argent. Les sommes qu'il reçut s'élevèrent, dit-on, à 400,000 livres sterling (10 millions), et ces sommes énormes furent dissipées en extravagances et en débauches. Mais l'humeur de Jacques était capricieuse, changeante; il eut de nouveaux favoris,

plusieurs de ceux-ci étaient d'origine anglaise. Le premier d'entre eux fut sir Philippe Herbert, frère du comte de Pembroke; il fut bientôt créé comte de Montgomery, épousa une femme riche et fut comblé de présents. Le comte était remarquable par les grâces de sa personne, et par l'adresse avec laquelle il tuait le gibier. Personne dans le royaume ne connaissait mieux que lui les qualités des chevaux et ne savait mieux élever les chiens. Tant de qualités ne pouvaient rester inaperçues; sa fortune fut faite.

Les favoris se jalousaient entre eux. Un jour le vicomte Haddington frappa d'un coup de fouet le visage de Montgomery dans une course de chevaux à Croydon. Les Anglais regardèrent cet outrage sanglant comme une insulte faite à leur nation. On allait en venir aux mains, lorsque Herbert fit les plus humbles excuses à son adversaire, afin d'éviter de se battre. On rapporte que la mère de ce lâche, qui était sœur de Philippe Sidney, s'arracha les cheveux de désespoir en apprenant la conduite de son fils. Jacques s'empara de l'affaire; il envoya Haddington à la Tour, puis il réconcilia les deux partis. Ces querelles se renouvelaient souvent et elles occupaient vivement le roi, qui était toujours obligé d'intervenir. Dans une d'elles, Douglas, maître de la cavalerie, fut tué en duel par Lée, seigneur anglais.

Cependant le comte de Montgomery allait être supplanté par un nouveau venu. Celui-ci, qui renversa tous ses prédécesseurs et qui le premier fit connaître les vices de Jacques dans toute leur nudité, était Écossais. Il s'appelait Robert Carr, et appartenait à une famille de Fernyherst près des frontières, qui avait eu à supporter de cruelles persécutions pour avoir soutenu la cause de la mère du roi. Carr étant enfant avait été petit page de Jacques, et dans sa jeunesse il avait été en France, où il avait acquis une politesse de manières et des talents dans l'art de plaire que n'avait aucun des autres courtisans de Jacques. Ses formes étaient gracieuses et charmantes; son visage respirait un certain air de modestie féminine qui en relevait la beauté. Personne ne portait mieux ses vêtements. A son retour du continent, il parut, dans un grand tournoi donné à Westminster, comme page de lord Dingwal, et dans le cours de la fête il eut occasion de présenter au roi le bouclier de son seigneur. Carr, caracolant avec grâce, tomba de son cheval et se cassa la jambe. Le roi, vivement alarmé, fit transporter le page dans une maison à Charing-Cross et lui envoya son propre médecin pour le soigner. Jacques n'avait plus le cœur au tournoi, il lui tardait qu'il fût terminé. Il courut voir Carr et lui fit chaque jour une visite jusqu'au moment de sa guérison. A cette époque Carr avait à peine vingt ans. Jacques ayant reconnu que l'instruction de son favori laissait à désirer, voulut entreprendre lui-même de lui apprendre le latin et lui donna chaque matin une leçon. Les places et les présents commencèrent aussitôt à être prodigués au nouveau favori. Il fut nommé chevalier, puis gentilhomme de la chambre, fonctions qui l'obligeaient à se tenir toujours auprès du roi. Jacques ne cachait point à la cour l'affection qu'il portait à son favori. Il s'appuyait sur son bras quand il marchait, lui pinçait les joues, passait ses doigts dans ses cheveux et arrangeait ses vêtements. Aussi quiconque avait sur les bras une mauvaise affaire dont il désirait sortir, ou à obtenir une grâce, s'adressait-il au favori. Les dames de la plus haute naissance et les seigneurs les plus puissants de l'Angleterre fléchissaient devant ce soleil levant et n'épargnaient ni les riches présents ni la flatterie pour obtenir ses bonnes grâces. On avait craint d'abord que Carr ne favorisât principalement ses compatriotes; mais le favori, qui aimait l'or, montra bientôt une prédilection prononcée pour les Anglais, parce que ceux-ci étaient plus en état de lui fournir de l'argent. On le vit même affecter pour ses compatriotes

une espèce d'éloignement, en ne s'entourant que d'Anglais, et en choisissant pour un de ses amis intimes sir Thomas Overbury. Sir Thomas devint l'âme du favori, c'est par son canal qu'on obtenait les faveurs de Carr. C'est ainsi que Cécil et Suffolk, qui étaient alors rivaux, s'efforcèrent à l'envi de gagner son affection pour s'affermir au pouvoir.

Telle était la situation du pays et de la cour d'Angleterre lorsque les Provinces-Unies de Hollande qui avaient plusieurs de leurs villes dans les mains de Jacques, et qui étaient obligées d'avoir pour lui une grande déférence, apprirent que ce prince venait de négocier avec Philippe III d'Espagne un traité par lequel il s'engagait à livrer les places qu'il avait à sa disposition, et permettait à l'archiduc Albert de lever des troupes en Angleterre pour agir contre les États. Ce bruit était sans fondement. Cécil, qui avait la direction entière des affaires étrangères, n'était pas homme à épouser la cause des Espagnols contre les Hollandais, car il craignait qu'une fois la guerre terminée dans les Pays-Bas, Philippe, qui avait donné refuge au comte de Tyrone, ne la portât en Irlande. D'un autre côté, Philippe etait trop pauvre pour faire la guerre aux États de Hollande. Il y eut de longues négociations, et à la fin l'archiduc Albert consentit à entrer en pourparler avec les Hollandais. Une trêve fut conclue, et au mois d'avril 1607, les Hollandais, après avoir informé le roi de France qu'ils avaient ouvert des négociations pour conclure un traité de paix avec l'Espagne, l'invitèrent à prendre part au traité. Trois mois après, les États firent la même invitation à Jacques, dont la vanité fut un peu offensée du retard qu'on avait apporté à son égard. Mais toutes les puissances de l'Europe professaient en ce moment un souverain mépris pour son caractère et sa politique. Jacques se joignit néanmoins à Henri IV pour remplir le rôle de médiateurs dans cette affaire. Les négociations s'ouvrirent à la Haye, et le 29 mars 1609, une trêve fut conclue entre l'Espagne et la nouvelle république. Par ce traité, qui équivalait à une paix définitive, les Hollandais, qui faisaient la guerre depuis quarante ans, obtinrent la reconnaissance de leur indépendance, la liberté de commercer dans les Indes, et la fermeture du Scheldt. Les États se reconnurent débiteurs envers la couronne d'Angleterre de 818,000 livres sterling (20,450,000 francs) et promirent de payer leur dette par paiement annuel de 60,000 livres sterling (1,500,000 francs). Le premier paiement devait avoir lieu deux ans après la date du traité, et jusqu'à liquidation Jacques devait garder en sa possession Flessingue, Brill et Ramkens.

Jacques n'aurait point voulu convoquer de parlement, mais ses caisses étaient littéralement à sec; il ne pouvait plus payer ses domestiques ni fournir aux besoins de sa table. Son trésorier, lord Dorset, venait d'être arrêté dans la rue par les domestiques de sa maison qui demandaient qu'on leur payât leurs gages, et les fournisseurs refusaient du nouveau crédit, si on ne leur donnait pas des à-compte. Lord Dorset mourut en 1608, et Cécil, qui était alors comte de Salisbury, lui succéda dans les fonctions de trésorier. Cécil trouva le moyen de se créer quelques ressources. Jacques avait établi en principe depuis longtemps que la propriété du sujet était celle du roi; en vertu de ce principe, des monopoles furent scandaleusement créés et vendus au plus offrant. Le droits de pêcher sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse fut vendu aux Hollandais; des droits très-élevés furent établis sur les marchandises importées dans le royaume et celles qui en sortaient. Plusieurs personnes se refusèrent à payer ces droits; mais elles furent sévèrement punies. Un nommé Bates, entre autres, qui faisait un grand commerce avec la Turquie, n'ayant point voulu payer es droits d'importation que l'on avait établis sur les raisins de Corinthe, fut pour-

suivi devant la cour de l'échiquier, qui se prononça en faveur de la couronne et déclara que le roi avait le droit de taxer ses sujets sans le concours du parlement. alors Cécil, fort de cette décision, ne s'arrêta plus.

Cependant ces ressources ne suffisaient pas encore, et il fallut bien songer à convoquer un parlement. Ce parlement s'assembla le 14 février 1610. Dès l'ouverture de la session, on prévit qu'elle serait orageuse. Cécil dit aux communes qu'elles auraient à s'occuper d'accorder au roi des subsides immédiats; les communes se montrèrent récalcitrantes. Jacques leur envoya un message et les invita à moins parler et à agir davantage. Le roi appela ensuite devant lui à Whitehall les deux chambres et leur fit un long discours. « Les rois, leur dit-il, sont appelés avec juste raison des dieux, car ils exercent une sorte de pouvoir divin sur la terre. Examinez les attributs de Dieu, et voyez combien ils s'accordent avec ceux que réunit la personne d'un roi. Dieu a le pouvoir de créer ou de détruire, de faire et de défaire à son gré, de donner la vie ou la mort, de juger tous les hommes, et il n'est justiciable de personne; il peut élever les humbles et rabaisser les forts, à son gré; à Dieu nous devons notre âme et notre corps. Le pouvoir qu'ont les rois est la même chose. Ils peuvent faire et défaire, élever et abattre; ils ont le pouvoir de vie et de mort sur leurs sujets, celui de les juger dans toutes les causes, et ils ne sont justiciables eux-mêmes que de Dieu seul. Ils peuvent élever les humbles, abaisser les puissants, faire de leurs sujets de simples cavaliers d'échiquier, où le pion prend souvent une forte pièce, et disposer de leur argent, de leur vie. Au roi les sujets doivent toutes les affections de leurs âmes; ils doivent le servir de leur corps. » Jacques termina ce beau discours en disant que toutes les lois accordées au peuple n'étaient qu'une grâce spéciale de la royauté..

Mais les communes se retirèrent sans avoir été convaincues; elles ne voulurent point consentir à ce qu'on mît des droits sur les raisins de Corinthe sans leur assentiment, droits qui avaient motivé le procès intenté à Bates devant la cour de l'échiquier. Elles firent à cet égard de vives remontrances, déclarant que le parlement avait toujours joui du droit de discuter de pareilles taxes. Elles dirent qu'elles n'attaqueraient point le jugement prononcé par la cour de l'échiquier, mais elles demandèrent à connaître le motif sur lequel ce jugement était fondé. Les communes ajoutèrent dans leur réclamation, que les rois d'Angleterre n'avaient point coutume de créer des lois ni d'imposer des taxes sans le consentement du parlement. « Sa Majesté, disaient-elles, établit des impôts plus considérables sur les sujets du royaume, alors qu'elle est en paix, que ne l'ont fait en temps de guerre ses ancêtres; en conséquence, nous la supplions humblement d'abolir tous ces droits et de permettre qu'un acte du parlement soit rendu dans la session présente pour empêcher qu'à l'avenir aucun impôt ne soit levé sur le peuple sans le consentement de ses représentants. »

Les communes, joignant les faits aux paroles, rendirent un acte qui abolissait tous les impôts établis par le roi. Mais la chambre des lords n'était pas disposée à seconder cette mesure énergique. D'un autre côté, le banc des évêques était toujours prêt à produire des textes de l'Écriture sainte pour prouver que la puissance du roi était celle de Dieu, et que celle du parlement lui était bien inférieure. Un haut fonctionnaire de l'Église, nommé le docteur Cowell, publia un livre qu'il dédia à l'évêque de Londres et dans lequel il s'évertuait à prouver que le roi était au-dessus de la loi. « Bien que pour faire les lois, disait le docteur, Sa Majesté s'entoure de l'avis des parlements, cette mesure, qui n'est pas obligatoire, est seulement un effet de sa propre bénignité ainsi que de la promesse qu'il a faite sous serment à l'époque de son couronnement. » « Le roi, disait-il ensuite au sujet de ce

serment, a fait lors de son couronnement le serment de ne point altérer les lois du royaume; cependant, malgré ce serment, ne peut-il pas suspendre ou changer ces lois s'il reconnaît qu'elles peuvent être préjudiciables au bonheur de ses sujets? Oui, sans doute : le roi est donc au-dessus des lois de son royaume. » Dans un autre passage, le docteur disait que, bien que le roi d'Angleterre ne pût, d'après la coutume du pays, faire des lois sans le consentement de son parlement, il pouvait les renverser toutes, et il déclarait que le roi d'Angleterre était un roi absolu. Les communes, vivement irritées de ces doctrines, demandèrent une conférence à la chambre des lords pour punir l'auteur. Les lords y consentirent; et Jacques, qui voyait grossir l'orage, abandonna le défenseur de sa cause. Cowell fut envoyé en prison, et son livre fut supprimé par une proclamation du roi.

Les subsides n'étaient point votés; les communes continuaient à rester intraitables. La cour résolut de tourner la difficulté, ou du moins de transiger avec les communes, mais une dernière fois pour toutes. Cécil, devenu lord trésorier, avait trouvé que les dettes du roi s'élevaient à 300,000 livres sterling (7,500,000 francs), et que sa dépense annuelle excédait les recettes d'au moins 81,000 livres sterling (2, 025, 000 francs). Après avoir essayé inutilement de réduire la dette, il demanda au parlement d'accorder au roi un revenu annuel une fois fixé; et pour prix de ce vote, il promettait au nom de Jacques le redressement de tous les griefs. Les communes acceptèrent la proposition, et dressèrent aussitôt une liste de leurs griefs. Mais le ministre, avant de faire droit à cette requête, voulut que les communes votassent l'argent demandé. Les communes lui répondirent qu'elles voteraient les subsides lorsque le roi aurait fait droit à leur demande. Elles voulaient qu'on abolît la haute cour des commissaires ecclésiastiques, qui, indépendamment des affaires relatives au clergé, s'occupait d'affaires civiles; elles réclamaient encore contre la pratique adoptée par le roi de tout faire par proclamations, et elles énuméraient à cette occasion toutes les proclamations arbitraires rendues par Jacques depuis son avénement au trône. Elles se plaignaient aussi des délais apportés par les cours de justice pour accorder aux citoyens les saufs-conduits qui leur étaient dus en vertu de l'acte d'*habeas corpus;* elles accusaient d'empiétement le conseil de la principauté de Galles, qui étendait sa juridiction sur les quatre contrées limitrophes de cette principauté, c'est-à-dire sur les comtés de Worcester, de Glocester, d'Hereford et de Salop, qu'il englobait mal à propos dans cette juridiction. Les communes demandaient encore qu'on abolît les monopoles sur les vins, les taxes qu'on avait mises pour l'obtention des licences à l'effet de tenir les *public houses*, les droits sur le charbon de terre, les droits sur les tutelles, diverses redevances établies en faveur de la couronne.

Jacques, après beaucoup d'hésitation, consentit à ce que voulait la chambre des communes. Il ne s'agissait plus que de fixer les allocations. Jacques demandait 300,000 livres sterling par an (7, 500,000 francs) pour abolir les droits prélevés sur les tutelles et renoncer aux redevances attribuées à la couronne. Après réflexion, il réduisit ses prétentions à 220,000 liv. sterling par an (5,500,000 francs). Les communes ne voulurent donner que 200,000 livres sterling (5 millions de francs); ce qui fut accepté. Mais les communes, qui voyaient bien qu'elles avaient besoin de quelques garanties, car autrement Jacques pouvait ne pas tenir sa promesse, résolurent de ne voter immédiatement que les subsides les plus urgents pour le roi, et de reprendre l'affaire dans la prochaine réunion du parlement. Les deux chambres furent prorogées au mois d'octobre. Mais dans la nouvelle session, les communes se trouvèrent moins favorablement dis-

posées envers Jacques qu'elles ne l'avaient été en se séparant. Elles ne voulaient plus accorder les 200,000 livres sterling. D'un autre côté, elles demandèrent qu'on étendît le cercle des promesses qui leur avaient été faites. Jacques était furieux. Il convoqua les communes dans son palais de Whitehall, et s'adressant à sir Henri Neville, il lui demanda s'il pensait qu'il eût réellement besoin d'argent, ainsi que son chancelier et son trésorier en avaient averti la chambre. Neville répondit par l'affirmation. « Eh bien, reprit le roi, dites-moi si c'est à vous qui êtes mes sujets à me tirer ou non d'embarras. — Je dois établir à cet égard une distinction, répondit Neville : si les dépenses de Votre Majesté augmentent pour le bien du royaume, nous sommes tout prêts à lui accorder ce qui est nécessaire; mais si c'est pour l'usage particulier de Votre Majesté, nous ne le pouvons faire. » Jacques prorogea de nouveau son parlement pour neuf semaines, et il employa tout ce temps à gagner les membres du parlement; ses tentatives n'eurent point de succès, et les communes persistant à ne point remplir les coffres du roi, sans de bonnes garanties, Jacques se décida à dissoudre le parlement (1611).

Sur ces entrefaites, le primat mourut, et le docteur Georges Abbot lui succéda à la primatie. Abbot était imbu des principes calvinistes ou presbytériens; ses tendances le portaient à protéger les prédicateurs puritains, que ses prédécesseurs avaient si cruellement persécutés. Il n'y avait que dix-huit mois qu'il était évêque; aussi le vit-on avec surprise arriver aux plus hautes fonctions de l'église d'Angleterre. Mais il devait ce poste élevé à quelques services secrets qu'il avait rendus au roi dans un récent voyage qu'il avait fait en Écosse. Sir Robert Cécil, comte de Salisbury, mourut à la même époque. On prétend que ce fut de la douleur des déboires qu'il avait eus à supporter dans le parlement, et des embarras pécuniaires du gouvernement. » Sa mort arriva le 24 mai 1612; dans ses derniers moments il dit à un de ses amis : « L'homme de plaisirs n'aime point à entendre parler de la mort, mais ma vie, qui a été pleine de soucis et de misères, a besoin de repos. » Sa mort fut saluée par la nation comme un bienfait du ciel. Cependant, malgré de grands défauts, Cécil avait des talents du premier ordre; aussi fut-il bientôt regretté; car on vit que les hommes qui lui succédèrent avaient ce qu'il possédait de mauvais, sans avoir ses bonnes qualités.

Le gouvernement, entouré d'ennemis, ne rêvait que conspirations et complots. Arabella Stuart, que nous avons vue figurer dans les procès de Raleigh et de Cobham, excitait surtout ses craintes jalouses. Aussi la faisait-il surveiller avec le plus grand soin. Cette dame se distinguait par l'étendue de ses talents littéraires, elle faisait de l'étude ses plus chères délices. Jacques avait autrefois demandé sa main à Élisabeth pour son favori Esme Stuart, duc de Lennox, qui était lui-même cousin de lady Arabella. Mais Élisabeth avait défendu ce mariage; elle avait fait ensuite mettre en prison Arabella et avait répondu en termes fort durs à la demande de Jacques. Nous avons vu quel rôle lady Arabella joua à l'avénement de Jacques au trône. Quelque temps après, un ambassadeur du roi de Pologne vint en Angleterre la demander en mariage pour son souverain; et dans le même temps le comte Maurice, qui prenait le titre de duc de Gueldre, lui fit une autre proposition. Elle les repoussa toutes les deux. Jacques n'accordait à Arabella qu'une pension très-minime et qui suffisait à peine à ses besoins. Elle était en outre exposée aux persécutions de sa tante, la comtesse de Shrewsbury, femme violente et vulgaire, qui remplissait à l'égard d'Arabella les fonctions de duègne. Malgré la surveillance dont elle était l'objet, lady Arabella fit la connaissance de William Seymour, fils du comte de

Beauchamp et petit-fils du comte de Hereford, qu'elle avait vu dans son enfance. Ils s'aimèrent, et au mois de février 1610 la cour apprit qu'il y avait un projet de mariage entre eux. Jacques fut vivement alarmé, car Seymour, comme lady Arabella, descendait de Henri VII. Les deux amants furent appelés devant le conseil privé. Seymour reçut une forte réprimande pour avoir osé concevoir le projet de s'allier à une personne du sang royal, et défense lui fut faite de contracter mariage. Il promit d'obéir au conseil, mais dans le mois suivant on découvrit qu'il s'était marié secrètement. Aussitôt Arabella fut mise sous la garde de sir Thomas Parry à Lambeth, et son mari fut envoyé à la Tour. Il paraît que cet emprisonnement n'était point rigoureux car les deux époux se revirent. Mais un matin Arabella reçut la triste nouvelle qu'il fallait quitter Lambeth pour Durham. Elle fit résistance et fut emportée de force dans un bateau. Arrivée à Barnet, elle tomba malade, et le docteur qui l'accompagnait jugea prudent d'attendre les ordres du roi pour continuer le voyage. Jacques parut vivement touché, « mais, dit-il, il faut obéir. » Il tenait à ce que lady Arabella allât à Durham. Cependant il se relâcha de sa sévérité, et lui permit de demeurer à High-Gate pendant un mois pour y rétablir sa santé. Dans cet endroit, Arabella s'étant revêtue d'un costume d'homme, parvint à s'échapper; elle se rendit à Londres, et de là à Blackwall, puis à Gravesend, où un bateau français l'attendait. Elle espérait y trouver Seymour, qui s'était enfui de la Tour, mais qui n'avait encore pu rejoindre le bateau. Après avoir attendu quelque temps, le capitaine français, qui comprenait le danger de sa position, leva l'ancre et mit à la voile malgré les promesses et les prières de lady Arabella. Lorsque Seymour arriva, le bateau était parti. Il prit passage sur un autre navire, pour 46 livres sterling (1,125 fr), et parvint à débarquer sain et sauf en Flandre. L'alarme était déjà répandue à Londres, et des messagers étaient envoyés dans toutes les directions pour arrêter les fugitifs. Tandis que Seymour arrivait en Flandre, le navire qui portait Arabella était arrêté au milieu du détroit par un navire de la marine royale. Arabella fut aussitôt conduite à Londres et enfermée dans la Tour, d'où elle ne sortit plus. Son désespoir la rendit folle; elle y mourut le 27 septembre 1615.

Ce n'était point seulement à ses sujets que Jacques voulait imposer ses idées religieuses. En 1611, un ecclésiastique hollandais, nommé Conrad Vortsius, ayant publié un traité sur la nature et les attributs de la Divinité, le roi prit la plume pour combattre ce qu'il appelait des hérésies dignes de la damnation éternelle. Il écrivit, à cette occasion, à Winwood, son ambassadeur dans les Pays-Bas, lui ordonnant d'accuser Vortsius d'hérésie devant les États, et de leur déclarer toute l'horreur qu'il éprouvait pour un pareil crime et pour tous ceux qui le toléraient. Les Hollandais, qui venaient de nommer l'hérésiarque à la chaire de théologie de Leyde, firent peu de cas des représentations de l'ambassadeur. Jacques prit une autre fois la plume pour écrire aux États et leur rappeler que le roi d'Angleterre était le défenseur de la foi, et qu'en cette qualité, il était de son devoir d'éteindre les hérésies. Il leur disait que Vortsius méritait d'être brûlé vif. Les Hollandais firent une réponse froide et évasive et Winwood enjoignit aussitôt aux États d'abandonner la cause de l'hérésiarque. Les États qui avaient besoin de l'amitié du roi d'Angleterre renvoyèrent Vortsius de leur pays. Jacques, fier de cette victoire, et voulant donner exemple à suivre aux Hollandais, fit brûler plusieurs personnes à Smithfield. Un nommé Bartholomé Légat, convaincu d'arianisme, fut brûlé le 18 mars 1612. Le 11 avril suivant Édouard Wightman périt de la même manière.

Cette complaisance des Hollandais était due à de nouvelles complications dans les affaires du dehors. Le traité

de la Haye qui avait été signé en 1609 avait été sur le point d'être rompu par suite de l'alliance que les princes protestants de l'Allemagne et les états de Hollande s'étaient proposé de former avec les rois de France et d'Angleterre pour soutenir les intérêts de l'électeur de Brandebourg, le duc de Newburg et l'électeur de Saxe, contre le roi d'Espagne et l'archiduc Albert, qui s'étaient rangés du parti de l'Empereur. Les protestants de l'Allemagne et la Hollande devaient fournir 9,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie. La France s'engageait à fournir un pareil contingent, et l'Angleterre devait fournir 4,000 fantassins. Henri IV, qui s'intéressait peu à la question de religion, mais qui avait des vues plus étendues à l'égard de l'Autriche, au lieu de onze mille hommes leva une armée de trente mille hommes ainsi qu'un parc d'artillerie considérable. Mais lorsqu'il se disposait à commander en personne cette armée, il fut assassiné par Ravaillac. A sa mort la couronne de France échut à Louis XIII, qui était encore enfant, et pendant sa minorité, la régence fut donnée à Marie de Médicis. Marie adhéra à la ligue protestante et envoya 10,000 hommes pour se réunir à 4,000 Anglais qui venaient de débarquer sur le continent, sous le commandement de sir Édouard Cécil. Ces troupes se réunirent à celles des Hollandais et des Allemands, et chassèrent de Juliers les Autrichiens. Comme l'Empereur n'était point en état de recommencer la lutte, et que Jacques et Marie de Médicis désiraient vivement conserver la paix, la tranquillité de l'Europe ne fut point troublée davantage.

§ 3.— Mort du prince Henri.—Mariage d'Élisabeth avec le prince palatin. — Alliance des Howard avec Somerset. — Prodigalités de la cour. — Convocation d'un parlement. — Dissolution de cette assemblée. — Mesures arbitraires de Jacques pour remplir ses coffres. — Chute de Somerset. — Élevation du comte Villiers. — Voyage de Jacques en Écosse.

Jacques s'occupait alors de chercher une femme à son fils le prince Henri, héritier présomptif de la couronne. Ce prince, qui avait alors dix-huit ans, était aimé de la nation. Bien fait de sa personne, il avait de la grâce dans les manières, se distinguait par sa franchise, sa bravoure et son activité. Édouard, le prince Noir, lui avait été proposé pour modèle. Il avait de l'instruction, mais il préférait les armes à l'étude. Sir Walter Raleigh, qui languissait alors dans la Tour, était l'objet de son enthousiasme et de son admiration; et souvent on l'avait entendu dire qu'il n'y avait qu'un homme comme son père pour garder un pareil oiseau en cage. Le prince aimait à s'entretenir avec les hommes consommés dans l'art de la guerre et s'entourait des personnes les plus versées dans cet art. Il n'y avait aucune ressemblance entre le caractère du prince Henri et celui de son père. Jacques, prédicateur par excellence, n'était jamais en repos lorsqu'il assistait au service divin. Henri ne s'occupait jamais de sermons, mais il écoutait attentivement lorsqu'il était à l'église. Jacques jurait à chaque instant, Henri ne jurait jamais; il avait fait placer dans ses palais de Richmond, de St.-James et de Nonsuch, des troncs destinés à recevoir les amendes auxquelles étaient condamnées les personnes attachées à son service qui proféraient des blasphèmes. Cet argent était distribué aux pauvres. Un jour, le prince étant à la chasse avec ses courtisans, poursuivait un cerf qui fut tué par mégarde par le chien d'un boucher. Les chasseurs arrivèrent au même moment, et cherchèrent à irriter le prince contre le boucher; puis, voyant que Henri prenait la défense du boucher : « Si pareille chose fût arrivée à votre père, s'écrièrent-ils, il aurait fait de tels blasphèmes que cet homme en serait mort de frayeur. — La privation des plaisirs de ce monde ne mérite pas un blasphème, » leur répondit Henri. La cour du prince était souvent plus fréquentée que celle du roi. Aussi le roi disait-il souvent en parlant de son fils : « Il veut m'enterrer tout vivant.

Jacques était alors vivement sollicité par les cours catholiques qui toutes auraient voulu s'unir à la cour d'Angleterre par un mariage. Depuis plusieurs années des négociations avec l'Espagne avaient été entamées à cet égard. Ces négociations d'abord écoutées furent mises de côté, lorsque Jacques reçut des ouvertures de Marie de Médicis, reine régente de France, qui aurait voulu marier Christine, sa seconde fille, à Henri. Jacques accueillit avec joie ces propositions. Les partis ne manquaient point pour Henri. Dans le même temps, le duc de Florence faisait une proposition au roi et lui offrait sa fille pour son fils; le duc promettait de donner à sa fille une dot de plusieurs millions de couronnes. A quelque temps de là, la cour de Savoie envoya un ambassadeur à Londres pour demander à Jacques la main de sa fille Élisabeth pour l'héritier du duché, et lui offrir celle de la sœur du duc pour le prince Henri.

Jacques en prêtant l'oreille à ces offres brillantes s'était rapproché des catholiques de son royaume, mais la haine des puritains s'en était accrue. Ceux-ci manifestaient hautement leur mécontentement au sujet de ces projets d'union. Henri, de son côté, disait à son père qu'il était entièrement soumis à ses ordres, et qu'il était prêt à accepter la personne qu'il lui choisirait pour femme; mais il paraît qu'il tenait un langage tout différent à ses amis, car les puritains, qui avaient pour lui un vif attachement, semblaient persuadés qu'il n'épouserait jamais une femme catholique.

Sur ces entrefaites, Frédéric V, comte palatin, qui réunissait pour lui tous les suffrages des protestants, demanda la main de la princesse Élisabeth. Il fut accepté, et arriva en Angleterre le 16 octobre 1612, pour y épouser la jeune princesse.

Le prince Henri était en ce moment même atteint d'une dangereuse maladie. Il quitta Richemond et se rendit immédiatement à Londres où il recouvra un peu de ses forces; mais quelques jours après il retomba dans un état plus alarmant. Le 5 novembre, jour anniversaire de la conspiration des poudres, le roi ayant reçu la nouvelle qu'il n'y avait plus d'espoir pour son fils, quitta Londres et se retira à Théobald dans le Hertfordshire. Le même jour le prince était à l'extrémité; il appela à plusieurs reprises par son nom sir David Murray, mais il ne put lui dire que ces paroles : « Je voudrais vous parler. » Sir David Murray comprit les désirs du prince, et étant allé dans un cabinet particulier, il y brûla un grand nombre de lettres. Le lendemain (6 novembre 1612) le prince expira. Il n'était alors âgé que de 18 ans 8 mois et 17 jours.

Cet événement causa une sensation profonde dans la nation. Des bruits d'empoisonnement circulèrent dans le public, et Jacques lui-même ne fut point à l'abri des soupçons. Ces bruits étaient sans doute mal fondés, mais ils étaient en quelque sorte justifiés par la conduite brutale et l'indifférence de Jacques envers le fils qu'il venait de perdre. En effet, les cendres du prince étaient encore chaudes que le vicomte de Rochester écrivait à sir Thomas Edmonds, ambassadeur d'Angleterre à Paris, pour reprendre au nom du prince Charles le traité matrimonial qui avait été commencé pour Henri. Le roi rendit ensuite une ordonnance qui défendait à toute personne de venir à la cour en habit de deuil.

La mort de Henri ne retarda point le mariage d'Élisabeth avec le comte palatin. Les noces se firent avec une magnificence inconnue jusqu'alors aux Anglais. « La cour d'Angleterre n'avait jamais paru avec un tel éclat, dit Lingard. Le roi, la reine et le prince étaient couverts des joyaux de la couronne, et la noblesse (on n'admit personne au-dessous du rang de baron) rivalisait entre elle de magnificence dans ses habillements. Élisabeth, qui n'était que dans sa seizième année, avait une robe blanche, avec une couronne d'or sur la tête, et ses longs cheveux flottaient sur ses épaules;

elle était conduite par ses garçons d'honneur, le jeune prince, son frère, d'un côté, et le vieux comte de Northampton de l'autre, et suivie par vingt filles d'honneur de son âge, vêtues de robes blanches ornées de broderies. Elle monta, d'un pied léger et d'un air riant, la plate-forme de la chapelle royale. Le palatin remplit son rôle avec gravité; mais la princesse, par joie ou par légèreté, troubla la solennité de la fête par un sourire qui dégénéra bientôt en de longs éclats: cette conduite de la jeune princesse fut regardée par les gens superstitieux comme un présage de malheur. Le soir il y eut sur la Tamise des feux d'artifice qui coûtèrent près de 7,000 livres sterling (175,000 francs). Les nouveaux époux quittèrent immédiatement l'Angleterre. Jacques avait exigé, à l'occasion du mariage de sa fille, l'ancien droit féodal que les vassaux de la couronne devaient payer au monarque dans de pareilles circonstances; mais la somme qu'il en avait obtenue ne s'était élevée qu'à 20,000 livres sterling (500,000 francs). Lord Harrington, qui avait accompagné Élisabeth jusqu'au Rhin, demanda à son retour une somme de 30,000 livres sterling (750,000 francs), et le roi, n'ayant pas d'argent, lui accorda le privilége de faire fabriquer de faux farthings.

La cour était alors le théâtre de mille intrigues. Cécil avait été remplacé par le favori de Jacques, qui se démettait du fardeau de sa charge sur Overbury, et ne s'en réservait que les profits. Carr était alors à l'apogée de sa puissance, il éclipsait tous ses compétiteurs à la cour d'Angleterre. En 1611 il avait été créé vicomte de Rochester; en 1612 il avait été fait membre du conseil privé, et à la même époque il avait reçu l'ordre de la Jarretière. A la mort de Cécil, il avait été l'objet de nouvelles faveurs, et avait été créé lord chambellan.

Sur ces entrefaites le comte de Suffolk et le comte de Northampton, qui tous deux étaient les chefs de la famille des Howard, voyant qu'il leur était impossible de saper le crédit du vicomte de Rochester, cherchèrent à l'unir à leur famille, espérant ainsi obtenir une part dans les faveurs que le roi ne cessait de prodiguer à son favori. Suffolk avait une fille, lady Frances Howard, jeune et belle personne qui avait été mariée à l'âge de treize ans au comte d'Essex qui n'avait que quatorze ans. Ce mariage s'était fait par la volonté de Jacques, qui avait voulu par là faire une sorte de réparation à la mémoire du père d'Essex, dont la tête était tombée sous la hache du bourreau pendant le règne précédent. Mais les époux étant encore trop jeunes pour vivre ensemble, on avait renvoyé lady Howard à sa mère et le jeune comte à l'université, qu'il avait quittée pour voyager sur le continent. Après quatre années d'absence les deux époux s'étaient réunis, Essex s'aperçut alors que sa femme n'avait aucun amour pour lui. La comtesse, en effet, aimait en ce moment le vicomte de Rochester, et sir Thomas Overbury, confident du vicomte, avait ménagé de nombreuses entrevues aux deux amants. Rochester aurait voulu proclamer publiquement son amour, et faire divorcer la comtesse pour l'épouser ensuite. Mais sir Thomas Overbury, qui craignait d'être supplanté par ce mariage dans l'esprit du vicomte, était hostile à ce projet. Rochester déclara tout à sa belle maîtresse, qui dès ce moment voua une haine mortelle à sir Thomas. On rapporte qu'elle offrit 1000 l. st. à sir John Wood, s'il voulait tuer en duel Overbury. Mais il y avait trop de danger dans cette mesure, elle fut mise de côté. Le comte de Northampton, qui était oncle de la comtesse, fut d'avis de proposer à sir Thomas Overbury une ambassade en Russie. Les intentions du comte étaient de se débarrasser de sir Thomas, car s'il acceptait la mission, on était sûr d'obtenir sans difficulté le divorce, et s'il la refusait, on espérait irriter le roi contre lui et le faire tomber en disgrâce. Sir Thomas Overbury refusa, et sur la prière de Rochester, qui

ne voyait plus que par la comtesse, un mandat d'arrestation fut aussitôt lancé contre lui; il fut envoyé à la Tour.

Overbury fut soumis à un emprisonnement très-rigoureux; son père ni aucun de ses serviteurs n'eurent la permission de le visiter. Quelques jours après son arrestation, la comtesse d'Essex et son père adressèrent une pétition au roi pour demander le divorce, sous le prétexte que ce mariage était nul par incapacité physique de la part du mari. Le divorce fut prononcé. Mais la veille, sir Thomas Overbury mourut en prison, et fut enterré d'une manière secrète dans l'intérieur de la Tour. Le bruit se répandit qu'il était mort empoisonné. Le 4 novembre, le roi créa Rochester comte de Sommerset, afin que la comtesse d'Essex ne dérogeât point de son rang en épousant le favori. Le mariage fut célébré le 26 décembre avec la plus grande pompe dans la chapelle royale du palais de Whitehall, et pendant plus de quinze jours la cour et la ville se livrèrent aux réjouissances les plus somptueuses et les plus magnifiques en l'honneur des deux époux.

Cet événement scella le traité d'union négocié entre Sommerset et ses adversaires, et termina les querelles qui avaient si longtemps troublé le conseil du roi. Mais il restait une autre source de sollicitude, le défaut d'argent. Depuis la dissolution du parlement en 1611, Jacques avait essayé plusieurs fois de faire des emprunts par ordonnances, mais les marchands auxquels il s'était adressé s'étaient toujours refusés à prêter. Jacques vendit alors la pairie à plusieurs individus pour des sommes considérables, et créa un nouvel ordre de chevaliers, auxquels il donna le nom de baronnets. Cet ordre de chevalerie était héréditaire, et les lettres qui le conféraient se payaient mille livres sterling chacune. On augmenta le nombre des chevaliers, Les lettres qui conféraient ce titre s'étaient payées d'abord trois cents livres sterling chacune, mais il y eut bientôt dépréciation, et on les obtint pour soixante livres sterling. Les hauts emplois furent vendus au plus offrant. Sommerset et les Howard donnèrent ainsi à sir Fulke Greville la chancellerie de l'échiquier pour quatre mille livres sterling. Cette somme fut donnée à lady Suffolk, qui était devenue la belle-mère du favori.

Cependant, malgré ces ressources, les embarras financiers de la cour étaient plus grands que jamais; les besoins croissaient chaque jour. Les états de Hollande, sur qui l'on avait compté, ne payaient ni principal ni intérêts de leur dette. Il fallut songer à convoquer un parlement. Bacon, qui était alors haut placé dans la faveur royale, dit au roi qu'il avait dressé un plan pour maîtriser la chambre des communes; il assurait que Neville, Yelverton, Hyde, Crew et sir Dudley Diggs, qui étaient les principaux chefs de l'opposition dans les communes, étaient gagnés. Bacon engageait Jacques à ne point faire de discours irritants au parlement, mais à montrer, au contraire, une sorte de confiance dans ses dispositions à son égard.

Le parlement fut convoqué, et Jacques ouvrit la session par un discours savamment élaboré, dans lequel il parla des grogrès alarmants du papisme et de son zèle ardent pour la véritable religion. Il informa ensuite les deux chambres de ses besoins d'argent, et leur dit qu'il avait des grâces nombreuses à attendre d'elles dans la présente session.

Les communes n'étaient point disposées à se laisser prendre par ces cajoleries, et quelques membres du parti du roi ayant avancé timidement que la couronne avait le droit héréditaire de taxer ses sujets à sa volonté, elles demandèrent à avoir à cet égard une conférence avec la chambre des lords. Les lords, après quelques hésitations, déclarèrent qu'ils se consulteraient avec les juges; et sur les pressantes sollicitations de Neyle, évêque de Lichfied et de Coventry, qui, pour la part qu'il avait prise dans le divorce de la comtesse d'Essex, avait été récemment promu au siége de Lincoln, ils

refusèrent d'accepter la conférence qui leur était proposée. Les communes, vivement blessées de ce refus, firent retomber leur ressentiment sur Neyle; ce qui obligea l'évêque à changer aussitôt de ton et à s'excuser de son mieux en professant la plus grande estime pour la puissance des communes. Le plan de corruption proposé par Bacon fut connu, et la mauvaise humeur des communes s'en accrut encore. Henri Neville fut dénoncé à la chambre comme ayant été gagné à la cause du roi. Neville avait adressé à ce sujet un mémoire au roi; ce document fut lu en plein parlement dans la chambre des communes. Jacques envoya alors un messager aux communes pour leur dire que si elles tardaient plus longtemps à voter les subsides, il dissoudrait immédiatement le parlement. En réponse, les communes déclarèrent qu'elles ne voteraient aucun subside si on ne leur faisait préalablement réparation pour tous leurs griefs. Jacques fit aussitôt saisir cinq membres des communes et les envoya à la Tour; la dissolution fut ensuite prononcée. La session avait duré deux mois et deux jours; pas une loi ne fut votée.

Pendant les six années suivantes, Jacques, délivré de ce frein, exerça son pouvoir de la manière la plus arbitraire, et recourut aux moyens les plus illicites pour avoir de l'argent. Un grand nombre de personnes furent traduites devant la chambre étoilée et condamnées à des amendes énormes pour des motifs puériles. On inventa des monopoles et des priviléges que l'on vendit à des prix exorbitans. Les dons gratuits furent remis en vigueur, et tous ceux qui refusèrent d'y contribuer furent signalés à la vengeance du gouvernement. Un nommé Olivier Saint-Jean ayant écrit un pamphlet à cet égard, fut condamné par la chambre étoilée à payer une amende de cinq mille livres sterling, et à rester en prison durant le bon plaisir du roi.

Jacques montra la même rigueur à l'égard de ceux qui refusaient de reconnaître sa suprématie spirituelle ou qui critiquaient sa conduite. Un nommé Edmond Peacham, ministre puritain, ayant composé un sermon dans lequel il censurait avec beaucoup de vigueur les extravagances du roi, son amour pour les chevaux et les chiens, et se plaignait des exactions commises par son gouvernement sur le peuple, fut dénoncé par l'un des espions nombreux que la cour entretenait à son service et qui infestaient le royaume. Aussitôt le prédicateur fut saisi, conduit à Londres et envoyé à la Tour. Il était accusé de haute trahison; Bacon, Crew et les autres légistes attachés à la cour; soutinrent l'accusation. La sentence des traîtres fut prononcée le 7 août 1615 contre Peacham; mais il y échappa en mourant de mort naturelle dans la prison de Taunton. Une autre condamnation du même genre eut lieu peu de temps après à l'égard de Thomas Owen et de Williams. Le premier fut déclaré coupable de haute trahison pour avoir dit que toute personne pouvait déposer ou tuer le roi légalement, parce qu'il avait été excommunié par le pape; l'autre, pour avoir écrit un livre dans lequel il prédisait que le roi mourrait dans l'année 1621.

La cour était en ce moment en proie à de nouvelles factions. Le favori, depuis la mort d'Overbury et son mariage avec la comtesse d'Essex, avait perdu son enjouement et son humeur joviale; il négligeait ses vêtements et sa personne, et devenait chaque jour de plus en plus sombre et morose. Son étoile pâlissait à la cour; il venait de faire une perte importante dans le comte de Northampton, grand-oncle de sa femme, politique rusé autant qu'avide, qu'une mort récente avait frappé.

Ce changement était dû à la présence à la cour d'un jeune homme beau, bien fait, orné de toutes les grâces de la jeunesse. Il arrivait de France et apportait de ce pays des talents d'agrément qui avaient fasciné le roi. Il s'appelait Georges Villiers

et était le fils cadet de sir Edouard Villiers de Brookesby, dans le Leicestershire; cinquante livres sterling de revenu étaient toute la fortune du nouveau venu; mais il avait de la figure. Jacques fut tellement enchanté de sa personne que, peu de jours après son arrivée il l'installa à la cour en qualité d'échanson. Cette prédilection du roi causa le plus vif plaisir aux Herbert, aux Seymour, aux Russel et aux autres courtisans qui n'aimaient point Sommerset et qui voulaient lui donner Georges Villiers pour successeur. Une difficulté se présentait; car Jacques avait déclaré qu'il n'admettrait dans son intimité que des hommes qui conviendraient à la reine, afin que si elle se plaignait dans la suite, il pût lui répondre qu'elle n'avait à s'en prendre qu'à elle-même. Or, la reine Anne détestait Villiers autant que Sommerset lui-même. Abbot, archevêque de Cantorbéry, qui était l'ennemi juré de Sommerset, résolut d'obtenir le consentement de la reine; il y parvint, et le 24 avril 1615, le jeune échanson fut nommé gentilhomme de la chambre à coucher du roi, fonctions auxquelles on appliqua un salaire de mille livres sterling par an. Le jour suivant il fut fait chevalier.

La chute de Sommerset fut décidée. Le bruit qu'Overbury avait été empoisonné circula de nouveau; on insinua qu'en recherchant les auteurs du meurtre on remonterait des agents inférieurs au comte et à la comtesse de Sommerset. Sommerset qui prévoyait l'orage, demanda au roi un pardon général des fautes qu'il avait pu commettre, afin de mettre à l'abri de tout danger sa vie et sa fortune; et Jacques, heureux de se débarrasser, d'une manière aussi facile, des importunités de son ancien favori, signa spontanément ce pardon. Mais le chancelier Ellesmère refusa d'y apposer le grand sceau, sous prétexte qu'une pareille action le rendrait lui-même passible des peines portées par l'acte de *premunire*. Jacques fit venir secrètement en sa présence le lieutenant de la Tour; il le questionna sur le meurtre d'Overbury, et n'eut plus de doute que le crime n'eût été réellement commis par son favori. Cependant il garda encore auprès de lui le comte, lui cacha tout ce qu'il savait, et fit semblant de lui rendre sa première affection.

Jacques était allé à la chasse à Royston, et avait emmené Sommerset avec lui. Au milieu des divertissements de la journée et pendant que Sommerset causait familièrement avec le roi, un ordre d'arrestation envoyé par Coke fut présenté. « Jamais pareil outrage, s'écria Sommerset avec indignation, ne fut fait à un pair d'Angleterre. » Mais Jacques lui fit un geste significatif. « Si Coke lançait un *warrant* contre moi, je m'y soumettrais, » dit-il. Sommerset confondu prit, en balbutiant, congé du roi. « Que le diable t'emporte! s'écria Jacques, car je ne veux plus voir ta figure davantage. » Quelques heures après, Coke, qui remplissait les fonctions de grand justicier, arriva à Royston, et le roi lui ordonna d'examiner l'affaire avec la plus scrupuleuse attention. « Que la malédiction de Dieu soit sur vous et les vôtres, dit le roi, si vous épargnez un de ceux qui ont trempé dans le meurtre d'Overbury, et qu'elle tombe sur moi et les miens si je fais grâce à aucun d'eux. »

Sommerset eut à subir trois cents interrogatoires; l'acte d'accusation fut ensuite dressé; il portait que Frances Howard, comtesse d'Essex, avait employé des sortiléges pour rendre son premier mari à l'état d'impuissance; qu'elle et le vicomte de Rochester, son amant, assistés du feu comte de Northampton, oncle de lady Frances, avaient obtenu par leurs intrigues la détention de sir Thomas Overbury; qu'ils avaient fait nommer lieutenant de la Tour une de leurs créatures nommée Elwes, et qu'ils avaient mis auprès du prisonnier pour le garder une autre de leurs créatures nommée Weston; que, plus tard, la comtesse, à l'aide de mistriss Turner, s'était procuré trois espèces de poi-

sons d'un apothicaire nommé Franklin, et que Weston avait administré ces poisons à sir Thomas. Sommerset était, de plus, accusé d'avoir empoisonné le prince Henri. La reine, qui partageait à cet égard les opinions de Coke, déclara publiquement qu'elle n'avait aucun doute que son fils aîné n'eût péri d'une mort violente; mais Jacques n'admit point cette charge : il dit seulement que Sommerset avait reçu de l'Espagne des sommes considérables, et qu'il s'était engagé à livrer à cette cour le prince Charles.

Weston, qui avait été placé comme gardien auprès d'Overbury, et qui avait été au service de Franklin, l'apothicaire chez lequel on avait acheté le poison, fut arrêté ainsi que la comtesse et toutes les autres personnes que l'on soupçonnait d'avoir pris part au crime. Les débats prouvèrent une partie des charges, et Franklin, l'apothicaire, fit une entière confession. Weston fit aussi l'aveu du meurtre et déclara que c'était lui-même qui avait administré le poison. La sentence de mort fut prononcée contre eux et contre mistriss Turner, qui avait été dans sa jeunesse employée dans la maison de Suffolk, et qui était devenue la confidente et l'amie intime de lady Frances Howard. Au moment de l'exécution de Weston, quelques amis de Sommerset vinrent à toute bride au pied de l'échafaud pour l'engager à faire une rétractation de ses aveux; mais Weston persista dans sa déclaration. Elwes, lieutenant de la Tour, qui lui-même avait été condamné, malgré une défense vigoureuse, fit sur l'échafaud l'aveu de la part qu'il avait prise au crime, et attribua son infortune au serment qu'il avait fait autrefois de ne point jouer, serment qu'il avait rompu. Le sort de la belle mistriss Turner excita le plus vif intérêt. Un grand nombre de femmes et d'hommes à la mode se rendirent dans leurs équipages à Tyburn pour la voir mourir. On la vit paraître sur l'échafaud vêtue d'un costume de bal, et elle montra beaucoup de courage dans ses derniers moments.

Un autre accusé de distinction, sir Thomas Monson, grand fauconnier du roi, figurait dans ce procès. Jacques éprouvait une vive répugnance à le voir comparaître comme accusé devant une cour de justice, car il craignait que des révélations ne fussent faites contre lui. Après un court emprisonnement, Monson fut relâché, et non-seulement on lui rendit la liberté, mais on lui permit de conserver quelques fonctions à la cour. D'un autre côté, le procès du comte et de la comtesse de Sommerset éprouvait chaque jour de nouveaux retards. La nécessité d'attendre le retour de John Digby, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, qui devait donner la preuve des intrigues du favori déchu avec la cour d'Espagne, était, disait-on, la cause de ces délais. Mais l'anxiété incessante du roi et le système de déception qu'il employait envers Sommerset et la comtesse indiquaient assez que les prisonniers étaient maîtres de quelques secrets que le roi craignait de voir découvrir. Sommerset et sa femme étaient circonvenus de mille manières : des messagers de la cour leur étaient envoyés chaque jour dans leur prison pour leur assurer que s'ils voulaient faire l'aveu de leur crime, Jacques leur accorderait la vie et tous leurs biens. La comtesse, après de longues hésitations, confessa son crime; mais Sommerset protesta constamment de son innocence; il répondit à Bacon, qui lui parlait des dispositions où était le roi de lui accorder sa grâce et de lui rendre ses biens, que la vie et la richesse ne valent pas la peine d'être acceptées lorsque l'honneur est parti. Il demanda à être admis en présence du roi, disant qu'un quart d'heure de conversation particulière lui suffirait pour établir son innocence. Cette faveur lui fut refusée, et on ne voulut pas même lui permettre d'écrire au roi une lettre particulière. Alors Sommerset menaça au lieu de prier, et déclara que lorsqu'il serait devant ses juges, il dévoilerait des choses qui

ne seraient point agréables à son ingrat souverain. Des efforts furent tentés pour le calmer, mais inutilement. Lorsque la comtesse eut fait sa confession, Sommerset en fut informé, et on l'engagea à suivre cet exemple en lui faisant de nouvelles promesses; mais il résista à ces pressantes sollicitations. Il écrivit une lettre au roi, dans laquelle il lui demandait une entrevue particulière. Jacques répondit qu'il accorderait peut-être cette faveur après le procès, mais qu'il ne pouvait l'accorder auparavant.

Le 24 mai 1616, la comtesse parut devant les pairs du royaume pour y être jugée à part de son mari. Un mouvement convulsif agitait tous ses membres en ce moment, et lorsqu'elle entendit la lecture de l'acte d'accusation, elle cacha son visage sous son éventail. Comme elle s'était avouée coupable du meurtre d'Overbury, la sentence de mort fut prononcée contre elle par le chancelier Ellesmere. Le lendemain Sommerset comparut à son tour; des dispositions particulières avaient été prises à l'égard de l'accusé pour l'empêcher de parler. Un historien de l'époque rapporte que par ordre du roi deux hommes avaient été placés à ses côtés. Ces hommes étaient chargés de lui jeter sur la tête un manteau dans le cas où il viendrait à proférer des paroles compromettantes pour Jacques, et à l'arracher de la barre. Bacon, contre son ordinaire, ménagea l'accusation; ou du moins quand il insistait sur le crime, il faisait toujours entrevoir à l'accusé l'espoir de la clémence royale. Sommerset repoussa l'accusation que l'on portait contre lui. Il continua à dire qu'il était innocent et se défendit avec beaucoup d'habileté; cependant il fut déclaré coupable à l'unanimité. Alors Sommerset pria ses juges d'être ses intercesseurs auprès du roi; ce que ceux-ci lui promirent. Quelques semaines après, Jacques, qui, pendant le cours du procès, avait montré la plus vive anxiété, fit grâce à la comtesse, ainsi qu'au comte. Sommerset reçut sa grâce en disant qu'ayant été injustement condamné il espérait une révision de son jugement par les pairs. Le comte de Sommerset et sa femme, après être restés quelques années en prison, recouvrèrent leur liberté et se retirèrent à la campagne. Jacques ne voulut point que les armes du comte fussent enlevées de la chapelle de Windsor; et de plus il accorda au favori déchu une pension annuelle de quatre mille livres sterling (100,000 francs) pour le reste de ses jours. La comtesse mourut en 1632, sous le règne de Charles 1er. Le comte lui survécut treize ans.

La chute de Coke suivit de près celle de Sommerset. Le grand justicier devait cette disgrâce à plusieurs causes. Il avait eu une querelle avec le chancelier Ellesmere, que Bacon cajolait dans l'espoir de lui succéder un jour. Coke s'était, en outre, querellé avec Villiers, le nouveau favori, au sujet d'une place qu'il postulait à la cour; et il avait eu une vive discussion avec le roi, au sujet des évêchés. Sur l'avis de Bacon, il fut appelé devant le conseil pour y rendre compte de sa conduite. Coke était accusé d'avoir dissimulé une dette de douze mille livres sterling contractée envers la couronne par le chancelier Hatton, et d'avoir proféré dans ses fonctions de grand justicier des paroles de mépris contre la cour. Coke ne put se justifier complètement, et il vint recevoir à genoux la sentence du roi. Jacques lui ordonna de ne plus siéger au conseil; il le priva momentanément de sa charge de grand justicier et l'invita à corriger les erreurs contenues dans son livre des rapports. Plus tard Coke ayant dit au roi qu'il n'avait pu trouver que cinq erreurs de peu d'importance dans ce livre, Jacques le traita d'homme orgueilleux et d'homme obstiné, et il donna sa place de grand justicier à Montagu. On rapporte qu'à cette nouvelle Coke versa des larmes abondantes.

Jacques n'avait pas perdu de vue le mariage de son fils le prince Charles, qui n'avait alors que dix-sept ans.

Mais ayant échoué dans la demande qu'il avait faite de la sœur de Louis XIII qui avait préféré le duc de Savoie à son fils, il était revenu à son projet d'alliance avec l'Espagne.

Bacon venait en ce moment d'être promu aux fonctions de chancelier à la place d'Ellesmere que la mort avait frappé. Bacon devait son élévation au vicomte de Villiers, qui avait été créé comte de Buckingham (5 janvier 1617), et il n'avait pas épargné la flatterie pour mettre le favori dans ses intérêts. Il en fut récompensé. Jacques, à la sollicitation de son favori, lui donna les sceaux avec le titre de lord chancelier. Le grand philosophe était alors dans sa cinquante-quatrième année. Son élévation lui tourna la tête. Il se rendit à cheval à Westminster-Hall, vêtu d'une robe magnifique de satin pourpre, et entouré d'une foule de courtisans, de lords, de juges, de légistes et d'autres officiers. Bacon arrivait aux sceaux avec peu de fortune, mais avec le désir d'acquérir bientôt des richesses immenses daus ce poste élevé.

Jacques, en quittant l'Écosse, avait promis à ses sujets qu'il viendrait les voir au moins une fois tous les trois ans; mais quatorze années s'étaient écoulées, et il n'avait point encore tenu sa promesse, à cause de l'état de pauvreté dans lequel il se trouvait. Dans le cours de l'année 1616, ayant rendu aux Hollandais les villes de Fessingue, de Brill et de Ramkens, il en reçut 2,700,000 florins, somme qui formait le tiers de leur dette. Cet argent permit à Jacques d'acquitter ses dettes les plus pressantes et de relever son crédit. Il trouva à emprunter 100,000 livres st. (2.500,000 fr.) à raison de 10 p. °|₀ par an, et il se mit aussitôt en route pour l'Écosse. Le voyage se fit avec gaieté. La chasse à l'épervier, la chasse au courre, les courses de chevaux, les banquets, les mascarades et les danses occupèrent toutes les journées de ce voyage. Le nouveau favori était un parfait danseur et il mit ce divertissement à la mode. A Berwick le roi trouva une nombreuse députation de la noblesse écossaise, qui était venue à sa rencontre, et il arriva en triomphe à Édimbourg.

Le principal objet de la visite de Jacques en Écosse était de donner à l'église presbytérienne la forme épiscopale et d'assimiler le culte religieux de l'Écosse à celui de l'Angleterre. Depuis le jour où il avait soutenu publiquement une controverse avec les puritains anglais à Hamptoncourt, Jacques avait cherché le moyen de renverser le culte presbytérien en Écosse et d'y établir le culte épiscopal. Grâce à l'adresse et à la hardiesse de sir Georges Hume, qui plus tard fut fait comte de Dunbar, et qui était alors son ministre, il obtint de grands avantages dans le but qu'il s'était proposé. A son arrivée en Écosse, qui eut lieu au mois de juin 1617, un parlement s'assembla par ses ordres pour donner des bases fixes à l'église écossaise. Les lords écossais furent d'abord effrayés des dispositions de Jacques, car un grand nombre d'entre eux possédaient des terres qui avaient appartenu autrefois à des évêques, et ils craignaient pour leurs propriétés. Mais Jacques les rassura en leur promettant qu'on ne toucherait point à leurs terres. Un bill fut aussitôt proposé au parlement écossais au sujet des changements que Jacques voulait introduire dans l'église presbytérienne; ce bill obtint la sanction du parlement. Mais au moment où, selon la coutume écossaise, Jacques allait le toucher de son sceptre pour y donner la force de loi, le clergé effrayé présenta au parlement une protestation énergique contre cette mesure. Jacques hésitait; mais, se laissant aller aux conseils de ses courtisans, il voulut faire une manifestation vigoureuse, et fit arrêter les principaux opposants du clergé. Ayant ensuite convoqué une grande assemblée ecclésiastique à Saint-André, il y tint une séance à l'exemple de celle de Hamptoncourt et déclara que sa volonté royale était de transporter dans

l'église écossaise les cérémonies de l'église d'Angleterre. Les modifications qu'il proposait étaient au nombre de cinq. Il demandait que l'eucharistie fût reçue par les fidèles à genoux et non assis comme le pratiquaient les presbytériens; que le sacrement fût administré aux malades dans leur propre demeure dans tous les cas où il y aurait danger imminent de mort; que le baptême fût administré dans des maisons particulières pour des cas semblables; que les évêques donnassent la confirmation aux jeunes gens, et que les fêtes de Noël, du vendredi saint, de pâques, de la Pentecôte et de l'Ascension, fussent célébrées en Écosse comme en Angleterre. Le clergé, après quelques difficultés, se soumit, du moins en apparence, à ces innovations; et Jacques, tout fier de sa victoire, songea à revenir en Angleterre. Jacques venait d'allumer une guerre acharnée entre l'église épiscopale et l'église presbytérienne, et cette guerre ne devait se terminer qu'avec des flots de sang.

Le voyage de retour fut signalé par de nouveaux plaisirs. Le peuple des campagnes commençait à être fatigué de la sévérité avec laquelle le jour du dimanche était observé par les presbytériens. Des pétitions furent adressées à Jacques à cet égard. Aussitôt Jacques composa et publia un livre auquel il donna pour titre : « Livre des divertissements. » Dans cet ouvrage le roi indiquait à ses sujets les divertissements auxquels ils pouvaient se livrer les dimanches et autres jours de fête après les prières du soir. La danse moresque, la course, le tir à l'arc, y étaient recommandés, pourvu qu'on ne se livrât point à des excès dans ces exercices; le roi défendait pour les dimanches seulement les combats d'ours contre des chiens et le jeu de boule. Quelques membres du clergé, et notamment le primat, désapprouvèrent beaucoup ce livre. Cependant la généralité des ecclésiastiques l'admit; aussi fut-il lu pendant quelque temps au service divin.

§ 4. — Intrigues de la cour. — Expédition de Raleigh à la Guyane; son insuccès. — Retour de Raleigh; sa mort. — Commencement de la guerre de 30 ans. — Convocation du parlement. — Chute de Bacon. — Persécution des catholiques.

A son départ pour l'Écosse, Jacques avait investi de pouvoirs extraordinaires Bacon, le lord chancelier. Dans ces hautes fonctions Bacon perdit complétement la tête. Weldon rapporte qu'il semblait se croire roi lui-même; il couchait dans la chambre du roi, donnait audience aux ambassadeurs dans la salle de cérémonies de White-Hall, agissait avec les ministres avec une hauteur extraordinaire, leur enjoignant de se tenir à une distance respectueuse toutes les fois qu'ils avaient à communiquer avec lui. Mais au retour du roi, Bacon devint aussi vil et aussi rampant qu'il avait été hautain et dédaigneux. Il sollicita une audience du favori, qui la lui fit attendre deux jours. Alors Bacon, se jetant le visage contre terre, baisa les pieds du comte, lui demandant grâce, et lui dit qu'il ne se relèverait point qu'il n'eût obtenu son pardon. Buckingham lui répondit qu'il avait été obligé d'implorer le roi à genoux pour obtenir qu'il ne rendît pas sa disgrâce publique.

On voit à la même époque Bacon figurer dans une intrigue qui touchait de près un parent du favori. Voici à quelle occasion : Coke, qui voulait rentrer en grâce, avait conçu le projet de marier sa fille, jeune et belle personne, qui possédait une grande fortune, au frère aîné du favori. Bacon ayant découvert ce projet, qui lui causait de l'ombrage, favorisa des relations secrètes entre la jeune fille et Henri de Vere, comte d'Oxford. Coke avait une femme dont il était détesté. Elle protégea ces amours; la jeune fille fut enlevée de la maison paternelle et conduite dans la maison de sir Édouard Withipole, ami de la famille. Coke poursuivit les fugitifs et recouvra de force sa fille. Aussitôt lady Coke accusa son mari devant le conseil, et lord Bacon porta contre le malheureux père l'accusation d'avoir

trouble la paix publique. Le chancelier ignorait que Buckingham désirait vivement le mariage de la jeune fille avec son frère. Mais quand il le sut, il s'empressa de revenir sur les mesures qu'il avait prises. Alors, poussant la bassesse jusqu'à l'excès, il écrivit à la mère de Buckingham pour lui offrir ses services à l'effet de faciliter lui-même ce mariage, et adressa au favori une lettre d'excuses et de protestations de dévouement : S'il s'était opposé au mariage, disait-il, c'était parce qu'il avait craint qu'il ne réunît pas toutes les conditions qui pouvaient plaire au frère du duc; mais maintenant qu'il savait que cette union était agréable au comte, il était prêt à se conformer en toutes choses à ses désirs. Le mariage fut aussitôt célébré; mais, comme presque tous ceux dans lesquels Jacques intervint, celui-ci fut malheureux. La fille de Coke fut adultère, et son mari, sir John Villiers, qui avait été créé vicomte de Purbeck, fut atteint de folie et relégué dans une maison d'aliénés.

La cour offrait en ce moment un spectacle déplorable aux gens de bien; il était tel que le peuple regrettait maintenant les jours où Sommerset était au pouvoir. En effet, ce favori mettait quelque retenue dans la manière dont il disposait des faveurs de son maître; au contraire, le duc de Buckingham en faisait un trafic scandaleux. Le 4 janvier 1618, le lord chancelier avait été élevé par son influence à la dignité de lord grand chancelier, et au mois de juillet de l'année suivante il avait été créé baron de Verulam. — Buckingham donnait à pleines mains des places à ses amis et mariait ses frères avec les héritières les plus riches du royaume. Sa mère ou « la vieille comtesse, » comme on la nommait, quoiqu'elle fût encore très-belle, l'aidait dans ce trafic. Cette femme avait un caractère affreux; elle prenait de toutes mains; places à la cour, places dans l'armée, places dans la marine, places dans les cours de justice ou dans l'église, elle vendait de tout. Un nommé Richard Robartès, de Truro dans le comté de Cornouailles, fut créé par son influence baron Robartès de Truro et lui paya cet honneur dix mille livres sterling. Les titres dont elle ne pouvait faire de l'argent étaient prodigués par elle dans sa famille avec une extravagance scandaleuse. Nous avons dit qu'un de ses fils avait été fait vicomte de Purbeck; un autre fut créé comte d'Anglesey. Un de ses gendres devint comte de Denbigh, et le frère de ce gendre devint comte de Desmond en Irlande. Un autre individu qui avait épousé une parente de Buckingham, fut nommé comte de Middlesex. William, doyen de Westminster, qui était l'ami de cœur de la vieille comtesse, devint successivement recteur de Dinam, de Waldgrave, de Grafton et de Péterborough, curé de Lincoln, d'Asgarbie et de Nonnington. Plus tard il fut élevé à l'évêché de Lincoln et conserva toutes ces places à la fois. Martin Fotherby, évêque de Salisbury, paya pour son évêché trois mille cinq cents livres sterling. La vieille comtesse protégeait ceux qui de préférence offraient de l'argent comptant, à ceux qui demandaient du temps pour la payer; cependant la pauvreté n'était pas toujours un motif d'exclusion, elle faisait quelquefois crédit. Son fils, cette année, fut créé marquis, et comme il avait exprimé le désir d'être élevé au poste de lord grand amiral d'Angleterre, le brave Howard, comte de Notthingham, qui avait défait l'invincible Armada en 1588, fut obligé de résigner ses fonctions en sa faveur. A ces hautes fonctions le roi ajouta successivement celles de gardien des cinqports, de grand justicier de Eyre pour tous les parcs et les forêts situés au sud de la Trente; de grand steward de Westminster et de constable du château de Windsor.

Cette grande fortune n'avait pas rendu Buckingham généreux; il attaqua le comte de Suffolk, beau-père de Sommerset qui était resté à la cour. Suffolk était accusé de péculat, particulièrement à l'égard de l'argent versé

par les Hollandais pour rentrer en possession des villes de Fessinque, Brill et Ramkens. Le comte écrivit au roi pour lui rappeler ses anciens services, et lui dit qu'au lieu de s'enrichir par les places qu'il avait occupées, il avait contracté 40,000 livres sterling de dettes. Le comte et la comtesse furent traduits devant la chambre étoilée : Coke, qui espérait rentrer en faveur en accablant les accusés, les poursuivit à outrance. Bacon prêta également dans cette circonstance l'appui de son talent à la cour. « La comtesse, dit-il, était comme la femme d'un changeur, qui garde la boutique, pendant que son mari appelle au dehors les chalands. » Suffolk déclara qu'il était innocent; mais la chambre étoilée le condamna ainsi que sa femme à payer une amende de trente mille livres sterling et les envoya tous les deux à la Tour. L'amende fut ensuite réduite à sept mille livres sterling. Cette somme devint la proie de Ramsay, comte de Haddington. Alors le comte et la comtesse de Suffolk recouvrèrent leur liberté. Les fonctions de lord trésorier qu'occupait Suffolk furent vendues à sir Henri Montagu pour une somme considérable; mais un an après, elles furent enlevées à ce dernier et données au comte de Middlesex, parent du favori.

Tels étaient les hommes qui avaient la direction des affaires publiques. Leur influence sur l'esprit du roi fut fatale à l'un des hommes les plus distingués du pays. On se rappelle que sir Walter Raleigh, après avoir été condamné à mort, était resté prisonnier dans la Tour. Il y avait pour compagnon d'infortune, Henri Percy, comte de Northumberland, grand ami des sciences et du hommes lettrés, et le sergent Hoskins, poëte et critique distingué. La société de ces hommes attirait à la Tour les personnes les plus renommées pour leur savoir de la capitale du royaume; tels étaient notamment Thomas Hariot, astronome distingué, qui avait enseigné les mathématiques à Raleigh, et qui l'avait accompagné dans un de ses voyages à la Virginie, et le docteur Robert Burchill, helléniste du premier mérite. Pendant quelque temps Raleigh avait trouvé quelques ressources pecuniaires qui l'avaient aidé à supporter sa captivité; ses terres, il est vrai, avaient été saisies; mais comme elles étaient administrées par des personnes qui lui étaient dévouées, il n'avait jamais ressenti le besoin. Mais le grand juge Popham, qui était son ennemi personnel, et qui avait figuré dans son procès, attaqua les dispositions prises à l'égard des biens du condamné, et tous les secours furent aussitôt retranchés. Raleigh écrivit à cet égard une lettre touchante à Robert Carr, et sa femme alla implorer le roi; mais Jacques voulut que toutes les terres fussent données à son favori. Cet acte ne découragea point l'âme intrépide de Raleigh. En 1595, dans un de ses voyages aventureux, il avait visité la Guyane, dans l'Amérique du Sud. Il demanda au roi l'autorisationa d'entreprendre un second voyage dans ces contrées en lui fasant entrevoir l'espoir de richesses considérables. Carr était alors tombé en disgrâce et Buckingham l'avait remplacé. Raleigh offrait en outre au roi d'armer à ses frais, du moins aux frais de ses amis, les navires nécessaires à l'expédition, et promettait en échange de sa liberté le cinquième de l'or qu'il espérait rapporter en Angleterre. Jacques, dont les finances étaient épuisées, aurait accepté avec joie un pareil projet, mais en y réfléchissant, il vit que cette entreprise pouvait lui susciter des embarras avec l'Espagne, qui prétendait avoir des droits exclusifs sur toutes ces contrées. Raleigh persistait encore, et comme avant toutes choses sa liberté lui était nécessaire, plusieurs de ses amis se réunirent et donnèrent une somme de quinze cents livres sterling aux deux oncles du favori, qui, à ce prix, firent relâcher le prisonnier sur parole. Raleigh quitta la Tour au commencement de mars, laissant derrière lui le comte de Sommerset, le favori déchu.

A mesure que Raleigh redoublait et d'instances et d'activité, Jacques devenait plus indécis. Son indécision s'accrut encore lorsque l'ambassadeur de la cour d'Espagne, qui avait eu connaissance du projet, lui fit des représentations. Cependant ces difficultés furent vaincues par les observations que fit Raleigh, qu'on ne formerait qu'un établissement pacifique dans les contrées qu'il visiterait. Raleigh ayant alors reçu de la comtesse de Bedford huit mille livres sterling qui lui étaient dues, et ayant vendu une terre de sa femme pour deux mille cinq cents livres sterling, prépara son expédition. Le 28 mars 1617, il partit avec une flotte de quatorze vaisseaux. Raleigh avait été nommé par le roi général et commandant en chef de l'expédition et gouverneur de la colonie qu'il allait fonder. Il arbora son pavillon sur *la Destinée*, navire qui portait trente-six canons et deux cents hommes d'équipage. Dans le nombre étaient soixante gentilshommes dont la plupart étaient parents de Raleigh ou de sa femme.

Le voyage commença sous de malheureux auspices; les navires, battus par la tempête, entrèrent dans la rade de Cork, où ils restèrent jusqu'au mois d'août. Ils atteignirent les îles du Cap vert au mois d'octobre, et le 13 novembre ils atterrirent à la Guyane. Les Indiens reçurent leurs anciens amis avec les plus grandes démonstrations d'amitié; mais Raleigh apprit bientôt que les Espagnols étaient disposés à lui disputer la contrée qu'il venait coloniser. Raleigh était malade par suite des fatigues du voyage. Il ordonna au capitaine Keymis de prendre cinq navires et de remonter l'Orénoque, tandis qu'il irait avec le reste de la flotte mouiller à l'île de la Trinité, à l'embouchure du fleuve. Keymis atteignit bientôt la ville de Saint-Thomas, que les Espagnols avaient bâtie tout nouvellement sur la rive droite du fleuve, et il attaqua aussitôt cette ville. Le combat fut des plus acharnés et les suites en furent funestes; d'un côté, le gouverneur de Saint-Thomas, qui était proche parent de Gondomar, ambassadeur d'Espagne à la cour d'Angleterre, fut tué; de l'autre, le fils aîné du général en chef de l'expédition anglaise, jeune homme plein d'espérance, périt en chargeant l'ennemi à la tête de sa compagnie. La victoire resta pourtant aux Anglais, qui brûlèrent la ville. Les assaillants espéraient trouver beaucoup d'or dans la ville de Saint-Thomas, mais leurs espérances furent déçues, ils n'y trouvèrent que deux lingots de ce métal. Les soldats anglais, désappointés, commencèrent alors à murmurer, ce qui força Keymis à rejoindre Raleigh. Celui-ci, qui venait de perdre son fils et qui voyait également ses espérances de fortune déçues, traita durement le pauvre capitaine, et Keymis, en se retirant dans sa cabine, mit fin à son existence en se brûlant la cervelle. Alors la confusion régna à bord de la flotte. Le capitaine Whitney, qui avait engagé des sommes considérables dans cette expédition par la confiance que lui inspirait Raleigh, quitta la Trinité et revint avec son navire en Angleterre. D'autres défections suivirent celle de Whitney, et bientôt il ne resta plus au commandant que cinq vaisseaux. Raleigh se dirigea alors vers le nord de l'Amérique septentrionale et gagna Terre-Neuve; mais dans ce lieu une nouvelle sédition éclata à bord de ses vaisseaux. Les hommes qui les montaient étaient déterminés. Ils demandèrent à leur commandant de courir sur les galions espagnols, de les saisir à leur profit, et Raleigh le leur promit. On ne sait au juste si cette promesse fut remplie : au mois de juin 1618, Raleigh jetait l'ancre devant Plymouth.

Un triste sort attendait dans son pays le malheureux Raleigh. Gondomar, l'ambassadeur espagnol, qui avait reçu des nouvelles de ce qui s'était passé à Saint-Thomas, se présenta devant Jacques et lui demanda justice de ce qu'il appelait un acte de piraterie. L'Espagne avait d'anciens griefs contre Raleigh; on savait que c'était lui

qui avait massacré les Espagnols sur les côtes d'Irlande à l'époque où quelques navires de l'invincible Armada avaient fait naufrage sur cette île, et qu'il avait également fait périr une garnison espagnole sur la côte de la Guyane lors de son premier voyage en 1595. On n'avait point non plus oublié ses exploits avec Essex aux Açores et aux îles Canaries. Sur les instances de Gondomar, Jacques rendit une proclamation dans laquelle Raleigh était accusé d'avoir outrepassé les pouvoirs qui lui avaient été accordés par le roi. Quand les dispositions du roi vinrent à la connaissance de Raleigh, il eut un secret pressentiment du danger qu'il allait courir. Ses matelots l'engagèrent à fuir l'Angleterre; mais Raleigh ne tint aucun compte de leurs avis; il voulait, dit-il, épargner à ses amis les conséquences qu'ils pourraient avoir à subir par suite de son absence.

A son arrivée à Plymouth il fut arrêté et conduit dans une maison particulière près du port, où il resta près d'une semaine. A la nouvelle de cette arrestation, Buckingham écrivit une lettre pleine d'humilité à l'ambassadeur espagnol, dans laquelle il l'informait que le délinquant était en lieu de sûreté, et que tous ses navires étaient saisis. Raleigh essaya de se sauver en France, mais il ne réussit point dans ce projet. Arrivé à Londres, il fit de nouvelles tentatives d'évasion, mais elles n'eurent aucun succès. Alors il fut jeté dans la Tour, où il avait déjà passé un si grand nombre d'années, et il eut bientôt à subir de nombreux interrogatoires de la part de l'archevêque de Cantorbery, du chancelier Bacon, de sir Édouard Coke, son ancien ennemi, et de quelques autres membres du conseil privé qui faisaient partie de la commission que l'on avait nommée pour instruire son procès. Raleigh était accusé d'avoir frauduleusement prétendu que son expédition était destinée à découvrir une mine, tandis qu'il n'avait songé, en la formant, qu'à recouvrer sa liberté et à se livrer à la piraterie; d'avoir cherché à allumer la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne; d'avoir abandonné les équipages de ses navires, et de les avoir exposés sans nécessité aux plus grands dangers; d'avoir parlé d'une manière irrévérencieuse de la personne du roi et d'avoir cherché à l'abuser par une folie simulée. Sir Walter avait en effet simulé la folie dans le trajet de Plymouth à la Tour; et personne, dit-on, ne joua mieux un rôle de ce genre pour sauver sa vie. Raleigh repoussa avec fermeté les charges portées contre lui; aussi les commissaires, voyant qu'ils ne gagnaient rien à prolonger l'interrogatoire, résolurent de placer auprès de leur prisonnier un espion, afin d'obtenir des preuves qui leur permissent de motiver une accusation capitale. En conséquence, un nommé Thomas Wilson, qui occupait de hautes fonctions dans le gouvernement, fut placé auprès de Raleigh? On prétend que celui-ci déclara à Wilson que s'il avait rencontré des galions dans sa route il s'en serait emparé. « Comment, lui aurait dit Thomas Wilson, vous auriez consenti à être pirate? — On n'appelle point pirates ceux qui volent des millions, aurait répondu Raleigh : on n'appelle pirates que les petits voleurs. » Ce seraient tous les aveux qu'aurait obtenus Thomas Wilson du prisonnier.

Mais Raleigh était encore sous le poids de l'ancienne accusation capitale qui l'avait retenu si longtemps prisonnier à la Tour. On ne lui avait donné en quelque sorte qu'un sauf-conduit en l'élargissant pour aller faire son expédition. Bacon, Coke et les autres commissaires, reconnaissant l'insuffisance des charges portées contre Raleigh, se décidèrent à faire revivre contre lui l'ancienne sentence qui le condamnait à mort. En conséquence, un ordre revêtu du sceau privé fut envoyé aux juges de la cour du banc du roi pour leur signifier qu'ils eussent à mettre à exécution l'ancienne sentence. Les juges furent frappés de la nouveauté et de l'injustice de cet ordre, et après s'être consultés, ils déclarè-

rent que l'ordre qu'ils avaient reçu ne suffisait point après un laps de temps aussi long pour motiver l'exécution d'un homme sans qu'il fût lui-même entendu, et ils déclarèrent à l'unanimité que la procédure légale serait suivie à l'égard du prisonnier.

Le 28 octobre Raleigh, qui alors était réellement malade, reçut l'ordre de se préparer le même jour à comparaître devant la cour du banc du roi à Westminster. A l'ouverture des débats Sir Henri Yelverton, avocat général, s'adressa ainsi à la cour : « Milords, Sir Walter Raleigh, qui est en ce moment devant vous, a été condamné, il y a quinze ans, à Winchester, à la peine des traîtres, mais Sa Majesté, dans sa grâce miséricordieuse, a suspendu jusqu'à ce jour son exécution. Aujourd'hui justice doit avoir son cours. Sir Walter Raleigh a été homme d'État, et sous plus d'un rapport il est digne de votre pitié. Ses grands talents l'ont fait admirer du monde entier; mais les hommes les plus haut placés doivent tomber lorsque leur présence est un sujet de troubles pour la société dans laquelle ils vivent. En conséquence, la volonté du roi est que l'exécution du premier jugement ait son cours, et je viens maintenant solliciter de vos seigneuries l'ordre nécessaire pour cette exécution. » Le greffier, selon l'usage, demanda ensuite à Raleigh s'il avait quelque chose à objecter contre l'exécution du jugement. « Milords, s'écria Raleigh, je ne pense pas que le jugement qui a été prononcé contre moi il y a si longtemps doive avoir aujourd'hui son cours, car depuis, Sa Majesté m'a accordé une commission pour aller en deçà des mers, et j'ai eu le droit de vie et de mort sur mes semblables. En vertu de cette commission, j'ai quitté le royaume et j'ai entrepris un voyage dans le but d'honorer mon souverain et d'enrichir ce royaume. Mais cette entreprise, malgré mes efforts, n'a point eu de succès; j'ajouterai qu'elle a été fatale à moi plus qu'à tout autre, car j'y ai perdu mon fils et j'y ai compromis ma fortune et celle de mes amis. » Le grand juge interrompit Raleigh pour lui dire qu'il n'était pas question de ce voyage, mais bien de la sentence de mort qui avait autrefois été rendue contre lui. « Dans ce cas, reprit Raleigh, je remets mon sort à la merci du roi, et Dieu veuille que Sa Majesté ait compassion de moi! » Le grand juge lui dit que son procès avait été fait d'une manière régulière à Winchester; que pendant quinze ans il avait été mort aux yeux de la loi, qu'à chaque moment il devait s'attendre au sort qui lui arrivait aujourd'hui, et qui n'avait été différé que par un effet de la bonté du roi; puis il fit une courte prière à Dieu, et termina par ces mots terribles : « L'exécution est accordée!!! » Raleigh demanda un sursis qui lui permît de mettre ordre à ses affaires. « En vous le demandant, dit-il, mon intention n'est pas de prolonger ma vie d'une minute, car maintenant je suis vieux et malade, et avec la certitude où je suis que je dois mourir, la vie n'est plus pour moi qu'un fardeau. » Jacques eut la barbarie de refuser ce sursis.

Raleigh fut aussitôt conduit à Gatehouse dans Westminster, et le soir il y reçut la visite de sa femme. L'entrevue fut douloureuse; au moment de se séparer lady Raleigh dit à son mari qu'elle avait obtenu la grâce d'avoir son corps. « C'est très-bien, lui dit Raleigh en souriant, que vous puissiez disposer de mon corps après ma mort, vous qui n'en avez pas souvent disposé pendant que j'étais vivant. » Le 29 octobre au matin, le docteur Tounson, doyen de Westminster, vint administrer les consolations de la religion au condamné. Raleigh reçut le sacrement de la communion avec beaucoup de ferveur, et dit qu'il pardonnait à tous ses ennemis. Il déjeuna avec appétit, fuma une pipe de tabac comme à son ordinaire, et but un verre d'eau-de-vie. La sentence prononcée contre lui était celle des traîtres, c'est-à-dire, qu'il devait être pendu et écartelé, mais le roi commua cette peine en celle de la

décapitation. A huit heures du matin, il fut conduit à l'échafaud, qui avait été construit dans la cour du vieux palais à Westminster. Une foule immense dans laquelle on voyait des lords, des courtisans et des dames de la plus haute qualité, étaient réunie dans ce lieu. Les shérifs et leur lugubre cortége eurent peine à se faire jour jusqu'à l'échafaud. Raleigh y monta d'un pas assuré et salua les spectateurs avec une certaine gaîté; puis ayant aperçu à une fenêtre les lords Arundel, Northampton et Doncastre, il dit qu'il élèverait la voix pour qu'ils pussent l'entendre parler. « C'est inutile, s'écria lord Arundel, nous allons descendre et nous placer au pied de l'échafaud. » Raleigh prit aussitôt la parole. Il remercia Dieu de lui avoir permis de mourir en plein jour et non dans la Tour où il avait gémi prisonnier tant d'années; il parla de son voyage à la Guyane et dit qu'il avait entrepris ce voyage dans le seul but d'y chercher de l'or.

Raleigh se défendit ensuite de l'accusation portée contre lui, et termina son discours par des paroles touchantes à l'égard de la mort du malheureux Essex, acte qui, dit-il, lui avait fait perdre l'amour de la nation. « Le cœur me saigne, s'écria-t-il, d'apprendre que de pareilles imputations planent sur moi. On dit que j'ai été l'auteur de la mort du comte d'Essex; que je me suis mis à une fenêtre en face de lui lors de son exécution, et que j'ai laissé échapper des bouffées de tabac en signe de mépris. Je prends Dieu à témoin que je n'ai pas trempé les mains dans le sang du noble comte, et que je n'ai point été un de ceux qui ont provoqué sa condamnation. J'ai versé des larmes sur sa mort, et Dieu en présence duquel je vais me trouver dans quelques instants, est témoin que milord d'Essex n'a point aperçu ma figure dans ses derniers moments; car j'étais alors dans la salle d'armes de la Tour et placé de manière à le voir sans être vu par lui. J'ai vivement déploré son infortune, quoique j'avoue que j'appartinsse à une faction qui lui était hostile, et que j'aie aidé moi-même à le renverser. J'aimais le comte à cause de ses talents et de ses qualités. Je savais bien que lorsqu'il ne serait plus, mes intérêts en souffriraient. En effet, ceux qui me voulaient du bien m'ont haï aussitôt, et ceux qui m'avaient excité contre lui se sont ensuite tournés contre moi et sont devenus mes plus cruels ennemis. J'ai souvent regretté depuis de n'avoir pas été plus près de lui, lorsqu'il est mort, car j'ai appris plus tard qu'il m'a demandé à ses derniers instants pour se réconcilier avec moi. » Ce discours terminé, le doyen de Wesminster lui demanda dans quelle religion il avait l'intention de mourir. « Dans la religion qui est professée par l'église d'Angleterre, » lui répondit Raleigh. Comme il faisait froid et que Raleigh se disposait à faire ses prières, le shérif lui dit de descendre de l'échafaud pour se réchauffer auprès d'un feu qu'on y avait allumé. « Non, monsieur le shérif, dit Raleigh; dépêchons-nous, car si nous attendions un quart d'heure de plus, je serais pris par mes frissons (maladie que Raleigh avait contractée dans son séjour en prison et dans ses voyages), et mes ennemis ne manqueraient pas de dire que j'ai tremblé de peur. » Il fit sa prière et, se levant, il dit : « Je suis prêt à me présenter devant Dieu. » Il prit ensuite congé des lords et des gentilshommes qui étaient venus assister à son exécution. Il paraissait vivement inquiet de la réputation qui allait lui survivre, et en disant adieu au comte d'Arundel, il le pria d'engager le roi à ne point souffrir que des écrits diffamatoires lissent tache à sa mémoire. Il pesa la hache, en regarda le tranchant et dit ensuite avec un sourire : « C'est une médecine amère, mais elle guérit de tous les maux. » Il posa ensuite son cou sur le billot fatal, et voyant que le bourreau hésitait, il lui dit : « Que crains-tu donc? frappe. » Le bourreau obéit; et deux coups de hache séparèrent la tête du corps.

Ainsi mourut un des hommes les plus remarquables du règne de Jacques 1er et de celui d'Élisabeth. L'histoire ne saurait reprocher avec trop de sévérité à la mémoire de Jacques un pareil acte. Les talents supérieurs de Raleigh, ses services passés, la gloire qu'il répandit sur les armes anglaises, et ce qu'il dut souffrir durant treize années de captivité dans la Tour, auraient dû plaider pour lui, alors même qu'il eût été coupable. Jacques ne tint pourtant aucun compte de tant de services et de qualités; pressé par la peur et cédant aux obsessions d'une cour étrangère qui ne pouvait manquer d'être hostile à un homme du caractère de Raleigh, il sacrifia par une lâche complaisance un sujet distingué, un soldat plein de bravoure, dont les talents militaires avaient été utiles au pays et qui ne pouvaient manquer de lui être utiles à lui-même.

En effet, cette perte dut lui être sensible lorsque, malgré lui, Jacques se trouva engagé dans une guerre avec l'Autriche. Quel autre de ses généraux avait alors le génie et la bravoure de Raleigh? Frédéric, gendre du roi, venait d'accepter la couronne de Bohême et avait été sacré à Prague le 4 novembre 1619. Cette contrée toute protestante s'était déclarée contre la maison d'Autriche et contre la confédération des catholiques. Ce fut le commencement de cette guerre qui est appelée dans l'histoire *la guerre de trente ans*. L'élévation de Frédéric obtint une grande popularité en Angleterre, et le cri de guerre y retentit de même qu'en Écosse, lorsqu'on apprit que d'immenses préparatifs étaient faits par les puissances catholiques pour chasser le gendre du roi, non-seulement de la Bohême, mais encore de ses possessions héréditaires. Cependant Jacques hésitait encore. Assister les Bohémiens contre l'empereur d'Autriche, leur souverain légitime, c'était faire un acte évidemment contraire à sa politique et aux opinions qu'il avait professées jusqu'alors. De plus, il perdait la perspective d'unir son fils à l'infante espagnole, et le riche douaire qu'elle devait apporter à son fils; car la cour d'Espagne, comme faisant partie de la grande famille catholique, ne pouvait manquer d'être irritée d'une détermination contraire à ses intérêts. Enfin, il n'avait point d'argent dans ses coffres, et ses arsenaux étaient vides. D'un autre côté, pouvait-il abandonner son gendre, le voir chasser lui et sa fille, de leurs domaines, sans venir à leur secours, et être témoin de l'agrandissement des puissances catholiques, lui qui était roi d'un État protestant? Il essaya d'abord de tourner la difficulté de sa position par des lenteurs; il envoya des ambassadeurs à Bruxelles et à Madrid pour négocier. Mais ces négociations furent inutiles; l'indignation était au comble dans son royaume, il fallait agir. Jacques leva donc une petite armée de quatre mille volontaires, dont il donna le commandement aux comtes d'Oxford et d'Essex et à sir Horatio Vere. L'armée passa par la Hollande et gagna le Rhin pour entrer dans le Palatinat; mais elle n'était point assez forte pour rendre de grands services; elle arriva trop tard; et comme Jacques avait épuisé ses ressources et son crédit, il fallut de nouveau songer à convoquer le parlement.

Ce parlement s'assembla le 30 janvier 1621. Jacques ouvrit la session par un discours dans lequel il prodigua les promesses et s'engagea à administrer à l'avenir le royaume d'une manière profitable aux intérêts de tous. Il demandait des subsides considérables pour faire la guerre dans le Palatinat, contrée, disait-il, qu'il était décidée à conserver pour son gendre. Les communes, avant d'accorder les subsides demandés engagèrent le roi à user de plus de sévérité à l'égard des papistes, sur lesquels elles faisaient retomber les événements qui venaient d'avoir lieu en Bohême. Elles demandèrent ensuite qu'on leur donnât satisfaction pour l'emprisonnement de quatre de leurs membres à la fin du dernier parlement. Jacques promit d'une manière générale de faire

droit à ces diverses demandes, et le 15 février le parlement lui vota des subsides. A cette occasion Jacques dit aux communes que ces subsides lui étaient agréables, et que, bien qu'ils fussent peu considérables, il les préférait à des millions, parce qu'ils lui avaient été accordés librement, et il promit d'exercer de nouvelles rigueurs contre le papisme, et de respecter la liberté de discussion dans le parlement.

Les communes, qui sentaient leur puissance, commencèrent alors à faire la guerre aux possesseurs de monopoles. Ceux-ci pressuraient le peuple et partageaient ses dépouilles avec le gouvernement ou avec ses courtisans. Sir Giles Mompesson et sir Francis Mitchell, son associé, furent attaqués les premiers. Mompesson se voyant abandonné par la cour, quitta le royaume, et Mitchell fut condamné à être dégradé du titre de chevalier et à être envoyé à la Tour. Sur les instances des communes, la chambre des lords se joignit à ces investigations, et ceux de ses membres qui avaient trempé dans ces actes de corruption durent trembler pour eux-mêmes.

Bacon ne pouvait échapper aux communes : le grand chancelier fut accusé de s'être laissé corrompre dans ses hautes fonctions, et un acte d'accusation en règle fut dirigé contre lui. Jacques n'avait jamais eu une grande affection pour Bacon; aussi cet homme extraordinaire, eût-il été innocent comme il était coupable, Jacques l'aurait abandonné aux ressentiments de ses ennemis. Le roi ayant dit aux communes de procéder sans crainte contre son chancelier, celles-ci le chargèrent devant la chambre des lords de vingt-deux actes particuliers de corruption. Bacon, qui avait la conscience de ses fautes et la certitude que la cour avait juré sa perte, sentit son courage l'abandonner. Il se mit au lit, écrivit aux lords une lettre touchante et leur demanda un délai pour qu'il pût réparer sa santé et préparer sa défense. Le 27 mars, les chambres s'ajournèrent au 17 avril. Dans l'intervalle le chancelier obtint une audience du roi. Le 24 avril, une semaine après la réunion du parlement, Bacon envoya à la chambre des lords sa soumission et une confession de ses fautes « Ce pauvre gentilhomme, dit sir Arthur Wilson, est tombé si bas, qu'on n'a plus même pour lui le sentiment de la pitié. Son langage, qui faisait la gloire de son époque, tant il était éloquent, ressemble maintenant à une harpe sans cordes suspendue aux branches d'un saule pleureur. C'est vraiment pitié de le voir se jeter aux pieds de ses juges avant d'être condamné. » Rien de plus humble, en effet, que l'acte de soumission de Bacon. Il citait une anecdote tirée de Tite-Live, pour montrer que l'interrogatoire à l'égard des hommes placés dans des postes éminents avait le même effet que les condamnations qui pouvaient être prononcées contre eux. « Je désire humblement, disait-il, que Sa Majesté reprenne les sceaux; ce sera une grande punition pour moi. » Mais il espérait que les pairs intercéderaient pour lui auprès du roi. « Ce roi d'une clémence incomparable, disait Bacon, dont le cœur est rempli de sagesse et de bonté; ce prince qui n'a point eu son pareil depuis trois cents ans; ce prince qui mérite d'être signalé parmi les hommes pour ses actes de justice et de miséricorde, aura pitié de moi. Et vous, révérends prélats, continuait-il, vous nobles seigneurs (la compassion a toujours existé dans un sang noble), vous qui êtes les serviteurs de celui qui ne brise point le faible roseau, vous occupez une place trop éminente pour n'être point sensibles aux changements qui surviennent dans la condition humaine, et ne point comprendre combien il est malheureux pour un homme de tomber d'une place élevée. La corruption et la subornation sont les vices de l'époque, et, croyez-moi, toute réforme trop hâtive serait suivie de dangers. » Bacon rappelait aussi aux lords les sentiments d'affection qu'ils lui avaient

manifestés comme membre de leur propre corps, et terminait ainsi : « Je demande à vos seigneuries que ma soumission présente soit ma sentence ; que la perte des sceaux soit ma punition, et que vos seigneuries me recommandent à la miséricorde de Sa Majesté pour qu'elle me pardonne tout ce qui s'est passé. Que l'esprit de Dieu soit avec vous ! »

Mais cet acte, quelque humble qu'il fût, ne satisfit point les lords ; toutefois ils dispensèrent Bacon de paraître en criminel à leur barre ; mais ils exigèrent qu'il fît une confession distincte pour chacune des charges portées contre lui. Bacon signa alors une confession particulière pour chacune des charges séparément, et la chambre des lords lui ayant envoyé une députation pour savoir si cette confession était l'effet spontané de sa volonté, il répondit les larmes aux yeux : « Ce document est de moi, c'est ma main qui l'a écrit, c'est ma conscience qui l'a dicté. Oh ! milords, épargnez un roseau brisé par la tempête. »

La chambre des lords informa aussitôt celle des communes qu'elle était prête à prononcer la sentence contre le lord chancelier ; elle invitait les communes à se rendre à sa barre et à demander jugement. La chambre des communes se rendit à l'invitation avec son speaker. Alors le grand juge, qui remplissait les fonctions de speaker dans la chambre haute, déclara que les lords, après avoir examiné les charges présentées par les communes contre le lord Verulam, vicomte de Saint-Alban, l'avaient trouvé coupable et le condamnaient à payer au trésor une amende de 40,000 l. s. (un million) et à être emprisonné à la Tour pour y rester durant le bon plaisir du roi ; qu'ils le déclaraient incapable d'occuper des fonctions publiques, de siéger dans le parlement, et lui défendaient d'approcher la cour d'une distance d'au moins douze milles. Bacon n'avait point quarante mille livres sterling, car ses dépenses s'étaient constamment accrues avec ses revenus. Mais Jacques lui fit remise de cette amende, et après qu'il eût resté, pour la forme, deux jours prisonniers dans la Tour, il lui fit grâce de la prison.

Bacon se retira aussitôt dans sa résidence de Gorhambury, séjour enchanteur qui était situé près de l'ancienne ville de Saint-Alban, et où il écrivit son histoire de Henri VII et quelques autres ouvrages remarquables. Malgré ses fautes passées, il aurait pu vivre respecté dans cette demeure, s'il se fût borné à consacrer son temps aux travaux qui ont honoré son nom ; car il comptait à la cour, à la ville, et même dans le sein de la chambre des communes, qui avait provoqué sa condamnation, de nombreux et de chauds admirateurs de son talent. Mais son avidité, son amour pour les places et les honneurs lui firent faire de nouvelles bassesses. Il écrivit au roi les lettres les plus humiliantes pour lui demander une pension et sa réintégration au pouvoir. Puis, voyant qu'il n'était point écouté, il écrivit au prince Charles une lettre dans laquelle il lui disait que son père ayant été son créateur, il espérait que le fils serait son rédempteur.

Après cette victoire, les communes tournèrent leur attention sur les catholiques, qui leur devenaient de plus en plus odieux. Il y avait un detenu à la flotte pour dettes nommé Édouard Floyde, catholique d'une bonne famille. Floyde s'était réjoui, disait-on, des succès des catholiques contre les armes du nouveau roi de Bohême. Il avait dit que la ville de Prague avait été prise, et que Palgrave et sa bonne femme (c'est le sobriquet que les ennemis du gouvernement donnaient au prince Palatin et à Élisabeth) avaient été obligés de tourner les talons et de s'enfuir en toute hâte pour n'être point pris. Les communes furent courroucées de ces paroles, et dans leur colère elles condamnèrent Floyde à payer une amende de mille livres sterling, à être mis au pilori dans trois villes différentes, à être conduit dans chacune de ces villes sur un cheval

sans selle et le visage tourné du côté de la queue. Jacques envoya aussitôt un message à la chambre des communes; il la remerciait du zèle qu'elle avait montré à son égard, et lui faisait quelques représentations au sujet de la condamnation qu'elle avait prononcée. Jacques demandait aux communes d'examiner de nouveau si elles avaient réellement le droit de condamner une personne étrangère à leur chambre et qui n'avait commis aucune offense contre la chambre ou contre l'un de ses membres. Le roi disait, en outre, que le pouvoir judiciaire du parlement n'appartenait pas seulement aux communes, et il les engageait ensuite à considérer s'il ne convenait pas mieux de laissser l'affaire de Floyde dans les mains du souverain. Les communes avaient évidemment outre-passé leur pouvoir; cependant cette chambre persista dans son premier vote. La chambre des lords ayant demandé une conférence avec elle et ayant revendiqué le droit de participation dans la juridiction que les communes s'arrogeaient si exclusivement, celles-ci consentirent à la proposition. Mais le malheureux Floyde n'y gagna rien, car la chambre des lords ne voulait, dans cette circonstance, que faire établir ses priviléges. Pour conserver la bonne harmonie avec les communes, elle augmenta même la sévérité de la sentence. Au lieu de mille livres sterling, Floyde fut condamné à en payer cinq mille; au pilori elle ajouta la peine du fouet; Floyde fut en outre condamné à la dégradation de son rang de gentilhomme et à être mis en prison à Newgate pour la vie. Le prince Charles intervint en faveur du prisonnier et obtint la remise du fouet; mais ce fut la seule grâce accordée à Floyde, le reste de la sentence fut exécuté. Quelque temps après, Jacques, qui voyait les communes peu disposées à lui accorder des subsides, prorogea le parlement (au mois de novembre).

85. — État des affaires dans le Palatinat. — Convocation du parlement. — Attitude menaçante des communes. — Prorogation. — Projet d'union entre Charles et l'infante espagnole. — Irritation des esprits au sujet de ce mariage. — Avortement de ce projet. — Nouveau projet de mariage avec une princesse française. — Mort de Jacques.

Cependant le Palatinat était sérieusement menacé. Au mois de novembre de l'année précédente (1620), les Impériaux et les Espagnols, commandés par le duc de Bavière et le fameux Tilly, avaient gagné une bataille décisive sur le prince palatin Frédéric, dans le voisinage de Prague. Fréderic avait été forcé de quitter cette ville, après avoir perdu son artillerie, ses bagages, ses étendards, son trésor, et il s'était retiré à Breslau avec sa femme et ses enfants. De Breslau il était allé à Berlin et de Berlin a la Haye en Hollande, laissant aux princes de la ligue protestante le soin de défendre ses domaines pendant son absence de la Bohême. Mais ces princes, jaloux les uns des autres, n'avaient point concerté de plan d'opération. D'un autre côté, les quatre mille Anglais qui avaient été envoyés à Frédéric ne suffisaient pas pour résister aux vainqueurs; aussi furent-ils obligés de se jeter dans Heidelberg et dans Franckendal. Jacques était encore sollicité de renforcer l'armée anglaise. Mais le roi, indépendamment de son amour pour la paix, n'avait point d'argent. Il voulut alors rétablir l'harmonie entre les puissances belligérantes par les voies de la diplomatie, science pour laquelle Jacques se croyait des talents du premier ordre. Il envoya, en conséquence, des instructions à ses agents du dehors.

Des embarras naissaient d'un autre côté : les pirates de l'Algérie attaquaient depuis plusieurs années les navires de toutes les nations, et un nombre considérable de navires anglais qui faisaient le commerce avec Smyrne et les côtes de la Méditerranée, avaient été pillés par eux. Quelquefois même les corsaires algériens étaient venus faire des prises jusque sur la côte d'Angleterre, et plusieurs d'entre eux avaient récemment fait

des descentes sur les côtes d'Irlande, où ils avaient enlevé un assez grand nombre d'habitants. Jacques aurait voulu que les puissances chrétiennes se réunissent pour détruire Alger, qui était le principal foyer de la piraterie; et l'Espagne, qui avait beaucoup souffert de ces déprédations, s'était déjà engagée à prendre une part active dans l'entreprise. Mais quand le moment d'agir fut arrivé, Jacques se trouva seul pour détruire les pirates algériens. Sir Robert Mansell partit pour l'Algérie, mais avec des forces insuffisantes. Il arriva devant Alger et brûla plusieurs navires et des galères, mais les Algériens l'attaquant aussitôt, le forcèrent à se retirer. Mansell ne renouvela pas l'attaque, et les Algériens recouvrèrent tous leurs navires, à l'exception de deux qui avaient été brûlés. Les pirates tournèrent alors toute leur fureur contre les navires naviguant sous le pavillon de Jacques, et dans le cours de quelques mois ils prirent trente-cinq navires anglais dont ils vendirent les équipages comme esclaves.

Sur ces entrefaites, le parlement, qui avait été prorogé au mois de novembre, s'assembla. Le roi, qui n'avait pas le désir de se trouver en présence de cette assemblée, feignit une maladie et resta à Royston. Mais par ses ordres, lord Digby eut une conférence avec les deux chambres. Lord Digby exposa qu'il était impossible de songer à recouvrer le Palatinat, si l'on n'y envoyait pas une armée anglaise; il fallait de l'argent. Lord Cranfield, premier lord de la trésorerie, dit aux communes que pour maintenir dans cette contrée une force suffisante pendant un an, 900,000 livres sterling (22,500,000 francs) étaient nécessaires.

Les communes ne voulurent accorder que 70,000 livres st. (1,750, 000). Cette chambre continuait à manifester les dispositions les plus hostiles envers la couronne. Car, depuis son ajournement, la couronne s'était rendue coupable des actes les plus arbitraires. Ainsi les comtes d'Oxford et de Southampton, Sutcliff, doyen d'Exeter, Brise, prédicateur puritain, sir Christophe Neville, sir Edwin Sandys, l'un des membres les plus hardis de la chambre des communes, et Selden, avaient tous été arrêtés. Coke, dont la vigueur patriotique semblait augmenter avec l'âge, avait lui-même été soumis à des persécutions de la part de la cour, pour de prétendues offenses commises dans ses fonctions de juge. Les communes crurent que ces mesures de sévérité avaient été provoquées par les manifestations de libéralisme qu'avaient faites ces personnes, et elles envoyèrent deux de leurs membres à sir Edwin Sandys, qui était alors retenu au lit par une maladie, afin de s'enquérir des causes de son arrestation. Dans le même temps Coke proposait aux communes une motion pour arrêter les progrès du papisme, et pour signaler à l'attention de la chambre les dispositions de la cour pour marier le prince de Galles à une princesse catholique. Ces mesures irritèrent vivement Jacques, qui écrivit une lettre hautaine à sir Thomas Richardson, orateur de la chambre des communes. Jacques se plaignait de ce qu'il appelait un empiétement sur ses prérogatives, et déclarait, à l'égard de sir Edwin Sandys, qu'il était maître de punir un de ses sujets comme il l'entendait. Les communes répondirent d'une manière respectueuse mais ferme, que les droits qui leur étaient contestés leur appartenaient, et qu'elles voulaient maintenir la liberté de la parole dont elles avaient hérité de leurs ancêtres. Jacques prit la plume une seconde fois; il disait que ses prérogatives émanaient également de ses pères et de lui-même, et que la chambre des communes devait se renfermer dans le cercle de ses devoirs.

Le 18 décembre 1621, jour mémorable dans les annales constitutionnelles du royaume, la chambre des communes rédigea la protestation suivante: « Les communes, réunies en ce moment en parlement, déclarent, au sujet des libertés, franchises, priviléges

et juridiction du parlement, que ces libertés, franchises, privilèges et juridiction sont des droits anciens et incontestables acquis par droit de naissance et d'héritage aux sujets du royaume; que les affaires difficiles et urgentes concernant le roi, l'État, la défense du royaume et celle de l'église d'Angleterre; que la fabrication et le maintien des lois; que le redressement des griefs et l'exposition des actes coupables qui se commettent chaque jour dans ce royaume, sont des matières dont la discussion appartient au parlement; qu'à l'égard de la direction à donner à ces affaires et à la manière dont elles doivent être entreprises, chaque membre de la chambre a et doit avoir son franc parler; que les communes réunies en parlement ont également la liberté de traiter de ces affaires comme elles l'entendent et au mieux de leur jugement; que les membres de ladite chambre ne peuvent être accusés, emprisonnés ou molestés que par la volonté de ladite chambre au sujet des actes ou paroles qu'ils auraient pu commettre ou prononcer dans le parlement; que dans le cas où il serait procédé différemment contre un membre de la chambre, il en serait immédiatement donné avis au roi par les communes pour qu'il n'agît point contrairement aux présentes dispositions. »

Cette protestation fut votée après des débats vifs et prolongés, et les communes l'enregistrèrent sur leur journal. Jacques la regarda comme un outrage; oubliant qu'il avait fait courir le bruit qu'il était malade, il se rendit immédiatement à Londres, et, la colère à la bouche, il prorogea le parlement, ordonna au greffier de la chambre des communes de lui apporter le journal, effaça de sa main la fameuse protestation, en présence des juges du royaume et des membres de son conseil. Quelques jours après, il prononça la dissolution du parlement, et donnant cours à sa colère, il envoya Coke et sir Robert Phillips à la Tour; Selden, Pym et Mallery dans d'autres prisons. D'autres membres des communes furent exilés en Irlande.

Cependant (1622 et 1623), les affaires du Palatinat devenaient plus graves de jour en jour. Le roi de Danemark n'était plus disposé à soutenir Frédéric, et les Hollandais, qui l'avaient vivement pressé d'accepter la couronne de Bohême, avaient trop à s'occuper de leurs propres affaires pour songer à lui. Les Français, à cause de leur ancienne jalousie contre la maison d'Autriche, auraient peut-être été disposés à faire une démonstration en faveur de Frédéric; mais la cour de France était alors agitée par mille intrigues, et cette contrée était en outre désolée par des guerres civiles et religieuses. Le comte Mansfeldt et le prince Christian de Brunswick, qui commandaient pour Frédéric, avaient en outre déserté sa cause, et après avoir évacué le Palatinat, où ils avaient fait la guerre plutôt pour leur propre compte que pour le sien, ils avaient pris service avec les Hollandais. De son côté Jacques, ne sachant plus comment payer les troupes, et désireux de faire un acte agréable au roi d'Espagne, avait livré Franckendal aux Espagnols sur la promesse qui lui avait été faite que cette ville lui serait rendue si la paix n'était pas conclue sous dix-huit mois. L'Empereur avait enfin donné une grande partie du Palatinat au duc de Bavière. Alors Frédéric, n'ayant plus de royaume, plus de provinces, s'était retiré à la Haye avec sa famille, où il recevait une pension des Hollandais.

Toutefois Jacques, qui espérait encore rétablir les affaires de son gendre, négociait alors un traité de mariage avec l'Espagne; car il pensait que si ce mariage arrivait à bonne fin, le traité serait suivi de l'entière restitution du Palatinat à Frédéric. Les dispositions de la cour d'Espagne à l'égard de ce mariage étaient des plus favorables. Ainsi le comte de Bristol, envoyé en ambassade à la cour de Madrid, venait d'écrire à Jacques que Philippe IV, frère de la jeune fiancée destinée à son fils, le pressait

de conclure. Cependant le consentement de Philippe n'était que conditionnel, car il ne voulait accorder sa sœur à un protestant qu'autant qu'il obtiendrait une dispense du pape et que l'épouse de Charles aurait la faculté de suivre sa religion en Angleterre. Jacques, impatient des délais qui pouvaient entraver cette affaire, envoya immédiatement à Rome un agent pour obtenir la dispense.

Une pareille union ne pouvait qu'être odieuse à la majorité de la nation par l'aversion qu'elle portait aux catholiques; aussi toutes les négociations de Charles à l'égard de ce mariage s'étaient faites sans bruit. Cependant les puritains commencèrent à s'effrayer de certaines mesures qui étaient tout à fait en opposition avec la sévérité rigoureuse que Jacques avait exercée jusqu'alors contre les catholiques. En effet, Jacques, pour se rendre favorable la cour de Rome, venait d'amnistier tous les catholiques anglais qui avaient été emprisonnés pour avoir refusé de se conformer au culte établi.

Malgré ces dispositions d'une nature hostile, Jacques signa le contrat. Le roi d'Angleterre promettait de ne plus exercer de persécutions contre les catholiques anglais, et leur permettait de célébrer la messe dans leur propre maison comme bon leur semblerait. De son côté, le roi d'Espagne s'engageait à donner à sa sœur une dot de deux millions de ducats, et à faire célébrer les noces à Madrid, où le prince de Galles devait être représenté. Le prince Charles, que conseillait Buckingham, voulut aller lui-même à Madrid. Buckingham avait ses motifs; il désirait accompagner le prince dans cette capitale, car il craignait que le comte de Bristol, ambassadeur à la cour de Madrid, n'acquît une grande influence sur l'esprit de l'infante espagnole, si ce seigneur venait à conclure lui seul ce mariage. Jacques craignait les clameurs qu'allait faire naître un pareil voyage et savait qu'il s'exposait beaucoup en faisant une pareille concession; il refusa d'abord, mais, vivement pressé par les instances de son fils et de son favori, il consentit enfin à ce qu'ils demandaient, à la seule condition que les deux voyageurs conserveraient l'incognito pendant la route.

Le 7 février 1623, les deux chevaliers errants prirent congé du roi et partirent aussitôt; le prince, sous le nom de John Smith, et le marquis de Buckingham, sous celui de Thomas Smith. Leur passage en France causa une certaine sensation, car le gouvernement de ce pays ne voyait pas avec plaisir une alliance matrimoniale entre l'Angleterre et l'Espagne, et il craignait que le prince, en voyageant secrètement, n'eût des communications dangereuses avec les huguenots. De son côté, le prince ne prenait pas de grandes précautions pour conserver l'incognito. Il alla secrètement à la cour et y vit la princesse Henriette-Marie, qui devint sa femme et qui, dit-on, fit sur son cœur une vive impression. De Paris les deux voyageurs se rendirent à Bayonne, où ils furent arrêtés; ils craignirent quelques instants de ne pouvoir continuer leur route; mais il leur fut bientôt permis de quitter la ville. Ils entrèrent alors en Espagne et arrivèrent sains et saufs à Madrid.

Jacques, en exigeant que les voyageurs gardassent l'incognito, avait eu pour objet de cacher aux puritains le mariage projeté, dans la crainte de quelque manifestation de leur part. Mais Charles et son compagnon de voyage, à leur arrivée à Madrid, descendirent à l'hôtel du comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à la cour d'Espagne, et envoyèrent annoncer leur présence à Gondomar, qui était de retour de son ambassade à Londres. Le jour suivant, Charles eut une audience du roi, de la reine, de l'infante, de don Carlos, des grands du royaume et des ministres et ambassadeurs étrangers. Cette audience était censément secrète; mais Charles cessa, au bout de peu de temps, d'observer les précautions que lui avait recommandées son père. Le prince de Galles

devint aussitôt de la part de la cour d'Espagne l'objet de la plus grande courtoisie et des plus grands honneurs. Alors Jacques, reconnaissant l'inutilité du secret qu'il avait voulu garder, envoya en toute hâte le comte de Carlisle à la cour de France pour y excuser l'incognito de son fils, et expédia de la même manière une troupe de courtisans à la cour d'Espagne, afin d'y former un cortége splendide à son fils.

L'infante dona Marie était alors dans la fleur de l'âge. Son amabilité la rendait charmante. Elle avait un teint flamand plutôt qu'espagnol, de beaux cheveux, une grande fraîcheur. Les assiduités du prince lui étaient agréables. Au Prado, dans une promenade en voiture avec le roi, elle s'était attaché un ruban bleu au bras pour se faire remarquer du prince. Charles paraissait enchanté. La chasse et les parties de plaisir se succédaient en son honneur à la Casa de Campo. Le dimanche qui suivit l'arrivée du prince il fut conduit au monastère royal de St.-Jérôme, où les rois d'Espagne ont coutume de se rendre avant d'être couronnés, et Philippe et ses deux frères, accompagnés des huit ministres et de la fleur de la jeunesse espagnole, vinrent l'y chercher pour le ramener en triomphe à Madrid. Charles était à cheval à la droite du roi. Il traversa la ville sous un dais magnifique, et fut conduit de cette manière au palais du roi, et Philippe l'accompagna lui-même dans la chambre à coucher qu'on lui avait préparée : c'était la chambre la plus magnifique et la plus somptueuse du palais. Charles vint ensuite faire sa visite à la famille royale. Quatre fauteuils d'égale grandeur furent placés sous un dais, et les nobles personnages y prirent place aussitôt pour causer entre eux. Ces fauteuils étaient occupés par le roi, la reine, l'infante et le prince de Galles. Charles ne savait pas l'espagnol et ses nobles interlocuteurs ne savaient point l'anglais; mais le comte de Bristol servit d'interprète aux augustes personnages, et la conversation, qui dura plus d'une demi-heure, fut des plus animées. Charles, à son retour dans sa chambre à coucher, y trouva des présents magnifiques que la reine lui avait envoyés. Les jours suivants se passèrent en combats de taureaux, en processions religieuses, en tournois, en chasses et en fêtes de toute espèce; pour honorer davantage encore son royal visiteur, la cour d'Espagne mit en liberté tous les prisonniers qui étaient dans les prisons de Madrid, et le roi lui promit que toutes les pétitions qui pendant un mois lui parviendraient par son intermédiaire, seraient accueillies favorablement.

Cependant des nuages commençaient à s'élever. Les courtisans de Charles se conduisaient d'une manière peu décente à la cour d'Espagne. Le roi Philippe avait beau s'évertuer pour contenter l'appétit de ces messieurs, les faisant même servir à table dans le palais par ses propres serviteurs, il ne réussissait point à les satisfaire. Les courtisans de Charles raillaient la cuisine espagnole, et lançaient des sarcasmes sur la religion des Espagnols, point sur lequel cette nation a toujours été fort chatouilleuse. Toutefois Charles paraissait très-amoureux; dans la violence de son amour, ou plutôt cédant aux suggestions de Philippe, il engagea son père à reconnaître la suprématie spirituelle du pape. Jacques répondit que si le pape était disposé à faire abandon de sa puissance suprême et usurpatrice sur les rois, il était disposé de son côté à reconnaître le pape comme le premier évêque, auquel tous les ecclésiastiques pouvaient faire appel en dernier ressort; « et c'est tout ce que ma conscience me permet d'accorder à cet égard, ajoutait Jacques; car je ne suis point un homme à changer de religion comme celui-là change de chemise qui s'est livré à l'exercice du jeu de la balle. » Mais tel était le désir que Jacques avait de voir s'accomplir le mariage de son fils, qu'il lui écrivit, peu de temps après, les lignes suivantes : « Nous vous donnons notre promesse royale que tous les engagements que

vous prendrez en notre nom seront fidèlement remplis. » Les catholiques anglais qui s'étaient refugiés sur le continent se réunirent alors autour du prince et de Buckingham, et chacun d'eux conçut l'espérance que le culte catholique serait bientôt rétabli en Angleterre.

La cour d'Espagne, qui recevait son impulsion de Grégoire XV, commença à devenir plus exigeante. Grégoire XV, écrivant à l'inquisiteur général d'Espagne à cet égard, l'engagea fortement à mettre à profit l'occasion qui se présentait et qu'il regardait comme envoyée du ciel dans l'intérêt du catholicisme. « Nous avons appris, disait le pape, que le prince de Galles, fils du roi de la Grande-Bretagne, est récemment arrivé à Madrid dans le but d'y contracter mariage avec une princesse catholique. Notre désir est que son séjour à la cour des rois auxquels la défense de l'autorité du pape et le soin de soutenir les intérêts de la religion ont procuré le nom si recherché de rois catholiques, ne soit pas perdu pour la religion. Nous adressons, en conséquence, des lettres apostoliques à Sa Majesté Catholique pour qu'elle ait à ramener par des moyens doux le prince à l'obéissance de l'église romaine, à laquelle les anciens rois de la Grande-Bretagne soumettaient leur couronne et leur sceptre. Pour obtenir cette victoire, qui promet à celui qui l'aura remportée des triomphes ineffables dans le séjour céleste, nous n'avons pas besoin d épuiser les trésors du roi, ni de lever des armées de soldats furieux. Il nous suffira de nous couvrir d'une armure de lumière dont la splendeur divine puisse seduire les yeux de ce prince, et enlever de son esprit toutes les erreurs religieuses qui y o t été semées. Pour la conduite de cette affaire, nous nous en rapportons à votre habileté, que nous connaissons depuis longtemps. Nous voulons donc que vous vous présentiez au roi d'Espagne comme conseiller catholique, et que vous employiez auprès de lui dans cette circonstance tous les moyens qui pourront être profitables à la Grande-Bretagne et à l'église de Rome. L'affaire est de la plus haute importance et n'a pas besoin de plus longues explications pour que vous en compreniez la portée. Quiconque enflammera l'esprit de ce jeune prince d'amour pour la religion catholique, commencera à lui ouvrir le royaume des cieux et à ramener la Grande-Bretagne dans le giron de notre sainte église. » A peu de jours de là, Grégoire adressa un lettre au prince Charles lui-même. Il l'exhortait à embrasser la religion de ses ancêtres, et lui disait qu'il espérait lui voir cette piété pour laquelle les rois d'Angleterre avaient été autrefois si célèbres. Charles répondit au saint-pere en lui disant qu'il regrettait profondément les divisions qui existaient dans l'église chrétienne et qu'il désirait vivement voir l'union se rétablir.

Malheureusement pour le mariage Grégoire XV mourut avant la réception de cette lettre. Alors Urbain VIII, son successeur, reprit la continuation de ces négociations. Il écrivit à Charles : « Nous avons levé nos mains au ciel et avons remercié le Père de toutes les miséricordes de ce qu'au commencement de notre règne un prince de la Grande-Bretagne ait fait acte d'une aussi grande soumission à l'égard du pape. »

Mais il fallait de nouvelles dispenses; celles que Grégoire avait accordées, et qui étaient déjà à Madrid dans les mains du légat, ne suffisaient plus. Car la cour d'Espagne venait de déclarer qu'il était nécessaire que le nouveau pape confirmât les dispenses accordées par Grégoire. Olivarès, ministre de Philippe, voulait, de son côté, insérer plusieurs clauses additionnelles dans le contrat de mariage. Ces clauses portaient que l'infante aurait une chapelle publique dans le palais; qu'elle choisirait elle-même les nourrices et les gouvernantes de ses enfants; que ses enfants seraient élevés par ses soins jusqu'à ce qu'ils eussent atteint au moins l'âge de dix ans; que, si ces enfants venaient à être catholiques, ils

ne seraient point exclus de la succession, et enfin que le roi d'Angleterre donnerait des garanties pour l'exécution de ces conditions.

Jacques ratifia toutes ces conditions. Quant aux garanties qu'on lui demandait, il n'avait pas autre chose à offrir que sa parole, et il la donna. Toutefois les lords du conseil jurèrent dans la chapelle royale de Westminster que les conditions stipulées dans le contrat de mariage de Charles seraient observées. Cependant les ambassadeurs espagnols auraient voulu que Jacques commençât d'abord par publier une proclamation qui défendît toutes persécutions contre les catholiques. Mais Jacques, craignant les conséquences d'une manifestation aussi publique, leur répondit qu'une proclamation n'était qu'une suspension de la loi, qui pouvait être annulée par une autre proclamation et qui ne liait point ses successeurs. Il leur offrit à la place de faire grâce à tous les catholiques qui avaient encouru quelques peines, et d'accorder à tous, sous son sceau privé, une dispense qui les affranchirait à l'avenir de tous les statuts, ordonnances et lois pénales, prononcés contre eux. Cette dispense fut en effet accordée, mais lorsqu'elle fut présentée au lord du sceau privé, celui-ci refusa d'apposer le sceau en disant qu'un pareil acte était dangereux et qu'il n'avait point eu de précédents. Alors les ambassadeurs d'Espagne écrivirent à leur cour que Jacques et son fils avaient promis beaucoup plus qu'ils ne pouvaient tenir, et qu'il était inutile d'espérer que le culte catholique serait toléré en Angleterre.

Cependant Jacques préparait déjà des bijoux et des joyaux pour en faire présent à sa bru, et se disposait à envoyer une petite flotte pour la ramener en Angleterre avec son fils. Les choses n'étaient point aussi avancées en Espagne. Olivarès et le nonce du pape trouvaient maintenant une foule de raisons à opposer à l'empressement amoureux du prince de Galles, et le pape n'avait point encore envoyé les nouvelles dispenses. D'un autre côté, Buckingham, que le roi avait fait duc depuis son départ, pour le mettre sur le même rang que les grands d'Espagne, s'était fait détester à la cour par sa légèreté, son penchant à la colère et ses débauches. Les libertés qu'il prenait avec le prince de Galles excitaient le plus grand étonnement. Buckingham donnait au prince les noms les plus plaisants, se promenait dans la chambre de Charles, à demi vêtu, et gardait son chapeau, tandis que le prince avait la tête découverte. On lui reprochait d'introduire parfois des filles de mauvaise vie dans le palais même, et il venait de se brouiller avec Olivarès, le favori de Philippe. Ces désordres faisaient réfléchir Philippe; il voyait pour sa sœur un avenir peu heureux si Buckingham continuait à jouir de la confiance et de l'amitié de Charles.

De son côté, Buckingham commençait à désirer vivement son retour : il avait appris par l'évêque Laud et d'autres amis que le parti de lord Bristol commençait à gagner du terrain à la cour; que certaines personnes s'étaient plaintes au roi, de son insolence et des abus de pouvoir qu'il avait commis; que le roi prêtait une oreille attentive à ces plaintes et qu'il y aurait enfin une révolution complète à la cour, s'il ne revenait immédiatement pour conduire l'esprit de son maître.

Charles subissait l'influence de Buckingham; il déclara aussitôt au roi d'Espagne que son père se faisant vieux, lui ordonnait de revenir, et que sa présence en Angleterre était indispensable pour calmer les alarmes que sa longue absence avait fait naître dans la nation, et pour préparer en même temps la réception de sa femme. Olivarès et le nonce du pape demandèrent que le mariage fût célébré en Espagne, et que la princesse et sa dot ne fussent envoyées en Angleterre qu'au printemps de l'année suivante, époque à laquelle Jacques au-

rait eu le temps de mettre à exécution toutes ses bonnes intentions envers ses sujets catholiques. Sur les promesses nouvelles que donna Charles, qu'à son arrivée une entière liberté de suivre leur culte serait accordée aux catholiques, Philippe et Olivarès déclarèrent que le mariage serait célébré au plus tard à Noël. Philippe et Olivarès convinrent qu'ils se chargeraient de faire le nécessaire à l'égard des dispenses lorsqu'elles arriveraient de Rome; et Charles laissa dans les mains du comte de Bristol une procuration avec ses pleins pouvoirs. Par cette procuration, que le comte devait remettre à Philippe dix jours après l'arrivée des dispenses, Charles nommait pour son représentant au mariage, Philippe ou l'infant don Carlos, son frère. Charles, en présence du patriarche des Indes, jura solennellement avec Philippe d'observer fidèlement les clauses du traité. L'infante dona Maria prit aussitôt le titre de princesse d'Angleterre, et son frère lui forma une cour séparée. Après un échange de cadeaux du plus grand prix entre les deux futurs conjoints, Charles se dirigea vers Saint-Ander où l'attendait la flotte anglaise, commandée par lord Rutland. Gondomar, le comte de Monterey et d'autres nobles reçurent l'ordre d'escorter le prince dans sa route à Saint-Ander. Philippe lui-même et ses deux frères accompagnèrent Charles jusqu'à une certaine distance de Madrid, et le traitèrent splendidement à l'Escurial pendant plusieurs jours. Au moment de la séparation, Charles et le roi se tinrent pressés l'un contre l'autre dans un long embrassement. Philippe fit élever une colonne dans cet endroit en commémoration de cette circonstance.

Charles, après une heureuse traversée, débarqua à Portsmouth (5 octobre.) Le lendemain il arriva à Londres, où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Charles n'était plus dans les dispositions qu'il avait montrées à la cour d'Espagne. Déjà même un courrier avait été expédié par ses ordres au comte de Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid. Le prince de Galles enjoignait à ce diplomate de ne rien faire à l'égard du mariage jusqu'à nouvelles instructions. Les raisons alléguées au comte dans cette occasion attestaient une grande duplicité. Le prince déclarait à l'ambassadeur qu'il craignait que l'infante après la célébration du mariage par procuration, ne s'enfermât dans un couvent; aussi, disait-il, je suis fermement résolu à ne point épouser la princesse. Quand Bristol se présenta à la cour pour exécuter la mission qu'il venait de recevoir, Philippe lui donna l'assurance que sa sœur serait envoyée en Angleterre à l'époque et de la manière convenues; que l'infante était très-contente de l'union projetée; qu'elle n'avait jamais eu l'intention d'entrer dans un couvent, et que maintenant, qu'elle connaissait le prince de Galles, elle songerait moins que jamais à se vouer au cloître. Bristol donna connaissance de cette réponse à la cour. Mais Jacques, à l'instigation de Charles et de Buckingham, lui écrivit immédiatement de ne délivrer ses pouvoirs pour le mariage par procuration qu'à Noël, parce que cette époque sainte et joyeuse, disait-il, était plus convenable pour célébrer un mariage. L'ambassadeur répondit en toute hâte au roi que les pouvoirs pour le mariage par procuration expiraient *avant* Noël, ainsi que le savaient fort bien le prince et Buckingham, et que ce serait une injure des plus outrageantes à faire au roi d'Espagne, que de les lui présenter à une époque où ils n'auraient plus de valeur; que le pape avait déjà signé les dispenses, et que lui, comte de Bristol, se considérait lié par le traité et par le serment qu'il avait prêté de maintenir ledit traité, de délivrer au roi d'Espagne ses pouvoirs aussitôt qu'ils lui seraient demandés; ce qu'il ferait, à moins que des ordres positifs contraires ne lui fussent envoyés par son souverain. « Je demande humblement pardon à Votre Majesté, disait Bristol, si je lui écris avec la

franchise et la sincérité d'un sujet dévoué. Je sais que Votre Majesté a été d'avis depuis longtemps que la meilleure manière de forcer le roi d'Espagne à rétablir le prince palatin dans ses possessions était d'effectuer le mariage; mais Votre Majesté doit se rappeler que cette condition n'était qu'une annexe au contrat de mariage, et que le mariage n'en devait dépendre en aucune façon. »

Cependant les dispenses étaient arrivées de Rome, et le jour où devait être célébré par procuration le mariage, avait été fixé. Philippe invita à cette cérémonie toute la noblesse espagnole; puis il envoya des ordres dans toutes les villes et les ports de mer du royaume pour que cet heureux jour fût annoncé à ses sujets par des salves d'artillerie. La reine venait d'accoucher d'une fille, et Philippe voulut que la jeune infante fût baptisée le jour du mariage. Tout Madrid était au comble de la joie, lorsque trois courriers anglais porteurs de dépêches arrivèrent à l'ambassade d'Angleterre. Le roi Jacques défendait au comte de Bristol de délivrer ses pouvoirs pour le mariage; il voulait préalablement qu'on lui donnât satisfaction entière au sujet du Palatinat, ou du moins il demandait que le roi d'Espagne déclarât la guerre à l'Empereur pour obtenir la reddition immédiate du Palatinat en faveur du gendre du roi d'Angleterre. Philippe, indigné, contre-manda les préparatifs du mariage et ordonna à sa sœur de quitter l'étude de l'anglais et de ne plus porter le titre de princesse de Galles; ordre qui fit verser des larmes à l'infante. Quand sa colère fut calmée, il demanda des explications au comte de Bristol, pour lequel il professait la plus haute estime. Philippe lui dit qu'il n'était pas en son pouvoir de rendre le Palatinat, et qu'on ne pouvait exiger qu'il fît la guerre à l'Empereur, qui était son parent, ainsi qu'à la moitié des puissances catholiques de l'Europe, pour recouvrer ce territoire; mais il lui promit d'entamer des négociations amicales à cet égard, et de prendre les armes si les négociations n'avaient au bout d'un certain temps aucun résultat favorable. De son côté, le conseil espagnol, jaloux de plaire à son souverain, déclara que le roi d'Espagne était prêt à faire les plus grands efforts pour satisfaire le roi d'Angleterre, et écrivit alors une lettre particulière au roi Jacques, dans laquelle il faisait de nouvelles promesses qu'il supposait devoir satisfaire complétement la cour d'Angleterre.

Mais Charles était maintenant décidé à n'épouser l'infante à aucun prix. Le comte de Bristol fut rappelé; cet ambassadeur représenta à Jacques qu'ayant contracté u dette de cinquante mille couronnes et ayant mis en gage tous les joyaux de sa femme pour le prince Charles, pendant que ce dernier était à Madrid, il n'avait plus assez d'argent pour entreprendre son voyage. Bristol priait humblement le roi de lui envoyer de l'argent, en disant qu'il ne pouvait décemment quitter la cour d'Espagne comme un débiteur poursuivi par ses créanciers. Mais Jacques ne lui envoya rien. Philippe, qui avait connaissance des difficultés dans lesquelles le comte se trouvait engagé, lui fit de riches présents, et prévoyant le sort que lui préparait Buckingham en Angleterre, il l'engagea à rester en Espagne, lui promettant de le combler de richesses et d'honneurs. Bristol refusa et répondit au roi qu'il avait confiance dans la justice de son maître et dans sa propre innocence; qu'il aimait son pays natal et qu'il le préférait à tout autre, et qu'il ne craignait rien pour lui-même lorsqu'il serait de retour. Cependant quand il arriva en Angleterre, il reçut l'ordre de se rendre dans sa résidence en province et de s'y considérer comme prisonnier. Buckingham voulait même qu'on l'envoyât à la Tour, mais le duc de Richmond et le comte de Pembroke, par l'énergie de leur opposition, empêchèrent que cet acte d'injustice ne fût commis; il fut défendu au comte de Bristol de paraître à la cour et d'occuper son siége à la chambre haute.

Ces longues négociations avaient épuisé les ressources de Jacques, et malgré des exactions odieuses auxquelles s'était livré son favori, ses coffres étaient à sec. Cranfield, lord de la trésorerie, l'évêque Williams et d'autres qui avaient fait cause commune pour critiquer Buckingham en son absence, parce qu'ils avaient cru voir un moment son étoile pâlir, furent mis à contribution et durent payer des sommes considérables. D'un autre côté, la guerre avec l'Espagne paraissait imminente (1624), car Philippe faisait d'immenses préparatifs contre l'Angleterre. Dans cette triste conjoncture Jacques résolut une autre fois de recourir à son parlement. Le 19 février les deux chambres s'assemblèrent. Jacques déclara dans son discours d'ouverture qu'il regrettait sincèrement les premières mésintelligences qui avaient éclaté entre son cher parlement et lui; qu'il désirait vivement faire son devoir et donner des marques d'amour à son peuple; qu'il négociait depuis longtemps avec l'Espagne; qu'il avait envoyé dans cette contrée son propre fils avec l'homme dans lequel il avait le plus de confiance, car c'était le plus fidèle et le meilleur de ses conseillers; que toutes les transactions qui avaient eu lieu à ce sujet leur seraient soumises, et il les priait de lui donner leurs bons avis *super totam materiem*. Il leur dit que dans tous les traités publics et privés qu'il avait faits, il avait toujours et avant toutes choses considéré les intérêts de la religion protestante; qu'il avait, il est vrai, adonci en quelques circonstances la rigueur des statuts contre les catholiques, mais qu'il n'avait permis en aucune façon que la loi fût altérée à leur égard. Jacques en appelait à Dieu de la vérité de cette assertion. Le roi termina son discours en disant aux chambres que le temps était précieux, et en les engageant à ne point faire de demandes impertinentes ou irritantes. Quelques jours après, Buckingham, dans une conférence générale, à White-Hall, fit un long discours aux deux chambres, pour justifier la rupture des traités avec l'Espagne. Il déclara qu'après des négociations qui avaient duré plusieurs années, le roi d'Angleterre avait trouvé les Espagnols plus mal disposés à accepter un arrangement définitif qu'ils ne l'avaient jamais été; que le comte de Bristol n'avait jamais pu obtenir d'eux que des promesses vagues; que le prince, doutant de leur sincérité, était allé lui-même en Espagne, qu'il avait été traité dans cette contrée d'une manière peu convenable et qu'il l'avait quittée convaincu que la cour de Madrid était fausse et perfide; puis, pour flatter les passions de ses auditeurs, il ajouta que le roi d'Angleterre avait toujours regardé la restitution du Palatinat comme une condition préliminaire du mariage, mais que le prince, après avoir été exposé à de mauvais traitements, avait été obligé de revenir en Angleterre, sans aucun espoir d'obtenir l'infante ni le Palatinat.

Ce discours était un tissu de mensonges; mais la rupture du mariage de l'héritier de la couronne avec une princesse catholique fut regardée comme un triomphe par les protestants; aussi le discours de Buckingham fut-il reçu avec acclamation par le parlement. Coke, dans la chambre des communes, appela Buckingham « le sauveur de la nation, » et le peuple alluma des feux de joie en son honneur. Les ambassadeurs d'Espagne ayant déclaré que le discours du duc ne contenait que des faussetés, et qu'il portait atteinte à l'honneur de leur souverain, les deux chambres prirent la défense du favori, et dirent que le roi d'Angleterre ne pouvait plus négocier honorablement avec la cour d'Espagne. La nation aurait désiré la guerre, mais Jacques se faisait vieux. Ses dettes et sa pauvreté étaient en outre des obstacles d'une nature bien grave pour qu'il pût espérer dans la guerre des succès importants. Mais Buckingham et Charles représentèrent au roi qu'en déclarant qu'il voulait faire la guerre à l'Espagne il pourrait obtenir de forts subsides, et que ce serait un excellent

moyen pour payer ses dettes. Jacques se décida à exposer ses besoins aux communes. Les allocations, leur dit-il, devaient être d'une grande importance, attendu que ses dettes étaient lourdes, que son trésor était à sec, que ses alliés étaient pauvres et que ses navires avaient besoin de fortes réparations; et pour rassurer les communes, il leur dit que l'argent voté serait mis à la disposition d'une commission choisie dans le sein du parlement, et que lui n'y toucherait point. Le roi demandait sept cent mille livres sterling (17 millions et demi) et cent cinquante mille livres sterling par an pour payer ses dettes (3,750,000 francs).

L'énormité de ces demandes diminua beaucoup l'ardeur belliqueuse des communes; mais Buckingham et le prince de Galles ayant donné à entendre qu'on se contenterait d'une somme moins élevée, les communes, sans égard pour les dettes du roi, votèrent une somme de 300,000 livres sterling (7 millions et demi). Elles choisirent ensuite des trésoriers, et leur enjoignirent de ne délivrer l'argent que sur un ordre du conseil de guerre.

Ensuite elles dressèrent une liste des catholiques qui occupaient des places dans le gouvernement et demandèrent leur expulsion. Elles signalèrent plusieurs monopoles comme étant illégaux et attaquèrent Cranfield, lord trésorier qui était maintenant comte de Middlesex, et l'accusèrent de corruption et de concussion. Cranfield était une des créatures de Buckingham, mais il avait intrigué contre le duc pendant son absence en Espagne, et malgré sa soumission et l'or qu'il avait donné au duc, il n'était point parvenu à rentrer entièrement en grâce auprès du favori. Aussi son ancien protecteur et le prince de Galles se déclarèrent-ils contre lui. Le roi aurait pourtant voulu protéger ce serviteur. Il dit à Buckingham : « Vous êtes fou et vous vous donnez des verges pour vous fouetter, » et au prince son fils : « Vous vous préparez un règne rempli d'accusations de ce genre. » Jacques dit ensuite aux communes que le lord trésorier n'avait point, comme elles le supposaient, provoqué la dissolution du dernier parlement, mais qu'au contraire il lui avait demandé à genoux que ce parlement fût maintenu. Il chercha en outre à pallier les torts du trésorier. Mais ses efforts furrent inutiles. Middlesex, après avoir obtenu trois jours pour préparer sa défense, fut condamné à l'unanimité par les pairs à payer une amende de 5,000 liv. st. (125,000 fr.), à rester en prison pendant le bon plaisir du roi, et à être exclu pour toujours de son siége dans le parlement.

A cette époque, une conspiration s'ourdissait dans l'ombre pour renverser le favori. Ynoiosa, l'un des ambassadeurs espagnols, parvint un jour à glisser une note dans les mains de Jacques. Cette note portait que le roi d'Angleterre n'était pas alors plus libre que ne l'avait été Jean de France lorsqu'il était prisonnier en Angleterre, ou François I[er], lorsqu'il était à Madrid, parce qu'il avait autour de sa personne des serviteurs tout dévoués à Buckingham. « Depuis quelques mois, disait la note, il y a un projet formé pour reléguer Votre Majesté dans une de ses résidences et donner le gouvernement de l'État à d'autres personnes. » L'auteur ajoutait que ce projet n'était pas tenu secret par les partisans du duc; que celui-ci s'était réconcilié avec tous les hommes populaires du royaume, et il citait notamment parmi ceux-ci, Oxford, Southampton, Say et d'autres; il disait que le duc, pour s'élever dans l'esprit du peuple et pour rabaisser le caractère du roi aux yeux de la nation, s'était souvent vanté en plein parlement d'avoir fait accepter par le roi telle proposition qu'il lui plaisait; que le royaume était gouverné en ce moment par une sorte de triumvirat dont Buckingham était le chef, le prince le second chef, et le roi le dernier de tous; que Sa Majesté, qui était considérée comme le plus sage monarque de l'Europe, pour se sous-

traire à cette captivité, se mettre à l'abri du danger imminent dont elle était menacée, devait éloigner de sa personne un homme aussi dangereux et aussi ingrat que le duc.

Jacques, vivement troublé à la lecture de ce document, eut des conférences avec les ambassadeurs d'Espagne et leur demanda des éclaircissements plus positifs, afin d'établir un acte d'accusation contre Buckingham. Jacques aurait bien voulu cacher ce qui se passait dans son cœur, mais son silence et les phrases mystérieuses et entrecoupées qu'il prononçait trahissaient son agitation et ses intentions secrètes. Un matin qu'il se préparait à partir pour Windsor, il ordonna à son fils de l'accompagner seul. Buckingham, les larmes aux yeux, lui demanda quelle était la cause de sa disgrâce; mais le roi partit sans lui répondre, et le duc se retira aussitôt à Wallingfordhouse, le désespoir dans le cœur. Cependant il sut bientôt la cause de ce changement. L'un des secrétaires des ambassadeurs espagnols entretenait une maîtresse que Williams, le chancelier, récompensait largement pour ses indiscrétions. Le secrétaire fit part à sa maîtresse de ce qui se tramait contre le duc. Celle-ci en avertit aussitôt Williams, qui alla immédiatement transmettre cette information au duc. Aussitôt Buckingham se rendit à Windsor, où s'étant concerté avec Charles, il présenta au roi un mémoire qui avait été rédigé par le chancelier et dans lequel celui-ci repoussait les charges portées contre Buckingham et le prince. Jacques embrassa à diverses reprises Charles et le duc, et leur dit qu'il regrettait d'avoir eu des soupçons contre eux. « Je ne veux point avoir de plus ample justification, leur dit-il; mais dites-moi quel est celui qui a fait jaillir du caillou la lumière qui m'éclaire. » Jacques demandait à connaître l'auteur du mémoire, et voyant Buckingham un peu troublé, il reprit : « J'ai un bon nez et je vais répondre à ma propre question : c'est mon chancelier qui est l'auteur de ce mémoire. C'est lui qui a tamisé la farine pour en faire de la pâte. »

Jacques fit appeler aussitôt les ambassadeurs espagnols pour connaître les noms des personnes qui leur avaient fourni les renseignements sur lesquels ils avaient motivé leur accusation. Ynoiosa demanda une audience particulière, mais Charles et le duc parvinrent à décider le roi à la lui refuser, et l'engagèrent à dire à l'ambassadeur de s'adresser à l'un des ministres pour conférer sur cette affaire. Peu de temps après, Ynoiosa quitta l'Angleterre et partit pour Madrid, d'où il affirma de nouveau toutes les charges portées contre le favori. De son côté, Jacques soutint que l'ambassadeur avait accusé malicieusement son propre fils et son favori et qu'il avait ensuite refusé de produire ses preuves. Le roi n'était pourtant pas encore sincèrement convaincu à l'égard de Buckingham, et celui-ci fut longtemps avant de regagner la faveur qu'il avait un moment perdue. On disait même à la cour que le roi avait l'intention de revenir à son ancien favori le comte de Sommerset, et de placer une seconde fois cet homme, teint du sang d'Overbury, à la tête des affaires. On prétendait que c'était Sommerset qui avait fourni les documents du complot à Ynoiosa, et on ajoutait qu'il avait agi dans cette affaire de concert avec un grand nombre de mécontents anglais. Le bruit que Jacques était prisonnier, et que son fils était entièrement subjugué par le duc Buckingham, avait obtenu un grand crédit dans la nation. Sommerset, avant que l'ambassadeur espagnol eût remis à Jacques le document contre Buckingham, avait eu de son côté des communications avec le roi, et lui avait démontré avec habileté que Buckingham donnait une mauvaise direction aux affaires.

Buckingham et Charles, rentrés en grâce, levèrent des troupes et cherchèrent à conclure des traités d'alliance avec la maison d'Autriche. Leur but était d'humilier l'Espagne et de rentrer en possession du Palatinat.

Quatre régiments d'infanterie, de quinze cents hommes chacun, furent levés. Ce furent les premiers régiments de l'armée anglaise ; ils furent conduits en Hollande, sous le commandement des comtes d'Oxford, de Southampton, d'Essex et de lord Willoughby, qui en furent nommés les colonels. Les Hollandais étaient déjà en guerre avec les Espagnols, qui àvaient envahi leur territoire sous le commandement de Spinola, fameux général italien; aussi les Provinces-Unies s'empressèrent-elles de conclure un traité d'alliance offensif et défensif avec l'Angleterre.

A cette époque, la cour d'Angleterre négociait avec la France et lui demandait la main d'Henriette-Marie, sœur de Louis, pour le prince Charles. Ces ouvertures furent acceptées; et aussitôt Jacques envoya en France le comte de Carlisle et lord Kensington, qu'il créa à cette occasion comte d'Holland. Le cardinal de Richelieu, qui exerçait alors une sorte de dictature sur la cour et sur la France entière, et qui avait fait les plus grands efforts pour rompre le mariage de Charles avec l'infante d'Espagne, fit un accueil des plus flatteurs aux ambassadeurs de Jacques. Mais, au fond, Richelieu ne voulait rien rabattre des prétentions de l'Espagne à l'égard des catholiques anglais. Jacques, qui, six mois auparavant, s'était engagé d'une manière solennelle envers son parlement à ne point tolérer le papisme dans le royaume, était fort embarrassé. Cependant pour lever la difficulté il signa une pièce particulière dans laquelle il promettait protection aux catholiques. Cet écrit fut également signé par le prince Charles et par un secrétaire d'État. Il fut accepté par Richelieu, qui exigea la signature des comtes de Carlisle et d'Holland. Quelques jours après, le traité de mariage fut signé, et ratifié par Jacques et Louis. Par sa promesse écrite Jacques accordait à ses sujets catholiques la jouissance d'une plus grande liberté religieuse que celle qui avait été stipulée dans les clauses du traité de mariage avec l'Espagne. Ils ne devaient point être molestés dans leurs personnes ni dans leurs biens, pourvu qu'ils rendissent au roi l'obéissance qui lui était due. Jacques s'engageait encore à ne point exiger d'eux de serments contraires à leur religion. Ces promesses secrètes ayant paru conçues en des termes un peu vagues à Richelieu, Jacques, après quelque hésitation, stipula que tous les catholiques qui étaient en prison pour des motifs religieux, depuis la clôture du parlement, seraient mis en liberté; que toutes les amendes qui leur avaient été infligées depuis cette époque leur seraient remises, et qu'à l'avenir ils pourraient exercer librement leur propre culte en particulier.

Jacques avait sérieusement à cœur la réussite de ce mariage. Aussi une démonstration des huguenots français qui eut lieu à cette époque excita-t-elle vivement ses alarmes. Soubise, qui était alors un de leurs chefs, avait, à une époque antérieure, entretenu des relations amicales avec quelques membres du cabinet anglais. Il s'était emparé de l'île de Ré, auprès de la Rochelle, avait armé en guerre plusieurs navires et avait déclaré qu'il ne déposerait les armes que lorsqu'il aurait obtenu des garanties suffisantes pour l'observation des édits qui accordaient aux protestants français la tolérance de leur culte. Or Jacques craignait que la cour de France ne le crût de connivence avec Soubise. Mais sur les protestations de Carlisle et d'Holland, la cour de France se déclara satisfaite, et la belle Henriette-Marie se prépara à partir pour l'Angleterre. La dot de cette princesse était fixée à 800,000 couronnes, somme bien inférieure à la dot magnifique qui avait été promise pour l'infaute.

Mais le roi ne vécut point assez pour voir arriver sa bru. Sa santé était depuis longtemps altérée par ses excès de table et les inquiétudes incessantes auxquelles son esprit était en proie. Jacques avait toujours professé une aversion profonde pour la médecine et les médecins; mais à ses derniers moments il fit venir près de lui

tous les docteurs de la cour. En présence de ces docteurs, la mère de Buckingham apporta un remède secret qu'elle s'était procuré d'un nommé Reningthon; ce remède, disait-elle, procurait des cures merveilleuses. Le roi but la drogue, contrairement à l'avis de ses médecins et n'éprouva aucun soulagement. Il mourut après quatorze jours de maladie (27 mars 1625). Il avait cinquante-neuf ans, et en avait régné vingt-deux sur l'Angleterre.

Tel fut le règne du premier Stuart, que nous terminerons par un portrait de ce prince que nous trouvons dans Luigard, portrait trop flatté, selon nous. « Quoique Jacques fût un homme habile, c'était un faible monarque. La vivacité de son esprit et la rectitude de son jugement étaient gâtées par sa crédulité et par sa partialité, par ses craintes puériles et par l'habitude de l'indécision. Éminemment doué des qualités d'un conseiller, il lui manquait du caractère et de la résolution pour agir comme un souverain. Sa conversation était semée de maximes de la plus haute sagesse politique, et sa conduite portait souvent l'empreinte de l'ineptie. Si dans le langage de ses flatteurs, il était le Salomon breton, dans l'opinion des observateurs moins intéressés, il méritait le nom que lui avait donné le duc de Sully, du plus sage des fous de l'Europe. On peut attribuer les anomalies de son caractère à cet amour de bien-être personnel qui semble avoir été sa passion dominante. Nous le voyons continuellement sacrifier ses devoirs a ses intérêts; cherchant dans sa jeunesse à éviter par tous les moyens possibles l'ennui des affaires publiques, et plus tard, se débarrassant du poids du gouvernement pour le faire retomber sur ses favoris. C'est ainsi qu'il apprit à se servir de ruse et de duplicité pour parvenir à ses fins, à retirer sa parole avec autant de facilité qu'il la donnait, à jurer et à parjurer selon sa convenance. C'est ainsi qu'il s'abîmait de dettes pour s'épargner la peine de refuser des débiteurs importuns, et qu'il sanctionnait des mesures qu'il condamnait afin de se soustraire aux reproches de son fils et de son favori. Il oubliait ses sollicitudes dans ses parties de chasse ou de paume, dans ses débauches de table, ou dans les rires que lui causait la bouffonnerie de ceux qui l'entouraient; ces plaisirs faisaient le seul bonheur de sa vie.

« Sa conversation était éloquente, mais pédantesque, fréquemment entremêlée de serments et gâtée d'ordinaire par des allusions profanes. Quoiqu'il ne fût pas admirateur du beau sexe, on l'accuse d'avoir encouragé les immoralités de Sommerset et de Buckingham; les caresses dont il comblait ses favoris, jointes à l'immoralité de sa correspondance familière, ont porté quelques écrivains à lui soupçonner les habitudes les plus infâmes. Mais une accusation aussi odieuse exige des preuves plus positives que les allusions obscures et les noires insinuations contenues dans quelques libelles diffamatoires de l'époque.

Jacques avait retenu de Buchanan, son précepteur, la maxime qu'un souverain doit être l'homme le plus instruit de son royaume. Il nous a laissé des preuves nombreuses de ses connaissances; mais son orgueil littéraire et sa suffisance, son habitude d'interroger les autres afin de découvrir l'étendue de leur savoir, l'étalage ridicule qu'il faisait continuellement de son instruction, bien qu'ils lui valussent les flatteries de ses serviteurs et de ses courtisans, lui attiraient le mépris et la dérision des véritables savants. Il regardait la théologie comme la première des sciences, à cause de son objet et de sa haute importance pour lui-même en qualité de chef de l'église et de défenseur de la foi. Mais, quoiqu'il restât orthodoxe, sa croyance ne fut pas exempte de variations. Ses opinions conservèrent pendant plusieurs années une teinte de calvinisme, qui s'efface insensiblement par les entretiens de Laud et de Montague,

et autres gens d'église élevés en dignité. Avant la fin de son règne, il avait adopté des doctrines plus douces, mais toutes différentes d'Arminius. Dans ses dernières années il s'appliqua à l'étude de la théologie, à la révision des ouvrages d'instruction religieuse, aux directions à donner aux prédicateurs, et à la réfutation des hérésies des théologiens étrangers. Tels furent les objets qui occupèrent l'attention et qui partagèrent les soins du souverain des trois royaumes.

« Outre la théologie, il y avait une autre science dans laquelle il était également versé, celle de la démonologie; il démontrait, en faisant parade d'un grand savoir, contre les objections de Scot et de Wier, l'existence des sorciers et les malheurs qui résultaient de la sorcellerie, il découvrit même une solution satisfaisante à cette question obscure, mais intéressante : « Pourquoi le diable communique-t-il beaucoup plus avec les vieilles femmes qu'avec les autres? » Les vieilles femmes n'eurent pas lieu de se féliciter de la sagacité de leur souverain. La sorcellerie, à sa sollicitation, fut mise au nombre des grands crimes, et depuis le commencement de son règne, il ne se passa pas une année sans que l'on condamnât quelque vieille femme à expier sur le gibet ses relations imaginaires avec le mauvais esprit.

Si Jacques eût été destiné à la vie privée, c'eût été un très-respectable gentilhomme de campagne. Son élévation au trône exposa ses faiblesses aux regards du public, et cela à une époque où l'esprit croissant de liberté et l'étude générale des sciences rendaient les hommes moins indulgents pour les prétentions de leurs supérieurs et plus portés à critiquer leurs défauts. Avec tout son savoir et toute son éloquence, il ne put acquérir l'amour et l'estime de ses sujets, et quoiqu'il n'ait pas mérité les reproches faits à sa mémoire par les érudits révolutionnaires du règne suivant, et de ceux qui lui succédèrent, la postérité l'a classé parmi les rois faibles et prodigues et les pédants vaniteux et bavards. »

§ 6. — Avénement de Charles au trône. — Arrivée d'Henriette en Angleterre. — La mésintelligence éclate entre le roi et les communes. — Expédition de la Rochelle. — Mesures arbitraires du roi pour lever des fonds. — Les communes veulent mettre Buckingham en accusation. — Dissolution du parlement.

Aussitôt que Jacques eut rendu le dernier soupir, les membres du conseil privé proclamèrent roi, Charles son fils. Le lendemain, la proclamation fut faite à Londres au milieu de torrents de pluie. Le nouveau règne s'annonçait sous des auspices peu favorables. Quelques jours après, la peste éclata à White-chape et étendit ses ravages dans tous les quartiers de la ville. Charles paraissait disposé à ne point suivre les traces de son père. Les fous et les bouffons de la cour furent immédiatement congédiés; les courtisans reçurent l'ordre d'observer plus régulièrement les devoirs de la religion et de montrer plus de retenue dans leur conduite. Le bruit se répandit, à cet égard, que le nouveau souverain montrait un zèle ardent pour la religion de l'État; qu'il allait fréquemment à l'église et qu'il écoutait les sermons et les prières avec beaucoup de ferveur. On disait aussi que Charles avait l'intention de payer toutes les dettes de son père, de sa mère et de son frère; qu'il voulait réformer les abus qui existaient à la cour et dans le gouvernement, et renvoyer tous les papistes qui occupaient des emplois publics.

« Toute l'Angleterre, dit M. Guizot, se livrait à la joie et à l'espérance; et ce n'étaient pas seulement ces espérances vagues, ces joies tumultueuses qui éclatent au début d'un nouveau règne, celles-ci étaient sérieuses, générales et semblaient bien fondées. Charles était un prince de mœurs graves et pures, d'une piété reconnue, appliqué, instruit, frugal, peu enclin à la prodigalité, réservé, sans humeur, digne sans arrogance; il maintenait dans sa maison la décence et la règle. Tout en lui annonçait un caractère

élevé, droit, ami de la justice. Ses manières et son air imposaient aux courtisans et plaisaient au peuple; ses vertus lui auraient valu l'estime des gens de bien. Lasse des mœurs ignobles, de la pédanterie bavarde et familière, de la politique inerte et pusillanime de Jacques Ier, l'Angleterre se promettait d'être heureuse et libre sous un roi qu'elle pourrait enfin respecter. »

Le 30 mars, trois jours après la mort de Jacques, Charles ratifia son traité de mariage avec la France, et le 1er mai suivant, la cérémonie fut célébrée à Paris. Buckingham, qui était plus en faveur que jamais, fut choisi pour amener la jeune fiancée en Angleterre, et déploya un luxe extraordinaire dans cette mission. Mais le galant duc, à peine arrivé à la cour de France, s'éprit des charmes de la jeune reine Anne d'Autriche; ce qui obligea le cardinal de Richelieu à presser son retour en Angleterre. Bientôt, Buckingham quitta Paris, emmenant avec lui la princesse Henriette-Marie. Le voyage se fit à petites journées; il commença le 23 mai, et les nobles voyageurs n'atteignirent Douvres que le 27 juin suivant, au soir. Le lendemain, Charles, qui se trouvait à Cantorbéry, se rendit à Douvres pour y recevoir sa femme. Leur première rencontre eut lieu dans le château. Henriette se jeta aux pieds du roi et voulut lui baiser la main, mais Charles la prit dans ses bras et l'embrassa à différentes reprises. Un historien de l'époque raconte ainsi cette entrevue : « Le roi, après avoir pris Henriette dans ses bras, l'embrassa, et dans la conversation ayant tourné ses regards vers les pieds de la princesse, qui lui semblait plus grande qu'il ne l'avait cru, Henriette, qui devina ce qui se passait dans l'esprit du roi, montra aussitôt ses souliers et dit : Sire, je suis sur mes propres pieds, et ma chaussure n'a point été faite de manière à avantager ma taille. Je suis réellement ce que vous me voyez, ni plus petite ni plus grande. » Le même écrivain fait ainsi le portrait d'Henriette : « Elle est vive, ses yeux sont noirs, ses cheveux sont bruns; c'est, en un mot, une brave personne. » Le couple royal se rendit à Cantorbéry, de là à Rochester, puis à Gravesend; et, le 16 juillet, il fit son entrée solennelle à Londres.

La pluie tombait par torrents et la peste faisait de grands ravages dans cette capitale; cependant les habitants se pressaient sur le passage des deux augustes époux. La contenance d'Henriette, ses manières affables et la gaîté de son visage, joints aux bruits qui circulèrent bientôt sur son esprit, firent concevoir les plus belles espérances. On la disait exempte de bigotisme, parce qu'elle avait mangé du faisan un jour de jeûne, malgré les remontrances de son confesseur, et l'on ajoutait que quelqu'un lui ayant demandé si elle pourrait aimer un huguenot, elle avait répondu : « Pourquoi non? mon père n'en était-il pas un? » On ajoutait que depuis son arrivée elle avait donné des signes manifestes de sa prédilection pour le protestantisme, et qu'avant peu elle deviendrait elle-même une bonne protestante.

Mais ces espérances furent de courte durée; on apprit qu'Henriette avait amené avec elle un grand nombre de prêtres catholiques, et que la messe était célébrée par eux dans le palais du roi. Henriette avait effectivement avec elle vingt-neuf prêtres et un évêque, jeune homme d'environ trente ans avec lesquels elle avait de fréquents et de longs entretiens. Charles, dit-on, manifesta son mécontentement à cet égard. Mais Henriette, quoique aimable, était obstinée, hautaine, et se refusait à la moindre concession. « La reine, dit l'écrivain que nous avons déjà cité, quoique d'une petite stature, plaît en général quand elle est satisfaite; son visage est animé et dénote une résolution plus qu'ordinaire. Quelques-uns de nous étant allés à White-Hall pour la voir, elle nous chassa tous de l'appartement où nous étions, en nous lançant un seul de ses regards. Je suppose qu'il n'y a qu'une reine pour renvoyer les gens de la

sorte. » Henriette était à peine depuis quinze jours à Londres, que son caractère et ses penchants lui suscitaient des ennemis nombreux parmi les puritains.

Charles, après avoir convoqué son parlement pour le 17 mai, l'avait deux fois prorogé; il ne s'était assemblé que le 10 juin. En ouvrant la session, le roi ordonna à l'un des évêques de dire les prières et de faire fermer les portes, ce qui fut fait si promptement que les lords catholiques furent obligés d'assister au service. Quelques-uns s'agenouillèrent, d'autres se tinrent debout, et l'un d'eux fit le signe de la croix. Charles, dans son discours, d'ouverture déclara que son père avait laissé pour 700,000 livres sterling de dettes (17,500,000 francs); qu'il avait lui-même contracté des dettes considérables, et que l'argent qui avait été voté pour faire la guerre était absorbé depuis longtemps. Et au sujet de la guerre il engagea le parlement à persister dans ses premières résolutions. « La guerre, s'écria-t-il, est votre propre ouvrage, et le déshonneur retomberait sur vous, si vous ne votiez pas les fonds nécessaires pour la poursuivre avec vigueur.

« Mais, dit M. Guizot, le peuple n'était pas en Angleterre, comme sur le continent, une coalition mal unie de bourgeois et de paysans lentement affranchis et courbés encore sous le poids de leur ancienne servitude. Dans les communes anglaises avaient pris place dès le quatorzième siècle la portion la plus nombreuse de l'aristocratie féodale, tous ces possesseurs de petits fiefs trop influents et trop peu riches pour partager avec les barons le pouvoir souverain, mais fiers de la même origine et longtemps en possession des mêmes droits. Devenus les chefs de la nation, ils lui avaient prêté plus d'une fois des forces et surtout une hardiesse dont la bourgeoisie seule eût été incapable; affaiblis et culbutés comme elle par les longues souffrances des discordes civiles, ils tardèrent peu à reprendre au sein de la paix leur importance et leur fierté. Pendant que la haute noblesse, affluant vers la cour pour réparer ses pertes, en recevait des grandeurs empruntées, aussi corruptrices que précaires, et qui sans lui rendre sa fortune passée la séparaient de plus en plus du pays, les simples gentilshommes, les francs tenanciers, les bourgeois, uniquement occupés de faire valoir leurs terres ou leurs capitaux, croissaient en richesses, en crédit, s'unissaient chaque jour plus étroitement, attiraient le peuple entier sous leur influence, et sans éclat, sans dessein politique, presqu'à leur insu, s'emparaient en commun de toutes les forces sociales, vraies sources du pouvoir.

« A mesure que s'accomplissait cette révolution, les communes recommencèrent à s'inquiéter de la tyrannie. Au milieu de plus de biens, plus de sécurité devenait un besoin. Des droits exercés par le prince, longtemps sans réclamation et encore sans obstacle, étaient bien près de ne paraître que des abus, car bien plus de gens en sentaient le poids. On se demandait s'il les avait toujours possédés, s'il eût jamais dû les posséder. Peu à peu rentrait dans l'esprit des peuples le souvenir des anciennes libertés, des efforts qui avaient conquis la grande charte, des maximes qu'elle consacrait. La cour parlait avec dédain de ces vieux temps comme grossiers et barbares; le pays les reprenait en respect et en affection, comme libres et fiers. Leurs glorieuses conquêtes ne servaient plus à rien, et pourtant tout n'en était pas perdu. Le parlement n'avait pas cessé de s'assembler. Les rois le trouvant docile l'avaient même plus souvent employé comme instrument de leur pouvoir. Sous Henri VIII, Marie, Élisabeth, le jury s'était montré complaisant, servile même, mais il subsistait. Les villes avaient conservé leurs chartes, les corporations leurs franchises. Depuis longtemps, enfin, étrangères à la résistance, les communes en possédaient cependant les moyens; les institutions leur avaient manqué bien moins que la force et la volonté de s'en servir. La force leur revenait par

la révolution qui faisait faire à leur grandeur matérielle tant de progrès. Pour que la volonté ne se fît pas longtemps attendre, il suffirait qu'une autre révolution leur vînt donner aussi de la grandeur morale, enhardît leur ambition, élevât leurs pensées, leur fît de la résistance un devoir et de la domination une nécessité. La réforme religieuse eut cette vertu. »

De profonds dissentiments, triste présage des tourmentes qui devaient agiter ce règne, ne tardèrent pas en effet à éclater entre les communes et la couronne. Elles savaient maintenant que la guerre contre l'Espagne et les catholiques n'avait pas été bien conduite, et que l'argent qu'elles avaient voté avait été gaspillé sans résultats avantageux pour le prince palatin. Elles haïssaient à présent Buckingham, qui avait été la cause de cette guerre, et voyaient surtout avec une ombrageuse défiance que le roi, qu'elles regardaient comme le chef de la ligue protestante, souffrît qu'on célébrât la messe dans son palais et que sa cour fût remplie de papistes et de prêtres.

Les communes ne votèrent au roi qu'une somme de 140,000 livres sterling pour subsides (3 millions et demi), et déclarèrent que les droits de tonnage et de pesage, qui depuis deux siècles avaient été accordés au commencement de chaque règne pour la durée de la vie du prince régnant, ne seraient perçus que pendant un an, sauf à voter encore ces droits l'année suivante. Elles adressèrent alors une pétition au roi pour lui demander de mettre immédiatement à exécution les statuts prononcés contre les catholiques et les missionnaires de cette religion. Mais Charles avait solennellement promis, dans son traité de mariage, de ne point user de ces statuts, et comme il n'osait avouer aux chambres l'engagement qu'il avait pris, il se contenta de faire une réponse évasive à la pétition qui lui était adressée. Les communes poursuivirent ensuite un certain docteur Montague, qui avait édité les œuvres de Jacques et qui venait de publier un ouvrage dans lequel il établissait quelques doctrines contraires aux articles qui avaient été adoptés par les archevêques et les évêques en 1562. Le roi voulut prendre la défense de Montague, qui était un de ses chapelains, et il dit aux communes que c'était à lui et non à elles de connaître de pareils faits. Mais les communes ne s'arrêtèrent point à ces représentations; elles ordonnèrent l'arrestation du docteur, lui enjoignirent de paraître à leur barre pour répondre de ses écrits, et ne consentirent à le relâcher qu'après qu'il eut fourni une caution de deux mille livres sterling, pour garantie qu'il se représenterait lorsque la chambre le demanderait.

Écossais et issu du sang des Guise, Charles, qui était accoutumé à chercher ses modèles sur le continent, et qui était profondément imbu des maximes que faisait alors prévaloir en Europe la monarchie pure, fut profondément blessé de la conduite indépendante des communes. Les subsides votés par la chambre, et surtout le vote qu'elle avait donné à l'égard des droits de tonnage et de pesage, l'indisposèrent fortement. La chambre des lords rejeta le bill, et lord Conway, au nom de la couronne, demanda d'autres subsides. Sur ces entrefaites, la peste ayant pris une nouvelle intensité et plusieurs membres des communes s'étant absentés, le roi ajourna le parlement au 1er août, en fixant la réunion pour cette fois à Oxford.

D'autres circonstances allaient augmenter le discrédit dans lequel le gouvernement du roi commençait à tomber. Soubise et les huguenots avaient encore en leur possession la Rochelle et l'île de Ré, et leur flotte était si formidable, qu'elle pouvait lutter avec avantage contre celle des catholiques français. Le cardinal de Richelieu s'adressa à la cour d'Angleterre pour lui demander un secours, en vertu des clauses stipulées dans le traité d'alliance, et Charles et Buckingham consentirent à ce qu'il demandait. Mais pour tromper le peuple, on répandit le bruit que cet armement

était destiné à agir contre la ville de Gênes, qui était alliée à la maison d'Autriche, et on loua sept navires marchands d'un grand tonnage qui furent ajoutés à quelques bâtiments de la flotte. Depuis que Buckingham avait été nommé grand amiral d'Angleterre, la marine royale avait été entièrement négligée, et le seul vaisseau de guerre capable de prendre la mer était le vaisseau le *Vanguard*.

La petite flotte partit au mois de mai. Elle avait ordre de se porter sur le point qui lui serait indiqué par l'ambassadeur français; mais, arrivée en vue de Dieppe, le duc de Montmorency, qui était grand amiral de France, ayant invité les capitaines à prendre à leur bord des soldats et des matelots français, et leur ayant dit qu'ils allaient aller combattre contre les protestants de la Rochelle, les capitaines et leurs équipages forcèrent le vice-amiral Pennington, commandant de la flotte, à revenir en Angleterre. Pendant ce temps-là le duc de Rohan, Soubise et d'autres chefs huguenots, qui avaient eu connaissance de ce qui se passait, envoyaient des messagers à Londres pour implorer le roi de ne point employer ses forces contre les protestants. Buckingham leur répondit que son maître avait donné sa parole, et qu'en conséquence des secours seraient envoyés contre eux. Le duc fit ensuite des représentations aux capitaines des navires marchands. Mais trouvant la même résistance, et voyant les capitaines et leurs équipages se refuser à servir contre leurs coreligionnaires, il eut, de nouveau, recours à la ruse, et dit derechef aux équipages qu'ils étaient destinés pour Gênes.

La petite flotte remit à la voile et se dirigea sur Dieppe. Pennington avait reçu une lettre écrite de la main de Charles, dans laquelle le roi lui ordonnait de mettre son navire le *Vanguard* à la disposition des Français, et d'employer la force envers les capitaines des sept navires marchands, s'ils refusaient à suivre son exemple. Arrivé à Dieppe, Pennington informa les capitaines des volontés de Charles; tous ayant refusé d'obéir, il les menaça de faire feu sur eux. On embarqua ausitôt des troupes françaises à bord des navires anglais; elles furent conduites à la Rochelle; mais les Anglais qui étaient à bord ne voulurent point combattre. La plupart désertèrent et revinrent en Angleterre, où ils rapportèrent ce qui s'était passé, en l'exagérant encore. Le siége de la Rochelle fut abandonné, et Charles se fit un grand nombre d'ennemis sans avoir été utile à Louis.

Le parlement se réunit au 1er août à Oxford, moins disposé que jamais en faveur de la couronne. Coke, qui semblait gagner de la vigueur avec l'âge, dénonça à la chambre les abus qui, disait-il, devaient être réformés. Il accusa de prodigalité la cour qui, disait-il, payait des pensions sans utilité, et se plaignit de ce qu'on accordait à un seul homme plusieurs places importantes. Coke voulait désigner le duc de Buckingham. D'autres membres s'élevèrent contre la coutume qui existait de vendre les places du gouvernement et la déclarèrent illégale. Le comte de Bristol avait expliqué à cette époque, sa conduite et celle de Buckingham à la cour de Madrid; la chambre ordonna une enquête contre le duc. Le ton de la chambre était ferme et hardi; elle força un de ses membres, qui avait censuré cette liberté du discours, à faire amende honorable à genoux. Buckingham déclara, pour se justifier, qu'il regrettait beaucoup d'avoir perdu les bonnes grâces de la chambre des communes. Mais cette apparence de soumission ne fléchit point les communes, elles résolurent de donner suite à l'enquête.

Alors Charles envoya un message aux communes. Charles leur disait que les affaires qui avaient motivé leur convocation demandaient une prompte solution; que la peste pouvait les atteindre, et qu'il désirait une réponse immédiate au sujet des allocations demandées par lui; que si les communes se refusaient à lui donner cette réponse sans délai, il prendrait plus

soin de leur santé qu'elles ne paraissaient en prendre elles-mêmes, et qu'il se tirerait d'embarras comme il le pourrait. En réponse, les communes remercièrent le roi de l'intérêt qu'il témoignait pour leur santé, et prirent Dieu à témoin de leur attachement et de leur loyauté envers la couronne. « Nous ferons tous nos efforts, disaient-elles, pour découvrir et réformer les abus qui existent dans le royaume, et pour donner à Votre Excellente Majesté le subsides dont elle a besoin dans cette occasion; nous prions très-humblement notre bien-aimé souverain de rester assuré de l'affection de ses pauvres communes. » Comme, malgré ce langage humble et soumis, les communes paraissaient fermement résolues à obtenir le redressement des griefs de la nation avant d'accorder la moindre somme au roi, Charles prononça immédiatement la dissolution du parlement.

Ce parlement fut le premier du règne de Charles; il se sépara le 12 août, après une session de douze jours.

Charles n'avait rien obtenu, et il avait besoin d'argent. Buckingham lui proposa de remplir ses coffres en pillant les côtes d'Espagne ainsi que les navires de cette nation que l'on rencontrerait en mer. Cet avis fut goûté du roi, et comme il fallait des fonds pour armer une flotte, la noblesse et le clergé furent mis à contribution; des menaces de vengeance obligèrent les récalcitrants à payer. Les droits de tonnage et de pesage furent perçus, bien que le bill n'eût point obtenu la sanction du parlement. Les émoluments des fonctionnaires publics ne furent point payés, et les dépenses que l'on faisait à la cour pour la table et les amusements furent réduites. Le plus grand secret était gardé à l'égard de la destination de ces sommes, car Buckingham voulait frapper un coup à l'improviste.

On réunit au moyen de ces ressources une armée de dix mille hommes et une flotte de quatre-vingts voiles; les Etats de Hollande s'associèrent à l'entreprise en envoyant une escadre de seize vaisseaux. Le commandement des deux flottes, qui formaient l'une des plus grandes forces navales qu'on eût vues, et le commandement de l'armée, furent donnés à sir Édouard Cecil, qui venait d'être créé lord Wimbledon. Cecil était considéré comme un fort mauvais général, car il avait servi dans les Pays-Bas et le Palatinat, et avait toujours été battu. Aussi sa nomination à un poste aussi élevé fut-elle regardée d'un mauvais œil par la nation. La flotte partit au mois d'octobre et se dirigea sur la côte d'Espagne, mais elle fut dispersée dans la baie de Biscaye par une violente tempête, et un des navires sombra en mer avec cent soixante-dix hommes d'équipage. C'était le commencement des malheurs qui allaient assaillir l'expédition. En approchant de la baie de Cadix, Wimbledon laissa échapper sept navires espagnols richement chargés; ces navires entrèrent dans la baie et lui firent ensuite beaucoup de mal. Wimbledon tenta alors un débarquement près de Cadix, et se porta vers le pont qui unit l'île de Léon au continent. Aucun ennemi ne se présentant pour lui défendre le passage, les soldats anglais pillèrent les caves et s'enivrèrent. Quelques soldats espagnols se montrèrent en cet instant, et profitant de l'ivresse des soldats anglais, ils massacrèrent tous ceux qui tombèrent dans leurs mains. Lord Wimbledon battit en retraite; il revint à ses vaisseaux, et voyant que les Espagnols étaient maintenant sur leurs gardes, et qu'une nouvelle descente pouvait être dangereuse, il se contenta de battre la mer pour arrêter les galions espagnols, qui chaque jour étaient attendus de l'Amérique. Mais sur ces entrefaites une maladie contagieuse se déclara à bord du navire de lord Delaware, et s'étendit ensuite sur tous les vaisseaux de la flotte, où elle fit bientôt des ravages terribles. On continua de croiser en mer pendant encore dix-huit jours, puis l'ordre de retourner en Angleterre fut donné. Trois jours après, la flotte espagnole, qui était attendue

du nouveau monde, arriva en vue des côtes d'Espagne, et entra librement à Cadix.

L'insuccès de cette entreprise irrita tellement le peuple anglais, que Charles, malgré son désir de n'adopter aucune mesure de sévérité contre les chefs de l'expédition, fut obligé de soumettre l'examen de l'affaire à son conseil privé. Une instruction eut lieu. Le comte d'Essex et les autres officiers principaux attribuèrent leur déconfiture au défaut de capacité du commandant en chef. Celui-ci s'en prit à Buckingham, qui, dit-il, l'avait obligé d'accepter le commandement de l'expédition malgré sa volonté. Charles intervint. L'instruction fut suspendue; elle fut reprise au bout de quelque temps, et après plusieurs enquêtes, le commandant en chef et ses officiers furent acquittés de la plainte portée contre eux.

Cependant l'expédition contre l'Espagne laissait d'autres traces, car les embarras financiers de la cour s'étaient accrus par suite des dépenses qui avaient été faites. Buckingham proposa de mettre en gage les joyaux de la couronne. Ce projet fut adopté, et le duc partit pour la Haye, où il engagea les joyaux de la couronne pour une somme de 300,000 livres sterling (7 millions et demi). Buckingham profita de son séjour en Hollande pour renouveler le traité d'alliance avec les États et négocier avec d'autres puissances protestantes qui avaient envoyé leurs agents à la Haye. Le duc aurait voulu aller de la Haye à Paris, mais Richelieu lui fit dire qu'il ne souffrirait point son retour dans cette capitale. Ce message irrita vivement Buckingham, et dans sa colère il envoya à Paris lord Holland et sir Dudley Carleton pour demander la restitution immédiate des navires anglais qui avaient été prêtés à Louis, et inviter le roi de France à faire la paix avec ses sujets protestants, auxquels les ambassadeurs étaient chargés de faire des ouvertures et des promesses de secours.

Ce n'étaient point les seules mauvaises dispositions que la cour d'Angleterre montrât alors envers la France. Charles éprouvait maintenant une forte aversion pour les Français et les prêtres qui étaient venus en Angleterre. De son côté, la reine prenait parti pour ses compatriotes. De fréquentes querelles naquirent à cette occasion entre les deux époux. On prétend que Buckingham, qui était jaloux de l'influence de la jeune reine, faisait tous ses efforts pour en provoquer de nouvelles. Un jour le duc étant entré en colère dans les appartements de la reine, celle-ci lui fit des observations au sujet de la manière dont il se présentait. Mais le duc lui dit que l'Angleterre avait eu des reines dont la tête était tombée. Buckingham parvint à décider le roi à renvoyer en France les Français et les prêtres qui avaient suivi la reine en Angleterre. Charles parut d'abord effrayé des conséquences de cette mesure. « Cette affaire, disait-il à son favori, dans une lettre qu'il lui adressait, doit être conduite avec beaucoup de ménagement et de prudence. Dites à ma belle-mère que je suis obligé d'éloigner ces étrangers, parce qu'ils mettent la désunion entre ma femme et moi.» Buckingham, espérant que les Français refuseraient de prêter le serment d'allégeance, proposa au roi d'exiger d'eux ce serment, pour s'en débarrasser; mais à l'exception des prêtres, tous les Français prêtèrent le serment demandé.

Charles songeait maintenant à convoquer un parlement, car tous les fonds rapportés de la Hollande par Buckingham étaient déjà épuisés; mais pour se faire bien venir de cette assemblée il envoya l'ordre aux magistrats des provinces de remettre en vigueur les statuts qui avaient été rendus contre les catholiques. De plus, une proclamation royale enjoignit aux catholiques anglais de faire rentrer dans le royaume ceux de leurs enfants qui étudiaient sur le continent dans les séminaires catholiques. Tous les prêtres et les missionnaires catholiques durent aussi quitter immédiatement le royaume. Charles, sur l'avis de son conseil,

décida en outre qu'on enlèverait aux lords catholiques leurs armoiries. Cette mesure, dont furent exemptées la mère de Buckingham et toute sa famille qui étaient soupçonnées de catholicisme, fut exécutée avec la plus grande rigueur. La cour de France fit des remontrances à l'égard de ces persécutions. Mais le roi ne tint aucun compte de ces remontrances. Le roi se fit ensuite présenter la liste des shérifs qui devaient entrer en fonction dans le cours de l'année, et il en effaça sept noms, qu'il remplaça par ceux de sir Edouard Coke, sir Thomas Wentworth, sir Francis Seymour, sir Robert Philips, sir Grey Palmer, sir Williams Fleetwood et Édouard Alford, membres du parlement qui avaient fait une opposition vigoureuse dans la chambre des communes lors de la dernière session, et qui étaient tous décidés à demander la mise en accusation de Buckingham. De cette manière Charles se croyait délivré de ses adversaires les plus redoutables, car les fonctions de shérif ne permettaient point à celui qui en était revêtu de siéger dans le parlement.

L'ouverture de la session fut fixée au 6 février 1626. Quatre jours auparavant on avait célébré la cérémonie du couronnement, qui avait été retardée faute de fonds. La reine n'assista point à cette cérémonie. Elle resta simplement à une fenêtre du palais, d'où elle put voir passer le cortége, et ne vint point aux cérémonies religieuses. Buckingham remplissait dans cette journée les fonctions de lord constable, et le roi lui dit en souriant : « J'ai autant besoin d'être aidé par vous que vous avez besoin d'être aidé par moi. » Alors Charles, tête nue, fut présenté au peuple, et l'archevêque prononça ces paroles : « Mes maîtres et amis, je viens vous présenter le roi Charles, à qui la couronne de ses ancêtres est aujourd'hui dévolue par droit de naissance; lui-même vient ici pour être installé sur le trône qui lui appartient et qu'il tient aussi de Dieu. En conséquence, je désire que par des acclamations générales vous témoigniez votre adhésion à son couronnement. » Mais un profond silence suivit cette harangue. Alors l'archevêque oignit les épaules, les bras, les mains et la tête de Charles, cérémonie abominable aux yeux des puritains; puis des prières composées par un ecclésiastique du nom de Land furent récitées. Ces prières établissaient entre le roi et les évêques une union plus étroite que celles qui avaient existé jusque-là, ce qui irrita encore les puritains.

Charles, en ouvrant la session du parlement, chargea sir Thomas Coventry, qui remplissait les fonctions de lord chancelier à la place de l'évêque Williams, à qui Buckingham avait retiré ses bonnes grâces, d'expliquer aux deux chambres l'objet de la convocation. Sir Thomas Coventry parla longuement en faveur des prérogatives de la couronne et de la supériorité qu'elles devaient avoir sur celles des communes. Mais ce langage ne changea point les dispositions des communes. Des abus furent dénoncés. Elles déclarèrent illégale la perception des droits de tonnage et de pesage qui avait eu lieu sans le consentement du parlement; demandèrent l'abolition des monopoles et accusèrent le ministère de prodigalités et de malversation. Le favori du roi ou le grand délinquant, comme on l'appelait alors, était celui sur lequel se portait principalement leur animosité. Sur lui retombèrent tous les griefs de la nation ainsi que toutes les disgrâces qu'avait essuyées le pavillon d'Angleterre, sur terre et sur mer, depuis quelque temps.

Le roi, qui avait devant les yeux le sort de Bacon et celui de Middlesex, envoya aussitôt un message aux communes. « Je dois vous faire savoir, disait le message, que je ne souffrirai point que la conduite de mes serviteurs soit examinée par vous; encore moins lorsque ces serviteurs occuperont des places éminentes et seront placés près de ma personne. Autrefois l'usage était de chercher à plaire à l'homme que le roi honorait de son

amitié; aujourd'hui tout est changé, et chacun cherche à s'élever contre celui à qui le roi accorde ses bonnes grâces. Je vois que vous voulez parler du duc de Buckingham. Je m'étonne que vos dispositions à son égard aient ainsi changé, car je me rappelle la faveur dont il jouissait près de vous dans le dernier parlement qui eut lieu sous le règne de mon père. Qu'a-t-il fait pour avoir ainsi démérité de vous? je ne puis le dire, car je puis vous assurer qu'il n'a pris aucune part dans les affaires publiques sans avoir reçu des ordres spéciaux, et qu'il n'a agi que d'après mon autorisation. » Le message se terminait ainsi : « Je désire que vous vous hâtiez de voter mes subsides; autrement le mal retomberait sur vous; car s'il arrive quelque malheur, je serai certainement le dernier à en souffrir. »

Les communes persistèrent dans leurs résolutions; elles écartèrent la question des subsides, et se disposèrent à agir avec plus de vigueur qu'elles n'avaient encore fait contre le favori. Mais comme elles n'avaient point encore réuni toutes les preuves qui leur étaient nécessaires, elles déclarèrent par acclamation que la rumeur publique suffisait pour mettre en cause un délinquant. Charles voulut encore faire tête à l'orage. Il envoya donc son lord chancelier à la chambre des communes pour exiger d'elle la punition de deux de ses membres qui avaient prononcé des discours violents dans le sein de la chambre contre sa personne, et la menacer d'une dissolution immédiate si elle n'abandonnait point l'enquête qu'elle avait commencée contre le duc. Les communes se formèrent en comité secret pour délibérer; elles fermèrent la porte de leur chambre et en remirent la clef dans les mains de l'orateur, mesure qui causa une vive panique à la cour. Charles demanda alors qu'il y eût une conférence entre les deux chambres; ce qui fut accepté. Buckingham, dans cette conférence, essaya de se justifier; mais les communes n'en persistèrent pas moins dans leur dessein de traduire le favori à la barre de la chambre des lords.

Dans cette assemblée Buckingham venait de se créer de nouveaux ennemis par une mesure arbitraire qu'il avait prise à l'égard du comte d'Arundel, avec lequel il avait eu récemment une querelle. Charles, qui prévoyait que cette inimitié pourrait être fatale à son favori, parce qu'Arundel disposait dans la chambre des lords de cinq ou six votes par procuration, fit enfermer le comte à la Tour. Mais aussitôt, la chambre des lords envoya une adresse au roi, dans laquelle elle lui demandait la mise en liberté immédiate d'Arundel. Elle motivait sa demande sur ce qu'aucun lord du parlement ne pouvait être mis en prison pendant la session sans un ordre ou une sentence de la chambre, à moins que ce ne fût pour trahison ou félonie. Charles, après quelques hésitations, fut obligé de céder, et Arundel reprit son siége au milieu des applaudissements de la chambre. Un autre ennemi mortel du favori venait de prendre place dans la chambre des lords : c'était le comte de Bristol, qui depuis son retour d'Espagne n'avait cessé de demander à être entendu pour sa défense. Le parti de la cour résolut alors de dresser un acte d'accusation de haute trahison contre le comte de Bristol, afin de prévenir par ce moyen les déclarations qu'il pourrait faire; mais les lords, qui comprirent le but de cette manœuvre, déclarèrent que Bristol serait entendu le premier et que la contre-accusation aurait ensuite son cours.

Les charges portées par le comte de Bristol contre Buckingham étaient d'une nature fort grave. Bristol accusait le favori de s'être entendu avec Gondomar, l'ambassadeur espagnol, pour conduire le prince de Galles en Espagne, dans le but de le convertir au catholicisme avant son mariage; d'avoir pratiqué lui-même les cérémonies du culte catholique; d'avoir mené une vie immorale et dépravée dans cette contrée; d'avoir rompu le traité de

mariage par suite de ses ressentiments personnels à l'égard du gouvernement espagnol, qui avait exprimé le désir de ne point traiter avec un homme de mœurs aussi dissolues; enfin d'avoir abusé et trompé le roi Jacques, ainsi que le parlement lui-même, en donnant à son retour des motifs supposés. Heath, qui remplissait les fonctions d'avocat de la couronne, accusa de son côté le comte de Bristol d'avoir conseillé au prince de changer de religion pour qu'il se mariât avec l'infante; d'avoir fait tous ses efforts pour que ce mariage s'accomplît, en livrant les pouvoirs dont il était chargé, et d'avoir présenté à la chambre des lords une pétition offensante pour le caractère de Sa Majesté. Le comte de Bristol demanda à l'avocat de la couronne quel était celui qui se présentait comme son accusateur. Heath répondit que l'accusation avait été ordonnée par le roi, et que quelques-unes des charges portées contre lui avaient été dictées par Sa Majesté. Bristol dit qu'une pareille mesure pouvait avoir des conséquences dangereuses, et que le roi ne pouvait être à la fois accusateur, juge et témoin. Charles voulut alors enlever Bristol à ses juges naturels et le traduire devant la cour du banc du roi; mais les lords repoussèrent ces prétentions et déclarèrent qu'ils étaient décidés à maintenir l'exercice de leur privilége.

Les lords consultèrent alors les juges et leur soumirent les deux questions suivantes : 1° Le roi peut-il se porter témoin dans une accusation de trahison? 2° Le roi peut-il se porter témoin, en admettant que la trahison ait été commise de son consentement? Les juges demandèrent quelque temps pour délibérer. Alors le roi leur envoya un message pour leur ordonner de ne point résoudre ces questions, parce que, disait-il, leur solution pouvait porter à ses prérogatives des préjudices dont on ne pouvait calculer les conséquences. Bristol répondit aux charges portées contre lui, et ses réponses parurent satisfaire entièrement ses juges.

Mais aux accusations portées par le comte de Bristol contre Buckingham, se réunissaient les charges portées par les communes. Cette chambre nomma huit de ses membres et seize assistants qu'elle chargea de s'entendre avec la chambre des lords pour poursuivre le duc. L'acte d'accusation comprenait treize charges distinctes. Buckingham était accusé d'avoir acheté les fonctions de grand amiral d'Angleterre et de gardien des cinq ports; d'avoir accaparé plusieurs fonctions importantes, qui jusqu'alors n'avaient été chacune occupées que par un seul individu; d'avoir apporté une négligence coupable dans l'exercice de ses fonctions de grand amiral, ce qui avait occasionné des préjudices très-graves au commerce du pays; d'avoir retenu illégalement à son profit personnel un navire français, ce qui avait engagé le roi de France à user de représailles envers les navires marchands anglais; d'avoir extorqué dix mille livres sterling à la compagnie des Indes orientales; d'avoir mis une escadre de navires anglais à la disposition du roi de France pour agir contre les protestants de la Rochelle; d'avoir vendu des places de judicature; d'avoir donné avec profusion aux membres de sa famille des honneurs et des richesses auxquels ils n'avaient aucun droit; d'avoir commis des dilapidations dans le trésor public : enfin d'avoir consenti à ce qu'on administrât une potion au feu roi contre l'avis des médecins.

Dans ce moment la chancellerie de l'université de Cambridge vint à vaquer, et Charles, malgré les deux accusations pendantes, résolut de conférer cette charge à son favori. Montaigue, évêque de Londres, qu'il fit agir dans cette circonstance, obtint des membres de l'université l'élection en faveur de Buckingham. Les communes, bien qu'elle n'eussent aucun droit d'intervenir dans cette élection, furent vivement irritées, et elles résolurent de traduire les docteurs à leur barre, pour qu'ils eussent à se justifier de leur vote; mais le roi ayant déclaré aux communes que

cette affaire était de sa compétence et non de la leur, les poursuites contre les docteurs en restèrent là.

Le 8 juin, une semaine après l'élection de Cambridge, Buckingham se présenta à la chambre des lords pour se défendre des charges portées contre lui. « Quelques-unes, dit-il, avaient été singulièrement exagérées, mais son principal argument était qu'il n'avait agi que d'après les ordres du feu roi et du roi actuel. A l'égard des fonctions de gardien des cinq ports, il déclara qu'il avait effectivement acheté ces fonctions, mais c'est là, dit-il, une faute très-excusable, si c'en est une. » Pour le vaisseau le *Vanguard* et les navires marchands qu'on l'accusait d'avoir mis à la disposition du gouvernement français, il dit qu'il ne pouvait se justifier à cet égard, en ce sens que, pour le faire, il serait obligé de divulguer des secrets d'État. Enfin, il déclara que, malgré son vif désir de se disculper des charges dont on l'accusait, en laissant à la procédure son cours régulier, il était obligé de déclarer que cette procédure était annulée d'avance, puisque le 10 février, c'est-à-dire quatre jours après l'ouverture de la présente session, le roi lui avait accordé un pardon général pour toutes les fautes qu'il avait pu commettre. Le lendemain, Charles adressa à l'orateur des communes le message suivant: « Nous regardons comme nécessaire de donner aux communes par ces lettres un dernier avis, afin qu'elles sachent que tous les délais ou excuses donnés par elles seront considérés par nous comme un refus direct et positif. En conséquence, nous requérons de vous que vous leur signifiez que nous attendons d'elles qu'elles s'occuperont, sans délai et sans conditions, du bill de subsides, afin que ce bill soit voté à la fin de la semaine prochaine au plus tard; vous leur direz que, si elles ne le votent point, elles nous forceront de prendre d'autres mesures. »

Les communes, qui ne voulaient point abandonner le procès de Buckingham et qui avaient l'intention de ne voter aucun subside avant que cette première affaire fût vidée, se disposaient à adresser une pétition au roi à cet égard, lorsqu'un message royal leur signifia l'ordre de comparaître à la chambre des lords. Charles était décidé à dissoudre son parlement. Les lords ayant voulu lui représenter les dangers d'une pareille décision, il répondit à leurs observations : « Non, non, pas seulement d'une minute; » et ainsi fut dissous le second parlement du règne de Charles (15 juin 1626). Les communes, avant de se séparer, répandirent une pétition dans le public. Le roi y répondit par un écrit dans lequel il combattait les prétentions des communes. Charles fit suivre ce document d'une proclamation dans laquelle il enjoignait à tous ses sujets qui possédaient un ou plusieurs exemplaires de la pétition de la chambre des communes de les brûler, sous peine d'encourir sa disgrâce et son indignation; puis il ordonna au comte d'Arundel de rester prisonnier, et le comte de Bristol fut envoyé à la Tour.

§ 7. Exactions de la couronne. — Arrivée de Bassompierre en Angleterre. — Expédition contre la France. — Convocation d'un parlement. — Querelle entre la couronne et les communes. — Mort de Buckingham.

Charles et son favori s'occupèrent alors de se procurer de l'argent, en recourant aux moyens les plus illicites pour en obtenir. On mit des droits sur les marchandises importées et sur celles exportées; on rétablit les amendes religieuses; des commissaires furent nommés pour faire rentrer les arrérages dus par les catholiques et s'arranger avec eux pour en obtenir le paiement immédiat. Des emprunts furent faits à la noblesse et aux marchands, et 120,000 livres sterling furent demandées à la cité de Londres (3 millions). Comme ces ressources ne suffisaient point encore, il fut décidé qu'on ferait un emprunt forcé sur toute la nation, et que chaque individu serait obligé d'y contribuer en proportion des sommes payées par lui lors de la perception des derniers subsides. Des com-

missaires furent envoyés dans toutes les provinces pour interroger les citoyens qui se refuseraient à payer, exiger d'eux sous serment qu'ils indiquassent les motifs de leur refus et les noms de ceux qui les auraient engagés à ne point payer. Les violences les plus odieuses furent employées contre les plus récalcitrants. Les riches furent emprisonnés; les pauvres furent envoyés dans l'armée ou dans la marine.

Deux noms illustres figurent sur la liste des victimes de cette odieuse oppression : ce sont ceux de sir John Eliot et de John Hampden. Sir Thomas Wentworth, qui plus tard fut créé comte de Strafford, fut mis en prison pour la même cause. L'irritation que produisaient ces exactions était extrême. Dans quelques villes les habitants opposaient une résistance opiniâtre. A Londres la populace faisait retentir les rues et les endroits voisins de la cour de ces cris : « Un parlement! un parlement! Point de parlement, point d'argent! » Charles et son favori redoublèrent de violences. Sir Randolph Crew, grand juge de la cour du banc du roi, fut destitué de ses fonctions pour n'avoir point montré assez de zèle dans ces circonstances, et sa place fut donnée à sir Nicolas Hyde, qui avait servi de défenseur à Buckingham.

Charles ne jouissait pas de plus de tranquillité dans son intérieur domestique. Sa haine s'accroissait chaque jour contre les Français qui entouraient la reine. Il se décida à les renvoyer dans leur pays. Un jour, étant entré dans les appartements de la reine sans se faire annoncer, et ayant trouvé quelques Français qui dansaient en sa présence, il prit la main de sa femme, et la conduisit dans sa chambre, dont il referma la porte. Les prêtres catholiques français et l'évêque ainsi que tous les serviteurs de la reine reçurent aussitôt l'ordre de quitter le royaume. L'évêque voulu faire quelques représentations et dit que, remplissant, pour ainsi dire, les fonctions d'ambassadeur à la cour d'Angleterre, il ne la pouvait quitter sans en avoir reçu l'ordre de son souverain. Charles répondit que ses ordres seraient exécutés. Le roi se rendit ensuite à Sommersethouse, où étaient réunis tous les Français, et après leur avoir dit quelle était la cause de sa décision, il leur fit distribuer onze mille livres sterling et des bijoux pour une valeur d'environ vingt mille livres sterling. La reine ne put garder près d'elle que sa nourrice, qu'une douzaine de domestiques d'une classe inférieure.

Dans la crainte que cette mesure ne provoquât des manifestations hostiles de la cour de France, Charles envoya immédiatement à Paris sir Dudley Carleton pour se justifier. Mais la cour de France avait de trop grands embarras sur les bras en ce moment pour songer à venger cette insulte par la voie des armes. Quelque temps après elle envoya le maréchal de Bassompierre en Angleterre; Bassompierre avait avec lui le père Sancy, oratorien. A son arrivée à Londres, le roi lui fit dire de renvoyer Sancy; mais Bassompierre refusa en disant que le prêtre était son propre confesseur et que le roi n'avait pas à se mêler de ses affaires particulières. Buckingham vint visiter le maréchal pour lui dire que le roi désirait savoir d'avance ce qui faisait l'objet de sa mission; mais le maréchal répondit au favori que le roi son maître ne saurait rien de ce qu'il avait à lui apprendre que de sa propre bouche, et que si Charles ne désirait pas le voir, il était prêt à retourner en France. Le maréchal obtint une audience. Charles parla en termes fort vifs au maréchal, de la conduite des Français qu'il avait expulsés, et lui dit que leurs intrigues lui avaient en quelque sorte aliéné l'affection de sa femme. « Pourquoi, s'écria-t-il, n'exécutez-vous pas tout d'abord votre mission, et ne me déclarez-vous pas la guerre? — Je ne suis point un héraut pour déclarer la guerre, mais un maréchal de France pour la faire lorsqu'elle est déclarée, » répondit l'ambassadeur. Je fus témoin, écrit Bassompierre, dans la relation qu'il fait à sa cour de cette

entrevue, d'un acte de grande hardiesse, pour ne pas dire d'impudence, de la part du duc de Buckingham. Lorsque nous étions le plus animés, il courut subitement vers nous, et se jeta entre le roi et moi en disant : « Je suis venu mettre la paix entre vous deux. » Le maréchal fut scandalisé de cette audace, et considérant que l'audience dégénérait en conversation particulière, il ôta son chapeau, et ne voulut le remettre que lorsque le favori se fut éloigné. Buckingham, de son côté, se montra piqué; mais Bassompierre lui ayant fait entrevoir la possibilité de reparaître à la cour de France, où Buckingham désirait vivement aller, car son amour pour Anne d'Autriche était plus vif que jamais, le bonne harmonie ne tarda pas à renaître.

La cour de France reprochait à Charles de n'avoir point tenu ses promesses ni celles de son père à l'égard de la tolérance promise au culte catholique. Le conseil anglais, qui alors montrait le plus vif acharnement contre les catholiques, déclara qu'on ne se livrait à aucun acte de violence contre les catholiques et qu'il n'y avait point infraction du traité à cet égard. Au sujet de la clause du traité de mariage, qui stipulait que la reine et les personnes de sa maison devaient jouir du libre exercice de leur culte, et que tous ses serviteurs devaient être des Français et des catholiques romains, le conseil déclara que l'esprit et la lettre du traité avaient été strictement observés; que les Français avaient été renvoyés, non pas parce qu'ils étaient catholiques, mais parce qu'ils troublaient la paix publique et la paix domestique de Sa Majesté. Se livrant de leur côté à des récriminations contre la France, les membres du conseil se plaignirent du roi Louis qui avait promis d'une manière solennelle de coopérer avec l'Angleterre pour faire rentrer le prince palatin en possession de ses domaines; de permettre au comte Mansfeld de débarquer à Calais; de lui donner des secours ainsi qu'au roi de Danemark et aux princes protestants de l'Allemagne; de ne pas maltraiter les huguenots, et qui n'avait rempli aucune de ces promesses. On en vint à un compromis : Charles accorda à la reine un évêque français, douze prêtres anglais, mais aucun d'eux ne devait être jésuite; deux dames françaises pour dames d'atours; trois Françaises pour femmes de chambre, une blanchisseuse, une repasseuse, deux médecins, un apothicaire, un chirurgien, un chambellan, un écuyer, un secrétaire, un huissier, trois valets, des cuisiniers à discrétion et dix musiciens; tous de la nation française. Charles accordait en outre à sa femme deux chapelles, un cimetière, et lui laissait la liberté de mettre en liberté un certain nombre de prêtres anglais qui étaient détenus en prison. Bassompierre quitta aussitôt Londres; il était accompagné de Buckingham, qui insistait pour se rendre lui-même à Paris; mais Bassompierre l'engagea à ne point venir en France. On prétend que Buckingham jura alors qu'il irait à Paris en dépit du roi de France, et que si on ne voulait point l'y recevoir en ami, il s'y rendrait en ennemi.

La cause des Rochelois et des protestants français excitait une vive sollicitude dans la nation anglaise. Charles et Buckingham, dans l'espoir de reconquérir la popularité qu'ils avaient perdue, résolurent de leur porter secours. Au mois de mai 1627 une flotte de cent vaisseaux se tint prête à mettre à la voile. Buckingham, qui attribuait les revers de la dernière expédition en Espagne à son absence, voulut dans cette circonstance remplir les fonctions de grand amiral et de généralissime. Mais Buckingham n'avait point la moindre connaissance dans l'art de la guerre. Le 17 juin, il quitta Portsmouth avec sept mille hommes de troupes et arriva devant la Rochelle le 11 juillet. Buckingham espérait y être reçu à bras ouverts, mais les Rochelois refusèrent de l'admettre dans leur ville et l'engagèrent à se rendre maître de l'île de Ré qu'ils avaient possédée pendant quelque temps et qu'ils avaient ensuite livrée au roi de

France. Buckingham fit une descente dans cette île; ce qu'il effectua sans difficulté, car la garnison se retira dans la forteresse sans chercher à lui disputer la possession de l'île. Aussitôt Charles écrivit à son favori pour le féliciter de la prise de cette île, et lui promettre des renforts et de l'argent. Buckingham espérait prendre la citadelle par un coup de main, mais elle était défendue par une garnison dévouée et par un homme de cœur appelé Thoiras. Le 28 septembre, une flottille française vint, malgré la flotte anglaise, ravitailler la garnison de la citadelle. Dès lors il fallut attendre les renforts promis. Bientôt le comte d'Holland débarqua à l'île de Ré avec quinze cents hommes, auxquels se joignit un renfort de six à sept cents hommes, que les Rochelois avaient envoyé. Le duc voulut tenter l'assaut; mais il fut repoussé sur tous les points avec de grandes pertes, ce qui l'obligea à battre en retraite. Mais le maréchal Schomberg, qui commandait l'armée française, s'était placé entre le duc et la flotte anglaise, de manière à lui couper la retraite, et les Anglais ne réussirent à regagner leurs vaisseaux qu'après avoir perdu la moitié de leurs soldats; et comme il n'y avait plus d'espoir de porter des secours efficaces aux Rochelois, car une armée considérable, commandée par Gaston duc d'Orléans, frère du roi de France, se concentrait sous leurs murs, Buckingham se disposa à quitter ces parages. Charles écrivit au favori pour l'assurer qu'il avait dépassé toutes ses espérances, et qu'il était enchanté de la manière dont il avait conduit cette expédition. Cependant, désireux d'obtenir quelques succès qui justifiassent mieux les éloges de son roi, Buckingham résolut de tenter un coup de main sur la ville de Calais. Toutefois Buckingham, après avoir compté ses troupes, jugea prudent de renoncer à ce projet et de revenir en Angleterre. Il y arriva à la fin de novembre, et Charles lui fit un accueil des plus flatteurs. Mais la nation ne jugeait point les choses de la même manière; ce qui passait aux yeux du souverain pour des succès éclatants fut considéré par elle comme des revers honteux.

Charles, malgré sa vive répugnance, se décida enfin à convoquer un parlement pour obtenir des subsides qui lui permissent de faire face aux exigences de la situation. L'irritation était plus grande que jamais dans le sein de la nation; aussi les électeurs portèrent-ils leurs suffrages sur les personnes qui étaient réputées pour avoir des opinions entièrement opposées au gouvernement. Le 17 mars, lorsque les communes s'assemblèrent, la chambre était au complet. Jamais le tiers état n'avait fourni un corps qui eût une contenance plus ferme et plus imposante. La plupart des membres des communes avaient été accompagnés dans la capitale des personnes qui les avaient élus. Quelques jours avant l'ouverture, Charles, pour se faire bien venir du parlement, rendit la liberté à soixante-dix-huit gentilshommes qui avaient été mis en prison pour n'avoir pas voulu contribuer à l'emprunt forcé. Il fit ouvrir les portes de la Tour au comte de Bristol et rétablit dans ses fonctions l'archevêque Abbot, qu'il avait suspendu parce que celui-ci avait refusé de lui prêter le concours de son ministère dans l'emprunt forcé.

Charles ouvrit la session par ce discours : « Je vous ai convoqués parce que j'ai jugé qu'un parlement était le moyen le plus prompt et le meilleur pour obtenir les subsides qui sont nécessaires à nous-mêmes et qui doivent sauver nos amis d'une ruine imminente. Que chacun de vous agisse maintenant d'après ce que lui dictera sa conscience; que si, Dieu nous en garde, vous ne vouliez point contribuer aux charges que le royaume doit supporter en ce moment, je vous déclare, pour l'acquit de ma conscience, que j'emploierai les autres moyens que Dieu a mis en mon pouvoir pour sauver ce que la folie de quelques hommes compromettrait. Ne prenez point ceci pour une menace; je dédaigne de menacer

quiconque n'est point mon égal : prenez-le comme un avertissement de celui qui, par nature et par devoir, a le plus grand intérêt à votre conservation et à votre bonheur. »

Les communes reçurent ce discours avec calme, ainsi que les paroles irritantes du lord chancelier, qui leur dit que si elles différaient de voter des subsides, elles pourraient avoir à s'en repentir, car elles avaient le sentiment de leur infériorité. « Si vous apportez le moindre retard à voter les subsides qu'on vous demande, s'écria sir Thomas Coventry, l'épée pourra être employée. Rappelez-vous bien l'avertissement de Sa Majesté; je vous le répète : rappelez-vous bien cet avertissement. » Les communes sans différer se décidèrent à accorder les subsides demandés, et déclarèrent que les sommes votées seraient perçues dans le courant de l'année; mais elles décidèrent aussi que le roi n'aurait la jouissance de ces sommes qu'autant qu'il aurait reconnu quelques-uns des droits les plus sacrés de la nation et qu'il aurait donné une promesse solennelle de détruire les abus qui existaient dans le gouvernement. « Ce serait faire tort à nous-mêmes? à notre postérité, à nos consciences, si nous abandonnions d'aussi justes prétentions, s'écria sir Francis Seymour. — Que demandons-nous, s'écria à son tour sir Thomas Wentworth; sont-ce de nouvelles concessions? Non : ce sont nos anciennes libertés, nos libertés légales et naturelles auxquelles nous voulons donner une nouvelle vigueur, et que nous voulons revêtir d'un tel cachet, que dans la suite aucune puissance humaine ne puisse les enfreindre. Est-ce donc là commettre un acte qui porte atteinte aux prérogatives de la couronne? Non : nos demandes sont justes et raisonnables. Je parle dans l'intérêt du roi et dans l'intérêt de la nation. Si on nous dispute ces droits, il nous sera impossible de consentir à voter les subsides demandés. » Quelques voix isolées s'élevèrent en faveur de la couronne. « Travaillons pendant que nous en avons le temps, s'écria Coke. Je suis d'avis qu'on accorde à Sa Majesté les subsides dont elle a besoin, mais ce doit être avec quelques garanties. Ne nous flattons point : je sais que le roi est un homme religieux et exempt de vices personnels; mais il n'agit pas de son propre mouvement et ne voit le plus souvent que par les yeux de ceux qui l'entourent. »

Le 8 mai, les communes adoptèrent à l'unanimité les résolutions suivantes : « 1° Aucun *freeman* ne sera mis ou détenu en prison, par l'ordre du roi, de son conseil privé, ou de toute autre personne, à moins qu'il n'y ait un cas légal qui motive l'arrestation. 2° Le writ d'*habeas corpus* ne pourra être refusé à personne; il sera accordé à tout homme mis ou détenu en prison, par ordre du roi, de son conseil privé, ou de toute autre personne. 3° Si un *freeman* est mis ou détenu en prison, par ordre du roi, de son conseil privé ou de toute autre personne, et sans que la cause de son arrestation soit motivée, le *freeman* sera rendu à la liberté, si un writ d'*habeas corpus* est demandé pour lui. 4° Tout *freeman* a un droit imprescriptible, absolu, sur ses biens et sur ses terres, et aucune taxe, taille, emprunt, don gratuit ou aucune charge de même nature, ne pourront être levés par le roi sans l'adhésion du parlement. » La chambre des lords, qui désirait autant que les communes mettre un terme à l'emprisonnement arbitraire, adopta ce bill célèbre qui reçut le nom de PÉTITION DES DROITS, et le 28 mai il fut présenté au roi pour qu'il lui donnât sa sanction. Les communes représentèrent en outre au roi que des compagnies de soldats et de marins avaient été logées chez les habitants dans des maisons particulières, en opposition aux lois du royaume. Elles se plaignirent de la loi martiale, qui venait d'être introduite, et dirent au roi que, d'après la grande charte et les autres lois du royaume, aucun homme ne devait être condamné à mort autrement que par

les lois établies; que néanmoins diverses commissions portant le grand sceau de sa Majesté avaient été créées pour juger des individus d'après la loi martiale. Charles fit la réponse suivante à la pétition des droits: « Le roi veut que justice soit faite selon les lois et coutumes du royaume, et que les statuts soient mis à exécution, afin que ses sujets ne puissent avoir à se plaindre des torts qui pourraient leur être faits contrairement à leurs justes droits et à leur liberté, à la conservation desquels il se croit en conscience aussi obligé qu'à la conservation de ses propres prérogatives. »

Ces paroles ambiguës ne satisfirent nullement les communes; elles se disposaient à faire de nouvelles représentations au roi, lorsqu'elles apprirent que Charles avait l'intention de proroger le parlement. Le message de prorogation fut envoyé aux chambres le 5 juin, et donna lieu à de violents débats. La chambre résolut de se former en comités pour aviser aux moyens d'assurer la tranquilité du royaume, et déclara qu'aucun de ses membres ne quitterait son siége. Finch, qui remplissait les fonctions d'orateur, obtint cependant la permission de se retirer pendant une demi-heure, et il en profita pour aller trouver le roi. La violence des débats augmenta aussitôt qu'il fut parti, et les plus vives accusations furent dirigées contre le roi et son favori. « Nous avons mis dans cette affaire, s'écria Coke[1], une modération dont on n'a jamais eu d'exemple. Prenons-la donc à cœur. Au temps d'Édouard III le parlement hésita-t-il à désigner les hommes qui trompaient le roi par leurs avis? Non: il accusa Jean de Gand, fils du roi, lord Latimer, et lord Nevil, et ces personnes furent envoyées à la Tour; aujourd'hui que l'État est arrivé presque au fond de l'abîme, nous garderions donc le silence, nous hésiterions à accuser ceux qui sont la cause de tous nos maux! Ne faiblissons plus, car si nous le faisions, Dieu nous refuserait son assistance. Je déclare que dans mon opinion, le duc de Buckingham est la source de tous nos maux, et que tant que nous n'en aurons point informé le roi, nous ne pourrons siéger dans cette chambre ou la quitter avec honneur. » Cette accusation directe portée contre le duc trouva écho, et de toutes les parties de la chambre on entendit ce cri: « C'est le duc, c'est le duc qui est la source de tous nos maux. » Les accusations continuèrent. Le duc fut dénoncé traître et incapable comme grand amiral et général en chef; il fut accusé d'encourager les papistes et de les employer au service de l'État; d'être l'ennemi non-seulement de son pays, mais de toute la chrétienté. Selden se leva de son banc et proposa à la chambre d'adopter une motion tendant à faire connaître au roi les mesures que la chambre avait adoptées, et à lui signaler le duc comme la cause de tout le désordre. Dans ce moment, Finch, l'orateur, entra dans la chambre et déclara que les ordres du roi étaient que les communes s'ajournassent jusqu'au lendemain matin. La chambre se sépara immédiatement. Le lendemain, l'orateur chercha à excuser sa conduite de la veille et déclara que dans tout ce qu'il avait dit au roi, il n'avait eu en vue que l'intérêt de la chambre. « Puisse ma langue, s'écria-t-il, être clouée au palais de ma bouche si j'ai dit un mot qui ait pu porter préjudice à un membre de cette chambre! » Il présenta ensuite un second message du roi. Charles déclarait qu'il n'avait point eu l'intention de toucher aux priviléges de la chambre, mais qu'il avait voulu éviter le scandale que pourrait causer une accusation comme celle qui avait été mise en question. Il recommandait aux communes de ne point employer leur temps à considérer des choses qu'il n'avait pas soumises à leur examen; leur disait que toute la chrétienté apprendrait que son parlement et lui s'étaient quittés d'une manière amicale; que sous peu il aurait le plaisir de revoir ses communes, et qu'alors elles pourraient parler de leurs griefs en pleine liberté. Les communes répondirent qu'elles avaient le droit

d'examiner la conduite des ministres du roi. Le lendemain elles, interrogèrent un étranger du nom de Burlemachi qui avait obtenu une commission revêtue du sceau royal pour engager au service de l'Angleterre et introduire dans le royaume des troupes de cavalerie allemandes; cette mesure avait porté ombrage à la chambre des communes. « Un pareil projet, s'écria un membre, a pour but de nous réduire à l'obéissance par la force.»

Les lords s'étant réunis aux communes pour demander au roi de donner une réponse plus explicite à la pétition des droits, Charles dit que la réponse qu'il avait faite lui paraissait complète et satisfaisante, mais que pour éviter toute interprétation ambiguë et leur prouver qu'il n'y avait pas d'arrière-pensée dans sa réponse, il allait en faire une seconde dont l'esprit et la lettre ne laisseraient rien à désirer. « Lisez votre pétition, s'écria-t-il, et vous recevrez une réponse qui certainement vous sera agréable. » La pétition fut lue, et l'huissier du parlement prononça cette ancienne formule normande; « Soit droit fait comme il est désiré. » « J'espère, s'écria le roi, que cette réponse est complète: eh bien, elle ne dit rien de plus que ma première réponse. Vous ne voulez ni ne pouvez léser mes prérogatives. Mon opinion à cet égard est celle-ci: les libertés des peuples donnent de la vigueur aux prérogatives des rois, et les libertés des peuples consistent à défendre les prérogatives des rois. Vous voyez combien je me suis plu à donner satisfaction à vos demandes. J'ai maintenant rempli ma tâche, c'est à vous à remplir la vôtre; et si le parlement ne se termine pas d'une manière heureuse, c'est sur vous seuls que la faute doit en tomber. » C'est ainsi que la pétition des droits, qui confirmait l'un des articles les plus importants de la grande charte, devint un des statuts du royaume; cette victoire gagnée sur l'absolutisme ne coûta point de sang, elle ne fut due qu'à l'extrême besoin d'argent où était la couronne à cette époque. Trois jours après, le roi, pour gagner davantage encore les bonnes grâces des communes, leur annonça que leur pétition ainsi que sa réponse seraient enregistrées dans les archives des deux chambres et dans les cours de Westminster; il voulait, dit-il, que ce document fût imprimé pour son honneur et pour la satisfaction de son peuple, et que les communes eussent à s'occuper immédiatement des affaires qui leur seraient soumises.

Quelques jours après, les communes ayant voté les subsides et présenté une adresse au roi par l'entremise de leur speaker pour exposer les griefs qu'elles avaient contre le duc de Buckingham, Charles déclara la session terminée. Le roi, qui semblait prendre à tâche de se rendre la nation défavorable, répandit alors ses grâces sur des personnes qui avaient déjà encouru le blâme de la chambre. Ainsi l'évêque Laud, dont la conduite avait été censurée par la chambre pour avoir publié des sermons qui renfermaient des doctrines contraires au culte établi, fut élevé à l'évêché de Londres aussitôt après la clôture de la session.

Cependant les héroïques Rochelois demandaient à grands cris des secours à l'Angleterre où leur cause avait de nombreux partisans. Charles était disposé à les assister; il résolut de confier le commandement de l'expédition à Buckingham, qui brûlait du désir d'humilier la cour de France; mais le duc était odieux à la nation. Le jour même où la chambre des communes avait déclaré que Buckingham était la cause principale des malheurs du pays, le peuple de Londres avait assassiné son médecin, le docteur Lamb, parce qu'on supposait qu'il avait eu une part importante dans les conseils que le duc donnait au roi. Quelques jours après, on lisait sur un poteau dans Coleman's street les lignes suivantes: « Qui gouverne le royaume? C'est le roi. Qui gouverne le roi? C'est le duc. Qui gouverne le duc? C'est le diable. » Ces manifestations ne dessil-

laient point les yeux de Charles. Le roi s'étant rendu à Deptford avec son favori pour y voir les navires qu'on armait pour la Rochelle, « George, s'écria-t-il, en montrant à Buckingham les vaisseaux, il y a beaucoup de gens qui voudraient que ces navires et toi vous périssiez ensemble; mais ne t'inquiète pas de ce qu'ils disent; si tu péris, nous périrons tous les deux. » Le duc partit pour Portsmouth, où il devait s'embarquer pour la Rochelle; l'expédition était prête. Mais le 23 août, au moment où le duc sortait de chez lui entouré de quelques Français que l'expédition avait attirés à Portsmouth, il reçut un coup de poignard dans la poitrine qui ne lui permit de prononcer que cette seule parole : « Misérable! » L'assassin n'ayant point été aperçu, l'alarme fut donnée, et les soupçons tombèrent aussitôt sur les Français. Mais alors un homme se présenta aux officiers qui étaient accourus : « C'est moi, s'écria-t-il fièrement, c'est moi qui ai frappé le duc. » On se saisit de sa personne sur laquelle on trouva les lignes suivantes cousues dans le fond de son chapeau : « Celui-là est un lâche et ne mérite point le nom de gentilhomme ou de soldat, qui ne veut point faire le sacrifice de sa vie pour défendre l'honneur de son Dieu, de son roi et de son pays. Que personne ne me condamne pour l'acte que j'ai commis, mais que l'on condamne plutôt ceux qui me l'ont fait commettre; car si Dieu, pour nous punir de nos péchés, ne nous eût point enlevé le courage, cet homme ne serait point resté si longtemps impuni. Je me nomme « John Felton. »

Ce John Felton était un gentilhomme de famille, qui avait servi l'année précédente dans l'expédition à l'île de Ré, et qui avait quitté le service à cause d'un passe-droit. On lui envoya un chapelain, dans l'espoir qu'il s'ouvrirait à lui et qu'il nommerait ses complices, s'il en avait. Mais Felton ne voulut faire aucune révélation : « Je l'ai tué pour la cause de Dieu et de mon pays, » s'écria-t-il. Le chapelain lui dit que les médecins avaient l'espoir de sauver la vie du duc. « C'est impossible, s'écria Felton : j'avais la force de quarante hommes quand je l'ai frappé, car j'étais assisté de Dieu, qui a guidé ma main. » On conduisit Felton à la Tour de Londres, et sur sa route il reçut les bénédictions du peuple, qui l'appelait le sauveur du pays.

Charles assistait au service divin lorsqu'on lui apprit la nouvelle de la mort de Buckingham; sa contenance n'indiqua aucune émotion, ce qui fit croire à ses courtisans qu'au fond de l'âme il était content d'être débarrassé d'un homme qui était aussi odieux à la nation. Plusieurs parlèrent alors de la victime en termes de mépris, et la qualifièrent d'épithètes outrageantes en sa présence. Mais Charles était au contraire profondément affligé. Quand il rentra dans sa chambre, il versa un torrent de larmes et se jeta sur son lit. Charles prit la veuve du duc et ses enfants sous sa protection spéciale. Il paya les dettes du duc, qui étaient considérables, et voulut que son corps fût enterré à Westminster. Cependant il ne voulut point se hasarder à faire pour son favori des funérailles publiques; on profita de l'obscurité de la nuit pour conduire le corps du duc à sa dernière demeure.

Dans le même temps, la procédure se poursuivait contre le meurtrier. Felton conservait toujours la même énergie. Le comte de Dorset étant allé le visiter pour obtenir de lui des aveux et l'ayant menacé de la torture, il lui répondit: « Je suis prêt à endurer les souffrances dont vous me parlez; mais je dois vous dire, milord, que si j'ai quelqu'un à accuser, ce ne sera personne autre que vous. » La chambre des communes s'étant élevée, dans sa dernière session, contre l'application de la torture, et les juges ayant déclaré à l'unanimité que la torture à aucune époque n'avait été autorisée par les lois du royaume, on n'eut point recours à ce moyen barbare. Felton, devant ses juges, montra un grand courage. Il avoua son crime: « mais, ajouta-t-il, si j'ai tué le duc,

ce n'est point par haine pour sa personne. » L'avocat général, dans un discours de rhétorique, chercha à donner une couleur odieuse au meurtre, en exagérant les qualités du duc. « Le roi, dit-il, a perdu un serviteur qui lui était dévoué et un sujet qui lui était cher; l'État un conseiller d'un mérite éminent, un général renommé pour sa valeur et un amiral des plus distingués, » et il compara Felton à Ravaillac, qui avait assassiné Henri IV. Un verdict de culpabilité fut rendu, et le juge ayant demandé au condamné, selon l'usage, s'il avait quelque chose à dire contre la sentence qu'on allait prononcer, Felton répondit qu'il se repentait de l'acte qu'il avait commis si réellement le duc était un serviteur aussi dévoué au roi que le disait être l'avocat général. Le juge lui dit que la loi voulait que dans une affaire de la nature de la sienne, le coupable eût la main coupée avant d'être mis à mort, mais que l'intention de Sa Majesté était qu'on lui appliquât seulement la peine de mort; il le condamna à la peine capitale. Felton fut pendu à Tyburn, et son corps, par les ordres du roi, fut envoyé à Portsmouth, pour y être attaché à un gibet.

Charles désigna le comte de Lindsey pour commander l'expédition de la Rochelle en remplacement de Buckingham. La flotte mit à la voile le 8 septembre 1628. Elle était formidable et bien équipée. Mais Lindsey revint sans avoir rien fait pour l'honneur des armes anglaises. Bientôt après, la Rochelle, dernier boulevard des huguenots, fut prise par Richelieu. Cette malheureuse ville avait cruellement souffert de la famine, car sur 15,000 âmes que renfermaient ses murs au commencement du siége, il ne lui en restait plus que 4,000 lorsqu'elle fut prise.

Le parlement s'assembla le 20 janvier 1629. Les communes apportaient contre la couronne le même esprit d'hostilité que dans les sessions précédentes. Leur irritation s'était même accrue par de nouveaux griefs : car la chambre étoilée et la cour des hauts commissaires avaient continué de connaître des causes judiciaires en violation de la pétition des droits; les droits de tonnage, de pesage et d'autres avaient été perçus contrairement aux dispositions adoptées par les communes à cet égard. La chambre des communes manifesta une vive indignation. « Nos libertés ont été violées, s'écria Selden; des hommes ont été livrés aux tribunaux exceptionnels, contrairement à la pétition des droits, et personne ne doit perdre la vie ou être mis en prison qu'après avoir été soumis à la justice ordinaire du royaume. Nous sommes menacés d'être envahis par une foule d'abus. Prenons-y garde; autrement, après avoir pris nos bras on prendrait nos jambes, et enfin notre vie. » Au milieu de ces débats, un commerçant nommé Rolles, qui était membre de la chambre des communes, se plaignit de ce que ses marchandises avaient été saisies par les agents de la douane, parce qu'il avait refusé de payer les droits que ceux-ci lui demandaient, quoiqu'il leur eût dit qu'il était prêt à payer les droits légaux qu'imposait la loi. « Jetez les yeux partout où vous voudrez, s'écria sir Robert Philippe, et partout vous verrez qu'on viole les libertés de la nation. Les priviléges de cette chambre n'ont pas même été respectés; car les douaniers savaient bien que le réclamant appartenait à cette chambre. Mais tout le parlement eût-il été impliqué dans cette affaire, qu'on n'aurait point eu plus d'égards pour lui, et que toutes les marchandises appartenant aux membres réunis auraient été saisies comme celle du plaignant. »

Charles manda les deux chambres à White-Hall et chercha à justifier cette mesure en disant que les droits perçus pour le tonnage et le pesage des marchandises étaient des droits héréditaires qui lui appartenaient à ce titre. Puis il engagea les communes à lui voter pour la vie le bill sur le tonnage et le pesage et à mettre ainsi un terme à toutes les difficultés auxquelles cette affaire avait donné lieu. La chambre des communes ne partageait point à cet

égard les idées du roi. Elle commença par s'occuper des affaires religieuses, en déclarant à cette occasion que les affaires du roi des cieux devaient passer avant celles des rois de la terre. Les communes se plaignirent vivement des changements importants introduits dans l'église par Laud. Le roi envoya aussitôt un message; il invitait la chambre des communes à s'occuper des droits de tonnage et pesage avant de discuter les affaires religieuses; les communes ne tinrent aucun compte de ce message. Alors Charles envoya un second message pour réitérer sa demande. Le bruit se répandit que l'intention du roi était de dissoudre le parlement aussitôt que le bill sur les droits de tonnage et de pesage aurait été voté pour la vie. Les communes continuèrent donc à s'occuper des affaires religieuses; et elles adoptèrent une résolution dans laquelle elles déclaraient vouloir s'en tenir aux articles de la religion qui avaient été établis sous le règne d'Élisabeth par le parlement, et rejeter les doctrines d'Arminius; puis elles présentèrent au roi une apologie dans laquelle elles rendaient compte des motifs qui leur faisaient retarder de voter le bill de tonnage et de pesage. Elles se plaignaient en même temps de ce que le roi leur avait envoyé coup sur coup deux messages, en lui disant que cette manière de presser la chambre était un empiétement fait à ses priviléges. Charles reçut cet avertissement avec hauteur et indignation; et le lendemain, Coke, un de ses ministres, déclara à la chambre que le roi insistait pour que le bill en question fût voté immédiatement, ajoutant qu'il trouvait la chambre lente à agir. Les communes poursuivirent le cours de leurs délibérations. Pendant les débats qui eurent lieu à l'occasion des affaires religieuses, il fut question pour la première foi d'Olivier Cromwell. Il venait d'être nommé membre des communes par les électeurs de Huntingdon. Cromwell avait alors environ trente ans. Son extérieur était loin d'etre d'agréable, et sa mise était plus que négligée; son discours ne brillait point par la grâce ni par l'élégance; cependant il y avait une certaine véhémence dans son geste, un air d'autorité dans toute sa personne, qui commandait le respect. « J'ai appris, s'écria-t-il, du docteur Beard, que le docteur Alablaster a prêché des doctrines entièrement papistes à la croix de Saint-Paul, et que l'évêque de Winchester, dont il est le diocésain, lui a ordonné de ne rien prêcher de contraire à ces mêmes doctrines. Vous savez que le docteur Mainwaring, que vous venez de censurer avec tant de raison pour ses sermons, a reçu de cet évêque un riche bénéfice. Si c'est là la récompense qu'on donne à de pareils actes, que devons-nous espérer? »

Une commission d'enquête fut nommée, et, le 25 février, cette commission présenta un rapport détaillé dans lequel elle condamnait l'évêque Laud et ses doctrines. La commission s'éleva principalement contre la publication des livres qui paraissaient en faveur du papisme avec autorisation de l'évêque, et contre la suppression des livres qui étaient publiés par les adversaires du papisme. Elle demanda qu'on enlevât les flambeaux et les cierges de la sainte table, qui, disait-elle, était appelée maintenant le grand autel; qu'on enlevât également des églises les tableaux et les images; que l'on cessât de prier en se tournant vers l'Orient, et de faire le signe de la croix *ad omnem motum et gestum*. « Les évêques, disait-elle, suscitent mille inquiétudes à ceux qui n'obéissent point à leurs commandements à ce sujet. Ces abus doivent être détruits. » Elle demandait à grands cris que toutes les personnes qui professaient les doctrines du culte catholique fussent punies d'une manière exemplaire. « Des mesures d'ordre doivent être prises, disait-elle, pour surveiller la publication des livres, pour que les évêchés et les autres bénéfices ecclésiastiques ne soient donnés par Sa Majesté, avec l'avis de son conseil privé, qu'à des hommes instruits et d'une piété et d'une orthodoxie qui

ne laissent rien à désirer; les évêques et les ecclésiastiques ainsi promus doivent en outre être obligés de résider dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. » Ces divers articles furent lus dans la chambre des communes. La chambre donna au roi, d'un autre côté, une preuve de son indépendance, en obligeant Acton, shérif de Londres, qui avait saisi les marchandises de Rolles, à se présenter à genoux à sa barre, et en l'envoyant à la Tour. Les communes traduisirent également à leur barre quelques-uns des officiers de la douane ainsi que les barons de l'échiquier. Les premiers déclarèrent qu'ils n'avaient fait la saisie que par ordre exprès du roi. Les barons refusèrent de justifier la légalité des mesures qui avaient été adoptées.

Malgré une opposition aussi prononcée, Charles résolut à tout hasard de soutenir l'évêque Laud, et aussitôt que la commission eut fait la lecture de son rapport à la chambre des communes, il donna l'ordre aux deux chambres de s'ajourner jusqu'au 2 mars. Les deux chambres obéirent; mais le 2 mars, sir John Eliot, membre de la chambre des communes, attaqua avec une violence extraordinaire l'évêque de Winchester et Weston, le lord trésorier, qui, disait-il, était l'un des principaux auteurs des innovations introduites dans la religion. Sir John Finch, le speaker, voyant l'orage grossir, présenta un message du roi qui ordonnait à la chambre de s'ajourner à huitaine. Plusieurs membres s'élevèrent contre ce message, qu'ils déclarèrent vexatoire et irrégulier, et dirent que ce n'était point au speaker à présenter de pareils ordres, attendu que l'ajournement de la chambre appartenait en propre à la chambre elle-même. Alors, sir John Eliot soumit à la chambre un projet de remontrances au roi, dans lequel il s'élevait contre l'illégalité des droits de perception de tonnage et de pesage. Eliot présentant son projet à l'orateur, l'invita à en donner connaissance à la chambre; mais le speaker s'y refusa en disant que le roi avait ajourné la chambre. On proposa immédiatement de faire lire le projet par l'huissier de la chambre, qui s'y refusa également. Alors Eliot lut sa motion lui-même, ce qui fit une grande sensation. Lorsqu'il eut fini cette lecture, il invita le speaker à la mettre aux votes. Celui-ci ayant refusé de nouveau, Selden se leva : « Monsieur l'orateur, s'écria-t-il, si vous ne mettez pas la question aux votes, comme nous vous ordonnons de le faire, nous serons obligés de rester ici, et nous ne pourrons pas poursuivre nos travaux. Nous siégeons dans cette chambre par l'ordre du roi. Quant à vous, vous avez été nommé orateur par le roi. Avez-vous l'intention de remplir vos fonctions? » Le speaker répondit qu'il avait reçu un ordre exprès du roi qui lui enjoignait de quitter son siége aussitôt qu'il aurait remis le message, et il se disposa à quitter la salle. Mais Hollis, fils du comte de Clare, Valentine et plusieurs autres membres s'élançant aussitôt sur lui, le forcèrent à reprendre son siége et le tinrent cloué sur son fauteuil. Au même instant d'autres membres patriotes fermèrent les portes de la chambre et en apportèrent les clefs sur la table. Les membres du parti de la cour s'élancèrent au secours du speaker, mais Hollis les repoussant d'un bras ferme, s'écria : « Il restera ici jusqu'à ce qu'il nous plaise de nous retirer. » Une lutte s'engagea; mais les courtisans n'étaient point en force et le speaker fut obligé de rester sur son siége. « Je ne dirai point, s'écria-t-il, je ne veux pas, mais bien je n'ose pas. J'ai l'ordre exprès de Sa Majesté, et je n'ose point l'enfreindre. » Selden fit aussitôt un discours sur les devoirs d'un speaker de la chambre des communes, et lui dit de mettre la motion aux votes de la chambre; le speaker s'y refusa encore. Alors un membre du nom de Peter Hayman, qui était parent de sir John Finch, l'interpellant avec véhémence, lui dit

qu'il rougissait d'être son parent; qu'il faisait une tache à son pays et à sa famille; que tous les malheurs qui pouvaient résulter de sa conduite retomberaient sur lui, et que la postérité flétrirait sa mémoire. Sir Peter Hayman termina son discours en proposant à la chambre de traduire sir John Finch à sa barre, s'il ne faisait pas son devoir, et de nommer un autre speaker à sa place. Cette mesure ne fut point adoptée, et comme ni les avis ni les menaces n'avaient de l'influence sur l'esprit du speaker, et que la chambre savait qu'elle n'aurait point une autre occasion de manifester ses sentiments, si elle perdait celle-ci, elle rédigea sur-le-champ la protestation suivante : « Quiconque innovera en religion ou qui cherchera à introduire dans le royaume le papisme ou d'autres opinions contraires à la véritable église orthodoxe, sera déclaré ennemi juré de ce royaume; quiconque conseillera de lever les droits de tonnage et de pesage sans que ces droits soient accordés par le parlement, ou qui aidera à lever ces droits, sera réputé innovateur et ennemi du royaume; si un marchand ou toute autre personne paye volontairement lesdits droits de tonnage et de pesage, sans qu'ils soient accordés par le parlement, il sera réputé traître et considéré comme un ennemi du royaume. » Hollis fit la lecture de ces articles, qui furent adoptés l'un après l'autre avec acclamations par la chambre.

Le roi, ne voyant point revenir l'orateur, avait dépêché un messager pour que la chambre lui envoyât le sergent avec sa *masse*. Ce symbole joue un rôle important dans les communes, car sans masse il ne peut y avoir de chambre. Les membres arrêtèrent le sergent. Le roi ordonna aussitôt à l'huissier de la verge noire d'inviter les communes à se rendre à la chambre des lords, afin qu'il prononçât la dissolution du parlement. Les communes refusèrent de recevoir ce messager, et aussitôt Charles, entrant en fureur, donna des ordres pour qu'on enfonçât les portes; mais les communes avaient alors voté leurs protestations, et s'étaient ajournées d'elles-mêmes au 10 mars.

Ce jour-là, le roi s'étant présenté à la chambre des lords, prononça ce discours : « Milords, je ne suis jamais venu devant vous dans une circonstance plus désagréable. Aussi beaucoup d'entre vous s'étonneront-ils sans doute que je ne me sois pas fait représenter dans cette circonstance par des commissaires, car c'est une coutume générale adoptée par les rois, de se faire représenter par leurs ministres lorsqu'ils ont lieu d'être mécontents et de ne réserver pour eux-mêmes que les choses agréables. Mais considérant qu'il est juste de récompenser la vertu comme aussi de punir le vice, j'ai jugé à propos de venir moi-même déclarer, à vous milords, ainsi qu'au monde entier, que c'est seulement la conduite de la seconde chambre qui a motivé la dissolution de ce parlement; que la cause de cette mesure ne provient nullement de vous; au contraire, que je me félicite de la conduite de vos seigneuries à mon égard autant que j'ai lieu de me plaindre de celle des communes. Pour que je sois bien compris, je dirai que l'on se tromperait beaucoup si l'on croyait que j'accuse généralement tous les membres de la seconde chambre. Je sais que cette chambre renferme des sujets aussi loyaux et aussi dévoués qu'il est possible d'en trouver, mais je sais aussi qu'il y a dans son sein des vipères, et que ce sont ces vipères qui ont jeté la discorde que je déplore. Pour conclure, milords, je vous déclarerai que ces personnes malintentionnées auront le châtiment qu'elles méritent, mais que vous, membres de la chambre haute, vous avez de justes droits à la protection et à la faveur qu'un bon roi doit à sa loyale et fidèle noblesse. Milord chancelier, faites ce que je vous ai ordonné. » Aussitôt le lord chancelier prononça la formule suivante : « Milords et messieurs de la chambre des communes, Sa Majesté le roi dissout ce parlement. » (10 mars 1629). Déjà le roi

avait fait main basse sur quelques-uns de ceux qu'il traitait de vipères. Eliot, Hollis, Selden, Valentine, Coriton, Hobart, Hayman, Long et Stroud, qui avaient montré le plus d'énergie dans les derniers débats, reçurent ordre de se présenter devant le conseil privé. Tous se rendirent à cet ordre, à l'exception de Long et de Stroud; mais ils refusèrent de se justifier des actes qu'on les accusait d'avoir commis au sein de la chambre des communes; et en conséquence ils furent envoyés à la Tour. Long et Stroud, qui ne s'étaient point rendus à l'ordre de paraître devant le conseil privé, furent arrêtés et jetés également à la Tour. Les domiciles d'Eliot, d'Hollis, de Selden, de Long et de Valentine, furent violés, et l'on saisit leurs papiers.

« Rien n'est si périlleux, dit M. Guizot, que de prendre un système de gouvernement pour ainsi dire à l'essai, avec cette arrière-pensée qu'on en pourra toujours changer. Charles avait commis cette faute. Il avait tenté de gouverner avec le parlement, mais persuadé et répétant sans cesse que si le parlement était trop indocile, il saurait bien s'en passer. Il entra dans la carrière du despotisme avec la même légèreté, proclamant son intention de la suivre; mais pensant qu'après tout, si la nécessité devenait trop pressante, il pourrait toujours recourir au parlement. Dans ce moment d'excitation, la cour des hauts commissaires et la chambre étoilée rendirent plusieurs sentences d'une sévérité excessive, et le roi publia une proclamation qui fut regardée comme indiquant l'intention formelle de sa part de ne plus recourir aux parlements. Il avertissait la nation qu'il ne la surchargerait pas d'impôts, qu'il se contenterait des droits qu'avait perçus son père; droits auxquels il ne voulait point renoncer et dont il ne pouvait se passer. Il déclarait qu'il regarderait comme indignes de sa protection ceux qui refuseraient de les lui payer. Les prisonniers qui étaient retenus à la Tour demandaient à jouir du bénéfice de l'*habeas corpus*, et, après de longues hésitations, la cour du banc du roi s'était décidée à leur délivrer les writs nécessaires pour leur élargissement. Le roi fit retirer les prisonniers de la Tour et les fit enfermer dans une autre prison. De la sorte les writs d'*habeas corpus* ayant été présentés aux geôliers, ceux-ci ne purent produire leurs prisonniers, qui conséquemment furent privés du privilége qu'accordait la loi. »

Cependant, après être restés trente semaines en prison, sans pouvoir communiquer avec leur famille et avec leurs amis, les prisonniers furent amenés devant la cour. Les juges leur ordonnèrent de fournir caution pour les charges dont ils étaient accusés et des garanties pour leur bonne conduite à venir. Les accusés refusèrent les sûretés qu'on exigeait d'eux pour leur conduite future, et ils furent renvoyés en prison. Aussitôt l'avocat général présenta un acte d'accusation à la cour du banc du roi, contre sir John Eliot, Hollis et Valentine. Sir John Eliot était accusé d'avoir prononcé des paroles irrévérencieuses dans la chambre des communes, et principalement d'avoir dit que le conseil privé et les juges étaient décidés à fouler aux pieds les droits de la nation. Hollis et Valentine étaient accusés d'avoir causé du tumulte, le dernier jour de la session, pendant que l'orateur avait été retenu forcément dans son fauteuil. Les accusés repoussèrent la juridiction de la cour du banc du roi, mais au mépris de leurs protestations la sentence suivante fut rendue contre eux : « Chacun des accusés sera retenu en prison pendant le bon plaisir du roi. Sir John Eliot sera enfermé à la Tour de Londres, et les autres accusés seront mis dans d'autres prisons. Aucun d'eux ne sera élargi, à moins qu'il ne fournisse caution pour sa bonne conduite, et qu'il ne reconnaisse son offense. Sir John Eliot étant considéré par nous comme étant le plus grand coupable, payera au roi une amende de deux mille livres sterling (50,000 fr.); Hollis,

une amende de mille livres sterling (25,000 fr.); Valentine, une amende de cinq cents livres sterling (12,300 fr.). » Long, qui avait été nommé shérif du comté de Wilts, ne fut point traduit devant la cour du banc du roi, mais on le traduisit devant la chambre étoilée pour avoir siégé au parlement lorsque ses fonctions de shérif l'appelaient dans son propre comté, et il fut condamné à payer une amende de deux mille marcs et à rester en prison suivant le bon plaisir du roi.

Quelque temps auparavant, la chambre étoilée avait rendu un jugement d'une excessive sévérité contre un marchand nommé Richard Chambers, qui avait refusé de payer les droits sur une balle de soie. Chambers ayant dit que les marchands recevaient plus d'encouragements en Turquie qu'en Angleterre et qu'ils y étaient moins tourmentés, la chambre étoilée déclara ces paroles séditieuses et dit qu'elles tendaient à faire croire que l'heureux gouvernement de Charles était pire que la tyrannie turque; en conséquence, elle condamna Chambers à payer une amende de deux mille livres sterling et à reconnaître par écrit que les mots qu'il avait prononcés portaient le caractère de l'insolence, du mépris, de la sédition, de la fausseté et de la méchanceté. Quand la formule de la déclaration fut présentée à la signature de Chambers, l'honnête marchand écrivit les lignes suivantes : « Moi, Richard Chambers, je maintiens pour injuste et fausse la déclaration contenue dans cet écrit, et jusqu'à la mort je n'en reconnaîtrai point un mot. » Chambers, qui était puritain, ajouta ces lignes : « Malheur à celui qui trame l'iniquité, parce qu'il est en son pouvoir de la faire! » On exigea immédiatement qu'il payât l'amende, et ce fut en vain qu'il invoqua la grande charte et les différents statuts, qui affranchissaient les citoyens des amendes qui étaient prononcées par d'autres tribunaux que par les tribunaux ordinaires. Chambers demanda à jouir du bénéfice de l'*habeas corpus*, mais les juges repoussèrent sa demande. Il resta en prison douze ans, et mourut dans le besoin, après avoir longtemps attendu satisfaction du long parlement, pour être dédommagé des pertes qu'il avait éprouvées.

Cependant les prédicateurs dans leurs sermons s'évertuaient à prouver que la royauté était de droit divin, et qu'en conséquence elle devait être affranchie de toute contrainte. De nombreux pamphlets écrits par les partisans de la cour, dans lesquels on professait les mêmes idées, circulaient aussi dans le public. Dans un de ces pamphlets on recommandait au roi de prendre pour exemple Louis XI, roi de France, qui avait gouverné despotiquement son royaume en s'appuyant sur une police militaire. De son côté, Charles essayait la corruption, et cherchait à gagner quelques-uns des plus fougueux réformateurs de la chambre des communes. L'un d'eux était Wentworth. Il avait souffert un long emprisonnement pour avoir refusé de contribuer à l'emprunt forcé. Wentworth avait de la naissance et se flattait de descendre par bâtardise de la ligne des Plantagenets. Le roi parvint à l'attacher à son parti. On vit le transfuge aller fréquemment à la cour et faire sa paix avec Buckingham quelque temps avant la mort de ce favori. Bientôt Wentworth fut élevé à la pairie et reçut le titre de baron. Charles alors répandit avec profusion ses faveurs royales sur la tête du baron. Il en fit un vicomte et quelque temps après, il le nomma président de la cour d'York ou conseil du nord. Dès ce moment, Wentworth déclara une guerre à outrance à ses anciens amis politiques et les poursuivit avec la plus grande rigueur. Ce ne fut pas la seule défection. La cour, après de nouveaux efforts, détacha du parti de l'opposition sir Dudley Digges, de Noye et Littleton, hommes d'un mérite supérieur. Le roi leur donna des fonctions importantes.

Le roi, depuis la mort de Buckingham, avait donné sa confiance au comte d'Holland. Le conseil se com-

posait alors du comte d'Holland, de Hay, comte de Carlisle, du comte de Montgomery, ancien mignon du roi, d'Arundel, homme plein de vanité, du comte de Pembroke, frère du comte de Montgomery, et du comte de Dorset, tous hommes de plaisir plutôt qu'hommes d'affaires et s'inquiétant peu si la nation allait vers sa ruine, pourvu qu'ils pussent satisfaire leurs passions. Sir John Coke et sir Dudley Carleton étaient les deux secrétaires d'État de Charles; lord Coventry était son chancelier. Le comte de Manchester était lord du sceau privé, et lord Weston, qu'Eliot avait flétri dans la dernière session en l'appelant le plus grand ennemi du royaume, était lord trésorier. En outre, Charles venait d'introduire dans le conseil privé l'évêque Laud, homme odieux à la majorité de la nation par les innovations religieuses qu'il cherchait à introduire dans le culte établi.

En ce moment, l'Angleterre était en état de guerre avec la France, l'Espagne et même avec l'empereur d'Allemagne. Charles avait fait la guerre à la France sans motifs; il fit la paix avec cette puissance, sans honneur. Cette paix fut publiée au printemps de 1629, et, l'année suivante, Charles, malgré les instances de sa femme, qui aurait voulu prolonger la guerre avec l'Espagne, parce que la France était encore engagée avec cette puissance et avec la maison d'Autriche, conclut la paix avec Philippe. Cette paix fut signée au mois de novembre. Philippe promit à Charles, non dans le traité mais par lettres particulières, de rétablir le prince palatin dans ses domaines, et d'employer ses efforts auprès de l'empereur pour lui restituer la couronne de Bohême. Charles, en retour, s'engagea par un traité secret à unir ses armes à celles de l'Espagne pour faire rentrer sous la domination espagnole les sept provinces-unies qu'Elisabeth avait avec beaucoup de peine arrachées à l'oppression tyrannique de l'Espagne. Charles, par le traité, devait avoir la Zélande et d'autres territoires. Cette double transaction s'était faite dans le plus grand secret, car Charles craignait d'irriter la nation; mais il paraît qu'après avoir lui-même provoqué ce traité et avoir permis à ses ministres d'y apposer leur signature, il hésita à le ratifier. En apprenant ces hésitations, Philippe se crut dégagé de ses promesses. Alors Charles conçut un autre projet. La Flandre et le Brabant, qui appartenaient encore à l'Espagne, étaient agités par de sourds mécontentements; on croyait généralement que ces États se soulèveraient prochainement contre l'Espagne pour obtenir leur indépendance. Les intrigues se croisaient déjà; la France et la Hollande y avaient de nombreux agents. Charles envoya aussitôt des agents secrets pour faire tourner à son profit les dispositions hostiles des Flamands et des Brabançons contre les Espagnols; une correspondance suivie s'engagea à cet égard entre le gouvernement anglais et les principaux chefs brabançons. Mais la cour d'Espagne ayant eu connaissance de ce qui se passait, envoya des renforts à son armée dans la Flandre et le Brabant; ce qui fit échouer le projet de soulèvement.

La guerre de Trente ans, à laquelle l'insurrection de Bohême avait donné naissance, se poursuivait maintenant d'une manière favorable pour l'Angleterre. Gustave-Adolphe, le meilleur général de son époque, en jetant son épée dans la lutte avait fait pencher la balance du côté des armes protestantes. Ce prince (24 juin 1630) s'était porté dans l'Allemagne et y avait remporté des victoires signalées; il avait pour alliés les princes protestants de l'Allemagne et la France, qui, par suite de la politique habile du cardinal de Richelieu, avait pris un ascendant extraordinaire. La France menaçait alors les Alpes, les Pyrénées, les frontières de la Flandre espagnole, du Rhin et de l'Elbe. La Savoie avait été presque entièrement conquise par elle; en Ita-

lie, le cardinal avait dicté des lois au pape, qui, autant par penchant que par nécessité, avait adhéré à la cause de la maison d'Autriche et de l'empereur. A l'arrivée de Gustave-Adolphe en Allemagne, le féroce Tilly, Pappenheim, Maximilien de Bavière et Walleinstein, généraux de l'empereur qui avaient ravagé les États protestants et y avaient commis les plus horribles cruautés, furent obligés de prendre la défensive. Gustave-Adolphe, après s'être emparé des villes les plus importantes de la Poméranie et du Mecklenbourg, entra dans l'électorat de Brandebourg et força Tilly à se retirer sur l'Elbe. A Vienne on disait à l'empereur que le Suédois n'était qu'un roi de neige et qu'il fondrait en s'approchant du midi; mais Gustave continuait sa course et au lieu de fondre, comme on disait, il ressemblait à l'avalanche, qui entraîne tout sur son passage et porte la désolation dans la vallée. Le seul événement défavorable aux armes protestantes fut la prise de Magdebourg par Tilly et Pappenheim. Ces deux généraux mirent à feu et à sang cette malheureuse ville, qui était alors l'une des plus riches et des plus florissantes de l'Allemagne. En moins de douze heures elle fut réduite en un monceau de ruines et de cendres, et trente mille de ses habitants furent passés au fil de l'épée. Charles conclut un traité avec Gustave-Adolphe, et résolut d'envoyer six mille hommes en Allemagne pour se réunir aux forces du Suédois; mais comme il n'y avait point de déclaration de guerre contre l'empereur, Charles voulut que ces forces fussent levées en Écosse par le marquis d'Hamilton, comme si celui-ci eût agi pour son propre compte et à l'insu du roi. Hamilton s'embarqua avec sa petite armée; mais les dispositions que l'on avait prises pour l'emménagement et l'approvisionnement de cette troupe avaient été si mal ordonnées, que des maladies se déclarèrent et forcèrent Hamilton à retourner en Angleterre, sans avoir rendu aucun service au roi de Suède ni à la cause protestante. Au retour de cette expédition Hamilton fut accueilli par Charles avec distinction, et il en obtint de grands honneurs.

Les causes de mécontentement qui achevèrent d'irriter la nation sont trop nombreuses pour être reproduites ici. Nous ne citerons que les principales. Les droits de tonnage et de pesage continuaient à être levés; de plus, Charles fit revivre d'anciens abus féodaux qui étaient tombés en désuétude. Henri III et Édouard Ier, lorsqu'ils étaient pressés par le besoin d'argent, avaient coutume de convoquer leurs tenanciers militaires et de les forcer, pour ainsi dire, à accepter les honneurs de la chevalerie, moyennant une certaine somme. Si ceux-ci refusaient ces honneurs, qui étaient toujours coûteux, on les condamnait à une amende qu'ils étaient obligés de payer. Charles adopta ce moyen pour avoir de l'argent. Une commission régulière fut nommée pour forcer à payer l'amende ceux qui refusaient d'être faits chevaliers, et 100,000 livres sterling (2 millions et demi) environ furent prélevés de cette manière. Les anciennes lois forestières, dont l'atrocité avait toujours été odieuse à la nation, furent remises en vigueur, et une cour, présidée par le comte d'Holland, fut instituée pour établir la réintégration des droits forestiers du roi. Alors des propriétaires furent dépouillés de leurs propriétés, sous prétexte que leurs terres avaient autrefois appartenu à la couronne. Le domaine du roi s'agrandit ainsi d'une manière considérable. Dans l'Essex, où les forêts royales occupaient déjà une grande étendue de terrain, ces spoliations absorbèrent au profit de la couronne la presque totalité du comté. La forêt de Rockingham, qui n'avait qu'une circonférence de six milles, eut bientôt une circonférence de soixante milles; une proclamation déclara que tous les individus qui seraient pris sur ces terrains en délit de chasse, seraient condamnés à payer des amendes considérables. Les monopoles que le parlement avait supprimés, furent aussi rétablis. On vendit à des particuliers le privilége de débiter

les marchandises les plus nécessaires à la vie, moyennant des sommes énormes. Charles, à l'exemple de Jacques son père répandit à profusion des proclamations qui condamnaient à des amendes considérables ceux qui désobéissaient à leurs prescriptions. Jacques, dans la supposition que la peste était due à l'accroissement rapide de Londres, avait publié une proclamation pour empêcher qu'on ne bâtît de nouvelles maisons dans la métropole; mais les habitants de Londres n'avaient tenu aucun compte de ses ordres. Charles nomma une commission pour s'enquérir du nombre des maisons qui avaient été construites en violation de la proclamation, et fit alors rançonner les contrevenants. Dans quelques cas, les maisons furent abattues et les propriétaires furent en outre condamnés à une forte amende. Un riche habitant de Londres, nommé Moore, perdit quarante-deux maisons de cette manière, et après la démolition, il fut condamné à payer une amende énorme.

Ce qui irrita par-dessus tout les esprits, ce fut la direction que le haut clergé donnait aux affaires de l'église. Au mois de mai 1630, Henriette-Marie était devenue mère d'un prince; ce fut plus tard Charles II. A l'occasion du baptême, Laud composa une prière dans laquelle on trouvait ces mots : « Double pour lui, ô Seigneur, les vertus de son père, s'il est possible. » Quelques mois après, Laud traduisit devant la chambre étoilée, dont il faisait partie, Alexandre Leighton, prédicateur puritain, qui avait écrit un livre contre la reine et les évêques. Leighton fut déclaré indigne de remplir ses fonctions, fouetté en public et mis au pilori pendant deux heures. On lui coupa une oreille. On lui fendit une narine, et on le marqua à la joue des lettres S. S. (Sower of sedition, Fauteur de troubles.) Au bout d'une semaine il fut traîné de nouveau sur la place publique, où il fut pour une seconde fois fouetté et mis au pilori. On lui coupa son autre oreille, on lui fendit l'autre narine, et on mit sur l'autre joue les mêmes lettres S. S. Leighton resta en prison dix ans, et n'obtint sa liberté que lorsque le pouvoir de Laud et de Charles fut anéanti. Sur le conseil de Laud Charles rendit une proclamation qui défendait aux prédicateurs de condamner les doctrines d'Arminius et d'entamer des controverses à cet égard.

Ces violences occasionnaient déjà de grandes émigrations. Les puritains ne voyant plus de sécurité pour leur personne ni pour la liberté de leur conscience dans le royaume, commençaient à se porter en masse vers l'Amérique du Nord. Ceux qui restaient en Angleterre étaient en butte à toutes sortes de persécutions. En 1634, un nommé William Prynne, jurisconsulte distingué, Michel Sparkes, éditeur, William Buckmer et quatre autres individus furent traduits devant la chambre étoilée pour avoir écrit et publié divers écrits contre le gouvernement et la situation du pays. Prynne déclarait la guerre aux spectacles, aux mascarades et aux danses, et faisait dans son ouvrage allusion à la reine, qui aimait beaucoup ce genre de divertissement. « Le livre qui vous est signalé, s'écria Richardson, qui remplissait les fonctions de grand juge, est un libelle scandaleux, infâme, outrageant pour Sa Majesté le roi, ce prince si pieux et si religieux, et pour Sa Majesté la reine, cette reine excellente, la plus gracieuse que le royaume ait jamais possédée, et la meilleure que l'Angleterre ait jamais eue. Je déclare scandaleux cet ouvrage pour tous les honorables lords de ce royaume, pour le royaume lui-même et pour la nation entière. Jamais œil ne vit, jamais oreille n'entendit chose plus séditieuse ni plus infâme que celles qui sont contenues dans ce livre infernal. Permettez-moi de vous en lire un passage ou deux. « J'ai écrit ce livre, dit l'auteur, parce que j'ai vu que le nombre des comédiens et des livres de divertissement augmentait d'une manière

extraordinaire. Le nombre de ces livres dépasse aujourd'hui quarante mille, et chacun de ces ouvrages se vend mieux que les meilleurs sermons. Ils sont imprimés sur le meilleur papier et dans un plus beau format que les bibles. » A l'égard des comédiens et des personnes qui fréquentent les spectacles, l'auteur les envoie tous au diable et n'épargne personne. « Qui peut gagner au spectacle, s'écrie-t-il, si ce n'est le diable et l'enfer? Tous ceux qui fréquentent les spectacles sont autant d'esprits pleins de souillures, et ils ne valent guère mieux que des diables incarnés. » Mais permettez que je dise à vos seigneuries ce que l'auteur écrit sur la danse. « La danse, s'écrie-t-il, est la profession du diable, et celui qui danse fait une profession diabolique. Autant de pas qu'il fait en dansant, autant de pas il fait en enfer. » A l'égard du chant, l'auteur n'est pas moins sévère. « La femme, dit-il, qui chante en dansant doit être considérée comme la prêtresse du diable; ceux qui lui répondent, sont les clercs du diable; ceux qui écoutent, sont les paroissiens du diable; les instruments de musique sont les cloches de l'enfer, et les musiciens sont les ménestrels du diable. » Dans un autre passage, il dit que Néron, en jouant la comédie et en fréquentant les spectacles, fut la cause principale de la conspiration qui fut ourdie contre lui; et dans un autre endroit il rapporte, sous la rubrique de Tribellius Pollion, que Martien, Héraclius et Claudius, trois *estimables* Romains, conspirèrent ensemble pour tuer Galliénus, homme dissolu qui aimait beaucoup les spectacles. » Maintenant, milords, peut-on donner le nom d'estimables à des hommes qui méditent la mort de l'empereur, quelque mauvais que puisse être cet empereur? Non, milords; ce n'est point là une expression chrétienne. Lorsque des sujets ont un mauvais prince, quel est le remède à ce mal : ils doivent prier Dieu de lui pardonner, et ne point dire que ceux-là sont des sujets estimables qui méditent sa mort. » Après cette violente philippique l'évêque Neile s'adressa à l'accusé : « M. Prynne, vous allez maintenant entendre ma sentence. Je dois vous dire que je suis fâché de vous voir dans cet état, car je vous connais depuis longtemps. Mais je suis obligé de vous abandonner à votre sort, car je vois que vous avez abandonné Dieu et sa religion; que vous n'avez point tenu votre serment d'allégeance; que vous avez forfait à l'obéissance et aux devoirs que vous devez au roi, à la reine, leurs très-excellentes Majestés, l'ornement de ce royaume, et le modèle de charité pour toutes les nobles dames et les personnes les plus distinguées de l'Angleterre. J'opine donc pour que votre livre soit brûlé d'une manière aussi disgracieuse que possible, soit dans Cheapside ou dans le cimetière de Saint-Paul; car quoique le cimetière de Saint-Paul soit un endroit consacré, on y a vu brûler des livres hérétiques. J'opine encore, attendu que M. Prynne appartient à Lincoln's-inn, et dans l'intérêt de la profession honorable qu'il exerce, qu'il soit rayé du tableau des avocats et qu'il soit dégradé publiquement dans l'université. Milords évêques, je laisse à vos soins l'exécution de cette partie de la sentence. Je propose encore le pilori. Je sais qu'il n'y a point de statuts qui infligent cette peine, mais elle est juste et équitable, et pour un crime d'une nature aussi odieuse que celui commis par M. Prynne, elle peut être déterminée à la discrétion de la cour. Je le condamne à cinq mille livres sterling d'amende, car je sais qu'il peut aussi bien payer cinq mille livres sterling, que la moitié de mille livres; je crois juste en outre de le condamner à la prison perpétuelle. Qu'on l'empêche surtout d'écrire; qu'il n'ait ni papier, ni plumes ni encre; qu'on ne lui laisse que quelques livres de prières pour qu'il puisse élever son âme vers Dieu et lui demander le pardon de ses péchés; mais, je le répète, je ne pense pas qu'on doive lui permette d'écrire, car, M. Prynne, si j'en juge par votre livre, vous avez un esprit insolent et vous êtes un de ceux qui visent à obtenir le nom de réformateur. »

On aurait dû croire que cette sen-

tence était assez rigoureuse; mais les juges de la chambre étoilée ne le pensèrent point ainsi. Le comte de Dorset prit la parole : « Milords, s'écria-t-il, il est temps de faire un exemple pour purger l'air des miasmes qui l'empoisonnent; et quelle meilleure occasion nous serait offerte de faire justice! Le titre du livre infâme de Prynne est Histrio Mastix : il mériterait mieux celui de damnation des princes, des prélats, des pairs et du peuple. Milords, lorsque Dieu eut fait le monde, il regarda son œuvre et dit que tout était bien. Cet individu, continua-t-il en montrant Prynne du doigt, sur le nez duquel le diable a mis des lunettes, dit que tout est mal. Aucune récréation, aucune vocation, aucune condition n'échappe à sa critique; hommes, femmes, magistrats, officiers, ecclésiastiques, choses animées et choses inanimées : tout est damnable à ses yeux. M. Prynne, trouvez-vous à redire aux habitudes des courtisans et de la cour? Reprochez-vous aux ecclésiastiques de porter de la soie et du satin? Pour moi, quand je vous examine, je vous vois tout pourpre au dedans, je dis que votre cœur ne renferme qu'orgueil, malice et déloyauté. Vous êtes comme l'escamoteur; vous regardez d'un côté pendant que vous agissez de l'autre. » Dorset continua longtemps sur le même ton, et termina ainsi : « M. Prynne, je déclare que vous êtes un schismatique, un fauteur de troubles, un loup sous la toison du mouton; en un mot, *Omnium malorum nequissimus*. J'opine pour que vous soyez condamné à une amende de dix mille livres sterling. Pour vous mettre en liberté, il n'y a pas plus à y songer qu'à mettre en liberté un pestiféré ou un chien enragé. Vous êtes si éloigné d'être sociable, que vous n'êtes pas même rationnel. Il vous conviendrait de vivre dans les forêts avec des bêtes sauvages, des loups, des tigres comme vous-même. En conséquence, je demande que l'accusé soit condamné à un emprisonnement perpétuel ; qu'il soit renfermé comme ces monstres qui ne sont plus dignes de vivre parmi les hommes ni de voir la lumière. Pour le châtiment corporel, je propose, milords, qu'il soit brûlé au front et qu'on lui fende le nez ; car je trouve qu'il est avéré que l'offense du docteur Leighton est moindre que celle de M. Prynne. Or pourquoi M. Prynne serait-il plus épargné? Caïn, coupable de meurtre, fut marqué dans un endroit où l'on pouvait voir son crime. Je demanderais bien qu'on lui coupât les oreilles, mais il pourrait porter une perruque, et alors avec de charmantes boucles de cheveux de chaque côté des tempes il pourrait cacher sa punition. Je demande qu'il soit brûlé au front; qu'on lui brûle également les oreilles. J'en viens maintenant à cette ordure, car je ne puis qualifier autrement le livre de Prynne. Brûlez-la, comme on fait de pareils livres dans d'autres contrées ; mais qu'une proclamation soit également rendue pour que chaque personne qui aurait en sa possession ce livre infâme soit avertie que si elle ne l'apporte pas au magistrat pour le brûler, elle sera traduite devant cette cour. » Cette sentence barbare reçut son exécution.

Charles venait de faire un voyage en Écosse. Il avait emmené avec lui Laud, son évêque favori, dans le but d'introduire dans l'église écossaise les innovations qu'il se proposait d'appliquer à l'église anglicane. Les Écossais reçurent le roi avec de grandes démonstrations de joie. Un grand nombre de seigneurs se ruinèrent pour le fêter ainsi que sa cour, et le 18 juin 1633, il fut couronné roi d'Écosse, à Édimbourg. La cérémonie fut célébrée par l'archevêque de Saint-André. Laud admonesta rudement l'archevêque de Glascow, parce que ce dernier ne voulut point officier avec des vêtements brodés. L'usage que l'on fit de cierges, de calices, les génuflexions qui rappelaient l'ancienne religion, l'huile sainte, et quelques autres rites, qui appartenaient au culte catholique, ne furent point non plus goûtés de la plupart des assistants. Charles s'occupa alors de convoquer un parlement, et employa tous ses

efforts pour s'assurer dans les élections, des membres qui fussent dévoués à sa volonté royale. Le parlement vota, sans difficulté, des subsides; mais les questions religieuses qui furent soumises à son examen détruisirent bientôt la bonne harmonie. Le premier différend naquit au sujet d'une question qui avait pour objet d'orner les vêtements du clergé. Le vieux Melville, s'adressant à Charles, s'écria : « J'ai juré avec votre père et tout le royaume d'être fidèle à la religion écossaise, et les innovations proposées sont entièrement contraires à la religion. » Charles se retira pour prendre conseil de ses courtisans, et à son retour il dit d'un ton d'autorité à la chambre qu'elle n'avait point à discuter, mais seulement à voter. « J'ai ici tous vos noms, s'écria-t-il en montrant une liste des membres de la chambre, et je vais savoir aujourd'hui quels sont ceux d'entre vous qui sont mes amis ou mes ennemis. » La question, mise aux votes, fut rejetée par quinze pairs et par quarante-cinq membres des communes. Cependant le scrutateur déclara que la question était adoptée. Aussitôt le comte de Rothes se leva et dit que les votes avaient été mal recueillis, et il demanda un autre scrutin. Charles dit qu'il n'accorderait le second scrutin qu'autant que Rothes se constituerait à ses risques et périls l'accusateur du scrutateur pour avoir commis le crime capital de falsification des votes ; accusation qui devait être fatale à l'accusateur lui-même s'il était dans l'erreur. Le comte, qui désespérait d'établir son accusation, quelque juste qu'elle fût, garda le silence, et les articles proposés furent ratifiés par le roi, qui les toucha de son sceptre, à la manière écossaise. Le parlement fut aussitôt dissous (28 juin 1633). Charles ne punit point les membres opposants, mais quand ils paraissaient à la cour, on les tournait en ridicule, ou bien on les traitait de schismatiques et de séditieux. De plus, Charles récompensa libéralement les membres qui avaient secondé ses vues. Laud ne fut point oublié le roi le nomma son conseiller d'Écosse.

Le roi, quittant aussitôt l'Écosse, se rendit en poste à Greenwich, où était la reine, et arriva dans cette ville, après quatre jours de voyage. Quinze jours après la cour ayant reçu la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorbéry, le roi accorda ces hautes fonctions ecclésiastiques à l'évêque Laud. Dans le même temps, le pape, qui avait des agents secrets en Angleterre, faisait offrir à Laud le chapeau de cardinal. Laud était vaniteux, et cette double élévation le transporta de joie. Cependant, en réfléchissant aux dangers que l'acceptation du cardinalat pouvait amener sur sa tête, il refusa le chapeau, se contentant de l'archevêché de Cantorbéry. Il fut installé dans ses nouvelles fonctions le 19 septembre 1633. Cette promotion irrita beaucoup le parti puritain, qui avait déjà eu connaissance de l'offre qui avait été faite à Laud par le pape. Des prédictions sinistres, des prophéties circulèrent bientôt dans le public à l'égard du nouveau primat. On disait que Laud ne vivrait point passé le 5 novembre. Si ces prédictions se fussent réalisées, Laud n'aurait eu que très-peu de jours à vivre, car on était au mois de septembre. L'archevêque, qui était superstitieux à l'excès, fit arrêter l'auteur de ces prophéties : c'était une dame nommée Davies; elle était veuve de sir John Davies, auteur de plusieurs ouvrages de poésie d'un grand mérite et de plusieurs discours parlementaires qu'il avait prononcés dans la chambre des communes sous le règne de Jacques, pour soutenir les prérogatives de la couronne. Cette dame fut traduite devant la chambre étoilée, qui lui aurait fait un mauvais parti, si heureusement pour elle, on ne l'eût reconnue folle.

§ 8. Rigueurs exercées par l'archevêque Laud contre les puritains. — Wentworth devient l'un des plus vigoureux champions du royalisme. — L'impôt du ships money. — Refus de payement par Hampden. — Procès de ce citoyen.

Ce jugement n'avait point calmé les inquiétudes de l'archevêque, et il passa toute la journée du 5 novembre dans les angoisses de la peur. Heureusement le 6, l'archevêque reconnut qu'il vivait encore, et il se disposa aussitôt à frapper à grands coups. Suivant les doctrines de l'église puritaine, le Tout-Puissant n'a pas besoin de temples magnifiques : une simple barne est à ses yeux aussi bonne que l'église de Saint-Pierre de Rome, pourvu que les assistants le prient avec sincérité et du fond de leurs âmes. Laud, qui pensait différemment, fit réparer les églises et rebâtir la cathédrale de Saint-Paul, qu'il orna avec un luxe inouï. Laud ne s'arrêta point là, car il voulut faire supporter à la nation les dépenses que nécessitaient la construction et les réparations des églises et des autres édifices religieux. Sur l'avis de l'archevêque, Charles nomma une commission pour percevoir toutes les sommes destinées aux réparations de l'église Saint-Paul. Laud voulut que l'entreprise de ces réparations fût précédée d'une cérémonie pompeuse et éclatante. Le roi vint à l'église avec toute sa cour, et l'archevêque fit un sermon approprié à la circonstance. On procéda ensuite à la perception des sommes nécessaires aux travaux de cette église. Sir Paul Pindar donna volontairement quatre mille liv. sterling (100, 000 francs); le roi, dix mille livres ster. (250,000 francs); Laud s'engagea à payer pour sa part cent livres sterling par an (2,500 francs). Comme l'argent manquait encore, l'archevêque, dont l'autorité était toute-puissante dans la chambre étoilée et la cour des haut, commissaires, voulut que les amendes infligées par ces tribunaux exceptionnels fussent appliquées aux travaux de réparation de l'église de Saint-Paul. On obtint ainsi des ressources abondantes. Laud chargea le célèbre Inigo Jones de restaurer l'église; il voulait que ce monument rivalisât de luxe avec l'église Saint-Pierre de Rome. Inigo Jones le servit merveilleusement à cet égard : mais Laud ne vécut pas assez pour jouir de la vue de ce beau monument, car la hache du bourreau lui trancha la tête avant que Saint Paul fût achevé.

L'influence de l'archevêque était sans bornes. Il distribuait à son gré les places les plus importantes de l'État, donnait à pleines mains à ceux qu'il savait dévoués à sa cause. Francis Windebank, son ancien ami, dont la fille avait épousé son chapelain, fut élevé aux fonctions de secrétaire d'État, et le docteur Juxon, doyen de Westminster, autre ami de vieille date, fut nommé secrétaire particulier du roi. L'archevêque ne s'oubliait point dans ces largesses. Il se fit nommer par le roi membre du bureau de commerce, et plus tard lord grand trésorier. Toutes les puissances du royaume s'humiliaient alors devant l'heureux primat. L'université d'Oxford, toujours prête à cajoler ceux qui pouvaient la servir, lui donnait tantôt le titre de « sainteté, » tantôt celui de « *summus pontifex;* » et dans ses épîtres dédicatoires, elle caressait sa vanité par les épithètes les plus flatteuses; Laud était *spiritu sancto effusissime plenus; archangelus et ne quidminus.* L'archevêque était au comble de la joie, et pour remercîment de ces éloges, il annonça une visite officielle à l'université en sa qualité de chancelier d'Oxford. Mais, suivant l'usage, ces visites ne pouvaient se faire que sur un ordre exprès émané du roi; or le prélat insistait dans cette circonstance pour que les droits de la couronne fléchissent devant celui qu'il avait la prétention de s'arroger. L'affaire fut portée devant Charles et son conseil, et, après des débats animés, la victoire resta à l'archevêque.

Les puritains avaient coutume de se réunir dans des conventicules pour faire leurs prières et souvent dans

les discours prononcés à ces réunions, ils n'épargnaient ni la cour ni l'archevêque. Le primat d'un trait de plume ordonna la suppression de ces conventicules. Des plaintes nombreuses avaient été adressées au conseil par des habitants du Somersetshire, au sujet des cabarets qui restaient ouverts le dimanche; et Richardson, juge de circuit, étant en tournée dans ce comté, avait ordonné la fermeture de ces établissements et la suppression des divertissements publics les jours de dimanche. Laud fut vivement irrité d'une pareille conduite; il s'en plaignit au roi, et fit traduire Richardson devant le conseil. Celui-ci fut obligé de révoquer l'ordonnance qu'il avait rendue, et reçut une forte réprimande. Les juges de paix du Somersetshire, que ces rigueurs n'avaient point convaincus, firent aussitôt des représentations énergiques au même sujet. Mais le roi leur répondit par une déclaration dans laquelle il indiquait, à l'exemple de son père, les amusements auxquels pouvaient se livrer les sujets du royaume, les dimanches et les autres jours de fête, et défendait expressément aux magistrats des comtés d'interdire ces jeux.

Ce n'était point encore assez pour l'archevêque; non-seulement il était résolu d'obliger les Anglais du royaume à se conformer aux innovations qu'il avait introduites dans le culte national; il voulait encore excercer sa domination religieuse dans tous les lieux où il y avait des Anglais. En arrivant à la primatie, il avait provoqué un ordre du conseil pour enjoindre aux comptoirs anglais établis en Hollande, ainsi qu'aux troupes anglaises qui servaient dans cette contrée, d'adopter la liturgie anglicane. Puis il avait envoyé de son propre mouvement à la factorerie de Delf un de ses chapelains pour surveiller l'application de son orthodoxie, et pour prendre les noms des récalcitrants. Cette mesure était d'autant plus vexatoire que presque tous les commerçants anglais qui habitaient la Hollande, et tous les soldats qui servaient au dehors du royaume, étaient des puritains qui avaient quitté leur patrie pour ne point faire le sacrifice de leurs convictions; mais cette circonstance n'arrêta point l'archevêque. Il imposa de la même manière la liturgie anglaise aux comptoirs de Hambourg, à ceux de la Turquie, à ceux qui existaient dans les possessions du grand Mogol, aux établissements de la Virginie, de la Barbade, et à toutes les ambassades anglaises. Laud espérait ainsi propager ses doctrines religieuses dans toutes les villes principales de l'Europe et les lieux les plus importants du globe, et gagner au culte anglican de nombreux prosélytes.

L'attention du primat se porta bientôt sur les étrangers. Beaucoup de ceux-ci, par suite des persécutions religieuses auxquelles ils avaient été exposés dans leur pays, étaient venus se fixer en Angleterre. La plupart étaient des Français et des Hollandais qui professaient les doctrines religieuses de Calvin. Laud s'étant adressé à l'église française de Cantorbéry, et aux églises hollandaises de Sandwich et de Maidstone, pour exiger qu'elles adoptassent la liturgie anglaise, ces congrégations refusèrent d'abord de se soumettre aux prétentions du primat, et invoquèrent à l'appui de leur refus les droits de l'hospitalité qui leur avait été offerte lorsqu'ils s'étaient enfuis de leur pays, ainsi que les priviléges qui leur avaient été accordés par Édouard VI, et qui avaient été confirmés par Élisabeth, par Jacques Ier et par Charles lui-même. Laud leur répondit que les lettres patentes qui leur avaient été accordées par Édouard VI n'étaient point de nature à infirmer ses actes; que leur argumentation était sans valeur; qu'il valait mieux pour l'Angleterre n'avoir aucun étranger que d'en conserver dont les actes portassent atteinte à la sûreté du culte national; qu'ils cherchaient à former un État dans l'État; que le maintien de leur église et de leurs ministres ne pouvait point être mis en compensation avec la paix et le bonheur de l'église d'Angleterre;

que leur ignorance prétendue de la langue anglaise n'était point une raison pour qu'ils n'allassent point dans les églises anglaises, attendu qu'ils pouvaient très-bien apprendre l'anglais; finalement, qu'il avait le pouvoir de les forcer à l'obéissance, et qu'ils eussent à se conformer à ses ordres à leurs risques et périls. Les réfugiés firent une pétition, et Soubise, qui s'était retiré en Angleterre depuis l'échauffourée de Buckingham, la présenta lui-même au roi. Mais tout ce que Charles accorda, ce fut de permettre aux étrangers qui étaient nés hors du royaume, d'exercer librement leur culte; mais ceux qui avaient des enfants nés en Angleterre durent les envoyer régulièrement aux églises anglaises.

Le primat ne ménageait plus personne. Williams, évêque de Lincoln, ex-lord chancelier, lui avait ouvert la porte des honneurs ecclésiastiques, et l'archevêque lui avait fait en retour la promesse d'une éternelle amitié. L'ex-chancelier écrivit un livre intitulé « La sainte Table, » dans lequel il raillait avec esprit quelques-unes des innovations de Laud. Il fut aussitôt traduit devant la chambre étoilée, qui le condamna à payer une amende de huit mille livres st. (200,000 fr.) Williams paya l'amende et reçut ensuite son pardon du roi. L'ex-chancelier ayant donné satisfaction à la justice, hésitait à accepter ce pardon, parce que dans l'acte de grâce on faisait peser sur lui des accusations dont il se croyait innocent. Laud tira profit de cette circonstance, et sans restituer l'argent qu'il avait reçu, il intenta un nouveau procès à Williams devant la chambre étoilée. Le discours de l'archevêque est un tissu remarquable d'hypocrisie et de méchanceté. Le primat témoignait une vive douleur de ce qu'un homme du talent de l'évêque de Lincoln se fût rendu coupable des faits dont il était accusé; il continuait ainsi : « Quand je viens à examiner les excellentes qualités que l'accusé a reçues de la nature et qu'il a perfectionnées par l'étude; quand je songe à sa sagesse, à son instruction, à la facilité de sa mémoire, à sa longue expérience, je cherche à m'expliquer comment il ne s'est pas amendé après avoir été déjà convaincu d'une erreur; comment il a pu commettre une faute pire que la première, faute qui par la gravité de sa nature doit porter atteinte à sa haute réputation de sagesse. » La faute grave que Laud reprochait à Williams, c'était de ne s'être pas soumis en silence à la première sentence prononcée contre lui. « Quand d'injustes accusations pesaient sur sainte Cécile, continua le primat; quand tout le monde était contre elle, elle n'appela personne pour prouver son innocence; elle se contenta de prononcer ces paroles de Job : *Testis meus est in cœlis*, mon témoin est dans les cieux. C'est ainsi qu'aurait dû faire l'accusé. » Williams fut condamné à payer une amende de 10,000 livres sterling (250,000 fr.), à rester en prison selon le bon plaisir du roi; il fut en outre révoqué de ses fonctions ecclésiastiques; et quelque temps de là, Laud ayant intercepté des lettres d'Osbaldeston, recteur de l'école de Westminster, à l'évêque de Lincoln, dans lesquelles se trouvaient les expressions de monstre, vermine, il déclara que ces épithètes injurieuses ne pouvaient s'appliquer qu'à lui. Osbaldeston fut aussitôt traduit devant la chambre étoilée, qui le condamna à perdre sa place, à être marqué au fer rouge, à être exposé au pilori en face de sa propre école, et avoir les oreilles clouées au fatal poteau. Osbaldeston ayant échappé par la fuite à ce châtiment barbare, la colère de Laud retomba aussitôt sur Williams. Il fut condamné par la chambre étoilée à payer une amende de 8,000 livres sterling (200,000 fr.), et comme il était prisonnier, il ne put se soustraire à cette amende.

Ce qui inquiétait vivement le prélat, c'était la presse : aussi résolut-il de lui imposer un frein. Une ordonnance provoquée par lui, et rendue par la chambre étoilée, défendit à

toute persone d'imprimer un livre ou un pamphlet quelconque sans l'*imprimatur* préalable de l'archevêque de Cantorbéry ou de l'évêque de Londres, ou sans celui du chancelier ou du vice-chancelier des universités de Cambridge et d'Oxford. L'ordonnance déclarait les contrevenants passibles de la privation de leur brevet d'imprimeur, et de toute autre peine que la chambre étoilée ou la cour des hauts commissaires jugerait convenable de leur appliquer. Elle portait en outre qu'aucun livre venu de l'étranger ne pourrait être mis en vente sans avoir été examiné par l'archevêque de Cantorbéry ou par l'évêque de Londres, que les officiers de la douane seraient chargés de garder les livres importés de l'étranger jusqu'à ce qu'un chapelain choisi par l'archevêque de Cantorbéry ou l'évêque de Londres pour assister à l'ouverture des ballots, eût examiné lesdits livres, et eût délivré un permis pour les laisser circuler; que si, dans ces recherches, il arrivait qu'on trouvât des livres schismatiques ou dangereux, ces livres seraient immédiatement remis à l'évêque de Londres et renvoyés par lui à la cour des hauts commissaires, qui poursuivraient les délinquants; et finalement, que toute personne qui imprimerait, ou qui aurait des presses sans autorisation, serait exposée au pilori, et fouettée publiquement dans les principaux quartiers de Londres.

Livres nouveaux, livres anciens, furent sacrifiés à la susceptibilité défiante de l'archevêque. Parmi ces livres il y en avait un que les zélés protestants estimaient presque autant que la Bible. Il avait pour titre « Le livre des martyrs. » Laud trouva mauvaises les doctrines qu'il renfermait et il ne voulut point permettre qu'on le réimprimât. Malheur à ceux qui faisaient des livres pour critiquer les innovations de l'archevêque! Prynne, qui était encore retenu prisonnier dans la Tour, ayant publié, de concert avec deux docteurs du nom de Bastwick et Burton, quelques pamphlets contre la hiérarchie de l'église, le primat ordonna que des poursuites seraient dirigées contre eux. Les trois docteurs furent traduits devant la chambre étoilée, qui les condamna à payer une amende de 5,000 liv. st. (125,000 fr.) Bastwick et Burton furent exposés au pilori, puis on leur coupa les oreilles. Prynne, qui n'avait plus qu'une partie des siennes, perdit ce qui lui en restait et fut marqué sur les deux joues des lettres L. S. (libelliste séditieux). L'exécution eut lieu le 20 juin 1637. Six mois après, John Lilburne et John Warton furent traduits devant la même chambre pour avoir imprimé et publié des livres prétendus séditieux sous le titre de nouvelles d'Ipswich. » Les deux accusés déclinèrent la juridiction de la cour: ce qui n'empêcha pas celle ci de les condamner à une amende de 500 livr. st. (12,500 fr.) La cour ordonna en outre que John Lilburne, pour son insolence, serait fouetté dans les rues de Londres depuis la prison de la Flotte où il était prisonnier jusqu'à l'emplacement où aurait lieu son exposition : elle voulait ainsi allonger la distance que le patient aurait à parcourir. Le pilori fut placé entre Westminster-Hall et le lieu où la cour tenait ses séances. Lilburne montra un courage héroïque. Pendant qu'on le fouettait, il adressait à la foule des paroles pleines d'audace pour flétrir la tyrannie des évêques: ou bien il lui jetait des pamphlets dans lesquels il appelait avec chaleur la vengeance du peuple sur la tête de ses bourreaux. La chambre étoilée, informée de ce qui se passait, ordonna qu'on mît les fers aux pieds et aux mains de la victime, et de plus elle la fit bâillonner. Cette nouvelle violence ne fit qu'accroître le courage de Lilburne. Il se mit à frapper du pied et à agiter ses membres, comme pour dire aux assistants qu'il parlerait encore aussitôt que sa langue serait délivrée des liens qui la tenaient enchaînée.

L'observateur le moins intelligent aurait reconnu qu'une crise approchait, car de toutes parts on voyait se manifester des signes cer-

tains d'une collision prochaine : des émigrations nombreuses s'effectuaient déjà ; des familles entières quittaient le royaume et se réfugiaient les unes en Amérique, les autres en Hollande. Sur d'autres points on encourageait la résistance ou du moins on y applaudissait ouvertement. Ainsi Burton, l'un des coaccusés de Prynne, ayant été envoyé dans la forteresse de Launceston dans le comté de Cornouailles, plus de 100,000 personnes accoururent sur sa route pour le saluer et lui donner de l'argent. Prynne qu'on avait retiré de la Tour pour le loger dans la forteresse de Caernavon, devint l'objet de sympathies non moins vives. Plusieurs personnes de distinction, parmi lesquelles était un shérif de comté, allèrent à sa rencontre pour lui offrir à dîner et lui donner de l'argent et des présents. De sourdes rumeurs, présages de la tempête, circulaient en outre dans le public. On disait qu'une négociation mystérieuse était en voie d'exécution entre la cour de Rome et celle d'Angleterre. Gregorio Panzani, envoyé du Vatican, venait en effet d'arriver à Londres, et y avait reçu un accueil flatteur de Charles et de la reine. Il paraît toutefois que Panzani n'était pas muni de pouvoirs assez étendus pour traiter avec la cour, car il repartit après un séjour de courte durée sans avoir rien conclu.

Laud avait un digne émule dans Wentworth. La tyrannie que le primat exerçait dans toutes les affaires qui concernaient la religion, Wentworth l'exerçait de son côté dans les affaires qui concernaient l'État. Wentworth, depuis sa conversion au parti de la cour, montrait un dévouement absolu aux principes du despotisme. Son élévation avait été des plus rapides ; il avait été nommé successivement président du conseil du Nord, conseiller privé, baron et vicomte. Il n'y avait point de fonctions en Angleterre qui offrissent à la tyrannie et à l'arbitraire un champ plus vaste à parcourir que celles de président du conseil du Nord, et Wentworth qui en était revêtu les remplissait avec toute la rigueur d'un proconsul romain. La juridiction de ce conseil s'étendait sur le comté d'York et sur les quatre comtés du nord; il connaissait des cas d'émeutes, de conspiration, etc.; dans l'origine, ce conseil avait eu la faculté de prononcer dans les causes civiles, lorsqu'une des parties était trop pauvre pour supporter les frais d'un procès devant les tribunaux ordinaires; mais depuis le règne d'Élisabeth les affaires civiles avaient cessé de lui être déférées, et la legalité de ce tribunal était devenue même très-problématique depuis l'adoption de la fameuse pétition des droits.

Wentworth, secondé par le roi, l'archevêque de Cantorbéry et le conseil privé, résolut de rendre au conseil du Nord son autorité primitive et de l'élargir encore. En conséquence, une ordonnance du roi (1632) donna pouvoir au conseil du Nord d'étendre sa juridiction depuis l'Humber jusqu'aux frontières écossaises; de connaître des causes religieuses dans ces limites ; de se modeler pour certaines affaires sur la cour de la chancellerie, et pour d'autres sur la chambre étoilée; de traduire à sa barre toute personne qu'elle voudrait y appeler et d'atteindre cette personne partout où elle pourrait se trouver.

Wentworth, qui avait provoqué l'ordonnance, usa des pouvoirs de sa charge de la manière la plus arbitraire; il gouverna comme un roi absolu, frappa à grands coups le parti qu'il avait abandonné, et son nom ne fut longtemps prononcé qu'avec terreur dans toutes les provinces du nord. Ce terrible personnage allait être élevé à des fonctions plus importantes encore. Le roi le nomma lord député d'Irlande (1633). La tyrannie odieuse que Wentworth exerça dans ces fonctions dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Cependant rendons hommage à la vérité, en disant qu'à côté de grands maux son administration procura de grands biens pour ce malheureux pays. Avant lui l'Irlande était désolée

par l'oppression d'une foule de petits tyrans; quand Wentworth arriva, il n'y eut plus d'autres tyrans que lui seul; son despotisme hardi et grandiose fit taire le despotisme bâtard et masqué de ceux qu'il venait supplanter. Jusqu'alors l'administration des affaires publiques n'avait présenté qu'une sorte de chaos; il y introduisit et y maintint de l'ordre. Depuis longtemps le gouvernement anglais considérait l'Irlande comme une terre nouvellement découverte qui était habitée par des sauvages, et en général, toutes les fois que le souverain avait des services à récompenser, il accordait des terres dans ce pays à ceux qu'il jugeait dignes de ses faveurs. Wentworth représenta à Charles que ces concessions de terres appauvrissaient le peuple irlandais, en ce sens que les nouveaux propriétaires le tourmentaient par leurs rapines, ce qui devenait préjudiciable au trésor en mettant le peuple hors d'état de payer. Charles promit de ne plus faire de concessions sans lui avoir préalablement demandé son avis; mais le roi tenait rarement ses promesses. Wentworth comprit, dès son arrivée en Irlande, qu'il y avait nécessité pour lui de convoquer un parlement : il recommanda donc cette mesure à son maître. Mais Charles, qui détestait jusqu'au nom de parlement, l'engagea à prendre toutes ses mesures pour s'assurer l'appui des membres les plus influents du parlement avant la réunion. « Méfiez-vous de cette hydre, écrivait Charles, car vous savez qu'elle a été ici pour moi aussi rusée que malicieuse. J'approuve la bonté des motifs que vous faites valoir, et je vous assure que j'ai la plus grande confiance dans votre jugement. Cependant, je vous l'avoue, je crains que le parlement que vous allez convoquer ne me demande plus que je croirai convenable d'accorder.»

Wentworth avait confiance en lui; cajoleries, promesses, menaces, rien ne fut épargné pour obtenir une soumission complète; il dit aux principaux membres qu'il dépendait absolument d'eux d'avoir le parlement le plus heureux dont eût jamais joui l'Irlande. Que fallait-il pour cela? mettre seulement une confiance entière dans le roi, ne restreindre en aucune manière sa volonté royale. Il les engagea encore à ne point marcher sur les traces de la chambre des communes d'Angleterre; car, s'ils suivaient ce mauvais exemple, leur dit-il, ils encourraient infailliblement la disgrâce de leur souverain. Wentworth ayant ainsi obtenu la promesse qu'aucun bill ne serait présenté au parlement qu'autant qu'il lui serait agréable, convoqua l'assemblée. Le parlement irlandais montra dans cette session une soumission entière à ses volontés; des subsides considérables furent votés au roi. Mais dans la seconde session, quelques membres élevèrent la voix pour exposer les griefs du pays et en demander le redressement. Wentworth, indigné de cette audace, menaça de sa colère les membres opposants et les accabla d'insultes; et la violence de sa parole fit taire encore pour cette fois toutes les velléités d'indépendance qui avaient pu se manifester.

Le lord député pensait avec raison que de pareils services méritaient bien une récompense; il aurait voulu changer son titre de vicomte pour celui de duc; il s'adressa à son maître. Mais Charles, qui attendait de plus grands services encore de Wentworth, se contenta de lui promettre les honneurs qu'il demandait pour un temps plus éloigné. On aurait pu supposer que cet échec ralentirait l'ardeur du lord député; mais il n'en fut pas ainsi. Il était si transporté de ses succès passés, il avait une telle confiance dans l'avenir, qu'il aurait voulu encore prolonger l'existence du parlement au delà d'une seconde session. Cette fois il ne put réussir à convaincre le roi; et Charles ne voulut point consentir à cette mesure. Il lui écrivit : « Le parlement est de la nature des chats; comme ces animaux, il devient plus méchant en devenant vieux; si donc vous voulez en tirer quelque chose de bon, débarrassez-vous-en avec douceur avant qu'il soit trop âgé; car

les jeunes sont toujours plus faciles à conduire que les vieux. »

Nous avons dit que Charles, sur les représentations de Wentworth, avait consenti à ne plus faire de concessions de terres en Irlande. Tout à coup on le vit élever des prétentions sur toute la province du Connaught. Charles s'appuyait sur ce que cette grande province était tombée dans le domaine de la couronne, par droit de confiscation au temps d'Édouard IV. Ces prétentions étaient injustes, car depuis cette époque les successeurs de ce prince avaient à différentes reprises fait des concessions de terres dans cette province, et les titres qu'ils avaient accordés avaient toujours été considérés comme valables dans toutes les cours de justice. Cependant Wentworth enjoignit aux habitants du Connaught de produire leurs titres, afin de rendre au roi ceux qui seraient reconnus défectueux. Dans ce dessein, il convoqua un jury à Roscommon, et avertit à l'avance les personnes qui le composaient que l'intention du roi était de réintégrer légalement dans leurs biens ceux dont les titres ne seraient pas valides. Le jury rendit un verdict favorable au roi. Wenworth obtint le même succès dans les comtés de Sligo et de Mayo; mais dans le comté de Galoway, qui était presque entièrement occupé par des catholiques, il essuya un échec; le jury de ce comté repoussa les prétentions du roi. Wentworth, qui ne menaçait point en vain, fit condamner le shérif à 1,000 livres sterling d'amende (25,000 fr.) pour avoir réuni un jury aussi mal disposé envers la couronne; il traduisit ensuite tous les membres du jury devant la chambre du château, qui était la chambre étoilée du lord député, et chacun d'eux fut condamné à une amende de 4,000 livres sterling (100,000 fr.). Weutworth se disposa aussitôt à s'emparer du fort de Galoway. Dans ce dessein il dirigea un corps de troupes sur le comté et voulut prendre possession des biens de tous ceux qui s'étaient montrés hostiles aux volontés du roi. Les propriétaires du Galoway, saisis d'effroi, envoyèrent aussitôt une députation au roi pour se plaindre de la tyrannie du lord député. Mais la plupart de ces mesures violentes ainsi que leur mode d'exécution avaient été suggérés par Charles lui même à Wentworth; il reçut la députation irlandaise à Royston et répondit à ses plaintes par des reproches en disant, aux membres qu'ils étaient des sujets indignes; puis il les fit arrêter et les renvoya en Irlande comme prisonniers d'État.

Wentworth proposa aussitôt au roi de coloniser la province du Connaught sur une grande échelle et de n'accorder des terres qu'à des Anglais reconnus par leur orthodoxie et leur adhésion à l'ordre de cho-es actuel. En conséquence, un système régulier de spoliations commença. Les propriétaires furent expulsés de leurs biens, et de nouveaux propriétaires furent mis à leur place. Wentworth fit lui-même des plantations importantes dans les comtés d'Ormond et de Clare. Ses projets étaient très-goûtés à la cour. Laud leur donnait son approbation et les appuyait fortement. Wentworth fit ensuite main basse sur les terres de la province d'Ulster. Deux millions d'acres devinrent ainsi la proie de la couronne, qui divisa cette immense étendue de terrain en lots de 1,000 à 2,000 acres; les lots les plus considérables furent donnés à des Anglais et à des Écossais qui avaient des capitaux, ainsi qu'à des officiers civils et à des militaires; les plus petits furent donnés aux Irlandais de la province.

Ce n'était point seulement par de pareilles mesures que Wentworth se rendait odieux aux Irlandais. Lord Mountnorris, vice-trésorier d'Irlande, avait joui pendant quelque temps de ses bonnes grâces; mais il les perdit tout à coup. Wentworth accusait Mountnorris de malversations. Cette accusation cependant n'eut pas de suite. A quelques jours de là, lord Mountnorris ayant prononcé des paroles sévères contre Wentworth, ces paroles furent rap-

portées au lord député; celui-ci donna aussitôt l'ordre d'arrêter Mountnorris, et le traduisit pour ce fait devant une cour martiale qu'il présidait lui-même en sa qualité de commandant en chef. Mountnorris fut condamné à payer une amende considérable et à être ensuite fusillé; la dernière partie de la sentence ne fut point exécutée. Charles fit grâce de la peine de mort; mais Mountnorris fut jeté en prison; on le sépara de sa femme et de ses enfants; on le dépouilla de tous ses emplois; et sa place de vice-trésorier fut ensuite donnée à sir Adam Loftus, ami du lord député.

La vénalité et la corruption étaient pratiquées par tout le monde dans ces temps malheureux. Loftus, qui avait pour ami lord Cottington, membre du conseil, avait donné pouvoir à celui-ci de traiter en son nom pour obtenir d'être promu aux fonctions de vice-trésorier. Cottington s'acquitta fidèlement de la charge que lui avait confiée son ami. A quelques jours de là il lui écrivit la lettre suivante: « Je suis tombé dans la bonne veine, car je me suis adressé à la personne qui seule était réellement capable de faire disparaître les difficultés; c'est au roi lui-même que vous aurez à payer la somme. Votre seigneurie recevra une lettre de Sa Majesté qui lui apprendra sa nomination aux fonctions qu'elle sollicite; de cette manière cette affaire se fera sans bruit. Il ne vous reste plus maintenant qu'à faire les fonds promptement et à les envoyer au roi. »

Le lord député quitta l'Irlande pour rendre une visite à la cour; et Charles le reçut à bras ouvert. Déjà pourtant le comte d'Holland et le parti de la reine travaillaient à le renverser. Le lord député visita ensuite sa présidence du nord et revint à Dublin où il reprit le cours de ses actes tyranniques. Quoique l'âge commençât à blanchir ses cheveux, Wentworth avait encore des passions ardentes pour le beau sexe. Il séduisit la fille de Loftus qui avait épousé sir John Gifford. Le mari outragé et le père demandèrent une réparation, et voulurent traduire le coupable devant les tribunaux ordinaires. Ces prétentions étaient justes; mais Wentworth, qui savait qu'un grand nombre des juges de ces tribunaux étaient ses ennemis personnels, insista pour que l'affaire fût portée devant la chambre du château où son autorité était souveraine. De son côté, Loftus déclina cette juridiction et maintint que l'affaire était de la compétence des tribunaux ordinaires. Alors Wentworth s'adressa au roi, auquel il représenta que l'opposition de Loftus pouvait être préjudiciable à ses prérogatives royales. Charles accueillit favorablement les représentations du lord député; il lui envoya l'ordre de retirer les sceaux au chancelier, de l'expulser du conseil et de le jeter en prison. Le lord chancelier d'Irlande, qui était un vieux serviteur du roi, fit en vain appel à la justice de Charles; il ne put recouvrer sa liberté qu'en se soumettant aux volontés de l'homme qui avait déshonoré sa fille.

Tandis que ces choses se passaient en Irlande, les affaires de l'Angleterre se compliquaient au dehors. Gustave-Adolphe, en entrant en Allemagne, avait promis au faible Frédéric de le réintégrer dans le Palatinat, à la condition qu'il se reconnaîtrait dépendant et tributaire de la couronne de Suède. Frédéric avait accepté ces conditions. Mais Gustave-Adolphe avait été tué sur le champ de bataille de Lutzen (6 novembre 1632). Le prince palatin vit bien alors que sa cause était perdue, et la douleur qu'il en éprouva le conduisit au tombeau lui-même onze jours après la mort de son défenseur. Il avait trente-six ans. Élisabeth, sa femme, s'adressa aussitôt aux états de Hollande, qui continuèrent de lui payer la pension qu'ils avaient accordée à Frédéric. De son côté, Charles lui envoya le comte d'Arundel pour lui promettre son intervention auprès de l'empereur. Élisabeth, indignée de ce qu'elle appelait la mesquinerie de son frère, prédit à Arundel que la mission au-

près de l'empereur n'aurait aucun succès, prédiction qui se réalisa. Alors le cabinet anglais lui proposa de trouver des principautés à ses enfants, l'une sur la côte d'Afrique pour le prince Charles-Louis, l'autre dans les mers des Caraïbes pour son frère le prince Rupert. Élisabeth repoussa avec dédain ce projet, en ajoutant qu'elle ne voulait point que ses fils jouassent le rôle de chevaliers errants.

A cette époque les Hollandais, de concert avec les Français, venaient d'envahir la Flandre par terre et assiégeaient Dunkerque par mer. Depuis le massacre d'Amboine, les Hollandais avaient toujours été odieux aux Anglais; de plus, ceux-ci ne leur pardonnaient point de pêcher dans leurs eaux et de monopoliser la pêche du hareng. L'irritation s'accrut encore lorsque les Hollandais, qui avaient constamment payé une certaine somme à l'Angleterre pour le droit de pêcher sur les côtes d'Écosse, voulurent s'affranchir de ce paiement et étendre leurs incursions sur des détroits et des mers auxquels les Anglais croyaient avoir des droits exclusifs. A l'appui des prétentions des Hollandais, le célèbre publiciste Grotius écrivit un ouvrage intitulé « Mare liberum » (1634). Grotius déclarait mal fondés les droits que les Anglais prétendaient avoir sur de certaines mers. Selden répondit à Grotius, et publia (1635) un traité intitulé « mare clausum » dans lequel il réfutait les arguments avancés par son adversaire. Mais les écrits de ces deux grands publicistes ne tranchèrent point la question. En 1636, Charles réunit une flotte de 60 voiles et en donna le commandement à lord Northumberland; le comte fit voile aussitôt pour la côte d'Écosse, où il prit et coula à fond plusieurs galiotes hollandaises. Ceci produisit une salutaire impression sur les états de Hollande; car ils s'empressèrent de reconnaître les droits qu'il avaient contestés à l'Angleterre, et convinrent de payer à Charles 30,000 livres sterling (750,000 fr.) par an pour jouir du droit de pêche sur les côtes d'Angleterre. Dans le cours de la même année une petite escadre fit voile pour la côte de Barbarie, où, de concert avec une flotte de l'empereur de Maroc, elle détruisit la ville de Sallé, foyer de piraterie, dont les habitants causaient depuis quelque temps de grands préjudices au commerce anglais et étendaient leurs ravages jusque sur la côte d'Angleterre.

Mais ces faibles succès n'étaient point de nature à compenser les revers que l'Angleterre allait essuyer. Au mois de février 1637, l'empereur Ferdinand II mourut, laissant la couronne à Ferdinand III que l'on supposait mieux disposé envers les fils du prince palatin. Charles envoya aussitôt le comte d'Arundel en Allemagne pour demander au nouvel empereur de restituer le Palatinat au neveu du roi. Cette demande, contrariée par le duc de Bavière qui avait pris possession d'une partie du Palatinat et qui ne voulait pas le rendre, n'eut aucun succès; l'ambassadeur revint sans avoir rien obtenu. Les deux fils de Frédéric étaient alors en Angleterre. Charles, obsédé de leurs importunités, leur donna 10,000 livres sterling (250,000 fr.), en leur permettant de faire la guerre comme ils l'entendraient pour recouvrer leur héritage. Les deux jeunes princes partirent pour la Hollande, où ils levèrent une force insignifiante et se jetèrent en Westphalie. 2,000 vétérans suédois s'étant joints à eux, ils obtinrent quelques avantages. Mais bientôt ils éprouvèrent de cruels revers : leur retraite fut coupée par le général Hatzfeldt. Charles-Louis, qui était l'aîné des deux frères, abandonna le champ de bataille comme un lâche; mais le jeune Rupert donna dans cette circonstance une preuve de ce courage téméraire qui devait plus tard être si fatal aux soldats du parlement anglais; il combattit jusqu'à ce que la victoire et la fuite fussent impossibles, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Charles-Louis fut arrêté quel-

que temps après, lorsqu'il essayait de traverser la France à la faveur d'un déguisement, et le cardinal de Richelieu, sans égard pour son rang, le fit jeter dans la forteresse de Vincennes.

Cette défaite était cruelle à la nation parce qu'elle y rattachait la cause du protestantisme. Charles lui-même en paraissait humilié; aussi semblait-il maintenant décidé à faire la guerre à la maison d'Autriche. Mais Wentworth, auquel il s'ouvrit à cet égard, ne partageait point son avis. L'état des choses paraissait trop menaçant au lord député pour que l'Angleterre se jetât dans une guerre avec l'étranger. « Une guerre, disait-il à Laud auquel il écrivit à ce sujet, va nécessairement susciter mille embarras au roi, et s'il n'en triomphe point, toute la colère de la nation retombera sur ses ministres. » Wentworth avait déjà le pressentiment du sort qui lui était réservé; il représenta au roi que l'argent etait difficile à obtenir, qu'on ne pourrait en avoir qu'en convoquant un parlement, mesure dangereuse, disait-il; tandis qu'en conservant l'état de paix on peut consolider ce commencement de despotisme absolu qui a coûté tant de peine à établir, et dont on peut espérer les plus grands biens.» Ces arguments parurent sans réplique à Charles.

Cependant les besoins de la couronne devenaient chaque jour plus urgents, et l'idée de recourir à un parlement indignait Charles. En feuilletant les annales du royaume, les légistes de la cour découvrirent que dans certaines occasions les villes maritimes avaient été obligées de fournir des navires pour le service de la couronne. On résolut de faire revivre cet ancien usage. Or, sous prétexte que des pirates pillaient les navires anglais et qu'il fallait pourvoir à la défense du commerce maritime, une ordonnance fut rendue par les lords du conseil pour obliger le commerce à fournir à l'État des navires marchands. Cet impôt reçut le nom de *ships money*. L'ordonnance, qui devait avoir son exécution au printemps, fut publiée le 20 octobre 1634.

Le 1er mars de l'année suivante, les citoyens de Londres reçurent l'ordre de fournir un navire de guerre de 900 tonneaux avec un équipage de 350 hommes au moins; un autre navire de guerre de 800 tonneaux avec un équipage de 250 hommes; quatre autres navires de guerre de 500 tonneaux dont chacun porterait 200 hommes; et enfin un navire de guerre de 300 tonneaux avec 150 hommes. Les citoyens de Londres devaient en outre approvisionner ces navires de toutes les choses nécessaires à leur armement, « leur fournir de la poudre, des canons, des armes, et payer les gages des hommes employés à bord pendant vingt-six semaines.

Les citoyens de Londres ayant fait de vives représentations, le conseil privé leur enjoignit de se soumettre, et au commencement de l'année suivante il lança d'autres ordonnances pour assujettir les comtés méditerranéens à ces mesures arbitraires. Cependant, au lieu de navires, il demanda simplement l'argent à ces comtés; 3,300 livres sterling (82,500 fr.) pour chaque navire. La somme devait être payée à Londres, au trésorier de la marine, qui devait en donner une décharge. Les shérifs des comtés reçurent l'ordre de faire rentrer les sommes sans délai et d'obliger au paiement par la rigueur tous ceux qui s'y refuseraient. Le roi tenta pendant quelque temps de faire peser l'impôt sur le clergé; mais, après réflexion, il déclara que l'impôt serait également perçu sur les ecclésiastiques.

La violente indignation que ces mesures excitèrent dans tout le royaume aurait dû avertir le gouvernement, et lui montrer le danger qu'il y avait à persister dans le système fatal qu'il venait d'adopter. Les lords lieutenants de plusieurs comtés écrivirent à cet égard au conseil; ils lui disaient que la mesure était impopulaire et l'engagèrent à la retirer. On ne les écouta point; ils furent conduits à Londres et reçurent une sévère réprimande.

Alors un système régulier de résistance commença à s'organiser. Dans le Sussex les habitants se refusèrent à payer le nouvel impôt. Ils cédèrent toutefois quand ils virent les shérifs saisir leurs marchandises en vertu des pouvoirs qui leur avaient été donnés. Mais dans quelques endroits des actions judiciaires furent intentées contre ceux qui levaient forcément le ships money. Richard Chambers, ce courageux marchand de Londres qui avait déjà souffert pour la bonne cause, traduisit devant la cour du banc du roi le lord maire, parce qu'il l'avait emprisonné pour refus de paiement. Le lord maire invoqua l'ordonnance du roi pour se justifier, et Berkeley, l'un des juges de la cour, refusa d'entendre Chambers.

Les motifs de ce refus méritent bien d'être rapportés. Berkeley déclarait qu'il y avait deux règles établies, l'une par la loi et l'autre par le gouvernement; que ces deux règles étaient indépendantes; que ce qui était bien en vertu de l'une pouvait être mal en vertu de l'autre; qu'en conséquence il ne voulait point permettre quel'avocat de Chambers discutât la légalité du nouvel impôt en sa présence. Quelque temps après, le même juge déclara devant le grand jury d'York que le ships money était une fleur inséparable de la couronne d'Angleterre.

Un personnage plus important que Chambers allait également donner l'exemple de la résistance. Nous avons déjà nommé le courageux John Hampden. La famille de ce gentilhomme remontait au temps des Saxons; il était né en 1594, avait perdu dans son enfance son père qui lui avait laissé d'immenses propriétés dans le comté de Buckingham; il avait étudié à Oxford et y avait fait des études excellentes. Sa personne était bien faite; ses manières aimables et pleines d'entraînement lui avaient fait de nombreux amis. De l'avis même de ses ennemis les plus acharnés, Hampden était un gentilhomme accompli; personne n'avait un courage moral plus grand; ni plus d'affabilité dans le caractère.

Dans plusieurs circonstances Hampden avait déjà donné des preuves de son patriotisme. Nommé membre de la chambre des communes en 1621, il s'était montré l'un des plus ardents réformateurs du parlement. Il avait un jugement sain, de la profondeur dans les vues, de l'éloquence et une grande modestie. Il parlait rarement et se bornait à remplir les plus humbles mais en même temps les plus utiles fonctions de la vie parlementaire, en travaillant avec zèle dans le sein des commissions.

Lorsqu'en 1625 Charles avait voulu lever son emprunt forcé, Hampden avait refusé résolûment d'y contribuer, et le conseil privé l'avait jeté en prison. Dans le cours de la session de 1626, et de celle de 1628, Hampden, laissant le rôle modeste qu'il avait rempli avec tant de dignité jusqu'alors, était devenu l'un des orateurs les plus distingués du parlement, et l'un des plus courageux défenseurs des droits de la nation. Il était alors dans la vigueur de l'âge, et le pays le regardait déjà comme un champion que la tyrannie ne pouvait corrompre et que rien ne pouvait intimider.

Le ships money ne pouvait être accepté par Hampden; il refusa de payer l'impôt. Il avait consulté à cette occasion Holborne, Saint-Jean, Whitelock et quelques autres amis; et sur leur avis il dénonça aux tribunaux le ships money. Son exemple fut suivi par trente autres personnes de la paroisse même qu'il habitait; tous se refusèrent à payer. Mais le roi ordonna que Hampden, comme le plus grand coupable, serait seul poursuivi devant la cour de l'Échiquier.

Cette cause, qui commença le 6 novembre, était diversement envisagée par les partis qui divisaient la nation. Les courtisans s'étonnaient qu'on fît tant de bruit pour une somme aussi minime que celle à laquelle Hampden avait été taxé. La somme était en effet peu importante; car elle s'élevait simplement à vingt shillings. Mais les

hommes qui aimaient sincèrement leur pays regardaient la question comme la plus importante qui pût être décidée entre le souverain et le peuple; de l'issue du procès dépendait, suivant eux, l'annihilation ou le triomphe des libertés du pays. Les avocats de la couronne invoquèrent d'anciens précédents qu'ils allèrent chercher dans les temps saxons, et dirent que l'impôt réclamé au riche Hampden était si faible qu'ils ne pouvaient comprendre qu'il pût le refuser. Les avocats d'Hampden maintinrent que la loi et la constitution anglaise avaient suffisamment pourvu à la défense du royaume sans que l'on eût besoin de recourir à de pareilles innovations, et ils opposèrent aux allégations de leurs adversaires l'illégalité de la mesure.

Les débats de ce procès se poursuivaient au milieu de l'anxiété générale, lorsque l'un des juges de la cour nommé Croke, et, bientôt après lui, un autre juge nommé Hutton se prononcèrent contre le ships money. Croke avait devant les yeux la prison pour lui-même et la misère pour sa famille s'il résistait aux volontés du roi; mais il fut inébranlable; sa femme l'engagea à persévérer dans le parti courageux qu'il avait embrassé. Cependant la majorité des juges se déclara pour le roi, et aussitôt la cour prononça son jugement contre Hampden.

Le parti du roi aurait voulu, dans cette circonstance, infliger un châtiment exemplaire à Hampden. Wentworth, écrivant à l'archevêque de Cantorbéry à cette occasion, lui disait qu'il désirait que Hampden et toutes les personnes qui lui ressemblaient fussent fouettées jusqu'au sang, de manière que la corde s'usât sur leur dos. Mais Charles comprit que la sévérité serait imprudente; il n'osa point se porter à des violences vis-à-vis d'un homme que la nation regardait maintenant comme son sauveur. D'un autre côté, la cour ne tira aucun profit de la décision des juges, car, à partir de cette époque, la plupart des citoyens se firent gloire de ne point payer l'impôt. Bientôt il devint impossible aux shérifs de le percevoir.

§ 9. Troubles en Écosse. — Adoption du *covenant*. — Intelligences secrètes entre les presbytériens écossais ou les covenantaires et les mécontents de l'Angleterre. — Les covenantaires entrent en Angleterre et leurs succès obligent Charles à faire des concessions. — Convocation du parlement. — Dissolution du parlement. — Déclaration du roi.

La tempête grossissait également en Écosse. Au commencement de l'année 1637, Charles envoya dans cette contrée le nouveau livre des prières, et donna l'ordre que toutes les églises d'Écosse se conformassent aux formes et aux doctrines qui y étaient établies. Les Écossais maintinrent que le roi n'avait pas le droit de leur imposer une liturgie sans le consentement du parlement écossais, et, le 23 juillet, le doyen d'Édimbourg ayant voulu lire le nouveau livre de prières dans l'église de Saint-Giles, le peuple se livra à un grand tumulte dans ce lieu. L'évêque d'Édimbourg, qui devait prêcher ce jour-là, voulut monter en chaire pour imposer silence aux perturbateurs, mais un banc lui fut lancé à la tête par une femme, et ces cris « A bas le prêtre de Baal! A bas le pape! A bas l'antechrist! » l'obligèrent à quitter la chaire. Il s'enfuit de l'église, mais il fut arrêté en route par la multitude, qui le jeta à terre et le foula aux pieds. Quelques amis s'élancèrent alors pour lui faire un rempart de leur corps, et parvinrent à le soustraire à la fureur du peuple.

Des désordres de la même nature ayant éclaté dans plusieurs autres églises, les magistrats de la ville jugèrent prudent de suspendre la lecture du nouveau service. Mais cette mesure déplut à Laud; il écrivit sur-le-champ au comte de Traquair, qui était lord trésorier d'Écosse, lui enjoignant de réprimander les magistrats, et de faire lire sans retard dans les églises le nouveau service. Le conseil d'Écosse obéit et lança un décret de bannissement contre tous les ministres qui se

refuseraient d'adopter le nouveau livre des prières. De son côté Charles, pour punir les habitants d'Édimbourg, donna l'ordre que le conseil du gouvernement fût transporté à Linlithgow, de là à Stirling, et ensuite à Dundee. Charles fit accompagner cet ordre d'une proclamation par laquelle il enjoignait aux presbytériens de se disperser immédiatement, sous peine d'être traités comme des rebelles.

Ces violences, au lieu de calmer le peuple, ne firent qu'accroître son irritation. Le lendemain du jour où les ordonnances de Charles furent connues à Édimbourg, une émeute terrible éclata dans cette ville, et presque dans le même temps, Glascow fut témoin d'un pareil soulèvement. Cependant Charles voulait continuer le système de violence qu'il avait adopté; il persistait à ne rien céder. Alors les presbytériens, qui gagnaient chaque jour du terrain, demandèrent d'une voix impérative qu'on retirât sur-le-champ la liturgie qu'on leur avait imposée et qu'on abolît la cour des hauts commissaires qui chaque jour devenait de plus en plus odieuse au pays. Leur hardiesse était extrême; ils accusaient les évêques d'être les auteurs des troubles et des haines qui désolaient le pays, déclaraient ne vouloir plus reconnaître leur autorité en matière civile ou religieuse, et protestaient en même temps contre tout acte du conseil écossais auquel les évêques auraient pris part. Les ramifications des presbytériens s'étendaient dans toutes les parties de l'Écosse; partout ils avaient des comités qui faisaient du prosélytisme sous les yeux même du gouvernement.

Le comte de Traquair voulut disperser ces réunions; il fit lire sur la place publique de Stirling, où le conseil tenait alors ses séances, une proclamation royale qui ordonnait la suppression immédiate des conventicules sous peine de trahison, et défendait aux presbytériens, sous les mêmes peines, de paraître à Stirling ou dans tout autre endroit où le conseil tiendrait ses séances, sans en avoir obtenu la permission du gouvernement. Mais le héraut avait à peine terminé la lecture de cette proclamation que lord Hume et lord Lindsay publiaient de leur côté, avec la même solennité, une contre-proclamation qui fut affichée sur la place publique de Stirling et dont ils envoyèrent immédiatement des copies à Édimbourg et à Linlithgow. Cette démonstration décida un grand nombre de seigneurs et même plusieurs membres du gouvernement de Charles à se joindre ouvertement aux presbytériens.

Ce fut alors que les presbytériens, se mettant à l'œuvre, établirent les bases de ce fameux pacte par lequel ils s'engageaient à maintenir la forme de leur culte. Ce pacte reçut le nom de *Covenant*. Ceux qui l'acceptèrent furent nommés *Covenantaires*. Aussitôt les comtés envoyèrent des proclamations dans toutes les parties de l'Écosse pour inviter les Écossais à venir à Édimbourg afin d'y prêter serment au pacte.

Cet appel fut entendu. Le 1er mars, jour fixé pour la réunion, une foule nombreuse accourut de tous les points du royaume. Ces fiers presbytériens voyageaient presque tous avec une large épée au côté. Ils sortirent en procession de l'église de Saint-Giles qui, d'après eux, avait été profanée par l'évêque d'Édimbourg. On présenta alors aux assistants le covenant; la lecture de cette pièce produisit une sensation profonde sur les esprits. Elle renfermait une abjuration solennelle de l'autorité du pape; déclarait tyranniques la plupart des lois du catholicisme ainsi que la doctrine concernant le péché originel; se prononçait contre cinq sacrements et les cérémonies qui les accompagnaient; repoussait les doctrines relativement aux enfants qui meurent avant d'avoir reçu le baptême; niait la nécessité absolue du baptême, l'efficacité de la messe et des prières pour les péchés des morts; l'utilité de la canonisation; protestait contre le culte des images, des reliques et des croix contre la dédicace des

églises et des autels, contre le purgatoire et les prières en latin; contre les processions, les litanies, la confession auriculaire, les indulgences, les pèlerinages, l'eau bénite, le baptême des cloches, la conjuration des esprits, le signe de la croix, etc.

« Nous, nobles, barons, gentilshommes, ministres et autres de la communauté, continuait le covenant, considérant le danger réel qu'éprouvent la véritable religion réformée ainsi que l'honneur du roi et la paix publique de ce royaume, par suite des innovations manifestes introduites dans l'église et des maux que nous avons signalés dans nos récentes suppliques et protestations, déclarons à la face de Dieu, de ses anges et du monde, que nous sommes décidés à consacrer tous les jours de notre vie pour défendre la véritable religion contre toutes les innovations dont nous avons parlé et contre toutes celles qu'on voudrait y introduire plus tard; à lui rendre par tous les moyens qui sont en notre pouvoir la pureté et la liberté dont elle a joui avant lesdites innovations. » Après lecture, la congrégation tout entière, les mains levées vers le ciel, prêta serment et jura d'observer fidèlement le covenant.

Aussitôt que la cérémonie de la prestation du serment fut terminée, on vit accourir à Édimbourg des personnes de tous les rangs et de toutes les conditions qui s'empressèrent de souscrire au pacte national. Des copies en furent envoyées dans les différents comtés de l'ouest et du nord, et bientôt ces copies se couvrirent de signatures. Le comte Traquair comprit le danger; il écrivit au roi pour lui dire que le seul moyen d'empêcher la tempête d'éclater, était de donner l'assurance aux presbytériens qu'aucune innovation ne serait introduite dans leur culte. Mais Charles et Laud méprisèrent cet avis. Cependant la grande assemblée des covenantaires s'était séparée tranquillement; mais elle avait laissé derrière elle des commissaires chargés d'établir des intelligences dans toute la contrée et de lever les sommes nécessaires au succès de la cause qu'elle voulait faire triompher.

L'Écosse était à cette époque partagée en deux partis; l'un était celui des covenantaires, l'autre était celui des non-covenantaires; le premier comptait de nombreux adhérents dans le Lanark et dans la partie occidentale du royaume; les non-covenantaires étaient moins nombreux; ils se composaient des catholiques écossais, dont le nombre ne dépassait pas alors six cents; de la plupart des fonctionnaires publics et de tous ceux qui ne voulaient pas rompre avec le gouvernement anglais, bien qu'appartenant à la religion réformée.

Charles donna l'ordre au marquis d'Hamilton de réduire les rebelles : « Vous accorderez aux Écossais six semaines pour renoncer au covenant, disait-il au marquis, moins si cela est possible; puis vous leur déclarerez que s'il n'y a point en Écosse de troupes suffisantes pour les forcer à l'obéissance, j'en enverrai d'Angleterre et que je me mettrai moi-même à la tête de mes soldats; car je suis décidé à risquer ma vie plutôt que de souffrir que mon autorité se trouve ainsi méprisée. Si vous ne pouvez pas par ces moyens faire rentrer les rebelles dans le devoir, nous vous autorisons à prendre à leur égard toutes les mesures qu'il vous conviendra d'adopter, vous promettant d'approuver tous vos actes et de les regarder comme des services importants rendus à notre personne. »

Hamilton arriva le 3 juin à Berwich; il s'attendait à y rencontrer un grand nombre de seigneurs écossais, mais il n'y trouva que le comte de Roxburgh, qui lui dit qu'il y avait peu d'espérances de succès à attendre, parce que le peuple écossais n'était point disposé à abandonner le covenant. Roxburgh engagea Hamilton à convoquer sur-le-champ un parlement, pour que les presbytériens ne le convoquassent pas eux-mêmes. Hamilton partit pour Édimbourg. Le danger dont parlait Roxburgh n'était que trop réel. A quelques milles de

cette ville, le marquis vit venir à sa rencontre un corps considérable de covenantaires, et sur une petite hauteur rapprochée de la ville il aperçut un autre corps de cinq cents ministres presbytériens. Lorsqu'il fut installé à Holyrood, Hamilton engagea les covenantaires à rompre leur ligue, et leur demanda quelle satisfaction on pourrait leur donner pour qu'ils consentissent à se disperser. Les presbytériens demandèrent une assemblée générale et un parlement; et sur-le-champ ils entourèrent le château d'Édimbourg de gardes pour empêcher que cette forteresse ne tombât au pouvoir des troupes du roi. A quelques jours de là, ils adressèrent une lettre au marquis pour lui déclarer que le peuple écossais renoncerait plutôt au baptême qu'au covenant « qui, disaient-ils, nous a déjà assuré la faveur du ciel. »

Hamilton comprit que les moyens de répression dont lui avait parlé Charles, à son départ de la cour, étaient insuffisants; il écrivit au roi, et l'invita à lui envoyer immédiatement une flotte avec une armée; à jeter une garnison dans Berwick et dans Carlisle, et à venir lui-même en personne. Charles lui répondit qu'avant six semaines sa flotte aborderait en Écosse; et il engagea Hamilton à gagner du temps. Mais les presbytériens, qui se doutaient de ce qui se tramait contre eux, présentèrent aussitôt une pétition au marquis dans laquelle ils demandaient le redressement de leurs griefs, lui déclarant qu'ils ne voulaient pas admettre de plus longs délais. Hamilton leur promit de convoquer une assemblée générale et un parlement. Puis, voyant que ces lenteurs n'étaient pas du goût des presbytériens, il leur dit qu'il allait partir pour Londres dans le but d'expliquer leurs désirs au roi, et qu'il reviendrait à Édimbourg dans trois semaines ou un mois.

Hamilton voulut gagner du temps et s'assurer par lui-même où en étaient les préparatifs guerriers du roi. A son arrivée à la cour il donna à Charles des détails complets sur la force des covenantaires, et lui proposa, comme un terme moyen, de renouveler la profession de foi qui avait été ratifiée par le parlement écossais en 1567. Charles renvoya le marquis avec de nouvelles instructions; il devait essayer par tous les moyens possibles d'obtenir la signature du conseil écossais à ladite profession de foi; mais il ne devait mettre cette mesure aux voix qu'autant qu'il serait sûr du succès. Liberté lui était accordée de convoquer une assemblée générale; mais il devait faire en sorte que les évêques eussent voix délibérative dans cette assemblée.

Cependant les covenantaires se préparaient à faire une vigoureuse résistance. A son retour à Édimbourg, Hamilton trouva que l'état des choses avait empiré. En effet, quelques jours avant son arrivée, les presbytériens venaient de déclarer qu'aucune personne ne pourrait être élevée aux fonctions de magistrat ou occuper des fonctions municipales quelconques, si préalablement elle ne souscrivait au covenant. Ils avaient décidé en outre à l'unanimité que les évêques ne pourraient voter dans l'assemblée générale; que l'épiscopat serait aboli, et que tous les Écossais seraient tenus de signer le pacte, sous peine d'être maudits par l'église d'Écosse.

Les covenantaires se présentèrent au marquis et lui demandèrent quelle était la nature des dispositions du roi à leur égard. Hamilton leur ayant répondu que le roi était plein de bienveillance pour eux; qu'il lui avait promis de faire tout ce qu'on pourrait attendre d'un prince juste, décidé à sauver la nation de sa ruine; qu'enfin aussitôt que l'ordre serait rétabli il convoquerait une assemblée générale et un parlement, les covenantaires, à qui ces promesses parurent vagues et incertaines, firent entendre des murmures. Cependant on négocia de nouveau pendant huit ou neuf jours; puis le marquis, dans l'espoir d'obtenir de plus longs délais, annonça qu'il allait se rendre à la cour d'Angleterre pour

obtenir une autre réponse de Sa Majesté.

Hamilton partit le 25 août et fut de retour le 17 septembre. A son arrivée, il dit aux covenantaires que le roi leur avait accordé tout ce qu'ils désiraient, et qu'il allait convoquer sur-le-champ une assemblée générale et un parlement; il leur demanda, en retour, de signer la profession de foi qui avait été adoptée par Jacques en 1580 et en 1590. Les covenantaires refusèrent de signer. Malgré ce refus, Hamilton convoqua une assemblée générale pour le 21 novembre et un parlement pour le 15 mai 1639. Cette double convocation avait encore pour objet de gagner du temps.

L'assemblée générale eut lieu au jour indiqué; les résultats de ses travaux, comme on devait s'y attendre, n'étaient point de nature à satisfaire le roi; aussi Hamilton fut-il obligé de la dissoudre. Mais dans cette circonstance, il rencontra une opposition à laquelle il était loin de s'attendre; car, s'étant présenté dans le sein de l'assemblée pour la déclarer dissoute au nom de Sa Majesté et lui enjoindre de terminer ses travaux sous peine de trahison, le comte de Rothes lui répondit que l'assemblée avait des travaux trop sérieux à faire pour se séparer ainsi; qu'en conséquence elle continuerait à siéger jusqu'à ce qu'elle eût pris connaissance de tous les griefs de la nation, pour en obtenir le redressement; que l'assemblée se regardait comme étant légalement constituée et que ses actes devaient avoir force de loi pour tous les sujets du royaume et les membres de la véritable église.

Hamilton partit, ne se croyant plus en sûreté, et les covenantaires se préparèrent à une vigoureuse résistance. Des armes furent achetées en Hollande; ils firent de grands approvisionnements de poudre, et eurent recours aux donations volontaires pour obtenir de l'argent : c'était là ce qui leur manquait le plus. Dans cette circonstance les citoyens d'Édimbourg donnèrent des sommes considérables. Un grand nombre de nobles offrirent leur vaisselle pour en faire de l'argent; les marchands écossais établis à l'étranger, et particulièrement ceux qui habitaient la France et la Hollande, envoyèrent de leur côté des sommes importantes, ils fournirent des armes et des munitions de guerre; on se ménagea en outre des intelligences avec quelques cours étrangères et notamment avec la France. Richelieu donna l'ordre à son ambassadeur à Londres de payer 100 mille couronnes au général Leslie que les covenantaires avaient choisi pour leur commandant en chef.

Sous le rapport de l'argent, Charles ne se trouvait point dans une meilleure condition que les presbytériens écossais. Aussi fut-il obligé de recourir à toutes les bourses pour en avoir et de suspendre même le paiement des pensions et des traitements de la plupart des fonctionnaires publics. Quand il eut réalisé quelques fonds, il adressa une lettre à la noblesse de son royaume dans laquelle il lui disait que les troubles de l'Écosse menaçaient la sûreté de l'Angleterre, et qu'il était décidé à se rendre dans le nord lui-même pour repousser l'invasion des Écossais. Il donnait rendez-vous aux seigneurs anglais dans la cité d'York, et leur enjoignait de se fournir d'armes et de tout l'équipement nécessaire à l'expédition qu'il allait entreprendre. Charles voulut ensuite lever une armée de six mille hommes à l'étranger, et fit à cette occasion un appel aux serviteurs de la couronne et au clergé pour contribuer aux frais de la guerre. Le clergé se montra en général assez libéral; car il comprenait que la question qui allait se décider était de la plus haute importance pour lui; que, si le roi ne réussissait pas dans son entreprise, il perdrait, au profit des puritains, les bénéfices ecclésiastiques dont il était en possession en Angleterre. On stimula les gens mal disposés, et tous les noms de ceux qui ne voulurent point payer furent signalés à l'archevêque de Cantorbéry.

Le gant était jeté : les convenantaires, qui entretenaient une correspon-

dance suivie avec les ennemis du gouvernement et qui avaient des amis et des agents à Londres ainsi que dans tous les comtés de l'Angleterre, dans l'armée et même à la cour, n'attendirent point d'être attaqués par les troupes royales. Ils s'emparèrent de tous les châteaux et forteresses qui étaient au roi en Écosse, Charles n'avait point encore commencé son voyage pour se rendre à York que le général Leslie, avec mille mousquetaires, surprenait le château d'Édimbourg, et s'en emparait sans perdre un seul homme. Le jour suivant, le château de Dumbarton, que l'on regardait comme la première forteresse du royaume, se rendit au prévôt de la ville qui était un zélé covenantaire. Le château de Dalkeith, où étaient les joyaux de la couronne ainsi que d'immenses approvisionnements de guerre, se rendit également. Le peuple s'empara de la couronne et du sceptre et les porta en triomphe au château d'Édimbourg. Leslie et Montrose, généraux de l'armée presbytérienne, battirent ensuite le marquis de Huntley qui avait essayé de soulever les provinces du nord pour soutenir la cause du roi, et ils le ramenèrent comme otage à Édimbourg.

Le marquis d'Hamilton avait été envoyé dans le détroit de Forth avec une flotte imposante et cinq mille hommes de troupes de débarquement. Hamilton avait voulu s'emparer de Leith, qui forme le port d'Édimbourg, mais les covenantaires, qui avaient eu connaissance des intentions du duc, mirent Leith en état de défense, et lorsque le général anglais se présenta avec sa flotte, il trouva cette ville à l'abri de tous dangers. Alors les covenantaires déployèrent partout une grande activité : ils réunirent des armes, réparèrent les fortifications. L'enthousiasme gagnait toutes les classes; les hommes de la plus haute naissance travaillaient aux bastions comme de simples maçons, et leurs femmes les aidaient dans leurs travaux. Hamilton en arrivant dans le Forth reconnut l'impossibilité de débarquer ses troupes, car toutes les côtes étaient soigneusement gardées, et il fut obligé de les déposer dans l'île de May et dans d'autres îlots du détroit qui étaient inhabités. Pendant ce temps-là, Charles arrivait à York où se trouvaient déjà les nobles qu'il avait convoqués. Le roi exigea de ces seigneurs et de tous les officiers qui étaient attachés à sa personne qu'ils lui prêtassent serment de fidélité et d'obéissance et qu'ils déclarassent sous serment qu'ils n'entretiendraient aucune correspondance avec les rebelles. Tous, à l'exception de lord Saye et de lord Brook, prêtèrent le serment exigé. Charles ne voulut point conserver ces deux seigneurs auprès de sa personne, et il leur enjoignit de rentrer chez eux; il partit aussitôt d'York, se rendit à Durham, de là à Newcastle, et il arriva sur les bords de la Tweed, où était campée son armée. Le comte d'Arundel fut nommé général de l'infanterie, le comte d'Essex lieutenant général, le comte d'Holland général de la cavalerie. Les forces royales se composaient de 20,000 hommes d'infanterie, de 3,260 chevaux et des deux garnisons de Berwick et de Carlisle, forces imposantes sans doute, si, parmi ces troupes n'eût pas régné la désunion. De plus, un grand nombre d'officiers et de soldats, au lieu de partager l'animosité du roi contre les Écossais, auraient volontiers passé de leur côté pour les soutenir.

Leslie, dont les talents militaires étaient supérieurs à ceux des généraux anglais, s'avança à la rencontre de l'armée anglaise, et prit position, le 30 mai, à quelques milles du camp de Charles. L'armée écossaise se composait à peine en ce moment de 8,000 hommes; mais, quelques jours après, grâce à l'activité des prédicateurs presbytériens qui remplissaient dans cette occasion les fonctions de sergents recruteurs, elle s'éleva à plus de 20,000 hommes. Un vif enthousiasme régnait dans le camp écossais. On y chantait des psaumes; on y faisait des prières; on y lisait les saintes Écritures et particulièrement

les chapitres où l'on parlait des victoires merveilleuses remportées par le peuple élu de Dieu.

Le 4 juin, le comte d'Holland traversa la Tweed dans l'intention de surprendre la division des Écossais qui était campée à Kelso. Il avait avec lui toute sa cavalerie et 3000 hommes d'infanterie; mais les Écossais étaient sur leurs gardes, et lorsqu'il arriva à Maxwelburgh, il trouva 6000 hommes de troupes qui lui barrèrent le passage; aussitôt Leslie se rapprocha du camp de Charles. Le roi se plaignit amèrement dans cette occasion à ses généraux de ce qu'ils permettaient que les rebelles campassent à une distance aussi rapprochée de lui.

Quelques jours après la sortie d'Hamilton, le comte de Dunfermline se présenta au camp du roi au nom des généraux de l'armée écossaise. Dunfermline venait inviter le roi à nommer des commissaires, qui devaient être chargés d'examiner, avec d'autres commissaires nommés par les covenantaires eux-mêmes, les demandes et les griefs des Écossais, et de rétablir l'ordre et la bonne harmonie entre les deux royaumes. Charles accueillit favorablement cette proposition, et de part et d'autre des commissaires furent choisis pour régler cette importante affaire. Le choix des Écossais tomba sur les comtes de Rothes et de Dunfermline, sur lord London, sur sir William Douglas, shérif du comté de Teviotdale, sur Alexandre Henderson et sur Archibald Jonhson; les commissaires du roi étaient les comtes d'Essex, d'Holland, de Salisbury et de Berkshire, sir Henri Vane et le secrétaire Coke.

Mais au moment où la conférence était prête à s'ouvrir, Charles se rendit sans s'être fait annoncer dans le sein de la commission, et dit aux commissaires écossais qu'il était venu pour s'enquérir par lui-même des causes de leur mécontentement et pour leur donner satisfaction. Ces paroles étaient fausses comme celles que donnait souvent Charles, car il y eut dans l'intervalle des négociations plusieurs tentatives, qui furent faites par les troupes royales pour surprendre l'armée écossaise; toutefois on en vint à un arrangement, et le 24 juin les deux armées se débandèrent. Le roi s'engageait à confirmer toutes les promesses et toutes les concessions qu'Hamilton avait faites; de plus, il laissait au clergé écossais le soin de diriger les affaires ecclésiastiques, et au parlement ainsi qu'aux autres judicatures inférieures celui de diriger les affaires civiles. Une assemblée générale fut convoquée pour le 6 août et le parlement pour le 20 du même mois. Il fut en outre convenu des deux côtés que les troupes seraient renvoyées dans leurs foyers; que les Écossais rendraient au roi les châteaux, les forteresses et les munitions de guerre dont ils s'étaient emparés et que le roi retirerait sa flotte et ses croiseurs; qu'il restituerait les marchandises et les navires écossais qui étaient dans ses mains. Le roi s'engageait également à rendre à ses « bons sujets d'Écosse » leur liberté et leurs priviléges. On ne dit point un mot relativement à l'épiscopat: Charles aurait voulu avoir des otages, et il demanda aux covenantaires de lui livrer quatorze de leurs chefs; mais les Écossais, à qui cette demande inspirait de la défiance, se contentèrent d'envoyer les comtes de Lothian et de London et Montrose. Charles repartit aussitôt pour Londres.

Charles n'avait point l'intention de tenir le traité qu'il venait de signer; ou du moins les concessions qu'il avait faites; il voulait les retirer quand l'occasion serait plus favorable. Il écrivit aux évêques écossais pour les assurer qu'il rétablirait leur église et les dédommagerait des pertes qu'ils avaient essuyées, et pour les engager à protester contre les mesures que prendraient l'assemblée générale et le parlement qu'il avait été obligé de convoquer.

L'assemblée générale ayant ouvert ses séances à Édimbourg le 12 du mois d'août, le comte de Traquair,

qui remplissait les fonctions de commissaire du roi, consentit à ce que l'épiscopat fût aboli en Écosse; il donna son adhésion à tous les actes qui avaient été adoptés dans l'assemblée générale de Glascow contre les évêques, défendit l'usage du livre des prières; il abolit la cour des hauts commissaires et signa au nom du roi le covenant, qui devint ainsi un acte légal. Un évêque écossais, Georges Graham, abjura dans cette assemblée l'épiscopat. Traquair ayant alors promis que tous les actes adoptés par l'assemblée générale seraient confirmés par le parlement, les membres se séparèrent paisiblement, persuadés qu'ils étaient délivrés pour toujours des évêques et des maux de la guerre.

Charles n'avait cédé qu'aux exigences du moment; il espérait bien reprendre l'avantage quand l'occasion s'en présenterait. Par ses ordres, Patrick Rudven, qu'il avait nommé gouverneur du château d'Édimbourg, réunit de l'artillerie, des munitions de guerre et des hommes dans cette forteresse, et il en fit réparer les brèches que le temps et la guerre y avaient faites. D'un autre côté, le roi envoya des instructions secrètes au comte de Traquair. Quand le parlement écossais s'ouvrit, le 20 août, Traquair souleva quelques difficultés et le prorogea au 24 novembre. Les covenantaires protestèrent contre l'illégalité de cette prolongation, et ils envoyèrent des députés à Londres. Mais leur députation fut mal reçue par le roi, et l'un de ses membres fut jeté dans la Tour de Londres.

Les covenantaires comprirent alors qu'ils n'avaient plus rien à espérer que dans la force; et ils se concertèrent avec les mécontents de toutes les classes que renfermait l'Angleterre pour agir de concert contre le roi. Leurs partisans dans ce royaume étaient nombreux; ils avaient pour eux ceux qui favorisaient la cause du presbytérianisme, et ceux qui avaient été condamnés par la chambre étoilée, par la cour des hauts commissaires, par celle de l'Échiquier et par d'autres tribunaux, ainsi que ceux qui penchaient pour la république. Ils comptaient en outre des partisans nombreux dans les classes élevées de la société, et notamment, les comtes d'Essex, de Bedford, d'Holland, lord Saye, Hampden et autres.

D'autres embarras qui venaient du dehors allaient compliquer la situation. Une flotte espagnole, composée de soixante-dix voiles, vint en vue de la côte de Cornouailles; elle était poursuivie par une flotte hollandaise qui harcelait son arrière-garde. Seize vaisseaux espagnols avec 4,000 hommes de troupes à bord se dirigèrent alors vers la côte de France, et le reste, commandé par l'amiral Oqundo, vint mouiller près de Douvres. Charles envoya immédiatement à l'amiral espagnol le comte d'Arundel pour lui demander quelles étaient ses intentions. Oqundo répondit que sa flotte et les troupes qu'elle avait à bord étaient destinées pour la Flandre que ses vaisseaux, serrés de près par les Hollandais, étaient venus se mettre sous la protection des forts anglais. On rapporte que Charles demanda 150,000 livres sterling (3,750,000 f.) à l'amiral espagnol en échange de sa protection. Quoi, qu'il en soit, le célèbre Van Tromp, qui commandait la flotte hollandaise, sans égard pour le pavillon d'Angleterre, tomba à l'improviste sur la flotte espagnole. Dans cette attaque, cinq navires espagnols furent coulés et brûlés; vingt autres se jetèrent à la côte, et le reste, à l'exception de dix vaisseaux qui parvinrent à s'échapper, tomba entre les mains de l'amiral hollandais.

Cet outrage fait aux armes anglaises demandait une vengeance signalée. Mais la nation retirait chaque jour sa confiance au gouvernement. Au milieu de ces difficultés, Charles tourna ses regards vers Wentworth, avec lequel il entretenait une correspondance suivie. Le lord député d'Irlande, de retour à la cour, lui recommanda un emprunt, auquel devaient contribuer les grands officiers de la couronne; il insista pour que l'on pres-

sât les préparatifs de la guerre contre les covenantaires et engagea le roi à lancer des ordonnances pour lever une somme de 200,000 livres sterling (5,000,000 fr.); puis, dans l'espoir qu'il pourrait maîtriser le parlement anglais comme il avait maîtrisé le parlement d'Irlande, il l'engagea à convoquer cette assemblée. Cette résolution était hardie, cependant elle fut adoptée par une commission composée de l'archevêque Laud, de l'évêque Juxton, du comte de Northumberland, du marquis d'Hamilton, de Cottington, de Windebank et de Vane. Alors Charles, voyant que la commission était unanime, lui posa cette question significative: « Si le parlement que vous « voulez que je convoque est aussi in- « traitable que quelques-uns de ceux « qui ont eu lieu sous mon règne, me « promettez-vous votre concours dans « les mesures extraordinaires que je ju- « gerai convenable de prendre? » Tous les membres de la commission le lui promirent. Le parlement fut convoqué; Wentworth, en récompense de ses services, fut alors créé comte de Strafford. Il partit aussitôt pour l'Irlande, convoqua un parlement dans ce pays, et obtint de cette assemblée des subsides considérables.

Le 14 avril 1640, jour fixé, le parlement anglais s'assembla à Westminster. Le roi ouvrit la session par un discours très-court qui avait du moins le mérite de la franchise, car Charles reconnaissait qu'il n'avait cédé qu'à la nécessité en convoquant son parlement. Sir John Finch, qui avait été orateur des communes et qui était devenu lord chancelier, s'adressant alors à l'assemblée, chercha à persuader la chambre que les Écossais avaient insulté la nation anglaise et le souverain lui-même, « le roi le plus juste, le plus gracieux que l'Angleterre ait jamais eu, » dit Finch; puis il déclara aux communes, qu'il y avait nécessité de faire la guerre aux Écossais et leur demanda de voter des subsides sans délai ainsi qu'un bill qui permît au roi de lever les droits de tonnage et de pesage, depuis le commencement de son règne. En retour, le chancelier promit aux chambres, au nom du roi, de leur laisser le temps convenable pour examiner ce qu'on pourrait faire de bien dans l'intérêt de la communauté, et leur donna l'assurance que le roi s'occuperait, de concert avec eux, à redresser les griefs qui lui paraîtraient fondés.

La chambre des communes, depuis la dernière session, avait perdu quelques-uns des plus ardents défenseurs du peuple. L'un de ceux-ci était John Éliot que Charles avait fait enfermer à la Tour avec quelques autres membres des communes à la fin de la dernière session. La santé du patriote s'étant fortement altérée en prison, ses amis l'avaient décidé à adresser une pétition au roi. La pétition fut faite, mais elle n'était point du goût de Charles. Il y répondit par ces mots: « Elle n'est point assez humble. » Eliot rédigea aussitôt une autre pétition dans laquelle il priait le roi de lui rendre la liberté et s'engageait à revenir en prison aussitôt qu'il aurait recouvré la santé. Mais malheureusement le prisonnier ayant confié ce document à son fils au lieu de le remettre entre les mains du lieutenant de la Tour, celui-ci s'en fâcha. Dans l'intervalle de la querelle la maladie d'Éliot fit de tels progrès qu'il en mourut. La vengeance de Charles n'était point encore satisfaite. Un des fils de la victime ayant demandé au roi l'autorisation de transporter le corps de son père dans le comté de Cornouailles pour y être enterré dans sa terre natale et au milieu de ses ancêtres, Charles écrivit ces mots au bas de la pétition: « Que le corps de sir John Éliot soit enterré dans l'église de la paroisse où il est mort. » En conséquence le patriote fut enterré dans un coin obscur de la Tour.

La chambre des communes avait fait une perte non moins importante dans celle de sir Édouard Coke, qui était mort deux ans après Éliot. Coke lui-même avait été en butte aux persécutions de la cour. Dans ses derniers moments, lorsqu'il était étendu sur son lit de mort, le conseil avait fait faire des perquisitions dans sa maison

et en avait enlevé des papiers précieux. Mais il restait encore au parti puritain dans la chambre des hommes énergiques. Tels étaient Hampden, l'ami d'Eliot, Denzil Hollis, Mainard, Olivier, Pym, Strod, Corriton, Hayman, Haselrig et *Olivier Cromwell* qui représentait à la chambre la ville de Cambridge. Les communes, après avoir choisi pour orateur le sergent Glanvil, voulurent discuter les griefs de la nation avant de voter les subsides, comme l'avait demandé le chancelier. Plusieurs pétitions qui lui avaient été envoyées furent examinées. L'usage d'adresser des pétitions à la chambre, qui était un progrès dans la liberté constitutionnelle, devint alors très-fréquent. Une pétition du comté d'Hertford dans laquelle les pétitionnaires se plaignaient du nouvel impôt ordonné par le roi, des monopoles de la chambre étoilée et de la cour des hauts commissaires, donna lieu à de vifs débats. La chambre ordonna ensuite que les pièces de la procédure suivie devant la cour du banc du roi et de la chambre étoilée contre sir John Eliot, Hollis et les autres membres du parlement de 1628 qui avaient été jetés en prison, ainsi que les pièces de la procédure relative à Hampden dans l'affaire du nouvel impôt, seraient déposées sur la table et renvoyées à l'examen d'une commission. Alors elle examina la conduite que Finch avait tenue dans le dernier parlement et déclara qu'il avait violé les priviléges de la chambre en n'obéissant point à ses ordres. Charles irrité ordonna aux deux chambres de comparaître devant lui, et le lord chancelier se chargea de réprimander pour lui les communes. Finch dit que la cause principale de la convocation du parlement était d'obtenir de l'argent; que tels étaient les besoins de Sa Majesté, qu'il était indispensable que des subsides fussent votés sans délai; car l'armée était dans ce moment en marche, et elle coûterait à Sa Majesté 100,000 livres sterling par mois au moins (2,500,000 fr.) « Lorsque vous aurez voté ces subsides, Sa Majesté vous donnera entière liberté pour lui présenter vos justes griefs, continue le chancelier, et elle y prêtera une oreille attentive. » Finch parla ensuite du nouvel impôt. « Sa Majesté m'ordonne, dit-il, de vous déclarer qu'elle n'a jamais eu l'intention de faire un revenu annuel de cet impôt ou d'en retirer le moindre profit. Dans tout ce qu'elle a fait à cet égard elle n'a eu d'autre but que le bien-être commun, que l'honneur, la gloire et l'éclat de la nation. Il est vrai que Sa Majesté a résolu de lever cet impôt cette année, mais elle y est forcée pour votre bien personnel et pour son propre honneur, vu qu'elle est obligée de réduire à l'obéissance les rebelles d'Écosse, et de se mettre en garde contre les princes ses voisins, qui tous préparent de grandes flottes. De plus elle a à châtier l'insolence des Algériens qui récemment ont fait éprouver des pertes considérables au commerce maritime de l'Angleterre. » Pour raison péremptoire, le chancelier alléguait que les ordonnances qui autorisaient la perception de l'impôt étaient lancées, et qu'on ne pouvait plus les retirer, mais qu'à l'avenir on ne percevrait point l'impôt sans le concours des communes. Finch engagea ensuite le parlement à prendre pour modèle le parlement d'Irlande : « Vous savez, leur dit-il, avec quel empressement le parlement d'Irlande a accordé des subsides à sa majesté; n'allez pas vous imaginer que ces subsides soient de peu d'importance. Il n'y en a pas un qui n'ait supporté au moins 50,000 ou 60,000 livres sterling (1,250,000 fr. à 1,500,000 fr.). Examinez maintenant quelle est la richesse de ce royaume par rapport à celle de l'Irlande, et vous verrez que ces sommes sont considérables. Aussi le roi a-t-il éprouvé une vive satisfaction en voyant tant de bienveillance dans ses sujets irlandais; et l'estime qu'il a pour leur conduite restera gravée dans son cœur. »

Quelque brillante que fût la logique du chancelier, elle ne convainquit point les communes. Lorsqu'elles reprirent leurs séances, elles persistèrent à don-

ner aux griefs de la nation la priorité sur la question des subsides. Alors Charles s'adressa à la chambre des lords et lui demanda son intervention auprès de la chambre des communes pour obtenir de l'argent. Le roi donna à entendre aux lords que les exigences du moment ne permettaient aucun délai, vu qu'il avait un pressant besoin d'argent; il leur dit qu'il jugeait convenable, dans l'intérêt de la politesse, qu'on eût de la confiance en lui; ce qui n'était pas, puisque les communes voulaient examiner les griefs de la nation avant ses besoins; que la guerre était commencée; que les Écossais avaient planté leurs tentes à Dundee; qu'ils menaçaient d'envahir le Northumberland et qu'ils avaient déjà fait prisonniers plusieurs soldats anglais. Aussitôt les lords représentèrent aux communes qu'ayant maintenant la parole du roi, il serait inconvenant de ne point adhérer à ses désirs; qu'ils ne voulaient point sans doute se mêler des affaires d'argent qui appartenaient en propre et naturellement aux communes; mais que, comme membres d'un même corps, comme sujets du même roi, comme intéressés à la sûreté de la nation, comme ayant des devoirs à remplir envers le roi, envers leur pays, envers eux-mêmes et leurs descendants, ils avaient reconnu la nécessité de donner à la question des subsides la priorité sur toutes les autres questions, quelque pressantes que celles-ci pussent être.

L'intervention des lords fut inutile. Les communes déclarèrent que cette chambre avait violé ses priviléges, et elles insistèrent pour que les lords ne se mêlassent point de la question des subsides, et qu'ils ne s'occupassent point de ce qui se passait dans le sein de leur chambre. Alors les lords protestèrent de leurs bonnes intentions et déclarèrent qu'ils ne voulaient en aucune manière empiéter sur les priviléges des communes. Tandis que la seconde chambre s'occupait du nouvel impôt, les lords lui envoyèrent demander une conférence. 257 voix se prononcèrent dans les communes contre la conférence; 148 voix votèrent pour. Cette division indiquait la force relative des deux partis; la conférence fut remise au lendemain, et l'on reprit l'affaire de l'impôt. Le jour suivant la conférence eut lieu; Finch annonça que les lords avaient l'ordre du roi d'user de leur influence auprès des communes pour qu'elles s'occupassent de la question des subsides sans délai. Mais les communes persistèrent dans leur première résolution. Charles leur envoya un message pour leur dire que le salut de la nation était gravement compromis, si elles retardaient plus longtemps à voter des subsides. Sir Henri Vane, qui avait présenté le message, déclara en outre que le roi désirait qu'on lui votât des subsides. Ce message, comme on devait s'y attendre, excita de violentes rumeurs. Quelques membres s'élevèrent contre l'exorbitance de la somme et déclarèrent qu'il n'y avait point assez d'argent dans le royaume pour payer les subsides demandés. D'autres dirent que les assertions du roi relativement aux dangers que courait la nation étaient mal fondées, car pour ceux-ci les covenantaires écossais étaient des frères et des amis, qu'il fallait soutenir. Au milieu de cette crise, et après avoir fait inutilement une dernière tentative, le roi résolut de dissoudre le parlement. Cet événement eut lieu le 5 mai 1640. Ce fut la dernière dissolution que Charles prononça. Dans son discours Charles se plaignit amèrement de ce que les communes n'avaient point voulu accepter ses promesses en échange des subsides qu'il demandait. « Je sais, dit-il, que vous avez beaucoup insisté pour obtenir le redressement des griefs de la nation; et je ne veux point nier qu'il n'y ait effectivement des griefs à redresser. Mais ce que j'affirme avec confiance, c'est que ces griefs ne sont point aussi nombreux ni aussi dangereux qu'on veut les faire; je vous déclare donc qu'à partir de ce moment je prêterai l'oreille à ces griefs, et que je chercherai à y porter remède sans le concours

de mon parlement, de la même manière que je le ferais s'il était assemblé. »

§ 10. Stupeur de la nation. — Les covenantaires mettent en déroute l'armée anglaise. — Nouvelles négociations. — Convocation du long parlement. — Mise en accusation de lord Strafford; son procès, sa mort.

Cette dissolution était un coup hardi; elle parut dangereuse même aux amis de la monarchie; car toute la nation s'en émut. Mais Charles ne parut point effrayé de cette manifestation. Dans une déclaration adressée aux sujets de son royaume, il accusa les communes de chercher à fomenter la discorde dans l'État; de vouloir intervenir dans les actes du gouvernement et du conseil pour avoir la direction de toutes les affaires temporelles et ecclésiastiques, « comme si, disait la déclaration, les rois étaient tenus de rendre compte de leurs actions royales et de leur manière de gouverner à leurs sujets assemblés en parlement. » Le roi reprochait encore aux communes leur audace et leur insolence pour avoir censuré son administration, et avoir essayé de rendre odieux au reste de la nation ses ministres et les fonctionnaires les plus haut placés dans l'État (chose abominable; car le gouvernement de Sa Majesté était le plus juste et le plus gracieux qu'eût jamais eu l'Angleterre; on aurait vainement cherché son pareil dans un autre pays); pour avoir apporté des délais interminables dans le vote des subsides au mépris de toutes les promesses qu'on lui avait faites, et d'avoir adoptéune sorte de manière de marchander avec le roi, comme si rien ne devait lui être donné qu'il ne l'eût préalablement acheté, soit en abandonnant quelques prérogatives, soit en diminuant ses propres revenus. Charles fit suivre cette déclaration de l'incarcération de plusieurs membres de la chambre des communes.

C'était le moment d'agir avec vigueur. Des ordres furent envoyés par Laud aux ecclésiastiques pour qu'ils enseignassent aux prêches à leurs paroissiens que la royauté émanait du droit divin, et que c'était commettre un péché digne de la damnation éternelle que de résister au roi Charles obtint ensuite de Laud et de son clergé des sommes importantes : elles étaient destinées à étouffer le presbytérianisme et à éteindre la rébellion en Écosse. Mais comme ces sommes ne suffisaient point, il fallut recourir aux collectes parmi les catholiques romains; lever le ships money avec plus de rigueur que jamais; chercher à faire de grands emprunts aux marchands de Londres. On s'empara en outre de l'or en barre qui était dans la Tour pour le convertir en monnaies courantes. Puis on saisit des marchandises que l'on vendit au-dessous du cours. Charles et ses conseillers, qui n'étaient point encore satisfaits, auraient bien voulu lancer dans la circulation 400,000 livres sterling (10,000,000 fr.) de fausse monnaie en altérant les monnaies courantes; mais les marchands ayant représenté au roi que cette mesure avait été constamment suivie de graves inconvénients, et qu'elle en amènerait infailliblement de nouveaux, Charles y renonça. La cour acheta ensuite des marchandises à de longs termes et les vendit à perte pour faire de l'argent comptant. Puis elle eut recours aux impôts forcés. Malheur à ceux qui se plaignaient ou qui se refusaient à payer ! ils étaient regardés comme ennemis de la monarchie, et ne tardaient pas à ressentir le courroux du gouvernement. Ce fut ainsi que le maire et les shérifs de Londres furent traduits devant la chambre étoilée pour avoir mis trop de lenteur à lever le nouvel impôt. Strafford observa à cette occasion que les choses n'iraient bien que lorsqu'on aurait pendu quelques-uns des aldermen de Londres.

Cependant Charles se berçait encore de l'espoir de vaincre facilement les Écossais; et à ses yeux le succès de l'entreprise devait être un grand triomphe, car il se voyait régner en roi absolu sur l'Angleterre lorsqu'il reviendrait du Forth et de la Tweed tout couvert de lauriers. Charles se trompait ; la sou-

mission des Écossais devenait de plus en plus difficile. Mais ce n'était pas seulement en Écosse, mais en Angleterre, qu'il avait des ennemis à vaincre. Le mécontentement régnait partout, dans le royaume, à la cour, à la ville et dans l'armée; d'un autre côté, des liens indissolubles unissaient maintenant les covenantaires. Sans égard pour la prérogative du roi, le parlement écossais venait de publier une série de manifestes qui avaient eu plus de poids en Écosse et même en Angleterre que toutes ses proclamations. Les covenantaires avaient déjà organisé leurs moyens de résistance; ils levaient des troupes et allaient chercher des officiers supérieurs à l'étranger. Ils n'avaient point attendu qu'on les attaquât; c'étaient eux-mêmes qui avaient porté les premiers coups. Leslie, commandant en chef de leur armée, avait mis le siége devant le château d'Edimbourg, et avait forcé Rudven, qui en était le gouverneur, à capituler et à lui livrer cette forteresse. Le parlement écossais redoublait d'activité, et avait pourvu à toutes les exigences : il avait voté des impôts qui devaient être perçus dans toutes les parties de l'Écosse, et avant de se séparer, il avait nommé une commission permanente chargée de surveiller les opérations de la campagne. Cette commission devait marcher avec les troupes et se transporter dans tous les lieux où sa présence pourrait être nécessaire. Ces dispositions prises, les covenantaires s'étaient disposés à envahir l'Angleterre.

De son côté, Charles poussait les préparatifs de la guerre avec une grande activité. Il avait nommé lord Conway, créature de l'archevêque de Cantorbéry, général de sa cavalerie, et bientôt après il était parti lui-même de Londres pour se rendre à York. Dans une proclamation qui avait précédé son arrivée dans cette ville le roi déclarait traîtres et rebelles les Écossais et tous ceux qui leur donneraient assistance. Il promettait pourtant de faire grâce à ceux qui reconnaîtraient leur faute et qui lui demanderaient pardon pour le passé. Le roi se nommait généralissisme de sa propre armée et appelait sous ses drapeaux tous les tenanciers de la couronne. Charles était parvenu à réunir ainsi une force assez imposante, car, sans compter les levées qui avaient été faites dans les comtés du nord et les troupes irlandaises que Strafford avait amenées avec lui, son armée se composait de 20,000 hommes et d'un parc de 60 pièces d'artillerie : malheureusement l'unité, la discipline, manquaient à cette armée.

Le jour où le roi quitta Londres (20 août 1640) Leslie et les covenantaires traversaient la Tweed; ils attaquèrent Conway à Newburn et le forcèrent à la retraite. Leslie campa ensuite sur la rive gauche de la Tyne dans un endroit appelé Heddlonaw. Tout autre homme que Charles aurait compris l'impopularité de cette guerre par ce qui se passait en ce moment au camp écossais. Les Anglais y accouraient en foule. « Nos projets, leur disaient les Écossais, ne sont pas de vous faire aucun mal; nous venons simplement demander justice au roi contre des hommes pervers qui causent autant de maux à l'Angleterre qu'ils en font à l'Écosse. » Cependant on s'apprêtait à en venir aux mains. L'armée anglaise commandée par Conway, qui était campée à une petite distance de l'armée des Écossais, se composait de 3000 hommes d'infanterie et de 1500 cavaliers. Pendant quelques heures les deux armées s'observèrent tranquillement et ne firent aucune démonstration pour s'attaquer. Il semblait que les haines nationales et la jalousie qui divisaient encore les deux nations avaient totalement disparu. Mais un officier écossais, qui portait une plume noire à son chapeau, étant sorti des lignes pour faire baigner son cheval dans la Tyne, un soldat de l'armée anglaise fit feu sur lui et le blessa. Ce fut le signal de l'attaque. Les mousquetaires écossais étaient aguerris, et l'artillerie des covenantaires, bien que quelques canons, dit-on, fus-

sent en cuir, était servie par des hommes expérimentés; car la plupart de ces hommes avaient fait leurs preuves dans les guerres d'Allemagne : aussi décidèrent-ils bientôt la victoire en faveur de leur parti. La résistance de l'armée anglaise fut pour ainsi dire nulle; il n'y eut qu'une charge vigoureuse faite par Wilmot, sir John Digby et Daniel O'Neal, officier irlandais. Mais ces officiers n'étant point secondés furent faits prisonniers avec les hommes qui les accompagnaient. Leslie les traita avec bonté et leur permit ensuite de rejoindre l'armée du roi.

Cette déroute n'avait coûté que soixante hommes aux Anglais. Cependant la victoire fut décisive pour les Écossais. Le jour suivant, Newcastle ayant été évacuée par l'armée anglaise, leur ouvrit ses portes. Les Écossais ne pouvaient croire à tant de bonheur; mais Douglas s'étant présenté avec un petit corps de cavalerie aux portes de Newcastle, les magistrats de la ville vinrent à sa rencontre et lui livrèrent les clefs. Leslie planta ses tentes sur la hauteur de Gateside. Le général écossais établit aussitôt une dicipline sévère parmi ses troupes; il donna des ordres pour qu'on fournît des provisions en pain et en bière à son armée, et paya celles qu'on lui apportait en argent et en billets. Leslie se disposa ensuite à poursuivre le cours de ses succès en serrant de près l'armée de Conway.

Ce général, après avoir quitté Newcastle, s'était retiré à Durham. Mais ne s'y trouvant pas en sûreté, il avait continué son mouvement de retraite sur Darlington; de là, sur Northallerton, où flottait l'étendard de Charles : la retraite de l'armée anglaise continua. Le roi, Strafford et Conway quittèrent Northallerton, et résolurent de se retirer derrière les remparts de la ville d'York. Déjà l'armée royale avait éprouvé de nombreuses défections. Elle ne comptait plus que 16,000 hommes d'infanterie et 2,000 chevaux.

Leslie s'empara de Durham comme il s'était emparé de Newcastle, et son armée entra en triomphe dans Shields, dans Teinmouth et dans d'autres villes. La presque totalité des quatre comtés septentrionaux de l'Angleterre était maintenant au pouvoir des covenantaires, et ces succès ne leur avaient coûté qu'une faible perte de vingt hommes. Cependant ils désiraient encore en venir à un accommodement. Ils envoyèrent dans ce dessein un négociateur au roi pour lui présenter une pétition. Les covenantaires représentèrent à Charles que, poussés par la nécessité, ils avaient été obligés de recourir à la force des armes pour obtenir le redressement de leurs griefs.

Le roi, dans sa situation, ne pouvait faire un mauvais accueil au négociateur; il lui donna de brillantes promesses, ce qui combla de joie les covenantaires; des commissaires furent nommés. Au nom de leurs mandataires, ceux-ci demandèrent que le roi donnât sa sanction royale aux derniers actes émanés du parlement écossais; que le château d'Édimbourg et les autres forteresses du royaume d'Écosse fussent mis en état de défense et ne servissent qu'à protéger les Écossais eux-mêmes; que les Écossais qui habitaient l'Angleterre et l'Irlande fussent affranchis de toute poursuite pour avoir donné leur adhésion au covenant, qui avait été approuvé par Sa Majesté elle-même, et qu'on ne leur imposât point des serments qui fussent incompatibles avec le serment national qu'ils avaient prêté; que les hommes pervers qui avaient été les auteurs de l'insurrection reçussent la réprimande que méritait leur conduite déloyale; que toutes les marchandises et les navires qui avaient été pris aux Écossais leur fussent rendus, et qu'on leur tînt compte des pertes qu'ils avaient souffertes; qu'on réintégrât dans leurs fonctions ceux qui les avaient perdues; que les déclarations dans lesquelles le roi donnait le nom de traîtres et de rebelles aux Écossais fussent rapportées, et enfin que Sa Majesté retirât

des frontières les garnisons qu'elle y entretenait.

Charles perdit patience à la lecture de cette pétition, et se tournant brusquement vers Strafford il lui demanda si l'on ne pourrait pas faire venir sans délai de l'Irlande deux mille hommes de troupes, et s'il n'y avait point quelques moyens de châtier l'insolence des Écossais. Ces moyens n'existaient plus; Charles, par suite de ses fautes et de son opiniâtreté, les avait déjà épuisés. Car dans le même temps qu'il recevait la pétition de ses sujets d'Écosse, ses sujets d'Angleterre lui demandaient à grands cris un nouveau parlement. Douze pairs du royaume, Bedfort, Essex, Hertford, Warwick, Bristol, Mulgrave, Say, Howard, Bolingbroke, Maindvill, Brook, Paget, lui présentèrent une pétition à cet effet. Les pétitionnaires lui exposaient les dangers qu'allait amener la guerre d'Écosse, et lui disaient que ses revenus étaient partout compromis; que ses sujets ployaient sous le poids des impôts et des charges militaires; que les soldats employés à son service commettaient journellement des rapines, et enfin que tout le royaume était en proie à la plus vive agitation. Les pétitionnaires énuméraient ensuite les sujets de plaintes de la nation; « L'accroissement du catholicisme, disaient-ils, la nomination des catholiques aux fonctions les plus importantes de l'administration civile, et leur élévation aux postes les plus élevés de l'armée, la perception du ships money, les jugements de la chambre étoilée ont jeté la perturbation dans le sein du royaume. » « A ces maux, ajoutaient-ils, il n'y a qu'un remède; c'est de convoquer immédiatement un parlement. » Les citoyens de Londres adressèrent au roi une pétition semblable. Cette pétition, malgré les efforts de l'archevêque de Cantorbéry, se couvrit en peu de jours de dix mille signatures. De leur côté, les habitants de l'Yorkshire ne voulurent consentir à entretenir les troupes qui étaient dans les provinces du nord qu'autant que le roi leur ferait la promesse de convoquer un parlement.

Il eût été trop dangereux de résister à une manifestation aussi énergique; aussi Charles consentit-il à faire le sacrifice de ses répugnances : le parlement fut convoqué pour le 3 novembre suivant. Mais avant l'adoption de cette mesure Charles avait invité les pairs du royaume à se rendre à York et à se constituer en conseil pour délibérer sur les affaires relatives à l'Écosse. Cette assemblée s'étant réunie le 24 septembre à York, Charles lui demanda quelle réponse il ferait à la pétition des rebelles; comment il agirait avec eux et de quelle manière il conserverait son armée sur pied jusqu'au moment où le parlement lui aurait accordé des subsides. Le comte de Bristol fut d'avis de conclure un traité de paix avec les Écossais; car il pensait qu'on pouvait encore faire une paix honorable; mais son avis fut vivement combattu par d'autres pairs, et il fut arrêté que l'on chercherait à gagner du temps. Une commission, composée de seize pairs anglais qui devaient soutenir les intérêts de Charles, et de huit lords écossais qui représentaient les covenantaires, fut nommée; la ville de Ripon fut choisie pour le lieu des conférences. L'assemblée passa ensuite à la question des subsides, et elle décida à l'unanimité que l'on emprunterait deux cent mille livres sterling (5,000,000 fr.) à la cité de Londres sur la garantie du conseil privé et des pairs du royaume.

Les négociations commencèrent le 1er octobre. Le roi aurait voulu que les conférences eussent lieu dans la ville d'York et non dans celle de Ripon, mais les Écossais, qui n'avaient point confiance dans sa parole, repoussèrent cette proposition. On n'avait rien conclu au 16 octobre. Les commissaires arrêtèrent alors que l'armée écossaise serait maintenue pendant deux mois; qu'on rouvrirait les ports de mer dans le nord aux deux nations, et que les affaires commerciales seraient reprises par terre et par mer comme en temps de paix; et, comme l'ouver-

ture du parlement anglais approchait, il fut convenu que les négociations seraient reprises à Londres; mais que les Écossais recevraient une somme de huit cent cinquante livres sterling par jour (21,250 fr.), pendant l'espace de deux mois, pour l'entretien de leurs troupes, et qu'en retour ils s'engageraient à ne faire aucune injure aux propriétés et à ne point molester les personnes. Leslie restait maître de Durham, de Newcastle et de plusieurs autres villes importantes du nord.

Le 3 novembre 1640, Charles ouvrit en personne la session. Ce parlement est connu dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de « long parlement. » Le roi était évidemment abattu; il dit aux chambres que l'honneur et la paix du royaume étaient grandement compromis, et qu'il était décidé à se placer sous la sauvegarde de l'amour de ses sujets; qu'il ployait sous le poids des charges que lui imposait la sûreté du royaume; qu'en conséquence il désirait que les chambres considérassent quels seraient les meilleurs moyens à adopter pour lui fournir de l'argent et châtier les rebelles; qu'alors il donnerait satisfaction à tous les justes griefs de la nation. Le roi termina par ces mots prononcés avec une grande emphase : « J'ai un dernier vœu à faire, et ce vœu je le regarde comme un des moyens les plus puissants pour rendre ce parlement heureux, c'est que nous n'entretenions plus de défiance les uns contre les autres. Pour moi, je vous répète la promesse que j'ai faite aux lords à York, c'est qu'il ne dépendra pas de moi que ce parlement ne soit un bon et un heureux parlement. »

Cet appel à une confiance réciproque était trop tardif. La chambre des communes, qui jusqu'alors s'était soumise humblement à la décision du roi dans le choix du speaker et qui même, dans le parlement précédent, avait porté ses suffrages sur un courtisan renommé pour son attachement à la cour, fit choix dans cette circonstance de Lenthall, dont les opinions puritaines lui étaient bien connues. Cette nomination fut approuvée par le roi. La chambre s'occupa ensuite de nommer des commissions pour établir les griefs de la nation et recevoir les pétitions. La cour du Nord, dont Strafford était président, fut vivement attaquée ainsi que les innovations introduites par l'archevêque de Cantorbéry dans la religion nationale.

Une affaire plus importante allait occuper l'attention de la chambre. Le 17 novembre, c'est-à-dire quatre jours après l'ouverture de la session, les communes ordonnèrent que Burton, Bastwick, Prynne, victimes de la tyrannie et de la cruauté de la chambre étoilée, fussent amenés à leur barre, pour expliquer en vertu de quel ordre et de quelle autorité ils avaient été mutilés et jetés en prison. L'ordre d'élargissement fut donné, et les trois prisonniers arrivèrent à Londres le 28 novembre, après avoir reçu sur leur passage des témoignages nombreux d'affection et de sympathie. Le récit de leurs persécutions excita une vive et profonde indignation dans la chambre des communes. Elle déclara que les jugements prononcés contre les trois puritains étaient entachés d'illégalités, qu'ils étaient injustes, et portaient atteinte à la liberté des sujets du royaume. Quelques jours après, elle ordonna que les trois victimes seraient rétablies dans leurs fonctions, et qu'elles recevraient une satisfaction pécuniaire de l'archevêque de Cantorbéry et des lords qui avaient prononcé contre elles dans la chambre étoilée. La somme allouée à Burton fut fixée à 3,000 livres sterling (75,000 fr.); Prynne et Bastwick reçurent chacun 5,000 livres sterling (125,000 fr.).

La chambre des communes ne voulait point s'arrêter là, elle était résolue à frapper de grands coups. Elle ordonna donc l'arrestation du docteur Cousen, ami de l'archevêque, et le jeta en prison. Ce fut ensuite le tour de l'archevêque de Cantorbéry lui-même. Les communes envoyèrent un message à la chambre des lords pour lui demander l'expulsion de Laud

et sa mise en accusation. Laud, qui se trouvait en ce moment dans la chambre des lords, laissa échapper quelques expressions offensantes pour la chambre des communes qu'il voulut ensuite rétracter. Il demanda la permission d'aller chez lui pour y chercher les papiers nécessaires à sa défense, ce qui lui fut accordé; mais à son retour il fut arrêté et envoyé à quelques jours de là à la Tour. Le lendemain, la chambre des communes envoya un autre message à celle des lords pour lui demander l'arrestation de l'évêque d'Ely. L'arrestation fut accordée, mais l'évêque ayant fourni une caution de 10,000 livres sterling (250,000 fr.), parvint à conserver sa liberté. Il y avait encore un grand coupable que la chambre des communes était décidée à ne point laisser échapper : c'était Strafford. Strafford, qui était alors à York, pressentait déjà le sort qui lui était réservé s'il se rendait à Londres; aussi insistait-il auprès de son maître pour rester dans le nord. Mais Charles, qui avait un pressant besoin de ses services, lui enjoignit de venir, lui promettant que tant qu'il serait roi d'Angleterre il ne lui serait fait aucun mal, et que le parlement ne toucherait point à un seul de ses cheveux. Strafford quitta York; il arriva à Londres le lundi soir; le mardi il se reposa des fatigues de son voyage, et le mercredi il se rendit à la chambre des lords. Il allait y être arrêté.

« Il était environ trois heures de l'après-midi, dit Rushworth, lorsque le comte de Strafford, ayant appris que les deux chambres étaient en séance, résolut de s'y rendre. On suppose que l'intention du duc en allant à la chambre des lords était d'accuser lord Say et quelques autres lords d'avoir engagé les Écossais à envahir le royaume. Mais Strafford n'était pas encore entré que Pym, porteur d'un message de la chambre des communes, était déjà à la barre des lords et y accusait au nom des communes d'Angleterre, Thomas, comte de Strafford, de haute trahison. Pym, suivant Clarendon, nourrissait depuis longtemps une haine profonde contre Strafford. « Vous allez nous quitter, lui avait-il dit, lorsque le transfuge Wentworth avait abandonné le parti puritain pour embrasser celui du roi; mais nous ne vous quitterons jamais tant que votre tête sera sur vos épaules! » et Pym avait tenu parole.

Strafford en arrivant à la chambre demanda à l'huissier d'une voix vibrante à être introduit. James Maxwell, huissier de la verge noire, lui ouvrit : Strafford, la tête haute, se dirigeait vers son banc, lorsqu'un grand nombre de voix parties de divers côtés de la chambre lui enjoignirent de se retirer et d'attendre en dehors qu'on l'appelât. Strafford ne put maîtriser son émotion, il obéit pourtant. La chambre se consulta et quelques instants après Strafford fut rappelé. Mais cette fois il n'avait plus la même fierté dans sa démarche. Les lords lui dirent de se mettre à genoux pour entendre la sentence qui allait être prononcée contre lui, et aussitôt la chambre ordonna qu'il serait retenu prisonnier jusqu'à ce qu'il se fût justifié des crimes dont il était accusé par la chambres des communes. Strafford voulut parler, mais on lui donna l'ordre de se retirer. Alors il quitta la chamble sous la garde de l'huissier de la verge noire qui lui demanda son épée, et il fut conduit à la Tour.

Ces arrestations importantes n'avaient point encore satisfait la chambre des communes. Sir Francis Windebank, qui remplissait les fonctions de secrétaire d'État, et qui était l'ami et la créature du primat, fut accusé d'avoir élargi des prêtres romains. Mais Windebank parvint à se soustraire à l'arrestation dont il était menacé en prenant la fuite, et, protégé par la reine, il se sauva à Paris où il embrassa ouvertement le catholicisme. La chambre des communes s'adressa ensuite à son ancien speaker, qu'elle accusa d'avoir commis de nombreux abus de pouvoir dans l'affaire de l'impôt du ships money, et d'avoir été l'un des auteurs du jugement prononcé contre Hampden.

Finch demanda à se justifier lui-même. Sa demande ayant été agréée, il entra dans la chambre ayant les sceaux dans sa main. Le speaker lui dit de s'asseoir; ce qu'il fit après avoir salué l'assemblée et placé les sceaux et son chapeau dans la chaise qu'on lui avait avancée. Finch était un grand rhétoricien, et il aurait bien voulu racheter ses fautes passées au prix d'une humble soumission. Mais, malgré son humilité et l'élégance de son discours, les communes le déclarèrent traître, et le jour suivant elles l'accusèrent devant la chambre des lords, qui ordonna son arrestation. Finch, à l'exemple de Windebank, prit prudemment la fuite et se retira en Hollande. L'affaire de Hampden occupa ensuite l'attention des communes, et tous les juges qui avaient condamné le patriote furent obligés de fournir une caution pour garantie de leur présence au jugement qui serait prononcé contre eux par le parlement. Berkeley, l'un de ces juges, fut arrêté sur son siége; il fut traîné vêtu de sa toge à la barre de la chambre comme un criminel. La chambre ne lui permit de se retirer que lorsqu'il eut consenti à verser 10,000 livres sterling (250,000 fr.) dans le trésor public.

Le 19 janvier 1641, un membre des communes demanda que les parlements fussent annuels. La chambre repoussa cette proposition et vota simplement des parlements triennaux. Mais pour que le statut ne devînt point une lettre morte, elle ordonna que les writs de convocation seraient délivrés par le lord chancelier, et, en cas de refus de ce fonctionnaire, par la chambre des lords; de plus, que les shérifs agiraient pour les lords dans le cas où ces derniers ne voudraient point lancer les writs, et qu'enfin, dans le cas de refus ou de négligence de la part des shérifs, le peuple procéderait à l'élection de ses représentants sans aucun writ. Le statut portait en outre qu'aucun parlement futur ne serait ajourné ni dissous par le roi qu'après avoir siégé cinquante jours au moins, à partir de l'ouverture de la session. Charles voulut, dans cette occasion essayer une seconde fois sa puissance contre celle des communes. Il convoqua, dans ce dessein, les deux chambres à White-Hall et leur fit des remontrances. Mais il comprit bientôt que toute résistance était impossible, et, à quelques jours de là, il donna sa sanction royale au bill qui instituait les parlements triennaux. Le roi eut une nouvelle humiliation à essuyer. Il avait fait grâce de la vie à John Goodman, prêtre catholique, qui avait été condamné à mort, en vertu d'un statut qui infligeait cette peine aux prêtres des séminaires. Cet acte de grâce irrita les communes. Le 29 janvier, elles adressèrent une remontrance au roi dans laquelle elles lui disaient que les statuts avaient été violés; que dans ces derniers temps la ville de Londres avait été infestée de catholiques, et que quatre-vingts prêtres et jésuites avaient été élargis illégalement : « Nous savons, disaient-elles, qu'en ce moment le pape a un nonce résidant à Londres, et que les papistes vont publiquement à Denmark-house et à Saint-James pour y entendre la messe. D'où vient l'accroissement du papisme, sinon de la non-exécution des statuts qui ont été rendus contre eux? En conséquence, nous demandons humblement à Votre Majesté que les lois contre les prêtres et contre les jésuites soient exécutées, et que la loi ait son cours sur Goodman, le prêtre. »

Charles répondit à la remontrance en disant que c'était bien malgré lui que le papisme s'était ainsi accru; qu'il expulserait par une proclamation les jésuites et les prêtres du royaume; qu'à l'égard du nonce Rosseti, la reine lui avait toujours donné l'assurance qu'il n'avait point de commission officielle, mais qu'il résidait seulement près de sa personne comme chargé de transmettre les lettres qu'elle écrivait au pape, correspondance dans laquelle se traitaient des affaires relatives à l'exercice du culte qui lui avait été garanti par son traité de mariage; que la présence du nonce donnant ombrage aux communes, il lui enjoindrait de quitter le royaume en temps opportun. Charles déclarait en outre qu'il défen-

drait à ses sujets d'aller à la messe, et terminait en livrant le pauvre Goodman aux communes. Ce message fut suivi d'une lettre de la reine; elle disait aux communes qu'elle avait fait tous ses efforts pour empêcher la mésintelligence d'éclater entre le roi et le peuple; qu'à la prière des lords qui avaient demandé la convocatiou des parlements, elle avait écrit au roi et lui avait envoyé un gentilhomme à York pour l'engager à faire cette convocation. La reine répétait les promesses de Charles à l'égard de Rosetti et de la célébration de la messe, justifiait les actes de sa conduite qui avaient paru répréhensibles aux yeux des puritains en se rejetant sur son ignorance des lois du pays, et elle promettait d'agir avec plus de circonspection à l'avenir. Les communes la remercièrent de sa lettre; à l'égard de Goodman pour lequel le roi intercéda une seconde fois, elles se contentèrent de le retenir prisonnier.

Les commissaires écossais se trouvaient à cette époque à Londres, où leur présence excitait de vives sympathies; car un grand nombre des habitants de la métropole et les communes elles-mêmes voyaient en eux de puissants soutiens contre la cour, dans le cas où la querelle viendrait à éclater. De son côté Charles, reconnaissant l'impossibilité de rétablir l'ancien ordre de choses dans le royaume tant que l'armée écossaise aurait le pied en Angleterre, se décida à accepter les conditions qui lui étaient faites. En conséquence, il confirma sans hésiter tous les actes rendus pendant la dernière session du parlement écossais, et consentit à ce que les Écossais seuls commandassent les forteresses de l'Écosse; à ce que l'on n'imposât aucun serment extraordinaire aux covenantaires qui habitaient l'Angleterre et l'Irlande. A l'égard des hommes pervers, signalés par les Écossais dans leur pétition, il demanda qu'ils fussent abandonnés à la justice du parlement; il s'engagea à restituer sans délai les navires et les marchandises qui avaient été pris par les croiseurs anglais, et s'en rapporta à la e des communes pour les indemnités que réclamaient les commissaires. La chambre des communes vota sur-le-champ 125,000 livres sterling (3,125,000 fr.) pour la dépense de l'armée écossaise pendant cinq mois et 300,000 livres sterling (7,500,000 fr.) pour les pertes que les covenantaires avaient souffertes. Une dernière clause du traité restait à régler; elle était relative à l'établissement d'une paix durable entre les deux nations. Les commissaires écossais élevèrent, à cet égard, des prétentions si exorbitantes qu'on crut pendant quelque temps qu'une rupture immédiate allait s'ensuivre; car ils demandaient l'abolition complète de l'épiscopat non-seulement en Écosse, mais encore en Angleterre; mesure qui paraissait prématurée à la chambre des communes. Cependant, on parvint à tout concilier en déclarant que les évêques et tous les autres ecclésiastiques seraient regardés comme n'étant point aptes à exercer des fonctions judiciaires quelconques par suite de l'incompatibilité de leurs fonctions ecclésiastiques avec l'exercice des charges civiles.

Ces négociations terminées, Charles voulut essayer de reprendre la position qu'il avait si fortement compromise en faisant des concessions et en employant la corruption. Il envoya le comte d'Holland dire aux lords, que par pure bonté pour son peuple il était disposé à abandonner les reprises qu'il avait faites sur les forêts royales, et que les choses seraient rétablies dans l'état où elles étaient primitivement. Il fit ensuite offrir des fonctions importantes aux membres les plus influents du parti qui lui était opposé; mais ses offres furent repoussées.

Les communes s'occupaient alors avec plus d'ardeur que jamais à perdre celui qu'il avait espéré sauver. La ruine de Strafford éta.t certaine; le roi n'était plus assez puissant pour le défendre. Strafford venait de rencontrer de nouveaux ennemis. Le parlement irlandais que, dans ses lettres à son

maître, Strafford se flattait de maîtriser à son gré, se déclarait contre lui. Une commission de ce parlement fut envoyée à Londres pour donner plus de poids aux poursuites intentées contre lui, et les communes d'Angleterre l'accueillirent avec des démonstrations de joie.

Le procès commença le 22 mars. Le prisonnier fut retiré de la Tour, vers sept heures du matin, et conduit par eau à Westminster-Hall. Toutes les rues adjacentes étaient occupées depuis quatre heures du matin par des constables et des watchmen qui étaient chargés d'éloigner la foule des abords du palais. Le roi, la reine, le prince royal se rendirent à Westminster, vers neuf heures, et se placèrent dans un cabinet d'où ils pouvaient tout voir sans être vus. Lorsque le prisonnier entra, l'huissier de Westminster demanda à Maxwell, qui en avait eu la garde, si la hache devait être portée devant lui. A quoi Maxwell répondit que le roi l'avait expressément défendu. Alors on lut l'acte d'accusation, qui contenait vingt-huit articles et la réponse de Strafford à chacune des charges. Cette lecture occupa le premier jour, et on remit la séance au lendemain. Strafford fut renvoyé à la Tour; sur sa route, le comte reçut quelques marques de sympathie. « La foule semblait maintenant touchée de ses malheurs, dit un historien de l'époque; elle se découvrait devant lui, et Strafford rendait ces saluts avec une grande courtoisie. » Le lendemain, le prisonnier fut ramené à Westminster-Hall, et Pym, au nom de la chambre des communes, soutint l'accusation. Strafford repoussa les charges avec chaleur; il soutint qu'il avait défendu les intérêts de la religion, et que, dans tous ses actes politiques, il n'avait eu en vue que l'honneur de son souverain, l'augmentation de ses revenus et la sûreté du royaume. Pym, après avoir combattu les moyens de défense de l'accusé, voulut produire contre lui les charges du parlement irlandais. Mais Strafford s'y opposa; il dit que ces charges étaient indépendantes de l'accusation originale et demanda du temps pour y répondre. On lui accorda une demi-heure, pendant laquelle la chambre des lords suspendit sa séance. Le prisonnier fit alors un discours éloquent et répondit à son accusateur avec une grande fermeté. Le lendemain, qui était le troisième jour du procès, Strafford eut la liberté d'interrompre les témoins et il parla à plusieurs reprises avec une grande chaleur. Ce procès mémorable tenait toute l'Angleterre en suspens. Si Strafford avait des ennemis acharnés, il avait aussi des amis dévoués. Le clergé professait en général les plus vives sympathies pour lui; les courtisans le portaient aux nues, et les dames les plus nobles du royaume affichaient publiquement l'intérêt qu'elles prenaient à son caractère et à sa personne; le peuple lui-même ne montrait plus une aussi vive irritation en voyant tant de courage. C'était, en effet, un spectacle bien extraordinaire de voir un homme seul, abandonné à lui-même, sans confiance dans le maître qu'il avait servi, sans autres ressources et sans autres espérances que celles qu'il pouvait trouver dans lui-même, repousser, comme il le faisait, les accusations des représentants de trois nations. Les faits dont il était accusé manquaient toutefois de corrélation, et, pris isolément, ils ne pouvaient constituer le crime de haute trahison. Aussi les avocats chargés de le poursuivre cherchaient-ils à les réunir et à en former un faisceau. « Il n'y a rien, dans tout ce que je viens d'entendre, s'écria alors Strafford d'une voix forte, qu'on puisse regarder comme un cas de haute trahison. Mille délits ne sauraient constituer un crime de félonie, et, à plus forte raison, vingt-huit délits ne peuvent faire un cas de trahison. »

Il s'opéra alors un retour en sa faveur. Les premiers jours, lorsqu'il avait paru devant ses juges, les lords ne lui avaient point rendu son salut; mais, maintenant, ils lui montraient une sorte de bienveillance. L'espérance commençait donc à rentrer dans le

cœur de Strafford, lorsque, le 10 avril, Pym, son mauvais génie, déclara à la chambre des communes qu'il avait des révélations importantes à faire. Aussitôt, ordre fut donné aux membres de rester à leurs places et de fermer les portes. Pym produisit alors des pièces qui, suivant quelques historiens, avaient été soustraites à Vane, secrétaire d'État, par son fils qui appartenait au parti puritain; elles étaient d'une nature accablante. Dans l'une d'elles Strafford engageait le roi à employer des moyens énergiques pour se faire obéir. « Votre Majesté, disait-il, pourra répondre de ses actes, tête haute, devant Dieu et les hommes; elle n'aura rien à se reprocher. Vous êtes affranchie de toute contrainte; vous êtes libre de faire ce qu'il vous plaira. Vous avez maintenant en Irlande une armée dont vous pouvez vous servir pour forcer le royaume à l'obéissance; car j'ai la conviction que les Écossais ne tiendront pas sept mois. » Cette pièce donna lieu à des commentaires. Que voulait dire la dernière phrase : « Pour forcer le royaume à l'obéissance? » Strafford voulait-il parler du royaume d'Angleterre? Pym conclut en ce sens. Strafford nia avoir écrit ces pièces. « Mais, ajouta-t-il, supposons un moment pour vrai ce que je tiens être faux; supposons que j'aie écrit les lignes que l'on me prête, ces lignes ne pourraient rationnellement s'appliquer à l'Angleterre, puisque l'Angleterre n'était point en état d'insurrection et que jamais il n'est venu dans l'esprit du conseil de faire débarquer une armée irlandaise dans le royaume, comme les lords du conseil pourront vous le dire eux-mêmes. » D'après cette interprétation, l'armée, irlandaise aurait été destinée à agir contre les Écossais. Le parti écossais n'en devint que plus acharné à sa perte. Les sympathies qu'avait réveillées le sort de Strafford dans le sein de la nation inspirèrent des craintes à ses ennemis. Peut-être allait-il échapper à une condamnation! Sur la motion d'un de ses membres la chambre des communes s'empressa d'adopter un bill d'*attainder* contre le comte. Le bill fut aussitôt envoyé à la chambre des lords, qui parut d'abord peu disposée à l'adopter. Alors les plus ardents du parti populaire soudoyèrent des hommes, que l'on prit dans la lie du peuple, pour aller dans les environs de la chambre du parlement demander la tête du prisonnier, car on espérait ainsi intimider les lords. Les communes envoyèrent ensuite un de leurs membres aux lords pour les informer que le comte de Strafford avait le dessein de s'échapper, qu'il avait des navires en mer à ses ordres, et que les gardes qui étaient chargés de veiller sur lui étaient achetés.

Des tentatives avaient réellement été faites pour sauver le prisonnier. Elles venaient de Charles, qui avait donné des promesses formelles à Strafford; il lui avait dit que, bien qu'il pût être obligé de faire des sacrifices aux exigences de l'époque, il ne l'abandonnerait jamais; et pour la première fois de sa vie, peut-être, Charles tenait à remplir scrupuleusement ses promesses. Cent soldats furent soudoyés par lui; il avait l'intention de les introduire dans la Tour pour qu'ils pussent lui livrer cette forteresse. Ce projet ayant échoué, Charles voulut retirer Strafford de la Tour et le mettre dans une autre prison, espérant qu'il pourrait le délivrer en route. Il fit, à cet égard, de brillantes promesses à Balfour, lieutenant de la Tour; mais Balfour était sincèrement attaché à la cause du peuple; il repoussa ces promesses et rejeta avec le même mépris l'offre que lui fit Strafford de vingt-deux mille livres sterling (550,000 fr.) et d'une alliance matrimoniale.

Cependant Charles espérait encore: l'armée anglaise qui était dans le nord était irritée de voir que les communes, qui avaient voté des fonds pour solder l'armée écossaise, ne songeassent point à payer ce qui lui était dû. Charles essaya de profiter de ce mécontentement pour rappeler ses troupes à Londres; et des ouvertures secrètes furent faites aux principaux officiers qui étaient à York. Mais l'ambition

de ces officiers, leur jalousie et le prix qu'ils mettaient à leur service, firent encore échouer l'entreprise.

Il ne restait plus qu'un moyen à Charles, c'était d'essayer s'il ne pourrait point fléchir les communes. Le 1er mai, il réunit les deux chambres devant lui et leur recommanda de ne point traiter avec trop de sévérité le comte. « Je n'avais point, leur dit-il, l'intention de vous parler de cette affaire dans le principe, mais je ne puis me dispenser de le faire maintenant qu'un bill d'*attainder* m'oblige à prendre part au jugement. Vous savez tous que j'ai assisté à ce procès, que j'en connais tous les détails, et que je puis apprécier les témoignages qui ont été rendus. Eh bien! je dois vous dire que dans le fond de mon âme, je ne saurais condamner le comte pour crime de trahison. Il ne me convient pas, et certes vous n'attendez pas cela de moi, que je discute avec vous les actes de mon gouvernement. Cependant je vous dirai trois grandes vérités; la première, c'est que jamais je n'ai eu l'intention de faire venir une armée irlandaise en Angleterre, et que ce conseil ne m'a été donné par personne; la seconde, c'est qu'il n'y a point eu de discussion devant moi, soit dans le conseil public, soit dans le conseil privé, relativement à la déloyauté et au mécontentement de mes sujets anglais; la troisième, c'est que personne ne m'a jamais conseillé d'altérer en quoi que ce soit quelques-unes des lois de l'Angleterre et encore moins toutes les lois du royaume. Je pense que personne n'aurait l'impudence d'affirmer de pareils faits. Mon intention a toujours été de gouverner selon les lois, et, quiconque oserait le nier, serait puni par moi d'une manière exemplaire, afin que la postérité la plus reculée conservât le souvenir du châtiment que je lui aurais infligé. Je désire être compris. Je vous ai dit qu'au fond de mon âme je ne saurais condamner Strafford pour crime de haute trahison; d'un autre côté, je ne saurais l'absoudre entièrement. Strafford a commis des délits. En conséquence, je désire que vous trouviez le moyen de donner satisfaction à la justice, et en même temps de ne point forcer ma conscience à agir contre son propre mouvement. Milords, vous savez combien les affaires de conscience sont délicates. Pour contenter mon peuple je ferai de grandes choses, mais en affaires de conscience je ne céderai à aucunes craintes, je ne fléchirai devant aucunes considérations. Rien ne me forcera de faire ce qu'elle aura repoussé. Mais, assurément, je n'ai pas assez mal mérité du parlement cette fois pour avoir lieu d'entretenir de pareilles craintes. » Charles demandait en terminant que Strafford fût condamné simplement à la perte des charges et des fonctions qu'il remplissait.

Cette intervention du roi déplut aux communes. Elles la regardèrent comme une usurpation de leurs priviléges. Pym et ses amis dénoncèrent alors les plans qui avaient été adoptés par le roi pour rappeler l'armée anglaise à Londres et la faire agir contre le parlement. Les accusations qu'ils portaient contre le roi étaient de la plus haute gravité; Pym affirmait que les plans de la cour avaient des ramifications au dehors; que les Français rassemblaient des forces pour envahir l'Angleterre; que divers personnages de marque qui entouraient la personne du roi étaient fortement engagées dans ces complots, et qu'ils avaient formé le dessein de délivrer le grand traître de la Tour. Les communes déclarèrent aussitôt qu'il y avait nécessité de fermer les ports de mer, et votèrent un bill pour que le roi ne laissât partir aucune des personnes qui étaient près de lui, sans une permission spéciale signée de sa main et accordée par le parlement. Puis elles firent une protestation solennelle, dans laquelle elles s'engageaient à maintenir au prix de leur vie et de leur fortune la religion protestante réformée contre les innovations du papisme; à défendre la personne du roi ainsi que les priviléges du parlement, les droits et les libertés des sujets du royaume; à poursuivre tous ceux qui par la

force, leurs conseils, ou leurs intrigues, commettraient des actes contraires à l'esprit de la présente protestation; à conserver par des voies justes et honorables l'union et la paix entre les trois royaumes d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, et à ne céder ni à la crainte ni à l'espérance, ni à aucune autre considération pour maintenir le présent engagement.

Les communes adressèrent aussitôt une lettre à l'armée du nord pour lui donner l'assurance qu'elle aurait de l'argent, et lui dire qu'elles ne doutaient pas de son affection pour le parlement, malgré les efforts qu'on avait faits pour la corrompre. Puis pour faire face à l'invasion étrangère dont elles croyaient le pays menacé, elles ordonnèrent que les troupes qui étaient dans le Wiltshire et le Hampshire fussent dirigées sur Portsmouth, et que les forces qui étaient dans le Kent et le Sussex fussent concentrées à Douvres; déclarant, en même temps, que tout homme qui donnerait la main à une invasion étrangère sur le territoire, serait regardé comme l'ennemi du roi et du royaume. De leur côté, les lords annoncèrent aux communes qu'ils avaient envoyé six de leurs membres à la Tour pour veiller, de concert avec Balfour, lieutenant de la Tour, sur le prisonnier et résister à toutes les tentatives qui seraient faites pour favoriser son évasion; ils déclaraient en même temps adhérer aux résolutions qui avaient été prises par la chambre, ainsi qu'à la protestation qui leur avait été envoyée et au bill d'*attainder*.

Les prédicateurs puritains enflammaient alors l'esprit du peuple par leurs discours. « Il était nécessaire, disaient-ils, de punir les grands coupables; un sacrifice humain ne pouvait qu'être agréable au ciel. » La capitale était en proie à une vive irritation; la plupart des citoyens ne quittaient la cité qu'armés de bâtons, et se portaient ensuite sur Westminster pour demander la tête de Strafford. Le 5 mai, un membre de la chambre des communes ayant dit que la cour préparait un coup de main du genre de celui de Guido Fawkes, le bruit se répandit aussitôt dans la ville que la vie des membres du parlement était menacée. L'alarme était fausse, et peut-être n'avait-elle été donnée que pour apprécier la confiance qu'on pourrait placer dans les dispositions du peuple. Mais ces dispositions durent effrayer le roi; car les citoyens se réunirent en grand nombre et se joignirent à un régiment, commandé par le colonel Mainwaring, pour se porter sur Westminster et prêter main-forte au parlement. On reconnut alors que la rumeur, qui s'était propagée si vite, n'avait aucun fondement; la foule se dissipa paisiblement, et le régiment rentra dans ses quartiers.

Le 7 mai, les lords adoptèrent le bill d'*attainder*. Le même jour, elles adoptèrent un autre bill qui abrogeait la prérogative du roi en vertu de laquelle il prononçait la dissolution du parlement. Le lendemain, les communes demandèrent aux lords de se joindre à elles pour obtenir du roi son adhésion au bill d'*attainder;* ce qui leur fut accordé. Les deux chambres présentèrent aussitôt le bill au roi. Il y eut un dernier combat dans le cœur de Charles. Ses sympathies, son orgueil froissé lui disaient de sauver, au risque même de sa vie, le malheureux Strafford. Mais, comment refuser son adhésion au bill? Charles convoqua à White-Hall son conseil privé ainsi que quelques-uns des juges et des évêques, pour leur demander quelle conduite il devait tenir dans cette circonstance difficile. Les avis furent partagés. Quelques-uns engagèrent le roi à ne point consentir à ce qu'on versât le sang d'un homme que, dans le fond de son cœur, il croyait innocent; mais la majorité du conseil fut contre cet avis, Charles signa le bill. On rapporte que cet acte lui arracha des larmes et qu'il s'écria que la condition de Strafford était plus heureuse que la sienne.

Quelques jours auparavant, Strafford lui avait écrit une lettre touchante dans laquelle il protestait de sa loyauté et de son innocence: « J'ai appris, disait-

il dans cette lettre, que mes ennemis sont plus irrités que jamais contre moi, bien que Votre Majesté ait déclaré que, dans son opinion, je ne suis pas coupab de trahison et que sa conscience se refuse à signer le bill. Cela me jette dans une grande perplexité. J'ai devant les yeux la ruine de mes enfants et de ma famille sur lesquels jusqu'à ce jour il n'a plané aucun soupçon; et, d'un autre côté, les maux qui peuvent atteindre votre personne sacrée et tout le royaume, si Votre Majesté et le parlement se séparent mécontents; j'ai présentes à mon esprit les choses que les hommes estiment et craignent le plus au monde, la vie et la mort. Dire à Votre Majesté qu'il ne se passe pas une lutte en moi, ce serait lui dire que je ne suis point homme, que j'ai une force supérieure à celle que Dieu accorde aux hommes. Non, et je ne saurais voir non plus sans douleur la ruine qui va atteindre ma famille et mes enfants. Cependant, j'ai pris la résolution de m'effacer ici et d'oublier mes maux pour ne songer qu'à la prospérité de votre personne et de l'État; choses qui doivent passer avant toute autre considération. En conséquence, et pour rendre à votre conscience le repos qui lui manque, je viens supplier humblement Votre Majesté d'accepter le bill d'*attainder* qui lui est proposé, car Votre Majesté écartera ainsi de dessus sa tête les maux qu'entraînerait son refus. Sire, mon consentement vous acquittera devant Dieu plus que ne saurait le faire l'opinion du monde entier. » Strafford finissait sa lettre en recommandant son fils et ses trois filles au roi, et en faisant des vœux pour le bonheur de son souverain.

Le grand sceau fut apposé sur le bill d'*attainder*, et le 12 mai fut fixé pour l'exécution. On était au 10 mai. Le 11, Charles voulut faire une dernière tentative pour sauver Strafford. Dans ce dessein, il envoya la lettre suivante à la chambre des lords par le jeune prince de Galles : « Milords, j'ai donné satisfaction hier à la justice du royaume en adoptant le bill d'*attainder* voté par les deux chambres contre le comte de Strafford; mais la miséricorde considérée comme justice est inhérente à la majesté souveraine, comme elle en est même inséparable. Je désire donc me montrer miséricordieux, après m'être montré juste, en permettant que cet homme infortuné passe le reste de ses jours en prison. Je mets une condition à cet acte de grâce, c'est qu'il ne fera à l'avenir aucune tentative pour s'échapper, qu'il ne se mêlera ni directement ni indirectement des affaires publiques, soit avec moi, soit avec d'autres. Dans le cas où il ne tiendrait pas cette obligation, je consens à ce qu'il soit mis à mort sans de plus amples informations. Si ce que je desire peut être fait sans mécontenter mon peuple, j'en éprouverai une vive satisfaction, et c'est pour obtenir votre approbation que je vous écris cette lettre et que je vous l'adresse par le membre de votre chambre qui est le plus cher à mon cœur. Je désire que vous demandiez une conférence aux communes, et que vous tâchiez de lui faire trouver cette mesure agréable, vous assurant que je n'en serai que mieux disposé à faire droit à vos justes griefs. Cependant, s'il faut absolument la vie de Strafford pour contenter mon peuple, je dirai « *fiat justitia.* » Vous recommandant de nouveau l'examen de mes intentions, je reste

votre ami dévoué,

Charles R.

P. S. S'il doit mourir, je demande en grâce qu'on lui accorde un sursis jusqu'à samedi. »

On était au mardi.

Cette lettre fut lue deux fois dans la chambre haute; et, après un assez long débat, douze pairs quittèrent la chambre pour se rendre auprès du roi, et lui dire que ses intentions ne pouvaient être remplies. Le roi leur répondit : « Ce que je demandais dans ma lettre était conditionnel; je disais, si cela peut être fait à la satisfaction de mon peuple. Mais puisque cela ne peut être, je répéterai « *fiat justitia.* » Quant au sursis dont j'ai parlé, je ne l'ai demandé que parce que j'ai appris que les affaires du comte étaient embrouillées, et

qu'elles exigeraient quelques jours pour être mises en ordre. » Les lords répondirent au roi que leur intention était de le solliciter pour qu'il répandît ses faveurs sur les enfants de Strafford.

Le jour suivant était le jour fatal. Pendant la nuit Strafford reçut la visite de l'archevêque Usher; il le pria de se rendre auprès de Laud, son ancien ami et maintenant son compagnon d'infortune, pour que l'archevêque de Cantorbéry priât pour lui et lui donnât sa bénédiction, quand il irait à l'échafaud. Strafford essaya ensuite d'obtenir une entrevue personnelle avec Laud, mais cette faveur lui fut refusée.

« Monsieur le lieutenant, dit Strafford, vous entendrez ce qui sera dit entre nous deux; pourquoi me refuser? Ce n'est pas dans un moment semblable que l'archevêque voudrait commettre des hérésies et que je voudrais conspirer. » Balfour répondit que ses ordres étaient positifs, mais que le prisonnier pouvait s'adresser au parlement. « Non, reprit Strafford, j'ai reçu mes dépêches du parlement et je ne l'ennuierai pas davantage. J'ai maintenant à adresser une pétition à une cour plus élevée que celle du parlement; c'est à celle de Dieu; c'est un tribunal, monsieur le lieutenant, duquel il n'y a point de partialité à attendre ni d'erreurs à craindre. »

Le matin, quand il sortit de sa prison pour aller à l'échafaud, il s'arrêta auprès de l'endroit où était enfermé l'archevêque; et, s'adressant à Balfour. « Monsieur le lieutenant, » lui dit-il, quoique je ne voie pas l'archevêque, permettez-moi de me tourner vers la chambre qu'il occupe et de faire ici mes prières. » Mais Laud venait d'être averti; il s'approcha en ce moment de la croisée. Alors le comte s'inclinant jusqu'à terre lui dit: « Milord, accordez-moi vos prières et votre bénédiction. » L'archevêque leva les mains et lui donna sa bénédiction; mais, suffoqué par son émotion, il perdit connaissance. Le cortége se remit en marche. A quelques pas plus loin Strafford, se tournant une seconde fois vers la chambre qu'occupait l'archevêque, prononça ces dernières paroles : « Adieu, milord; que Dieu protége votre innocence. »

Strafford ne paraissait point abattu; il marchait à l'échafaud le visage haut comme un général marche à la tête de son armée. A la porte de la Tour le lieutenant l'engagea à prendre une voiture : « Le peuple, lui dit-il, pourrait bien se jeter sur vous et vous mettre en pièces. — Qu'importe, monsieur le lieutenant, répondit Strafford, que je meure de la main du bourreau, ou que je sois victime de la fureur du peuple? S'il plaît au peuple de se jeter sur moi et de me mettre en pièces, qu'il le fasse, je n'ai point peur de lui; je puis regarder la mort en face. » Le triste cortége se remit en route, et ne s'arrêta plus qu'au pied de l'échafaud. Une foule immense s'était réunie pour voir mourir Strafford. Au milieu d'un silence profond et solennel il prit la parole : il dit qu'il se soumettait avec résignation à son sort; qu'il mourait en pardonnant à ses ennemis; que sa conscience lui disait qu'il était innocent, et qu'on s'était mépris sur la nature de ses actes. « Une chose que je tiens à faire entendre et qui sera crue, je l'espère, s'écria-t-il, c'est que, loin d'avoir de l'aversion pour les parlements, j'ai toujours cru que ces assemblées avaient puissamment contribué au maintien de la constitution et au bonheur de la nation. Je déclare encore que je les regarde comme les instruments les plus propres à rendre heureux le roi et le peuple. » Il dit ensuite quelques paroles affectueuses à l'archevêque Usher, au comte de Cleveland, à sir Georges Wentworth, son frère, et à quelques amis qui étaient venus lui faire leurs adieux; il leur parla de sa femme et de ses enfants; puis il posa sa tête sur le billot fatal. L'exécuteur la lui trancha d'un seul coup, et la présentant toute sanglante au peuple, il s'écria « que Dieu sauve le roi! » le peuple ne proféra aucun cri. On eût dit que ce triomphe l'avait frappé de stupeur. Cependant, le soir, il se remit de son trouble et témoigna l'allégresse qu'un pareil évé-

nement lui causait en allumant des feux de joie dans les rues.

§ 11. Sensation que produit la mort de Strafford parmi les hauts fonctionnaires de l'État. — Marie de Médicis à Londres. — État des esprits en Irlande et en Écosse. — Nouveaux dissentiments entre les communes et la couronne. — Émeute populaire à Londres. — Charles se présente lui-même à la chambre des communes pour arrêter cinq membres de cette chambre.

La mort de Strafford causa une panique parmi les fonctionnaires publics; la plupart d'entre eux se hâtèrent d'abandonner leurs places dans la crainte d'un sort pareil. Lord Cottington fut remplacé par lord Saye; le marquis d'Herford fut nommé gouverneur du prince; le comte d'Essex fut élevé aux fonctions de lord chambellan, et le comte de Leicester, autre seigneur qui appartenait au parti du peuple, fut élevé à celles de lord lieutenant d'Irlande. Tous ces personnages avaient la confiance de la chambre et devaient être naturellement odieux au roi. Cependant, le nouveau ministère donna à la chambre haute un courage dont elle paraissait manquer depuis quelque temps. Ainsi, grâce à lui, les lords, qui avaient obéi servilement jusqu'alors aux communes, rejetèrent deux bills que celles-ci avaient adoptés. L'un avait pour objet d'empêcher les évêques de siéger dans le parlement; par l'autre bill, les communes auraient voulu donner une forme nouvelle à la juridiction ecclésiastique. Les communes votèrent aussitôt des subsides au roi ainsi que le bill du tonnage et du pesage, qui avait donné lieu à tant de difficultés entre elles et la couronne; puis elles présentèrent à la sanction royale deux bills qui abolissaient pour toujours la cour des hauts commissaires et la chambre étoilée. Charles montra encore quelques velléités de résistance. Il exprima sa surprise de ce qu'une pareille mesure eût été adoptée d'une manière aussi prompte; mais il se rendit bientôt aux conseils de quelques amis, et les bills reçurent sa sanction.

Pendant que ces événements se passaient, Marie de Médicis, reine douairière de France et mère de la reine d'Angleterre, chassée de France par le cardinal de Richelieu, était venue demander un asile à l'Angleterre. Marie de Médicis, poursuivie par le malheur, s'était d'abord adressée à sa fille la reine d'Espagne; mais elle en avait essuyé un refus. Elle avait été plus heureuse avec Henriette; la reine d'Angleterre, après de longues sollicitations, était parvenue à décider Charles à la recevoir. L'arrivée de Marie de Médicis, dans un moment où le peuple était si fortement irrité contre les catholiques, et sa présence à Londres, donnèrent lieu à une vive excitation; ce qui obligea les communes de prendre cette reine sous leur protection. Mais bientôt, elles ordonnèrent à la reine mère de quitter le royaume. Marie de Médicis, qu'avaient effrayée les démonstrations du peuple, s'empressa d'obéir à ces ordres; et les communes lui ayant voté dix mille livres sterling (250,000 fr.) (juillet 1639), elle partit de Londres accompagnée du comte d'Arundel. A quelque temps de là, nous la voyons mourir à Cologne dans la plus grande pauvreté.

La reine d'Angleterre aurait accompagné sa mère avec joie; les restrictions que l'on venait de faire aux prérogatives royales l'avaient profondément irritée; mais elle savait que son départ du royaume sans une permission des communes serait, sinon impraticable, du moins dangereux pour elle et le roi. Elle demanda à la chambre l'autorisation de se rendre aux eaux de Spa; « sa santé, disait-elle, avait beaucoup souffert du mécontentement qu'elle éprouvait et des faux bruits répandus sur son compte: » sa demande fut repoussée; Henriette fut obligée d'abandonner pour le moment son projet de voyage.

Vers cette époque les communes demandèrent à la chambre des lords la mise en accusation de treize évêques, qu'elles signalaient comme ayant poursuivi avec activité le système de Laud. Cette demande ayant été accueillie, la chambre des lords perdit ainsi treize de ses membres; ce

qui donna plus de force aux communes. Les covenantaires écossais occupaient encore le nord de l'Angleterre et paraissaient décidés à y rester tant que l'armée royale ne serait point licenciée. Le traité de pacification fut conclu au commencement du mois d'août. Charles se décida non-seulement à renvoyer son armée, mais encore à retirer les garnisons qu'il avait placées dans les forteresses de Berwick et de Carlisle; il s'engagea en outre de la manière la plus solennelle à oublier le passé. Les Écossais obtinrent, à cette occasion, du parlement anglais une somme de deux cent mille livres sterling (5,000,000 fr.), et après avoir vu s'opérer le licenciement de l'armée anglaise, ils quittèrent le territoire anglais pour regagner l'Écosse.

Charles voulut alors visiter l'Écosse, et le parlement, qui s'était montré d'abord peu favorablement disposé à ce voyage, étant revenu de sa décision, il partit. Son voyage fut des plus agréables; il arriva à Édimbourg et y fut reçu avec enthousiasme. Les exigences du moment étaient pressantes; faisant violence à ses penchants naturels, il assista avec recueillement aux sermons des prédicateurs presbytériens, et se conforma extérieurement à leurs cérémonies. Mais comment les dispositions du roi avaient-elles pu changer en si peu de temps? La surprise des Écossais était extrême; l'étonnement augmenta encore, lorsque Charles voulut avoir un chapelain presbytérien et qu'il nomma à ces fonctions Alexandre Henderson, l'un des ministres du culte qui avait montré le plus d'acharnement pour renverser les évêques. En outre, Charles ne témoignait plus de mauvais vouloir contre les chefs des covenantaires; il leur montrait à tous du respect et même de l'affection, en donnant aux uns des titres, aux autres des emplois, et à tous des promesses. Dans son discours d'ouverture au parlement écossais, il déclara que l'affection qu'il portait à son pays natal l'avait ramené en Écosse, où il espérait éteindre toutes les jalousies et faire régner la paix. Charles s'engageait à remplir toutes les conditions qui avaient été stipulées dans le traité. Il se contenta de recommander au parlement de ne point oublier dans cette circonstance l'ancienneté de sa famille et la sainteté de ses droits.

Cependant la confiance était lente à renaître. Charles aurait voulu choisir ses ministres parmi ses favoris; mais le parlement réclama le droit de nommer à ces hautes fonctions. Toutefois, après d'assez longs débats à cet égard, on parvint à s'entendre. Il fut convenu que la nomination des juges, des ministres et des conseillers privés, serait faite par le parlement lorsque la session serait ouverte, et par le conseil privé lorsque le parlement serait ajourné ou dissous.

Charles s'était ménagé des intelligences parmi les membres du parlement écossais; quelques-uns de ceux qui jusque-là avaient joui de la réputation de bons covenantaires s'étaient laissé séduire par son or. Cette affaire mal dirigée échoua. Charles, pour déguiser son mécontentement, fut obligé de donner des places à ceux qu'il avait regardés jusqu'alors comme ses ennemis invétérés. Le général Leslie, auquel il vouait une haine profonde et qu'il avait juré de faire pendre aussitôt qu'il le pourrait, fut élevé à la pairie avec le titre de Comte de Leven. Deux autres chefs des covenantaires furent créés comtes. D'autres reçurent de larges sommes que le roi prit sur le revenu des évêques écossais. Alexandre Hendersou, dont il avait fait son chapelain presbytérien, eut une grande part à ces largesses.

L'attention de l'Angleterre se tournait alors vers l'Irlande qui, encouragée par l'exemple des Écossais, semblait disposée à reconquérir son indépendance. Au motif religieux qui excitait les Irlandais à se soulever se joignait la perspective de rentrer en possession des terres qui leur avaient autrefois appartenu, et qui étaient occupées maintenant par les descendants des envahisseurs étrangers et des colonistes protestants. Roger Moore, gentilhomme de Kildare, fut l'un des agents les plus actifs de ce soulèvement. A sa

voix, Cornélius Magurie, baron d'Inniskillen, et sir Phelim O' Neal, descendant du brave comte de Tyrone, se jetèrent à corps perdu dans la révolte. Les conjurés cherchèrent aussitôt des partisans, et s'occupèrent à se ménager des intelligences secrètes dans l'armée irlandaise. Strafford, qui avait levé cette armée contre l'Écosse, l'avait composée de catholiques. Leur projet réussit; bientôt officiers et soldats promirent leur concours. Le complot devait éclater le 23 octobre. Il fut arrêté que le château de Dublin serait emporté par surprise; qu'on attaquerait simultanément les lignes de défense qui étaient occupées par les troupes anglaises ainsi que les magasins d'armes.

Mais un traître ayant vendu le secret de la conspiration, le château de Dublin ne fut point pris. Toutefois cet insuccès n'arrêta point les conspirateurs; dans d'autres parties de l'Irlande ils obtinrent des avantages signalés. Les villes de Charlemont, de Dunkanonn, celles de Montjoy, de Newry de Tenderage, tombèrent successivement en leur pouvoir. Ces succès enhardirent les timides, et bientôt les flammes de la révolte gagnèrent toutes les parties de l'île. Le Tyrone, le Monaghan, les comtés de Longfort, de Leitrim, de Fermanagh, de Cavan, de Donegal, de Derry, furent occupés par les forces des insurgés, dont la fureur était sans égale; car tous les protestants qui tombaient dans leurs mains étaient mis à mort.

La nouvelle de ces avantages ayant jeté la consternation dans la métropole, le parlement voulut déployer la plus grande énergie pour éteindre le feu de la révolte. Deux cent mille livres sterling (5,000,000 fr.) furent votées pour être mises à la disposition du gouvernement. Des vaisseaux furent armés pour croiser sur les côtes irlandaises; et 6,000 hommes d'infanterie et 2,000 hommes de cavalerie furent levés pour faire la campagne. Il fut, en outre, arrêté que le comte de Leicester, lieutenant d'Irlande, présenterait aux deux chambres une liste des officiers qu'il jugerait aptes à occuper des commandements dans l'armée; que des approvisionnements seraient faits à Chester et qu'ils seraient dirigés sur Dublin; que des armes, de la poudre et d'autres munitions de guerre seraient envoyées en Irlande; qu'une somme d'argent considérable serait donnée à titre de récompense à tous ceux qui remettraient entre les mains du roi ou de ses agents les chefs des rebelles.

L'insurrection avait également fait une impression profonde en Écosse. Car le succès des Irlandais devait amener une lutte infaillible entre le catholicisme et le presbytérianisme. Les Écossais résolurent de contribuer aux dépenses de la guerre; ils nommèrent des commissaires pour s'entendre avec le parlement sur les mesures à prendre au sujet de cette grande affaire.

Charles à son retour à Londres fut reçu avec joie par les habitants de cette ville; pour ne point être en reste de courtoisie, il donna un banquet aux principaux citoyens de la ville, à Hampton-court, et nomma chevaliers plusieurs aldermen. Le parlement, pendant son absence, avait appelé, autour du palais où il tenait ses séances, une grande armée pour veiller à sa sûreté. Cette mesure déplut à Charles; et, sur ses ordres, le chancelier alla inviter les deux chambres à retirer les gardes. Mais les communes déclarèrent qu'il y avait nécessité pour elles d'être protégées, et, par conséquent, de conserver les gardes; elles insistèrent pour en nommer elles-mêmes les commandants. Deux jours après, les communes présentèrent au roi leur célèbre remontrance au sujet des affaires du royaume. Cette remontrance avait donné lieu à des débats très-animés. Le 12 novembre, vers midi, heure à laquelle les membres des communes allaient dîner, quelques membres demandèrent, en raison de l'heure avancée, qu'on remît la question à un autre jour. Mais Olivier Cromwell, qui jusqu'alors n'avait joué qu'un rôle fort secondaire, et quelques autres

membres de son parti insistèrent pour qu'elle fût discutée sans délai. « Le temps nous manquera, s'écria lord Falkland; car cette affaire exigera bien quelques débats. — Les débats seront très-courts, lui répondit Cromwel, qui espérait, ainsi que son parti, que cette mesure passerait sans opposition. » Cromwell se trompait; il y eut une opposition formidable; car la mesure paraissait extrême à un grand nombre des membres de la chambre qui y voyaient des démonstrations trop hostiles de la part du peuple contre le roi et son gouvernement. Les débats durèrent tout le jour et une partie de la nuit. Le parti populaire ne l'emporta sur ses adversaires que de neuf voix. On rapporte que Cromwell déclara à cette occasion que si le vote de la chambre eût été autre que celui qu'elle venait de rendre, il aurait vendu son patrimoine et se serait retiré en Amérique. De nouveaux débats surgirent, lorsque, sur la motion de Hampden, il fut proposé de publier et d'imprimer la remontrance sans le consentement des pairs; mais cette fois le parti populaire perdit son avantage à une majorité de cent vingt-quatre voix contre cent et une.

Ce document se composait de deux cent six articles séparés. Les communes y avaient énuméré toutes les calamités de la nation qu'elles attribuaient aux papistes, aux évêques et aux ecclésiastiques, aux conseillers de la couronne et aux courtisans depuis le commencement du règne de Charles. Il se terminait par une prière adressée au roi pour qu'il éloignât de sa personne les papistes, et ceux qui étaient connus pour favoriser le papisme, et pour qu'il n'élevât aux fonctions de conseiller que des hommes qui eussent la confiance du parlement. Quand la remontrance fut présentée au roi, il ne put maîtriser un mouvement de colère; ayant lu un passage dans lequel on semblait lui prêter le dessein de changer la religion, « Je voudrais, s'écria-t-il, que celui qui a un pareil dessein allât au diable. » S'arrêtant de nouveau à un passage où il était dit que les terres des rebelles irlandais seraient données à ceux qui étoufferaient la rébellion, « Il ne faut pas, s'écria-t-il, vendre la peau de l'ours avant que de l'avoir tué. »

Le jour suivant, il envoya sa réponse aux communes. Il leur disait qu'il regardait leur déclaration comme n'étant point parlementaire; que les évêques avaient droit de voter dans le parlement et que leurs pouvoirs temporels avaient éprouvé des restrictions suffisantes par la suppression de la cour des hauts commissaires; qu'il examinerait la proposition qui lui était faite de convoquer un synode national pour donner son avis sur les cérémonies de l'Église; qu'il était intimement persuadé que l'Église d'Angleterre professait la vraie religion et qu'elle était exempte de toutes superstitions; qu'à l'égard des mauvais conseillers dont on lui parlait, il était nécessaire de les désigner et de lancer contre eux une accusation directe, au lieu de faire planer sur tous des accusations générales et vagues. Charles recommandait en outre l'Irlande à l'attention des communes; il leur disait que leurs préparatifs marchaient avec lenteur, et il terminait en leur donnant l'assurance qu'il ne voulait que le bonheur de son peuple.

Des propositions furent faites par les rebelles irlandais. Ils demandaient notamment le libre exercice de leur culte. Ces propositions furent portées au parlement. Au milieu de la discussion à laquelle elles donnèrent lieu on apprit qu'une garde venait d'être placée près de l'édifice où la chambre tenait ses séances. Aussitôt les communes ordonnèrent à leur sergent d'armes d'amener le commandant de cette garde à leur barre. L'officier dit pour sa défense qu'il agissait en vertu des ordres du shérif. Les communes enjoignirent à la troupe de se retirer, déclarant que cet acte était une violation manifeste de leurs priviléges. Quelques jours après, les communes adoptèrent, à une forte majorité, la

motion qu'elles avaient repoussée dans une séance précédente au sujet de l'impression et de la publication de la remontrance; et aussitôt cette pièce fut répandue avec profusion dans toutes les parties du royaume.

Charles s'était retiré à Hampton-court pour répondre à la remontrance. Mais alors il voulut essayer de s'emparer de la Tour de Londres en en changeant le gouverneur. Les communes ayant eu connaissance des intentions du roi, firent aussitôt appeler Balfour à leur barre; et, après l'avoir entendu, elles adressèrent une pétition à Charles pour le prier de conserver le lieutenant dans ses fonctions. Le jour suivant, Balfour rendit les clefs de la Tour au roi, qui nomma aussitôt le colonel Lunsford à sa place. Cette nomination déplut aux communes; car elles trouvaient dans le colonel un homme peu disposé à les servir au besoin. Elles engagèrent la chambre des lords à se réunir à elles pour représenter au roi que Lunsford ne méritait point qu'on lui donnât une place d'une aussi haute importance; elles recommandaient à sa place sir John Conyers, qui jouissait de leur confiance. Les lords n'ayant point accueilli la demande des communes, parce qu'ils avaient vu que leurs prétentions portaient une atteinte trop grave aux prérogatives du roi, les communes déclarèrent à l'unanimité qu'elles regardaient le colonel Lunsford comme n'étant point apte à remplir les fonctions de lieutenant de la Tour, attendu qu'il ne jouissait pas de leur confiance. Aussitôt elles députèrent quelques-uns de leurs membres au comte de Newport, qui était constable de la Tour, pour lui enjoindre, au nom de la chambre, de résider dans la citadelle et de prendre le gouvernement de cette forteresse. Mais le roi retira aussitôt ces fonctions au comte; et, pour donner une sorte de satisfaction à l'opinion populaire, il reprit en même temps à Lunsford les fonctions dont il l'avait revêtu.

Cette mesure aurait calmé peut-être l'irritation du peuple; mais avant qu'elle fût officiellement connue, une foule tumultueuse et menaçante s'était rassemblée autour des deux chambres du parlement et remplissait l'air de ces cris : « Trahison! point d'évêques! point d'évêques!... » L'évêque Williams, que nous avons vu condamné par la chambre étoilée à payer une forte amende et qui, depuis, était rentré en faveur, fut victime de la fureur populaire.

S'étant rendu à la chambre des lords avec le comte de Douvres, il aperçut un jeune homme qui criait de toute la force de ses poumons : « A bas les évêques! » Dans un mouvement d'irritation, il s'élança sur lui pour le frapper; mais les citoyens accoururent pour le défendre, et Williams fut maltraité, battu, et ne put s'éloigner qu'après avoir reçu une forte correction. Lunsford parut, en ce moment, à la tête d'une quarantaine d'amis qui étaient tous armés. Une bataille s'ensuivit et il y eut plusieurs citoyens blessés; le lord maire et les shérifs ne parvinrent qu'avec beaucoup de peine à apaiser ce tumulte.

Les treize évêques qui avaient été mis en accusation pour avoir pris une part active aux pratiques de Laud, avaient été admis à fournir caution, et, après un court espace de temps, il leur avait été permis de reprendre leurs siéges dans la chambre des lords. Douze d'entre eux adressèrent une pétition au roi. Ils se plaignaient des violences auxquelles ils étaient en butte, lorsqu'ils se rendaient à la chambre des lords. Rien n'était plus sage; malheureusement les évêques protestèrent contre les résolutions qui seraient adoptées dans la chambre des lords pendant leur absence, si cette absence était le résultat des violences exercées contre eux. L'un des signataires était Williams, qui venait d'être élevé à l'archevêché d'York quelques jours auparavant. Les onze autres évêques étaient ceux de Durham, Lichfield, Norwich, St-. Asaph, Bath et Wells, Herford, Oxford, Ely, Glocester, Peterborough et Llandaff. Ces prétentions déplurent à la chambre des lords

qui dénonça les pétitionnaires aux communes. Aussitôt celles-ci accusèrent les douze évêques de haute trahison, et dépêchèrent un de leurs membres pour demander leur mise en accusation. Les lords ordonnèrent l'arrestation des coupables, ce qui affaiblit encore le parti de la cour dans le sein de la chambre des lords.

Le dernier jour de l'année, les communes envoyèrent une adresse au roi pour lui demander de leur accorder une garde chargée spécialement de veiller à leur sûreté, parce que, disaient-elles, elles avaient de justes motifs de craindre qu'on ne se livrât à des actes d'agression contre elles. Elles demandaient en outre une prompte réponse à leur message : Charles la leur promit. Mais, comme elle se faisait attendre, les communes firent apporter des armes dans le sein de la chambre. Alors le roi envoya sa réponse aux communes ; mais elle n'était pas d'une nature satisfaisante. Le roi, dans des termes vagues, promettait sa protection aux membres des communes, et au besoin une garde qui veillerait à leur sûreté ; mais il voulait que cette garde fût choisie par lui.

Les communes délibéraient sur cette affaire, lorsqu'elles reçurent un message de la chambre des lords qui produisit sur elles un effet électrique. Herbert, avocat de la couronne, s'était présenté le matin à la chambre des lords, et avait demandé, au nom du roi, la mise en accusation de cinq membres de la chambre des communes, et d'un membre de la chambre des lords, pour crime de haute trahison contre Sa Majesté. Les membres accusés étaient lord Kinboltom, de la chambre des lords; Denzil Hollis, sir Arthur Hazlerig, John Pym, John Hampden, et William Strode, de la chambre des communes; ils étaient accusés d'avoir voulu renverser traîtreusement les lois fondamentales et le gouvernement du royaume, pour priver le roi de son pouvoir royal et en investir quelques individus; d'avoir cherché par des calomnies nombreuses répandues sur le compte de Sa Majesté à lui aliéner l'affection de son peuple et à la rendre odieuse à ses sujets ; d'avoir essayé par de coupables manœuvres d'entraîner l'armée du roi dans la désobéissance; d'avoir invité une puissance étrangère à envahir le royaume; d'avoir cherché à compromettre les droits et l'existence même du parlement ; d'avoir voulu par la violence et par la terreur forcer le parlement à se joindre à eux dans leurs coupables desseins, et d'avoir, à cet effet, soulevé le peuple contre le roi et son gouvernement; d'avoir enfin levé des troupes contre le roi. Lord Kinboltom, qui était présent, répondit qu'il était prêt à repousser l'accusation portée contre lui; il annonça qu'il obéirait aux ordres que donnerait la chambre, mais aucun des courtisans n'eut le courage de demander son arrestation.

Les communes apprirent dans le même temps que des officiers du roi mettaient les scellés sur les papiers de Hampden, de Pym et des autres membres accusés; elles protestèrent sur-le-champ contre cette mesure et autorisèrent les membres accusés, dans le cas où l'on voudrait les mettre en état d'arrestation, à repousser la force par la force, et à sommer toute personne de leur prêter main-forte. Les sergents d'armes furent invités à se rendre sur les lieux pour briser les scellés apposés sur les papiers d'Hampden et de ses collègues. En même temps, ils avaient ordre d'appréhender au corps ceux qui s'étaient rendus coupables de cet acte arbitraire.

En cet instant, un sergent d'armes, porteur d'un message envoyé par le roi, fut introduit dans la chambre. « Je viens, par l'ordre du roi mon maître, s'écria-t-il, demander à monsieur l'orateur qu'il me livre cinq gentilshommes, qui sont membres de cette chambre; ces membres sont messieurs Denzil Hollis, Arthur Hazlerig, John Pym, John Hampden et William Strode. J'ai également l'ordre de les arrêter, au nom du roi, pour crime de haute trahison. » La chambre ordonna au sergent d'armes de se retirer ; et aussitôt elle envoya quatre de ses membres au

roi pour lui dire que l'affaire était de la plus grande importance, et qu'elle allait la prendre en considération; elle lui déclarait, du reste, que les membres accusés étaient prêts à répondre aux charges légales portées contre eux.

C'était le 16 janvier (1642). Le roi avait fait de grands préparatifs de défense. Des armes avaient été apportées de la Tour à White-Hall, et une foule de jeunes gens, connus pour porter un vif attachement à la couronne, étaient réunis à la cour prêts à soutenir la royauté. Charles voulut se rendre à la chambre en personne pour saisir les cinq membres accusés. On prétend qu'il adopta ce parti extrême à l'instigation de la reine qui lui avait dit: « Tu es un lâche, et, si tu ne mets sur-le-champ ces misérables à la porte, tu ne me reverras jamais. » La chambre apprît bientôt que le roi s'avançait vers Westminster-Hall, escorté d'une troupe de courtisans, d'officiers et de soldats qui tous étaient armés d'épées et de pistolets. Il y avait des armes dans la chambre. Mais on hésitait, car défendre les membres accusés contre les hommes que conduisait le roi en personne, et faire ainsi du parlement une scène de carnage et de sang, paraissait une mesure dangereuse. Après une courte délibération, la chambre ordonna aux membres accusés de se retirer. Quatre d'entre eux obéirent sur-le-champ; mais William Strode, l'un d'eux, insista pour rester et attendre l'arrivée du roi; les sollicitations pressantes de sir Walter Earle, son ami, le décidèrent ensuite à se retirer. Tous allèrent dans la cité, où ils furent bientôt en sûreté.

Charles entrait en ce moment dans Westminster-Hall. La troupe qui l'accompagnait se rangea sur deux lignes. Aussitôt Charles s'avança vers la chambre des communes et frappa à coups précipités à la porte. En entrant, le roi avait à ses côtés son neveu Charles, prince palatin du Rhin. Il porta d'abord ses regards vers l'endroit qu'occupait ordinairement Pym et alla ensuite au fauteuil du président. « Monsieur l'orateur, s'écria-t-il, je vous emprunterai provisoirement votre fauteuil, si vous voulez bien le permettre. » L'orateur mit un genou en terre, et Charles prit sa place. Tous les membres s'étaient levés et se tenaient couverts. Charles jeta de nouveau des regards inquisiteurs pour chercher les cinq membres qu'il était venu arrêter; puis, il s'assit et parla avec la plus violente agitation. « Messieurs, dit-il, je suis fâché de venir ici pour une affaire aussi désagréable. Hier, je vous ai envoyé un sergent d'armes pour appréhender au corps quelques-uns de vos membres qui, par mes ordres, sont accusés du crime de haute trahison et je m'attendais à ce que vous m'obéiriez. Je dois vous déclarer qu'aucun roi d'Angleterre n'a montré plus de sollicitudes pour vos privilèges que moi; j'ajouterai que je les maintiendrai autant que faire se pourra. Cependant, vous devez savoir que dans les cas de trahison, il n'y a de privilèges pour personne. En conséquence, je viens savoir si quelques-uns de ceux que j'ai accusés de trahison se trouvent ici; je ne puis attendre de cette chambre les dispositions que je désirerais lui voir; mais, je vous dirai que je saisirai les susdits membres partout où je les trouverai. » Les regards de Charles se promenèrent de nouveau sur la chambre; puis il s'adressa au speaker. « Quelques-unes des personnes que je cherche sont-elles ici? les voyez-vous? où sont-elles? » Lenthall, tombant aux pieds du roi, lui dit que, serviteur de la chambre, il ne pouvait répondre aux demandes qui lui étaient faites qu'autant que les communes l'autoriseraient. » Très-bien, » dit le roi en promenant de nouveau ses regards autour de la chambre. Mais comme je m'aperçois que tous les oiseaux sont dénichés, j'attends de vous que vous me les enverrez aussitôt qu'ils reviendront. Cependant je vous donnerai ma parole de roi que je n'emploierai point la violence contre eux, et que je procéderai à leur égard d'une ma

nière légale; car je n'ai jamais songé à agir autrement. Maintenant, comme je vois que je ne puis exécuter ce que je suis venu faire ici, je vous répéterai ce que j'ai dit précédemment, c'est que tout ce que j'ai accordé pour le bien-être de mes sujets sera maintenu par moi. Je ne vous importunerai pas davantage; mais je vous dirai que, si vous ne m'envoyez pas les membres accusés aussitôt qu'ils seront de retour ici, je saurai bien les trouver. » A ces mots, le roi se leva et se retira au milieu des cris « Priviléges! priviléges! » que faisait retentir la chambre. Les communes s'ajournèrent immédiatement.

La chambre des communes, avant de prendre cette mesure, avait nommé un comité permanent; elle l'avait chargé de veiller à la sûreté des membres accusés et de prendre à cet égard toutes les mesures qu'il croirait nécessaires. Ce comité tenait ses séances à Guild-Hall dans la cité. Le roi se rendit lui-même dans la cité. Cette fois il ne voulut point se faire accompagner du cortége militaire avec lequel il était allé la veille à la chambre des communes. Charles n'obtint pas plus de succès de cette démarche que de la précédente. Sur sa route les cris « Priviléges du parlement! Priviléges du parlement! » retentirent à ses oreilles; et un pamphlétaire, du nom de Henri Walbeck, jeta dans sa voiture un papier sur lequel étaient écrits ces mots: « Rendez-vous à vos tentes, Israël. » Charles alla à Guild-Hall où était assemblé le conseil commun, et après beaucoup de promesses, il demanda qu'on lui livrât les cinq membres des communes.

Le conseil commun était d'accord avec le comité permanent des communes. Au lieu de céder à cette demande, il adressa une pétition au roi pour lui représenter l'état alarmant qui régnait dans la cité; il s'élevait avec force contre le danger de placer dans des fonctions aussi importantes que celles de constable et de lieutenant de la Tour des personnes qui étaient indignes d'un pareil honneur, et contre la manière dont on fortifiait White-Hall. La visite extraordinaire rendue à la chambre des communes par le roi était l'objet de sa censure; il disait que de pareilles mesures jetaient uue grande perturbation dans l'industrie. Les pétitionnaires terminaient leur pétition en priant le roi de mettre la Tour dans les mains d'une personne de confiance et d'éloigner de White-Hall et de Westminster toutes les personnes d'un caractère suspect. Ils engageaient le roi à s'entourer d'une garde pour veiller à sa propre sûreté et à celle du parlement; à abandonner son projet d'arrêter lord Kinboltom et les cinq membres des communes, et à ne procéder contre eux qu'en se conformant aux priviléges du parlement. Charles en réponse justifia ses actes; il déclara qu'à l'égard des accusés il avait l'intention de procéder contre eux avec justice, et aussitôt il publia une proclamation dans laquelle il accusait lord Kinboltom et les cinq membres des communes du crime de haute trahison et ordonnait aux magistrats de les faire conduire à la Tour.

Comme il était à craindre que le comité permanent des communes ne fût exposé à des violences en quittant la cité pour se rendre à Westminster-Hall le jour où la chambre reprendrait ses séances, un grand nombre de mariniers et de matelots se rendirent à Guild-Hall et lui offrirent de le conduire par eau jusqu'à Westminster. Le comité accepta ces offres et ordonna aux matelots de se fournir d'armes et d'artillerie. Les apprentis de Londres offrirent également de servir d'escorte au comité; mais leurs services ne furent point acceptés. Aussitôt le comité déclara que la proclamation était un acte séditieux qui tendait manifestement à détruire la paix du royaume et à déshonorer les membres accusés, contre lesquels il ne s'élevait aucune charge légale. Il ajoutait que les priviléges du parlement et les libertés du royaume avaient été violés d'une

manière scandaleuse, ce qui demandait une réparation complète; et qu'il était nécessaire que le roi nommât les personnes qui lui avaient donné des conseils aussi pernicieux, afin que ces personnes reçussent le châtiment qu'elles méritaient.

§12. Charles quitte Londres, et se prépare à renverser le parlement par la force. — Les communes organisent la milice. — Propositions d'arrangement. — Refus du roi d'y accéder. — Charles cherche à s'emparer de Hull par surprise; il échoue dans cette entreprise. — Charles s'établit à York.

Le même jour, Charles, la reine, leurs enfants et toute la cour quittèrent White-Hall pour se rendre à Hamptoncourt. Charles ne devait plus rentrer à Londres en roi. Le lendemain le comité permanent des communes, lord Kinboltom et les cinq membres accusés s'embarquèrent sur la Tamise; leur marche fut un véritable triomphe; ils arrivèrent à Westminster, escortés d'un grand nombre de bateaux armés de canons et montés par des citoyens armés. Le roi ayant envoyé un message aux communes dans lequel il déclarait abandonner l'accusation qu'il avait portée contre lord Kinboltom et les cinq membres des communes, la chambre ne se trouva point satisfaite de cette concession, et elle traduisit devant la chambre des lords, sir Édouard Herbert, avocat général, qui avait présenté l'acte d'accusation contre les six membres du parlement. Ce fonctionnaire fut déclaré indigne de siéger au parlement; il fut dépouillé des fonctions qu'il occupait et jeté dans la prison de la flotte.

Sur ces entrefaites on apprit que lord Digby et le colonel Lunsford venaient de réunir quelques troupes de cavalerie à Kingston sur la Tamise, et que ces officiers avaient un dépôt d'armes dans cet endroit. Le colonel Lunsford fut bientôt arrêté et logé dans la Tour. Lord Digby prit la fuite et parvint à s'échapper. Les communes ordonnèrent aussitôt à sir John Byron qui était lieutenant de la Tour, de se rendre à leur barre pour leur donner des explications sur les armes qu'il avait envoyées à White-Hall. Byron refusa de se rendre à l'invitation; mais une seconde sommation lui ayant été faite, il obéit. La chambre des communes l'obligea de se mettre à genoux pour le punir de son refus de comparaître. Les explications ne parurent point satisfaisantes, et les communes adressèrent une pétition au roi pour obtenir le renvoi de Byron. On apprit dans le même temps que quelques navires chargés d'armes et de munitions de guerre destinées aux rebelles irlandais se disposaient à quitter Dunkerque, et que des officiers de la cour rassemblaient des troupes de cavalerie autour de Windsor où était alors le roi. La chambre nomma une commission qu'elle chargea de prendre les mesures nécessaires pour mettre le royaume en état de défense; puis elle fit des représentations à l'ambassadeur hollandais au sujet des navires qui étaient à Dunkerque. L'ambassadeur promit de faire arrêter ces navires par les vaisseaux hollandais qui croisaient devant le détroit. La chambre des communes ordonna ensuite au colonel Goring, qui était gouverneur de Portsmouth, de conserver cette ville, et de n'y recevoir aucunes troupes sans l'autorisation préalable du parlement; en outre, des troupes furent dirigées à Hull où l'on disait que le roi avait réuni des armes pour armer seize mille hommes.

Dans cette conjoncture difficile, les commissaires écossais qui étaient restés à Londres offrirent leur médiation pour rétablir la bonne harmonie entre le roi et son parlement. Charles répondit à cette offre d'une manière évasive. Mais le parlement l'accueillit avec empressement; et, quelques jours après, il conclut un arrangement par lequel les commissaires écossais s'engageaient à envoyer deux mille cinq cents hommes de l'armée écossaise en Irlande

Alors le parlement demanda au roi qu'il donnât suite à l'accusation qu'il avait portée contre lord Kinboltom et les cinq membres des communes. Le

roi répondit qu'il leur faisait grâce. Cela ne satisfit point le parlement; il aurait voulu qu'on fît le procès de ceux qui avaient proposé une pareille mesure. Charles qui, s'il eût accepté cette proposition, se serait condamné lui-même, dit en réponse au parlement de réunir tous ses griefs et d'en former un faisceau, et il promit d'adopter toutes les mesures qui seraient reconnues nécessaires pour en opérer le redressement. Mais ces promesses n'abusèrent personne; Charles devenait chaque jour plus suspect à la nation : de plus, sa conduite à l'égard des rebelles irlandais excitait un mécontentement général. On lui reprochait d'avoir éloigné la flotte qui croisait sur les côtes d'Irlande pour empêcher l'introduction des armes dans ce pays, et d'avoir refusé les offres amicales faites par l'Écosse pour envoyer des troupes en Irlande.

Mais la chambre des communes doutait encore de celle des lords, qui n'avait pas toujours adopté ses vues et qui l'avait quelquefois mal servie. Pym, l'un des plus chaleureux défenseurs du parti populaire, fut chargé de rétablir l'harmonie entre les deux chambres : il se présenta à la chambre des lords au nom des communes, et, dans un discours éloquent, il lui demanda son concours pour accomplir en commun le grand œuvre qui se préparait. Pym déclara à la chambre des lords qu'à défaut de ce concours, les communes agiraient seules. Les lords promirent leur concours, et la chambre, satisfaite de la manière dont Pym avait rempli la mission qui lui avait été confiée, ordonna que le speaker le remercierait au nom de tous.

Une lettre adressée à sir Lewis Dives par lord Digby, quelque temps après son échauffourée avec le colonel Lunsford, fut interceptée et lue dans la chambre des communes. Digby proposait à la reine de lui écrire en chiffres et demandait des instructions au roi pour le servir à l'étranger. Les deux chambres adressèrent aussitôt une représentation à Charles pour lui signaler ces manœuvres coupables; en même temps, elles accusèrent de haute trahison lord Digby. La chambre voulait mettre en accusation Henriette-Marie elle-même; car elle n'ignorait pas que la reine était l'âme de ces complots. Mais Marie chercha à se mettre à l'abri de ces poursuites. Charles à cette époque venait de donner sa fille Marie en mariage au jeune prince d'Orange. La reine profita de cette circonstance pour demander à quitter le royaume. Sa demande fut favorablement accueillie par les deux chambres; et, le 23 février 1642, elle s'embarqua à Douvres pour la Hollande.

Les communes, qui devenaient chaque jour plus exigeantes, demandèrent alors à Charles de donner sa sanction royale aux bills qu'elles avaient votés et que les lords eux-mêmes avaient adoptés. L'un de ces bills avait pour objet d'enlever aux évêques le droit de voter dans le parlement ainsi que les fonctions temporelles qu'ils avaient exercées jusqu'à lors. L'autre bill était destiné à lever une armée par la presse pour agir en Irlande. Le roi donna son adhésion à ces deux bills, et protesta de nouveau de son désir de conserver la paix dans le royaume. Il y avait un autre bill qui avait été voté par les communes, mais Charles était déterminé à ne point le sanctionner. Les communes, comprenant qu'elles ne seraient jamais en sûreté tant qu'elles n'auraient point dans leurs mains la disposition de la force armée, insistaient d'une manière péremptoire pour qu'il leur fût permis de nommer dans l'armée des officiers de leur choix. Ces prétentions dataient de loin, mais principalement de l'époque où Charles avait eu l'intention d'appeler l'armée du nord à Londres; le roi s'y était toujours refusé. Le 13 janvier 1642, le lendemain du jour où le comité des communes était revenu en triomphe de la cité, la chambre déclara qu'aucune levée de troupes ne pourrait être faite, qu'aucune forteresse ne pourrait être mise en état de défense, sans que les désirs du roi à cet égard eussent été

signifiés préalablement aux deux chambres du parlement. Les lords adhérèrent à cette déclaration. A l'égard de la milice, les communes résolurent de placer le commandement de cette force armée dans les mains de ceux qui auraient leur confiance, de nommer elles-mêmes les lords lieutenants des comtés, qui devaient n'obéir qu'aux ordres émanés d'elles et de la chambre des lords.

Le bill sur la milice fut présenté à Charles le 20 février. Le roi se trouvait alors sur la côte de Kent; la reine n'était point encore partie. Le roi, qui voulait gagner du temps, répondit que, l'affaire étant de la plus haute importance pour le royaume et pour lui-même, il jugeait nécessaire de prendre un peu de temps pour se consulter. Il s'engageait à donner une réponse positive à son retour à Londres, qu'il espérait effectuer lorsqu'il aurait embarqué la reine et sa fille, la princesse Marie. Cette réponse accrut encore le mécontentement du parlement. La chambre des communes, à laquelle se joignit celle des lords, adressa une pétition au roi pour lui témoigner ses regrets et son déplaisir à cet égard.

Sur ces entrefaites Charles revint à Cantorbéry et donna des ordres pour que le prince de Galles quittât Hamptoncourt et vînt le joindre à Greenwich. Les deux chambres firent aussitôt des représentations au roi, qui y répondit avec aigreur. Le jeune prince se rendit à Greenwich; plusieurs membres de la chambre des lords étant allés dans cette ville pour essayer de le ramener à Londres, le roi leur dit avec hauteur qu'il prendrait soin de son fils lui-même, et qu'il l'aurait avec lui partout où il irait. Charles refusa de nouveau de donner une réponse formelle au bill de la milice.

Les communes résolurent alors de confier la défense du royaume à la vigilance du parlement; et, cette résolution ayant été adoptée par la chambre haute, des ordres furent donnés pour armer la flotte et la mettre sous le commandement de lord Northumberland, grand amiral d'Angleterre. La milice fut organisée et la nomination des officiers eut lieu sans l'autorisation du roi. La chambre des communes vota ensuite une déclaration par laquelle elle affirmait qu'il y avait eu des intelligences entre la cour et les rebelles irlandais; que le plan avait été formé d'altérer la religion et de renverser le parlement; que des sollicitations pressantes avaient été faites aux rois de France et d'Espagne pour qu'ils envoyassent 8,000 hommes au roi, afin de l'aider à maintenir sa royauté contre le parlement. Charles était invité à revenir à White-Hall et à ramener le prince avec lui. Les communes disaient que c'était là un bon moyen pour dissiper leurs craintes.

Le roi était à Newcastle lorsqu'il vit arriver les comtes de Pembroke et d'Holland. Ces seigneurs, qui avaient abandonné son parti, lui présentèrent la déclaration du parlement, et Holland lui en fit la lecture. A un passage, qui avait rapport à l'échauffourée de lord Digby et à des intrigues secrètes d'un officier de l'armée du nord nommé Jermyn, le roi s'écria: « C'est faux. » L'affaire de Digby était pourtant avérée, et sa fuite venait encore confirmer l'accusation portée contre lui. Quant à Jermyn, c'était un de ceux auxquels le roi s'était adressé, lorsqu'il avait voulu appeler l'armée du nord à Londres: cet officier avait consenti à ce projet, et il s'était enfui à l'étranger, lorsque l'entreprise avait été découverte. Holland continua sa lecture. Charles était accusé dans la déclaration d'avoir facilité la fuite de Jermyn et de Digby. «C'est un mensonge, » répéta le roi. Puis, il ajouta que c'était bien grave de porter une accusation de cette nature contre sa personne; et, qu'à l'égard de la déclaration qui lui était présentée, il n'aurait jamais pu croire le parlement capable de lui en adresser une pareille, si elle ne lui avait pas été remise par des personnes d'un rang aussi distingué que l'étaient Pembroke

et Holland. « J'en suis faché pour le parlement, s'écria-t-il; mais je suis content d'avoir cette déclaration; car je ne doute plus maintenant que je ne puisse donner satisfaction à mon peuple. Vous parlez de mauvais conseils; mais j'ai la conviction que le parlement a reçu des instructions plus mauvaises que je n'en ai reçu moi-même. Qu'ai-je donc refusé au parlement? — Le bill sur la milice, lui dit le comte d'Holland. — La milice n'est point un bill, lui dit le roi — C'est une simple requête sans doute, reprit Holland, mais cette mesure est nécessaire pour la paix à l'époque à laquelle nous vivons. » Holland ayant alors engagé le roi à revenir à Londres, Charles lui dit : « Je le voudrais, mais cette déclaration n'est point de nature à m'y ramener. Car dans toute la rhétorique d'Aristote je ne sache pas qu'il y ait un argument de persuasion semblable à celui-ci. » Le comte de Pembroke ayant joint ses instances à celles de son collègue, le roi lui dit : « Je vois par cette déclaration que les paroles ne leur suffiront bientôt plus. » Pembroke lui demanda à formuler sa pensée d'une manière plus claire. Je « fouetterais l'écolier, s'écria Charles, qui ne pourrait interpréter le sens de ma réponse, si j'étais maître d'école à Westminster. » Pembroke lui parla de la milice et lui demanda si ce corps ne pourrait pas être organisé comme le désirait le parlement, pour un temps quelconque. « Non, pardieu, s'écria Charles; non, pas même pour une heure. Vous me demandez des choses qui n'ont jamais été demandées à un roi, et que je n'accorderais pas même à ma femme ni à mes enfants. » Charles parlant alors de l'Irlande, dit que de la manière dont le parlement s'y prenait, l'insurrection des Irlandais ne serait jamais apaisée. « Quatre cents personnes, s'écria-t-il, ne réussiront point à terminer cette affaire; il faut la remettre dans les mains d'une seule. Si elle m'était confiée, je parierais ma tête que je la mènerais à bien, et, quoique je n'aie pas d'argent, j'en trouverais bien pour cette cause. » Charles revint une seconde fois sur la déclaration du parlement qu'il trouva étrange et inopportune, et dit qu'il avait un grand respect pour les lois du royaume. — Cependant, malgré ces assurances solennelles, la reine vendait en Hollande, à cette époque, les joyaux de la couronne d'Angleterre pour acheter des armes et des munitions de guerre et introduire une armée étrangère dans le royaume.

Le roi prit congé de Pembroke et d'Holland et se dirigea vers le nord. C'était sur cette côte que devait débarquer l'armée d'invasion. Le 14 mars, il se rendit à Huntington, d'où il adressa un message aux deux chambres et partit ensuite pour Stamford. Dans son message Charles annonçait au parlement qu'il avait l'intention de fixer sa résidence, pendant quelque temps, dans la ville d'York; il repoussait les fautes qu'on lui reprochait en les mettant sur le compte du parlement lui-même, défendait à cette assemblée d'organiser d'une manière quelconque la milice, et protestait contre tous les actes auxquels il n'aurait pas pris part.

En réponse, les deux chambres déclarèrent que l'absence du roi de son parlement était un obstacle à l'arrangement des affaires de l'Irlande; que, les lords et les communes réunis en parlement ayant adopté une mesure quelconque, mettre en doute la validité de cette mesure et ordonner d'y désobéir, c'était porter atteinte aux priviléges du parlement, que ceux qui avaient conseillé au roi de s'éloigner du parlement, étaient des ennemis de la paix du royaume, et qu'ils devaient être regardés comme favorisant les rebelles irlandais; que le royaume était en danger. Puis joignant les faits aux paroles, les communes envoyèrent des ordres aux lieutenants et aux députés des comtés pour organiser la milice.

Charles n'était point inactif. De Stamford il alla à Doncaster; puis il se rendit à York; et, dans cette ville, il commença à organiser un gouvernement séparé. Charles portait alors avec

anxiété ses regards sur Hull, place qui était, dans les circonstances actuelles, plus importante pour lui que sa capitale même. Cette ville, qui contenait de vastes magasins d'armes, venait de recevoir une garnison qu'y avait envoyée le parlement, et elle avait pour gouverneur sir John Hotham, homme dévoué au parti populaire. Le roi voulut s'en emparer. Comptant encore sur le prestige de son nom, il engagea secrètement les habitants de Hull à lui livrer leur ville et leurs arsenaux, et le comte de Newcastle se présenta pour lui à Hull, mais les habitants repoussèrent sa demande.

Les deux chambres envoyèrent, à cette occasion, une pétition au roi pour l'inviter à faire transporter les munitions de guerre qui étaient à Hull dans la Tour de Londres, où, disaient-elles, ces munitions seraient plus en sûreté. Charles répondit que, les magasins d'armes de Hull étant sa propriété, il en prendrait soin comme il l'entendrait. Puis, pour faire la contre-partie de cette pétition, il s'en fit adresser une signée par les royalistes de l'Yorkshire. Les pétitionnaires demandaient au roi qu'il laissât à Hull les armes que le parlement voulait faire transporter à Londres; car, disaient-ils, il convient que la partie du royaume qu'habite votre personne sacrée, qui est la lumière d'Israël comme celle de David, et qui vaut autant que dix mille d'entre nous, soit bien approvisionnée d'armes.

Charles avait alors installé sa cour à York. Ses ministres passaient avec lui les jours et les nuits à rédiger des protestations et des déclarations. Le 24 mars, jour où expirait le bill du tonnage et du pesage, Charles lança une proclamation dans laquelle il ordonnait à ses sujets de payer cette taxe et à ses collecteurs de lever cet impôt.

Mais le même jour, les lords et les communes publièrent une ordonnance par laquelle ils déclaraient se réserver pour eux-mêmes le contrôle de cette source de revenu. Le 8 avril, Charles envoya un message au parlement pour lui faire connaître la résolution qu'il avait prise d'aller en Irlande et d'y payer de sa personne pour faire triompher la cause de la véritable religion. Charles prenait Dieu à témoin de la sincérité de ses intentions. Il revenait ensuite à la grande question de Hull et disait qu'il avait l'intention de lever une garde pour sa personne, composée de deux mille hommes d'infanterie et de deux cents cavaliers, qu'il armerait avec des armes prises dans ses magasins à Hull. Charles savait bien que les communes s'opposeraient de toutes leurs forces à ce qu'il entrât à Hull.

Les jours s'écoulaient et Charles ne recevait point de réponse à son message. Le 22 avril, il envoya le jeune duc d'York, son neveu, le prince palatin, le comte de Newport, lord Willoughby et plusieurs autres personnages de distinction visiter Hull. Les nobles visiteurs furent reçus avec respect par le maire et le gouverneur, qui les invitèrent à un banquet pour le lendemain. Le gouverneur était sans défiance, mais quelques moments avant le banquet sir Lewis Dives, beau-frere du fugitif lord Digby, vint à lui. Sir Lewis était porteur d'un message du roi dans lequel Charles annonçait au gouverneur l'intention de dîner ce jour même à Hull. Charles était alors à quatre milles de Hull et s'avançait vers cette ville accompagné de plus de trois cents cavaliers. Hotham, un peu troublé par cette nouvelle, fit fermer les portes de la ville et ordonna à ses soldats de préparer leurs armes. Charles arrivait alors à l'une des portes de la ville; il appela sir John Hotham et lui enjoignit d'ouvrir les portes. Le gouverneur lui répondit que s'il voulait venir dans la ville avec le prince de Galles et d'autres personnes, il y serait le bienvenu mais qu'il ne l'admettrait point avec toute son escorte. Après des pourparlers, qui durèrent plusieurs heures, le duc d'York, l'électeur palatin et les personnes qui les avaient accompagnés à Hull, eurent la liberté de quitter la ville et de rejoindre le roi.

Charles fit de nouvelles tentatives pour ébranler la résolution de sir John Hotham, et il lui donna une heure de réflexion. Hotham restant inébranlable, Charles le fit déclarer traître par deux hérauts d'armes, et, l'humiliation dans le cœur, il revint à York. Charles, pour justifier une pareille conduite, adressa aussitôt un message aux communes et à la chambre des lords. Il leur disait qu'il avait jugé convenable d'aller en personne à Hull pour visiter ses armes et ses munitions de guerre; mais que, contrairement à son attente, il avait trouvé les portes de cette ville fermées, qu'il avait alors demandé au gouverneur à entrer dans la ville avec vingt chevaux seulement, ce qui lui avait été refusé; et que maintenant il croyait juste de demander justice à son parlement contre sir John Hotham qui l'avait traîtreusement repoussé et qui avait désobéi à ses ordres. Les lords et les communes déclarèrent, séance tenante, que sir John Hotham n'avait fait qu'obéir aux ordres du parlement, et que déclarer traître Hotham qui était membre de la chambre des communes, c'était porter une grave atteinte aux priviléges du parlement, aux libertés de la nation et aux lois du royaume. Le même jour, les deux chambres adressèrent une pétition au roi dans laquelle elles lui disaient ouvertement qu'elles ne consentiraient point à ce qu'il levât des troupes sans leur agrément pour l'expédition qu'il se proposait de faire en Irlande; que c'était au parlement qu'appartenait la direction de cette guerre, et que sa présence était beaucoup plus nécessaire à Londres qu'en Irlande, où les rebelles commençaient à se décourager par suite des échecs qu'ils avaient éprouvés dans ces derniers temps.

Cette guerre de plume se continua encore quelque temps, lorsque Charles rendit une proclamation par laquelle il invitait ses sujets à se réunir à lui pour chasser de Hull les personnes qui retenaient cette ville et ne voulaient point la rendre à son véritable possesseur qui était le roi. En attendant l'effet de sa proclamation, le roi eut recours à la ruse et à la corruption. Il y avait dans Hull un officier nommé Fawkes qui avait épousé la fille d'un certain Beckwith de Beverley, homme dévoué au parti du roi. Vers le milieu du mois de mai Fawkes reçut une lettre de son beau-père dans laquelle celui-ci lui demandait une entrevue. Fawkes, qui était simple lieutenant, montra la lettre au secrétaire d'Hotham, qui la mit sous les yeux du gouverneur. Il fut convenu que le lieutenant irait au rendez-vous. A son arrivée chez son beau-père, Fawkes se trouva au milieu de quinze gentilshommes qui lui demandèrent s'il n'y avait point quelques moyens sûrs pour livrer Hull au roi. On offrit de lui compter cinq cents livres sterling (12, 500 fr.) sur-le-champ, et de lui payer une rente annuelle de cinq cents autres livres sterling si le projet réussissait. De plus on l'engagea à faire des offres à son capitaine, auquel on promettait mille livres argent comptant (25,000 fr.) et une rente annuelle de mille livres sterling, s'il consentait à prendre part à l'entreprise. Le lieutenant, après avoir pris cinquante pièces d'or pour écarter les soupçons, revint à Hull et rendit compte au gouverneur de tout ce qui s'était passé. On lui permit d'échanger plusieurs lettres. Fawkes écrivit alors à son beau-père pour lui indiquer le jour où il serait de garde à une des portes de la ville et lui dire que, si le roi voulait s'y présenter avec mille hommes de cavalerie et cinq cents hommes d'infanterie vers deux heures du matin, il lui ouvrirait les portes. Le projet du gouverneur était de pousser les royalistes dans une espèce de guet-apens pour les égorger; mais dans le but d'éviter une collision, le parlement, auquel Hotham communiqua son projet, instruisit Charles de ce qui se passait.

Le parlement ne recourait plus à l'autorité du roi dans ses actes. Déjà il avait nommé des lords lieutenants dans plusieurs comtés, et ceux-ci avaient nommé leurs députés lieutenants. Lord Paget, lord lieutenant

du Buckinghamshire pour le parlement, nomma pour ses députés lieutenants Hampden, Goodwin, Granvill Tyrell, Winwood et Whitelock, qui furent agréés par les deux chambres. Les députés lieutenants se mirent aussitôt à la tête de la milice du Buckinghamshire. La plupart d'entre eux étaient membres de la chambre des communes. Il fallut qu'ils laissassent temporairement le rôle de tribun populaire pour celui d'instructeur de recrues.

De son côté, Charles avait convoqué à York une assemblée des habitants du comté pour obtenir l'autorisation de lever des troupes; il obtint ainsi un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie dont il donna le commandement au jeune prince de Galles. Aussitôt que cette nouvelle fut connue, les deux chambres adoptèrent trois resolutions énergiques. Elles déclaraient que le roi, séduit par de mauvais conseillers, avait l'intention de faire la guerre au parlement; que, si le roi faisait la guerre au parlement, il violait son serment et commettait un acte qui tendait à la dissolution du gouvernement et qui était contraire à la confiance que son peuple plaçait en lui; que quiconque l'assisterait dans une pareille entreprise serait réputé traître et puni comme tel en vertu des lois du royaume.

Dans le même temps le parlement ordonnait aux shérifs et aux juges de paix d'arrêter les armes et les munitions de guerre qui étaient dirigées sur York ainsi que les troupes qui marcheraient sur cette ville pour se réunir aux troupes royales; puis il s'occupa de lever des troupes. Londres fournit à elle seule une petite armée, qui fut divisée en six régiments et portée à huit mille hommes. Le parlement en donna le commandement à des officiers de mérite.

Charles voulait s'assurer la flotte; mais le parlement prévint ses projets. Comme il suspectait la fidélité du lord comte de Northumberland, grand amiral d'Angleterre, il le força à remettre son commandement dans les mains du comte de Warwick, dont le dévouement et le patriotisme lui étaient connus. Les deux chambres déclarèrent ensuite que quiconque prêterait de l'argent sur les joyaux de la couronne serait regardé comme un ennemi de l'État, et elles firent un appel à la nation pour qu'elle fournît les moyens nécessaires de soutenir avec avantage la lutte qui allait s'engager. Le comté de Buckingham donna six mille livres sterling (250, 000 fr.); sir Henri Martin, membre de la chambre des communes, donna douze cents livres (30, 000 fr.); Walter Long, sir Arthur Haselrig et sir John Harrison souscrivirent chacun pour la même somme. Olivier Cromwell donna cinq cents livres (12,500 fr.), John Pym cinq cents livres (12,500 fr.), Hampden mille livres (25,000 fr.), Whitelock six cents livres (14,500 fr.). Quelques tentatives faites par le roi auprès des Écossais pour qu'ils soutinssent sa cause n'eurent aucun succès. Cependant des défections nombreuses eurent lieu, et plusieurs membres des deux chambres, croyant que le parlement allait trop loin, rejoignirent le roi à York. Le roi avait encore à Londres des amis influents. Au nombre de ceux-ci étaient lord Falkland, Hyde et Culpeper, qui avaient abandonné le parti du parlement pour embrasser le sien. Charles, qui voulait surveiller la conduite des communes, entretenait avec ces personnages une correspondance active. Mais leurs menées excitèrent les soupçons de la chambre des communes, et, pour faire un exemple, elles résolurent de les envoyer à la Tour. Toutefois la prudence de ces hommes fut telle qu'ils parvinrent à éloigner les soupçons qui s'étaient élevés contre eux. Ils n'en continuèrent pas moins leurs intrigues. Hyde parvint à décider le lord chancelier à renvoyer le grand sceau à Charles et à aller le joindre à York. Lui-même, prétextant la nécessité d'aller respirer l'air de la campagne pour rétablir sa santé, alla trouver le roi à York, où le suivirent un grand nombre d'autres lords. Un autre événement heureux pour Charles

arriva dans ce moment même : un navire qui avait été frété par la reine en Hollande, après avoir heureusement échappé aux croiseurs du comte de Warwick, débarqua sur les côtes de l'Yorksbire seize pièces de canon et une grande quantité d'armes et de poudre; ces munitions de guerre furent conduites à York, où elles arrivèrent heureusement.

La nouvelle de ce débarquement et les défections ombreuses qui s'opéraient parmi les lords, excitèrent aussitôt l'attention des communes. Le 30 mai, le parlement somma neuf des pairs fugitifs de comparaître à Westminster. Ces pairs étaient Spencer, comte de Northampton, William, comte de Devonshire, Henri, comte de Douvres, Henri, comte de Monmouth, Charles lord Howard de Charleton, Robert lord Rich, Charles lord Grey de Ruthven, Thomas lord Coventry, et Arthur lord Capel. Tous refusèrent de quitter le roi et firent une réponse dédaigneuse à la sommation du parlement. Aussitôt les communes les dénoncèrent à la chambre des lords, et cette chambre les déclara incapables de siéger parmi eux; en outre, elle les condamna comme contumaces à rester en prison pendant tout le temps qu'elle le jugerait convenable.

Les lords et les communes adressèrent alors une nouvelle pétition au roi dans le but de faire une dernière tentative pour empêcher la collision dont le pays était menacé. Mais Charles avait maintenant autour de sa personne un grand nombre de lords influents; et les armes et la poudre ne lui manquant plus, il se croyait aussi fort que le parlement. Il reçut la pétition avec une grande indignation; et, dans sa réponse, il traita les membres du gouvernement de cabalistes et de traîtres. « Leur demande, dit-il, était une insulte faite à l'autorité que les lois avaient placée dans ses mains ainsi qu'à sa qualité de roi, lui qui descendait d'ancêtres si fameux; et il déclara que, fût-il vaincu et prisonnier, et placé dans une condition pire que celle du plus malheureux de ses prédécesseurs, il ne s'abaisserait jamais à faire de pareilles concessions, et qu'il ne consentirait point à faire d'un roi d'Angleterre un doge de Venise. »

Le moment était venu où l'épée allait être tirée du fourreau. Charles envoya des commissaires dans plusieurs comtés; il invitait les citoyens à lui apporter de l'argent, des chevaux et des armes. Il donnait ses forêts pour garantie des capitaux qui lui seraient prêtés et huit pour cent d'intérêt. Charles défendit ensuite de lever des troupes sans son consentement; il rappela à ses sujets le serment d'allégeance qu'ils lui avaient prêté, et les engagea à rester fidèles à sa personne. Cet appel eut un grand retentissement, et le nombre des personnes qui y répondirent effraya d'abord le parlement. Les universités, la majorité des nobles, se rangèrent du côté du roi; le peuple des comtés lui-même était en général bien disposé pour lui; enfin Charles avait pour lui tous ceux qu'effrayait l'austérité des mœurs puritaines et ceux qui craignaient les violences qui accompagnent ordinairement le pouvoir démocratique.

Cependant le parlement poussait ses préparatifs avec une grande vigueur. Le 10 juin, les deux chambres rendirent une ordonnance pour engager les citoyens à leur fournir l'argent nécessaire à l'entretien de la cavalerie et des armes. « Cet argent, disait l'ordonnance, est destiné à veiller à la conservation de la paix publique *et à défendre la personne du roi*. » Un intérêt de huit pour cent était accordé aux prêteurs. Il était enjoint à ceux-ci d'apporter leur argent dans la quinzaine, s'ils demeuraient à une distance de quatre-vingts milles de la capitale, et dans trois semaines, s'ils demeuraient à une distance plus éloignée. Ceux qui n'avaient point d'argent et qui ne pouvaient fournir ni armes ni chevaux, durent donner des objets d'une autre nature. La chambre nomma ensuite quatre trésoriers pour donner des décharges aux prêteurs, et elle chargea d'autres commissaires d'éva-

luer les chevaux et les armes qui seraient fournis pour le service national. On réunit ainsi en peu de jours une grande somme d'argent à Guild-Hall; car riches et pauvres voulurent participer à cette contribution nationale, et chacun y apporta son offrande.

Une nouvelle tentative fut faite par le roi pour engager la flotte à embrasser sa cause, mais cette tentative échoua comme la précédente. Le comte de Warwick, qui commandait la flotte, convoqua un conseil de guerre et plaça sous les yeux de ses officiers l'ordonnance du parlement qui l'élevait aux fonctions d'amiral et les lettres du roi qui lui enjoignaient de remettre son commandement à sir John Pennington. Tous les capitaines de la flotte, à l'exception de cinq, déclarèrent qu'il serait dangereux pour les libertés de la nation de livrer la flotte à Pennington, et ils convinrent que, dans une circonstance aussi critique, ils devaient obéir aux ordres du parlement plutôt qu'à ceux du souverain. Les cinq officiers qui étaient en opposition avec le reste de la flotte étaient le vice-amiral, les capitaines Fogge, Baily, Slingsby et Owake; ils rangèrent leurs navires en ligne de bataille dans l'intention de résister au comte. Mais Warwick les entoura et les somma de se rendre. Trois d'entre eux se soumirent sur-le-champ. Slingsby et Owake voulurent seuls résister, mais bientôt ils se rendirent eux-mêmes. Quelques jours après, un gros navire, appelé *le Lion* qui apportait de l'artillerie et des munitions de guerre de la Hollande, fut obligé par le mauvais temps de relâcher dans les dunes où Warwick était à l'ancre avec sa flotte. Le lord amiral ordonna aussitôt au capitaine du *Lion* de se réunir à la flotte anglaise; et, sur son refus, on se saisit de sa personne. Cette capture importante enleva à Charles une quantité considérable de munitions de guerre.

Le parlement, après avoir voté la levée d'une armée, en donna le commandement au comte d'Essex. Le comte de Bedford fut nommé général de la cavalerie; et un comité pris dans le sein des deux chambres fut chargé de la nomination des colonels et des autres officiers qui devaient commander cette armée. Un grand nombre de pairs et de membres de la chambre des communes prirent du service, les uns dans la cavalerie, les autres dans l'infanterie. Parmi les membres des communes étaient sir John Merrick, lord Grey de Groby, Denzil Hollis, sir Philipp Stapleton, Whitelock, sir William Waller et Hampden, qui leva dans le Buckinghamshire un régiment d'infanterie parmi ses propres tenanciers, ses amis et ses voisins. Le régiment de Hampden se distingua par son excellente discipline, et son chef bientôt devint aussi bon soldat qu'il était bon orateur. Son étendard portait d'un côté la devise du parlement : *Dieu est avec nous;* et de l'autre la devise même du patriote, *Vestigia nulla, retrorsum.*

§. 13. Forces respectives des deux partis. — Promesses du roi pour ramener les timides et les indécis à sa cause. — Commencement des hostilités. — Défaite des troupes royalistes à Edgehill. — Tentatives de Charles pour s'emparer de Hull. — Prise de Bristol par les royalistes.

Chaque parti put alors compter ses forces. Les comtés étaient extrêmement partagés. En général, les districtes plus riches étaient pour le parlement, et les moins riches étaient pour le roi. Cependant cette règle avait des exceptions. Dans le Linconlshire, lord Willoughby de Parham, lord lieutenant de ce comté, était parvenu à enrôler la milice pour le compte du parlement; dans l'Essex, le comte de Warwick, qui cumulait avec les fonctions d'amiral celles de lord lieutenant, avait obtenu les mêmes résultats. Les comtés de Kent, de Surrey et de Middlesex obéissaient, avec enthousiasme aux ordres du parlement, et fournissaient leur contingent à la milice. La partie orientale du Sussex, c'est-à-dire, toute la partie qui avoisine la côte, était dévouée à la cause du parlement. Mais la partie occidentale de ce comté penchait pour le roi. Les comtés de Suffolk, de Norfolk et de

Cambridge, comptaient également de nombreux partisans à la cause du roi; mais les commerçants, les francs tenanciers préféraient obéir aux ordres du parlement. Grâce à l'activité d'Olivier Cromwell, ces comtés se montrèrent les plus fermes appuis de la cause parlementaire pendant tout le cours de la lutte. Dans le Berkshire, le comte d'Holland, lord lieutenant nommé par le parlement, leva la milice, malgré la résistance du comte de Berkshire; il le fit même prisonnier et le renvoya au parlement. Le Buckinghamshire, comté d'Hampden, était entièrement dévoué au parlement. Le comté de Southampton était partagé. Le colonel Goring, auquel le parlement avait confié le commandement de Portsmouth, trahit la cause nationale. Mais le parlement arrêta le comte de Portland, ami de Goring, qui était gouverneur de l'île de Wight. Dans le Warwikshire, le comte de Northampton était pour le roi, et lord Brooke pour le parlement; les forces des deux partis y étaient à peu près égales. Dans le Staffordshire et le Nottinghamshire, l'égalité des forces existait également. Dans le Leicestershire les partisans du roi s'étaient rangés sous la bannière du comte de Huntingdon, et les partisans du parlement sous celle du comte de Stamford. Le Derbyshire, où demeuraient un grand nombre de seigneurs, était presque entièrement dévoué à la cause royaliste, et tous les comtés qui étaient situés plus au nord penchaient pour le roi. Ce fut dans le Lancashire que le premier sang fut répandu. Lord Strange, fils du comte de Derby, que Charles avait nommé son lord lieutenant, essaya de surprendre Manchester. Une escarmouche s'ensuivit et un homme fut tué. Quelque temps après, lord Strange revint à Manchester avec trois mille hommes, mais cette fois il essuya une défaite complète. Dans le Lancashire et le Cheshire, où les papistes étaient en force, le roi espérait trouver des partisans nombreux; mais dans le premier de ces comtés, les catholiques ne voulurent point épouser sa querelle. La partie occidentale de l'Angleterre était presque entièrement dévouée au roi. Charles nomma le marquis d'Herford, son lord lieutenant général pour les comtés de Cornouaille, de Devon, de Somerset, de Wilts, de Glocester, de Southampton, de Berks, d'Oxford, d'Herford, et des sept comtés qui sont renfermés dans la principauté de Galles. Herford avait contre lui la plupart des bourgeois qui habitaient les villes, mais il était soutenu par la noblesse, qui, par sa richesse, exerçait une grande influence.

Vers la fin du mois de juillet, le parlement envoya des commissaires au roi, qui était alors à Beverley, pour lui dire de suspendre ses préparatifs de guerre et de renvoyer ses garnisons. Charles répondit que le parlement devait le premier déposer les armes. Le roi songeait encore à Hull. Il se flattait qu'en s'emparant de cette ville, il serait bientôt maître de tout le nord du royaume. Dans ce dessein, il entretenait une correspondance secrète avec sir John Hotham, qui lui avait promis de lui livrer la ville. Le roi plaça aussitôt lord Lindsay à Beverley avec trois mille hommes d'infanterie et mille hommes de cavalerie pour enlever d'assaut la place, si Hotham ne tenait point sa promesse. Charles alla ensuite visiter d'autres points pour attacher à sa cause les faibles et les indécis.

A Newark il s'adressa aux gentilshommes du Nottinghamshire, auxquels il fit les promesses les plus engageantes. A Lincoln, il agit de même. Charles n'était point avare de promesses; il fit force protestations de dévouement, dit que ses intentions étaient bonnes, et qu'il professait un attachement inébranlable aux lois et aux libertés du royaume. De Lincoln, Charles se rendit à Leicester, où il espérait surprendre le comte de Stamford qui exécutait l'ordonnance du parlement pour la levée de la milice. Mais Stamford, averti à temps, parvint à lui échapper. Charles fit une autre capture; Bastwick, que nous

avons vu si cruellement maltraité par l'archevêque de Cantorbéry, était occupé à lever des troupes pour le compte du parlement, lorsqu'il fut arrêté par des soldats royalistes. Charles aurait voulu traduire le malheureux Bastwick devant une cour d'assises, et il l'eût fait, s'il n'eût consulté que sa colère; mais les représentations de quelques amis le détournèrent de l'idée de pendre et de faire écarteler le docteur. D'ailleurs, les dispositions des habitants du comté étaient d'une nature hostile. Le soir qui précéda le départ du roi de Leicester, une députation, composée des membres les plus influents du comté, se présenta devant lui pour demander la mise en liberté du prisonnier, en offrant de répondre de sa personne. Charles répondit à la députation qu'il y songerait et demanda jusqu'au lendemain matin pour se décider. Mais, pendant la nuit, il envoya un messager au shérif pour lui dire d'enlever Bastwick, de le conduire à Nottingham et de le déposer ensuite dans la geôle d'York : ce qui fut exécuté.

Charles revint alors à Beverley, où il reçut une lettre de lord Digby qui était de retour du continent et qui s'était introduit dans Hull. Digby annonçait à son maître que sir John Hotham n'était plus dans les mêmes dispositions et qu'il ne voulait point livrer la ville. Ce fut un grand sujet de désappointement pour Charles; pourtant il ne renonça point à son projet. Mais, comme l'armée royaliste n'était point assez forte pour enlever la ville de force, il eut recours à la ruse. Plusieurs habitants furent gagnés, et on parvint à les décider à mettre le feu dans quatre endroits différents de la ville. Le but du roi était de profiter du moment où les soldats du parlement et les habitants seraient occupés à éteindre les flammes pour introduire deux mille hommes de ses troupes dans la ville. Mais ce complot fut découvert à temps, et les habitants de Hull s'étant réunis aux troupes du parlement, il y eut une vigoureuse sortie, qui mit en déroute les troupes du roi. Trente prisonniers furent faits, et des approvisionnements considérables, que le roi avait placés entre Beverley et Hull tombèrent au pouvoir des vainqueurs.

Charles prit le parti d'abandonner le siége de Hull. Il revint à York, le découragement dans le cœur. Cependant, il reçut dans cette ville une nouvelle qui le consola de l'échec qu'il venait d'essuyer. La ville de Portsmouth venait de lui être livrée par le traître Goring auquel, ainsi que nous l'avons dit, le parlement avait donné le commandement de cette place. Quelques jours après, le roi planta son étendard à Nottingham, et se disposa à faire une tentative sur la ville de Coventry. Ayant appris que le régiment de Hampden et quelques troupes parlementaires s'avançaient sous les ordres du comte d'Essex pour jeter une garnison dans cette place, il se porta sur Coventry avec huit mille hommes; il espérait s'en emparer, s'il y arrivait avant les troupes parlementaires; il arriva en effet le premier, mais les portes de la ville lui furent fermées par les citoyens qui, à l'exemple des habitants de la plupart des villes manufacturières, soutenaient la cause du parlement. Alors le roi se retira à Stoneleigh, près de Warwick, pour y passer la nuit. Le lendemain, il eut la douleur de voir sa cavalerie refuser le combat et battre en retraite devant l'infanterie de Hampden, sans lui disputer le terrain. Quelques courtisans l'engagèrent à revenir sans délai à York, parce qu'Essex concentrait ses forces à Northampton et qu'un pareil voisinage offrait de grands dangers pour sa sûreté. Mais Charles ne voulut point écouter ces avis, et quelques-uns des membres de son conseil lui ayant proposé de faire des ouvertures au parlement pour en obtenir un arrangement, il déclara qu'il ne voulait aucun accommodement. Cependant, le jour suivant, le comte de Southampton lui ayant dit que si le parlement refusait de traiter avec lui, il se rendrait ainsi odieux au peuple,

et qu'alors le peuple serait mieux disposé pour lui, Charles consentit à envoyer les comtes de Southampton et de Dorset et sir John Culpeper à Londres. Cette tentative d'arrangement n'eut point de succès; car le parlement déclara qu'il ne négocierait avec le roi que lorsqu'il aurait enlevé son étendard de Nottingham et qu'il aurait retiré les proclamations dans lesquelles il déclarait traîtres le comte d'Essex et ses adhérents et protestait contre les mesures votées par les deux chambres.

Sur ces entrefaites, le prince Rupert, neveu du roi, et son frère le prince Maurice arrivèrent à Nottingham. Le prince Rupert, qui était plein de fougue, insulta les royalistes qui avaient recommandé des mesures pacifiques. Son arrogance déplut aux chefs royalistes. Leur mécontentement s'accrut encore quand ils virent que le roi le mettait à la tête de l'armée royaliste. Rupert arrivait au camp le cœur plein de haine et de fiel contre les parlementaires; aussi donna-t-il à la guerre un caractère horrible de cruauté. Quinze jours après son arrivée à Nottingham, il se mit à la tête d'un petit corps de troupes, traversa presque en courant les comtés de Nottingham, de Warwick, de Leicester, de Worcester et de Chester, pillant les villes et les villages qui tenaient pour le parlement et se livrant à d'autres excès qui ne pouvaient que nuire à la cause déjà si compromise de Charles.

Essex approchait. Vers le milieu de septembre le roi se porta vers la partie occidentale de l'Angleterre où le marquis d'Herford venait de lever plusieurs régiments pour son service. Tandis que le roi voyageait ainsi, le comte d'Essex lui envoya la pétition du parlement dans laquelle les deux chambres l'engageaient à rentrer dans sa capitale et à licencier son armée; mais Charles refusa de recevoir la pétition. Entre Stafford et Wellington, il fit reposer ses troupes, et, s'avançant à la tête de chaque corps, il chercha à inspirer du courage à ses soldats, en leur disant que les ennemis qu'ils avaient à combattre étaient des traîtres, des anabaptistes et des athées qui voulaient détruire l'Église et l'État. Le 20 septembre, il arriva à Shrewsbury, où il fut bien reçu; il y convoqua une assemblée des habitants pour leur demander de l'argent; il leur offrait ses terres en nantissement : « Il ne faut point souffrir qu'une aussi bonne cause soit compromise, leur dit Charles; ce qui arriverait infailliblement, si vous me refusiez les fonds que je vous demande; d'un autre côté, songez bien que ces fonds vous seraient arrachés de vive force par ceux qui me poursuivent avec tant d'acharnement. » Le roi parvint avec ces arguments à réunir des sommes assez considérables. Les catholiques du Shropshire et du Staffordshire lui avancèrent cinq mille livres sterling (125,000 fr.). Un gentilhomme de l'une de ces provinces lui donna six mille livres sterling (150,000 fr.), et il reçut en retour le titre de baron. Les partisans que le roi avait à Londres lui firent passer d'autres sommes.

Le comte d'Essex, après avoir jeté une bonne garnison dans Coventry, s'empara de Warwick. Essex, se mettant aussitôt à la poursuite du roi, arriva devant Worcester, au moment même où le prince Rupert venait d'engager une lutte avec les troupes parlementaires. Essex prit possession de la ville et força le prince à se retirer. Sur ces entrefaites Charles quitta Shrewsbury avec l'intention de tourner l'armée d'Essex, et de marcher droit sur Londres. Essex atteignit l'armée royaliste à Edgehill, et força Charles à accepter la bataille. La nuit se passa tranquillement, mais le lendemain matin, les deux armées se rangèrent en ligne de bataille. Charles s'était réservé pour lui le titre de généralissime, et avait nommé pour son général en chef le comte de Lindsay, vétéran expérimenté, qui avait servi avec Essex dans les guerres du continent. Sir Jacob Astley fut nommé major général sous le commandement du comte de Lindsay; le prince Rupert commandait l'aile droite de la cavalerie; les réserves étaient commandées,

l'une par lord Digby, l'autre par sir John Byron. L'armée royaliste surpassait en nombre celle des parlementaires, mais Essex avait une artillerie plus nombreuse et mieux servie. La bataille s'engagea, vers deux heures de l'après-midi, dans une vaste plaine qui est située au bas du coteau de Edgehill et qu'on appelle le val du Cheval rouge. L'artillerie des royalistes commença le feu, et soutint celui des parlementaires pendant près d'une heure avec beaucoup d'énergie; puis les deux armées s'étant rapprochées, la mêlée devint générale. Mais les royalistes, malgré leur courage, ne purent résister à l'impétuosité de leurs adversaires; ils perdirent un grand nombre d'étendards, parmi lesquels était celui du roi, et une foule de leurs officiers les plus distingués restèrent sur le champ de bataille.

Toutefois cette bataille était si peu décisive que les royalistes restèrent possesseurs de leur camp jusqu'au lendemain. Hampden, Hollis, Stapleton et quelques autres membres du parlement qui commandaient la milice pressèrent alors Essex de poursuivre le roi et de recommencer la bataille; mais les officiers expérimentés qui se trouvaient dans l'armée parlementaire furent d'un avis opposé. « La journée, disaient-ils, avait été bonne pour une armée de recrues; on ne pouvait exiger davantage; il était plus sage d'accoutumer graduellement les soldats à la guerre que de risquer tout d'un seul coup et de battre en retraite. »

Charles se rendit à Oxford, où il fut reçu avec enthousiasme par l'université : il trouva dans cette ville de nombreux renforts de cavalerie. Les cavaliers, nom qui s'étendit à tous les champions de la cause royaliste, tandis que les défenseurs de la cause populaire prenaient celui de têtes rondes, étaient généralement bien montés. Nous avons dit que le prince Rupert commandait la cavalerie. Rupert partit d'Oxford, visita Abingdon, Henley et d'autres villes, et revint avec un grand butin. A quelques jours de là il se rapprocha plus encore de Londres et pénétra jusqu'à Staines et Egham. Sa petite armée volait d'une place à l'autre et ne s'arrêtait nulle part.

Ces succès causèrent une vive frayeur au parlement et à la cité de Londres. Des mesures furent aussitôt adoptées pour repousser Rupert. On fit des tranchées et des remparts autour de la capitale; on dirigea des matelots sur les points menacés de la Tamise; on détacha des forces pour protéger le château de Windsor; les troupes de la milice des comtés voisins furent concentrées dans les environs de Londres. Le parlement publia ensuite une déclaration dans laquelle il faisait appel au patriotisme des apprentis et les engageait à s'enrôler dans l'armée parlementaire, leur promettant que le temps qu'ils emploieraient au service de l'État leur serait compté pour leur apprentissage. Des associations s'organisèrent dans les comtés pour pourvoir à la défense commune. La plupart de ces associations étaient formidables, et l'on citait surtout pour leur bonne discipline celles qui avaient été organisées par Olivier Cromwell dans les comtés de l'est. Le parlement s'adressa ensuite aux Écossais et leur demanda des secours immédiats. De leur côté, les prédicateurs puritains entretenaient par leurs discours l'enthousiasme des citoyens. Enfin, on fit main basse sur toutes les personnes qui étaient soupçonnées de royalisme. Mais les craintes que l'approche de l'armée du prince Rupert avait inspirées se dissipèrent quand le comte d'Essex arriva avec son armée pour protéger la ville. Essex reçut les félicitations du parlement qui lui fit don de cinq mille livres sterling (125,000 fr.) pour le récompenser de ses succès. Le roi quittait alors Oxford et s'avançait vers Reading; cette ville se rendit. Charles se porta aussitôt sur Colmbrook, où il vit arriver le comte de Northumberland et trois membres de la chambres des communes qui lui proposèrent un arrangement à l'amiable. Charles fit un bon accueil à la dépu-

tation, et prit Dieu à témoin de la douleur que lui causait l'effusion du sang de ses sujets, et du désir dont il était animé de faire la paix. Il promit de résider près de Londres jusqu'au moment où des commissaires auraient réglé les différends qui existaient entre lui et le parlement. La députation revint à Londres et rendit compte de son message. Alors le comte d'Essex prit la parole et demanda s'il devait poursuivre ou suspendre les hostilités. Le parlement lui ordonna de les suspendre; mais en ce moment même un bruit sourd et lointain, semblable à celui du canon, retentit dans la chambre des lords. Essex, quittant aussitôt la chambre, se porta dans la direction d'où venait le bruit. On lui apprit qu'un corps royaliste commandé par le prince Rupert était tombé à l'improviste sur Brentford, dans l'espoir de se rapprocher de Londres et de s'emparer de cette ville par surprise. Les royalistes furent repoussés avec des pertes considérables, et le comte d'Essex reprit l'offensive. Mais cette fois, comme dans une occasion précédente, les troupes parlementaires ne poursuivirent point le cours de leurs succès, parce qu'on déclara qu'elles n'étaient point encore assez aguerries. Le roi revint donc sans être inquiété à Reading, et de Reading il regagna Oxford.

Le parlement était indigné de ce manque de foi; et, dans sa colère, il déclara qu'il ne traiterait plus avec le roi. Cependant, au commencement de l'année suivante (1643), un nouveau traité de paix fut proposé au roi. Les commissaires du parlement étaient les comtes de Northumberland, de Pembroke, de Salisbury, et d'Holland, les vicomtes Weuman et Dungarnon, sir John Holland, sir William Litton, William Pierpoint, Whitelock, Edmond Walter et Riehard Winwood. Les commissaires trouvèrent le roi dans le jardin de Christchurch où il se promenait avec le jeune prince de Galles. Charles reçut la députation avec courtoisie. Mais il montra une certaine âpreté à l'égard du comte de Northumberland qui lui lisait les conditions du parlement. Les deux chambres demandaient à Charles de licencier son armée; de revenir à Londres; de laisser les coupables à la justice des tribunaux; de désarmer les papistes, d'abolir l'épiscopat, d'éloigner de sa personne les mauvais conseillers, d'organiser la milice comme le parlement le désirait; de former des traités d'alliance avec les États protestants; d'accorder un pardon général, dont seraient exceptés pourtant le comte de Newcastle, lord Digby et quelques autres personnes; de réintégrer les membres du parlement dans leurs emplois, et de les récompenser pour les pertes qu'ils avaient souffertes. Charles répondit à ces propositions en demandant de son côté qu'on lui rendit ses revenus, ses magasins, ses villes, ses navires et ses forts; que le parlement abrogeât tout ce qui avait été fait de contraire à la loi et aux droits de la couronne; qu'il désavouât tous les actes illégaux exécutés en vertu des ordres donnés par lui; que le livre des prières communes fût conservé, et que toutes les personnes qu'on voulait excepter du pardon général fussent jugées par leurs pairs. Les négociations se prolongèrent pendant plusieurs semaines; mais leur résultat fut négatif. Les hostilités n'avaient point discontinué, et dans l'intervalle des négociations la fortune de la guerre avait été favorable aux armes parlementaires. Le comte d'Essex prit Reading, après un siége de dix jours.

Avant le commencement des négociations qui venaient d'avoir lieu, la reine était arrivée sur la côte du comté d'York, où elle avait trouvé le comte de Newcastle qui l'avait conduite à York. Dès qu'elle fut dans cette ville, elle déploya une grande activité, et bientôt elle put envoyer à Charles une grande quantité d'armes et de munitions de guerre. Pendant ce temps-là le roi faisait jouer mille intrigues; il envoya aux communes un message pour proposer un arrangement. Les

lords reçurent le message avec beaucoup de respect, mais les communes jetèrent le porteur du message en prison et accusèrent la reine de haute trahison.

Une vive fermentation régnait alors dans la ville de Londres par suite de la découverte d'une conspiration à la tête de laquelle était un poëte du nom de Waller. Waller, de concert avec plusieurs de ses amis, avait formé le projet de s'emparer des principaux membres de la chambre des communes et de livrer la ville à Charles. Le domestique de l'un des conjurés eut connaissance du complot, et découvrit tout ce qu'il savait. Aussitôt les conjurés furent arrêtés, et bientôt après ils furent condamnés à mort. Waller, qui était le chef de la conspiration, et trois autres de ses amis furent sauvés par l'intervention d'Essex; mais tout les autres furent exécutés. Les communes déclarèrent aussitôt qu'elles ne déposeraient point les armes tant que les papistes recevraient la protection du roi; elles ordonnèrent qu'un nouveau grand sceau serait fait, nommèrent des commissaires pour remplir les fonctions du lord chancelier, et une assemblée d'ecclésiastiques fut ensuite convoquée pour régler les affaires religieuses.

Un nouveau complot fut découvert à Bristol, et les accusés, comme ceux de Londres, payèrent de leur vie leur insuccès. Les principaux conspirateurs étaient deux frères, Robert et William Yeomans. Tous deux professaient une espèce de culte pour la cause du roi. De concert avec d'autres royalistes, ils s'engagèrent à livrer Bristol à Charles. Mais le colonel Fiennes, qui gouvernait la ville, découvrit à temps ce complot; il arrêta les conspirateurs, les traduisit devant un conseil de guerre, qui condamna quatre d'entre eux à être pendus. Le roi qui voulait sauver leur vie, écrivit au gouverneur de Bristol et lui dit que Robert Yeomans avait reçu une commission de lui pour lever un régiment à son service, que son frère et les deux autres condamnés n'étaient coupables que de loyauté envers sa personne, et que, si leur exécution avait lieu, il userait de représailles à l'égard de quatre prisonniers qui étaient maintenant dans ses mains. Fiennes répondit que, si Robert Yeomans avait fait usage de sa commission d'une manière ouverte, il eût été traité comme l'étaient les prisonniers royalistes; mais que les lois de la guerre établissaient une différence entre un ennemi pris les armes à la main et un espion qui conspirait dans l'ombre; Fiennes terminait en déclarant au roi que, s'il mettait à exécution ses menaces, lui Fiennes traiterait de la même manière les prisonniers royalistes qui étaient dans ses mains. Robert Yeomans, le principal conspirateur, ainsi qu'un autre des condamnés furent pendus; mais Charles n'usa point de représailles à l'égard des prisonniers qui étaient dans ses mains, comme il avait menacé de le faire. Déjà même, avant cette correspondance, il avait été obligé de traiter ses prisonniers comme des soldats réguliers. Ainsi à Brintford, des soldats de son armée avaient fait prisonnier John Lilburne que nous avons vu traiter de la manière la plus cruelle par la chambre étoilée. Lilburne était capitaine dans l'armée parlementaire; il irrita tellement le roi par la violence de ses paroles que Charles voulut le faire mettre à mort; mais le parlement fut informé des intentions du roi; il déclara sur-le-champ qu'il userait de représailles, si le roi persistait dans son projet. Dès lors Lilburne fut traité comme les autres prisonniers.

Grâce aux secours qu'il avait reçus de la reine, Charles pouvait donner une nouvelle activite aux opérations militaires. Pendant le mois de juin Rupert avec sa cavalerie volante balaya toute la contrée située entre Oxford et Bath, saccagea une partie du Berkshire et du Buckinghamshire. Vers cette époque, un colonel du nom de Hurry, déserteur de l'armée parlementaire, informa le prince Rupert que deux régiments du parlement se trou-

vaient à Wycombe et qu'on pouvait facilement les surprendre. Le prince se décida à les attaquer pendant la nuit; il se mit à la tête de deux mille hommes, quitta Oxford et se porta sur Wycombe; mais il rencontra en route des forces ennemies qui le forcèrent à se reporter sur Chinnor, où il surprit des troupes parlementaires, auxquelles il tua une cinquantaine d'hommes et fit soixante prisonniers. Le matin, au moment où il se disposait au départ, il aperçut Hampden à la tête de son régiment. Le combat s'engagea dans un champ de blé; mais il fut fatal aux troupes parlementaires. Hampden reçut à l'épaule deux coups de carabine qui lui brisèrent l'os et pénétrèrent dans le corps. Aussitôt ses mains lâchèrent les rênes et il laissa tomber sa tête sur le cou de son cheval. Le coup était mortel. Hampden se dirigea d'abord sur Pyrton, où demeurait son beau-père. Mais voyant que la route était interceptée par la cavalerie de Rupert, il changea de direction et atteignit Thame, où il mourut au bout de quelques jours; son régiment, qui était le plus brave de l'armée parlementaire, l'accompagna à sa dernière demeure en chantant le neuvième psaume, et sa mort causa une douleur générale dans le parti du parlement. Elle fut telle, dit un historien de l'époque, qu'il semblait que toute l'armée avait été battue.

Cette perte fut accompagnée de plusieurs défaites successives. Le comte de Newcastle, qui s'était renforcé dans le nord, battit l'armée parlementaire que commandaient lord Fairfax et son fils, à Atherton-Moor (30 juin). Il s'empara ensuite des places les plus importantes du nord du royaume, et bientôt il ne resta plus au parlement que la place de Hull. Dans cette ville étaient des traîtres. Hotham, qui en était le gouverneur, et que nous avons vu soutenir avec chaleur la cause du parlement, venait d'embrasser la cause royaliste. Hotham avait conçu une jalousie profonde contre le fils de lord Fairfax, parce que le bruit s'était répandu que ce jeune homme devait lui succéder au gouvernement de Hull; de concert avec son fils, il ouvrit une correspondance secrète avec le comte de Newcastle, et convint de livrer la ville de Hull au général royaliste. Ces lettres furent interceptées, et lord Fairfax étant entré dans la ville, les deux Hotham, enchaînés comme des malfaiteurs, furent conduits à Londres Le père et le fils avaient rendu de grands services au parlement au commencement de la guerre; mais leur lâche trahison ne pouvait être pardonnée; tous deux furent condamnés à mort. Le 1er janvier 1644, le jeune Hotham fut conduit à l'échafaud à Tower-hill, et le lendemain, son père fut exécuté à la même place.

Olivier Cromwell était allé à la rencontre du comte de Newcastle; il voulut s'emparer de la ville de Newark sur Trent, mais il n'y réussit point; d'autres avantages compensèrent en partie cet insuccès. Ainsi il défit plusieurs corps détachés, désarma et dispersa les recrues qui allaient renforcer l'armée du comte de Newcastle, et battit l'armée royaliste près de Grantham. Et s'étant réuni, quelque temps après la bataille de Atherton Moor, à lord Willoughby qui venait d'emporter d'assaut la ville importante de Gainsborough et avait fait sa garnison prisonnière, il battit une division de l'armée de Newcastle et la mit en déroute.

Mais quelques jours après cette dernière rencontre, Newcastle vint au devant de Cromwel avec toutes ses forces et l'obligea à son tour à battre en retraite. Gainsborough, que les parlementaires avaient emportée d'assaut, et Lincoln ouvrirent leurs portes au général royaliste. Dans l'ouest, Wilmot, général royaliste, venait de battre sir William Waller près de Devize, et, quelque temps après, la ville de Bristol, dont Nathaniel Fiennes était le gouverneur, se rendit au prince Rupert après trois jours de siége. Fiennes fut traduit devant un conseil de guerre pour rendre compte de sa conduite; le conseil le condamna à mort, Mais le comte d'Essex le sauva.

Les royalistes occupaient alors des places importantes. Exeter, où la reine s'était retirée pour faire ses couches, était entourée de fortifications formidables. Le Cornouaille professait pour la cause du roi le plus grand attachement. La seule ville importante de l'ouest, qu'eût le gouvernement, c'était la cité de Glocester, mais elle était menacée alors par l'armée de Charles. Cependant le comte d'Essex s'étant mis à la poursuite de l'armée royaliste, la força à lever le siége.

§ 14. Bataille de Newbury. — Défaite des royalistes. — Nouvelles propositions d'arrangement. — Charles refuse d'y accéder. — Défections qu'éprouve l'armée royaliste. — Progrès des puritains. — Charles rassemble un parlement à Oxford pour faire la contre-partie du parlement de Westminster. — Bataille de Marlon-Moor; défaite des royalistes. — Des discussions éclatent dans le sein du parlement. — Deux partis se forment; celui des puritains et celui des indépendants. — Fairfax prend le commandement de l'armée.

Cependant il ne régnait point un accord parfait entre la chambre des lords et celle des communes. Essex avait adressé une lettre aux lords dans laquelle il leur recommandait d'entrer en arrangement avec le roi. Les lords se rendirent à ce conseil; mais les communes le repoussèrent avec indignation : Pembroke, Bolingbroke et lord Howard d'Escrick, que le parlement avait chargés de recruter l'armée parlementaire, se refusèrent alors à remplir ces fonctions. Ces divisions étaient d'une nature alarmante; elles existaient encore parmi les lords qui étaient à l'armée. Bedford, général de la cavalerie, Northumberland, Holland et Clare, père de Donzil Hollis, ne montraient point la résolution qui était nécessaire pour faire triompher la cause du parlement. De graves soupçons planaient même sur le généralissime des troupes parlementaires, dont la conduite avait donné lieu à de nombreux sujets de plaintes; aussi la chambre des communes envoya-t-elle plusieurs de ses membres auprès de lui pour surveiller ses opérations.

Toutefois Essex, après avoir laissé une bonne garnison dans Glocester, revint vers Londres; près de Newbury, il trouva les troupes du roi qui occupaient une forte position. Aussitôt le comte rangea son armée en bataille sur une hauteur appelée Bigg's-Hill. La bataille ne finit qu'avec la nuit. L'armée royaliste essuya une défaite complète. Le comte d'Essex entra à Newbury et se rendit de là sans difficultés à Reading. Dans cette bataille, qui eut lieu le 20 septembre, l'armée d'Essex et notamment les recrues de Londres, qui se composaient des apprentis, des artisans et des boutiquiers de cette grande ville, firent des prodiges de valeur. Les troupes parlementaires perdirent environ cinq cents hommes; celles du roi en perdirent quinze cents. Dans le nombre de ces derniers Charles comptait un grand nombre d'officiers de mérite et des hommes qui lui étaient dévoués. L'un d'eux était lord Falkland, pour lequel Charles avait une vive amitié, et qui était secrétaire d'État. « Le matin de la bataille, dit Clarendon, il demanda une chemise blanche. Un de ses amis lui ayant demandé pourquoi il voulait se vêtir d'une chemise blanche, il répondit que, s'il était tué, il voulait que les ennemis ne trouvassent point son corps couvert de linge sale. » Ses amis l'engagèrent à ne point se battre en lui disant qu'il n'était point militaire, et, qu'en conséquence, il n'était point tenu à prendre part à la bataille; il leur répondit qu'il était las des malheurs de l'époque et qu'il prévoyait que de grandes calamités allaient fondre sur son pays; que pour lui il avait l'espoir d'être délivré de ses maux avant la fin du jour. Falkland, nous dit le même historien, était un gentilhomme accompli; il était courtois et juste pour tous; et, comme il avait fait tous ses efforts pour rétablir la paix entre le roi et son parlement, sa mort fut vivement regrettée de tous ceux qui le connaissaient. Charles perdit encore dans la bataille de Newbury deux autres lords d'un grand mérite; le comte de Sunderland, qui fut tué près de lui, et le comte de Caernarvon, jeune seigneur

d'un grand courage, qui fut tué après avoir fait une charge brillante sur la cavalerie parlementaire, lorsqu'il revenait à son poste.

La perte de cette journée aurait dû rendre Charles plus circonspect et plus sage. Il n'en fut rien. Les comtes de Clare, de Bedford et d'Holland étant allés à Oxford pour se réunir à lui, Charles, au lieu de les recevoir avec bonté comme l'exigeait une bonne politique, et de voir en eux des hommes repentants de leurs fautes, leur montra une défiance ombrageuse et souffrit que ses courtisans leur fissent insulte. Les trois comtes le quittèrent aussitôt pour revenir au parlement, qui consentit à oublier leur conduite.

Dans le même temps, le parlement conclut un arrangement avec les Écossais, en vertu duquel ceux-ci s'engageaient à lui fournir des secours à de certaines conditions. Les covenantaires, qui étaient alors maîtres de l'Écosse et de ses ressources, insistèrent pour que le parlement anglais acceptât leur covenant; qu'il s'engageât à ne faire aucun mal à la personne du roi et à établir les doctrines de l'église anglaise sur celles de l'église écossaise. Le négociateur anglais, homme habile, introduisit quelques modifications dans la lettre du traité qui donnèrent de l'élasticité aux clauses sur lesquelles insistaient les covenantaires. On parvint à s'entendre. Le parlement anglais envoya cent mille livres sterling aux Écossais (2,500,000 fr.) Ceux-ci, de leur côté, se disposèrent à envahir l'Angleterre, et à recouvrer toutes les provinces de ce royaume pour le compte du parlement anglais. Le covenant fut présenté à Londres aux deux chambres. Le 25 septembre, elles se réunirent dans l'église de Sainte-Marguerite à Westminster et jurèrent de l'observer et de le maintenir. Le parlement ordonna ensuite que le covenant serait lu le dimanche suivant dans toutes les églises, et que les prédicateurs engageraient tous leurs paroissiens à s'y conformer. A partir de cette époque, le covenant des Écossais fut connu sous le nom de *ligue et covenant solennel des deux royaumes*.

Les affaires de l'Irlande continuaient à préoccuper vivement le parlement. Grâce à ses efforts et à son activité, les rebelles irlandais avaient partout été défaits, et les vaincus avaient été cruellement maltraités; car deux millions et demi d'acres de leurs terres avaient été donnés aux soldats protestants en récompense de leurs services. Ces larges donations de terres devaient procurer naturellement de nombreux partisans à Charles parmi les catholiques. Charles, par l'intermédiaire du marquis d'Ormond, qui était dévoué à sa cause, entama des négociations secrètes avec eux. Ormond eut de longs pourparlers avec les chefs du parti, et parvint à lever cinq régiments, qu'il envoya à lord Byron, gouverneur de la ville de Chester. Cependant, ces troupes furent battues à Nantwich par sir Thomas Fairfax, quelques semaines après leur arrivée. Deux cents hommes furent tués; quinze cents autres mirent bas les armes et furent faits prisonniers. Parmi ces derniers était Monk qui avait servi en Irlande et qui alors était attaché à la cause du roi.

Charles perdit ainsi les espérances qu'il avait un moment fondées sur ces secours. Mais ce ne fut pas tout; ces secours tournèrent même contre lui; car aussitôt qu'on apprit qu'il avait des intelligences avec les catholiques de l'Irlande, et que des troupes de cette contrée étaient engagées à son service, il s'opéra de nombreuses défections parmi les royalistes, et surtout dans l'armée du nord que commandait le comte de Newcastle. Ainsi un grand nombre des soldats déposèrent leurs armes et refusèrent de combattre pour le roi. Sir Edward Deering, membre de la chambre des communes qui était allé rejoindre le roi à Oxford, revint à Londres et demanda grâce au parlement, en disant qu'il avait vu tant de papistes et de rebelles irlandais dans l'armée du roi, qu'il n'avait pas cru devoir rester plus longtemps dans une pareille société.

Cependant la situation du parti parlementaire était loin d'être rassurante. A la fin de cette année (1643) il perdit Pym, l'un des hommes les plus populaires de l'époque et l'un de ceux qui s'étaient le plus fait remarquer par son éloquence et son activité. Pym mourut usé par le travail et dans la pauvreté. La chambre des communes vota une somme d'argent pour payer ses dettes et le faire enterrer dans l'abbaye de Westminster. L'homogénéité qui avait fait la force du parti national n'était plus la même. Le synode national, qui avait été convoqué pour donner au culte de l'Église d'Angleterre une forme et un gouvernement régulier, s'était réuni à Westminster au mois de juillet. L'assemblée se composait de cent vingt et un ecclésiastiques, de dix membres de la chambre des lords et de vingt membres de la chambre des communes, qui avaient été adjoints au synode comme assesseurs laïques. Le synode adressa une pétition aux deux chambres du parlement dans laquelle il disait que la colère de Dieu frappait évidemment le royaume, à cause de ses péchés : ce qui l'obligeait, comme gardien des intérêts de l'Église et de la nation, de présenter au parlement différentes requêtes dont l'urgence exigeait une prompte satisfaction. La première avait pour objet d'obtenir un jeûne public extraordinaire, afin que chaque homme pût faire acte de pénitence pour ses péchés et demander miséricorde à Dieu. Dans la seconde, le synode invitait le parlement à prendre en considération les affaires de l'Église, afin de rendre la religion du Christ aussi glorieuse qu'elle devait l'être; il demandait que tous les ecclésiastiques du royaume fussent invités à catéchiser la jeunesse et les gens grossiers qui habitaient leurs paroisses respectives, afin, disaient les pétitionnaires, de faire disparaître l'ignorance grossière et les ténèbres épaisses dans lesquelles était plongée la plus grande partie des citoyens du royaume. La plupart des membres du synode, qui appartenaient à l'Église presbytérienne, intimaient qu'eux seuls possédaient les lumières propres à dissiper ces ténèbres, et avaient le droit de dire aux citoyens que leur discipline était parfaite, leurs décisions infaillibles et souveraines, et, conséquemment, que tout ce qui n'était pas conforme à leur manière de voir était hérétique et digne de la damnation éternelle. Laud, avec tout son bigotisme, n'était pas allé aussi loin; car il avait étendu les limites du salut de l'âme, tandis que les presbytériens rétrécissaient, dans toutes ses parties, le cercle hors duquel il n'y avait, suivant eux, que la damnation éternelle à espérer.

Ces doctrines rencontrèrent une vigoureuse résistance dans le sein même de cette assemblée. Huit ou dix membres du synode étaient des indépendants, secte qui professait la liberté religieuse et maintenait que chaque homme avait le droit d'expliquer les Écritures saintes selon les lumières de sa propre intelligence; vingt autres membres professaient les doctrines de l'épiscopat; il y avait, en outre, parmi les membres des communes qui avaient été nommés assesseurs du synode, des hommes décidés à repousser les exigences des presbytériens. Selden et Whitelock se faisaient remarquer parmi ces membres. « Selden, dit Whitelock, réfuta les doctrines de plusieurs d'entre eux sur des points qu'ils prétendaient connaître. Quelquefois, lorsqu'ils citaient un texte tiré des saintes Écritures pour appuyer leur assertion, il leur disait : Peut-être que dans vos bibles de poches et dorées sur tranches, la traduction signifie ce que vous avancez; mais le texte grec et le texte hébreu signifient ceci et cela, et de cette manière il les réduisait au silence. » Le parlement avait mis des bornes à l'autorité du synode, en ne lui accordant que le droit de faire des représentations; il intervint dans ces discussions, et les résolutions de cette assemblée ne furent point confirmées pour le moment.

Si la situation du parlement était difficile, celle du roi l'était davantage encore (1644). Les embarras augmentaient chaque jour. Ce qui le préoc-

cupait surtout, c'était le parlement réuni à Westminster. L'idée lui vint de le dissoudre; mais Clarendon, qu'il consulta à cette occasion, repoussa cet avis, et lui représenta qu'il valait mieux convoquer un nouveau parlement que l'on composerait des membres qui avaient abandonné le parlement de Westminster et de ceux qui avaient été renvoyés par lui. Malgré la haine que Charles portait au parlement, cette idée lui plut, surtout quand il eut l'assurance que ce parlement serait soumis et lui obéirait servilement. En conséquence, ce parlement, que Charles nomma l'antiparlement, le parlement métis, s'assembla à Oxford le 22 janvier 1644. Il se composait de quarante-trois pairs et de cent dix-huit membres des communes; les pairs réunis à Westminster étaient beaucoup plus nombreux, et la chambre des communes de Westminster comptait deux fois autant de membres que celle d'Oxford. Charles, dans sa proclamation, déclara qu'il convoquait son parlement pour délibérer sur les mesures à prendre à l'égard de l'invasion de l'Angleterre par les Écossais, et de la déloyauté et de la trahison d'un petit nombre de membres du parlement de Westminster qui avaient grossièrement trompé son peuple et lui avaient aliéné l'affection de ses sujets loyaux et dévoués. En ouvrant la session il fit un long discours dans lequel il dit aux deux chambres qu'il les avait réunies pour être témoins de ses actes et bien juger de ses intentions; qu'il ne doutait point que le concours de tous les membres ne lui fût acquis; et qu'avec leur assistance il ne pût remettre chaque chose en ordre, et se placer au-dessus des atteintes de la méchanceté de ceux qui avaient déjà exercé une trop grande influence sur le peuple; « J'espère, dit-il, que, soit par les succès que j'obtiendrai, soit par les marques de repentir qu'ils me donneront, Dieu mettra un terme à cette grande tempête. Mais le crime et le désespoir ont rendu ces hommes plus pervers que jamais; car, au lieu de chercher à éteindre ces querelles sanglantes et de rendre la paix à ce malheureux pays, ils ont invité une puissance étrangère à envahir le royaume. » Quatre jours après, le parlement d'Oxford déclara, à l'unanimité, que tous les Écossais qui prendraient part à l'expédition projetée contre l'Angleterre, ou qui y donneraient adhésion, perdraient tous les avantages que leur assurait le dernier traité de pacification, et que les sujets du roi qui ne résisteraient point aux Écossais seraient traités comme des traîtres et des ennemis de l'État. Le lendemain, le parlement d'Oxford adopta une déclaration dans laquelle il disait qu'il avait été assemblé à Oxford pour empêcher une plus grande effusion de sang. La déclaration portait en outre que le roi désirait la paix par-dessus toutes choses; ce document était accompagné d'une ouverture de paix adressée au comte d'Essex : elle était signée par le prince de Galles, le duc d'York, et quarante-trois ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons de la chambre des pairs et les cent dix-huit membres de la chambre des communes.

Essex répondit qu'il ne pouvait transmettre au parlement les ouvertures qui venaient de lui être faites, et déclara qu'il ne reconnaissait comme véritable parlement du royaume que les deux chambres réunies à Westminster. Alors le roi adressa une lettre aux lords et aux communes réunis à Westminster. Le roi demandait que des commissaires fussent nommés pour établir et régler les droits et les priviléges de la couronne, ainsi que les droits et les priviléges du parlement; ces demandes étaient raisonnables, mais le roi adressait sa lettre au parlement comme si elle eût émané de l'avis des lords et des communes de son parlement réunis à Oxford. Cet énoncé fut regardé comme une insulte par les deux chambres du parlement. « Nous avons compris, répondirent-elles, que cette lettre nous était destinée, et nous avons résolu, avec l'assentiment des commissaires d'Écosse, de représenter en toute humilité à Votre Majesté que nous emploierons tous

les moyens possibles pour arriver à une paix équitable et sûre. Votre Majesté peut être assurée que nous ferons tous nos efforts pour arriver à ce résultat. » Les communes se plaignaient ensuite au roi de ce qu'il avait assemblé des personnes à Oxford qu'elles appelaient des déserteurs du parlement, et trouvaient mauvais qu'on eût assimilé ces personnes aux membres du parlement qui siégeait à Westminster; elles terminaient en rappelant au roi l'heureuse union qui existait entre l'Angleterre et l'Écosse et la ligue solennelle que les deux pays avaient juré de maintenir. Quelques jours après, les deux chambres du parlement adressèrent une proclamation au royaume dans laquelle elles dénonçaient la proposition du traité de paix d'Oxford comme émanant des jésuites et des papistes. Les lords et les communes d'Oxford répondirent par une contre-déclaration et votèrent au roi des levées d'hommes et des subsides; mais on conçoit que cette dernière mesure ne pouvait recevoir son exécution que dans les endroits où les royalistes étaient en force.

Cependant l'attitude des Écossais devenait plus menaçante pour Charles. Leslie, comte de Léven, qui avait été nommé de nouveau généralissime de l'armée écossaise, s'était avancé sans rencontrer d'obstacles jusque sur les bords de la Tyne. Après s'être arrêté quelque temps devant Newcastle, il traversa la rivière, et marcha sur Sunderland. Quelques troupes parlementaires s'étant réunies à lui, il harassa l'arrière-garde de l'armée du comte de Newcastle, et rejoignit lord Fairfax. Charles était en ce moment à Oxford avec environ dix mille hommes. Essex et Waller, généraux parlementaires, menaçaient cette ville. Heureusement pour le roi une rupture éclata entre les deux chefs. Charles put s'échapper pendant la nuit; il gagna Worcester à marches forcées, et se porta aussitôt vers l'ouest, où il trouva son neveu le prince Maurice.

Le parlement avait placé quatorze mille hommes sous le commandement du comte de Manchester, et de son lieutenant général Olivier Cromwell, qui était devenu l'un des premiers généraux du parlement. Cette division fut dirigée sur le nord pour agir de concert avec lord Fairfax et Leslie, qui tenaient York assiégé. Bientôt York fut étroitement bloqué; mais Newcastle et le prince Rupert arrivaient à marches forcées. L'armée royaliste s'élevait à près de vingt mille hommes. La cavalerie était nombreuse et bien commandée. Les généraux parlementaires et écossais crurent prudent de lever le siége, lorsqu'ils se virent poussés par des forces aussi imposantes. Rupert jeta des troupes dans York et proposa ensuite aux généraux royalistes de livrer une bataille générale. Cet avis ne fut point partagé par le comte de Newcastle; et il eut à ce sujet une altercation violente avec le prince. Cependant Newcastle ne fut point écouté. Les troupes parlementaires ne s'attendaient point à combattre; déjà elles avaient quitté leur cantonnement, lorsqu'elles apprirent que Rupert attaquait l'arrière-garde. L'armée parlementaire forma aussitôt ses lignes et se rangea en bataille. Le mot d'ordre du prince Rupert était « Dieu et le Roi; » celui de l'armée parlementaire, « Dieu est avec nous. » La bataille commença à sept heures du soir. L'infanterie du comte de Manchester et quelques troupes écossaises attaquèrent les lignes royalistes, et bientôt la mêlée devint générale. La victoire fut quelque temps disputée, et, des deux côtés, on fit des prodiges de valeur; mais, à dix heures du soir, les charges des réserves de la brigade d'Olivier Cromwell et celles des troupes écossaises décidèrent la journée. Rupert s'enfuit avec sa cavalerie en désordre; son infanterie jeta ses armes pour courir plus vite; son artillerie, ses munitions de guerre, les bagages de l'armée, et environ cent étendards parmi lesquels se trouvait celui du prince lui-même, tombèrent dans les mains des troupes parlementaires. Les vainqueurs le pousuivirent jusqu'à un mille d'York. Le lendemain matin, le comte de

Newcastlo résolut d'abandonner le royaume; il prit congé du prince et se rendit à Scarborough, où il s'embarqua pour le continent et ne revint plus en Angleterre qu'à l'époque de la restauration. Cette bataille, qui reçut le nom de Marston-Moor, du lieu où elle s'était donnée, fut fatale aux royalistes.

En effet, les parlementaires se présentèrent de nouveau devant York et sommèrent la garnison de se rendre à discrétion. Les officiers royalistes repoussèrent d'abord ces propositions; mais, quelques jours après, ayant vu que les troupes parlementaires faisaient des préparatifs d'escalade, ils demandèrent à capituler. Les royalistes sortirent d'York enseignes déployées. D'autres villes tombèrent aussitôt au pouvoir des vainqueurs. Newcastle fut pris par les Écossais, et, bientôt, le parlement fut maître de toutes les provinces du nord.

Dans l'ouest les affaires du parlement n'allaient point aussi bien. Essex s'était engagé dans une fausse position. Le lord général, après sa tentative sur York, s'était porté vers les provinces occidentales, dans l'espoir de les réduire à l'obéissance. En ce moment même la reine, qui venait de faire ses couches dans la cité d'Exeter, lui demanda un sauf-conduit pour aller à Bath ou à Bristol, afin d'y prendre les eaux et d'y rétablir sa santé. Essex lui offrit un sauf-conduit pour Londres, où, dit-il, elle trouverait les meilleurs médecins du royaume. La reine préféra aller à Falmouth; elle partit ensuite pour la France et arriva à Brest après avoir été vivement poursuivie par la flotte du comte de Warwick.

Tandis qu'Essex s'avançait vers l'ouest, les troupes royalistes s'amassaient derrière lui; vivement serré de près par le roi, qui venait d'obtenir sur Waller quelques avantages à Copredy-Bridge, il se vit bientôt acculé dans le Cornouaille, contrée qui était excessivement hostile au parlement. Sur ces entrefaites, le prince Maurice réunit ses forces à celles du roi; ce qui rendit plus critique encore la position de l'armée parlementaire. On rapporte qu'en ce moment Charles fit les offres les plus séduisantes à Essex, mais que le général parlementaire les repoussa avec indignation. Les troupes qui avaient accompagné la reine, lorsqu'elle s'était embarquée pour la France, vinrent se réunir à l'armée royaliste, et bientôt l'armée combinée parvint à envelopper dans un cercle étroit l'armée parlementaire. Par de telles manœuvres les royalistes enlevèrent aux parlementaires les moyens de faire leurs fourrages et de se procurer les approvisionnements dont ils avaient besoin. Les royalistes établirent également une batterie du côté de la mer où les parlementaires pouvaient encore espérer des secours; car la flotte de Warwick était en vue de la côte; de cette manière ceux-ci perdirent bientôt toute espérance.

Les deux armées étaient en présence depuis huit ou dix jours. Alors le roi envoya le colonel Goring avec sa cavalerie et quinze cents hommes d'infanterie pour serrer l'ennemi de plus près. Cette entreprise eut un plein succès. L'armée parlementaire fut refoulée sur une petite langue de terre située entre la rivière de Fowey et celle de Saint-Blaze: ce terrain avait tout au plus deux milles de longueur et environ deux milles de largeur. La cavalerie en eut donc bientôt épuisé les fourrages. Quelques jours après, les royalistes firent sauter les magasins où se trouvaient les poudres d'Essex. La position du général parlementaire était désespérée; il ordonna à Guillaume Balfour, qui commandait la cavalerie, de se jeter à l'improviste sur les lignes ennemies, pour les enfoncer, et de se frayer un passage, tandis qu'il embarquerait l'infanterie à Fowey et s'échapperait par mer. Mais le roi fut instruit de ce projet par des déserteurs; il donna aussitôt l'ordre à l'armée royaliste de se tenir sous les armes, il fit briser les ponts et couper les arbres pour obstruer la route.

Cependant, à la faveur de la nuit qui était noire et pluvieuse la cavale-

rie parlementaire parvint à franchir les lignes ennemies sans éprouver de grandes pertes. L'infanterie n'eut point le même bonheur; et à l'exception d'Essex et de quelques autres officiers de marque qui s'embarquèrent à bord d'un navire que Warwick avait envoyé, tout le reste fut obligé de mettre bas les armes. Les officiers conservèrent leur épée, et tous les prisonniers furent conduits à Poole et à Portsmouth. On leur permit d'abord de garder ce qu'ils avaient en argent; mais cette promesse ne fut pas tenue: on leur enleva même leurs habits.

Le parlement montra, dans cette circonstance, un rare exemple de magnanimité et de respect pour le malheur de son général. Dans une lettre adressée à Essex, le parlement lui dit qu'il se soumettait, dans cette circonstance, à la volonté de Dieu; mais que ses sympathies pour lui, ainsi que la haute opinion qu'il avait conçue de sa fidélité et de ses talents militaires, n'en souffriraient aucune atteinte. Le parlement ajoutait qu'il espérait bien rétablir ses affaires, et lui disait qu'il avait écrit au comte de Manchester pour qu'il se rendît en toute hâte à Dorchester dans le Dorsetshire avec toutes les forces qu'il pourrait réunir. Il annonçait, en outre, à son général l'envoi de six mille fusils, de cinq cents paires de pistolets et des vêtements pour l'armement et l'habillement des troupes.

Le roi quittait alors le Cornouaille et marchait sur Oxford dans l'espoir de reprendre ses anciens quartiers sans risquer une bataille. Les forces combinées d'Essex, de Manchester, de Waller et de Cromwell, se mirent à sa poursuite et l'atteignirent près de Newbury, où l'armée royaliste avait essuyé, l'année précédente, un grand échec. Il n'y eut que quelques escarmouches insignifiantes, et le roi put aller à Donnington, qui est situé près d'Oxford, et enlever l'artillerie qu'il y avait déposée. Cet insuccès, joint à la défaite précédente, produisit un mécontentement dans l'armée parlementaire. Cromwell, le seul des généraux parlementaires qui avait montré de l'énergie dans cette affaire, se plaignit vivement du comte de Manchester, sous lequel il servait lui-même, ainsi que d'Essex, de Waller et des autres principaux généraux de l'armée. Bientôt même il porta une accusation directe contre le comte de Manchester, qu'il accusait en termes formels d'avoir apporté une grande nonchalance et beaucoup de lenteur dans toutes les opérations militaires.

En réponse, le comte de Manchester envoya à la chambre des lords un long manifeste que l'on suppose avoir été écrit par Denzil-Hollis, l'ennemi implacable de Cromwell et l'un des chefs du parti presbytérien qui regardait déjà les indépendants comme des hommes plus à craindre que les royalistes. Le comte justifiait sa conduite comme général à la seconde bataille de Newbury, et accusait, à son tour, Cromwell de lâcheté. « Je n'ai point encore reçu de renseignements certains sur la cavalerie que commandait le lieutenant général Cromwell, » disait-il. Le comte adressa le même jour aux lords un autre manifeste; cette pièce était destinée à perdre Cromwell. Manchester accusait son lieutenant général de projets criminels contre l'aristocratie et l'Église. Le comte d'Essex se joignit à ces attaques et fut plus violent encore. Il vint à la chambre des lords, le jour fixé pour la lecture du manifeste, et continua d'y siéger pendant tout le temps que durèrent les débats. De plus, il provoqua des réunions particulières dans sa propre maison, où Cromwell était dénoncé comme un incendiaire, qui voulait semer la discorde entre l'Angleterre et l'Écosse. Les commissaires écossais assistaient à ces réunions; Hollis, sir John Meyrick, sir Philippe Stapleton, et d'autres chefs des presbytériens, y venaient aussi régulièrement.

On tomba d'accord sur ce point, que Cromwell était un *incendiaire*, et l'on convint qu'il fallait prendre des mesures énergiques pour arrêter son ambition. Mais Cromwell, de son côté,

n'était pas inactif; il se mettait en mesure de détruire l'oligarchie presbytérienne en enlevant le commandemant de l'armée aux généraux de ce parti. Cromwell avait des amis influents et nombreux à la chambre des communes. Le 9 décembre, cette chambre voulut porter son attention sur l'état du royaume et les maux qu'il supportait par suite des charges de la guerre. Il y eut pendant quelque temps un silence général; les membres se regardaient les uns les autres sans savoir qui romprait la glace et qui parlerait le premier sur un sujet aussi délicat. A la fin, Cromwell se leva et parla en ces termes : « Il est temps maintenant de parler ou de se taire pour toujours: car dans cette circonstance importante, il ne s'agit rien moins que de sauver une nation des horreurs de la guerre; je dis plus de la sauver d'une condition désespérée où l'a jetée la prolongation de ce fléau. Si nous ne poursuivons pas la guerre avec plus de vigueur, et d'une manière plus efficace et plus prompte; si nous ne renonçons pas à toutes les temporisations qui ont eu lieu jusqu'à ce jour; si nous ne faisons pas la guerre comme la feraient des soldats de fortune qui combattraient au delà des mers, nous allons fatiguer le royaume et lui faire haïr le nom même de parlement. Que disent nos ennemis? Que disent nos amis eux-mêmes? ce qu'ils disent, c'est que les membres des deux chambres ont obtenu de grandes places et de beaux commandements; et que, par leur influence dans le parlement et leur autorité dans l'armée, ils veulent se perpétuer dans la grandeur et ne veulent point permettre que la guerre se termine promptement dans la crainte que leur propre puissance ne finisse avec elle. Ce que je dis ici devant vous, d'autres le répètent derrière. Je ne veux faire aucune allusion; j'apprécie trop les talents militaires des membres des deux chambres qui occupent encore des fonctions dans l'armée; mais, s'il m'est permis de parler librement, je dirai que si l'on n'adopte point un autre système pour l'armée, et si la guerre n'est pas poursuivie avec plus de vigueur, le peuple ne pourra supporter plus longtemps tant de maux et vous obligera à faire une paix déshonorante. Je recommande à votre prudence cette grande affaire. Ne prêtez point l'oreille aux plaintes qui pourraient vous être faites à l'égard de quelques-uns de vos commandants en chefs. N'allez point récriminer contre les fautes qu'ils pourraient avoir commises. Je me reconnais moi-même coupable de grandes fautes, et je sais qu'on peut rarement les éviter dans les affaires militaires. Mais appliquez-vous à chercher le remède aux maux que nous souffrons. J'espère que tous ici nous avons des cœurs vraiment anglais, et que nous sommes tous animés de bons sentiments pour le bien général de notre mère-patrie; qu'aucun membre des deux chambres ne se refusera à sacrifier ses intérêts particuliers aux intérêts publics et qu'il ne regardera point comme une disgrâce les mesures quelconques qu'il plairait au parlement d'adopter dans une affaire de cette importance; alors la tâche sera facile. » Cromwell se rassit au milieu des bravos de l'assemblée. Un autre membre prit aussitôt la parole : « Quelle que soit la cause des maux que nous souffrons, dit-il, deux étés se sont passés et nous ne sommes point encore sauvés. Nos victoires remportées avec tant de bravoure semblent avoir été mises dans un sac rempli de trous; car ce que nous gagnons un jour, nous le perdons le lendemain; le trésor est épuisé, le pays est ravagé; les victoires remportées pendant l'été, sont insignifiantes. Les opérations ont cessé pendant l'automne pour être reprises au printemps comme si le sang qui a été répandu devait servir à fertiliser le champ de bataille et donner plus d'aigreur à la querelle. »

Après ces discours, un membre, nommé Zouch Tate, proposa à la chambre d'ôter à tous les membres du parlement, soit qu'ils appartinssent aux communes, ou soit qu'ils fissent partie de la chambre des lords leurs commandements et leurs emplois. La

motion de Zouch Tate, appuyée par Vane, fut adoptée et reçut plus tard le nom d'ordonnance d'abnégation de soi-même (*self denying ordinance*). Deux jours après, la chambre déclara qu'un jour solennel de jeûne serait fixé pour demander à Dieu qu'il donnât sa bénédiction au nouveau système d'organisation de l'armée.

Le bill fut envoyé à la chambre des lords; mais là, comme on devait s'y attendre, il rencontra de grandes lenteurs et une forte opposition, surtout de la part des comtes d'Essex, de Manchester, de Warwick et de Denbigh, qui étaient fort intéressés à le faire écarter. Les communes, fatiguées de ces lenteurs, nommèrent une commission qu'elles chargèrent de répondre aux objections des lords, et le 13 janvier 1645, toute la chambre en masse, son speaker en tête, se rendit à la chambre des lords pour y traiter la même affaire. Le même jour les lords rejetèrent l'ordonnance.

Les communes, sans tenir compte de ce rejet, procédèrent aussitôt à l'organisation de l'armée. D'après le nouveau plan, l'effectif de l'armée fut porté à vingt et un mille hommes, dont six mille chevaux, mille dragons et quatorze mille fantassins. L'état-major comprenait un général en chef, un lieutenant général, un major général, trente colonels. La solde de l'armée fut établie à quarante-quatre mille neuf cent cinquante-cinq livres sterling (1,123,875 fr.) par mois. Quelques jours après, les communes nommèrent elles-mêmes les principaux commandants. Sir Thomas Fairfax fut élevé aux fonctions de général en chef à la place d'Essex. Skippon fut nommé major général; et le poste de lieutenant général qu'avait occupé Cromwell fut laissé vacant.

Les lords voulurent encore résister aux prétentions des communes; ils demandèrent que les colonels, les majors, les capitaines et autres officiers fussent nommés par les deux chambres; et il y eut plusieurs conférences à cet égard. Cependant, après de longs pourparlers, on convint de laisser à sir Thomas Fairfax la nomination de tous les officiers; seulement son choix devait être approuvé par les deux chambres; l'ordonnance ainsi modifiée fut adoptée le 3 avril. La veille, Essex, le comte de Manchester, le comte de Denbigh, membres de la chambre des pairs, avaient résigné leur commission. Sir Thomas Fairfax, qui était venu à Londres pour y recevoir son commandement, alla aussitôt à Windsor, où il établit son quartier général. Les obstacles qu'il avait à vaincre, à cause du mécontentement qu'avait fait naître la récente ordonnance, étaient d'une nature sérieuse; mais son courage en triompha : il fit avec l'ancienne armée de nouvelles compagnies et de nouveaux régiments; il augmenta l'effectif des corps et établit une bonne discipline.

§. 15 Le parlement décrète la mise en accusation de Laud. — Condamnation du primat — Reprise des négociations. — Rupture de ces négociations. — Succès des troupes parlementaires. — Bataille de Naseby. — Reddition de Bristol aux troupes parlementaires. — Des dissensions éclatent parmi les chefs du parti royaliste. — Le roi se retire à Oxford.

L'intolérance du parti presbytérien devenait chaque jour plus alarmante. L'archevêque de Cantorbéry, son vieil ennemi, malade, abandonné de tout le monde, languissait oublié dans la Tour, lorsqu'une discussion relative aux bénéfices ecclésiastiques le remit en scène. Les lords qui restaient avec le parlement réclamaient le droit de nommer aux bénéfices qui devenaient vacants; mais par un sentiment de déférence pour les fonctions archiépiscopales dont Laud était revêtu, ils l'invitèrent à donner son approbation aux nominations qu'ils avaient faites. Le roi, qui probablement s'inquiétait fort peu du danger auquel il exposait le primat, ordonna à Laud de ne point obéir aux lords; ce que fit Laud. Les lords renouvelèrent leurs instances, et cette fois ils firent à l'archevêque une sommation péremptoire. Laud essaya de nouveau de s'excuser; ce refus irrita le parlement, et aussitôt la chambre des communes revint sur l'ac-

cusation qui avait été établie contre l'archevêque en y ajoutant d'autres charges.

Le 12 mars 1644, l'archevêque parut à la barre de la chambre des lords. On le fit mettre à genoux. Le sergent ès lois Wild qui soutenait l'accusation fut sans pitié pour le malheureux primat; après avoir déroulé ses crimes dans un long plaidoyer, il termina par ces mots : « Naaman était un grand homme, mais c'était un lépreux, tel est aussi l'archevêque de Cantorbéry. La lèpre de cet homme nous a tellement infectés qu'il ne reste plus d'autres moyens de guérison que l'emploi de l'épée de la justice. Nous ne doutons pas que vos seigneuries ne lui appliquent ce châtiment, dans l'intérêt de la conservation du royaume, et pour la plus grande gloire de la communauté. » Les debats durèrent plus d'un mois; les communes, qui apparemment ne plaçaient pas une grande confiance dans les lords, firent pour Laud ce qu'elles avaient fait pour Strafford. Un bill d'*attainder* fut lancé contre le primat. Après la seconde lecture de ce bill, les communes traduisirent le prisonnier à leur barre, et exigèrent de lui qu'il répondît sur-le-champ et *vivâ voce* aux accusations portées contre lui. Laud, qui ployait sous le poids des ans et des infirmités, demanda que quelque temps lui fût accordé pour préparer sa défense. Les communes lui accordèrent huit jours. Laud se défendit : mais sa justification ne pouvait changer la détermination des communes : son sort était décidé d'avance. Le 11 novembre, le bill d'*attainder* fut adopté à l'unanimité, moins une voix. Le bill fut ensuite envoyé à la chambre des lords. Cette chambre, qui ne voulait point l'exécution de l'archevêque, prolongea les débats jusqu'au 4 janvier 1645 : mais les sollicitations des communes devenant plus pressantes, elle donna son adhésion, et l'exécution fut fixée au 10 janvier.

Le matin du 10, Laud quitta la Tour, où il était resté prisonnier pendant plus de trois ans, et fut conduit à Tower-Hill où était dressé l'échafaud. Dans un long discours, Laud déclara qu'il avait toujours professé la religion de l'Église d'Angleterre telle qu'elle avait été établie par la loi, et il termina par ces mots. « Je pardonne à tous les hommes, à tous, même à ceux de mes ennemis qui m'ont poursuivi avec un acharnement aussi implacable. » Il lut ensuite une courte prière, qu'il avait composée pour la circonstance; et, se tournant vers les assistants qui se pressaient sur l'échafaud, il leur dit : « J'espérais avoir de la place pour mourir. » On lui fit place : « Très-bien, reprit-il, je vais ôter mes vêtements, que la volonté de Dieu soit faite. Je désire quitter ce monde, et personne n'est plus disposé à m'en renvoyer que je ne suis disposé moi-même à en sortir. » En ce moment sir John Clotworthy, presbytérien fougueux à qui son zèle faisait oublier les convenances, lui demanda quel était le texte des Écritures saintes qu'un homme, dans sa position, devait choisir de préférence : *Cupio dissolvi et esse cum Christo*, répondit l'archevêque. Clotworthy voulut engager une discussion théologique avec l'archevêque; mais, après quelques paroles échangées, Laud se livra au bourreau : il lui donna de l'argent et lui dit : « Honnête ami, que Dieu te pardonne, et fais ton devoir en conscience. » Il s'agenouilla, fit une autre prière, et l'exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup; quelques amis enlevèrent son corps et le transportèrent dans l'Église de Barking, où il fut enterré. Reprenons maintenant le cours des événements militaires; mais parlons d'abord d'une nouvelle tentative d'accommodement qui échoua comme les précédentes.

Les Écossais, qui continuaient d'exercer une grande influence sur le parlement anglais, demandèrent à cette époque qu'on fit de nouvelles propositions au roi pour rétablir la paix; le parlement se rendit à ce conseil, et des commissaires furent chargés de présenter à Charles les conditions du traité. Le comte de Denbigh, l'un de ces commissaires, prit la parole au

nom de tous. « Avez-vous pouvoir de ratifier? lui dit Charles. — Non, répondirent les commissaires, mais nous sommes chargés de recevoir la réponse de Votre Majesté par écrit! — Dans ce cas, répondit le roi, un simple facteur aurait pu faire ce que vous faites. — Je suppose, reprit le comte de Denbigh, que des Votre Majesté ne nous prend pas pour facteurs.— Je connais votre condition, dit le roi, mais je sais qu'avec la commission dont vous êtes chargés, vous ne pouvez pas faire plus que ferait un simple porteur de lettres. » Le soir, Hollis et Whitelock étant allés visiter le comte de Lindsay, le roi et le prince Rupert, accompagnés de quelques personnes de la cour, entrèrent dans la chambre où ils étaient Après un salut assez sec, le roi leur dit : « Je suis fâché, messieurs, que vous ne m'apportiez pas de meilleures conditions que celles-ci. — Elles sont telles que le parlement les a faites, répondit Hollis; et j'ai l'espoir qu'elles suffiront pour motiver un arrangement. » Whitelock ajouta que les commissaires n'étaient que les serviteurs du parlement et que des messagers de paix. « Je sais, dit Charles, que vous n'avez pu m'apporter que ce qu'ils ont voulu vous donner; mais j'avoue que je suis fort étonné de quelques-unes de ces propositions, et principalement des distinctions qu'elles renferment. » Le roi faisait allusion aux exceptions du parlement à l'égard des personnes qu'il voulait exclure des avantages du traité. On ne s'entendit point. Le roi envoya sa réponse cachetée, et les commissaires ne voulurent la recevoir qu'autant qu'il leur en serait donné une copie. Ces exigences déplurent au roi; il répondit aux commissaires avec hauteur: « Qu'est-ce que cela vous fait? N'êtes-vous pas chargés de porter ce que j'envoie : si je veux envoyer la chanson de Robin-Hood et de Petit-Jean, vous devez la prendre. » Les commissaires lui répondirent que l'affaire dont ils étaient chargés était d'une importance plus grande que les chansons dont on leur parlait. Le roi consentit enfin à donner une copie de sa réponse.

Ce document fut présenté à Westminster le 29 novembre 1644. Grandes étaient les prétentions de Charles: cependant, après une longue discussion on convint de donner suite au traité de paix. Charles envoya à Londres le comte de Richemond et le comte de Southampton qu'il chargea de s'entendre avec le parlement pour la nomination des commissaires. Ceux de Charles étaient le duc de Richemond, le marquis d'Herford, le comte de Southampton, le comte de Chichester, le comte de Kingston, les lords Capel, Seymour, Hatton et Culpeper, le secrétaire d'État Nicolas, sir Édouard Hyde, chancelier de l'Échiquier, sir Édouard Lane, sir Orlando Bridgeman, sir Thomas Gardiner, John Ashburnham, Geoffrey Palmer, et le docteur Stewart. Le parlement était représenté par les comtes de Northumberland, de Pembroke, de Salisbury et de Denbigh; par lord Wenman, Denzil Hollis, Pierpoint, sir Harry Vane, Olivier St-Jean, Whitelock, John Crew, et Edmond Prideaux. Les représentants du parlement d'Écosse étaient le comte de Loudon, le marquis d'Argyle, les lords Maitland et Balmerino, sir Archibald Johnson, sir Charles Erskine, sir John Smith, Georges Dundas, Hugh Kennedy, Robert Barclay et Alexandre Henderson.

Les commissaires se réunirent le 28 janvier dans la petite ville d'Uxbridge, qui était comprise dans les lignes parlementaires. Le premier article du traité était relatif à l'établissement du culte. Les commissaires du parlement demandaient que le roi consentît à retirer le livre des prières communes; qu'il confirmât les assemblées et les synodes de l'Église et qu'il acceptât le covenant des deux royaumes. Ces demandes furent repoussés par les commissaires royalistes; Charles ne voulut rien céder à l'égard de l'épiscopat. Vingt jours se passèrent en discussions inutiles, et alors on reconnut que la querelle ne pouvait se vider que par les armes.

L'aspect que présentait le pays dans ces temps malheureux était ef-

frayant. Dans tous les coins du royaume, dans le moindre village chaque parti comptait des amis et des ennemis. Souvent, il arrivait que, lorsque la ville était pleine d'enthousiasme pour le parlement, le château voisin soutenait avec la même chaleur la cause royaliste. De petites troupes isolées de têtes rondes et de cavaliers, soldats qui ne prenaient conseil que d'eux-mêmes et qui combattaient toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion, parcouraient le pays dans tous les sens et le désolaient par leurs querelles. Les femmes prenaient elles-mêmes part à la lutte, et plus d'une fois on vit des dames de la plus haute naissance défendre, dans l'absence de leurs maris qui combattaient sous les bannières du roi, leurs châteaux forts contre les forces du parlement, et en repousser les assaillants comme de vieux soldats.

Au printemps, la guerre recommença de part et d'autre avec une grande furie. Sir Thomas Fairfax, en réorganisant l'armée parlementaire, lui avait donné son énergie. Les troupes royalistes n'étaient pas moins aguerries. Les forteresses que le roi occupait encore étaient très-nombreuses; et la plupart des comtés méditerranéens étaient pour lui. Les comtés situés à l'ouest lui étaient bien dévoués. Il occupait en outre quelques places peu importantes dans le nord, et la principauté de Galles tout entière ne reconnaissait que son autorité.

La première opération de Fairfax fut de détacher sept mille hommes de son armée pour secourir la ville de Tannton que les royalistes tenaient assiégée. A l'approche de ce renfort, les assiégeants s'enfuirent sans combattre; mais, d'un autre côté, le prince Rupert, qui s'avançait de Worcester sur Oxford où était le roi, défit le colonel Massey qui avait voulu lui barrer le passage avec une partie de la garnison de Glocester.

Les avantages étaient balancés de part et d'autre, lorsqu'à la nouvelle de la défaite de Massey, les communes, au mépris de la fameuse ordonnance qui défendait aux membres du parlement d'occuper des postes militaires ou des fonctions civiles, ordonnèrent à Cromwell de se mettre à la tête de la cavalerie.

Cromwell se trouvait alors au quartier général de Fairfax; il quitta Windsor à la hâte, tomba dans l'Oxfordshire et battit les troupes royalistes qui vinrent à sa rencontre. Une partie des fuyards se réfugia dans la forteresse de Bletchington : Cromwell vint les y assiéger et les força de se rendre. Charles fut si irrité contre le colonel Windebank qui avait livré Bletchington à l'ennemi qu'il le fit fusiller sur-le-champ. Le roi craignant alors d'être assiégé dans Oxford, quitta aussitôt la ville avec dix mille hommes, et le prince Rupert et le prince Maurice vinrent se réunir à lui avec les troupes qu'ils avaient sous leurs ordres. Le roi se porta ensuite sur Chester que les troupes parlementaires tenaient assiégée.

Charles obtint de son côté quelques avantages; il força les parlementaires à lever le siége de Chester, se porta sur le Staffordshire et le Leicestershire, et emporta d'assaut la ville importante de Leicester. Fairfax, qui assiégait alors Oxford, abandonna aussitôt le siége de cette ville et se dirigea sur le Northamptonshire. Il réunit un conseil de guerre et adressa aux communes une requête pour les inviter à affranchir une seconde fois Cromwell des exigences de l'ordonnance d'abnégation et de le nommer lieutenant général de la cavalerie. Les communes donnèrent aussitôt le commandement de la cavalerie à Cromwell, en fixant à trois mois le terme de ce commandement.

Les deux armées s'étaient rapprochées; elles étaient maintenant en présence. Fairfax attaqua les royalistes à Borough, et força Charles à battre en retraite; vivement poursuivi par le général parlementaire, Charles se porta sur Harborough. Fairfax, qui le poursuivait toujours, fit faire halte à ses troupes dans un lieu voisin de Naseby. Quelques moments après il vit paraître

sur la hauteur plusieurs corps de la cavalerie royaliste. L'infanterie la suivait de près. Le général parlementaire se prépara aussitôt au combat. Son aile droite, composée de six régiments de cavalerie, était commandée par Cromwell; l'aile gauche, composée de cinq régiments de cavalerie, était commandée par Ireton. Fairfax et Skippon commandaient le centre, et les réserves avaient pour chefs les colonels Rainsborough, Hammond et Pride. Dans l'armée du roi, le prince Rupert et son frère, le prince Maurice, conduisaient l'aile droite; sir Marmaduke Langdale conduisait la gauche. Charles commandait en personne le centre: le comte Lindsay, sir Jacob Astley, lord Baird et sir Georges Lisle étaient à la réserve.

Les deux armées comptaient à peu près le même nombre de combattants. « Dieu et la reine Marie » était le mot de passe des royalistes; « Dieu fait notre force » était celui des parlementaires. La bataille s'engagea dans une vaste plaine située au nord de Naseby : les royalistes commencèrent l'attaque par une charge que conduisit Rupert pour enfoncer l'aile gauche de l'armée parlementaire. Dans le même moment Cromwell chargeait l'aile gauche de l'armée du roi. La fortune sembla pencher en cet instant pour Charles, car l'aile gauche de l'armée parlementaire venait d'être enfoncée par la charge vigoureuse de Rupert; mais le prince, emporté par sa témérité ordinaire, alla trop loin; quand il revint sur ses pas, l'infanterie parlementaire s'était ralliée; il ne put regagner sa première position qu'après avoir vu tomber un grand nombre de ses cavaliers; les charges successives et vigoureuses des parlementaires augmentèrent le désordre; et bientôt l'infanterie de l'armée royaliste fut enfoncée de toutes parts. Cependant Charles voulait encore résister : il se plaça au milieu de ses soldats, et leur cria d'une voix haute : « Une charge de plus et nous regagnerons la journée. » Mais sa voix ne fut point entendue et lui-même fut obligé de prendre la fuite. Cinq mille prisonniers, parmi lesquels on comptait un grand nombre d'officiers de marque, ainsi que des serviteurs de la maison du roi; douze pièces de canon, deux mortiers, huit mille fusils, quarante barils de poudre, les bagages de l'armée, cent drapeaux, plusieurs voitures et la correspondance secrète du roi tombèrent dans les mains des vainqueurs. Cependant l'armée royaliste n'avait eu que six cents hommes de tués : ce qui prouverait qu'elle ne fit pas une vigoureuse résistance. L'infanterie mit bas les armes et demanda quartier; les parlementaires, pour conserver le souvenir de cette bataille mémorable, élevèrent un obélisque sur le lieu même où elle avait été donnée.

Fairfax et son armée victorieuse se portèrent aussitôt sur Leicester, qui se rendit : le général parlementaire y laissa une garnison et se dirigea vers les provinces de l'ouest où s'était retiré le roi. Les prisonniers faits dans la dernière bataille furent conduits à Londres. Dans une lettre qu'il adressa au speaker de la chambre des communes, Fairfax disait que l'honneur de la journée revenait uniquement à Dieu; Cromwell, le jour même où s'était donnée la bataille, avait écrit dans le même sens au speaker. « Le général, disait Cromwell, vous a servi avec fidélité et avec honneur, et le plus bel éloge que je puisse lui donner, c'est de dire qu'il attribue à Dieu seul toute la gloire de la journée. Cette conduite est honorable et belle. »

Nous avons dit que la correspondance secrète du roi avait été saisie. La duplicité de Charles se manifestait à chaque ligne dans ces lettres; elles confirmaient les soupçons qu'on avait eus sur ses transactions secrètes avec les rebelles irlandais, la cour de France et le duc de Lorraine. Ainsi Charles promettait aux rebelles irlandais d'abroger les lois rendues contre eux, dans le même temps qu'il faisait au parlement une déclaration toute contraire. Dans une autre circonstance il avait dit : « Je ne permettrai point que des soldats étrangers soient introduits dans le

royaume, » et, dans ses lettres, il demandait des secours au duc de Lorraine, à la cour de France, aux Danois et même aux Irlandais.

Après la bataille de Naseby, Charles s'était retiré dans la principauté de Galles pour y faire des nouvelles levées, qu'il dirigea sur Bristol; mais cette ville, que le prince Rupert mettait en état de défense, était déjà menacée par Fairfax et les Écossais. Rupert alla rejoindre le roi et l'engagea à revenir à Bristol; mais Charles lui dit qu'il préférait se retirer à Cardiff. Le prince Rupert lui ayant alors conseillé de faire la paix, Charles lui répondit : « Quelque grands qu'aient eté les revers que nous avons éprouvés, je ne veux rien accorder de plus que ce qui a été offert en mon nom à Uxbridge. » Alors Charles négociait secrètement avec les catholiques irlandais, et attendait également un envoi de troupes du continent. De plus les succès extraordinaires du marquis de Montrose qui combattait pour sa cause en Écosse l'encourageaient dans sa résistance. Montrose faisait dans cette contrée une guerre de partisan. Il était entré en Écosse dans les premiers mois de l'année 1644, et avait pris Dumfries; mais voyant qu'il ne pouvait conserver cette position, et ne recevant point les troupes irlandaises qu'on lui avait promises, il était revenu en Angleterre. Après la bataille de Marston-Moor, il était rentré en Écosse, et s'était caché parmi les Highlanders. En ce moment, son ami, Antrim, lui envoya douze cents Irlandais, et il reprit l'offensive. Deux mille Highlanders s'étant réunis à lui, il entra en campagne, battit successivement Argyle, alors lieutenant du royaume, et lord Elcho qui étaient venus à sa rencontre. Montrose devait ses succès à une tactique habile; il avait des forces bien inférieures à celles qui opéraient contre lui; mais ses marches et ses contre-marches, jointes à la rapidité de ses mouvements, déroutaient l'ennemi.

Charles essayait encore en ce moment de faire tourner au profit de sa cause les armes puissantes de la corruption. Le comte de Leven, qui commandait l'armée écossaise en Angleterre ayant pris d'assaut Canon-froom, forteresse située entre les villes de Worcester et d'Herford, Charles fit des offres secrètes à Leven et au comte de Calendar. Leven repoussa ces offres, et il communiqua aussitôt les lettres de Charles à la chambre des communes, qui lui vota des remercîments et un bijou d'une valeur de cinq cents livres sterling (12, 500 fr.).

Leven se mit aussitôt à la poursuite du roi, qui levait alors des recrues dans les comtés de Monmouth et de Glanmorgan, et l'obligea de battre en retraite. Alors le roi essaya de gagner les frontières écossaises où il espérait rencontrer Montrose; mais il ne put aller que jusqu'à Doncaster, car l'armée écossaise lui barrait le passage. Changeant de route, Charles chercha à regagner Oxford où il arriva après de grandes fatigues; il y apprit une agréable nouvelle. Montrose venait de remporter une autre victoire sur les covenantaires écossais. Le comte d'Argyle et les principaux nobles de son parti s'étaient enfuis en Angleterre par mer. La ville de Glasgow avait ouvert ses portes aux vainqueurs, et les magistrats d'Édimbourg avaient sur-le-champ élargi les prisonniers royalistes.

Mais en Angleterre les affaires de Charles étaient pour ainsi dire désespérées. En effet, il n'était plus possible au roi de songer à résister à l'activité de Cromwell et de Fairfax. Bientôt ses armes essuyèrent une défaite signalée en Écosse. Montrose, après sa victoire, s'était vu abandonné de tous les Highlanders qui étaient revenus dans leurs montagnes, pour y mettre en sûreté leur butin. Après avoir fait pendre quelques mécontents à Glasgow, et avoir, en sa qualité de lieutenant du roi, convoqué un nouveau parlement dans cette ville pour le mois d'octobre, il s'était avancé vers le sud, espérant rencontrer un renfort de cavalerie qu'il attendait d'Angleterre. Mais il y trouva David

Leslie et le comte de Leven qui venaient à sa rencontre.

Charles, qui avait quitté Oxford, et qui se proposait de traverser la Severn pour voler au secours du prince Rupert que Fairfax tenait assiégé dans Bristol, apprit en ce moment la reddition de cette ville. Il en ressentit une si profonde indignation qu'il ôta au prince Rupert le commandement de son armée, et lui enjoignit de quitter le pays. Charles continuant aussitôt sa route vers le nord, dans l'espoir de se réunir à Montrose, atteignit le voisinage de Chester sans que les parlementaires s'opposassent à son passage : mais s'étant rapproché de cette ville, il se trouva tout à coup pris entre deux feux. Six cents de ses soldats restèrent sur le champ de bataille, et on lui fit environ mille prisonniers. Charles gagna en toute hâte Denbigh; mais là une autre mauvaise nouvelle l'attendait; car il y apprit que l'armée de Montrose venait d'être battue par David Leslie. Montrose, qui avait si souvent surpris ses adversaires, s'était laissé surprendre à son tour près du village du Philiphaugh, où il avait été complétement battu. Montrose parvint à s'échapper et à gagner les montagnes; mais son armée fut entièrement dispersée. Un grand nombre de ses soldats restèrent sur le champ de bataille, et beaucoup d'autres, qui tombèrent dans les mains des covenentaires, furent exécutés.

Dans cette position critique, Charles faisait mille projets et ne s'arrêtait à aucun. Il avait encouragé lord Digby, qui jouisait de toute sa confiance et qui avait conçu le projet d'aller en Écosse avec un petit corps de cavalerie, à voler au secours du comte de Montrose. Mais ce projet n'avait point eu de succès. Digby fut battu à son entrée dans l'Yorkshire, et fut forcé de s'embarquer pour l'Irlande. Les troupes qui composaient cette expédition s'élevaient à quinze cents hommes; elles furent perdues pour Charles. Pour surcroît de malheur, le portefeuille de Digby tomba dans les mains des parlementaires et on y trouva plusieurs lettres qui compromettaient fortement le roi. Charles voulut alors se rendre dans l'île d'Anglesey, parce qu'il espérait y recevoir plus facilement des troupes de l'Irlande, mais il abandonna ce projet et se rendit enfin à Newark.

A son arrivée dans cette ville, il trouva le prince Rupert, qui, au mépris de ses ordres, se présenta devant lui; ce qui l'irrita beaucoup. Rupert dit au roi qu'il était venu lui rendre compte de la reddition de Bristol, et se justifier des injustes accusations portées contre lui. Charles lui répondit à peine. A l'heure du souper les courtisans se retirèrent, et Rupert et le prince Maurice, son frère, restèrent avec le roi. Charles causa avec le prince Maurice et ne dit rien à Rupert. Après le souper il alla se renfermer dans sa chambre. Le lendemain, Rupert lui ayant dit qu'il lui avait été impossible de défendre la ville de Bristol, le roi lui répondit qu'il retirait volontiers l'accusation de trahison et de déloyauté qu'il avait portée contre lui; mais il déclara son neveu coupable de faiblesse.

De vives mésintelligences éclatèrent alors au sein du parti royaliste. Rupert, qui avait rendu de grands services à la cause royaliste, perdit la confiance de son oncle, et le roi ne vit plus en lui qu'un ennemi dangereux. Le roi devenait sombre et ombrageux; il n'osait accorder sa confiance à personne. Craignant, en prolongeant son séjour à Newark, de tomber dans les mains des parlementaires, il voulait quitter cette ville, mais il ne fit part de ce projet qu'à deux ou trois personnes. Des paroles vives furent échangées à ce sujet entre le roi et sir Richard Willis, gouverneur de Newark : cette scène se passait à table. Charles, se livrant tout à coup à un violent accès de colère, ordonna à tous les assistants de se retirer de sa présence et de ne plus y revenir. Les convives en masse quittèrent la table et sortirent de l'appartement; mais dans l'après-midi, une déclaration, signée par Rupert et Maurice et environ

vingt-quatre officiers, fut présentée au roi. Les pétitionnaires demandaient à Charles que sir Richard fût traduit devant une cour martiale pour y être jugé, et dans le cas où le roi ne ferait pas droit à leur demande, ils le priaient de leur accorder des passes qui leur permissent, ainsi qu'aux cavaliers qui voudraient les accompagner, de franchir les lignes royalistes sans être arrêtés : ils terminaient leur pétition en priant le roi de ne point considérer leur démarche comme un acte de mutinerie. Le roi ne voulut point accorder la cour martiale, mais il donna les passes; et le lendemain matin, Rupert et son frère, sir Richard Willis, et environ deux cents cavaliers quittèrent Newark et se dirigèrent vers le château de Belvoir : ils demandèrent aussitôt des passe-ports au parlement pour quitter le royaume; ce qui leur fut accordé. Cependant Rupert et Maurice se réconcilièrent peu de temps après avec leur oncle, et s'enfermèrent avec lui dans Oxford.

Clarendon nous dit que la Providence seule pouvait tirer Charles du labyrinthe dans lequel il se trouvait engagé. Charles se décida à quitter en secret Newark, et à se rendre à Oxford. Le roi se mit en route pendant la nuit. Charles marchait en tête de sa troupe, et il arriva sans avoir rencontré l'ennemi au château de Belvoir, où sir Gervas Lucas, gouverneur de ce château, avait réuni de bons guides. La troupe royaliste se remit aussitôt en marche, et le matin elle se trouva hors de la portée des lignes et des postes militaires que le roi redoutait le plus. Mais tous les obstacles n'étaient point surmontés; car les troupes parlementaires occupaient, en divers endroits, la route que l'on avait à parcourir. Près de Burleigh, où le parlement avait une garnison, la cavalerie ennemie fit une sortie, elle tomba sur l'arrière-garde, fit des prisonniers et tua quelques hommes. Vers le soir, le roi se trouva si fatigué qu'il fut obligé de prendre du repos pendant quatre heures dans un village situé à huit milles de Northampton, où les parlementaires étaient en force. A dix heures du soir, le roi se remit en route, et le lendemain il arriva à Banbury, où il trouva un corps de cavalerie qui avait été envoyé d'Oxford à sa rencontre. Le soir du même jour, il entra dans cette ville; « jamais roi, dit Clarendon, ne fit un voyage aussi pénible et aussi périlleux. »

Mais Charles ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y avait pas encore de sécurité pour lui à Oxford; car Cromwell et Fairfax concentraient déjà leurs troupes dans les environs de cette ville et se disposaient à en faire le siége. Charles et son conseil se décidèrent alors à entamer de nouvelles négociations. Le roi demanda deux sauf-conduits pour deux seigneurs de sa cour, afin qu'ils se rendissent à Londres. Mais tous les actes de Charles n'inspiraient plus que de la defiance, et il essuya un refus formel. Cependant, le parlement lui soumit certaines propositions afin qu'il leur donnât sa sanction royale. Charles hésitait encore; car, en voyant les querelles qui divisaient les presbytériens et les indépendants devenir chaque jour de plus en plus violentes, il comprit qu'une rupture prochaine entre les vainqueurs était imminente. Il eût été avantageux alors de traiter avec les presbytériens; car les Écossais, qui avaient leur armée dans le cœur même de l'Angleterre, et qui en occupaient quelques-unes des places les plus importantes, semblaient disposés à les soutenir dans leurs querelles avec les indépendants. La reine elle-même, qui de la France dirigeait le roi, pensait qu'il y avait à gagner avec les presbytériens et recommandait vivement à Charles de conclure un traité avec eux et d'abandonner l'épiscopat. Mais Charles, qui pressentait que le rigorisme des idées presbytériennes ne pouvait avoir une longue durée, penchait pour les indépendants; et après de longues hésitations, il repoussa les conseils de sa femme.

Charles demanda au parlement d'être entendu par ses commissaires et d'avoir une conférence personnelle à Westminster avec les deux cham-

bres. Malheureusement, au moment même où sa lettre était présentée, les deux chambres venaient de recevoir communication des détails d'un traité secret entre le roi et le comte de Glamorgan.

Les propositions de Charles et sa lettre restèrent sans réponse; car les lettres qui venaient d'être saisies portaient que le roi avait autorisé Glamorgan à traiter avec les Irlandais, pour les engager à prendre les armes et à venir en force sur les côtes d'Angleterre; preuve incontestable de la duplicité de Charles. Quelques-unes des pièces avaient été écrites et signées par lui. Cependant Charles jura qu'il n'avait aucune connaissance des actes de Glamorgan, et ses partisans déclarèrent de leur côté, que les pièces qui portaient son nom avaient été forgées. Pour donner une sorte de confirmation aux faits qu'il avançait, le roi ordonna au marquis d'Ormond, son lord lieutenant en Irlande, de poursuivre Glamorgan. Ormond avait en sa possession la copie d'un ordre par lequel le roi s'engageait à approuver toutes les promesses que Glamorgan ferait aux catholiques en son nom. Digby, qui était alors en Irlande, et qui vit tout d'abord les conséquences qui allaient résulter pour le roi de cette affaire, si la publicité en devenait plus grande, se concerta avec Ormond pour accuser Glamorgan de trahison; celui-ci fut prévenu à l'avance, et l'assurance formelle lui fut donnée que l'accusation n'aurait aucun résultat fâcheux pour lui.

Glamorgan, plein de confiance dans les promesses qui venaient de lui être faites, affirma qu'il ne craignait point de rendre compte à Londres devant le parlement de tout ce qu'il avait fait par ordre du roi. Ces intrigues durèrent pendant quelque temps. Puis, le lord lieutenant, Ormond, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre Glamorgan et ordonna aussitôt son élargissement. Glamorgan reprit aussitôt, avec l'assistance d'Ormond et de Digby, le cours de ses négociations avec les catholiques, et parvint à réunir cinq mille hommes qu'il conduisit à Waterford; ces troupes étaient destinées à secourir Chester, où lord Byron était assiégé par les parlementaires. Mais cette ville se rendit avant l'arrivée des renforts; et, à cette nouvelle, Glamorgan congédia son armée.

Le roi, désespérant d'être secouru par les Irlandais, se tourna alors vers les Écossais. Montreuil, ambassadeur de France à Londres, fut chargé de négocier secrètement, pour son compte, avec les commissaires qui étaient à Londres. Les conditions que Montreuil proposa étaient garanties par la cour de France; il demandait que le roi se plaçât lui-même dans les mains de l'armée écossaise; qu'il fût reconnu comme le souverain légitime des Écossais; qu'on ne fît aucune violence à sa conscience, ni à son honneur; qu'il fût protégé ainsi que tous ses adhérents contre toute tentative de violence, et que les Écossais lui prêtassent le secours de leurs armes pour recouvrer ses droits. Le roi, de son côté, devait donner sa protection à ses sujets écossais, respecter leur conscience, etc., etc. Ces propositions de la cour de France avaient été provoquées par la reine d'Angleterre, qui était au mieux avec Anne d'Autriche, la reine régente de France, et son ministre le cardinal Mazarin; et tout porte à croire qu'elles étaient sincères. Les commissaires écossais demandèrent, de leur côté, que Charles acceptât le covenant, et ils insistèrent surtout pour l'etablissement du presbytérianisme. Montreuil se rendit aussitôt à Oxford et mit sous les yeux du roi les demandes des commissaires écossais; mais Charles, par un de ces retours qui lui étaient familiers, n'était plus maintenant aussi disposé à traiter avec les Écossais. Il refusa d'accepter ces propositions, et la seule concession qu'il voulut faire, ce fut, lorsqu'il serait au milieu de l'armée écossaise, de consentir à se faire instruire par les prédicateurs écossais sur les doctrines du presbytérianisme. Le roi espérait ainsi donner le change aux Écossais en leur faisant croire que sa conversion

au presbytérianisme viendrait naturellement après que son éducation religieuse aurait été faite par les prédicateurs presbytériens.

Montreuil se rendit à Newark, où était campée l'armée écossaise; mais quand il parla de ses propositions, les officiers écossais et les commissaires de l'armée ne voulurent rien lui promettre : ils lui dirent seulement que si le roi venait parmi eux avec ses deux neveux et Ashburnham, son homme de confiance, ils lui rendraient tous les honneurs dus à son rang; mais ils ajoutèrent qu'ils ne pouvaient garder le prince Rupert, ni le prince Maurice, ni Ashburnham, si leurs personnes étaient réclamées par le parlement anglais, et que tout ce qu'ils pourraient faire à leur égard, ce serait de leur donner avis de ce qui se passerait, afin qu'ils pussent s'échapper.

Ces conditions parurent trop dures à Charles. Il abandonna tout à fait le projet de se rendre au sein de l'armée écossaise.

§16. Charles quitte Oxford et se livre aux Écossais. — Négociations pour la remise aux communes du roi captif. — Propositions d'arrangement faites à Charles par les Écossais. — Hésitation du roi. — Son manque de sincérité. — Charles est livré aux communes par les Écossais.

Cependant les troupes parlementaires s'amassaient autour d'Oxford. Déjà la place de Woodstock était réduite à l'extrémité. Le capitaine Fawcett, gouverneur de cette place, envoya un messager au roi, pour l'informer de la position désespérée dans laquelle il se trouvait, et lui demander en même temps s'il devait rendre la place aux meilleures conditions qu'il pourrait obtenir, ou périr en la défendant. Charles crut l'occasion favorable pour se livrer à l'armée anglaise, car il avait confiance dans les sentiments généreux de l'armée et espérait, à l'aide de ses discours, écarter les dangers dont il était menacé, et obtenir peut-être des conditions favorables pour lui-même : il répondit à Fawcett de capituler aux meilleures conditions possibles et de chercher à obtenir dans le traité un engagement spécial pour lui. Le roi demandait qu'on le conduisît à Londres et qu'on lui accordât des garanties suffisantes pour sa personne. Il voulait être reçu avec les honneurs dus à son rang par l'armée; demandait à ce qu'elle fît tous ses efforts auprès du parlement pour que les mêmes honneurs lui fussent rendus par cette assemblée, et que l'armée le gardât dans son sein jusqu'à ce qu'il se fût arrangé avec les deux chambres. Fawcett fit ces propositions; mais les commissaires de l'armée parlementaire demandèrent à les mettre sous les yeux de l'autorité supérieure.

Sur ces entrefaites, le roi reçut des lettres de l'ambassadeur français qui lui annonçaient que David Leslie, lieutenant général de l'armée écossaise, avait l'ordre de venir à sa rencontre avec deux mille cavaliers jusqu'à Burton-sur-Trent. Montreuil invitait de plus le roi à fixer le jour de son départ, afin que le succès de l'autre entreprise ne fût point compromis. Charles voulait faire des conditions. Il demanda aux commissaires écossais que le marquis de Montrose, dont les mains étaient encore toutes rouges du sang des amis et des parents de ces mêmes commissaires, fût envoyé à l'étranger avec une mission diplomatique. Montreuil répondit que les commissaires écossais ne voulaient point permettre que le marquis de Montrose fut envoyé en ambassade en France, mais qu'ils ne s'opposaient point à ce qu'il fût envoyé autre part. Les Écossais exigeaient, en outre, que le roi s'accordât avec eux au sujet du gouvernement presbytérien. Charles flottait indécis. Il n'ignorait pas que les Écossais feraient tous leurs efforts pour l'empêcher de tomber dans les mains du parlement anglais; mais dans toutes les transactions qui venaient d'avoir lieu entre Montreuil et les commissaires écossais, il n'était point dit un seul mot relatif à sa sûreté personnelle. Les commissaires ne prenaient point l'engagement de soutenir ses droits. Le gouvernement presbyté-

rien qu'on voulait lui imposer, excitait aussi ses répugnances, et il savait que sa popularité en Écosse était fortement compromise. D'un autre côté, qu'espérer du parlement anglais qu'il avait trompé tant de fois? ses ennemis étaient nombreux et tout-puissants, et le sang qu'il avait versé demandait vengeance. Charles voulait tantôt se livrer à l'armée parlementaire, tantôt à celle des Écossais, tantôt négocier avec les indépendants.

Il n'y avait pas de temps à perdre, car les troupes parlementaires pressaient vivement le siége d'Oxford, et de tous côtés la fortune des armes était contraire à Charles. Son fils, le prince de Galles, après avoir été obligé d'abandonner le château de Pendennis dans le comté de Cornouaille, s'était réfugié à Scilly avec Clarendon, Culpeper et d'autres membres du conseil; de là ils étaient allés à Jersey. Lord Hopton, l'un des meilleurs généraux de son armée, avait été obligé de capituler et de renvoyer ses troupes, et sir Jacob Astley, après avoir réuni quelques milliers d'hommes pour les jeter dans Oxford, avait été arrêté par les troupes parlementaires qui l'avaient fait prisonnier. D'un autre côté, Cromwell s'avançait avec Fairfax à la tête de l'armée de l'ouest sur Oxford, qui était déjà investi par deux mille hommes d'infanterie et trois cents hommes de cavalerie.

Dans cette extrémité Charles se décida enfin à se mettre sous la protection des Écossais. Dans la nuit du 27 avril il quitta Oxford, après avoir fait couper sa barbe par Ashburnham et changé ses vêtements pour ceux d'un groom. Le départ eut lieu entre deux et trois heures du matin. Le roi sortit d'Oxford par le pont de la Madeleine. Deux personnes lui servaient d'escorte; l'une était Ashburnham que le roi suivait comme un domestique, l'autre était Hudson, son chapelain, qui servait de guide. De petites troupes, composées de trois individus, comme celle dû roi, avaient en même temps quitté Oxford par d'autres portes, de manière à détourner l'attention des parlementaires et à les embarrasser dans leur poursuite. Charles et ses deux compagnons traversèrent les lignes parlementaires et arrivèrent à Henley sur la Tamise sans avoir été découverts. D'Henley le roi alla à Slough; de Slough à Uxbridge, et d'Uxbridge à Hillingdon. Arrivé en ce lieu, de nouvelles oscillations s'emparèrent de l'esprit de Charles. « Le roi, dit Hudson, ne savait s'il devait aller à Londres ou s'il porterait ses pas vers le nord. L'attitude du parlement et le souvenir de l'opposition qu'il avait trouvée dans le peuple de Londres, revenant à sa pensée et le glaçant de terreur, il se décida pour le camp écossais. Par des chemins détournés on arriva à Harrow. Une heure de route encore et Charles aurait été dans le cœur de Londres; mais, prenant la direction du nord, il porta ses pas vers Saint-Albans. En approchant de cette antique ville, les voyageurs entendirent derrière eux le bruit des pas d'un cheval. Une sueur froide couvrit aussitôt le visage du roi; mais on reconnut bientôt que celui qui avait causé une si grande frayeur était un homme ivre. De Saint-Albans les voyageurs firent un long circuit; ils prirent des chemins de traverse et arrivèrent à Downham dans le Norfolk. Charles resta caché pendant quatre jours dans cet endroit pour attendre le retour d'Hudson qu'il dépêcha vers l'ambassadeur français avec une note de sa main dans laquelle il invitait ce diplomate à terminer décidément avec les Écossais et à leur dire que, s'ils voulaient lui faire des conditions honorables, il se livrerait à eux. Montreuil soumit aux commissaires écossais quatre propositions : le roi demandait qu'on le reçût avec les honneurs dus à son rang; qu'on ne le pressât point de faire des actes contraires à sa conscience; qu'Ashburnham et Hudson reçussent une protection égale à celle qu'il demandait pour lui-même; que, si le parlement refusait, sur un message qui lui serait adressé, de le rétablir dans ses droits et ses

prérogatives, ils le reconnussent pour roi et prissent tous ses amis sous leur protection; et que si le parlement consentait à le rétablir dans ses droits et prérogatives, ils usassent de leur intervention pour qu'il n'y eût que quatre de ses amis qui fussent envoyés en exil, et qu'aucun d'eux ne fût mis à mort. Une réponse évasive, qui a donné lieu à beaucoup de commentaires, fut renvoyée par Montreuil au roi. Charles partit aussitôt pour le camp des Écossais.

Charles alla à Southwell où demeurait Montreuil; les commissaires écossais s'y trouvaient déjà pour le recevoir (5 mai). De là le roi se rendit à Kelham, et un grand nombre de seigneurs écossais, dit Ashburnham, se présentèrent immédiatement devant Sa Majesté et lui manifestèrent leur joie de ce qu'elle était venue parmi eux après une si longue querelle. Quelques-uns de ces seigneurs ayant demandé au roi comment ils pouvaient exprimer leur reconnaissance pour la confiance qu'il venait de mettre en eux, Charles leur répondit qu'il serait content s'ils remplissaient leurs engagements. Mais ce mot d'engagements surprit lord Lothian; il dit qu'il n'avait pris part à aucune transaction, et qu'il ne croyait pas qu'aucun des commissaires qui résidaient dans l'armée eussent fait la moindre promesse. Aussitôt le roi dit à Montreuil de communiquer les instructions qu'il avait reçues de la cour de France et de faire le récit de ses négociations avec les commissaires écossais qui résidaient à Londres. Montreuil obéit; mais les lords déclarèrent au roi que ce traité ayant été fait avec les commissaires à Londres, ils ne pouvaient en être responsables, attendu qu'ils étaient des commissaires spéciaux; et tout à fait indépendants de leurs collègues de Londres. Le roi demanda pourquoi dans les transactions qui avaient eu lieu entre Montreuil et les commissaires de l'armée au sujet de sa réception, on lui avait fait dire que tous les différends étaient aplanis, et que David Leslie était chargé d'aller à sa rencontre avec deux mille hommes de cavalerie. Les commissaires répondirent qu'ils n'avaient agi ainsi que parce qu'ils avaient été touchés de la confiance que Sa Majesté plaçait en eux et qu'ils croyaient qu'en honorant leur armée de sa présence, le roi avait eu pour but d'y rester pour rétablir la paix avec les deux royaumes.

Le roi vit tout d'abord qu'il s'était fourvoyé. « La chose principale, dit Clarendon, à laquelle on s'attacha dans l'armée écossaise, ce fut de traiter le roi d'une manière convenable et de montrer des égards sans lui témoigner de l'affection ou de la dépendance. Le général ne lui demandait jamais le mot de passe; il ne prenait de lui aucun ordre et ne souffrait point qu'aucun des officiers de l'armée allât le voir, ou qu'il s'entretînt avec lui. Un jour le roi ayant voulu donner le mot de passe à la garde, le vieux Leslie lui dit avec brusquerie : « Je suis un vieux soldat, Sire, et Votre Majesté ferait mieux de me laisser un soin qui m'appartient. » Clarendon ajoute que Montreuil était mal vu par les Écossais, et cela parce qu'ils le connaissaient comme l'homme qui leur avait occasionné un grand désagrément; il dit que l'envoyé français déclara d'une manière formelle qu'il n'avait fait que répéter au roi ce qui s'était passé.

La fuite du roi s'était faite d'une manière si secrète que, pendant quelques jours, personne ne sut où il était allé. Cependant, on croyait généralement qu'il s'était dirigé vers Londres. Lord Fairfax envoya à ce sujet des informations aux deux chambres du parlement. Le 4 mai (un jour avant l'arrivée de Charles au camp des Écossais), le parlement fit publier, au son du tambour et des trompettes, dans Londres et Westminster, une proclamation par laquelle il déclarait que quiconque donnerait asile au roi ou qui connaîtrait sa retraite et ne ferait pas immédiatement sa déclaration aux speakers des deux chambres, serait poursuivi comme traître, que ses biens seraient confisqués et qu'il serait mis à

mort. Le même jour, les deux chambres rendirent une ordonnance par laquelle elles enjoignaient à tous les catholiques ainsi qu'aux officiers, soldats et autres qui avaient porté les armes contre le parlement, de s'éloigner dans le délai de huit jours d'une distance de vingt milles au moins de la capitale. Mais le 6 mai, la nouvelle que le roi était dans l'armée des Écossais parvint au parlement. Aussitôt les communes sommèrent les commissaires et le général de l'armée écossaise de mettre la personne du roi à leur disposition, et de livrer Ashburhnam et ceux qui étaient venus avec le roi dans le camp des Écossais au sergent d'armes de leur chambre.

En ce moment même, Leslie et les commissaires écossais adressaient au parlement la lettre suivante :

« Le grand désir que nous avons de conserver l'harmonie entre les deux royaumes, nous porte à vous faire connaître l'événement extraordinaire qui vient d'avoir lieu, ainsi que la conduite que nous voulons tenir au sujet de cet événement. Le roi est venu hier dans notre armée, mais d'une manière si secrète que nous avons fait pendant quelque temps des recherches inutiles pour le découvrir. Nous sommes persuadés que vos seigneuries penseront que nous avons dû éprouver un grand étonnement, en voyant le roi venir dans le lieu occupé par nous. Nous n'entrerons pas dans les causes qui ont fait prendre ce parti au roi. Mais nous tâcherons de faire en sorte que sa présence parmi nous produise les plus heureux résultats pour les deux pays, soit que nous cherchions à mettre la dernière main à l'œuvre de l'uniformité, soit que nous voulions établir d'une manière sûre les bases de la religion ou obtenir la paix suivant la ligue et le covenant consentis entre les deux royaumes. Confiants dans notre intégrité, nous aimons à croire que personne ne supposera que nous voulions profiter de cet avantage apparent dans un but autre que celui qui a été exprimé dans le covenant, et qui a été poursuivi par nous avec tant de courage et de fatigues. Cependant, et pour vous donner plus ample satisfaction, nous déclarons avec franchise qu'il n'y a point eu de traité, ni de capitulation entre Sa Majesté et nous, et que nous abandonnons entièrement à la sagesse du parlement des deux royaumes le soin de rétablir la paix en ce qui nous concerne, et nous prenons Dieu à témoin de la vérité des faits que nous avançons. Nous déclarons que nous ne demandons rien de plus que ce que nous avons demandé dans toutes nos résolutions et dans tous nos actes, c'est-à-dire une adhésion formelle au covenant et au traité. Toutes nos pensées tendront à étudier les choses qui peuvent être les plus avantageuses au bien public et au bonheur commun des deux royaumes, et nous mettrons tout en œuvre pour les faire réussir. Dans une affaire d'une aussi haute importance et qui peut produire des résultats si grands pour tous, nous avons besoin d'être guidés par la sagesse de vos seigneuries. A cet effet, nous avons écrit à la commission des états à Édimbourg, pour nous diriger d'après les résolutions que vous prendrez en commun, afin que, après tant de maux, nous puissions recueillir les avantages de la vérité et de la paix. »

Cette lettre, qui portait la date du 6 mai 1646, était signée par Leven, Dumfermling, Lothian, Belcarris, Hume, sir Thomas Carre, William Glendower, John Johnston.

Charles ne songeait plus alors qu'à désarmer ses vainqueurs par sa résignation ; il donna l'ordre au gouverneur de Newark de livrer cette importante forteresse aux troupes parlementaires. Charles aurait désiré mettre cette place dans les mains des Écossais; mais Leven, craignant qu'un pareil acte n'excitât le mécontentement des Anglais, lui dit qu'il fallait la livrer au parlement d'Angleterre. Alors les Écossais, voulant conserver leur importante capture, quittèrent leur position et se dirigèrent sur Newcastle. On prétend que les communes d'Angleterre avaient l'intention de leur faire couper la route par Cromwell et sa

cavalerie; mais la rencontre n'eut pas lieu. A quelques jours de là, les commissaires écossais demandèrent au parlement une conférence, pour lui expliquer le départ subit de l'armée écossaise et les raisons pour lesquelles ils n'avaient point livré Ashburnham et Hudson. Dans l'intervalle de ces négociations, Ashburnham prit la fuite et se retira en Hollande. Hudson voulut également s'échapper, mais il fut arrêté en route et conduit à Newcastle.

Charles, qui voyait sa situation compromise, essaya alors de corrompre quelques-uns des principaux officiers de l'armée écossaise. Mais ses tentatives n'eurent point le résultat qu'il en attendait. Le comité des états, qui était réuni à Édimbourg, lui dépêcha Loudon et Argyle pour l'inviter à accepter sans restrictions le covenant. « L'adoption du covenant, lui dirent les envoyés, doit être faite sans délai et toute promesse d'ajournement est inutile. » Les commissaires exigeaient, en outre, que le roi fît tous ses efforts pour mettre un terme à la guerre civile qui désolait l'Écosse, en cessant tous ses rapports avec Montrose.

Aussitôt, le roi envoya un message aux deux chambres dans lequel il disait qu'Oxford ne lui ayant pas paru une place convenable pour traiter, depuis que cette ville était bloquée par l'armée parlementaire, il avait pris la résolution de se réfugier dans le sein de l'armée écossaise; son but, disait-il, était de rétablir la paix dans les deux royaumes. Charles demandait à négocier, et se montrait disposé à faire les plus larges concessions, Il abandonnait la cause de l'épiscopat et disait vouloir s'en remettre à cet égard à la sagesse des ecclésiastiques des deux royaumes réunis à Westminster. Pour la milice, il acceptait les propositions qui avaient été faites dans le traité d'Uxbridge, et s'engageait à donner une complète satisfaction aux communes à l'égard des guerres de l'Irlande. « Si les assurances que je donne au parlement, disait le roi, ne le satisfont pas encore, il peut m'adresser telle proposition qu'il trouvera convenable, et je m'engage d'avance à acquiescer à tout ce qu'il me proposera de juste et de profitable aux intérêts de mes sujets. » Dans le post-scriptum, qui, probablement, avait été écrit sous la dictée du comte de Lanark et des commissaires écossais, Charles disait que, pour terminer les maux de la guerre, il voulait que ses troupes qui étaient à Oxford et dans les environs de cette ville fussent licenciées, et que les fortifications de la ville fussent rasées; et pourvu qu'on accordât à la garnison des conditions honorables, il s'engageait, si ses propositions étaient acceptées, de donner le même ordre à toutes les garnisons qui tenaient encore pour lui. Trois semaines après ce premier message, Charles en envoya un autre aux communes pour répéter ses offres et demander une prompte réponse aux propositions qu'il avait faites; il demandait, en outre, à venir a Londres, si on lui accordait des garanties suffisantes pour sa personne, et déclarait être prêt à se conformer à toutes les décisions que prendrait le parlement.

Le même jour, il adressa un ordre aux gouverneurs d'Oxford, de Lichfield, de Worcester et de Wallingford, ainsi qu'à tous les commandants des villes et forteresses du royaume qui tenaient pour lui, pour les inviter à livrer au parlement les places qui leur avaient été confiées, et à licencier les troupes qui étaient sous leurs ordres. Déjà la plupart de ces places fortes s'étaient rendues quelques jours avant que le roi en eût signé l'ordre. Oxford se rendit le 24 juin; le parlement accorda des conditions honorables à la garnison, au collége et à toutes les personnes qui s'étaient renfermées dans ses murs. Le prince Rupert et le prince Maurice reçurent leurs passe-ports et s'embarquèrent à Douvres. Le jeune duc d'York, second fils de Charles, qui se trouvait également à Oxford, fut conduit au palais de Saint-James. Wallingford ouvrit ses portes, le même jour. Le château de

Ragland où était enfermé le marquis de Worcester, vieux serviteur dévoué à la cause royaliste, se rendit également au bout de quelques semaines; et bientôt, à l'exception des places fortes du nord, qui restaient au pouvoir des Écossais, toutes les forteresses du royaume furent au pouvoir du parlement.

Charles voulait encore se jouer de la crédulité de ses ennemis. Les Écossais ayant insisté pour qu'il acceptât le covenant, Charles écrivit, à cet égard, au docteur Juxon la lettre suivante :

« Milord, la confiance que j'ai dans vos talents, principalement pour résoudre les cas de conscience, m'engage en ce moment à vous confier une tâche grande et difficile; ce que je n'aurais point fait, si je n'avais eu la certitude qu'aucune crainte ne saurait vous arrêter dans une bonne cause. Je n'ai pas besoin de vous dire toutes les menaces qui m'ont été faites; tous les moyens de persuasion qui ont été employés pour me faire renoncer à l'épiscopat et me faire accepter le gouvernement presbytérien; ce qui est si contraire à ma conscience que je n'y adhérerai jamais, dussent tous les maux m'assaillir à la fois. Mais, dans l'état de crise où est le royaume, je me crois obligé de chercher quelque biais honnête pour conjurer l'orage qui gronde sur nos têtes, et je pense qu'une sorte de condescendance à l'iniquité de l'époque ne serait point un crime, comme cela serait dans un autre moment. Ce sont ces motifs qui m'ont fait vous soumettre la proposition suivante et pour laquelle je vous demande de me donner votre opinion, vous priant d'agir à mon égard avec sincérité et une entière liberté; car vous aurez à répondre devant Dieu du conseil que vous m'aurez donné. La question que vous avez à résoudre est celle-ci : Puis-je en toute sûreté de conscience donner aux propositions qui me sont faites une adhésion temporaire, tandis que je m'engagerais mentalement à rétablir et à maintenir plus tard la doctrine dans laquelle j'ai été élevé? Les devoirs que m'impose mon serment doivent être ici principalement considérés. Je pense pourtant que cette adhésion temporaire est préférable à un refus formel; car il m'est impossible d'obtenir aujourd'hui par la force ce que je puis recouvrer en temporisant. Je m'engage, lorsque mon autorité royale sera établie, a restaurer le gouvernement épiscopal; et Dieu m'est témoin que c'est là le motif principal qui me fait chercher à regagner ma puissance. En attendant votre réponse, je suis, etc.

« Charles R. »

« *P. S.* Je désire que vous me donniez votre opinion sur les détails ainsi que sur l'ensemble de la question, et je vous permets de recourir à l'assistance de l'évêque de Salisbury et du docteur Sheldon, ou de l'un d'eux, dans cette grave affaire. Que votre lettre me parvienne le plus promptement possible. Tout le monde ignore ce que je vous écris, à l'exception de William Murray qui m'a promis le secret. »

La réponse de l'évêque, que l'on n'a point conservée, fut celle d'un honnête homme, car Charles ne donna pas suite au plan qu'il s'était proposé. Le roi ne se refusa plus alors à accomplir la promesse qu'il avait faite aux Écossais par l'entremise de Montreuil: il déclara qu'il était prêt à entendre les prédicateurs presbytériens. On envoya chercher le docteur Alexandre Henderson, le plus célèbre d'entre eux. Mais le savant théologien tomba malade et mourut à Newcastle au milieu des débats. Les royalistes conclurent de cet événement que le docteur avait été atterré par la force des arguments du roi, et qu'il en était mort de honte et de rage.

Ce n'était pas le seul manque de sincérité que montrât Charles. Il entretenait, en ce moment même, une correspondance suivie avec les papistes irlandais, et formait des plans hardis pour reprendre les hostilités. Le 20 juillet, il écrivit à Glamorgan pour lui dire de lui envoyer à Newcastle une personne de confiance avec laquelle il pût communiquer. « Si vous

pouvez, continuait le roi, emprunter une large somme d'argent en engageant mes royaumes, je serai content de ce que vous aurez fait; et si je remonte sur le trône, je vous restituerai libéralement cet argent. » Charles aurait voulu se rendre en Irlande, où il avait encore de nombreux partisans. D'un autre côté, la reine Henriette déployait en France une grande activité. Le souverain pontife lui promit de soutenir à ses frais une armée irlandaise, et Mazarin s'engagea à envoyer dix mille Français en Angleterre. Mais on ne saurait dire tous les projets qui furent formés à Newcastle et à Paris, après l'arrivée de Charles parmi les Écossais. Le plus dangereux de tous, sans contredit, ce fut celui qu'adopta le roi en invitant Montrose, à qui il avait donné l'ordre de mettre bas les armes, de soulever de nouveau l'Écosse.

Cependant les événements suivaient leur cours régulier. Le 23 juillet, le comte de Pembroke, le comte de Denbigh, membres de la chambre des lords et six membres de la chambre des communes, présentèrent à Charles, en présence des commissaires du parlement d'Écosse, les propositions du parlement. Les membres de la chambre des lords et de celle des communes adressaient au roi les plus vives instances pour lui faire accepter ces propositions en lui disant que les exigences du parlement n'étaient pas plus grandes qu'elles ne l'avaient été à Uxbridge, alors que les chances de la guerre étaient encore douteuses. Les comtes d'Argyle et de Loudon l'implorèrent à genoux, mais ce fut en vain. Alors Loudon, qui était chancelier d'Écosse, lui adressa ce discours :

« La différence qui existe entre Votre Majesté et le parlement est si grande aujourd'hui qu'il n'y a plus de compromis possible, et que votre ruine est certaine, si l'arrangement que nous proposons n'a pas lieu. Le parlement est en possession de votre marine, de toutes les villes, châteaux et places fortes de l'Angleterre; il a en outre la jouissance des séquestrations et des revenus de Votre Majesté. Il lève de sa propre autorité des soldats et de l'argent, et son armée victorieuse est prête à exécuter tous les ordres qu'il donnera, soit que ces ordres s'appliquent aux affaires de l'Église, soit qu'ils s'appliquent à celles du royaume. De plus, le pays renferme un grand nombre de mécontents et de gens mal disposés envers votre personne, qui ne veulent point de Votre Majesté ni d'aucuns des siens pour régner sur eux. Le peuple, fatigué de la guerre et ployant sous le poids des taxes, tient encore, il est vrai, à la monarchie. C'est pourquoi ceux qui n'aiment point votre gouvernement n'osent point encore montrer ouvertement leur projet. Mais si les propositions de paix qui sont faites à Votre Majesté ne sont pas acceptées, ils achèveront l'œuvre qu'ils ont commencée, persuadés que le peuple ne se séparera pas d'eux. C'est en raison de ces motifs que le parlement a consenti à faire les présentes propositions à Votre Majesté, propositions que la majorité de la nation regarde comme nécessaires à la tranquillité et à la sûreté du pays. Sire, si Votre Majesté se refuse à signer ces propositions, elle perdra tous ses amis; toute l'Angleterre se lèvera contre elle, tout espoir de réconciliation sera perdu; alors il est à craindre qu'on ne vous ôte la couronne et qu'on établisse un autre gouvernement. En outre, le parlement d'Angleterre exigera de nous que nous lui livrions Votre Majesté, que nous lui rendions les places fortes dans lesquelles nous tenons garnison et que notre armée quitte le royaume. Enfin, si Votre Majesté persiste dans son refus, les deux royaumes seront forcés de s'accorder ensemble pour leur sûreté commune : ils établiront la religion et feront la paix sans vous; ce qui, à notre grand regret, ruinera pour toujours la cause de Votre Majesté et de ses descendants. Que Votre Majesté sache bien encore que si elle méprise le conseil que nous lui donnons; que si par opiniâtreté elle perd l'Angleterre, nous ne lui permettrons pas d'entrer en Écosse et de ruiner cette contrée. Sire, nous avons

parlé avec franchise la main sur le cœur : que Dieu vous dirige. Nous avons examiné avec le plus grand soin le remède qu'on peut apporter aux maux de l'Angleterre et de l'Écosse, et nous vous déclarons que, dans l'état où sont les affaires, vous ne conserverez votre couronne et votre trône qu'en signant ces propositions. » Ce discours énergique et plein de sagesse ne fit aucune impression sur Charles : il ne voulut point signer.

Le jour où les commissaires du parlement arrivaient à Newcastle, de Bellièvre, nouvel ambassadeur de France, entrait également dans cette ville pour engager le roi à accepter les propositions qui lui étaient faites par le parlement, et remettre à S. M. des lettres de la reine qui de son côté invitait le roi à donner satisfaction au parlement. Bellièvre et la reine n'obtenant pas plus de succès, Henriette voulut faire une dernière tentative; elle envoya au roi un homme de confiance : c'était un poëte, du nom de Davenant, qui était bien connu du roi. Le poëte espérant décider Charles à renoncer à l'épiscopat (car c'était là le grand obstacle qui entravait les négociations), s'avisa de dire que tous les amis du roi étaient d'avis qu'il devait céder. — « Quels sont ces amis demanda Charles? — Milord Jermyn, répondit Davenant. — Jermyn, s'écria le roi, ne comprend rien aux affaires de l'Église. — Lord Culpeper est du même avis, reprit le poëte. — Culpeper n'a point de religion, » telle fut la réponse de Charles. Edimbourg et d'autres villes d'Écosse envoyèrent des pétitions au roi : il fut inébranlable dans ses résolutions.

Le 5 août, les commissaires réunis à Newcastle apprirent aux deux chambres l'insuccès de leurs tentatives. « Les réponses du roi, disaient-ils, ne sont nullement satisfaisantes. » Quelques jours après, ils écrivirent de nouveau aux deux chambres pour leur dire que le roi se refusait encore à signer; le parlement vota des remercîments à ses commissaires, ainsi qu'aux commissaires Écossais. Dans la cours du débat qui eut lieu à cette occasion, un membre presbytérien s'écria : « Qu'allons-nous devenir maintenant que le roi a refusé de signer nos propositions? — Que serions-nous devenus, lui répondit un autre membre, s'il les eût acceptées? »

Les communes s'occupèrent alors d'obtenir des Écossais la remise de la personne du roi. Les Écossais réclamaient de fortes sommes pour leur assistance dans la guerre, et, pour plus de sûreté, ils retenaient dans leurs mains les villes de Carlisle, de Newcastle et d'autres villes du nord dans lesquelles ils avaient placé de bonnes garnisons. Leurs réclamations dataient de loin. Le 12 du mois d'août, ils avaient adressé à la chambre des lords une lettre dans laquelle ils déclaraient qu'ils étaient prêts à livrer les garnisons qu'ils occupaient dans le royaume et à rappeler leur armée, si on leur tenait compte des frais de la guerre et si on leur donnait la juste récompense de leurs services. Les lords envoyèrent cette communication aux communes, qui votèrent aussitôt cent mille livres sterling pour l'armée écossaise (2,500,000 fr.). Une commission fut ensuite nommée pour régler tous les comptes. Les Écossais demandaient six cent mille livres sterling (15,000,000 fr.); mais après quelques débats, ils réduisirent leurs prétentions à quatre cent mille livres sterling (10,000,000 fr.), dont une moitié devait leur être payée sur-le-champ.

Cependant Charles avait encore des amis sûrs dans l'armée écossaise. Ceux-ci disaient que Charles était roi d'Écosse, comme il était roi d'Angleterre; que les deux nations avaient pris une part égale à la guerre et qu'elles avaient un intérêt commun dans tout ce qui concernait la personne du roi et son gouvernement; ils demandaient en conséquence à être consultés sur tout ce qui serait fait à l'égard du roi. D'un autre côté, les amis que Charles avait en Écosse s'agitaient en sa faveur. Le 10 septembre, le parlement écossais déclara à leur instigation qu'il ferait tous ses efforts pour maintenir les titres de

Charles à la couronne d'Angleterre : mais les ennemis de Charles étaient plus puissants que ses amis. En effet, le même parlement scinda bientôt son vote en déclarant que le royaume d'Écosse ne pourrait légalement soutenir la cause du roi, alors même qu'il serait renversé du trône d'Angleterre, puisque Charles ne voulait point souscrire au covenant, ni donner une réponse satisfaisante aux propositions du parlement anglais. Le parlement d'Écosse déclara en outre qu'il ne serait point permis à Charles de venir en Écosse, ou que, s'il y venait, ses fonctions royales seraient suspendues jusqu'à ce qu'il eût accepté le covenant et signé les propositions.

Charles résolut de tenter une évasion et de s'enfuir sur le continent. Déjà il avait formé ce projet, mais il en avait été détourné par sa femme, qui pensait que son éloignement serait préjudiciable aux intérêts de la cause monarchique. De plus, la reine devait peu désirer la présence du roi en France, car elle entretenait à cette époque des relations criminelles avec Jermyn. Le nouveau projet de fuite ne put s'exécuter. Alors le roi écrivit au parlement d'Angleterre et aux commissaires du parlement d'Écosse à Londres pour leur demander une conférence personnelle dans laquelle, disait-il, il discuterait avec eux les différentes questions qui les divisaient. A la réception de ce message, les lords déclarèrent qu'il serait permis au roi de venir à Newmarket, et de rester dans cette ville avec le nombre de personnes que les deux chambre jugeraient convenable de fixer. Newmarket ne plut point aux communes; elles votèrent pour Holmby-House dans le Northamptonshire, lieu qui fut accepté par les lords. Charles désirait alors vivement rester parmi les Écossais, mais l'acceptation du covenant et l'adhésion aux propositions du parlement anglais étaient impérieusement exigées par ceux-ci; et Charles persistant toujours dans son refus, le parlement d'Écosse consentit à livrer le roi (16 janvier 1647).

Le parlement anglais, qui venait de décréter l'abolissement de l'épiscopat, vendit aussitôt les terres des évêques pour payer l'armée écossaise. Deux cent mille livres sterling en argent 5,000,000 furent envoyées à Newcastle et remises aux trésoriers écossais. Le reçu fut signé le 21 janvier à Northallerston; et, le 30 du même mois, les commissaires du parlement anglais reçurent des mains des commissaires écossais la personne du roi. Les troupes écossaises évacuèrent la ville le même jour. Charles parut content de ce changement; il s'entretint familièrement avec le comte de Pembroke et les autres commissaires; il leur dit qu'il était heureux de quitter les Écossais et de se rapprocher de son parlement. Cette satisfaction n'existait que sur les lèvres du roi; car, en apprenant que le parlement écossais avait consenti à livrer sa personne aux commissaires anglais, il s'était écrié : « Je suis acheté et vendu. »

§ 17. Arrivée de Charles à Holmby. — Les dissensions des puritains et des indépendants prennent un caractère de gravité dont le roi espère tirer profit. — L'armée soutient le parti des indépendants. — L'armée s'empare du roi. — Sa fuite. — Il se livre lui-même au gouverneur de l'île de Whigt.

Charles quitta Newcastle, avec son escorte, pour aller à Holmby-House, magnifique demeure qui est située à quelque distance de Naseby, où Charles avait éprouvé une défaite signalée. Le voyage se faisait à petites journées. Les malheurs de Charles, et les traditions de la royauté qui avaient encore des racines profondes dans l'esprit du peuple, amenaient sur sa route une foule de personnes qui le saluaient de leurs acclamations et faisaient des vœux pour lui. Les soldats de l'escorte ne s'opposaient point à ces manifestations. Charles, à son arrivée à Holmby (16 février), trouva une foule de gentilshommes et de dames qui lui firent un accueil plein de bienveillance. La maison qui lui était destinée était élégamment meublée; sa table était bien fournie; il eut même une petite cour. Cependant ses gar-

diens lui refusèrent des chapelains de son choix et voulurent lui imposer des chapelains presbytériens. Charles ne voulut point les entendre. Aucune contrainte apparente n'était imposée au roi; il passait son temps à lire, à jouer aux échecs, à se promener, et à monter à cheval; souvent il allait à Althorp ou bien à Harrowden, qui est éloigné de neuf milles de d'Holmby, pour jouer aux boules, amusement qu'il aimait avec passion. Il supportait ses malheurs avec une grande dignité et paraissait résigné à son sort. Le parlement avait placé deux personnes de confiance auprès de lui. L'une était Thomas Herbert, qui nous a laissé quelques lignes touchantes sur les derniers jours du roi; l'autre était Jacques Harrington, qui était personnellement connu de Charles. Le roi aimait à s'entretenir avec eux et surtout avec Jacques Harrington. La conversation roulait fréquemment sur des sujets politiques; mais, toutes les fois, nous dit un historien, qu'on venait à parler de république, le roi semblait prêt à se fâcher.

Cependant la désunion régnait alors entre l'armée et le parlement. En ce moment, le parti presbytérien triomphait à la chambre des communes. Les élections, qui avaient été faites pour remplir les vides occasionnés dans la chambre par les décès, avaient été généralement favorables à ce parti. Fiers de ces succès, les presbytériens montraient les dispositions les plus menaçantes contre les indépendants. Au mois de février 1647, il fut proposé dans la chambre des communes de réduire l'armée à l'état de paix et de démanteler les forteresses de l'Angleterre et de la principauté de Galles. Cette proposition était dirigée principalement contre Cromwell à cause de son influence dans l'armée; les presbytériens voulaient lui retirer le commandement. Après des débats qui durèrent plusieurs jours, la chambre des communes décida qu'elle licencierait l'armée, et qu'elle ne conserverait que six mille quatre cents hommes de cavalerie et l'infanterie nécessaire pour occuper quarante-cinq châteaux forts et d'autres places. Trois jours après, la majorité de la chambre décida qu'aucun officier placé sous Fairfax n'aurait un grade supérieur à celui de colonel; qu'aucun commandant de garnison ne serait membre du parlement, et que tous les officiers de l'armée seraient obligés de souscrire au covenant et de se conformer au gouvernement de l'Église. Quelques jours après, les communes déclarèrent que trois mille cavaliers, douze cents dragons et huit mille quatre cents hommes d'infanterie seraient détachés de l'armée de Fairfax, et que ces troupes seraient embarquées pour l'Irlande.

Malheureusement pour eux, les presbytériens n'étaient point aussi forts au dehors que dans le sein de la chambre des communes. Les soldats furent vivement irrités de ces mesures. Ils virent que le parlement voulait les envoyer en Irlande pour les faire mourir de faim et de maladie, et manifestèrent surtout leur mécontentement de ce qu'on voulait leur enlever leurs officiers et substituer à leur place des officiers presbytériens. Le parlement ne pouvait en ce moment payer l'arriéré qui était dû aux troupes. L'armée qui était à Nottingham marcha aussitôt sur Londres et s'arrêta à Saffron-Walden dans l'Essex. Les presbytériens effrayés votèrent alors une somme de soixante mille livres sterling par mois (1,500, 000 fr.) pour un an, et des commissaires furent envoyés au quartier général de Fairfax pour traiter avec lui. Tous les officiers furent assemblés par les ordres du général, et les commissaires du parlement voulurent entrer en accommodement; mais on ne put s'entendre, et la députation revint à Londres comme elle en était partie. Les communes sommèrent aussitôt Hammond, lieutenant général, le colonel Robert Hammond, son neveu, le colonel Lilburne, le lieutenant-colonel Grimes, et Ireton qui était membre de la chambre des communes et qui venait d'épouser la fille de Cromwell, de com-

paraître à leur barre pour y rendre compte de leur conduite; puis, voulant en imposer à l'armée par un coup hardi, elles décidèrent que dans les cinq mille hommes qui seraient conservés pour le service de l'Angleterre on comprendrait trois régiments dont le dévouement au presbytérianisme était connu. Les débats qui eurent lieu à cette occasion se prolongèrent fort avant dans la nuit; car l'usage des longues séances commençait à s'établir. Une députation des deux chambres se rendit ensuite à Saffron. Le comte de Warwick, qui en était membre, fit un discours pathétique dans lequel il engagea l'armée à accepter les termes qui lui étaient proposés et à partir pour l'Irlande. Les officiers lui ayant demandé quels seraient les chefs de l'expédition, Warwick désigna le major général Skippon, qui jouissait de la confiance de l'armée. Alors le colonel Hammond lui déclara que si le major général Skippon était réellement nommé, il ne doutait pas qu'une grande partie de l'armée n'allât volontiers en Irlande. Mais, en ce moment, le colonel fut interrompu par ces cris : « Fairfax et Cromwell; donnez-nous Fairfax et Cromwell, et nous irons tous. » Les commissaires voulurent faire des représentations au sujet de ces officiers, mais les mêmes cris couvrirent leur voix, et ils furent obligés de quitter l'armée sans avoir obtenu aucun résultat favorable.

Grande était la perplexité du parlement. Quelques membres persistaient à envoyer l'armée en Irlande, mais ils voulaient qu'on lui laissât ses officiers indépendants. Cette dernière mesure ne fut cependant point adoptée, car les presbytériens craignaient que l'Irlande ne devînt un royaume indépendant dans les mains des hérétiques et des antichrétiens; c'est ainsi qu'ils nommaient les indépendants. Le bruit se répandit, en ce moment, que de grandes défections venaient de s'opérer dans l'armée; que la plupart des officiers et des soldats étaient disposés à partir pour l'Irlande aux conditions qui leur avaient été faites, et que tout le reste de l'armée suivrait cet exemple, si l'on pouvait faire taire l'opposition de quelques officiers. Hollis, l'un des chefs du parti presbytérien dans les communes, pressa aussitôt la chambre de voter le licenciement de l'armée en lui accordant préalablement la solde de six semaines, et il demanda que quatre des officiers de l'armée fussent traduits à la barre de la chambre des communes. Cette proposition fut adoptée.

Mais, le même jour, quelques officiers présentèrent à la chambre une pétition énergique. Elle était signée par Thomas Hammond, lieutenant général; par quatorze colonels; par six majors et cent trente-quatre capitaines, lieutenants et autres officiers. Les pétitionnaires insistaient sur le droit qu'ils avaient d'adresser des pétitions à la chambre. « Bien que nous soyons des soldats, disaient-ils, nous n'avons pas perdu notre qualité de citoyens, et, en conquérant la liberté de nos frères, nous ne pouvons avoir perdu la nôtre; » ils réitéraient avec instance les demandes d'argent qu'ils avaient faites. « Nous avons laissé nos biens, et un grand nombre d'entre nous ont abandonné leur commerce et leur profession; d'autres ont laissé les jouissances d'une vie paisible, et nous nous sommes engagés dans la guerre sans égard pour les difficultés que nous aurions à vaincre dans l'intérêt de tous; devions-nous supposer, après ce que nous avons fait, qu'on nous disputerait notre solde, et que nous serions traités de mécontents et de séditieux? »

Cette pétition n'ayant point été prise en considération par les communes, l'armée, que le vote de la chambre au sujet du licenciement avait profondément irritée, rédigea une autre pétition. Mais cette fois les signataires furent pris dans tous les rangs. On constitua un grand conseil. Les officiers supérieurs se tinrent à l'écart; mais Berry, capitaine de cavalerie, qui était un ami dévoué de Cromwell, en devint le président : ce qui fait supposer que Cromwell lui-même était l'âme de ce conseil. Le 30 avril, le conseil de l'armée envoya trois soldats présenter aux communes leur premier manifeste.

Les réclamants demandaient que satisfaction fût faite à leurs griefs, et ils disaient qu'ils ne prendraient du service pour l'Irlande qu'à cette condition. Ils déclaraient, en outre, que la mesure du licenciement n'avait été adoptée que pour renvoyer l'armée sans lui donner la récompense que méritaient ses services, et dénonçaient les auteurs de cette mesure comme des hommes ambitieux qui voulaient se rendre maîtres du pouvoir et devenir ensuite des tyrans. Cromwell qui, quelques jours auparavant, avait appris que les presbytériens avaient l'intention de s'emparer de sa personne, prit la parole à cette occasion. Il fit valoir la loyauté de l'armée et montra aux communes le danger qu'il y aurait à la pousser à l'extrémité. Chose remarquable! ce fut lui que la chambre des communes chargea de se rendre au quartier général de l'armée pour calmer les mécontents. Skippon, Ireton, gendre de Cromwell, et Fleetwood furent chargés d'agir de concert avec lui. Mais tous, à l'exception de Skippon, qui semblait indécis, encouragèrent les mécontents et déclarèrent que le redressement de leurs griefs devait avoir la priorité sur toute autre question. Cromwell revint à la chambre des communes pour y faire son rapport; et, aussitôt la chambre décida que des mesures seraient prises pour régler les comptes des soldats et pour licencier les troupes. Quelques jours après, elle déclara que les régiments d'infanterie qui ne voudraient point faire le guerre en Irlande, seraient licenciés à des époques fixes et dans des lieux indiqués. Fairfax, qui était à Londres, avait reçu l'ordre de se rendre à l'armée pour y mettre cette mesure à exécution. Mais le général rencontra une résistance énergique dans les soldats, qui lui dirent qu'ils ne déposeraient les armes qu'autant qu'ils auraient reçu l'arriéré de leur solde et qu'on punirait ceux qui avaient causé leur ruine. Fairfax ayant fait part de cette résistance aux deux chambres, les presbytériens nommèrent une commission, dont les membres furent choisis dans le sein des deux chambres, et la chargèrent d'agir de concert avec le général pour exécuter le désarmement. Les commissaires se présentèrent à l'armée; mais alors Fairfax leur dit que cette mesure était impraticable pour le moment, et qu'il allait demander de nouveaux ordres du parlement.

Cependant Charles était toujours à sa résidence d'Holmby. Les lords décidèrent qu'il serait conduit à Oatlands. Les lords, sous prétexte de rapprocher le roi de la capitale et d'ouvrir de nouvelles négociations avec lui, se flattaient qu'une fois qu'ils auraient le souverain dans leurs mains, ils pourraient faire la loi à leurs adversaires; mais l'armée et les indépendants, qui ne formaient pour ainsi dire qu'un seul parti, résolurent de déjouer leur projet. Le 3 juin, un peu après minuit, un corps de cavalerie commandé par Joyce, cornette du régiment de Whalley, se présenta à Holmby. Joyce, après avoir placé des gardes aux différentes issues, descendit de cheval et demanda à être introduit auprès du roi. « De quelle part venez-vous? lui dirent les colonels Graves et Brown qui commandaient la garnison.— De la mienne, » répondit froidement Joyce. Les deux officiers se mirent à rire. « Ce que je vous dis n'a rien de risible, » reprit Joyce. Ses interlocuteurs l'engagèrent à retirer ses troupes et lui dirent d'attendre jusqu'au lendemain, pour parler aux commissaires. « Je ne suis point venu ici pour recevoir des avis de vous, reprit Joyce, et je n'ai rien à faire avec les commissaires. Je viens pour le roi et je veux lui parler. » Graves et Brown donnèrent l'ordre à leurs soldats de préparer leurs armes et de défendre la place; mais, au lieu d'obéir, les soldats ouvrirent les portes à leurs camarades. Aussitôt Joyce alla à la chambre où étaient les commissaires et leur dit qu'il était venu chercher le roi; il se retira ensuite dans un autre appartement pour ne point troubler le sommeil de Charles. Le lendemain, Joyce voulut avoir une audience du roi, et s'étant présenté devant lui, il lui dit que de

dangereux complots se tramaient dans l'ombre; que les choses en étaient arrivées à ce point, qu'il fallait que l'un des deux partis écrasât l'autre, ou qu'il se laissât écraser par lui. En conséquence, il invitait le roi à le suivre. Les commissaires étant présents, le roi paraissait embarrassé. Cependant il dit à Joyce qu'il le suivrait volontiers, s'il lui promettait les choses qu'il allait lui demander. Joyce s'engagea à remplir ces conditions, si elles etaient justes et raisonnables. « La premiere, dit le roi, concerne ma sûreté personnelle. » Joyce donna l'assurance à Charles que l'armée n'avait aucune mauvaise intention à son égard. « Je demande, en second lieu, qu'on n'exige point de moi des choses que repousserait ma conscience. » Joyce adhéra à cette seconde demande. « En troisième lieu, je demande qu'il me soit permis de conserver mes serviteurs auprès de ma personne; que l'on ait pour moi les égards et le respect dus à mon rang. » Le cornette rassura le roi à cet égard. « Alors, s'écria le roi, je partirai volontiers avec vous, si les soldats qui sont sous vos ordres veulent confirmer ce que vous m'avez promis. » Il était onze heures du soir; Charles renvoya Joyce et lui dit qu'il serait prêt à six heures du matin.

A l'heure indiquée Charles se présenta aux soldats et leur demanda s'ils voulaient confirmer ce que le cornette lui avait promis la veille. La réponse fut unanime. Charles demanda alors à Joyce en vertu de quel mandat il agissait. Joyce répondit que « si le parlement n'avait point donné des ordres pour se saisir de la personne du roi, lui, Joyce, n'aurait point fait ce qu'il avait fait; mais, qu'ayant appris que le roi devait être enlevé par les presbytériens, il avait pris les devants. » Charles n'étant point satisfait de cette réponse, Joyce lui dit qu'il agissait au nom des soldats de l'armée. « N'avez-vous pas un mot d'écrit de sir Thomas Fairfax, votre général? lui dit le roi. — Voici ceux dont j'exécute les ordres, répondit Joyce. — Où sont-ils? lui dit le roi. — Derrière moi, répondit Joyce en montrant ses cavaliers. J'espère que Votre Majesté est maintenant satisfaite. » Charles sourit et fit des compliments à Joyce sur la bonne tenue de ses cavaliers. « J'ai lieu de croire, dit-il ensuite, que vous ne me ferez aucune violence; je suis votre roi; je ne reconnais de supérieur que Dieu seul. » Joyce le rassura et Charles lui demanda le lieu où il allait être conduit. « A Oxford, si ce lieu plaît à Votre Majesté, » lui dit Joyce. Le roi répondit « que l'air d'Oxford ne lui était pas bon. — Eh bien à Cambridge. » Le roi préfera Newmarket, dont l'air, dit-il, convenait à sa santé. On convint d'aller à Newmarket. Joyce et ses soldats conduisirent le roi à Hinchinbrook, et le lendemain Charles et son escorte arrivèrent à Childerley près de Newmarket.

Le jour où Joyce enlevait le roi de d'Holmby, Cromwell, qui se voyait menacé d'être arrêté par les presbytériens, quittait Londres en secret et arrivait au milieu de l'armée; elle le reçut avec enthousiasme. Aussitôt l'armée prit l'engagement solennel de ne mettre bas les armes et de ne se séparer que lorsqu'elle aurait reçu des garanties contre l'oppression dont l'Angleterre était menacée. Fairfax, Cromwell, Ireton, Hammond et d'autres officiers de distinction allèrent visiter le roi. Fairfax et Cromwell déclarèrent tous deux qu'ils n'avaient eu aucune connaissance des projets de Joyce, ce qui est douteux quant à Cromwell. Le lord général pressa, dit-on, le roi de retourner à Holmby; mais Charles lui dit qu'il préférait rester avec l'armée. Charles avait déjà lieu, en effet, de se féliciter de ce changement; car les presbytériens l'avaient obligé à accepter des ministres de leur culte, tandis que les indépendants et l'armée lui permirent de s'entourer d'ecclésiastiques de son choix.

Les deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains. L'armée s'avança aussitôt sur Londres. Partout elle répandait des manifestes. Le Norfolk, le Suffolk, l'Essex et plusieurs autres

comtés lui envoyèrent des lettres de félicitation. L'armée demandait l'expulsion immédiate du sein du parlement d'Hollis, de Waller, de Clotworthy, de Stapleton, de Lewis, de Maynard, de Massey, d'Harley, de Long, de Glynne et de Nichols que leur corruption et leurs nombreux méfaits, disait-elle, avaient rendus indignes de siéger dans le parlement. Mais la chambre des communes réitéra ses ordres à l'armée de ne point avancer et décida que le roi serait renvoyé à Richemond et qu'il y serait placé sous la surveillance d'une commission nommée par elle. Au mépris de ces ordres, l'armée s'avança jusqu'à Uxbridge. Aussitôt les onze chefs presbytériens signalés par l'armée prirent la fuite. Cependant la chambre des communes voulut faire quelques démonstrations de résistance; elle doubla ses gardes et fit un grand approvisionnement d'armes; mais ces velléités de courage s'évanouirent lorsqu'on reconnut que toute résistance serait impossible. Alors les communes déclarèrent que l'armée commandée par Fairfax était réellement l'armée de l'Angleterre et qu'elle devait être traitée avec sollicitude et respect : elles envoyèrent au général des propositions d'une nature tellement pacifique que Fairfax quitta Uxbridge pour se retirer à Wycombe. Ce mouvement rétrograde donna du courage aux onze membres accusés; ils quittèrent leur retraite et reparurent dans la chambre pour accuser à leur tour leurs accusateurs et demander leur mise en jugement. Mais bientôt l'attitude de l'armée leur fit perdre courage ; ils sollicitèrent des speakers des passe-ports pour quitter le royaume : ces passe-ports leur furent accordés.

Le roi avait été conduit de Newmarket à Royston; de Royston il alla à Hatfield, de Hatfield à l'abbaye de Woburn, et de là au château de Windsor. Il lui fut permis de garder Ashburnham, qui l'avait accompagné dans sa fuite d'Oxford au camp écossais et qui était de retour de la Hollande où il s'était enfui ; sir John Berkeley et une autre personne nommée Legge, qui jouissait de la confiance du roi, purent également rester avec lui. Par l'intermédiaire de ces personnes, Charles entama des négociations secrètes avec Cromwell, Ireton et d'autres officiers de l'armée. On ne sait si Fairfax fut étranger à ces négociations. Dans le même temps, Fairfax demanda au parlement de permettre que le roi eût une entrevue avec ses enfants qui, dit-il, avaient été si longtemps éloignés de lui. La chambre des communes, qui craignait un moment que l'armée ne gardât les enfants du roi comme elle avait gardé le père, paraissait disposée à rejeter cette demande; mais Fairfax engagea sa parole et promit qu'ils seraient renvoyés au palais de Saint-James. Le duc d'York, le duc de Glocester et la princesse Élisabeth se rendirent aussitôt au village de Caversham près de Reading où le roi résidait. L'entrevue fut des plus touchantes, car Charles était un bon père. On rapporte que Cromwell ne put retenir ses larmes. Les enfants restèrent deux jours avec leur malheureux père et furent ensuite renvoyés à Londres.

Cependant les presbytériens se préparaient, en ce moment, à faire une dernière tentative pour reprendre l'ascendant. Les indépendants qui demeuraient à Londres ayant demandé que le commandement de la milice de Londres fût placé dans leurs mains, les presbytériens, qui voulaient conserver ce commandement pour eux, adressèrent aux communes une pétition dans laquelle ils demandaient la suppression des chapelles des indépendants. Une autre pétition suivit bientôt la première : dans celle-ci les presbytériens demandaient que l'armée fût éloignée de Londres et que l'on conduisît le roi à Westminster pour conclure avec lui un traité ; les presbytériens déployèrent, dans cette circonstance, un zèle et une activité extraordinaires; car on prétend que plus de cent mille signatures furent apposées sur la pétition. Quelques jours après, une populace furieuse, composée de royalistes et de presbytériens, assaillit Westminster et causa une telle frayeur dans le sein

des deux chambres que les deux speakers et un grand nombre de membres prirent la fuite et allèrent rejoindre l'armée pour y trouver protection. Les membres restants s'ajournèrent, et à la reprise de leur séance ils élurent lord Willoughby de Farham pour leur speaker temporaire. Aussitôt ils défendirent à l'armée d'avancer, et nommèrent une commission de sûreté publique; et après avoir ordonné à la milice de la cité de prendre les armes, ils la mirent sous le commandement de Massey, de Waller, et rappelèrent les onze membres presbytériens qui avaient pris la fuite.

Fairfax s'avançait en ce moment avec l'armée et arrivait à Hounslow-Heath: il rencontra dans cet endroit les membres indépendants qui avaient quitté le parlement; ils étaient au nombre de cent dix-sept. Le général ordonna aussitôt au colonel Rainsborough de traverser la Tamise à Kingston-Bridge et de s'emparer du bourg de Southwark qui avait désavoué les mesures adoptées par la cité. Rainsborough exécuta sa commission sans rencontrer de difficultés.

A cette nouvelle les presbytériens, saisis de frayeur et reconnaissant qu'il leur était impossible de résister, envoyèrent à l'armée une députation pour lui demander à traiter. Le général y consentit, à la condition qu'ils rapporteraient les déclarations qu'ils avaient publiées récemment, qu'ils abandonneraient les commandements qu'ils occupaient dans la milice, qu'ils livreraient tous leurs forts ainsi que la Tour de Londres; qu'ils licencieraient toutes les forces qu'ils avaient levées, et qu'ils prendraient toutes les mesures nécessaires pour assurer le repos public. Toutes ces conditions, quelque humiliantes qu'elles fussent, furent acceptées.

Le 6 du mois d'août, Fairfax se rendit à Westminster accompagné des speakers des deux chambres et des membres indépendants qui étaient venus lui demander protection, et il procéda à leur réinstallation. Les speakers, au nom du parlement, remercièrent le général, qu'ils nommèrent commandant de toutes les forces de l'Angleterre et de la principauté de Galles et constable de la Tour de Londres; et ils accordèrent à titre d'indemnité un mois de paye à son armée. Le jour suivant, Fairfax et Cromwell traversèrent Londres et se rendirent à la Tour, où la milice fut remise dans les mains des indépendants. Jamais peut-être une faction aussi grande et aussi puissante ne tomba avec moins de dignité. Un grand nombre des chefs presbytériens prirent la fuite, dans la crainte que les vainqueurs ne se vengeassent de la résistance qu'ils avaient faite. Mais la conduite des indépendants fut pleine de modération et de justice. Fairfax, quittant Londres aussitôt, cantonna ses troupes dans les villes et les villages voisins, et ne laissa dans la capitale que deux ou trois régiments pour garder le parlement.

Les événements se pressaient. Le grand conseil des officiers de l'armée s'était réuni pour établir une réforme générale dans les affaires civiles et religieuses. On a généralement considéré Ireton comme le principal auteur de cette constitution, mais il est probable que Cromwell, qui avait des idées élevées et justes sur la liberté religieuse et la liberté du commerce, lui prêta son concours. La constitution dont nous parlons aurait laissé à Charles un pouvoir fort étendu, et il est probable que le parti presbytérien n'aurait pas été aussi libéral à son égard. Cependant, quand ces propositions furent présentées à Charles, il refusa de les accepter. Alors Charles traitait secrètement avec les covenantaires écossais, les presbytériens anglais et les catholiques irlandais, auxquels il faisait séparément de brillantes promesses. On prétend que le roi, ne pouvant se maîtriser assez pour cacher ses desseins secrets, dit à Ireton : « Je jouerai ma partie comme je l'entendrai ». A quoi Ireton répondit : « Si Votre Majesté a une partie à jouer, elle nous permettra de jouer également la nôtre. » Ce fut alors

que, suivant Ashburnham, Ireton et Cromwell commencèrent à parler de république et de l'heureuse condition, disaient-ils, qui deviendrait le partage du peuple anglais s'il vivait sous un gouvernement semblable à celui qui régissait la Hollande.

Après avoir refusé d'acquiescer aux propositions qui lui étaient faites, Charles envoya sir John Berkeley à l'armée pour demander une entrevue à Ireton et aux autres officiers supérieurs. Berkeley s'adressa de la manière suivante aux officiers : « Si le roi acquiesçait aux propositions de l'armée, que s'ensuivrait-il? » Les officiers dirent qu'ils présenteraient alors les propositions au parlement. « Mais, continua Berkeley, si le parlement refuse de les accepter, que ferez-vous?» Les officiers répondirent qu'il ne leur appartenait point de dire ce qu'ils feraient contre le parlement; mais ils donnèrent à entendre qu'ils ne doutaient point de son adhésion. Berkeley n'ayant point paru satisfait de cette réponse, Rainsborough lui dit : « Si le parlement ne veut pas y consentir, nous l'y forcerons, » et tous les officiers donnèrent leur assentiment à ces paroles. Berkeley alla aussitôt trouver le roi. « Mais, dit-il, ma tâche fut beaucoup plus difficile avec lui ; car, malgré tous mes efforts, il ne voulut point accepter les propositions de l'armée.»

Charles venait de mécontenter l'armée; il devait aussi mécontenter les presbytériens. Ceux-ci, qui étaient encore en force dans le parlement, encouragés par les commissaires écossais, qui repoussaient, comme les presbytériens, la tolérance religieuse, envoyèrent au roi une adresse solennelle qui avait pour base les propositions présentées à Newcastle. Charles refusa d'accepter, refus qui ne manquait pas de sagesse, car il y aurait eu danger à traiter avec les presbytériens alors que Charles était au pouvoir de l'armée. Aussitôt les chefs de l'armée réitérèrent leurs instances; mais elles restèrent sans effet. Alors l'armée déclara que, puisque le roi n'avait point accepté les propositions qu'elle lui avait faites, il perdait les droits qu'il avait à son appui.

Cependant Cromwell, Ireton et quelques autres chefs de l'armée étaient encore indécis. Le parti extrême auquel voulaient se porter les républicains leur paraissait une mesure dangereuse; mais, d'un autre côté, Cromwell était menacé par la haine des presbytériens et des Écossais, qui l'avaient toujours regardé comme leur ennemi mortel. Cromwell et son gendre se décidèrent pour la république; mais, dans le même temps, ils cherchèrent comment ils pourraient étouffer l'esprit de rébellion qui régnait dans l'armée. Dans ce dessein, ils résolurent de convoquer l'armée à un rendez-vous général à Ware. Fairfax y ayant consenti, le jour de la réunion fut fixé au 16 novembre.

Mais le parti républicain qui était dans l'armée eut connaissance des intentions secrètes du lieutenant général, et résolut de s'emparer de la personne du roi avant le jour fixé pour la réunion. Les républicains ne cachaient plus leur haine contre le roi. Dans leurs discours, ils disaient que c'était un homme de sang, un obstacle éternel à la liberté et à la paix du royaume, et demandaient que justice fût faite sur un homme qui avait répandu le sang de tant d'Anglais: dans leurs écrits, ils établissaient une nouvelle forme de gouvernement sur une base essentiellement républicaine. Dans ce gouvernement il n'y avait point de roi ni d'aristocratie: la souveraineté résidait seulement dans le peuple; les parlements devaient être triennaux; on y donnait une grande extension à la franchise électorale; la représentation nationale y était distribuée avec plus d'équité: de grandes réformes devaient être introduites dans les lois, et une entière liberté de conscience était accordée à chaque citoyen.

Ces théories républicaines avaient trouvé un grand nombre de chauds partisans. Seize régiments de l'armée avaient déclaré qu'ils étaient prêts à ti-

rer l'épée pour obtenir l'application de ce projet de gouvernement et demandèrent, en même temps, la mise en accusation et la condamnation du roi. Aussi Charles était-il effrayé, et craignant pour sa vie, il voulut se soustraire par la fuite à la fureur de ses ennemis. Charles songea un instant à se réfugier dans la cité de Londres; mais après s'être consulté avec Ashburnham, il comprit bientôt que ce projet était mauvais, en ce sens que l'armée était à la fois maîtresse de la cité et du parlement, et qu'elle s'emparerait infailliblement de sa personne. Charles renonça aussitôt à ce projet pour en adopter un nouveau.

Le 11 novembre, Londres apprit, en effet, que le roi avait quitté secrètement Hamptoncourt. Charles en partant avait laissé son manteau dans la galerie et plusieurs lettres, écrites de sa main, sur la table de son cabinet de toilette. Une de ces lettres était adressée au parlement. Le roi disait que la liberté était aussi nécessaire aux rois qu'aux sujets; qu'il avait longtemps souffert la captivité, parce qu'il espérait rétablir de cette manière la paix dans le royaume; mais que, n'ayant pu atteindre ce but et voyant l'incertitude de l'armée, il avait pris le parti de s'enfuir; que partout cependant où il serait, il travaillerait à rétablir une paix sûre dans le royaume et à arrêter l'effusion du sang; il déclarait en outre, que, lorsqu'il aurait la certitude d'être entendu d'une manière honorable et sans que sa sûreté personnelle fût compromise, il quitterait immédiatement le lieu de sa retraite et se montrerait prêt à devenir *le père de la patrie*.

Le lendemain, lord Montague informa officiellement la chambre des lords et celle des communes de la fuite du roi. Cromwell envoya de son côté une lettre aux communes dans laquelle il annonçait que l'évasion du roi avait eu lieu la veille à neuf heures du soir. Cette nouvelle produisit une sensation profonde, et aussitôt les communes prirent les mesures les plus énergiques. Elles portaient que quiconque cacherait la personne du roi ou qui, connaissant le lieu de sa retraite, ne l'indiquerait point aux speakers des deux chambres aurait ses biens confisqués et serait condamné à mort.

Cependant, la fuite du roi était des plus pénibles. Il arriva à Oatlands et s'égara dans la forêt qu'il croyait bien connaître. La nuit était noire et pluvieuse. Les voyageurs se perdirent dans leur route. Charles en ce moment même était encore indécis sur le lieu où il porterait ses pas. « Je demandai au roi, dit Berkeley, l'un des compagnons de voyage de Charles, où il voulait aller; et il me répondit qu'il espérait être à Sutton trois heures avant le jour, et que tandis qu'on préparerait nos chevaux, nous verrions à nous entendre sur la route que nous aurions à prendre. » Les voyageurs firent fausse route, et arrivèrent à Sutton longtemps après que le jour eut paru. Ils avaient envoyé leur domestique en avant; mais celui-ci leur apprit à son retour que les autorités du comté s'étaient réunies la veille pour aviser aux moyens de les arrêter. Cette nouvelle leur fit abandonner le projet qu'ils avaient d'entrer à Sutton, et ils portèrent leurs pas dans la direction de Southampton. Les voyageurs mirent alors pied à terre pour descendre la colline. Tenant la bride de leurs chevaux par la main, ils se consulterent une seconde fois sur ce qu'ils avaient à faire. Charles enfin se décida pour l'île de Wight. Ashburnham et Berkeley furent envoyés dans l'île pour sonder les intentions du colonel Hammond, qui en était le gouverneur et que le roi croyait dévoué à sa cause. De son côté, Charles, accompagné de Legge, se rendit chez lord Southampton à Titchfield pour y attendre le retour de ses messagers.

Ashburnham et Berkeley arrivèrent à Lymington le même soir; mais une violente tempête les empêcha d'aborder dans l'île. Le lendemain, la mer s'étant un peu calmée, ils franchirent le détroit qui sépare l'île de Wight de la terre ferme, et ils allèrent trouver le gouverneur au château de Carisbrook où il demeurait. Aussitôt Ashburnham lit connaître son message. « Une

paleur livide couvrit les joues du gouverneur, nous dit sir John Berkeley au sujet de cette entrevue. Le frisson qui s'empara de lui fut tel que je crus qu'il allait tomber de cheval; ce frisson dura au moins une heure; dans l'intervalle, des phrases brisées s'échappaient de ses lèvres; quelquefois il nous disait : Oh! messieurs, vous m'avez perdu en conduisant le roi dans l'île, si toutefois vous l'avez conduit ici; mais si vous ne l'avez pas fait, dites-lui de ne pas venir; car si j'ai des devoirs à remplir envers Sa Majesté, si je lui dois de la reconnaissance pour cette marque de confiance, d'un autre côté, l'armée a placé en moi une confiance que je ne saurais trahir. » Le moment d'après il parlait dans un sens tout contraire. Je me rappelle, continue Berkeley, que, pour le mettre à l'aise, je lui dis que, grâce au ciel, il n'y avait point de mal à déplorer encore; que Sa Majesté avait l'intention de lui faire honneur en lui donnant les moyens de lui rendre un grand service mais que, s'il pensait autrement, Sa Majesté ne lui imposerait point assurément sa personne. Il me répondit : « Mais s'il arrive malheur au roi, que penseront l'armée et le royaume du refus que j'aurais fait de ne pas les recevoir? » Je revins trouver Ashburnham, continue Berkeley, et je lui dis que le gouverneur n'était point l'homme qu'il nous fallait et que, pour ma part, je ne lui donnerais point ma confiance. Ashburnham partagea mes craintes; mais, d'un autre côté, il craignait pour le roi s'il venait à être découvert » Les deux envoyes vinrent retrouver Hammond, qu'ils pressèrent de leurs sollicitations. Après une courte pause, le gouverneur demanda ce que le roi attendait de lui. « Que vous lui assuriez l'honneur et la vie jusqu'à ce qu'il puisse faire disparaître les ferments de discorde qui existent entre lui, le parlement et l'armée, et qu'il ait rendu la paix à la nation. » Puis voulant abréger ce débat dont la longueur pouvait devenir fatale à Charles, sir John Berkeley demanda une réponse catégorique à la question suivante : « Livreriez-vous le roi au parlement ou à l'armée, dans le cas où l'un ou l'autre voudrait obtenir de lui des choses qui répugneraient à sa conscience et à son honneur ou qui seraient de nature à être refusées par lui? » Après quelques hésitations, Hammond répondit qu'il ferait pour le roi tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme d'honneur et de probité. Cet arrangement vague fut accepté.

On convint qu'Hammond accompagnerait Berkeley et Ashburnham chez lord Southampton; mais Charles montra un vif mécontentement lorsque Ashburnham lui apprit la présence du colonel. Il dit à son fidèle serviteur que, malgré la promesse du gouverneur, il était sûr qu'il allait devenir son prisonnier. A quoi Ashburnham répondit qu'il avait un expédient tout prêt, et que, si le roi voulait indiquer la route qu'il avait l'intention de suivre, il ferait en sorte que le gouverneur ne l'inquiétât point. « Le roi, dit Ashburnham, me demanda aussitôt quel était cet expédient, et je lui répondis que j'étais décidé à tuer Hammond de ma main; » Charles réfléchit, fit quelques tours dans la chambre et ne voulut point consentir à cette proposition.

Charles fit appeler immédiatement Hammond, et le reçut avec une sorte de gaîté. Celui-ci lui réitéra les promesses qu'il avait faites à Berkeley et à Ashburnham, et tous partirent le même jour pour l'île de Wight. Le lendemain, ils arrivèrent au château de Carisbrook. Sur la route le roi eut le plaisir de voir venir à sa rencontre une foule de gentilshommes de l'île qui lui donnèrent l'assurance que l'île entière, à l'exception des gouverneurs des châteaux et des capitaines d'Hammond, était dévouée à sa cause. Pendant les premiers jours le roi n'eut point à se plaindre d'être venu dans l'île. Il eut la liberté de faire des excursions à cheval; on lui laissa croire même qu'il pourrait quitter l'île quand il le voudrait. Mais ces égards cessèrent bientôt quand Hammond eut instruit les deux chambres de l'arri-

vée de Charles. Toutefois, le parlement ayant demandé qu'on lui livrât Ashburnham, Berkeley et Legge, le gouverneur s'y refusa.

§ 18. Charles est enlevé de l'île de Wight par un détachement de l'armée. — Emeute à Londres en sa faveur. — Plusieurs comtés se soulèvent pour le défendre. — Tentatives du prince de Galles pour le sauver. — Charles est conduit au château de Hurts.

Cinq jours après son arrivée dans l'île de Wight, Charles et ses amis apprirent le résultat du rendez-vous de l'armée. Cromwell avait couru les plus grands dangers ; les niveleurs, qui le traitaient de renégat, l'accusaient hautement d'avoir laissé échapper le roi, et le menaçaient de lui faire un mauvais parti. Quand les troupes se réunirent à Ware, les soldats de deux régiments se présentèrent à la revue avec cette devise attachée à leur chapeau : « La liberté du peuple et les droits du soldat. » Cromwell, suivi de quelques-uns de ses officiers, galopa dans les rangs des mutins ; il s'empara d'un de leurs chefs et le fit fusiller sur-le-champ : cet acte de vigueur en imposa aux mutins. Mais une semaine après le rendez-vous, les officiers de l'armée et un grand nombre de soldats allèrent trouver Cromwell et Ireton, et leur demandèrent de s'associer à eux pour combattre et renverser leurs ennemis. Cromwell et Ireton consentirent à la demande qui leur était faite. On prétend qu'ils n'y adhérèrent que parce qu'ils virent qu'une séparation allait causer la ruine des deux partis. Dès ce moment, le parti républicain refusa constamment de traiter avec le roi.

Charles avait envoyé de l'île de Wight sir John Berkeley à Windsor avec des lettres pour Fairfax, Cromwell et Ireton. A son arrivée à Windsor, Berkeley trouva les officiers réunis en conseil. Après une heure d'attente, il fut admis dans le sein de l'assemblée ; il donna ses lettres au général, qui lui dit de se retirer. Rappelé au bout d'une demi-heure, Berkeley comprit à l'accueil qu'il reçut qu'il n'y avait rien à espérer. « Le général, dit-il, me regarda avec beaucoup de sévérité ; il me dit que l'armée était celle du parlement ; qu'en conséquence, il ne pouvait rien répondre aux propositions qui lui étaient faites par le roi. » Berkeley salua Cromwell, Ireton et les autres officiers de sa connaissance, mais ceux-ci lui rendirent son salut avec froideur. Le lendemain, Berkeley ayant fait dire à Cromwell qu'il avait des lettres secrètes à lui remettre de la part du roi, celui-ci lui fit répondre qu'il ne pouvait les recevoir. Alors Berkeley se rendit à Londres et se mit en communication avec les commissaires écossais.

Dans le même temps, la reine préparait un navire de guerre pour enlever Charles de l'île de Wight, et le roi adressait une lettre au speaker de la chambre des lords dans laquelle, après avoir parlé des scrupules de sa conscience relativement à l'abolition de l'épiscopat, il disait qu'il espérait satisfaire le parlement par ses raisons, s'il pouvait traiter personnellement avec lui. Les commissaires écossais, qui étaient vivement irrités de la marche triomphante des indépendants, saisirent cette occasion pour presser le parlement d'accorder un traité au roi ; et le 14 septembre, les deux chambres votèrent quatre propositions, en déclarant qu'une fois que le roi les aurait acceptées, elles lui accorderaient à Londres un traité personnel : elles demandaient que le roi concourût avec elles à l'établissement de la milice ; qu'il rapportât toutes les déclarations et proclamations rendues contre le parlement et les personnes qui avaient accepté les actes des deux chambres ; que toutes les personnes qui avaient été créées pairs, après l'enlèvement du grand sceau, fussent déclarées incapables de siéger dans la chambre des pairs ; que plein pouvoir fût donné aux deux chambres du parlement de s'ajourner comme elles le jugeraient convenable. » Ces propositions furent présentées à Charles au château de Carisbrook. Mais alors le roi venait de traiter secrètement avec les Écossais ; il s'était décidé à renoncer à l'épiscopat et à ac-

cepter le covenant. De leur côté, les Écossais lui avaient promis de le rétablir sur le trône par la force des armes, et, confiant dans ces promesses, il refusa d'adhérer aux propositions du parlement.

Le roi préparait en ce moment (1648) un plan de fuite. Il était surveillé avec la plus grande vigilance; les gardes du château avaient été doublés, et le gouverneur avait renvoyé de l'île Ashburnham, Berkeley et Legge. Ces précautions ne l'arrêtèrent point; elles donnèrent même une nouvelle activité à ses fidèles serviteurs. Des relais de chevaux de selle furent préparés sur la côte par leurs soins, pour faciliter la fuite du roi. Tel était leur zèle, que, malgré la surveillance dont il était l'objet, Charles pouvait entretenir une correspondance suivie avec les amis qu'il avait en France, en Écosse et en Irlande. Pendant une nuit sombre, Charles crut qu'il parviendrait à sortir du château. La fenêtre de sa chambre donnait sur la campagne, et souvent il avait essayé de passer son corps à travers les barreaux de cette fenêtre; il y avait réussi. Ashburnham fut averti de se tenir prêt avec des cordes. Malheureusement le roi engagea sa tête la première dans les barreaux et se trouva pris; il ne put se dégager qu'après avoir fait des efforts inouïs et avoir perdu un temps précieux; ce qui fit échouer l'entreprise. Dans une autre circonstance, le tambour battit tout à coup à la tombée de la nuit, dans la petite ville de Newport, et un capitaine, du nom de Burley, souleva le peuple pour sauver le roi; mais cette tentative n'eut pas plus de succès que la première. Burley, après avoir été fait prisonnier, fut déclaré traître et mis à mort.

Le refus du roi au sujet des quatre propositions des communes était parvenu à Londres. La discussion qui eut lieu à cet égard fut animée. Plusieurs orateurs parlèrent de l'opiniâtreté de Charles, et dirent que c'était trop longtemps abuser de la patience du peuple; que le roi, par son refus, avait retiré sa protection au peuple d'Angleterre; qu'en conséquence, il n'avait plus de droit à celle du parlement; qu'il était injuste et absurde que le parlement, après avoir été si souvent en butte aux inimitiés du roi, se livrât à un ennemi aussi implacable et lui livrât également ses amis qui, dans la plus juste des causes, avaient risqué, sans crainte, leur fortune et leur vie; que le parlement n'avait rien autre chose à faire que de veiller à sa sûreté personnelle et à celle de ses amis. Après plusieurs discours de cette nature, Cromwell prit la parole et dit: « Qu'il était temps de répondre à l'attente publique; qu'il fallait gouverner et défendre le royaume sans avoir recours au roi, et dire au peuple qu'il n'avait rien à espérer d'un homme dont le cœur était aussi endurci. Cromwell fit entrevoir à la chambre des communes les grands dangers qu'il y aurait à pousser l'armée au désespoir, et, portant la main à son épée, il dit: « Qu'il tremblait en pensant aux maux que pourraient amener de nouvelles lenteurs. » Cette discussion se termina par un vote dans lequel on déclara qu'aucune adresse ne serait faite à l'avenir au roi; qu'on ne recevrait aucun message de lui sans le consentement des deux chambres: puis une commission fut nommée pour rédiger une déclaration qui donnât satisfaction au royaume. Quelques jours après, les officiers de l'armée envoyèrent au parlement l'adresse suivante: « Nous déclarons spontanément, en notre nom personnel et en celui de l'armée, que nous avons résolu, par la grâce de Dieu, d'adhérer fermement aux mesures adoptées par le parlement à l'égard du roi, ainsi qu'à celles qui seront jugées plus tard nécessaires pour établir les affaires du royaume, sans le concours du roi, et contre sa volonté. » Les deux chambres votèrent des remercîments à l'armée pour cette déclaration. Le pouvoir exécutif fut ensuite confié à un comité, qui fut nommé le comité du salut de la république. Les membres qui le composaient étaient les comtes de Northumberland, de Kent, de Warwick et de Manchester, les lords Saye, Wharton et Roberts,

membres de la chambre des lords; et Pierpoint, Fiennes, sir Henri Vane, l'aîné, Henri Vane, le jeune, sir William Armine, sir Arthur Haselrig, sir Gilbert Gérard, sir John Evelyn, Cromwell, Saint-Jean, Wallop, Crew, etc.

Dans ce moment critique, il y eut une espèce de réaction en faveur de Charles. Une grande agitation régnait à Londres. Des rumeurs circulaient chaque jour dans le public : on parlait de complots secrets, de trahisons; et les prophètes du jour prédisaient que l'été serait chaud. Le nom du roi exerçait même une certaine magie sur l'esprit public, et, dans les classes populaires, il se manifestait de vives sympathies pour sa personne. Le 9 avril, une foule d'apprentis et d'autres jeunes gens assaillirent à coups de pierres un capitaine de l'armée, et marchèrent en désordre sur Westminster en criant sur la route : « Le roi Charles! Vive le roi Charles! » Une troupe de cavalerie vint à leur rencontre et les dissipa. Mais, s'étant reployés sur la cité, les apprentis brisèrent les portes des magasins, pour se procurer des armes, et forcèrent le lord maire à s'échapper de sa maison et à se réfugier dans la Tour. Le lendemain, Fairfax, qui avait une partie de son armée cantonnée dans la cité, arrêta le désordre; mais il y eut du sang répandu. Quelques jours après, environ trois cents hommes du comté de Surrey vinrent à Westminster demander que le roi fût rétabli sur le trône. Comme ils insultaient les soldats et le parlement, il y eut une collision dans laquelle plusieurs hommes furent tués. Les habitants du Kent, de l'Essex, et de plusieurs autres parties du royaume, prirent à la même époque parti pour le roi; le château de Pontefract fut enlevé dans une nuit, par quatre-vingts cavaliers qui avaient pris chacun un fantassin en croupe. D'un autre côté, les presbytériens unissaient leurs efforts à ceux des royalistes pour reprendre dans la chambre des communes l'ascendant qu'ils y avaient perdu : leur tentative eut un plein succès. Le 24 avril, la chambre des communes décida que les postes militaires de Londres et la défense de la ville seraient de nouveau remis dans les mains du conseil commun; que le royaume continuerait à être gouverné par un roi, une chambre des lords et une chambre des communes, et que de nouvelles négociations seraient ouvertes avec le roi Charles, malgré le vote récent des communes. Les presbytériens firent ensuite revivre une ordonnance qui punissait de mort celui qui se rendait coupable d'hérésie et de blasphème.

Les habitants du Kent, après avoir, pendant quelque temps, menacé de loin, marchèrent courageusement sur Londres. Fairfax vint à leur rencontre avec sept régiments, et les poursuivit jusqu'à Rochester. Ce succès ne fut pas décisif; lord Goring et plusieurs officiers de l'armée royaliste s'étant mis à la tête des insurgés du Kent, s'emparèrent de Gravesend, de Cantorbéry et firent une tentative pour surprendre Douvres. Goring, traversant ensuite la Tamise, alla planter son étendard dans l'Essex; mais il y fut suivi par Fairfax, qui le repoussa dans Colchester et le tint bloqué dans cette place. Dans le même temps, d'autres mouvements royalistes éclataient dans la principauté de Galles. Les insurgés s'emparaient du château de Pembroke. Alors Cromwell se porta à marches forcées sur le lieu de l'insurrection. Le château de Pembroke fut repris; et bientôt les insurgés rentrèrent dans le devoir.

Les commissaires écossais, après avoir obtenu un traité secret de Charles, avaient quitté Londres pour revenir en Écosse. A leur retour, le parlement d'Écosse demanda au parlement anglais d'établir le gouvernement presbytérien en Angleterre, d'extirper l'hérésie, de licencier l'armée de Fairfax et de rendre au roi le trône et la couronne; et, sur le refus du parlement anglais d'accéder à ces propositions, il se prépara à la guerre.

Le duc Hamilton, qui était dévoué au roi, proclamait partout que Charles accepterait le covenant, et qu'il maintiendrait la véritable Église presbyté-

rienne. Malheureusement pour lui, Charles avait de nombreux ennemis en Écosse; tels étaient les vieux covenantaires, qui avaient pour chef Argyle, ennemi déclaré d'Hamilton, ainsi que tout le clergé; ceux-ci n'ajoutaient aucune foi à ces promesses. Aussi les mesures belliqueuses adoptées par le parlement rencontrèrent-elles une forte opposition. Le parlement avait décidé qu'on lèverait trente mille fantassins et six mille chevaux; mais Hamilton ne put réunir que dix mille fantassins et quatre cents chevaux; encore ces troupes ne furent-elles prêtes à agir qu'au mois de juillet, c'est-à-dire, après que Cromwell, Ireton et Fairfax eurent rétabli l'ordre dans les parties de l'Angleterre où il avait été troublé.

Cependant les Écossais ayant traversé les frontières furent renforcés par un corps de royalistes que commandait Langdale; mais les soldats écossais ne virent dans ces alliés que des papistes et des hommes qui avaient combattu contre le covenant. Après avoir remporté quelques avantages, ils se trouvèrent en présence de Cromwell; et ce général, ayant réuni ses forces à celles de Lambert et de Lilburne, généraux parlementaires, les battit complétement. Le lieutenant général Bailly et une grande partie de l'armée écossaise furent faits prisonniers. Langdale et le duc Hamilton lui-même furent pris à quelques jours de là.

Le parti de Charles fut anéanti par ce coup. Argyle, ami et correspondant de Cromwell, organisa un nouveau gouvernement et engagea le vainqueur, qui avait poursuivi une partie de l'armée jusqu'au delà de la Tweed, à venir au château d'Édimbourg. Cromwell y fut traité avec distinction; des remercîments lui furent votés : le surnom de « Sauveur de l'Écosse » lui fut donné. De plus le comité des états, de concert avec l'assemblée de l'Eglise, décida qu'aucun de ceux qui venaient de prendre part à l'invasion ne pourrait siéger dans le parlement ou dans l'assemblée de l'Église.

Cependant, tout n'était pas fini encore. Les royalites s'agitaient dans le sud. Le comte d'Holland, qui avait servi et abandonné tour à tour les deux partis, irrité du mépris qu'avait pour lui le parlement, était revenu une seconde fois au parti de la cour. Le comte entretenait une correspondance suivie avec Hamilton, et il s'était engagé à soulever Londres le même jour où le duc écossais traverserait les frontières. Le 5 juillet, et tandis que Fairfax tenait Goring bloqué dans Colchester, Holland réunit cinq-cents cavaliers dans la Cité, et invita les citoyens à se joindre à lui pour sauver le roi Charles; mais les citoyens avaient trop souffert de la dernière émeute; ils ne répondirent point à cet appel. Aussitôt les troupes parlementaires se présentèrent, et après un court engagement dans lequel lord Frances Williers et son frère le duc de Buckingham furent tués, les révoltés furent mis en fuite. Holland se réfugia avec une partie de sa cavalerie dans la ville de Saint-Neots; mais, poursuivi de près par le colonel Scrope que Fairfax avait détaché de son armée, il se rendit à discrétion (10 juillet). Le 29 août, Goring et les royalistes, qui s'étaient bravement défendus dans Colchester pendant plus de deux mois, se rendirent également à discrétion. Fairfax montra dans cette circontance une grande sévérité; il fit tirer au sort les officiers royalistes, et le sort ayant désigné sir Lucas et sir Georges Lilsle, ces officiers furent passés par les armes; Goring fut envoyé en prison pour y attendre que le parlement prononçât sur lui.

La fortune des armes abandonnait de tous côtés la cause royaliste, car tandis que le comte d'Holland se rendait aux troupes de Fairfax, le comte de Warwick, son frère, remportait d'importants avantages en mer pour la cause nationale. Vers le commencement de juin, plusieurs des navires de la flotte s'étaient déclarés pour le roi. Les équipages mirent à terre Rainsborough, vice-amiral, et firent voile pour la Hollande, où étaient le prince Charles et le duc d'York. Warwick, qui était aimé des matelots, reprit

aussitôt ses fonctions de grand amiral, et sa présence fit cesser la mutinerie et la désertion dans la flotte. Warwick alla ensuite se placer à l'embouchure de la Tamise pour intercepter les renforts que l'on tenterait d'introduire en Angleterre.

En ce moment, le prince de Galles arrivait dans les dunes avec une flotte bien armée, qui se composait des navires anglais qui avaient déserté et de quelques autres qu'il s'était procurés. On devait supposer que la première tentative du fils serait de délivrer Charles du château de Carisbrok, entreprise dont l'exécution n'eût pas rencontré de grandes difficultés; car Warwick était trop faible alors pour risquer une bataille. Mais le prince de Galles attendit en mer le résultat de l'expédition d'Hamilton et des autres royalistes, et, ayant appris l'insuccès de leur entreprise, il rebroussa chemin, et revint en Hollande sans avoir tiré un seul coup de canon. Les niveleurs firent de vifs reproches à Warwick de ce qu'il n'avait point livré bataille au prince et détruit sa flotte. Mais le parti auquel s'était arrêté Warwick était plus sage; il suivit la flotte du prince jusqu'à la côte de Hollande, et envoya ses hommes à terre pour qu'ils s'entretinssent avec leurs camarades et leur reprochassent leur désertion : il offrit alors aux mutins leur pardon, et rentra bientôt en possession de la plupart des vaisseaux anglais qui avaient quitté le service du parlement; car tous les matelots déserteurs se rendirent à bord de sa flotte.

Cependant les presbytériens étaient encore puissants par leur supériorité numérique dans le sein du parlement. Ils demandèrent qu'on amenât le roi à Londres et qu'on traitât personnellement avec lui dans cette ville. Cette mesure aurait été adoptée, si les victoires décisives de Cromwell et la ruine d'Hamilton ne fussent venues ranimer les espérances et le courage des indépendants. Il y eut cependant une sorte de transaction entre les deux partis; il fut décidé que quinze commissaires se rendraient à Newport, dans l'île de Wight, pour y traiter personnellement avec Charles. Les commissaires élus furent les comtes de Northumberland, de Pembroke, de Salisbury, de Middlesex et lord Saye, membres de la chambre haute; lord Wenman, sir Henri Vane, jeune, Grimstone, Hollis, Pierpoint, Browne, Crew, Potts, Glynne et Buckley, membres de la chambre des communes. Ces commissaires se rendirent aussitôt à Newport et, les premiers jours, Charles fut traité avec beaucoup de déférence de leur part. On lui permit d'avoir une suite nombreuse et de garder à son service les serviteurs qu'il voudrait choisir: le duc de Richemond, le marquis d'Herford, les comtes de Southampton, Lindsay et d'autres personnes de marque formaient sa cour; ses chapelains et des hommes de loi l'assistaient de leurs conseils.

Mais, en ce moment, le parti républicain travaillait de toutes ses forces à perdre le roi. Dès que la nouvelle se répandit qu'un traité allait être conclu, des pétitions furent signées dans toutes les parties du royaume, pour demander la mise en jugement du roi. La première de ces pétitions fut présentée au parlement le 11 septembre; elle portait ce titre; « Humble pétition de plusieurs milliers d'hommes bien intentionnés demeurant dans les cités de Londres et de Westminster, dans le bourg de Southwark et les villages environnants. » Le fond de ces pétitions était le même. Les pétitionnaires demandaient que justice fût faite; que les principaux auteurs du sang répandu, et notamment ceux qui avaient été les moteurs de la seconde guerre civile et qui étaient maintenant entre les mains du parlement (c'étaient Hamilton, Holland, Goring et d'autres), fussent poursuivis; que le roi lui-même, le grand coupable, fût mis en jugement. Les cités de Newcastle, d'York et de Hull, qui avaient beaucoup souffert, demandaient qu'on fît une justice impartiale et prompte. Les comtés d'Oxford, de Somerset et de Leicester, pétitionnèrent au même effet. Le

1 octobre, la pétition de plusieurs commandants de l'armée fut présentée au parlement. Le 10, trois autres pétitions furent présentées dans la même séance. Le 18, le régiment d'Ireton demanda que justice fût faite à l'égard du roi, comme à l'égard d'un simple citoyen. Le 21, le régiment d'Ingoldsby proclama traître le roi et déclara que les négociations qui se poursuivaient à Newport cachaient une perfidie.

Les articles proposés au roi étaient en substance les mêmes que ceux qui lui avaient été présentés à Hampton-court, et ressemblaient à beaucoup d'égards à ceux qui avaient donné lieu à de si longues discussions à Uxbridge. Mais Charles tenait encore fortement à l'épiscopat; il dit que la vente des terres des évêques était un sacrilége, et insista pour que l'épiscopat ne fût point aboli, mais seulement suspendu; pour que les terres des évêques ne fussent point vendues, et que la vie, la liberté et les biens des partisans de sa cause fussent garantis, pour qu'il ne fût pas obligé ainsi qu'eux-mêmes, à accepter le covenant, si sa consciense ou la leur n'était pas suffisamment éclairée. Les commissaires presbytériens, qui voyaient leur propre ruine dans celle du roi, cherchèrent vainement à faire revenir le roi de sa décision. Il resta inébranlable. Sur d'autres points, il se montra plus traitable; ainsi il consentit aux propositions des commissaires relativement au commandement de l'armée; toutefois son adhésion n'était donnée qu'avec une restriction mentale. « Pour parler librement avec vous, écrivait-il à ce sujet à sir William Hopkins, je vous dirai que la grande concession que j'ai faite aujourd'hui n'a d'autre but que celui de bien cacher mon plan de fuite; autrement, je ne l'aurais pas faite.» Charles consentit aussi à cesser toutes ses relations avec les papistes irlandais : autre promesse qui n'était faite que pour gagner du temps; car il venait d'écrire à Ormond, pour lui dire de suivre les ordres de la reine, et de n'obéir aux siens que lorsqu'il ne serait plus au pouvoir du parlement. Dans une autre lettre, à la date du 10 octobre, le roi parlait à Ormond du traité dans les termes suivants : « Quoique vous appreniez que le traité est sur le point de se conclure, n'y croyez point. Agissez toujours et poursuivez les mesures que vous aurez prises, avec toute la vigueur possible. » Le parlement anglais n'eut point connaissance de ces deux lettres; mais une lettre écrite par Ormond tomba dans ses mains : il apprit qu'Ormond avait quitté la France pour revenir en Irlande, et qu'il avait ordre de traiter avec les insurgés. Les commissaires demandèrent aussitôt au roi de signer un acte public dans lequel il déclarerait qu'il n'avait point donné de pareils ordres à Ormond et qu'il désapprouvait tous ses actes. Charles écrivit cette lettre; mais le marquis était prévenu, et il poussa ses préparatifs avec une nouvelle vigueur.

Les presbytériens qui étaient dans le parlement voyant que leur salut dépendait de l'heureuse issue des négociations, ajoutèrent vingt jours aux quarante qui avaient été fixés dans l'origine pour la durée du traité. Dans l'intervalle, les officiers de l'armée, alors réunis dans la ville de Saint-Alban, adressèrent à la chambre des communes une pétition ou plutôt une remontrance, qui fut présentée à la chambre par une députation prise dans leur sein. Les officiers manifestaient les craintes les plus vives au sujet du traité et de la proposition d'arrangement. Ils disaient que le roi devait être mis en jugement pour les maux qu'il avait faits au pays; que la monarchie anglaise devait être désormais élective; et demandaient qu'un terme fût fixé pour la durée du présent parlement; que les parlements futurs fussent annuels ou biennaux, et que les droits électoraux fussent établis sur une base plus juste et plus large. Lorsque la lecture de cette remontrance eut été faite, quelques membres s'élevèrent contre ce qu'ils appelaient l'insolence des officiers. D'autres cherchèrent à l'excu-

ser, mais le plus grand nombre garda le silence.

La patience des républicains était à bout : aussi résolurent-ils de tenter un grand coup. Cromwell avant appris qu'Hammond avait l'intention de remettre le roi au parlement, le fit rappeler au quartier général de l'armée, et mit le colonel Ewer à sa place. Zélé républicain, Ewer se hâta de se rendre dans l'île de Wight, et aussitôt il envoya un escadron de cavalerie et le lieutenant-colonel Cobbet pour s'emparer de la personne du roi. Cobbet s'étant présenté devant le roi, lui dit qu'il avait l'ordre de le conduire hors de Newport; Charles, vivement ému, lui demanda à voir ses ordres et à connaître le lieu où il allait être conduit. Cobbet lui fit une réponse évasive. Alors les nobles, les évêques, les officiers qui entouraient le roi cherchèrent à le consoler, car Charles paraissait profondément abattu. Il partit aussitôt et fut conduit dans la prison de Hurst-Castle, qui est située sur un petit promontoire en face de l'île de Wight. La solitude et la misère du lieu frappèrent au cœur le malheureux roi, et, en promenant ses regards sur les murailles nues de la forteresse, il crut que les indépendants méditaient des projets d'assassinat contre lui.

Cependant, le jour même où Ewer avait enlevé le roi, la majorité presbytérienne de la chambre des communes déclarait inconvenante une lettre que lui avait envoyée Fairfax dans laquelle le général demandait de l'argent, et menaçait d'en prendre partout où il pourrait en trouver si on lui en refusait. Le même jour, le conseil de l'armée présenta une déclaration à la chambre, dans laquelle, après avoir justifié sa dernière remontrance, il se plaignait du retard que la chambre mettait à prendre en considération ses griefs; « Nous ne pouvons nous empêcher de voir, disaient les officiers, dans la manière dont la majorité du parlement a traité les grandes affaires du royaume, une coupable négligence et une apostasie complète des intérêts qui ont été remis en ses mains. Or, comme ce parlement est le seul juge de ses propres actes, et de la mauvaise gestion qu'il a donnée aux affaires, nous croyons nécessaire de faire un appel du parlement, tel qu'il est constitué en ce moment, au jugement de Dieu et de la nation. » Les pétitionnaires terminaient en informant la chambre qu'ils allaient marcher sur Londres avec l'armée, et qu'ils s'en remettaient à la Providence pour tout ce qui pourrait arriver.

§. 19 L'armée marche sur Londres. — Effroi des presbytériens. — Purge de Pride. — Charles est conduit à Londres. — Ses espérances. — Son procès. — Sa mort.

La majorité presbytérienne voulut tomber avec quelque dignité; et, malgré l'approche de l'armée, elle ordonna la lecture du rapport des commissaires dans lequel étaient détaillées toutes les concessions que le roi avait faites à Newport. Elle vota ensuite des remercîments à Hollis, à Pierpoint, à lord Wenman et à trois autres commissaires. Avant de lever la séance, la chambre ordonna qu'on écrirait une lettre à Fairfax, pour lui enjoindre de ne point s'approcher davantage de la capitale avec ses troupes. Le jour suivant, la réponse du roi fut prise en considération; mais, au moment où le débat était le plus animé, on apprit que Fairfax et son armée étaient arrivés à Londres et que les troupes étaient campées à White-Hall, à Saint-James, à York-House, et dans d'autres lieux. La chambre s'ajourna au 4 décembre. Ce jour-là Cromwell vint au parlement. Le débat relatif au traité fut soutenu avec beaucoup de vigueur par le parti presbytérien, et il y eut des discours remarquables des deux côtés. Sir Henri Vane, jeune, dit qu'on négociait depuis des mois entiers, et que le roi, si on en jugeait par ses réponses, se réservait le pouvoir d'être un aussi grand tyran qu'il l'avait été. Sir Henri Vane demanda que la chambre revînt à son premier vote, qu'elle cessât toute espèce de négociations avec le roi, et qu'elle donnât au royaume une autre forme de gouver-

nement. « Nous ne devons pas avoir plus de confiance dans le roi, s'écria sir Henri Mildmay, que dans un lion déchaîné. » Les presbytériens déclarèrent que, si la réponse du roi n'était pas satisfaisante, les concessions qu'il faisait aux propositions du parlement suffisaient pour rétablir la paix dans le royaume. La motion mise aux voix fut adoptée à une majorité de cent quarante voix sur cent quatre ; et aussitôt la chambre nomma une commission chargée de s'entendre avec Fairfax et les officiers de son armée pour rétablir la bonne harmonie.

Mais ce retour était trop tardif. L'armée avait juré de briser ses adversaires et de purger, comme elle le disait, le parlement. Le matin du 6, le régiment de cavalerie du colonel Rich et le régiment d'infanterie du colonel Pride environnèrent la chambre et renvoyèrent la garde municipale qui était de service. Le colonel Pride plaça un certain nombre de ses hommes dans la cour des requêtes, sur les escaliers et dans le vestibule de la chambre; et, la main armée d'une liste des membres qu'il devait arrêter, ayant à ses côtés l'un des gardiens qui lui indiquait les membres, il fit main basse sur leurs personnes à mesure qu'il les voyait entrer. Cette opération reçut le nom de « *purge de Pride.* » Quarante et un chefs du parti presbytérien furent ainsi arrêtés. Le lendemain, Pride continua les arrestations. Les membres presbytériens qui lui échappèrent, quittèrent Londres ou se cachèrent dans la ville.

Ces arrestations réduisirent le personnel des communes à une cinquantaine de membres qui tous appartenaient au parti indépendant. Ce parlement fut plus tard appelé le parlement *croupion*. Quelques jours après son installation, Cromwell se rendit à la chambre, qui lui vota des félicitations pour les grands services qu'il avait rendus au royaume. Le dimanche suivant, Hugh Peters, ministre indépendant et grand partisan du républicanisme, fit un sermon dans l'église de Sainte-Marguerite à Westminster sur ce texte significatif : « *Chargez votre roi et vos nobles de chaînes;* » et, dans le cours de son sermon, il appela Charles grand « Barrabas, » tyran, meurtrier et traître. Vingt membres de la chambre des communes, quatre comtes et le prince palatin, neveu du roi, assistaient à l'audition de ce discours.

Un nouveau système de gouvernement, dont le plan est généralement attribué à Ireton, fut présenté à Fairfax et au conseil de l'armée. Ce document était à peu près identique avec la dernière remontrance de l'armée; mais il entrait dans plus de détails relativement aux élections : il y était dit que le présent parlement serait entièrement dissous au mois d'avril de l'année suivante, et qu'un nouveau parlement serait choisi d'après le nouveau règlement; que les officiers seraient déclarés incapables d'élire ou d'être élus; que le pays serait représenté d'une manière plus égale et que la chambre des communes se composerait en tout de trois cents membres. Les communes annulèrent ensuite le vote qui ordonnait la réadmission des onze membres presbytériens dans la chambre et déclarèrent que la chambre, en scindant, de concert avec les lords, le premier vote qu'elle avait rendu pour faire cesser toutes les négociations avec le roi, avait agi d'une manière fâcheuse pour le parlement et porté une grave atteinte aux intérêts du royaume; que le traité de l'île de Wight était une monstrueuse erreur.

Le drame touchait à sa dernière péripétie. Le 16 décembre, un corps de cavalerie commandé par le colonel Harrison partit pour Hurst-Castle, dans le but d'en retirer le roi et de le conduire à Windsor. Harrison arriva avec son escorte à la tombée de la nuit au château d'Hurst-Castle. Charles conçut de l'effroi en voyant cette troupe de cavaliers. Il fit venir Herbert auprès de son lit. Celui-ci lui ayant appris que c'était le colonel Harrison qui venait le chercher, Charles crut sa dernière heure venue : il dit à Herbert de se retirer et se mit aussitôt en prière. Au bout d'une heure, il rappela Herbert

et lui dit qu'Harrison était l'homme qu'on lui avait désigné comme celui qui était chargé de l'assassiner. « Je place, s'écria-t-il, ma confiance en Dieu qui est mon soutien; mais je ne voudrais pas mourir assassiné, et ce lieu est bien propre à l'exécution d'un pareil crime. » Il versait des larmes. Herbert le consola et lui dit que Harrison avait seulement l'ordre de le conduire à Windsor.

Le lendemain, Charles, après avoir dit un dernier adieu au château de Hurst, partit avec une petite escorte et arriva à Farnham. Là, une troupe de cavalerie était rangée en bataille; à la tête était un officier de bonne mine et bien monté. Il fit un salut militaire au roi quand il passa, le roi le lui rendit. C'était Harrison. Charles, qui se croyait grand physionomiste, déclara que l'officier n'avait nullement l'air d'un meurtrier. Le soir, quand on s'arrêta, le roi prit Harrison par le bras, et le conduisit dans l'embrasure d'une fenêtre pour lui faire part des préventions qu'il avait eues contre lui. Harrison répondit qu'on l'avait calomnié; il déclara qu'il avait dit, et qu'il était prêt à le répéter, que la loi devait être égale pour les grands et les petits, que la justice ne devait point avoir deux poids et deux mesures. Après un court voyage, le roi arriva à Windsor.

Le même jour, la chambre des communes nomma une commission composée de trente-huit membres pour dresser un acte d'accusation contre le roi et ceux qui avaient servi dans les derniers moments de la lutte. Quelques jours après, la commission présentait l'acte d'accusation à la chambre, qui l'envoya aussitôt à la chambre des lords; mais celle-ci le rejeta à l'unanimité. Alors les communes, après avoir fermé la porte de leur chambre, adoptèrent la résolution suivante : « Nous, les communes d'Angleterre, réunies en parlement, déclarons que le peuple est après Dieu l'origine de toute puissance; que, ayant été élus pour représenter le peuple, nous avons le suprême pouvoir, que tous les actes et déclarations rendus par nous ont force de lois, et que tout le peuple de cette nation doit obéir aux lois rendues par nous, alors même que le roi ou les lords n'y donneraient pas leur adhésion. »

(1649) Malgré cette déclaration qui indiquait une résolution bien arrêtée, le roi se berçait d'espérances chimériques On lit dans le journal du comte de Leicester, à la date du 2 janvier : « Le roi semble aussi gai qu'à l'ordinaire; il dit qu'il n'a aucunes craintes. Quand on lui parle de la grande affaire qui occupe la chambre des communes, il répond que c'est une plaisanterie; qu'il a encore trois parties à jouer, dont la dernière doit lui faire regagner toutes celles qu'il a perdues. » Dans un autre passage, on voit le roi donner des ordres à ses domestiques pour conserver de la graine d'une espèce particulière de melons espagnols qu'il veut faire semer à Wimbeldon. « Le roi, dit le comte de Leicester, a la plus grande confiance dans lord Ormond; il espère tout de ce côté. »

Le 6 janvier, l'acte qui ordonnait la mise en jugement du roi fut adopté par les communes; cette chambre constitua ensuite une cour de justice, chargée de juger le roi. Cette cour, qui reçut le nom de haute cour de justice, se composait de cent trente-cinq membres; vingt membres suffisaient pour en établir la compétence. Parmi ces membres, il y avait trois généraux et trente-quatre colonels de l'armée, et dans le nombre de ceux-ci Fairfax, Cromwell, Ireton, Waller, Skippon, Harrison, Whalley, Pride, Ewer, Tomlinson; plusieurs membres de la chambre des lords; la plupart des membres de la chambre du Croupion; Wilson, Fowkes, Pennington et Andrews, aldermen de la Cité; Bradshaw, Thorpe et Nicolas, hommes de loi; vingt-deux chevaliers et baronnets; plusieurs citoyens de Londres, et quelques habitants de la province. La première réunion eut lieu le 8 janvier; il s'y trouvait cinquante-trois membres, et dans le nombre était Fairfax; mais il ne siégea que cette fois. Les commissai-

res décidèrent qu'un héraut d'armes inviterait le peuple à venir déposer contre le roi. Le lendemain, un héraut d'armes se rendit, en conséquence, à Westminster, accompagné de trompettes et de tambours. Les trompettes sonnèrent au milieu de la grande salle de Westminster; les tambours battirent aux champs, et aussitôt le héraut d'armes lut d'une voix solennelle une proclamation qui annonçait que les commissaires nommés pour juger le roi se réuniraient le lendemain, et qu'ils entendraient les dépositions de tous ceux qui auraient à en faire. La proclamation fut lue ensuite à l'ancienne bourse et dans Cheapside. Le même jour, les communes décidèrent que le grand sceau serait brisé et remplacé par un nouveau sceau qui porterait d'un côté cette inscription : « Grand sceau d'Angleterre; » et de l'autre côté: « Première année de la liberté, par la grâce de Dieu, 1648. » Les commissaires choisirent pour leur président le sergent Bradshaw; Coke, le docteur Dorislaus et Aske furent chargés de soutenir l'accusation.

Le 21 janvier, commença ce procès mémorable. La vieille cour de la chancellerie et du banc du roi, à l'extrémité supérieure de Westminster-Hall, avait été choisie pour le lieu des séances. La salle était traversée par de fortes barrières; quand les portes en furent ouvertes, la foule s'y précipita d'une manière tumultueuse, quoiqu'à l'intérieur et à l'extérieur des soldats sous les armes veillassent au maintien de l'ordre. Le roi arriva dans une chaise à porteurs, et s'assit sur un fauteuil couvert de velours qui avait été préparé pour lui. Il jeta des regards sévères sur la cour et sur le public des galeries, et s'assit, sans ôter son chapeau. Les juges, à son exemple, ne se découvrirent point : soixante commissaires répondirent à l'appel nominal. Alors le président Bradshaw s'adressant au roi lui dit : « Charles Stuart, roi d'Angleterre, les communes d'Angleterre, profondément affligées des maux qui ont assailli cette nation, ont résolu de faire une enquête sur le sang répandu ; et pénétrées de leurs devoirs envers la justice humaine, envers Dieu, le royaume et elles-mêmes, elles ont décidé que vous seriez mis en jugement. C'est pour cet objet qu'elles ont constitué cette haute cour de justice devant laquelle vous comparaissez. » Coke, qui était chargé de soutenir l'accusation, se leva aussitôt; mais, avant qu'il pût parler, Charles lui toucha deux ou trois fois l'épaule avec sa canne en lui disant de se taire. Ce mouvement, fait avec une certaine brusquerie, fit tomber la pomme d'or de la canne. Bradshaw ordonna à Coke de parler. « Messieurs, s'écria Coke, je viens accuser Charles Stuart, roi d'Angleterre, au nom de toutes les communes d'Angleterre, de trahison et de divers autres crimes, et je demande que lecture soit faite des charges portées contre lui. » Coke remit l'acte d'accusation au greffier. Celui-ci se préparait à le lire, lorsque Charles lui cria de se taire. Le président intervint de nouveau pour imposer silence au roi. L'acte d'accusation portait que Charles avait allumé la guerre civile dans le royaume; qu'il avait causé la mort d'un grand nombre d'Anglais; qu'il avait semé la discorde dans le pays; qu'il avait encouragé les étrangers à envahir l'Angleterre; qu'il avait dilapidé le trésor public; qu'il avait ruiné le commerce; porté la désolation dans la plupart des provinces; entretenu des relations criminelles avec le marquis d'Ormond et les papistes irlandais. L'acte d'accusation se terminait par ces mots : « Charles Stuart est un tyran, un traître. » Un rire sardonique vint effleurer les lèvres de Charles, lorsqu'il entendit ces derniers mots; et Bradshaw, le lord président, lui ayant donné la parole, il se leva et dit avec beaucoup de dignité: « Il n'y a pas longtemps que j'étais dans l'île de Wight. Vous dire comment je suis venu ici, ce serait vous ennuyer par des détails que la gravité des circonstances m'oblige de supprimer. Cependant, il

est certain que, lorsque j'étais dans l'île de Wight, il y a eu un commencement de négociations entre moi et les deux chambres du parlement, et que j'ai apporté dans ces négociations autant de bonne foi qu'il est possible d'en attendre de l'homme le plus honnête du monde. J'ai traité avec des lords et des gentilshommes honorables, et ma conduite, dans cette circonstance, est irréprochable comme la leur. Nous étions à la veille de conclure le traité. Je vous demande maintenant en vertu de quel droit (je dis de quel droit légitime; car il y a, dans le monde, d'autres droits : il y a ceux des voleurs de grandes routes, et des brigands); je vous demande en vertu de quel droit j'ai été conduit de ville en ville, et traduit devant vous. Souvenez-vous que je suis votre roi légitime. Quand vous m'aurez dit de quel droit je comparais ici, quand cette question sera résolue, je m'expliquerai avec plus de détails. » Bradshaw dit au roi qu'il était traduit devant la cour en vertu de l'autorité du peuple d'Angleterre, dont il était le roi par élection. « L'Angleterre, s'écria Charles avec vivacité, n'est point un royaume électif. C'est un royaume héréditaire, et il a été tel depuis plus de près de mille ans. Je soutiens donc ici les libertés de mon peuple plus qu'aucun autre et qu'aucun de mes juges prétendus. — On sait, reprit Bradshaw, ce que vous avez fait de la confiance qui avait été placée en vous. Si vous ne reconnaissez point l'autorité de la cour, elle passera outre. — Voici un gentilhomme, s'écria Charles en désignant le colonel Cobbet, que je vous engage à consulter; demandez-lui s'il ne m'a pas arraché de l'île de Wight de vive force. Je ne viens point ici librement. Vous ne formez point un parlement; car, pour constituer un parlement, il faut une chambre, des lords et un roi. — Si l'autorité que nous avons reçue de Dieu et du peuple, s'écria Bradshaw, ne vous satisfait point, nous en sommes satisfaits nous-mêmes. La cour attend votre réponse; son intention est de s'ajourner à lundi prochain. » Le lord président ayant ordonné aussitôt aux gardes d'éloigner le prisonnier, Charles regarda la cour en face, et montrant l'épée de l'État, qui était sur la table, il dit : « Je ne crains point cette épée. » Il suivit aussitôt les gardes, qui le conduisirent à Saint-James.

Le lundi (22 janvier), Charles fut ramené à Westminster-Hall. Aussitôt qu'il parut à la barre, Coke se leva et prit la parole en ces termes : « A la dernière séance de la cour, j'ai accusé de haute trahison le prisonnier, au nom du peuple d'Angleterre. Au lieu de répondre, il n'a pas voulu reconnaître l'autorité de cette cour. Je viens demander, dans l'intérêt du royaume, que le prisonnier soit tenu de donner une réponse positive aux charges portées contre lui; que, s'il s'y refuse, ce refus soit considéré *pro confesso*, pour un aveu, et que la cour passe outre. » Le lord président dit alors à Charles « que la cour avait pris en considération la question qu'il avait soulevée; et que, satisfaite de sa propre autorité, elle attendait maintenant qu'il donnât une réponse aux charges portées contre lui. » Charles persistant à décliner la compétence de la cour, fut renvoyé de la barre, et la cour s'ajourna au lendemain.

Le mardi, la cour s'étant réunie à Westminster-Hall, et le roi ayant été conduit à la barre, Coke demanda jugement. « Milord président, s'écria-t-il, voici la troisième fois que le prisonnier a été traduit à votre barre. J'ai porté contre lui une accusation terrible; car je l'ai accusé de la plus haute trahison qui ait été commise en Angleterre, et l'accusé ne veut point reconnaître l'autorité de cette cour. En conséquence, je viens demander avec instances à vos seigneuries de se conformer à la loi du royaume qui veut que, lorsqu'un prisonnier est contumace, le crime dont il est accusé soit considéré comme ayant été réellement commis. La chambre des communes, qui est l'autorité suprême du royaume, a dé-

claré qu'il est de notoriété publique que l'accusation est réelle; et, en effet, cette accusation est évidente. Cependant, si la cour n'est pas encore suffisamment éclairée, je suis prêt à produire des témoins.

Bradshaw, s'adressant alors à l'accusé lui demanda s'il persistait dans son refus. Après une courte pause, Charles lui répondit : « Hier, j'ai demandé à parler dans l'intérêt des libertés du peuple d'Angleterre; mais l'on m'a interrompu. Je demande à savoir si je peux parler librement ou non. » Bradshaw lui dit que s'il voulait se défendre, il pourrait le faire. « L'accusation, s'écria Charles, est nulle à mes yeux; je ne saurais reconnaître une cour dont je n'ai entendu parler que depuis que je suis traduit devant elle. Je suis votre roi, et en cette qualité je suis tenu de rendre la justice et de maintenir les anciennes lois du royaume. Je ne puis donc répondre aux charges portées contre moi. » Le lord président l'interrompit pour dire au greffier de faire son devoir; et celui-ci prononça à haute voix ces paroles : « Charles Stuart, roi d'Angleterre, vous êtes accusé par les communes d'Angleterre des divers crimes et trahisons dont il vous a été donné lecture; la cour vous requiert maintenant de lui donner une réponse catégorique et finale pour savoir si vous acceptez pour vraies les charges portées contre vous. » Charles répondit qu'il n'avait point fait un mauvais usage de la confiance de la nation, et ajouta qu'il ne pouvait reconnaître la compétence de la cour, parce qu'il porterait atteinte aux lois fondamentales du royaume. Alors Bradshaw lui dit : « Monsieur, voilà la troisième fois que vous désavouez publiquement l'autorité de cette cour et que vous lui faites insulte. On sait le soin que vous avez pris des libertés du peuple. Vos actes parlent ici pour vos intentions : ils sont écrits en caractères de sang dans toutes les parties du royaume; mais vous comprenez la volonté de la cour. Greffier, écrivez que l'accusé fait défaut; » puis, s'adressant aux gardes, il donna l'ordre d'éloigner le roi. Charles parut vivement agité. « Je n'ai qu'un mot à dire, s'écria-t-il; c'est que si l'affaire m'était personnelle, je ne donnerais point l'exemple de cette résistance. »

On apprit en ce moment que le parlement écossais protestait contre les mesures adoptées à l'égard de Charles, et qu'il faisait des dispositions pour délivrer le roi. Mais l'attitude menaçante de l'Écosse n'arrêta point le cours du procès. Le 25 janvier, la cour s'occupa d'entendre les dépositions des témoins; car, bien que le roi refusât de se défendre, elle voulait que la procédure fût suivie comme dans les procès ordinaires. Le sixième jour, la cour décida que la peine de mort serait appliquée au roi; et Ireton, Harrison, Harry Marten, Saye, Lisle et Love préparèrent la sentence.

Le 27 janvier, la haute cour de justice se réunit pour la dernière fois à Westminster-Hall. Bradshaw, le lord président, qui jusqu'à ce jour avait paru dans la cour vêtu de noir, portait une robe écarlate, et la plupart des commissaires avaient apporté dans leur costume une recherche inaccoutumée. Après l'appel nominal, le roi fut introduit; il avait comme à l'ordinaire le chapeau sur la tête. Sur son passage les cris de « Justice! justice... Exécution... exécution! » s'étaient fait entendre. Un des soldats de la garde, touché de ses malheurs, ne put retenir quelques paroles de commisération en le voyant passer : « Que Dieu vous bénisse, Sire! Charles remercia le soldat et ayant vu qu'il venait d'être frappé par un officier, « Il me semble, s'écria-t-il, que la punition est beaucoup au-dessus de l'offense. » La robe écarlate de Bradshaw et l'aspect solennel de la cour firent une vive impression sur l'esprit du roi. Il comprit qu'il paraissait pour la dernière fois sur ce théâtre, et aussitôt qu'il eut pris sa place, il demanda avec instance à être entendu. Bradshaw lui dit qu'il fallait d'abord qu'il entendît la cour. Mais Charles devint plus pressant; il dit à plusieurs reprises que les jugements précipités causaient de grands préjudices sur lesquels il était difficile de revenir. Bradshaw lui répondit qu'il

serait entendu avant le prononcé du jugement, et lui fit remarquer qu'il avait refusé de répondre à l'accusation portée contre lui au nom du peuple d'Angleterre. Ici une voix de femme qui partait de la galerie interrompit le président pour protester contre la généralité qu'il donnait à l'accusation. Cette voix, était dit-on, celle de lady Fairfax, qui était dévouée aux principes presbytériens. « Non! non! s'écria-t-elle, ne dites point au nom du peuple d'Angleterre; dites au nom d'une faction, d'un parti. » Sa voix ne trouva pas d'écho. Le président, s'adressant alors à l'accusé, lui dit que s'il avait quelques observations à présenter à la cour, elle était prête à l'entendre. Alors Charles parla ainsi : « Il y a longtemps que j'ai tout perdu, mais ce qui m'est plus cher que la vie, c'est ma conscience et l'honneur. Je vous dirai donc que si j'eusse tenu moins à la paix du royaume et à la liberté des sujets anglais, et davantage à la vie, je me serais assurément défendu et j'aurais repoussé les charges dirigées contre moi; car par ce moyen j'aurais retardé l'exécution de la sentence terrible qui va être rendue. Or, dans la conviction où je suis qu'une sentence précipitée est une faute, qu'il est plus facile de s'en repentir que de la rapporter, et dans le désir que j'ai d'établir la paix dans ce royaume et de conserver les libertés nationales, je viens vous demander à être entendu par les lords et les communes avant le prononcé de l'arrêt. » Bradshaw répondit que cette demande était une nouvelle négation de la juridiction de la cour. Mais il fut interrompu par un des commissaires, nommé John Downes, citoyen de Londres, qui s'écria : « Avons-nous donc des cœurs de pierre? sommes-nous des hommes, milord président? Je ne saurais donner mon adhésion à cette sentence. J'ai des raisons qui m'en empêchent; et je désire que la cour s'ajourne pour m'entendre. » La cour se retira en désordre. Mais, après une absence d'une demi-heure, elle rentra en séance, et cette fois elle était unanime pour envoyer le roi à l'échafaud. Le sergent d'armes ayant ramené le roi à la barre, Bradshaw lui dit que la loi était au-dessus de la royauté et qu'il aurait dû gouverner en se conformant à la loi; qu'il y avait encore un pouvoir au-dessus de la loi; que ce pouvoir était le peuple d'Angleterre, le père et l'auteur de la loi : à l'égard des parlements, que les parlements se réunissaient autrefois deux fois par an; que plus tard, en vertu de plusieurs statuts rendus sous le règne de son prédécesseur, Édouard III, les parlements ne s'étaient plus réunis qu'une fois l'an; mais que sous son règne il y avait eu des intermittences désastreuses. « On sait, s'écria Bradshaw, quelles ont été les tristes conséquences de ces interruptions et ce que vous avez fait d'arbitraire et d'injuste en leur absence. Ce n'est pas tout! lorsque, par la grâce de Dieu, vous fûtes obligé de convoquer un parlement, on vous vit méditer des projets sinistres contre le royaume d'Écosse. Le parlement d'Angleterre n'ayant point répondu à vos vues, vous vous décidâtes à le dissoudre. C'est à une autre grande nécessité que le parlement actuel a dû son existence! Mais il n'est aucune machination qui n'ait été ourdie par vous; aucun effort qui n'ait été tenté pour le détruire. Par votre conduite vous avez violé toutes les lois, car le parlement d'Angleterre est le grand boulevard des libertés de la nation. Si vous aviez réussi dans vos coupables desseins, vous auriez tranché d'un seul coup la tête de l'Angleterre; mais Dieu a voulu confondre vos projets audacieux et vous briser, pour que vous eussiez à répondre de vos actes à la justice. » Bradshaw nomma ensuite au roi les contrées dans lesquelles de mauvais rois avaient été condamnés à mort pour avoir violé les lois. « Mais je n'ai pas besoin, s'écria-t-il, d'aller prendre des exemples dans les contrées étrangères. Tournez vos regards du côté de la Tweed; voyez l'Écosse, votre royaume natal! Si nous nous en rapportons à ce que disent vos annales, vous seriez le cent neuvième roi d'Écosse. Combien de ces rois ont été bannis! combien d'autres ont été jetés en prison! com-

bien ont été mis à mort! Cette énumération serait trop longue à faire; mais je dirai, sans crainte d'être démenti, qu'il n'y a point de royaume sur la terre où il y ait eu autant d'exemples de roi punis pour leurs transgressions aux lois nationales. Sans remonter bien haut, voyez votre grand'mère : le peuple écossais lui ôte la couronne pour la donner à votre père alors qu'il est encore enfant. L'Angleterre nous fournit également plusieurs exemples semblables. Édouard II, Richard II, sont tous deux déposés par le parlement; leur conduite cependant est loin d'être aussi criminelle que la vôtre. » Bradshaw dit ensuite qu'il y avait un contrat entre le roi et le peuple; que le contrat était réciproque, que le souverain était lié par le serment qu'il faisait à son couronnement comme l'était le sujet par son serment d'allégeance; que si l'un brisait son serment, l'autre n'était pas tenu de tenir le sien. « L'accusation, continua Bradshaw, vous appelle tyran, meurtrier, traître (à ces mots le roi tressaillit, et laissa échapper une exclamation de douleur); et il serait sans doute heureux pour vous et pour nous-mêmes que nous eussions pu modifier ces expressions; mais Dieu nous est témoin que, dans tous nos actes, nous avons procédé avec la plus scrupuleuse impartialité » Bradshaw termina en engageant le roi à prendre David pour modèle, et à se repentir comme l'avait fait le monarque des saintes Écritures. « Je voudrais dire un mot avant le prononcé de la sentence, s'écria Charles; un seul mot. — Je ne puis y consentir, lui répondit Bradshaw. — Un seul mot, ou du moins quelques mots, » répéta le malheureux Charles. L'inflexible président fut sourd à ces instances et, d'une voix sonore, il ordonna au greffier de lire la sentence.

Lecture en fut faite. Elle constatait le refus du roi de reconnaître la juridiction de la cour. « Les commissaires, disait la sentence, après avoir entendu les témoins, ont reconnu que ledit Charles Stuart est coupable d'avoir fait la guerre contre le parlement et contre son peuple; d'avoir, dans le cours de son administration, commis des meurtres, des rapines, des incendies, des spoliations et d'autres crimes. » La sentence se terminait par ces mots : « Pour avoir commis ces trahisons et crimes, la cour déclare que ledit Charles Stuart est un tyran, un traître, un meurtrier, un ennemi public de la nation, et le condamne à avoir la tête tranchée. » Charles leva les yeux au ciel et dit : « Voulez-vous me laisser dire un mot, monsieur? — Vous ne pouvez parler après la sentence, répondit Bradshaw. — Un seul mot! s'écria Charles d'une voix suppliante. — Non, monsieur, lui répondit le président; gardes, emmenez votre prisonnier. » Charles fit encore un effort pour être entendu. « Je puis parler après la sentence avec votre permission, s'écria-t-il. — Taisez-vous, lui cria Bradshaw d'une voix retentissante. — La sentence, monsieur, dit Charles, la sentence..... » Mais ces mots « Taisez-vous » interrompirent de nouveau Charles. On l'entendit alors murmurer ces paroles : « On ne me laisse point parler, on me refuse la justice qu'on accorde à tout le monde. » Il se livra à ses gardes.

Les agents et les amis de Charles avaient fait des représentations aux différentes cours de l'Europe. « La cause de Charles, disaient-ils, était la cause de toutes les têtes couronnées, et le triomphe d'un peuple sur son légitime souverain ne pouvait manquer d'être d'un fatal exemple! » Mais les souverains de l'Europe étaient préoccupés d'affaires trop importantes. La France, pays natal de la reine, où elle demeurait avec le prince de Galles et le duc d'York, était en proie à des dissensions civiles, et la grande monarchie espagnole s'écroulait sous le gouvernement du faible Philippe IV. Les provinces-unies de la Hollande firent seules quelques efforts en faveur de Charles; elles envoyèrent en Angleterre des ambassadeurs qu'elles chargèrent en leur nom d'intercéder auprès du parlement pour sauver le roi; mais cette intervention fut inutile. Henriette-Marie, qui depuis longtemps avait méconnu ses devoirs d'épouse, adressa de son côté une lettre

touchante au speaker par l'entremise de l'ambassadeur français. Elle demandait à la chambre des communes de lui accorder un passe-port pour venir en Angleterre, afin d'employer toute son influence sur l'esprit du roi pour le décider à donner pleine satisfaction aux communes, et dans le cas où elle échouerait, qu'il lui fût permis de remplir ses devoirs d'épouse et d'assister Charles dans ses derniers moments. La chambre ne voulut point permettre la lecture de cette lettre, et refusa également de prendre connaissance d'une lettre du prince de Galles, dans laquelle celui-ci se déclarait prêt à souscrire à toutes les conditions qui lui seraient faites, pourvu que les jours de son père fussent épargnés.

Le soir du jour où la sentence fut prononcée, le roi demanda aux commissaires à s'entretenir avec l'évêque Juxon et à voir la princesse Élisabeth, qui était alors dans sa treizième année, et le duc de Glocester, qui avait neuf ans : c'étaient les seuls enfants que le roi eût en Angleterre. Sa demande lui fut accordée. Le lundi, qui était le 29, la haute cour de justice tint une séance et fixa au lendemain le jour de l'exécution. Les enfants du roi vinrent faire leur dernier adieu à leur père. Charles prit la princesse dans ses bras, l'embrassa avec émotion et lui donna deux cachets en diamants. » Ce fut une scène touchante, nous dit un témoin oculaire de cette entrevue, et qui émut jusqu'aux larmes ceux-là même qui s'étaient montrés les plus acharnés contre Charles. » Le roi passa la nuit dans le palais de Saint-James et dormit d'un profond sommeil pendant quatre heures. S'étant éveillé deux heures avant le jour, il s'habilla avec une recherche qui ne lui était pas ordinaire et prit une double chemise, parce que le froid était piquant. « La mort ne m'effraie point, dit-il, et, grâce à Dieu, j'y suis préparé. » Alors il appela, l'évêque Juxon, qui resta en prière avec lui pendant une heure. Vers dix heures, le colonel Hacker qui avait l'ordre de le conduire à l'échafaud, frappa doucement à la porte de la chambre pour lui dire que tout était prêt.

Le fatal cortége se mit en route; après avoir quitté Saint-James, il traversa le parc, et se dirigea sur White-Hall où l'on avait dressé l'échafaud. Plusieurs compagnies d'infanterie (enseignes déployées) étaient rangées en bataille dans le parc : les tambours battaient aux champs. Charles, la tête haute, marchait avec beaucoup de vitesse; il avait à sa droite l'évêque Juxon, et, à sa gauche, le colonel Tomlinson; derrière lui était une garde de hallebardiers, et quelques-uns des gentilshommes et des serviteurs de sa maison, qui avaient la tête nue. Officiers, soldats et spectateurs de tous les rangs et de tous les âges gardaient un silence morne. En le voyant passer, quelques-uns priaient silencieusement et lui envoyaient leur bénédiction. Charles entra bientôt dans White-Hall, traversa la longue galerie et se retira dans le cabinet qu'il avait occupé dans des jours plus heureux. Comme l'échafaud n'était point encore prêt, Charles passa le temps qu'il avait encore à vivre à prier avec l'évêque; d'abord il ne voulut point manger, parce qu'il avait communié le matin; mais, vers midi, il but un verre de vin de Bordeaux et mangea un morceau de pain. En ce moment, le colonel Hacker se présenta à la porte de sa chambre pour lui dire que tout était prêt.

L'échafaud était tendu de noir, ainsi que la plate-forme sur laquelle il s'élevait; des compagnies d'infanterie et de cavalerie étaient rangées de chaque côté, et une foule considérable se pressait à l'entour pour être témoin du spectacle lugubre et solennel qui allait avoir lieu. Une émotion profonde s'empara des assistants à la vue du roi; les soldats eux-mêmes étaient silencieux et abattus. Le roi fixa ses regards sur le billot fatal, et demanda au colonel Hacker s'il n'y avait pas un endroit plus élevé. Alors il adressa un discours aux assistants; sa voix était forte et ne trahissait point la crainte. Il dit « qu'il croyait de son devoir d'honnête homme, de bon roi

et de bon chrétien, de déclarer son innocence; et il prit Dieu à témoin qu'il n'avait jamais commencé la guerre contre les chambres du parlement; que c'était, au contraire, le parlement qui avait commencé la guerre contre lui, en réclamant le bill de la milice; » il ajouta « que Dieu serait son juge; qu'étant disposé à être charitable envers tous, il ne voulait point faire retomber les malheurs qui étaient arrivés sur les deux chambres personnellement; qu'il espérait qu'elles pourraient se justifier; qu'il croyait que des gens malintentionnés avaient été la cause principale de tout le sang répandu; qu'étant lui-même exempt de torts, il espérait, et il priait Dieu à cet effet, que le parlement pût l'être comme lui. » Faisant allusion à la mort de Strafford, il dit : « Que Dieu me préserve de me plaindre de mon sort! L'injuste sentence dont j'ai permis l'exécution à l'égard de Strafford est punie maintenant par une autre sentence injuste. » Indiquant du doigt le docteur Juxon, il ajouta : « Voici un honnête homme qui vous dira que j'ai pardonné à tout le monde, et même à ceux qui ont été la cause principale de ma mort. Qui sont-ils? Dieu les connaît! Je ne désire point les connaître, et je prie Dieu de leur pardonner. » Il dit ensuite « que jamais le peuple d'Angleterre n'aurait la paix; que jamais il ne prospérerait qu'autant que le roi, son fils et successeur, jouirait librement des priviléges et des prérogatives de la royauté, et que le peuple se contenterait des droits que, dans les anciens jours de la monarchie, on lui avait réservés. « Le peuple, s'écria-t-il, ne doit point avoir de part dans le gouvernement; le gouvernement n'est point de son domaine. » Charles déclara « qu'il mourait dans la foi de l'Église d'Angleterre, telle qu'il l'avait trouvée à la mort de son père. » Il s'arrêta, et, ayant aperçu un des assistants qui s'approchait d'un peu près du billot, il lui dit : « Ne touchez point à la hache. » Sur l'échafaud se trouvaient deux hommes dont le visage était couvert d'un masque. C'étaient eux qui étaient chargés d'exécuter la terrible sentence. Charles s'adressa à l'un d'eux : « Je vais faire une courte prière, puis je lèverai les mains; ce sera le signal. » Il demanda au docteur Juxon son bonnet de nuit, et le mit sur sa tête, et l'un des exécuteurs lui ayant dit que ses cheveux pourraient le gêner, il les arrangea sous son bonnet. Alors, se tournant vers l'évêque, il lui dit : « J'ai pour moi une bonne cause et un Dieu miséricordieux. — Vous n'avez plus qu'un pas à faire, lui répondit Juxon; ce pas est difficile, sans doute, mais il est court; il vous fera faire dans un moment une grande route, car il vous transportera de la terre aux cieux. — Je laisse un monde mauvais pour un monde meilleur, s'écria le roi. — Vous échangez une couronne temporelle pour une couronne éternelle. » Le roi ôta son manteau, et posa aussitôt sa tête sur le billot. L'exécuteur laissa tomber la hache et sépara la tête d'un seul coup. Alors l'un des hommes masqués prit la tête par les cheveux, et, la montrant au peuple, il s'écria : « Voici la tête d'un traître. »

LÉGISLATION.

§ 20. Situation des partis. — Wentworth. — Laud. — Hampden. — Pym. — Établissement du pouvoir des communes. — Revenus de la couronne.

Les grands événements qui s'étaient passés sous les Tudors avaient frayé la route aux communes, en leur donnant un commencement de puissance qui ne pouvait que s'agrandir avec le temps. En fractionnant les terres de la noblesse, Henri VII avait abattu pour toujours le pouvoir de l'aristocratie féodale, et avait augmenté le nombre des propriétaires fonciers, c'est-à-dire, le nombre des électeurs. La réforme religieuse, dans laquelle Henri VIII n'avait vu qu'un moyen de satisfaire ses passions, avait produit les mêmes résultats. De la division des terres ecclésiastiques étaient sortis un grand nombre de propriétaires fonciers qui n'existaient point avant la réforme. Cette classe de citoyens, placée entre la haute noblesse et les bourgeois, reçut le nom de

gentry, gentillâtres, nom qui lui est resté. La plupart de ces hommes, indépendamment d'une ancienne origine, avaient hérité de la fierté et de l'esprit indomptable qui caractérisaient l'ancienne aristocratie normande, alors qu'elle remplissait l'Europe et l'Asie du bruit de ses victoires et de ses hauts faits. C'est à cette classe qu'appartiennent, en grande partie, les chefs parlementaires des règnes des premiers Stuarts. « Hommes extraordinaires, nous dit un historien, car ils étaient à la fois des politiques froids et sagaces, des soldats braves et pleins d'ardeur, des théologiens enthousiastes et souvent ascétiques, qualités qu'auparavant l'on n'avait jamais trouvées réunies dans un seul homme. » Délivrés du joug spirituel de l'Église romaine, les esprits commencèrent aussi à s'interroger sur des sujets autres que des sujets religieux; et comme la révolution religieuse en Angleterre n'avait point été faite par le peuple, que le roi et les nobles en étaient les auteurs, et qu'ils s'étaient partagé les riches dépouilles du clergé catholique, il naquit de cet abandon une secte nouvelle qui, repoussant la forme de la religion établie, eut la prétention de prendre part aux affaires de l'État. L'enthousiasme de cette secte, sa persévérance, son énergie et son courage, s'accrurent en proportion des difficultés que l'on semait sur ses pas et des dangers auxquels elle était exposée : elle prit le nom de *puritains*.

Le feu couva en silence sous le règne d'Élisabeth, grâce à la politique prudente et pleine de sagesse de cette souveraine; mais les fautes nombreuses des Stuarts le firent éclater. Jacques Ier était regardé par la nation comme un pédant, un lâche. Charles Ier, son successeur, dont l'avénement au trône avait d'abord donné quelques espérances, devint bientôt lui-même odieux à l'Angleterre. Ce prince était d'un caractère faible, et subissait l'influence de l'archevêque Laud, d'Henriette-Marie, de Buckingham et de sir William Wentworth. Ces hommes formèrent le projet de gouverner le royaume à sa place. Mais les talents de ces personnages, quelque grands qu'ils fussent, n'étaient pas à la hauteur de la position difficile dans laquelle se trouvait l'État. Wentworth, le plus habile de tous, était sorti de cette classe de gentillâtres dont nous avons parlé; il était le fils aîné de sir William Wentworth, gentilhomme d'une ancienne famille qui habitait le comté d'York où il possédait un manoir qui avait été donné à ses ancêtres par Guillaume le Conquérant. Wentworth, que nous avons vu figurer parmi les membres de l'opposition, n'avait quitté le parti de la cour que par dépit et pour se venger d'un refus qu'il avait essuyé du roi. Mais bientôt il avait renié l'opposition; et, en perdant l'appui des communes qui l'avaient soutenu, il avait aussi perdu son influence. La nature et la fortune l'avaient rendu impérieux; il s'indignait des intrigues sourdes qui se passaient à la cour de Charles. La bonne ou la mauvaise humeur de la reine, l'étiquette de la cour et les prérogatives des officiers de la maison du roi, qui étaient aux yeux de Charles des affaires d'une grande importance, passaient pour des puérilités aux yeux de Wentworth.

L'archevêque Laud, avec moins d'habileté que Wentworth, était aussi ardent que lui dans ses persécutions. Comme Wolsey et la plupart de ses devanciers, Laud avait une origine obscure. Jusqu'à l'âge de cinquante ans, il avait vécu obscurément dans un collége à Oxford, et s'était distingué par cette sorte de bavardage qui était très-recherché à cette époque dans les universités. Créé en premier lieu évêque de Saint-David, il était devenu successivement évêque de Bath et de Wells, plus tard évêque de Londres, et en dernier lieu archevêque de Cantorbéry : il avait apporté dans ces hautes fonctions l'esprit méticuleux d'un recteur de l'université. Son élévation était due à l'intrigue, et, arrivé aux honneurs, il avait payé de la plus noire ingratitude ceux qui l'avaient servi. Ses regards étaient toujours tendus vers

les hautes régions, et aucune complaisance ne lui coûtait pour obtenir la place qu'il convoitait. L'Église était l'idée dominante de Laud, et son agrandissement, le but qu'il voulait atteindre. Laud poursuivit ses projets avec une constance infatigable.

Tels étaient les deux principaux soutiens de la couronne; mais ces soutiens étaient trop faibles pour la défendre. La haute aristocratie s'associa aux communes pour détester Laud. Accoutumée à regarder la faveur royale comme un droit que lui donnait sa naissance, elle s'irrita de voir l'archevêque accaparer pour son compte personnel la faveur royale qui, à ses yeux, devait lui appartenir. Laud avait encore contre lui les hommes de loi, dont il avait soulevé la colère par quelques actes arbitraires commis à leur préjudice. Mais l'opposition la plus forte provenait de la chambre des communes, qui était alors remplie d'hommes fermes et courageux. La liberté avait déjà des racines profondes dans le pays. Le temps n'était plus où un baron, vêtu de sa cotte de mailles, pouvait braver le roi en face. Déjà l'Anglais, qui était assez riche pour supporter les frais d'un procès dans une cour judiciaire et qui avait assez de courage pour en braver les conséquences, pouvait résister à la tyrannie. Ainsi nous voyons John Hampden refuser de payer la taxe du ship money, et se laisser poursuivre, tandis que cinq juges, Brampston, Hutton, Davenport, Croke et Denham, résistent à leurs collègues et désapprouvent la sentence prononcée contre lui.

Clarendon, zélé royaliste, s'exprime de la manière suivante, au sujet de l'effet que produisit sur l'esprit du peuple la sentence rendue contre Hampden : « Beaucoup de personnes s'étaient soumises au payement de l'impôt, parce qu'elles croyaient qu'en payant, elles faisaient quelque chose d'agréable au roi, et qu'elles lui donnaient ainsi un témoignage de leur affection; beaucoup d'autres, parce qu'elles pensaient qu'il y avait réellement nécessité, et qu'elles disaient, en conséquence, que l'impôt était juste; d'autres, parce qu'elles assuraient que l'avantage que le roi retirerait de cet impôt était de la plus grande importance, tandis que pour elles il n'y avait qu'un préjudice qui les lésait à peine : enfin toutes, parce qu'elles avaient l'intention de recourir à la loi et de lui demander protection, lorsqu'elles seraient fatiguées de payer. Mais, lorsqu'on apprit que l'impôt était demandé comme un droit, qu'on sut que les juges en reconnaissaient la légalité, alors que l'homme le plus simple voyait clairement que le texte invoqué à l'appui de la sentence, n'était point dans la loi et ne pouvait y être, l'affaire d'Hampden prit un autre caractère. Ce ne fut plus l'affaire d'un seul homme; ce fut celle de tout le royaume, et tous les citoyens crurent qu'ils étaient engagés à résister, comme l'avait fait le courageux patriote. »

A la fermeté, au courage civil, beaucoup de gentilshommes de l'époque unissaient des talents incontestables. Hampden était lui-même un des orateurs les plus distingués de la chambre des communes; il n'avait point la parole abondante, mais elle était toujours harmonieuse et noble : il commençait rarement l'attaque; mais ses coups n'étaient pas moins certains; car il savait observer avec une rare perspicacité quelles étaient les dispositions de la chambre, et chaque chose était dite par lui avec une netteté qui en faisait prévoir tout d'abord la conclusion. Si le débat fatiguait la chambre, il attendait une occasion plus favorable. A ces qualités précieuses dans l'orateur parlementaire, Hampden joignait une grande affabilité et une grande douceur dans la discussion. John Pym était avec Hampden un orateur distingué dans les communes d'Angleterre; son éloquence mâle et tranchante portait des coups terribles à ses adversaires.

Pym se fit remarquer à l'ouverture du long parlement par la violence avec laquelle il attaqua Strafford et par la fermeté qu'il déploya dans le procès de ce seigneur. Nous avons

dit que les charges portées contre Strafford étaient au nombre de vingt-huit. Strafford ayant dit, pour sa défense, que les lois anglaises qui avaient été rendues contre la trahison avaient été faites pour protéger le roi et non les sujets, et que, ayant agi en vertu des ordres du roi, il ne pouvait être passible de ces lois, Pym lui répondit ainsi : « Voici un homme qui a fait tous ses efforts pour faire de notre roi un roi absolu et pour nous rendre tous esclaves, nous, nos enfants et les enfants de nos enfants, et il n'y aurait point de lois en Angleterre pour le punir? nous laisserions échapper un pareil coupable? S'il n'y a point de lois pour punir de pareils crimes, nous en ferons. Les lois *ex post facto* sont généralement mauvaises, et on doit s'en dispenser; mais il doit y avoir des exceptions à la règle générale. Autrement, il nous serait impossible de nous défendre contre les tentatives criminelles de pareils hommes. » Hampden et Pym moururent tous les deux dans le cours de la lutte; le premier au mois de juin 1643, le second au mois de décembre de la même année. Sur la même ligne que ces orateurs venaient se grouper Vane, Haselrig et Cromwell: le premier, d'une éloquence entraînante, appartenait à une des plus nobles familles du royaume; Haselrig joignait à la grâce du langage la vigueur de la pensée; l'éloquence d'Olivier Cromwell était mâle et pleine de vigueur.

Trois partis se présentaient sur la scène politique. Le premier était celui de la réforme légale; le second était celui de la révolution politique; le troisième, celui de la révolution sociale. Le premier avait pour chefs Clarendon, Culpeper, lord Capel, lord Falkland : il désapprouvait toutes les mesures illégales, ainsi que l'emprisonnement arbitraire, etc.; mais il croyait que les anciennes lois du royaume étaient assez fortes pour remédier à tous les abus. Ce parti professait un culte plein de ferveur pour la royauté. Le second parti, ou le parti de la révolution politique, maintenait que les anciennes lois du royaume ne suffisaient plus pour protéger la nation contre les usurpations de la royauté, et demandait que la prépondérance politique fût retirée des mains du roi et qu'elle fût placée dans la chambre des communes. A ce parti appartenaient les presbytériens, qui désiraient opérer dans l'Église une révolution analogue à celle qu'ils méditaient dans l'État. Le parti de la révolution sociale voulait à la fois changer la substance et la forme du gouvernement; ce parti avait pour chefs Ludlow, Harrington, Milton, Cromwell, Ireton, etc.

Le 1er janvier 1649, les communes déclarèrent que le roi d'Angleterre avait commis un crime de haute trahison en faisant la guerre contre le parlement et contre le royaume; et, le 4 du même mois, elles constituèrent une haute cour de justice pour le juger. Elles nommèrent pour président le sergent Brasdhaw, l'un des légistes les plus distingués de l'époque. Les arguments qui avaient été invoqués dans le procès du comte de Strafford, furent invoqués dans celui du roi. S'il n'y avait point de lois dans le royaume pour convaincre Strafford de trahison, à plus forte raison il ne pouvait y en avoir pour convaincre Charles du même crime. Mais les communes d'Angleterre se déclarèrent pouvoir indépendant et suprême. » C'est sur ce terrain que la cour chargée de juger Charles Stuart porta la question. Ludlow rapporte qu'aux assertions répétées de Charles « qu'il n'était responsable de ses actes qu'à Dieu seul, » Bradshaw répondait « que Dieu ayant interverti l'ordre des choses, qu'ayant donné aux communes le pouvoir souverain et ayant fait du roi le sujet, il devait soumission aux communes. »

Ce fut après une telle succession de faits que s'établit le pouvoir des communes. Cette grande révolution produisit aussi des améliorations importantes dans la loi criminelle. Telle fut la suppression de la torture. « La loi, dit Coke, défend l'application de la torture. Le vingt-neuvième chapitre de la

grande charte est positif à cet égard. » Cependant, depuis la publication de la grande charte jusqu'à la révolution, les souverains de l'Angleterre ne s'étaient pas fait faute de recourir à ces violences. Il serait trop long d'énumérer les cas où l'on fit application de la torture. Les instruments de torture étaient très-variés. L'instrument employé le plus ordinairement était construit de manière à tendre les muscles du patient, et à lui étirer les membres jusqu'à ce qu'ils sortissent de leurs jointures. Apporté sous le règne d'Henri VI par John Holland, duc d'Exeter, qui était alors constable de la Tour, cet instrument reçut, à cause de cette circonstance, le nom de « fille du duc d'Exeter. » On faisait aussi usage des menottes et du carcan. Il y avait de plus à la Tour deux prisons spéciales, l'une appelée le Donjon des rats, l'autre appelée la Chambre du petit repos. Le Donjon des rats est souvent cité par les écrivains catholiques, lorsqu'ils parlent des souffrances qu'endurèrent leurs coreligionnaires sous le règne d'Élisabeth. « C'était, disent-ils, une cellule qui était placée au-dessous du niveau de l'eau et où régnait une profonde obscurité. Quand la marée montait, une foule innombrable de rats chassés des bords limoneux de la Tamise entraient par les trous qu'ils se pratiquaient dans la muraille. Ces hôtes incommodes venaient souvent dévorer la chair des jambes et des bras du prisonnier pendant son sommeil. »

On peut juger de la rigueur de la torture et des horreurs de ce supplice par l'exemple que nous cite Jardine d'un malheureux prisonnier qui se suicida pour y échapper. Nicolas Owen, c'était son nom, avait été attaché, pendant plusieurs années, au service de Garnet, jésuite, qu'on avait accusé d'avoir trempé dans le complot des poudres. Interrogé sur la part qu'avait prise son maître à ce complot, Nicolas Owen refusa de répondre. On l'attacha par les pouces à un poteau, dans l'espoir qu'il ferait quelques aveux. Mais comme il persistait à se taire, on lui dit que le lendemain il aurait à supporter une torture plus rigoureuse. Le lendemain, Owen se plaignit d'être malade à son gardien; et, lorsque celui-ci vint lui apporter son dîner, il prétendit que son bouillon était froid, et demanda qu'on le mît sur le feu dans une chambre voisine. Le geôlier étant sorti, Owen s'enfonça dans le ventre le couteau qu'on lui avait apporté pour manger son dîner. Le gardien courut informer le lieutenant de la Tour de ce qui s'était passé; et celui-ci se rendit en toute hâte à la cellule du prisonnier. En réponse aux questions du lieutenant de la Tour, le moribond déclara qu'il s'était tué pour échapper aux tortures dont on l'avait menacé. L'abolition de la torture en Angleterre eut lieu en 1641. Elle ne fut abolie en Écosse qu'en 1708; en France qu'en 1789; en Russie qu'en 1801; en Bavière et dans le Wurtemberg qu'en 1822; dans le grand-duché de Bade qu'en 1831.

Voici quelques détails sur les revenus de la couronne. A l'avénement de Jacques ces revenus s'élevaient à trente-deux mille liv. st. (800,000 fr.). A la fin de ce règne les revenus du roi s'élevèrent à quatre-vingt mille livres sterling, bien qu'on eût vendu des terres pour une somme de sept cent soixante-quinze mille livres sterling (19,375,000 fr.). Les anciens droits des tutelles, des gardes, et d'autres, continuèrent à être perçus avec régularité. Leur produit ordinaire, d'après l'estimation qui en fut présentée au parlement en 1609, s'élevait par an à deux cent mille livres sterling (5,000,000 fr.). En 1609, Jacques leva une somme de vingt et un mille huit cents livres sterling (545, 000 fr.), sur les chevaliers et les tenanciers immédiats de la couronne, lorsqu'il créa chevalier, son fils aîné, le prince Henri; et, en 1612, il obtint de la même manière vingt mille cinq cents livres sterling (512,500 fr.), lorsqu'il maria sa fille Élisabeth à l'électeur palatin. Ce fut la dernière fois qu'on leva ces taxes extraordinaires en Angleterre. Au commencement de ce règne, les droits de

tonnage et de pesage furent accordés à Jacques, comme à l'ordinaire, sa vie durant. Quelques années après, Jacques, de sa propre autorité, augmenta ces droits, à l'exemple de Marie et d'Élisabeth. Au commencement du règne les droits de douane rapportèrent un revenu annuel de cent vingt-sept mille livres sterling (3,175,000 fr.) En 1613, ils donnèrent cent quarante-huit mille livres sterl.; et à la fin du règne deux cent quatre-vingt mille livres sterling (7,000,000 fr.). Les subsides que le parlement accorda à Jacques pendant toute la durée de son règne s'élevèrent à la somme de un million cent mille livres sterling (27,500,000 fr.), ou à cinquante mille livres sterling (1,250,000 fr.) par an. Les subsides que lui accorda le clergé produisirent environ deux cent cinquante mille livres sterl. (6,250,000 fr.). Une autre source de revenus de Jacques, source très-productive, était la vente des titres de noblesse. Jacques en fit un trafic honteux. Le titre de baron était vendu au prix de dix mille livres sterling (250,000 fr.); celui de vicomte, au prix de vingt mille livres sterling (500,000 fr.); celui de comte, au prix de trente mille livres sterling (750,000 fr.). La vente des lettres de noblesse pour la dignité de baronnet, dignité que Jacques avait instituée en 1611, lui procura deux cent vingt-cinq mille livres sterling (5,625,000 fr.). Chaque titre de baron se payait mille quatre-vingt-quinze livres sterling (27,375 fr.). Jacques obtint également des sommes considérables de ses sujets, à titre d'emprunts ou de dons gratuits. Le monopole des amendes auxquelles la chambre étoilée et les autres cours de justice condamnaient les citoyens, rentrait en grande partie dans ses coffres. Jacques reçut de plus de la France soixante mille livres sterling (1,500,000 fr.) pour la dette que Henri IV avait contractée envers Élisabeth, et deux cent cinquante mille livres sterling des Hollandais (6,250,000 fr.) lorsqu'il leur livra les villes de Flessingues, de Brill et de Ramekins. Les Hollandais s'engagèrent, en outre, à lui payer un tribut pour obtenir la liberté de pêcher sur les côtes d'Angleterre. En somme, le revenu annuel du roi, pendant les quatorze premières années de son règne, s'éleva à environ quatre cent cinquante mille livres sterling (11,250,000 fr.). Indépendamment de ce revenu, Jacques reçut, dans le cours de ces quatorze années, environ deux millions sterling de plusieurs autres sources (50,000,000 fr.); ce qui porta son revenu annuel à environ six cent mille livres sterling (15,000,000 fr.). Malgré l'énormité de ces sommes, la dépense de Jacques était toujours au-dessus de la recette. En 1610, il était endetté de plus de trois cent mille livres sterling. (7,500,000 fr.)

Les subsides accordés par la chambre des communes à Charles I[er], dans les quinze années qui précédèrent la convocation du long parlement, ont été estimés à trois cent soixante-douze mille livres sterliug (9,300,000 fr.), auxquelles il faut ajouter cent soixante mille livres sterling (4,200,000 fr.) que le roi obtint du clergé. Les droits de tonnage et de pesage, bien que n'ayant point été autorisés par le parlement, continuèrent à être perçus pour le compte de Charles, comme à l'ordinaire; et le développement que prit le commerce porta ce revenu à cinq cent mille livres sterling (12,500,000 fr.) par an. Charles, en épousant Henriette-Marie, reçut quatre cent mille couronnes pour la dot de sa femme. La taxe du ship-money, pendant les quatre premières années, produisit deux cent mille livres sterling par an (5,000,000 fr.). Charles reçut, en outre, trente mille livres sterling (750,000 fr.) des Hollandais, qui lui donnèrent cette somme pour obtenir la liberté de pêcher sur les côtes d'Angleterre. Les monopoles, la vente des titres de noblesse lui procurèrent des sommes immenses. En 1626, il fit un emprunt forcé qui lui procura deux cent mille livres sterling (5,000,000 fr.), et il réalisa cent mille livres sterling (2,500,000 fr.) en obligeant toutes les personnes qui avaient un revenu de quarante

livres sterling (1,000 fr.) à se faire nommer chevaliers. On estime que, de 1637 à 1641, le revenu annuel de Charles s'éleva, terme moyen, à huit cent quatre-vingt mille livres sterling (22,000,000 fr.); sur cette somme deux cent dix mille livres sterling (5,250,000 fr.) furent fournies par la taxe du ship-money et par d'autres exactions illégales.

Lorsque la grande querelle éclata entre le roi et le parlement, les deux partis cherchèrent à obtenir de l'argent par tous les moyens qu'ils jugèrent les plus propres pour arriver à ce résultat. Charles reçut des sommes considérables de ses partisans; il engagea les joyaux de la couronne et leva des impôts dans toutes les parties du royaume où son autorité était établie. Les opérations financières du parlement avaient une base beaucoup plus large. Les deux chambres votèrent d'abord des subsides ou environ six cent mille livres sterling (15,000,000 fr.) dont le produit, bien qu'accordé nominalement à la couronne, devait être versé dans les mains d'une commission nommée par elles. Les contributions volontaires du peuple fournirent des sommes importantes à la cause nationale. On estime à environ quatre cent quatre-vingt mille livres sterling (12,000,000 fr.) les premières contributions volontaires qui eurent lieu. Cependant, quand il devint évident que la guerre ne pourrait se terminer dans une seule campagne, on eut recours à un système régulier de taxe. Cette taxe régulière produisit, dans la première année de la guerre, de trente-cinq mille livres sterling à cent vingt mille livres sterling par semaine. (875,000 à 3,000,000 fr.) On continua de la percevoir sous le nom d'impôt foncier, pendant tout le protectorat, et elle produisit du mois de novembre 1640 au mois de novembre 1659, c'est-à-dire pendant dix-neuf ans, une somme de trente-deux millions cent soixante-douze mille trois cent vingt et une livres sterling (804,308,025 fr.). En 1643, on imposa un droit sur la bière, l'ale, le vin, le tabac, les raisins, le sucre et quelques autres articles de luxe, et plus tard sur le pain, la viande, le sel, et d'autres articles de première nécessité. Cet impôt produisit cinq cent mille livres sterling par an (12,500,000 fr.). Les droits de tonnage et de pesage ainsi que d'autres droits sur les importations et les exportations produisirent une somme égale. Le port de Newcastle, pour ses charbons de terre, donnait au trésor cinquante mille livres sterling par an (1,250,000 fr.). La poste, établie en 1635, donnait dix mille livres sterling par an (250,000 fr.). Il y avait un impôt singulier, appelé le repas hebdomadaire, parce que c'était le prix d'un repas que chaque personne était tenue de payer à la trésorerie. Cet impôt produisit six cent huit mille livres sterling (15,200,000 fr.) pendant les six années qu'il fut perçu. Les droits de tutelle et d'autres droits féodaux ne furent abolis par le parlement qu'en 1656. A ces sources de revenu, il faut ajouter un million huit cent cinquante mille livres sterling (46,250,000 fr.) que produisit la vente des domaines de la couronne; environ trois millions cinq cent mille livres sterling (87,500,000 fr.) que donna, pendant quatre ans, la séquestration des revenus du clergé; dix millions sterling (250,000,000 fr.) que l'on retira de la vente des terres ecclésiastiques; huit cent cinquante mille livres sterling (21,250,000 fr.) que produisit la suppression de quelques charges publique; quatre millions cinq cent mille livres sterling (112,500,000 fr.) que donna la séquestration des propriétés des individus qui furent forcés de s'expatrier; un million (25,000,000 fr.) que l'on retira de l'Irlande; environ trois millions cinq cent mille livres sterling (87,500,000 fr.) que donna la vente des biens confisqués en Angleterre et en Irlande; plus, des sommes considérables que l'on retira des emprunts forcés. Ces diverses sources de revenu fournirent au parlement pendant dix-neuf ans une

somme de quatre-vingt-trois millions de livres sterling (20,850,000,000, fr.) ou environ quatre millions quatre cent mille livres sterling par an.

Toutes ces sommes n'étaient point destinées à défrayer les dépenses proprement dites de l'État. On prétend que le revenu annuel de Cromwell s'élevait à la somme d'un million neuf cent mille livres sterling (47,500,000fr.); savoir : un million cinq cent mille livres sterling qu'il recevait de l'Angleterre; cent quarante-trois mille livres sterling qu'il recevait de l'Écosse, et deux cent huit mille livres sterling qu'il recevait de l'Irlande. Lorsque le parlement, après sa victoire, fut devenu la seule autorité de l'État, ses membres s'allouèrent à eux-mêmes quatre livres sterling par semaine (120 fr.) pour chacun d'eux; et l'on prétend qu'ils se distribuèrent entre eux une somme de trois cent mille livres sterling (7,500,000 fr.). Des sommes considérables, des emplois lucratifs, des terres magnifiques, furent donnés aux principaux membres. Lenthall, l'orateur des communes, occupait des emplois qui lui rapportaient de sept mille à huit mille livres sterling (175 à 200,000 fr.) par an. On donna à Bradshaw la résidence royale d'Eltham, et une terre qui rapportait mille livres sterling par an (25,000 fr.), et huit cent mille livres sterlings (20,000,000 fr.) à d'autres membre du parti républicain.

CHAPITRE II.

RELIGION.

§. 21. Doctrines des puritains. — Différences qui existent entre ces doctrines et celles des presbytériens écossais. — Les brownistes. — Leurs doctrines. — Introduction d'une nouvelle liturgie dans l'église écossaise. — Mœurs du clergé. — Cérémonies, etc.

Les principales sectes qui naquirent en Angleterre du renversement de l'Église catholique furent la secte des épiscopaux et la secte des puritains. Le puritanisme, sorti de Genève où la théologie de Calvin avait de nombreux partisans, se répandit à la fois en Angleterre et en Écosse. Mais les principes de ce système religieux ne conservèrent point leur pureté originelle en Angleterre, parce que les chefs de la nouvelle secte étaient des disciples de Luther. Les puritains anglais étaient peu nombreux dans l'origine, et leur culte avait beaucoup d'analogie avec le culte établi des épiscopaux. La fameuse pétition millénaire que les puritains présentèrent à Jacques, dans son voyage d'Écosse à Londres (1603), fit reconnaître leurs opinions ainsi que l'état numérique de leurs forces. La pétition était signée par huit cents ministres; ce qui ne formait que la dixième partie du clergé du royaume : vingt-cinq comtés seulement y avaient pris part.

La demande des pétitionnaires touchait aux règlements intérieurs de l'Église plutôt qu'à la constitution générale du culte. Ils voulaient qu'on supprimât le catéchisme pour les enfants; le baptême par les femmes et la confirmation; qu'on n'insistât point sur l'usage du surplis; que dans les mariages on fût dispensé de la bague; que le service fût abrégé; que les chants d'Église et la musique fussent mieux appropriés au service divin; que le dimanche ne fût point profané; que l'observation des autres jours de fête ne fût point exigée avec rigueur; que les ministres n'eussent point à enseigner à leurs paroissiens à s'incliner au nom de Jésus : à l'égard des ministres, que personne ne fût reçu ministre s'il n'était reconnu apte à remplir ces fonctions; que chaque ministre fût obligé de prêcher le jour du dimanche, et que ceux qui n'étaient point capables de prêcher fussent renvoyés, ou obligés de maintenir des prédicateurs à leur place; que chaque ministre fût tenu de demeurer dans sa paroisse; que le statut du roi Édouard, qui déclarait légal le mariage des ministres, fût remis en vigueur : en matière de discipline, que l'excommunication et la censure religieuse ne fussent point faites au nom des laïques; que la durée des

cours ecclésiastiques fût abrégée, et que les dispenses des publications de bans pour les mariages fussent accordées avec moins de libéralité.

Les presbytériens d'Écosse parlaient de l'abolition entière de l'épiscopat. Ils demandaient la suppression du livre des prières ordinaires, et prétendaient assimiler le service de leur culte à celui de l'Église de Genève. Ils avaient des cours ecclésiastiques qui infligeaient des censures aux membres du clergé, des assemblées et des synodes provinciaux, dont les décisions étaient souveraines. Le presbytérianisme écossais prenait de grandes libertés. Ainsi un prédicateur de cette secte, prêchant un jour devant une nombreuse assemblée, déclara que tous les rois étaient des fils du diable, que la reine d'Angleterre était une athée, que les lords du parlement étaient des mécréants et des hommes corrompus.

L'importance que les catholiques et les épiscopaux attachaient au costume avait d'abord été regardée avec dédain par les presbytériens. Mais bientôt ils reconnurent que l'absence de toutes règles à cet égard avait des inconvénients. Il paraît que plusieurs ministres presbytériens, mettant à profit la liberté qu'on leur avait laissée, à cet égard, aimaient à se couvrir de vêtements d'un caractère peu en harmonie avec la sainteté du ministère qu'ils exerçaient. L'affaire fut portée devant l'assemblée générale d'Édimbourg, en mars 1575, et une commission, présidée par John Erskine de Dun, fut nommée pour faire à ce sujet un rapport à l'assemblée suivante. L'assemblée se réunit au mois d'août de la même année et adopta cette résolution : « Attendu qu'un costume décent et propre sied bien à tout le monde, et principalement aux ministres qui exercent des fonctions dans l'Église, nous pensons que toute espèce de broderies, que le velours dans les robes, dans les culottes et dans les habits, doivent être proscrits; que les coupes de fantaisie, que les dentelles coûteuses pour les manchettes, que les doublures de soie, que les chemises aux couleurs tranchantes, que les vêtements rouges, bleus, jaunes et autres, qui indiquent la légèreté de l'esprit, doivent être également défendus. Nous croyons devoir défendre également les bagues, les bracelets, les boutons d'or ou d'argent, l'usage des manteaux lorsque le ministre est en fonction; les culottes de velours, de satin, de taffetas, les ceintures dorées et les couteaux, et les chapeaux de soie de différentes couleurs. Nous pensons que le costume des ministres de l'Église doit être, soit noir, ou roux, ou gris, ou brun, et que l'étoffe doit être en camelot, en serge, etc. Nous pensons également que les femmes des ministres doivent porter un costume sévère. » La question suivante fut ensuite posée à l'assemblée : « Un ministre peut-il brasser de l'ale, de la bière ou faire du vin et tenir une taverne ouverte? » L'assemblée tout entière déclara qu'un ministre devait garder le décorum. Il paraît que quelques ministres presbytériens menaient joyeuse vie; car dans une autre assemblée on porte de nombreuses plaintes à ce sujet. L'assemblée décida qu'il fallait priver les coupables de leurs fonctions.

Une conférence eut lieu à Hampton-court au commencement du règne de Jacques. Dans son discours d'ouverture, le roi déclara « qu'il était plus heureux qu'aucun de ses prédécesseurs, depuis Henri VIII inclusivement, en ce sens que ceux-ci avaient été obligés d'altérer la religion qu'ils avaient trouvée établie, tandis que lui ne voyait aucun motif suffisant de la changer. « Je remercie le ciel, s'écria-t-il, de ce qu'il m'a conduit dans une terre promise où la religion est professée dans toute sa pureté. » Il ajouta qu'il avait convoqué l'assemblée, non pour qu'elle introduisît des innovations dans la constitution de l'Église, mais simplement pour qu'elle cherchât à la consolider sur une base plus durable. Les questions qui furent soumises aux délibérations de l'assemblée étaient

au nombre de trois : l'une était relative au livre des prières et à la régularisation du service divin. Le roi avait quelques scrupules au sujet de la confirmation, de l'absolution et du sacrement de baptême administré en particulier. L'autre question touchait à l'excommunication. Le roi demandait qu'on substituât à l'excommunication un autre châtiment ecclésiastique qui en fût l'équivalent. La troisième question était relative au choix que voulait faire le roi des ministres qu'il avait l'intention d'envoyer en Irlande.

Depuis la célèbre pétition millénaire, les exigences des puritains anglais s'étaient accrues; ils demandaient maintenant qu'on fît des altérations dans la religion établie; qu'on en rendît l'expression plus claire, et qu'on écartât certaines contradictions manifestes; ils demandaient que plusieurs propositions calvinistes, connues sous le nom des neuf articles de Lambeth, fussent adoptées; qu'on fît un nouveau catéchisme plus long que celui que renfermait le livre des prières ordinaires; qu'il y eût une nouvelle traduction de la Bible; que les livres publiés en faveur du papisme fussent supprimés; que des ministres instruits fussent placés dans chaque paroisse; que le clergé pût avoir des réunions pour y traiter des affaires de l'Église, et que les affaires qui ne pourraient être résolues dans ces assemblées fussent soumises à un synode qui serait présidé par un évêque et où se réunirait tout le clergé de chaque diocèse.

Ces demandes renfermaient une combinaison du presbytérianisme et de l'épiscopat, semblable à celle qui était déjà établie en Écosse. Mais ces innovations déplurent vivement à Jacques. Il dit « que le presbytérianisme s'accordait avec la monarchie comme Dieu s'accordait avec le diable. Attendez, s'écria-t-il, en s'adressant au docteur Reynolds, qui venait de présenter à l'assemblée ces diverses propositions, attendez, je vous prie, l'espace de sept ans avant de me faire de pareilles demandes, et si alors vous me trouvez gras et poussif, si mes poumons sont engorgés, je prêterai peut-être l'oreille à ce que vous demandez, car ce sera le moyen de les dégager. En effet, si une fois j'adoptais de pareilles propositions, je suis sûr que je serais toujours sur les dents; oui, nous aurions fort affaire, je vous le répète, docteur Reynolds. Attendez donc, je vous prie, pour me faire votre demande que je sois devenu poussif. »

Le résultat de la conférence fut une nouvelle traduction de la Bible; cette Bible est encore en usage. Le roi choisit cinquante-quatre ecclésiastiques dans les deux universités pour faire ce travail. La Bible fut commencée en 1606, et fut envoyée à l'impression en 1611. Jacques ordonna, en outre, par une proclamation royale, de changer deux ou trois expressions du livre des prières ordinaires; mais il avertit ses sujets qu'il était bien décidé à ne point faire d'autres changements; que sa résolution était bien arrêtée à cet égard.

Les persécutions auxquelles Jacques se livra contre les puritains donnèrent bientôt naissance à de nouvelles sectes. Celles-ci, plus hardies que les premiers puritains, dont les doctrines se rapprochaient des doctrines de l'épiscopat, étaient décidées à braver l'orage; elles prirent le nom de Brownistes. De cette souche sortirent toutes les différentes sectes du protestantisme en Angleterre, et principalement celles des indépendants et des baptistes.

De grandes divergences existaient entre les opinions des puritains anglais et celles des brownistes. « La plupart des puritains, nous dit Neal, tenaient à l'Église établie, qu'ils regardaient comme étant la véritable Église, sous le rapport de la doctrine et des sacrements, bien qu'ils la regardassent comme défectueuse sous le rapport de la discipline et quoiqu'ils objectassent à ses cérémonies. L'Église établie était pour eux la véritable Église, et ils croyaient qu'ils ne devaient point s'en séparer; mais, en même temps, leur

conscience leur défendait de s'y associer entièrement. En conséquence, ils se soumettaient paisiblement aux suspensions et aux privations de leurs bénéfices; et, lorsqu'on les chassait d'un diocèse, ils allaient chercher asile dans un autre. Mais la crainte de commettre un schisme les retenait dans le sein de l'Église, et ils ne formaient point de communions séparées. » Les brownistes maintenaient que l'Église d'Angleterre, dans sa constitution actuelle, n'était point la véritable Église du Christ, mais un membre de l'Antechrist, ou plutôt une simple créature de l'État; ils disaient que les ministres de cette Église n'étaient point ordonnés régulièrement, et que les sacrements n'étaient point administrés comme ils devaient l'être. « Admettons, pour un moment, disaient-ils, dans leurs grandes controverses avec les puritains conformistes, que l'Église anglicane soit la véritable Église, comme ils le prétendent. Ce qu'ils ne peuvent nous refuser, c'est que cette Église est très-corrompue; car ils l'avouent eux-mêmes. Or, n'est-il pas aussi légal de s'en séparer qu'il a été légal à l'Église d'Angleterre de se séparer de celle de Rome? »

Cette argumentation donna naissance à de nouveaux schismes. Vers l'année 1607, quelques ministres résignèrent leurs charges plutôt que d'accepter dans son intégrité le gouvernement de l'Église. Ils reçurent le nom de seconds frères de la séparation, pour les distinguer des puritains, qui s'étaient séparés avant eux de l'Église établie. Leurs principes religieux différaient peu de l'Église reconnue par le gouvernement. « Nous déclarons devant Dieu, le Père tout-puissant, disaient-ils, que nous reconnaissons l'Église d'Angleterre, telle qu'elle a été établie par la loi pour être la véritable Église visible du Christ; que nous désirons continuer nos fonctions ecclésiastiques dans cette Église, par-dessus toutes choses; et que, si on nous prive de nos fonctions, toute notre vie nous paraîtra pleine d'amertume; que nous ne nous opposons pas à ce qu'une certaine forme de prières soit employée dans nos églises; que nous désirons simplement expliquer les raisons pour lesquelles nous ne pouvons accepter toutes les doctrines que renferme le livre des prières ordinaires. » Cette secte reçut plus tard le nom d'indépendants, mais elle donna, dans la suite, une base plus large à ses principes.

Le gouvernement, qui voulait établir l'épiscopat non-seulement en Angleterre et en Écosse, mais encore dans les possessions les plus éloignées de la couronne, poursuivait la réalisation de ses projets avec une persévérance infatigable. Bancroft déploya dans la poursuite de cette œuvre un zèle extraordinaire. Il n'eut point de repos qu'il n'eût privé les Églises françaises de Jersey du presbytérianisme modéré dont elles avaient joui sans être molestées pendant tout le règne d'Élisabeth et qui leur avait été garanti par Jacques lui-même, quelque temps après son avénement au trône. Bancroft voulut soumettre de la même manière les Églises de Guernesey; mais il paraît qu'elles parvinrent à conserver leur indépendance. Jacques montrait un goût passionné pour les questions théologiques, et affichait de grandes prétentions au savoir dans de pareilles matières. Une assemblée générale s'étant réunie à Saint-André, le 25 novembre 1617, le roi lui envoya cinq propositions à examiner. L'une d'elles était relative au sacrement de la communion. Le roi voulait que, dans de certaines circonstances, la communion pût être donnée en particulier; et que, toutes les fois qu'on administrait ce sacrement en public, le ministre, contrairement à la pratique des presbytériens, donnât le pain et le vin de ses propres mains aux communiants. L'assemblée repoussa cette proposition. Jacques, furieux, écrivit aussitôt à l'archevêque de Saint-André et à celui de Glasgow. « Nous voulons que vous sachiez, disait-il, que nous sommes arrivé à un âge à ne point nous contenter de bouillon pour notre nourriture. Or, nous pensons que la conduite de

l'assemblée à notre égard est disgracieuse; mais, puisque votre Église écossaise méprise à ce point ma clémence, elle reconnaîtra bientôt ce que c'est que d'exciter la colère d'un roi. » Dans la même lettre, Jacques invitait les archevêques à prêcher eux-mêmes le jour de Noël et à approprier le texte de leurs sermons à la circonstance. Il écrivit ensuite au conseil écossais pour lui dire de suspendre le payement des émoluments de tous les ministres récalcitrants jusqu'à ce qu'ils fussent revenus de leur décision.

Les ministres effrayés implorèrent l'archevêque de Saint-André d'intercéder pour eux et promirent de prêcher le jour de Noël à Édimbourg, comme le voulait le roi. Alors Jacques retira l'ordre de suspendre le payement des émoluments des ministres et convoqua une autre assemblée, qui se réunit à Perth, au mois d'août 1618. Jacques envoya une lettre qui fut lue à l'ouverture de la nouvelle assemblée : « Notre intention bien arrêtée, disait Jacques dans cette lettre, était de ne point convoquer une autre assemblée, à cause de la disgrâce que nous avons essuyée dans la dernière de Saint-André; car cette assemblée a non-seulement négligé de faire droit à nos justes désirs, mais, en acceptant quelques-uns de nos articles, elle l'a fait d'une manière tellement méprisante que nous aurions désiré que ces articles fussent rejetés avec les autres. » Il ajoutait que bien qu'il serait content d'avoir l'adhésion aux articles de l'assemblée, il avait assez d'autorité pour briser toute opposition qui lui serait faite, et qu'il imposerait à l'Église, quand il le voudrait, les conditions qu'il lui plairait de faire. Jacques accusait l'assemblée d'avoir corrompu les habitants de son royaume d'Écosse et de leur avoir soufflé l'esprit de rébellion qui la caractérisait elle-même. « Je ne saurais oublier, disait-il, et cependant le souvenir m'en est peu agréable, tous les outrages que j'ai reçus de plusieurs membres du clergé écossais avant mon avénement bienheureux à la couronne d'Angleterre. Aucun prince vivant n'a peut-être éprouvé autant de dégoût que moi-même pour la royauté, tant les provocations auxquelles notre personne a été exposée ont été multipliées. » Après la lecture de la lettre du roi, le primat, qui remplissait les fonctions de président, fit un discours dans lequel il déclara que, « sans approuver les innovations proposées, il était d'avis qu'on les acceptât, parce qu'il était persuadé que le roi serait plus content de l'adhésion de l'assemblée aux cinq articles que de tout l'or du monde. Un refus, ajouta-t-il, entraînerait la perte de l'Etat et de l'Église. Quelques-uns de nos ministres seraient bannis du royaume; d'autres perdraient leurs bénéfices. »

L'assemblée siégea pendant deux jours, et le second jour les cinq articles furent mis aux voix et adoptés. Tous les bourgeois, sans exception, votèrent pour l'adoption. Un docteur, un noble et quarante-cinq ministres votèrent contre. Le premier de ces articles portait que les personnes s'approchant de la sainte table seraient tenues de recevoir le sacrement de la communion avec respect et à genoux; le second, que la communion, dans certains cas, pourrait être administrée en particulier; le troisième, que le baptême pourrait, dans les cas urgents, être administré en particulier; le quatrième, que les enfants arrivés à un certain âge recevraient la confirmation de l'évêque; le cinquième, que le jour de la Nativité du Christ, celui de la Passion, celui de la Résurrection, celui de l'Ascension et celui de l'Assomption seraient fêtés comme jours de fête, et que ces jours de fête, les ministres feraient choix pour leurs sermons d'un texte approprié à la circonstance.

La mise en pratique de ces innovation causa une profonde irritation dans le royaume d'Écosse. Plusieurs personnes furent traduites devant la cour des hauts commissaires, pour n'avoir point observé les jours de fête et pour n'avoir point voulu s'agenouiller en recevant la communion. Dans quelques églises, le peuple laissa seul le

ministre; dans d'autres, les communiants insistèrent pour communier assis, et désertèrent l'église aussitôt après avoir reçu ce sacrement. Plusieurs ministres furent suspendus; d'autres furent privés de leurs fonctions.

« L'extinction des libertés de la véritable Église écossaise, dit Calderwod, fit éclater d'une manière visible la colère du Tout-Puissant. Lorsque tout fut conclu, et que le grand commissaire, debout sur le trône, eut touché l'acte de son sceptre, dans ce moment même une grande lumière fendit les cieux et éclaira subitement la chambre du parlement; un second et un troisième éclair succédèrent au premier; puis il y eut des ténèbres épaisses qui étonnèrent tous ceux qui étaient dans la chambre. Les éclairs furent suivis de trois grands coups de tonnerre; plusieurs membres du parlement crurent entendre des coups de canon. Le temps était lourd, et une masse de nuages noirs restait suspendue sur la ville. Après les éclairs et le tonnerre il tomba des grêlons d'une grosseur extraordinaire, et une pluie abondante qui transforma les ruisseaux en rivières. Les membres du parlement restèrent emprisonnés dans leur chambre pendant l'espace d'une heure et demie. Ce jour, qui était un samedi, fut appelé le *samedi noir* par le peuple. »

Charles voulut faire un pas de plus que son père en faveur de l'épiscopat. Jacques n'avait laissé qu'un semblant d'autorité aux assemblées de l'Église écossaise; Charles, en arrivant au trône, les supprima tout à fait. La principale administration des affaires ecclésiastiques fut remise entre les mains du primat, qui était l'archevêque Spotswood.

Suivant l'historien Burnet, Charles avait deux grands projets en vue : le premier était de revenir aux dîmes et de retirer des mains des propriétaires les terres de l'Église; mais à l'égard de ce premier projet, tout se borna à l'achat secret de l'abbaye d'Arbroath pour le siége de Saint-André, et de la seigneurie de Glasgow pour l'autre archevêché. Ces terres appartenaient aux deux grandes familles d'Hamilton et de Lennox, qui les vendirent fort cher au roi. Charles acquit également plusieurs terres d'une valeur moins considérable pour d'autres siéges, et les personnes qui briguaient les faveurs de la cour, lui offrirent à bas prix les terres ecclésiastiques qu'elles avaient en leur possession; mais aucune terre ne lui fut livrée sans rétribution préalable. Le second grand projet de Charles, projet qui lui fut inspiré par Laud et les partisans que le primat d'Angleterre avait en Écosse, fut d'imposer une liturgie à l'Église d'Écosse. Mais ce second projet mit tout le royaume en feu.

La première idée qu'eut Charles d'introduire une liturgie dans l'Église écossaise lui fut suggérée, en 1630, dans une réunion du clergé convoquée par l'archevêque Laud. Ce primat, assisté de Juxon et de Wren, se chargea du travail. La liturgie fut précédée d'un livre, nommé le Livre des Canons, qui fut confirmé par lettres patentes scellées du grand sceau, le 23 mai 1635. Un an après, parut la liturgie. On rapporte que la première édition de cet ouvrage parut si défectueuse à Laud, qu'il ne voulut point s'en servir. L'archevêque y fit donc de grandes altérations; car le livre se rapprochait tellement du texte catholique, que la liturgie ainsi modifiée passa longtemps pour une simple traduction anglaise du missel romain. Aussitôt qu'elle fut publiée, une proclamation royale en ordonna l'usage (décembre 1636). On avait décidé que la lecture du nouveau service serait faite le jour de Pâques; mais, sur la demande de Spotswood, qui desirait un terme plus long pour préparer l'esprit public à ce changement, on remit jusqu'à l'automne l'application de la grande innovation. Toutefois, pour en essayer, il fut décidé qu'on commencerait la lecture du nouveau service au mois de juillet dans les églises d'Édimbourg et dans celles qui étaient situées dans les environs de cette capitale.

Ce jour-là une foule nombreuse, et qui paraissait animée des dispositions

les plus hostiles, se réunit dans Saint-Giles, cathédrale d'Édimbourg, et se jeta avec tumulte sur le livre, qu'elle déchira en lambeaux. Un évêque, qui voulait faire tête à l'orage, fut cruellement maltraité, et ne dut la vie qu'à la prompte assistance de quelques amis. L'autorité fit aussitôt fermer les portes des églises d'Édimbourg. La moisson interrompit pendant quelques semaines le cours de cette manifestation populaire; mais ce temps d'arrêt ne fit que donner plus d'intensité à la tempête. Au mois de novembre, Walter Whitford, évêque de Bréchin, ayant voulu lire le service anglais dans l'église de Brechin, comme il l'avait fait jusqu'alors, fut obligé de quitter l'église, pour se soustraire à la fureur des assistants qui voulaient le tuer : l'évêque s'enfuit du royaume. L'évêque de Ross, l'archevêque de Saint-André, l'évêque d'Édimbourg, celui de Galloway, celui de Dumblane, furent également obligés de fuir. Alors les presbytériens se liguèrent entre eux et établirent les bases de leur fameux Covenant. Une assemblée générale se réunit, au mois de novembre 1638, à Glasgow, et rétablit le presbytérianisme en Écosse; et, à partir de ce jour, jusqu'au moment de la conquête du royaume par Cromwell, l'Église écossaise jouit d'une liberté et d'un ascendant qu'elle n'avait point encore eus. L'assemblée générale continua de se réunir chaque année jusqu'en 1652 inclusivement, et d'indiquer le lieu et l'époque des réunions subséquentes, à la clôture de chaque session.

Le puritanisme de l'Église écossaise, malgré ses hautes prétentions, était bien loin d'être sans reproche. Un manifeste lancé par l'assemblée générale, sous le titre d'Énormités commises par les ministres de la religion écossaise, mérite d'être cité. Ce manifeste était divisé en neuf chapitres. L'assemblée se plaignait 1° de quelques-uns de ses membres qui se livraient à des conversations inutiles, qui commettaient des péchés de toute nature et qui ne se conduisaient pas comme devaient le faire des hommes de Dieu : 2° de l'esprit de frivolité de quelques-uns de ses ministres, qui parlaient et s'occupaient de beaucoup de choses inutiles et négligeaient les choses principales; 3° de la négligence desdits ministres dans l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu, dans leur famille et envers la communauté; 4° de l'absence de gravité dans leur maintien et leur costume; car l'on eu voyait qui frisaient leurs cheveux et souffraient que leurs femmes et leurs enfants portassent des costumes dont le caractère léger était incompatible avec la sainteté de leurs fonctions; 5° de leur penchant à l'ivrognerie et de leur présence dans les tavernes, les cabarets et d'autres mauvais lieux; 6° de leur penchant à la médisance, ce qui décourageait les bons; 7° de leur penchant à violer le jour du dimanche après le sermon, ce qui faisait croire au peuple que le dimanche se terminait avec le sermon; 8° de leur penchant à proférer de petits et de gros jurements; 9° de leur ignorance crasse des saintes Écritures. »

Ordre fut donné aux ministres et aux anciens de faire des enquêtes sur la conduite de ces ministres et celle des familles confiées à leurs soins. « Si quelques-unes de ces familles négligent leurs devoirs religieux, disait l'ordonnance, le chef de la famille recevra d'abord une réprimande particulière; s'il récidive, il sera réprimandé en public; et s'il persiste encore, on lui refusera la communion. » Dans une autre ordonnance, l'assemblée recommandait aux laïques de lire la Bible, et elle enjoignait à ceux qui assistaient à cette lecture, de s'entretenir les uns avec les autres sur le sujet de la lecture; mais, en même temps, elle leur disait que l'interprétation des saintes Écritures appartenait exclusivement aux ministres. L'assemblée ordonnait en outre à chaque paroissien de ne point quitter sa propre paroisse. — « Personne, disait-elle, ne pourra s'absenter de sa propre congrégation, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du ministre, qui approuvera ou refusera, selon

qu'il jugera convenable. Si un paroissien, au mépris de cet ordre, quitte sa paroisse, il encourra une censure publique. » Au sujet des livres et des écrits religieux, l'assemblée générale se montrait très-sévère; elle en défendait l'introduction dans le royaume et enjoignait à ses ministres de ne point avoir de rapport avec les personnes qui en étaient reconnues les auteurs ou qui en répandaient les doctrines. L'assemblée générale voulait surtout que le dimanche fût observé religieusement. « Que toute personne, disait-elle, qui quitte sa paroisse pour aller dans une autre, apporte avec elle une attestation du ministre; ceci s'applique à tous les gentilshommes et à toutes les personnes de qualité, à leurs domestiques, aux ouvriers, aux voyageurs, qui se transportent d'un lieu dans un autre; que le ministre de la paroisse que ces personnes quittent écrive au ministre de la paroisse dans laquelle elles vont, et dise à ce dernier quelle a été leur conduite; que chaque doyen prenne, surtout, bonne note de la manière dont les paroissiens se comportent à l'église, et qu'il s'informe comment ils passent leur temps, avant, pendant et après le service divin. » La sorcellerie passait pour l'œuvre du démon aux yeux de l'assemblée, et elle la poursuivit avec une rigueur impitoyable. Une commission nommée par elle et composée de ministres, d'hommes de loi, et de médecins, fut chargée d'indiquer les moyens les plus propres à découvrir et à punir ce crime.

James Balfour dit, à l'égard de ces persécutions : « La dame de Pittardo, dans le comté de Fife, a été arrêtée pour sorcellerie, et jetée dans la prison d'Édimbourg. Aussitôt le parlement a nommé une commission pour la juger. Elle est restée en prison pendant six mois, et, lorsqu'on est venu pour l'en tirer, on l'a trouvée morte; son corps était enflé comme si elle eût pris du poison. On suppose qu'elle s'est elle-même empoisonnée pour échapper au supplice, ou bien que ses amis lui ont administré le poison pour qu'elle ne fût point brûlée vive publiquement, car son crime était une tache pour la famille dont elle est descendue, et d'où sont sortis tant de personnages illustres. Un grand nombre d'autres sorcières ont été arrêtées, et condamnées à être brûlées vives; vingt-sept femmes, trois hommes, et plusieurs enfants, accusés du crime de sorcellerie, ont été condamnés à périr dans les flammes, dans une seule séance, par une des commissions instituées par le parlement pour poursuivre les sorciers. »

Tandis que le presbytérianisme triomphait en Écosse, il marchait encore d'un pas chancelant en Angleterre. Clarendon dit qu'à l'époque de l'ouverture du long parlement, le nombre de ceux qui s'opposaient aux principes de la constitution de l'Église établie était peu considérable, et il cite, parmi les adversaires de l'Eglise d'Angleterre, Fiennes, Vane et Hampden. Le premier coup sérieux qui fut porté à la prélature fut la mise en accusation de Laud. Les communes abolirent ensuite la cour des hauts commissaires et la chambre étoilée, et traduisirent, devant la chambre des lords, les treize évêques qui avaient protesté contre la légalité des mesures qui pouvaient être adoptées pendant leur absence. Dix de ces évêques furent envoyés à la Tour; deux autres furent expulsés du parlement; et, le 14 février 1642, la chambre des communes adopta un nouveau bill qui déclarait les évêques incapables de voter dans le parlement. A partir de cette époque, le presbytérianisme domina en Angleterre jusqu'à la mort de Charles.

Quelques jours après l'ouverture du long parlement, les communes nommèrent une commission pour faire une enquête sur les mœurs du clergé. Le nombre des cas d'immoralité soumis à la commission était si considérable qu'elle fut obligée de s'adjoindre quatre autres sous-commissions pour terminer son travail. Quelque temps après, les communes nommèrent une autre commission qu'elles chargèrent de porter remède au mal. Mais il y avait

plus de colère que de vérité dans les faits présentés contre le clergé. De plus, les communes cherchaient en ce moment à justifier la spoliation qu'elles méditaient. Aussi le clergé royaliste donna-t-il à la commission le nom de «commission des pillards.» Par suite du rapport de cette commission, cent dix membres du clergé du diocèse de Londres furent privés de leur bénéfice dans le cours d'une année (1642 à 1643), et cent dix autres prirent la fuite pour échapper à la prison. Parmi les victimes des violences du parlement figuraient l'archevêque Usher, les évêques Morton et Hall, Jérémy Taylor, l'une des gloires de la littérature anglaise de cette époque. Taylor ayant été privé de son bénéfice d'Uppingham, se retira dans la principauté de Galles; il y tint une école, et y composa quelques-uns de ses plus grands ouvrages.

Pendant les deux ans qui suivirent, l'Angleterre n'eut point de formes régulières de culte. Le clergé avait la faculté de lire la liturgie ou de ne point la lire; et, dans chaque chose, il ne consultait que ses caprices et ses goûts. Quelques-uns de ses membres continuaient de porter des habits canoniques, d'autres prêchaient en manteaux, comme les ministres protestants français et ceux de Genève. Toutefois, il y eut une croisade contre le catholicisme: tous les édifices sacrés qui rappelaient ce culte, les autels des églises et les tables en pierre furent détruits; les flambeaux, les cierges, les crucifix, les croix, les images, les christs, furent enlevés des églises et des cimetières. La croix de Saint-Paul, celle de Charing-Cross, celle de Cheapside, où les puritains eux-mêmes avaient coutume de se réunir pour entendre leurs prédicateurs favoris, et où Ridley, Latimer et Cranmer avaient fait entendre leurs voix puissantes devant leurs ancêtres, dans les premiers jours de la réforme, furent abattues.

L'assemblée des théologiens, que le parlement convoqua le 12 juin 1643, et qui se réunit à Westminster le 1er juillet suivant, établit une nouvelle constitution ecclésiastique. On supposait que les membres de l'assemblée, qui avaient été choisis par le parlement, pencheraient pour la théologie de Calvin. Cependant les opinions furent très-partagées. Quelques membres (c'était la minorité), il est vrai, restèrent attachés à l'épiscopat tel qu'il avait été établi par les gouvernements de Jacques et de Charles; mais la grande majorité ne se départit point des doctrines du presbytérianisme.

Il existait deux autres partis dans le sein du synode de Westminster: l'un était celui des indépendants, l'autre celui des érastiens; on nommait ainsi les disciples d'Éraste, théologien allemand du siècle précédent, qui maintenait que le clergé n'avait aucun droit d'exercer le pouvoir législatif, et que l'Église, sur tous les points, devait relever du pouvoir civil. Les érastiens et les indépendants irritèrent profondément le parti presbytérien, en demandant une tolérance générale pour tous, car les presbytériens avaient toujours eu en horreur la doctrine du tolérantisme.

Mais la rigidité des principes presbytériens, le dédain, l'orgueil des ministres de ce culte, et le joug qu'ils voulaient faire peser sur leurs adversaires, encouragèrent à la résistance. Les indépendants se réunirent aux érastiens; quelques épiscopaux, mécontents de l'état des choses, et espérant profiter du désordre, grossirent leurs rangs. Alors le sceptre tomba des mains des presbytériens. La liberté religieuse fut établie sur une base plus large. Des bénéfices furent conservés aux presbytériens; mais d'autres furent donnés aux épiscopaux, d'autres aux indépendants, d'autres aux baptistes. La véritable liberté religieuse commençait à naître en Angleterre; bientôt mille sectes différentes parurent à la fois dans le royaume; ce furent notamment la secte des baptistes, ou, comme on les appelait généralement, des anabaptistes; celle des quakers, ou sectateurs de George Fox, et celle des hommes de la cinquième monarchie, qui voulaient donner le Christ pour roi.

Voici quelques détails de mœurs qui appartiennent, sous un rapport, au chapitre que nous traitons :

Les funérailles, en Angleterre et en Écosse, se faisaient avec une solennité particulière. En Écosse, les amis du défunt faisaient le wake, ou le réveillon, la nuit qui suivait la mort; les parents et les amis du défunt se rassemblaient dans la chambre où était le corps. Une salière était placée sur la poitrine du défunt; des cierges brûlaient à la tête et aux pieds; de larges brocs pleins d'ale, des viandes chaudes et froides, du tabac et des pipes, étaient étalés sur une table. Quand le corps était enlevé, les cloches de la paroisse étaient mises en branle, et, si le défunt appartenait à une famille élevée, on faisait des décharges de mousqueterie.

Ces festins se retrouvaient aux noces; dans ces cérémonies il régnait en général une grande gaieté; il était d'usage que chaque convive donnât une petite somme pour défrayer le jeune couple des dépenses de la noce, et pour l'aider dans son ménage. On appelait ces présents *penny weddings*, cadeaux de noce. Ces penny weddings furent désapprouvés par le clergé; mais on reconnut qu'il était impossible de les supprimer, et tout ce qu'on put faire, ce fut d'en réduire l'importance.

La galanterie du futur à l'égard de sa fiancée, dans ces temps-là, avait une forme toute particulière. Un auteur de l'époque nous dit que Jacques IV, roi d'Écosse, vint à Newcastle à la rencontre de Marguerite, fille de Henri VII, sa fiancée, et que le royal amant entra dans son appartement comme l'épervier qui se jette sur sa proie. Marguerite jouait aux cartes : Jacques l'ayant embrassée, lui donna un échantillon de ses talents, en jouant du luth; puis il s'élança sur son coursier, sans mettre le pied dans l'étrier, et partit au grand galop. Dans la seconde entrevue, Marguerite joua à son tour de la musique, et Jacques, un genou en terre, l'écouta avec beaucoup d'attention. Marguerite quitta Dalkeith pour Édimbourg; sur sa route elle vit venir à sa rencontre une cavalcade brillante, qui était composée du roi et des nobles de sa cour. Une parade chevaleresque, conduite par sir Patrick Hamilton, fut représentée devant elle. Hamilton remplissait le rôle d'un chevalier félon qui cherche à ravir une belle éplorée. Le défenseur de la dame, chevalier incomparable à tous égards, était le roi. Une lutte s'engagea, dans laquelle tous les chevaliers firent assaut d'adresse et de valeur. A son arrivée dans les faubourgs d'Édimbourg, la reine descendit de sa litière, monta en croupe derrière le roi, et fit son entrée ainsi dans sa future capitale. Les cérémonies furent célébrées avec beaucoup de pompe, et, dans des tournois magnifiques, le roi, qui représentait un chevalier sauvage, remporta tous les prix sur ses rivaux.

CHAPITRE III.

SCIENCE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

Situation de la littérature dramatique sous les deux premiers Stuarts. — Auteurs qui illustrèrent la scène anglaise à cette époque. — Shakspeare, ses œuvres, sa vie. — Poëtes. — État de la science. — Bacon, etc.

Nous allons reprendre l'histoire de la littérature dramatique au point où nous l'avons laissée.

Les pièces morales et les miracles continuèrent à être représentés jusqu'à la fin du seizième siècle; on voit Élisabeth assister à la représentation de l'une de ces pièces, qui avait pour titre : *Lutte entre la prodigalité et la libéralité* (1600 ou 1601). Cette pièce est attribuée à Robert Greene, qui mourut en 1592. Si l'on cherche pourquoi quelques-unes de ces pièces se soutinrent après l'introduction du drame, c'est que les auteurs avaient soin d'en vêtir la forme d'une fiction allégorique qui touchait à des événements publics, à des préjugés populaires et à des opinions reçues.

La première comédie anglaise proprement dite portait ce titre : *Ralph Roister Doister;* son auteur était Ni-

colas Udall, littérateur distingué qui vécut dans le seizième siècle, et qui fut l'un des directeurs du collége d'Éton, et plus tard de celui de Westminster. Cette comédie paraît avoir été imprimée en 1566; l'auteur, dans son prologue, annonce que sa pièce est une imitation de Plaute et de Térence; la pièce est divisée en actes et en scènes, et elle exigeait au moins deux heures et demie pour être représentée. Les personnages étaient au nombre de treize, neuf hommes et quatre femmes; les deux principaux acteurs étaient Ralph, jeune homme étourdi et vaniteux, qui recherche en mariage une jeune veuve nommée Constance; et son domestique, Mathieu Merrygreek, personnage qui sert à l'auteur pour faire le procès des anciennes pièces morales. L'intrigue de la pièce, sans être fortement conçue, est pleine d'intérêt, et le dénoûment n'en est point forcé; le style, s'il n'est pas toujours de la plus grande pureté, a beaucoup de vigueur et s'applique très-bien au caractère des personnages.

Cependant plusieurs écrivains donnent la priorité, en fait d'origine, à une autre comédie intitulée : *l'Aiguille de Gammer Gurton*. L'édition la plus ancienne de cette comédie porte la date de 1575. Mais on sait qu'elle exista en manuscrit longtemps avant d'avoir été imprimée. Cette comédie, comme celle d'Udall, est divisée en actes et en scènes; elle est écrite en vers. Sous le rapport de l'intrigue et des caractères, elle n'a pas le mérite de *Ralph Roister Doister*. Une autre comédie, que l'on suppose antérieure à *l'Aiguille de Gammer Gurton* et à *Ralph Roister Doister*, a été découverte récemment; elle porte le titre de *Misogonus*, avec la date de 1577; mais les allusions que renferme le dialogue semblent indiquer qu'elle fut composée en l'an 1560. Thomas Richard en est supposé l'auteur. La pièce, écrite en vers, se compose de quatre actes.

Tandis que la comédie jetait ses premières lueurs, la muse tragique se préparait à fournir une carrière éclatante. Le 18 janvier 1562 il y eut une représentation, en présence de la reine, d'une tragédie intitulée *la Tragédie de Gorboduc;* l'auteur était Thomas Sackville, qui, plus tard, devint lord Buckhurst et comte de Dorset.

La muse tragique alimenta bientôt la scène anglaise d'un nombre considérable de pièces. La plupart étaient fondées sur des sujets pris dans l'histoire ancienne et la mythologie; quelques-unes sur des sujets pris dans l'histoire moderne. Le plus petit nombre reposait sur des sujets purement imaginaires. Dans l'un de ces drames, qui a pour titre *Damon et Pythias*, souvent le comique le dispute au sérieux; un autre, qui a pour titre *Tancrède et Gismund*, est fondé sur un conte de Boccace; il fut représenté devant Élisabeth en 1568; il se divise en cinq actes, composés, dit-on, par cinq auteurs différents. Christophe Hatton, qui plus tard fut élevé aux fonctions de lord chancelier, composa le troisième acte. La traduction fournissait, de son côté, des pièces nombreuses au théâtre. *L'Andrienne de Térence* fut publiée en anglais en 1530, et *l'Amphitryon* de Plaute parut en Angleterre sous le nom de *Jacques Juggler*, quelque temps après l'avénement au trône d'Élisabeth. Les tragédies de Sénèque furent toutes traduites en anglais. La *Troade*, par Jasper Heywood, parut en 1559; *Thyeste*, par le même, en 1560; *Hercule*, par le même, en 1561; *OEdipe*, par Alexandre Nevyle, en 1563; *Médée et Agamemnon*, par John Studley, en 1566; *Octavie*, par Thomas Nuce, parut la même année; *Hippolyte, Hercule OEtæus*, par Studley, et *la Thébaïde*, par Thomas Newton, en 1581.

Dans le cours des dix années suivantes, une foule d'ouvrages dramatiques éclosent presque en même temps. Peele, Robert Greene, Marlow, marchent à la tête de la phalange des auteurs dramatiques. George Peele compose une tragédie intitulée *le Jugement de Pâris*, qui fut représentée devant la reine, et fut imprimée en 1584. Le chef-d'œuvre de cet auteur a pour titre : *les Amours du roi David et de*

la belle Bethsabé; cet ouvrage fut publié en 1599. Cette pièce était écrite en vers blancs. Une comédie de cet auteur *les Caquets des vieilles ménagères,* est également citée, elle fut imprimée en 1595. Robert Greene, contemporain de Peele, composa cinq pièces de théâtre. Christophe Marlow est l'auteur d'une histoire tragique sur la vie et la mort du docteur Faust; il est regardé généralement comme l'un des plus grands auteurs dramatiques qui aient écrit avant Shakspeare. Son style est plein de chaleur; les images brillantes y abondent; il sait à son gré exciter, dans l'âme de ses auditeurs, les sentiments les plus contraires. Dans une pièce intitulée *le Juif de Malte*, il trace le caractère de Barabbas, le Juif, avec une énergie telle, que plusieurs critiques ont regardé cette pièce comme ayant un mérite égal au *Juif de Venise* de Shakspeare. A côté de ces noms, qui tous appartiennent au règne d'Élisabeth, il faut placer ceux de John Lyly, auteur de neuf pièces dramatiques, dont la plupart sont écrites en prose, et Thomas Kid, auteur de deux tragédies : l'une intitulée *Jéronimo*, l'autre intitulée *la Tragédie espagnole.*

Il est à remarquer que tous ces fondateurs du drame anglais reçurent une éducation classique. Nicolas Udall avait étudié à Oxford, au collége du Corpus-Christi; John Still, qui est regardé comme l'auteur de *l'Aiguille de Gammer Gurton*, avait étudié au collége du Christ, à Cambridge; Sackville avait étudié aux deux universités; Marlow au collége de Benet, à Cambridge; Greene au collége de Saint-Jean, à Cambridge; Peele au collége de l'Église du Christ, à Oxford; Lyly et Kid au collége de la Madeleine, à Oxford. Aussi les œuvres de ces auteurs ont-elles en général l'esprit et la forme du drame antique; on y voit dans toutes les parties une certaine teinte de latinisme qui souvent en défigure les passages les plus beaux.

C'est vers cette époque que William Shakspeare, qui devait surpasser tous ses prédécesseurs, commence à jeter les premiers jalons de la carrière dramatique qu'il devait parcourir avec tant d'éclat. Nous laisserons parler ici la *Revue britannique*, qui nous donne, sur les œuvres du grand poëte, des détails pleins d'intérêt.

« De toutes les belles qualités de Shakspeare, dit ce recueil, celle que l'on a le moins observée et qui caractérise plus spécialement cet auteur, c'est son impartialité hautaine. Observateur inexorable, il juge les hommes avec une froideur qui désole, avec une profondeur qui effraye, découvre la plus légère faiblesse dans la plus haute vertu, la moindre nuance de vertu dans l'âme la plus criminelle, et ne prend la peine de tirer aucunes conclusions de ses remarques. Vous diriez quelque intelligence suprême qui reproduit pour ses menus plaisirs le drame de l'histoire, et reste inaccessible aux passions qu'elle dépeint et qu'elle analyse. Ce poëte, si souvent raillé comme un auteur frénétique et barbare, est surtout remarquable par un jugement si hardi, si ferme, si impitoyable, qu'on serait tenté d'accuser sa froideur, et de trouver, dans une observation si impassible, je ne sais quoi de cruel pour la race humaine.

Les pièces historiques de Shakspeare portent ce caractère au plus haut degré. Le génie pittoresque, rapide, véhément qui les a dictées, semble soumis lui-même à la loi supérieure d'un jugement presque ironique dans sa clairvoyance. Sensibilité dans les détails, force ardente d'imagination, éloquence des émotions, tous ces dons brillants de la nature, qui semblent devoir entraîner un poëte hors de toutes les limites, se subordonnent dans cette intelligence extraordinaire à une sagacité froide et même moqueuse, qui ne pardonne et n'oublie rien; aussi les drames dont nous parlons sont-ils pénibles comme de l'histoire. Eschyle vous montre la fatalité planant sur le monde; Calderon vous ouvre le ciel et l'enfer. Comme derniers mots de l'énigme de la vie, Voltaire fait de son drame l'instrument de ses propres doctrines; mais Shakspeare cherche la fatalité

dans le cœur même des hommes; et quand il nous le fait voir si bizarre, si agité, si incertain, il nous apprend à contempler sans surprise les singularités et les caprices de la destinée. Dans les drames purement poétiques auxquels ce grand poëte a donné tant de vraisemblance, nous nous consolons en pensant que ces malheurs sont imaginaires et que leur vérité n'est que générale. Mais les chroniques dialoguées que Shakspeare a esquissées sont trop réelles; voilà des maux irrévocables, des scènes que le monde a vues, des horreurs qu'il a souffertes. Plus les détails qui ont dû accompagner ces événements sont frappants de vérité, plus ils nous font mal; plus l'auteur est impartial, plus il nous blesse et nous accable. Cet emploi d'un grand talent n'est plus qu'une froide et profonde satire de ce que nous sommes, de ce que nous serons, de ce que nous fûmes.

Né après les convulsions du moyen âge expirant, Shakspeare a retracé, dans ses pièces historiques, les cent années qui précédèrent sa propre naissance. C'est une galerie chevaleresque: là sont suspendues les cottes de mailles et les massues du quatorzième et du quinzième siècle. Vous voyez réunis sous leurs gonfanons et leurs bannières les fiers paladins de cet antique brigandage. Ils revivent, leurs cœurs indomptés battent contre leurs cuirasses, leur sang bouillonne pour le combat, leurs paroles sont menaçantes comme leurs glaives. Le poëte ne les flatte pas; il ne les calomnie point; il ne leur prête ni loyauté, ni vertus surhumaines, ni principes exaltés; il n'en fait pas des monstres ou des lâches. Reconnaissant pour unique droit celui de la force, audacieux à mal faire et à défendre leurs actes, ces barbares ont de la grandeur sans moralité et du courage sans justice. Écoutez, dans *Richard II*, Aumerle repousser l'imputation lancée contre lui devant Bolingbroke, d'avoir trempé dans le meurtre de Glocester : vous croyez avoir vécu parmi ces hommes de fer; vous entendez leurs défis; vous comprenez leurs âmes iniques et intrépides.

FITZWATER A AUMERLE.

Voici mon gage, Aumerle ! de par la lumière de ce soleil qui tombe sur ton casque! tu t'es vanté en ma présence, je le jure, d'avoir donné la mort à Glocester. Je le jure, et si tu le nies, tu mens ! tu mens, dis-je, et la pointe de mon épée étouffera ton mensonge, au fond de ce cœur félon qui l'a forgé!

AUMERLE.

Lâche ! tu n'oserais vivre assez pour me voir en champ clos.

FITZWATER.

Ah! sur mon âme, que n'y puis-je t'y voir au moment où je parle !

AUMERLE.

Fitzwater, tu mens par ta gorge.

PERCY.

Je garantis son honneur : Aumerle, voici mon gage. Il t'accuse avec raison; je le soutiendrai jusqu'au dernier souffle. Prends mon gant, si tu l'oses !

AUMERLE.

Puisse jamais le fer de ma vengeance ne percer désormais la cuirasse de mon ennemi, si je ne réponds à votre appel! Tous je vous défie; fussiez-vous cent, tous je vous défie, etc.

La première partie, ou, si l'on veut, la première pièce de cette grande chronique anglaise, est d'un intérêt si douloureux, qu'il est impossible de la jouer sur le théâtre. *Le Roi Jean*, qui renferme les passages les plus pathétiques et les situations les plus déchirantes, *le Roi Jean*, où se trouve cette admirable scène d'Hubert et du jeune Arthur, est une révélation si vive et si terrible de la politique des camps et des cours, qu'à moins de vivre dans une république, on ne peut, sans une espèce de crime de haute trahison, exiger qu'elle soit représentée. La perfidie de Jean, la mort d'Arthur, la douleur de Constance, vous apprennent comment les hautes dignités et la puissance se jouent sans pitié des affections de la nature et des promesses les plus saintes. Cette froide audace avec laquelle chacun soutient sa cause, les mains baignées dans le sang; cette espèce de dignité de langage que tous conservent dans le crime; cette raison

d'État, qui n'est que la légitimité du vol et du meurtre; cette profonde indifférence pour la vie des hommes; cette fatalité attachée au pouvoir, qui regarde comme permis tout ce qu'il peut oser, cause une inexprimable angoisse. Au milieu des jeux de la politique se trouvent placés une mère et un enfant : Constance et Arthur; tous deux sont écrasés, comme ces victimes que le char de Jaggrenat brise et mutile sous ses roues sanglantes. Abandonnés de leurs amis, trompés par leurs parents, faisant en vain valoir des droits réels, Shakspeare les traite comme l'égoïsme de l'ambition a coutume de traiter les innocents dénués de secours. Il montre leurs larmes, leurs prières stériles, leur désespoir, et passe outre. Habitué à s'identifier à tous les caractères qu'il jette sur la scène, à faire entièrement disparaître l'auteur dramatique, à se constituer, pour ainsi dire, le greffier impassible de l'histoire, il vous ouvre ensuite les secrets des cabinets, il vous prouve qu'Arthur doit périr. Shakspeare est le poëte des hommes d'État; c'est le Tacite du drame.

Il y a dans cet ouvrage un caractère de femme chez qui la violence et la fougue se mêlent à la tendresse maternelle la plus profonde : Constance, mère du jeune Arthur, voit son fils accablé par le sort; alors s'établit une lutte entre elle et la fortune; plus elle se sent malheureuse, plus elle est inflexible. Elle ne s'abaisse point à la prière, et finit par trouver dans son désespoir comme un douloureux triomphe.

J'aime mon malheur, s'écrie-t-elle; je m'assieds là sur la terre nue. Dites aux rois qu'ils s'assemblent, et que mon désespoir les convoque à ses pompes.

Et quand la dignité d'une reine s'est ainsi jointe à la dignité de l'infortune, quelles paroles pathétiques elle retrouve !

CONSTANCE.

Le reverrai-je au moins dans le ciel, père Cardinal, le reverrai-je, mon fils? Ah! depuis le premier-né de toute la race humaine, aucun enfant ne fut plus aimable et plus beau! Et maintenant la douleur va ronger ma fleur chérie, détruire sa fraîcheur, flétrir sa beauté. Mon Arthur ne sera plus qu'un fantôme creux et hâve! il sera pâle et maigre! et puis il mourra. Et moi, quand j'irai le retrouver dans le ciel, je ne le reconnaîtrai plus; et jamais, non jamais, je ne reverrai mon cher Arthur, mon pauvre enfant!

LE ROI PHILIPPE.

Vous aimez votre douleur, plus encore que votre fils.

CONSTANCE.

J'aime ma douleur! oui, je l'aime! Elle me rend mon fils absent; elle m'entoure de son souvenir; elle reproduit partout son image; elle répète ses paroles, me rend ses douces caresses, se revêt de ses parures; elle est mon fils; elle est moi-même. Laissez-moi chérir ma douleur.

Le roi Jean, qui donne son nom à l'ouvrage, n'est que l'intérêt de la couronne personnifié. Il ne se complaît pas dans le crime; il le trouve facile, utile, désirable, et l'accomplit. Accessible aux remords, dénué de grandeur et de force intellectuelle, il vous révolte quand il commande le meurtre, et son repentir n'a rien de touchant. C'est une de ces conceptions les plus profondément vraies de Shakspeare, que ce caractère égoïste qui n'a pas la vigueur nécessaire pour devenir un scélérat complet; c'est une de ces variétés si communes dans l'espèce humaine, un de ces mélanges de faiblesse et de mauvaises pensées dont le monde offre tant d'exemples, et dont le mépris public poursuit à la fois les crimes et les remords.

Mais la merveille peut-être de cette pièce, c'est un rôle de bâtard insouciant, gai, brave, regardant le monde comme une comédie dont l'irrégularité de sa naissance lui donne le droit de rire tout haut. Fils illégitime de Richard, il joint aux brillantes qualités de son père une gaieté de tempérament, une ironie tout en dehors, une vivacité à la Figaro, une activité d'épigrammes, qui lui font jouer le même

rôle, en sens inverse, que celui que le chœur des anciens remplissait dans leurs tragédies. C'est le moraliste bouffon, l'homme chargé de présenter ces forfaits politiques, ces révolutions d'empire sous leur point de vue ridicule. Il a de la force dans le caractère, de la bravoure, de la bonne humeur, et sa continuelle plaisanterie ne lui ôte rien de sa dignité. Vous le voyez heureux de sa naissance, fier de son père, charmé de se trouver en debors de la ligne commune, se moquer de son frère légitime, qui, héritier de la maison et du titre des Faulconbridge, est si maigre et si débile, qu'un souffle le renverserait. Né du hasard, il rend un culte à ce dieu; il retrouve partout sa main puissante.

Monde insensé! s'écrie-t-il, drame comique! monarques bouffons! l'un manque à son serment comme on brise un verre; l'autre, pour nuire à son ennemi, renonce à ses propres droits. Tout est parjure, compromis, capitulations de conscience; le hasard et l'occasion nous chatouilleut et nous séduisent. Placés sur une pente glissante, mendiants et rois, vierges et femmes décrépites, guerriers et prêtres, nous cédons tous au penchant qui nous enchaîne. C'est le grand chemin du monde entier. Ce qui nous est commode est notre loi; déception perpétuelle, duperie, attraction irrésistible. La boule même du monde va comme elle est lancée; et nous tous, tant que nous sommes, pauvres boules de verre, nous roulons dans notre sillon. Fi donc! quelle honte de la guerre à la paix, du serment au parjure. Aller comme le veut le hasard, comme la commodité nous pousse! suivre le mouvement que l'occasion nous imprime! Mais moi-même, suis-je à l'abri de la séduction, de la circonstance? lui ai-je résisté? Non, certes. Ai-je repoussé les avances de la fortune? Non; il faut donc attendre, pour blâmer les autres, que je sois sûr de ma propre force. Cependant, roulez, roulez, monarques et gueux, comme la bille sur le tapis : parlez de vos volontés, vantez votre puissance; riches, insultez les pauvres; pauvres, insultez les riches; tristes jouets, vous avez tous un maître, c'est le hasard! une reine, c'est la circonstance! Hasard, je t'adore!

Est-il un commentaire à la fois plus poétique et plus plaisant de ce mot de Montaigne : « Le monde est une branloire perenne. »

On connaît cette scène d'un intérêt si déchirant, où le jeune Arthur, par ses enfantines caresses, attendrit le geôlier qui s'apprête à brûler, avec un fer chaud, ses pauvres yeux. Jamais le pathétique simple n'a été poussé plus loin. Une scène plus profonde de conception a été moins souvent citée, c'est celle où le faible et cruel monarque, se voyant sur le point de perdre sa couronne, se repent du meurtre d'Arthur, et appelle auprès de lui Hubert, l'exécuteur de ses ordres.

LE ROI JEAN.

Pourquoi viens-tu me parler sans cesse du jeune Arthur? et si j'avais des raisons pour désirer sa mort, quelles étaient les tiennes pour l'assassinat?

HUBERT.

Lesquelles? n'est-ce pas vos ordres, sire?...

LE ROI.

Malédiction des rois! être entourés d'esclaves qui épient leurs caprices; qui font de leur regard une loi; qui versent le sang des hommes sous la garantie d'un mot échappé au hasard; qui cherchent dans un coup d'œil, égaré peut-être, l'autorisation de forfaits à commettre!

HUBERT.

Voici votre signature, voici votre sceau; je suis lavé de ce que j'ai fait.

LE ROI.

Oh! quand viendra ce jour où le ciel comptera avec la terre? Alors ce sceau et cette signature porteront contre nous témoignage pour la damnation éternelle. Mon Dieu! à combien de crimes nous entraîne le seul aspect des instruments du crime! Si je ne t'eusse pas trouvé auprès de moi, toi, misérable, marqué du doigt céleste, noté, désigné pour l'infamie, jamais mon esprit n'eût conçu l'idée de ce meurtre;

mais quand je découvris dans ton affreuse figure la prédestination au crime, alors seulement je te laissai entrevoir la possibilité du forfait. Et toi, pour complaire à un roi, tu n'as pas eu conscience de faire périr un prince.

HUBERT.

Sire...

LE ROI.

Il ne fallait que secouer la tête, ou seulement garder le silence, jeter sur moi un seul regard incertain ou me demander une explication sans détours, pendant que je te déroulais obscurément mes vagues pensées. Tes craintes eussent éveillé mes remords; la honte m'aurait saisi, et je me serais tu; mais, jusqu'à mes signes, tu as tout compris. Ton âme criminelle a entendu ce langage muet de mon âme égarée; ta main cruelle s'est engagée sans peine à ce crime détestable que ma bouche ni la tienne n'osent nommer.

Misérable! hors de ma vue, ne me revois jamais! Mes nobles m'abandonnent; aux portes même de ma capitale les armes étrangères m'insultent. Hélas! même dans ce sein mortel, dans ce royaume de sang, règnent la discorde et le tumulte; ma conscience indignée se révolte contre la mort de mon cousin.

HUBERT.

Sire, j'apaiserai la révolte de votre conscience : armez-vous contre le reste de vos ennemis. Arthur vit, ma main est innocente; elle est vierge, le sang ne l'a jamais souillée. Jamais dans mon sein n'est entrée une pensée meurtrière. Mes traits sont grossiers, mais mon cœur est bon, et jamais l'idée ne m'est venue d'égorger un innocent enfant.

LE ROI.

Il vit! cours! assemble mes nobles, qu'ils sachent la vérité; que leur obéissance me soit rendue! Pardonne, pardonne à ce que ma douleur a dit de toi; non, ton visage n'est pas celui du crime, la fureur m'aveuglait... Va, cours! amène-les ici; mes prières sont trop lentes! Ah! de grâce, devanceles.

Richard II est l'histoire des calamités d'un roi en même temps faible et despote. Si nous avons méprisé le roi Jean malgré ses remords, nous avons pitié de Richard malgré ses fautes. Telle est la magie du talent de Shakspeare; le roi s'éclipse à nos yeux. L'homme souffrant se montre seul. Toute notre commisération accompagne sa terrible chute. Il commence par se jouer de la vie et du bonheur de ses sujets, non par cruauté, mais par une conviction intime de son droit divin; il jette dans l'exil un grand vassal; il usurpe les propriétés des citoyens; il méprise les terribles prophéties de son oncle au lit de mort. Chacun de ces actes tyranniques est un pas qu'il fait vers le malheur; nous voyons, avec une sorte de tristesse philosophique, cet enivrement du pouvoir; et si nous ne pouvons nous empêcher de le blâmer, nous le concevons du moins. A côté de ce roi qui creuse sa tombe, grandit et s'élève la puissance de Bolingbroke. C'est là le véritable héros de la pièce. Son progrès vers le trône suit une route parallèle à la lente déchéance de Richard. Attendre et servir l'occasion; prévoir de loin ses avantages; les saisir, mais au moment précis; éviter le danger sans avoir l'air de le craindre; accomplir une usurpation systématique quoique audacieuse; mêler l'humilité à la témérité, la supercherie à la bravoure, tels sont les moyens de Bolingbroke. Shakspeare développe tous ses ressorts avec une incroyable habileté; on voit cette ambition, toujours active, environner le trône de piéges; bâtir sa puissance sur l'opinion; rattacher à son intérêt tous les intérêts et toutes les craintes; s'élever par degrés d'une soumission apparente à une rivalité avouée, puis à une prépondérance réelle, mais silencieuse; faire planer son ascendant sur la tête du monarque, et le forcer enfin à se dépouiller lui-même de la pourpre qui lui pèse.

A la terreur mêlée de curiosité que ce caractère excite, joignez l'intérêt de pitié profonde que celui du roi fait naître : c'est une pitié sans estime. La folie, les vices, les travers, les infor-

tunes de Richard, son impuissance à soutenir le sceptre et son désespoir en le quittant, ses pleurs indignes d'un roi, ses regrets dignes d'une femme, ces mouvements nerveux qui se rapprochent du délire, ce reste de dignité royale qui s'allie à son avilissement, cette commisération qu'il a de lui-même, ce mépris pour sa faiblesse; toutes ces nuances si bien saisies forment un ensemble qui arrache des larmes sans commander le respect. Nous reconnaissons un être débile, gâté par l'usage et l'abus de l'autorité, incapable de la garder avec honneur et de l'abdiquer avec calme, écrasé par Bolingbroke comme un faible oiseau par un aigle, tremblant sous cette serre cruelle qui le déchire et l'anéantit, sans énergie pour l'amour comme pour la haine, mais si cruellement sensible à tous les coups de la mauvaise fortune, si habitué à ne pas souffrir, si complétement étranger à l'héroïsme qui brave le sort, ou à l'impassibilité qui échappe à ses blessures, que jamais victime plus palpitante, plus gémissante, ne fut immolée sur l'autel des révolutions. De là cette sympathie qu'il nous inspire en dépit de nous-mêmes; nous oublions le tyran; nous voyons les mortelles souffrances de l'homme; nous le pleurons; nous le sauverions volontiers. Nous nous sentons entraînés vers son infortune par ce mouvement d'équité généreux qui repose au fond de tous les cœurs; et quand Bolingbroke le traîne à sa suite comme ornement de son triomphe, c'est le triomphateur que nous sommes tentés de maudire, c'est le roi méprisable et opprimé que nous aimons.

Une scène de peu d'importance renferme l'une des pensées les plus philosophiques que Shakspeare ait placées dans ses drames. Richard est prisonnier à Pomfret; un long monologue, rempli des mélancoliques rêveries du roi captif, nous associe à ces douleurs d'une âme faible, si cruelles parce qu'elles manquent de contre-poids. Richard entend de la musique et pleure. « Une musique douce est cruelle, dit-il, quand on a été roi et qu'on est esclave. » Alors un pauvre groom des écuries de l'ancien monarque profite de l'accès facile que son obscurité même lui procure pour rendre visite à Richard.

LE VALET D'ÉCURIE.

Salut, noble prince!

RICHARD.

Salut, noble pair!... Et qui es-tu, toi qui viens me voir? Nul ne me rend visite, excepté ce triste personnage qui m'apporte des aliments et fait vivre ma misère.

LE VALET.

J'étais un pauvre valet de tes écuries alors que tu étais roi. J'ai marché de Londres ici, toujours à pied, pour voir encore la figure de mon noble maître. Ah! comme mon cœur a saigné quand j'ai vu Bolingbroke, le jour de son couronnement, monter ta belle jument de Barbarie! cet animal qui t'a si souvent porté, que si souvent j'ai soigné de mes mains.

RICHARD.

Ah! c'est Barbarie que Bolingbroke a montée ce jour-là! Et comment allait-elle?

LE VALET.

Elle hennissait de joie.

RICHARD.

C'est une ingrate; mais les hommes le sont aussi. Ne les ai-je pas, comme elle, nourris de ma main? etc.

L'intérêt triste et profond de cette tragédie n'a pas servi à sa gloire. *Richard II* a été pour ainsi dire écrasé par le brillant et fougueux *Richard III*. Tous les acteurs novices ont préféré pour leurs débuts le rôle du Sanglier royal, dont l'effet dramatique est si puissant. Cependant *Richard II*, où l'autorité suprême se montre à la fois si digne de pitié par les fautes qui lui sont inhérentes, et par les calamités qui l'accablent, est l'un des beaux titres de Shakspeare à l'admiration de tous les juges éclairés.

A mesure que les siècles se succèdent et s'écoulent, les généralités philosophiques perdent leur influence. Depuis longtemps on avait dit que le pouvoir est un danger pour la vertu et pour le bonheur. Il était réservé à Shakspeare, non d'expliquer, mais de

montrer par quels degrés il s'acquiert, à quelle invincible destinée il obéit, quelle magie fatale il exerce, et comment il se suicide par ses fautes. Cette forte leçon, qui n'a rien de théorique et que l'auteur anglais fait jaillir du sein des événements sans jamais l'exprimer, repose au fond de toute cette chronique en vers sur laquelle nous jetons un rapide coup d'œil. Les anciens n'avaient pas d'autre divinité de leur scène tragique que le destin. Toutes leurs tragédies sont un hymne au *fatum*. Shakspeare nous fait assister aux conseils secrets de ce *fatum*, et nous montre chacun de ses personnages façonnant pour ainsi dire sa propre destinée. Voilà la vraie philosophie. Ceux qui ont imité sur le théâtre moderne le système fataliste des anciens, ont pu créer des ouvrages beaux en eux-mêmes, jamais des ouvrages en rapport avec la civilisation moderne. Phèdre obéissant à l'influence qui la poursuit, Oreste guidé par les furies et puni par elles, sont des symboles du paganisme. Les peuples modernes qui ajoutent foi à la liberté relative des actions, devaient-ils conserver un système dramatique en opposition directe avec leurs croyances? Et Shakspeare, créateur du véritable drame philosophique, drame fondé sur l'analyse, l'expérience et l'observation, n'a-t-il pas mieux compris l'art qu'il cultivait que ces critiques idolâtres, nés dix-huit siècles trop tard, et attachés à la tragédie hellénique par d'invincibles préjugés?

Les deux parties de *Henri IV* sont aussi populaires que *Richard II* l'est peu. Dans *Henri IV*, les mouvements des empires sont rejetés sur le second plan; la partie comique y est en première ligne. Profitant avec adresse de l'occasion qui lui était offerte, Shakspeare a placé sur le devant de la scène les mœurs licencieuses et frivoles de l'héritier du trône, ses intrigues d'auberge, ses plaisirs de cabaret. Ici, les conspirateurs se mêlent aux jeux les plus futiles; l'héroïsme s'allie à la légèreté, et les nuances les plus opposées se confondent dans les mêmes caractères. Admirez ce prince Henri, véritable type des altesses du seizième siècle, courageux quand il le faut; d'autant plus négligent et plus dissipé qu'il est plus sûr de sa force intime et de son énergie morale. Héros unique dans son genre, il domine à la fois la partie comique et la partie sérieuse de l'ouvrage; de libertin il devient héros; guerrier généreux, il se laisse retomber dans son apathie et sa débauche. Il a besoin d'une occasion puissante pour éveiller les facultés de son âme et faire jaillir l'étincelle de vertu que ses habitudes semblent étouffer. Caractère d'une originalité si vraie, si naturelle, et si piquante, que jamais, sur aucun théâtre, on n'a vu s'accomplir une fusion plus merveilleuse et plus facile à comprendre de la comédie et de la tragédie.

Dans ses rapports avec ses compagnons de débauche, le prince conserve je ne sais quelle supériorité ironique qui prouve son mépris et sa force. Dès la première scène, où il se montre avec Falstaff, on peut prévoir que Henri, devenu roi, enverra son vieil ami faire pénitence dans quelque maison de santé, et que ces habitudes de licence, bizarre dévergondage d'un esprit insouciant et moqueur, s'effaceront sous la pourpre royale. Citons cette première conversation du gros Falstaff avec le prince mauvais sujet, qui lui permet de le traiter avec la familiarité la plus triviale, et lui répond sur le même ton:

FALSTAFF.

Quelle heure est-il, dis-moi, cher petit Henri, mon bon prince?

LE PRINCE.

Cela ne te regarde pas: ton esprit chancelle, troublé par les fumées du rhum que tu lampes; ce gros ventre que tu déboutonnes après souper, et cette maudite habitude de ronfler sous la table quand tu as trop bu, t'enlèvent le peu de bon sens que contenait ta cervelle. Eh! que diable veux-tu faire de l'heure? Il te faut de bons chapons, et non des horloges; de grosses bouteilles, et non des minutes; des filles de belle humeur, et non des pendules:

le jour, la nuit, le soir, le matin, sont pour toi même chose. N'as-tu pas plus de respect pour une Vénus facile, avenante, étincelante de taffetas rouge, et l'œil en feu, que pour l'astre du jour dans sa splendeur? La vie n'a pas d'heures pour toi.

FALSTAFF.

Tu as assez raison : le soleil m'inquiète peu. Nous autres braves preneurs de bourses, chevaliers de la lune et des étoiles, que nous importe le blond Phébus? Mais dis-moi, cher prince de mon âme, quand tu seras roi, et que ta grandeur, ta magnificence, ta majesté, ta sainteté (si jamais tu es saint...)

LE PRINCE.

Au fait, au fait... arrive...

FALSTAFF.

Je te dis donc que, dès ton glorieux avénement, un premier devoir t'est imposé : nous autres gardes du corps de la nuit, ne souffre plus qu'on nous appelle escrocs, filous, gibier de potence; reconnais-nous pour gens d'honneur, gens de courage, suivants de Diane, favoris de la lune, gentilshommes des ténèbres. Diane nous guide : par conséquent nous sommes chastes, et nous volons...

LE PRINCE.

A la potence. Tu sais que Diane est la reine du flux et du reflux. Lundi soir, la bourse ou la vie, voilà le flux; mardi matin, le gibet et le testament, voilà le reflux.

FALSTAFF.

C'est triste, mais c'est vrai. Ah çà, comment trouves-tu notre hôtesse? Morceau friand, hé?

LE PRINCE.

Et toi, comment trouves-tu la perspective de Tyburn? Joli paysage, hé?

FALSTAFF.

Tyburn! te voilà encore! toujours plaisant! Qu'ai-je de commun avec Tyburn, moi?

LE PRINCE.

Et qu'ai-je de commun avec notre hôtesse, moi?

FALSTAFF.

Ne lui as-tu pas dit vingt fois, moi présent : « Mon hôtesse, qu'est-ce qu'il vous faut? »

LE PRINCE.

T'ai-je appelé pour la payer?

FALSTAFF.

Non; il faut te rendre ce qui t'est dû : tu as tout payé.

LE PRINCE.

J'ai vidé ma bourse, tiré à vue sur mon père, souscrit des lettres de change, et usé mon crédit.

FALSTAFF.

Usé, cela est vrai; et si bien usé que, sans la présomption légitime que tu es l'héritier légitime et présomptif de la couronne, je t'assure..... Mais chut! Brave garçon, voyons, quand tu seras roi, laisseras-tu debout un seul gibet? Cette vieille édentée, cette grotesque figure, ce magot rouillé, la loi aura-t-elle le droit de tourmenter des gens d'honneur? Plus de juges, plus d'avocats! Dis à tous ces gens-là : Désormais, messieurs, je vous défends de pendre les voleurs.

LE PRINCE.

Non, ce sera toi.

FALSTAFF.

Je pendrai, moi! Comment l'entends-tu, beau prince, tu me fais juge! Oh le brave, le rare, l'excellent juge que Falstaff!

LE PRINCE.

Tu commences par juger fort mal. Tu pendras; ce qui signifie...

FALSTAFF.

Eh bien!

LE PRINCE.

En ta propre personne, ou dans celle de l'exécuteur des hautes œuvres; choisis!

FALSTAFF.

C'est une charge comme une autre; on pourrait s'y faire.

LE PRINCE.

De bons petits profits..

FALSTAFF.

Une belle garderobe..... défroque considérable. Mais pardieu, tout cela m'attriste; mon imagination s'assombrit; me voilà mélancolique comme un vieux ours pris au piége...

LE PRINCE..

Comme un sonnet élégiaque.

FALSTAFF.

Comme la dormeuse psalmodie d'une cornemuse.

LE PRINCE.

Comme un larron qui s'apprête à rêver entre ciel et terre. Que te semble de mes comparaisons?

FALSTAFF.

Tes comparaisons sont de mauvais goût. Ah! le plus métaphorique, le plus délicieux, le plus scélérat, le plus charmant des princes! Henriot, ne me parle plus comme cela; tu me donnes de l'amour-propre : laisse ma vanité tranquille. Si je savais où l'on achète une bonne réputation j'en ferais mon affaire... et toi aussi. L'autre jour, un vieux seigneur de la cour me parla de toi, grand prince : que de choses très-sages, très-profondes, dites au milieu de la rue, et que je n'écoutais pas!

LE PRINCE.

La sagesse crie sur les toits, personne ne l'écoute.

FALSTAFF.

Pécheur endurci! tu pervertirais un saint. Ah! Henriot, tu m'as fait bien du mal! que Dieu te pardonne! Innocent avant de te connaître, et maintenant, damné, moi damné pour un fils de prince.

Shakspeare avait une prédilection singulière pour ces héros qui joignent, comme le Fiesque de Schiller et le prince Henri, la légèreté à la grandeur. Quelle merveille que ce Hotspur, si brillant, si opiniâtre, si enthousiaste, si dénué de prudence! Sa bravoure impétueuse entraîne le lecteur, incapable de juger froidement un chevalier qui déploie la valeur d'Achille et montre l'opiniâtreté d'un enfant.

Glendower, né sur les bords des lacs du comté de Galles, croit à la magie comme tous les habitants des pays sauvages. Il est pour lui-même l'objet d'une sorte de culte; il se persuade que la fatalité s'attache au cimier de son casque. Cette connaissance du monde qui, dans les ouvrages de Shakspeare, domine toujours l'imagination, lui apprend pourquoi Bolingbroke triomphe sans peine de la conspiration ourdie par ses adversaires; manquant d'unité dans le plan et dans les vues, dirigée par le faible Mortimer, égarée par la fougue imprudente de Hotspur, une révolte si dangereuse va échouer contre la résistance passive et la volonté ferme du roi. Machiavel ou Tacite n'eussent pas donné à tous ces détails une finesse plus admirable, une couleur plus vraie; c'est la vie des cours dans ce qu'elle a de plus profond.

La seconde partie de *Henri IV* n'a, pour ainsi dire, aucun sujet : le souvenir du jeune Hotspur règne encore et retentit dans les premiers actes.

Les derniers sont une élégie sur les malheurs des rois, sur les remords de l'ambition vieillissante, sur cette convoitise du trône, qui balance les sentiments naturels ou les étouffe. Le vieux monarque usurpateur contemple sa couronne avec effroi : il voit, dans ce diadème d'or, une prison, une source de crimes, une cause de soucis cruels et de troubles de toute espèce; au milieu de cet insigne du pouvoir suprême, il entrevoit, cachés sous les pierreries dont il est orné, la mort hideuse et son néant. Que cette fin d'un roi est touchante et grandiose! qu'il y a de profondeur dans ce spectacle de la lutte dernière entre la vie qui s'éteint et l'habitude de commander! Quand le jeune prince, saisissant, sur le chevet du lit de son père, la couronne royale, s'inaugure, pour ainsi dire, lui-même, et que son père, en s'éveillant, voit son fils tout prêt à régner, quelle leçon pour Bolingbroke! et que la simplicité de ces actions presque vulgaires ajoute de poids à la valeur philosophique et à l'éloquence de ces admirables scènes!

Les événements sérieux que nous venons d'indiquer sont interrompus par une continuelle comédie qui traverse toutes les parties du drame, s'enrichit dans son développement de personnages nouveaux, et oppose sans cesse la licence des mœurs les plus jovialement triviales à toute cette fantasmagorie des cours. C'est dans la partie bouffonne qu'apparaissent Shal-

low, juge de paix, Silence, son cousin, types singuliers de la nullité de l'esprit dans l'exercice des fonctions graves; Pistol, fanfaron néologiste, qui se fait de ses grands mots une arme offensive et défensive; Poins, Peto, Falstaff enfin, caricature sans égale de la sensualité grossière jointe à la finesse de l'esprit. Les nuances qui distinguent et différencient ces caricatures établissent une gradation singulièrement plaisante de la bêtise à l'idiotisme complet. La tautologie si commune aux sots, les prétentions des gens en place, le ridicule inhérent au vice, même spirituel, l'observation et la peinture des circonstances basses et grotesques dont l'histoire des plus grandes révolutions se trouve remplie, une intrigue toujours gaie, mêlée à des événements graves; tels sont les principaux mérites de cette création, qui, loin d'être secondaire, contribue à la perfection de l'ensemble. Le prince Henri, le premier des vauriens comme le premier des héros, ramène à l'unité ce double drame; et, au moment même où le couronnement de Henri V termine la partie sérieuse de l'ouvrage, la partie comique a aussi sa catastrophe inattendue. Falstaff, fier de son crédit auprès du nouveau roi, accourt pour profiter de ce crédit; mais le libertin, devenu monarque, repousse à une distance convenable les compagnons de ses égarements, et, détruisant leurs espérances, dénoue la comédie dont lui-même a été le principal acteur.

On voit comment Shakspeare concevait ses drames historiques, et par quelle entente harmonieuse il en sauvait les dissonances. Le règne de Henri V, où la conquête de la France et la bataille d'Azincourt offraient de magnifiques tableaux à un peintre d'histoire, était cependant plus difficile encore à mettre en scène que ceux dont Shakspeare a tiré les tragédies précédentes. Il y avait là de l'épopée et non du drame. L'intérêt se trouvait divisé; la guerre, soumise au hasard des circonstances, est le pire de tous les nœuds dramatiques, et ces batailles, redoutables dans le choc de la mêlée, ne deviennent plus, sur la scène, qu'une contrefaçon ridicule, puérile. Comment ranimer une action si peu théâtrale, suppléer à la représentation nécessairement défectueuse d'une conquête? Comment faire de cette entreprise guerrière une tragédie?

Le bon sens exquis de Shakspeare l'a guidé dans cette tentative. Au lieu de tourner l'obstacle, il a osé l'aborder de front; et, donnant son drame pour une épopée lyrique, il en a lié les diverses parties par les chants d'un chœur éloquent, chargé de peindre ce mouvement de la guerre, ces échecs et ces victoires qu'il ne pouvait mettre en action.

C'est la franchise d'un génie puissant, qui trouve les limites de l'art et s'y arrête. Grâce à ces morceaux lyriques jetés entre les actes, on s'aperçoit qu'il ne s'agit plus d'une tragédie ou d'un drame, que le genre change et sort de sa sphère naturelle; une sorte de majesté épique plane sur l'ensemble. Ces chœurs sont la plupart d'une beauté sublime. Dans le premier, Shakspeare se plaint de l'impossibilité de rendre complète l'illusion scénique.

Oh! quelle muse, sur ses ailes de flamme, m'entraînera jusqu'à la plus haute sphère de la pensée! Il me faudrait pour théâtre un royaume, pour acteurs des princes, pour spectateurs des monarques! etc., etc.

La description des deux camps, avant la bataille, est plus remarquable encore; mais, sous le rapport philosophique, on doit admirer surtout les causes morales qu'il suppose aux succès des armes anglaises dans les champs d'Azincourt. Chez notre auteur, l'événement ne dépend plus du hasard seul, mais des qualités des généraux et de leur influence sur l'esprit des soldats. Il appuie avec une impartialité patriotique (d'ailleurs assez pardonnable à un poëte) sur la frivolité de ces chevaliers français, de leurs chevaux, et de leurs maîtresses. Il oppose à cette légèreté impatiente, à cette vanité, qui attendait le signal de la bataille comme signal du triomphe, la résolution de

l'armée ennemie, placée dans une situation désespérée, et décidée à mourir du moins avec honneur.

C'est ainsi qu'il rattache toujours les événements généraux aux mystérieux mobiles de l'âme humaine. Jamais il ne s'arrête à la superficie : voyez comme la politique secrète de Henri V et de ses conseillers se trouve dévoilée. Henri avait besoin d'une guerre étrangère pour raffermir son trône; le clergé, de son côté, aimait à voir l'activité du monarque occupée à l'extérieur; il s'offrait à payer des impôts considérables plutôt que de subir une réforme qui l'eût privé de la moitié de ses revenus. C'est une comédie politique, à la fois sérieuse et plaisante, que nous donnent ces évêques empressés à prouver au roi son droit incontestable à la couronne de France, et ce roi tout aussi empressé qu'eux à leur offrir l'occasion de tranquilliser sa conscience. On lui démontre que la loi salique n'a jamais eu la puissance de régler en France la succession au trône; on lui fait voir clairement la légitimité de son usurpation. Ici éclatent l'impartiale justice de Shakspeare, et son adresse à mettre à nu les mobiles ordinaires des grands événements. Henri V est son héros, mais il nous le montre tout prêt à sacrifier sa propre vie pour détruire des milliers d'êtres humains, demandant à ses évêques la permission du meurtre et du pillage, depuis tel cercle de latitude jusqu'à tel autre; enfin, il nous le montre roi conquérant. Nous sourions de ce pieux archevêque qui donne au monarque carte blanche, et sanctionne, au moyen d'un arbre généalogique, une guerre dont l'iniquité est évidente. Quant au roi, il profite de la permission, court soumettre la France ou la réduire en poudre; et, par une dernière plaisanterie royale, laisse aux hommes pieux qui composent son conseil, le péché d'une telle action, si tant est qu'elle soit péché. On admire cet Henri V comme on admire un tigre dans sa cage, parce qu'on est à distance de lui : ces yeux étincelants, ces taches brillantes, cette fourrure veloutée, tant de cruautés sous des formes si souples, excitent en nous une sorte d'horreur agréable, dont le sentiment de notre propre sécurité augmente le plaisir.

Shakspeare n'a pas renoncé, dans cette pièce, aux caractères comiques et secondaires dont il fait un si habile emploi. Falstaff, disgracié par le roi et tué par ses vices, meurt de chagrin et d'ivrognerie. En expirant, il demande encore un dernier verre de sa liqueur favorite. Bardolph et Nym, compagnons de Falstaff, ne vont en France que pour piller l'ennemi et se faire pendre. Un lourd Écossais, un fougueux Irlandais, un Gallois pédantesque, s'exprimant dans leurs dialectes spéciaux, suivent l'armée, et prouvent ainsi que le génie belliqueux du jeune roi a rallié sous ses drapeaux tous les habitants des îles Britanniques. Rien n'est plus divertissant que la dispute de l'Écossais et du Gallois sur « la discipline des anciens Romains; » dispute qui commence, s'interrompt, et continue au fort de la mêlée. Le roi lui-même, au milieu des graves devoirs dont il est obsédé, conserve ce caractère ironique et cette humeur légère dont les écarts de sa jeunesse ont donné tant de preuves; sa conversation nocturne avec trois soldats de garde est d'autant plus remarquable qu'elle contient une forte leçon pour le monarque, et qu'il y apprend à redouter ces jugements populaires, si méconnus des souverains et si rigides dans leur équité.

Les événements tragiques se pressent et s'accumulent dans les trois parties de *Henri VI*. Pendant ce règne, l'Angleterre était un théâtre d'horreurs confuses que Shakspeare a reproduites avec fidélité. Sans s'inquiéter de l'apparente incohérence des tableaux, l'auteur, qui ne peut, dans un si grand ouvrage, nuancer finement les caractères, se contente de peindre à fresque. Peu de préparation, point d'exposition; les personnages se jettent sur la scène, pour ainsi dire, d'un seul élan, et s'annoncent avec une énergie qui ne les quitte plus; des scènes qui ébranlent fortement l'âme

se succèdent sans détruire mutuellement leur effet; des couleurs plus sombres couvrent la toile à mesure qu'elle se déroule; la rage des guerres civiles s'enflamme jusqu'au délire; partout règnent le meurtre, la vengeance, la révolte, la perfidie; et, jusqu'aux dernières scènes, cette progression sanglante ne s'arrête pas un seul instant.

La première partie de *Henri VI* contient le commencement de ces divisions, entre la Rose rouge et la Rose blanche, qui firent couler des torrents de sang anglais, et les nombreuses vicissitudes de la guerre contre la France. Jeanne d'Arc, être merveilleux qui sauva son pays, offrait à Shakspeare une difficulté majeure. La représenter comme une héroïne céleste, c'eût été blesser tous les préjugés anglais, et se priver de la grande ressource des auteurs dramatiques, la sympathie de l'auditoire. Shakspeare devait partager toutes les opinions des chroniqueurs britanniques, et faire de la bergère de Vaucouleurs une sorcière méprisable, s'il voulait intéresser ses spectateurs et ne pas encourir leur blâme. Cependant, ce coup d'œil philosophique, qui l'élevait au-dessus des idées vulgaires, ne lui permettait pas de leur céder complétement sous ce rapport. L'adresse avec laquelle il a éludé l'obstacle est vraiment étonnante. Il commence par montrer Jeanne d'Arc environnée de la gloire pure d'une vierge guerrière; il ne repousse point l'idée de sa vocation céleste; il suppose même que, par le feu et la séduction de son éloquence, elle rattache le duc de Bourgogne à la cause nationale. Mais ensuite, l'orgueil, la volupté, démons infernaux, viennent la séduire : elle succombe, et appelant à son secours, non plus les célestes puissances, mais les génies de l'abîme, elle court à sa perte.

Vis-à-vis d'elle apparaît Talbot, guerrier formidable; vous diriez ces armures de bronze, placées dans nos arsenaux, et qui, la visière baissée, semblent à la fois inexorables comme la mort et terribles comme des fantômes. Quand cet homme de fer, au moment de périr, ne s'occupe que de sauver son fils, auquel il vient de voir accomplir ses premiers faits d'armes, lorsqu'il presse ensuite dans ses bras mourants le cadavre du jeune Talbot, qui vient de recevoir sur le champ de bataille le baptême sanglant du courage, la réunion de ce spectacle et de ces émotions produit l'effet le plus pathétique et le plus héroïque à la fois.

TALBOT, *à son fils.*

O mon enfant! je t'ai fait venir en France pour que ta jeunesse y apprît le métier de la guerre; pour que le grand nom de Talbot revive en toi, quand je ne serai plus qu'un vieux chêne sans séve et sans feuillage. Mais que la destinée est cruelle! je ne t'ai appelé que pour te voir mourir! Je t'ai convoqué à un festin sanglant; je t'ai attiré dans un piége inévitable. Écoute, Jean Talbot, l'ennemi va nous entourer et nous tailler en pièces. Monte vite sur mon meilleur cheval; fuis, je vais te montrer la route; fuis, pas un mot de plus!

LE JEUNE TALBOT.

Me nommé-je Talbot? suis-je votre fils? Si je le suis, ne déshonorez pas le sang de ma mère. Si je suivais vos conseils, Talbot ne serait plus mon père; né d'une race légitime et illustre, je deviendrais bâtard, si je fuyais quand vous restez.

TALBOT.

Fuis; je mourrai, et tu me vengeras.

LE JEUNE TALBOT.

J'aime mieux vous défendre.

TALBOT.

Si nous restons ici, nous périrons tous deux.

LE JEUNE TALBOT.

Eh bien! mon père, sauvez-vous, je resterai; votre vie est précieuse, votre gloire est éclatante. Je suis un chevalier sans renommée, la mort ne me fera rien perdre. Toute l'espérance de l'Angleterre repose au contraire sur vous. Je suis à jamais déshonoré si mon premier combat n'est qu'une lâche fuite; mais vous, votre bravoure a fait ses preuves. Je vous en supplie

ici à genoux, laissez-moi mourir, plutôt que de vivre déshonoré...

TALBOT.

Courageux et malheureux enfant, né pour vivre si peu et pour mourir ce soir ! Viens donc, nous combattrons côte à côte ; nos deux âmes s'enfuiront ensemble du champ de bataille vers le ciel !

LE JEUNE TALBOT.

C'en était fait de moi quand votre épée a sauvé ma vie ; cette vie que vous m'avez donnée deux fois, est deux fois à vous !

TALBOT.

Ah ! lorsque j'ai vu les étincelles jaillir sous ton glaive, du casque d'acier du dauphin, tu as réchauffé le vieux cœur de ton père ; tu m'as servi d'exemple, brave Jean Talbot. Mais dis-moi, cher enfant, ton bras n'est-il pas las ? Tu peux quitter le champ de bataille sans honte ; le sang qui coule de ta blessure est le sceau de ton courage. Va, quitte-moi, tu reviendras punir les Français de ma mort. Pourquoi nous obstiner à mourir tous deux ? Si l'ennemi m'épargne aujourd'hui, la vieillesse me tuera demain. Cher enfant, ne me résiste pas davantage ; conserve, en suivant mes avis, les jours de ta mère et le nom de ma race.

LE JEUNE TALBOT.

Je souffre moins de ma blessure que de vos paroles. Si jamais je flétris ma jeunesse pour sauver ma vie, que tous les paysans de France me montrent au doigt comme un infâme ! Mon père, ne me parlez plus de fuite, cela est inutile ; je mourrai à vos pieds.

TALBOT.

Tu le veux, tu périras avec moi ; mais du moins ne me quitte plus..... (*On rapporte le vieux Talbot blessé et mourant.*)

TALBOT.

Je sens que la vie me quitte ; où est Jean Talbot, ma seconde vie ? Sa valeur enorgueillit mes derniers moments. Trépas victorieux ! mort triomphante ! Ah ! quand mes genoux plièrent sous moi, comme son épée flamboyant au-dessus de ma tête, écarta la foule de mes ennemis acharnés ! Puis, quand il les eut éloignés de leur proie, comme il se plongea dans la mêlée pour y éteindre, dans une mer de sang, la soif de vengeance qui le dévorait !

UN SOLDAT.

Ah ! seigneur, voici votre fils qu'on apporte sur des drapeaux. (*Des soldats apportent le cadavre du jeune Talbot.*)

TALBOT.

Mettez-le là..... près de moi. Deux Talbot, unis par la mort, vont échapper ensemble aux angoisses de la vie. Cher enfant, dont les blessures sont si glorieuses, parle à ton père, parle-lui avant de rendre le dernier soupir ; brave la mort qui t'accable ; qu'en dépit d'elle ton père entende ta voix ! Pauvre Talbot ! il ne peut que me sourire ! Allons, qu'on le place sur mon sein. Je sens que je meurs... Soldats ! adieu ! je le tiens maintenant ; et le jeune enfant trouve sa tombe dans les bras de son vieux père.

La conversation, dans la prison, entre le vieux Mortimer et Richard Plantagenet, offre un mélange singulier des plus hautes considérations politiques et d'un pathétique élégiaque.

Dans la seconde partie de *Henri VI*, on assiste aux commencements des guerres civiles que les grands excitèrent pendant la minorité de Henri. Là se dessinent le beau caractère du duc de Glocester, surnommé le bon Humfroy, et celui du cardinal de Beaufort, son meurtrier. La mort du duc de Beaufort, les adieux de la reine Marguerite et de son amant Suffolk, l'assassinat de ce même Suffolk par un pirate, enfin, la révolte de Jack Cade, remplissent le reste de ce grand tableau. De quelles couleurs nobles et tragiques Shakspeare n'a-t-il pas revêtu l'amour illégitime de la reine et de Suffolk ! En les blâmant on les plaint ; et le poëte, sans fléchir la rigueur de la loi qui les condamne, nous associe à leur douleur. Il y a une scène courte, mais sublime, entre le cardinal assassin, Beaufort, et le roi Henri VI, qui le visite à son lit de mort. C'est un saint en présence d'un damné. L'un blasphème le ciel, dont il redoute la colère ; l'autre appelle, sur la cou-

che où le coupable est étendu, la grâce céleste et l'inépuisable pardon du Très-Haut. Le voile qui cache à nos yeux le juge suprême et l'éternité, semble tressaillir et se soulever à demi ; à l'effroi que cause un remords dévorant se mêle une émotion solennelle et religieuse.

LE ROI HENRI.

Cardinal, comment vous sentez-vous ? Répondez à votre souverain.

LE CARDINAL BEAUFORT.

Est-ce la mort qui vient me parler ? Laisse-moi, mort terrible ! laisse-moi le temps de me repentir !

SALISBURY.

Quel indice d'une vie criminelle, quand ses derniers moments causent tant de terreur !

LE CARDINAL.

Faites-moi mon procès... conduisez-moi devant les juges !... N'est-il pas mort dans son lit?... Où vouliez-vous qu'il mourût... Suis-je maître de rendre la vie, quand Dieu la retire?... Ah ! vous me faites mal !... Épargnez-moi les tortures; j'avouerai tout !...Vous dites qu'il existe?... Où?... où est-il? que je le voie; je donnerais tout pour le voir... Ces cheveux hérissés... ces yeux sanglants..... Faites panser ses blessures, soignez sa chevelure, donnez-lui des vêtements..... Ah ! où est le poison? donnez-le-moi ; je veux boire...

LE ROI.

Dieu du ciel ! jette un regard de pitié sur tant de misères ; l'éternelle vie de l'univers dépend de toi ; qu'un rayon de ta bonté descende sur ce lit de mort ; chasse le démon qui l'obsède ; épure ce cœur souillé, et change en repentir et en espérance la terrible angoisse de son désespoir.

SALISBURY.

Il se roule sur son lit, il écume, il semble au supplice.

WARWICK.

Taisons-nous ; qu'il meure en repos !

LE ROI.

Paix à son âme, si Dieu le permet ! Lord cardinal, le moment approche ; l'abîme que vous allez franchir se découvre ; si Dieu vous apparaît clément et miséricordieux, faites un signe, un seul qui nous révèle votre espoir ! Non, il meurt, il se tait ; il reste immobile. Souverain des mondes, pardonne-lui !

SALISBURY.

La torture de sa mort révèle la monstruosité de sa vie.

LE ROI.

Ne le jugeons pas, nous sommes tous coupables ; fermez ses paupières, abaissez les rideaux de son lit. Milords, voici un grand sujet de méditation. Retirons-nous, et pensons à notre vie, à notre mort ; aux fautes de la puissance et aux moments de l'éternité.

Quel sermon fit jamais plus d'effet que cette terrible et courte scène ! Dans la révolte de Jack Cade, Shakspeare semble avoir deviné l'ivresse anarchique de la multitude, lorsque, fatiguée de souffrir, elle se soulève avec fureur contre les supériorités sociales. Le mélange de terreur et de ridicule dont la révolution française a offert récemment au monde de gigantesques exemples, respire dans cette partie du drame.

La troisième pièce de cette trilogie en est le dénoûment. Ici, tout se rembrunit ; le sang paraît dégoutter des pinceaux de Shakspeare. Suivant la marche naturelle des passions humaines, le poëte les montre s'enflammant par la rapidité même de leur course, comme le char dont les roues s'embrasent dans la carrière. Henri VI perd sa couronne. Trop pur et trop timide pour apaiser un désordre excité par sa faiblesse, le malheureux roi apparaît comme une image céleste, mais impuissante, au milieu du carnage et de la fureur universelle. Il pleure sur les maux de son règne et ne peut y porter remède. Victime de ces temps malheureux, et de son caractère indécis, il périt en prophétisant le règne d'un monarque atroce et ferme, dont la volonté peut seule enchaîner ces orages et commander à ces factions. Quelle tragédie, que cette série de catastrophes, toutes soumises à cette fatalité des caractères, qui domine chez ce grand poëte et plane sur ses œuvres, divinité terrible et puissante ! Quelle gradation dans ce mouvement continuel

et progressif de l'esprit de parti, déchirant tous les liens sociaux, foulant aux pieds toutes les affections, étouffant les idées de patrie, de religion, de famille, les sentiments de pitié et de générosité! Dès la première scène, toutes les épées sont sanglantes; la tête de Sommerset roule sur le théâtre; mais bientôt la rage enflamme la rage, la vengeance appelle la vengeance; toute humanité s'éteint; les âmes les plus nobles s'endurcissent jusqu'à la férocité; les sarcasmes les plus amers partent de toutes les bouches et insultent à tous les malheurs; enfin, l'on voit que, dans cette lutte de crimes, la palme doit rester au plus méchant. Richard Glocester nous apparaît déjà: il prévoit et prépare sa puissance, et, par une justice poétique conforme à l'histoire, la vengeance de tant de forfaits, la punition de ces longues horreurs sont confiées à ce monstre, qui sera Richard III.

La tragédie consacrée à reproduire les machinations de Glocester et les deux années de son règne est le plus célèbre de ces drames historiques. Le sujet même offrait à Shakspeare plus de ressources dramatiques et plus d'unité. Un grand caractère, un être satanique, un monstre doué de génie, tel est le héros qui règne sur toute la pièce, l'anime, l'échauffe, la remplit, pour ainsi dire, de son âme infernale. Déjà, dans la troisième partie de *Henri VI*, ce caractère s'est annoncé: à peine Richard s'est montré, qu'on a pu lire sa destinée sur son front difforme; il s'est peint lui-même avec une précision effrayante, et l'on a reculé d'horreur devant cette méchanceté profonde qui se connaît et qui a la conscience de sa force, parce qu'elle a celle de sa noirceur.

Ah! oui... Édouard est un galant prince! Malédiction sur ses amours et sur sa race! malédiction sur ses enfants et ses frères! Entre mes désirs et moi, quelle distance énorme! que de pas à franchir! La couronne! je la vois, je la veux; je rêve d'elle; mais... l'atteindre! Je suis un homme placé sur le sommet d'un roc et séparé par la vaste mer de l'objet de ses désirs. Épuiserai-je les flots de la mer? Parviendrai-je à l'impossible? Mon pied foulera-t-il ce rivage lointain que je dévore des yeux. Non, c'est trop espérer, il n'y a pas de trône pour Richard. Je vais donc chercher d'autres plaisirs. Et où? dans les bras des femmes, dans l'art de séduire et de plaire? Vais-je devenir un beau galant comme ce prince? Sottise! vingt diadèmes me seraient plus faciles à avoir que cette métamorphose à opérer. Dans le sein même de ma mère, la nature m'a rejeté avec dégoût, l'amour me renie, mon corps est difforme, mon bras est paralysé, tout chez moi est laideur et disgrâce; mes membres attachés sans ordre, chaos sans proportion, masse incohérente, m'avertissent que je suis né pour inspirer la haine et la crainte. L'amour serait monstrueux chez un monstre! Eh bien, puisque le monde n'a pas de voluptés que je puisse goûter, puisqu'il ne me reste qu'un seul espoir, dominer, ne pensons qu'à la haine et au trône: je ne l'ai pas encore, mais j'y songe; c'est là tout mon plaisir; et tant que je ne l'obtiendrai pas, ce plaisir sera mon supplice. J'y rêverai sans cesse... il est à moi, c'est mon bien, c'est ma patrie... Je me frayerai vers lui ma route, fût-ce avec ma massue sanglante. J'y arriverai; c'est le but de tous mes efforts. Eh quoi! ne puis-je pas sourire comme un autre, et frapper en même temps? Ne sais-je pas comme un autre pleurer quand mon cœur bondit de joie, rire quand la rage est dans mon sein, changer de forme et de visage, tromper mes ennemis ou les tuer? et je ne serais pas roi!

On a souvent admiré la profondeur de cette création: c'est l'égoïsme le plus réfléchi, le plus dénué de remords; c'est la méchanceté dans tout ce qu'elle a d'infernal. Richard légitime la férocité de son âme, en accusant la nature qui l'a créé contrefait; séparé de la société humaine, il renonce à l'amour, il embrasse la haine, il veut que sa malice intérieure se trouve d'accord avec sa laideur inouïe,

Au lieu de désavouer ou de pallier ses vices, il les motive, les ramène à des principes, et se crée, pour son usage, une moralité du crime. Caractère vraiment colossal, il n'inspire pas seulement l'horreur; une sorte d'intérêt s'attache à sa haute capacité, à sa prudence, à son activité impétueuse, à sa valeur indomptée. Il est aussi profond dans l'art de la tyrannie que dans la connaissance de son propre caractère. Altier et hypocrite, violent et rusé, tous ses vices sont complets, et la vigueur de son intelligence les rehausse encore. C'est l'âme visible et invisible de la pièce; dans les scènes même où il ne paraît pas, sa trace livide et sanglante effraye le regard. Satirique inexorable, il accable de son dédain le vulgaire des hommes, leurs vertus mêlées de faiblesses et leurs vices mêlés de remords. Il se complaît à parodier les sentiments pieux et le langage de la dévotion, moins encore pour atteindre à son but et décevoir les hommes que pour sa satisfaction personnelle, pour contrefaire les pensées religieuses et braver le ciel dont il se rit. Dans sa moquerie universelle, il joue avec ses victimes : il se donne la comédie en envoyant Hastings à l'échafaud, en livrant aux bourreaux ses propres satellites. Quand Buckingham, son complice et son affidé le plus dévoué, a refusé d'assassiner les deux jeunes princes enfermés dans la Tour, il y a, entre Richard et lui, une scène caractéristique où éclate l'ironie démoniaque du tyran.

BUCKINGHAM.

J'ai réfléchi, sire, à l'ordre que vous m'avez donné.

RICHARD.

N'en parlons plus... Dorset a passé à l'ennemi, savez-vous cela?

BUCKINGHAM.

On vient de me l'apprendre.

RICHARD.

Buckingham, Dorset est votre beau-fils, n'est-il pas vrai? Prenez-y garde!

BUCKINGHAM.

Sire, j'ai votre royale parole que les propriétés, le titre, et tous les biens du duché d'Hereford, me seront accordés; je viens réclamer ces biens et ce titre; votre honneur y est engagé, sire.

RICHARD.

Buckingham, Dorset est votre beau-fils; que votre femme n'ait aucun rapport avec les traîtres! Vous m'en répondez.

BUCKINGHAM.

Votre Majesté daigne-t-elle répondre à la juste demande que je viens de lui faire?

RICHARD.

Que pensez-vous des prophéties, vous? Y ajoutez-vous foi? Un vieux sorcier a prétendu que le jeune Richemont serait roi...

BUCKINGHAM.

Sire...

RICHARD.

Roi!... peut-être!... Eh bien! qu'en pensez-vous? le même prophète soutenait que la couronne ne resterait pas plus de deux ans sur ma tête!...

BUCKINGHAM.

Sire, votre parole...

RICHARD.

Quelle heure est-il?

BUCKINGHAM.

J'ose, sire, vous prier de me répondre.

RICHARD.

C'est très-bien; mais quelle heure est-il?

BUCKINGHAM.

Dix heures vont sonner.

RICHARD.

Laissez-les sonner..... Que diable! vous m'importunez de vos sollicitations, à l'heure où je me mets en prière.... Je ne suis pas aujourd'hui d'humeur généreuse.

BUCKINGHAM.

Que Votre Majesté veuille on m'accorder définitivement ou mettre au néant ma requête.

RICHARD.

Ni l'un ni l'autre; je ne suis pas de cette humeur. Adieu! vous savez que mes méditations dévotes me réclament. Ne mendiez plus!

Il semble que Shakspeare ait deviné le ton heurté, la conversation incohérente, la brusquerie ironique dont un

monarque plus grand que Richard III, mais également despotique, Napoléon, se servait si souvent pour intimider ceux qui l'entouraient.

C'est dans la peinture de ce caractère que le poëte s'est complu. Il lui a sacrifié plusieurs scènes pathétiques. De toutes les victimes de Richard, Clarence seul périt sur la scène. Un récit admirable est consacré à la peinture des derniers moments des deux jeunes princes. Rivers, Hastings, et les amis de la reine, sont exécutés derrière la toile. Buckingham, complice et satellite du tyran, périt également loin des regards du public. Shakspeare semble avoir concentré tout son talent sur des situations plus originales, sur le portrait de Richard et sur ce groupe de femmes infortunées, qui toutes sont tombées du rang le plus haut dans un abîme d'infortunes. La plus terrible de ces figures se montre dans le fond du tableau : c'est Marguerite, la veuve de Henri VI, la vengeresse du passé, furie qui ne respire plus que la haine, et qui évoque sans cesse la malédiction de l'avenir sur les crimes du présent. Cassandre nouvelle, plus effrayante que la Cassandre antique, elle annonce l'infortune, non comme un arrêt des dieux, mais comme une sentence que les forfaits portent sur eux-mêmes. Son cœur ulcéré jouit de toutes les calamités que ses persécuteurs attirent sur leurs têtes ; c'est un baume qui soulage ses blessures ; c'est une volupté qui la console de vivre. A sa voix prophétique se joignent les imprécations de ces autres femmes dont elle semble dédaigner les malheurs moins poignants et moins nombreux que les siens.

LA REINE MARGUERITE.

Accordez à ma douleur son privilége et sa préséance : reines, que je vois étendues sur la terre, mon infortune prend le pas sur la vôtre. Faites place ! votre chagrin doit me reconnaître comme souveraine ! Ici, au milieu de vos larmes, je suis reine ; j'avais un fils, Richard l'a tué ; j'avais un mari, Richard l'a tué : toi, tu n'avais qu'un mari, Richard l'a tué ; et toi, tu étais mère de deux fils, Richard les a tués !

LA DUCHESSE D'YORK.

O femme de Henri, ne triomphe pas de nos peines ; le ciel m'est témoin que j'ai pris part à tes chagrins.

LA REINE MARGUERITE.

Laisse-moi sourire et maudire ! j'ai soif de vengeance et je m'en abreuve. Les voilà donc morts, ces assassins ! les voilà frappés par une main plus sanguinaire encore que la leur. Ils ont frappé mon Édouard, et ils sont morts, tous morts ! Richard seul est vivant, chargé par l'enfer de recueillir et de lui envoyer des âmes. Mais bientôt sonnera sa dernière heure ; sa ruine approche ! L'enfer brûle, l'abîme s'ouvre, les anges pleurent, les démons rient. O Dieu ! Dieu juste et vengeur ! fais que la vieille Marguerite vive encore assez longtemps pour voir son cadavre et l'insulter !

Je ne parle pas de cette grande scène du cinquième acte, objet de tant de critiques et d'éloges. C'est celle où les victimes de l'usurpateur, s'élevant du sein de la terre, pendant la nuit qui précède le combat, apparaissent entre les tentes de Richmont et de Richard, maudissent le tyran, lui prédisent sa chute prochaine, et se retournant ensuite du côté de son adversaire, le comblent de bénédictions. Schlegel reproche au poëte l'invraisemblance de cette scène où les deux armées, campant sur le même théâtre, se trouvent, pour ainsi dire, confondues. En admettant la justesse de cette critique, qui n'admirerait l'adresse sublime de l'auteur, qui suscite contre Richard sa propre conscience, fait plier cette âme de fer sous le poids des remords, et nous montre d'avance l'issue de la lutte, en nous faisant assister aux secrètes pensées des deux adversaires, l'un maudit par le ciel, l'autre choisi par lui comme instrument de vengeance et de justice ? Ainsi, Richard, quoiqu'il meure en héros sur le champ de bataille, n'attire pas sur lui cet intérêt puissant et doux que la vertu seule excite : nous ne voyons, dans son désespoir héroïque, qu'une lutte

forcenée contre Dieu qui le punit.

Comme le *Roi Jean* est le prologue de ce grand drame historique, *Henri VIII* en est l'épilogue. Drame plus simple, plus réel, d'un ton plus naïf et moins élevé, *Henri VIII* se distingue des pièces précédentes par toutes les qualités qui séparent la prose de la poésie. Admirons ici la sagacité de Shakspeare; il a senti que, n'ayant plus à peindre l'énergique turbulence du moyen âge, mais un état de calme et de soumission monarchique, son sujet lui demandait d'autres couleurs. Il s'est contenté d'analyser avec finesse et de reproduire avec force la réalité historique. Vous ne trouvez plus, dans *Henri VIII*, cet esprit de barbarie historique et d'insubordination grandiose, ces volontés invincibles, ces caractères plus forts que nature, dont le poëte a rempli tous ses drames chevaleresques. Ce ne sont plus les voix redoutables d'un Talbot, d'un Clifford, d'un Warwick (faiseur et défaiseur de rois), qui retentissent comme des trompettes guerrières. L'effervescence féodale s'est calmée: il ne reste plus au poëte qu'une tâche, celle de peindre, avec la profondeur de Tacite, ce tyran bizarre et voluptueux, dont les vices mêmes sont des énigmes pour l'histoire.

Avec quelle finesse de discernement il s'est acquitté de cette tâche! Quel portrait repoussant de vérité que ce Henri VIII! Sa grossièreté, sa sensualité, son opiniâtreté, son hypocrisie, sa gaieté triviale, et sa cruauté inflexible; cette insensibilité profonde, mêlée au goût le plus effréné pour des voluptés brutales; sa prodigalité envers ses favoris, et cette avidité de vengeance qu'il voilait d'un prétexte de justice : tous ces traits de son odieux caractère sont gravés avec une profondeur inouïe. Unissant tous les vices du sauvage à tous les vices de l'homme civilisé, il ne tue pas comme Richard III, par haine, par ambition et par vengeance, mais par plaisir; il a toute la sensualité du meurtre. Les objets de son amitié ou de son amour sont des victimes : meurtrier libertin, il légitime ses voluptés par l'assassinat; il veut des épouses, non des maîtresses; et, pour se marier, il tue. Enfin, il ajoute à cet horrible mélange de vices abjects et atroces, une tartuferie religieuse que Shakspeare n'a pas oublié de reproduire. Mais le prodige, c'est que l'on ait osé présenter à la reine Élisabeth, sa fille, le portrait du tyran dans toute sa laideur. C'est là le chef-d'œuvre de l'adresse et de la franchise; à force de vérité, de simplicité, de naïveté, Shakspeare a vaincu l'obstacle, et, par une flatterie heureuse, donnant pour dénoûment à sa pièce la naissance d'Élisabeth, suivie de prédictions sur le bonheur et la gloire de son règne, il a su se faire pardonner l'étrange et incroyable hardiesse de ses tableaux.

L'héroïne de l'ouvrage, c'est Catherine, épouse fidèle, femme simple et dévouée, matrone pudique, reine pleine de dignité. Son appel au roi, ses remontrances aux cardinaux, ses conversations secrètes avec ses dames d'honneur, révèlent un caractère plein de candeur et de noblesse, de douceur et de force. Quand Wolsey, son ennemi, est mort disgracié, il y a une scène inimitable, où elle écoute sans peine et sans colère l'éloge de cet homme qu'elle détestait vivant. Après elle, c'est Wolsey qui attire le plus vivement l'attention. Hardi dans le vice, comme Shakspeare le nomme, il éblouit par sa magnificence, il étonne par son orgueil, il surprend par les ressources de son adresse. Quand une chute honteuse succède à l'éclat dont il brillait; quand ce ministre, aussi puissant qu'un roi, tombe du faîte de sa grandeur, que ses trésors lui sont arrachés, que sa vie est menacée, que ses ennemis l'accablent et l'écrasent, l'état du dénûment profond où il se trouve, exprimé avec une sorte de simplicité enfantine, résultant de cet isolement et de cet abandon, nous pénètre de pitié. Un des talents les plus remarquables du poëte, est d'éveiller notre commisération en faveur de l'homme, alors même que notre estime ne le protége pas.

Si nous jetons sur l'ensemble de ces

drames un coup d'œil général, nous y verrons une vaste épopée, nous reconnaîtrons que chacune des dix tragedies qui la composent forme un chant séparé, mais nécessaire à l'effet de l'ensemble. Shakspeare n'a pas prétendu être seulement dramatique dans cette immense composition. Ce sont les plus grandes leçons de l'histoire qu'il a réunies et coordonnées; ce sont les passions politiques dans toute leur véhémence qu'il a fait revivre, pour l'instruction des rois et des peuples. Eschyle et Aristophane à la fois, il a tracé le lugubre et comique tableau de la perversité de l'homme et du néant de sa grandeur. Voyez tous ces ambitieux portés sur le char de victoire, entourés d'un peuple qui les adore, et bientôt foulés aux pieds de leurs propres chevaux. Quelle galerie de misères royales, de crimes punis, de vengeances épouvantables! quel tableau funèbre et ridicule tour à tour! quelle raison moqueuse et sévère plane sur cette composition colossale! Une connexion intime en réunit tous les membres; chaque drame conduit le lecteur au drame qui le suit; les traits principaux des événements y sont rendus avec justesse; les causes apparentes et les mobiles secrets sont saisis avec pénétration; et chaque personnage y revit tel qu'il exista réellement. C'est le manuel des rois et des princes; c'est là qu'ils verront de quelle complication d'intérêts se composent les États qu'ils doivent régir; combien leur vocation est haute et difficile; combien le crime est facile pour l'homme puissant, et comme la tyrannie se détruit en croyant s'affermir. Miroir terrible des fautes et des faiblesses communes aux princes, cette série de drames héroïques est, pour l'histoire moderne, ce que les annales de Tacite sont pour l'histoire de Rome expirante. »

A ce beau travail de la *Revue britannique* nous ajouterons le travail non moins parfait de M. Villemain; de cette manière nous aurons une idée complète des œuvres et du caractère du grand écrivain dont l'Angleterre s'honore à si juste titre.

« La gloire de Shakspeare parut d'abord en France un sujet de paradoxe et de scandale; elle menace aujourd'hui la vieille renommée de notre théâtre. Cette révolution déjà remarquée fait supposer, sans doute, de grands changements dans les opinions et les mœurs; elle ne fait pas naître seulement une question de littérature et de goût, elle en réveille beaucoup d'autres qui tiennent à l'histoire de la société. Nous n'essayerons pas ici de les approfondir; l'étude des ouvrages d'un homme de génie est assez féconde par elle-même.

« Voltaire a tour à tour appelé Shakspeare un grand poëte et un misérable farceur, un Homère et un Gilles. Dans sa jeunesse, revenant d'Angleterre, il rapporta son enthousiasme pour quelques scènes de Shakspeare, comme une des nouveautés hardies qu'il introduisait en France. Quarante ans plus tard, il prodigua mille traits de sarcasme à la barbarie de Shakspeare, et il choisit particulièrement l'Académie, comme une sorte de sanctuaire pour y fulminer ses anathèmes. Je ne sais si l'Académie serait aujourd'hui propre au même usage, car les révolutions du goût pénètrent dans les corps littéraires comme dans le public.

« Voltaire se trompait en voulant ravaler le génie prodigieux de Shakspeare; et toutes les citations moqueuses qu'il entasse ne prouvent rien contre l'enthousiasme que lui-même avait partagé. Je ne parle pas de la Harpe, qui s'est emporté avec une colère longue et sérieuse contre les défauts et la réputation de Shakspeare, comme si son propre théâtre eût été menacé le moins du monde par cette renommée gigantesque. C'est dans la vie, le siècle et le génie de Shakspeare qu'il faut chercher, sans système et sans humeur, la source de ses fautes bizarres et de sa puissante originalité.

« Shakspeare (William) naquit le 23 avril 1564, à Stratford sur Avon, dans le comté de Warwick. On sait fort peu de choses sur les premières années et la vie de cet homme si célèbre; et malgré les recherches minutieuses de l'érudition biographique, excitée par l'intérêt d'un si grand nom et par l'amour-propre national, les Anglais ne connaissent guère de lui que ses ouvrages. On n'a pu, même chez eux, déterminer bien nettement s'il était catholique ou protestant; et l'on y discute encore sur la question de savoir s'il n'était pas boiteux comme le plus fameux poëte anglais de notre époque.

« Il paraît que Shakspeare se trouva le fils

aîné d'une famille de dix enfants. Son père, occupé d'un commerce de laines, avait successivement rempli dans Stratford la fonction de grand bailli et celle d'alderman, jusqu'au moment où des pertes de fortune, et peut-être le reproche de catholicité, l'éloignèrent de tout emploi public. D'après quelques autres traditions, il joignait à son commerce de laines l'état de boucher; et le jeune Shakspeare, brusquement rappelé des écoles publiques, où ses parents ne pouvaient plus le soutenir, fut employé de bonne heure aux travaux les plus durs de cette profession. S'il faut en croire un auteur presque contemporain, lorsque Shakspeare était chargé de tuer un veau, il faisait cette exécution avec une sorte de pompe, et ne manquait pas de prononcer un discours devant les voisins assemblés. La curiosité littéraire pourra, si elle veut, chercher quelque rapport entre ces harangues du jeune apprenti et la vocation tragique du poëte. Mais on doit avouer que de semblables prémices nous jettent bien loin des brillantes inspirations et de la poétique origine du théâtre grec. C'était aux champs de Marathon et dans les fêtes d'Athènes victorieuse qu'Eschyle avait entendu la voix des muses.

« Quoi qu'il en soit de ces premières et obscures occupations de Shakspeare, il fut marié dès sa dix-huitième année avec une femme plus âgée que lui, qui le rendit en peu de temps père de trois enfants, mais dont le souvenir n'occupe d'ailleurs presque aucune place dans son histoire. Cette union lui avait probablement laissé toutes les allures d'une vie assez aventureuse. C'est deux ans après son mariage que, chassant la nuit, avec quelques braconniers, les daims d'un gentilhomme du canton, sir Thomas Lucy, il fut arrêté par les gardes, et que s'étant vengé de cette première disgrâce par une ballade satirique, il s'enfuit à Londres pour éviter les poursuites du seigneur doublement offensé. Cette anecdote est le fait le mieux assuré de la vie de Shakspeare, car il l'a mise lui-même sur la scène; et le personnage ridicule du juge Shallow voulant instrumenter, pour un délit de chasse, contre Falstaff, est un souvenir et une vengeance de cette petite persécution.

«Arrivé à Londres, Shakspeare fut-il réduit à garder, à la porte d'un théâtre, les chevaux des curieux qui le fréquentaient, ou remplit-il d'abord quelque office subalterne dans ce même théâtre ? Voilà ce qu'il faut nous résoudre à ignorer malgré les efforts des commentateurs. Ce qui paraît moins douteux, c'est qu'en 1592, six ou sept ans après son arrivée à Londres, il était déjà connu et même envié comme auteur dramatique. Un libelle du temps renferme contre lui des allusions assez évidentes, et dont l'amertume annonce une jalousie bien méritée. Cependant il paraît que Shakspeare ne se livra pas d'abord, ou du moins ne se livra pas uniquement à des compositions dramatiques. En publiant, sous la date de 1593, un poëme de *Vénus et d'Adonis*, dédié à lord Southampton, Shakspeare appelle cet ouvrage le *premier-né* de son imagination. Ce petit poëme semble tout à fait dans le goût italien, par la recherche du style, l'affectation de l'esprit et la profusion des images. Le même caractère se fait sentir dans un recueil de sonnets qu'il fit paraître en 1596, sous le titre : *the passionate Pilgrim.* On le retrouve aussi dans le poëme de *Lucrèce*, autre production de Shakspeare qui date de la même époque.

«Ces divers essais peuvent être regardés comme les premières études de ce grand poëte, que l'on ne pourrait, sans une étrange méprise, supposer dépourvu de toute culture et écrivant au hasard. Sans doute, Shakspeare, quoique dans un siècle fort érudit, ignorait tout à fait les langues anciennes; mais peut-être savait-il l'italien; et d'ailleurs, de son temps, les traductions avaient déjà fait passer dans la langue anglaise presque tous les ouvrages anciens, et grand nombre d'ouvrages modernes. La poésie anglaise n'était pas non plus, à cette époque, dans un état d'indigence et de grossièreté; elle commençait de toutes parts à se polir. Spenser, qui mourut à l'époque des premiers débuts de Shakspeare, avait écrit un long poëme, d'un style savant, ingénieux, et dans un goût d'élégance quelquefois affecté, mais prodigieusement supérieur à la diction grotesque de notre Ronsard. Il n'était pas jusqu'au vieux Chaucer, imitateur de Boccace et de Pétrarque, qui, dans son anglais du quatorzième siècle, n'offrît déjà des modèles de naïveté, et une grande abondance de fictions heureuses.

« Mais c'était surtout depuis le règne de Henri VIII et la révolution religieuse qu'un grand mouvement avait été donné aux esprits, que l'imagination s'était échauffée, et que la controverse avait répandu dans la nation le besoin des idées nouvelles. La Bible seule, rendue populaire par les versions des puritains encore inactifs, mais

déjà passionnés, la Bible seule était une école de poésie pleine d'émotions et d'images; elle remplaça presque dans la mémoire du peuple les légendes et les ballades du moyen âge. Les psaumes de David, traduits en vers rudes, mais pleins de feu, étaient le chant de guerre de la réformation, et donnaient à la poésie, qui jusque-là n'avait été qu'un passe-temps subalterne dans l'oisiveté des châteaux et de la cour, quelque chose d'enthousiaste et de sérieux.

«En même temps, l'étude des langues anciennes ouvrait une source abondante de souvenirs et d'images qui prenaient une sorte d'originalité, en étant à demi défigurées par les notions un peu confuses qu'en recevait la foule. Sous Élisabeth, l'érudition grecque et romaine était le bon ton de la cour. Tous les auteurs classiques étaient traduits. La reine elle-même avait mis en vers l'*Hercule furieux* de Sénèque, et cette version peu remarquable suffit pour expliquer le zèle littéraire des seigneurs de sa cour. On se faisait érudit pour plaire à la reine, comme dans un autre temps on s'est fait philosophe ou dévot. Cette érudition des beaux esprits de la cour n'était pas, sans doute, partagée par le peuple; mais il s'en répandait quelque chose dans les fêtes et dans les jeux publics. C'était une mythologie perpétuelle. Quand la reine visitait quelque grand de sa cour, elle était reçue et saluée par les dieux Pénates, et Mercure la conduisait dans la chambre d'honneur. Toutes les métamorphoses d'Ovide figuraient dans les pâtisseries du dessert. A la promenade du soir, le bas du château était couvert de tritons et de néréides, et les pages déguisés en nymphes. Lorsque la reine chassait dans le parc au lever du jour, elle était rencontrée par Diane, qui la saluait comme le modèle de la pureté virginale. Faisait-elle son entrée solennelle dans la ville de Norwich, l'Amour, apparaissant au milieu des graves aldermen, venait lui présenter une flèche d'or, qui, sous l'influence de ses charmes puissants, ne pouvait manquer le cœur le plus endurci; présent, dit un chroniqueur, que Sa Majesté, qui touchait alors à la quarantaine, recevait avec un gracieux remercîment.

«Ces inventions de courtisan, cette mythologie officielle des chambellans et des ministres, qui étaient à la fois une flatterie pour la reine et un spectacle pour le peuple, répandaient l'habitude des fictions ingénieuses de l'antiquité et les rendaient presque familières aux plus ignorants, comme on le voit dans les pièces mêmes où Shakspeare semble le plus écrire pour le peuple et pour ses contemporains.

«D'autres sources d'imagination étaient ouvertes; d'autres matériaux de poésie étaient préparés dans les restes de traditions populaires et de superstition locale qui se conservaient dans toute l'Angleterre. A la cour, l'astrologie; dans les villages, les sorciers, les fées, les génies, étaient une croyance encore toute vive et toute-puissante. L'imagination toujours mélancolique des Anglais retenait ces fables du Nord comme un souvenir national. En même temps venaient s'y mêler, pour les esprits plus cultivés, les fictions chevaleresques de l'Europe méridionale, et tous ces récits merveilleux des muses italiennes qu'une foule de traductions faisaient passer alors dans la langue anglaise. Ainsi, de toutes parts et en tous sens, par le mélange des idées anciennes et étrangères, par la crédule obstination des souvenirs indigènes, par l'érudition et l'ignorance, par la réforme religieuse et par les superstitious populaires, se formaient mille perspectives pour l'imagination; et sans approfondir davantage l'opinion des écrivains qui ont appelé cette époque l'âge d'or de la poésie anglaise, on peut dire que l'Angleterre, sortant de la barbarie, agitée dans ses opinions, sans être troublée par la guerre, pleine d'imagination et de souvenir, était alors le champ le mieux préparé où pût s'élever un grand poëte.

« C'est au milieu de ces premiers trésors de la littérature nationale que Shakspeare, animé d'un merveilleux génie, forma promptement ses expressions et son langage. Ce fut le premier mérite qu'on vit éclater en lui, le caractère qui frappa d'abord ses contemporains; on le voit par le surnom de *poëte à la langue de miel* qui lui fut donné, et que l'on retrouve dans toutes les littératures naissantes, comme l'hommage naturel décerné à ceux qui les premiers font sentir plus vivement le charme de la parole, l'harmonie du langage.

«Ce génie de l'expression, qui fait aujourd'hui le grand caractère et la vie durable de Shakspeare, fut, on ne peut en douter, ce qui saisit d'abord son siècle; comme notre Corneille, il créa l'éloquence et fut puissant par elle. Voilà le grand caractère qui, tout à coup, fit remarquer ses pièces de théâtre au milieu de la foule de tous les autres drames, également désordonnés et

barbares, dont la scène anglaise était déjà remplie. Cette époque, en effet, n'était rien moins que stérile en productions dramatiques. Quoique la pompe extérieure du spectacle fût très-grossière et très-imparfaite, les représentations étaient suivies avec passion. Le goût des fêtes répandu par Élisabeth, et la prospérité publique croissant sous son règne, multipliaient le besoin d'une telle jouissance. Un homme célèbre de sa cour, celui même qu'elle employa pour prononcer l'odieuse sentence de Marie Stuart, lord Dorset, avait composé et fait jouer à Londres une tragédie de *Gordobuc*. A la même époque, Marlow faisait représenter *le Grand Tamerlan, le Massacre de Paris, l'Histoire tragique du docteur Faust*.

« Il faut croire d'ailleurs qu'indépendamment de ces ouvrages connus et publiés, il y avait, dans le répertoire des théâtres de cette époque, certaines pièces de plusieurs mains, souvent retouchées par les comédiens eux-mêmes. Ce fut dans un travail de ce genre que s'exerça d'abord le génie dramatique de Shakspeare; et c'est parmi ces ouvrages de magasin qu'il faut ranger plusieurs pièces publiées sous son nom et barbares comme les siennes, mais barbares sans génie; tels sont *Lord Cromwell, le Prodigue de Londres, Périclès*, etc. On ne les trouve pas comprises dans la liste chronologique que le scrupuleux Malone a donnée des pièces de Shakspeare, en remontant jusqu'à l'année 1590, où il place *Titus Andronicus*.

« Depuis cette époque, Shakspeare, vivant toujours à Londres, excepté quelques voyages qu'il faisait dans sa ville natale, donnait chaque année une ou deux pièces de théâtre, tragédie, comédie, drame pastoral ou féerie. Il est assez vraisemblable que sa vie fut ce que pouvait être celle d'un comédien dans les mœurs de ce temps, c'est-à-dire obscure et libre, et se dédommageant du défaut de considération par les plaisirs.

« Toutefois, les contemporains, sans nous donner aucun de ces détails précieux, aucune de ces anecdotes familières que l'on aimerait à pouvoir citer sur Shakspeare, rendent hommage à sa droiture, à sa bonté d'âme. Il ne s'est conservé que bien peu de souvenirs de son jeu théâtral. On sait que dans *Hamlet*, il représentait le spectre d'une manière effrayante. Il remplissait beaucoup d'autres rôles du répertoire, souvent même plusieurs dans la même pièce; et ce n'est pas aujourd'hui une curiosité sans intérêt de voir, sur ces listes d'acteurs qui précèdent de vieilles éditions de drames anglais, le grand nom de Shakspeare figurer modestement parmi tant de noms obscurs, en tête d'un ouvrage oublié.

« Il ne reste aucun détail sur les faveurs et la protection qu'il reçut de la cour. On sait seulement qu'Élisabeth aimait son talent, et qu'elle avait goûté singulièrement le personnage de *Falstaff* dans *Henri V*. Il semble à notre délicatesse moderne que l'admiration de la sévère Élisabeth aurait pu mieux choisir; et celle que Shakspeare reconnaissant appelle *la belle vestale assise sur le trône d'Occident*, pouvait trouver autre chose à louer dans le plus grand peintre des révolutions d'Angleterre. Ce qui paraît plus méritoire de la part de cette princesse, c'est l'heureuse liberté dont jouit Shakspeare pour le choix de ses sujets. Sous le pouvoir absolu d'Élisabeth, il dispose à son gré des événements du règne de Henri VIII, retrace sa tyrannie avec une simplicité tout historique, et peint des plus touchantes couleurs les vertus et les droits de Catherine d'Aragon chassée du trône et du lit de Henri VIII pour faire place à la mère d'Élisabeth.

« Jacques Ier ne se montra pas moins favorable à Shakspeare. Il accueillit avec plaisir les prédictions flatteuses pour les Stuarts que le poëte avait placées au milieu de sa terrible tragédie de *Macbeth*; et comme il s'occupait de protéger lui-même le théâtre, c'est-à-dire de le rendre moins libre, il voulut confier à Shakspeare la charge nouvelle de directeur des comédiens de Blackfriars; mais ce fut à cette époque même que Shakspeare, à peine âgé de cinquante ans, quitta Londres, et se retira dans sa ville natale. Il y jouissait depuis deux ans d'une petite fortune amassée par son travail, lorsqu'il mourut. Son testament, que l'on a publié, et qui porte la date de l'année 1616, était fait, dit-il au commencement de cet acte, *en état de parfaite santé*. Shakspeare, après avoir exprimé des sentiments de piété, dispose de divers legs en faveur de sa fille Judith, d'une sœur, d'une nièce, et enfin de sa femme, à laquelle il donne son meilleur lit avec la garniture.

« La réputation de Shakspeare a surtout grandi dans les deux siècles qui suivirent sa mort, et c'est pendant ce période que l'admiration pour son génie est devenue pour ainsi dire une superstition nationale. Mais, dans son siècle même, sa perte avait été vivement ressentie, et honorée des plus éclatants témoignages de respect et d'enthou-

siasme. Ben-Jonson, son timide rival, lui rendit hommage dans des vers où il le compare aux Eschyle, aux Sophocle, aux Euripide, et où il s'écrie, avec la même admiration et presque la même emphase que les critiques anglais de notre temps : « Triomphe, ma chère Angleterre; tu peux montrer un homme à qui tous les théâtres de l'Europe doivent hommage. Il n'appartient pas à un siècle, mais à tous les siècles. La nature elle-même s'enorgueillit de ses pensées, et se complaît à porter la parure de ses vers brillants, d'un éclat si riche, et tissus avec tant d'art. » Cet enthousiasme se soutient dans toute la pièce de Ben-Jonson, et finit par une espèce d'apothéose de l'étoile de Shakspeare, placée dans les cieux pour échauffer à jamais le théâtre du feu de ses rayons.

« La même admiration se transmit et augmenta toujours en Angleterre; et quoique dans le milieu du dix-septième siècle, les fureurs de la guerre civile et les superstitions puritaines, en proscrivant les jeux du théâtre, aient interrompu, pour ainsi dire, cette tradition perpétuelle d'une gloire adoptée par l'Angleterre, on en retrouve partout le souvenir. Milton le consigne dans quelques vers :

« Quel besoin, dit-il, a mon Shakspeare
« de pierres entassées par le travail d'un
« siècle pour recevoir ses cendres vénérées?
« quel besoin a-t-il que ses saintes reliques
« soient ensevelies sous une pyramide qui
« monte jusqu'aux cieux? Fils chéri de la
« Mémoire, grand héritier de la Renommée,
« que t'importent ces faibles témoignages
« de ton nom! Toi-même, dans notre admi-
« ration et dans notre stupeur, tu t'es bâti
« un monument impérissable, etc. »

« On voit par ces témoignages et par beaucoup d'autres qu'il serait facile de réunir, que le culte de Shakspeare, quelque temps affaibli dans la frivolité du règne de Charles II, n'a pas cependant été en Angleterre le fruit d'une lente théorie, ni le calcul tardif d'une vanité nationale. Il suffit, d'ailleurs, d'étudier le théâtre de cet homme extraordinaire pour comprendre sa prodigieuse influence sur l'imagination de ses compatriotes; et cette même étude y fait voir d'assez grandes beautés pour mériter l'admiration de tous les peuples.

« La liste des pièces non contestées de Shakspeare renferme trente-six ouvrages produits dans un espace de vingt-cinq ans, depuis 1589 jusqu'en 1614. Ce n'est donc pas ici la fécondité prodigieuse et facile d'un Caldéron ou d'un Lopez de Véga, de ces intarissables auteurs dont les drames se comptent par milliers; c'est encore moins, sans doute, la facilité stérile de notre poëte Hardy. Quoique Shakspeare, au rapport de Ben-Jonson, écrivît avec une rapidité prodigieuse, et ne raturât jamais ce qu'il avait écrit, on voit, par le nombre borné de ses compositions, qu'elles ne s'entassèrent pas confusément dans sa pensée, qu'elles n'en sortirent pas sans réflexion et sans effort. Les pièces des poëtes espagnols, ces pièces faites en vingt-quatre heures, comme disait l'un d'eux, semblent toujours une improvisation favorisée par la richesse de la langue, plus encore que par le génie du poëte; elles sont, la plupart, pompeuses et vides, extravagantes et communes. Les pièces de Shakspeare, au contraire, réunissent à la fois les accidents soudains du génie, les saillies de l'enthousiasme et les profondeurs de la méditation. Tout le théâtre espagnol a l'air d'un rêve fantastique, dont le désordre détruit l'effet, et dont la confusion ne laisse aucune trace. Le théâtre de Shakspeare, malgré ses défauts, est le travail d'une imagination vigoureuse, qui laisse d'ineffaçables empreintes, et donne la réalité et la vie même à ses plus bizarres caprices.

« Ces observations autorisent-elles à parler du système dramatique de Shakspeare? à regarder ce système comme justement rival du théâtre antique, et à le citer comme un modèle qui mérite d'être préféré? Je ne le crois pas. En lisant Shakspeare avec l'admiration la plus attentive, il m'est impossible d'y reconnaître ce système prétendu, ces règles du génie qu'il se serait faites, qu'il aurait suivies toujours, et qui remplaçaient pour lui la belle simplicité choisie par l'heureux instinct des premiers tragiques de la Grèce, et mise en principes par Aristote. Évitant les théories ingénieuses inventées après coup, remontant au fait, comment Shakspeare trouva-t-il le théâtre, et comment le laissa-t-il? De son temps, la tragédie était conçue simplement comme une représentation d'événements singuliers ou terribles qui se succédaient sans unité ni de temps ni de lieu; les scènes bouffonnes s'y mêlaient, par une imitation des mœurs du temps, et, de même qu'à la cour, le fou du roi paraissait dans les plus graves cérémonies. Cette manière de concevoir la tragédie, plus commode pour les auteurs, plus étourdissante, plus variée pour le public, fut également suivie par tous les poëtes tragi-

ques du temps. Le savant Ben-Jonson, plus jeune que Shakspeare, mais pourtant son contemporain, Ben-Jonson, qui savait le grec et le latin, a précisément les mêmes irrégularités que l'inculte et libre Shakspeare; il produit également sur le théâtre les événements de plusieurs années; il voyage d'un pays à l'autre; il laisse la scène vide, ou la déplace à chaque moment; il mêle le sublime et le bouffon, le pathétique et le trivial, les vers et la prose; il a le même système que Shakspeare, ou plutôt l'un et l'autre n'avaient aucun système. Ils suivaient le goût de leur temps; ils remplissaient les cadres connus; mais Shakspeare, plein d'imagination, d'originalité, d'éloquence, jetait dans les cadres barbares et vulgaires une foule de traits nouveaux et sublimes; à peu près comme notre Molière, recueillant ce conte ridicule du festin de Pierre, qui courait tous les théâtres de Paris, le transforme, l'agrandit par la création du rôle de don Juan, et cette admirable esquisse de l'hypocrisie que lui seul a plus tard surpassée dans *Tartufe*. »

Après un rapprochement plein d'intérêt, dans lequel l'auteur fait ressortir les contrastes qui séparent Shakspeare des auteurs dramatiques français, M. Villemain continue en ces termes :

« Comme tous les grands maîtres de la poésie, Shakspeare excelle à peindre ce qu'il y a de plus terrible et de plus gracieux. Ce génie rude et sauvage trouve une délicatesse inconnue dans l'expression des caractères de femmes; toutes les bienséances lui reviennent alors. Ophélie, Catherine d'Aragon, Juliette, Cordélia, Desdémone, Imogine, figures touchantes et variées, ont des grâces inimitables, et une pureté naïve que l'on n'attendait pas de la licence d'un siècle grossier et de la rudesse de ce mâle génie. Le goût dont il est dépourvu trop souvent est alors suppléé par un instinct délicat, qui lui fait deviner même ce qui manquait à la civilisation de son temps. Il n'est pas jusqu'au caractère de la femme coupable qu'il n'ait su tempérer par quelques traits empruntés à l'observation de la nature, et dictés par des sentiments plus doux. Lady Macbeth, si cruelle dans son ambition et dans ses projets, recule avec effroi devant le spectacle du sang : elle inspire le meurtre et n'a pas la force de le voir. Gertrude jetant des fleurs sur le corps d'Ophélie excite l'attendrissement, malgré son crime.

« Cette profonde vérité dans les caractères primitifs, et ces nuances de la nature et du sexe si fortement saisies par le poëte, justifient bien sans doute l'admiration des critiques anglais; mais faut-il en conclure avec eux que l'oubli des couleurs locales, si commun dans Shakspeare, soit une chose indifférente, et que ce grand poëte, lorsqu'il confond le langage des diverses conditions, lorsqu'il met un ivrogne sur le trône et un bouffon dans le sénat romain, n'ait fait que suivre la nature, en dédaignant les circonstances extérieures, comme le peintre qui, content de saisir les traits de la figure, ne soigne pas la draperie?

« Cette théorie faite après coup, ce paradoxe auquel n'a guère songé l'auteur original, n'excuse pas une faute trop répétée dans son théâtre et qui s'y présente sous toutes les formes. Il est risible de voir un savant critique, dans l'examen d'une pièce de Shakspeare, s'extasier devant l'heureuse confusion du paganisme et de la féerie, des sylphes et des amazones de l'ancienne Grèce et du moyen âge, mêlés par le poëte dans un même sujet. Il est plus singulier, peut-être, de voir au dix-huitième siècle un poëte célèbre imiter savamment et à dessein ce bizarre amalgame, qui n'avait été dans Shakspeare que le hasard de l'ignorance, ou le jeu d'un insouciant caprice (*). Louons un homme de génie par la vérité, non par les systèmes. Nous trouverons alors que si Shakspeare viole souvent la vérité locale et historique, s'il jette sur presque tous ses tableaux la dureté uniforme des mœurs de son temps, il exprime d'ailleurs avec une admirable énergie les passions dominantes du cœur humain, la haine, l'ambition, la jalousie, l'amour de la vie, la pitié, la cruauté.

« Il ne remue pas avec moins de puissance la partie superstitieuse de l'âme. Comme les premiers poëtes grecs, il a recherché le tableau des douleurs physiques, et il a exposé sur la scène les angoisses de la souffrance, les lambeaux de la misère, la dernière et la plus effrayante des infirmités humaines, la folie. Quoi de plus tragique, en effet, que cette mort apparente de l'âme qui dégrade une noble créature sans la détruire! Shakspeare a souvent usé de ce moyen de terreur, et, par une combinaison singulière, il a représenté la folie feinte aussi souvent que la folie elle-même; enfin, il a imaginé de les mêler toutes deux dans le personnage bizarre d'Hamlet, et de joindre ensemble les éclairs de la raison, les ruses

(*) La *Fiancée de Messine*, par Schiller.

d'un égarement calculé, et le désordre involontaire de l'âme.

« S'il a montré la folie naissant du désespoir, s'il a lié cette image à la plus poignante de toutes les douleurs, l'ingratitude des enfants; par une vue non moins profonde, il a souvent rapproché le crime de la folie, comme si l'âme était aliénée d'elle-même à mesure qu'elle devient coupable. Les songes terribles de Richard III, son sommeil agité de convulsions, de remords, le sommeil plus effrayant encore de lady Macbeth, ou plutôt le phénomène de sa veille mystérieuse et hors de nature comme son crime, toutes ces inventions sont le sublime de l'horreur tragique, et surpassent les Euménides d'Eschyle.

« On pourrait marquer plus d'une autre ressemblance entre le poëte anglais et le vieux poëte grec, qui ne connut pas non plus ou qui respecta peu la loi sévère des unités. L'audace poétique est encore un caractère qui ne frappe pas moins dans Shakspeare que dans Eschyle : c'est, avec des formes plus incultes, la même vivacité, la même intempérance de métaphores et d'expressions figurées, la même chaleur d'imagination éblouissante et sublime; mais les incohérences d'une société qui sortait à peine de la barbarie mêlent sans cesse dans Shakspeare la grossièreté à la grandeur, et l'on tombe des nues dans la fange. C'est particulièrement pour les pièces d'invention que le poëte anglais a réservé cette richesse de couleurs qui semble lui être naturelle. Ses pièces historiques sont moins disparates, plus simples surtout dans les sujets modernes; car lorsqu'il met en scène l'antiquité, il a souvent défiguré tout à la fois le caractère national et les caractères individuels.

« Le reproche que Fénelon faisait à notre théâtre d'avoir donné de l'emphase aux Romains, s'appliquerait bien plus au *Jules César* du poëte anglais. César, si simple par l'élévation même de son génie, ne parle presque dans cette tragédie qu'un langage fastueux et déclamatoire. Mais, en revanche, quelle admirable vérité dans le rôle de Brutus! comme il paraît, tel que le montre Plutarque, le plus doux des hommes dans la vie commune, et se portant par vertu aux résolutions hardies et sanglantes! Antoine et Cassius ne sont pas représentés avec des traits moins profonds et moins distincts. J'imagine que le génie de Plutarque avait fortement saisi Shakspeare, et lui avait mis devant les yeux cette réalité, que, pour les temps modernes, Shakspeare prenait autour de lui.

« Mais une chose toute neuve, toute créée, c'est l'incomparable scène d'Antoine soulevant le peuple romain par l'artifice de son langage; ce sont les émotions de la foule à ce discours, ces émotions toujours rendues d'une manière si froide, si tronquée, si timide dans nos pièces modernes, et qui là sont si vives et si vraies, qu'elles font partie du drame et le poussent vers le dénoûment.

« La tragédie de *Coriolan* n'est pas moins vraie et moins née de Plutarque; le caractère hautain du héros, son orgueil de patricien et de guerrier, son dégoût de l'insolence populaire, sa haine contre Rome, son amour pour sa mère, en font le personnage le plus dramatique de l'histoire.

« Il y a d'indignes bouffonneries dans la tragédie d'*Antoine* et de *Cléopâtre*. Le caractère romain n'y paraît guère; mais le cynisme d'une gloire avilie, ce délire de débauche et de prospérité, ce fatalisme du vice qui se précipite aveuglément à sa perte, y prennent une sorte de grandeur à force de vérité. Cléopâtre, sans doute, n'est pas une princesse de nos théâtres, pas plus que dans l'histoire; mais c'est bien la Cléopâtre de Plutarque, cette prostituée d'Orient, courant la nuit, déguisée, dans Alexandrie, portée chez son amant sur les épaules d'un esclave, folle de volupté et d'ivresse, et sachant mourir avec tant de mollesse et de courage.

« Les pièces historiques de Shakspeare sur des sujets nationaux sont plus vraies encore; car jamais écrivain, comme nous l'avons dit, ne ressembla mieux à son pays. Peut-être, cependant, quelques-unes de ces pièces ne sont pas tout entières de Shakspeare, et furent seulement vivifiées par sa main puissante, comme ces grands ouvrages de peinture, où le maître a jeté ses touches éclatantes et vigoureuses au milieu du travail fait par des pinceaux subalternes, ne se réservant pour son compte que le mouvement et la vie.

« Ainsi, dans la première partie de *Henri VI*, la scène incomparable de Talbot et de son fils, refusant de se quitter l'un l'autre, et voulant mourir ensemble, scène aussi simple que sublime, où la grandeur des sentiments, la mâle concision du langage, se rapprochent tout à fait des passages les plus beaux et les plus purs de notre Corneille. Mais à cette scène, dont la grandeur consiste tout entière dans l'élévation des sentiments, suc-

cède une action vive, telle que le permet la liberté du théâtre anglais; et les accidents variés d'un combat multiplient, sous toutes les formes, l'héroïsme du père et du fils, sauvés d'abord l'un par l'autre, réunis, séparés, et tués enfin sur le même champ de bataille. Non! rien ne surpasse la véhémence et la beauté patriotique de ce spectacle. Le lecteur français souffre seulement d'y voir le caractère de Jeanne d'Arc indignement travesti par le préjugé brutal du poete. Mais ce sont là de ces fautes qui font partie de la nationalité de Shakspeare, et ne le rendaient que plus cher à ses contemporains.

« Dans la seconde partie de *Henri VI*, quelques traits d'un ordre non moins élevé se mêlent à la tumultueuse variété du drame. Telle est la scène terrible où l'ambitieux cardinal de Beaufort est visité sur son lit de mort par le roi, dont il a trompé la confiance et opprimé les sujets. Le délire du mourant, son effroi de la mort, son silence quand le roi lui demande s'il espère être sauvé, tout ce tableau de désespoir et de damnation, n'appartiennent qu'à Shakspeare. Un autre mérite de cet ouvrage, mérite inconnu et presque impossible sur notre scène, c'est l'expression des mouvements populaires; c'est l'image toute vive d'un soulèvement, d'une sédition : là, rien n'est du poëte; on entend les vraies paroles qui enlevaient la foule, on reconnait l'homme qui se fait suivre par elle.

« Dans ses pièces historiques, Shakspeare réussit à créer des intentions neuves. Il remplit par l'imagination ces lacunes que laisse l'histoire la plus fidèle, et voit ce qu'elle n'a pas dit : tel est le monologue de Richard II dans sa prison, les détails de son horrible lutte contre ses assassins. Ainsi, dans la pièce absurde et si peu historique de *Jean sans Terre*, l'amour de Constance est rendu avec une expression sublime; et la scène du jeune Arthur, désarmant par sa prière et sa douceur le gardien qui veut lui crever les yeux, est d'un pathétique si neuf et si vrai, que les affectations de langage, trop familières au poëte, ne peuvent l'altérer.

« Il faut avouer que, dans les sujets historiques, l'absence des unités, et la longue durée du drame, permettent des contrastes d'un grand effet, et qui font ressortir avec plus de force et de naturel toutes les extrémités de la condition humaine. Ainsi, Richard III, empoisonneur, meurtrier, tyran, dans l'horreur des périls qu'il a suscités contre lui, souffre des angoisses aussi grandes que ses crimes, est lentement puni sur la scène, et meurt comme il a vécu, misérable et sans remords. Ainsi, le cardinal Wolsey, que le spectateur avait vu ministre orgueilleux et tout-puissant, lâche persécuteur d'une reine vertueuse, après avoir réussi dans ses desseins, frappé de cette disgrâce, incurable plaie d'un ambitieux, meurt avec tant de douleur qu'il fait presque pitié. Ainsi, Catherine d'Aragon, d'abord triomphante et respectée dans les pompes de la cour, puis humiliée par les charmes d'une jeune rivale, reparaît à nos yeux, captive dans un château solitaire, consumée de langueur, mais courageuse et reine encore; et lorsque près de mourir, elle apprend la fin cruelle du cardinal Wolsey, elle dit des paroles de paix sur sa mémoire, et semble éprouver quelque joie du moins de pouvoir pardonner à l'homme qui lui a fait tant de mal. Nos vingt-quatre heures sont trop courtes pour enfermer toutes les douleurs et tous les incidents de la vie humaine.

« Quant aux irrégularités de Shakspeare, dans la forme même du style, elles ont aussi leur avantage et leur effet. Dans ce mélange de prose et de vers, quelque bizarre qu'il nous paraisse, presque toujours une intention de l'auteur a déterminé le choix entre les deux langages, d'après le caractère du sujet et de la situation. La scène délicieuse de Roméo et de Juliette, le dialogue terrible entre Hamlet et son père, avaient besoin du charme ou de la solennité des vers : il ne fallait rien de cela pour montrer Macbeth causant avec les assassins dont il se sert. De grands effets de théâtre sont attachés à ces passages si brusques, à ces disparates si soudaines d'expressions, d'images, de sentiments; quelque chose de profond et de vrai s'y retrouve. Les froides plaisanteries des musiciens dans une salle voisine du lit de mort de Juliette; ces spectacles d'indifférence et de désespoir, si rapprochés l'un de l'autre, en disent plus sur le néant de la vie que la pompe uniforme de nos douleurs théâtrales. Enfin, ce dialogue grossier de deux soldats montant la garde, vers minuit, dans un lieu désert; l'expression vive de leur effroi superstitieux, leurs récits naïfs, disposent l'âme du spectateur à des apparitions de spectres et de fantômes, bien mieux que ne le feraient tous les prestiges de la poésie.

« Émotions puissantes, contrastes inattendus, terreur et pathétique poussés à l'excès, bouffonneries mêlées à l'horreur, et qui sont comme le rêve sardonique d'un mourant, voilà les caractères du drame tragique de Shakspeare. Sous ces points de vue divers, *Macbeth, Roméo, le Roi Léar, Othello, Hamlet*, présentent des beautés à peu près égales. Tel est surtout *Cymbeline*, produit assez bizarre d'un conte de Boccace et d'un chapitre des chroniques calédoniennes, mais ouvrage plein de mouvement et de charme, où la clarté la plus lumineuse règne dans l'intrigue la plus compliquée. Enfin, il est d'autres pièces qui sont comme les saturnales de cette imagination toujours si désordonnée et si libre. On admire beaucoup, en Angleterre, la pièce qu'un de nos critiques a le plus accablée de sa superbe raison. La *Tempête* parait aux Anglais l'une des plus merveilleuses fictions de leurs poëtes; et n'y a-t-il pas, en effet, une énergie créatrice, un mélange singulièrement heureux de fantastique et de comique dans ce personnage de Caliban, symbole de tous les penchants grossiers et bas, de la lâcheté servile, de l'abjection avide et rampante? Et quel charme infini dans le contraste d'Ariel, de ce sylphe aimable et léger, autant que Caliban est pervers et difforme! Le personnage de Miranda appartient à cette galerie de portraits féminins si heureusement dessinés par Shakspeare; mais cette innocence native, nourrie dans la solitude, le distingue et l'embellit.

«Aux yeux des Anglais, Shakspeare n'excelle pas moins dans la comédie que dans la tragédie. Johnson trouve même ses plaisanteries et sa gaieté bien préférables à son génie tragique. Ce dernier jugement est plus que douteux; et, sous aucun rapport, il ne peut devenir l'opinion des étrangers. On le sait, rien ne se traduit, ne se fait entendre dans une autre langue, moins aisément qu'un bon mot. La vigueur mâle et forcenée du langage, les éclats terribles et pathétiques de la passion, retentissent au loin; mais le ridicule s'évapore, et la plaisanterie perd sa force ou sa grâce. Cependant, les comédies de Shakspeare, pièces d'intrigue plutôt que peintures de mœurs, conservent presque toujours sur le sujet même un caractère particulier de gaieté. Du reste, nulle vraisemblance, presque jamais l'intention de mettre la vie réelle sur la scène; et cela, pour le dire en passant, nous explique comment un célèbre enthousiaste de Shakspeare accuse dédaigneusement notre Molière d'être *prosaïque*, parce qu'il est trop vrai, trop fidèle imitateur de la vie humaine, comme si copier la nature était le plagiat d'un esprit médiocre.... »

Autour de Shakspeare se groupent une foule d'auteurs, dont quelques-uns, bien que lui étant inférieurs, ont laissé derrière eux des œuvres d'un grand mérite. Au nombre de ceux-ci est George Chapman, qui naquit six ou sept ans avant Shakspeare; Chapman ne commença à écrire pour le théâtre que vers l'an 1595. On cite de lui une tragédie intitulée *Bussy d'Amboise*, qui a été réimprimée en 1814, dans la collection des anciennes pièces de théâtre de Dilk, et deux bonnes comédies, l'une intitulée *Monsieur d'Olive*, l'autre intitulée *les Larmes de la veuve*. Indépendamment de ces drames, Chapman composa différents ouvrages poétiques, et fit une traduction anglaise de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, dans laquelle il a su faire passer la verve du poëte grec.

Il nous serait impossible de parler de tous les auteurs qui, avec Shakspeare, illustrèrent la scène tragique; aussi nous bornerons-nous à citer les principaux. Au nombre de ceux-ci figurent : Webster, Middleton, Decker, Marston, Robert Taylor, Tourneur et Rowley, auteurs dramatiques qui étaient contemporains de Shakspeare. Webster, après avoir été clerc de la paroisse de Saint-André dans Holborn, et plus tard membre de la compagnie des marchands tailleurs, composa plusieurs tragédies, dont les plus remarquables sont la tragédie du *Diable blanc* et celle de *la duchesse de Malfy*. Le caractère de Vittoria Corombona, dans la tragédie du *Diable blanc*, et celui de la duchesse de Malfy, dans la tragédie de ce nom, annoncent dans l'auteur une grande puissance d'imagination et beaucoup d'originalité dans l'esprit, ainsi qu'une habileté dramatique supérieure. Thomas Middleton composa environ trente pièces dramatiques, conjointement avec Decker, Rowley, Jonson, Fletcher et Massinger. La

plupart des ouvrages dramatiques de cet écrivain sont des comédies ; elles sont remarquables par un talent comique du premier ordre. On cite principalement une pièce tragi-comique intitulée *la Sorcière*, que plusieurs critiques ont regardée comme ayant servi de source à Shakspeare pour les sorcières de la tragédie de *Macbeth*. Il est facile de reconnaître cependant des différences marquées en comparant les deux ouvrages. Les sorcières de Middleton n'impriment point dans l'âme du spectateur cette terreur surnaturelle qu'y font naître les sorcières de Macbeth. Celles-ci sont des êtres sérieux, celles de Middleton invitent à rire. Thomas Decker composa environ trente pièces de comédie, et comme Middleton, il s'associa à d'autres écrivains pour faire ses pièces. Decker ne brille point par une grande imagination ; mais ses drames ont en général beaucoup de gaieté ; ses meilleurs ouvrages sont sa comédie du *Vieux fortuné*, et celle de *l'Honnête prostituée*. Dans une pièce intitulée *Satyromastix*, Decker met en scène Ben-Jonson, et se venge avec beaucoup d'esprit de cet auteur, qui l'avait ridiculisé lui-même sur le théâtre. John Marton qui, dans son temps, paraît avoir joui d'une grande réputation comme auteur dramatique, est l'auteur de huit comédies. Cet auteur a laissé de plus un volume de poésies satiriques à l'imitation de Juvénal. Robert Taylor n'a laissé qu'une comédie ; elle a pour titre : *le Pourceau a perdu sa perle*. Elle fut représentée en 1613 et publiée l'année suivante. On y trouve de bonnes situations et des scènes pleines d'intérêt ; le style s'y fait en général remarquer par une grande clarté, et surtout par sa vigueur. Cyril Tourneur est l'auteur de deux drames, dont l'un est intitulé *le Vengeur*, et l'autre *l'Athée*. Dans la tragédie du *Vengeur*, le développement des caractères et la conduite de l'intrigue indiquent une grande habileté dramatique ; le dialogue, dans quelques passages, est d'une finesse extraordinaire ; la passion y est peinte sous des couleurs vraies, et les images poétiques y abondent. William Rowley doit en partie sa réputation d'écrivain dramatique à la participation qu'il prit dans la composition des pièces de Decker, de Middleton, de Webster, de Massinger et de quelques autres écrivains. Cependant on a de lui une tragédie et trois comédies qu'il composa seul. Ces pièces n'ont d'autre mérite qu'un style mâle ; à cet égard Rowley n'est point inférieur aux auteurs dramatiques les plus distingués de l'époque.

A côté de ces écrivains et sur la même ligne figure Thomas Heywood. Cet auteur, le plus fécond des dramaturges anglais, commença à écrire pour le théâtre en 1596, et ne laissa la plume qu'en 1655, époque où fut imprimée sa dernière pièce. Le nombre de ses pièces et de celles auxquelles il prit part est évalué à deux cent vingt. Indépendamment de ses drames, Heywood a écrit beaucoup d'autres ouvrages, dont quelques-uns forment d'épais in-quarto et in-folio, et notamment une traduction de Salluste ; un volume in-folio, intitulé la *Hiérarchie des anges* ; une *Histoire générale des femmes* ; un autre ouvrage sur les femmes, qui forme un in-folio d'environ 400 à 500 pages, ouvrage qui fut composé et publié dans dix-sept semaines. Vingt-sept pièces de cet auteur, parmi lesquelles on remarque *les Quatre apprentis de Londres*, *le Voyageur anglais*, *le Roi et le sujet*, etc., sont restées au théâtre. Un critique a dit de cet auteur : « Heywood, bien que la plupart de ses pièces soient médiocres, est en quelque sorte un Shakspeare en prose ; les scènes de ses pièces sont en général naturelles et touchantes ; mais elles n'ont pas cette poésie brillante qui donne de la vie aux moindres objets dans Shakspeare. »

Mais voici deux autres écrivains qui, par leur talent, ne sont point indignes de prendre place à côté de Shakspeare. Plusieurs critiques ont même trouvé beaucoup d'analogie entre eux et le grand écrivain. Ce sont John Fletcher et son ami, Francis Beaumont, qui composèrent leurs pièces en commun. Rien de plus mal fondé, toute-

fois, que cette analogie. Beaumont et Fletcher manquent de cette chaleur entraînante que Shakspeare donne à ses personnages, et avec laquelle il colore leurs discours. Ils n'ont point non plus, comme Shakspeare, cette philosophie profonde qui va scruter la pensée dans le fond de l'âme; souvent leurs ouvrages portent le cachet de la précipitation et de la négligence, défaut qui toutefois n'est jamais porté à l'excès. Ne leur refusons point toutefois de grandes et brillantes qualités. Le dialogue de leurs pièces est en général plein d'éclat; leurs drames sont essentiellement poétiques; la plupart de leurs vers sont doux, harmonieux; on ne saurait en trouver de meilleurs dans la langue, et les passages lyriques qu'ils ont jetés dans leurs pièces sont supérieurs à beaucoup de compositions du même genre. Ils n'ont point l'esprit de suite qui caractérise à un si haut degré Shakspeare, ni l'originalité si pleine d'attraits de cet auteur, ni la variété étonnante que celui-ci sait donner à ses compositions; le nombre des personnages qu'ils font passer sous les yeux des spectateurs est comparativement très-restreint. Mais par l'enchevêtrement des situations, par des contrastes bien ménagés, par des singularités particulières qu'ils prêtent à leur héros, et par l'habileté avec laquelle ils exploitent ces ressources, ils savent captiver l'attention des auditeurs et les tenir en haleine. Ils l'emportent, par l'intrigue de leurs ouvrages dramatiques et les incidents dont ils les sèment, sur Shakspeare, qui, visant à un but plus élevé, dédaigne d'employer de pareils moyens. Aussi les pièces de Beaumont et de Fletcher, dans les beaux jours du théâtre anglais, étaient-elles plus recherchées que celles de Shakspeare. Dryden dit à cet égard qu'on jouait deux pièces de Beaumont et de Fletcher contre une pièce de Shakspeare. L'intrigue de leurs pièces, la finesse du dialogue et les caractères qu'ils donnent à leurs personnages, s'accordaient mieux en effet au goût du public que les élans sublimes de la poésie de Shakspeare. Le talent de Beaumont et de Fletcher brillait surtout dans la comédie : ce qu'ils semblent avoir compris eux-mêmes; car ils n'ont composé que dix tragédies, tandis que le nombre de leurs comédies est de vingt-quatre ou de vingt-cinq. De plus, leurs tragédies renferment des passages comiques dans lesquels, indépendamment d'une grande puissance de poésie, on trouve un grand fonds d'esprit et d'*humour*.

Un autre auteur remarquable est Ben-Jonson qui naquit en 1574; on suppose qu'il commença à écrire en 1593; mais ce ne fut que deux ans après que l'attention du public se porta sur lui. A cette époque, une pièce intitulée *Chaque homme a son caractère* fut représentée au théâtre de la Rose. Ben-Jonson, qui en était l'auteur, ne quitta plus la plume jusqu'à sa mort. Ses pièces sont au nombre de cinquante, dont dix comédies, trois satires comiques (c'est ainsi que Ben-Jonson nomme lui-même ses pièces), deux tragédies; tout le reste se compose de parades et de pièces de circonstance. Les deux tragédies de Ben-Jonson sont considérées, par tous les critiques, comme des ouvrages insignifiants et comme n'ayant aucun mérite dramatique. Elles sont intitulées *Sejan* et *Catilina*. La réputation de Jonson repose principalement sur ses comédies. Jonson appartient à une école autre que celle de Shakspeare, de Beaumont et de Fletcher; ses modèles sont Plaute, Térence et Sénèque, qu'il s'attache à imiter d'une manière souvent servile. Ses pièces sont, en général, admirables sous le rapport de l'art et de l'élaboration du sujet. A la puissance d'une grande imagination se joignent un cachet d'originalité vraiment extraordinaire, de l'esprit, de l'éloquence dans le discours, et, dans plus d'un passage, les élans d'une âme vraiment poétique; les figures du tableau sont bien dessinées, et chacune sans exception est achevée dans toutes ses parties. Le dialogue, outre qu'il s'applique parfaitement à l'action, est vif, et dans quelques passages on trouve

même beaucoup de feu. De plus, l'intrigue est généralement très-bien conduite. Cependant, malgré tant de qualités brillantes, les pièces de Jonson sont généralement froides et ennuyeuses. Rien n'y semble naturel; on y voit toujours une certaine apparence de contrainte et d'exagération qui fatigue. Ajoutons que les personnages de Jonson, quoique le caractère en soit tracé avec vigueur, appartiennent principalement à cette classe d'êtres excentriques qui font exception à la règle commune; car Jonson va chercher ses personnages parmi ces hommes spéciaux dont les singularités excitent plutôt la pitié que le rire ou l'intérêt.

Il nous reste à citer deux noms pour compléter la revue des dramaturges qui brillèrent sous les Stuarts. L'un est celui de Philippe Massinger, qui naquit en 1584, et commença, dit-on, à écrire pour le théâtre en 1606; l'autre est celui de Jacques Shirley. On attribue à Massinger trente-huit pièces dramatiques, dont il est resté dix-huit. Massinger, qui avait reçu une éducation brillante, est un écrivain éloquent; peut-être a-t-il moins d'imagination et moins de comique que Jonson, mais il est généralement plus amusant. Il a donné une vigueur extraordinaire à quelques caractères, et notamment à celui de sir Giles Overreach, dans la *Nouvelle manière de payer ses dettes*. C'est une création pleine d'observation et de goût. Le style de ses ouvrages est en général d'une grande clarté, et, dans la manière de conduire l'intrigue, l'auteur déploie une grande habileté. Jacques Shirley naquit en 1594. Sa première pièce, qui a pour titre *le Mariage*, fut publiée en 1629; il composa environ quarante pièces dramatiques qui sont restées au théâtre anglais. Les qualités de cet auteur sont des caractères bien tracés, un style pur, des incidents qui se succèdent rapidement. Il règne en outre un grand mouvement dans les scènes.

Après avoir parlé des auteurs, disons quelques mots des acteurs et des théâtres.

Avant le commencement de la guerre civile, il n'y avait pas moins de cinq compagnies d'acteurs à Londres : la première, appelée la compagnie du roi, à laquelle Shakspeare appartenait, jouait, pendant l'été, au théâtre du Globe, dans Southwark, et, pendant l'hiver, au théâtre de Blackfriars; la deuxième compagnie, ou les comédiens de la reine, jouait au théâtre du Phénix, dans Drury-lane; la troisième compagnie, ou les comédiens du prince, jouait au théâtre de la Fortune. Ce théâtre était situé dans Golding-lane, paroisse de Saint-Giles. Venait ensuite la compagnie de la cour de Salisbury, et en dernier lieu, les Enfants du Réveillon, qui jouaient, dit-on, au théâtre du Bœuf rouge, à l'extrémité supérieure de Saint-John's-street. Lorsque la peste éclata à Londres, l'autorité ordonna la fermeture des théâtres, dans la crainte que la réunion d'une foule de personnes dans un étroit espace ne servît d'aliment à la contagion; dans ces circonstances les acteurs quittaient Londres et allaient jouer dans les provinces. Mais il paraît que l'absence des acteurs, lorsqu'elle se prolongeait au delà de quelques semaines, causait un vif déplaisir à leurs habitués. Au mois de mai 1636, la peste ayant éclaté avec une grande violence dans la capitale, le conseil privé rendit une ordonnance par laquelle il défendait la représentation des pièces de théâtre; la défense ne fut levée qu'au mois de février de l'année suivante. Cette mesure eut pour résultat des profits considérables pour les libraires qui, ayant publié un grand nombre de pièces, les virent achetées avec avidité par le public. Les pièces appartenaient en général aux compagnies théâtrales, qui les vendaient à des prix très-élevés. Humphrey Moseley, éditeur du théâtre de Beaumont et de Fletcher, dit, dans la préface, que les dépenses qu'il a été obligé de faire pour publier une édition nouvelle de ces auteurs, ont été considérables. Il paraît que les propriétaires avaient exigé des prix très-élevés.

Mais de mauvais jours allaient luire

pour le théâtre. Le puritanisme vainqueur en ordonna la fermeture. Une ordonnance de la chambre des lords et de celle des communes, rendue le 2 septembre 1642, après avoir établi en principe que les amusements publics, et notamment les représentations théâtrales, ne s'accordaient point avec les calamités dont l'État était affligé, déclara que, tout le temps que durerait la guerre civile, les théâtres seraient fermés et que les représentations des pièces seraient interdites. Deux autres causes avaient motivé la mesure adoptée par le parlement; la première avait sa source dans l'esprit religieux dont était animée cette assemblée, et la répugnance qu'elle éprouvait pour les representations dramatiques; la seconde avait un motif de prudence. Le parlement craignait que les auteurs ne fissent dans leurs pièces des allusions hostiles à l'ordre de choses qu'il voulait établir. Cette ordonnance n'arrêta point le cours des représentations dramatiques, ou du moins elle reçut de nombreuses infractions. Aussi à quelques années de là, la chambre des communes et celle des lords en rendent une nouvelle; celle-ci enjoignait au lord-maire, aux juges de paix et aux shérifs de la cité de Londres et de Westminster, et des comtés de Middlesex et de Surrey, d'entrer dans toutes les maisons et les autres lieux situés dans le ressort de leur juridiction, où étaient représentées des pièces de théâtre, et de s'emparer des acteurs, qu'ils pouvaient traduire aux assises, afin qu'ils fussent punis comme des vagabonds suivant la rigueur des lois. Cette ordonnance fut encore une lettre morte; ce qui obligea la chambre des communes et celle des lords à voter (11 février 1648) une autre loi, dont le préambule s'exprimait ainsi : « Les pièces de théâtre, les intermèdes étaient condamnés par les païens; ces ouvrages ne doivent donc pas être tolérés par des hommes qui professent la religion chrétienne. Ce sont ces ouvrages qui sont la cause des désordres nombreux que nous voyons et qui tendent à exciter la colère et le déplaisir de Dieu. »

La loi ordonnait que tous les comédiens fussent arrêtés et traités comme des vagabonds, conformément aux statuts rendus sous le règne d'Élisabeth et celui de Jacques; permission était donnée aux magistrats de la cité de Londres, et des comtés de Middlesex et de Surrey, de renverser et de démolir toutes les galeries et les loges construites pour l'usage des théâtres, et d'empêcher toute espèce de représentation théâtrale dans le ressort de leur juridiction; de punir tous les acteurs qui seraient arrêtés de la peine du fouet pour une première offense, et de les traiter comme des vagabonds incorrigibles, conformément à la loi, pour la seconde; de s'emparer de la caisse du théâtre et d'en appliquer les fonds aux besoins des pauvres de la paroisse; enfin de condamner les personnes présentes à ces représentations à une amende de cinq shellings. La sévérité de cette loi n'arrêta point le cours des représentations théâtrales. Au mois de septembre suivant, la chambre des communes nomma un magistrat spécial qu'elle chargea d'apprehender au corps tous les chanteurs de ballades, tous les vendeurs de pamphlets séditieux, et de les envoyer à l'armée. Ce même officier avait l'ordre de saisir toutes les pièces de théâtre qu'il pourrait trouver. Ces nouvelles rigueurs n'eurent pas plus d'efficacité que les précédentes. La noblesse qui demeurait dans les provinces encourageait elle-même cette violation de la loi, en donnant asile aux comédiens, et en leur permettant de représenter des pièces de théâtre dans leurs châteaux. L'introduction du grand opéra en Angleterre date même de cette époque; il est vrai qu'on parvint à établir, aux yeux des puritains, une distinction entre l'opéra et les pièces dramatiques. Sir William Davenant fut le premier qui fit connaître aux Anglais ce genre de divertissement. Les représentations étaient données à Londres, a Rutland-House (1656); deux ans après, Davenant transporta son théâtre a Drury-lane.

La poésie comme la littérature dramatique fut cultivée avec un très-grand succès pendant cette période. Le doc-

teur Drake compte deux cent trente poëtes qui vécurent à l'époque de Shakspeare ou dans le demi-siècle qui précéda l'année 1616; depuis 1616 jusqu'à la restauration, on en compte un nombre égal. Les principaux poëtes sont: le poëte Warner, qui naquit en 1558 et mourut en 1609; le poëte Drayton, qui naquit en 1563 et mourut en 1631, et Samuel Daniel, qui naquit en 1562 et mourut en 1619. Warner composa une histoire légendaire de l'Angleterre, depuis le déluge jusqu'au règne d'Élisabeth. Cet ouvrage comprend treize livres; il est écrit en vers de quatorze syllabes; il eut une grande vogue à son époque, ce qu'il devait au style plutôt qu'à la puissance poétique de l'auteur; car Warner est un poëte inégal, sa poésie consiste presque seulement dans la rime. Toutefois, dans quelques passages, l'expression est chaleureuse et brillante. Drayton, son rival, est regardé comme le poëte le plus fécond de l'époque; on lui attribue, indépendamment de plusieurs productions légères, trois ouvrages d'une grande étendue, dont l'un, intitulé *les Guerres des barons*, fait allusion aux guerres civiles du règne d'Édouard II; le second, sous le titre de *Épîtres héroïques de l'Angleterre*, parut en 1598; le troisième, qui se compose de trente livres et qui contient autant de milliers de vers, parut en 1622, sous le titre de *Poly-Albion:* cet ouvrage, qui fit la réputation de l'auteur, est écrit en vers alexandrins; c'est une description topographique de l'Angleterre, remarquable non-seulement par son mérite poétique, mais encore par l'instruction variée que l'auteur y déploie. Samuel Daniel est cité pour un ouvrage qu'il composa sous le titre de *Guerres civiles entre les deux maisons de Lancastre et d'York*. Daniel est auteur de plusieurs autres ouvrages poétiques, et notamment d'un poëme philosophique dialogué, qui a pour titre: *Musophilus*. On lui attribue plusieurs tragédies et d'autres pièces dramatiques; mais ces dernières œuvres n'ont aucun mérite réel.

A côté de ces noms figurent ceux de Giles et de Phineas Fletcher, cousins du dramaturge, qui tous deux exerçaient la profession ecclésiastique. Giles est l'auteur d'un poëme intitulé *la Victoire du Christ*, ouvrage divisé en quatre parties, et écrit en stances de huit vers. Phinéas est l'auteur d'un poëme allégorique en douze chants, écrit en stances de sept vers: le titre en est l'*Ile de pourpre*. L'auteur fait l'anatomie du corps humain, avec toute la précision qu'il aurait pu mettre dans un traité scientifique sur le même sujet; chaque mot a un double sens; ce qui jette souvent de l'obscurité dans le récit et le rend quelquefois inintelligible. Joshua Sylvester vient après les deux Fletcher. Ses poésies se composent principalement de traductions du français. Il est également l'auteur de quelques œuvres originales. Ses vers sont en général harmonieux et doux, aussi ses contemporains lui donnèrent-ils le nom de Sylvestre à la langue d'argent.

Cette époque compte aussi plusieurs traducteurs distingués. Édouard Fairfax, qui traduisit sous le titre de « *Godefroy de Bouillon* » le grand poëme épique du Tasse, en est l'un des principaux. Après lui, vient sir Richard Fanshawe, qui traduisit la *Luisiade* de Camoëns, le *Pastor Fido* de Galini, le quatrième livre de l'*Énéide*, les *Odes* d'Horace et le *Querer pro solo querer* du dramaturge espagnol Mendosa. Indépendamment de ces traductions, Fanshawe composa quelques pièces originales. Ce traducteur se distingue par la pureté et l'élégance de son style, et surtout par la fidélité avec laquelle il rend l'original. Un traducteur moderne de la *Luisiade* de Camoëns, du nom de Mickle, parle avec mépris de Fanshawe, dans plusieurs passages de la préface de sa traduction. Mais c'est à tort; car en général on s'accorde à reconnaître que la Luisiade de Fanshawe ne le cède en rien à celle de son critique.

Il parut à cette époque un poëme remarquable sous le titre de *Nosce te ipsum*. Cet ouvrage eut quatre ou cinq éditions sous le règne de Jac-

ques; son auteur est sir John Davies, qui fut avocat général sous Jacques Ier; il est écrit en vers de dix syllabes qui sont disposés en quatrains. Ce genre de poésie présente de grandes difficultés; Dryden, qui s'en est servi dans son ouvrage de l'*Anneau admirable*, ne les a pas toutes surmontées; la principale est de terminer le sens de la phrase à la fin de chaque quatrain, comme l'exige cette forme de poésie. Davies a su triompher de ces difficultés avec beaucoup de bonheur, et le meilleur éloge à faire de son travail est de répéter les paroles d'Hallam à l'égard de son livre. « Aucune langue, dit Hallam, ne saurait produire un poëme d'une aussi grande étendue, où l'on puisse trouver des pensées plus condensées, et des vers faibles en aussi petite quantité. »

Les poëtes de cette époque ne le cèdent pas par le nombre aux dramaturges. Citons les noms principaux: William Drummond, de Hawthornden, près d'Édimbourg, fut le premier parmi ses compatriotes qui essaya d'écrire en anglais. Ses vers sont généralement d'une grande douceur, et personne, parmi ses rivaux anglais, ne l'emporta sur lui pour l'imitation de la poésie italienne. Sir John Denham, sous le rapport de l'imagination, du sentiment, et de l'élégance des vers, est l'égal de Drummond. Cet auteur composa un grand nombre de poésies diverses, et notamment des chansons et des pièces fugitives qui sont pleines de gaieté et d'animation. Le docteur John, doyen de Saint-Paul, et Coley, pour leurs poésies lyriques, viennent après eux. Robert Herrick, qui exerçait des fonctions ecclésiastiques, publia, en 1648, un ouvrage intitulé les *Hespérides;* George Herbert est l'auteur d'un ouvrage intitulé le *Temple*, qui eut six ou sept éditions dans un court espace de temps. Carew, Suckling et Lovelace marchent sur leurs traces. Carew est peut-être le premier des poëtes lyriques anglais dont les vers joignent, au poli et à l'uniformité du mouvement, l'élévation du style et le naturel du langage de la vie ordinaire. Sir John Suckling, bien qu'inférieur à Carew, l'emporte sur lui par l'élégance et la gaieté qu'il donne à ses œuvres. On cite sa ballade sur les noces de lord Broghill et de lady Marguerite Howard. Les œuvres de Richard Lovelace se composent de deux petits volumes de poésies badines: le premier, intitulé *Lucasta*, parut en 1649; le second, intitulé *Poëme posthume*, fut publié en 1659, un an après la mort de l'auteur. André Marwell, poëte distingué, George Wither, qui composa également un grand nombre d'ouvrages en prose, Milton, Walter Dredin, Cowley, auteurs qui publièrent différents poëmes sous le règne de Charles Ier, ferment la phalange des poëtes. Mais comme leur réputation n'atteignit son apogée qu'à l'expiration de l'époque que nous traitons, nous ne parlerons de leurs œuvres que dans le livre suivant.

La littérature en prose du dix-septième siècle est essentiellement théologique; la religion est le grand mobile sur lequel roulent toutes les pensées. On peut comprendre l'intérêt qu'inspirait la controverse religieuse, quand on voit que les deux rois dont les règnes remplissent la période qui nous occupe, laissèrent à l'Angleterre une foule d'ouvrages théologiques écrits par eux-mêmes. Jacques n'avait encore que vingt-deux ans lorsqu'il publia, sous le titre de *Méditations utiles*, un sermon sur un passage de l'*Apocalypse*. Quelque temps après, il composa une autre méditation sur plusieurs versets de l'un des chapitres du livre des *Chroniques;* ensuite ce furent ses méditations sur l'Oraison dominicale et sur quelques versets du vingt-septième chapitre de *saint Matthieu*. Sa *Démonologie* parut en 1597; sa *Véritable loi des monarchies libres* parut en 1598; le *Basilicon Doron* ou *Conseil à mon fils, le prince Henri*, parut en 1599; l'*Apologie du serment d'allégeance* parut en 1605: tous ces ouvrages sont théologiques. Le docteur Montague, évêque de Winchester, en fit une édition en 1616. Inutile de dire que Jacques était un mauvais

écrivain, et que les ouvrages sortis de sa plume n'ont aucune valeur théologique ni littéraire. Les ouvrages attribués à Charles Ier, si l'on en excepte ses discours au parlement, ses lettres et ses dépêches politiques, sont tous théologiques. Ses ouvrages furent d'abord publiés à la Haye aussitôt après son exécution, sous le titre de *Reliquiæ sacræ Carolinæ;* et, de 1650 à 1687, il en parut deux éditions en Angleterre, sous le titre de *Basilika*. Quelques-uns sont regardés comme étant sortis d'une plume autre que la sienne. Tel est, par exemple, l'ouvrage qui a pour titre : *Conduite de Sa Majesté dans sa solitude et ses souffrances*, ouvrage qui est attribue au docteur Gaudin. Les productions littéraires les plus importantes de Charles se composent des documents qu'il écrivit à Newcastle, en 1646, pour défendre l'épiscopat contre Alexandre Henderson, ecclésiastique écossais, qui soutenait les doctrines du presbytérianisme, et des œuvres qu'il composa sur le même sujet, lorsqu'il était à Newport, en 1648, et qu'il négociait avec les envoyés du parlement. Charles a laissé également quelques vers; on cite ceux qu'il composa pendant sa captivité au château de Carisbrook. Cette pièce a pour titre : *Un roi dans le malheur*, ou *Prière au roi des rois*. On y trouve une puissance poétique remarquable et une grande connaissance de l'art.

La plupart des œuvres théologiques du dix-septième siècle consistent en sermons et en traités de controverse. Ces œuvres, en général, n'ont point de mérite réel, et, sauf quelques rares exceptions, elles sont tombées dans l'oubli. Les prédicateurs les plus renommés étaient : le docteur Lancelot; André, évêque de Winchester, qui fut un des théologiens choisis pour la traduction de la Bible, et qui composa plusieurs volumes de sermons; Donne, le poëte, qui écrivit beaucoup sur des sujets religieux : on a de lui un traité contre le catholicisme, intitulé le *Pseudo-Martyr*, et plusieurs autres ouvrages sur la religion; Joseph Hall, qui naquit en 1524, et qui fut successivement évêque d'Exeter et de Norwick, et qui était l'un des théologiens les plus instruits, ainsi que l'un des prédicateurs les plus éloquents de l'époque. Ses premières œuvres furent des satires; il étudiait alors à Cambridge, et n'avait encore que vingt-trois ans; l'année suivante il publia trois autres livres de satires. « Ses ouvrages, nous dit un critique, ont un cachet de précision auquel la poésie anglaise n'était jamais arrivée avant lui; le style en est animé, on y trouve beaucoup de sensibilité. » Les ouvrages en prose de Hall sont très-volumineux.

Deux autres théologiens renommés viennent à la suite de ceux que nous venons d'indiquer; l'un est John Hales, qui naquit en 1584 et mourut en 1656; il est l'auteur de plusieurs écrits dont le principal a pour titre : *Discours sur le schisme*. Les œuvres de Hales furent publiées, après sa mort, en 1 vol. in-4°, avec ce titre : *Restes précieux de l'immortel Hales*. Le second est Williams Chillingworth, à qui ses admirateurs ont également appliqué l'épithète d'immortel; il est cité pour son ouvrage qui fut publié en 1637, sous le titre de : *La religion des protestants est un sûr moyen de conduire au salut*. Les noms de Jeremy Taylor, de Barow, ceux de Henri Moore et de Cudworth, bien que quelques-unes de leurs œuvres aient été publiées avant la restauration, appartiennent à la période suivante.

La littérature philosophique fit un grand pas à cette époque, et nos regards s'arrêtent tout d'abord sur la personne de François Bacon. *La Revue britannique*, dans un morceau remarquable, nous donne sur la vie et les ouvrages de ce grand homme des détails pleins d'intérêt que nous allons transcrire.

« Tout le monde, dit ce recueil, sait que François Bacon eut pour père sir Nicolas Bacon, garde des sceaux d'Angleterre pendant les vingt premieres années du règne d'Élisabeth. La juste renommée du père a été rejetée dans l'ombre par la gloire du fils; mais Ni-

colas Bacon n'était pas un personnage ordinaire. Il avait épousé en secondes noces une des filles de sir Anthony Cook, précepteur d'Édouard VI, et avait donné assez de soins à l'éducation de ses filles pour que, même à cette époque, la variété de leurs talents les fît remarquer parmi les femmes à la mode; l'une d'elles, Catherine, qui devint plus tard lady Kiligrew, faisait des hexamètres et des pentamètres latins que les professeurs les plus difficiles eussent avoués. Mildred, que lord Burleigh prit pour femme, remportait (s'il faut en croire Roger Asham) la palme des études grecques sur tous ses compatriotes, lady Jane Gray exceptée. La mère de Bacon, qui se nommait Anne, philologue et théologienne, soutenait avec l'évêque Jewell une correspondance grecque, et traduisit l'apologie de ce dernier du latin en anglais, sans que l'archevêque Parker pût trouver une seule correction à y introduire. Elle traduisit aussi plusieurs sermons de Bernard Ochin, sur la prédestination et le libre arbitre; fait d'autant plus curieux, que Bernard Ochin appartenait à cette petite armée de réformateurs italiens, audacieuse mère de la secte socinienne, et sur laquelle tombaient à la fois les anathèmes de Rome et de Genève, de Wittemberg et de Zurich.

« François Bacon, le plus jeune fils de sir Nicolas Bacon, naquit dans l'hôtel de son père (York-House, strand), le 22 janvier 1551. Sa santé était très-délicate; circonstance à laquelle on doit attribuer en grande partie les habitudes sédentaires, graves et studieuses, qui le distinguèrent de bonne heure. Élisabeth, comme on sait, s'amusait beaucoup de son air grave et composé et de la précocité de ses saillies; elle le nommait son petit garde des sceaux. Tout enfant, il quitta un jour ses compagnons de jeu, pour aller observer la cause d'un écho singulier qui partait d'une cave voisine.

« A douze ans, il s'occupa de théories fort ingénieuses sur la prestidigitation et sur l'escamotage, art qui mérite d'attirer l'attention spéciale des philosophes, ainsi que l'observe Dugald Stewart. Ce sont des bagatelles auxquelles l'élévation atteinte plus tard par Bacon a donné de l'intérêt.

« A treize ans, il fut inscrit sur les registres de Cambridge, qui avait alors pour gouverneur Whitgift, depuis archevêque de Cantorbéry. Prêtre aux vues étroites, à l'âme basse et tyrannique, Whitgift avait gagné son pouvoir par la servilité et l'adulation.

« Il persécutait avec une impartialité cruelle ceux qui partageaient la doctrine de Calvin « sur l'Église » et ceux qui repoussaient ses théories « sur la réprobation. » A l'époque dont nous parlons, il se trouvait dans un état de chrysalide, état intermédiaire entre le sycophante et le bourreau; prêt à rejeter sa peau d'esclave et à revêtir celle d'oppresseur, il s'indemnisait des hommages serviles qu'il croyait devoir rendre aux ministres, par le despotisme secondaire qu'il faisait subir aux membres de son collége.

« Avouons qu'en protégeant l'indépendance de Cambridge, en défendant le plus beau sanctuaire de l'éducation publique en Angleterre, en résistant bravement à ceux qui voulaient faire du collége de la Trinité une succursale de l'école de Westminster, il a rendu aux lettres un service éminent. C'est le seul acte honorable de sa longue vie publique.

« On a prétendu que Bacon méditait dès lors la grande révolution intellectuelle à laquelle son nom est à jamais attaché; assertion parfaitement invraisemblable et qui manque de preuves. Comment croire que l'intelligence la plus puissante ait conçu de tels desseins dans un âge si tendre? Il est seulement vrai que Bacon, après trois ans de séjour, quitta les murs paisibles de Cambridge, plein de mépris pour les études universitaires, convaincu de leur inutilité et de leur vice radical, dédaigneux des sérieuses bagatelles auxquelles les sectateurs d'Aristote avaient consacré tant de soins, et assez peu respectueux envers Aristote lui-même. A seize ans, il visita Paris qu'il habita quelque temps, confié à la sur-

veillance de sir Amias Pawlet, envoyé d'Élisabeth à la cour de France, un des ministres les plus intègres et les plus capables qu'elle ait jamais employés. C'était pour la France une époque d'agitation déplorable. Huguenots et catholiques, ramassant leurs forces éparses, se préparaient à soutenir la crise la plus longue et la plus acharnée de cette guerre aux mille combats, pendant que le prince, qui aurait dû protéger et contenir les deux partis, perdait l'autorité de sa couronne par la dégradation profonde où le plongeaient ses extravagances et ses vices. Bacon, cependant, parcourut plusieurs provinces de France; il passa quelques mois à Poitiers, et nous avons la preuve que, pendant son séjour sur le continent, il ne négligea pas la littérature et la science; mais la diplomatie et la statistique fùrent les principaux objets de son attention, et ce fut alors qu'il rédigea ces notes sur l'état de l'Europe, qui ont été imprimées dans ses œuvres. L'art d'écrire en chiffres et celui de déchiffrer l'occupèrent particulièrement: un chiffre dont il est l'inventeur, et qui en effet est d'un emploi fort ingénieux, se trouve rapporté dans son *de Argumentis*. En février 1580, la mort presque subite de son père le rappela en Angleterre.

« A son retour, il demanda au gouvernement une position qui lui permît de se livrer tout entier à la littérature et à la politique; elle lui fut refusée, et ce refus doit surprendre. Ses prétentions étaient modestes, ses droits héréditaires incontestables; la reine l'avait honorablement distingué; son oncle était premier ministre; et tout ministre eût voulu enrôler sous les drapeaux du gouvernement une capacité déjà si éminente. Mais les Cécils, qui le dédaignaient, ne négligeaient rien pour le maintenir dans l'obscurité. On ne lui attribue aucun tort envers eux: naturellement doux, d'un caractère facile, François Bacon, qui, pendant sa vie, prépara ses succès avec une vigilance sans égale, et poussa jusqu'à un scrupule qui n'est pas à l'abri du reproche, la crainte de blesser les puissants, ne donna sans doute aucun prétexte de mécontentement à un parent qui pouvait, ou le servir d'une manière essentielle, ou lui nuire de la façon la plus grave. Mais le grand trésorier Cécil avait un fils, plus jeune de quelques mois que Bacon, élevé avec un soin extrême, initié dès le premier âge aux intrigues des cours et aux mystères de la diplomatie. Le temps était venu où Robert Cécil allait paraître sur la scène de la vie publique, et le cœur de Burleigh n'avait pas de plus vif désir que de transmettre à ce fils ses dignités et ses honneurs. Sa tendresse et sa partialité de père ne lui cachaient pas la distance qui séparait les deux cousins, et la supériorité de François sur Robert, tout instruit et capable que fût ce dernier. Aussi Burleigh ne fit-il absolument rien pour son neveu, qui ne reçut de lui ni un état qui le fît vivre, ni les moyens de vivre sans état: conduite que Bacon lui-même attribuait à la jalousie inspirée par sa supériorité. « Ayez soin, écrit-il plus tard à Villiers, de protéger, de soutenir, d'encourager les hommes distingués, à quelque classe qu'ils puissent appartenir: sous les Cécils père et *fils*, il suffisait de sortir de ligne pour être étouffé. »

« Burleigh opposa donc aux prières de son neveu François une résistance inébranlable. Bacon, fils du beau-frère de Burleigh, de son ami intime, de son collègue le plus actif, s'épuisa en vaines supplications, adressées tour à tour à son oncle et à sa tante, et son insistance devint humble jusqu'à la servilité. De tous les jeunes gens de son époque, celui qui promettait le plus ne put obtenir un petit emploi; forcé de se réfugier dans l'étude de la jurisprudence, il se fit admettre à Gray'sinn, où, pendant quelques années, il travailla dans l'obscurité. Son érudition de légiste a été discutée et même niée: l'opinion générale, à cet égard, paraît avoir été celle que la reine Élisabeth exprima. « Bacon, disait-elle, est très-savant et a beaucoup d'esprit; ses connaissances légales sont peu profondes, mais il en tire le

meilleur parti possible. » Nous sommes tentés de croire que les Cécils propagèrent cette opinion, et n'oublièrent ni insinuations, ni mensonges pour la répandre. Édouard Coke la proclama ouvertement avec cette insolence de haine qui lui était habituelle. Tout ce qui, en rabaissant le génie, console la médiocrité souffrante et envieuse, est ordinairement bien accueilli d'elle. Ce devrait être, pour quelque avoué stupide, un plaisir inexprimable de savoir que le premier orateur de son siècle, le plus profond penseur de l'Angleterre, ne connaissait pas aussi bien que lui les barbares et minutieuses coutumes des vieux codes anglais, et ne distinguait pas aisément le statut du *Bastard Eigné* de celui de la *Mulier puisnée,* ni le *common of piscary* de celui du *freefishery*.

« Le jeune avocat trouvait plus de justice au dehors que dans sa famille; à vingt-six ans, il fut nommé assesseur dans son collége d'avocats, et, deux ans plus tard, lecteur pour le temps du carême; enfin, en 1590, il reçut le titre de conseiller extraordinaire de la reine, première faveur qui n'était accompagnée d'aucun profit. Toujours en instance auprès de sa puissante famille pour obtenir une position assurée, et qui ne le forçât pas à un labeur d'esclave, il subit, avec une sérénité et une patience qui touchaient à la bassesse, la mauvaise humeur de son oncle et les ironies de ses cousins, qui se moquaient sans cesse de sa rêverie contemplative, perdue, disaient-ils, dans les nuages d'une philosophie trop sublime pour s'abaisser aux affaires de la vie commune. Bien du temps se passa avant que les Cécils, dans un accès de générosité ou de caprice, lui procurassent la réversion de l'enregistrement de la chambre étoilée; place lucrative, mais qui ne fut vacante que beaucoup d'années après, et qui laissa Bacon dans la nécessité de travailler encore pour le pain de chaque jour.

« Nommé membre du parlement pour le comté de Middlesex, il y siégea en 1593, et ne tarda pas à se faire une réputation de *debater*. On reconnaît, dans les fragments des discours que nous possédons de lui, cette richesse d'imagination et cette force d'expression compacte qui caractérisent ses écrits. L'étendue si variée de ses connaissances lui permettait d'amuser l'auditoire et de soutenir son attention par une foule d'allusions heureuses qui pourraient bien nous sembler pédantesques ou puériles, mais qui n'en paraissaient pas moins agréables au goût de cette époque. « J'ai connu de nos jours (ainsi s'exprime Ben-Johnson, juge irréfragable) un orateur puissant, plein de gravité dans son langage, noblement satirique toutes les fois qu'il pouvait se permettre une épigramme et la lancer. Personne ne parlait plus nettement, avec plus de poids, et ne souffrait moins de vide et moins de paroles oiseuses dans ce qu'il avait à dire; chaque partie de son discours avait une valeur propre; on ne pouvait ni tousser ni se permettre une distraction sans s'exposer à perdre quelque chose d'excellent; il était roi là où il parlait, réjouissant ou irritant ses juges, suivant son bon plaisir. Nul ne disposait avec une force plus souveraine des affections de ses auditeurs; on ne craignait qu'une chose, de cesser de l'entendre. » Sans doute Johnson, à une époque où la chambre des communes était inaccessible au public, n'avait entendu Bacon parler que devant ses juges. Ce philosophe, observateur délicat de toutes les convenances, n'employait sans doute pas, en face du parlement, la même éloquence dont il se servait à la cour du banc du roi; mais l'élégance d'élocution et de diction qui le distinguait se faisait remarquer à la fois chez le représentant du comté et chez l'avocat de la reine.

« Le jeu politique que Bacon essaya de jouer alors était difficile : conserver la faveur de la cour et conquérir celle du peuple. De lui seul peut-être on pouvait espérer le succès d'une telle entreprise; capacité rare, maturité précoce de jugement, sang-froid inébranlable, grâce parfaite de manières, il fallait tout cela pour ne pas échouer

complétement. Une fois seulement, un élan de patriotisme l'emporta loin des bornes de la prudence, élan qui lui coûta de longs et amers remords, et qu'il se garda bien de répéter. La cour demandait des secours considérables, et les demandait à l'instant même. « Il faut donc, s'écria Bacon avec toute l'énergie qui caractérisa plus tard le long parlement, que pour satisfaire à ces demandes les gentilshommes vendent leur vaisselle, et les fermiers leurs pots d'étain? Nous sommes ici pour interroger la santé du royaume et sonder ses plaies, non pour l'écorcher vif. Voici les dangers que nous courons : mécontenter le peuple et compromettre la sûreté de Sa Majesté, qui a besoin de l'amour de ses sujets bien plus que de leur argent; faire espérer aux princes qui lui succéderont une complaisance pareille à la nôtre, et jeter dans l'avenir un antécédent malheureux pour nous comme pour nos descendants. Lisez l'histoire : elle dit que parmi les nations, la nation anglaise ne se distingua jamais par la bassesse, la soumission et la facilité d'accorder les impôts. » Cette explosion de patriotisme irrita, de la manière la plus vive, la reine et les ministres.

« En 1594, la place de procureur général vint à vaquer : Bacon espéra l'obtenir. Essex fit de la cause de son ami sa propre cause; il sollicita, promit, menaça, mais en vain. Probablement l'antipathie des Cécils pour Bacon s'était récemment envenimée de la nouvelle liaison qui l'attachait au comte. Un jour, Robert Cécil, sur le point de devenir secrétaire d'État, se trouvait dans le même carrosse qu'Essex.

« —Milord, dit Cécil, la reine veut que la place d'avocat général soit remplie sans aucun délai. Je supplie Votre Seigneurie de vouloir bien m'apprendre quel sera son protégé.

— Votre question me surprend, répondit le comte; je tiens pour François Bacon, votre cousin; je le défends contre tous et le porte à la face de tous : le monde entier le sait, et vous ne pouvez l'ignorer.

— Bon Dieu! je m'étonne que Votre Seigneurie se donne tant de peine pour une œuvre qui vraisemblablement ne réussira pas! Est-il un seul exemple d'une telle place livrée à l'inexpérience d'un aussi jeune homme?

— Je n'ai pas besoin d'aller loin, reprit le comte qui savait que Cécil, moins âgé que Bacon, devait au premier jour être nommé secrétaire d'État, pour vous citer l'exemple d'un homme plus jeune que François, moins expérimenté, moins instruit, sir Robert, et qui fait les plus grands efforts pour obtenir des fonctions d'une importance bien plus haute.

— J'ose dire, milord, que je crois ma capacité de niveau avec la place que je sollicite, et que les longs services de mon père justifient la faveur de la reine. Quant à mon cousin Bacon, s'il se contentait de la place de procureur général, cette demande serait de plus facile digestion.

— Digestion! s'écria l'ardent jeune homme, qui sentait bien que l'on ne pouvait comparer ni la capacité de Robert à celle de François, ni même les services de leurs pères. N'employez pas de tels mots. Il faut que François devienne avocat général; j'y emploierai tout ce que j'ai de crédit, de pouvoir, d'autorité, de relations. Je disputerai pour lui cette place à quiconque voudrait l'occuper. Quiconque l'empêcherait de l'obtenir me le payerait cher. Pensez à ce que je vous dis, sir Robert. Je me déclare ouvertement; et je ne puis trop m'étonner que le grand chancelier et vous, vous vous obstiniez à repousser votre cousin pour avancer un étranger. Mettez dans la balance ses droits et ceux de son compétiteur; vous reconnaîtrez qu'il est impossible d'établir la moindre comparaison entre l'un et l'autre. »

« Ce fut peu de temps après que Bacon publia son premier ouvrage; le petit volume des *Essais*, dont plusieurs éditions successives grossirent considérablement l'étendue, obtint tout d'abord le succès populaire qu'il méritait. Bientôt, réimprimé, traduit en latin, en français, en italien, il fit, du

premier coup, la réputation de son auteur; mais sa réputation, en s'élevant, ne relevait pas sa fortune. Fort embarrassé dans ses affaires, un joaillier le fit arrêter pour une dette de 300 liv. st. Cependant la générosité d'Essex se montrait infatigable. En s'embarquant pour l'Espagne, en 1596, il adressa plusieurs lettres à ses amis pour leur recommander les intérêts de Bacon pendant son absence....

« Mais bientôt Essex eut à répondre, devant le conseil, de sa conduite en Irlande; Bacon repoussa légèrement et comme par manière d'acquit la triste obligation d'attaquer un ami intime; puis, se livrant tout entier à la reine, il fut l'accusateur public d'Essex. Il ne se contenta pas de développer les faits qui condamnaient l'accusé; esprit, éloquence, ressources, savoir, il prodigua tout, non pour prouver un délit évident en lui-même, mais pour arracher au malheureux le bienfait des circonstances atténuantes, qui, nulles sous le point de vue légal, pouvaient diminuer sa culpabilité morale, et, sans obtenir son acquittement, amener une demande en grâce et le pardon de la reine. Essex disait, pour pallier la frénésie extravagante de sa conduite, que des ennemis acharnés et invétérés le pressaient de toutes parts; que, ruiné par eux dans son crédit, il avait vu sa vie menacée, et que son désespoir était né de leurs persécutions. Cela était vrai, Bacon ne l'ignorait pas; il affecta de traiter ces allégations de vains prétextes. Il osa comparer Essex à Pisistrate qui se disait exposé au glaive de ses ennemis et qui devint le tyran d'Athènes. A ces mots Essex éclata. Interrompant l'ingrat Bacon, il le somma de quitter son rôle d'accusateur, d'aller s'asseoir au banc des témoins et de dire si, lui Bacon, l'ancien ami d'Essex, n'avait pas vingt fois avoué, même par écrit, la réalité des faits qu'il niait aujourd'hui. Bacon, nous avons peine à continuer ce récit honteux, éluda la question par une réponse équivoque, et, par une allusion plus odieuse encore, il compara Essex au duc de Guise, et sa folle tentative aux barricades parisiennes.

« Quand on le vit mettre en œuvre son talent d'avocat pour verser le sang du comte, et son talent littéraire pour souiller la mémoire du comte, un cri général d'improbation s'éleva; sourde révolte qui dura tant que vécut Élisabeth.

« Bien vu à la cour, Bacon ne tarda pas à s'apercevoir que les chances de son avenir n'étaient nullement compromises par la mort d'Élisabeth. Il voulait être fait chevalier, pour deux raisons assez plaisantes : d'abord, parce que la moitié des citoyens de Londres ayant reçu du roi l'ordre de chevalerie, il se trouvait le seul des membres de Gray's inn qui eût échappé à cet honneur, distinction qui lui déplaisait fort; ensuite, parce que, dit-il, il avait rencontré une fille d'alderman, jolie, fort de son goût, et qu'il voulait épouser. Robert Cécil, son cousin, qu'il pria de s'intéresser à lui, demanda pour Bacon cette faveur, et l'obtint. Il fut l'un des trois cents baronnets qui, le jour du couronnement, furent honorés de ce titre, si cet honneur prodigué pouvait passer pour honneur. Bientôt après, la fille de l'alderman Barnham s'unit à lui en légitime mariage.

« Sous le règne de Jacques, la fortune de Bacon suivit une progression rapide. Avocat au conseil du roi, en 1604, avec un salaire de 40 livres par an; doté d'une pension de 60 livres par an; procureur général en 1607, avocat général en 1612, il se distingua dans le parlement par l'appui utile et actif qu'il donna à l'une des mesures qui tenaient le plus au cœur du roi, mesure excellente, la réunion des deux couronnes d'Écosse et d'Angleterre. Son habileté décida plusieurs grands et utiles changements dans la jurisprudence; et, au milieu de tant de travaux, il trouva encore du loisir à consacrer à la philosophie et aux lettres. Le *Progrès de la science*, dont le développement produisit plus tard le *de Argumentis*, parut en 1605. En 1609, il publia *la Sagesse des anciens*, qui ajoute peu de chose à sa

renommée, mais qui, sortie d'une autre plume, passerait pour un chef-d'œuvre d'esprit et de savoir. Cependant le *Novum organum* avançait lentement, et quelques fragments de ce livre extraordinaire, soumis à l'examen des hommes les moins disposés à reconnaître la solidité des vues de l'auteur, avaient excité en eux une admiration profonde pour son génie. « Bacon est un maître ouvrier, disait sir Thomas Bodley, fondateur de la bibliothèque Bodleïenne, après avoir parcouru les *cogitata* et *visa*, matériaux précieux qui servirent ensuite à former le volume oraculaire dont nous parlons; et l'on ne peut nier que l'ouvrage entier n'abonde en traits merveilleux sur l'état actuel de la science, et en contemplations admirables sur les moyens d'accroître ses ressources. En 1612 parut une nouvelle édition des *Essais augmentés d'Essais nouveaux et supérieurs aux premiers*. Tant de travaux n'empêchaient point Bacon de préparer l'œuvre la plus difficile, la plus glorieuse, la plus utile, que sa vaste capacité pût accomplir, le *Digeste*, *et la Compilation analytique des lois de l'Angleterre*.

« Mais, dans ce moment même, il s'occupait à pervertir ces lois et à les plier aux volontés les plus honteuses du despotisme. Olivier Saint-Jean, pour avoir soutenu que le droit de prélever des impôts, sous le titre de *secours volontaires* (*bénévolences*), n'appartenait pas au roi, comparaissait devant la chambre étoilée. Bacon fut chargé de poursuivre ce généreux citoyen, dont la conduite virile et constitutionnelle lui valut 5,000 livres d'amende (125,000 fr.) et la prison, sous le bon plaisir du roi. Vers la même époque, nous le trouvons impliqué dans une affaire plus triste encore. Un vieil ecclésiastique, nommé Peacham, était accusé de trahison pour avoir conservé parmi ses papiers un sermon, peut-être son ouvrage, peut-être celui d'un autre, mais qui n'avait jamais été prononcé et qu'il paraissait n'avoir jamais eu l'intention de prononcer. Dans ce temps de servilité universelle, les plus serviles avocats trouvaient l'affaire embarrassante et les preuves peu concluantes. Bacon se chargea de lever les difficultés, d'imposer silence aux scrupules des juges, et de forcer les aveux de Peacham en le soumettant à la torture. Il trouva trois juges du banc du roi de facile accommodement; Coke seul résista. C'était un homme étrange; ce pédant cruel et bigot joignait à ses vices certaines qualités dures et farouches, qui ressemblaient assez grossièrement, il est vrai, aux plus nobles vertus de l'homme public. D'une arrogance insultante pour les jeunes avocats, barbare et inexorable pour les accusés, il faisait mentir l'axiome qui prétend que la bassesse envers les supérieurs s'allie toujours à la tyrannie envers les inférieurs. Cet homme féroce résistait au roi et bravait ses favoris. Détestable et odieux quand il avait affaire aux faibles et qu'il avait tort; en face des grands, et lorsqu'il avait raison, son attitude était fière et magnifique : on ne pouvait s'empêcher de comparer, avec la servilité générale, son arrogante et sourde opposition, son obstination invincible. Dans cette occasion, il opposa d'abord une résistance déterminée et hargneuse, et déclara qu'un juge qui s'entendait avec l'avocat de la couronne et conférait avec lui, relativement à une cause sur laquelle il devait prononcer plus tard, se rendait coupable d'un délit. Pendant quelque temps il se tint à l'écart; mais Bacon était aussi persévérant qu'habile. « Je ne désespère pas tout à fait, écrivait-il au roi, de ramener lord Coke, en lui faisant comprendre que son obstination le laissera seul de son avis; » en effet, Coke finit par suivre à regret l'exemple de ses confrères. Mais, pour convaincre Peacham, il ne suffisait pas de trouver des juges, il fallait trouver des faits. Le malheureux vieillard fut mis à la torture et interrogé par Bacon pendant le supplice. Vaine barbarie, aucun aveu ne lui échappa, et Bacon écrivit au roi que Peacham était « possédé d'un démon muet. » Le jour du procès arriva; Peacham fut con-

damné ; mais la futilité de l'accusation était si scandaleuse que le gouvernement eut honte de mettre la sentence à exécution : on laissa le vieillard languir dans un cachot pendant le peu de vie qui lui restait.

« Longtemps cette ignoble ambition fut heureuse. Habile à discerner le courtisan auquel la faveur royale allait s'attacher; pénétrant, avant le roi lui-même, le secret des passions et des préférences du roi, Bacon attacha sa fortune à celle de Villiers, au moment où l'armée moins clairvoyante des solliciteurs vulgaires pliait devant la toute-puissance de Sommerset. Un crime mystérieux et terrible renversa ce dernier. Villiers, qui n'a plus de rival, s'élève d'un élan rapide au sommet du pouvoir. Villiers avait de grandes obligations à Bacon ; cadet d'une famille assez obscure, tout jeune encore, Villiers entrait à peine dans la carrière de la faveur, et l'œil le plus perçant ne pouvait guère entrevoir à quelle distance il devait laisser ses rivaux. Bacon, parvenu à la virilité, jouissait de toute sa renommée, comme écrivain, comme membre du barreau, comme homme politique; son appui était précieux et son conseil utile au jeune et brillant aventurier qui briguait l'amitié du monarque. En 1616, Bacon fut nommé membre du conseil privé, en 1617, garde des sceaux.

« Le 7 mai de la même année, au commencement de la session judiciaire, Bacon, à cheval, ayant à sa droite le grand trésorier, à sa gauche le garde du sceau privé, précédé d'un bataillon de jeunes avocats et d'huissiers, suivi d'une longue armée de pairs du royaume, de conseillers d'État et de juges, se rendit en grande pompe à Westminster, et, dans une harangue pleine de gravité et de dignité, prouva qu'il n'ignorait pas l'étendue de ces devoirs qu'il savait si mal pratiquer. Dans ce jour de triomphe, de gloire, d'orgueil, qui le rehaussait aux yeux du vulgaire, peut-être à ses propres yeux, il ne pouvait s'empêcher de reporter un long regard de tristesse et de regret sur le bonheur des études philosophiques, son inclination naturelle, comme il l'avouait lui-même, et qui lui étaient devenues presque étrangères.

« Les annales de l'histoire d'Angleterre n'ont pas d'époque plus sombre et plus honteuse que le laps de temps pendant lequel Bacon fut grand chancelier. Tout était désordre à l'intérieur et à l'extérieur ; à l'exécution de Raleigh, lâche assassinat, succédèrent la guerre de la Bohême, les succès de Tilly et de Spinola, la conquête du Palatinat, l'exil du gendre du roi, la tyrannie de l'Autriche, l'abaissement complet du protestantisme. On riait partout de la lâche et incertaine politique de l'Angleterre; cet amour de la paix qui eût mérité l'estime, si Jacques avait aimé son peuple, ne procédait évidemment que de la lâcheté. Au même instant où le roi refusait les subsides aux alliés naturels de l'Angleterre, il avait recours sans scrupule aux illégalités les plus flagrantes pour enrichir les Buckingham et écraser de leur splendeur l'ancienne aristocratie. Impôts sous le titre de dons, patentes de monopole multipliées, tous les expédients financiers que l'on aurait pu inventer à la fin d'une guerre ruineuse, furent mis en jeu pendant cette honteuse paix.

« S'il faut attribuer les vices de l'administration à la faiblesse du roi, à la légèreté et à la violence du favori, Bacon, grand chancelier, fut aussi coupable qu'eux : il doit répondre à la postérité des odieuses patentes sur lesquelles il apposa le sceau de l'État.

« Non moins coupable, comme juge, il se laissa dicter la plupart de ses décisions par Buckingham; il savait toute l'ignominie de cette conduite : «Jamais, avait-il dit à Villiers, dans une lettre adressée à ce favori, vers les premiers temps de sa fortune, il ne faut que les hommes puissants s'interposent dans les causes civiles ou criminelles! Ou la justice est pervertie, ou le juge conserve, en dépit de tous ses efforts, une tache et une souillure. » Buckingham ne se rappela guère l'avis qu'il avait reçu, ni Bacon celui qu'il avait donné.

« Avec si peu de scrupules, il n'est pas étonnant que Bacon se soit enrichi par toutes les voies; il recevait de toutes les mains, par l'entremise de ses agents. Quiconque avait procès à la chancellerie lui payait tribut : on ne peut calculer la somme totale de ce pillage, sans doute exagéré par le public, évalué à 100,000 liv. par ses ennemis, mais qui dépassait assurément la somme de gains illicites mentionnée au procès.

« Le grand chancelier, dont le mérite éclatant recevait un nouveau lustre de la situation élevée qu'il occupait, et dont le caractère doux, les manières affables, la parole facile et éloquente rehaussaient la popularité, voyait s'ouvrir devant lui une perspective radieuse et assurée. Le plaideur rançonné pouvait bien se plaindre tout bas, le patriote austère et puritain pouvait bien demander compte à Dieu de tant de qualités profanées par l'abus le plus odieux; murmures et plaintes sourdes qui n'arrivaient pas jusqu'au roi et à ses ministres.

« Le souverain et le favori, qui était son maître, souriaient à leur illustre adulateur. Nobles et courtisans briguaient à l'envi la faveur de Bacon; les gens de talent contemplaient avec joie l'éclat d'une fortune qui prouvait que l'art de réussir dans le monde peut appartenir au plus grand des philosophes comme au plus vulgaire des esprits. Une fois seulement, le cours de cette grande prospérité fut interrompu; une fois seulement, cette prudente sagacité, qui avait porté Bacon à la cime des honneurs, parut l'abandonner; comme si l'ivresse d'une haute position eût étourdi même la tête puissante qui créa le *Novum organum*. Tiède dans sa haine comme dans son amour, dans sa gratitude comme dans son ressentiment, Bacon nourrissait cependant contre Coke une antipathie profonde, sourde, d'autant plus intense qu'il avait fallu l'étouffer longtemps. Dans cette triste lutte, qu'un jeune homme ambitieux soutient contre le sort et les hommes, sir Édouard Coke avait prodigué à Bacon ces outrages et ces humiliations que l'âme la moins fière ne pardonne jamais. Disgracié pour avoir résisté, comme nous l'avons dit, à la volonté royale, mais incapable de rester sous le coup d'une défaveur provoquée non par la fermeté d'une conscience vertueuse, mais par un esprit de contrariété haineuse, Coke sollicita sa grâce auprès de Villiers, qui cherchait alors une riche héritière. Coke offrit sa fille, que le favori accepta avec empressement pour un de ses amis, et le marché fut conclu. Mais lady Coke, celle qui avait repoussé la main de Bacon, ne voulut pas entendre parler du mariage, et enleva sa fille, que le père poursuivit et arracha des bras de sa femme. »

Nous avons dit, dans notre partie politique, quel fut le rôle odieux que joua Bacon dans cette affaire, et comment il sut rentrer en grâce auprès de Villiers. La *Revue britannique* continue ainsi : « La vie de Bacon était en apparence brillante et digne d'envie. Le vieil hôtel d'York, qu'il habitait, vénérable édifice que lui avait légué son père, se remplissait d'amis et de flatteurs. En 1620, il avait échangé son titre de garde des sceaux contre celui de grand chancelier. En janvier de la même année, dans une grande fête à laquelle assistait, entre autres illustres de l'époque, le poëte Ben-Johnson, on célébra le soixantième anniversaire de la naissance du philosophe; tout riait dans la vieille maison, dit le poëte, « la flamme du foyer, la gaieté des visages, et le vin pétillant... »

« Ben-Johnson n'a pas créé de vers plus heureux et plus énergiques que ceux que lui inspirèrent la présence et le triomphe du sexagénaire, et cette verte vieillesse combiée d'honneurs, d'opulence, de gloire et riche d'activité intellectuelle.

« Bacon se retirait à Gorhambury pendant des intervalles de repos que lui laissaient ses fonctions judiciaires et administratives. « Là il s'occupait de littérature et d'horticulture, de tous les plaisirs humains le plus pur, » comme il le dit dans ses *Essais*. La

construction de la maison qui lui servait de retraite, et où il emmenait quelquefois avec lui les jeunes gens qu'il distinguait, lui avait coûté 10,000 liv. De ce nombre était Thomas Hobbes, dont son regard perçant avait découvert de bonne heure la supériorité, sans prévoir peut-être l'immense influence, utile et funeste à la fois, que cette vigoureuse et active intelligence devait exercer sur deux générations successives. En janvier 1621, Bacon, qui venait de publier le *Novum organum*, recueillait les applaudissements et l'enthousiasme de toute l'Europe éclairée; il atteignait le zénith de sa fortune. Une gloire moins réelle, et qui peut-être ne lui était pas moins chère, couronnait ses efforts. Nommé d'abord baron de Verulam, puis vicomte de Saint-Albans, sa patente de vicomte, conçue dans les termes les plus flatteurs, fut signée du prince de Galles; et dans la cérémonie brillante de l'investiture, Buckingham daigna jouer un des premiers rôles. En dépit de Jacques Ier, la postérité n'a pas dépouillé le vrai titre de plus grand des philosophes anglais, ni dégradé François Bacon, pour en faire le vicomte de Saint-Albans.

« Trois jours après la cérémonie dont nous avons parlé, le parlement s'assembla, et la voix de la nation se fit entendre après six années de silence. On n'avait, selon l'usage, convoqué les députés que pour obtenir de l'argent; mais si la cour eût connu le véritable état des esprits, sans doute elle eût préféré tous les expédients et peut-être tous les périls au danger de voir en face ces représentants d'un peuple justement indigné.

« Les communes avaient nommé un comité chargé de s'enquérir sur l'état des cours de judicature. Le 15 mars, sir Robert Phillips lut un rapport dans lequel il déclara que de graves abus avaient été découverts. « La per« sonne accusée n'est autre, disait le « rapporteur, que le grand chancelier, « homme que la nature et la science « ont doté si merveilleusement, que je « me tairai sur son compte, incapable « de parler de son mérite comme il « convient; » puis venait le detail des griefs, exposés en termes modérés. Un nommé Aubrey, dont le procès à la chancellerie, à force de traîner en longueur, avait épuisé la patience et les dernières ressources du plaideur, pensa, sur la foi des émissaires et des parasites du chancelier, qu'un présent de 100 livres (2,500 fr.) arrangerait les affaires et le tirerait d'embarras. Le pauvre homme n'avait pas la somme nécessaire; un usurier la lui prête à gros intérêts; il s'empresse de la porter à l'hôtel d'York. Bacon reçoit la somme; ses agents disent au plaideur d'être tranquille, que tout ira bien. Fausse espérance; après de longs délais, Aubrey est condamné et ruiné. Un autre plaideur, nommé Egerton, intentait la même accusation contre le chancelier, dont les chacals avides lui avaient extorqué 400 livres, sans lui faire gagner son procès. Ces faits étaient accablants : les amis de Bacon supplièrent seulement la cour de suspendre l'enquête et de renvoyer la cause à la chambre des lords, sous une forme moins odieuse que celle d'une accusation criminelle.

« Le 19 mars, le roi, dans un message adressé aux communes, exprima son profond regret de voir une personne aussi éminente que le chancelier soupçonnée d'infidélité dans la gestion de son office : « Sans vouloir, disait Sa Majesté, protéger l'accusé contre l'action de la justice, » il proposait d'instituer un tribunal nouveau, composé de dix-huit commissaires choisis dans les deux chambres, et auxquels l'enquête serait confiée. Les communes ne voulurent pas s'écarter du mode ordinaire de procéder. Il y eut, le même jour, conférence entre les deux chambres : la chambre basse donna communication à la chambre haute de ses chefs d'accusation contre le chancelier. Bacon n'y était pas; accablé de remords et de honte, abandonné de ses ignobles confidents, il avait fermé sa porte à ses amis, et s'était enseveli dans la solitude de son cabinet. L'abattement de son esprit influa bientôt sur sa santé.

Buckingham alla le voir par ordre du roi, pénétra jusqu'à lui, et le trouva fort malade. Une lettre touchante que l'infortuné adressa, le jour même de la conférence, à la chambre des pairs, prouve qu'il ne croyait et ne désirait pas survivre à sa honte. Il resta plusieurs jours dans son lit, dont il ne permettait à personne d'approcher : « Laissez-moi, criait-il avec violence à ses serviteurs, laissez-moi, oubliez-moi ! ne prononcez jamais mon nom ; oubliez que j'ai vécu. » Chaque jour, cependant, multipliait les preuves de culpabilité ; le rôle d'accusation, après n'avoir contenu que deux faits isolés, se chargea de vingt-trois articles. Les pairs firent leur devoir avec une activité louable, et quelques témoins ayant été examinés à la barre des communes, d'autres furent interrogés par un comité choisi ; l'enquête marchait rapidement, lorsque, le 26 mars, le roi ajourna le parlement à trois semaines.

« Alors les espérances de Bacon se réveillent ; il met à profit le court délai qui lui est offert, essaye d'influencer le faible esprit du roi, en appelle à ses intimes sentiments : timidité, vanité, orgueil de la prérogative royale. « Le Salomon du siècle encouragera-t-il l'usurpation des communes ? L'oint du Seigneur, qui relève de Dieu seul, s'humiliera-t-il devant la foule insolente ? Bientôt, s'écriait Bacon, ceux qui frappent le chancelier frapperont la couronne ; je suis le premier holocauste, Dieu veuille que je sois le dernier ! » Mais son éloquence et son adresse furent stériles ; le roi n'aurait pas sauvé Bacon sans recourir à des mesures qui eussent bouleversé l'État. Le crime était évident, et l'influence de la couronne ne pouvait amener un acquittement. Dissoudre un des meilleurs parlements que l'Angleterre eût possédés, parlement aimé du peuple, respectueux envers le monarque, et cela pour soustraire le premier juge du royaume à une enquête grave, modérée, constitutionnelle, c'eût été une mesure plus ridiculement illégale, et plus dangereuse dans ses résultats, que toutes celles que l'histoire a reprochées à la malheureuse famille des Stuarts. Une telle mesure, qui aurait passé pour une preuve de culpabilité évidente, eût mis en danger l'existence même de la monarchie. Le roi, suivant l'excellent conseil de Williams, ne voulut donc pas arracher à une condamnation légale le magistrat qu'il ne pouvait arracher à l'infamie. Il fit donner à Bacon le conseil d'avouer sa faute, lui promettant de ne rien oublier pour adoucir le châtiment.

« Le 17 avril, les chambres s'assemblèrent de nouveau, et les pairs continuèrent leur enquête. Le 22, Bacon adressa aux pairs une lettre que le prince Charles voulut bien déposer sur le bureau ; composition pathétique et adroite, dans laquelle Bacon, sans entrer dans les moindres faits, avouant le délit en termes généraux et vagues, le palliait en ayant l'air de le confesser ; mais les juges ne trouvant pas cet aveu suffisant, lui envoyèrent la liste des chefs d'accusation dont ils demandèrent l'aveu complet et sans équivoque. Il fit cet aveu, qu'il accompagna de réserves très-légères, et s'abandonna tout entier à la merci de ses pairs. « Quand je descends dans ma conscience, dit-il, après avoir considéré attentivement les charges de l'accusation, et en rappelant mes souvenirs avec toute l'exactitude dont je suis capable, je m'avoue naïvement et sincèrement coupable de corruption, et je renonce à toute défense. » Dès que ce document eut été remis à la chambre des pairs, une commission fut chargée de s'enquérir si la signature était bien celle de Bacon ; les députés, parmi lesquels se trouvait Southampton, longtemps ami commun de Bacon et d'Essex, s'acquittèrent de leur commission avec ménagement et délicatesse. C'était chose terrible, en effet, et qui eût attendri l'âme la plus dure, que l'agonie d'une intelligence aussi haute, et la dégradation d'un tel homme. « Milords, dit Bacon, c'est bien ma signature, c'est ma main, c'est mon cœur ; prenez pitié, je vous prie, d'un roseau brisé. » Ils se retirèrent ; et Bacon, profondément abattu, se retira dans

son cabinet. Le lendemain, l'huissier de la chambre des pairs vint le chercher pour le conduire à Westminster-Hall; mais il le trouva si malade au lit, qu'il ne put l'amener à la barre, et cette excuse fut admise sans peine. La sentence fut sévère; les juges savaient qu'elle ne serait pas exécutée, et l'occasion était excellente de se montrer inexorable à peu de frais. Bacon fut condamné à 40,000 liv. (1 million de fr.), et à la prison pendant le bon plaisir du roi. Banni de la cour et des lieux qu'elle habitait, il fut déclaré incapable de remplir aucun emploi ou de siéger au parlement. Telles furent la misère et la honte qui couronnèrent cette vie de prospérité mondaine et de mondaine sagesse.

« La sentence prononcée contre Bacon fut mitigée dès l'abord. Envoyé à la Tour, mais seulement pour la forme, il n'y passa que deux jours, après lesquels il se retira dans son domaine de Gorhambury. La couronne lui fit remise de l'amende; on lui permit de se présenter à la cour, et, en 1624, il obtint sa grâce entière. Libre de venir s'asseoir au milieu des pairs du royaume, l'âge, les infirmités, la honte peut-être, l'empêchèrent de se rendre à la sommation qui lui fut faite. Le gouvernement lui assigna une pension de 1,200 livres; et son dernier panégyriste, M. Montagu, évalue son revenu à 2,500 livres, revenu suffisant pour tenir un grand état de maison, et, selon toute probabilité, égal à celui des seigneurs de l'époque. Mais Bacon aimait le luxe et accordait peu d'attention aux détails de la vie domestique. On ne put obtenir de lui, qu'à grand'peine, une diminution de son ancienne splendeur. Jamais, dans quelque embarras qu'il se trouvât, il ne consentit à vendre ses bois de Gorhambury. « Je serais, dit-il à ce propos, un oiseau plumé. » Son équipage était si brillant quand il voyageait, que le prince Charles, qui le rencontra un jour sur la grande route, s'écria : « Quoi qu'il arrive, cet homme ne s'éteindra pas sans éclat. » Son ostentation et sa négligence le mettaient souvent dans l'embarras. Forcé de vendre l'hôtel d'York, il reprit son ancienne résidence de Gray's inn, qu'il occupait pendant ses séjours à Londres. D'autres chagrins l'assaillirent; il est difficile d'en préciser la source et la nature. Son testament semble prouver que la conduite de sa femme lui donnait quelques sujets graves de plaintes et d'irritation. A travers ses ennuis domestiques et ses difficultés pécuniaires, la puissance de son esprit restait la même; les nobles études pour lesquelles il avait su trouver des loisirs dans le tracas des procédures et parmi les intrigues de cour, répandirent sur la dernière période de sa vie une dignité supérieure à celle que les honneurs et les titres avaient conférée à son âge mûr. Accusé, convaincu, condamné ignominieusement, banni de la présence du monarque, chassé des délibérations de la pairie, écrasé de dettes, souillé de honte, vieux et cassé, Bacon était toujours Bacon. « Jamais, dit Ben-Johnson avec beaucoup d'éloquence, l'opinion que j'eus de sa personne ne fut augmentée par ses places et ses honneurs; je le vénère et je l'ai vénéré, à cause de la grandeur propre qui est en lui; à mes yeux, il a été toujours, ce que prouvent ses ouvrages, un des êtres les plus grands et les plus dignes d'admiration qui aient paru depuis beaucoup de siècles; dans son adversité, j'ai prié Dieu que la force ne lui manquât pas : la grandeur ne pouvait lui manquer. »

« Pendant les cinq dernières années de sa vie, au milieu d'inquiétudes et de tourments sans nombre, il commença *le Digeste des lois anglaises*, *l'Histoire d'Angleterre sous les Tudors*, une *Histoire naturelle* et un *Roman philosophique;* il fit à ses *Essais* d'importantes et nombreuses additions; il publia le chef-d'œuvre intitulé *le Progrès des sciences.* Comment ne pas regretter, avec sir Thomas Beadez, les nombreuses années perdues par lui à la cour? Les bagatelles même qui servaient à son délassement, pendant les heures d'allanguissement et de maladie, portent l'empreinte de

cette subtile et forte intelligence. Le meilleur recueil de plaisanteries que l'on possède est composé des bons mots qu'il avait conservés dans son souvenir, et qu'il dicta de mémoire un jour que la maladie et la faiblesse le rendaient incapable de toute étude sérieuse.

« Le grand apôtre de la philosophie expérimentale devait en être le martyr. Bacon avait pensé que l'on pourrait employer la neige pour garantir les substances animales de la putréfaction. A la fin de l'hiver de 1626, il faisait très-froid, lorsque Bacon, descendant de voiture près de Highgate, entra chez un paysan, acheta un poulet, le fit vider et le farcit de neige. Au milieu de cette opération, un froid glacial le saisit, et Bacon se sentit tellement indisposé, qu'il lui fut impossible de retourner a Gray's inn. Le duc d'Arundel, avec lequel il était lié, avait une maison à Highgate; on y transporta Bacon. Le duc était absent; mais les domestiques, gardiens de cette résidence, prodiguèrent à l'illustre malade les attentions et les soins les plus assidus. Ce fut là qu'une semaine après, il expira dans la matinée de Pâques de l'année 1626. Son intelligence semble avoir gardé jusqu'au dernier moment son élasticité et sa vigueur. Il n'oublia pas le poulet, cause de sa mort; et, dans la dernière lettre écrite par lui, d'une main qui, comme il le dit lui-même, tenait à peine la plume, il eut soin de consigner le fait curieux, « que l'expérience du poulet farci de neige avait complétement réussi. »

« Ainsi vécut, ainsi mourut l'homme éminent qui, s'il eût consacré sa vie à la retraite et au travail de l'intelligence, eût probablement mérité le titre, non-seulement de grand philosophe, mais de citoyen utile et honnête. Faible contre les tentations, lâche dans les circonstances périlleuses, armé d'une volonté impuissante et de principes incertains, nous l'avons vu succomber dans tous les combats.

« Son testament exprime, de la manière la plus énergique, la plus brève, la plus touchante, le triste et profond sentiment de ses torts et l'orgueilleuse assurance du haut et noble rang que ses écrits lui assignent parmi les bienfaiteurs du genre humain. Tel est le sens probable de ces paroles fréquemment citées : « Quant à mon nom et à ma mémoire, je les lègue aux discours charitables des hommes, aux nations étrangères, et au siècle. » Depuis le jour de sa mort, sa gloire a suivi un progrès constant et soutenu. On a oublié les fautes de sa vie, et son nom sera prononcé avec vénération par les siècles les plus reculés, aux dernières limites du monde qu'il a concouru à civiliser. »

Parmi les autres écrivains dont les écrits illustrèrent cette époque, nous trouvons sir Thomas Brown, auteur d'un grand nombre d'ouvrages en prose, dont les plus remarquables sont : *Religio medici*, publié en 1642; *Pseudodoxia epidemica* ou *Recherches sur des erreurs vulgaires*, publié en 1646; *Hydriotaphia* ou *Discours sur les urnes sépulcrales trouvées dans le comté de Norfolk;* et *le Jardin de Cyrus*, publié en 1656. Les écrits de sir Thomas Brown appartiennent à un genre particulier, c'est un mélange piquant et curieux de la philosophie alliée à la fiction, qui ressemble à quelques-unes des productions de notre époque. Robert Burton marcha sur ses traces. En parlant d'un ouvrage de cet auteur, intitulé l'*Anatomie de la mélancolie*, le docteur Johnson nous dit que c'est le seul livre qui l'ait fait sortir de son lit une heure plutôt qu'à l'ordinaire.

L'espace nous manque pour passer en revue tous les ouvrages et les auteurs qui parurent à cette époque, bornons-nous donc à de simples citations de noms et de dates. Voici Raleigh, qui était à la fois poëte et prosateur; son grand ouvrage a pour titre *Histoire du monde*. Cet ouvrage fut composé pendant que Raleigh était en prison à la Tour, et parut pour la première fois en 1614; il est incomplet, car il se termine à la première guerre macédonienne. Le style en est animé et se fait remarquer par une certaine

franchise militaire dans laquelle on reconnaît le caractère de Raleigh. Voici Richard K'nolles, à qui Johnson donne la première place parmi les historiens anglais. Hallam, à l'exemple de Johnson, fait un grand éloge de cet auteur. « Ses descriptions, dit-il, sont pleines de faits, jamais lâches ni diffuses ; ses portraits sont tracés avec vigueur. Dans son style, on remarque peut-être un trop grand désir de faire des phrases à effet, mais il est exempt de cette exubérance de mots qui est le cachet des écrivains de son époque. » A côté de ces historiens, plaçons Samuel Daniel, qui écrivit une Histoire d'Angleterre depuis la conquête normande jusqu'au règne d'Édouard III : cet ouvrage parut en 1618; et Thomas May, qui est l'auteur d'une Histoire sur le long parlement.

Les chroniqueurs anglais ne manquèrent point non plus au dix-septième siècle. Les principaux sont : Édouard Hall, auteur d'un ouvrage intitulé: *Union des deux familles d'York et de Lancastre*, publié en 1548; Richard Grafton, auteur d'un ouvrage intitulé : *Chronique d'Angleterre jusqu'à la première année du règne d'Élisabeth*, publié en 1569; Raphaël Holinshed, auteur des *Chroniques d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, publiées en 1577; sir Richard Baker, auteur d'une *Chronique sur les rois d'Angleterre,* ouvrage publié en 1641; John Stow et John Speed, auteurs de plusieurs histoires d'Angleterre, dont l'une se termine à l'avénement de Jacques I[er]. Toutes ces histoires, et principalement celles de Stow et de Speed, fournissent d'excellentes sources aux historiens modernes.

La presse périodique commence à jeter ses premières lueurs. Ce fut dans la première année du long parlement que naquirent les journaux anglais. Le plus ancien journal formait un in-4° de quelques pages ; il portait ce titre : « *Récit des événements journaliers qui se sont passés dans les deux chambres, dans ce grand et heureux parlement, depuis le 3 novembre 1640 jusqu'au 3 novembre 1641*, à Londres, imprimé par Williams Coke. Ce journal se vend à sa boutique, dans Jurnival's Inn gate Holborn. » Ce genre de publication obtint bientôt une grande vogue. En effet, à partir de 1641 jusqu'à la mort de Charles I[er], il parut plus de cent journaux; le nombre s'en accrut encore sous la république. Ces journaux ne parurent d'abord qu'une fois par semaine; mais la multiplicité des événements qui se pressaient excitait si vivement la curiosité, qu'il fallut les distribuer deux et trois fois par semaine. Les plus intéressants étaient : le *Messager français*, l'*Espion hollandais*, le *Mercure irlandais*, la *Colombe écossaise*, la *Grue du parlement*, la *Chouette*, le *Mercurius Acheronticus;* celui-ci promettait à ses lecteurs des nouvelles de l'autre monde; le *Mercurius Democritus*, qui donnait des nouvelles de la lune, et le *Mercure rieur,* qui en donnait des antipodes. Indépendamment des journaux, il se publiait un grand nombre de pamphlets politiques et religieux; on évalue le nombre de ces publications, dans les vingt années qui précédèrent la restauration, à 30,000, ce qui donnerait quatre ou cinq pamphlets par jour.

L'ancienne littérature classique ne fut point cultivée comme elle l'avait été précédemment. A l'exception d'une magnifique édition de *Chrysostôme*, publiée par sir Henri Saville, en 1612, on ne voit sortir des presses anglaises aucun ouvrage important dans tout le cours de cette période. Cependant plusieurs ouvrages latins, écrits par des Anglais à cette époque, ont encore de la célébrité; tels sont : *la Britannia* de Camden, dont la première édition parut en 1586; les *Annales rerum anglicarum, regnante Elisabetha*, du même, dont la première partie fut imprimée en 1615, et l'autre partie fut publiée après la mort de l'auteur ; l'*Euphormio de John Barclay*, qui fut publié en 1603, et l'*Argenis*, du même auteur, qui fut publié en 1621 ; le Traité de lord Herbert, intitulé *De veritate*, publié en 1624, etc., etc.

La science, en Angleterre, sous le règne de Charles Ier, fit deux grandes découvertes : l'une est la méthode des logarithmes, par Napier, l'autre est la circulation du sang, par Harvey.

Sous le double rapport de la science et de la littérature, les règnes de Jacques et de Charles sont aussi brillants qu'ils ont été malheureux sous le rapport politique. Les philosophes, les poëtes y abondent; le théâtre, la chaire, retentissent d'accents mâles auxquels les oreilles anglaises n'étaient point accoutumées.

§ 22. Beaux-arts. — Architecture. — Inigo Jones. — Sculpture. — Gravure. — Musique.

« Personne, nous dit un auteur contemporain, ne montra une plus grande opposition de caractère que le roi Charles Ier. Ne cherchez point en lui l'homme politique, vous ne lui trouverez que des vues étroites; mais, homme privé, Charles est un homme à idées larges et souvent généreuses; les beaux-arts ont en lui un protecteur éclairé; sa cour est un modèle d'élégance pour toute l'Europe, et ses appartements sont remplis des chefs-d'œuvre les plus parfaits de la sculpture et de la peinture. »

L'avénement de Charles au trône fut, en effet, l'âge d'or pour les beaux-arts en Angleterre. La noblesse anglaise commençait alors à visiter fréquemment la France et l'Italie. Sous cette influence, les vrais principes du goût prirent bientôt racine en Angleterre : acheter à grand prix des statues et des tableaux des artistes étrangers, et les apporter en Angleterre, telle était l'une des grandes occupations, et l'un des principaux délassements des seigneurs anglais. Le comte d'Arundel fut l'un des premiers qui révéla les beautés de l'art antique en Angleterre; il fit une riche collection de statues anciennes; quelques-unes d'elles sont aujourd'hui à Oxford. Le prince Henri commença une collection qui passa, après sa mort, dans les mains de son frère Charles, et le duc de Buckingham offrit à Rubens 10,000 livres sterling (250,000 fr.) pour la collection de ses tableaux. Les tableaux du duc de Buckingham furent envoyés sur le continent, lorsqu'en 1649 le parlement ordonna la séquestration des biens de son fils. La plupart se trouvent aujourd'hui dans la galerie impériale de Vienne. Charles dépensa des sommes énormes pour donner à l'Angleterre une foule de tableaux des plus grands maîtres. A la collection de Henri VIII qui, sans doute, avait été augmentée par les deux reines Marie et Élisabeth, et par Jacques Ier, il ajouta la collection dont il avait hérité de son frère Henri; il acheta ensuite le cabinet du duc de Milan, qui était regardé comme le plus précieux de l'Europe. Cette acquisition lui coûta 18,000 liv. sterl. (450,000 fr.); il fit également l'acquisition des cartons de Raphaël, par l'intermédiaire de Rubens. Les palais royaux étaient alors remplis de tableaux : celui de White-Hall n'en contenait pas moins de quatre cent soixante, dont vingt-huit étaient du Titien, onze du Corrége, seize de Julio Romano, neuf de Raphaël, quatre de Guido, et sept de Parmejian. Charles attachait un tel prix à ces richesses qu'il faisait élever des édifices temporaires, pour les grandes fêtes de la cour, dans la crainte que la foule et les lumières n'endommageassent ses tableaux.

Cette protection donnée aux beaux-arts eut du retentissement au dehors, et l'Angleterre vit accourir un grand nombre d'artistes étrangers : Van-Dyck s'y fixa, et répandit bientôt ses œuvres dans les palais du roi et les résidences des riches. La sphère de Van-Dyck était le portrait. Aux plus brillantes qualités du style de Rubens, il joignait la grâce et l'élégance qui manquent quelquefois à ce grand peintre. Une foule d'artistes nationaux, qui cherchèrent à l'imiter, se formèrent à son école. Rubens, le roi de la peinture, vint aussi en Angleterre; il y arrivait chargé d'une mission diplomatique, au nom du roi d'Espagne, et il réussit dans sa mission. Cependant l'ambassadeur consentit à prendre la palette et les pinceaux, et le plafond de la salle du Banquet, à White-Hall, est resté comme

souvenir de sa visite. Ce travail, qui représente *l'Apothéose de Jacques Ier*, lui rapporta, dit-on, 3,000 liv. sterl. (75,000 fr.). L'intention de Charles était de décorer les murs de ce magnifique appartement de tableaux représentant l'institution et les cérémonies de l'ordre de la Jarretière. Il avait également formé le projet de créer une académie des beaux-arts sur une grande échelle ; mais la tempête politique qui grondait sur sa tête renversa tous ses projets.

Parmi les autres artistes étrangers qui visitèrent l'Angleterre, citons : Diepenbeck, élève de Rubens ; Poelemberg; le célèbre Jean Petitot, qui porta l'art d'émailler à sa plus haute perfection, et qui fut fait chevalier par Charles ; Gentileschi, peintre italien, qui travailla pour le roi à Greenwich, et pour le duc de Buckingham, à York-House, et sa fille Artémise Gentileschi, qui était renommée comme peintre en portrait.

Mais des jours de proscription succédèrent bientôt à ces jours de gloire. En 1645, le parlement ordonna que tous les tableaux et les statues qui étaient à White-Hall fussent vendus, et que le produit de la vente fût appliqué à l'entretien de l'armée du Nord. L'ordonnance portait que tous les tableaux qui représentaient la seconde personne de la Trinité, ainsi que ceux qui représentaient la Vierge Marie, seraient brûlés. Toutefois, de précieux débris furent sauvés du naufrage. Fairfax aimait les beaux-arts avec enthousiasme; Cromwell lui-même fit d'importantes acquisitions. L'un de ses premiers actes, lorsqu'il eut le pouvoir en main, fut non-seulement de mettre un terme aux ventes de tableaux, mais de racheter une partie de ceux qui avaient été vendus.

Parmi les peintres nationaux qui brillèrent à cette époque, William Dobson est regardé comme un des meilleurs; il était élève de Van-Dyck. La chute du roi lui fut fatale. Étant d'un caractère dissipé, il avait négligé de faire sa fortune, et il mourut dans l'indigence à l'âge de trente-six ans. Robert Walker est également considéré comme un peintre d'un grand mérite; comme William Dobson, il eut Van-Dyck pour maître. On cite de lui un portrait de Cromwell. Les artistes anglais de cette époque excellaient surtout dans la miniature. Pierre Olivier et John Hoskins avaient acquis, dans ce genre, une grande célébrité; mais Samuel Cooper les surpassa tous deux. Cooper a été nommé le Van-Dyck de la miniature. Ses meilleures œuvres sont regardées comme ne le cédant point à celles de Van-Dyck, excepté qu'elles n'ont point leur grandeur.

L'architecture anglaise de cette époque compte également un nom célèbre, c'est celui d'Inigo Jones. Il naquit à Londres, en 1572. Sa jeunesse et sa première éducation n'ont jamais été bien connues. Dans l'année 1605, on le trouve à Oxford, occupé à préparer une mascarade en l'honneur du roi Jacques, qui était venu rendre une visite à l'université. Jones revenait, à cette époque, de l'Italie où il était resté sept ans et où il avait étudié les ruines des anciens édifices. Il était déjà connu dans cette contrée; car on prétend que ce fut lui qui donna le plan de la grande piazza de Livourne. Il reçut, en Italie, une invitation de Christian, roi de Danemark, qui l'engagea à venir à sa cour. Inigo Jones accepta cette invitation. Mais bientôt il revint en Angleterre, où le prince Henri le nomma son architecte. Ses maîtres furent Antonio Sangallo, Perruzzi, San-Micheli, Sansovino, Vignola et Palladio, qui, ayant devant leurs yeux les œuvres des architectes romains, avaient refondu les éléments de l'architecture grecque et romaine, et en avaient formé, avec un grand bonheur, de nouvelles combinaisons. De là naquit cette école avec laquelle s'identifie particulièrement le nom d'Andrea Palladio. Inigo Jones devint le disciple de ce maître et fut bientôt aussi habile que lui. A la mort du prince Henri, Jones visita une seconde fois l'Italie. A son retour en Angleterre, Jacques s'étant décidé à bâtir le palais de White-Hall, l'architecte an-

glais lui présenta le dessin célèbre qui a contribué à sa gloire plus que toutes ses autres œuvres.

Le palais de White-Hall, résidence du souverain depuis le règne de Henri VIII, occupait, sous le règne de Jacques, un vaste emplacement sur lequel s'élevaient des constructions de mauvais goût. Jacques aurait voulu remplacer ces édifices par un édifice régulier. La façade du plan qu'Inigo lui présenta, à l'ouest et à l'est, était d'une longueur de 874 pieds, et au nord et au sud, cette façade avait une longueur de 1,152 pieds. L'intérieur devait être divisé en sept cours. Ce plan, qui aurait donné à l'Angleterre une œuvre d'architecture bien supérieure à tout ce que les autres pays peuvent avoir en ce genre, ne reçut qu'une exécution partielle; mais on peut juger par ce fragment d'architecture, du génie de son auteur.

En 1633, Inigo Jones entreprit de restaurer la cathédrale de Saint-Paul, qui avait éprouvé des dommages considérables dans un incendie qui eut lieu en 1566; mais ces travaux ne furent poursuivis avec vigueur que lorsque Laud devint évêque de Londres.

Les œuvres de cet architecte sont nombreuses. Il ajouta au collége de Saint-Jean, à Oxford, une construction dans le style demi-gothique. La plupart des résidences qui furent construites dans le cours de la guerre civile sont de lui. Les édifices les plus connus sont : la galerie de Sommerset-house; Coleshill dans le Berkshire; la maison royale de Greenwich; Gunnersbury et Amesbury, qui furent terminés par Webb. Inigo Jones mourut en 1652.

L'architecture domestique n'éprouva que des modifications peu importantes. Jusqu'alors on avait bâti les maisons en bois; mais comme la population prenait un accroissement considérable, on crut pouvoir arrêter son développement en ordonnant de remplacer le bois par la brique et la pierre. En 1605 et en 1607, diverses proclamations furent rendues par le gouvernement pour obliger les constructeurs de maisons à bâtir les façades sur la rue en pierre ou en brique; mais ces proclamations n'ayant point produit l'effet qu'on en attendait, la chambre étoilée traduisit les délinquants à sa barre, et les obligea à démolir leurs maisons. Ces rigueurs n'eurent point encore de succès; on continua de bâtir des maisons en bois, et ces constructions durèrent jusqu'à l'époque du grand incendie de Londres. Alors la législature intervint de nouveau; et on cessa tout à fait de bâtir en bois pour bâtir en brique et en pierre.

Tandis que la peinture et l'architecture jetaient un vif éclat sous le règne de Jacques Ier, la sculpture restait stationnaire. Avant le règne de Charles, le sculpteur était à peine considéré comme artiste. Parmi les sculpteurs les plus célèbres de l'époque, on cite Epiphanius Evesham, le premier sculpteur anglais dont les œuvres aient été louées par les écrivains contemporains; Nicolas Stone, sculpteur qu'Inigo Jones employa dans la construction de la salle du Banquet de Whit-Hall. On doit au ciseau de cet artiste le monument de sir John Hollis à Westminster, et la statue de sir Francis Hollis, qui est également à Westminster. Stone mourut en 1647, laissant deux fils qui marchèrent sur ses traces, mais qui n'arrivèrent jamais au degré de perfection qu'il avait atteint lui-même, quoiqu'ils eussent visité l'Italie et qu'ils eussent étudié sous Bernini.

Les sculpteurs étrangers les plus renommés qui visitèrent l'Angleterre sous le règne de Charles Ier, sont François Anguier et Ambroise Duval, sculpteurs français qui furent employés à sculpter plusieurs monuments; Hubert le Soeur, élève de Jean de Boulogne, et le premier sculpteur de l'époque, qui vint en Angleterre vers l'année 1630, et y exécuta plusieurs travaux en bronze, et notamment la statue équestre de Charles Ier, que l'on voit aujourd'hui à Charing-Cross. Le parlement ayant ordonné que cette statue serait détruite, on la vendit à un marchand avec ordre de la briser; mais

celui-ci la cacha jusqu'à la restauration. Alors elle fut placée dans l'endroit où on la voit aujourd'hui (1678). Francesco Fanelli, sculpteur florentin, vint aussi en Angleterre. Charles désirait avoir son buste exécuté par Bernini, qui était alors considéré comme l'un des sculpteurs les plus habiles de l'époque; pour cet objet Van-Dyck exécuta le tableau dans lequel il a donné au roi trois poses différentes. On rapporte que Bernini en recevant ce tableau, fut frappé de la physionomie de Charles, et qu'il dit que c'était celle d'un homme condamné au malheur. Le buste fut exécuté, mais on ignore ce qu'il est devenu.

L'art de la gravure commençait alors à se développer en Angleterre; déjà même le royaume renfermait des artistes en ce genre d'un grand mérite. On cite, parmi les principaux, Thomas Géminus, qui jouissait d'une grande célébrité sous le règne de Henri VIII; Humphrey Lluyd, qui vivait vers la même époque; John Paynes et Ralph Aggas, qui vivaient sous le règne d'Élisabeth; Christophe Saxton, qui, le premier, publia des cartes des comtés de l'Angleterre.

Sous le règne de Jacques et de son successeur, les artistes les plus habiles dans l'art de la gravure vinrent se fixer en Angleterre. Ainsi cette contrée devint le pays adoptif du fameux Wenceslas Hollar, dont les œuvres sont très-nombreuses, car on a de lui 840 cartes, plans, vues de villes; ses portraits sont au nombre de 355; sa grande vue de Londres a deux mètres et demi de longueur. Hollar excellait dans les vues de cette espèce, et personne ne le surpassait pour graver les fourrures. Cet artiste fit plusieurs élèves, et notamment Gaywood, qui fut presque son égal. Pierre Lombart, artiste français, visita l'Angleterre vers l'année 1654, et il y resta jusqu'après la restauration. Ses gravures d'après Van-Dyck eurent un grand succès. On rapporte qu'après avoir gravé le portrait de Charles Ier d'après Van-Dyck, il en effaça la tête quand le roi eut été exécuté, pour y mettre celle de Cromwell, et qu'après la restauration, il effaça de nouveau la tête de Cromwell pour y mettre celle de Charles Ier.

La musique, qui était encore dans l'enfance au commencement du seizième siècle, prenait également son essor. Thomas Morley, gentilhomme de la chapelle de la reine Élisabeth, est l'auteur de quelques compositions musicales qui sont très-estimées pour leur originalité. De son temps vivait John Dowland, qui, suivant les personnes de l'art, était considéré comme le plus grand musicien du siècle. Dowland voyagea beaucoup en France, en Italie et en Allemagne, ce qui étendit sa réputation dans toute l'Europe. Christophe IV, roi de Danemark, étant venu en Angleterre, pria Jacques de lui laisser emmener le musicien à sa cour. Mais Jacques ne consentit qu'à regret à cette séparation. Dowland quitta Londres pour Copenhague, où il mourut (1615). Un autre musicien distingué de cette époque est John Wilbye, qui a laissé plusieurs morceaux de musique encore très-estimés. John Bennet et John Milton, père du grand poëte, sont également classés parmi les meilleurs compositeurs de l'époque.

On s'accorde à dire que la musique populaire anglaise du dix-septième siècle n'était point inférieure à celle qui était composée sur le continent. En général elle a beaucoup de gaieté. La musique était très-recherchée, et les musiciens à cette époque étaient libéralement rétribués. Sous le règne de Jacques Ier, les musiciens de la chapelle du roi recevaient chacun 40 livres sterling par an; les musiciens de Henri, fils aîné de Jacques, recevaient les mêmes émoluments. En 1622, un cours de musique fut établi à Oxford par William Heyther, gentilhomme de la chapelle du roi, et dans le cours de la même année Heyther fut reçu docteur en musique. Charles Ier, ainsi que tous les enfants de Jacques, apprirent la musique. Charles jouait de plusieurs instruments. Il prit à son service Henri Lawes, compositeur que Milton, dans ses œuvres, désigne sous le nom de Thyrsis.

Mais la musique, comme la peinture, fut exposée à de rudes assauts quaud le puritanisme fut vainqueur. Cependant dans les familles aisées, et surtout parmi la noblesse, la musique vocale et instrumentale fut encore cultivée avec succès. A Oxford il y avait des concerts donnés par des membres de l'université; le docteur Busby, maître de l'école de Westminster, au mépris des ordres du gouvernement, voulut garder un orgue dans sa maison. Cromwell était grand amateur de musique; il ordonna que le grand orgue qui avait été enlevé du collége de la Madeleine à Oxford fût transporté à Hampton-Court, et il le fit placer dans la grande galerie. Cet instrument devint un de ses délassements favoris. John Hingston, son organiste, recevait 100 liv. st. par an pour ses émoluments. Hingston donnait souvent des concerts auxquels assistait le protecteur. Toutefois, c'étaient là des exceptions à la règle; aussi l'on peut dire que la musique fut bannie de l'Angleterre après la mort de Charles I[er], et qu'elle n'y rentra qu'avec Charles II.

CHAPITRE IV.

COMMERCE, INDUSTRIE.

§ 23. Commerce maritime. — Expédition de Lancastre. — Compagnie des Indes. — Compagnie du Levant. — Exportations. — Importations. — De la poste aux lettres. — Agriculture.

Les grands commerçants de l'époque étaient les Hollandais. Le commerce ordinaire de la Hollande avec l'Angleterre employait de 5 à 600 navires hollandais. Au contraire, le commerce de l'Angleterre avec la Hollande n'employait pas la dixième partie du nombre de ces bâtiments. De plus, c'était la coutume des marchands hollandais, aussitôt qu'il y avait une disette, de charger 50 ou 100 navires des objets qui manquaient, et de les envoyer dans tous les ports du royaume; de la sorte, ils vendaient la cargaison à un prix élevé. Sir Walter Raleigh cite une circonstance où les marchands de Hambourg et de la Hollande, en visitant les ports de Southampton, d'Exeter et de Bristol, dans le cours d'une année et demie, réalisèrent une somme d'environ 200,000 livres sterling (5 millions); et il ajoute qu'en visitant tous les ports du royaume, ils durent décupler la somme. Le transport des productions de toutes les autres contrées du monde appartenait encore aux Hollandais. Les produits de la Turquie, des Indes orientales et des Indes occidentales, ceux de la France, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, étaient portés dans leurs vaisseaux. Ils visitaient les ports de Danemark, de la Suède, de la Pologne et des autres du nord de l'Europe. En retour, ils recevaient du blé et d'autres articles qu'ils versaient dans les ports d'Angleterre et dans toutes les autres parties du monde. Amsterdam avait toujours un approvisionnement de 6 millions de boisseaux de blé; il était passé en proverbe qu'une disette d'une seule année, soit en Angleterre, soit en France, soit en Espagne, soit en Portugal ou en Italie, enrichissait la Hollande pour sept ans. Raleigh prétendait, avec raison, que l'Angleterre était mieux située que la Hollande pour faire le commerce de transport.

Les pêcheries les plus productives du monde étaient situées sur les côtes des îles Britanniques. Cependant, à cette époque, le commerce des pêcheries qui se faisait sur les côtes d'Angleterre était presque tout entier dans les mains des Hollandais; la pêche du hareng seule leur rendait plus de 2 millions sterling (50 millions de fr.) par an. Dans d'autres branches importantes, le commerce de l'Angleterre, par rapport à celui de la Hollande, se trouvait dans le même état d'infériorité. Ainsi, les Hollandais envoyaient chaque année, dans le Nord, plus de mille navires avec du vin et du sel qu'ils allaient chercher en France et en Espagne, tandis que l'Angleterre, avec des avantages supérieurs, n'employait pas un seul navire dans ce commerce. Les Hollandais, dont le pays ne fournissait point de bois de cons-

truction, employaient tous les ans cinq ou six cents grands navires au transport de ces bois, et les Anglais, qui avaient comme eux un libre accès dans les forêts de la Baltique, n'en expédiaient point dans ces parages. Le commerce des draps, de la laine, du plomb, de l'étain, et de plusieurs autres produits du sol, était également exploité par les Hollandais et par d'autres étrangers ; toutes les étoffes de laine qui sortaient du royaume étaient teintes au dehors. Raleigh estimait à 400,000 livres sterling (16 millions de francs) les sommes que perdait annuellement l'Angleterre dans cette industrie ; les casimirs du Devonshire et des contrées du nord étaient envoyés, sans être teints, à l'étranger, ce qui causait une autre perte d'environ 100,000 livres sterling (2 millions et demi). Ces étoffes étaient teintes à Amsterdam, d'où elles étaient expédiées en Espagne, en Portugal, et dans d'autres contrées. Il y avait en outre, depuis quelques années, une décadence assez prononcée dans le commerce maritime de l'Angleterre avec le Nord. Ainsi, dans l'année 1590, un grand nombre de navires anglais étaient allés visiter les ports de la Russie, tandis qu'en 1600, l'Angleterre n'en avait expédié que quatre, et en 1602, deux seulement pour les mêmes ports. Au contraire, le commerce maritime de la Hollande avec la Russie faisait des progrès chaque année. Chaque navire hollandais était deux fois aussi grand que les navires anglais qui visitaient ces parages. Les cargaisons se composaient, en général, de draps de fabrique anglaise, de harengs pris sur les côtes d'Angleterre, de plomb et d'étain tirés des mines du royaume.

Tel était, d'après l'autorité de Walter Raleigh, l'état du commerce anglais à la fin du règne d'Élisabeth. Ce commerce était loin d'être florissant, et Jacques et ses ministres étaient trop occupés des affaires politiques pour songer à l'activer. Aucune mesure importante ne fut adoptée pour l'encourager ; aussi resta-t-il stationnaire pendant toute la durée de ce règne et de celui de Charles Ier, ou du moins ne fit-il que peu de progrès.

Nous avons dit que Lancastre avait quitté l'Angleterre, en 1601, pour les Indes occidentales. Ce navigateur reparut dans les dunes avec deux navires chargés de poivre (11 septembre 1603) ; deux autres navires l'avaient précédé en Angleterre avec de riches cargaisons de poivre, de clous de girofle, et de cannelle. L'amiral, car tel était le titre que prenait Lancastre, avait été bien accueilli par le roi d'Acheen, dans l'île de Sumatra, et avait conclu avec ce prince un traité fort avantageux pour la compagnie qu'il représentait. Mais la longueur du voyage (il avait duré près de deux ans et demi) et le séjour prolongé des marchandises dans la cale des navires ne permirent point à la compagnie de recueillir de grands profits de cette expédition. De nouveaux capitaux devinrent nécessaires, et, au mois de mars 1604, les mêmes navires partirent de nouveau pour l'Inde, sous le commandement de sir Henri Middleton. L'expédition revint en Angleterre au mois de mai 1606, après avoir perdu un de ses navires dans la traversée de retour ; les trois autres étaient chargés de poivre, de clous de girofle et de noix muscades. Les résultats de cette seconde expédition n'étaient point encore encourageants. De plus, le roi, au mépris de la charte accordée à la compagnie, venait de donner une licence à sir Édouard Michelborne, et à d'autres personnes, pour les autoriser à faire des expéditions pour la Chine, le Japon et quelques ports de l'Inde. Michelborne partit au mois de décembre 1604, et revint en Angleterre au mois de juillet 1606, après avoir pillé quelques navires indiens et chinois. Cette mauvaise foi du gouvernement, jointe au peu de succès de ses entreprises, dégoûta la compagnie ; elle semblait disposée à se dissoudre lorsque quelques membres plus hardis donnèrent de nouveaux fonds. Deux expéditions successives furent entreprises : l'une, composée de trois navires, par-

tit au mois de mars 1607; l'autre, composée de deux navires, partit au mois de mars de l'année suivante. Aucune de ces deux expéditions ne fut heureuse. Les deux navires qui composaient la dernière se perdirent en mer, et leurs équipages eurent beaucoup de peine à se sauver. Mais un autre navire, appelé *l'Expédition*, parti au mois d'avril 1609, sous le commandement du capitaine David Middleton, revint en Angleterre deux ans après, avec une riche cargaison de noix muscades. Cette fois le voyage avait complétement réussi. On put donner, à ceux qui avaient engagé des capitaux dans l'entreprise, un dividende de 211 pour 100.

La compagnie obtint alors une nouvelle charte qui lui accordait, à perpétuité, le privilége de commercer avec les Indes orientales; le gouvernement se réservait la faculté de dissoudre la compagnie en lui en donnant avis trois ans à l'avance. La compagnie fit alors construire un navire de onze à douze cents tonneaux; c'était le plus grand navire qu'on eût construit jusqu'alors pour le commerce maritime; il fut lancé en présence du roi et de sa cour, et reçut le nom de *Progrès du commerce*. Le roi fut magnifiquement traité à bord par les membres de la compagnie, qui, à cette occasion, firent servir le dîner dans de la porcelaine de Chine, chose alors tout à fait nouvelle en Angleterre. *Le Progrès du commerce* et deux autres navires furent confiés à sir Henri Middleton, qui mit à la voile, avec sa petite flotte, pour la mer Rouge, au printemps de 1610. *Le Progrès du commerce* fit naufrage dans la rade de Bantam; bientôt après sir Henri Middleton mourut de chagrin. Les deux autres navires revinrent en Angleterre et y rapportèrent des cargaisons si riches, qu'on put donner un dividende de 121 pour 100 aux actionnaires. Ces profits considérables encouragèrent la compagnie, et les expéditions se succédèrent avec rapidité : toutes réussirent. Une expédition partie de Gravesend, au mois de janvier 1611, donna 218 pour 100 aux actionnaires sur le capital engagé, après un voyage qui avait duré quatre ans et demi. Une autre expédition, composée de trois navires, partit d'Angleterre en 1611, et donna les mêmes résultats à son retour, au mois de septembre 1614. Un autre voyage (c'était le neuvième) donna un bénéfice de 160 pour 100 après une absence qui avait duré trois ans et demi; la dixième expédition, après un voyage de deux ans et demi, donna 148 pour 100; la onzième, après une absence de vingt mois, rapporta environ 340 pour 100; et la douzième, après un voyage d'un an et demi environ, 134 pour 100.

Ces succès causaient de l'ombrage aux nations qui commerçaient avec les Indes orientales. Les Portugais, qui étaient depuis longtemps établis dans l'Inde, et les Hollandais, qui avaient déjà des comptoirs dans ces contrées, employèrent la violence contre les nouveaux venus. Cependant le capitaine Best, qui commandait ce que l'on appelait la dixième expédition, parvint, en 1613, à obtenir un firman du Grand Mogol, qui permettait à la compagnie d'établir un comptoir à Surat, et lui accordait le privilége d'importer, dans le Mogol, des marchandises anglaises, en payant de certaines redevances; le Grand Mogol s'engageait, en outre, à protéger le commerce de la compagnie, ses agents et leurs biens, contre les Hollandais et les Portugais. La même année, le capitaine Saris, qui était parti avec la huitième expédition, obtint de l'empereur du Japon une charte qui accordait également de grands priviléges à la compagnie.

Il était nécessaire de protéger le commerce des Anglais dans l'Inde. Une flotte, composée de quatre gros navires, quitta l'Angleterre au mois de mars 1614, sous le commandement du capitaine Downton. Cet officier, à son arrivée, battit les Portugais, avec lesquels le Grand Mogol était alors en guerre. Cette circonstance fut avantageuse à la compagnie, car la victoire de Downton ayant profité au Grand Mogol, celui-ci se montra plus favorablement disposé encore envers ses

alliés. En 1615, une nouvelle flotte quitta l'Angleterre, et sir Thomas Roe se rendit à la cour du Mogol, en qualité d'ambassadeur du roi d'Angleterre; l'ambassadeur resta à cette cour jusqu'en 1619, et obtint de nouveaux priviléges pour la compagnie. Déjà elle avait des comptoirs à Acheen, à Zambee, et à Tecoa, dans l'île de Sumatra; à Surat, à Amadavad, à Agra, à Agimère, et à Burampore, dans les États du Grand Mogol; à Firando, dans le Japon; à Bantam, à Batavia, et à Japara, dans l'île de Java; à Benjarmassing, et à Socodania, dans l'île de Bornéo; à Banda, dans les îles de Banda; à Patan, dans l'île de Malaque; à Macassar, dans l'île Célèbes; à Siam, dans le royaume de ce nom; à Masulipatam, et à Petapoli, sur la côte de Coromandel; et à Calicut, sur la côte de Malabar. Les affaires de la compagnie se trouvaient, en 1617, dans un état tellement prospère, que les actions se vendaient couramment le triple de ce qu'elles avaient coûté dans le principe.

On résolut de tenter un arrangement à l'amiable avec les Hollandais : des commissaires furent nommés par les gouvernements d'Angleterre et de Hollande pour régler cette importante affaire. Les Hollandais demandaient aux Anglais de s'unir et de ne former qu'une seule compagnie, de manière à monopoliser le commerce de l'Inde entre les deux nations. L'adoption de ce plan, disaient-ils, permettra aux deux compagnies réunies de réduire leur ennemi commun, les Portugais, et d'empêcher les autres nations de former des établissements dans l'Inde. Ce projet ne se réalisa point. Cependant, au mois de juillet 1619, il y eut un traité conclu à Londres, dans lequel on arrêta : que les deux compagnies continueraient à commercer avec l'Inde pour leur compte personnel, et que leurs différends, quand il en surgirait, seraient soumis à l'examen et au jugement d'un conseil composé de quatre des principaux membres de chaque compagnie.

La nouvelle de ce traité, qui devait durer vingt ans, causa une grande joie aux résidents des deux compagnies dans l'Inde. Mais, au mois de décembre 1620, c'est-à-dire dix-huit mois après la signature de la convention, le gouverneur général de la compagnie hollandaise dans l'Inde recommença les hostilités en s'emparant de plusieurs îles où les Anglais avaient des comptoirs. Cet acte d'agression fut suivi du massacre d'Amboine et de l'expulsion des agents anglais de cette île. Les hostilités furent reprises avec tant de désavantage pour la compagnie anglaise, que, malgré la conquête importante de l'île d'Ormus, dans le golfe Persique (1622), elle se trouva endettée de plus de 200,000 liv. sterl. (5,000,000 de fr.). En 1616, époque de sa plus grande prospérité, elle avait levé un nouveau capital de 1,629,000 livres sterl. (40,725,000 fr.), auquel avaient voulu prendre part toutes les classes de la société. Ainsi, parmi les souscripteurs figuraient quinze ducs et comtes, treize comtesses, quatre-vingt-deux chevaliers, dix-huit veuves, vingt-six ecclésiastiques, des juges, des conseillers privés, des médecins, et même des jeunes filles; mais, dix ans après, l'argent n'était plus obtenu qu'avec beaucoup de difficulté, et les actions qui, en 1617, s'étaient vendues à 203 pour 100 au-dessus de leur premier cours, étaient tombées à la moitié de cette valeur.

Une nouvelle compagnie, qui prit le titre de Marchands anglais commerçant avec les mers du Levant, se forma en 1605, et reçut de Jacques une charte d'incorporation. Cette compagnie, qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Compagnie du Levant, exportait à Constantinople une grande quantité des articles que les Turcs avaient coutume de recevoir auparavant des Vénitiens. Une année après son incorporation, un ministre anglais alla résider à Constantinople : c'était le premier que la cour d'Angleterre envoyait à la cour du Grand Seigneur; il avait le pouvoir de nommer des consuls pour surveiller le commerce des Anglais dans le Levant.

Les opérations des autres compagnies ne furent point d'une grande importance sous ce règne. Toutefois, il y eut une branche de commerce qui attira vivement l'attention des commerçants, ce fut celle des pêcheries du Nord. Les navigateurs qui visitaient les côtes du Groënland trouvaient, dans ces parages, des baleines et des chevaux de mer dont les dents étaient plus estimées que l'ivoire. Cette industrie, qui fut d'abord exploitée par des marchands isolés, tomba plus tard dans le domaine exclusif de la compagnie russe. Ayant obtenu, en 1613, une charte de Jacques, qui lui accordait le privilége de pêcher dans ces mers, la compagnie arma, dans le cours de la même année, sept navires avec lesquels elle chassa les baleiniers qui se trouvaient sur les lieux, et obligea ceux auxquels elle permit de rester, de payer tribut. L'année suivante, la compagnie arma treize navires; mais cette fois elle trouva à qui parler : les Hollandais y étaient venus avec dix-huit vaisseaux, dont quatre étaient des vaisseaux de guerre. Force fut à la compagnie de laisser pêcher les Hollandais. En 1615, de nouvelles prétentions s'élevèrent à la possession exclusive du Spitzberg et des mers environnantes; elles venaient des Danois, qui paraissaient pour la première fois avec trois navires de guerre, et demandaient un tribut aux Hollandais et aux Anglais. Les Hambourgeois, les Français et les Biscayens se présentèrent après les Danois, et les rivalités n'en devinrent que plus âpres et plus animées; souvent même il y eut entre ces pêcheurs des luttes sanglantes.

Il existe, dans un ouvrage publié en 1615, sous le titre de *Progrès du commerce*, un relevé de l'état de la marine marchande de l'Angleterre sous le règne de Jacques Ier. D'après ce relevé, il paraîtrait que vingt navires anglais, principalement chargés de harengs, visitaient chaque année les ports de Gênes, de Naples, de Livourne, de Marseille, de Malaga, et les autres ports de la Méditerranée; que trente navires partaient de l'Irlande avec du bois pour futailles, article qui, depuis longtemps, a cessé de figurer dans les exportations de ce pays; que le commerce du Portugal et de l'Andalousie employait vingt navires pour les vins, les fruits, le sucre et les drogueries des Indes occidentales; que le commerce de Bordeaux en employait soixante; celui de Hambourg et de Middlebourg, vingt, qui, tous, appartenaient à la compagnie des marchands aventuriers; celui de Dantzig, de Koënigsberg, environ trente, savoir : six de Londres, six d'Ipswich et les autres de Hull, de Lynn et de Newcastle; celui de Norvége, cinq; la pêche de la baleine du Groënland, quatorze; la pêche de l'Islande, cent vingt; celle de Terre-Neuve, deux cent cinquante, dont le tonnage réuni s'élevait à 15,000 tonneaux; que le commerce du charbon de terre de Newcastle employait quatre cents navires, dont deux cents allaient à Londres et les autres approvisionnaient le reste de l'Angleterre. Indépendamment de ces navires, il y avait ceux de la compagnie des Indes, qui étaient les plus grands navires de commerce du royaume. D'après un relevé ordonné, en 1614, par le conseil privé, il paraît que l'exportation des valeurs de l'Angleterre pour toutes les parties du monde s'éleva, en 1613, à la somme de 2,090,640 liv. sterl. (52,266,000 f.), et celle des importations à 2,141,283 liv. sterl. (53,532,000 f.) Ainsi la balance du commerce n'était point en faveur de l'Angleterre.

Les principaux articles qui formaient la base du commerce anglais à cette époque étaient les étoffes de laine, qui jouissaient d'une haute estime dans toutes les contrées de l'Europe. Les étoffes étaient exportées sans être teintes; mais pour encourager cette industrie, Jacques rendit, en 1608, une ordonnance qui défendait la sortie des étoffes de laine si elles n'étaient pas teintes; dans le même temps il accorda à l'alderman Cockayne le privilége de teindre toutes les étoffes de laine. Aussitôt les États de Hollande et les villes de l'Allemagne

défendirent immédiatement l'entrée de ces étoffes, ce qui força le roi à rétablir les choses dans leur état primitif. Cependant cette interruption produisit d'heureux résultats, car les fabricants anglais s'appliquèrent à chercher les moyens de rivaliser avec les Hollandais pour la teinture, et grâce à des efforts soutenus, ils y parvinrent. Mais, d'un autre côté, les Hollandais se mirent eux-mêmes à fabriquer des étoffes de laine, et devinrent bientôt des rivaux redoutables.

Depuis Élisabeth, époque où l'on avait commencé à fonder des établissements dans le nord de l'Amérique, les marchands de Londres et de Bristol avaient continué d'établir des relations suivies avec les Indiens du littoral de la Virginie et de toute l'Amérique du Nord. En 1606, Jacques accorda des chartes à deux compagnies, dont la première s'appelait la Compagnie des aventuriers de Londres ou la Compagnie de la Virginie du Sud; à celle-ci il accorda le privilége de fonder des établissements sur la côte d'Amérique qui est comprise entre les 34ᵉ et 41ᵉ degrés latitude nord, et où sont situées de nos jours les provinces de Maryland, de la Virginie, de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud; à la seconde compagnie, qui reçut le nom de Compagnie des aventuriers de Plymouth, Jacques assigna tout le territoire qui est situé entre le 41ᵉ et le 45ᵉ degré de latitude nord. Ce territoire forme aujourd'hui les États florissants de Pensylvanie, de New-Jersey, de New-York et de la Nouvelle-Angleterre. Dans la même année, la compagnie de Londres envoya cent colons qui fondèrent, à trois milles de l'embouchure du Pawhatan, aujourd'hui Jame's-River, la ville de Jamestown, dans la Virginie. En 1610, cette compagnie obtint une seconde charte qui lui donnait le privilége de faire des concessions de terres, d'avoir un conseil résidant sur les lieux, de nommer et de destituer ses officiers comme elle l'entendrait, et lui accordait tous les pouvoirs d'un gouvernement. Une autre compagnie anglaise fonda un établissement, en 1612, aux Bermudes. Le roi lui accorda une charte, après qu'elle eut acheté les îles de la compagnie de la Virginie; cette dernière élevait des prétentions sur ces îles, parce qu'elle disait qu'elles avaient été découvertes par deux de ses capitaines, sir George Somers et sir Thomas Gates, en 1609, quoiqu'en réalité ces îles eussent été visitées cent ans auparavant par Bermude, navigateur espagnol. En 1616, sir Walter Raleigh, après être sorti de la Tour, les avait visitées dans son fatal voyage à la Guyane.

La conservation de ces établissements exigeait beaucoup de persévérance et de courage de la part de ceux qui les avaient fondés; car ils avaient à défendre leurs possessions, non-seulement contre les entreprises des aborigènes, mais encore contre celles des rivaux étrangers qui surgissaient de toutes parts. Les Français, après avoir traversé le Saint-Laurent, s'étaient établis dans l'Acadie, aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, ainsi que dans la contrée à laquelle les colons anglais donnèrent plus tard le nom de Nouvelle-Angleterre. Les colons hollandais venaient, de leur côté, de jeter les fondements de la Nouvelle-Amsterdam (New-York) et du port d'Orange (Albanie).

Il fallut recourir aux armes, et après une lutte longue et acharnée, sir Samuel Argal força les Français et les Hollandais à quitter ce territoire (1618). Les derniers reprirent bientôt leur position. Cependant, après de nouveaux efforts, les Anglais parvinrent à fonder un établissement permanent (1620) dans un endroit appelé Plymouth. Charles Iᵉʳ, qui n'était encore que prince de Galles, donna à ce territoire le nom de Nouvelle-Angleterre. Dans le même temps Jacques accordait, à perpétuité, à lord Leigh et à ses héritiers, l'île de la Barbade, dont un navire anglais avait pris possession à son retour de la Guinée, en 1605. Un établissement fut fondé dans cette île, où bientôt s'éleva la ville de Jamestown (1624). D'autres établissements de ce genre furent ten-

tés dans l'île de Terre-Neuve et sur la côte orientale de l'Amérique du Sud; mais ces entreprises n'eurent point, pour le moment, les résultats qu'on en avait attendus. La culture d'une plante nouvelle, le tabac, occupait déjà vivement l'attention des colons de la Virginie; il paraît que, dans le principe, l'introduction de cette plante en Angleterre ne trouva pas faveur auprès de Jacques I[er]. Dans une ordonnance rendue en 1619, Jacques fixe à 112 livres la quantité de tabac que doit produire, par an, chaque planteur. Dans une autre ordonnance rendue l'année suivante, qui avait pour objet, comme la première, de mettre des restrictions à la culture du tabac, Jacques s'élève contre l'usage de cette plante qui, dit-il, tend à la fois à corrompre le corps et les bonnes manières; et dans la dernière année de son règne, Jacques, en réponse à une pétition de la chambre des communes qui lui demandait de n'admettre dans le royaume que les tabacs des plantations anglaises, il déclare qu'il consent à prohiber les tabacs étrangers, mais qu'il s'en tient à sa première opinion sur le tabac; qu'il ne cède que parce qu'il désire être agréable à ses sujets et aux planteurs anglais de la Virginie et des Bermudes, qui lui ont exposé que les colonies étant encore dans l'enfance, elles ne pouvaient prospérer qu'autant qu'on leur permettrait de planter et de vendre du tabac.

Les progrès de la colonisation et du commerce furent considérables pendant l'espace qui s'écoula entre l'avénement de Charles I[er] et le commencement de la guerre civile. Dans la première année de son règne, Charles, sous le prétexte que la Virginie ne pouvait être bien administrée par une compagnie, ordonna, par une proclamation, que le gouvernement de cette colonie rentrerait, à l'avenir, dans le domaine de la couronne et du conseil privé. Cette mesure, bien qu'elle causât un grave préjudice à la compagnie de la Virginie, n'arrêta point le développement de la colonisation; presque toutes les îles des Indes orientales qui n'avaient point encore été colonisées, virent bientôt des établissements anglais s'élever sur leur sol. En 1627, une compagnie française et anglaise se partagea l'île de Saint-Christophe, et, l'année suivante, les Anglais ajoutèrent, au territoire qu'ils avaient en leur possession dans cette île, la petite île voisine de Nevis. En 1629, Charles fit une concession à perpétuité à Jacques Hay, comte de Carlisle, et à ses héritiers, des îles Caraïbes; dans la même année il fit une concession, à Robert Heath et à ses héritiers, de toutes les îles Lucayes et de tout l'immense territoire qui forme aujourd'hui les États de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud, ceux de la Géorgie, du Tennessee et de la partie méridionale de la Louisiane. Trois ans après, Charles donna à lord Baltimore une partie du territoire de la Virginie, qu'il nomma Maryland, du nom de la reine. Lord Baltimore était catholique, et Maryland, qui commença à être colonisée deux ans après que la concession fut faite, servit de refuge aux catholiques anglais, lorsque la sévérité des lois pénales les força de quitter l'Angleterre. Enfin, en 1641, une colonie anglaise s'établit à Surinam, dans l'Amérique méridionale.

La marine marchande prit alors un plus grand développement; déjà elle avait fait une précieuse conquête en enlevant à Venise le commerce de l'Inde, de l'Arabie et de la Perse; ses vaisseaux approvisionnaient l'Europe des riches productions de l'Inde, versaient en France les riches produits de Constantinople, d'Alexandrie et d'Alep; car le commerce français avec ces contrées avait beaucoup décliné à cette époque. Les draps anglais se trouvaient sur les marchés de la Suède, du Danemark, de la Russie et des Pays-Bas. En Espagne, on mettait les étoffes anglaises au-dessus de toutes celles qui se fabriquaient ailleurs.

Les articles que la compagnie des Indes orientales apportait dans le royaume offraient une grande variété. L'Inde, la Perse, l'Arabie fournissaient alors à l'Angleterre du poivre, des

clous de girofle, des muscades, du coton, du riz, des étoffes de calicot de toute espèce, de l'aloès, de la myrrhe, de l'opium, du borax, de la canne à sucre, de la rhubarbe, de la cannelle, du musc, du bois de sandal, du tamarin, des pierres précieuses, des diamants, des perles, des émeraudes, des saphirs, des turquoises, des topazes, de l'indigo, des soieries brutes et ouvrées, du benjoin, du camphre et d'autres objets précieux. La compagnie avait de grands avantages sur les Hollandais et les Portugais, en ce sens que les indigènes traitaient avec ses agents de préférence avec les agents hollandais et portugais. Cependant ses affaires ne furent point florissantes sous le règne de Charles Ier; car, outre la lutte qu'elle avait à soutenir avec ses rivaux dans l'Inde, il lui fallait combattre au dedans les mauvaises dispositions que la couronne montrait contre elle. En 1635, Charles accorda une nouvelle charte à sir William Corten et à d'autres marchands, pour les autoriser à faire le commerce pendant cinq ans. La nouvelle compagnie eut des difficultés avec le Grand Mogol, puis avec les Chinois; et l'empereur du Mogol, n'établissant pas de distinction entre les deux compagnies, s'empara de toutes les propriétés anglaises qui lui tombèrent sous la main, et chassa de ses États tous les Anglais qui s'y trouvaient. La société de sir William Corten fut dissoute en 1646, après avoir causé des pertes considérables à la première compagnie.

Les affaires de la compagnie turque étaient plus brillantes; ses navires versaient dans les ports de la Turquie, les draps du Suffolk, du Glocester, du Worcester; les casimirs de l'Hampshire et de l'Yorkshire; du plomb, de l'étain; en retour, ils apportaient des soies brutes de la Perse, de Damas, de Tripoli; des noix de galle de Tocca, des étoffes moirées d'Angora, des cotonnades de Chypre et de Smyrne, des pierres précieuses de l'Inde, des drogues de l'Égypte et de l'Arabie, des muscades de Candie, des raisins et de l'huile des îles de Zante, de Céphalonie et de la Morée, etc. Le coton était acheté par les fabricants de Manchester, qui commençaient alors à fabriquer les étoffes pour lesquelles leur ville est aujourd'hui si célèbre, car c'est du règne de Charles Ier que datent les premiers pas de l'industrie cotonnière en Angleterre.

La compagnie des marchands aventuriers approvisionnait les villes de Hambourg, de Rotterdam, et les Pays-Bas, d'étoffes anglaises de différentes espèces, et de quelques autres articles du pays; ses vaisseaux rapportaient en retour, des tapisseries, des toiles ouvrées, de la percale, du linon, de la houille, de la garance, des vins du Rhin, du savon, de l'acier, du fil de laiton, etc. La compagnie russe exportait principalement du drap, de l'étain, du plomb, des épices de l'Inde; et, en retour, elle rapportait des cendres, du cuivre, des bois de sapin, des mâts, de riches fourrures, du blé, du seigle, des futaines, des toiles, du mercure, du fer, de l'acier, du chanvre, des cordages, des peaux, du miel, du suif, du goudron, de la résine, de la cire, etc. Les exportations de la compagnie française se composaient de draps, de casimirs, de noix de galle, de soieries et de coton de la Turquie; elle rapportait en retour des cartes, du verre, des graines, du sel, du vin de Bordeaux, du vin blanc, de l'huile, des amandes, du poivre, des soies ouvrées, et quelques autres articles de fabriques françaises. Les marchands qui faisaient le commerce avec l'Espagne expédiaient dans cette contrée des serges, du plomb, de l'étain, des harengs, du saumon, de la morue, des peaux de veau; et ils prenaient en retour, des vins de Xérès, de Malaga, d'Alicante, du raisin, des olives, de l'huile, du sucre, du savon, de l'anis, etc. Les importations et les exportations du commerce de l'Angleterre avec le Portugal se composaient des mêmes articles. Le commerce de l'Angleterre avec Gênes, la Sicile, Naples, Livourne et Venise, se composait, pour les importations, de serge, de casimir, de plomb, de draps et de

plusieurs autres produits indigènes ; de poivre, d'indigo, de clous de girofle, qui étaient mis en entrepôt en Angleterre. En retour, l'Angleterre recevait des draps d'or et d'argent, des satins, des velours, des taffetas, de la peluche, de l'alun, de l'huile, du verre, de l'anis, du riz, de l'or et de l'argent, et une grande quantité de soie brute de toute espèce.

Diverses innovations parurent à cette époque. Les fiacres commencent à rouler sur le pavé de Londres. Vingt-sept voitures de ce genre seulement desservaient la capitale et les lieux voisins ; mais ce mode de transport était si commode que, dix ans après, le nombre en devint considérable. Le roi est obligé de rendre une ordonnance pour en défendre, ou du moins pour en restreindre l'usage. «Londres, Westminster et leurs faubourgs, disait le roi dans son ordonnance, sont infestés de ces voitures; ce qui est fort incommode pour nous, ainsi que pour notre chère épouse et pour la noblesse.» Le roi exigeait que chaque propriétaire de fiacre eût à son service quatre bons chevaux. Mais, deux ans après, le roi se réconcilie avec les fiacres : il accorde au marquis d'Hamilton le privilége de faire rouler, sur le pavé de Londres, cinquante fiacres. «Il est nécessaire, dit-il, pour la noblesse, pour les ambassadeurs étrangers, et pour d'autres, qu'il y ait un nombre suffisant de fiacres; en conséquence, nous vous autorisons à avoir cinquante fiacres pour Londres et Westminster, et à en entretenir, dans les autres villes, autant que l'exigeront les besoins de chaque localité. Il est défendu à toute autre personne d'avoir des fiacres, soit à Londres, soit autre part.» Les chaises à porteurs étaient alors en grand usage ; ce véhicule avait été introduit dans le royaume, en 1634, par sir Sanders Duncomb, à qui le roi en accorda le monopole pendant quatorze ans.

Une innovation plus importante eut lieu en 1635 : c'est le premier établissement régulier de la poste aux lettres. Des tentatives antérieures avaient été faites. Jacques avait établi une poste aux lettres pour le transport des dépêches et des lettres dans l'intérieur du royaume et à l'étranger, mais le service n'était pas régulier. Sous le règne de Charles, les lettres et les dépêches partirent à jour fixe ; on faisait le voyage d'allée et de retour d'Edimbourg, en six jours. Des petites postes furent établies pour rattacher toutes les villes et les villages à la ligne principale; il y en eut une à Chester et à Holy-Head, une autre à Exeter et à Plymouth ; bientôt on en établit à Oxford et à Bristol. Le port d'une lettre était fixé à deux pence (10 cent.) pour une distance d'un mille à quatre-vingts milles; de quatre pence pour une distance de quatre-vingts milles à cent quarante milles ; de six pence pour une distance plus éloignée, et de huit pence pour l'Écosse. Le transport des lettres s'opérait par des courriers à cheval, auxquels il était défendu de porter d'autres lettres que celles qui venaient de la poste.

L'intérêt légal de l'argent était, au commencement du règne de Charles Ier, de 10 pour cent ; mais ce prince le réduisit à 8 ; et, en 1651, le parlement le fixa à 6 pour 100.

Les marchands de Londres avaient coutume de placer leur argent dans la Tour; mais Charles Ier, quelque temps avant la réunion du long parlement, s'étant emparé d'une somme de 200,000 liv. sterl. (5,000,000 de fr.), qui se trouvait dans ce lieu, les marchands retirèrent leur argent et commencèrent à le placer dans les mains des joailliers et des bijoutiers de Londres. Ceux-ci, dont la profession s'était bornée jusqu'alors à vendre et à acheter de la vaisselle plate, à fondre l'or et l'argent, se livrèrent à un commerce de banque très-fructueux. Les seigneurs et les gentilshommes les chargèrent bientôt de toucher leurs rentes, et, devenus de cette manière détenteurs d'une grande quantité d'argent monnayé, ils commencèrent à escompter les billets des marchands qui avaient besoin de fonds.

L'altération des monnaies continuait

comme par le passé. Immédiatement après son avénement au trône, Jacques fit frapper diverses monnaies d'or auxquelles il donna le nom d'angèle, de demi-angèle, de quart d'angèle, de souverain, de demi-souverain, de couronne, et de demi-couronne. L'or des angèles était plus pur que celui des souverains; l'angèle valait dix schellings, le demi-angèle cinq schellings, le quart d'angèle deux schellings six pence; le souverain valait vingt schellings, le demi-souverain dix schellings; la couronne cinq schellings, la demi-couronne deux schellings six pence.

Jacques fit ensuite frapper des pièces d'argent auxquelles on donna le nom de couronne, de demi-couronne, de schellings de six pence, de deux pence, d'un pence, et de demi-pence. Toutes ces pièces portaient sur l'effigie ces mots : *Ang. Sco.*, Angleterre et Écosse. La livre d'or qui, jusqu'alors, avait passé pour trente-trois livres dix schellings d'argent, fut ensuite élevée, par une ordonnance du roi, à trente-sept livres quatre schellings et six pence d'argent; l'année suivante, la valeur de la livre d'or fut élevée à quarante livres dix schellings, et des monnaies furent frappées à ce titre. Ces monnaies reçurent le nom de rose royale; elles étaient de trente schellings chacune. Les années suivantes, la valeur de l'or augmenta encore, ce qui produisit une nouvelle perturbation. Sous ce règne il parut, pour la première fois, de la monnaie de billon, qu'on nomma farthing. Les monnaies en plomb, dont se servaient les marchands et les détaillants dans leurs transactions, furent aussitôt retirées de la circulation (1613).

Sous le règne de Charles Ier, les monnaies subirent de nouvelles altérations; Charles leur conserva les mêmes dénominations que leur avait données son père. Après que la guerre civile eut commencé, et que le parlement se fut emparé de la Tour, Charles fit frapper ses monnaies à Shrewsbury, à Oxford, à York, et dans d'autres lieux. De son côté, le parlement fit également battre monnaie. Les monnaies du parlement ne se distinguaient de celles du roi que par la lettre P (parlement); ces pièces étaient d'or et d'argent. Plus tard, le parlement en frappa d'autres dont l'effigie portait d'un côté un bouclier sur lequel était la croix de Saint-George, entourée d'une branche de laurier; on y lisait ces mots : *République d'Angleterre;* de l'autre côté étaient deux boucliers: sur l'un on voyait la croix de Saint-George, sur l'autre une harpe, et on y lisait ces mots : *Dieu est avec nous.*

Sous le rapport de l'agriculture, du jardinage et des manufactures, l'Angleterre était inférieure à plusieurs autres contrées, et notamment à la Hollande et aux Pays-Bas, qui étaient considérés comme les pays les plus industrieux de l'Europe. La plupart des cultivateurs anglais se bornaient à suivre le système qui avait été adopté par leurs pères. Cependant on voit à cette époque plusieurs personnes instruites donner leur attention à cette branche importante de l'industrie. Des ouvrages, dans lesquels on trouve d'excellentes recommandations pratiques, commencèrent à être publiés. Bligh, auteur d'un ouvrage sur l'agriculture, publié en 1652, indique aux cultivateurs l'utilité qu'ils peuvent retirer de la culture du trèfle pour la nourriture du bétail; bientôt après, sir Richard Weston publie un Traité sur la culture du navet en Flandre, et sur la manière d'engraisser le bétail pendant l'hiver avec cette plante. L'art du jardinage fit plus de progrès : les jardins des riches et des nobles étaient remplis de plantes et de fleurs qui n'avaient pas encore été cultivées en Angleterre. Les progrès du jardinage avaient commencé sous le règne d'Élisabeth, et ils s'étaient toujours soutenus depuis; les pois, les choux-fleurs, que jusqu'alors on était allé chercher en Flandre, commencèrent à être récoltés avec abondance en Angleterre, et furent servis, sans dépenses extraordinaires, à la table du riche et de l'homme aisé. On s'occupait aussi beaucoup de cultiver le tabac en Angleterre,

et nul doute que cette culture n'eût pris un grand développement, si le gouvernement, qui craignait que cette industrie ne causât un vide dans le trésor, ne l'eût défendue.

Les fabriques étaient encore dans l'enfance; cependant, les manufactures d'étoffes de laine occupaient un nombre considérable d'ouvriers; on porte à un million d'individus le nombre de personnes qui étaient employées dans cette industrie, à la fin du règne de Charles Ier. En 1643, un Hollandais vint s'établir en Angleterre, et il apprit aux Anglais le moyen de produire la couleur écarlate, pour laquelle les étoffes étrangères étaient en réputation. La fabrication des soieries occupa vivement l'attention publique pendant cette période, et de grands efforts furent faits pour établir, dans le royaume, des manufactures de ce genre. Jacques Ier rendit, en 1608, une ordonnance pour encourager la plantation du mûrier. « La fabrication des soieries, disait l'ordonnance, peut être aussi bien effectuée en Angleterre que dans le royaume de France. » Il y eut, en conséquence, de nombreuses plantations de mûriers, et l'on suppose que le fameux mûrier de Shakspeare, que l'on voit dans son jardin à Strafford, fut planté à cette époque. Dans le même temps, des livres furent publiés, dans lesquels on enseignait l'art d'élever les vers à soie. Des ouvriers étrangers, reconnus pour leur habileté, furent invités à venir se fixer en Angleterre; et, en 1629, il se forma une compagnie qui reçut une charte du roi. Cette compagnie employait environ 40,000 ouvriers, hommes, femmes et enfants.

Les autres fabriques commençaient également à prospérer. Les fabriques de toiles ordinaires suffisaient aux besoins de la consommation; le chanvre et le lin venaient de la Russie et de la Hollande. L'Angleterre était alors renommée pour la fabrication de ses pièces de canon. En 1629, Charles Ier fit couler six cent dix pièces de canon, dans la forêt de Dean, pour les États-Généraux de Hollande. La fabrication du verre se naturalisa en Angleterre, et bientôt, à l'exception de la verrerie de Venise, tous les verres étrangers furent prohibés. Les montres de poche furent faites pour la première fois, en 1658, en Angleterre. La construction des navires de commerce fit de grands progrès; jusqu'alors le tonnage des navires marchands n'avait point dépassé 150 tonneaux; mais, en 1610, la compagnie des Indes orientales construisit un navire de 1,100 tonneaux, pour faire la navigation de l'Inde, et dans le même temps le gouvernement lança un navire de 1,400 tonneaux.

La *Britannia* de Camden nous fournit des détails curieux sur l'état de la richesse et de la population de différentes localités du royaume. On y voit que, sous le règne de Jacques Ier, Plymouth, qui est aujourd'hui si florissante, n'était encore qu'un simple village habité par des pêcheurs, et que la ville de Devonport, qui forme un de ses faubourgs, et qui contient en ce moment 50,000 habitants, n'avait encore qu'une seule église. Lynn, dont la population actuelle est de près de 4,000 âmes, n'était visité que par quelques pêcheurs; Poole, dont la population actuelle est de près de 9,000 âmes, contenait seulement quelques huttes de pêcheurs; cependant on y voyait quelques beaux édifices, et elle avait un marché très-fréquenté. La ville de Portsmouth, en temps de guerre, était très-habitée, mais, en temps de paix, ce n'était plus qu'un désert; elle n'avait qu'une seule église. Brighton, qui renferme dans ses murs une population de 40 à 50,000 habitants, ne formait qu'une simple station sur la côte: on la nommait Brighthemsted; Yarmouth n'avait encore qu'une seule église; Lincoln, qui avait été très-florissante autrefois, puisqu'on y comptait cinquante églises, en comptait alors à peine dix-huit; Birmingham, appelé alors Bremicham, regorgeait d'habitants, mais il est probable que sa population n'était pas la vingtième partie de ce qu'elle est aujourd'hui. Halifax contenait environ 12,000 ha-

bitants; c'était une des villes les plus industrieuses du royaume, et dont la population s'était accrue d'une manière prodigieuse en fort peu de temps, car, en 1443, on n'y comptait encore que quatorze feux. Bradford, qui est une ville d'environ 40,000 habitants, est à peine citée par Camden, et il ne fait aucune mention de Huddersfield, qui a la moitié de cette population. Hull était alors une des villes les plus importantes du royaume; elle devait sa richesse, en partie, à Michel de la Pole, qui, après avoir été créé comte de Suffolk par Richard II, avait obtenu pour elle de grands priviléges, et, en partie, à son commerce de pêcherie avec l'Irlande. Beverley était également une ville très-populeuse et très-considérable; elle devait sa condition florissante à un privilége dont jouissaient les habitants de ne payer aucun droit dans les ports d'Angleterre. Sunderland était alors un village obscur. Telle était aussi la florissante Liverpool de nos jours, qui était nommée Litherpoole, et, par abréviation, Lirpool. Les villes de Rochdale, de Bury, de Manchester, de Preston, étaient très-populeuses; Blackburn, Ashton, Bolton, Oldham, Salford, villes qui aujourd'hui contiennent de 8 à 50,000 habitants, sont citées comme de simples villages obscurs et insignifiants; Whitehaven, qui contient aujourd'hui 19,000 habitants, n'y est point citée du tout. Newcastle y est appelée la gloire de toutes les villes du Northumberland.

Le prix moyen du blé, de 1606 à 1625, est de 34 schell. les huit boisseaux; quelquefois ce prix s'élève à 58 schell., d'autres fois il tombe à 29 et à 30 schell.; la hausse continua dans toute la première partie du règne de Charles I[er]; les prix ne furent jamais plus bas. De 1630 à 1640, le prix moyen est de 44 schell., quelquefois il s'éleva à 56 et à 58 schell. En 1631, les huit boisseaux coûtent 68 schell.; en 1646, 48 schell.; en 1647, 73 schell.; en 1648, 85 schell.; en 1649, 80 schell.; en 1650, 76 schell.; en 1651, 73 schell.; en 1654, 26 schell. Le prix moyen, dans les quatre années du protectorat, est de 45 schell. On voit, dans le livre de compte des pourvoyeurs de la maison du prince Henri, qu'en 1610 le prix du bœuf était d'environ 3 $\frac{3}{4}$ den., et celui du mouton de 3 $\frac{1}{2}$ den. la livre. Une proclamation royale, publiée en 1633, fixe le prix des denrées, pour mettre des limites à la cupidité des vendeurs. Le prix d'un jeune cygne est fixé de 7 à 9 schell., selon la saison; celui d'un faisan mâle, à 6 schell.; la femelle, à 5 schell.; un dindon de la meilleure espèce, à 4 schell.; d'une dinde de la première qualité, à 3 schell.; d'un canard, à 8 den.; d'une oie grasse, à 2 schell.; d'un chapon gras de la meilleure espèce, à 2 schell. 4 den.; d'un beau poulet, à 6 schell. 6 den.; d'une poule grasse, à 1 schell.; d'un poulet, à 5 den.; d'un lapin, de 7 à 8 den.; d'une douzaine de pigeons francs, à 6 schell.; de trois œufs, à 1 den.; d'une livre de beurre salé, à 4 den. $\frac{1}{2}$; d'une livre de beurre frais, de 5 à 6 den., selon la saison; d'une livre de chandelle, à 3 $\frac{1}{2}$ den.; le prix des quatre boisseaux de charbon, première qualité, à 1 schell. 2 den.; du sac de charbon brisé, bonne qualité, 6 den. Les pommes de terre commencent à être cultivées, mais elles étaient alors fort chères. On voit figurer, dans les livres de compte des pourvoyeurs de la maison de la reine, une livre de pommes de terre, pour 2 schell.; seize artichauts, pour 3 schell. 4 den.; et deux choux-fleurs, pour 3 schell. Le pain des classes pauvres se faisait généralement avec de l'orge.

Voici quelques renseignements sur les gages et les salaires des ouvriers et des hommes de peine à cette époque. Un homme employé à la charrue, et dont l'habileté était reconnue dans sa profession, recevait 50 schell. par an; le laboureur ordinaire, 40 schell.; l'homme de peine, 29 schell.; l'adulte au-dessous de seize ans, 20 schell.; la femme de confiance, 26 schell. 8 den.; ses attributions consistaient à faire la cuisine, à pétrir, à brasser, et à surveiller les autres domestiques; la femme qui était immédiatement sous ses ordres recevait 23 schell. 4 den.; la femme

de service pour les travaux grossiers, 16 schell.; la jeune fille au-dessous de seize ans, 14 schell.; le meunier chef, 46 schell.; son aide, 31 schell. 8 den.; le berger chef, 30 schell.; le second berger, 25 schell.; dans la moisson le faucheur recevait 5 den. par jour en outre de sa nourriture; le moissonneur, 4 den.; la moissonneuse, 3 den.; la feneuse, 2 den.; on donnait également à ceux-ci la nourriture. Tous les autres travaux de la campagne, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, étaient rétribués à 3 den. par jour avec la nourriture, ou à 7 den. sans la nourriture; et depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, à 2 den. avec la nourriture, ou à 6 den. sans la nourriture. Ces prix ne changeaient pas pendant la moisson. Les gages des ouvriers avant la Saint-Michel, époque où ils étaient le plus élevés, étaient, pour un maître charpentier, de 8 den. par jour avec nourriture, et de 1 schell. 2 den. sans nourriture; pour un maçon, de 8 den. avec nourriture, et de 1 schell. sans nourriture; pour un menuisier, un scieur de long, de 6 den. avec nourriture, ou de 1 schell. sans nourriture; pour un sellier, de 6 den. avec nourriture, ou de 10 den. sans nourriture; pour un maçon ordinaire, un charpentier ordinaire, un couvreur, de 5 den. avec nourriture, et de la moitié en sus sans nourriture. Après la Saint-Michel, ces prix éprouvaient une réduction d'un tiers. Les jardiniers, dans tout le cours de l'année, recevaient par jour 6 den. avec nourriture, et un schell. sans nourriture; les tailleurs recevaient 4 den. par jour avec la nourriture, et 8 den. sans la nourriture. Ces prix se trouvaient ainsi fixés en 1610, et ils restèrent dans cette proportion pendant toute la durée de la période dont nous nous occupons. Les salaires des matelots engagés dans la marine marchande étaient proportionnellement beaucoup plus élevés; ceux des maîtres s'élevaient à 3 schell. par jour; le matelot habile recevait 8 den. et demi par jour; le matelot ordinaire, 7 den., et le mousse environ 2 den. et demi. On leur donnait en outre la nourriture.

FIN DU SECOND VOLUME.

